



HAL
open science

**Croissance démographique, pression foncière et
diversification économique : Une analyse biographique
des stratégies de survie à Magenche (Gucha District,
Kenya)**

Valerie Golaz

► **To cite this version:**

Valerie Golaz. Croissance démographique, pression foncière et diversification économique : Une analyse biographique des stratégies de survie à Magenche (Gucha District, Kenya). Démographie. INSTITUT D'ETUDES POLITIQUES DE PARIS, 2002. Français. NNT : . tel-01257856

HAL Id: tel-01257856

<https://shs.hal.science/tel-01257856>

Submitted on 18 Jan 2016

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

INSTITUT D'ETUDES POLITIQUES DE PARIS
Cycle supérieur de démographie économique

Année 2002

N° attribué par la bibliothèque

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

THESE

pour obtenir le grade de

DOCTEUR DE L'INSTITUT D'ETUDES POLITIQUES DE PARIS

Discipline : Démographie économique

Présentée et soutenue publiquement

par

Valérie Golaz

Le 7 janvier 2002

IFRA



IFRA001185

01/09/03

GOL 330.96762



Titre :

Croissance démographique, pression foncière et diversification économique :
Une analyse biographique des stratégies de survie à Magenche
(Gucha District, Kenya)

Directeur de thèse

Monsieur Daniel Courgeau (INED)

JURY

Monsieur Jacques Vallin (INED)

Monsieur Christian Thibon (Université de Pau et des Pays de l'Adour)

Monsieur Philippe Antoine (IRD-Dakar)

Monsieur André Quesnel (IRD)

Monsieur Jacques Charmes (Université de Versailles)

INSTITUT D'ETUDES POLITIQUES DE PARIS
Cycle supérieur de démographie économique

Année 2002

N° attribué par la bibliothèque
□□□□□□□□□□

THESE

pour obtenir le grade de

DOCTEUR DE L'INSTITUT D'ETUDES POLITIQUES DE PARIS

Discipline : Démographie économique

Présentée et soutenue publiquement
par

Valérie Golaz

Le 7 janvier 2002

Titre :

Croissance démographique, pression foncière et diversification
économique :
Une analyse biographique des stratégies de survie à Magenche
(Gucha District, Kenya)

Directeur de thèse

Monsieur Daniel Courgeau (INED)

JURY

Monsieur Jacques Vallin (INED)

Monsieur Christian Thibon (Université de Pau et des Pays de l'Adour)

Monsieur Philippe Antoine (IRD-Dakar)

Monsieur André Quesnel (IRD)

Monsieur Jacques Charmes (Université de Versailles)

Photo de couverture (photo V. Golaz) :

Vue vers le sud, depuis le sommet de la colline de Magenche.

Au premier plan, les habitations gusii, puis la limite administrative, les champs de maïs gusii en pays maasai, et en dernier plan les collines maasai.

REMERCIEMENTS

Mes premières pensées vont à ma famille, qui m'a aidée tant sur le plan matériel que scientifique.

Ce travail n'aurait jamais abouti sans les encouragements de Daniel Courgeau, que je remercie pour sa disponibilité et son efficacité tout au long de cette thèse.

Un certain nombre d'institutions, l'IFRA, l'IEP, le CEPED, le CREPAO, l'INED, la BMI, REGARDS, le DYMSET et Kenyatta University m'ont aidée matériellement ou m'ont accueillie dans leurs locaux au cours de cette période de recherche. Je remercie plus particulièrement l'IFRA, qui a participé au coût de l'enquête et a organisé des missions en pays gusii. Osmane Mohamed m'a aidée à m'installer et à quitter rapidement de Magenche.

J'ai choisi de travailler sur le Kenya suite à l'accueil chaleureux de la famille Chakava, qui m'a encouragée à mieux connaître ce pays.

Mon séjour sur le terrain n'a pas toujours été facile, et n'aurait abouti sans la coopération d'une grande partie de la population de Magenche et des environs, et le soutien de l'administration locale. Je remercie particulièrement Daniel Maina, le *chief* de la *location* de Magenche, et William Ndiwa, alors *District Officer* de la division administrative de Kenyena, qui ont su garantir ma sécurité sans interférer avec l'enquête.

Cette enquête n'aurait jamais eu lieu sans la présence, au cours des premiers mois sur le terrain, de Carolyne Wanja Gikonyo, dont les conseils, la compétence et l'amitié m'ont permis de mener à bien cette entreprise de longue haleine.

Les enquêtrices Rose, Diana et Faith, et les interprètes, Gladys, Perris, Sophia, Perus et Zipporah ont travaillé dans des conditions difficiles, mettant parfois en question leur santé si ce n'est leur vie.

Les visites charitables de Damien Chaminade et son soutien psychologique m'ont aidé à ne pas perdre totalement la raison durant mon séjour à Magenche, et les passages à Nairobi qui l'ont entrecoupé.

Le contact, les conversations, les conseils et les commentaires de beaucoup de monde, David Anderson, Ronan Balac, François Bart, Antoine Bommier, Bernard Calas, Bernard Charlery de la Masselière, Jacques Charmes, Ariel Crozon, Françoise Dureau, Elisabeth Francis, Anne Gaugue, Sophie Gerber, Danielle Golaz, Marie Fillet, Thomas Håkansson, John Hoddinott, René Lannes, Colette Le Cour – Grandmaison, Thérèse Locoh, Claire Médard, Henri Médard, Jean-François Médard, Carolyne W. Njue, Christine Obbo, Anthony O'Connor, Anne Marie Peatrik, Deyssi Rodriguez-Torrès, Brett Shadle, Aidan Southall, Jacques Vallin et Jérôme Wilgaux ont contribué à améliorer ce travail.

Beaucoup m'ont logé au cours de mes pérégrinations, en France, en Angleterre ou au Kenya. Mes pensées vont particulièrement à la famille Magaud, qui en me fournissant le gîte et le couvert pendant ce dernier mois de thèse m'a permis de terminer ce travail dans de bonnes conditions.

Enfin, je ne remercie pas mon ordinateur capricieux, mais ses insuffisances (et les miennes) m'ont permis de bénéficier de l'aide Luc Aguilera, Olivier Devigne, Stéphane Duhén, Patrice Giraud, Francis Golaz, Patrice Jolly et Thierry Labbé.

ABBREVIATIONS

AP	<i>Administration Police(men)</i>
CBS	<i>Central Bureau of Statistics</i>
CID	<i>Criminal Investigation Department</i>
DC	<i>District Commissioner</i>
DN	<i>Daily Nation</i>
DO	<i>District Officer</i>
EAS	<i>East African Standard</i>
ER	<i>The Economic Review</i>
FORD-K	<i>Forum for the Restoration of Democracy - Kenya</i>
GEMA	<i>Gikuyu, Embu and Meru Association</i>
GLN	<i>Gender Learning Network</i>
GSU	<i>General Service Unit</i>
ICEG	<i>International Center for Economic Growth</i>
IFRA	<i>Institut Français de Recherche en Afrique</i>
ISF	<i>Indice synthétique de fécondité</i>
Kamatusa	<i>Kalenjin, Maasai, Turkana and Samburu</i>
KANU	<i>Kenya African National Union</i>
KARI	<i>Kenya Agricultural Research Institute</i>
KCPE	<i>Kenya Certificate of Primary Education</i>
KCPS	<i>Kenya Contraceptive Prevalence Survey</i>
KCSE	<i>Kenya Certificate of Secondary Education</i>
KDHS	<i>Kenya Demographic and Health Survey</i>
K-REP	<i>Kenya Rural Enterprise Program</i>
KT	<i>Kenya Times</i>
KTDA	<i>Kenya Tea Development Authority</i>
MI	<i>Macro International Inc.</i>
MP	<i>Member of Parliament</i>
NCPD	<i>National Council for Population and Development</i>
NDP	<i>National Democratic Party</i>
ONG	<i>Organisation non gouvernementale</i>
PC	<i>Provincial Commissioner</i>
PSRI	<i>Population Studies and Research Institute</i>
UFLS	<i>Urban Labour Force Survey</i>
US-AID	
WR	<i>The Weekly Review</i>

MESURES ET CONVERSIONS

1 acre = 0,42 hectare

10 shillings kenyans = 1 franc français en 1997-1998

SOMMAIRE

Remerciements	iii
Abbréviations	v
Sommaire	vii
Liste des cartes	xxiii
Liste des tableaux	xxiv
Liste des figures et documents	xxxii
Liste des photos	xl
Introduction générale	1
1. La terre, au cœur des préoccupations de l'administration coloniale kenyane et des politiciens d'aujourd'hui	2
<i>Un pays de contrastes</i>	2
<i>Découpage administratif et identité ethnique</i>	5
<i>La privatisation foncière</i>	6
<i>Démocratie et violences ethniques</i>	9
2. Le secteur informel kenyan, une sortie de la trappe malthusienne ?	10
<i>Jua Kali : des petits entrepreneurs à l'économie nationale</i>	10
<i>Une croissance sans précédent</i>	11
<i>Le bourgeoinement du secteur informel rural</i>	13
<i>Politique et doubles discours</i>	14
3. La fécondité, frayeurs et soulagement des organisations internationales	15
<i>Des politiques de population longtemps inefficaces</i>	16
<i>Une baisse qui dépasse les prévisions</i>	17
<i>Une transition démographique presque achevée</i>	18
<i>Des variations régionales et ethniques...</i>	19
<i>...fruits d'une politique différenciée ?</i>	19
Conclusion	20
Chapitre Premier. Cadre de l'étude	23
A. Des spécificités gusii	28
<i>Climat, soleil et eau</i>	28
<i>Potentiel agricole</i>	31
<i>Mise en valeur de la terre</i>	31
I. La croissance démographique en pays gusii	34
1. La hausse récente des taux de mortalité	34
a) Une mortalité longtemps plus faible que dans les régions voisines ...	34
b) ...mais en hausse depuis une décennie	35
<i>Le paludisme d'altitude</i>	35
<i>Le sida</i>	36

2. Une baisse tardive de la fécondité gusii	37
a) Une fécondité plus élevée que la moyenne	37
b) La fécondité en baisse	38
c) L'ascension sociale par les enfants	39
3. Les faibles taux d'émigration	40
a) Une immigration limitée par les politiques coloniales et la compétition pour la terre à l'intérieur de la réserve gusii	40
b) Le contrôle des mouvements de population durant la colonisation	41
c) Une émigration faible et récente	42
d) Diversifier les implantations géographiques	43
Conclusion	45
II. Compétition pour la terre et densification de la population	46
1. L'évolution de l'accès à la terre et ses conséquences	46
a) La terre pendant la période précoloniale	46
<i>L'expansion gusii</i>	46
<i>Coopération entre voisins</i>	47
b) Les étapes de la privatisation des terres	48
c) L'héritage et ses implications en milieu clos	48
<i>la division des terres entre fils</i>	48
<i>L'intensification des cultures et la mise en valeur</i> <i>progressive des zones jusqu'alors inexploitées</i>	49
<i>L'exclusion du système foncier</i>	50
<i>Conclusion</i>	51
2. Des densités de population toujours plus élevées sur des terres limitées	51
a) Estimations coloniales	52
b) L'apport des recensements	54
Conclusion	57
III. L'émergence de la diversification économique	58
1. Agriculture vivrière et échanges	58
a) Bétail et grain	59
b) La vulgarisation du maïs	59
c) Les bénéficiaires des famines régionales	60
2. Des cultures de rente de moins en moins populaires	60
a) Le café	61
b) Le thé	62
c) Le pyrèthre	65
3. Des alternatives agricoles	66
a) La banane	67
b) La canne à sucre	67
c) L'horticulture	68
4. L'informel, une alternative à l'agriculture ?	69
a) Le bourgeonnement de l'informel et l'oisiveté masculine	69

b) Deux exemples gusii	70
<i>La sculpture de la stéatite, une activité localisée</i>	70
<i>Un réseau de transports informels gusii</i>	71
Conclusion	71
B. Magenche	73
I. Le choix d'une zone d'étude frontalière	73
1. Le choix d'une région frontalière	75
2. Des densités de populations élevées loin des axes routiers principaux	76
a) Diversité des densités	76
b) L'éloignement des axes principaux	80
3. Une surprise post-enquête : des densités officielles erronées	83
Conclusion	86
II. Voisins, alliés et ennemis : des interactions souples	88
1. La dynamique de l'implantation gusii à Magenche et ses conséquences	88
a) Sections et lignages	88
b) L'église adventiste et les migrations de front pionnier	91
<i>Vagues d'immigration</i>	91
<i>L'église adventiste et la naissance de Magenche</i>	92
c) Sous-clans, religion et rivalité	92
2. Les Maasai, alliés et ennemis	95
a) L'arrivée des Maasai Uasin Gishu	95
b) Les Siria, des premiers occupants mieux intégrés localement	96
c) La frontière Gusii/ Maasai à Magenche	98
<i>Les étapes de la délimitation et la frontière de fait</i>	98
<i>Le contrôle des mouvements</i>	99
d) Des relations complexes	99
<i>Une interdépendance de plus en plus complexe</i>	100
<i>Des tensions récurrentes</i>	102
3. Un jeu à quatre : Gusii, Maasai, Luo et Kuria	103
a) Le "pays luo" : une hétérogénéité appréciée	103
b) Les Kuria, des proches des Gusii	104
Conclusion	105
III. Les conflits des années 1990	107
1. Les événements des années 1990	107
2. Le schéma général des conflits frontaliers entre Gusii et Maasai	109
a) Le déclenchement des conflits	109
b) Règlements de compte	110
c) Affrontements organisés	112
d) L'éthique guerrière	113
3. Acteurs et victimes	113
a) Soutiens étrangers	114
<i>GSU et policiers, pour la paix ou contre les Gusii ?</i>	114
<i>L'appui kuria</i>	115

b) Des intérêts locaux à la politique nationale	117
<i>L'implication de l'administration</i>	117
<i>Les dissensions de la KANU dans le district du Trans Mara</i>	118
<i>Les Gusii, avec ou sans la KANU</i>	119
<i>Les conflits Luo / Gusii, une tentative réussie de diviser les voix gusii ?</i>	120
c) Conséquences des conflits	120
Conclusion	122
C. Problématique et choix des outils	126
I. Des questions auxquelles les sources existantes ne permettent pas de répondre	126
1. L'émergence de problèmes économiques liés à la densification progressive de la population	126
a) une différenciation socio-économique progressive	127
b) L'évolution des relations de genre	127
c) La montée de la violence	127
2. Les stratégies de survie des individus et des ménages	128
a) La baisse de la fécondité	128
b) Une mobilité mal connue ?	128
c) Une dynamique foncière inattendue	129
d) Une sortie (locale) de l'agriculture ?	129
3. Les conséquences des conflits des années 1990	129
II. Le choix d'une échelle de travail	130
III. Pertinence de l'analyse des biographies	132
Chapitre Deux. Méthodologie	133
A. L'enquête Magenche et les autres sources de données	134
I. Le tirage d'un échantillon	134
1. La définition du ménage	134
a) Les critères de définition utilisés : résidence, ressources et parenté	135
b) Leur inadéquation à la réalité gusii	135
c) L'impossible combinaison des trois critères	136
2. Liste des ménages et échantillon	138
a) Le manque total de coopération de la statistique nationale	138
b) La bonne volonté de l'administration locale et des anciens de chaque commune	139
c) Le tirage des ménages et des individus à enquêter	140
Conclusion	142

II. L'enquête Magenche, de la collecte à la saisie	143
1. Les questionnaires	143
a) Le questionnaire ménage	143
b) Le questionnaire individuel	144
<i>Une quadruple biographie sous forme graphique</i>	144
<i>Le détail des activités des 12 mois précédant l'enquête</i>	146
<i>Des questions supplémentaires sur certains aspects de la vie</i>	146
2. Un travail de collecte sur plusieurs mois	147
a) Des débuts lents	147
b) Une fin précipitée	148
c) Des interprètes issues de la communauté étudiée	150
Conclusion	151
3. La saisie des données	152
a) La saisie, le contrôle des données et la mise en forme des tableaux pour l'analyse	152
b) Et si c'était à refaire...	153
Conclusion	154
III. Les sources secondaires	156
1. Les déficiences du recensement de la population de 1989...	156
2. ...complétées par les enquêtes nationales des années 1990	160
a) les enquêtes démographiques et de santé	160
b) les enquêtes sur les micro entreprises	162
3. Le dépouillement des archives et de la presse...	163
a) La presse	163
b) Les archives et l'élaboration d'une première chronologie	163
c) D'autres sources à explorer	165
<i>Immatriculation des terres et procès fonciers</i>	165
<i>L'état civil</i>	166
<i>Les registres paroissiaux</i>	167
4. ...complété par des entretiens en profondeur sur le terrain	168
a) La prise de contact avec le terrain	168
b) L'adaptation de la chronologie au milieu local	169
c) L'ajustement des questionnaires	171
d) Les entretiens tout au long de l'enquête	172
Conclusion	172
B. L'analyse des biographies de l'enquête Magenche	174
I. Temps, antériorité et dépendance	175
II. Les méthodes de l'analyse des biographies	177
1. L'arrivée d'un événement	177
a) Courbes de Kaplan-Meier et de Nelson-Aalen	178
b) TDA et la mise en forme des résultats	181
2. Modèles paramétriques et semi-paramétriques	183
3. Tests	185
a) La significativité des résultats	185
b) la covariance de deux variables	186
c) Le rapport des vraisemblances de deux modèles	186
Conclusion	186

C. Les données et leurs limites	188
I. La représentativité des données	189
1. Effectifs enquêtés	189
2. Les problèmes de date et d'âge	191
a) La datation dans l'enquête de Magenche	191
b) L'attraction et la répulsion de certains âges et de certaines dates	193
c) Répartition par groupes d'âges quinquennaux	195
Conclusion	201
II. Les limites des données de l'enquête Magenche	202
1. Problèmes de cohérence	202
a) Les incohérences internes	202
b) Des désaccords au sein des familles	202
c) L'hétérogénéité des résultats	204
<i>Un décalage hommes /femmes non négligeable</i>	205
<i>L'enquêtrice en question</i>	205
2. Vérités, mensonges et omissions dans les réponses des enquêtés	208
a) Des questions privées	208
b) Les activités illégales	210
c) Les questions rétrospectives sujettes à un ajustement <i>a posteriori</i>	211
Conclusion	212
III. De la codification des données à la construction de variables pertinentes	213
1. La codification des données	213
a) Deux exemples de codification réussie dès la saisie des données	213
<i>Les relations de parenté</i>	213
<i>La classe suivie et le niveau d'instruction</i>	215
b) Les trajectoires professionnelles et migratoires	217
<i>Les lieux de séjour</i>	217
<i>Les activités professionnelles</i>	221
2. la construction de variables pertinentes	223
a) Des variables différentes pour les hommes et les femmes	223
b) Différentes formes de variables	224
3. Quelques exemples de variables utilisées	226
a) Quelques exemples de variables fixes	226
<i>Répartition par sexe et année de naissance</i>	226
<i>Les caractéristiques de la famille</i>	226
<i>Les paramètres généraux liés à l'implantation géographique</i>	227
La commune	228
Le sous-clan	230
La religion	232
<i>Catégories foncières</i>	235

b) Quelques exemples de variables dépendant du temps	236
<i>Les périodes de conjoncture</i>	236
<i>Activités professionnelles</i>	237
<i>Mobilité</i>	238
<i>Le nombre d'enfants</i>	239
Conclusion	239

PARTIE I. DES PHENOMENES DEMOGRAPHIQUES INDISSOCIABLES

DE LA VIE POLITIQUE ET ECONOMIQUE 241

Chapitre Trois. L'évolution de la nuptialité, de l'acculturation à la paupérisation 243

A. Unions, mariages et mobilité conjugale à Magenche 244

I. Différents statuts matrimoniaux 244

1. Les mariages civils et religieux sont rares 244

2. Des mariages coutumiers de plus en plus tardifs 244

a) Le mariage coutumier, un ensemble de rituels oubliés 244

b) La nature de la compensation matrimoniale 245

c) L'accès à la terre garanti 245

3. Des périodes d'union de plus en plus longues 246

a) Le rapt est encore d'actualité 246

b) Des femmes en quête d'un statut 246

c) Des résultats d'enquête biaisés 247

II. Une mobilité conjugale en hausse 249

1. Une question sensible 249

2. La rupture, d'un faux-semblant féminin à une solution de facilité pour les hommes 250

3. Des divorces rares... mais possibles 251

III. La persistance de la polygamie à Magenche 252

1. Polygamie ouverte et polygamie cachée 252

2. La polygamie, une cause de discorde conjugale et de ruptures 253

3. L'arrivée de la deuxième épouse à Magenche 254

Conclusion 255

B. La première entrée en union 257

I. Une évolution différente pour les deux sexes 257

1. Le recul de l'âge à l'entrée en union des femmes 257

2. La persistance des comportements masculins 258

II. La première entrée en union des femmes	260
1. Effets simples sur l'entrée en union	260
a) Année de naissance et conjoncture économique	260
b) Les caractéristiques du milieu d'origine de la femme	262
c) Quelques caractéristiques personnelles	264
2. Les facteurs de la première entrée en union des femmes	268
III. La première entrée en union des hommes	271
1. Quelques effets simples	271
a) Un léger recul de l'entrée en union à la fin des années 1990	271
b) Les différences géographiques de l'entrée en union des hommes	271
c) Les autres caractéristiques liées au milieu d'origine de l'homme	273
d) Quelques caractéristiques personnelles	274
2. Les facteurs de la première entrée en union des hommes	277
Conclusion	277
C. De l'entrée en union au mariage coutumier	279
<hr/>	
I. Le règlement de la compensation matrimoniale	280
1. Evolution du montant et de la nature des versements dans le temps	280
2. Des délais de paiement de plus en plus longs	281
3. Le point de vue des familles	283
II. Le premier versement de la compensation matrimoniale d'après les femmes	285
1. Les femmes qui se marient dès le début de la première union	285
2. Les caractéristiques des femmes et de leur milieu d'origine qui ont un effet sur le versement de la compensation matrimoniale	287
a) L'année de naissance et la conjoncture sont des facteurs importants	287
b) Mobilité conjugale et fécondité	290
c) Des origines sociales au parcours migratoire de la femme	291
3. Modèle semi-paramétrique	294
Conclusion	295
III. Le premier paiement de la compensation matrimoniale d'après les hommes	296
1. Les hommes qui se marient dès le début de la première union	297
2. Les caractéristiques et les événement qui ont un effet sur le paiement de la compensation matrimoniale chez les hommes	299
a) Groupes d'années de naissance et périodes de conjoncture	299
b) Le milieu dont l'homme est issu	301
c) Quelques caractéristiques individuelles	302
3. Modèle semi-paramétrique	303
Conclusion	304

Chapitre Quatre. Une baisse toute récente de la fécondité, en parallèle avec une hausse de la mortalité	307
<u>A. L'âge à la première naissance</u>	<u>308</u>
I. L'âge médian à la première naissance	310
1. Une hausse légère	310
2. Première naissance et première union	311
3. Le niveau d'instruction entraîne apparemment une différenciation notable entre les femmes	312
II. Etude de la concurrence entre première naissance et première mise en union	314
III. L'arrivée du premier enfant	319
1. Une stratification nécessaire	319
2. Des effets individuels marqués	320
a) La conjoncture	320
b) Les caractéristiques des parents de l'individu	320
c) Quelques données propres à l'individu	324
3. Modèles semi-paramétriques	328
a) Femmes nées après 1968	328
b) Femmes nées avant 1967	330
IV. De la sortie du système scolaire à la première naissance	332
1) Des abandons fréquents	332
2) De la fin de la scolarité à la première naissance	334
a) Durée médiane	334
b) Les naissances de l'année de fin de scolarité	335
3. Les facteurs de la durée entre la fin de la scolarité et la première naissance	336
a) L'effet de quelques variables	336
b) Modèle semi-paramétrique	339
Conclusion	340
<u>B. Espacement et planification des naissances à Magenche</u>	<u>342</u>
I. Des intervalles intergénésiques de plus en plus longs	342
1. Des données peu précises, mais nombreuses	342
2. Un aperçu de l'allongement des intervalles intergénésiques	342
a) Rang de naissance de l'enfant et année de naissance de la mère	343
b) Périodes de conjoncture	345
3. Deux caractéristiques intéressantes	346
a) Le sexe du dernier enfant a un effet sur la durée de l'intervalle intergénésique	346
b) Le niveau d'instruction de la mère n'a pas d'effet significatif sur la durée des intervalles intergénésiques	347
Conclusion	348

II. Contraception et vie locale	350
1. Les moyens locaux	350
2. L'accès à l'information	351
3. De la pilule à l'avortement	352
Conclusion	354
III. Une analyse de la première contraception	355
1. Formalisation	355
2. Les effets de différentes variables sur la contraception	356
a) Année de naissance et instruction	357
b) Une mesure de l'ajustement des réponses a posteriori	359
c) Pression foncière et contraception	360
d) Rang de naissance et nombre de femmes du père	362
e) Origine géographique et clanique des femmes	362
f) Les variables dépendant du temps	363
3. Les facteurs de la première utilisation d'une méthode contraceptive	364
Conclusion	366
C. Une mortalité infantile qui touche la population de manière inégale	368
I. Les décès des cinq premières années de vie	369
1. Peu de différence entre récits masculins et féminins en ce qui concerne les décès d'enfants	369
2. Caractéristiques de la naissance	370
a) L'année de naissance et les périodes de conjoncture	370
b) Le sexe de l'enfant	371
c) Le rang de naissance	372
d) La durée de l'allaitement	374
e) La longueur des intervalles intergénésiques	375
f) Les décès en série	375
3. Caractéristiques de la mère de l'enfant	376
a) Le niveau d'instruction	376
b) Migrations et activités	377
4. Caractéristiques du père de l'enfant	377
a) La vie conjugale	377
b) Du niveau d'instruction aux ressources	378
5. Caractéristiques du ménage	379
a) La religion	379
b) Le sous-clan	379
c) L'accès à l'eau	381
d) Localisation géographique	381
e) La qualité des habitations	384
II. Les facteurs des décès des cinq premières années de vie	386
III. Les causes de décès	389
Conclusion	391

Chapitre Cinq. Un élan migratoire abruptement interrompu	393
Mobilité et migration	393
Ménages absents et représentativité des résultats	394
<u>A. Mobilité et migration dans l'enquête de Magenche</u>	<u>396</u>
I. Le lieu idéal de résidence	396
II. Les séjours de plus de 6 mois	398
1. Les naissance hors Magenche	398
2. Des parcours résidentiels variés	401
III. La mobilité de l'année précédant l'enquête	404
<u>B. La première migration</u>	<u>408</u>
Des premiers départs de la zone de référence à tout âge	408
I. Les migrations de l'enfance	410
1. La pratique du confiage chez les Gusii	412
2. Le premier départ des enfants confiés	414
a) Sexe et niveau scolaire	415
b) Année de naissance et conjoncture économique	416
c) Le rang de naissance	417
d) Autres paramètres	419
e) Les facteurs du placement des enfants	420
Conclusion	421
II. La première émigration hors du pays gusii rural des adultes	422
Quand devient-on adulte ?	422
1. Les premières destinations	424
2. Des femmes qui émigrent rarement	428
a) Des caractéristiques fixes sans influence sur les premiers départs des femmes	428
b) Des variables dépendant du temps qui ont un effet sur l'émigration féminine	429
<i>L'effet de la conjoncture</i>	429
<i>La vie matrimoniale et féconde</i>	430
<i>Scolarisation et vie professionnelle</i>	431
c) Les facteurs de l'émigration féminine	432
3. L'émigration des hommes, indissociable de leur activité professionnelle	434
a) Une croissance du risque d'émigrer brutalement interrompue	434
<i>Derrière l'effet apparent de l'année de naissance ...</i>	434
<i>... se trouve la conjoncture</i>	435

b) Les caractéristiques du père de l'individu	436
c) Quelques caractéristiques personnelles	437
d) Les facteurs de l'émigration masculine	438
Conclusion	440
C. Les séjours en migration	442
Les séjours en migration de l'enfance	442
I. La durée de séjour hors du pays gusii rural, pour les hommes et les femmes	446
1. Les comportements des hommes et des femmes ne sont pas significativement différents	446
2. L'année de naissance et la conjoncture ont des effets distincts	447
3. D'autres paramètres importants	450
a) Le rang de la migration	450
b) L'activité du migrant	450
c) Terre et vie matrimoniale	452
4. Les facteurs du retour précoce des migrants	454
Conclusion	454
II. Etude de la durée de séjour dans chaque nouveau logement hors de Magenche, chez les hommes	456
1. Quelques caractéristiques de l'épisode migratoire	457
a) Le lieu de séjour ne changent en rien la mobilité résidentielle	457
b) Le rang de la migration a un effet sur la mobilité résidentielle	458
2. Les caractéristiques du lieu de vie	458
3. Les caractéristiques propres au migrant	460
a) Age, année de naissance et date	460
b) Trajectoire matrimoniale et accès à la terre	462
c) Education et activité professionnelle	463
4. Les facteurs de la mobilité résidentielle de migrants	465
Conclusion	466
III. Des durées de séjour en migration exprimées en nombre de changement de logement	467
Conclusion	469

PARTIE II. L'ECONOMIE LOCALE, ENTRE LE FONCIER ET	
L'INFORMEL	473
Chapitre Six. La terre, les terres : un domaine foncier de taille	
variable	475
A. Morcellement et accès aux terres ancestrales	476
I. L'atomisation de la parcelle paternelle	476
1. Allocations annuelles et héritage définitif	476
a) Une tenure semi-individuelle sur la terre paternelle : terres individuelles et terres familiales	476
b) L'héritage foncier	477
c) Des titres de propriété rarement à jour	478
2. Les inconvénients du morcellement	480
a) La remise en question des divisions en lanière de la terre	480
b) Microfundia et détérioration des sols	482
Conclusion	483
II. L'installation sur la terre	484
1. Répartition des terres attribuées	484
2. Le morcellement à travers le temps	485
3. Le premier accès à la terre à Magenche	486
a) Les femmes connaissent mal le moment auquel leur conjoint a eu accès à la terre	487
<i>Un décalage homme / femme</i>	488
<i>Vérification de la cohérence des résultats selon le sexe de la personne interrogée</i>	489
<i>La nécessité de stratifier selon l'âge</i>	491
b) Un accès à la terre de plus en plus précoce	493
c) Concurrence entre accès à la terre et entrée en union, pour les hommes	495
d) Autres caractéristiques de l'accès à la terre	498
e) Les facteurs de l'accès à la terre des hommes	505
Conclusion	507
B. Dynamique foncière	508
I. Un complément souvent indispensable : achats et locations de terre	508
1. Les transferts fonciers	508
a) Achats et ventes	509
b) Locations	511
2. Origines et usages de la terre	513
a) Les stratégies dépendent de la superficie héritée	513
b) Bilan selon la superficie totale cultivée par personne	515
Conclusion	516

II. Louer et / ou acheter de la terre en pays maasai	518
1. Quiproquos et paroles reprises :	518
a) Différentes notions de la propriété	518
b) Louer par-delà les questions de genre	518
c) Les terres maasai dominées par le maïs.	519
2. Interaction entre location et achat	519
a) L'évolution des locations et des achats	520
b) La qualité de l'information sur les locations et les achats, selon le sexe du répondant	522
c) Un aperçu de la relation de dépendance entre achat et location en pays maasai	523
Conclusion	525
III. Les locations de terres en pays maasai à l'épreuve de la conjoncture	526
1. Les débuts de location	526
a) Une perception du temps qui diffère selon le sexe	526
b) Les effets individuels de diverses variables sur la première location de terres en pays maasai	528
c) Les facteurs de la location de terres en pays maasai	533
Conclusion	534
2. Les arrêts de location	535
a) L'effet de la conjoncture	535
<i>Durées de location</i>	535
<i>Hommes et femmes</i>	536
<i>Une conjoncture défavorable aux locations</i>	536
<i>Tentative de mesure de l'effet d'autres variables sur les arrêts de location en pays maasai</i>	539
Conclusion	541
b) Les arrêts de location en temps de paix	541
3. Louer en pays maasai en période de conflits	542
a) Les locations en 1997 et en 1998	543
b) Qui peut anticiper le risque ?	546
c) La mise en valeur des terres gusii habituellement inexploitées	549
Conclusion	549

Chapitre Sept. La diversification économique, fruit de la dynamique démographique **551**

A. Les cultures de rente, une source de revenus liée à la terre	552
La multiplicité des cultures et des associations...	552
...une stratégie pour minimaliser les risques et maximiser les profits	553
I. Planter du thé ou du café, un investissement à moyen terme	555
1. Dates de plantation dans l'échantillon	556
a) De nouvelles plantations fortement liées à la conjoncture	556
b) Des plantations de plus en plus limitées	557

c) Les nouveaux planteurs de café	558
Conclusion	558
2. Concurrence entre thé et café	558
3. Une décision lourde de conséquences : la première plantation de thé et de café	561
a) L'effet de caractéristiques individuelles sur la décision de planter thé ou café	562
<i>Les hauts et les bas du marché du café touchent tous les groupes d'années de naissance</i>	563
<i>La richesse foncière et les plantations de thé et de café</i>	563
<i>Des enfants privilégiés : l'aîné et le benjamin</i>	565
<i>Activités professionnelles et plantation de thé ou de café</i>	566
<i>La famille, une aide nécessaire pour la culture du thé et du café</i>	566
b) Les facteurs de la plantation de thé ou de café	567
Conclusion	568
II. La vente de maïs : une activité très largement féminine	569
1. L'âge à la première vente de maïs	569
a) L'année de naissance prime sur la conjoncture	570
b) Une activité des femmes en union	571
2. Etude de la vente de maïs à partir de l'entrée en union	572
a) Des écarts importants entre groupes d'années de naissance	573
b) Les caractéristiques de l'exploitation agricole	574
c) La faible importance des autres caractéristiques	575
d) Les facteurs de la vente de maïs chez les femmes en union	577
Conclusion	577
<u>B. Un pas vers la sortie de l'agriculture : le développement de l'informel à Magenche</u>	579
I. La première activité informelle	579
1. Des activités mal perçues dans l'enquête	579
a) Des commerçants entre le formel et l'informel	579
b) De la production au commerce	580
c) L'emploi agricole, une information mal perçue	581
2. Une définition large des activités informelles à Magenche	582
a) Activités informelles et marchandes	582
b) Le privé et l'informel facilement discernables	583
3. Une pratique de plus en plus répandue	583
Conclusion	587
II. Une grande diversité d'activités	588
1. Des activités illégales	588
a) L'alcool et la drogue	588
b) Les conflits comme source d'activités et de revenus	593
Conclusion	595
2. Trois groupes d'activités	596
3. Etude de la concurrence entre les activités informelles à la portée de tous et les autres	602

III. Etude détaillée de l'entrée dans le secteur informel pour les deux sexes	606
1. L'entrée des femmes dans le secteur informel	606
a) A partir de 15 ans	608
b) La première activité informelle après l'entrée en union	612
2. L'entrée des hommes dans le secteur informel	518
Conclusion	625
Conclusion générale	629
1. L'apport de l'analyse des biographies	629
2. L'émergence d'une crise socio économique	632
3. Les stratégies de survie	636
a) Une fécondité en baisse, mais jusqu'à quand ?	636
b) Des migrations limitées	637
c) Des locations de terre en pays maasai qui permettent de ne pas changer de mode de vie	638
d) La diversification des cultures et des activités pallie au manque de terre	639
4. Des conflits qui changent la vie	641
5. Magenche, une société qui garde des caractéristiques pré-coloniales perdues au cœur du pays gusii	643
6. Violences politiques et densités de population	644
Références bibliographiques	647
Bibliographie	647
Publications du gouvernement kenyan	665
Archives	667
Presse	667
Sites Web	667
Annexes	669
I. Questionnaire ménage	669
II. Questionnaire individuel	673
III. Carte de Magenche fournie par les anciens	688
IV. Lettre de protestation des enquêtrices	689
V. Etude de la concurrence entre les activités informelles à la portée de tous et les autres	690
Index	691

LISTE DES CARTES

Carte 1.	Les hauts plateaux du Kenya	3
Carte 2.	Les anciennes terres européennes dans le Kenya d'aujourd'hui	4
Carte 1-1.	Implantations gusii pré-coloniales approximatives et limites administratives coloniales	26
Carte 1-2.	Divisions administratives et électorales en vigueur en 1997	27
Carte 1-3.	Carte physique du pays gusii	29
Carte 1-4.	Zones agro-écologiques et fertilité des sols du pays gusii	30
Carte 1-5.	Densités de population par district au Kenya en 1969, 1979 et 1989	56
Carte 1-6.	Carte physique et administrative de Magenche	74
Carte 1-7.	Densités de population en pays gusii en 1989	78
Carte 1-8.	Densités de population et réseau routier en pays gusii en 1989	81
Carte 1-9.	Voies de communication, marchés et équipement dans la région de Magenche	82
Carte 1-10.	Les limites administratives dans la région de Magenche au début des années 1990	84
Carte 1-11.	Les densités de population autour de Magenche en 1989	85
Carte 1-12.	<i>Locations</i> et districts coloniaux dans le sud-ouest du Kenya	87
Carte 1-13.	Implantation approximative des premiers arrivants à Magenche vers la fin des années 1920	90
Carte 2-1.	Districts non enquêtés dans les KDHS	161
Carte 2-2.	Codification des lieux de séjour au Kenya	219
Carte 2-3.	Les communes de Magenche	229
Carte 2-4.	Individus qui ne connaissent pas leur sous-clan	231
Carte 2-5.	Localisation des églises et proportion de la population qui se déclare adventiste du 7 ^{ème} jour	234
Carte 5-1.	Lieu de naissance des femmes interrogées à Magenche	399
Carte 5-2.	Exemples de trajectoires migratoires masculines	403
Carte 5-3.	Trajectoires migratoires des garçons de moins de 15 ans, à partir de Magenche	411
Carte 5-4.	Trajectoires migratoires des filles de moins de 15 ans, à partir de Magenche	411
Carte 5-5.	Premières destinations des hommes	426
Carte 5-6.	Premières destinations des femmes	427
Carte 6-1.	Regroupement de communes utilisé pour l'étude de l'accès à la terre	503
Carte 6-2.	Proportion de ménages louant de la terre en pays maasai et superficie moyenne louée	544

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1.	Evolution de l'indice synthétique de fécondité	17
Tableau 2.	Taux d'usage de méthodes de contraception chez les femmes de 15 à 49 ans	17
Tableau 1-1.	Evolution de l'indice synthétique de fécondité	38
Tableau 1-2.	Population et densités estimées durant la colonisation en pays gusii	53
Tableau 1-3.	Densité de population en pays gusii et au Kenya selon les recensements kenyans	55
Tableau 1-4.	Densité de population par division administrative principale	77
Tableau 1-5.	Superficie et densités de Magenche en 1989 selon différentes sources	83
Tableau 1-6.	Densités de population autour de Magenche	85
Tableau 2-1.	Composition ethnique de la province de la Vallée du Rift	159
Tableau 2-2.	Les districts non-enquêtés dans les KDHS	162
Tableau 2-3.	Lieu de naissance du dernier enfant de chaque individu enquêté	167
Tableau 2-4.	L'effet de la première entrée en union sur la première naissance des femmes nées après 1968	184
Tableau 2-5.	Ménages et individus enquêtés	189
Tableau 2-6.	Calcul de l'indice de Bachi pour la naissance et l'initiation	193
Tableau 2-7.	Coefficients de pondération par groupes d'âges quinquennaux	198
Tableau 2-8.	Effet du groupe d'années de naissance sur la première entrée en union, données pondérées ou non	200
Tableau 2-9.	Codification de la parenté dans l'enquête Magenche	214
Tableau 2-10.	Codification du niveau d'instruction	217
Tableau 2-11a.	Première codification des lieux de séjour	217
Tableau 2-11b.	Deuxième codification des lieux de séjour	220
Tableau 2-12a.	Première codification des activités professionnelles	221
Tableau 2-12b.	Deuxième codification des activités professionnelles	222
Tableau 2-13.	Répartition de la population par sexe et groupe d'années de naissance	226
Tableau 2-14.	Composition en sous-clans de chaque grand groupe de communes	230
Tableau 2-15.	Composition de chaque grand groupe de communes selon la proportion de ménages dans chaque confession religieuse	232
Tableau 2-16.	Répartition de la population masculine selon la superficie des terres paternelles	235
Tableau 2-17.	Répartition de la population masculine selon la superficie potentiellement héritée	236
Tableau 3-1.	Age médian à la première entrée en union	259

Tableau 3-2.	Age médian à l'entrée en union selon le niveau d'instruction	259
Tableau 3-4.	Effets associés des groupes d'années de naissance et des périodes de conjoncture sur l'entrée en union des femmes	261
Tableau 3-5.	Relation entre le statut économique du père et la première entrée en union	264
Tableau 3-6.	Niveau d'instruction, scolarisation et première entrée en union	265
Tableau 3-7.	Matrice de variance-covariance du nombre d'enfants désirés à l'adolescence et du nombre d'enfants eus	266
Tableau 3-8.	Relation entre le fait d'avoir eu un enfant au domicile des parents et la première entrée en union	267
Tableau 3-9.	Relation entre la première émigration hors du pays gusii rural et la première entrée en union	267
Tableau 3-10.	Les facteurs de la première entrée en union chez les femmes	269
Tableau 3-11.	Effet de la période de conjoncture sur la première entrée en union	271
Tableau 3-12.	Effet de la superficie potentiellement héritée	274
Tableau 3-13.	Effet de l'accès à la terre sur l'entrée en union des hommes	275
Tableau 3-14.	Effet de l'activité principale sur la première entrée en union	276
Tableau 3-15.	Effet de la première émigration hors du pays gusii rural et la première entrée en union	276
Tableau 3-16.	Les facteurs de la première entrée en union chez les hommes	277
Tableau 3-17.	Proportion de femmes pour lesquelles la compensation matrimoniale a été versée l'année de l'entrée en union	286
Tableau 3-18.	Caractéristiques des femmes pour lesquelles la compensation matrimoniale a été versée l'année de l'entrée en union	287
Tableau 3-19.	Effet de la période de conjoncture sur le premier versement de la compensation matrimoniale chez les femmes	288
Tableau 3-20.	Effets associés des groupes d'années de naissance et des périodes de conjoncture sur le premier paiement de la compensation matrimoniale	289
Tableau 3-21.	Influence de la mobilité conjugale sur le délai de paiement de la compensation matrimoniale	290
Tableau 3-22.	Les facteurs du premier paiement de compensation matrimoniale chez les femmes	294
Tableau 3-23.	Proportion d'hommes qui se marient l'année de l'entrée en union	298
Tableau 3-24.	Caractéristiques des hommes qui se marient l'année de l'entrée en union	298
Tableau 3-25.	Effets des périodes de conjoncture sur le premier paiement de la compensation matrimoniale chez les hommes	300
Tableau 3-26.	Effets associés des groupes d'années de naissance et des périodes de conjoncture sur le premier paiement de la compensation matrimoniale chez les hommes	300
Tableau 3-27.	Effet de l'activité principale de l'individu sur le premier paiement de la compensation matrimoniale chez les hommes	303
Tableau 3-28.	Les facteurs du premier paiement de compensation matrimoniale chez les hommes	304

Tableau 4-1.	Taux de fécondité par âge et indice synthétique de fécondité à Magenche en 1996-1997	308
Tableau 4-2.	Evolution de l'âge médian à la première naissance selon le groupe d'années de naissance	311
Tableau 4-3.	Première entrée en union	316
Tableau 4-4.	Effet de la conjoncture sur la première naissance	320
Tableau 4-5.	Effets de la religion sur l'âge à la première naissance chez les femmes nées après 1968	323
Tableau 4-6.	Effets du niveau d'instruction et de la scolarisation sur la première naissance chez les femmes nées après 1968	325
Tableau 4-7.	Effet de la scolarisation sur la première naissance chez les femmes nées avant 1968	326
Tableau 4-8.	Effet du nombre d'enfants désirés à l'adolescence sur la première naissance	327
Tableau 4-9.	Effet d'une mise en union sur la première naissance	328
Tableau 4-10.	Modèle semi-paramétrique (femmes nées après 1968)	329
Tableau 4-11.	Modèle semi-paramétrique (femmes nées avant 1967)	330
Tableau 4-12.	Moment auquel survient la première naissance selon diverses caractéristiques des mères	335
Tableau 4-13.	Effet d'une mise en union sur la première naissance des femmes ayant interrompu leur scolarité en primaire	338
Tableau 4-14.	Effet de l'émigration sur la première naissance des femmes ayant interrompu leur scolarité en primaire	338
Tableau 4-15.	Modèle semi-paramétrique	339
Tableau 4-16.	Effet du groupe d'année de naissance sur l'arrivée d'un nouvel enfant chez les femmes ayant déjà 1 à 3 enfants	344
Tableau 4-17.	Effet de la période de conjoncture sur l'arrivée d'un nouvel enfant chez les femmes nées après 1968	346
Tableau 4-18.	Effet du sexe de l'enfant précédent sur l'arrivée d'un nouvel enfant chez les femmes nées après 1968	347
Tableau 4-19.	Matrice de variance-covariance des niveaux d'instruction (réf : secondaire ou plus) et des groupes d'années de naissance (ref : nées après 1968) obtenue par un modèle semi-paramétrique	358
Tableau 4-20.	Les facteurs de la première utilisation de méthode contraceptive, obtenus à partir de modèles exponentiels	364
Tableau 4-21.	Les facteurs de la première utilisation de méthode contraceptive, obtenus à partir de modèles semi-paramétriques	365
Tableau 4-22.	Effet de la période de conjoncture sur le décès d'un enfant	371
Tableau 4-23.	Effet du rang de naissance sur le décès d'un enfant	373
Tableau 4-24.	Effets associés du rang de naissance et de la conjoncture sur le décès d'un enfant	373
Tableau 4-25.	Effet de l'âge de la fille aînée sur le décès de ses frères et soeurs	374
Tableau 4-26.	Effet de la durée du dernier intervalle intergénéral sur la survie du dernier enfant	375
Tableau 4-27.	Effet d'un décès d'enfant dans le ménage sur la survie des autres enfants	376
Tableau 4-28.	Effet du nombre d'unions qu'a connu le père sur le risque de décès des enfants	377

Tableau 4-29.	Effet de la distance de la source d'eau utilisée sur la survie des enfants	381
Tableau 4-30.	Effet de la localisation de l'exploitation sur le décès des enfants	383
Tableau 4-31.	Effet du matériau constitutif du toit sur le décès des enfants	385
Tableau 4-32.	Les facteurs du décès des enfants obtenus à partir des enquêtes auprès des femmes	386
Tableau 4-33.	Les facteurs du décès des enfants obtenus à partir des enquêtes auprès des hommes	387
Tableau 5-1.	Lieu idéal de résidence	396
Tableau 5-2.	Raison donnée pour vouloir quitter Magenche	397
Tableau 5-3.	Lieu de naissance des personnes interrogées à Magenche	400
Tableau 5-4.	Proportion d'individus nés hors du pays gusii rural selon l'année de naissance	400
Tableau 5-5.	Effet du niveau scolaire sur le placement d'un enfant	415
Tableau 5-6.	Effet de la période de conjoncture sur le confiage des enfants	417
Tableau 5-7.	Les facteurs du confiage des enfants	420
Tableau 5-8.	Destination de la première émigration du pays gusii	425
Tableau 5-9.	Effet de la période de conjoncture sur la première migration hors pays gusii rural des femmes	429
Tableau 5-10.	Effet du nombre d'enfants sur la première migration hors pays gusii rural des femmes	430
Tableau 5-11.	Effet de la scolarisation et de l'activité sur la première migration hors pays gusii rural des femmes	431
Tableau 5-12.	Les facteurs de la première émigration chez les femmes	432
Tableau 5-13.	Effet de la période de conjoncture sur la première émigration du pays gusii rural chez les hommes	436
Tableau 5-14.	Matrice de variance-covariance des groupes d'années de naissance (ref : nés avant 1952) et de la superficie de terres paternelles (ref : plus de 12 acres)	437
Tableau 5-15.	Effet de la scolarisation et de l'activité sur la première migration hors pays gusii rural des hommes de plus de 15 ans	438
Tableau 5-16.	Les facteurs de la première émigration chez les hommes de plus de 15 ans	439
Tableau 5-17.	Effet de la période de conjoncture sur la durée de séjour hors pays gusii rural	448
Tableau 5-18.	Effets conjoints des groupes d'années de naissance et des périodes de conjoncture sur la durée de séjour hors pays gusii rural	449
Tableau 5-19.	Effet de la scolarisation en secondaire et de l'activité principale sur la durée de séjour hors pays gusii rural	451
Tableau 5-20.	Effet de l'accès à la terre gusii sur les retours vers le pays gusii rural	453
Tableau 5-21.	Les facteurs du retour des migrants hors pays gusii rural	454
Tableau 5-22.	Influence de la période de conjoncture sur le changement de logement	461
Tableau 5-23.	Influence du premier versement de la compensation matrimoniale sur le changement de logement	462

Tableau 5-24.	Influence du niveau d'instruction sur le changement de logement	463
Tableau 5-25.	Effet de l'activité principale sur le changement de logement	464
Tableau 5-26.	Les facteurs du changement de logement des hommes ne vivant pas à Magenche	465
Tableau 6-1.	Superficie des terres attribuées et équivalent par personne	484
Tableau 6-2.	Equivalent par personne des superficies héritées	485
Tableau 6-3.	Effets des périodes de conjoncture et des groupes d'années de naissance sur l'accès à la terre des hommes après 25 ans	494
Tableau 6-4.	Matrice de variance covariance des groupes d'années de naissance (ref : nés après 1968) et des niveaux d'instruction (ref : secondaire et plus) pour l'accès à la terre des ménages dans lesquels l'homme à moins de 25 ans.	499
Tableau 6-5.	Effet du décès du père sur l'accès à la terre des hommes	502
Tableau 6-6.	Effet du décès du père sur l'accès à la terre des hommes	503
Tableau 6-7.	Effet de l'activité professionnelle sur l'accès à la terre	505
Tableau 6-8.	Les facteurs de l'accès à la terre	506
Tableau 6-9.	Superficie des terres achetées	509
Tableau 6-10.	Localisation des terres possédées en 1997 par les ménages de Magenche	510
Tableau 6-11.	Superficies louées au moment de l'enquête	511
Tableau 6-12.	Superficies mises en location au moment de l'enquête	511
Tableau 6-13.	Proportion des ménages qui ont acheté ou loué de la terre selon la surface héritée par ménage	514
Tableau 6-14.	Proportion des ménages qui ont acheté ou loué de la terre selon la surface totale cultivée par personne	515
Tableau 6-15.	Répartition des premières locations en pays maasai par superficie	521
Tableau 6-16.	Effet de la période de conjoncture sur la location en pays maasai	529
Tableau 6-17.	Effet de l'implantation géographique sur la location en pays maasai	532
Tableau 6-18.	Effet de la durée de séjour en migration sur la location en pays maasai	533
Tableau 6-19.	Les facteurs de la location de terre en pays maasai	534
Tableau 6-20.	Effet de la période de conjoncture sur les arrêts de location en pays maasai	538
Tableau 6-21.	Locations de terres en pays maasai en 1997 et en 1998	545
Tableau 7-1.	Superficie totale cultivée et nombre de plants de café et de thé à Magenche	555
Tableau 7-2.	Effet de la période de conjoncture sur la plantation de café ou de thé à Magenche	563
Tableau 7-3.	Effet de la superficie des terres possédées sur la plantation de café ou de thé à Magenche	564
Tableau 7-4.	Effet du rang de naissance sur la plantation de café ou de thé à Magenche	565

Tableau 7-5.	Effet de l'activité principale sur la plantation de café ou de thé à Magenche	566
Tableau 7-6.	Effet de la première mise en union sur la plantation de café ou de thé à Magenche	566
Tableau 7-7.	Les facteurs de la plantation de thé ou de café	567
Tableau 7-8.	Effets de la période de conjoncture sur l'entrée dans le secteur informel	571
Tableau 7-9.	Effets du statut matrimonial sur la première vente de maïs	572
Tableau 7-10.	Effets de la période de conjoncture sur la vente de maïs, après l'entrée en union	574
Tableau 7-11.	Effets de la location de terres en pays maasai sur la vente de maïs	575
Tableau 7-12.	Effet du nombre d'enfants sur la vente de maïs	576
Tableau 7-13.	Les facteurs de la vente de maïs	577
Tableau 7-14.	L'âge médian à la première activité informelle	585
Tableau 7-15.	Effets de la période de conjoncture sur l'entrée dans le secteur informel	586
Tableau 7-16.	Vendeurs de <i>chang'aa</i>	590
Tableau 7-17.	Proportion de ménages qui vendent du <i>chang'aa</i> selon la zone géographique	590
Tableau 7-18.	Matrice de variance-covariance des enquêtrices et des zones géographiques	590
Tableau 7-19.	Influence de l'enquêtrice et de la localisation sur la détection de vendeurs de <i>chang'aa</i>	591
Tableau 7-20.	Proportion de ménages qui vendent du <i>chang'aa</i> selon la superficie de terres cultivée, possédée et louée	592
Tableau 7-21.	Proportion de ménages qui vendent du <i>chang'aa</i> selon le type de ménage	593
Tableau 7-22.	Proportion d'hommes qui se battent à la frontière, fabriquent des armes et en vendent	593
Tableau 7-23.	Effets de la période de conjoncture sur l'entrée dans le secteur informel	608
Tableau 7-24.	Effets de la superficie des terres paternelles et du groupe d'années de naissance sur l'entrée dans le secteur informel	609
Tableau 7-25.	Effets du statut matrimonial sur l'entrée dans le secteur informel	610
Tableau 7-26.	Effets de la scolarisation sur l'entrée dans le secteur informel	611
Tableau 7-27.	Les facteurs de la première activité informelle chez les femmes de plus de 15 ans	612
Tableau 7-28.	Effets de la période de conjoncture sur l'entrée dans le secteur informel	615
Tableau 7-29.	Effets de la plantation de thé sur l'entrée dans le secteur informel des femmes en union	616
Tableau 7-30.	Effets de la période de conjoncture sur l'entrée des hommes dans le secteur informel	619
Tableau 7-31.	Matrice de variance-covariance obtenue pour deux groupes de caractéristiques : l'année de naissance (ref : après 1968) et la superficie des terres paternelles (ref : moins de 3 acres)	621

Tableau 7-32.	Effets de la migration sur l'entrée des hommes dans le secteur informel	621
Tableau 7-33.	Effets de la scolarisation sur l'entrée dans le secteur informel	622
Tableau 7-34.	Les facteurs de la première activité informelle chez les hommes	623
Tableau 7-35.	Pourcentage d'individus de chaque sexe et groupe d'années de naissance qui verse régulièrement de l'argent à un ekiombe, en fonction du montant total versé par mois	626

LISTE DES FIGURES ET DOCUMENTS

Document 2-1. Chronologie établie à partir de la littérature et des archives	164
Document 2-2. Chronologie utilisée sur le terrain	170
Document 2-3. Table de séjour obtenue par la méthode de Kaplan-Meier	182
Document 2-4. Pyramides des âges de la population de Magenche	196
Figure 2-1. L'arrivée d'un événement	177
Figure 2-2. L'arrivée de la première naissance chez les femmes nées après 1968	178
Figure 2-3. Risques cumulés de première naissance chez les femmes nées après 1968	179
Figure 2-4. Risques cumulés de première naissance chez les femmes nées après 1968, selon la religion	181
Figure 2-5a. Effet de la pondération des données sur les fonctions de séjour obtenues dans l'étude de la première naissance	199
Figure 2-5b. Effet de la pondération des données sur les fonctions de séjour obtenues dans l'étude de la première entrée en union	199
Figure 2-6. Effet de la pondération des données sur les risques cumulés de première entrée en union selon le groupe d'années de naissance	200
Figure 2-7. Risques cumulés de première entrée en union selon l'identité de l'enquêtrice	206
Figure 2-8. Risques cumulés de première naissance selon l'identité de l'enquêtrice	207
Figure 2-9. Risques cumulés de premier versement de la compensation matrimoniale, à partir de la première entrée en union, selon l'identité de l'enquêtrice	207
Figure 3-1. Incidence des ruptures dans les unions des femmes, selon la date d'entrée en union	249
Figure 3-2. Incidence des ruptures dans les unions des hommes, selon la date d'entrée en union	250
Figure 3-3. Entrée en polygamie selon la date d'entrée en union	254
Figure 3-4. La première entrée en union pour les femmes	257
Figure 3-5. La première entrée en union pour les hommes	258
Figure 3-6. Risques cumulés de première entrée en union par groupe d'années de naissance chez les femmes	260
Figure 3-7. Risques cumulés de première entrée en union selon l'étendue des terres paternelles chez les femmes	263
Figure 3-8. Risques cumulés de première entrée en union selon la dernière activité principale du père chez les femmes	263
Figure 3-9. Risques cumulés de première entrée en union par niveau d'instruction chez les femmes	264
Figure 3-10. Risques cumulés de première entrée en union selon le nombre idéal d'enfants chez les femmes	266
Figure 3-11. Risques cumulés de première entrée en union selon le rang de naissance chez les hommes	273

Figure 3-12. Risques cumulés de première entrée en union selon le lieu de résidence chez les hommes	272
Figure 3-13. Risques cumulés de première entrée en union selon la religion chez les hommes	272
Figure 3-14. Risques cumulés de première entrée en union selon le niveau d'instruction chez les hommes	275
Figure 3-15. Premier paiement de la compensation matrimoniale selon l'année d'entrée en union	282
Figure 3-16. Risques cumulés de premier paiement de la compensation matrimoniale selon le sexe de la personne interrogée	283
Figure 3-17. Le premier paiement de la compensation matrimoniale chez les femmes	285
Figure 3-18. Risques cumulés de premier paiement de la compensation matrimoniale selon le groupe d'années de naissance	288
Figure 3-20. Risques cumulés de premier paiement de la compensation matrimoniale selon la superficie des terres paternelles chez les femmes	291
Figure 3-21. Risques cumulés de premier paiement de la compensation matrimoniale selon le niveau d'instruction chez les femmes	291
Figure 3-22. Risques cumulés de premier paiement de la compensation matrimoniale selon la religion	292
Figure 3-23. Le premier paiement de la compensation matrimoniale chez les hommes	296
Figure 3-24. Le premier paiement de la compensation matrimoniale selon l'année de première entrée en union chez les hommes	297
Figure 3-25. Risques cumulés de premier paiement de la compensation matrimoniale selon l'année de naissance chez les hommes	299
Figure 3-26. Risques cumulés de premier paiement de la compensation matrimoniale selon la superficie des terres paternelles chez les hommes	301
Figure 3-27. Risques cumulés de premier paiement de la compensation matrimoniale selon le rang de naissance chez les hommes	302
Figure 4-1. L'arrivée de la première naissance selon le groupe d'années de naissance	310
Figure 4-2. Risques cumulés de première naissance selon le groupe d'années de naissance	311
Figure 4-3. L'arrivée de la première naissance selon le niveau d'instruction	312
Figure 4-4. Concurrence entre entrée en union et première naissance	314
Figure 4-5. Risques cumulés de première naissance et de première entrée en union	315
Figure 4-6. Risques cumulés de première union en fonction du groupe d'âge	315
Figure 4-7. Risques cumulés de première union pour différents niveaux d'instruction	317
Figure 4-8. Risques cumulés de première naissance pour différents niveaux d'instruction	318
Figure 4-9. Courbes $\ln(H(t))$ en fonction de $\ln(t)$ interdisant l'utilisation d'un modèle à risques proportionnels pour différents groupes d'années de naissance	319

Figure 4-10. Risques cumulés de première naissance en fonction du clan d'origine de la femme	320
Figure 4-11. Risques cumulés de première naissance en fonction de la connaissance du clan d'origine pour toutes les femmes	321
Figure 4-12. Effet de la religion sur l'âge à la première naissance	322
Figure 4-13. Risques cumulés de première naissance en fonction de la superficie des terres possédées par le père	323
Figure 4-14. Risques cumulés de première naissance en fonction du niveau d'instruction chez les femmes nées après 1968	325
Figure 4-15. Risques cumulés de première naissance en fonction du nombre d'enfants désirés à l'adolescence	326
Figure 4-16. Risques cumulés de première naissance en fonction du nombre d'enfants désirés à l'adolescence selon le groupe d'années de naissance	327
Figure 4-17. Fonction de séjour de la population féminine ayant quitté l'école en cours de cycle primaire, avant l'arrivée du premier enfant	334
Figure 4-18. Risques cumulés d'avoir un enfant et courbes $\ln(H(t))$ selon la promotion de rupture de scolarité	337
Figure 4-19. Risques cumulés de première naissance à partir de la fin de la scolarité en fonction du rang de naissance	337
Figure 4-20a. Courbes de séjour dans un intervalle intergénérisique selon l'ordre de celui-ci	343
Figure 4-20b. Courbes de séjour dans un intervalle intergénérisique selon le groupe d'années de naissance de la mère pour les trois premiers intervalles	344
Figure 4-21. Courbes de séjour dans un intervalle intergénérisique selon le rang de l'intervalle pour différents groupes d'années de naissance	345
Figure 4-22. Courbes de séjour dans un intervalle intergénérisique selon le sexe de l'enfant précédant	346
Figure 4-23. Courbes de séjour dans un intervalle intergénérisique selon le sexe du dernier enfant pour les femmes nées après 1968	347
Figure 4-24. Courbes de séjour dans un intervalle intergénérisique selon le niveau d'instruction de la mère, pour les femmes nées après 1968	348
Figure 4-25. Temps de sortie d'observation sans contraception selon la période traversée au moment de l'enquête	356
Figure 4-26. Fonction de séjour sans utilisation de méthode contraceptive	357
Figure 4-27. Première utilisation de méthode contraceptive selon le groupe d'années de naissance	357
Figure 4-28. Première utilisation de méthode contraceptive selon le niveau d'instruction	358
Figure 4-29. Première utilisation de méthode contraceptive selon le nombre idéal d'enfants à l'adolescence (question rétrospective)	360
Figure 4-30. Première utilisation de méthode contraceptive selon la superficie des terres paternelles	361
Figure 4-31. Première utilisation de méthode contraceptive selon l'activité du père	362
Figure 4-32. Première utilisation de méthode contraceptive selon deux caractéristiques familiales : le rang de naissance et le nombre de femmes du père	362

Figure 4-33. Première utilisation de méthode contraceptive selon le clan d'origine	363
Figure 4-34. Courbe de survie des enfants nés vivants	369
Figure 4-35. Courbes de survie et de risques cumulés de décès chez les enfants, selon le sexe de l'enquêté	370
Figure 4-36. Risques cumulés de décès selon le groupe d'années de naissance de l'enfant	371
Figure 4-37. Risques cumulés de décès selon le sexe de l'enfant	372
Figure 4-38. Risques cumulés de décès selon le rang de naissance de l'enfant	372
Figure 4-39. Risques cumulés de décès de l'enfant selon la durée d'allaitement	375
Figure 4-40. Risques cumulés de décès d'un enfant selon le niveau d'instruction de la mère	376
Figure 4-41. Risques cumulés de décès de l'enfant selon le niveau d'instruction du père	378
Figure 4-42. Risques cumulés de décès de l'enfant selon la religion du chef de ménage	379
Figure 4-43. Risques cumulés de décès de l'enfant selon le sous-clan d'appartenance du ménage	380
Figure 4-44. Risques cumulés de décès d'un enfant selon le fait que le sous-clan d'appartenance du ménage soit connu ou non de ses parents.	380
Figure 4-45. Risques cumulés de décès de l'enfant selon la distance entre son logement et la source d'eau la plus proche	381
Figure 4-46. Risques cumulés de décès d'un enfant selon la localisation de l'exploitation	382
Figure 4-47. Risques cumulés de décès d'un enfant selon le fait que l'exploitation soit située dans une zone marécageuse ou non	382
Figure 4-48. Risques cumulés de décès de l'enfant selon le matériau constitutif du toit	384
Figure 4-49. Risques cumulés de décès selon différentes causes énoncées par les enquêtés	389
Figure 5-1. Calendrier des départs de Magenche en 1997-1998	405
Figure 5-2. Calendrier des arrivées à Magenche en 1997-1998	406
Figure 5-3. Âge à la première émigration du pays gusii rural	408
Figure 5-4. Fonction de séjour des enfants de moins de 15 ans à Magenche avant la première émigration de plus de 6 mois	410
Figure 5-5. Risques cumulés de première émigration de Magenche chez les enfants de moins de 15 ans	410
Figure 5-6. Fonction de séjour au sein du foyer parental avant une première séparation de plus de 6 mois	415
Figure 5-7. Risques cumulés de confiage selon le rang de naissance	417
Figure 5-8. Risques cumulés de confiage selon le rang de naissance, par âge	418
Figure 5-9. Risques cumulés de confiage entre 5 et 15 ans selon le rang de naissance, par sexe	418
Figure 5-10. Proportion d'hommes et de femmes de l'échantillon présents à Magenche à chaque âge	423
Figure 5-11. Fonction de séjour en pays gusii rural des femmes	428
Figure 5-12. Exemples d'allures de courbes de risques cumulés obtenues dans l'étude du premier séjour hors du pays gusii rural chez les	

femmes : effets du rang de naissance et du fait d'avoir déjà vécu ailleurs qu'en pays gusii rural	429
Figure 5-13. Fonction de séjour en pays gusii rural chez les hommes	434
Figure 5-14. Risques cumulés de première émigration selon le groupe d'années de naissance, chez les hommes	435
Figure 5-15. Risques cumulés de premier séjour hors du pays gusii rural chez les hommes selon la superficie des terres possédées par le père	436
Figure 5-16. Fonction de séjour hors du pays gusii rural, selon le sexe et le début du séjour	443
Figure 5-17. Fonction de séjour dans chaque logement hors du pays gusii rural pour les hommes	444
Figure 5-18. Risques cumulés de retour de migration selon le sexe du migrant	446
Figure 5-19. Risques cumulés de retour de migration selon le sexe du migrant et la durée écoulée en migration	447
Figure 5-20. Risques cumulés de retour de migration selon le groupe d'années de naissance du migrant	448
Figure 5-21. Risques cumulés de retour de migration selon le rang de l'épisode migratoire	450
Figure 5-22. Risques cumulés de retour de migration selon la superficie des terres du père du migrant	452
Figure 5-23. Risques cumulés de retour de migration selon la superficie des terres du père du migrant chez les femmes, après la troisième année passée en migration	453
Figure 5-24. Fonction de séjour dans chaque logement	457
Figure 5-25. Risques cumulés de déménager selon le rang de la migration	458
Figure 5-26. Risques cumulés de déménager selon la relation de parenté entre le migrant et le chef de ménage dans le logement	459
Figure 5-27. Risques cumulés de déménager selon les matériaux constitutifs du toit du logement	459
Figure 5-28. Risques cumulés de déménager selon les matériaux constitutifs des murs du logement	460
Figure 5-29. Risques cumulés de déménager selon le groupe d'années de naissance du migrant	461
Figure 5-30. Risques cumulés de déménager selon le moment du premier versement de la compensation matrimoniale du migrant	462
Figure 5-31. Fonction de séjour hors du pays gusii rural, mesurée en nombre de lieux de séjour différents	467
Figure 5-32. Risques cumulés de retour vers le pays gusii rural, selon le moment du départ et le sexe	468
Figure 5-33. Risques cumulés de retour vers le pays gusii rural pour les épisodes migratoires de l'enfance et de l'âge adulte, selon le sexe	468
Figure 6-1. Date d'émission des titres de propriétés possédés à Magenche, selon les répondants	478
Figure 6-2. Superficies héritées ou allouées selon l'année du partage	486
Figure 6-3. Fonction de séjour dans le ménage des parents de l'homme, avant l'accès individuel à la terre	487
Figure 6-4. Risques cumulés d'installation sur la terre selon le sexe du répondant	488

Figure 6-5.	Risques cumulés d'installation sur la terre selon le sexe du répondant, pour des groupes d'âges différents	488
Figure 6-6.	Risques cumulés d'installation sur la terre selon le sexe du répondant et l'âge de l'homme	489
Figure 6-7.	Risques cumulés d'installation sur la terre selon le sexe du répondant et le groupe d'années de naissance de l'homme	490
Figure 6-8.	Risques cumulés d'installation sur la terre selon le sexe du répondant et le groupe d'années de naissance de l'homme, d'après les déclarations des hommes et des femmes	491
Figure 6-9.	Risques cumulés d'installation sur la terre selon le sexe du répondant et le groupe d'années de naissance de l'homme, d'après les déclarations des hommes uniquement	492
Figure 6-10.	Courbes $\ln(H(t))$ de l'accès aux terres paternelles selon le groupe d'années de naissance	493
Figure 6-11.	Concurrence entre accès à la terre et entrée en union	496
Figure 6-12.	Risques cumulés de connaître une première union	497
Figure 6-13.	Risques cumulés de recevoir de la terre	497
Figure 6-14.	Risques cumulés d'installation sur la terre selon la superficie revenant potentiellement à l'individu	498
Figure 6-15.	Risques cumulés d'installation sur la terre selon le niveau d'instruction de l'homme	499
Figure 6-16.	Risques cumulés d'installation sur la terre selon le niveau d'instruction de l'homme, pour deux groupes d'âges	499
Figure 6-17.	Risques cumulés d'installation sur la terre selon le niveau d'instruction, par groupe d'années de naissance	500
Figure 6-18.	Risques cumulés d'installation sur la terre selon le rang de naissance	501
Figure 6-19.	Risques cumulés d'installation sur la terre selon le nombre de femmes du père	501
Figure 6-20.	Risques cumulés d'installation sur la terre selon la commune d'implantation	504
Figure 6-21.	Origine et usage des terres selon la superficie héritée	514
Figure 6-22.	Origine et usage des terres selon la superficie cultivée par personne	516
Figure 6-23.	Proportions de ménages qui achètent ou commencent à louer de la terre en pays maasai, selon l'année.	520
Figure 6-24.	Fonction de séjour sans louer en pays maasai, selon le sexe de l'enquêté	522
Figure 6-25.	Fonction de séjour sans acheter en pays maasai, selon le sexe de l'enquêté	523
Figure 6-26.	Concurrence entre achat et location de terre en pays maasai	523
Figure 6-27.	Risques cumulés de louer de la terre en pays maasai	524
Figure 6-28.	Risques cumulés d'acheter de la terre en pays maasai	524
Figure 6-29.	Concurrence entre achat et location de terre en pays maasai, chez les hommes uniquement	525
Figure 6-30.	Fonction de séjour sans location en pays maasai et risques cumulés de louer selon le sexe.	527
Figure 6-31.	Fonction de séjour sans location en pays maasai et risques cumulés de louer selon le sexe du déclarant	527

Figure 6-32. Risques cumulés de louer en pays maasai selon le groupe d'années de naissance	528
Figure 6-33. Risques cumulés de louer en pays maasai selon la superficie des terres paternelles	529
Figure 6-34. Risques cumulés de louer en pays maasai selon la superficie des terres paternelles, avant et après 22 ans	530
Figure 6-35. Risques cumulés de louer en pays maasai selon la superficie potentiellement héritée, après 23 ans	530
Figure 6-36a. Risques cumulés de louer en pays maasai selon la zone d'installation des ménages	531
Figure 6-36b. Risques cumulés de louer en pays maasai selon le sous-clan	532
Figure 6-37. Durée de location	535
Figure 6-38. Risques cumulés de commencer et d'arrêter de louer selon le sexe de l'enquêté	536
Figure 6-39. Risques cumulés de commencer et d'arrêter de louer selon l'année	537
Figure 6-40. Risques cumulés d'arrêter de louer de la terre en pays maasai selon l'année de première location	537
Figure 6-41. Risques cumulés d'arrêter de louer de la terre en pays maasai selon le groupe d'années de naissance	539
Figure 6-42. Risques cumulés d'arrêter de louer de la terre en pays maasai selon la zone géographique	540
Figure 6-43. Risques cumulés d'arrêter de louer de la terre en pays maasai selon la zone géographique pour des durées de location inférieures à 4 ans ou comprises entre 7 et 12 ans	540
Figure 6-44. Risques cumulés d'arrêter de louer de la terre en pays maasai avant 1996 selon l'année de naissance et la zone géographique	541
Figure 6-45. Risques cumulés d'arrêter de louer de la terre en pays maasai avant 1996 selon le sexe de l'enquêté	542
Figure 6-46. Proportion de ménages qui continuent à cultiver en pays maasai après les conflits selon la surface possédée en pays gusii.	546
Figure 6-47. Proportion de ménages qui continuent à cultiver en pays maasai après les conflits selon la surface possédée en pays gusii per capita.	547
Figure 6-48. Proportion de ménages qui continuent à cultiver en pays maasai au cours des conflits selon la superficie des terres louées en pays maasai.	548
Figure 6-49. Proportion de ménages qui continuent à cultiver en pays maasai après les conflits selon leur taux de dépendance du pays maasai	548
Figure 7-1. Nombre de nouveaux planteurs de thé et café chaque année à Magenche	556
Figure 7-2. Evolution du nombre moyen de plants de thé et café achetés à Magenche	557
Figure 7-3. Concurrence entre plantation de thé et plantation de café chez les hommes ayant accès à la terre à Magenche	559
Figure 7-4. Risques cumulés de plantation de thé à Magenche	560
Figure 7-5. Risques cumulés de plantation de café à Magenche	560
Figure 7-6. Risques cumulés de plantation de café ou de thé à Magenche	562

Figure 7-7. Fonction de séjour sans thé ni café, à partir de l'installation sur la terre	562
Figure 7-8. Risques cumulés de plantation de café ou de thé à Magenche selon la superficie des terres paternelles	563
Figure 7-9. Risques cumulés de plantation de café ou de thé à Magenche selon le rang de naissance	565
Figure 7-10. Fonction de séjour avant la première vente de maïs selon le sexe	569
Figure 7-11. Risques cumulés de vendre du maïs pour la première fois, selon l'année de naissance	570
Figure 7-12. Fonction de séjour entre l'entrée en union et la première année de vente de maïs	572
Figure 7-13. Risques cumulés de vendre du maïs après l'entrée en union selon l'année de naissance	573
Figure 7-14. Risques cumulés de vendre du maïs après l'entrée en union en fonction de la superficie des terres cultivées en pays gusii	574
Figure 7-15. Risques cumulés de vendre du maïs après l'entrée en union selon la religion déclarée	576
Figure 7-16. Âge à l'entrée dans le secteur informel	584
Figure 7-17. Risques cumulés d'entrée dans le secteur informel, selon le sexe et selon le groupe d'années de naissance	584
Figure 7-18. Risques cumulés d'entrée dans le secteur informel, selon le sexe et le groupe d'années de naissance	586
Figure 7-19. Âge à l'entrée dans les différents groupes d'activités du secteur informel	596
Figure 7-20. Âge à l'entrée dans les différents groupes d'activités du secteur informel selon le sexe	597
Figure 7-21. Risques cumulés d'entrée dans les différents groupes d'activités du secteur informel selon le sexe	598
Figure 7-22. Risques cumulés d'entrée dans les différents groupes d'activités du secteur informel selon le groupe d'années de naissance	599
Figure 7-23. Risques cumulés d'entrée dans les différents groupes d'activités du secteur informel selon le groupe d'années de naissance et le sexe	600
Figure 7-24. Concurrence entre entrées en activité dans deux parties du secteur informel	602
Figure 7-25. Risques cumulés de première activité informelle sans capital ni savoir faire, selon la pratique antérieure éventuelle d'une activité informelle nécessitant savoir-faire ou capital	603
Figure 7-26. Risques cumulés de première activité informelle nécessitant savoir-faire ou capital, selon la pratique antérieure éventuelle d'une activité informelle sans capital ni savoir faire	603
Figure 7-27. Risques cumulés de première activité informelle nécessitant savoir-faire ou capital, selon la pratique antérieure éventuelle d'une activité informelle sans capital ni savoir faire	604
Figure 7-28. Âge à l'entrée dans le secteur informel pour les femmes	606
Figure 7-29. Risques cumulés d'entrée dans le secteur informel selon le groupe d'années de naissance, et courbes $\ln(H(t))$ en fonction de $\ln(t)$	607

Figure 7-30. Risques cumulés d'entrée dans le secteur informel selon le groupe d'années de naissance à partir de 15 ans, et courbes $\ln(H(t))$ en fonction de $\ln(t)$	607
Figure 7-31. Risques cumulés d'entrée dans le secteur informel selon la superficie des terres paternelles	609
Figure 7-32. Durée de séjour sans activité informelle après l'entrée en union	613
Figure 7-33. Risques cumulés d'avoir une activité informelle après l'entrée en union, en fonction de l'exercice préalable d'une telle activité	613
Figure 7-34. Risques cumulés d'avoir une activité informelle après l'entrée en union, en fonction de la superficie cultivée	614
Figure 7-35. Risques cumulés d'avoir une activité informelle après l'entrée en union, en fonction du groupe d'années de naissance	615
Figure 7-36. Âge à l'entrée dans le secteur informel pour les hommes	618
Figure 7-37. Risques cumulés d'entrée dans le secteur informel selon le groupe d'années de naissance	618
Figure 7-38. Risques cumulés d'entrée dans le secteur informel selon le nombre de femmes du père	620
Figure 7-39. Risques cumulés d'entrée dans le secteur informel selon la superficie des terres paternelles	620

LISTE DES PHOTOS

Photo 1-1. Vue de la route de Magenche par temps sec	64
Photo 1-2. Vue de la route de Magenche par temps de pluie	64
Photo 1-3. Un fabricant d'arcs et de flèches démontre la qualité de ses produits	111
Photo 1-4. Une maison brûlée lors d'un raid maasai	111
Photo 1-5. Deux des bandits de Magenche avec quelques armes à feu	116
Photo 1-6. Une patrouille de GSU sur la piste qui longe la limite administrative Gusii /Maasai	116
Photo 6-1. Des habitations sur la totalité de la parcelle	481
Photo 6-2. Certains en viennent à cultiver la cours des maisons	481

INTRODUCTION GENERALE

Longtemps un continent vidé de ses habitants, l'Afrique a connu au cours du dernier demi-siècle une explosion démographique sans pareille. Les fortes densités de population de certaines régions de l'Afrique subsaharienne, anciennes colonies belges ou britanniques, marginales par rapport aux anciennes colonies françaises peu densément peuplées, n'ont fait l'objet que de peu d'études jusqu'à récemment en France. En relation d'abord à la croissance démographique des années 1970 dans certaines parties de ce continent et aux craintes liées à l'immigration en occident, puis de façon spectaculaire dans les années 1990 au génocide du Rwanda, ces questions se sont ensuite progressivement imposées aux chercheurs, entre autres en économie et en démographie. Ce travail est une contribution à l'étude des interactions entre démographie, économie et ressources dans l'une des régions rurales les plus densément peuplées d'Afrique au sud du Sahara. Il s'agit ici d'une approche à petite échelle, focalisée sur une partie des hautes terres kenyanes surplombant le lac Victoria, autour du marché de Magenche, qui comptait 729 hb/km² en 1989. Cette région du sud-ouest du Kenya, majoritairement peuplée par les Gusii, est souvent comparée aux parties les plus densément peuplées du Rwanda (271 hb/km² en moyenne en 1991) et du Burundi, qui présentent des aspects similaires quant aux pratiques agricoles et aux modes de vie. Elle n'est pas non plus sans rappeler le pays bamileke (169 hb/km² en moyenne en 1987), au Cameroun, qui connaît également des densités de populations élevées et une intensification progressive de l'agriculture.

L'augmentation disproportionnée de la population par rapport aux ressources foncières fait paraître la survie, même précaire, des Gusii et des autres peuples des hautes terres d'Afrique, comme un phénomène quasi miraculeux qui exige des explications. Pour identifier les stratégies mises en œuvre par ces hommes et ces femmes pour survivre, l'utilisation nouvelle de l'analyse des biographies pour une zone rurale africaine est un outil inestimable, car elle permet l'étude quantitative, dans des trajectoires individuelles, des interactions entre événements d'ordres différents : démographique, social, politique, économique...

La partie sud du pays gusii, où se situe Magenche, est depuis le début des années 1990 le théâtre d'affrontements interethniques entre les Gusii et leurs voisins

Maasai, immédiatement au sud. Ces conflits soulèvent la question de la relation entre densification de population, déplétion des ressources locales et émergence de la violence. Certains auteurs se sont interrogés sur les causes démographiques du génocide rwandais de 1994. Mais au Kenya comme au Rwanda, il ne faut pas négliger également l'aspect politique des conflits.

Ces événements ont lieu dans une période de stagnation économique, qui fait que le Kenya est de plus en plus dépendant de l'aide internationale, et de chute rapide de la fécondité. Ce sont l'essoufflement de l'économie et un accroissement naturel de plus en plus faible qui caractérisent les années 1980/1990. Dans les années 1970 cependant, l'avance sur le plan économique allait de pair avec un poids démographique menaçant. Le Kenya était un cas d'école, en démographie comme en économie, pour ces deux raisons. D'une part, sur le plan démographique, le Kenya est le pays qui, à la fin des années 1970, alarme la communauté internationale par ses taux de fécondité et d'accroissement naturel, parmi les plus élevés du monde, et ce malgré des politiques de population déjà établies (Frank et Mc Nicoll, 1987). D'autre part, sur le plan économique, le secteur informel semble y être, dès le début des années 1970, une issue possible aux déficiences des secteurs privés et publics. Le rapport du BIT de 1972 consacre l'importance de ces activités non enregistrées et la nécessité de les prendre en compte dans les statistiques nationales, remettant en question les modèles démo-économiques usuels (ILO, 1972).

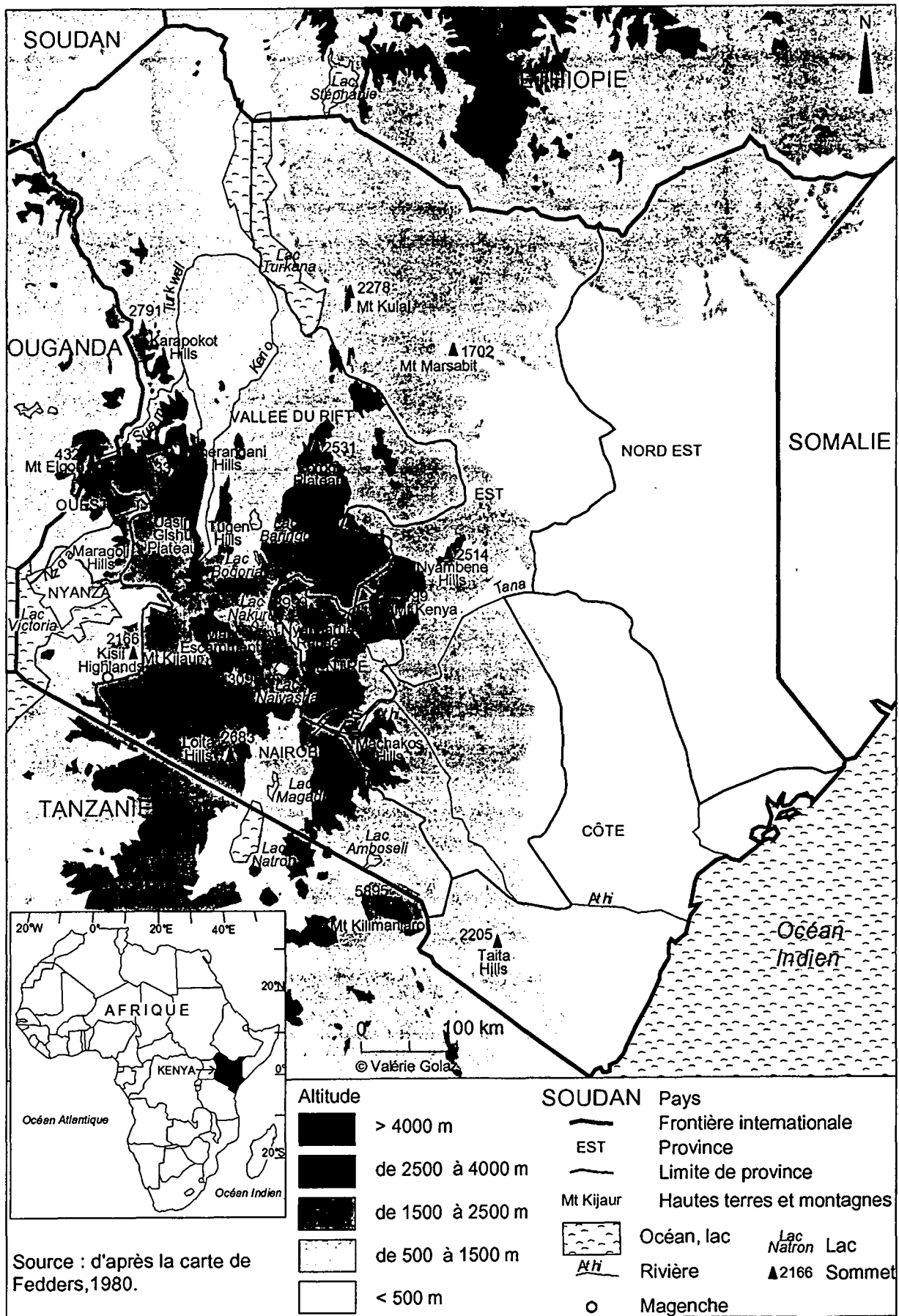
Les changements économiques et démographiques qui ont eu lieu au cours des vingt dernières années au Kenya doivent être replacés dans le cadre politico-historique de l'accès à la principale ressource du pays : la terre (1). Le développement des activités informelles (2) et la baisse de la fécondité (3) peuvent alors être évoqués, dans le contexte kenyan.

1. La terre, au cœur des préoccupations de l'administration coloniale kenyane et des politiciens d'aujourd'hui

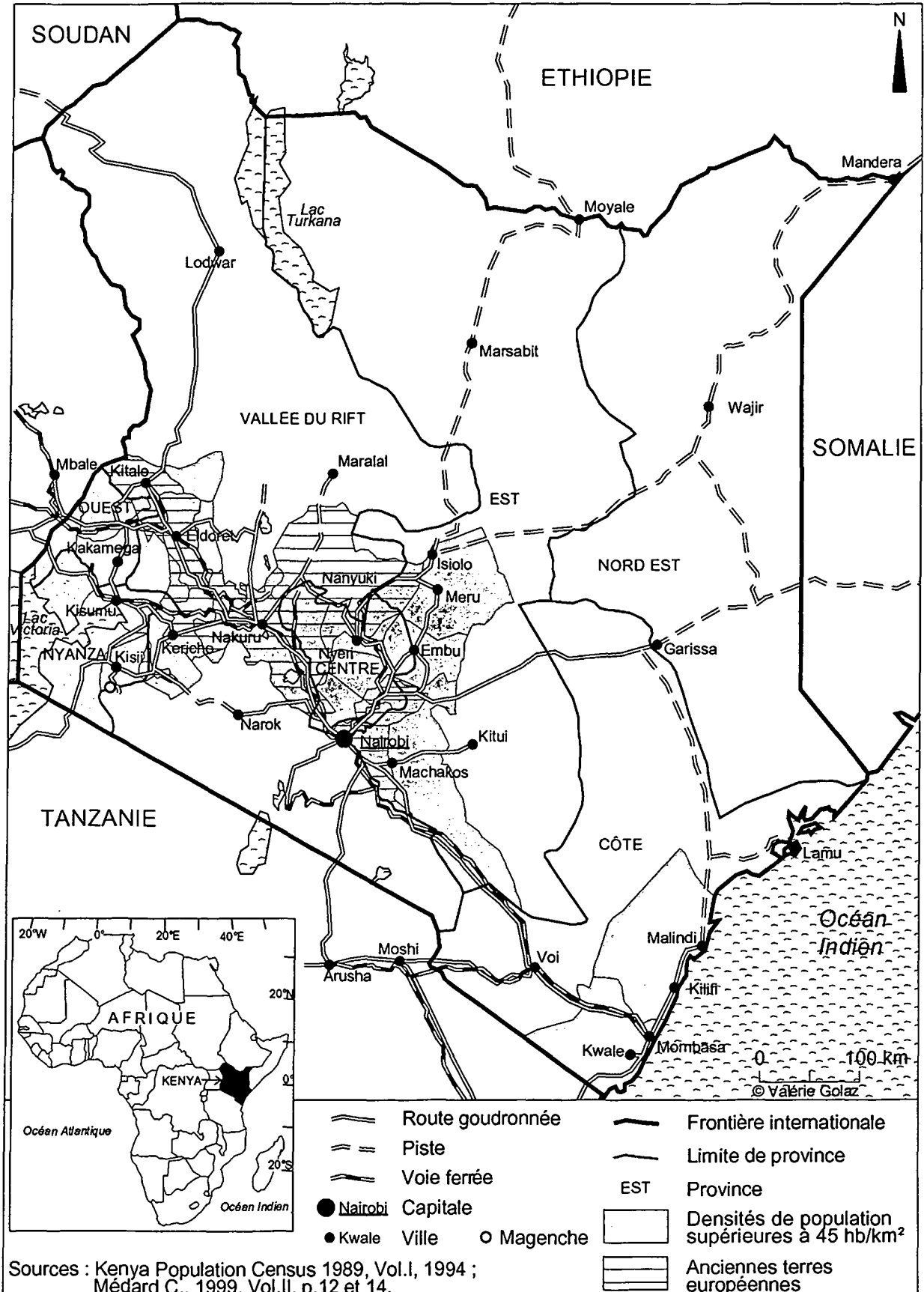
Un pays de contrastes

Le Kenya est un pays de forts contrastes physiques. A la bande côtière de l'est du pays et aux hautes terres fertiles du centre et de l'ouest s'opposent les étendues semi-désertiques qui couvrent environ la moitié du pays, au nord et à l'est (carte 1).

Carte 1. LES HAUTS PLATEAUX DU KENYA



Carte 2. LES ANCIENNES TERRES EUROPEENNES DANS LE KENYA D'AUJOURD'HUI



Sources : Kenya Population Census 1989, Vol.I, 1994 ; Médard C., 1999, Vol.II, p.12 et 14.

Les hautes terres elles-mêmes présentent des disparités importantes, entre le fossé d'effondrement de la Vallée du Rift, qui traverse le pays de nord en sud, et ses sommets volcaniques.

De ce contraste physique découlent des disparités de peuplement et de mode de vie, qui varient avec le milieu écologique et aussi avec l'histoire administrative des différentes régions. Trois groupes linguistiques sont représentés au Kenya. Le recensement de 1989 compte 40 catégories ethniques différentes. Ce sont les groupes de langue bantoue, dont les Gusii font partie, qui forment la plus grande partie de la population, devant les populations de langue nilotique et couchitique. Ni les catégories linguistiques, ni les catégories établies par les communautés elles-mêmes ne sont immuables : les échanges et les mélanges entre communautés sont courants, et de nombreux groupes sont issus de métissages culturels et linguistiques (voir par exemple Chrétien et Prunier, 1989 ; Chrétien, 1994 ; Cochet, 196, p. 25-28 ; Médard C., 1999, p.74-80 ; Péatrik, 1998).

Découpage administratif et identité ethnique

Protectorat puis colonie britannique, le Kenya a été le lieu de migrations de peuplement européen. De 1902 à 1933, le gouvernement britannique distribue environ 30 000 km² de terres, situées aujourd'hui en grande partie dans la province de la Vallée du Rift, pour cette colonisation européenne agricole (carte 2), définissant par la même occasion des "réserves" pour la population africaine (Prunier, 1994, p.331). Ce faisant, un système de gouvernement indirect ("*indirect rule*") est mis en place. Il est fondé, lorsqu'elles existent, sur les autorités politiques locales (Bourmaud, 1988, p.8-14), mais le plus souvent, des chefs coloniaux sont inventés de toute pièce. Le maillage administratif se voit défini en termes géographiques et ethniques, les *locations* correspondant autant que possible aux clans, les provinces aux groupes ethniques. Mais l'autorité devient territoriale et non plus lignagère. Ce contrôle territorial hiérarchisé facilite la surveillance des mouvements entre les différentes mailles du territoire kenyan (Médard C., 1999, p.392-394).

L'accès à la terre ne peut dès lors avoir lieu en dehors de la réserve d'origine de chaque communauté. La restriction d'une communauté à un territoire donné, sans possibilité d'expansion, a contribué à l'émergence précoce d'une population sans terre, au sein des réserves coloniales. La rapide fin des fronts pionniers au sein de chaque

réserve, au cours de la colonisation, a enlevé aux individus la possibilité de sortir de leur communauté tout en restant dans l'agriculture. Les migrations de front pionnier (*frontier*), dans les termes de Kopytoff (1987), qui étaient jusqu'alors leur principale alternative (*exit option*) (Herbst, 1990), ne sont plus possibles.

La définition d'unités administratives rigides et homogènes ethniquement va de pair avec une conception tout aussi rigide et raciale de l'ethnicité. Cette démarche nie et rend difficiles les échanges entre communautés, les assimilations et les mélanges de population, en isolant les groupes ethniques les uns des autres. Les catégories ethniques définies par le gouvernement sont perceptibles à travers les recensements. Si elles coïncident souvent avec des caractéristiques linguistiques ou anthropologiques propres aux populations concernées, elles sont parfois loin des identités revendiquées par les membres de certaines communautés, regroupés au sein d'un même groupe ethnique, à d'autres communautés : c'est le cas par exemple des populations de langue nilotique du bord du lac Victoria, regroupées sous le terme "luo" (Médard C., 1999, p.79).

Si le caractère faussement figé du découpage ethnique colonial et l'inadéquation des catégories aux identités des communautés sont attestés, il n'en reste pas moins que ces catégories ethniques sont toujours utilisées dans les statistiques nationales, et que la plupart des Kenyans se réfèrent encore à leur origine "tribale" pour décliner leur identité (le terme anglais encore en usage au Kenya est "*tribe*"). Je ne souhaite pas ici entrer dans la controverse sur la pertinence du terme ethnique (Amselle, 1985 ; Chrétien et Prunier, 1989 ; Cahen, 1997), mais retranscrire un phénomène présent dans la construction identitaire de beaucoup de kenyans.

Cette construction identitaire a lieu en parallèle à différents niveaux. De la même manière que le groupe ethnique, la communauté, le lieu des terres "ancestrales" ou le clan d'origine sont nommés selon les circonstances, dans une logique identitaire à géométrie variable (Médard C., 1999, p.77).

La privatisation foncière

Si le contrôle territorial se relâche légèrement à partir des années 1940, ce n'est qu'à la fin des années 1950, à la veille de l'indépendance, que les terres aliénées sont progressivement privatisées, permettant ainsi aux populations africaines d'avoir un accès aux terres "blanches", par opposition aux terres "ancestrales" des réserves coloniales. Une grande partie de ces terres est maintenue sous forme de grandes

exploitations, le gouvernement ayant peur qu'une réforme foncière de plus grande ampleur nuise à l'économie du pays (Leys, 1975, p.43, Médard C., 1999, p.354). Seulement 20 % de la superficie totale des anciennes terres européennes est progressivement divisée en lotissements agricoles, dont les parcelles sont vendues par l'Etat à des compagnies intermédiaires ou directement à des particuliers, avec un système de paiement sur trente ans.

Cette ouverture foncière est souvent présentée comme ayant permis l'allocation de parcelles à un grand nombre de paysans sans terres. En réalité, si certains ont ainsi pu sécuriser un nouvel accès à la terre, cela n'a pas suffi à incurver la croissance de la pauvreté dans les anciennes réserves densément peuplées (Leo, 1984). De plus, la sélection des acheteurs de terre s'est parfois effectuée sur des critères politiques plus qu'économiques.

Dès 1960, deux partis politiques majeurs existent : la KANU (*Kenya African National Union*), soutenue entre autres par beaucoup de Luo et de Kikuyu, et la KADU (*Kenya African Democratic Union*), regroupement de petits partis issus d'ethnies moins importantes en effectif. C'est la KADU qui a la faveur des Britanniques. Elle prône le régionalisme, sur le modèle fédéral, de peur que les petites ethnies ne soient asservies. Les deux partis s'opposent en particulier en ce qui concerne la répartition des terres européennes, les dirigeants de la KADU estimant que les groupes kalenjin et maasai ont un droit historique sur les terres de la province de la Vallée du Rift. Le majimboïsme préconisé par la KADU (de "*majimbo*", qui signifie "régions" en swahili) entraînerait une gestion des terres au niveau de régions recomposées ethniquement, accordant ainsi le contrôle des anciennes terres européennes aux groupes kalenjin (Médard C., 1999, p.88-89).

En 1963, le pays accède à l'indépendance et, légitimée par sa lutte contre l'oppression coloniale, la KANU emporte les premières élections. Jomo Kenyatta, son dirigeant kikuyu, est nommé premier ministre. L'année suivante, la république est instaurée, et la KADU s'allie à la KANU pour ne pas être totalement exclue des bénéfices du pouvoir. Le monopartisme est établi. Si on pouvait s'attendre à une disparition du compartimentage ethnique à l'indépendance, grâce à l'arrivée au pouvoir de la KANU, qui joue la carte du libre-échange, aucun changement radical n'a lieu. L'administration continue à fonctionner de la même manière, sur les mêmes

bases, perpétuant le système colonial de contrôle territorial. L'accès à la terre demeure ethnique.

Les Kikuyu, déjà fortement implantés dans la province de la Vallée du Rift avant l'indépendance, bénéficient du soutien du pouvoir central. Si tous les Kenyans sont théoriquement à même d'acheter de la terre dans les anciennes terres européennes, en pratique il n'y en a pas assez pour tout le monde. Par des moyens tout à fait légaux, les migrations kikuyu sont encouragées, et leur installation facilitée. La GEMA (association kikuyu, meru et embu) se montre très active dans le rachat des anciennes terres européennes, et à la fin des années 1970, les Kikuyu sont prépondérants dans la province de la Vallée du Rift (Médard C., 1999, p.353-356).

Les années 1970 marquent le début de la crise économique. En 1978, à la mort du président Kenyatta, c'est son vice-président, Daniel arap Moi, ancien membre influent de la KADU, qui accède légalement au pouvoir. Les années suivantes sont marquées par l'adoption de plans d'ajustement structurel. Moi prend lentement le contrôle de l'État. Les mesures qui suivent la tentative de coup d'État de 1982 consolident son pouvoir, et enravent la crise. Mais l'année 1984 est marquée par la sécheresse la plus sévère depuis les années 1930. Il faudra au pays trois années supplémentaires pour rétablir la situation.

La doctrine de Moi, "*nyayo*", signifie en swahili "dans les pas", suggère une continuité politique entre son gouvernement et celui de Kenyatta, mais en pratique, c'est un sens détourné de l'expression qui correspond à la réalité : si Moi perpétue la politique de Kenyatta, c'est au profit de sa communauté et du groupe kalenjin en général. La dissolution de la GEMA si puissante dans les années 1960 et 1970 est suivie par l'émergence d'une alliance KAMATUSA (KAlenjin, MAasai, SAmburu et TURkana). Avec son arrivée au pouvoir réapparaît la doctrine *majimbo* et des revendications foncières de dirigeants KAMATUSA sur l'ensemble de la province de la Vallée du Rift. Aujourd'hui, c'est la province la plus mélangée du Kenya, et adopter un système *majimbo* reviendrait à expulser des millions de personnes de la Vallée du Rift (AFRICA WATCH, 1993, p. 12-13). Le « majimboïsme » des années 1990 peut être considéré comme une version malsaine du régionalisme du début des années 1960.

Démocratie et violences ethniques

Fin 1991, sous la pression de la population et de ses crédoiteurs internationaux, Moi légalise le multipartisme, ce qui conforte sa position à la tête de l'Etat kenyan (Grignon, 1993, p.20). En décembre 1992, grâce à la puissance de patronage que lui confère l'État (achats de vote,¹...) et surtout grâce à des divisions dans l'opposition, il est réélu à la tête du pays. Mais de 1991 à 1994, alors que la croissance économique atteint son seuil le plus bas depuis l'indépendance à la suite d'une nouvelle sécheresse, des conflits ethniques, motivés par des hommes politiques proches du pouvoir, ont lieu dans et aux frontières de la Vallée du Rift². Cette tentative de purification ethnique de la Vallée du Rift a fait plus de 300 000 réfugiés, sans compter ceux qui ont pu retourner directement dans leur famille, et au moins 1500 morts (Médard C., 1999, p.193-194). A l'approche des élections suivantes, en 1997, les conflits reprennent en deux étapes. Sur la côte d'une part, la ville de Likoni est touchée par une vague de violence à l'égard des immigrants originaires du centre et de l'ouest du pays, faisant à nouveau des centaines de milliers de réfugiés, d'origine principalement luo et luhya (Médard C., 1999, p.242). Cela donne un coup important à la principale source de devises pour l'Etat kenyan : le tourisme. Dans l'intérieur du pays, d'autre part, la tension préélectorale et l'agitation des petits politiciens locaux rallume des antagonismes non oubliés, ce qui aboutit à une vague de violence comparable à celle de la première moitié de la décennie. Les divisions de l'opposition, en partie liées à ces conflits, permettent encore une fois à Moi de remporter le scrutin.

Outre les deux réélections successives de Daniel arap Moi, le déplacement des populations d'origine kikuyu, luhya, luo et gusii des lotissements agricoles dans lesquels certains étaient installés depuis plusieurs décennies, et plusieurs générations, a permis au gouvernement en place de rétribuer par l'accès à la terre le soutien de certaines communautés KAMATUSA de la province de la Vallée du Rift (Médard C., 1998).

¹Dans le bidonville de *Mathare Valley*, de nombreuses personnes racontent comment on a essayé de les acheter, au cours des mois précédents les élections (RODRIGUEZ-TORRES, 1995, p.66).

²Ce sont en général des Kalenjin et des Maasai qui attaquent les Luhya, Luo, Kikuyu et autres installés dans la région, dans le but de les faire fuir, ou bien ceux-ci qui répliquent (AFRICA WATCH, 1993 ; *Report of the Parliamentary...*, 1992 et MEDARD C., 1996, 1999).

2. Le secteur informel kenyan, une sortie de la trappe malthusienne ?

La consécration du secteur informel kenyan, en 1972, a lieu une dizaine d'années après l'indépendance, alors que l'économie kenyane –formelle- caracole en tête des pays d'Afrique subsaharienne. Avec une économie qui tire des revenus importants du tourisme international et des cultures de rente (thé et café principalement) monnayées sur le marché international, le Kenya fait en effet bonne figure, malgré un secteur public qui vit les mêmes crises que celui du reste du continent.

C'est le Bureau international du travail qui, dans son rapport de mission au Kenya publié en 1972, parle pour la première fois de "secteur informel" kenyan (ILO, 1972), consacrant ainsi l'expression utilisée l'année précédente par Keith Hart, à propos du Ghana (voir par exemple Hart, 1995). Les petits commerçants et artisans, exerçant leurs activités à domicile ou dans la rue, se sont multipliés depuis lors dans les interstices économiques non contrôlés par l'Etat (Charmes, 1992, p.66 ; Fauré et Médard J.F., 1995, p.307). Dans la plupart des pays d'Afrique subsaharienne, le secteur informel est reconnu comme l'élément le plus important de l'économie nationale. Son poids s'est accru au cours des 25 dernières années, alors que la crise économique et l'inadéquation des mesures gouvernementales ont souvent contribué à la réduction des capacités du secteur formel (privé et public). Dans l'ex-Zaïre, par exemple, la "seconde économie", ou l'"économie parallèle" surpasse tellement l'économie formelle, qu'elle en devient le système économique de référence (Mac Gaffey, 1987, 1992 ; Jackson, 2001). Au Kenya, alors que les ressources tirées des cultures de rente fluctuent et que le secteur public se délabre, l'économie nationale semble de plus en plus devoir reposer sur le développement du secteur informel.

Jua Kali : des petits entrepreneurs à l'économie nationale

Au Kenya, le terme utilisé pour qualifier les activités informelles est "*jua kali*", expression swahili qui signifie "le soleil est brûlant". A l'inverse du concept de secteur informel, qui s'est précisé au cours du temps, faisant l'objet en 1993 d'une recommandation émise par la Conférence internationale des statisticiens du travail (ILO, 1993 ; Charmes, 1997, p.5), l'expression "*jua kali*" en est venue à prendre un sens de moins en moins précis. Ce sont les artisans du métal, qui les premiers, dans les années 1970, s'étaient baptisés "*jua kali*", faisant allusion à leurs mauvaises conditions de travail : ils passaient leurs journées à travailler en plein soleil. Après eux, les petits

mécaniciens ont été considérés comme *jua kali*. Puis, progressivement, le terme a englobé tous les petits artisans et les activités de débrouille de la vie de tous les jours. L'expression a parfois une connotation nationaliste : l'expression *jua kali* est en effet systématiquement utilisée pour mettre en valeur les capacités des Kenyans d'origine par rapport à celles des Indiens de nationalité kenyane (King, 1996, p.24-25). Aujourd'hui, on parle même parfois de *jua kali* pour qualifier l'économie kenyane elle-même, marginalisant le secteur moderne au profit du secteur informel (King, 1996, p.25).

Une croissance sans précédent

Les activités informelles ont commencé à se multiplier au Kenya dès les années 1950. Gavin Kitching estime, à partir du rapport du BIT de 1972, que 25 % des hommes kenyans avaient déjà une activité informelle au moins en 1969 (Kitching, 1980, p. 399-400 ; Orvis, 1989, p.100). Le secteur informel fait dans les années 1970 déjà partie de la vie quotidienne de tous les Kenyans.

Si l'expression "*jua kali*" est devenue populaire, ce n'est pas sans raison. Les activités informelles sont perçues comme la principale source d'emploi, de logement et d'apprentissage (King, 1996, p.25), par opposition à un secteur formel où la législation du travail n'est pas toujours respectée. Si le secteur informel est autant valorisé, c'est certainement que le secteur formel est, lui, dévalorisé. La sécurité et la stabilité dans ce secteur ont beaucoup diminué sur l'ensemble du continent, au fur et à mesure que l'Afrique subsaharienne s'enfonçait dans la crise (Becker, 1994, p.166). L'essoufflement du secteur formel et la vigueur du secteur informel illustrent remarquablement le glissement de l'expression *jua kali* des petites activités du métal à la fin des années 1960 à l'ensemble de l'économie kenyane dans les années 1990.

Cette image positive du secteur informel est directement liée à la satisfaction de la plupart de ses membres. En effet, en 1986, l'enquête sur la population active urbaine (*Urban Labour Force Survey*) montre que 68,4 % d'entre eux ne veulent pas changer de travail, ce qui s'explique par le fait que le revenu net moyen des petits entrepreneurs du secteur informel était presque quatre fois supérieur à celui des employés du secteur moderne (Ritter et Robicheau, 1988, p.21). Même quand leur activité est illégale, et qu'ils sont victimes du harcèlement continu des policiers, certains employés et employeurs du secteur informel préfèrent leur situation à une autre (Rodriguez-Torrès, 1996).

C'est surtout en milieu urbain ou périurbain que le secteur informel a d'abord attiré l'attention des économistes et sociologues du travail. L'accroissement de la population en milieu rural africain, et au Kenya en particulier, ainsi que la découverte de l'ampleur des activités informelles sur les marchés et dans les villes ont conduit à la peur d'un exode rural massif, entraînant une croissance urbaine incontrôlable. Il a fait l'objet de nombreuses études dans ce contexte. Les modèles de Lewis (1954), et leurs dérivés, comme celui de Harris et Todaro (1970), qui dévalorise les activités informelles par rapport à l'emploi formel, sont remis en question. D'une part, c'est le secteur informel urbain qui attire les migrants d'origine rurale, hommes comme femmes, et non les possibilités éventuelles d'emploi dans le secteur privé ou public, et d'autre part, les activités informelles sont souvent cumulées avec des activités "traditionnelles" : même en ville, l'agriculture est pratiquée (Ritter et Robicheau, 1988, p.6 ; Dubresson, 1996).

Au Kenya, les activités informelles se sont effectivement développées à une vitesse inattendue. La croissance du secteur informel urbain est documentée en particulier par les travaux de Kinuthia Macharia (1988, 1993) et surtout de Kenneth King (1977, 1996). Ce dernier, outre la ville de Nairobi, décrit le secteur informel et son évolution dans le village de Githiga, dans le district de Kiambu. A mon sens, ce dernier lieu ne peut pas être considéré comme une zone rurale, il s'agit plutôt d'une zone périurbaine. Le district de Kiambu a bénéficié, depuis la présidence de Kenyatta (1963-1978), d'un réseau routier sans pareil au Kenya, et joue aujourd'hui le rôle de grande banlieue de Nairobi : certains artisans parcourent quotidiennement les 40 km qui séparent leur domicile de la capitale (King, 1996, p.69).

En 1989, la population urbaine ne représente cependant que 28 % de la population totale du pays. La croissance des villes kenyanes n'a pas atteint les taux alarmistes attendus, même si elle continue à poser des problèmes fondamentaux de mesure d'une part, et surtout de gestion et de planification urbaines d'autre part. Aujourd'hui, alors que les individus nés dans les années 1970 sont sur le marché du travail, c'est le bourgeolement de l'informel en milieu rural qui attire à son tour l'attention.

Le bourgeonnement du secteur informel rural

Le secteur informel rural n'a pas été l'objet d'études aussi approfondies que le secteur informel urbain au Kenya. Rares sont les enquêtes qui permettent d'avoir un aperçu global du secteur informel rural. Sa composante agricole, difficile à cerner, est souvent négligée au profit des autres activités informelles. Selon Njuguna Ngethe, la seule différence majeure entre les petits artisans d'un village et ceux d'une ville, est la taille des micro entreprises. En zone rurale, les entreprises sont plus petites qu'en ville, et cette différence de taille s'est maintenue au cours du temps. Dans les deux cas en effet, la croissance du secteur informel s'est traduite par une multiplication des micro entreprises plutôt que par la croissance intrinsèque de chaque entreprise (Ngethe *et al.*, 1987, p. 171).

La taille de l'entreprise est d'ailleurs le critère principal de définition d'une activité informelle au Kenya, puisque du point de vue du travailleur, les activités informelles sont de plus en plus similaires aux activités du secteur privé : aux taxes officielles correspondent les amendes équivalentes, à la hiérarchie interne aux grandes entreprises correspondent les associations par secteur d'activité ou par région. des activités informelles, à la législation du travail non appliquée correspond un code de déontologie d'ordre social, liée à la survie et aux réseaux familiaux.

Même si les statistiques économiques nationales restent lacunaires à ce sujet, le secteur informel kenyan a fait l'objet d'enquêtes spécifiques au cours des années 1990. Elles montrent l'amplitude de sa composante rurale : 66% des micro entreprises et des micro entrepreneurs se trouvent en milieu rural, petites villes exclues (CBS, ICEG et K-Rep, 1999, p.18). Ce taux est moins fort qu'au Burkina Faso des années 1980, par exemple, où il atteignait 85 % (Charmes, 1990, p.14). Même si le secteur informel est de mieux en mieux connu, certaines zones d'activités restent dans l'ombre : c'est le cas, par exemple, des activités illégales, toujours sous-estimées dans les enquêtes officielles, et du travail à domicile, qu'il est difficile de distinguer des tâches domestiques, et dont, par conséquent, l'évaluation pose problème dans tous les pays du monde.

Ce développement parallèle des secteurs informels urbain et rural amène à deux conclusions. D'une part, on peut constater que pour les paysans kenyans, la sortie de l'agriculture ne passe pas forcément par l'émigration, comme dans les

modèles néoclassiques. Il est courant en effet de pratiquer des activités économiques autres qu'agricoles en milieu rural. D'autre part, le fait que sa composante rurale forme 2/3 de l'ensemble du secteur informel n'est peut-être pas uniquement un signe du développement des campagnes kenyanes, mais aussi un signe du retard de développement des villes du pays. En d'autres termes, le dynamisme des micro entreprises en ville n'a pas été suffisant pour motiver les migrations, ce qui est peut-être un soulagement du côté de la gestion urbaine, mais se ressent au niveau macro-économique comme au niveau des ménages. L'arrivée sur le marché du travail des jeunes hommes et femmes nés dans les années 1970, alors que la fécondité était tellement élevée, conduit à une multiplication progressive des activités en milieu urbain et rural, mais la croissance de ces activités informelles stagne au même niveau que l'accroissement de la population : en 1999, d'après l'enquête nationale sur les petites et micro-entreprises, seulement 26 % des ménages ont une activité informelle non agricole (CBS et al., 1999, p.17), alors que Kitching estimait à 25 % environ la proportion des hommes impliqués dans ce secteur à la fin des années 1960 (Kitching, 1980, p.399).

On obtient donc à la fin des années 1990 l'image d'un essoufflement du secteur informel, face à une croissance de la population active difficile à absorber, en milieu urbain comme en milieu rural.

Politique et doubles discours

L'attitude officielle du gouvernement vis-à-vis du secteur informel au Kenya a évolué au cours des dernières années. C'est en 1985 que le président Daniel arap Moi a officiellement commencé à se préoccuper du secteur informel. Après plusieurs visites rapprochées à Kamukunji (Nairobi), où il rencontre les artisans locaux (King, 1996, p.12-13), il affirme la volonté du gouvernement de soutenir et d'aider le secteur informel. Il promet aux artisans du métal des abris et des terres, qu'ils obtiennent peu après. Les discours et publications gouvernementales sont depuis lors favorables à l'expansion du secteur informel, et semblent indiquer une réelle implication du gouvernement dans sa réussite économique.

De plus, c'est le gouvernement qui a poussé à l'utilisation de l'expression "*jua kali*" à la place de celle de "secteur informel" : en mai 1988, le ministre du MTTAT, le *Ministry of Technical Training and Applied Technology*, créé la même année, déclare que le projet de développement du secteur informel sera dorénavant appelé

Jua Kali Development Programme, officialisant ainsi l'emploi de *jua kali* pour désigner l'ensemble du secteur informel (King, 1996, p.28). Le gouvernement y trouve deux intérêts. D'une part, toute implication du gouvernement dans le secteur informel permet de mettre le dynamisme de ce dernier au crédit du premier, et par conséquent, même si le gouvernement n'est pour rien dans l'évolution du secteur informel à ses débuts, il a tout intérêt à faire parler de lui en relation avec ce secteur. D'autre part, il a ainsi mis en avant la caractéristique nationale du secteur informel. C'est une partie de ce que Kenneth King appelle la "kenyanisation" du secteur informel (King, 1996, p.3).

Cependant, les facilités accordées aux membres du secteur informel sont régulièrement remises en question. En 1989 et 1990, par exemple, des artisans sont expulsés de terres que le gouvernement leur avait données, d'autres voient leurs logements et leurs kiosques détruits. En novembre 1990, le gouvernement fait raser des quartiers entiers de bidonvilles, maison et kiosques, créant 50 000 sans abris et sans ressources (King, 1996, p.34). Officiellement, ces démolitions sont souvent effectuées pour raisons de propreté et de salubrité, comme avant la coupe d'Afrique de football, en 1987 (Macharia, 1993-a, p.20). Cette politique n'est pas nouvelle : à la fin des années 1960, l'équipe du BIT constate déjà de telles démolitions, et montre que les "squatters" qui vivent dans les bidonvilles restent à Nairobi malgré le harcèlement des autorités, et ne cherchent pas à améliorer leur conditions de vie justement parce que tout risque d'être détruit du jour au lendemain (ILO, 1972, p.226-229). Souvent, démolitions et évictions cachent des intérêts fonciers sous-jacents, comme l'appropriation de terres publiques par des hommes influents (voir par exemple DN, 22/11/93 ; *The People*, 6-12/09/96)

Au sein du gouvernement, les responsables se renvoient la balle. L'habileté de Moi fait qu'il n'a pas encore subi le discrédit qui devrait découler de ses actes (King, 1996, p.34) mais les membres du secteur informel sont en général conscients de la précarité de leur situation.

3. La fécondité, frayeurs et soulagement des organisations internationales.

Peu après la bouffée d'espoir donnée par la découverte du potentiel du secteur informel dans des pays où ni l'entrepreneuriat, ni le secteur public ne semblent capables de sortir de l'engrenage, les discours néo-malthusiens trouvent une vigueur nouvelle : le Kenya connaît alors un taux d'accroissement naturel sans précédent. Ce

sont les résultats de l'enquête mondiale sur la fécondité, réalisée au Kenya en 1977/1978, qui alertent la communauté internationale : l'indice synthétique de fécondité obtenu pour l'ensemble du pays est alors de 8 enfants par femme, et le taux d'accroissement naturel avoisine les 4 % (Frank et McNicoll, 1987 ; Locoh et Vallin, 1998).

Des politiques de population longtemps inefficaces

La question de la croissance de la population se pose depuis longtemps au Kenya. Dès le premier recensement, en 1948, probablement parce que jusqu'alors, la population était largement sous-estimée, les résultats alarment. Les taux de croissance restent supérieurs à 3 % par an par la suite. Même si le recensement de 1948 a lui aussi probablement sous-estimé la taille de la population, les taux de croissance élevés, alliés à une mortalité en baisse, ont motivé la création d'associations promouvant la planification familiale à Nairobi et Mombasa dès 1955. Ces associations fusionnent en 1961 et forment la *Family Planning Association of Kenya*, première association d'Afrique tropicale à s'affilier à l'*International Planned Parenthood Federation* en 1962 (Ominde, 1988, p.41).

Le gouvernement kenyan a officiellement commencé à promouvoir la planification familiale en 1966 (Chesnais, 1979, p.207, Greeley, 1988, p.212-213, Locoh et Makdessi, 1996, p.12). Dès 1967, un programme national est mis en place en association avec le programme déjà existant d'amélioration de la santé maternelle et infantile. Il vise surtout à établir un réseau de cliniques et de centres de santé qui gèrent la maternité et la contraception (Ominde, 1988, p.41). Le programme atteint cet objectif, mais n'a aucun impact immédiat sur la fécondité, bien au contraire, puisqu'elle augmente entre 1969 et 1979. Il faut attendre le début des années 1980, c'est-à-dire plus de 15 ans, pour que la politique gouvernementale en matière de planification familiale commence à faire effet. La concentration des efforts du gouvernement sur la planification familiale sans prendre en compte le manque d'intérêt de la population pour ces services explique le peu d'efficacité du programme. Rien n'a été fait pour encourager à la baisse la demande d'enfant (Frank et McNicoll, 1987, p.222).

Parallèlement aux politiques gouvernementales, les efforts plus ciblés de plusieurs organisations non gouvernementales (*Family Planning Association of*

Kenya, *Family Planning Private Sector*, et *National Council of Churches of Kenya* en particulier) sont cependant à souligner.

Une baisse qui dépasse les prévisions

La baisse a été aussi tardive que radicale, peut-être justement parce que les niveaux de fécondité atteints étaient si élevés. La baisse de la fécondité est régulière depuis le début des années 1980. Évalué à plus de 8 enfants par femme à la fin des années 1970 (tableau 1), l'indice synthétique de fécondité est passé au dessous de 4,7 enfants par femme selon la dernière enquête nationale disponible, l'EDS 1998, ce qui représente une chute aussi peu anticipée par les organisations internationales que ne l'avait été la hausse des années 1960-1970.

Tableau 1. Evolution de l'indice synthétique de fécondité

	1975-1977 (^a)	1983 (^b)	1979-1989 (^c)	1984-1989 (^d)	1990-1993 (^e)	1995-1998 (^f)
ISF	8,1	7,7	6,6	6,7	5,4	4,7

Sources: (^a) Kenya Fertility Survey 1977-1978, (^b) Kenya Contraceptive Prevalence Survey 1984,

(^c) Kenya Population Census 1989, Vol. III, (^d) Kenya Demographic and Health Survey 1989,

(^e) Kenya Demographic and Health Survey 1993, (^f) Kenya Demographic and Health Survey 1998.

Cette baisse de la fécondité peut être mise en relation avec l'augmentation de l'utilisation de moyens contraceptifs dans l'ensemble du pays. L'enquête sur la contraception et les enquêtes démographiques et de santé réalisées au Kenya en 1984, 1989, 1993 et 1998 montrent l'évolution des taux d'utilisation de méthodes contraceptives (tableau 2). Le taux d'usage de méthodes modernes, en progression régulière depuis 1984, dépasse les 30 % en 1998.

Tableau 2. Taux d'usage de méthodes de contraception chez les femmes de 15 à 49 ans

	1984 (^a)	1989 (^b)	1993 (^c)	1998 (^d)
	Toutes femmes	Femmes mariées	Femmes mariées	Femmes mariées
Rien	85,0 %	76,2 %	74,1 %	61 %
Méthode moderne	8,1 %	14,9 %	20,7 %	31,5 %
Méthode traditionnelle	6,9 %	8,9 %	5,2 %	7,5 %

Sources: (^a) Kenya Contraceptive Prevalence Survey 1984, (^b) Kenya Demographic and Health Survey 1989, (^c) Kenya Demographic and Health Survey 1993, (^d) Kenya Demographic and Health Survey 1998.

Les facteurs de la baisse de la fécondité kenyane ont fait l'objet de nombreuses analyses (Van de Walle, 1990 ; Kizito *et al.*, 1991 ; Robinson, 1992 ; Caldwell *et al.*,

1992 ; Brass et Jolly, 1993 ; Egerö et Mburugu, 1994, etc.). La scolarisation de plus en plus longue des hommes et des femmes intervient de deux manières : d'une part, les individus instruits ont accès à l'information en matière de santé de la reproduction, de contraception, etc. et d'autre part, le coût de la scolarisation des enfants, de plus en plus important par rapport aux ressources des ménages, entraîne une inversion des transferts intergénérationnels au cours de l'enfance. Au niveau macro, Patrice Vimard met en relation la baisse de la fécondité kenyane et le passage d'une période de croissance économique à une période de stagnation (Vimard, 1996). Les progrès effectués au cours de la période de croissance (du point de vue de la scolarisation, de l'accès à l'information et aux méthodes contraceptives, ...) permettent aux valeurs d'évoluer en cas de stress économique. Au Kenya, la baisse de la fécondité peut être mise en relation en particulier avec la raréfaction de la principale ressource dans une population encore très largement rurale : la terre (Caldwell *et al.*, 1992).

Une transition démographique presque achevée

La transition démographique est désormais attestée au Kenya, où elle s'est déroulée suivant le schéma attendu. Dans une première phase, la mortalité a progressivement diminué, le taux brut de mortalité passant de 25 ‰ en 1948 à 14 ‰ en 1979 (Muganzi, 1988, p.36) grâce à l'amélioration du système de santé et aux efforts des organisations non gouvernementales. La fécondité, elle, a augmenté pour ces mêmes raisons, passant de 5,3 en 1962 à 8,1 en 1977-78. Ensuite, dans une seconde phase, alors que la mortalité continuait à baisser, le taux brut de mortalité atteignant 10 ‰ en 1989 (*Kenya Population Census 1989*, Vol.V, 1996, p.50), les taux de fécondité ont brusquement diminué, l'indice synthétique de fécondité perdant plus de 3 points en 20 ans. Aujourd'hui, la fécondité, toujours en baisse, est probablement en train de se stabiliser. Mais à cette fécondité en baisse se greffe une mortalité en hausse depuis la fin des années 1980, la mortalité à l'âge adulte étant sur le point de reprendre son niveau des années 1950 (*Kenya Population Census 1989*, Vol.III, 1996, p.109-112). Le Kenya, ayant longtemps bénéficié de conditions favorables et d'un système de santé largement au dessus de la moyenne africaine, vit depuis une dizaine d'années les contrecoups de l'épidémie du sida et l'incapacité du système de santé à faire face à la croissance de la demande de soins (Njue, 2000 ; Gruénais et Njue, 2000). La structure de la population kenyane est en pleine évolution.

Des variations régionales et ethniques...

Si la baisse de la fécondité touche l'ensemble du Kenya, elle a lieu à des rythmes différents selon le groupe ethnique et le milieu considéré. Dans la décennie qui a suivi l'alerte donnée par les résultats de l'enquête mondiale sur la fécondité, Kalenjin et Maasai ont, d'après un calcul portant sur les résultats des recensements de 1979 et 1989, un taux de croissance annuel moyen de 4 % et 4,7 %, alors que les taux de croissance annuels moyens des populations luo et meru sont pour la même période de 3,1% et 2,6 % (Golaz, 1997b, p.120).

...fruits d'une politique différenciée ?

L'habileté des dirigeants kenyans actuels se retrouve dans la finesse des doubles discours politiques, et les différents registres adoptés selon la nature de l'interlocuteur. Sur le plan politique, par exemple, l'instauration du multipartisme est suivie d'une politique de punition / récompense visant à fidéliser une partie de son électorat par le clientélisme ou par la peur, qui aboutit dans les conflits des années 1990. De même, l'apparente aide du gouvernement au secteur informel cache une attitude plus ambiguë et une politique où les intérêts fonciers des décideurs priment sur l'essor économique national. En ce qui concerne l'accroissement naturel de la population, l'attitude du gouvernement est aussi parfois ambiguë.

Le nombre est vu comme un instrument de pouvoir et comme une justification du pouvoir. Au Nigéria où la répartition du budget national en fonction de l'effectif de la population administrée dans chaque région a entraîné une escalade de surestimations jusqu'au recensement de 1981 (Omoluaby et Levy, 1992). Au Kenya, la compétition provient avant tout de la dichotomie entre groupes ethniques minoritaires et majoritaires. Si l'idéologie *majimbo* prône les droits des groupes minoritaires par rapport aux groupes majoritaires, la prédominance de ces derniers reste un obstacle à son établissement. Plusieurs types de moyens sont mis en œuvre pour asseoir l'importance des groupes KAMATUSA. En premier lieu, la construction et l'usage officiel de la catégorie "kalenjin", dans les recensements de populations, à partir de 1979, pour regrouper sept sous-groupes ethniques aux langues apparentées, les Kipsigis, les Nandi, les Keiyo, les Marakwet, les Tugen, les Sabaot et les Pokot, dont cinq d'entre eux sont déjà le produit du regroupement de communautés distinctes, permet d'amener l'une des composantes KAMATUSA au cinquième rang

des groupes ethniques kenyans, en effectif. Ensuite, la manipulation des résultats du recensement de 1989, en ce qui concerne la composition ethnique de la population du Kenya, entraîne le passage des Kalenjin de la cinquième position à la quatrième, au détriment des Kamba (Golaz, 1997b). Enfin, par divers moyens, les groupes KAMATUSA sont encouragés à maintenir une forte natalité, alors que l'attitude officielle, aux yeux des bailleurs de fond, est au contraire de prôner une réduction de la fécondité dans l'ensemble du pays.

En 1993 en effet, le ministre des travaux publics Jonathan Ng'eno conseille aux Maasai et aux autres ethnies minoritaires d'abandonner la planification familiale "puisque les dernières élections générales ont montré qu'on ne peut pas commander si on n'est pas nombreux" (DN, 01/08/93). L'année suivante, le dirigeant politique maasai Ntimama demande à son tour aux Maasai de rejeter les méthodes contraceptives (DN, 05/12/94). Lorsque certains groupes ethniques sont publiquement invités, par des hommes politiques influents, à ne restreindre leur fécondité d'aucune manière, cela peut certainement les influencer à suivre ce conseil, et cela peut aussi entraîner une réaction en chaîne de la part des groupes ethniques qui n'étaient pas concernés, indépendamment des politiques publiques en vigueur. Le discours adressé aux Maasai et repris en faveur d'un autre groupe ethnique, de langue bantoue cette fois, les Kuria, par leur député Shadrack Manga (DN 23/06/97, cité dans Médard C., 1999, p.475).

Cette assimilation du nombre au pouvoir se retrouve aujourd'hui aussi bien au niveau du groupe ethnique, qu'au niveau du ménage, s'appuyant là sur le prestige que l'homme tirait dans le temps d'une descendance nombreuse. Ceci pourrait expliquer pourquoi encore aujourd'hui, certains hommes refusent radicalement toute planification des naissances.

Conclusion

Ce bref aperçu de quelques caractéristiques démographiques et économiques du Kenya qui ont marqué l'actualité internationale, entraîne une réflexion sur la portée des événements actuels, politiques (les conflits ethniques et le maintien au pouvoir de Moi), économiques (la stagnation économique et le bourgeoinement des activités informelles) et démographiques (la baisse de la fécondité et l'évolution des modes de vie qui l'accompagne), sur les individus et les ménages. J'ai choisi dans ce travail de m'intéresser aux Gusii du sud-ouest du Kenya, et plus particulièrement à la zone de

Magenche, qui se situe au sud du pays gusii, en frontière de l'ancienne réserve maasai (chapitre 1). Le chapitre 2 est consacré à la méthodologie mise en œuvre dans cette étude, à savoir l'analyse quantitative de 615 biographies d'hommes et de femmes de Magenche. Dans la deuxième partie, j'étudie l'influence des aspects socio-démographiques et politico-économiques de la vie sur quelques facettes de la démographie locale : la nuptialité (chapitre 3), la fécondité (chapitre 4) et les migrations (chapitre 5). Dans la troisième partie, l'analyse porte sur l'économie locale et les effets de la démographie et des événements politiques sur son développement, en ce qui concerne la terre (chapitre 6) et les activités agricoles et informelles (chapitre 7). Enfin, le chapitre 8 conclut ce travail.

Chapitre Premier

Cadre de l'étude

Pour m'attacher aux liens entre la démographie et l'économie locale, j'ai choisi de porter mon attention sur le pays gusii, au Kenya, et plus précisément sur la région de Magenche. En préambule, quelques précisions de vocabulaire s'avèrent nécessaires : les termes employés pour désigner le pays gusii et ses habitants ont évolué. Ils font référence à diverses unités géographiques et culturelles selon la période à laquelle ils sont utilisés et selon le contexte.

Le terme "gusii" est ici utilisé en référence à un groupe ethnique, les *Abagusii* (*Omogusii* au singulier), aussi appelés Kisii (dérivation swahilie de Gusii). Même si dans le langage courant, c'est souvent "Kisii" qui est utilisé et non "Gusii" pour qualifier cette fraction de la population kenyane, j'ai choisi d'utiliser ce dernier terme, suivant en cela l'exemple des premiers anthropologues anglo-saxons qui ont travaillé au Kenya, qui insistent pour appeler une communauté par le nom qu'elle se donne. Cela permet de plus d'éviter la confusion entre les habitants de la région, le district de Kisii et son chef-lieu qui porte lui aussi le même nom. La langue vernaculaire de la région, l'*ekegusii*, est une langue bantoue.

L'administration coloniale s'implante en pays Gusii en 1907 et s'établit en son cœur, fondant ainsi la ville de Kisii. De même qu'elle attribue à la nouvelle cité le nom des habitants de la région, ceux-ci la désignent du nom des occupants européens : *Bosongo*, le lieu des étrangers. Un troisième terme, *Getembe*, est parfois utilisé : c'est le nom du clan sur le territoire duquel la cité administrative a été bâtie (Péatrik, 2000, p.4).

L'administration perçoit alors sept groupes gusii, aux territoires distincts, qui entretiennent les uns avec les autres des relations matrimoniales et guerrières. Elle fige ces territoires en définissant sept unités administratives, des *locations*, au sein de la réserve gusii (carte 1-1). Les sept sous-populations sont dès lors considérées selon la source comme des "clans" ou des "tribes" gusii, et dès les années 1940, au sein de chaque groupe, les Gusii eux-mêmes s'identifient par un ancêtre commun fondateur

du groupe. Ils désignent de plus Mogusii comme le père de ces ancêtres fondateurs. Au sein de chacune de sept sous-populations, des unités lignagères ou géographiques sont considérées comme des sous-clans, et administrées séparément.

Mais la réalité de la structure pré-coloniale des groupes gusii est toute autre. D'une part, trois des sept divisions coloniales, y-compris celle dont Magenche fait partie, sont des ramifications d'un même groupe, les *Abasweta*. D'autre part, certains groupes sont formés de plusieurs clans : c'est le cas en particulier de North Mugirango, qui comprend d'autres clans *sweta* et *keira*, ces derniers étant apparentés aux Kuria (Bogonko, 1986, p.17-21). La structure lignagère pré-coloniale est souple, elle permet l'assimilation de segments de lignages étrangers, tout comme la dispersion de certains membres. Les travaux de Philip Mayer (1949) et de John Lonsdale (1977) illustrent la dynamique à l'échelle régionale, d'échanges et d'assimilation entre et les Gusii et leurs voisins, Maasai, Luo, Kuria, Kipsigis et Maragoli. Ces auteurs notent aussi la complexité des migrations d'installation à l'intérieur des hautes terres gusii, qui s'impriment dans les structures claniques locales.

Pour désigner ces sept groupes gusii coloniaux, j'utilise dans ce texte le terme de "section", qui désigne chez les Maasai les principales divisions territoriales. Il s'adapte particulièrement bien au cas des Gusii, et permet de lever une ambiguïté de l'usage du mot "clan", dont on ne sait jamais précisément à quoi il fait référence. De plus, l'usage du terme "section" appliqué aux Gusii est courant à Magenche, où l'influence maasai est forte.

Jusqu'en 1961, la ville de Kisii est le chef lieu administratif du district de South Nyanza, qui s'étend jusqu'au rivage du lac Victoria à l'ouest et à la frontière tanzanienne au sud. Ce n'est qu'en 1961 que la réserve gusii devient un district à part entière (DC/KSI/1/23, 1961) et en 1962-1963, alors que les terres européennes sont progressivement abandonnées, la Commission sur le tracé des frontières régionales adjoint au district une partie des terres aliénées de la région de Sotik voisine, à l'est de la réserve gusii, qui devient alors la huitième *location* du district de Kisii, nommée Borabu.

Après plus de 20 ans sans modification de ses limites, l'ancien district de Kisii est divisé, dans un premier temps en deux en 1986, avec la création du district de

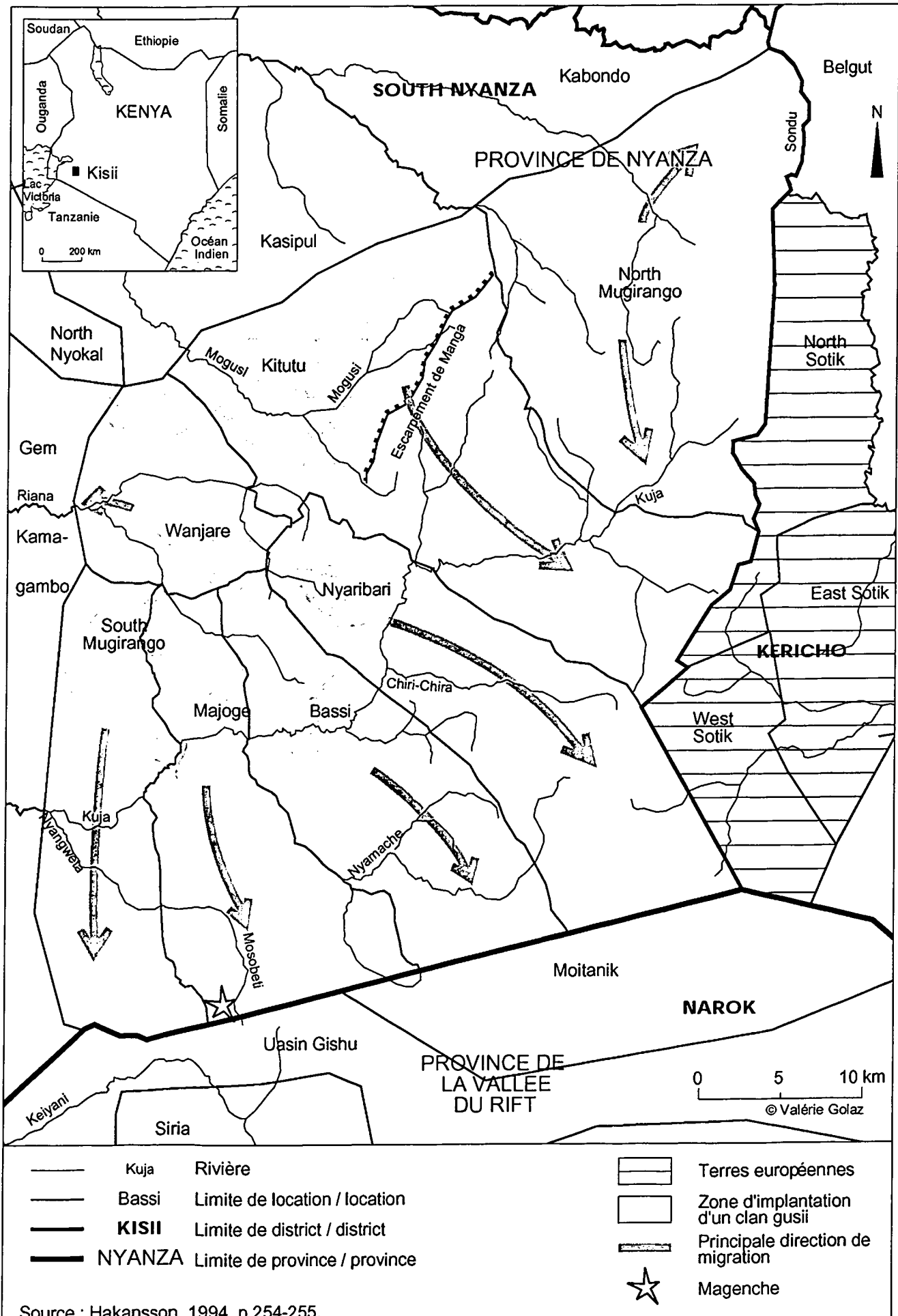
Nyamira à partir du tiers nord-est du district de Kisii, puis en trois en 1995, avec la création du district de Gucha à partir de son tiers sud-ouest (carte 1-2). Par référence à l'ancien district de Kisii, les deux nouvelles unités administratives sont parfois nommées "Northern Kisii" et "Southern Kisii", depuis un discours de Moi précédant les élections de 1997 (DN 17/12/97). Jusqu'à présent, la plupart des données statistiques publiées, et en particulier les recensements, dont le dernier qui ait été publié date de 1989, ne tiennent pas compte de ces divisions et ne donnent de chiffres que pour l'ancien district de Kisii. Les références dans ce texte au "pays gusii" sont à comprendre dans le sens des terres de cet ancien district de Kisii.

Le pays gusii est souvent mentionné pour son homogénéité : homogénéité de langue et de population, similarité des paysages agraires, des modes de vie et de survie. Mais au sein de cette apparente homogénéité, en partie construite par le mode d'administration colonial, existent des variations régionales. Il est vrai que la langue, l'ekegusii, ne diffère que très peu du nord de Nyamira au sud de Gucha¹, ce qui constitue une différence importante avec le pays luhya, par exemple, où les langues diffèrent d'un village à l'autre. Les conflits du début de la colonisation, entre sections et entre clans gusii, sont en tout point similaires aux conflits qui opposent les Gusii à leurs voisins. Les sociétés marginales ont, malgré la politique coloniale, continué à tisser des liens étroits avec leurs voisins, toutes catégories confondues, et ne sauraient être étudiées en dehors du contexte des relations locales entre les différentes populations en interaction, indépendamment des catégories ethniques coloniales qui ont été surimposées à la réalité démo-économique africaine.

Nous allons dans un premier temps voir ce qui est connu des caractéristiques démographiques et économiques du pays gusii, ainsi que les limites de ces informations (A). Puis les spécificités propres à Magenche seront abordées (B). Enfin, je détaillerai les questions auxquelles ce travail s'efforce de répondre (C).

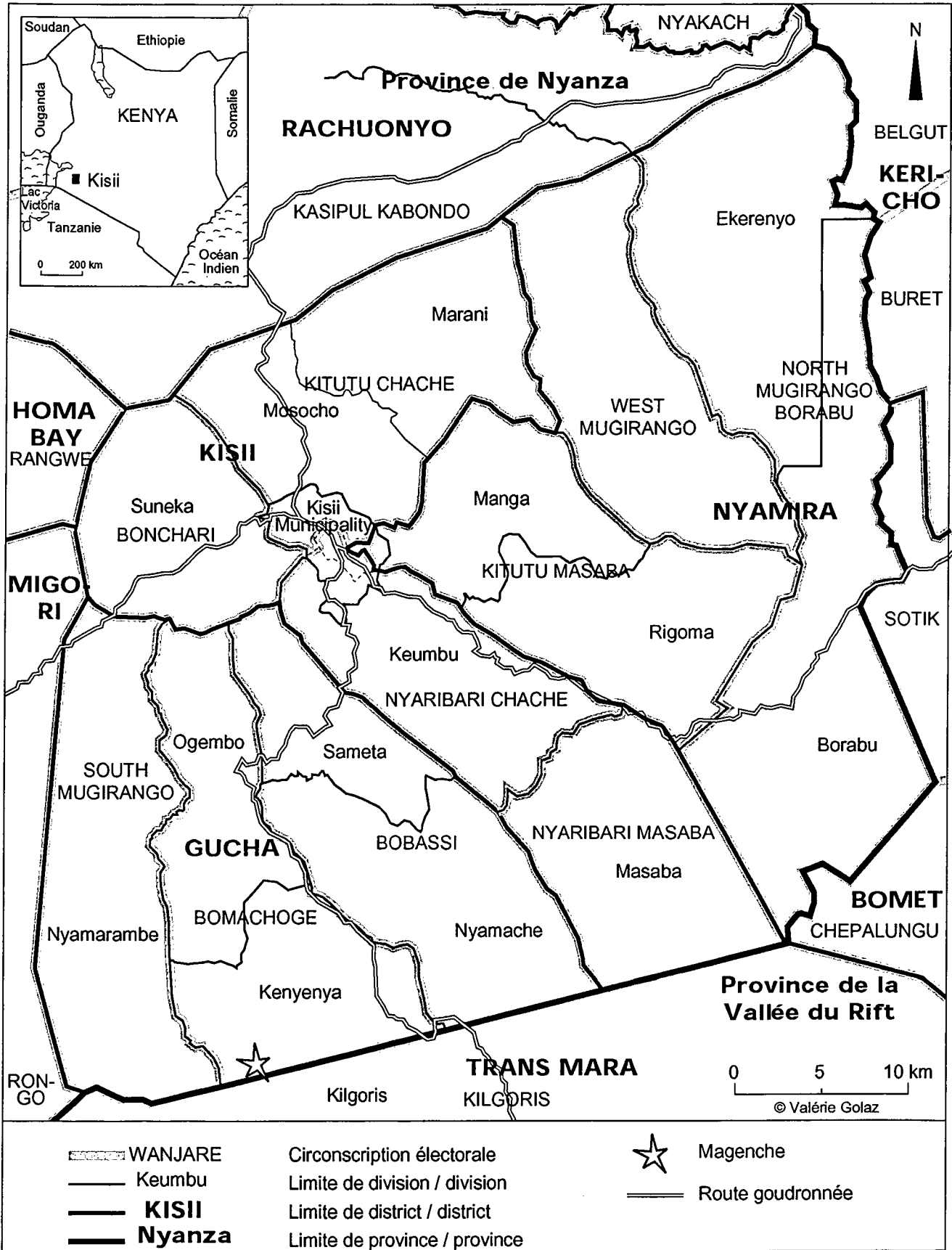
¹ Il semble que les Gusii du sud aient plus tendance que les autres à utiliser des tournures au passé.

Carte 1-1. Implantations gusii pré-coloniales approximatives et limites administratives coloniales



Source : Hakansson, 1994, p.254-255.

Carte 1-2. Divisions administratives et électorales en vigueur en 1997



A. Des spécificités gusii

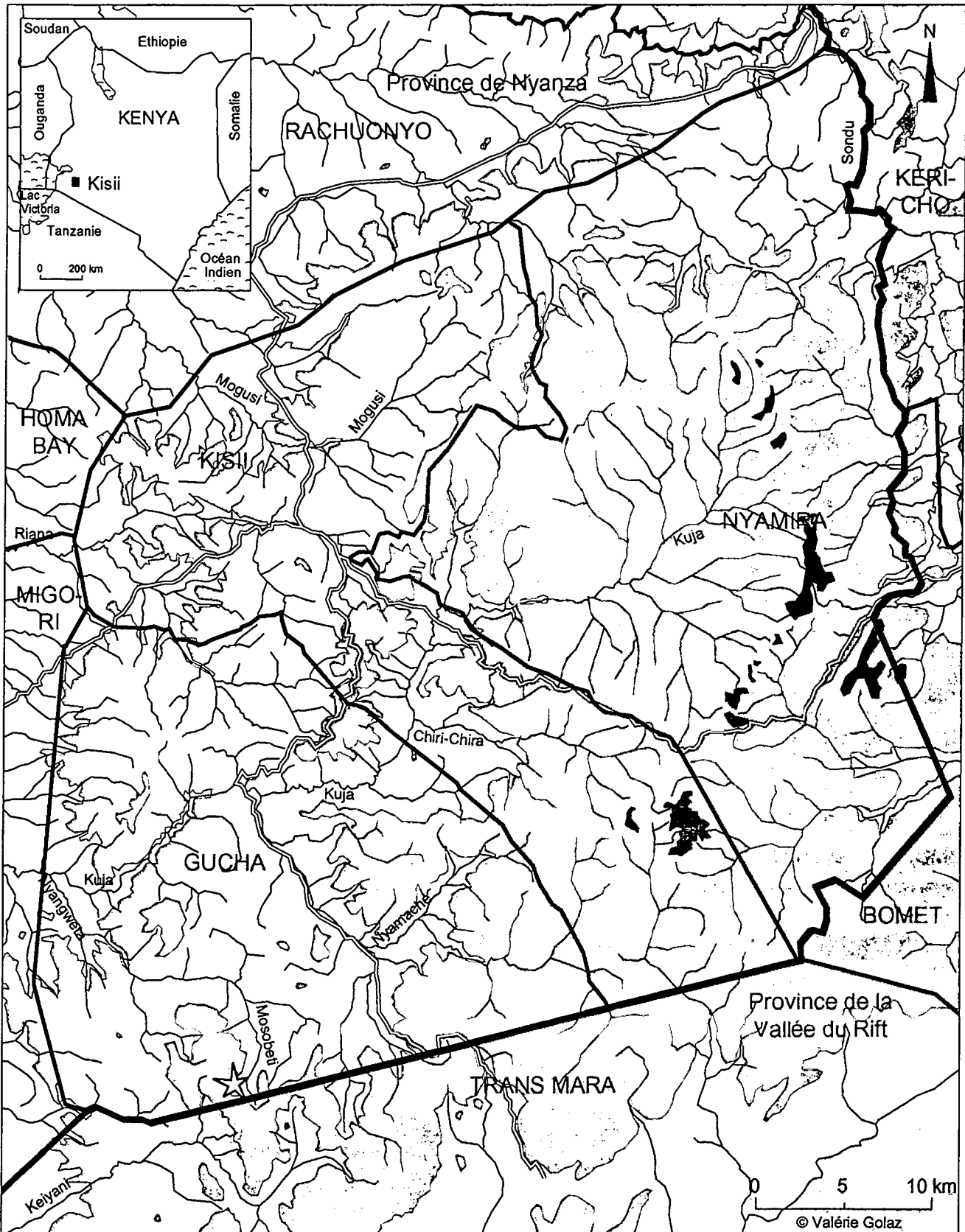
On ne saurait évoquer le pays gusii sans s'attacher tout d'abord au milieu physique et climatique dans lequel vit sa population, et à la manière par laquelle elle met en valeur ce milieu.

Climat, soleil et eau

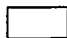


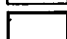

Le pays gusii est composé de collines, de plateaux et de vallées qui contrastent avec la plaine luo et surplombent le lac Victoria situé à l'ouest. Les hautes terres gusii rappellent les collines de l'Afrique des Grands Lacs, au Burundi, au Rwanda, au Kivu et au Kigezi (sud de l'Ouganda), et les contreforts des sommets est africains (Monts Kilimandjaro et Méru en Tanzanie, Monts Elgon et Kenya au Kenya). Il fait partie de ces écosystèmes d'Afrique Orientale qui allient l'altitude de la montagne au milieu tropical.


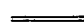



Avec une altitude moyenne de 1600 m, le pays gusii bénéficie d'alternances d'ensoleillement et de pluies. Les pluies sont les plus abondantes du Kenya (Raison, 1998, p.264). Les terres gusii reçoivent en effet 1500 à 2000 mm d'eau par an en moyenne. De plus, elles sont bien réparties : aucun mois de l'année n'est particulièrement sec, la moyenne mensuelle minimale est de 100 mm de pluie. En conséquence, lorsqu'il ne pleut pas pendant plus de deux semaines d'affilée, les Gusii parlent de sécheresse. On peut distinguer une longue saison des pluies (de mars à juin) et une autre plus courte (de novembre à décembre) qui rythment l'année et la plupart des cultures. La carte 1-3 donne un aperçu de la géographie physique du pays gusii. On peut voir la multitude de ruisseaux et de rivières qui drainent les terres gusii, ainsi que des altitudes qui s'élèvent progressivement d'ouest en est, jusqu'à une rupture de bassin versant qui forme la limite entre les terres de l'ancienne réserve gusii et les anciennes terres européennes. Si l'ensemble du pays gusii présente des caractéristiques physiques assez homogènes, il n'y a pas non plus de rupture nette entre les conditions de part et d'autres des limites administratives introduites par le gouvernement colonial, sans rapport avec le milieu, comme la limite qui sépare les Gusii des Maasai.

Carte 1-3. Carte physique du pays gusii

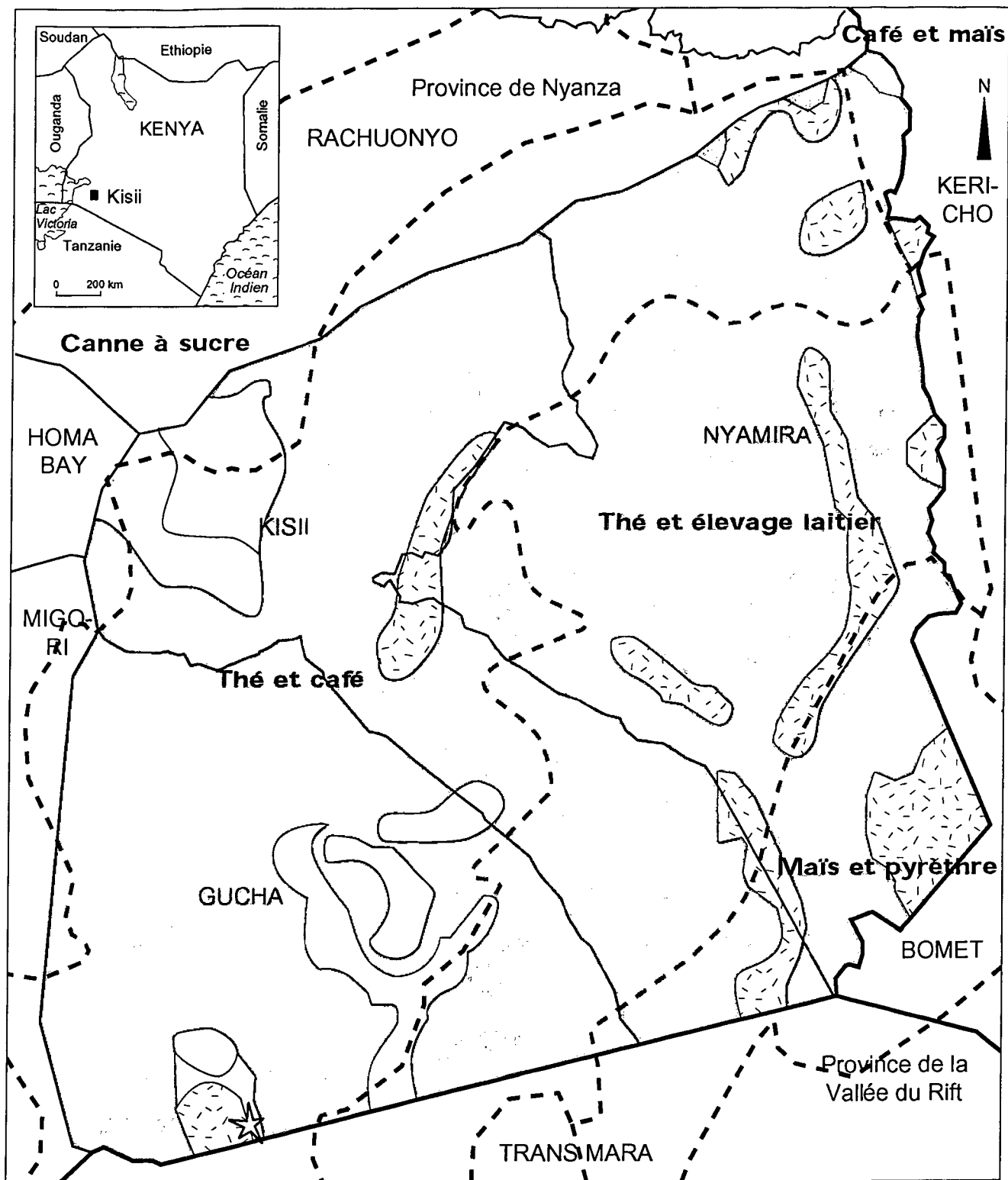


Altitude :

-  moins de 1220 m
-  de 1220 à 1525 m
-  de 1525 à 1830 m
-  de 1830 à 2135 m
-  plus de 2135 m

-  Kuja Rivière
-  Route goudronnée
-  KISII Limite de district / district
-  Nyanza Limite de province / province
-  Magenche

Carte 1-4. Zones agro-écologiques et fertilité des sols du pays gusii



Fertilité du sol :

- très basse
- basse à très basse
- basse
- modérée à basse
- modérée

- modérée à haute
- haute
- variable

Zones agro-écologiques :

- Limite de zone

Thé

Principale utilisation du sol

- Limite de district
- District
- Limite de province
- Nyanza Province
- Magenche

0 5 10 km

© Valérie Golaz

Sources : fertilité du sol : carte de Okoth-Ogendo et Oucho (1993, p.190-191)

zones agro-écologiques : carte de Rees et al.(s.d., p.7) et *District Development Plans*.

Potentiel agricole

Les terres gusii sont parmi les plus fertiles du Kenya. Selon la classification de Jaetzold et Schmidt (1982), citée par Okoth-Ogendo et Oucho (1993, p.190-191), 90 % environ des terres de l'ancien district de Kisii ont une fertilité de modérée à élevée, c'est-à-dire dans la deuxième catégorie d'une échelle à 7 valeurs (carte 1-4). Les zones les moins fertiles correspondent aux sommets rocheux (c'est le cas à Magenche) ou aux fonds de vallée, comme à la limite des divisions de Bobasi et Bomachoge, le long de la rivière Nyamache par exemple. Selon la classification des terres dans les publications du gouvernement, qui comprend trois catégories (faible potentiel, potentiel moyen et fort potentiel), la totalité des terres du district de Kisii sont considérées comme à fort potentiel (*Statistical Abstract*, 1995, p.129).

Principalement par les différences d'altitude entre l'est et l'ouest du district de Kisii, on y trouve des zones agro-écologiques différentes, qui influencent les cultures pratiquées. Si l'élevage et la plupart des cultures, en particulier celle du maïs et des autres céréales (éleusine, mil, sorgho...) qui constituent localement la base de l'alimentation, sont pratiqués dans l'ensemble du pays gusii, chacune des zones est plus ou moins propices aux différents usages qui peuvent être faits de la terre. En bordure du pays luo, dans les zones de moindre altitude, c'est la canne à sucre qui domine les cultures de rente. Si l'on continue à progresser d'ouest en est, on traverse tout d'abord une zone propice au thé et au café. Ensuite, à une altitude légèrement plus élevée, le café est délaissé au profit de l'élevage laitier. Enfin, dans le coin sud-est du district, moins bien arrosé que le reste du pays gusii, ce sont le maïs et le pyrèthre qui sont les cultures de rente les mieux adaptées.

Mise en valeur de la terre

Les collines et les plateaux gusii bénéficient de conditions météorologiques propices à l'agriculture intensive. La mise en valeur des terres contraste fortement aux limites du pays gusii. A la frontière Gusii/ Maasai en particulier, le paysage de bocage gusii contraste avec les champs de maïs ouverts situés du côté maasai. Cette impression de la limite administrative sur le paysage rappelle aussi ce que l'on peut trouver aux environs de Nairobi, entre l'ancienne réserve kikuyu (district de Kiambu) et l'est de l'ancienne réserve maasai (district de Kajiado), au nord de Ngong (Médard

C., 2002). Mais ici non plus, la discontinuité de mise en valeur des terres le long de la frontière gusii/ maasai ne s'explique pas par des causes naturelles, mais par les statuts différents de ces terres.

Le fort potentiel agricole des terres gusii est de plus en plus exploité, et depuis quelques décennies, les problèmes liés à l'intensification des cultures s'accroissent. Avant que la pénurie de terres ne commence à se faire sentir, les Gusii pratiquaient des jachères de plusieurs années (Mayer P. et Mayer I., 1965, p.58). Ces jachères ont progressivement été réduites, et ne sont plus pratiquées qu'en cas d'extrême nécessité (Orvis, 1989, p.267). Les cultures annuelles sont devenues bi-annuelles, l'ensemencement ayant parfois lieu avant la récolte précédente dans certains cas (le maïs hybride qui est la principale culture vivrière dans l'ensemble du pays gusii arrive à maturité en sept mois). Les Gusii pratiquaient déjà l'association de cultures alors que des terres non cultivées étaient encore disponibles. L'association la mieux connue et la plus ancienne est celle du maïs et des haricots. Cependant, les haricots ne poussent pas dans tous les sols : à Magenche par exemple, il n'y en a pas. Dans ce cas, ce sont les pommes de terre qui sont le plus souvent associées au maïs, mais la complémentarité de ces deux cultures est bien moins satisfaisante que celle du maïs et des haricots.

L'utilisation de compost végétal et animal est répandue (Argwing-Kodhek, 1995, p.121). Au cours de la colonisation, l'administration locale, inquiétée par l'intensification des cultures, encourage l'utilisation de *trash lines* (lignes de déchets végétaux, en général des tiges de plants de maïs, qui limitent le ruissellement des eaux) pour limiter l'érosion. Les rotations entre cultures sont pratiquées. Les engrais chimiques, introduits avec les cultures de rente, sont utilisés sur beaucoup d'exploitations agricoles, mais rarement dans les proportions conseillées. La limitation progressive des superficies cultivées a entraîné des associations de plus en plus inédites. Parfois, quatre étages de plantes sont superposés, par exemple, par ordre croissant de taille, pomme de terre, maïs, café et bananiers. Il est tout à fait légitime de se demander si les terres gusii ne sont pas en train de s'appauvrir.

Le pays gusii constitue l'un des « noyaux démographiques et économiques du pays » (Charlery et Bart, 1998, p.194). Il présente des caractéristiques

démographiques et économiques extrêmes. Sur le plan démographique, on y trouve un taux de croissance de la population longtemps supérieur à celui du reste du Kenya, déjà élevé en lui-même (I). Les densités de population sans précédent, qui concernent une population encore en grande partie rurale et dépendant de l'agriculture, entraînent une pression foncière de plus en plus importante (II). Les opportunités économiques ne sont pas nombreuses, et les ménages qui parviennent à diversifier leurs ressources sont ceux qui réussissent le mieux (III).

I. La croissance démographique en pays gusii

Le pays gusii est depuis plus d'un siècle parmi les zones rurales d'Afrique de l'Est les plus densément peuplées. La mortalité y est moins élevée que dans les contrées voisines (1). La fécondité, à l'image de celle du reste du Kenya, a connu une baisse plus importante, mais aussi plus tardive que le reste du pays (2). L'émigration est un phénomène récent (3).

1. La hausse récente des taux de mortalité

a) Une mortalité longtemps plus faible que dans les régions voisines ...

Par ses caractéristiques physiques et climatiques, le pays gusii bénéficie de conditions meilleures que le reste de la province de Nyanza : il a échappé à la plupart des endémies qui ont ravagé le pays luo voisin au cours du siècle dernier. La population du bassin du lac Victoria est sujette à des maladies chroniques, dont les mieux connues sont la trypanosomiase et le paludisme. La trypanosomiase, ou maladie du sommeil, véhiculée par la mouche tsé-tsé, était très virulente en Ouganda puis du côté kenyan du lac Victoria au début du siècle. Le pays gusii n'en a jamais vraiment été victime (il n'y a aucune référence à cette maladie dans les rapports coloniaux concernant Kisii), sauf peut-être dans la zone de moindre altitude bordant le pays luo. Mais la maladie a été totalement éradiquée dans le bassin de la rivière Kuja par des mesures intensives dans les années 1950 (Ominde, 1988, p.115).

Le paludisme, très développé au bord du lac, n'avait pas été remarqué par l'administration locale en pays gusii avant 1937. Au fur et à mesure que les communications se développent entre le pays luo et la ville de Kisii, les cas se multiplient. En 1944, les premiers médicaments sont distribués (DC/KSI/1/8, 1939-1945) et en 1960, le paludisme est éradiqué dans l'ensemble des hautes terres kenyanes (DN 06/07/99), dont Kisii fait partie, ce qui n'exclut pas la possibilité de contamination ponctuelle.

Les épidémies les plus remarquées par l'administration sont des épidémies de variole, systématiquement combattues par des campagnes de vaccination, comme en 1943, 1957 et 1961 (DC/KSI/1/8, 1939-1945; DC/KSI/1/19, 1957; DC/KSI/1/23, 1961). Globalement, comme le stipule le rapport annuel de 1934, on peut dire qu'au cours de la période coloniale (DC/KSI/1/4, 1934) :

"the Kisii country unlike the rest of the district is healthy"
(le pays gusii au contraire du reste du district est en bonne santé)

Il est vrai qu'en ce qui concerne les maladies sexuellement transmissibles, par exemple, le pays gusii est mystérieusement épargné. En revanche, la santé en général est tout de même moins bonne que dans la province centrale ou dans l'est de la vallée du Rift, principalement parce que les campagnes de vaccination et la mise en place de centre de soins ont lieu plus tôt dans ces dernières régions.

b) ...mais en hausse depuis une décennie

La mise en place progressive, depuis les années 1950, de centres de santé et de dispensaires publics dans l'ensemble du district a été suivie d'une amélioration globale de la santé. Dans le district de Kisii, le taux de mortalité infantile est estimé à 82 ‰ entre 1969 et 1979, et à 62 ‰ entre 1979 et 1989. Il vaut environ le double dans le reste de la province de Nyanza. Mais les taux gusii, légèrement en dessous de la moyenne kenyane, sont beaucoup plus élevés que ceux de la province centrale, par exemple, où le taux de mortalité infantile est de 30 ‰ entre 1979 et 1989.

Mais la santé s'est dégradée au Kenya en général au cours des années 1990. Au nombre des fléaux qui touchent le pays gusii, on compte de nouveau le paludisme, et aussi le sida.

Le paludisme d'altitude

Le paludisme d'altitude (*highland malaria*) est revenu en force en 1988, en une première vague meurtrière, suivie par une autre en 1990, et depuis, chaque année, à la fin de la longue saison des pluies, les cas se multiplient. L'année 1998 a battu un record avec plus de 2000 morts en pays gusii, à la suite des pluies interminables de *El Niño*², qui sont tombées quasiment sans interruption d'octobre 1997 à mai 1998. L'apparition brutale de paludisme à des altitudes aussi élevées que celles du pays Gusii, que l'on pensait à l'abri de ce genre de maladie, est pour certains due au réchauffement de la planète ou aux changements climatiques entraînés par la déforestation, qui rendent la survie des anophèles possible à des altitudes où elle ne

l'était pas il y a 20 ans (DN 06/07/99). Mais ce n'est pas la seule cause de l'hécatombe annuelle actuelle. L'infrastructure en matière de santé publique n'est plus suffisante pour la population du district. En 1999, plus de 100 admissions par jours pour cause de crise de paludisme étaient enregistrées au *Kisii General Hospital*, le plus gros hôpital public de la région, qui comporte, tous services confondus, seulement 242 lits (People, 27/02/98; DN 04/07/99). Au bout de quelques semaines, les dispensaires et centres de santé répartis dans le pays gusii, tout comme les principaux hôpitaux, sont en rupture de stock de médicaments. Les approvisionnements, lorsqu'ils arrivent, sont souvent revendus par certains membres du personnel aux plus offrants, et n'apparaissent jamais dans les stocks des hôpitaux publics (People, 27/02/98). Les décès, en particulier chez les enfants, surviennent en général lorsque le paludisme est associé à un autre problème. On parle beaucoup d'anémie (DN 30/05/99, DN 04/07/99), la pauvreté croissante entraînant une malnutrition certaine chez de nombreux enfants gusii. Ces problèmes d'alimentation étaient déjà constatés dans les années 1970 par Robert Le Vine et Suzanne Dixon (Le Vine *et al.*, 1996, p.177-188), et deviennent de plus en plus courants. Stephen Orvis parle de niveaux élevés de malnutrition sur des terres à très fort potentiel (Orvis, 1989, p.24). Enfin, les parasites du paludisme résistent de plus en plus aux traitements à base de quinine. Des comprimés à base de dérivés de la quinine sont en effet en vente sur tous les marchés, et la plupart des gens se soignent de manière incomplète, qu'ils soient mal conseillés, ou qu'ils n'aient pas les moyens d'acheter un nombre suffisant de comprimés (DN 06/07/99).

Le sida

Les ravages du sida en pays gusii sont mal connus. Officiellement, les premiers cas ont été dépistés en 1987, et les derniers chiffres annuels disponibles montrent qu'en 1992, 648 nouveaux cas étaient officiellement recensés en pays gusii (*Kisii District Development Plan 1994-1996*, 1994, p.83). Il est difficile d'évaluer le nombre de décès causés par le sida, car ce sont toujours les maladies secondaires qui

² Courant de l'Océan Pacifique dont les caprices peuvent modifier le climat sur une grande partie de la planète, comme en 1997/1998.

sont mentionnées dans les déclarations officielles. De plus, une grande part de la population n'a pas accès à l'infrastructure de la santé, publique ou privée, et les dépistages portent donc uniquement sur la fraction de la population la plus aisée : c'est le cas en particulier des femmes qui sont suivies durant leur grossesse dans des centres de santé maternelle et infantile. L'ampleur de l'épidémie de VIH en pays gusii n'est pas aussi importante qu'en pays luo voisin, où les travaux de Carolyn Njue montrent que le risque est connu mais que les comportements n'ont pas changé, que ce soit de la part des individus, ou de la part du personnel de santé (Njue, 2000, p.89 ; Gruenais et Njue, 2000). La situation est similaire en pays gusii, où règne encore un tabou important sur ce sujet.

Les personnes dont les défenses immunitaires sont affaiblies, comme celles qui ont le sida, sont particulièrement vulnérables au paludisme d'altitude (*highland malaria*). L'effet cumulatif des deux maladies se montre souvent fatal. Dans ce sens, les décès causés par le paludisme, qui nous l'avons vu touchent les membres de la population les plus fragiles (enfants en bas âge, personnes âgées et individus sous alimentés) comprennent probablement une proportion non-négligeable de personnes atteintes du sida. L'essor récent de l'épidémie de VIH en pays Gusii contribue à la gravité inhabituelle de l'épidémie de *highland malaria* en 1998.

2. Une baisse tardive de la fécondité gusii

a) Une fécondité plus élevée que la moyenne

La santé, plus satisfaisante en pays gusii que dans les régions voisines, au début de la période coloniale, a entraîné une fécondité plus élevée.

La rareté des maladies sexuellement transmissibles chez les Gusii a eu un effet direct sur la fertilité des femmes. L'étude de Brass (1958, p.55-56) sur l'infertilité en Afrique de l'Est montre des taux d'infertilité totale extrêmement faibles en pays gusii : de l'ordre de 1 %. Parmi les raisons généralement évoquées pour expliquer cette différence majeure entre les Gusii et les autres groupes d'Afrique de l'Est, on trouve les faibles taux de migration des Gusii, c'est-à-dire la très faible proportion de la population qui voyage vers des régions où les maladies sont plus fréquentes – comme le pays luo voisin-, ainsi que la faible proportion de personnes de ces régions qui

passent par le pays gusii. Le fait qu'il n'y ait pas d'abstinence *post partum* longue chez les Gusii peut aussi avoir eu un effet sur la limitation des relations extraconjugales, et par conséquent sur la dissémination de maladies sexuellement transmissibles (Le Vine *et al.*, 1996, p.98-99).

b) La fécondité en baisse

La province de Nyanza, où se situe le pays gusii, a connu une baisse similaire à celle de l'ensemble du pays, même si la fécondité y est encore plus élevée que la moyenne nationale en 1998. Le district de Kisii, lui, est la partie du pays où l'accroissement naturel était le plus fort entre 1948 et 1979. Le Kenya détenant le record pour l'Afrique à cette période, on peut en déduire que Kisii était parmi les régions d'Afrique qui ont connu l'accroissement naturel le plus spectaculaire (Le Vine *et al.*, 1996, p.92).

La baisse de la fécondité, plus tardive en pays gusii que dans le reste du pays, y a été d'autant plus spectaculaire : en 1998, l'indice synthétique de fécondité gusii est passé en dessous de la moyenne nationale, après une chute de 3 points en 10 ans seulement (tableau 1-1).

Tableau 1-1. Evolution de l'indice synthétique de fécondité

	1979-1989 (^a)	1984-1989 (^b)	1990-1993 (^c)	1995-1998 (^d)	1997 (^e)
Kenya	6,6	6,7	5,4	4,7	-
Province de Nyanza	7,0	7,1	5,8	5	-
District de Kisii	7,2	-	-	4,3	4,1

Sources: (^a) *Kenya Population Census 1989*, vol. IV, 1996, (^b) *Kenya Demographic and Health Survey 1989*, (^c) *Kenya Demographic and Health Survey 1993*, (^d) *Kenya Demographic and Health Survey 1998* (^e) calculé d'après le *Kenya Demographic and Health Survey 1998*, pour l'année précédent l'enquête.

Les études abordant la question de la fécondité gusii ont jusqu'à présent essayé d'expliquer la persistance d'une fécondité élevée dans une région pourtant soumise à une pression sur la terre sans précédent. Il s'agit maintenant de se demander comment une telle baisse peut avoir eu lieu aussi rapidement, alors qu'hier encore, avoir des enfants, et beaucoup d'enfants, était l'une des raisons d'être de la plupart des Gusii. Cet état d'esprit était alors complètement rationnel, puisque les enfants étaient à l'époque un apport de main-d'œuvre considérable pour les travaux agricoles et ménagers, et assuraient à l'âge adulte, le confort économique des parents âgés.

c) L'ascension sociale par les enfants

Une autre raison pour laquelle avoir des enfants était valorisé en pays gusii, est que les enfants constituent une étape importante pour l'évolution du statut de l'homme et de la femme dans le lignage. La femme n'a pas directement accès à un nouveau statut par son passage à l'état de mère, mais l'étape la plus importante de sa progression sociale est atteinte au premier mariage de l'un de ses enfants, ce qui valorise une fécondité précoce (Le Vine S., 1979, p.12). Garçons et filles sont valorisés pour des raisons différentes, les uns à long terme, les autres à plus court terme.

Hier comme aujourd'hui, ce sont les fils qui gardent le nom de leur père et ainsi assurent que celui-ci ne sera pas oublié (Håkansson, 1988, p.33, Mayer, 1949, p.33). Ce sont eux qui, jeunes hommes, assurent la protection du lignage dans une société où la violence est courante (Le Vine et al, 1996, p.104). Dans le passé, les fils étaient de plus considérés comme pourvoyeurs d'une sécurité dont les parents ont besoin lorsqu'ils sont âgés (Orvis, 1989, p.197). Par exemple, le fils cadet prend en général à sa charge ses parents lorsque ceux-ci ne sont plus autonomes³. Les filles, elles, n'appartiennent pas au lignage. Des règles d'exogamie les obligent à le quitter. Cependant, dans le passé, elles apportaient généralement une compensation matrimoniale, qui permettait à un de leurs frères de se marier à son tour, amenant ainsi dans le lignage une bru pour aider sa mère dans tous les travaux domestiques et agricoles. Aujourd'hui, la compensation matrimoniale est de moins en moins souvent payée, et la plupart du temps elle ne l'est que partiellement (ce phénomène est approfondi dans le chapitre 3). Dans tous les cas, garçons et filles constituent une main d'œuvre importante pour une mère débordée par les tâches ménagères et agricoles.

Mais de nombreux parents se plaignent d'être délaissés par leurs fils adultes, parfois trop occupés à gérer leurs propres problèmes économiques, ou tout simplement accusés d'ingratitude. Par exemple, certains, à qui la communauté a payé

³ C'est en général la mère âgée, à la mort du père, qui s'installe auprès de son fils cadet. Il arrive cependant parfois que les fils prennent la charge de leur mère à tour de rôle (Håkansson, 1988, p.151).

des études en ville ou même à l'étranger, y restent et ne redistribuent pas les bénéfices de leur position. Dans ces cas, ce sont souvent les filles dont les mères se félicitent, car même si leurs visites sont rares, elles ne manquent pas d'apporter avec elles des présents pour leur famille.

3. Les faibles taux d'émigration

La croissance de la population en pays gusii ne peut pas être attribuée à l'arrivée de membres d'autres communautés (a). En revanche, elle est d'autant plus forte que l'émigration est faible (b). Pour les Gusii, au fur et à mesure que la pression démographique augmente dans l'ancienne réserve, la multiplicité des implantations, entre les terres ancestrales et le reste du Kenya, est une garantie de mieux-vivre (c).

a) Une immigration limitée par les politiques coloniales et la compétition pour la terre à l'intérieur de la réserve gusii

L'effort du gouvernement colonial pour maintenir artificiellement une apparente homogénéité ethnique au sein de chaque réserve a particulièrement bien fonctionné en pays gusii, car le peu de terres disponibles y a naturellement limité l'immigration. Quelques épisodes intéressants jalonnent cependant les rapports annuels de l'administration coloniale, illustrant bien l'attitude du gouvernement vis-à-vis des immigrants à cette période de l'histoire kenyane.

Au cours de la période coloniale, l'administration remarque l'installation d'un groupe de Maragoli dans le nord de la réserve, et de Kikuyu, dans l'est. Ces immigrants sont gardés sous bonne surveillance, comme en témoignent les rapports annuels des *District Commissioners* basés dans la ville de Kisii. Les Kikuyu sont finalement expulsés dans les années 1950, sous prétexte de leur non-intégration rapide, mais surtout par peur de l'extension au pays gusii de l'insurrection Mau Mau, dont les Kikuyu sont les principaux acteurs (DC/KSI/1/16, 1954). D'autre part, au moment où les efforts de l'administration pour empêcher les mélanges de population commencent à se relâcher, la totalité des terres de la réserve gusii est occupée. Les opportunités pour les immigrants sont donc rares, et les quelques immigrants sont principalement urbains.

De plus, si les mariages mixtes avec les groupes ethniques voisins des Gusii sont fréquents, en particulier avec les Maasai et les Kipsigis, il est rare qu'ils aillent dans le sens de l'assimilation d'une femme par les Gusii. En règle générale, ce sont les femmes gusii qui sont épousées par leurs voisins, principalement parce que le montant de la compensation matrimoniale demeure, malgré ses oscillations, moins élevé en pays gusii que chez des groupes possédant plus de bétail, comme les Maasai ou les Kipsigis.

Aujourd'hui l'immigration de non-natifs est toujours faible en pays gusii. Si l'on se reporte au recensement de 1989, seulement 1,7 % des personnes énumérées dans le district de Kisii sont nées ailleurs, et parmi elles, 41 % sont originaires du reste de la province de Nyanza. L'homogénéité ethnique du district de Kisii confirme ce faible taux d'immigration : toujours selon le recensement de 1989, 98,2 % des résidents du district se disent gusii.

b) Le contrôle des mouvements de population durant la colonisation

Jusqu'au début des années 1960, l'installation définitive de Gusii hors du district de Kisii est quasiment impossible. En effet, les limites administratives imposées par le gouvernement colonial, et qui perdurent dans une certaine mesure après la colonisation, tendent à être imperméables. Si les efforts de l'administration pour limiter les interactions entre groupes ethniques vont dans le sens de la restriction de l'immigration vers la réserve gusii, ils visent tout autant à empêcher les Gusii à s'installer hors de leur réserve, ce qui est beaucoup plus difficile.

Petit à petit, la pression sur la terre s'accroît dans la réserve gusii. Certains ménages migrent progressivement vers d'autres réserves, moins densément peuplées. Le gouvernement colonial utilise alors le système de carte individuelle (*kipande*), établi en 1920 pour contrôler le travail des indigènes sur les terres européennes, dans le but ouvert de limiter les mouvements internes dans la région, ce qui apparaît être l'un de ses soucis majeurs à la lecture des archives. Le *kipande*, nécessaire pour travailler hors de la réserve, était obligatoire pour tout homme de plus de 16 ans, et indispensable en théorie pour franchir toute limite administrative (Kuczynski, 1949, p.139). A partir de ce moment-là, tout mouvement hors de la réserve gusii devait être justifié et pouvait être interdit. L'installation d'une famille gusii au delà des frontières

restreignant l'ancienne réserve, difficilement contrôlable, pouvait à tout moment être déclarée illégale, et la famille renvoyée vers la réserve par l'administration du district concerné.

Si le gouvernement tente par tous les moyens de limiter les ménages entre groupes ethniques, et en particulier d'interdire aux Gusii de s'installer au-delà des limites administratives de leur réserve, il n'en est pas moins intéressé par la main d'œuvre masculine. Comme dans le reste du pays, les taxes imposées à la population forcent les hommes à chercher du numéraire, et les grandes plantations dirigées par des européens les accueillent. La colonisation impose des travaux forcés, en particulier pour la construction de la voie ferrée qui traverse le pays d'est en ouest et des routes, et les corvéables sont désignés dans les réserves. Le système de *kipande* permet dans une certaine mesure de contrôler les mouvements des migrants entre leur réserve et leur lieu de travail. Malgré les efforts de l'administration, la plupart des Gusii se montrent réticents à quitter leur réserve pour offrir leur travail.

c) Une émigration faible et récente

Les migrations au Kenya n'ont jamais fait l'objet d'enquête nationale particulière, et les seules sources quantitatives disponibles sur le sujet sont donc les recensements. Ils sont réalisés tous les dix ans depuis 1969, mais les résultats du dernier en date (1999) n'ont pas encore été publiés. Le recensement précédent, réalisé en 1989, a été l'objet de critiques justifiées, quant à la qualité des résultats finalement présentés après 5 ans de silence (Golaz, 1996 ; Golaz, 1997a ; Golaz, 1997b). Il reste néanmoins la seule source quantitative existante, à l'échelle nationale, pour les années 1980 –1990 (voir chapitre II).

Le recensement de 1989 comportait une question portant sur le lieu de naissance de l'individu, et une autre sur le lieu de résidence 1 an avant le recensement. Ces questions ont été abordées dans une publication officielle (*Kenya Population Census 1989, Vol.VI*, 1996). D'après l'analyse du recensement de 1989, 12,3 % des individus nés dans le district de Kisii résidaient ailleurs en 1989, ce qui est faible en comparaison des 30 % atteints par le district de Siaya ou les 23,3 % de Kakamega (*Kenya Population Census 1989, Vol.VI*, 1996, p.4).

La littérature portant sur les Gusii montre une émigration faible et récente (Okoth-Ogendo et Oucho, 1993, p.188, p.196). Seetharam et Olenja (1984, p.210), dans leur analyse du recensement de 1969, montrent que les Kisii, qui représentaient alors 6 % de la population du Kenya, n'étaient plus que 1,2 % parmi les immigrants de Nairobi. A partir du recensement de 1979, Barber et Milne (1988, p.1188) trouvent, pour 1978-1979, un solde migratoire net de - 11 728 pour le district de Kisii ; ce qui revient à un taux d'émigration nette de seulement 1,3 %. A titre de comparaison, dans leur étude, les districts de Siaya et de Kakamega ont pour solde migratoire net respectivement -23 842 et -36 821, ce qui donne des taux d'émigration nette de 5 % et 3,6 %. Margrethe Silberschmidt (1991, p.47) parle d'une faible émigration vers 20 ans et d'un retour rapide, et aussi des migrations saisonnières importantes. De plus, elle écrit ailleurs que la migration au départ du district de Kisii est faible (Silberschmidt, 1995, p.37) : elle cite le *Central Bureau of Statistics*, qui en 1990 donne un effectif de 5 000 personnes (surtout des hommes) originaires du district, travaillant à l'extérieur de celui-ci. Ce nombre, ne représentant certes que l'emploi salarié formel (y compris le salariat agricole), est faible. Le gouvernement, 4 ans plus tard, parle de migration de travail à destination de Kericho et des quatre grandes villes du pays, sans donner de chiffres (*Kisii District Development Plan 1994-1996*, 1994, p.12).

Si le pays gusii est connu pour sa faible émigration, peut-être est-il néanmoins le lieu d'une grande mobilité. Il est connu pour l'important trafic routier dans la ville de Kisii, arrêt obligatoire entre la frontière tanzanienne à Isebania et les grandes villes kenyanes, en particulier Kisumu et Nairobi. (cf. carte 2, dans l'introduction générale). Thomas Allemann (1999, p.73) estime à environ 75 le nombre de bus faisant la navette quotidienne entre Kisii et Nairobi. De plus, une grande proportion des transports en commun au Kenya sont gérés et organisés par des Gusii (compagnies de bus reliant Kisii à la capitale, *matatu* ruraux, ...).

d) Diversifier les implantations géographiques

Comme dans d'autres régions d'Afrique et du monde, les ménages qui parviennent à associer des implantations spatiales dans des milieux différents, par le biais de réseaux familiaux par exemple, vivent souvent mieux que les autres. Certains

membres du ménages circulent entre les différents pôles selon leurs besoins ou leurs possibilités. Cette stratégie peut prendre place entre le milieu urbain et le milieu rural (Baker, 1995, p.53), mais il peut aussi s'agir d'implantations rurales dans des systèmes écologiques différents, comme « l'archipel vertical » des kikuyus de Yvan Droz (Droz et Sottas, 1995, p.8), les migrations pendulaires des hommes polygames d'un foyer à entre les hauts plateaux et la plaine, remarquées Christian Thibon (1997, p.59) au Burundi, ou l'archipel de la parentèle décrit en milieu rural mexicain par André Quesnel (2001).

Il existe des opportunités spécifiques au Kenya depuis les années 1950, de migration vers des zones rurales. La division progressive des anciennes terres européennes en lotissements agricoles ouvre un important domaine foncier à l'installation. La plupart de ces terres sont situées dans la province de la Vallée du Rift. Les Gusii s'installent en nombre dans les lotissements agricoles de la région de Sotik, qui bordent la réserve gusii à l'est, et dans une moindre mesure dans les lotissements agricoles de la province de la Vallée du Rift.

Le recensement de 1989 apporte des renseignements sur les Gusii vivant hors de leur district. Il n'est cependant pas possible de distinguer les zones urbaines des zones rurales, la répartition par ethnie n'étant pas intégrée au volume consacré à la population urbaine. De plus, on ne peut pas savoir s'ils ont gardé contact avec leur région d'origine, ou si les nouveaux segments se sont complètement détachés des lignages et de la terre du pays gusii. Les exclus de la terre en pays gusii, une première fois marginalisés par leur manque de statut, semblent l'être de nouveau lors des conflits car ils n'ont pas d'endroit où se réfugier.

Les personnes étant parvenues à acheter de la terre dans les lotissements agricoles de la Vallée du Rift, se sont retrouvées mises à la porte de leurs propriétés à deux reprises. Le *National Council of Churches of Kenya (NCCCK)*, en 1994, fait un état des lieux des réfugiés dans le pays, et les Gusii sont présents au rang des victimes dans la plupart des lotissements agricoles de la Vallée du Rift. En 1993, 3000 Gusii possédant les titres de propriété de terres des lotissements agricoles de la province demandent au président Moi la restitution de leurs terres (EAS, 20/12/93).

Les conflits ethniques des années 1990 montrent à quel point une attache en pays gusii demeure importante, même pour les ménages qui ont le mieux réussi à s'implanter dans d'autres parties du Kenya, en milieu urbain ou rural. En ce sens, les personnes qui s'étaient complètement détachées de la terre gusii ont fait le mauvais pari.

Conclusion

Les composantes démographiques de l'accroissement de la population ont toutes favorisé une densification de la population extrêmement rapide en pays gusii. Mais leur évolution montre un changement en cours, qui ne tardera pas à se refléter sur la croissance démographique. La fécondité y a chuté de plus de 50% en moins de 20 ans, la mortalité augmente, principalement à cause de l'épidémie de sida, et l'émigration est de plus en plus courante. Cette baisse de l'accroissement de la population est cependant encore loin de signifier la stagnation démographique.

II. Compétition pour la terre et densification de la population

La croissance démographique en pays gusii mérite d'être replacée dans le contexte de l'accès à la principale ressource, la terre. Le compartimentage de la population en vigueur durant la colonisation a contribué à modifier le rapport de l'homme à la terre (1). En conséquence, le pays gusii est le lieu d'une densification de la population extrêmement rapide (2).

1. L'évolution de l'accès à la terre et ses conséquences

En quelques décennies, les Gusii sont passés d'un système foncier communal, à la tenure individuelle de parcelles de terres de petite taille. Voyons les tenants et les aboutissants de cette évolution, de manière chronologique.

a) La terre pendant la période précoloniale

L'expansion gusii

Au début de la période coloniale, les Gusii sont répartis dans environ un tiers du district actuel, autour du lieu choisi par l'administration pour la ville de Kisii. Ils sont divisés par l'administration en 7 unités territoriales, sept sections. Le gouvernement a par la suite tenté de surimposer à ce découpage territorial ses propres divisions administratives, qui ont été grosso modo respectées lors de l'expansion progressive de chacun des clans vers les confins de la réserve (voir carte 1-1, au début de ce chapitre).

Entre chaque clan, il existait des zones tampon (*buffer zones*), non cultivées, qui apparaissent bien sur cette carte. L'expansion territoriale de chaque clan a eu lieu en parallèle, par le défrichage progressif des terres encore incultes, les anciens de chaque clan désignant de nouveaux emplacements aux hommes désirant cultiver plus de terre. A cette recherche continue de terre pour les nouvelles générations, s'est joint un phénomène de migration de front pionnier : les familles rejetées vont s'établir aux confins du territoire clanique, voire plus loin, et sont à nouveau assimilées dans l'expansion progressive du clan, mais avec un nouveau statut, celui de premier arrivé sur le nouveau lieu (Kopytoff, 1987).

Petit à petit se peuple ainsi l'ensemble de la zone impartie par le gouvernement colonial aux Gusii. Dès les années 1940, la totalité des terres de la réserve est défrichée. A partir de 1962, un nouveau mouvement de front pionnier a lieu vers les terres mises en vente dans la division de Borabu, alors tout récemment adjointe au district de Kisii. Une partie de ces anciennes terres européennes est découpée en petits lotissements agricoles, progressivement mis sur le marché : c'est le cas dans un premier temps de celui de Lietego, en 1962, puis de celui de Chemgombet (Médard C., 1999, p.143). Le reste demeure formé de grandes et moyennes exploitations. Comme ailleurs au Kenya, les bénéficiaires de ces terres ne sont pas les plus pauvres. Borabu est encore aujourd'hui un lieu de spéculation foncière importante, et les riches Gusii aiment y investir, en particulier le long de la route qui relie Kisii à Kericho.

Dans un système où les terres disponibles sont en abondance, la seule restriction est le manque de main-d'œuvre pour cultiver. Un homme est donc d'autant mieux doté en terre qu'il a plus de femmes et d'enfants. Par conséquent la femme, elle, cultive des superficies qui ne dépendent pas de son statut, ou du fait que son conjoint soit monogame ou polygame, mais de ses propres capacités et de celles de ses enfants. Le paiement de la compensation matrimoniale, de la famille de son conjoint à la sienne, lui garantit un accès à la terre au sein du clan de son époux, et assure à ses enfants leur identité, et leur prise en charge par le clan. Sa progéniture passée et future est ainsi intégrée dans le lignage.

Coopération entre voisins

En pays gusii, comme dans d'autres régions de l'Afrique des Grands Lacs (voir par exemple les travaux d'Hubert Cochet sur le Burundi), la demande de main-d'œuvre pour les travaux agricoles est très importante à certains moments de l'année, comme par exemple lorsqu'il faut désherber l'éleusine, ou récolter les céréales en général. Un système d'entraide entre voisins, au sein du clan, permettait de remédier à ce problème.

L'entraide avait lieu à deux niveaux. D'une part, on trouve des groupes de petite taille (environ 6 ou 7 ménages), dont les femmes se rassemblent de temps en temps pour s'aider les unes les autres. D'autre part, dans les grands groupes, *amasaga*

(*risaga* au singulier) composés d'une vingtaine de ménages, hommes et femmes vont travailler ensemble. Le travail collectif de la matinée était récompensé par de la bière et éventuellement un repas, offerts par le bénéficiaire des terres concernées (Mayer P., 1951, p.5-7).

Cette forme de coopération entre voisins, née à une époque où chaque *risaga* cultivait des terres communales, perdure après l'individualisation de l'accès à la terre.

b) Les étapes de la privatisation des terres

La privatisation progressive des terres a lieu spontanément en pays gusii, sans interférence directe de l'administration. Lorsque l'expansion des terres claniques n'a plus pu se poursuivre, parce que les limites de la réserve étaient atteintes, chaque individu a cherché à sécuriser autant que possible son accès à la terre. L'évolution d'un système de tenure communale de la terre à une tenure individuelle allait de pair avec le passage d'un système de parcelles éclatées à des exploitations en un seul tenant. En une dizaine d'années, les limites de chaque parcelle sont bien définies. Cette refonte totale du système foncier, pour s'adapter à la pénurie de terre, est décrite par Philip et Iona Mayer (1965), ainsi que l'émergence de lois foncières qu'elle a entraînée.

L'administration profite de cette évolution spontanée pour lancer une campagne de remembrement et d'immatriculation de la terre. A la fin des années 1960, toutes les terres sont enregistrées sous le nom d'individus – masculins- (Håkansson, 1988, p.81-82), rigidifiant ainsi un système de propriété de la terre déjà mis en place de manière coutumière (Orvis, 1989, p.96).

c) L'héritage et ses implications en milieu clos

La division des terres entre fils

Dès lors que le défrichage de nouvelles terres est impossible, les parcelles de terre deviennent un bien précieux, qui est divisé entre les fils à la mort de leurs parents, comme le bétail l'était depuis longtemps. Chez les Gusii, l'héritage n'est pas la prérogative de certains fils uniquement. Les biens en jeu sont divisés de manière égale entre les fils, même si chaque fils peut être amené à choisir sa part avant ses cadets, et donc bénéficier parfois de légèrement plus de terres ou de terres meilleures que les suivants.

Les transferts fonciers n'étaient pas un enjeu tant qu'il y avait de la terre en abondance. Alors qu'il était fréquent, au début de la période coloniale, qu'un clan accueille et fournisse en terre des étrangers au clan, en particulier des personnes ayant des relations affines (les frères d'une épouse par exemple), la compétition pour la terre a limité cette possibilité dans le temps et dans l'espace (Mayer P. et Mayer I., 1965, p.64). Même si l'usage de la terre s'est individualisé, elle reste une affaire de lignage ou de clan, selon le contexte ; même divisée, elle reste propriété commune. Frères et oncles ont leur mot à dire sur l'usage qui en est fait. La vente de terre n'a été autorisée légalement qu'à partir de 1982, et encore, l'accord des femmes et des fils était alors nécessaire (Håkansson, 1986, p.6). Les prêts, au départ informels, se sont progressivement transformés en locations.

L'intensification des cultures et la mise en valeur progressive des zones jusqu'alors inexploitées

Le morcellement progressif des parcelles a imposé aux habitants un usage de plus en plus intensif de la terre. Cela apparaît dans l'utilisation progressive de la totalité des terres pour l'agriculture, et dans l'intensification des cultures sur ces terres.

De même que les interstices entre les clans ou les sous-clans, servant de zone tampon à la période de l'expansion foncière, se sont petit à petit peuplés, les zones laissées incultes dans les exploitations agricoles sont progressivement mises en culture. Il s'agit des franges de l'exploitation, des zones plus difficiles à cultiver, comme les zones marécageuses en fond de vallée, les pentes trop raides et les zones plus rocailleuses en sommet de colline, ainsi que des anciens pâturages. Les pâturages communaux ont disparu, les bêtes ne disposent plus aujourd'hui dans la plupart du pays gusii que des cours herbues entourant les habitations, quand celles-ci ne sont pas aussi cultivées, et du bord des chemins pour paître.

Cette évolution allait de pair avec une réduction du nombre de têtes de bétail. Les bovins sont nourris sur le lieu de vie, phénomène connu au Kenya sous le nom de *zero grazing*, par du fourrage de diverses origines. Il s'agit d'herbes coupées, depuis les mauvaises herbes, jusqu'au têtes des plants de maïs, en passant par les troncs et les feuilles de bananiers, réputés favoriser la production lactée. Une espèce d'herbe à vaches (*nappier grass*) est aussi cultivée spécifiquement pour cet usage. La culture du

fourrage permet, malgré la disparition des pâturages, de conserver un nombre réduit de têtes de bétail.

En parallèle à la mise en valeur progressive de terres plus difficiles à exploiter et moins rentables, l'agriculture s'intensifie sur les parcelles cultivées. Les jachères disparaissent très tôt dans certaines parties de la région (Orvis, 1989, p.152). La multiplication des récoltes (pour certaines plantes, jusqu'à trois par an) et les associations de plus en plus complexes de cultures différentes sur une même parcelle pallient au manque de terre. Le travail est parfois accru par ces associations, mais cela va de pair avec la croissance démographique et la réduction de la taille des parcelles. La plupart du temps, la main-d'œuvre nécessaire est disponible localement.

L'exclusion du système foncier

L'une des conséquences les plus importantes de la privatisation de la terre est l'exclusion progressive de certains individus de la terre. Dans certaines parties du pays gusii, dès que la pression foncière a commencé à se faire sentir, l'absence d'un ménage pendant plusieurs années pouvait conduire à une perte de droit sur la terre. Celle-ci, cultivée par un frère ou un oncle, devenait petit à petit sa propriété (Mayer et Mayer, 1965, p.68). De plus, l'accès d'un fils à la terre de son père n'est garanti que lorsque la compensation matrimoniale de sa mère est payée. Avant cela, l'individu n'appartient pas au lignage et ne peut prétendre à aucune de ses ressources. Les ressources diminuant, du point de vue foncier comme du point de vue du bétail, le paiement de la compensation matrimoniale est de plus en plus repoussé. Tant que les familles ne sont pas arrivées à un accord, la relation peut être rompue sans que la femme ne bénéficie d'aucun appui légal. Si cela se produit, elle perd définitivement son accès à la terre, et ne peut tenter d'en obtenir un autre ailleurs que par le biais d'un autre homme. Or, pour une femme avec des enfants, et en particulier avec des fils, c'est une tâche difficile. Les fils se retrouvent alors parfois sans père, donc sans ancêtres, et sans terre "ancestrale" (Håkansson, 1986, p.11-13). Cette situation est comparable à celle que l'on trouve au nord du Togo par exemple (Marguerat, 1999, p.391).

Conclusion

Subvenir à ses besoins lorsque l'on naît sans terre, et sans ascendance officielle, n'est pas aisé. Certaines femmes écartées de la terre avec leurs enfants parviennent à se débrouiller pour nourrir leur famille en milieu urbain. Dans le film *Dying to live* du *Economic Empowerment Sector* de GLN (*Gender Learning Networks*) au Kenya, on voit une femme gusii dans cette situation, qui est parvenue à se reconverter en ville : elle revend des vêtements d'occasion sur le marché de la ville de Kisii. Mais la plupart des exclues ne sont pas aussi chanceuses. On en retrouve sur le trottoir, d'autres abandonnent leurs enfants à la rue pour parvenir à survivre (Rodriguez-Torrès, 1996).

2. Des densités de population toujours plus élevées sur des terres limitées

Le premier voyageur occidental qui passe à proximité du pays gusii, Fischer, en 1886, remarque déjà des densités de population visiblement supérieures à celles des régions voisines (Fischer, 1895, p.44) :

"Obwohl wir uns in dem Grenzgebiet des Bagaia und Kossowa bewegten, war die Gegend so dicht bevölkert, wie ich es auf der ganzen Reise bisher nicht getroffen hatte. Ortschaft reiht sich an Ortschaft, sie sind meist klein, liegen an den Abhängen der Berge und haben auffallenderweise keine Verschanzung."

(Bien que nous nous déplaçons dans la zone frontière entre Bagaia [Luo] et Kossowa [Gusii], les environs sont plus peuplés que tout ce que nous avons rencontré jusqu'à présent au cours de cette expédition. Les villages se succèdent, majoritairement petits, sur le flanc des collines, sans aucun retranchement.)

Plus tard, les administrateurs coloniaux essaient d'attirer l'attention sur la région, et pressentent des problèmes fonciers, liés notamment aux limites administratives que le gouvernement cherche à imposer (DC/KSI/3/2, 1907, p.7) :

"The Kisii country proper is bounded on the North by the Sondu or Miriu River, on the South and East by the Kuja Valley, many villages being accross the river to the South, on the West by the foothills into Kavirondo. They also claim some of the uninhabited country to the East and South and have vague boundaries with the Lumbwa. As Kisii is densely populated a wide space should be left for their expansion in these directions, there being about 75,000 inhabitants in 400 square miles of uninhabited country."

(Le pays gusii à proprement parler est limité au nord par la rivière Sondu ou Miriu, au sud et à l'est par la vallée de la Kuja, de nombreux villages étant de l'autre côté de la rivière vers le sud, à l'ouest par le pied des collines dans le Kavirondo. Ils revendiquent aussi des terres inhabitées vers le sud et l'est, et ont des frontières vagues avec les Lumbwa. Comme Kisii est densément peuplé, un large espace devrait être laissé pour leur expansion dans ces directions, puisqu'il y a environ 75 000 habitants dans 400 miles carrés de terres inhabitées.)

Ces directives sont suivies, comme on a pu le voir sur la carte 1-1 située au début de ce chapitre. Dans les années 1930, la nécessité de l'émigration attire l'attention des autorités coloniales (DC/KSI/1/4, 1934):

"[...] the population is rapidly increasing and the fact that emigration will be likely in the future must not be lost sight of."

([...] la population augmente rapidement et il ne faut pas perdre de vue le fait que l'émigration sera probable dans le futur.)

Au cours des années 1950, avec la privatisation progressive de la terre (*enclosure movement*), la densité de population est à nouveau présentée comme un problème si ce n'est présent, du moins futur :

"In the Kisii Highlands the population is already excessive to the land in many areas" (DC/KSI/1/14, 1952). (Sur les hautes terres gusii, la population est trop importante par rapport à la terre dans beaucoup de zones.)

"In the more heavily populated areas [...] the size of holding has become sub-economic" (DC/KSI/1/20, 1958) (Dans les parties les plus peuplées, la taille des exploitations est devenue insuffisante.)

Le recensement de 1948, puis les suivants, confirment aux autorités coloniales la présence de hautes densités de population en pays gusii.

a) Estimations coloniales

Jusqu'en 1962, on ne dispose pour estimer l'effectif de la population gusii que des estimations des administrateurs. Ces estimations, fondées sur des dénombrements annuels de la population masculine d'âge adulte, ont été calculées sous l'hypothèse qu'en général, les femmes constituent 53 % et les hommes 47 % de la population, et que les enfants en forment 37 % (Kuczynski, 1949, Vol.II, p.97) :

"The figures for Kenya are based on the annual counts of adult males made for taxation purposes, and on the assumption that in general females will constitute 53 per cent. and children 37 per cent. of the total population."

(Les chiffres pour le Kenya sont basés sur le décompte annuel des hommes adultes effectué dans un but d'imposition, et sur la supposition qu'en général les femmes constituent 53 %, et les enfants 37 % de la population totale.)

Cette règle, en vigueur à l'échelle nationale, l'était probablement aussi à l'échelle du district.

Le décompte du nombre de cases, dans le but de mieux imposer la population, s'est perfectionné au cours des années 1900-1910 dans le pays, et il a aussi servi à estimer la population. En 1924, par exemple, l'administrateur de Kisii a simplement

multiplié le nombre de huttes recensées par trois pour donner une estimation de la population gusii (Tableau 1-2). Les résultats obtenus ainsi sont probablement plus proches de la réalité que les estimations précédentes (Kuczynski, 1949):

“The Government in 1926 had decided that the returns obtainable through a native census would be less reliable than the annual population estimates made by the Administrative Officers on the basis of the so-called Hut Tax Census. That these estimates had improved very much by 1926 cannot be doubted. According to the information given in 1924 by the Chief Native Commissioner to the East Africa Commission ‘the official figures for the native population prior to 1914 are admittedly mere guesswork.’”

(Le gouvernement en 1926 décida que les résultats obtenus par un recensement indigène seraient moins bons que les estimations annuelles de la population faites par les fonctionnaires administratifs sur la base du soi-disant recensement des huttes pour l'impôt. On ne peut pas douter du fait que ces estimations s'étaient beaucoup améliorées en 1926. D'après les informations données en 1924 par le *Chief Native Commissioner* à la *East Africa Commission*, il est admis que 'les chiffres officiels pour la population indigène avant 1914 sont des approximations grossières'.)

Tableau 1-2. Population et densités estimées durant la colonisation en pays gusii

Année	1907	1907- 1908	1908- 1909	1909- 1910	1910- 1911	1911- 1912	1920- 1921	1921	1922	1923
Huttes		21371	22678	22644	20783	21181	33591	35380	35347	34870
population estimée	75000	85000	-	-	-	-	-	-	-	-
Superficie habitée (km ²)	1024	-	-	-	-	-	-	-	-	-
densité (hb/km ²)	73	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Année	1924	1932- 1933	1945	1948	1949	1950	1951	1954	1959	
Huttes	32135	36798	-	-	-	-	-	-	-	
population estimée	96405		144908	144218	227547	236353	256024	239754	310000	
superficie habitée (km ²)	-	-	-	1807	-	-	-	-	1869	
densité (hb/km ²)	-	-	-	80	126	131	142	-	166	

Sources : DC/KSI/3/2 (Northcote, 1907), DC/KSI/1/1 (Annual Reports, 1908-1912), DC/KSI/1/2 (Annual Reports, 1913-1923), DC/KSI/1/3 (Annual Reports, 1924-1932), DC/KSI/1/4 (Annual Reports, 1933-1942), DC/KSI/1/7 (Annual Report, 1945), DC/KSI/1/10 (Annual Report, 1948), DC/KSI/1/11 (Annual Report, 1949), DC/KSI/1/12 (Annual Report, 1950), DC/KSI/1/13 (Annual Report, 1951), DC/KSI/1/16 (Annual Report, 1954), DC/KSI/1/21 (Annual Report, 1959).

Cependant, les données issues du dénombrement des cases laissent aussi à désirer. D'une part, une partie des habitations étaient détruites puis reconstruites après le passage du contrôleur (DC/KSI/1/1, 1909):

"The difference between the first (1908-1909) and second (1907-1908) countings of Kaniamwa is due to the fact that the natives pulled down a large number of huts before the first counting and built them again immediately afterwards"

(La différence entre le premier (1908-1909) et le second (1907-1908) décompte de Kaniamwa est due au fait que les indigènes ont détruit un grand nombre de cases avant le premier décompte, et les ont reconstruites immédiatement après"

La proportion d'hommes adultes se soustrayant ainsi à l'impôt, ou en diminuant le coût, semble dépendre de la situation économique locale (Kuczynski, 1949, p.135-136). D'autre part, le décompte des femmes et des enfants, qui a lieu en même temps que celui des cases, reste selon Kuczynski très flou et invérifiable. Dans certains cas, le nombre d'hommes ou celui d'adultes sera considéré comme correct, et le complément sera estimé librement à partir des données du décompte par l'*Administrative Officer* (Kuczynski, 1949, p.137). Dans d'autres cas, c'est l'effectif total de la population qui est considéré comme correct et utilisé pour déterminer les effectifs d'adultes de chaque sexe (Kuczynski, 1949, p.136). Ainsi, à partir de l'estimation de la population, obtenue à partir d'un nombre d'hommes sous-estimé et de nombres de femmes et d'enfants invérifiables, mais probablement encore plus sous-estimés, l'effectif d'adultes est recalculé comme constituant 63 % de la population, et celui d'hommes comme constituant 47% des adultes. Les estimations par sexe sont donc dans ce cas probablement encore plus fausses que les estimations de la population totale. Selon Fazan, *District Commissioner* en pays kikuyu et secrétaire de la *East Africa Commission*, le décompte des femmes serait plus juste que celui des hommes, plus mobiles, ou des enfants (Hailey, 1938, p.115). La part d'aléatoire et d'inconnu dans l'utilisation des données de cet impôt de case a donné lieu à une sous-estimation de la population importante, que peu d'administrateurs coloniaux ont reconnue.

b) L'apport des recensements

En 1962, le premier véritable recensement de la population est effectué au Kenya. La différence entre l'estimation de 1959 et le résultat du recensement de 1962 pour le pays gusii confirme la sous-estimation des effectifs de population avant ce recensement. L'erreur est nettement plus importante que les 8 % estimés par Fazan

pour le tournant des années 1930 (Hailey, 1938, p.116) : on passe de 310 000 habitants d'après l'estimation de 1959 à 519148 habitants d'après le recensement en 1962. Même avec un accroissement de 3 % par an, l'erreur sur l'effectif de la population en 1959 dépasse les 50 %.

Tableau 1-3. Densité de population en pays gusii et au Kenya selon les recensements kenyans

	Année	1962	1969	1979	1989
Pays gusii	Population	519148	675041	869512	1137054
	Superficie (km ²)	1946	2198	2198	2198
	Densité (hb/km ²)	267	307	396	517
Kenya	Population	8636705	10942705	15327061	2144877
	Densité (hb/km ²)	15	19	26	37

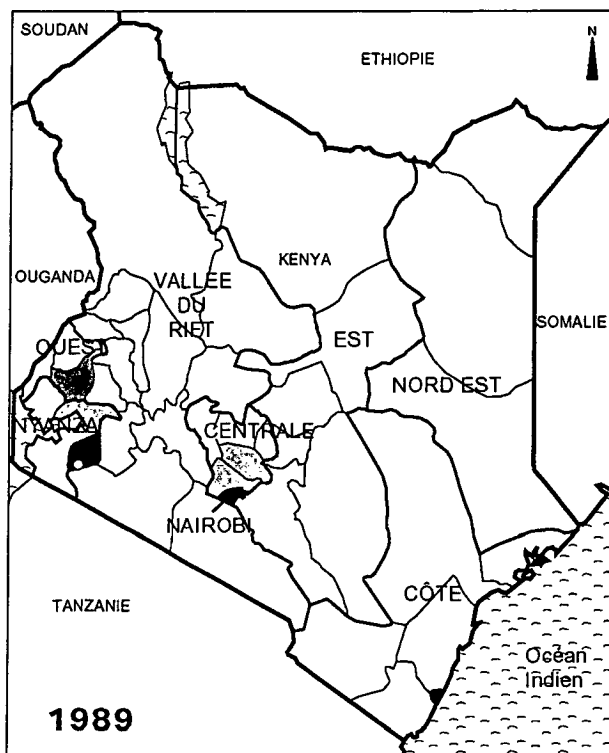
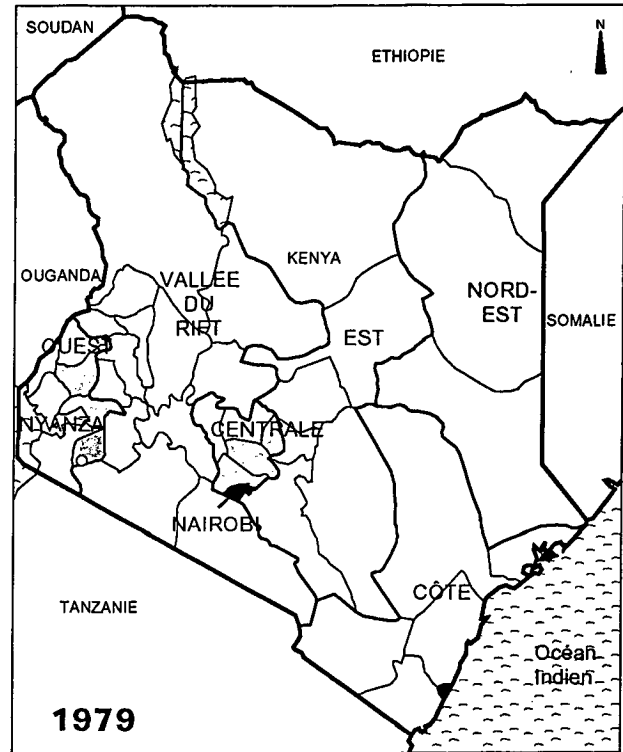
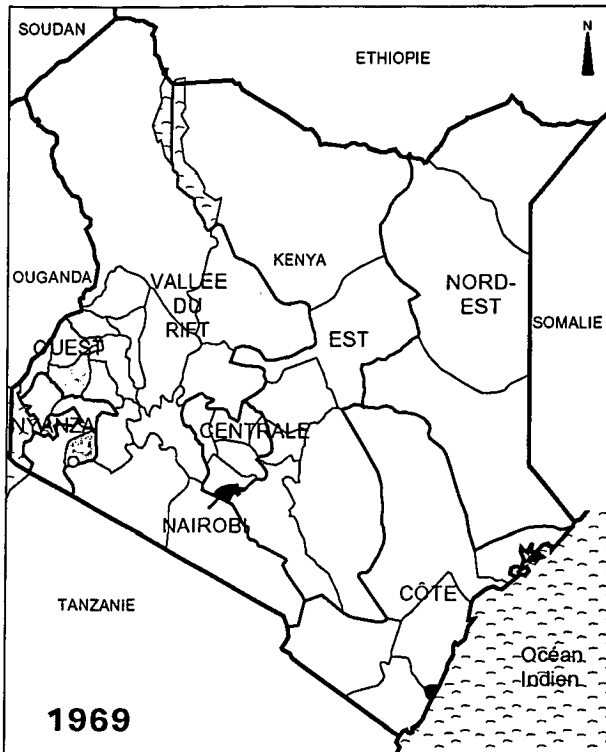
Sources : recensements

L'expérience est renouvelée en 1969, puis tous les dix ans à partir de cette année-là. Les recensements kenyans ont été salués pour la bonne qualité de leurs résultats jusqu'en 1979 inclus. Il est cependant attesté que la population ait encore été sous-estimée en 1979, dans l'ensemble du pays en ce qui concerne les enfants de moins de 10 ans, et dans la province de Nyanza spécifiquement en ce qui concerne les adultes (*Kenya Population Census 1989, Vol III, 1996, p-88*).

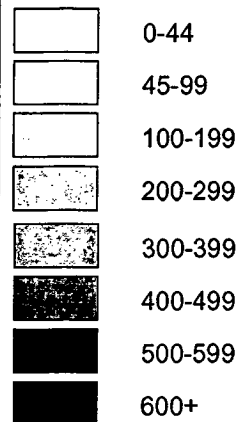
Le recensement de 1989, outre de gros problèmes lors de la collecte des données, a été manipulé avant publication des résultats à des fins politiques, en particulier en ce qui concerne la composition ethnique de la province de la Vallée du Rift (Golaz, 1996 et Golaz, 1997a). Ce problème sera abordé plus en détails dans le chapitre 2. Le recensement de 1989 demeure cependant le seul outil disponible pour évaluer la population des années 1990. En pays gusii, les chiffres ne semblent pas avoir subi de modification notable, mais il est possible qu'ils soient légèrement sous-estimés.

La carte 1-5 montre l'évolution de la densité de la population des districts kenyans d'après les trois derniers recensements. On peut voir que le district de Kisii se distingue toujours des autres districts ruraux par les densités de population les plus élevées du pays, après celles des districts de Nairobi et Mombasa.

Cartes 1-5. Densités de population par district au Kenya en 1969, 1979 et 1989



Densité de population par district (hb/km²) :



- | | |
|--------|--------------------------|
| SOUDAN | Etat |
| | Frontière internationale |
| CÔTE | Province |
| | Limite de province |
| | Limite de district |
| o | Magenche |

0 200 km

© Valérie Golaz

Sources :

Republic of Kenya, 1970, Population Census 1969 ;
 Republic of Kenya, 1980, Population Census 1979 ;
 Republic of Kenya, 1994, Population Census 1989.

Conclusion

La densification de la population sur des terres limitées conduit à un morcellement de plus en plus important de la principale ressource pour une population encore à 95 % rurale en 1989. La diminution des superficies cultivées entraîne localement l'intensification des cultures et l'exclusion progressive d'individus de l'agriculture. Il est de plus en plus important pour les ménages gusii d'avoir des ressources diversifiées, et pas uniquement agricoles.

III. L'émergence de la diversification économique

L'agriculture demeure la base de l'économie gusii. La terre, et tout particulièrement la terre "ancestrale", c'est-à-dire non seulement celle qui se trouve à l'intérieur des limites de la réserve, mais plus précisément celle qui appartenait au grand-père, à l'arrière grand-père ou à leur clan, a une valeur inestimable. La réduction des tailles des parcelles et la compétition pour la terre rendent de plus en plus nécessaire l'acquisition de numéraire. De même que la multipolarité est importante pour les ménages, la diversification des ressources s'impose. Cette diversification se retrouve au sein de l'exploitation agricole, dans les différentes espèces cultivées, comme dans l'usage qui est fait de la production (alimentation ou commercialisation). Elle concerne aussi la dichotomie entre activités agricoles et activités non-agricoles. Ce chevauchement d'activités différentes, appelé *straddling* économique par Stephen Orvis (1989) pour la première fois à propos des individus et des ménages gusii, est la source de la réussite des familles les plus aisées. Il peut avoir lieu à différentes échelles. A l'échelle individuelle, une même personne peut pratiquer des activités économiques appartenant à des sphères différentes ; à l'échelle du ménage, la femme se consacre souvent à l'agriculture lorsque l'homme travaille à l'extérieur de l'exploitation agricole ; à l'échelle de la famille, certains membres peuvent compléter les revenus de la terre par ceux de leurs activités formelles ou non.

Les échanges de bétail et de produits agricoles existent avant la colonisation en pays gusii (1). L'introduction des cultures de rente développe une économie de marché, toujours fondée sur l'agriculture, mais qui s'essouffle dans les années 1980-1990 (2). Les agriculteurs se replient sur de nouvelles plantes et sur les cultures vivrières qui peuvent également être commercialisées en cas de besoin (3). L'émergence du secteur informel en milieu rural pallie aux limites et aux exigences de l'emploi public (4).

1. Agriculture vivrière et échanges

Avant les interventions coloniales, l'économie gusii était fondée sur les échanges de grains et de bétail dans les zones d'interface entre les Gusii et leurs voisins, aux modes de vie ou aux terroirs différents.

a) Bétail et grain

Avant la colonisation, l'élevage jouait un rôle important pour les Gusii, car au même titre que les femmes et les enfants, il était une forme d'accumulation de richesse. De plus, le bétail pouvait directement être converti en femmes et enfants, puisque c'est par lui que se réglaient les compensations matrimoniales. Ainsi, un homme riche était celui qui parvenait à avoir suffisamment de bétail, de femmes et d'enfants, qui par leur nombre pouvaient cultiver beaucoup de terres. La pénurie de terre entraînant avant tout la disparition des pâturages, et le fait que petit à petit, les vaches de la compensation matrimoniale coutumière ont pu être remplacées par du numéraire, font que le bétail a progressivement perdu de l'importance par rapport à l'agriculture sur les hautes terres gusii.

Le bétail pouvait être volé à d'autres clans gusii ou aux voisins maasai, luo et kipsigis. Il faisait aussi l'objet d'échanges aux frontières du pays gusii. Les Maasai, par exemple, échangeaient du bétail contre du grain gusii. Du côté luo, le gros bétail était plus rare et par conséquent précieux, et ce sont des produits de l'artisanat (pots, cordes), des chèvres, des moutons et surtout du sel qui étaient donnés de manière régulière contre du grain et des haricots gusii (Håkansson, 1994, p.263, p.266).

b) La vulgarisation du maïs

Le maïs existe déjà avant la colonisation en pays gusii (Orvis, 1989, p.77), mais n'est pas la base de l'alimentation, la principale céréale étant alors l'éleusine. Le maïs, comme l'éleusine, était produit en surplus, et faisait l'objet d'échanges. En 1931, il fait déjà partie, avec les haricots, des exportations officielles de la région de Kisii (Kitching, 1980, p.45). L'agriculture a subi un changement important lorsque le maïs blanc a été introduit dans l'ouest du Kenya dans les années 1940. Il s'y est diffusé rapidement, remplaçant des espèces de millet et d'éleusine dans la consommation courante (Carlsen, 1980, p.64, Orvis, 1989, p.89). L'introduction d'hybrides, à plus forte productivité, a lieu dans les années 1960 (Barnes, 1976, p.206; Gerhardt, 1975). L'hybride produit deux fois plus que le maïs local (Garst, 1972, p.185) mais il faut acheter les graines chaque saison (Moody, cité par Carlsen, 1980, p.56). En 1973, selon Gerhardt (1975, p.186), près de 95 % des agriculteurs des districts de Kisii et Kakamega ont déjà adopté l'utilisation de maïs hybride.

c) *Les bénéficiaires des famines régionales*

Encore aujourd'hui, comme les habitants de l'île d'Ukerewe au XIX^{ème} siècle (Hartwig, 1976) dont les voisins vivent dans des régions plus arides, les Gusii tirent des bénéfices des famines et des disettes qui se produisent chez leurs voisins. Les conditions exceptionnelles des terres gusii font que les Gusii sont généralement épargnés par les vagues de sécheresse qui touchent sporadiquement le bassin du lac Victoria et les plaines maasai voisines. Autre fléau, les sauterelles se cantonnent généralement aux altitudes les moins hautes : elles ravagent la région en 1931, mais seules les *locations* de Wanjare et South Mugirango sont touchées dans la réserve gusii (DC/KSI/1/3). Dès que les régions voisines subissent un déficit alimentaire, leur bétail est échangé à petit prix contre des céréales et des haricots gusii dont le cours explose (Håkansson, 1994, p.266 ; DC/KSI/1/3, 1931). En mars 1997, à la suite d'une période de sécheresse, le prix des haricots avait quintuplé et une femme gusii me témoigne qu'elle a décidé de vendre toute sa production plutôt que d'en utiliser une partie pour nourrir sa famille.

2. Des cultures de rente de moins en moins populaires

L'introduction de cultures de rente pures, comme le thé, le pyrèthre et le café, a modifié les relations à la terre et aux ressources en pays gusii. Dans un premier temps, le gouvernement colonial, qui les a introduites au Kenya, a essayé de restreindre leur culture aux grandes fermes européennes de la Vallée du Rift. Les limites imposées aux petits paysans des réserves se sont petit à petit relâchées, et l'individualisation de l'accès à la terre et la possibilité pour les petits paysans de s'insérer dans l'économie de marché par le biais des cultures de rente a contribué à la croissance de ce secteur de l'économie jusqu'aux années 1970. Mais la fin des années 1970 est marquée par la baisse progressive de cette croissance, liée à la mauvaise gestion du secteur, et la période de stagnation qui suit, avec ses mesures de libéralisation, contraste avec la croissance de la population de l'époque, estimée à environ 4 % (Orvis, 1989, p.4-5).

Les principales cultures de rente en pays gusii sont le thé, le café et le pyrèthre. Elles ont pour point commun d'avoir été introduites durant la colonisation

par l'Etat, et le thé, encore aujourd'hui, reste géré par une organisation parapublique, la *Kenya Tea Development Authority* (KTDA). Les filières du café et du pyrèthre sont organisées au niveau local en coopératives. Un autre point commun de ces cultures, est que tout le travail est effectué à la main, ce qui dans certains cas peut demander un apport de main-d'œuvre colossal.

Voyons les caractéristiques, avantages et inconvénients que présentent ces trois cultures, dans leur ordre chronologique d'adoption en pays gusii : le café, le thé, et enfin le pyrèthre.

a) Le café

Lorsque le café a été introduit en pays gusii, les volontaires pour le planter étaient peu nombreux (Barnes, 1976, p.120). Les limitations officielles sur le nombre d'arbustes par plantation et la superficie totale plantée pour l'ensemble du pays gusii, en vigueur jusqu'en 1949, ont été plus ou moins bien appliquées (voir par exemple Barnes, 1976, p.124). Aujourd'hui, c'est la superficie disponible sur chaque exploitation qui est le facteur limitant.

Si les petits producteurs de café ont connu une période de croissance en dents de scie jusqu'à la fin des années 1980, la baisse de la production caféière kenyane est régulière depuis lors (Calas et Nyoro, 1998, p.92). Le mécontentement général se ressent sur la production globale du pays. Les causes de ce mécontentement sont nombreuses : la chute des cours et les délais de paiement (l'argent n'est versé au producteur que lorsque le produit final est écoulé sur le marché international) en sont les principales. De plus le café souffre, chez les petits producteurs gusii, de sa comparaison avec le thé, pour lequel le paiement est plus rapide, car il est assuré avant la sortie du produit fini de la filière, et qui apporte un complément financier important au mois de décembre, c'est-à-dire au cours des grandes vacances scolaires, lorsque les parents cherchent de l'argent pour scolariser leurs enfants l'année suivante.

L'essoufflement de la filière se voit sur le terrain, où sur de nombreuses exploitations, les caféiers, qu'il est interdit d'arracher (Argwing-Kodhek, 1995, p.120), disparaissent parfois entre d'autres cultures, souvent du maïs (Orvis, 1989, p.295-296) ou des bananiers (Argwings-Kodhek, 1995, p.120). La production gusii

continue néanmoins à croître : la production de café a été multipliée par 3 en cinq ans, de 1991 à 1995 (*Kisii District Development Plan, 1997-2001*, 1997, p.51).

b) Le thé

Le thé a été progressivement introduit en pays gusii à la fin des années 1950 (Barnes, 1976, p.206 ; Garst, 1972, p.163). Les premiers essais ont été effectués dans le nord-est du district, avoisinant les grandes plantations de la région de Kericho et de Sotik, avant de s'étendre vers l'ouest et le sud de cette zone.

Comme pour le café, 3 ou 4 ans d'attente sont nécessaires pour atteindre la maturité des arbustes et le début de la production, mais la rentabilité économique des plants se poursuit ensuite durant plus de 70 ans (Brouillet, 1997a ; Orvis, 1989, p.164-165). La récolte de feuilles de thé est effectuée par les producteurs eux-mêmes. La cueillette est une opération délicate, demandant un travail long et régulier : en saison des pluies, les feuilles doivent être cueillies tous les 2 ou 3 jours. Femmes et enfants non scolarisés passent alors une grande partie de leur matinée sur la parcelle de thé.

La production nationale enregistre une croissance régulière jusqu'au milieu des années 1990 (Ikiara, 1998, p.263). Le Kenya, premier producteur et exportateur africain de thé, est alors le 3^{ème} exportateur mondial. Le thé est en tête des marchandises exportées par le Kenya, apportant 20 % des recettes à l'exportation du pays (Brouillet, 1997a, p.2). Mais il est probable que cette croissance de la production théière est liée à la création de nouvelles plantations de thé, les *Nyayo tea zones* qui bordent les domaines forestiers dans la province de la Vallée du Rift, et non aux petits producteurs des anciennes réserves coloniales.

En pays gusii, la production est limitée par la capacité des usines de la KTDA, ainsi que leur accessibilité. Aux pics de production, dans certaines parties de la zone de production théière, la collecte des feuilles est interrompue parce que les usines sont saturées. Mais le plus grave problème est liée au mauvais état des routes. Les feuilles sont prises en charge par la KTDA à partir de centres d'achats répartis de manière régulière le long des pistes qui traversent les zones de production.

Il n'est pas possible en pays gusii (sauf peut-être aux abords des anciennes terres européennes, vers Sotik) de s'adresser à une compagnie privée pour le traitement des feuilles de thé. La libéralisation récente du marché du thé dans le

district de Kericho (Brouillet, 1997b, p.67-68) n'a pas encore atteint les producteurs gusii, victimes du mauvais état de leurs voies de communication. La KTDA est donc encore en situation de monopole à Magenche.

L'état des voies de communication est primordial pour le bon fonctionnement de la filière thé : la qualité du produit fini dépend de la rapidité avec laquelle les feuilles sont convoyées de la plantation à l'usine, et le coût du transport est minimisé lorsque les routes sont en bon état. L'entretien des routes, anciennement effectué par la KTDA pour le gouvernement, est aujourd'hui à la charge du ministère des travaux publics et des *county councils* (Argwing-Kodhek, 1995, p.123, p.137-138). Une taxe à cet usage, le *Tea Cess*, est toujours prélevée par l'administration locale, mais rarement réinvestie dans la voirie (Médard C., 1999, p.29).

En saison des pluies, les pistes gusii se transforment facilement en bourbiers (photo 1-1 et 1-2). Les camions de la KTDA, malgré leurs pneus équipés de chaînes, ne parviennent pas toujours à faire le tour des centres d'achat. Ils sont obligés de limiter leur tournée aux centres les plus accessibles, ce qui force la population à marcher plusieurs kilomètres pour délivrer les feuilles de thé, ou à ne pas les donner du tout.

Les délais de prise en charge des feuilles de thé par l'usine, lorsque les conditions météorologiques sont mauvaises, ou lorsque les véhicules utilisés tombent en panne, entraînent une perte de qualité qui se répercute sur les prix donnés aux producteurs (Argwing-Kodhek, 1995, p.116 ; Brouillet, 1997b, p.66). Dans tous les cas, même si la KTDA ne peut pas assurer le traitement des feuilles, la cueillette est nécessaire pour maintenir un plant en bon état, c'est-à-dire que les gens doivent fournir le même travail, qu'ils vendent ou non leur production.

Photo 1-1. Vue de la route de Magenche par temps sec (photo V. Golaz)

Cette côte, juste avant le marché de Mariba, est l'un des principaux obstacles à la circulation des véhicules par temps de pluie. Elle demeure un passage difficile par temps sec, comme en attestent les ornières.



Photo 1-2. Vue de la route de Magenche par temps de pluie (photo V. Golaz)

Un taxi-brousse (*matatu*) ne parvient pas à sortir de la boue dans laquelle il s'est enlisé. Certains passagers essaient de le pousser, d'autres préfèrent continuer à pied.



c) *Le pyrèthre*

Après de premières expérimentations en 1945-1946 dans la région de Kiamokama, la culture du pyrèthre s'est développée en pays gusii au début des années 1950 (Bager, 1980, p.69 ; Barnes, 1976, p.195). Le pyrèthre y est rapidement devenu populaire pour trois raisons : les profits élevés, la facilité de mise en culture d'une nouvelle parcelle et la possibilité de le cultiver sur une petite échelle (Garst, 1972, p.141). Cette culture a donc connu une période d'essor à la fin des années 1950 (Maxon, 1972, p.314-315) et en 1959, le district de Kisii était la zone de production la plus importante du Kenya (Carlsen, 1980, p.44).

Au départ, il était interdit d'en planter à moins de 1890 m d'altitude, puis, lorsque la demande a été suffisante, la restriction est tombée (Garst, 1972, p.225). Cependant la variété utilisée apporte de meilleurs résultats à des altitudes supérieures, et n'est donc pas bien adaptée à la région.

Le pyrèthre a une productivité importante et est rentable sur de petites surfaces, ce qui en a fait une plante idéale pour le pays gusii (Carlsen, 1980, p.62). D'autre part, il ne nécessite pas l'adjonction d'engrais, contrairement au thé ou au café (Argwing-Kodhek, 1995, p.122). La cueillette des fleurs de pyrèthre est une affaire de famille (Nerlove, 1969, p.92), elle est effectuée principalement par les femmes (Omwoyo, 1997, p.61), alors qu'il n'est pas rare d'employer des ouvriers agricoles pour celle du thé.

Le pyrèthre et le café sont traités en coopérative, localement. La production n'est donc pas remise en cause par l'état des routes. Mais les rentrées d'argent sont décalées par rapport au travail fourni, et l'on trouve parfois des parcelles de pyrèthre non entretenues, ou des personnes qui ont arraché les plants de pyrèthre dont ils ont hérité lors du partage des terres de leur père.

Même si les inconvénients des cultures de rentes et les scandales liés à la gestion de leurs filières respectives se ressentent sur le moral des agriculteurs, la production demeure importante. En 1995, le café représente 6 % et le thé 11 % de la production totale du district en équivalent monétaire (*Kisii District Development Plan, 1997-2001*, 1997, p.51).

Café, thé et pyrèthre semblent présenter des points communs. Ces trois cultures n'enthousiasment plus la population autant qu'elles ont pu le faire il y a quelques décennies. Pour le café et le pyrèthre, le problème vient d'un essoufflement national. Pour le thé, la privatisation du secteur, et une politique efficace d'amélioration du réseau routier suffirait à relancer l'intérêt des producteurs.

Théiers comme caféiers ne sont pas censés être arrachés (Brouillet, 1997a, p.21 ; Argwing-Kodhek, 1995, p.120). Cependant, sur les petites exploitations, il n'est pas rare de trouver des producteurs de thé ou de café, découragés par les incompétences de la KTDA où les faibles retours financiers de leur labour, se reconvertir dans d'autres activités agricoles. Le plus souvent, lorsque ce repli a lieu, il reste centré sur l'agriculture, contrairement à ce qui se passe dans la région de Kericho, où c'est l'élevage laitier qui bénéficie du mécontentement des planteurs de thé (Brouillet, 1998, p.57-58). En pays gusii, on trouve fréquemment du maïs planté entre les rangs d'une parcelle de thé.

3. Des alternatives agricoles

La diminution progressive des parcelles possédées remet en question les choix faits quelques décennies auparavant. La superficie consacrée aux cultures de rente classiques dépend de la superficie totale (pour les premiers adeptes de ces cultures, voir Orvis, 1989, p.268 ; pour l'ensemble de la population, voir Håkansson et Le Vine, 1994, p.25). De plus en plus, dans l'ensemble du pays gusii, des cultures vivrières, comme le maïs ou la banane, sont développées dans un but commercial. La culture du maïs, par exemple, a deux avantages importants : elle génère plus de profits que les cultures de rente classiques (Argwing-Kodhek, 1995, p.127) et permet une gestion des crises alimentaires plus souple que lorsque les parcelles sont divisées à long terme entre cultures vivrières et cultures de rente (Orvis, 1989, p.78). Il en est de même pour la banane (a).

Localement, dans la partie ouest du pays gusii ou le long des grands axes routiers qui le traversent, d'autres opportunités se sont développées. Il s'agit de la culture de la canne à sucre (b), et de l'horticulture (c).

a) La banane

C'est pour sa production de bananes que le district de Kisii est réputé au Kenya. Différentes espèces de bananes sont consommées en pays gusii. On y trouve principalement des bananes vertes (*amatoke*) qui se consomment cuisinées avec des pommes de terre par exemple, et de petites bananes jaunes et sucrées. La banane est de plus en plus cultivée pour la vente. Le bananier ne demande que peu de soins. On estime que seulement 20 jours de travail pour un homme sont nécessaires à l'entretien d'une acre de bananiers pour une année (récolte exclue), qui produirait en moyenne 7,8 tonnes de bananes (Argwings-Kodhek, 1995, p.120-122). En pratique, d'aussi grandes superficies ne sont pas disponibles, mais la plupart des exploitations agricoles comptent quelques lignes de bananiers.

Les bananes gusii sont exportées vers le pays luo et la capitale, par différents moyens. Certains revendeurs s'approvisionnent directement sur les exploitations agricoles, prenant en charge la récolte, le transport des régimes (Argwings-Kodhek, 1995, p.120-122). D'autres se fournissent sur les marchés ou au bord des principales routes. Certains lieux de transit sont connus, et spécifiquement réservés aux bananes, comme le centre de collecte de Mogonga (Allemann, 1999, p.42-43). De plus, les voyageurs emmènent souvent avec eux quelques régimes de bananes pour payer leur frais de transport. En conséquence, la plupart des véhicules qui quittent le pays gusii se retrouvent chargés de bananes.

b) La canne à sucre

D'autres cultures sont parfois menées de front avec les cultures vivrières habituelles, dans un but commercial : il s'agit de la canne à sucre, développée dans la partie ouest du pays gusii, et de l'horticulture, en pleine croissance.

La canne à sucre est exploitée sur une grande échelle en pays luo, dans le district de South Nyanza, bordant le pays gusii à l'ouest. Une usine de fabrication de sucre (Sony) est implantée à Awendo, c'est l'un des principaux employeurs de la région. Dans la partie du pays gusii qui touche au pays luo, l'altitude, aux environs de 1500m, est trop basse pour la culture du thé ou du café. La canne à sucre en revanche, pousse bien. Certains peuvent organiser son transport jusqu'à l'usine, d'autres préfèrent fabriquer sur place des pains de mélasse, ensuite revendus pour la fabrication, entre

autres, d'alcool distillé illégal, communément appelé *chang'aa*. Le secteur sucrier n'est pas épargné par la corruption et les scandales nationaux, ce qui fait que c'est probablement cette dernière opportunité qui est considérée par les planteurs comme une possibilité de réussite. En consacrant une acre de terre à la canne à sucre, avec pour matériel deux bœufs et un pressoir, on peut faire vivre une micro entreprise dynamique. La canne à sucre ne nécessite pas d'investissement initial (Orvis, 1989, p.163-164). Encore faut-il avoir plus d'une acre de terre à consacrer à cette activité.

c) L'horticulture

Une autre possibilité est la production horticole. Celle-ci, très développée dans la province centrale, souffre à Kisii de l'éloignement du marché de la capitale et d'un aéroport international. Mais l'émergence de la culture de la tomate montre qu'il y a un marché pour les fruits et légumes transportables. Certaines entreprises internationales se sont même implantées en pays gusii, comme une filiale de Bonduelle, dont l'une des implantations au Kenya, près de la ville Kisii, est consacrée à la mise en conserve de haricots verts. Pour le développement de l'horticulture comme pour celui du thé, l'état des pistes demeure un obstacle majeur.

De nos jours, les bananes, le maïs, les haricots et les tomates sont les principaux produits de l'agriculture de rapport en pays gusii. En 1995, ces quatre plantes représentent respectivement 43 %, 21 %, 10 % et 6 % de la production totale du district, cultures de rente exclues, en équivalent monétaire (*Kisii District Development Plan, 1997-2001*, 1997, p.51).

La perte de vitesse des cultures de rente classique a entraîné un repli vers d'autres sources de revenus, et ceci non seulement dans l'agriculture, comme nous venons de le voir, mais aussi hors de l'agriculture : les activités commerciales et l'artisanat se développent progressivement dans l'ensemble du pays gusii : en milieu urbain, en milieu rural, et entre les deux sphères.

4. L'informel, une alternative à l'agriculture ?

Depuis le début de la taxation, durant la colonisation, les corvées coloniales mises en place pour la construction de routes et de la voie ferrée qui relie Mombasa à Kisumu, le travail à l'extérieur du pays gusii a toujours été perçu comme une corvée par la plupart des Gusii. Les emplois sur les grandes plantations de thé et dans les missions, pour enseigner, puis dans le secteur public et les entreprises urbaines, restent associés dans les esprits à ces corvées coloniales qui ont marqué les hommes adultes jusqu'aux années 1940.

Cela aurait peut être été différent s'il y avait eu un réel potentiel et une demande de travail qui absorbe l'offre gusii, ou en d'autres termes, si les Gusii s'étaient imposés sur le marché du travail kenyan. Ils auraient pu alors épargner et réinvestir davantage dans leurs exploitations agricoles, à l'image du pays maragoli (voir par exemple Martin, 1985). Mais en dehors de quelques privilégiés, hauts fonctionnaires, ou cadres du privé, l'emploi formel est un mirage – ce n'est même plus quelque chose auquel on aspire. Le secteur public offre des possibilités au niveau local (emplois administratifs, infirmiers, instituteurs, police), qui dans l'esprit des jeunes sont les seuls débouchés formels d'un système éducatif coûteux.

a) Le bourgeonnement de l'informel et l'oisiveté masculine

Dans beaucoup d'enquêtes portant sur les activités économiques, c'est uniquement l'activité principale qui est prise en compte. C'est le cas, en particulier, dans les statistiques nationales kenyanes. Pour les districts de Kisii et Gucha, en 1997, le secteur informel est estimé employer 4,9 % de la population active – mais seules les personnes dont c'est l'activité principale sont incluses dans ce nombre (*Kisii District Development Plan 1997-2001*, 1997, p.49). La pluriactivité est négligée, ce qui fait que de même qu'en milieu urbain, on néglige les activités informelles des actifs du secteur privé, en milieu rural, la plupart des individus apparaissent comme agriculteurs ou éleveurs, alors qu'ils exercent également d'autres activités, le plus souvent dans le secteur informel. Les résultats concernant le secteur informel rural sont donc en général largement sous-estimés. Le recensement de 1989 (*Kenya Population Census 1989*, Vol.IX, 1996, p.15) donne une proportion d'inactifs impressionnante en pays gusii rural (47 % des hommes de plus de 10 ans et 39 % des

femmes de plus de 10 ans), mais le travail à domicile n'est pas compté comme une activité.

En pratique, lorsque l'on observe les gens vivre en milieu rural gusii, il est rare de voir des femmes ne rien faire. En revanche, en dehors de certaines périodes de l'année où l'ensemble de la population est sollicité par les activités agricoles, les hommes passent une grande partie de leur temps à discuter, au bord des routes, au centre des villages, ou chez certains d'entre eux. La bière en bouteille et les autres alcools légaux étant trop chers pour la plupart d'entre eux, les lieux publics ne sont pas des lieux où l'on boit. L'alcool est consommé à domicile, ou dans des cours éloignées de la vue des principaux chemins, sous forme de *chang'aa* en général (alcool distillé), éventuellement de *bus'aa* (bière de mil). Il n'est pas rare de croiser des hommes saouls, à toute heure du jour. Ces observations rejoignent celles de Margrethe Silberschmidt (1991 ; 1995 ; 1999) qui montre l'émergence progressive d'une oisiveté et d'un alcoolisme masculins liés au changement de statut de l'homme gusii au sein du ménage.

Que sait-on en réalité du secteur informel en pays gusii rural ?

Comme un peu partout au Kenya, le pays gusii compte nombre d'instituts "polytechniques", plus ou moins sérieux, qui donnent une formation technique. Les artisans eux-mêmes peuvent enseigner leurs compétences à des apprentis, parfois contre de l'argent ou plus généralement contre leur travail.

Deux secteurs d'activités différencient néanmoins le pays gusii du reste du pays : la sculpture de la pierre à savon, et le quasi-monopole des transports reliant Kisii aux autres villes kenyanes.

b) Deux exemples gusii

La sculpture de la stéatite, une activité localisée

Dans l'ouest du pays gusii, aux alentours du marché de Tabaka, se trouve un gisement important de stéatite (*soapstone*). De petites entreprises familiales se sont développées localement pour collecter cette pierre et la sculpter. Les figurines et objets divers, très populaires parmi les touristes, sont fabriqués sur place et ensuite exportés dans l'ensemble du Kenya, et vers les villes. Si d'après Robert Le Vine (1962, p.528), les intermédiaires chargés de l'exportation et de la revente n'étaient pas eux-

mêmes gusii à la fin des années 1950, ce n'est plus vraiment le cas aujourd'hui, où des Gusii revendent leurs produits sur les routes les plus utilisées par les circuits touristiques, qui généralement évitent le pays gusii lui-même. A Magenche, il est possible de trouver des femmes en union originaires de Tabaka, mais personne n'a mentionné avoir travaillé dans le secteur de la stéatite, ce qui montre que cette activité est limitée à la population locale. La production et la commercialisation de ces objets d'artisanat touchent une population très limitée.

Un réseau de transports informels gusii

L'un des stéréotypes ethniques kenyans concerne le rôle des Gusii dans les transports en commun. Dans les deux dernières décennies, le nombre de compagnies de bus dirigées par des Gusii a explosé, un peu à l'image des compagnies de transport kikuyu. Aujourd'hui, on ne peut pas voyager dans l'ouest du Kenya sans croiser de bus Obuya Obuya, Gusii de luxe, Kisii Express, Gusii Express, Keroka Express... aussi rapides que dangereux. De plus, les transports informels assurant les liaisons rurales, appelés *matatu*, dans le district de Kisii et les districts voisins, sont en grande partie gérés par des Gusii, et ce sont des Gusii qui les conduisent. Lorsque les Gusii ont été chassés du pays maasai en novembre 1997, par exemple, le trafic des *matatu* en Trans Mara a complètement cessé. Cependant aucune donnée quantitative ne permet de confirmer cette affirmation courante.

Conclusion

La diversification qui a lieu sur la plupart des exploitations agricoles, de taille limitée, entraîne une intensification des cultures et de plus en plus d'associations de cultures. De tout cela résulte une demande de travail importante à certains moments de l'année. Entre ces pics agricoles, hommes et femmes sont plus disponibles. Les ménages qui bénéficient d'un emploi formel, généralement dans le secteur public, et qui ont un pied à terre à Magenche, bénéficient du chevauchement de leurs activités agricoles et non-agricoles (*straddling*). Pour les autres, qui constituent la grosse majorité de la population, les activités informelles, de plus en plus répandues, semblent constituer la seule possibilité de revenu non agricole pour la plupart des ménages. Il est probable que la plupart des individus pratiquent un *straddling* à petite

échelle, entre une ou plusieurs activités informelles locales et leur exploitation agricole.

La croissance démographique gusii, bien qu'entrée dans une phase de ralentissement, soulève la question de la sécurité alimentaire de la population. Si dans les années à venir, la population gusii va continuer à s'accroître, les terres desquelles elle tire une grande partie de ses revenus restent limitées. Les stratégies mises en œuvre au fur et à mesure de la densification de la population, passent par l'intensification et de la diversification des cultures sur les exploitations agricoles. Individus, ménages et familles ont de plus en plus besoin d'un numéraire que les cultures de rente, qui nécessitent l'utilisation exclusive d'une partie des terres, ne semblent pas pouvoir donner de manière régulière et assurée. Le *straddling* économique, depuis longtemps vu comme une source de réussite économique et sociale, semble devoir s'imposer progressivement à la population qui garde un pied dans l'agriculture. La sortie complète de l'agriculture, solution idéale pour des observateurs étrangers, demeure peu populaire auprès des Gusii.

B. Magenche

La région de Magenche, excentrée par rapport au pays gusii, présente les caractéristiques d'une région frontalière, où l'influence des communautés voisines se fait sentir. Aussi les études portant sur le pays gusii sont-elles à revoir et à adapter, dans le cas, de Magenche, à un contexte socio-économique et politique différent.

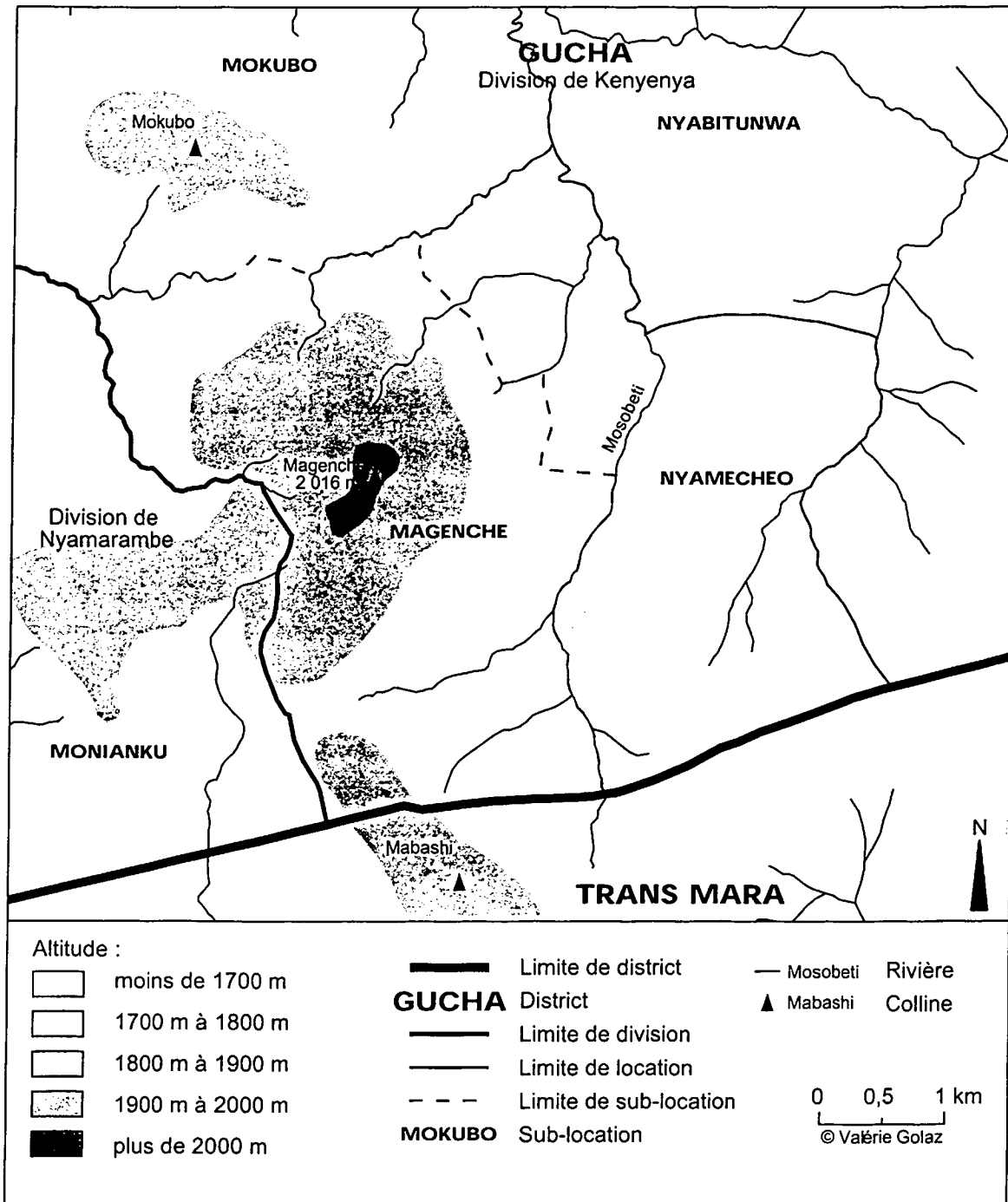
Dans un premier temps, nous verrons les raisons qui m'ont poussée à choisir Magenche comme zone d'étude, et les surprises qui en ont découlé (I). Puis, ce choix sera replacé dans le contexte régional des relations entre communautés voisines autour de Magenche (II). Enfin, les conflits qui se sont déroulés dans les années 1990, à Magenche, sont importants autant par le traumatisme qu'ils entraînent sur la population locale, que par la tension qu'ils ont entraînée au cours de cette étude (III).

I. Le choix d'une zone d'étude frontalière

La zone d'étude de Magenche se situe dans le coin sud-ouest de l'ancienne *location* coloniale de Majoge, à la frontière du district de Trans Mara. Elle est traversée du sud au nord par la rivière Mosobeti, qui se jette dans la Nyangweta, elle-même un affluent de la Kuja, l'une des principales rivières qui traversent le pays gusii (carte 1-6). La colline de Magenche domine toute la campagne environnante. De son sommet, on peut apercevoir l'escarpement de Manga, vers le Nord ; un bras du lac Victoria, vers le nord-ouest, derrière les étendues vert pâle des champs de canne à sucre du pays luo ; et une bande de terre d'environ 4 km qui borde le pays gusii vers le sud, jusqu'au mouvement de terrain suivant, dans le district de Trans Mara.

Le tracé quasi linéaire de la limite administrative entre les districts de Gucha et de Trans Mara saute aux yeux de l'observateur. Les différences de densités et de mode d'exploitation de part et d'autre de cette limite sont extrêmes. Du côté gusii, les micro exploitations, séparées les unes des autres par des chemins et des haies d'épineux, couvrent la totalité des terres, même en fond de vallée et au sommet des collines, et les toits en tôle, qui ne caractérisent qu'une petite partie des habitations, semblent uniformément répartis dans le paysage. Du côté maasai, sur une topographie tout à fait similaire, se trouvent de beaucoup plus grandes parcelles, toutes plantées de maïs ou laissées en jachère, sans haies de séparation. Seuls un toit ou deux apparaissent.

Carte 1-6. Carte physique et administrative de Magenche



Dans un premier temps, nous allons voir les avantages que présente la localisation de Magenche, à la frontière entre le district de Gucha et celui du Trans Mara (1), puis sur quels critères précis la région de Magenche a été choisie (2). Enfin, les densités de populations peuvent être corrigées à la lumière des observations que j'ai pu faire sur le terrain (3).

1. Le choix d'une zone frontalière

La plupart des études menées sur les gusii ont été conduites dans le cœur du pays gusii. Les Mayer, les premiers anthropologues qui étudient les Gusii, s'installent à Manga. A la suite de travaux des Le Vine, dans les années 1960, qui portent sur une zone située le long de la route qui relie Kisii à Keroka, plusieurs chercheurs s'attachent au même terrain, pour pouvoir comparer leurs résultats aux siens (Le Vine S., 1979 ; Nerlove S., 1969). Certaines études portent sur l'ensemble de l'ancien district de Kisii (Raikes A., 1986) ou sur une section entière, comme celle de Bobassi (Garst, 1972). Les chercheurs d'origine gusii étudient souvent leur propre communauté, parfois la comparent à une autre (Omosa, Omwoyo, ...). Thomas Håkansson (1988) travaille à partir d'enquêtes menées autour des localités de Suneka et Sengera, cette dernière se trouve à une douzaine de km seulement au nord de Magenche. Margrethe Silberschmidt (1995) compare Mosochi et Matunwa. Quant à Stephen Orvis (1989), il s'installe à 5km de la ville de Kisii, près de la mission catholique de Nyabururu. A part Sengera, toutes les études localisées portent sur le cœur du pays gusii, ce sont des régions d'implantation ancienne. Les zones situées à la frontière du pays maasai n'ont fait l'objet d'aucune étude approfondie.

Pourtant la frontière gusii/maasai présente des caractéristiques propres, et se différencie du cœur des hautes terres gusii. J'ai déjà évoqué la forte impression que fait le paysage dans cette région, de par le contraste de densité de population et de mise en valeur des terres entre les deux côtés de la limite administrative. De plus, les Gusii installés le long de la frontière n'y sont arrivés qu'à partir des années 1920. Ce sont des sociétés de front pionnier (*frontier*) qui se sont constituées aux marges sud du pays gusii. Elles bénéficient de surcroît de la proximité d'un autre groupe ethnique avec lequel les échanges sont importants. Magenche est connu comme l'un des plus

anciens marchés gusii situés à la limite du pays maasai, avec celui de Nyangusu et celui de Ramasha, où ont lieu les échanges entre Gusii et Maasai.

De la localisation particulière de Magenche, le long de la limite de province qui sépare le pays gusii du pays maasai, on peut tirer deux hypothèses. D'une part, il est très probable que les échanges avec leurs voisins du sud jouent un rôle important pour la population gusii de Magenche, tant sur les plans culturel et social que sur le plan économique. D'autre part, s'il existe une opportunité économique particulière à Magenche, c'est probablement de l'autre côté de la limite administrative qu'elle se trouve.

2. Des densités de populations élevées loin des axes routiers principaux

a) Diversité des densités

Les densités de population gusii, parmi les plus hautes au Kenya, sont loin d'être uniformes. Certaines régions du pays gusii se démarquent des autres. C'est le cas en particulier de Borabu, à l'est du district. Fraction des anciennes terres européennes, la division de Borabu n'a été rattachée au district de Kisii par l'administration qu'au moment de la définition des nouvelles frontières régionales, en 1962-1963 (Médard, 1999, p.138-143). Le nom donné à la division, "*oborabu*" signifie "brousse déserte" ("*empty bush*" en anglais). Cette adjonction au district de Kisii a été le lieu de migrations d'installation de Gusii à la recherche de terre, à partir de 1962. Il s'agissait en général d'accumulation foncière de la classe la plus aisée de la population. Composée de lotissements agricoles et de grandes plantations, la densité de population y a toujours été moindre que dans le reste du district de Kisii. L'enquête de Mary Omosa autour du marché de Nyansongo atteste de superficies possédées variant entre 3 et 200 acres, avec une moyenne de 8,7 acres par ménage (Omosa, 1995, p.4.2.1-4.2.2)⁴.

Durant la colonisation, la *location* de Majoge (à laquelle correspond la circonscription électorale de Bomachoge en 1997, où se situe Magenche) se

démarque aussi du reste du district, pour des raisons opposées. Au tournant des années 1950, elle présente les densités les plus élevées du pays gusii : 112 hb/km² en 1948 (DC/KSI/1/10), 195 hb/km² en 1950 (DC/KSI/1/12), 208 hb/km² en 1951 (DC/KSI/1/13), selon les rapports coloniaux. Même si ces densités sont certainement sous-estimées, comme l'ensemble de la population gusii, l'erreur est probablement équivalente dans les autres parties du pays gusii. Les comparaisons entre divisions administratives restent donc correctes. Les recensements apportent certainement des résultats plus fiables. Le tableau 1-4 donne les densités de population calculées pour chacune des grandes divisions du pays gusii, et la municipalité de Kisii. On voit que si on exclut la ville de Kisii, Majoge n'est plus la division la plus densément peuplée jusqu'en 1979, mais elle le devient, à égalité avec Kitutu, en 1989, avec 586 hb/km².

Tableau 1-4. Densité de population par division administrative principale

	Superficie (km ²)**	Densité (hb/km ²)		Superficie (km ²)**	Densité (hb/km ²)	
		1962	1969		1979	1989
Borabu	252	.*	85	252	125	171
Kitutu	473	343	404	458	469	586
North Mugirango	395	292	326	395	422	541
Wanjare	118	236	317	118	417	534
Nyaribari	299	245	314	283	416	539
South Mugirango	203	181	238	203	340	465
Majoge	219	256	310	219	434	586
Bassi	236	201	341	236	406	548
Kisii TC	3	-	2 027	34	872	1300
Total (sans Borabu)	2198	267	347	2 198	447	584
Total (avec Borabu)			307		396	517

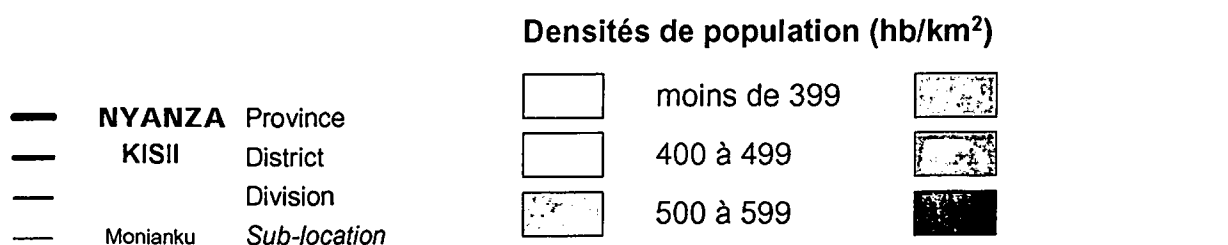
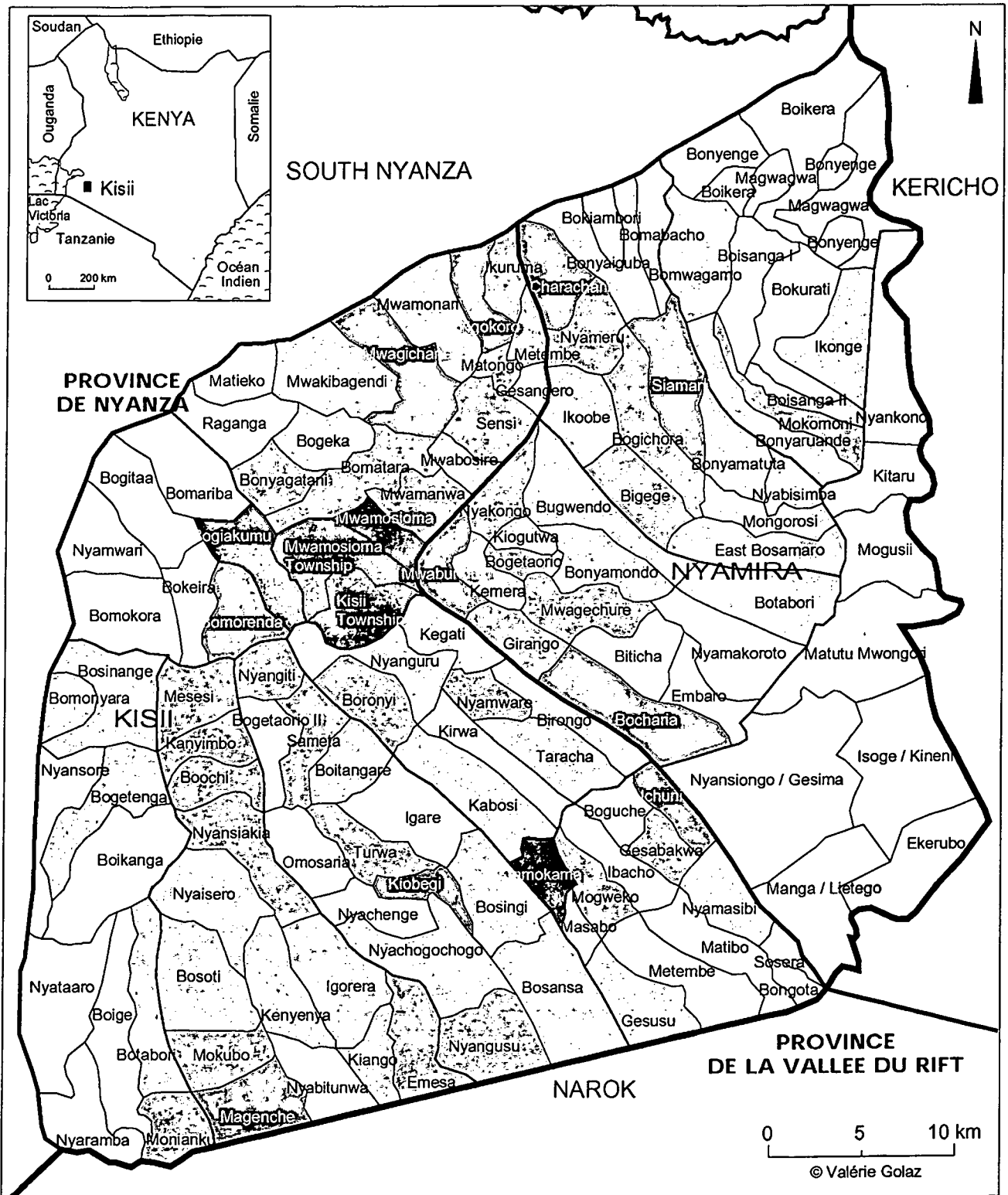
Sources : Recensements de 1962, 1969, 1979 et 1989.

* La division de Borabu n'est pas incluse dans le district de Kisii au moment du recensement de 1962.

** La superficie de la municipalité de Kisii est passée, entre 1969 et 1979, de 3 à 34 km². J'ai supposé ici que les 31 km² ajoutés étaient des parties des divisions de Nyaribari (15 km²) et de Kitutu (16 km²).

⁴ Il est regrettable que Mary Omosa ne se soit pas rendue compte des raisons historiques pour lesquelles les densités sont tellement différentes entre la division de Borabu et l'autre zone qu'elle étudie, au coeur du pays gusii.

Carte 1-7. Densités de population en pays gusii en 1989



Source : Republic of Kenya, 1994, *Population Census*, 1989.

Les limites de sub-location ont été reconstituées à partir de trois cartes du *Survey of Kenya*, l'une antérieure à 89, représentant les divisions administratives de l'ensemble du district de Kisii d'alors, les deux autres de 1992, représentant respectivement les districts de Kisii et de Nyamira. Toute erreur incombe à l'auteur. Les cartes ne portent pas de référence ni de date.

Le recensement de 1989 ainsi qu'un travail approfondi sur cartes administratives ont permis l'élaboration de la carte 1-7, représentant les densités de population par *sub-location* en 1989 en pays gusii. Sur cette carte apparaissent les divisions administratives les moins peuplées : celle de Borabu, à l'est du pays gusii, et aussi certaines *sub-locations* situées en bordure du pays luo, c'est-à-dire des terroirs plus pauvres et d'altitude plus basse que la moyenne gusii. On peut aussi remarquer des zones plus densément peuplées.

D'autres *sub-locations*, comportant des marchés moins développés que ceux de ces centres urbains, ont des densités de population supérieures à 700 hb/km². On peut les diviser en trois groupes :

- celles du nord des districts de Kisii et Nyamira, qui sont assez proches de l'axe Kisii/ Kisumu. La zone la plus éloignée de la route se trouve être la localité de Marani, qui n'est séparée de la ville de Kisii que par quelques heures de marche à pied.

- celles de Kiamokama et Nyamache, deux marchés plus développés que la moyenne, et par la même occasion deux villages où se trouvent des usines de traitement des feuilles de thé de la KTDA. La présence de ces usines va de pair avec l'entretien du réseau de pistes qui permet aux camions de collecter les feuilles de thé aux alentours, de réapprovisionner l'usine et d'exporter ensuite la production.

- celle de Magenche, située à la frontière de la partie du district Narok, qui constitue aujourd'hui celui de Trans Mara.

La région de Magenche attire l'attention par des densités de populations supérieures à la moyenne alors qu'elle est située aux confins du pays gusii. Pour des raisons différentes, liées aux différences de statut de ces terres durant la colonisation d'une part, et aux caractéristiques du terroir d'autre part, les confins est et ouest du pays gusii sont moins densément peuplés que le cœur des hautes terres gusii. On pourrait s'attendre de même à ce que la bordure sud, en frontière du pays maasai, présente des densités de populations inférieures à la moyenne gusii. Le cas de Magenche, où les densités dépassaient en 1989 les 700 hb/km² selon le recensement, peut donc surprendre.

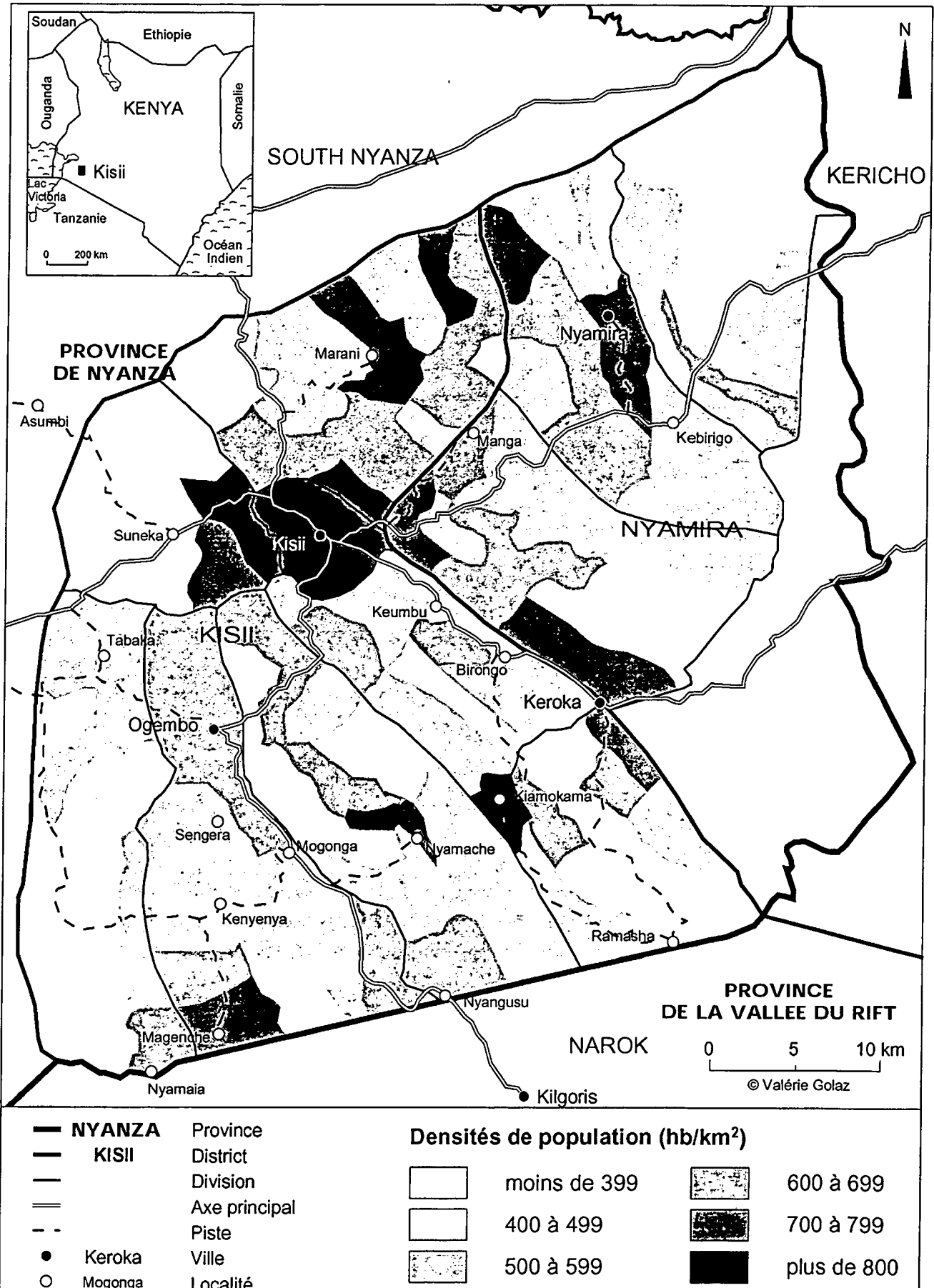
b) L'éloignement des axes principaux

Si dans les deux premiers groupes, les densités de populations peuvent être mises en rapport avec des opportunités économiques locales liées à l'infrastructure et aux possibilités de communications avec les grands centres urbains, ce n'est pas le cas de la *sub-location* de Magenche. La carte 1-8 permet d'associer les densités de population à l'urbanisation et à l'infrastructure routière existant en pays gusii. La ville de Kisii se détache du reste, ainsi que les environs de Keroka, et à moindre échelle, de Nyamira.

A Magenche, il n'y a pas d'activité économique notable, telle qu'une usine ou une entreprise privée. L'usine de la KTDA la plus proche se situe à Tendere, près du chef lieu du district de Gucha, Ogembo. La coopérative qui gère la production de café, de lait et de pyrèthre se trouve sur la route de Kenyenia, à 2 km avant ce village. Elle a aussi un site à l'extrême ouest de l'ancienne *sub-location* de Magenche, au sud de Nyagancha (carte 1-9), mais celui-ci est parfois coupé du réseau routier par les mauvaises conditions météorologiques.

Si de nombreux chemins tortueux et quelques pistes carrossables par temps sec sillonnent l'ancienne *sub-location* de Magenche (carte 1-9), tout comme le reste du pays gusii, ils sont tous impraticables par temps de pluie. Les principales pistes utilisées par les *matatu* sont celles qui relient Magenche à Kenyenia vers le nord, en passant par Mariba ou par Riokindo. Une autre piste relie Magenche à Nyamaïa, vers l'ouest, un autre grand marché situé à la frontière de South Mugarango et du district de Trans Mara, à quelques kilomètres à peine du district de Migori. La piste longeant la limite administrative entre le district de Gucha et celui de Trans Mara n'est pas en très bon état, et ne sert qu'aux véhicules de la police ou de l'administration munis de quatre roues motrices. Les piétons préfèrent généralement utiliser les axes ouest/est situés plus à l'intérieur des terres gusii pour atteindre la route goudronnée qui relie les villes de Kisii et Kilgoris, à environ 12 km à l'Est de Magenche (carte 1-8). Les principaux chemins pour atteindre les villages maasai du Trans Mara, comme Enoosaini (Langata) et Ngararu, passent au sommet et au pied de la colline de Mabashi (carte 1-9).

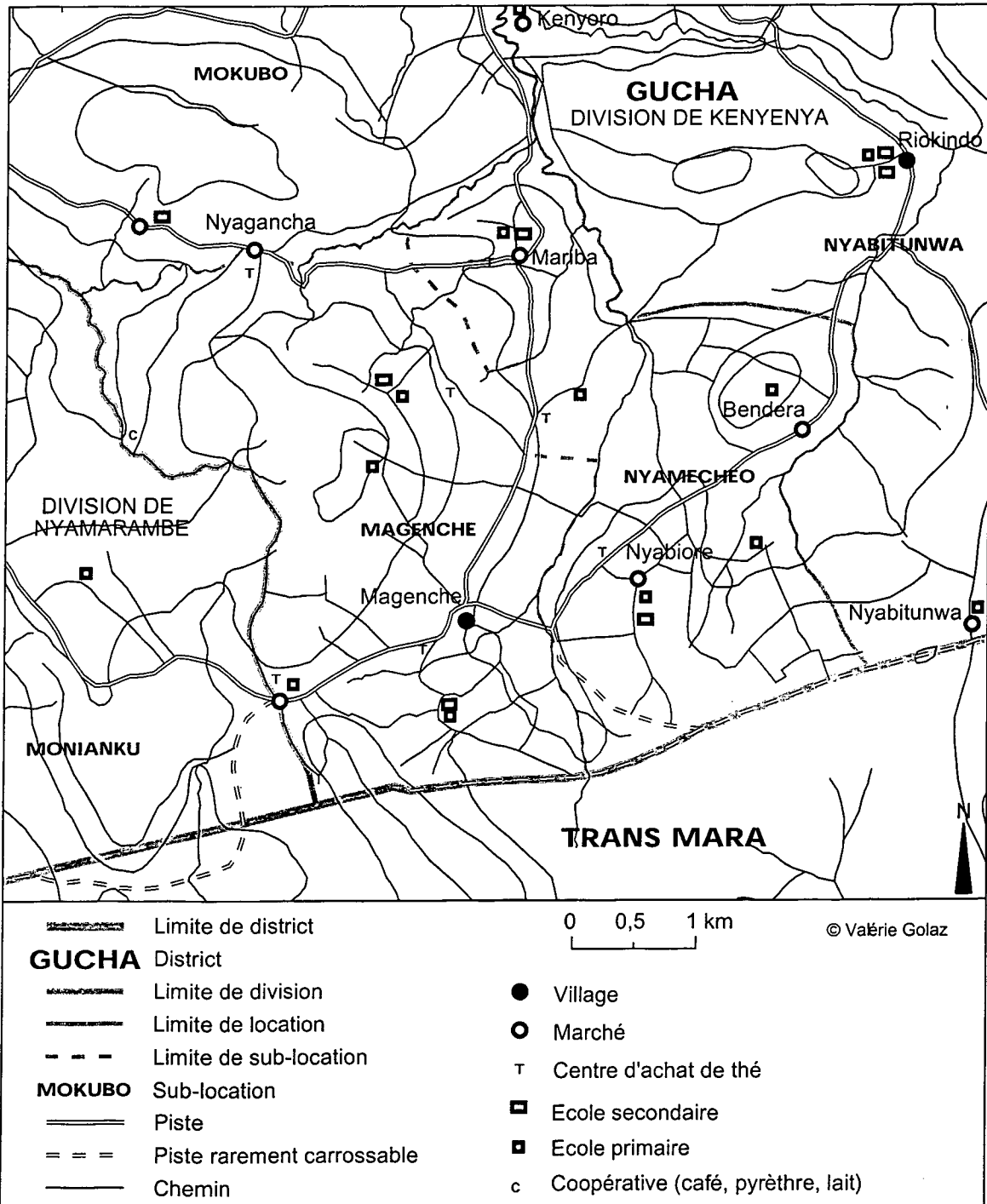
Carte 1-8. Densités de population et réseau routier en pays gusii en 1989



Source : Republic of Kenya, 1994, *Population Census*, 1989.

Les limites de sub-localisation ont été reconstituées à partir de trois cartes du *Survey of Kenya*, l'une antérieure à 89, représentant les divisions administratives de l'ensemble du district de Kisi d'alors, les deux autres de 1992, représentant respectivement les districts de Kisi et de Nyamira. Toute erreur incombe à l'auteur. Les cartes ne portent pas de référence ni de date.

Carte 1-9. Voies de communication, marchés et équipement dans la région de Magenche



Magenche présente donc le triple intérêt d'être une zone gusii encore plus densément peuplée que la moyenne, de ne pas posséder d'opportunité économique locale non-agricole et d'être un lieu d'interface et d'échanges culturels, sociaux et matériels, entre deux groupes par ailleurs déchirés par les conflits des années 1990.

3. Une surprise post-enquête : des densités officielles erronées

La carte des densités de population en pays gusii (carte 1-6) doit cependant être considérée avec précautions. En effet, elle a été élaborée à partir du recensement de 1989, dont les résultats ont été critiqués avant même leur publication. Il est donc possible qu'elle comporte des erreurs directement liées aux éventuelles erreurs du recensement de 1989.

Le cas de Magenche est particulièrement révélateur. Ni la superficie de Magenche utilisée dans le recensement de 1989, ni les limites administratives de la *location* de Magenche selon la carte officielle, ni celles déterminées sur une carte topographique, à partir d'observations sur le terrain, et des zones de juridiction de chaque ancien de clan dépendant du *chief* de Magenche, ne coïncident. Ces erreurs ne sont pas forcément des erreurs calculées, mais elles entraînent des écarts de superficie importants, représentés sur la carte 1-10.

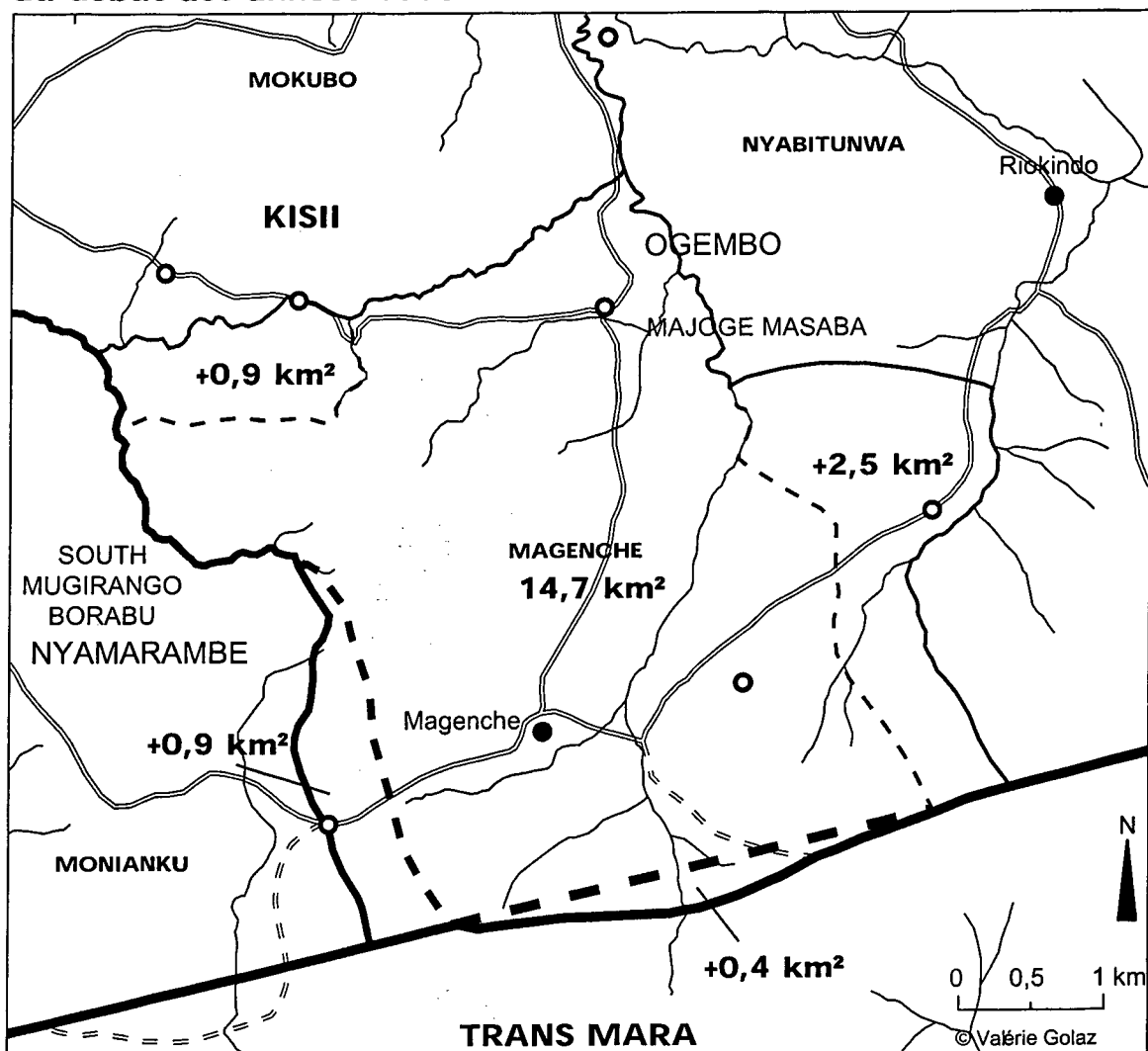
La superficie utilisée dans le recensement n'est donc pas correcte. On peut estimer les densités « réelles » de l'ancienne *sub-location* de Magenche de deux manières.

Il demeure cependant probable que la population recensée, hors omissions et manipulations postérieures au recueil des informations, a été placée dans la bonne division administrative. C'est la première hypothèse de calcul que je fais ici. On peut alors calculer les densités dans les trois cas, et mesurer ainsi l'amplitude des différences obtenues.

Tableau 1-5. Superficie et densités de Magenche en 1989 selon différentes sources

	Recensement de 1989	Carte administrative	Terrain
Superficie (km ²)	16	14,7	19,4
Densité (hb/km ²)	729	793	600

Carte 1-10. Les limites administratives dans la région de Magenche au début des années 1990



Altitude :						
	< 1700 m		Rivière	Nom	Limite observée	
	1700 m à 1800 m		Piste principale		Limite officielle erronée	
	1800 m à 1900 m		Autre piste	KISII		District
	1900 m à 2000 m		Magenche	OGEMBO		Division
	plus de 2000 m		Marché	MAJOGE		Location
			Autre centre	MOKUBO		Sub-location

Sources : carte 130/3, "Awendo", 1:50000, Survey of Kenya, 1979 et 130/4, "Nyangweso", 1:50000, Directorate of Overseas Survey, 1962 ;
 - limites observées : anciens et *assistant chiefs* ;
 - limites officielles erronées : d'après la carte "Kisii District", 1:50000, Survey of Kenya, 1992.

Outre l'écart entre la densité officielle et la densité estimée, il est intéressant de comparer Magenche aux zones mitoyennes, forcément victimes des erreurs complémentaires. On peut voir sur le tableau 1-6 que Magenche n'est plus la zone la plus densément peuplée de la région. L'ordre entre les *locations* a été complètement chamboulé par rapport aux résultats officiels.

Tableau 1-6. Densités de population autour de Magenche

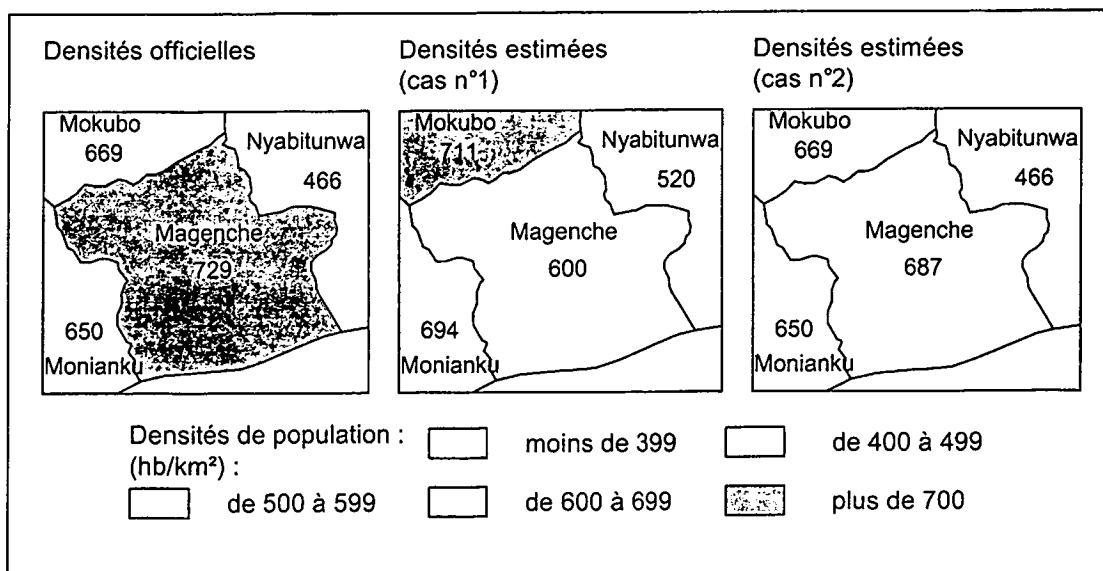
<i>Sub-location</i>	Population officielle	Superficie officielle	Superficie estimée	Densité officielle	Densité estimée
Magenche	11658	16	19,4	729	600
Monianku	9106	14	13,1	650	694
Mokubo	10032	15	14,1	669	711
Nyabitunwa	11185	24	21,5	466	520

Sources : Kenya Population Census 1989, 1994, et observations de terrain

Si l'on suppose au contraire du cas précédent que la population recensée n'a pas été placée correctement dans les divisions administratives pertinentes, on peut aussi essayer d'estimer les densités des quatre *sub-locations* concernées. Pour cela, on peut faire l'approximation que dans chaque zone litigieuse, c'est-à-dire dans chaque zone qui fait partie de Magenche selon mes estimations et d'une autre *sub-location* selon la carte administrative, c'est la densité moyenne de cette dernière *sub-location* qui est pertinente. On obtient alors pour Magenche une densité de 687 hb/km². Dans ce cas, Magenche est toujours la zone la plus densément peuplée des environs, mais les écarts sont moindres que dans le recensement.

La carte 1-11 montre les densités obtenues dans ces deux cas et celles du recensement de 1989.

Cartes 1-11. Les densités de population autour de Magenche en 1989



Conclusion

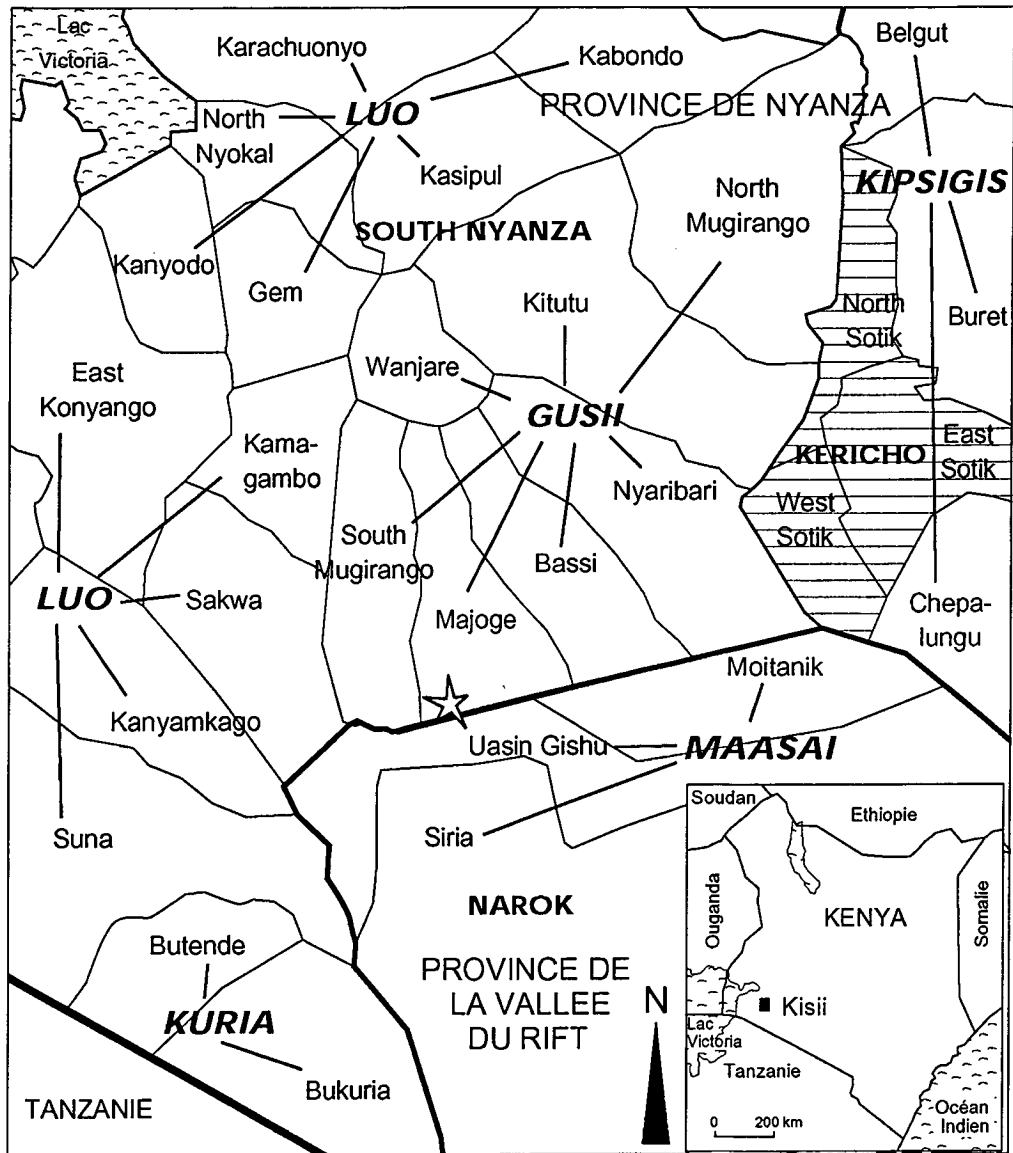
Les densités de population annoncées par le dernier recensement kenyan ne sont pas d'une fiabilité à toute épreuve, l'utilisation de superficies erronées pouvant entraîner jusqu'à près de 25% d'erreur sur la densité de population. A ces erreurs de superficie peuvent aussi s'ajouter des erreurs de dénombrement, celles-ci allant probablement dans le sens d'une sous-estimation de l'effectif de la population.

Cependant, la moyenne régionale reste élevée et présente une hausse nette d'un recensement à l'autre. Magenche, qui attirait l'attention par sa densité inégalée dans une zone aussi écartée du principal marché gusii, la ville de Kisii, n'est peut-être pas la *sub-location* la plus densément peuplée des environs. L'intérêt de l'étude reste néanmoins entier. Même avec une densité calculée de 600 hb/km², Magenche reste au dessus de la moyenne gusii.

A Magenche, qui demeure, malgré mes calculs, plus densément peuplée que la moyenne gusii, la seule ouverture économique semble venir du pays maasai, et est encore liée à la terre et à l'agriculture.

Cette ouverture vers l'extérieur doit être replacée dans le contexte des relations entre Gusii et Maasai le long de la limite administrative, et aussi dans le cadre des relations socio-économiques et politiques entre les différents groupes ethniques du sud-ouest du Kenya.

Carte 1-12. Locations et districts coloniaux dans le sud-ouest du Kenya



- | | | | |
|---|-----------------|---------------------------------|--------------------------------|
| — | Bassi | Limite de location / location | 0 10 20 km |
| — | KISII | Limite de district / district | © Valérie Golaz |
| — | RIFT | Limite de province / province | LUO Groupe ethnique |
| — | TANZANIE | Frontière internationale / Etat | ★ Magenche |
| | | | ☐ Anciennes terres européennes |

Sources : locations : d'après la carte de Morga et Schaffer (1966, p.30),
districts et provinces : d'après la carte de Ominde (1968, p.13).

II. Voisins, alliés et ennemis : des interactions souples

Pour présenter les conditions dans lesquelles la population de Magenche vit, il faut revenir à la mise en place des différents groupes en présence aujourd'hui, et à l'évolution de leur interaction au cours du temps. Certaines communautés sont présentes dans la région depuis plus longtemps que d'autres. Leur présentation fait référence à la carte 1-12, qui représente les divisions administratives coloniales dans la région. Les Gusii sont arrivés à Magenche dans les années 1920-1930 (1). Les relations entre les Gusii et leurs voisins maasai ont toujours été ambivalentes (2). D'autres voisins, plus éloignés de Magenche, y jouent aussi un rôle important : il s'agit des Luo et des Kuria (3).

1. La dynamique de l'implantation gusii à Magenche et ses conséquences

Les Gusii qui considèrent leur terre ancestrale comme située à Magenche sont d'origines diverses. Non défrichée au début de la colonisation, la région de Magenche a tout d'une société de *frontier* telle que décrite par Kopytoff (1987), un front pionnier aux marges de communautés distinctes, qui y ont créé un ordre social propre à ce lieu. Comprendre la dynamique de l'installation gusii à Magenche passe ici par la perception de la structure lignagère de la société gusii, et de sa souplesse.

a) Sections et lignages

Le lignage est en effet un élément fondamental de la société gusii. Même si son importance a tendance à s'étioler aujourd'hui, il reste un élément de référence pour toutes les occasions, qu'il s'agisse de cérémonie ou de fête, de droit, ou de litige. Un homme se définit avant tout par son ascendance. Père et grand-père sont les personnes les plus influentes sur lui. Mais il monte en statut par sa descendance : enfants et petits enfants font de lui un ancien, quelqu'un de respectable.

Patrilinéarité et patrilocalité font que terre et identité découlent du lignage. Une fille n'appartient pas au lignage de son père mais à celui de son –futur- mari. Il n'est pas prévu qu'elle reste sur les terres paternelles, où elle n'a pas sa place : seuls les fils en héritent, et une sœur adulte est considérée comme un poids alimentaire plus qu'une aide. Un proverbe dit qu'une femme ne peut avoir des cheveux gris au domicile de son père ("*grey hair rule*") (Mayer, 1949, p.8 ; Håkansson, 1988, p.51-52). Elle n'a

accès à un nom, à un statut et à de la terre que par le mariage et l'enfantement, sans lequel son union peut être annulée.

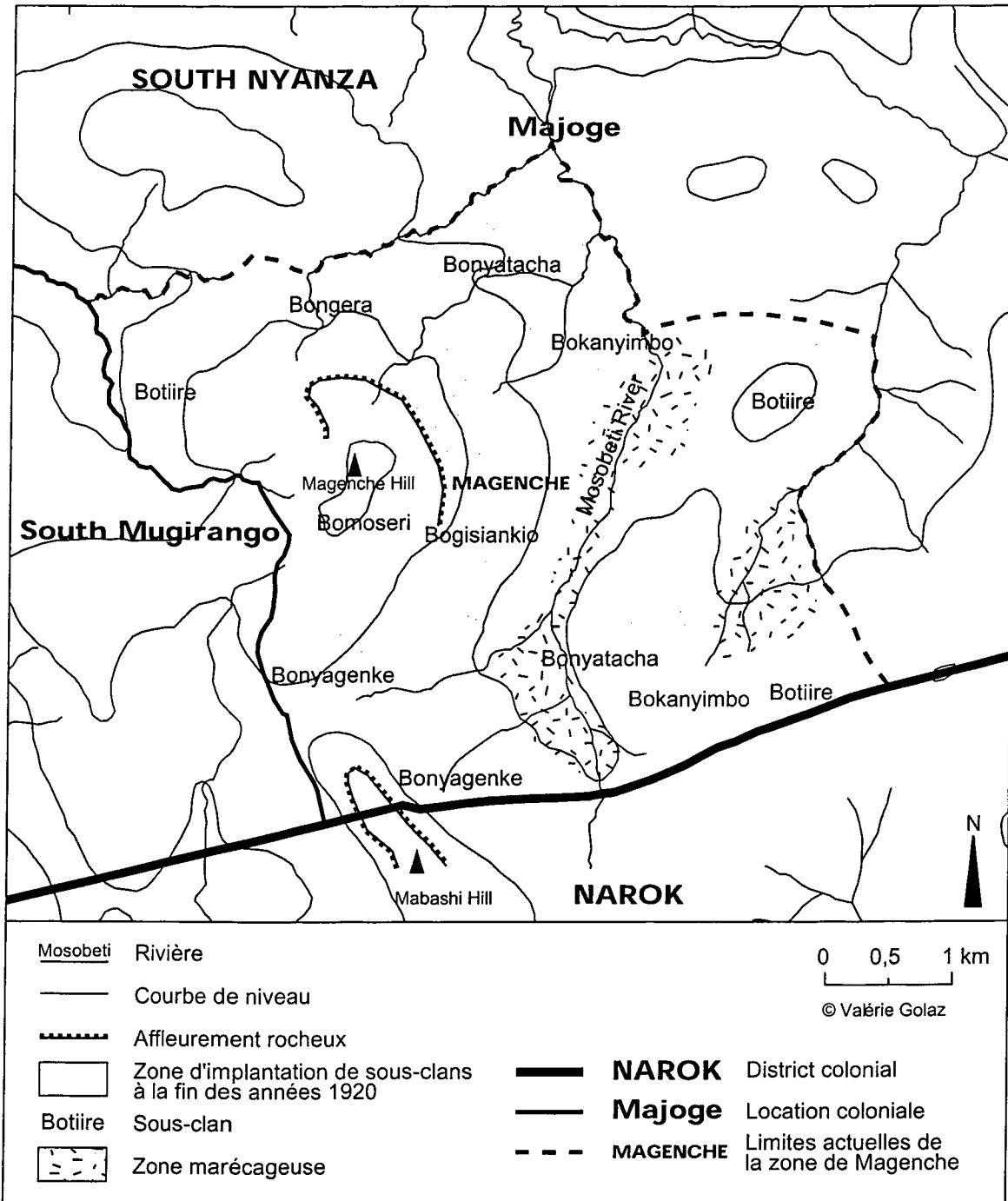
Pour les deux sexes, avoir un fils est primordial : pour l'homme, il assure que son nom ne soit pas oublié, car le fils porte comme nom de famille le prénom de son père, jusqu'à la fin de ses jours ; pour la femme, c'est par l'initiation et le mariage de ses fils qu'elle acquiert de l'influence : socialement, elle se place alors au dessus de ses belles filles.

La mémoire individuelle remonte en général à quatre générations. La mémoire collective ramène depuis les années 1940-1950 la généalogie de tous les groupes gusii à un même père fondateur, apparemment produit de la rencontre de l'imaginaire gusii et de l'imaginaire colonial ou missionnaire. Les premiers administrateurs coloniaux notent la présence de sept groupes gusii aux territoires et aux noms distincts, qui entretiennent des relations guerrières. Ces sept sections sont alors des unités d'exogamie. Au sein de chacune d'entre elles, des unités (lignagères ou géographiques, comme les *amasaga*) sont considérées comme des sous-clans, et administrées séparément.

Les unités d'exogamie ont évolué dans le temps, passant de la section à ses divisions, les clans. Le terme de clan est d'ailleurs souvent utilisé pour désigner l'unité d'exogamie. Mais en pratique, il est utilisé à tous les niveaux de la structure lignagère, selon l'intérêt du moment, pour renforcer l'identité à ce niveau-là (Håkansson, 1988, p.121-122). Cet usage flou d'une notion parfois utilisée pour définir précisément un niveau de la structure lignagère avait déjà été remarqué dans les années 1940 en pays gusii (Mayer P., 1949, p. 4-5, p.20). Cette caractéristique de l'usage du terme "clan" n'est pas limitée aux Gusii (par exemple, Médard C., 1999, p. 332-333).

L'ancienne *sub-location* de Magenche, la zone étudiée, est presque totalement incluse dans une unité d'exogamie. On y trouve plusieurs unités lignagères distinctes, auxquelles la plupart des habitants font référence en terme de clan (*eamate* en ekegusii). Dans ce travail, j'utilise le terme « sous-clan » pour les désigner, car il s'agit de divisions d'un clan de la section des *Abamachoge*.

Carte 1-13. Implantation approximative des premiers arrivants à Magenche vers la fin des années 1920



b) *L'église adventiste et les migrations de front pionnier*

Vagues d'immigration

Les premiers habitants de la zone de Magenche s'y sont installés à la fin des années 1920. Les habitants de Magenche sont loin d'être tous originaires de la même région, et d'être arrivés tous en même temps. Parmi les premières vagues de migrants, de nombreuses familles sont originaires des pays luo et suba, c'est-à-dire des bords et des îles du lac Victoria les plus proches. D'autres viennent d'autres parties du pays gusii, notamment de South Mugirango, Wanjare, Nyaribari et Kitutu. Mais la plupart des lignages viennent d'une région qu'ils appellent "*Chache*", c'est-à-dire "*Bomachoge Chache*", la moitié nord de la *location* coloniale de Majoge. Ce sont les densités de populations de plus en plus élevées sur ces terres qui les ont poussé à émigrer, vers les terres non défrichées du sud du district. Les lieux d'origine cités le plus souvent sont Misesi, Gakero et Buyonge. Certains migrants ne sont pas venus directement de *Chache* à Magenche, mais ont essayé de s'implanter ailleurs et ont finalement décidé de partir. Ces migrations par étapes ont été effectuées parfois par une même personne, d'autres fois par des générations différentes, les fils décidant de s'établir plus au sud lorsqu'ils ont eu besoin de (plus de) terre.

La carte 1-13 montre les premiers groupes en présence dans la zone étudiée. On peut voir qu'en quelques années, différents groupes de population se sont établis sur tous les flancs de colline de la zone. L'installation s'est faite par mouvements parallèles nord-sud, au coude à coude entre unités lignagères distinctes. Seul un sous-clan se retrouve dans deux "bandes" nord-sud différentes, il s'agit des *Abatiire*, dont les ressortissants qui habitent la partie est de Nyamecheo sont passés par Kenyeny (à moins de 10 km plein nord de là) avant leur arrivée, alors que ceux de la partie ouest sont venus directement du cœur du pays gusii.

Certains s'installent d'abord au delà de la limite de la réserve gusii, dans la réserve maasai, le district de Trans Mara actuel, d'où ils sont chassés par l'administration ou par les Maasai eux-mêmes, avant de s'établir dans la région de Magenche.

Après ces premières installations, qui ont contribué à l'occupation des terres les plus faciles à cultiver, d'autres ont suivi, s'installant progressivement sur les terres encore libres, dans les interstices entre les groupes déjà établis. Il s'agit toujours

principalement de migrants originaires de *Chache*, ou de régions intermédiaires, entre *Chache* et *Magenche*, mais aussi de mouvements internes à *Magenche*. Cette dynamique se poursuit jusque dans les années 1940. Ensuite, le processus a été atténué par le manque de terres : l'immigration nécessite désormais l'achat ou la location de terre ou d'un logement.

L'église adventiste et la naissance de Magenche

Les nouveaux migrants du sous-clan des *Abagisankio*, faisaient partie des premiers adventistes africains convertis. Ils étaient à la recherche de terres et d'un emplacement propice à la construction d'une église. Après avoir été chassés de *Eberege*, à quelques kilomètres au nord-ouest de *Magenche*, dans l'actuelle *sub-location* de *Mokubo*, ils ont continué leur mouvement vers le sud pour finalement s'installer sur les pentes de la colline de *Magenche* en 1927. Ils ont bâti leur église sur le lieu de l'actuel marché de *Magenche*. Selon un informateur, les environs n'étaient pas encore défrichés à ce moment-là.

En 1935, l'église adventiste a été déplacée de *Magenche* à 1 km plus au sud-ouest, à *Mokomoni*, où elle se trouve encore aujourd'hui. C'est à ce moment-là que les flancs de la colline de *Mabashi* ont commencé à se peupler, par des adventistes proches de la mission, par des membres du clan *Nyagenke*, eux aussi originaires de *Misesi*, mais encore païens à ce moment-là, et par des segments issus d'une deuxième phase de migration d'installation, depuis le nord de *Magenche*, comme le clan *Bongera*.

En 1937, la première boutique est ouverte à l'emplacement actuel du marché de *Magenche*. Elle appartient au *chief* de l'époque, *Hasa*. Une fois le lieu de culte déplacé, *Magenche* devient le pôle économique des environs.

c) Sous-clans, religion et rivalité

La population de *Magenche* est aujourd'hui à plus de 80 % adventiste. Le catholicisme ne compte que 10 % d'adeptes. Ce déséquilibre confessionnel est lié à l'implantation plus tardive de l'église catholique dans la région : l'église de *Nyabiore* date des années 1970, l'église adventiste était déjà installée depuis plus de 40 ans à *Magenche* au moment de sa construction.

Dans la société gusii pré-coloniale, une grande rivalité existait entre clans (compétition foncière en particulier, pour la colonisation de nouvelles terres). Petit à petit, la tenure communale disparaissant, jalousies et rivalités ont été exacerbées au sein des clans. Ainsi il est probable qu'à Magenche, les sous-clans constituaient les unités entre lesquelles des tensions étaient fréquentes. Aujourd'hui les litiges fonciers sont courants entre frères, lorsque la terre paternelle est divisée entre eux (Håkansson, 1988, p.122). A Magenche, on retrouve des oppositions fortes, du niveau des individus à celui des sous-clans.

Certains litiges fonciers restent évoqués en termes lignagers, malgré la privatisation des terres, complètement achevée depuis plus de trente ans. C'est aussi le cas de l'accès aux ressources et à l'infrastructure par exemple. Le pays gusii bénéficie d'un nombre de sources d'eau pure important, pour la plupart cimentées et agrémentées de tuyaux. La totalité de la terre est privatisée, mais les sources, situées sur des lieux de passage, sont normalement accessibles à tous. Certains lignages, cependant, revendiquent l'usage exclusif d'une source, sous prétexte qu'elle est située sur ses terres, et peuvent aller jusqu'à réclamer de l'argent pour l'usage de "leur" eau par d'autres personnes. Le terme utilisé ici pour exprimer l'unité lignagère concernée est encore une fois *eamate*, même si en fait, il est fait référence à la descendance d'un arrière grand-père.

De même, il existe une compétition importante entre sous-clans pour les églises et les écoles. Magenche fourmille d'écoles primaires et d'églises. Chaque sous-clan veut avoir sa propre église et sa propre école, pour que ses enfants ne soient pas obligés d'aller étudier sur le "territoire" d'un autre sous-clan. Les églises adventistes les plus anciennes, comme celle de Mokomoni ou celle de Sengera (près de Mariba), sont les plus spacieuses et les plus fréquentées, mais les adventistes descendant d'autres clans sont prêts à donner un peu de leur terre pour avoir leur propre église (Golaz, 2001, p.23).

Lorsqu'un(e) étudiant(e) est accepté(e) dans une université au Kenya ou à l'étranger, c'est sur la base du lignage que la collecte de fonds est effectuée pour financer ses études. De même, lorsqu'il s'agit de pouvoir ou de représentation, chaque clan tient à être représenté par ses propres membres : c'est le cas depuis les conseils d'administration des coopératives (Bager, 1980, p.89 ; Håkansson, 1988, p.122), mais

aussi lorsqu'il s'agit de choisir un *assistant chief* ou d'élire un député : le clan de l'élu espère toujours bénéficier le premier de sa représentation.

L'un des clans représentés à Magenche à très mauvaise presse ; il est dénigré en permanence dans le discours public. Il s'agit du clan *Nyagenke*, dont les ressortissants sont considérés comme illettrés, catholiques ou païens, et pauvres. En pratique, la majorité des membres de ce clan sont adventistes, certains ont des terres largement plus étendues que la moyenne et sont parmi les plus instruits de la région.

Mais à Magenche, les actions des uns ou des autres sont systématiquement rapportées à leur appartenance clanique, et cette appartenance clanique définit à son tour le comportement des membres du clan dans l'esprit de certains individus. Il se trouve qu'un groupe de bandits de la colline de Mabashi, connus jusqu'à la ville de Kisii comme les voyous ("*chingororo*") de Magenche (voir par exemple DN 07/04/2001), sont assimilés aux *Nyagenke* dans l'esprit bien pensant des familles adventistes des autres clans. Les caractéristiques de certains d'entre eux (pauvreté, catholicisme, illettrisme, ...) sont ainsi rejetées sur l'ensemble du groupe, et par extension sur le clan *Nyagenke*.

Ainsi, le terme "*Nyagenke*" en vient-il à désigner les bandits et non plus le lignage d'origine de certains d'entre eux, de même que les "*Tigre*" désignaient les bandits de la frontière nord du Kenya, dont certains étaient originaires de la province du même nom, au nord de l'Éthiopie (Simpson, 1996, p.279).

Contrairement à l'impression que donne le discours public, les lignages en général semblent avoir perdu de l'importance pour beaucoup de familles. On peut remarquer d'une part que près de la moitié des résidents de Magenche ne savent pas répondre lorsqu'on leur demande le nom de leur sous-clan (voir chapitre 2, partie C). D'autre part, l'importance du lignage, par l'autorité des anciens sur les plus jeunes dans l'ascendance lignagère, se délite. Les *chingororo* par exemple sont connus pour ne tenir compte des conseils de leurs anciens, et même pour leur manquer de respect. Paradoxalement, la compétition pour les ressources et les rivalités locales restent plus que jamais exprimées en terme de "clan".

A la même période, à l'époque où les environs de Magenche commencent à être peuplés par des segments de lignages différents, le gouvernement installe des

familles Uasin Gishu venant du nord du Kenya, à la limite des provinces de l'Ouest et de la Vallée du Rift, juste de l'autre côté de la limite administrative, à 5 km au sud de Magenche.

2. Les Maasai, alliés et ennemis

Avant la colonisation britannique, ce qui est aujourd'hui le district de Trans Mara se trouvait peuplé de petits groupes de Maasai Siria (DC/NRK/3/1, 654). L'accord de 1911 sur les limites de la réserve maasai décide du transfert forcé des populations maasai de la partie nord de la province de la Vallée du Rift à la réserve sud. Le gouvernement colonial, par cette mesure, tente de déloger les pasteurs des plateaux fertiles des abords de la vallée du Rift, afin de créer de nouvelles exploitations agricoles pour les fermiers européens désireux de s'installer dans le pays. Mais la distinction entre pasteurs et agriculteurs n'est pas aussi nette que ce que l'administration coloniale décide. Beaucoup de familles dans ces régions pratiquent l'élevage et l'agriculture, et le stéréotype colonial qui associe les Maasai à un mode de vie pastoral est loin d'être vérifié (voir par exemple Peatrik, 1998).

a) L'arrivée des Maasai Uasin Gishu

L'installation progressive en Trans Mara des Uasin Gishu et des Moitanik, deux sections maasai en provenance de la *Northern Maasai Reserve*, s'est étalée sur plus de 40 ans. En fait, regroupés sous le nom d'Uasin Gishu Maasai se trouvent également des individus d'origines très diverses, contraints de migrer ou ayant choisi de le faire en saisissant l'opportunité présentée par le gouvernement colonial pour des raisons variées. Les fonctionnaires responsables de l'organisation du transfert de population décrivent eux-mêmes ce mélange d'origines, comme par exemple dans le rapport annuel de l'année 1929, émis par le *District Commissioner* de Narok (DC/NRK/1/1/2, 1929) :

"They came for Timborea and are in fact the sweepings of many tribes who were squatting on farms near Eldoret. A large number of them are cave-dwellers from Mt Elgon. Some cannot even speak Maasai."

(Ils sont arrivés de Timborea et sont en fait un ramassis d'individus issus de beaucoup de tribus qui squattaient sur des fermes près d'Eldoret. Un grand nombre d'entre eux sont des troglodytes du Mont Elgon. Certains ne parlent même pas Maasai)

Le gouvernement n'a pas les moyens de poursuivre sa politique de ségrégation ethnique jusqu'au bout, et les transferts continuent malgré les plaintes de

l'administration du Trans Mara. De plus, leur origine mixte et le fait que la plupart d'entre eux aient travaillé sur des fermes européennes font qu'ils se montrent plus coopératifs avec l'administration locale que les autres. Ils acceptent d'aller travailler sur les fermes européennes. La plupart d'entre eux parlent le swahili, ce qui permet une communication plus facile (DC/NRK/1/1/2, 1926).

L'administration se sert de l'installation des Moitanik et des Uasin Gishu pour séparer les Siria, les Gusii et les Kipsigis (DC/NRK/1/1/2, 1926 ; Waller, 1985, p.275), comme le montre la carte 1-12 : le territoire attribué aux nouvelles sections maasai consiste en une longue bande de terre, qui isole les Siria vers le sud. Si l'on prend en compte la barrière nord / sud des terres européennes de la région de Sotik, les Kipsigis de Chepalungu, connus pour perpétrer des vols de bétail importants dans le coin sud-est du pays gusii, doivent dorénavant traverser le territoire Moitanik pour leurs raids.

Mais les identités des trois sections maasai du Trans Mara se façonnent les unes par rapport aux autres, et par rapport aux Maasai Purko, la section dont le territoire jouxte ceux des Siria, des Moitanik et des Uasin Gishu à l'est (Waller, 1984, p.245). A leur arrivée, les Uasin Gishu ont dû défendre le territoire qui leur était officiellement attribué, contre les Gusii, les Siria et les Moitanik (voir carte 1-12). La construction identitaire qui a eu lieu a contribué à une surenchère de violence de la part des Uasin Gishu, à l'encontre des autres sections Maasai, mais aussi de leurs voisins d'autres groupes ethniques. Pour justifier leur présence, ils affirment leur identité maasai de façon agressive et stéréotypée, par opposition aux Siria, en pleine évolution culturelle. Pour défendre leur territoire, ce qui est d'autant plus difficile qu'il s'agit d'une longue bande de terre, ils font parfois appel à de l'aide extérieure, utilisant pour cela les relations qu'ils ont gardées avec leurs familles du nord, parmi les Nandi, Tugen et Keiyo en particulier (Waller, 1985, p.282).

b) Les Siria, des premiers occupants mieux intégrés localement

Les Siria sont la section maasai la plus ancienne dans la région. Alors que les premiers Uasin Gishu et Moitanik sont arrivés dans la région dans les années 1910-1920, les Siria comprennent un noyau établi dans le Trans Mara, entre Nkararu et

Ongata Baragoi, depuis plusieurs siècles. Leur territoire s'étendait jusqu'à la rivière Kuja, qui traverse le district de Kisii dans la région d'Ogembo (Waller, 1984, p.247). Au fur et à mesure de l'expansion gusii, les isolats siria installés en pays gusii ont été progressivement assimilés aux Gusii (Waller, 1984, p.249).

En contact depuis plus longtemps que les autres sections maasai avec les populations de langue bantou et nilotique du sud-ouest du Kenya (les Gusii, les Luo et les Kuria), les Siria sont connus pour leurs liens économiques et matrimoniaux étroits avec ces trois groupes voisins. Les autres sections maasai ont tendance à les considérer comme une section dégénérée par la fréquence des alliances matrimoniales contractées avec ces autres groupes ethniques et les relations économiques étroites qui les lient :

"They contain a considerable admixture of Kavirondo blood [...]" (DC/NRK/1/1/2, 1929)

(Ils contiennent un mélange considérable de sang kavirondo [luo])

"They are friendly with their neighbours in the South and East and [...] encourage an influx of Watende and Kavirondo for purposes of trade" (DC/NRK/1/1/2, 1926) (Ils ont des relations amicales avec leurs voisins du sud et de l'est et encouragent la venue de Watende [Kuria] et de Kavirondo [Luo] pour faire du commerce avec eux)

Cela n'empêche pas les Siria d'être eux aussi instigateurs et victimes de vol de bétail avec leurs voisins maasai ou autres. Ils ont une longue histoire de vol de bétail avec les Kuria (Heald, 2000, p.5-6). De plus, des conflits sérieux entre Uasin Gishu et Moitanik d'une part, et Siria d'autre part, sont fréquents, et remontent à l'installation forcée des Uasin Gishu au cours de la période coloniale. Il existe entre les trois groupes des rivalités territoriales, qui ont été exacerbées au cours des années 1980-1990 par la division des ranchs collectifs (*group ranches*) en propriétés individuelles (Médard C., 1999, p.336-338).

Siria et Gusii ne sont plus voisins directs depuis que le gouvernement a attribué aux Uasin Gishu et aux Moitanik la bande de terre située immédiatement au sud de la réserve gusii (voir carte 1-12). De Magenche, ils sont vus comme des alliés contre les Uasin Gishu Maasai. En cas de conflit Gusii / Uasin Gishu, il arrive que les Gusii soient obligés de fuir en catastrophe les terres qu'ils louent aux Uasin Gishu, et se réfugient en pays siria lorsque celui-ci est plus proche que le pays gusii.

c) *La frontière Gusii/ Maasai à Magenche*

Le gouvernement colonial a essayé de limiter les relations entre groupes ethniques, et les mouvements individuels entre réserves ou entre une réserve et les terres européennes. Il a créé des frontières linéaires entre des groupes ethniques aux territoires mouvants. Le long de la limite administrative rectiligne séparant les Gusii des Maasai, il a essayé du mieux possible de cantonner les Gusii d'un côté, allant même jusqu'à interdire tout mouvement, humain ou animal, au travers de la frontière.

Les étapes de la délimitation et la frontière de fait

En juillet 1928, la frontière entre Gusii et Maasai est marquée pour la première fois sur le terrain (DC/NRK/1/1/2, 1928, p.3).

Du côté de Magenche, les Gusii sont installés le long de la limite administrative dès 1930. En 1934, un fossé, la *Buxton Trench*, est creusé pour marquer la limite entre les deux districts. Les Gusii installés du côté maasai sont régulièrement sommés de "retourner dans leur propre district". La tranchée ne coïncide pas exactement avec la limite *de jure*. Elle empiète sur le territoire maasai entre chacun des points de repère définis à la fin des années 1920. Cependant l'administration finit par tolérer l'appropriation de l'ensemble des terres situées au nord de la tranchée par les Gusii (DC/NRK/1/1/3, 1951). Fin novembre 1951, la frontière est à nouveau délimitée par l'administration locale, accompagnée de membres des deux communautés, et des marqueurs (arbres, amas de pierres, ...) sont utilisés comme points de repère (DP/17/309).

En 1961, une piste est établie à proximité de la frontière gusii / maasai, sur le lieu de la *Buxton Trench*, pour faciliter les patrouilles de la police (DC/KSI/1/23, 1961). Cette piste est toujours visible aujourd'hui, parfois utilisée par les véhicules de l'administration locale pour intervenir au cours des conflits, lorsque le temps le permet. Elle sert aussi aux forces spéciales de la police kenyane, les troupes du *General Service Unit* (GSU), pour patrouiller le long de la frontière.

Dans l'esprit des Gusii et dans la pratique, c'est cette piste et le fossé qui la précédait, qui constituent la frontière. Mais les cartes administratives représentent toujours la frontière rectiligne officielle, comme nous l'avons vu dans la partie I, lors du calcul de la superficie de l'ancienne *sub-location* de Magenche.

Le contrôle des mouvements

Le port d'un laissez-passer (*kipande*) était officiellement nécessaire pour franchir toute limite administrative au Kenya durant la colonisation, et même bien après dans certaines régions, comme le Trans Mara. Pour les gens de Magenche et les Gusii en général, cela signifie que l'on ne pouvait se rendre au marché de Kilgoris, aujourd'hui chef-lieu du district de Trans Mara, sans ce papier. Localement, il était en pratique impossible pour l'administration de contrôler les mouvements, mais l'interdiction était connue, et de même, le bétail gusii n'était pas censé franchir la *Buxton Trench*.

Cependant les échanges entre Gusii et Maasai vont bon train, par le biais de femmes gusii qui viennent par petits groupes vendre du grain (principalement de l'éleusine) aux Maasai, en échange de viande. Pour limiter cela, l'administration essaie d'imposer un marché au niveau de la frontière, probablement celui de Nyangusu, mais dans un premier temps, c'est un échec : les Maasai ne se déplacent pas (DC/NRK/1/1/2, 1928, p.11). Dans les années 1940, les marchés situés aux limites entre les réserves fonctionnent mieux, et l'administration relâche un peu sa politique de restriction totale des mouvements d'une réserve à l'autre (Waller, 1984, p.246-247).

Cette politique de l'administration se prolonge néanmoins au-delà de l'indépendance. Le district de Trans Mara est déclaré "*closed district*" jusqu'en 1967 (Matampash, 1993), et la possession d'un *kipande* est obligatoire pour y entrer jusqu'en 1972. Le père de l'un des enquêtés est tué dans un incident avec la police en 1974, apparemment sous le prétexte qu'il n'avait pas son *kipande* sur lui. Il est tout à fait possible que la police locale ait continué à utiliser ce prétexte.

d) Des relations complexes

Les relations entre Gusii et Maasai sont ambivalentes. Des échanges économiques et matrimoniaux lient les deux groupes. Mais des tensions liées au vol de bétail enveniment sporadiquement le voisinage de Magenche.

Une interdépendance de plus en plus complexe

Les deux populations dépendent de plus en plus l'une de l'autre économiquement. Pour les Gusii, les Maasai ont de la terre, et acceptent de la leur louer. De plus, ils emploient des Gusii comme ouvriers agricoles sur leurs propres terres. Le pays maasai voisin est beaucoup moins densément peuplé que le pays gusii : le Trans Mara (divisions de Kilgoris et Lolgorian du district de Narok) compte 47 hb/km² au recensement de 1989, alors que le district de Kisii a 517 hb/km². Cet écart de densité ne peut pas être attribué uniquement aux différences de milieu écologique. En effet, la rupture entre les "collines" gusii et les "plaines" maasai n'est ni nette, ni assimilable à la frontière administrative entre ces deux groupes, et une grande partie de la division de Kilgoris connaît les mêmes conditions agro-écologiques que les divisions gusii adjacentes. On ne trouve cependant à Kilgoris en 1989 que 80 hb/km².

Les Maasai eux-mêmes ressentent les conséquences de la densification de la population sur leur territoire, et doivent s'adapter au changement progressif de tenure des terres qui y a lieu en ce moment (passage de *group ranches* à un système de propriété individuelle). Pour les Gusii, la pression foncière du côté maasai n'est rien en comparaison de celle qu'ils ressentent eux-mêmes. Un peu à l'image du gouvernement colonial qui a facilement considéré que la mise de côté de terres pour les colons européens ne changeait en rien la vie des communautés pastorales qui utilisaient épisodiquement ces terres, la tendance gusii serait de s'approprier les pâturages maasai et de les mettre en culture. Dans les deux cas, un usage intermittent est remplacé par une utilisation exclusive de la terre.

Aussi le pays maasai est-il synonyme de ressources pour les Gusii : on y trouve de la terre et une demande de travail importante. La plupart des activités économiques à petite échelle sont pratiquées par des Gusii, à leur propre compte ou pour le compte d'un Maasai. Les Maasai eux-mêmes se retrouvent dépendants de la présence gusii : sans Gusii, il n'ont plus de main-d'œuvre, plus de moyens de transport, plus de marchés. Leur approvisionnement en maïs dépend en partie des Gusii. De plus, une grande partie des enseignants dans les écoles primaires et secondaires sont gusii (DN 22/01/98).

Les mariages entre Gusii et Maasai sont courants, mais uniquement dans un sens : une femme gusii peut être mariée à un Maasai, mais non le contraire. Comme le présente un Gusii :

"there is no job here for a Maasai wife : we don't have enough cows for milking, and they cannot cultivate" (il n'y a pas de boulot ici pour une femme maasai : nous n'avons pas assez de vaches à traire, et elles ne savent pas cultiver)

Un enquêté connaît cependant des femmes maasai mariées à des Gusii, mais il s'empresse d'ajouter qu'elles sont originaires du district de Kajiado, et non du Trans Mara. Pour les femmes gusii, se marier avec un Maasai est vu comme une sécurité. Les parcelles étant beaucoup plus petites du côté gusii que du côté maasai, émigrer garantit l'accès à une exploitation agricole plus vaste et tout aussi fertile. Même si les différends culturels existent, une femme gusii sait qu'elle sera appréciée pour ses compétences en agriculture, et que ses enfants auront ainsi un futur mieux assuré que si elle se mariait avec un Gusii. Pour les Maasai, épouser une femme gusii présente l'avantage qu'elle sait cultiver la terre. De plus, le montant de la compensation matrimoniale est beaucoup moins élevé pour une femme gusii que pour une Maasai. Les Maasai, possédant généralement plus de bétail que les Gusii, peuvent plus facilement payer une compensation matrimoniale gusii avec une partie de leurs bêtes, alors qu'un Gusii aurait beaucoup de mal à rassembler le bétail nécessaire à celle d'une femme maasai. Un maasai le formule ainsi :

"Maasai girls they are very expensive for somebody to marry so they marry these other tribes. So nowadays a Maasai don't want a Maasai girl because she is very expensive"

(Les filles maasai elles sont très chères à épouser, donc les maasai épousent ces autres tribus. Donc de nos jours un Maasai ne veut pas d'une fille maasai parce qu'elle est trop chère)

Ce phénomène est très fréquent dans les relations entre agriculteurs et éleveurs.

Les Maasai Uasin Gishu cultivent la terre, par l'intermédiaire d'employés agricoles d'autres groupes ethniques, ou de leur(s) femme(s) non-maasai. Ils bénéficient de transports en commun et de marchés presque complètement dominés par des Gusii. Du côté gusii, la pression sur la terre s'intensifie, et l'équilibre économique des ménages dépend de plus en plus de l'accès aux terres maasai et aux emplois fournis par les Maasai. Cependant, les relations entre ces deux peuples n'ont jamais été entièrement paisibles.

Des tensions récurrentes

La tension entre Gusii et Maasai existe dès leur arrivée dans la région. Si des groupes de Maasai Uasin Gishu ont été installés dans la région dès le milieu des années 1910, les Maasai immédiatement voisins des gens de Magenche sont des Uasin Gishu qui sont arrivés de la réserve nord dans les années 1930, c'est-à-dire plusieurs années après l'installation des premiers adventistes à Magenche. Ainsi, paradoxalement, le sentiment général du côté gusii de la limite administrative est un sentiment de légitimité liée à leur occupation première des terres situées du côté maasai, et l'attitude la plus courante est celle de victimes. Les Gusii se considèrent en effet comme victimes des mesures gouvernementales, inadaptées à la réalité de leurs besoins fonciers, et victimes du mode de vie et de la violence maasai à leur rencontre.

Dès leur arrivée, les Gusii aiment faire paître leur bétail du côté maasai, complètement ouvert et libre d'accès. Non loin paissent parfois des troupeaux maasai, ce qui explique la facilité avec laquelle les vols sont perpétrés des deux côtés, et la fréquence de ces vols (DC/NRK/1/1/2, 1930, p.8). Les vols de bétail sont fréquents des deux côtés de la frontière. Il ne s'agit pas de vols à grande échelle, comme on peut en trouver dans le nord du Kenya (Médard, 1999, p.282), mais de ces vols découlent néanmoins des conflits récurrents.

La première mention faite, dans les archives, de cette atmosphère de tension entre Gusii et Uasin Gishu Maasai, date de 1925. Le vol de bétail à l'origine de la tension n'a même pas été commis par les Maasai, mais par les Kipsigis, voisins de l'est des Gusii, ce qui prouve à quel point le moindre prétexte donne lieu à une escalade de menaces et de violences (DC/NRK/1/1/2, 1925, p.8) :

"The Kisii have given the Uasin Gishu some trouble, both over the boundary and else by threatening to fight them in reprisal for thefts committed by the Lumbwa."
(Les Kisii [Gusii] ont créé des difficultés aux Uasin Gishu, à propos de la frontière comme aussi en menaçant de les combattre pour se venger de vols commis par les Lumbwa [Kipsigis])

Des épisodes particulièrement remarquables par les autorités coloniales, consistaient en des affrontements ouverts le long de la limite administrative, pouvant rassembler plusieurs milliers de personnes (voir par exemple DC/NRK/1/1/3, 1943, p.2 et DC/KSI/1/23, 1961) et de fréquentes incursions gusii en pays maasai, à la recherche de bétail volé (par exemple DC/KSI/1/9, 1947 et DC/KSI/1/23, 1961).

3. Un jeu à quatre : Gusii, Maasai, Luo et Kuria

A Magenche, l'interaction entre communautés ne se limite pas aux Gusii et aux Maasai. Il faut prendre en compte les autres populations de cette partie du Kenya pour percevoir la place des habitants dans le réseau socio-économique régional. Des relations économiques et matrimoniales étroites se sont développées entre les Gusii de South Mugirango et Majoge et la population de la bande de terre qui borde le pays gusii et le pays maasai vers l'ouest, dans le district de Migori à dominante luo.

Jusqu'en 1958, la réserve gusii fait partie du district de South Nyanza. Celui-ci, contrairement à la plupart des districts définis par l'administration coloniale, est loin d'être homogène ethniquement. Plusieurs groupes de langue nilotique peuplent les bords du Lac Victoria. Les Gusii vivent sur les hautes terres de l'ouest du district. A cheval sur la frontière avec la Tanzanie, se trouvent les Kuria, un autre groupe de langue bantou. De plus, une vague de migration récente a entraîné l'installation de Maragoli, eux aussi de langue pansu, en provenance du nord (province de l'Ouest), entre ces trois groupes (carte 1-11).

a) Le "pays luo" : une hétérogénéité appréciée

Le marché de Magenche est l'un des marchés les plus développés du sud-ouest du pays gusii, et ne se trouve qu'à 15 km du district de Migori. A Magenche, des Luo viennent régulièrement vendre leurs produits. Il s'agit principalement, comme nous l'avons vu dans la partie I, de produits artisanaux (cordes de sisal, pots, etc.), de poisson et de sel.

De même les marchands gusii de Magenche vont-ils souvent vendre leurs produits (bétail, maïs, fruits, légumes...) sur les marchés proches du pays luo ou en pays luo. Le district de Migori n'est pas autosuffisant en viande, il en importe du pays gusii (*Migori District Development Plan 1994-1996*, 1994, p.75). Le petit bétail est échangé à Riosiri, une localité située à la frontière du district de Migori. Les principaux commerçants gusii se rendent au moins à Nyamaia, à 5 km à l'ouest de Magenche. De plus, les quelques producteurs de canne à sucre locaux sont en contact avec le pays luo, lorsqu'ils ont des contrats de vente avec une usine sucrière.

Les Luo, comme les Gusii, sont victimes des raids maasai et même kipsigis. Les Kipsigis sont connus pour leurs fréquentes altercations avec les Gusii et les Luo au nord des terres européennes de Sotik, le long de la rivière Sondu. C'est une région où le vol de bétail est fréquent. Mais les archives attestent aussi de raids kipsigis, par le sud des terres européennes de Sotik, à l'encontre du bétail gusii et même luo. Les Kipsigis de Chepalungu passent par les territoires des Moitanik et des Uasin Gishu pour leurs raids, ce qui fait que ces derniers sont parfois accusés du méfait à tort.

Les affrontements ouverts Gusii / Luo sont rares dans le passé, il n'existe pas d'antagonisme ancien entre les deux communautés.

A Kanyamkago, des Maragoli se sont progressivement installés au cours de la période coloniale (voir par exemple DC/KSI/1/11, 1949). Ils entretiennent des relations étroites avec leurs voisins luo : on parle de mariages mixtes à grande échelle - "*extensive intermarriage*" (DN 21/11/97). Des affinités entre Gusii et Maragoli sont attestées (Mayer, 1949, p.3) et des mariages entre les deux communautés sont aujourd'hui fréquents, dans les deux sens. Comme les Luo et les Gusii, les Maragoli ont contracté des alliances matrimoniales avec les Maasai, et louent leurs terres. Comme eux aussi, ils sont touchés par les vols de bétail.

b) Les Kuria, des proches des Gusii

Les Kuria sont considérés comme le groupe bantou le plus proche des Gusii (Mayer, 1949, p.3). Le pays kuria n'est situé qu'à quelques dizaines de kilomètres de Magenche (carte 1-12), et les communications entre Gusii et Kuria sont facilitées, depuis son existence, par la route Kisii / Mwanza, qui traverse la frontière internationale à Isebania.

L'un des principaux points communs entre les Kuria et les Gusii est le fait que les deux groupes aient une frontière avec les Maasai. Les relations Gusii / Maasai sont souvent comparées aux relations Kuria / Maasai. Les trois groupes sont connus pour leur vols de bétail, entre sections ou clans, et à l'encontre des autres groupes ethniques. Le vol de bétail est encore plus répandu chez les Kuria que chez les Gusii. Le bétail y a un rôle plus important, et les Kuria en possèdent plus que les Gusii.

L'implantation kuria sur la frontière Kenya / Tanzanie présente des avantages incontestables pour le vol de bétail.

D'une part, elle permet de faire entrer des armes de la Tanzanie vers le Kenya. Les Kuria peuvent en effet se procurer des armes à feu du côté tanzanien. Les armes en circulation aujourd'hui proviennent principalement de l'armée de Nyerere partie combattre Obote en 1980, dont les Kuria formaient plus de 50 % des effectifs (Heald, 2000, p.9 ; Médard C., 1999, p.251).

D'autre part, les bêtes volées peuvent être échangées à la frontière contre du bétail tanzanien, qui pourra être écoulé localement sans être reconnu par les victimes du vol (Heald, 2000, p.4, p.9). On peut aussi imaginer que les individus recherchés par la police ou par des milices d'un côté de la frontière peuvent se réfugier de l'autre et échapper à la poursuite.

Les mariages mixtes Gusii / Kuria sont de plus en plus courants, de même que les mariages Kuria / Maragoli. Il semble que la compensation matrimoniale demandée pour une femme gusii (ou maragoli) soit moins élevée que celle d'une femme kuria (Heald, 1998, p.16), sans doute à cause de la plus grande abondance de bétail chez ces derniers.

Conclusion

Les Gusii et leurs voisins entretiennent des relations complexes et imbriquées les unes dans les autres. L'économie gusii, à Magenche, dépend étroitement de celles des autres communautés voisines, que ce soit en ce qui concerne l'accès à la terre, les échanges de produits agricoles et de bétail, ou simplement l'emploi.

Les liens matrimoniaux qui existent déjà et qui continuent à se construire petit à petit entre les groupes en présence entraînent des relations économiques encore plus serrées. Le départ d'une femme pour une autre communauté est souvent suivi par celui de certains de ses frères, en quête d'hospitalité momentanée et d'opportunités locales.

Ces alliances et ces relations économiques sont probablement l'un des éléments qui permettent aux Gusii de faire face à la densification de la population sur leurs terres. Mais les relations entre les communautés du sud-ouest du Kenya se sont

III. Les conflits des années 1990

A Magenche, comme tout au long de la frontière Gusii / Maasai, les vols de bétails sont courants et entraînent souvent des affrontements ouverts entre les Gusii et les sections maasai voisines. Les problèmes interethniques sont en général gérés, lorsqu'ils durent, par les anciens des deux communautés. Au cours des années 1990, les conflits locaux ont échappé au contrôle coutumier à plusieurs reprises. De plus, en 1997, au conflit Gusii/Maasai s'ajoutent des actes de violence opposant les Gusii à leurs voisins luo, comme jamais auparavant, dégénérant en xénophobie généralisée dans chacun des deux groupes à l'encontre de l'autre. Les actions de l'administration locale, et plus encore celles des forces spéciales de la police nationale, sont considérées par les anciens comme des interférences nuisibles à la bonne entente des deux groupes, d'autant plus que l'administration et la police, tout comme les politiciens locaux, sont impliqués dans l'organisation de ces conflits récents.

La persistance de conflits à moyen terme et l'altération des relations entre les deux communautés voisines perturbe fortement l'économie locale. Il est donc nécessaire dans cette étude de comprendre le glissement qui a eu lieu, dans les années 1990 entre les altercations coutumières dans le passé et un conflit qui dépasse le cadre des relations entre les Gusii et les Maasai.

1. Les événements des années 1990

Déjà en 1990, avant même que le terme de conflit ethnique ne soit utilisé pour qualifier la vague de violence qui a eu lieu par la suite dans et aux frontières de la province de la Vallée du Rift, la situation entre Gusii et Maasai dégénère. Le problème est double : d'une part des conflits ont lieu le long de la frontière, d'autre part, des Gusii ayant acheté de la terre en pays maasai ou dans d'autres parties de la province de la Vallée du Rift sont chassés et trouvent refuge dans les localités avoisinant la frontière : Nyangusu, Kiango, Magena, Ramasha, Riokindo (NCCCK, 1993). Les GSU sont déployés à Kilgoris début 1991, mais leur présence ne semble pas aider à la réconciliation des deux groupes (WR 13/09/91). Les violences les plus importantes se déroulent de janvier à juillet 1992, dans le triangle Nyamaia-Nyangusu-Kilgoris (WR 25/09/92). L'atmosphère reste tendue et les escarmouches fréquentes jusqu'en 1994.

En 1996, trois hommes gusii sont tués au cours de coups de main maasai. Deux d'entre eux sont des résidents de Magenche (DN 12/05/96). La situation se calme momentanément après de rapides mises en accusation judiciaires des deux côtés de la limite administrative (DN 17/05/96 et DN 18/05/96). Mais l'année suivante, alors que la tension monte dans l'ensemble du pays, la frontière s'enflamme de nouveau, à la suite d'un incident au cours duquel un jeune Maasai, encore à l'école primaire, trouve la mort (EAS, 20/08/97). Les GSU s'installent à nouveau le long de la frontière. Les "incidents" se succèdent, la violence augmente jusqu'au 20 novembre 1997, où 12 Kisii sont tués au marché de Kilgoris et environ un millier sont "rapatriés" en pays gusii (ER 1-7/12/97). Il faut attendre mars 1998 pour que la situation se calme progressivement. On peut dire que la vague de violence a duré une année, d'août 1997 à juillet 1998.

En parallèle avec cette nouvelle vague de violence entre Maasai et Gusii, la tension monte entre Gusii et Luo. Les premiers incidents sont remarqués en octobre 1997, et la tension est encore vive début 1998. Les Luo qui résidaient en pays gusii en ont été chassés, et inversement. Dans les principales villes luo, les Gusii sont victimes d'attaques ouvertes : à Homa Bay, puis à Kisumu le 31 décembre 1997 (DN 01/01/98, DN 03/01/98), etc. Du marché de Magenche même, les Luo venus vendre les produits de leur artisanat (cordes, pots) ont été menacés de mort et chassés le 27 octobre 1997. Peu avant, une dispute au sujet d'une parcelle de terre dans le district de Migori, non loin de la frontière gusii, avait fait 6 morts dont un Gusii de Magenche. Au cours des deux semaines de violence qui ont suivi, une centaine de maisons ont été brûlées et l'animosité entre les deux groupes n'a cessé de monter (ER, 10-16/11/97).

A la suite d'une montée de la violence dans la région de Migori, principalement entre Maasai et Luo, un accord de paix est mis en place en 1994, et dix anciens sont désignés dans chaque location frontalière pour fonder des comités de paix et rétablir le calme. Petit à petit, Kuria et Maragoli sont intégrés dans ces « cellules de conciliation frontalières ». Mais contrairement à la situation entre Gusii et Maasai, il n'y a pas entre les Gusii et les Luo de conflit majeur dans cette zone jusqu'aux années 1990.

2. Le schéma général des conflits frontaliers entre Gusii et Maasai

Contrairement aux affrontements entre Gusii et Luo, ceux qui opposent à de nombreuses reprises les Gusii aux Maasai dans les années 1990 suivent généralement le même schéma.

a) Le déclenchement des conflits

En général, les disputes commencent à propos de bétail volé ou de désaccord sur des questions foncières. Jusqu'en 1991, les contrats passés entre Gusii et Maasai n'avaient pas de trace écrite, et il était par conséquent facile pour l'un ou l'autre parti de revenir sur l'accord décidé. Afin de limiter les mésententes, le gouvernement décide alors que toutes les transactions doivent être enregistrées auprès de l'administration locale (WR 13/09/91).

Mais le vol de bétail demeure un problème. Les Gusii font paître leur bétail du côté maasai de la frontière. Cela avait déjà lieu pendant la période coloniale, alors que la pression foncière était moindre du côté gusii comme du côté maasai. Aujourd'hui, du côté gusii, on ne trouve plus que rarement des pâturages : les bêtes sont restreintes aux cours des habitations, et paissent le long des chemins ou des pistes. Les étendues de terre maasai présentent donc un attrait sans équivalent du côté gusii. Du côté maasai, le passage d'un système de possession collective des terres à une immatriculation individuelle de la terre depuis 1982, ainsi que la relative densification de la population et les rengaines des politiciens locaux ont entraîné l'émergence d'une conscience foncière. Les tensions liées aux incursions gusii sont de plus en plus importantes (WR 13/09/91)⁵.

Que le bétail gusii soit volé de l'un ou l'autre côté de la frontière, les Gusii accusent systématiquement les Maasai d'être à l'origine du vol. De même, les Maasai soupçonnent les Gusii. Il peut cependant s'agir, dans les deux cas, de voleurs issus du même groupe ethnique que le propriétaire du bétail, qui profitent de la tension ambiante pour rejeter la responsabilité de leur acte sur l'autre groupe, ce qui envenime d'autant plus les relations de voisinage entre les deux communautés.

⁵ La division des ranchs collectifs (*group ranches*) est encore en cours dans le district du Trans-Mara (Médard C., 1999, p.316-317).

Il est parfois difficile de comprendre quel camp a commis le méfait. Le bétail volé est souvent écoulé directement sous forme de viande, ce qui rend les bêtes méconnaissables. Sinon, il peut être emmené vers un marché éloigné de la frontière, dans l'espoir d'y trouver un éventuel acheteur. La dernière possibilité consiste à le cacher localement, dans l'attente d'une opportunité. Les voleurs gusii peuvent cacher une bête volée du côté maasai de la frontière, et ils le font en particulier lorsque la bête appartient à un Gusii, de manière à pouvoir prétendre que le voleur est Maasai si la bête est "retrouvée" par son maître. En revanche, lorsque la bête est maasai, elle est parfois dissimulée du côté gusii, où il y a peu de chances que quiconque ne dénonce le receleur aux Maasai ou à l'administration, ou que l'un ou l'autre ne les retrouve dans la multitude de micro exploitations et d'habitations.

b) Règlements de compte

A la suite d'un vol de bétail ou d'un désaccord quelconque, des attaques sont menées, mais de manière différente, par les deux communautés. La différence réside dans la nécessité de s'adapter à la configuration du terrain de l'autre : des vastes étendues maasai, peu peuplées, s'opposent au pays gusii densément peuplé, dans lequel un étranger ne peut se déplacer sans être observé.

Chez les Gusii, un groupe d'hommes armés (une dizaine au moins) part ouvertement à la recherche de bétail volé en pays maasai, comme l'attestaient déjà les rapports de l'administration durant la colonisation. A l'heure actuelle, ces incursions sont censées être effectuées en accord avec l'administration locale, qui envoie quelques uns de ses membres (*chief* ou *assistant chief*, et policiers) avec le groupe d'homme gusii et sous la houlette de policiers de l'*Anti Stock Theft Unit*. La plupart du temps, ces règles ne sont pas suivies, pour des raisons de rapidité d'action (rassembler les deux administrations prendrait plusieurs jours), et de corruption de cette dernière organisation : pour partir à la recherche de bétail, ils demandent parfois à la communauté de payer l'essence de leur véhicule (DN 13/02/99). Ce sont donc des groupes gusii, d'une dizaine à plusieurs centaines d'hommes armés, qui pénètrent en pays maasai à la recherche de leur bétail.

Photo 1-3. Un fabricant d'arcs et de flèches démontre la qualité de ses produits (photo V. Golaz)
On peut remarquer la décoration intérieure, le toit qui montrent que l'homme n'a pas de gros problèmes financiers.



Photo 1-4. Une maison brûlée lors d'un raid maasai (photo V. Golaz)
Le domicile de Naomi Oruong'o a été attaqué de nuit en mai 1996. Son mari a péri égorgé par les Maasai lors de l'attaque, la laissant seule avec deux petits garçons. Depuis lors, elle loge chez son beau-frère, sur la parcelle adjacente.



Les incursions maasai, elles, ont lieu de nuit, et les Maasai ne s'enfoncent jamais très loin en pays gusii. Ils s'attaquent en général aux premières exploitations agricoles situées près de la frontière. Depuis quelques années, les Maasai ont pris l'habitude de brûler les habitations et les greniers gusii sur leur passage (photo 1-3). Les Gusii s'en plaignent, déplorant cette nouvelle expression de leur antagonisme, acquise selon eux auprès des Kalenjin venus aider les Maasai au cours des conflits de 1991.

Pour prévenir de telles attaques, un système de surveillance de la frontière et des champs maasai voisins est mis en place par les Gusii. Des cris, modulés sur un rythme et un ton particuliers, véhiculent les messages d'une sentinelle à une autre, ou appellent la population masculine aux armes. Des cors sont aussi utilisés, et parfois les coups de klaxon de véhicules se joignent au tintamarre général. Tous les mouvements d'un côté à l'autre de la frontière sont contrôlés par les sentinelles.

c) Affrontements organisés

Lorsque la situation s'envenime, des affrontements directs et ouverts opposent également des Gusii et des Maasai en armes, avec arcs, flèches, et lances (photo 1-4). Le champ de bataille choisi est généralement une étendue à peu près plane située du côté maasai, comme les terrains situés en face de Magenche ou de Kiango, un peu plus à l'est. Les combats sont organisés de part et d'autre, pauses et reprises sont décidées conjointement. Les Maasai revêtent pour l'occasion leur *shuka* rouge, et combattent tête nue. Du côté gusii, à Magenche, les hommes s'apprêtent au combat en troquant leurs pantalons pour des vêtements plus courts, de manière à pouvoir courir plus vite. D'autres parfois se déguisent en Maasai, à l'aide d'un tissu rouge, afin d'essayer de se rapprocher des lignes adverses. Des femmes et des enfants prennent place en haut de la colline de Magenche, pour pouvoir observer le déroulement des combats en toute sécurité. Un homme y loue même sa paire de jumelles pour quelques shillings. Des véhicules (des *matatu* locaux, propriété du député de la circonscription) attendent, lorsque la route est praticable, les éventuels blessés.

Ces affrontements peuvent s'étendre sur plusieurs jours. En règle générale, les anciens de chaque parti se rencontrent et parviennent à un accord de paix assez rapidement – dès que des blessures graves sont constatées. Mais la situation leur

échappe parfois, lorsque des jeunes hommes ignorent les décisions des anciens pour poursuivre le combat.

d) L'éthique guerrière

Même si l'entente n'est pas toujours parfaite entre Gusii et Maasai, des consensus tacites règlent certains aspects des combats. Les conflits sont une affaire masculine, par exemple. Seuls les hommes s'affrontent sur le champ de bataille, et si des attaques sont perpétrées la nuit, les femmes sont épargnées. Lorsque la tension est à son plus fort, en janvier 1998, seules les femmes gusii sont autorisées à se rendre en pays maasai récolter les champs de maïs. Lorsque les Maasai souhaitent faire parvenir un message aux Gusii, ils le font souvent par le moyen de l'une de leurs femmes, gusii, qui vient rendre visite à sa famille. Cela ne signifie pas que les femmes ne sont pas victimes de violence, car les buissons et le maïs du pays maasai sont propices aux embuscades et aux viols, et les lieux sont redoutés par les femmes pour ces raisons. Mais localement le viol n'est pas considéré comme un délit grave.

Les affrontements d'hommes munis d'armes de jet (lances, *rungu*, flèches), rappellent les conflits entre clans ou entre groupes ethniques du début de la période coloniale (Mayer, 1949, p.11). Mais les règles des conflits sont en pleine évolution depuis l'intervention de combattants étrangers : les maisons et les greniers à maïs sont brûlés, les armes utilisées comprennent de plus en plus souvent des armes blanches (*panga*, couteaux, etc.) et des armes à feu. De même, les tout nouveaux affrontements entre Gusii et Luo ne semblent pas suivre de règle précise. Selon un informateur gusii; les Luo ne font pas de différence entre les sexes : ils tuent même les femmes. Les Luo sont par conséquent déconsidérés par les Gusii. Ils ne partagent pas la même culture guerrière que les Maasai.

3. Acteurs et victimes

Si les victimes se trouvent des deux côtés de la limite administrative, ce sont surtout les Gusii qui pâtissent des conflits, qui coupent certains d'entre eux de leurs ressources et de leur domicile. Les réfugiés créés par les conflits sont difficiles à évaluer. Certains se rendent chez des proches, d'autres, quand ils en ont les moyens, louent un logement dans une petite localité frontalière, espérant pouvoir retourner

aussi vite que possible sur les lieux dont ils ont été chassés. En 1993, 10000 réfugiés sont installés dans les marchés de la frontière Gusii –Maasai (NCCCK,1994, p.19) ; Médard C., 1999, p.16).

Une source d'informations précieuses est la retranscription par la presse des dialogues de la commission Akiwumi, du nom du magistrat chargé de l'affaire, pour élucider "les causes sous-jacentes des conflits ethniques" dans l'ensemble du Kenya. Il faut signaler ici que cette commission n'est jamais arrivée à son terme, et que certains témoins particulièrement explicites sur l'implication de membres de l'administration et du gouvernement dans les conflits ont été assassinés en représailles, tel le père Kaiser, missionnaire qui avait vécu 35 ans dans le Trans Mara et était au fait des tensions, des événements et des intérêts locaux. Il reste néanmoins une trace écrite du déroulement des audiences dirigées par cette commission dans la presse.

L'implication de groupes armés, d'hommes politiques et de l'administration locale dans les conflits Gusii/Maasai fait l'objet d'un consensus. Voyons dans un premier temps les acteurs étrangers à la région (a), puis les acteurs locaux (b).

a) Soutiens étrangers

GSU et policiers, pour la paix ou contre les Gusii ?

Durant la première vague de conflits, en 1992, les Maasai ont reçu l'appui de groupes armés d'autres origines ethniques (kalenjin en particulier), comme en témoigne le père Kaiser à la commission Akiwumi (DN 03/02/99), vraisemblablement formés à l'étranger et dans certaines forêts kenyanes (Mau, Mont Elgon). A Magenche, les résidents parlent des Kipsigis qui ont aidé les Maasai à les chasser, et à brûler leurs maisons. Ils racontent comment des groupes paramilitaires ont été débarqués dans des véhicules du gouvernement au poste du *District Officer* en fonction à Enoosaini, à 5 km de Magenche, puis répartis dans des familles. En 1997, de nouveau, des hommes en armes sont présents du côté maasai, aux environs de Nyangusu. Ces hommes, habillés comme la police administrative locale, se confondent avec elle. Avec certains officiers des GSU, ils sont connus pour avoir mené des attaques à l'encontre des Gusii en 1997 (ER, 1-7/12/97; ER, 22-28/12/97).

Le rôle des GSU est en apparence ambigu. Présents le long de la frontière d'un bout à l'autre des conflits, officiellement dans le but de la pacifier, ils exercent leurs déprédations sur la population locale. Harcèlement, corruption, confiscation de biens, demande de nourriture, leur présence pèse sur les habitants du bord de la frontière, en l'occurrence tous Gusii, puisque les premières habitations maasai se trouvent hors de portée de vue, à plusieurs kilomètres de la frontière. Les Gusii estiment donc qu'ils sont acquis à la cause des Maasai, d'autant plus que la majorité des GSU sont d'origine Maasai ou Kalenjin. De fait, certains participent activement aux conflits, contre les Gusii (ER, 1-7/12/97, DN 03/02/99).

La police administrative locale (AP), est également impliquée. Les policiers un moment basés à Magenche (jusqu'en octobre 1997), quittant les derniers les champs de bataille, peuvent y ramasser les flèches et les redistribuer localement, s'établissant ainsi un réseau d'amitié important.

L'appui kuria

La stratégie gusii, en période de conflits, est de faire appel à des mercenaires kuria, équipés d'armes à feu, pour leur défense. Les Kuria, grâce à leur implantation sur la frontière Kenya / Tanzanie, peuvent se procurer des armes à feu plus facilement que les Gusii. Beaucoup d'armes en circulation aujourd'hui proviennent principalement de l'armée de Nyerere partie fin 1978 combattre Idi Amin Dada, président dictateur de l'Ouganda. Les Kuria formaient plus de 50 % des effectifs de cette armée (Heald, 2000, p.9). Les armes utilisées à Magenche sont des fusils et des pistolets artisanaux, dont les crosses sont en bois mal dégrossi (voir photo 1-5). Au déploiement des GSU sur la limite administrative (voir photo 1-6) correspond le déploiement des Kuria, par petits groupes, à l'intérieur des terres gusii. Mais à Magenche, la population locale se plaint autant des uns que des autres : tous vivent sur l'habitant local, utilisant la menace de leurs armes à des fins personnelles autant que pour la cause qu'ils sont censés défendre.

Photo 1-5. Deux des bandits de Magenche avec quelques armes à feu (photo V. Golaz)
Les fusils et pistolets utilisés sont fabriqués et assemblés de manière artisanale.



Photo 1-6. Une patrouille de GSU sur la piste qui longe la limite administrative Gusii /Maasai (photo V. Golaz)
On peut remarquer le mauvais état de la piste, l'apparence déserte de la zone photographiée, les exploitations gusii qui bordent la piste sur la droite.



Les Kuria travaillent en alliance avec des bandits locaux. Outre les déprédations sur la population locale, ils s'adonnent volontiers au vol de bétail comme au banditisme en tout genre, à l'encontre des Maasai, des Luo, ou même des Gusii. Ils ne reculent devant rien. En février 1998, une tentative d'attaque de station service à l'entrée de la ville de Kisii tourne court et s'avère être un piège organisé par la police nationale à l'encontre de ces bandits. Personne n'est capturé, mais un homme meurt des suites de ses blessures, après des échanges de coups de feu. Il s'agit d'un Gusii, de Magenche. Les Kuria, en fuite, disparaissent de la scène locale. Incidemment, le véhicule utilisé pour se rendre dans la ville de Kisii, en pleine nuit, est aussi l'un des *matatu* du député local, Nyangwara, ce qui n'est pas innocent.

b) Des intérêts locaux à la politique nationale

L'implication de l'administration

Des fonctionnaires de l'administration provinciale sont à la source de la première vague de conflits selon un rapport officiel (*Report of the Parliamentary Select Committee...*, 1992, p.79-82). C'est le *Provincial Commissioner* de la province de la Vallée du Rift, Mohamed Yusuf Haji, en poste dans cette province jusqu'en 1992 puis à nouveau à partir de mai 1996, qui est désigné comme le premier à avoir incité à la purification ethnique du district de Trans Mara, dès 1989 (DN 03/02/99).

Même si certains membres de l'administration, *District Officers* et *District Commissioners*, essaient de calmer le jeu et de rétablir le calme, ils n'en ont pas toujours les moyens. D'une part, ne serait-ce que pour se rendre sur les lieux, par exemple le long de la limite administrative, il faut un véhicule en bon état et de l'essence, et il est rare que les deux soient disponibles au même moment. D'autre part, les intrigues et les méfaits des politiciens locaux, épaulés par des membres influents du gouvernement, échappent au contrôle de l'administration (Médard C., 1999, p.216-217).

Si certains essaient de faire leur travail correctement, d'autres ont des positions plus ambiguës. C'est le cas du *District Officer* en poste en 1997-1998 dans la division de Nyamache, immédiatement à l'est de Magenche. Cheruyiot est connu pour avoir participé à l'éviction des non-Kalenjin de la zone de lotissements agricoles d'Olenguruone (district de Nakuru) où il était *DO* en 1992 (*Report of the*

Parliamentary Select Committee..., 1992, p.19, p.70). Il s'agissait dans ce cas d'une région d'implantation de populations principalement kikuyu et kalenjin, à l'indépendance. En l'espace de quelques jours, fin avril 1992, la quasi-totalité des non-Kalenjin ont été chassés de la région d'Olunguruone (*Report of the Parliamentary Select Committee...*, 1992, p.17).

De l'autre côté de la limite administrative qui sépare le pays gusii du pays maasai, Wilson Litole, le *District Commissioner* du Trans Mara en novembre 1997, "aide" les Gusii à regagner "leur district" en les y convoyant à l'aide des véhicules de l'administration.

A partir de ces deux exemples, questionner l'implication de l'administration dans les conflits paraît tout à fait légitime.

A un niveau moins élevé, les membres de l'administration locale sont recrutés au sein de la population. Il est fréquent que les *Chiefs* et *Assistant Chiefs* soient impliqués aux côtés de leurs administrés dans les conflits (ER, 22-28/12/97, ER, 12-18/01/98). C'est le cas à Magenche, l'*Assistant Chief* de la *sub-location* de Nyamecheo est apparemment très actif dans l'organisation de conflits avec les Maasai. Ce comportement est connu de ses supérieurs, dès le début des conflits, mais la lenteur administrative fait qu'il reste en poste pendant toute leur durée.

Les dissensions de la KANU dans le district du Trans Mara

La situation politique dans le district du Trans Mara est tendue, et reflète la réalité du peuplement de ce district. Partie de l'ancienne réserve maasai, il est peuplé en 1989 à presque 50 % de Kalenjin (Médard, p.201, Rutten, p.21). L'immigration kalenjin, comme l'immigration gusii, a suscité des mouvements xénophobes de la part d'hommes politiques maasai, mais les Kalenjin bénéficient de la protection du pouvoir. L'appui de celui-ci n'est donc donné aux leaders maasai que dans la mesure où ils tolèrent la présence kalenjin. La xénophobie se retourne donc en grande partie contre les Gusii.

Dans le district de Trans Mara, les véritables clivages n'ont pas lieu entre la KANU et l'opposition, peu représentée, mais au sein de la KANU. C'est le député en poste en 1997, Julius Sunkuli, un Moitanik, de passage à Kilgoris pour sa campagne

de réélection, qui est connu pour avoir organisé le conflit dans cette ville, une semaine avant les élections au sein de la KANU, de manière à se débarrasser des Gusii, susceptibles de voter pour son adversaire direct, Gideon Konchellah. Sunkuli était déjà désigné comme l'un des instigateurs de la vague de conflits de 1992 entre les Gusii et les Maasai (*Report of the Parliamentary Select Committee...*, 1992, p.61). Mais la famille de son adversaire, Konchellah, a elle aussi été impliquée dans le rapatriement des non Maasai (Rutten, 1998, p.11).

Les Gusii, avec ou sans la KANU

Du côté gusii, en 1997, la situation est ambiguë. Les politiciens locaux ont peur de ne pas bénéficier de l'appui de la KANU. En effet, dans la circonscription de Bomachoge, le député élu en 1992, Obure, faisait partie de l'opposition (du parti FORD-Kenya), et la circonscription électorale n'a bénéficié d'aucune aide durant ses 5 ans de mandat. Tout le monde à Magenche attribue à sa non-appartenance à la KANU le fait que le "développement" promis (mise en état des pistes de la circonscription, installation de l'électricité et du téléphone jusqu'à Kenyeny, etc.) n'ait pas eu lieu. Obure lui-même avait participé activement à l'armement des Gusii de sa circonscription en 1992 en leur fournissant les clous nécessaires à la fabrication de pointes de flèches (*Report of the Parliamentary Select Committee...*, 1992, p.61). L'élection d'un député de la KANU, indépendamment de ses idées politiques, pourrait apporter de meilleurs résultats.

Mais d'un autre côté, le reflux des Gusii du Trans Mara et du reste de la Vallée du Rift fin 1997 était susceptible de dissuader les Gusii de voter pour la KANU. En fin de compte, les résultats aux élections présidentielles et législatives montrent l'ambivalence de la population : les députés élus le long de la frontière maasai sont membres de la KANU, exceptés dans la circonscription de Nyamarambe, très touchée par les conflits Luo / Gusii, mais paradoxalement, le vote pour le président Moi reste très minoritaire du côté gusii de la frontière.

Le nouveau député KANU de la circonscription de Bomachoge, où se trouve Magenche, Nyangwara, est un notable. Il est lui aussi impliqué dans les conflits, en particulier par le biais de ses véhicules : c'est lui qui possède la totalité des *matatu* qui relie, lorsque le temps le permet, Magenche à la ville de Kisii. Ces *matatu* sont

utilisés lors d'affrontements directs contre les Maasai pour le transport "rapide" des blessés vers l'hôpital de Kisii. C'est aussi un de ces véhicules qui est utilisé par les bandits et les Kuria dans leur attaque de la station service de Kisii évoquée plus haut.

Les conflits Luo / Gusii, une tentative réussie de diviser les voix gusii ?

Certains avancent des motivations politiques aux conflits. Les Luo, acquis à l'opposition depuis l'indépendance, soutiennent en grand nombre le NDP dirigé par Raila Odinga. Le vote gusii en pays luo est vu comme une incertitude. Les Gusii sont plus proches de la KANU que leurs voisins de l'ouest. Cela aurait pu motiver des politiques luo à les chasser (ER, 24-30/11/97 ; Médard C., 1999, p.248-249). Mais plus convaincante est la théorie inverse, qui veut que les conflits sont suscités par le gouvernement. A la suite de ces conflits, le seul parti concurrent sérieux de la KANU dans la province de Nyanza, le NDP, a perdu toute chance de rassembler l'électorat gusii. C'est donc encore une fois la KANU qui sort victorieuse de ces conflits, le vote gusii étant divisé entre les autres partis d'opposition, moins menaçants pour Moi. Comme nombre de ses collègues, Moi est en partie réélu grâce aux divisions de l'opposition et au découragement de la population face à l'incapacité de l'opposition à se concerter.

c) Conséquences des conflits

La tension inhérente aux conflits se traduit sur la population de Magenche de plusieurs manières. Du point de vue politique, la grande majorité est fatiguée des conflits. Il y a un sentiment général de frustration et de colère, à l'encontre du gouvernement, et surtout un sentiment d'impuissance. Si les affrontements Gusii / Maasai se multiplient, tout le monde désigne du doigt le groupe de bandits de Magenche, avec leurs acolytes kuria, qui apparemment échappent au contrôle coutumier et administratif, et profitent de la situation au maximum, volant le bétail des deux camps en rejetant systématiquement la responsabilité sur les Maasai.

Les bandits, les *chingororo* de Magenche, habitent le versant est de la colline de Mabashi. La configuration du terrain dans cette partie de la *sub-location* de Magenche est telle, qu'ils sont protégés contre toute tentative de l'administration ou de la police de les attraper. Le 24 février 1998, à la suite de l'attaque de la station service

à Kisii, quatre véhicules débarquent sur la place du marché à Magenche une soixantaine de GSU, qui montent à la recherche des bandits et des Kuria, dont l'un au moins a été blessé. Mais le temps qu'ils dépassent l'église de Mokomoni, les coupables ont déjà réussi à s'enfuir en pays maasai. L'échec de l'opération de police est total.

Deux raisons principales expliquent cet échec. D'une part, la piste construite sur l'ancienne *Buxton Trench* est interrompue au niveau de Mabashi, et ne permet pas de bloquer l'accès au pays maasai par un déploiement de forces de l'ordre à ce niveau. D'autre part, les pentes raides de la colline permettent à ses résidents d'embrasser le paysage, en particulier le marché de Magenche, et les deux voies d'accès du marché depuis Kenyena : celle par Mariba, la plus utilisée, et celle par Riokindo et Nyabiore. Ainsi le moindre intrus est rapidement repéré, d'autant plus qu'en période de tension, des hommes montent la garde 24h/24. Les pentes raides et l'étroitesse des chemins ravinés empêchent de plus une attaque surprise efficace, car deux personnes ne peuvent pas toujours monter de front, et arrivent en haut complètement essoufflées.

Les bandits, apparemment soutenus et protégés, contribuent à maintenir la tension le long de la frontière, et la population locale subit les conséquences des conflits et les déprédations des protagonistes.

Du point de vue économique, toute la bande frontalière souffre des conflits. A Magenche, en 1997 –1998, il n'y avait pas à ma connaissance de réfugié louant un logement ou une parcelle de terre. Les personnes qui ne souhaitent ou ne peuvent pas faire appel à leur famille choisissent certainement des lieux de résidence provisoires mieux desservis par les transports en commun, comme le long de la route Kisii / Kilgoris, ou le lieu d'une mission religieuse qui puisse leur porter secours. Les réfugiés présents à Magenche étaient hébergés par des proches. Certains venaient de la Vallée du Rift ou du pays luo voisin, d'autres étaient des réfugiés internes à la zone de Magenche, préférant vivre un peu plus loin de la frontière que d'habitude – par peur des combats ou des incendiaires. Durant les conflits, la population de Magenche, ainsi que les réfugiés du moment, ne disposent que de la terre qu'ils trouvent sur place pour vivre.

Or les conflits ont entraîné des pertes importantes pour les familles qui vivaient en partie ou en totalité de la culture de terres louées du côté maasai de la

limite administrative : la récolte de janvier 1998, déjà mauvaise pour des raisons météorologique (*El Niño*), a été en grande partie perdue au profit des Maasai, et à la saison suivante, les terres n'ont pu êtreensemencées. En juillet 1997, les Maasai avaient prévenu les Gusii qu'ils avaient intérêt à récolter leur maïs rapidement. A la suite de ces menaces et en prévision de la tension électorale, certains Gusii ont décidé d'arrêter momentanément de louer de la terre en pays maasai. Mais la plupart ont continué. En octobre 1997, les Maasai interdisent l'accès de leurs champs aux Gusii : le désherbage et l'entretien des plants ne sont pas effectués.

En janvier, au moment de la récolte, l'interdiction est toujours en vigueur, et on observe de la colline de Magenche les veilleurs Maasai, et leur bétail, se repaître chaque jour du maïs mûr. Puis, la deuxième semaine de février, les femmes se voient autoriser l'accès à leurs champs, mais nul ne sait combien de temps cela va durer. Les femmes travaillent alors intensément, dès 5 heures du matin et jusqu'à la tombée de la nuit, avec l'aide d'autres femmes employées agricoles et d'ânes. Mais les incidents sont fréquents. Aucun homme n'est autorisé à les suivre en pays maasai, et les champs loués sont parfois situés à plusieurs kilomètres de la frontière. Elles travaillent sous la surveillance et les commentaires d'hommes maasai, qui en profitent pour eux aussi récolter le maïs à leur propre compte. Certaines se font agresser. Le 15 février, en fin de journée, les femmes sont chassées par la force, et les Maasai repartent avec les sacs pleins de maïs récoltés dans la journée. Dès le lendemain, les combats reprennent.

La saison suivante, rien n'est planté sur les terres maasai qui ne servent plus qu'aux combats et aux patrouilles de surveillance maasai.

Conclusion

Les conflits des années 1990 le long de la frontière Maasai / Gusii ont fortement touché l'économie de la région de Magenche. Les locations de terres en pays maasai ont été abruptement interrompues, après la perte d'une partie ou de la totalité d'une récolte pour les agriculteurs gusii. La population locale doit donc se replier sur les terres situées du côté gusii de la limite administrative. De plus, le reflux des migrants gusii chassés des lotissements agricoles de la province de la Vallée du Rift et des villes luo, vient augmenter le poids de cette population. Ces migrants, en

quittant leur emploi, perdent leurs ressources, et deviennent eux aussi dépendants des terres locales. Enfin, la présence de mercenaires et leurs déprédations continues, pèsent sur les ressources locales. A Magenche, une économie de guerre se met en place. Certains se reconvertissent dans les activités liées aux conflits, comme la fabrication d'armes ; le banditisme se développe.

Ce bref aperçu des événements des années 1990 esquisse les contours d'une alliance Maasai/Luo/police/administration contre les Gusii et les Kuria. A la frontière entre les territoires à dominante Luo et Maasai, entre les districts de Trans Mara et de Migori, l'interdépendance économique des Luo et des Maasai de part et d'autre de la limite administrative est attestée (DN 21/11/97). Il ne faut cependant pas faire l'amalgame entre une série de conflits localisés et opportunistes, entre individus d'origine ethnique différentes, comme ceux qui ont eu lieu dans la région, et une guerre dans laquelle on distingue des alliances durables, comme les dernières guerres mondiales. Le long de la frontière Kuria / Maasai, les bandits kuria et Maasai à l'origine des vols de bétail qui déclenchent des conflits travaillent de pair (Heald, 2000, p.5-6).

La tension qui règne en pays Gusii, et tout particulièrement le long de la frontière avec le district du Trans Mara font des années 1990 une période très différente de ce qui se passait avant cela. Même s'il est vrai que le vol de bétail et les affrontements étaient courants par le passé, les événements ont pris au début des années 1990 une tournure nouvelle. L'implication d'hommes politiques, de l'administration et de membres des forces de l'ordre dans les conflits ont entraîné un changement d'échelle et de moyens dans les altercations. Habituellement munis de lances, d'arcs et de flèches, et de *rungu* (armes de jet), les guerriers de chaque côté se battent aujourd'hui parfois avec des *panga* (armes blanches), des fusils et des mercenaires, et brûlent les maisons et saccagent les récoltes sur leur passage. L'éthique guerrière est en pleine évolution.

Il ne faut pas considérer que ces conflits se limitent aux deux vagues vécues dans les années 1990. Depuis 1998, la frontière continue à s'enflammer épisodiquement. Entre février et juin 2001, les conflits font à nouveau une trentaine de morts (DN 10/06/2001).

La participation du gouvernement aux conflits, avec des moyens qui dépassent de loin ceux de la population locale, a contribué à créer un climat de violence et d'injustice le long de la frontière, et la moindre altercation dégénère en conflit armé. La présence, en plusieurs endroits de la frontière, de *chingororo*, envenime les rapports interethniques. Ceux-ci profitent de la tension sous-jacente pour survivre économiquement des déprédations qu'ils exercent sur les deux communautés en présence le long de la frontière.

Ainsi, avec le soutien financier et matériel des puissants, et l'agitation de certains habitants, la frontière gusii-maasai risque de devenir un lieu de conflits persistants.

Cette présentation de la région de Magenche montre, derrière une apparente homogénéité du pays gusii, des écarts importants. Les densités de population, très élevées dans l'ensemble de l'ancienne réserve gusii, présentent cependant des variations notables, qui ne peuvent pas toujours être attribuées à des différences de terroir. Les opportunités économiques dépendent en grande partie de l'ouverture vers l'extérieur du pays gusii : accès aux routes goudronnées, pour exporter des produits agricoles, accès aux terres et à l'emploi dans d'autres régions.

La *sub-location* de Magenche est un cas extrême. Située aux confins du pays gusii, on pourrait s'attendre à ce que la pression démographique n'y soit pas aussi forte que dans son cœur. Elle est cependant élevée, supérieure à la moyenne rurale de l'ancienne réserve gusii, même si l'on prend en compte les erreurs de mesure des superficies dans les données officielles. De plus Magenche semble "oubliée" du développement. Située à 15 km de la route goudronnée, il n'y a ni emploi local, ni route carrossable tout au long de l'année, ni électricité. La seule ouverture économique locale réside dans la proximité du pays maasai, source de terres à louer, et d'emploi. A ces opportunités proches s'ajoutent d'autres, plus éloignées, en pays luo ou kuria.

Cependant, les conflits des années 1990 remettent en question l'ensemble des échanges et des activités économiques de la région. La montée de la xénophobie oblige les ressortissants de chaque groupe ethnique à se réfugier sur les terres « ancestrales », celles qui dans l'esprit de tous demeurent le territoire officiel de tel ou

tel groupe. Ainsi, à peu de chose près, la population est cantonnée aux anciennes réserves, mais dans des effectifs inconnus à l'époque coloniale. De plus, les échanges aux frontières des réserves sont limités, ce qui force plus que jamais la population à vivre sur ses propres ressources, au sein de chaque groupe.

Plus que jamais, la seule issue à ce retour en arrière du développement est l'émigration vers la ville, une ville de moins en moins accueillante au fur et à mesure que l'économie nationale perd de la vigueur. Un nombre croissant d'exclus de la terre sont rejetés vers les villes. A Magenche, l'émergence d'une délinquance rurale, qui échappe au contrôle coutumier, n'est pas sans rappeler son pendant urbain. Signes indubitables de la croissance de la pauvreté, ces deux éléments montrent que la population de Magenche est loin d'être elle-même homogène en termes économiques.

C. Problématique et choix des outils

Les conditions difficiles dans lesquelles vit la population à Magenche, que ce soit sur le plan économique, sur le plan démographique ou sur le plan politique, soulève des questions, auxquelles les sources existantes ne permettent pas de répondre. Ces questions sont le point de départ de mon travail (I), et elles sont abordées ici par une approche micro démographique (II) au moyen de l'analyse des biographies (III).

I. Des questions auxquelles les sources existantes ne permettent pas de répondre

L'émergence de difficultés économiques liées à la pression démographique, les solutions démo-économiques apportées à des situations individuelles de plus en plus précaires, ainsi que l'effet de la tension politique des années 1990 sur les résidants de Magenche sont des questions qui se réfèrent toutes à la même problématique. Il s'agit ici de comprendre comment la population locale parvient à survivre aujourd'hui et y parviendra dans le futur, dans des conditions socio-économiques et politiques difficiles.

Trois grands thèmes s'imposent. Le premier concerne l'existence d'une crise foncière qui mène à une impasse économique à Magenche et dans quelle mesure cette crise touche l'ensemble de la population locale (1), le deuxième les stratégies individuelles mises en œuvres pour échapper à la paupérisation progressive de la population (2), et le troisième l'influence de la tension politique des années 1990 sur la population de Magenche (3).

1. L'émergence de problèmes économiques liés à la densification progressive de la population

Dans une région de densités de population élevées, qui connaît des taux d'émigration encore faibles, un régime démographique fort, et des ressources limitées, le spectre d'une pauvreté sans précédent hante l'esprit de tous. Si certaines familles vivent déjà dans des conditions de pauvreté, ce n'est pas le cas de toutes (a). La diminution rapide des ressources entraîne une évolution différenciée des rôles

masculins et féminins au sein des ménages (b). Cette évolution coïncide avec une apparente augmentation de la violence (c).

a) Une différenciation socio-économique progressive

On peut dans un premier temps se demander comment la population de Magenche vit la pression foncière, et si tous les ménages la vivent de la même manière. En d'autres termes, la crise économique touche-t-elle l'ensemble de la population de Magenche, ou seulement une partie ? A quel moment apparaît-elle ? Quel critère différencie les ménages victimes de la crise de ceux qui s'en sortent mieux ?

b) L'évolution des relations de genre

Comment évoluent les rôles féminins et masculins à Magenche, au fur et à mesure que les superficies cultivées diminuent ? Dans le passé, les hommes avaient des rôles bien définis au sein des ménages, comme par exemple le défrichage ou nombre de gros travaux manuels. Si la construction de la structure d'une maison reste du ressort des hommes aujourd'hui encore, de nouvelles terres n'ont pas été défrichées depuis les années 1940 et les labours à la charrue à bœufs, courants sur les grandes parcelles situées en terrain plat, se justifient de moins en moins sur des parcelles exiguës. La diminution des superficies et l'intensification des cultures entraîne un surcroît de travail, mais ce travail est désormais quasiment exclusivement du ressort des femmes. L'oisiveté des hommes en pays gusii a déjà été notée par Margrethe Silberschmidt.

c) La montée de la violence

Les conflits des années 1990, au Kenya, et en particulier le long des limites administratives devenues des frontières intérieures rigides, ont relancé le débat sur le lien entre violence et lutte pour les ressources. Le cas de Magenche, où la limite administrative sépare des populations de densités tellement différentes, est un cas extrême. Le pays gusii est connu pour la violence des relations entre individus, que ce soit au sein du ménage, ou à tout niveau de la structure lignagère ou de la proximité géographique des individus (Le Vine S., 1982 ; Raikes P., 1989, p.32-33 ;

Silberschmidt, 1995). Y a-t-il une réelle augmentation de la violence à Magenche, et si oui, est-elle liée à la diminution des ressources foncières ou à d'autres facteurs ?

Mais si la situation économique est de plus en plus précaire pour une grande partie de la population, certains ont trouvé des échappatoires au problème de la diminution des ressources foncières.

2. Les stratégies de survie des individus et des ménages

En d'autres termes, si la pression foncière pousse les ménages de Magenche dans leurs derniers retranchements, quelles solutions mettent-ils en œuvre pour continuer à survivre ? En théorie, les ménages de Magenche peuvent sortir du cercle vicieux menant à la pauvreté en combinant 4 possibilités : avoir moins d'enfants, afin de limiter le morcellement des parcelles (a), émigrer, pour trouver une activité économique (y compris agricole) ailleurs qu'à Magenche (b), se débrouiller pour se procurer de la terre localement (c), ou bien trouver une activité économique locale qui leur permette de moins dépendre de l'agriculture (d). Chacune d'entre elles soulève ses propres questions.

a) La baisse de la fécondité

Si la baisse de la fécondité est attestée dans l'ensemble du Kenya, toutes les femmes et tous les hommes ne sont pas touchés de la même manière. Y a-t-il une baisse de la fécondité uniforme ou bien certains groupes de la population de Magenche restent-ils à l'écart du mouvement ? Quels sont ces ménages et pour quelle raison leur fécondité n'évolue-t-elle pas de la même manière que celle des autres ?

b) Une mobilité mal connue ?

Les sources montrent une émigration gusii récente et de faible ampleur. Les migrations sont-elles aussi limitées et aussi récentes que cela, ou bien ont-elles jusqu'à présent été mal mesurées ? Y a-t-il des formes de mobilité non-perçues dans les enquêtes et les recensements, mais qui constituent une source de revenus importante ?

c) Une dynamique foncière inattendue ?

A Magenche, il se peut que certains ménages bénéficient du marché foncier local. D'autre part, nombreux sont ceux qui louent de la terre, du côté gusii ou surtout du côté maasai de la limite administrative. Ces possibilités constituent-elles une solution efficace et durable ? A quel terme ? Quels ménages concernent-elles ?

d) Une sortie (locale) de l'agriculture ?

Une dernière possibilité est la sortie de l'agriculture, ou au moins une sortie partielle, avec l'investissement de plus en plus de temps dans des activités annexes, qui pourraient bien devenir des activités principales. Quelles sont ces activités économiques qui se développent à Magenche, qui y participe ?

Quelle est l'importance relative de chacun de ces quatre axes pour la population de Magenche ? Quelles combinaisons prédominent dans les trajectoires individuelles ?

3. Les conséquences des conflits des années 1990

Enfin, les circonstances politiques dans lesquelles s'est déroulée l'enquête entraînent leur lot de questions propres. En effet, la dépendance de la population vis-à-vis de ressources dont ils ne contrôlent pas l'accès, comme les terres en pays maasai, ou plus généralement, dans la province de la Vallée du Rift, accroît sa précarité. Quels ménages sont victimes de tels problèmes ? Comment les conflits ethniques des années 1990 ont-ils modifié les trajectoires individuelles des habitants de Magenche ? Dans quelle mesure la remise en question de cette ressource foncière modifie les statuts socio-économiques relatifs au sein de la population ? L'accès aux terres maasai retarde-t-il la crise ou entraîne-t-il une différenciation encore plus forte de la population ?

II. Le choix d'une échelle de travail

Les sources existantes (littérature publiée ou non, enquêtes, recensements) ne permettent pas de répondre aux questions ci-dessus. J'ai donc, pour ce faire, décidé de réaliser ma propre enquête dans l'ancienne *sub-location* de Magenche.

Si pendant quelques temps, j'ai pensé adopter une approche comparative, cela s'est avéré déraisonnable par la suite. Comparer la population de Magenche à celle d'une sub-location du district de Vihiga, partie la plus densément peuplée de l'ancien district de Kakamega (province de l'Ouest) et en cela comparable au pays gusii, ou même à d'autres parties du pays gusii, aurait demandé deux fois plus de temps sur le terrain, et deux fois plus de moyens – ce qui n'était pas possible dans le cadre de ce travail.

L'étude de l'imbrication des événements socio-démographiques et du contexte politico-économique dans lequel les individus évoluent est pertinente en référence à un caractère commun à tous les individus étudiés. Dans ce travail, j'ai choisi comme point de départ une implantation géographique commune à tous les ménages pris en compte. Par extension, il aurait été intéressant d'essayer de prendre contact avec les migrants issus de Magenche qui résidaient ailleurs au cours de l'enquête, mais une telle démarche aurait été extrêmement coûteuse en temps de travail et est le plus souvent impossible à mener à bien, car les familles des migrants ne savent pas toujours précisément dans quelles conditions ils vivent, ni même où ils résident. J'ai donc volontairement limité l'étude à la population résidant à Magenche entre la fin de l'année 1997 et le mois de mai 1998.

Cette approche locale des relations entre économie et démographie de la population rurale de Magenche s'inspire de travaux anthropologiques, l'ethnologie m'a beaucoup apporté. Limiter le champ géographique, et par cela l'hétérogénéité de la population étudiée, permet de mener une étude plus approfondie de la population, en adaptant mieux l'enquête à son objet, et en abordant des questions qu'il n'est pas possible d'inclure dans des enquêtes réalisées à une plus grande échelle. En ce sens, il s'agit ici de la même démarche que celle de Véronique Hertrich, dans son étude des Bwa du Mali (Hertrich, 1996, p.10-12). L'objectif de l'enquête est de donner des informations quantitatives sur les événements que connaît l'individu et les conditions dans lesquelles il évolue, tout en restant le plus proche possible de la réalité.

S'appuyant sur une enquête locale, les résultats de ce travail ne peuvent pas être extrapolés à une échelle plus grande, ils ne sont représentatifs d'aucune autre unité géographique que celle de Magenche. Néanmoins, ils apportent des éléments d'analyse et de compréhension de la société gusii en général, et d'autres peuples vivant dans des conditions similaires. Ils soulèvent aussi des questionnements pertinents en dehors du cadre limité de la zone d'étude de Magenche.

III. Pertinence de l'analyse des biographies

L'approche choisie est volontairement locale, dans le but de se rapprocher le plus possible de la réalité des comportements individuels. Dès le départ de ce travail, mon intention était d'essayer de comprendre les relations entre événements sociaux, démographiques, économiques ou politiques dans la vie des résidents de Magenche.

Alors que les outils classiques de la démographie permettent l'étude d'événements à l'état pur, au sein d'une population supposée homogène, l'analyse des biographies permet de prendre en compte l'hétérogénéité de la population et d'étudier les événements en interaction les uns avec les autres. C'est donc cette démarche que j'ai adoptée. L'utilisation de ces techniques statistiques extrêmement fines permet de mieux faire coïncider l'approche quantitative et la réalité de la vie des habitants de Magenche.

Chapitre Deux

Méthodologie

Pour comprendre les relations intimes entre démographie et économie locale à Magenche, les interactions entre événements dans les trajectoires individuelles, et les stratégies de survie mises en œuvre, il a été nécessaire de fabriquer des données adaptées. Les données, quantitatives et qualitatives, disponibles avant l'enquête ne permettent pas, en effet, d'élucider ces questions. D'une part, les données quantitatives sont en général limitées à certains aspects d'une discipline et ne permettent pas une approche longitudinale des trajectoires individuelles. De plus, il s'agit principalement de données nationales, qui ne sont pas disponibles à l'échelle de Magenche, et qui perdent de la précision statistique lorsque l'on passe du Kenya à l'un de ses districts. D'autre part, les données qualitatives ne permettent pas de quantifier les comportements, et peuvent contribuer à donner plus d'importance à des comportements marginaux qu'aux attitudes les plus courantes.

Il était donc fondamental à Magenche de réaliser une enquête particulière, adaptée au contexte frontalier de la zone d'étude et aux caractéristiques démographiques et économiques connues de la vie locale. Les sources existantes ont joué un rôle important dans la conception des questionnaires de l'enquête, pour sa réalisation sur le terrain et ont servi de cadre à l'analyse des données. Les données de l'enquête biographique réalisée auprès de plus de 600 ménages et individus en 1997/1998 (A) ont été principalement analysées par les méthodes de l'analyse démographique des biographies (B). Ces données, comme toutes les données d'enquêtes, ont des limites, qu'il est important de préciser ici avant d'aborder les chapitres de l'analyse (C).

Cette partie est volontairement critique, un peu dans l'esprit de la rencontre internationale organisée par l'INED en juin 1997, sur "L'apport des collectes biographiques pour la connaissance de la mobilité".

A. L'enquête Magenche et les autres sources de données

Même si les sources de données sur le pays gusii sont diverses, seule l'enquête spécifique réalisée à Magenche permet d'analyser les interactions entre démographie et économie le long de la frontière Gusii / Maasai. Dans un premier temps, l'enquête elle-même sera décrite, depuis le choix de l'échantillon de la population à enquêter (I) jusqu'aux détails de la conduite de l'enquête sur le terrain (II). Enfin, un bilan des sources de données qui ont été utilisées pour élaborer l'enquête et documenter l'analyse sera dressé (III).

I) Le tirage d'un échantillon

L'enquête réalisée à Magenche a été élaborée dans le but d'obtenir des données précises sur les conditions socio-économiques de la population locale et sur ses caractéristiques démographiques. En particulier, il était primordial d'avoir l'ensemble des événements qui ont marqué les trajectoires individuelles au cours de la vie, et de pouvoir situer ses trajectoires dans leur contexte familial. L'enquête comprend donc deux parties, la première concerne les ménages et la seconde les individus. En général, un seul individu est interrogé au sein de chaque ménage de l'échantillon. Dans un premier temps, il est important de préciser la définition utilisée dans ce travail pour le concept de ménage (1). Ensuite, l'établissement d'une liste des ménages de Magenche et le tirage de l'échantillon seront abordés (2), avant de voir quelle est la représentativité de ce travail (3).

1) La définition du ménage

Qu'est-ce qu'un ménage pour les résidents de Magenche, ou plutôt, comment adapter cette notion aux réalités domestiques rencontrées sur le terrain ? Les définitions du ménage utilisées dans les enquêtes démographiques et les recensements conduits en Afrique sont en général la combinaison de plusieurs critères (a). Chacun d'entre eux soulève des difficultés lorsque l'on essaie de l'utiliser sur la population rurale gusii (b). Dans l'enquête réalisée à Magenche, on a choisi de privilégier l'unité agricole (c).

a) Les critères de définition généralement utilisés : résidence, ressources et parenté

Pour le recensement kenyan de 1989 (*Kenya Population Census 1989, Vol.I, 1994, appendix 1-7*), la définition d'un ménage était "*a person or group of persons who live together in the same dwelling unit or homestead, and eat together*" (une personne ou un groupe de personnes qui vivent ensemble dans la même unité d'habitation ou sur la même concession et mangent ensemble). Il s'agit donc de la combinaison d'un critère résidentiel et d'un critère de commensalité. C'est la définition la plus utilisée dans les anciennes colonies britanniques. Le critère de commensalité, utilisé dans un pays comme le Kenya, où la plupart du temps le mari mange d'un côté et sa femme et ses enfants de l'autre, me semble cependant mal adapté à la réalité kenyane. Il est probable que chaque enquêteur l'interprète à sa manière, et en toute logique, si "*eat together*" ne signifie pas "manger ensemble", cela signifie probablement "manger une nourriture cuisinée par la même personne" ou "manger à partir de la même source de nourriture". Il s'agit donc en fait d'un critère économique.

Dans d'autres pays, en Afrique francophone en particulier, un critère de parenté est parfois aussi pris en compte. En Afrique, les recensements et enquêtes réalisés prennent en général en compte trois types de critères dans leur définition du ménage : un critère résidentiel, un critère économique, et un critère de parenté (Quesnel, 1995, p.4 ; Hertrich et Pilon, 1996).

b) Leur inadéquation à la réalité gusii

Séparément, ces trois critères ne s'adaptent pas bien à la réalité gusii.

L'unité résidentielle, utilisée par Shorter (1974, p.67) est difficile à mesurer, car certains individus sont très mobiles. Une mobilité importante à court terme, des hommes en particulier, à la recherche d'un emploi ou d'activités rémunérées, rend inadéquate sa mesure. Il est courant en effet de rencontrer des hommes qui, selon ce type de critère, appartiendraient au moins à deux ménages, sinon plus : l'un au village, d'autres en ville où ils se rendent régulièrement, ou encore chez des parents éloignés susceptibles de pouvoir leur procurer du travail. Ce n'est pas une stratégie de long terme, mais des décisions prises au coup par coup, qui s'enchaînent. Décider en faveur

de l'un ou l'autre lieu de résidence pour définir le ménage d'appartenance de l'individu rigidifie forcément la situation, et efface ce type de comportement. D'autre part, en ce qui concerne la prise de décisions, ce n'est pas toujours dans le lieu où l'individu est le plus présent qu'il a le plus d'autorité, ce qui ajoute une difficulté supplémentaire pour définir le chef de ménage dans de tels cas. En pays gusii par exemple, un homme qui ne revient au village que deux fois par an peut néanmoins être celui qui décide des assolements sur les terres qui sont complètement à la charge de sa femme le reste de l'année.

Le critère de parenté pose autant de problèmes. D'une part, il est possible que certaines personnes vivent ensemble sans être apparentées (enfants confiés, employés de maison). D'autre part et surtout, les relations matrimoniales sont très instables, en particulier jusqu'à 35 ans, et cette fluidité est très difficile à mesurer. Dans une situation d'union et de désunion courante, seule l'observation sur une longue période peut apporter des informations qui sont en général oubliées dans une enquête rétrospective. Ce n'est pas le fait de vivre en union ou pas qui définit un éventuel changement de statut de l'homme, mais plutôt celui d'avoir déjà vécu en union.

L'unité économique est le critère le plus délicat à définir : il existe tous les cas de l'indépendance à la dépendance totale entre les parents et leurs fils en union. Lorsque de la terre est mise à la disposition d'un jeune couple, il n'est plus alors entièrement dépendant du ménage du père. La terre que les jeunes reçoivent ainsi est souvent purement consacrée aux cultures vivrières (surtout du maïs) dans un premier temps, par opposition aux cultures de rente (thé et café principalement) souvent pratiquées uniquement par les parents. Dans la plupart des cas, les jeunes continuent à avoir avec les parents une relation économique étroite d'échange de travail, de vivres et d'argent. D'autres fois, ils sont totalement indépendants du ménage parental. De plus, ces relations sont flexibles dans le temps : en effet, un jeune ménage a tendance à gagner en indépendance lorsque l'homme est présent, mais lorsque celui-ci est absent, la femme et ses enfants se rapprochent à nouveau des parents du mari. Mais si l'accès à la terre n'est pas toujours un signe d'indépendance totale du jeune couple, c'est certainement le signe d'un début d'autonomisation.

c) *L'impossible combinaison des trois critères*

Afin de rendre compte d'une réalité familiale aussi souple, on est tenté de définir le ménage de manière extrêmement complexe. Une telle démarche, rapprochant le ménage de l'unité domestique utilisée en ethnographie (Peatrik, 1997), n'est pas pertinente en démographie : cela engendrerait des données inutilisables car leur collecte et leur analyse seraient trop lourdes à mener pour un travail effectué sur une échelle suffisamment grande pour permettre une analyse quantitative valable. Le démographe est donc obligé de se contenter d'une définition plus simple, rendant moins bien compte de la complexité de la réalité. Marc Pilon et Véronique Hertrich font l'éloge d'une définition du ménage ne prenant en compte que l'un des critères décrits ci-dessus. Mais alors que chez les Bwa du Mali, étudiés par Véronique Hertrich, l'unité résidentielle est toujours incluse dans l'unité domestique, ce genre de relation n'existe pas chez les Gusii. On se trouve dans le cas où unités économiques et résidentielles ne coïncident pas, les deux catégories étant entremêlées : dans certaines familles, plusieurs unités économiques composent une unité résidentielle, dans d'autres c'est le contraire : plusieurs unités résidentielles forment une unité économique. Il en est de même en ce qui concerne les unités matrimoniales.

A Magenche, la définition du ménage que j'ai choisi d'utiliser pour la société rurale gusii est fondée en priorité sur un critère économique, plus précisément foncier. Un ménage est ici un groupe de personnes qui vit de la même terre, quelles que soient leurs autres activités, qu'elles soient apparentées ou non. Que l'homme soit présent ou pas, s'il a reçu la responsabilité d'une partie des terres de son père, l'unité ou les unités domestique(s) qu'il régit peuvent être considérées comme des ménages séparés de celui du père. En effet, même si, en cas de monogamie, lorsque l'homme est absent, sa femme se rapproche de sa belle-famille, elle reste potentiellement indépendante économiquement.

Cette définition du ménage a déjà été utilisée dans des contextes proches. Au Kenya, c'est celle qui est utilisée. Elle correspond par exemple au *ingo* burundais, que Christian Thibon appelle la "maisonnée"¹ (1994, pp.318-323). La définition du ménage adoptée à Magenche est une unité pertinente d'analyse dans toute zone rurale

africaine, où la terre est privatisée en totalité et les densités de populations extrêmement hautes, c'est-à-dire dans le cas où l'accès à la terre ne se fait quasiment que par attribution d'une partie des terres paternelles, comme c'est le cas à Magenche.

La formation de nouveaux ménages par le partage des terres paternelles entre les fils est étudiée en détails dans le chapitre VI.

2) Liste des ménages et échantillon

Pour obtenir une liste des ménages de Magenche, ma première idée fut de recourir à la coopération du *Central Bureau of Statistics* kenyan, ce qui fut un échec (a). Je me suis donc rendue sur le terrain, pour établir la liste des ménages avec l'aide des anciens de chaque commune (b). A partir de cette liste a été tiré un échantillon représentatif de la population locale (c). Enfin, au sein de chaque ménage, au fur et à mesure de l'enquête, un individu était sélectionné pour la deuxième partie de l'enquête (d).

a) Le manque total de coopération de la statistique nationale

Les ménages des divisions administratives de Magenche et Nyamecheo n'ont jamais fait l'objet d'aucune enquête, mis à part les recensements nationaux effectués tous les dix ans. La seule base de sondage disponible était donc celle du dernier recensement, réalisé en 1989, pour ce qui alors était la *sub-location* de Magenche, plus tard divisée en deux unités administratives différentes.

Il faut noter ici le manque total de coopération du *Central Bureau of Statistics* de Nairobi, cellule du ministère de la planification et du développement national chargée des statistiques d'Etat. La directrice elle-même, Margaret Chemengich, m'a assuré l'impossibilité dans laquelle elle se trouvait de fournir ces données. L'une des personnes responsables de la réalisation du recensement, en colère, m'a même accusée de ne pas travailler correctement en projetant d'utiliser leur base de sondage. Selon elle, toute enquête devait être précédée d'un micro recensement. Une troisième personne, du même service, m'a cependant proposé en sous-main l'ensemble des

¹ Je conserverai pour ma part le terme de "maisonnée" pour traduire littéralement le mot *ekengusii* "enyomba", qui désigne dans le lignage l'ensemble des descendants du grand-père paternel d'un homme.

données du recensement, mais à un prix rédhibitoire : 100 000 KSh, c'est-à-dire 10 000 FF.

De tels comportements ne font qu'ajouter aux soupçons qui pèsent sur la qualité du dernier recensement. Il est en effet prouvé qu'en plus de la mauvaise qualité de la collecte, les résultats du recensement ont subi des modifications lors de l'analyse des données (voir partie III). Certaines régions ont vu leurs effectifs gonflés, d'autres ont certainement été sous-estimés. La possession des données brutes et leur comparaison, à très petite échelle, avec la réalité du terrain, apporterait probablement des éléments supplémentaires pour la compréhension des altérations qui ont eu lieu dans ces données. Il est donc logique que les autorités refusent leur accès. Quant à la corruption, présente à tous les niveaux, il n'est pas surprenant qu'elle apparaisse, surtout en présence d'un chercheur étranger perçu comme riche.

b) La bonne volonté de l'administration locale et des anciens de chaque commune

La seule possibilité restait donc dans l'élaboration d'une liste de ménages sur le terrain. C'est ce qui a été fait. Je tiens à noter ici l'assistance précieuse des membres de l'administration locale, du *District Commissioner* jusqu'aux *Assistant chiefs*, qui m'ont tous apporté leur assistance dans cette étape, tellement importante pour l'enquête, et tellement sensible pour la population.

La réalisation d'une pré-enquête auprès de l'ensemble de la population de la zone d'étude étant trop coûteuse en temps, il m'a semblé préférable de minimiser les informations recueillies, en les restreignant au nom du chef de ménage. Des listes ont été dressées par les "anciens", responsables d'une commune auprès de l'*Assistant chief* et les *Assistant-chiefs* eux-mêmes. Ces listes ont été établies différemment selon les cas, certaines portant systématiquement le nom de l'homme, même lorsque celui-ci était absent ou décédé, d'autres portant aussi le nom des veuves, d'autres encore ajoutant le nombre de femmes et d'enfants de chaque homme. Ces dernières informations se sont avérées utiles pour vérifier les propos recueillis lors de l'enquête.

L'inconvénient majeur est que l'on ne dispose pas des informations recueillies dans le recensement, qui auraient complété l'enquête. De plus, les listes obtenues sur le terrain sont de qualité inégale, et ont parfois dû être corrigées au début de

l'enquête. Cela a été le cas des co-épouses veuves, tantôt indiquées comme formant des ménages distincts (ce qui est le cas), tantôt rassemblées sous le nom de leur mari décédé. La liste de ménages initialement fournie a été corrigée avec l'aide des anciens, lors du premier passage dans les communes concernées par ce problème.

Mais l'utilisation d'une telle liste présente des avantages certains par rapport à une base de sondage qui aurait été obtenue à partir du recensement. D'une part, la liste est réalisée sur le terrain, dans les mois qui précèdent l'enquête, alors que le recensement aurait fourni une base de sondage vieille de plus de 8 années. Les informations sont donc actualisées. D'autre part, il est peu probable que la liste obtenue comporte beaucoup d'omissions, car elle a été obtenue en collaboration étroite avec les anciens de chaque commune, une omission volontaire ou non aurait été remarquée soit au moment de l'élaboration de la liste, soit au moment de l'enquête elle-même, lors de nos passages répétés entre les habitations.

c) Le tirage des ménages et des individus à enquêter

La liste brute obtenue par les anciens comporte 2182 ménages. De cette liste de noms, classés par ordre alphabétique, ont été sélectionnées par tirage aléatoire quatre séries de 218 ménages. Chaque série, individuellement, est représentative de l'ensemble de la population. La première phase de l'enquête a porté sur la première série. Au cours de la deuxième phase, les deux séries suivantes ont été enquêtées, et la première série complétée pour les individus absents jusqu'alors. Ménages inconnus et individus insaisissables ont été remplacés par d'autres ménages, issus de la quatrième série, par ordre alphabétique dans chaque commune.

Chaque ménage enquêté a fait l'objet d'un premier questionnaire. Ensuite, une personne était sélectionnée pour le questionnaire individuel. La sélection s'est faite par la méthode Kish (1949), sur l'ensemble des individus de plus de 15 ans ayant passé la nuit précédent l'enquête au sein du ménage.

L'âge de 15 ans a été choisi comme limite inférieure pour plusieurs raisons. C'est généralement l'âge choisi pour marquer le début de l'âge adulte dans la plupart des enquêtes démographiques : que ce soit pour l'étude de la fécondité, de la nuptialité ou de l'entrée en activité des individus, on considère le plus souvent les

individus de plus de 15 ans. Prendre une limite inférieure plus élevée, par exemple 20 ou 25 ans, aurait empêché de percevoir l'évolution récente concernant les 15 –25 ans, qui, l'enquête le confirme, est une période de la vie où les choses ont beaucoup changé au cours de ces dernières années. On pourrait pousser ce raisonnement à l'extrême, puisque certains individus peuvent connaître les événements étudiés (grossesses, entrée dans la vie active, accès à la terre...) avant 15 ans, n'aurait-il pas été préférable de prendre comme limite inférieure un âge encore plus jeune ? Dans le cas de l'enquête Magenche, c'était hors de question. D'une part, je savais dès le début que l'échantillon ne pourrait pas comporter beaucoup plus de 600 ménages et individus. Prendre en compte les plus jeunes aurait contribué à décaler les âges des enquêtés vers le bas, et ainsi un gain d'information à la base de la pyramide des âges aurait entraîné une perte encore plus importante à son sommet. D'autre part, les événements étudiés sont rares pour les moins de 15 ans, il n'est même pas sûr qu'ils puissent être quantifiés dans une étude portant sur un échantillon aussi limité que celui de Magenche.

La sélection d'individus parmi les plus de 15 ans, sans limite supérieure, présente l'inconvénient d'aboutir à un échantillon assez hétérogène. En ce qui concerne l'année de naissance par exemple, on y trouve des personnes nées dans les années 1980 et d'autres au début du siècle. Lorsque l'on cherche à regrouper les individus par groupes d'années de naissance d'effectifs comparables, le groupe des personnes les plus âgées au moment de l'enquête comprend des individus qui peuvent avoir plus de 30 ans de différence les uns avec les autres, ce qui entraîne des difficultés d'interprétation des résultats, et une hétérogénéité, qui, dans l'analyse, aura parfois dû être supprimée, en limitant par exemple les individus étudiés à ceux qui sont nés après 1938.

Mais les avantages d'avoir un tel échantillon sont nombreux. D'une part, on a besoin d'informations sur des événements qui se produisent à des moments différents de la vie. Par exemple, on étudiera les 15-25 ans pour la scolarisation, le désir d'enfants ou les comportements sexuels, les femmes de 15 à 49 ans pour la fécondité, les hommes de plus de 25 ans pour l'accès à la terre, les 15-60 ans pour la vie active, etc. D'autre part, comme nous nous plaçons dans une région en pleine évolution, les

enquêtes réalisées auprès des individus les plus jeunes (15-20 ans) sont primordiales pour pouvoir étudier cette évolution.

Conclusion

L'établissement d'une liste exhaustive des ménages possédant une attache à Magenche est une étape importante dans la réalisation d'une enquête. A Magenche, grâce à la coopération des anciens et de l'administration locale, une liste des ménages a été établie dans des délais raisonnables (un mois). Le tirage de l'échantillon nous amène maintenant aux détails de l'enquête elle-même.

II. L'enquête Magenche, de la collecte à la saisie

Dans une première phase du travail, jusqu'en novembre 1997, les questionnaires ménages et individuels ont été formulés (1). De décembre 1997 à mai 1998, la collecte des données a eu lieu à un rythme de plus en plus rapide amenant en cinq mois au recueil de plus de 600 enquêtes, représentatives de la population des divisions administratives de Magenche et Nyamecheo (2). La saisie des données n'a malheureusement pas pu être réalisée sur le terrain, au fur et à mesure de l'enquête (3).

1) Les questionnaires

L'enquête est réalisée à partir d'un questionnaire ménage, et d'un questionnaire individuel, identique pour les deux sexes.

a) Le questionnaire ménage

Le questionnaire ménage comporte 4 pages (Annexe I). La première décrit les caractéristiques globales du ménage (clan et origines). Les pages intérieures sont consacrées à la composition du ménage. A chaque individu correspond une ligne d'information, comprenant le sexe, la relation entre *ego* et le chef de ménage, les date et lieu de naissance, le statut matrimonial, le groupe ethnique, la religion, le niveau d'instruction, les activités professionnelles, la superficie des terres possédées, le lieu de résidence, et la fréquence éventuelle de retour pour les individus en migration. Les individus pour lesquels ces informations sont recueillies sont les membres habituels du ménage, mais aussi les enfants du chef de ménage et les visiteurs présents la nuit précédant l'enquête au sein du ménage. On trouve ensuite des questions portant sur les sources de communication et d'information (véhicule, poste de télévision ou de radio), les caractéristiques du logement (matériaux constitutifs du toit et des murs, mode de collecte de l'eau et distance à parcourir pour y accéder, distance à la route et au marché le plus proche). Puis le détail du bétail possédé est noté. En page 4, le questionnaire comprend deux tableaux concernant l'un les possessions et locations foncières, et l'autre les cultures pratiquées sur les terres mentionnées.

Ce questionnaire court est une source précieuse d'information en ce qui concerne la composition des ménages, et le devenir des enfants du chef de ménage.

Comme le questionnaire individuel ne porte pas toujours sur le chef de ménage, ces informations ne sont pas redondantes.

b) Le questionnaire individuel

Le questionnaire individuel (Annexe 2) est beaucoup plus long que le questionnaire ménage. Il est similaire pour les hommes et les femmes. Il comprend une partie biographique, et des modules non biographiques, en particulier concernant l'agriculture et les pratiques sexuelles et reproductives. Ce dernier aspect correspondait à la demande de Carolyn Wanja Gikonyo. Celle-ci, alors étudiante en maîtrise au Population Studies and Research Institute (PSRI) de l'Université de Nairobi, m'a accompagnée sur le terrain et aidée à préparer l'enquête et à réaliser la première partie de la collecte, grâce à un financement de l'IFRA. Sa maîtrise portant spécifiquement sur les interactions entre les migrations et la fécondité, elle a souhaiter avoir dans l'enquête plus de détails sur ce dernier aspect.

Une quadruple biographie sous forme graphique

La biographie recueillie est quadruple. En effet, en plus des biographies familiale, migratoire et professionnelle habituellement prises en compte, il m'a semblé pertinent de ne pas négliger l'aspect foncier. Les pages centrales du questionnaires (section 10), consacrées à la biographie de l'individu, comportent donc un volet foncier important.

Le recueil des biographies s'est fait sous forme graphique, par une méthode déjà éprouvée sur d'autres continents, en particulier dans l'enquête sur la mobilité spatiale dans l'aire métropolitaine de Bogota (Colombie) réalisée par Françoise Dureau (voir par exemple Dureau et Florez, 1999). Les différentes étapes de la vie d'un individu sont représentées dans un tableau, qui comporte une ligne par année, de la naissance de l'individu au moment de l'enquête.

Par cette méthode, l'enquêteur et l'enquêté ont simultanément sous les yeux les différents aspects de la biographie de l'individu. On trouve sur la première double page consacrée à la biographie les lieux de résidence successifs, la relation au chef de ménage, la superficie des terres possédées par celui-ci, les termes de son éventuelle location de terres en pays maasai, et les activités pratiquées, y compris la classe suivie chaque année de scolarisation. Sur la deuxième double page, on peut embrasser du

regard la biographie familiale : les parents, conjoints et enfants de *ego* y sont représentés. Pour chacun d'entre eux, trois aspects sont pris en compte : la vie, la co-résidence, et la situation matrimoniale. Pour les conjoints, une quatrième colonne permet d'indiquer les différentes étapes du versement de la compensation matrimoniale, et pour les enfants, une quatrième colonne est consacrée à la scolarisation.

Pour les individus de plus de 37 ans, une série de feuilles supplémentaires sont intercalées, et pour ceux de plus de 62 ans, deux séries supplémentaires sont nécessaires.

Cette méthode de recueil des biographies présente des avantages incontestables. Le principal avantage est qu'elle est adaptée au récit de l'enquêté : celui-ci peut raconter sa vie, dont les traits marquants seront pris en notes dans les tableaux, sans interférence de l'enquêteur. Celui-ci n'a besoin que de suggérer d'aborder certains thèmes, ou certaines périodes, et lorsque le tableau semble complet, de vérifier sa rectitude par quelques questions précises. L'entretien est dynamique, c'est un échange plus qu'un interrogatoire. L'enquêteur doit faire preuve de rapidité et de présence d'esprit, mais cela lui est facilité par la convivialité du tableau. Grâce aux deux premières colonnes, l'une comportant l'année et la seconde l'âge de l'enquêté cette année-là, il peut se repérer facilement dans le tableau et prendre en note avec une grande rapidité les informations données par l'enquêté à tout moment au cours de l'interview. Cet aspect pratique allège aussi l'entretien, puisque l'usage du tableau permet d'éviter de faire répéter à l'enquêté des choses déjà dites, ce qui lui ferait perdre du temps, de la motivation à répondre, et de la bonne humeur.

Un autre avantage réside dans la cohérence visuelle des tableaux obtenus : d'un coup d'œil, on peut voir les lacunes du récit ou les périodes importantes de la vie de l'enquêté. De plus, l'enquêté lui-même peut apprécier d'avoir un schéma décrivant sa vie pour la première fois sous ses yeux, et se montrer coopératif à l'élaboration des tableaux, alors qu'un recueil écrit, par questions-réponses successives, n'apporte pas du tout la même satisfaction. Enfin, au moment de la saisie des données, les informations à coder apparaissent clairement : le tableau biographique a déjà la forme d'une feuille de travail sous EXCEL, par exemple.

A la fin de la partie biographique sont notées quelques informations supplémentaires sur les parents, conjoints et enfants de l'enquêté : le lieu de naissance, le dernier lieu de résidence et la dernière activité professionnelle connus de l'enquêté, la cause de la mort en cas de décès.

Le détail des activités des 12 mois précédant l'enquête

Dans la biographie complète ne sont notés que les lieux de résidence et les activités qui s'étendent sur plus de 6 mois. Afin de mieux percevoir la mobilité géographique et professionnelle, il m'a semblé important de recueillir le détail des lieux de séjour et des activités pratiquées au cours des 12 mois précédant l'enquête. Dans cette partie (section 11), les lieux de résidences sont notés pour tout séjour de plus d'une semaine (7 jours consécutifs). Les activités professionnelles, elles, sont indiquées quelle que soit leur fréquence. Trois colonnes servent à noter la fréquence de travail, les revenus liés aux activités mentionnées, et le lieu de travail s'il est différent du lieu de résidence.

Des questions supplémentaires sur certains aspects de la vie

Le début et la fin de l'enquête portent sur des aspects plus détaillés de la vie de l'enquêté. On y trouve d'abord des questions sur ses origines familiales (partie 2), trois parties consacrées à l'agriculture et à l'élevage (parties 3, 4 et 5), puis les activités économiques sont abordées (parties 6 et 7), suivies par la santé, la contraception et l'éducation (sections 8 et 9). Ensuite viennent les questions les plus sensibles, délibérément placées à la fin du questionnaire. Ces questions portent sur la participation aux conflits ethniques (partie 12), la consommation, la production et la vente d'alcool ou d'autres produits illicites, comme la cannabis (parties 13 et 15), les comportements sexuels (partie 14), et la sorcellerie (partie 17). Ces sujets, s'ils avaient été abordés en début de questionnaire, auraient pu causer des défections parmi les individus enquêtés, ou des blocages qui auraient nui au recueil de sa biographie. On y trouve aussi des questions portant sur les réseaux d'entraide (section 16), qu'il m'a semblé important de placer en fin de questionnaire, pour que l'enquêté ait à l'esprit le déroulement de sa vie avant d'y répondre.

L'ordre des sections dans le questionnaire est réfléchi, de manière à séparer les questions d'ordre privé, à poser à l'individu enquêté seul, des autres questions, pour lesquelles il était souhaitable d'avoir des témoins proches qui puissent discuter les dates et éventuellement les corriger. Ainsi, j'espérais aboutir à des données de meilleure qualité, en particulier pour la datation (Courgeau, 1992), qui s'est avérée difficile dans la plupart des cas.

Cependant, l'enquêteur pouvait à son gré transgresser l'ordre établi. Si l'individu interrogé aborde de lui-même une partie du questionnaire, il faut le laisser faire et l'encourager dans ce sens, de manière à ce que l'entretien ne soit pas déphasé. Il n'y a eu qu'un seul refus de poursuivre l'entretien, lié aux questions portant sur les activités sexuelles et le sida, mais heureusement dans ce cas, ces questions étaient les dernières posées.

2) Un travail de collecte sur plusieurs mois

La collecte s'est déroulée en deux phases. La première, de mi-décembre 1997 à fin février, avec la collaboration de Carolyne Wanja Gikonyo, étudiante de l'université de Nairobi, a permis la réalisation des enquêtes auprès de la première série de ménages sélectionnés (a). La seconde, d'avril à mai 1998, avec l'aide de 3 étudiantes de Nairobi, a complété cette première étape par le recueil de données auprès des deux séries suivantes (b). La présence d'interprètes issues de la communauté locale a été un atout pour l'enquête (c).

a) Des débuts lents

Les premiers entretiens ont été réalisés avec Carolyne Wanja, puis nous nous sommes séparées pour former deux équipes autonomes. De plus, après quelques semaines de travail intensif, nous avons commencé à envoyer les interprètes seules sur le terrain. Les interprètes présentaient l'avantage d'être issues de la communauté locale, et donc de savoir mieux que nous détecter les incohérences dans les réponses. Cependant, c'était aussi un inconvénient, car elles étaient sujettes à la méfiance des enquêtées lorsqu'elles travaillaient en dehors de la présence d'une responsable étrangère à la communauté (Carolyne Wanja ou moi-même). Notre première tentative d'envoyer une interprète seule réaliser quelques questionnaires ménages a été un

échec, et ceci pour plusieurs raisons. Principalement, une jeune femme seule qui se promène avec une liste de noms d'hommes et essaie de leur rendre visite est très mal vue par le reste de la communauté : elle est immédiatement assimilée à une fille de peu de vertu, qui cherche par tous les moyens à rencontrer des hommes et qui a de surcroît le culot de venir les chercher à leur domicile – chez leur(s) femme(s). De plus, une personne est moins motivée à travailler seule que lorsqu'elle a de la compagnie, surtout lorsqu'il s'agit d'un travail fastidieux effectué en alternance avec des épisodes sportifs peu encourageants, des kilomètres parcourus le plus souvent dans la boue sur des chemins abrupts et étroits. Par la suite, nous nous sommes rendu compte que deux jeunes femmes qui ne se séparent pas n'étaient pas sujettes à autant d'*a priori*, et de plus, leur motivation et leurs résultats étaient accrus. Quelques enquêtes ménages ont donc été réalisées par des équipes d'interprètes. Comme chaque ménage faisait ensuite l'objet d'une seconde visite, pour la partie individuelle de l'enquête, la cohérence des informations notées dans le questionnaire ménage pouvait être vérifiée directement par les enquêtrices. Le questionnaire individuel n'a jamais été utilisé par des interprètes hors de la présence d'une enquêtrice : les questions portant sur la vie familiale, la santé et la fécondité n'auraient pas abouti dans ce cas.

Ainsi, en deux mois et demi de travail continu, entrecoupés par deux longs week-ends seulement, nous avons remplis 218 questionnaires ménages et 206 questionnaires individuels. Les ménages enquêtés au cours de cette période sont représentatifs de la population locale. Si les premiers pas de l'enquête se sont avérés lents, plus elle avançait, et plus la vitesse d'exécution des différents responsables augmentait.

b) Une fin précipitée

Cette rapidité acquise par les interprètes et moi-même fut extrêmement importante pour la suite de l'enquête. Carolyn Wanja Gikonyo ne pouvant pas passer plus de temps sur le terrain dans le cadre de son année de *Masters*, j'ai dû partir à la recherche d'autres enquêtrices. Ne pouvant pas recruter au sein de la communauté locale, j'ai dû employer trois étudiantes citadines, de Nairobi, en mal d'argent. La cohabitation s'est avérée difficile, le peu de confort dans lequel je vivais les a pour le moins choquées, et nos relations ont souvent été tendues, comme en témoigne la lettre

qu'elles m'ont adressée, après quelques semaines de travail commun, pour réclamer une augmentation de salaire de 200 % (voir annexe 4), mais en fin de compte, la collecte de 420 questionnaires ménages et 412 questionnaires individuels supplémentaires a été menée à bien dans des délais extrêmement courts : 1 mois et demi seulement, incluant la formation des enquêtrices.

La formation des enquêtrices s'est effectuée en plusieurs étapes. Tout d'abord, elles se sont familiarisées avec le questionnaire en s'interrogeant les unes les autres. Ensuite, je les ai emmenées toutes les trois à la fois assister à mes enquêtes, mais cette étape s'est avérée inutile : il fallait les impliquer dans le travail pour qu'elles s'y concentrent. Donc je les ai tout de suite fait travailler, une menant l'enquête, les deux autres complétant son travail si quelque chose lui avait échappé, et critiquant à la fin le travail de la première. Ce travail d'équipe a été fructueux, et au bout de quelques jours, j'ai pu envoyer les deux plus brillantes enquêtrices seules avec une interprète, et garder la dernière avec moi pour quelques expériences communes supplémentaires. Au bout de 10 jours, chacune était indépendante, et les résultats étaient satisfaisants, excepté pour les enquêtes auprès de personnes âgées, dont la biographie est beaucoup plus longue à recueillir. Après quelques tentatives infructueuses, nous avons décidé que lorsqu'une personne de plus de 50 ans était sélectionnée pour le questionnaire individuel, je m'en chargerais personnellement, et cette méthode c'est avérée efficace. D'une part je rencontrais ainsi les personnes qui avaient le plus à m'apprendre sur les coutumes et l'histoire locale, et d'autre part les questionnaires étaient remplis de manière satisfaisante.

Il faut admettre, à la décharge des enquêtrices, que cette deuxième période de terrain s'est déroulée dans une atmosphère tendue. En effet, un petit groupe d'agitateurs avaient laissé entendre autour d'eux que j'avais joué un rôle clé dans une opération montée à leur encontre par la police, à la suite de laquelle un homme de Magenche est mort (Golaz, 2001a, p.21-22). A notre arrivée à Magenche au mois d'avril, des menaces de mort, de viol et de rapt avaient déjà commencé à circuler, et les interprètes qui s'étaient rendues avec moi dans les communes de résidence des agitateurs locaux refusaient d'y retourner de peur d'être reconnues. Ces menaces, pour une jeune femme de la ville, déjà perturbée par une immersion totale en milieu rural, ont terrorisé les nouvelles enquêtrices, qui, il faut le reconnaître, n'avaient aucun

élément en main pour décider de la gravité de la situation. Forcées de se fier à ma perception (rassurante) de la situation et à celles des interprètes (beaucoup plus alarmantes), elles ne savaient sur quel pied danser. Ne sachant pas dans quelle mesure un danger réel était encouru, j'ai dû établir un programme de travail adapté à la situation. Dans un premier temps, nous avons enquêté les zones les plus éloignées de la partie déclarée "zone à risque" de mon terrain d'étude. Puis, après un mois de menaces sans suite, je me suis petit à petit rapprochée du foyer géographique de la rumeur. Pour cela, il m'a fallu former de nouvelles interprètes, et surtout, en trouver qui veillent bien se rendre dans les communes concernées. Après avoir moi-même passé une journée dans une de ces zones, je jugeais s'il était possible d'y envoyer une des autres enquêtrices ou pas (Golaz, 2001a, p.22-23).

En fin de compte, toutes les communes ont été enquêtées, même lors de la deuxième phase de l'enquête, et mis à part quelques frayeurs, aucune d'entre nous n'a subi de mauvais traitement. C'est à Embakasi, avec 5 individus enquêtés sur 10 sélectionnés, et Osani 2, avec 15 enquêtés sur 21, que les taux de réponses parmi les ménages sélectionnés dans l'échantillon sont les plus mauvais, et ces communes sont celles où résidaient les individus à la source des menaces à notre rencontre (Golaz, 2001a, p.24-26).

c) Des interprètes issues de la communauté étudiée

Tout au long de l'enquête, chaque enquêtrice était toujours accompagnée d'une interprète, la plupart de la population ne parlant même pas suffisamment le swahili² pour permettre un interview dans cette langue. Les interprètes qui ont travaillé pour nous à Magenche étaient des jeunes femmes maîtrisant l'anglais, le swahili et l'ekegusii, et disponibles pour un travail intensif (de 8 heures à 18 heures, 6 jours par semaine au moins). Il s'agissait donc de jeunes femmes ayant terminé leurs études secondaires, ne vivant pas en union et n'ayant pas d'enfant.

On peut se demander si la réalisation de l'enquête par une étrangère et une jeune femme issue de la communauté étudiée permet un recueil correct des biographies, ou si la présence de l'une ou de l'autre influence négativement l'enquêté. La pratique sur le terrain nous a montré que la plupart des personnes interrogées

étaient heureuses que l'on s'intéresse à elles, et prêtes à donner les détails de leur vie, dans la mesure où une personne étrangère était présente. Dans une commune en particulier, la jalousie de personnes non-enquêtées s'est fait sentir. Un(e) étranger(e) portant attention à une communauté rurale africaine est souvent associée, dans l'esprit des membres de cette dernière, aux projets de développement des organisations internationales. Il est certain que malgré mes démentis, la plupart des personnes interrogées espéraient obtenir des retombées rapides de leur bonne volonté.

La présence d'une interprète locale ne semblait pas poser de problème, bien au contraire, c'était vu positivement par l'ensemble de la communauté, puisque j'offrais du travail localement. Il aurait été intéressant d'essayer de travailler avec des interprètes venant d'un peu plus loin, mais cela aurait entraîné d'autres problèmes. Outre le coût supplémentaire (logement et nourriture), ces jeunes femmes auraient été susceptibles d'entrer en union localement. Par conséquent, d'une part, il est possible que cela soit mal perçu dans leur communauté d'origine, et d'autre part, que la qualité du travail fourni en pâtisse. De plus, cela aurait sous-entendu une connaissance approfondie d'une autre zone rurale gusii, afin de pouvoir sélectionner les jeunes femmes les mieux disposées.

Conclusion

Le fait que l'enquête ait été réalisée sur une période assez longue (5 mois) a des conséquences intéressantes. Souvent, lorsque la population est assez mobile, l'étalement de la durée de l'enquête entraîne un biais important, car la population des résidents dans la zone d'étude peut évoluer beaucoup entre le début et la fin de l'enquête. A Magenche, nous avons bénéficié des circonstances politiques, dans le sens où la mobilité était restreinte par la tension régnant entre les différents groupes ethniques de la région : la plupart des Gusii résidant habituellement en pays maasai ou en pays luo voisins étaient revenus à Magenche en attendant le retour au calme. D'autre part, la recherche des ménages de l'échantillon s'est faite avec beaucoup de souplesse, au cours des deux périodes du déroulement de l'enquête. En effet, un ménage "absent" au cours de trois visites consécutives n'était pas systématiquement rayé de la liste, et remplacé par un autre. Il est arrivé à plusieurs reprises que les

² Les deux langues officielles du Kenya sont l'anglais et le swahili, mais dans la plupart des milieux

parents et les proches de personnes recherchées nous préviennent de leur passage à Magenche, ce qui nous a permis de saisir des biographies qui en d'autres circonstances nous auraient échappé. Dans tous les cas, un enquêteur se rendant dans une partie de la zone d'étude y recherchait systématiquement les personnes de l'échantillon qui n'avaient pas encore fait l'objet d'un entretien. Ainsi la longueur de l'enquête fait-elle aussi sa qualité.

3) La saisie des données

Le processus de saisie des données recueillies à Magenche s'est fait en plusieurs étapes. Dans un premier temps, des choix ont été faits dès la préparation des questionnaires et de l'enquête pour la codification des réponses (a). La saisie des données s'est déroulée de juin à novembre 1998, à mon retour du Kenya (b). Les tableaux ont ensuite été mis en forme pour l'analyse (c).

a) La saisie, le contrôle des données et la mise en forme des tableaux pour l'analyse

Faute d'électricité et de temps, les données n'ont pas pu être saisies sur le terrain. C'est donc à mon retour en France que je me suis concentrée sur cette tâche, qui s'est avérée extrêmement laborieuse.

J'ai saisi les données moi-même, sous MS Excel, en plusieurs tableaux.

Le questionnaire ménage a été divisé en deux tableaux, le premier comprenant toutes les variables représentatives du ménage, le deuxième la composition du ménage et le détail des caractéristiques inhérentes à chacun des individus répertoriés.

Le questionnaire individuel a été à la base de 7 tableaux, l'un regroupant toutes les caractéristiques non biographiques, et les 6 autres dédiés chacun à un aspect de la biographie recueillie : biographies foncière, migratoire, professionnelle, des parents, des conjoints, et enfin des enfants. Dans ces derniers tableaux, chaque ligne correspond à une étape de la biographie concernée ; c'est-à-dire qu'à un même individu peuvent être consacrées plusieurs lignes. Ce morcellement des biographies en 6 tableaux a permis une saisie plus simple que s'il avait fallu synthétiser les biographies en un seul tableau.

Le contrôle des données a eu lieu en trois phases. La première, au fur et à mesure de la saisie, consistait à supprimer les incohérences évidentes, lorsque les informations nécessaires étaient disponibles. Les cas litigieux étaient à ce stade annotés. La deuxième étape a consisté, à la fin de la saisie, en une série de tests de cohérence (vérification de la chronologie des dates, ...). Enfin, dans un dernier temps, les cas litigieux ont été repris un à un et harmonisés.

Pour l'analyse, une deuxième série de tableaux de données ont été construits à partir de la première, reprenant les variables jugées pertinentes pour chaque événement étudié. Ces tableaux se présentent sous deux formes différentes. Dans certains, chaque ligne correspond à un individu, dans d'autres, chaque ligne correspond à un épisode de la vie d'un individu. Les variables utilisées étant parfois différentes selon le sexe de l'individu, certains tableaux sont consacrés aux hommes uniquement, et d'autres aux femmes. Mais une partie d'entre eux comprennent des données pour l'ensemble de l'échantillon.

b) Et si c'était à refaire...

La saisie des données s'est déroulée sur une période d'environ 6 mois. La longueur de ce processus a entraîné des conséquences imprévues. L'énergie et la motivation à se lancer dans l'analyse ne sont plus les mêmes après six mois d'un travail aussi harassant et combien peu intellectuel. J'en tire deux leçons.

La première est que s'il y a une partie de la réalisation de l'enquête à soustraire, c'est bien celle-là. Dans le cas de l'enquête Magenche, les seules personnes à qui j'aurais pu confier la saisie des données étaient les enquêtrices déjà formées, mais elles n'étaient pas disponibles et cela m'aurait forcée à rester au Kenya plus longtemps, ce qui n'était pas envisageable. En effet, par souci d'économie, l'enquête n'a pas été réalisée sur des questionnaires photocopiés, mais sur des cahiers, à l'aide d'un système de caches perforés comportant les questions, et laissant des trous pour les réponses. Les questionnaires se présentent donc sous la forme de cahiers comportant uniquement les réponses, ce qui aurait été extrêmement fastidieux à saisir pour quelqu'un qui n'est pas familier avec le questionnaire. Cette économie de photocopies a entraîné un temps de saisie plus long, en particulier pour les

biographies, pour lesquelles il fallait réajuster le questionnaire sur les réponses pour ne pas se tromper sur les dates. Un autre problème vient de la qualité des cahiers utilisés. Achetés localement, ils ne sont pas très résistants, et ne tiendront probablement pas longtemps. Je ne conseille ce système de caches, effectivement le moins coûteux que l'on puisse imaginer, à personne.

La deuxième leçon est liée à l'ensemble de l'enquête réalisée. Comme sur le terrain, la durée de l'entretien n'est pas proportionnelle à la quantité des informations recueillies, la lourdeur du questionnaire ne m'a pas pesé. Lors de la saisie en revanche, je me suis rendue compte du poids de toutes ces questions qui m'avaient paru importantes lors de la réalisation du questionnaire, et que je n'ai parfois même pas considérées dans l'analyse. Si l'enquête était à refaire, je me serais contentée de quelques questions en plus des biographies. En particulier, je ne sais pas si les parties sur l'agriculture et la vie privée justifient l'effort qu'elles représentent au niveau de l'enquête et de la saisie.

Conclusion

Comme nous l'avons vu, l'enquête réalisée à Magenche est longue, et sa réalisation, de la préparation des questionnaires à la saisie des données, a duré plus d'une année. Dès la saisie, certains aspects de l'enquête semblent plus importants que d'autres, et on peut se demander s'il n'aurait pas été plus facile de limiter la partie individuelle de l'enquête à sa partie biographique par exemple.

Cela aurait permis de gagner beaucoup de temps, en particulier au cours de la saisie des données. Mais il ne faut pas oublier que les autres parties de l'enquête, outre les informations supplémentaires qu'elles apportent, ont aussi donné des moyens de vérifier les biographies. Les questions sur la fécondité et la contraception permettaient de vérifier la biographie familiale, celles sur le commerce ou les activités illégales la biographie professionnelle, etc. Ces parties ont donc un double rôle, et méritaient de ne pas être négligées.

L'enquête apporte d'une part un aperçu transversal de la société à Magenche dans une période particulièrement intéressante, une période de conflits au cours de laquelle la population locale est obligée de se replier sur elle-même pour survivre. Elle fournit d'autre part un ensemble de biographies qui permet d'étudier les relations

de dépendance entre les événements qui surviennent au cours de la vie, que ce soit du point de vue de la terre, de la famille, des migrations ou des activités pratiquées, avec une profondeur historique. Cela permet de plus d'aborder la continuité ou les discontinuités qu'entraîne la conjoncture politique changeante dans une zone frontalière.

L'analyse des données recueillies à Magenche, tout comme la préparation de leur collecte, a été facilitée par l'existence d'autres sources de données.

III. Les sources secondaires

La plupart des sources existantes ont servi de point de départ pour la création des questionnaires et la réalisation de l'enquête. D'autres, postérieures à l'enquête, ont été utilisées pour documenter l'analyse. Ces sources sont, par ordre croissant d'importance et de précision, le recensement précédent l'enquête (1), des enquêtes nationales (2), des archives nationales et de la presse (3), ainsi que des entretiens en profondeur conduits à Magenche (4).

1) Les déficiences du recensement de la population de 1989...

Le plus récent recensement kenyan au moment de l'enquête datait de 1989. C'est en partie sur la base de ses informations que la région de Magenche a été choisie pour cette étude. Malheureusement, il n'a pas été possible d'obtenir plus de détails que les informations agrégées publiées en 1994 et les tableaux synthétiques publiés en 1996 : les données brutes du recensement ne sont pas accessibles.

Le *Central Bureau of Statistics*, cellule du ministère de la planification et du développement national (*Ministry of Planning and National Development*) chargée des statistiques de la population, a publié les résultats du recensement en deux vagues. Dans un premier temps, deux volumes ont été rendus publics, l'un concernant l'ensemble de la population, et l'autre celle des villes kenyanes. Le premier est composé de six tableaux. Le premier tableau donne les effectifs de la population par sexe, le nombre de ménages, la superficie et la densité de population à l'échelle de la sous-localité. Les cinq autres dénombrent la population à l'échelle du district selon divers critères :

- par sexe et âge (2^e tableau),
- par sexe, groupe d'âge quinquennal et niveau de scolarisation (3^e tableau),
- par sexe, groupe d'âge quinquennal et niveau d'instruction (4^e tableau),
- par sexe, groupe d'âge quinquennal et illettrisme (5^e tableau),
- par sexe et par groupe ethnique (6^e tableau).

Le deuxième volume reprend les tableaux 1 à 5 pour la population urbaine.

Les seules informations disponibles spécifiques à la *sub-location* de Magenche, qui constituait en 1989 la totalité de ma zone de travail, se résument donc au premier tableau : l'effectif total de la population qui y a été recensée, par sexe, et le

nombre de ménage y sont donnés. De plus, on y trouve aussi la superficie, et le calcul de la densité de populations, qui, comme nous l'avons vu en introduction, sont fausses.

Au cours d'une deuxième vague de publications, un atlas et huit petits ouvrages sont sortis en 1996. Chacun d'entre eux est centré sur un thème précis, la dynamique de la population (volume III), la fécondité et la nuptialité (volume IV), la mortalité (volume V), la migration et l'urbanisation (volume VI), les projections de population (volume VII), l'éducation (volume VIII), la population active (volume IX) et le logement (volume X). L'information est présentée soit pour la population rurale d'une part et la population urbaine d'autre part, soit par province ou éventuellement par district. L'atlas synthétise une partie de ces informations en une série de cartes, représentant les résultats agrégés au niveau du district.

Outre le peu d'informations qu'on y trouve, les doutes pesant sur la qualité des résultats de ce recensement rendent son usage délicat. Ce sont surtout les deux premiers volumes qui font l'objet de critiques, mais comme la publication des suivants en découle, ils en sont tous atteints. A la sortie de ces deux premiers volumes de résultats, la presse s'insurge contre les manipulations dont les données du recensement ont fait l'objet. Les grands titres des journaux sont éloquentes : "le rapport du recensement, une 'œuvre de fiction'" (EAS 13/03/94), "Le recensement du Kenya et l'arithmétique ethnique" (DN 17/03/94), "un grand scepticisme" (WR 18/03/94), "la politique du recensement" (EAS 20/03/94), ou "jeu de nombres" (ER 21-27/03/94)³.

La plupart des revendications concernent la distribution ethnique de la population. De nombreux hommes politiques ont accusé le gouvernement d'avoir modifié les résultats à son profit. En effet, les taux de croissance des différentes ethnies pour la période inter censitaire sont très irréguliers, variant de +2,6% à +4,6 % pour les dix groupes ethniques principaux, et de -13 % à +33 % pour les groupes les plus petits. De nombreuses protestations ont été émises par les groupes dont les taux de croissance étaient inférieurs à la moyenne nationale, comme les Somali qui enregistrent une croissance négative. (EAS, 12/03/94 ; WR, 18/03/94). Les Kalenjin,

³ "Census report a 'work of fiction'" (EAS 13/03/94), "Kenya's census and tribal arithmetic" (DN 17/03/94), "A great deal of scepticism" (WR 18/03/94), "Census politics" (EAS 20/03/94), "Game of numbers" (ER 21-27/03/94)

dont fait partie le président⁴, ont ainsi progressé de la 5^{ème} à la 4^{ème} place en nombre, au détriment des Kamba, ce qui a servi de fer de lance à l'opposition pour remettre en question l'ensemble du recensement. Les critiques, bien que fondées, ne sont pas toujours bien argumentées (DN, 13/03/94):

"M. Shikuku dit qu'il attendait que le gouvernement explique au public quelle épidémie avait touché les Kamba pour qu'ils meurent et cessent de se multiplier pendant 10 ans (entre 1979 et 1989), de manière à être doublés par les Kalenjins"⁵.

Les soupçons verbalisés par Martin Shikuku, alors député de l'opposition à Butere (district de Kakamega, province de l'Ouest), s'avèrent être exacts. Si l'on reprend les effectifs par groupe ethnique pour les districts de la province de la Vallée du Rift, des incohérences sautent aux yeux : les totaux par province ne correspondent pas aux sommes des effectifs de la population des districts qui la composent. De plus la somme des résultats par province ne correspond pas non plus aux résultats nationaux. Ces "erreurs" donnent l'impression que des modifications ont été portées sur les tableaux intermédiaires, sans que la cohérence des résultats ait été vérifiée. Si l'on recalcule l'effectif de la population de la province de la Vallée du Rift, à partir des données par district, pour les différents groupes ethniques en présence, aucun résultat ne correspond aux résultats annoncés. De plus, pour le groupe des Kalenjin, l'amplitude de l'erreur dépasse 20 000 habitants (tableau 2-1). Comme seul le gouvernement peut être à l'origine de ces manipulations, il est probable que c'est à son profit qu'elles ont eu lieu. Ce sont donc les tableaux régionaux qui sont corrects, et les tableaux par district qui ont été manipulés (Golaz, 1996, p.17 ;Golaz, 1997b, p.115).

Même si l'amplitude de ces erreurs n'est pas très importante (moins de 1% de la population kalenjin totale pour l'erreur sur ce groupe ethnique), elles ont suffi à inverser l'ordre entre les Kamba et les Kalenjin dans l'ensemble de la population kenyane. Si l'on calcule la population totale du pays à partir des tableaux régionaux, les Kamba conservent en effet leur position de 4^e groupe ethnique kenyan en effectif, devant les Kalenjin (Golaz, 1996, p.17 ;Golaz, 1997b, p.115, 120).

⁴ La catégorie "Kalenjin" a été introduite à partir de 1979 dans les recensements pour regrouper huit ethnies distinctes : les Nandi, les Kipsigi, les Elgeyo, les Marakwet, les Pokot, les Sabaot, les Tugen (groupe ethnique du président Daniel arap Moi) et les Cherangani.

⁵ "Mr Shikuku said he was waiting for the government to tell the public which epidemic hit the Kambas so that they died and stopped multiplying for the 10 years (between 1979 and 1989) in order to be overtaken by the Kalenjins".

Tableau 2-1. Composition ethnique de la province de la Vallée du Rift

Groupe ethnique	Effectif calculé à partir des résultats par district	Effectif publié	Différence
Kikuyu	954 390	962 341	-7 951
Luhya	479 216	484 547	-5 331
Luo	192 238	193 862	-1 624
Kamba	45 419	45 877	-458
Kalenjin	2 331 395	2 309 577	+21 818
Kisii	122 469	123 692	-1 223
Meru	15 297	15 463	-166
Mijikenda	3 116	3 115	+1
Maasai	360 368	365 007	-4 639
Turkana	257 498	260 311	-2 813
Autres	186 727	186 724	+3
Kenyans d'origine étrangère	5 909	5 853	+56
Etrangers	21 261	21 470	-209
Non rapporté	3 746	3 774	-28
Total	4 979 049	4 981 613	-2 564

Source : Recensement de 1989.

Dans l'état d'esprit *majimbo* actuel, la taille des ethnies est un enjeu considérable. On perçoit ici l'intérêt du gouvernement de conforter l'effectif kalenjin sur le plan national, et aussi et surtout dans la province de la Vallée du Rift où se situe une grande partie des anciennes terres européennes, qui fait l'objet de revendications de la part des groupes rassemblés sous le nom de Kamatusa (Kalenjin – Maasai – Turkana et Samburu).

Il ne faut pas oublier que le recensement a été réalisé avant l'abolition du monopartisme et les élections de 1992, mais publié après. Dans cette optique, ses enjeux sont doubles. D'une part, les chiffres sont un outil indispensable au gouvernement pour justifier le poids des Kalenjin sur le plan politique, et d'autre part, ils serviront de base pour la répartition du budget national entre les différentes provinces - et donc à peu de choses près entre les différentes ethnies. Ainsi gonfler les effectifs d'un district ou d'une ethnie revient à augmenter son poids politique et économique dans la balance du pays.

Il est difficile d'évaluer la qualité du recensement en ce qui concerne les autres tableaux que celui donnant la répartition des groupes ethniques dans chaque unité administrative. Mais dans la mesure où l'exemple de la composition ethnique de la

province de la Vallée du Rift nous montre que les résultats agrégés pour le pays entier sont faux, il est certain que tous les tableaux ont été manipulés pour essayer de former un ensemble cohérent.

En ce qui concerne le pays gusii, la population de 1989 y a certainement été sous-estimée, mais les résultats ne semblent pas avoir subi de manipulation ultérieure. D'après le *Central Bureau of Statistics*, il y a une sous-évaluation générale du nombre d'enfants de moins de 10 ans dans l'ensemble du pays (*Kenya Population Census 1989*, Vol.III, 1996, pp.87-88). Le volume de cette sous-estimation pourrait être évalué grâce au recensement de 1999, dont les résultats ne sont pas encore publiés, si ses résultats sont de meilleure qualité que ceux de 1989.

2) ... complétées par les enquêtes nationales des années 1990

Une deuxième source de données complète utilement le recensement sur des domaines particuliers. Il s'agit de deux types d'enquêtes nationales réalisées au cours des années 1990, au Kenya, qui s'approchent de notre sujet d'étude. D'une part, les enquêtes démographiques et de santé donnent des informations pertinentes en ce qui concerne la fécondité et la nuptialité (a). D'autre part, les enquêtes nationales sur les micro-entreprises abordent les activités économiques et la pluri-activité (b).

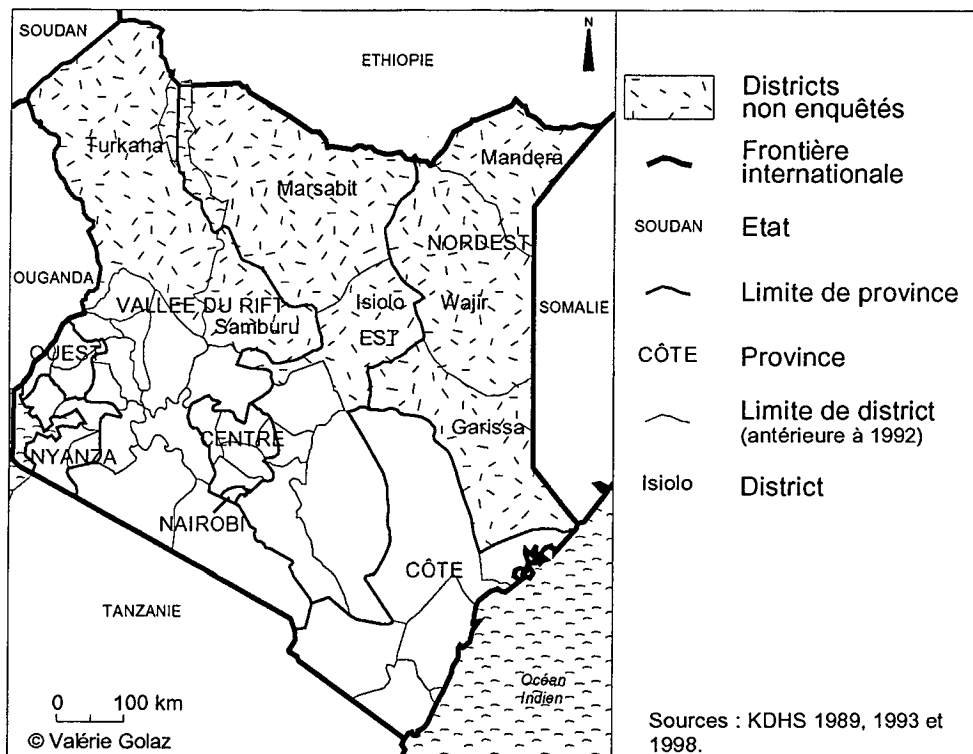
a) *Les enquêtes démographiques et de santé (Kenya Demographic and Health Surveys)*

Des enquêtes démographiques et de santé ont été réalisées dans de nombreux pays africains, et à plusieurs reprises dans certains d'entre eux, sous l'égide de Macro International Inc., une firme américaine spécialisée dans la recherche et la conduite d'enquêtes dans le monde entier. Le Kenya a fait l'objet de trois enquêtes KDHS jusqu'à présent, la première en 1989, la seconde en 1993 et la troisième en 1998. Elles ont été conduites par le *National Council for Population and Development* kenyan (NCPD), grâce au financement de plusieurs organisations internationales (US-AID, DFID, ...) ainsi que du gouvernement kenyan. Si les deux premières KDHS ont servi à la réflexion et à l'élaboration des questionnaires de l'enquête Magenche, ce sont les données brutes de la dernière enquête que j'ai utilisées dans l'analyse, en ce qui concerne la fécondité et la nuptialité des femmes résidant en pays gusii : âge à

l'entrée en union, âge à la première naissance, et calcul de l'indice synthétique de fécondité. Je me suis aussi référée à plusieurs reprises aux résultats agrégés donnés pour les provinces et l'ensemble du Kenya.

Les résultats nationaux pourraient présenter un léger biais. En effet, les enquêtes KDHS ne prennent en compte qu'une partie du pays : le nord du Kenya n'est pas enquêté du tout. La carte 2-1 montre que les districts omis couvrent presque la moitié de la superficie du pays. Or les recensements de 1979 et 1989 donnent des informations sur la population des régions non enquêtées. Ces régions sont très peu densément peuplées, mais le mode de vie des populations qui y résident (réfugiés somali et éthiopiens, populations nomades des régions semi-désertiques) font qu'elles ont probablement un régime démographique spécifique. Voyons si les données portant sur ces districts modifient les résultats nationaux, par l'exemple du calcul de l'indice synthétique de fécondité.

Carte 2-1. Districts non-enquêtés dans les KDHS



Le tableau 2-2 donne les indices synthétiques de fécondité pour les districts non enquêtés dans les KDHS, calculés à partir des données des recensements de 1979 et 1989. La population de ces districts ne forme que 4 % de la population totale du pays. L'ISF obtenu pour l'ensemble de cette zone est légèrement supérieur à la moyenne nationale, mais la modification qu'il entraîne dans le résultat final est négligeable. Les résultats nationaux sont donc valables.

Tableau 2-2. Les districts non-enquêtés dans les KDHS

	Population (1989)	ISF (1979-89)
Garissa	124835	7,5
Mandera	123787	7,9
Wajir	122769	7,5
Isiolo	70078	6,0
Marsabit	129262	6,2
Samburu	108884	6,7
Turkana	184060	5,7
Total	863675	6,69
Reste du pays	20579961	6,55
KENYA	21443636	6,56

Source : recensement de 1989.

Sur le pays gusii lui-même, les données de la dernière enquête apportent des résultats différents de ceux obtenus par l'enquête Magenche (voir chapitres III et IV). Cet écart est tout à fait normal, puisque la région de Magenche a été choisie pour ses caractéristiques particulières, et n'est pas représentative de l'ensemble du pays gusii, même si l'on se limite aux zones rurales.

b) les enquêtes sur les micro entreprises

Au cours des années 1990, trois enquêtes nationales ont été conduites par K-REP (*Kenya Rural Enterprise Program*), en collaboration avec le *Central Bureau of Statistics* d'une part, et la filiale de la Banque Mondiale, ICEG (*International Center for Economic Growth*) d'autre part, en 1993, 1995 et 1999. Ces enquêtes, appelées *Micro and Small Enterprise Surveys*, apportent une vision approfondie des activités pratiquées à titre individuel ou en famille. Ce sont des sources de données de bonne qualité sur un sujet jusqu'alors peu quantifié. Elles ont été utilisées dans le chapitre VI de cette thèse.

Ces enquêtes permettent de dépasser le cadre étroit des publications de l'administration kenyane, concernant la population et les activités économiques. Elles ont été réalisées dans les années 1990, et comme le recensement, elles donnent une image transversale de la population.

3) Le dépouillement des archives et de la presse...

L'enquête réalisée à Magenche, par son caractère biographique, nécessite aussi une approche historique des questions démographiques et économiques au Kenya et en pays gusii en particulier. Outre la littérature publiée, la presse (a) et les archives nationales kenyanes (b) m'ont fourni des informations précieuses. Malheureusement, d'autres sources d'informations sont demeurées inaccessibles : c'est le cas des sources concernant l'immatriculation des terres et les conflits fonciers (c), de l'état civil (d) et des registres paroissiaux (e).

a) La presse

Un dépouillement systématique de la presse nationale, au cours de mes séjours au Kenya, la suite de cet exercice, depuis la France, sur les publications disponibles sur Internet, ainsi que des recherches dans les éditions passées des quotidiens et hebdomadaires kenyans m'ont permis de me documenter sur les années pour lesquelles les archives font défaut, à savoir les trente dernières années. Il faut noter ici la qualité de la presse kenyane, supérieure à la moyenne africaine, et l'accès direct aux articles du *Daily Nation*, entre autres, dans leur intégralité, gratuitement, sur Internet.

b) Les archives et l'élaboration d'une première chronologie

Aux archives nationales, à Nairobi, (*Kenya National Archives*) se trouvent les rapports et les échanges de correspondance entre tous les échelons de l'administration coloniale, à partir du *District Officer*. Une partie de mon travail a consisté à dépouiller systématiquement cette correspondance, dont les rapports annuels parfois très riches, pour toutes les unités administratives du pays gusii et de la zone maasai voisine.

A partir de ces informations et de la littérature, en particulier l'ouvrage de Were et Nyamwaia, Kisii District Socio-Cultural Profile, publié en 1986, j'ai pu établir une chronologie des événements marquants pour les Gusii, qui a servi de

référence sur le terrain (document 2-1). L'élaboration de cet outil de travail était une étape importante pour faciliter la collecte des données, et surtout la datation des événements dans l'enquête de Magenche.

Document 2-1. Chronologie établie à partir de la littérature et des archives

1907 (4)	Occupation britannique en pays gusii
1908	Nyamus est nommé <i>chief</i> de Majoge (DC/KSI/1/1)
1913	Onyancha est <i>chief</i> de Majoge (DC/KSI/1/2)
1914-18	1 ^{ère} guerre mondiale : attaque de la ville de Kisii par les troupes allemandes de Tanzanie en 1914, effort de guerre gusii (Maxon, 1961, pp.91-117)
1921	Osandu est nommé <i>Headman</i> , en remplacement de Ayoka, démissionnaire (DC/KSI/1/2)
1927	Sécheresse (DC/KSI/1/3)
1928/31	Famine causée par une vague de sauterelles dans l'ouest du Kenya (Were, 1986) mais les gens de Majoge en tirent profit (DC/KSI/1/3)
1933	Construction du stade municipal à Kisii (DC/KSI/1/4)
1935	Epidémie (Were, 1986)
1935 (2)	Ouverture de la première école publique africaine (50 % Luo, 50 % Kisii) de la région (DC/KSI/1/4)
1937	Disputes liées au remembrement (<i>land consolidation disputes</i>) et conflits frontaliers Maasai / Gusii (Were, 1986)
1939-44	2 ^{ème} guerre mondiale, effort de guerre gusii (Maxon, 1972, p.234)
1943	campagne de vaccination contre la variole (Were, 1986)
1947 (12)	1000 hommes de South Mugirango et de Majoge pénètrent profondément en pays maasai à la recherche de bétail volé (DC/KSI/1/9)
-1949-	Le <i>Chief</i> de Nyaribari, Musa Nyandusi, prend la fonction de président du <i>Kisii-Masai Border Committee</i> (DC/KSI/1/11)
1950	Ouverture d'un nouveau dispensaire dans la division de South Mugirango (DC/KSI/1/12)
1951 (26/11)	Visite à Magenche du <i>Border Committee</i> (DP/17/309)
1953-	Assa Onyiego, ancien aide-trésorier (<i>assistant treasurer</i>) de la Kisii Union, devient <i>chief</i> de Majoge (Maxon, 1986)
1954 (5)	Conflit frontalier à Majoge : 1 Gusii tué, 3 Maasai blessés (DC/KSI/1/16)
1958	Ecole secondaire construite à Kenyena (DC/KSI/1/20)
1959	Un nouveau dispensaire est construit à Kenyena (DC/KSI/1/21)
1961	Le district de Kisii naît, de la division de l'ancien district de South Nyanza (DC/KSI/1/23)
	Inondations (Were, 1986)
1961 (5)	Importants vols de bétail
1962	Les récoltes sont attaquées par une peste (<i>army worms</i>) (Were, 1986)
1963	élections au <i>County Council</i> , et aux <i>Area / Urban Councils</i>
1966	début de la campagne d'immatriculation des terres (Were, 1986)

Cette chronologie débute à l'arrivée des Britanniques en pays gusii. Les informations datées sur le pays gusii durant la période pré-coloniale sont inexistantes, et ne semblaient pas fondamentales pour cette étude, puisque dès le départ, la probabilité de devoir enquêter des personnes de plus de 90 ans était faible. La chronologie s'arrête dans les années 1960, à cause du délai légal lié à l'usage public des archives nationales, qui est de 30 ans. De plus, j'avais alors estimé que l'utilisation d'une chronologie ne serait pas nécessaire pour les trente dernières années, car les enquêtés auraient une meilleure mémoire des événements – ce en quoi je m'étais trompée. Comme on le verra plus loin (partie 4.b), il a été nécessaire de mettre en place une nouvelle chronologie, couvrant la totalité du XX^{ème} siècle, et mieux adaptée à la population de Magenche.

c) D'autres sources à explorer

Immatriculation des terres et procès fonciers

Il aurait été intéressant de consulter les dossiers des différents ministères à Kisii, en particulier le ministère chargé des questions foncières (*land settlement*) ; cela pourrait être fait par la suite. Cela représente un investissement en temps notable, car l'accès aux archives de chaque cellule du gouvernement local n'est pas garanti. Il faut parfois négocier des informations et des rendez-vous sur plusieurs jours, voire semaines, pour obtenir les renseignements cherchés. De plus, mes séjours en pays gusii, en 1997 et en 1998, suivaient la création du district de Gucha ou South Kisii, officialisée en juillet 1995, comprenant ma zone d'étude. Lors de la création d'un nouveau district, des bureaux sont construits dans son chef-lieu administratif et la part des archives de l'ancien district qui se rapportent au nouveau y est transférée. Mais le district de South Kisii a connu une longue période de flottement dans le choix de son chef lieu, entre Ogembo et Kenyeny⁶, qui a eu pour conséquence un retard dans la mise en place de l'infrastructure inhérente à la promotion de la ville choisie. Certaines cellules ont été ouvertes début 1998 à Ogembo, et d'autres étaient encore en

⁶ Pour une vision assez synthétique des conflits à ce sujet, on peut consulter trois numéros de l'hebdomadaire *Economic Review*, 15-21 janvier 1996, 19-25 février 1996 et 27 mai-2 juin 1996. La décision finale a enfin été prise le 1^{er} mai 1997 (*Kenya Times*, 01/05/97) en faveur de Ogembo. Mais début 1998, des bureaux étaient aussi construits à Kenyeny pour accueillir une partie des bureaux généralement situés dans le chef-lieu de district.

construction à mon départ, en mai 1998. Les archives, dans tous les cas, n'étaient pas encore ouvertes au public. C'était le cas en particulier de l'antenne du ministère pour la population et le développement, où les dossiers concernant Gucha avaient déjà été transférés à Ogembo en octobre 1997, alors que le bâtiment destiné à les recevoir n'était pas encore achevé.

Faute de temps, je n'ai pas pu avoir accès aux dossiers du tribunal d'Ogembo, où j'aurais aimé étudier les conflits fonciers en particulier. Mais même si dans ce cas, cela ne semblait pas impossible, le travail à fournir sur place aurait été assez long, et pour le mettre en valeur, il aurait fallu pouvoir rattacher les cas considérés aux terres et aux enquêtés concernés, ce qui m'a semblé être un ouvrage d'encore plus longue haleine. Le dépouillement de cette mine d'informations mériterait un travail à lui seul.

L'état civil

De même, il ne m'a pas paru utile d'utiliser les données de l'état civil. Les lacunes de l'état civil africain sont bien connues (voir par exemple Gendreau, 1993, p.67-70). En 1989, dans l'ensemble du Kenya, l'état civil a enregistré 367 200 naissances et 91 663 décès (*Statistical Abstract*, 1995, p.31). Cela correspondrait à un taux de natalité de 17 ‰, et à un taux de mortalité de 4 ‰, ce qui est manifestement inférieur à la réalité. De fait, une étude de couverture a montré qu'en 1979, l'état civil n'avait enregistré que 42 % des naissances, et 22 % des décès (Gendreau, 1993, p.70). En milieu rural gusii, on ne peut pas s'attendre à une meilleure couverture que la moyenne. La déclaration est systématique lorsque la naissance ou le décès ont lieu dans une structure hospitalière ; mais s'ils ont lieu au domicile, la démarche doit être faite auprès du *chief*. Les informations remontent chaque mois les échelons de l'administration locale pour être conservées au niveau du district. Dans le cas de Magenche, ces registres se trouvaient aussi en déménagement entre deux bureaux, de celui de Kisii à celui du nouveau district, à Ogembo. Je n'ai donc par aucun moyen pu y avoir accès.

Il aurait peut-être été possible de voir les registres gardés par le *chief*, mais pour avoir une couverture de la zone d'étude sur plusieurs décennies, il aurait fallu pouvoir retrouver les papiers des différents *chiefs* dans les différentes *locations* dont

cette zone a successivement fait partie, au fur et à mesure de la division des unités administratives de la région, ce qui ne semblait pas aisé à premier abord.

On peut par ailleurs tenter d'estimer la couverture des naissances par l'état civil à Magenche à partir des données de l'enquête. Dans le questionnaire individuel, on connaît le lieu du dernier accouchement d'une femme, ou de la (ou les) conjointe(s) d'un homme. Le tableau 2-3 montre qu'environ 2/3 des femmes accouchent encore à leur domicile, dans les années 1990. Si on estime que dans ce cas, environ 1 naissance sur cinq est rapportée à l'état civil, on obtient une couverture de 50 % des naissances la population. Mais l'enregistrement des naissances était encore plus faible dans le passé, et même inexistant dans l'échantillon enquêté avant les années 1970. Si l'on ne prend plus en compte le dernier enfant des enquêtés mais les enquêtés eux-mêmes, il est probable que le taux de couverture de l'état civil est plutôt de l'ordre de 5 à 10 %.

Tableau 2-3. Lieu de naissance du dernier enfant de chaque individu enquêté

	dans une clinique, un centre de santé ou un hôpital	à la maison	Effectif total
avant 1969	0%	100%	10
de 1970 à 1979	12%	88%	17
de 1980 à 1989	36%	64%	58
après 1990	39%	61%	363
Total	36%	64%	448

Dans le cas des décès, les taux sont encore moins élevés, car la plupart des personnes sur le point de mourir rentrent mourir chez elles, en dehors de toute infrastructure de santé, et sont ensuite enterrées localement, sans qu'aucune démarche administrative ne soit nécessaire.

Les registres paroissiaux

Une autre source généralement utilisée en démographie et inaccessible dans le cas de l'étude de Magenche sont les registres paroissiaux. Il aurait été particulièrement intéressant de consulter les registres de l'église adventiste. Malheureusement, une fois de plus, ceux-ci ne sont pas conservés localement, à Magenche, mais sont transférés à Nyanchwa, la mission adventiste située aux abords

de la ville de Kisii. Là-bas, je n'ai pu passer la barrière du secrétaire de l'église, qui n'a jamais voulu comprendre l'intérêt que je pouvais trouver à ces papiers, et ne cessait de me conseiller de joindre les fidèles. Après une journée de chant, d'activités et de prières à leurs côtés, voyant que la situation n'avancait pas sur le plan du travail, j'ai dû renoncer aux registres.

Dans ce cas, la couverture de ces registres est bien moins étendue que celle de l'état civil : le baptême n'est pratiqué que par quelques familles de Magenche, descendant des premiers adventistes à être venus s'installer en ces confins du pays gusii. Ce sont aussi les familles les plus lettrées, qui parfois ont tenu leur propre registre des événements qui les ont marquées.

Les registres de l'église catholique auraient probablement été plus accessibles, mais seulement 14 % de la population de Magenche étant catholique, en comparaison des 78 % adventistes, ils présentaient pour l'étude encore moins d'intérêt.

Ces recherches parallèles pourraient être effectuées au cours de mes prochains séjours au Kenya.

4) ... complété par des entretiens en profondeur sur le terrain

Mais que ce soit le recensement, les enquêtes nationales, la littérature, la presse ou les archives utilisées, peu de ces sources donnent une information précise sur la région de Magenche. Zone d'interaction constante entre Gusii et Maasai, la bande frontalière est en cela assez différente du cœur du pays gusii généralement étudié. C'est sur le terrain que les informations les plus précieuses ont été recueillies, avant et pendant l'enquête. Les informations recueillies en mars et septembre 1997 ont pu être utilisées pour améliorer les questionnaires préparés à partir des autres sources existantes. Les entretiens réalisés par la suite ont contribué à guider l'analyse.

a) La prise de contact avec le terrain

Les entretiens en profondeur et les observations de terrain ont constitué une base de données importante avant le début de l'enquête. C'était l'un des objectifs principaux des premiers mois en pays gusii et en particulier du mois de septembre 1997 passé à Magenche avec Carolyne Wanja Gikonyo. Ils ont été réalisés au fil de

nos rencontres, dans le but de nous familiariser avec l'histoire et les coutumes locales. Petit à petit, nous nous sommes orientées vers les personnes âgées et celles qui pratiquent une activité particulière ou revêtent une fonction spécifique : entrepreneurs, directeurs d'école, membres de l'administration locale. Il s'agissait d'entretiens semi-directifs, toujours réalisés en présence d'une interprète.

b) L'adaptation de la chronologie au milieu local

Outre une bonne connaissance des pratiques locales, ces entretiens ont permis d'adapter la chronologie issue de la littérature et des archives à la mémoire de la population locale (document 2-2). Certains événements de la chronologie n'évoquaient rien aux personnes les plus cultivées que nous ayons rencontrées, alors que d'autres leur paraissaient importants, et n'étaient pas mentionnés dans la première liste. D'autres encore pouvaient être connus de beaucoup sans pour autant paraître être des événements méritant attention pour un étranger à la communauté. De plus, au fil de ces premiers entretiens, nous nous sommes aperçues de l'importance d'avoir en tête une chronologie précise pour situer dans le temps les propos de nos interlocuteurs, et ce même pour les dernières décennies. L'idée qu'a priori, nous n'aurions besoin de la chronologie que pour les personnes âgées qui ont du mal à dater précisément des événements lointains s'est avérée fautive : ce n'est pas uniquement l'âge de l'enquêté et la date lointaine de l'événement qui contribuent à une datation imprécise, mais aussi la faible éducation des enquêtés, même parmi les plus jeunes. Etablir une chronologie précise pour les trois décennies précédant l'enquête a été facile, car plus ils sont récents, plus les événements dont la communauté se souvient sont nombreux, et leur date exacte est facile à vérifier.

Document 2-2. Chronologie utilisée sur le terrain

1907 (4)	Occupation britannique en pays gusii
1908-	Nyamus, <i>chief</i> de Majoge (DC/KSI/1/1)
-1913-	Onyancha, <i>chief</i> de Majoge (DC/KSI/1/2)
1921	Osandu est nommé <i>Headman</i> , en remplacement de Ayoka, démissionnaire (DC/KSI/1/2)
1927	1 ^{ères} installations de familles adventistes à Magenche
1928/31	famine causée par une vague de sauterelles dans l'ouest du Kenya (Were 86) mais les gens de Majoge en tirent profit (DC/KSI/1/3)
1935	Le lieu de culte de l'église adventiste est transféré de Magenche à Mokomoni (Okero)
1939-44	2 ^{ème} guerre mondiale, mobilisation gusii (Maxon, 1961, p.234)
1947 (12)	1000 hommes de South Mugirango et de Majoge s'enfoncent en pays maasai à la recherche de bétail volé (DC/KSI/1/9)
1948	Les plus anciens conflits frontaliers mémorables
-1949-	Le <i>Chief</i> de Nyaribari, Musa Nyandusi, prend la fonction de président du <i>Kisii-Masai Border Committee</i> (DC/KSI/1/11)
1951 (26/11)	Visite à Magenche du <i>Border Committee</i> (DP/17/309)
1952-53	Etat d'Urgence (insurrection Mau Mau)
1953-	Assa Onyiego devient <i>chief</i> de Majoge (Maxon, 1986)
1954 (5)	Conflit frontalier à Majoge : 1 Gusii tué, 3 Maasai blessés.
1961	Le district de Kisii naît, de la division de l'ancien district de South Nyanza (DC/KSI/1/23)
1961 (5)	Importants vols de bétail. Les Maasai manquent de tuer le <i>chief</i> de peu, à Magenche. La police ouvre le feu, faisant beaucoup de morts. Piste pour land-rover mise en place le long de la frontière.
1963	Indépendance
1966	début de la campagne d'immatriculation des terres.
1968	Le président Kenyatta vient à Mogonga.
1974-76	1 ^{ères} plantations de thé à Magenche
1978	Mort de Kenyatta
1979	Moi devient président
1984	Construction de l'usine de thé à Ogembo
1987	Mise en service du dispensaire de Magenche (John Kenyanya)
1989 (8)	Recensement de la population
1991 (10)	Début des conflits ethniques dans la Vallée du Rift et le long de la frontière Gusii / Maasai (<i>Report of the Parliamentary Select Committee...</i> , 1992)
1992 (12)	Elections présidentielles et législatives

c) L'ajustement des questionnaires

Ces premiers entretiens ont aussi servi d'outil de travail pour l'élaboration des questionnaires. Ceux-ci, préparés avant notre installation à Magenche, ont été retravaillés tout au long des mois d'octobre et novembre 1997.

Certaines questions ont dû être supprimées, c'est le cas de celles concernant l'argent reçu ou dépensé par exemple. Au cours de nos entretiens, nous nous sommes en effet rendus compte que les dépenses, comme les rentrées d'argent, étaient très irrégulières. Elles sont saisonnières ou ponctuelles, et pour avoir une idée des ressources d'un ménage, il aurait fallu connaître les rentrées d'argent sur une année entière. Or qui peut se souvenir de ces détails sur une si longue période dans une économie où les gains sont irréguliers ? De plus, la plupart des gens s'opposent à l'idée de dévoiler toutes leurs ressources. Ces questions n'auraient donc pas apporté de réponse satisfaisante, et auraient alourdi inutilement un questionnaire déjà long. Pour aborder ce sujet, une méthode intéressante est de former des enfants, au sein de plusieurs ménages, à tenir tout au long de l'année un registre des dépenses et des rentrées d'argent. Mais cette technique a aussi des limites : d'une part, il faut être présent sur le terrain une année entière pour avoir des résultats complets, ce qui n'était pas possible dans mon cas, et d'autre part, certaines dépenses sont mal perçues par cette méthode (achats d'alcool du père par exemple), et de même certaines rentrées d'argent ne le sont pas du tout (dépense immédiate ou cloisonnement de l'argent au sein du ménage). J'ai donc pensé aborder le problème des ressources de manière indirecte. Les ressources issues des cultures de rente peuvent être estimées à partir du nombre de plants, et des informations recueillies auprès de la KTDA pour le thé et de la coopérative locale pour le café, le pyrèthre ou le lait. Les ressources issues d'activités informelles régulières sont enregistrées dans la dernière partie du questionnaire, concernant l'année précédant l'enquête. Enfin, une question ouverte porte sur l'aide reçue ou donnée par la personne enquêtée, et cela permet de se faire une idée des sommes qui sont considérées comme importantes, lorsque de l'argent est mentionné. Les autres sources de numéraires n'apparaissent pas dans l'enquête.

D'autres questions ont simplement été reformulées lorsque cela semblait nécessaire, c'est le cas en particulier de celles concernant les habitudes sexuelles. Mais surtout de nouveaux aspects ont été intégrés à l'enquête grâce aux entretiens

approfondis. C'est le cas par exemple de la biographie foncière, qui s'est avérée être une source de données extrêmement riche, primordiale pour la compréhension des choix faits par les hommes et les femmes de Magenche.

d) Les entretiens tout au long de l'enquête

L'enquête en elle-même, abordant beaucoup de thèmes différents de la vie de l'individu, et reprenant les détails de celles ci pour les quatre aspects recueillis dans la partie biographique (famille directe, lieux de séjour, terres cultivées, activités pratiquées), peut être vue comme une série d'entretiens approfondis. La première page du questionnaire, ainsi que parfois la dernière, ont été utilisées pour noter les détails évoqués par les enquêtés, et qui sortaient du cadre du questionnaire. Ces commentaires supplémentaires ont surtout été le fait de Carolyn Wanja et de moi-même, les autres enquêtrices, moins zélées - et moins intéressées - se contentant du questionnaire lui-même.

Au fur et à mesure de la réalisation de l'enquête, des entretiens plus ou moins longs ont été enregistrés auprès de personnes non enquêtées. Les personnes choisies étaient comme avant le début de l'enquête, des personnes ayant des caractéristiques particulières. Il s'agissait en particulier de membres de groupes religieux peu représentés dans la zone, de personnes impliquées dans les conflits frontaliers, ou d'autres suffisamment âgées pour se souvenir de la période où les premières familles gusii se sont installées à Magenche. Mais tout cas original était considéré comme intéressant et faisait l'objet d'un entretien personnalisé – s'il le permettait.

Conclusion

Les sources existantes se sont avérées extrêmement utiles pour l'élaboration de l'enquête, et ensuite pour documenter ou appuyer ses résultats. Mais aucune de ces sources secondaires n'a l'ampleur et la précision des données quantitatives recueillies sur le terrain. La source principale de données reste donc l'enquête que j'ai conduite en 1997/1998 dans la région de Magenche.

L'enquête réalisée à Magenche a été conçue en grande partie pour les techniques de l'analyse quantitative des biographies. Une enquête aussi détaillée,

aussi précise nécessite en effet une analyse statistique adaptée, qui se place au niveau des trajectoires individuelles et non à un niveau agrégé formé de sous-groupes de la population supposés homogènes.

B. L'analyse des biographies de l'enquête Magenche

Longtemps réservée au domaine de la statistique épidémiologique, ce n'est que depuis une vingtaine d'années que l'analyse des biographies s'est développée dans la plupart des sciences humaines. Elle s'affirme aujourd'hui comme le prolongement direct de l'analyse longitudinale pratiquée en démographie depuis le milieu du XX^{ème} siècle.

Alors que l'analyse longitudinale classique étudie l'arrivée d'un événement à l'état pur dans une population supposée homogène, l'analyse des biographies étudie l'arrivée de cet événement dans un ensemble de trajectoires individuelles, aussi complexes soient-elles. L'objet de l'étude n'est donc pas sorti de son contexte, les interactions entre événements et l'hétérogénéité de la population étudiée sont naturellement prises en compte par l'analyse biographique.

Cette partie s'inspire beaucoup de l'ouvrage de Daniel Courgeau et Eva Lelièvre, L'analyse démographique des biographies (1989). Le but ici de l'utilisation de l'analyse des biographies est double : d'une part, elle permet d'étudier l'effet apparent de toute variable pertinente sur l'arrivée d'un événement, d'autre part, elle permet de modéliser les facteurs de l'arrivée d'un événement, qu'il soit d'ordre économique ou démographique, dans la vie des individus enquêtés. Pour cela, voyons tout d'abord la notion de temps sur lequel repose l'analyse des biographies (I), avant de présenter les méthodes utilisées dans cette étude (II).

I) Temps, antériorité et dépendance

L'analyse biographique est fondée sur la définition du temps au cours duquel l'arrivée des événements est étudiée. Un instant initial commun à tous les individus est défini, et la durée écoulée depuis cet instant initial est mesurée par une horloge commune. Cette durée de séjour est généralement mesurée en mois ou en années. Dans la partie biographique de l'enquête Magenche, la précision des événements est à l'échelle de l'année : on n'a le mois (et la semaine) que pour les événements migratoires et professionnels de l'année précédant l'enquête. C'est donc l'année qui est le plus souvent utilisée dans ce travail.

L'hypothèse fondamentale de l'analyse des biographies se résume à la proposition suivante (Courgeau et Lelièvre, 1996, p.648):

"un individu parcourt, tout au long de sa vie, une trajectoire complexe, qui dépend, à un instant donné, de sa trajectoire antérieure et des informations qu'il a pu acquérir dans son passé"

Le temps et la temporalité jouent donc un rôle primordial dans l'analyse des biographies. Ce n'est pas tant la datation précise des événements qui jalonnent les trajectoires individuelles qui est importante, mais plutôt le respect de la chronologie relative de ces événements (voir par exemple Courgeau, 1991). Dans la plupart des cas, la chronologie des événements est naturelle. Lorsqu'un homme migre vers la ville et y exerce un travail salarié la même année, on sait que la migration précède l'emploi. Lorsqu'une femme entre en union et change de lieu de séjour la même année, les deux événements sont simultanés.

Mais puisque l'on se place en terme de dépendance, il ne suffit pas de savoir lequel de deux événements précède l'autre, mais dans quel ordre ces deux événements ont été décidés, ou se sont imposés, dans l'esprit de l'individu. Lorsqu'un enfant entre à l'école secondaire et migre vers la ville où habite son oncle, il se peut qu'il s'y rende dans le but d'étudier, dans ce cas c'est la scolarité qui motive la migration, mais il se peut aussi qu'il rende visite à son oncle dans un autre but, et qu'incidemment il y reste et trouve un moyen de se scolariser, auquel cas c'est de la migration que découle la scolarisation. De même, lorsqu'une jeune femme entre en union et accouche de son

premier enfant peu après, l'accélération du processus d'engagement matrimonial dépend bien souvent de la naissance prévue, bien que celle-ci lui soit postérieure.

Le sens de la relation de dépendance est donc parfois ambigu : même dans le cas où un événement précède l'autre, le deuxième peut avoir été décidé avant le premier. De plus, dans une enquête rétrospective, les glissements peuvent être fréquents. Les enquêtés eux-mêmes associent parfois des événements distincts, comme par exemple la migration et l'emploi. Il est difficile a posteriori de déterminer la chronologie exacte de l'arrivée d'événements ainsi assimilés les uns aux autres.

Dans l'enquête Magenche, une première tentative d'indiquer l'ordre dans lequel les événements se sont produits lorsque plusieurs ont eu lieu la même année a été un échec. D'une part, l'enquête en devenait plus lourde, et ces questions délicates pouvaient bloquer l'enquêté et empêcher le bon déroulement de la suite du questionnaire. D'autre part, les résultats n'étaient pas suffisamment cohérents pour justifier la poursuite de l'enquête dans ce sens.

Les données codées ne comportent donc aucune indication de la précedence d'un événement sur un autre, lorsque tous deux ont lieu la même année. Dans l'analyse, les cas ambigus sont traités de manière différente, selon les circonstances. Parfois, les trois possibilités sont évoquées, dans d'autre cas, c'est l'ordre le plus vraisemblable qui est utilisé comme hypothèse de travail.

II. Les méthodes de l'analyse des biographies

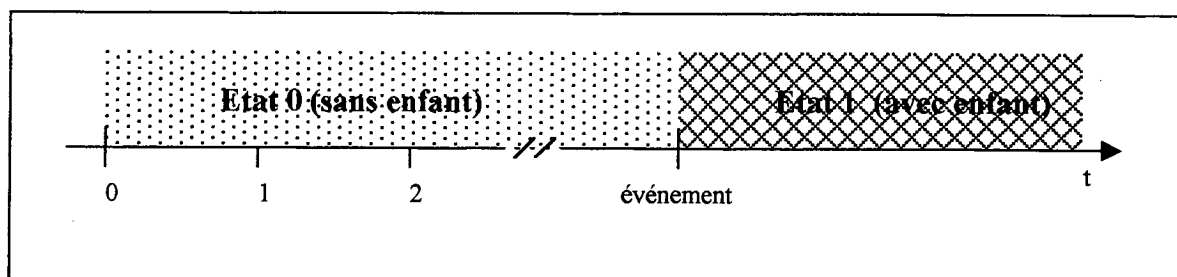
Dans cette partie, nous allons voir quelles sont les méthodes de l'analyse des biographies utilisées dans ce travail, et comment elles ont été appliquées aux données recueillies à Magenche par le programme TDA. Il faut garder à l'esprit le fait que l'on travaille ici sur un petit échantillon (environ 600 individus) et le plus souvent sur des fractions de cet échantillon, par conséquent encore plus petites.

Le but ultime d'une étude statistique est le plus souvent de trouver des modèles de régression faisant intervenir le temps le plus finement adaptés à la réalité. Il faut pour cela connaître l'événement étudié de manière suffisamment précise pour pouvoir décider du modèle à utiliser, et aussi savoir quelles caractéristiques jouent un rôle dans l'arrivée de cet événement. Les premières étapes, étapes nécessaires, consistent donc à décrire l'arrivée de l'événement et à mesurer l'effet de toutes les caractéristiques pertinentes, considérées séparément (1). Ensuite seulement, on pourra décider de la méthode à utiliser pour chercher un modèle de régression qui rassemble les caractéristiques utiles et s'approche au mieux de la réalité (2).

1) L'arrivée d'un événement

On étudie l'arrivée au cours du temps d'un événement – par exemple, la naissance du premier enfant-, faisant passer l'individu de l'état 0 (sans enfant) à l'état 1 (avec enfant) (voir Figure 2-1).

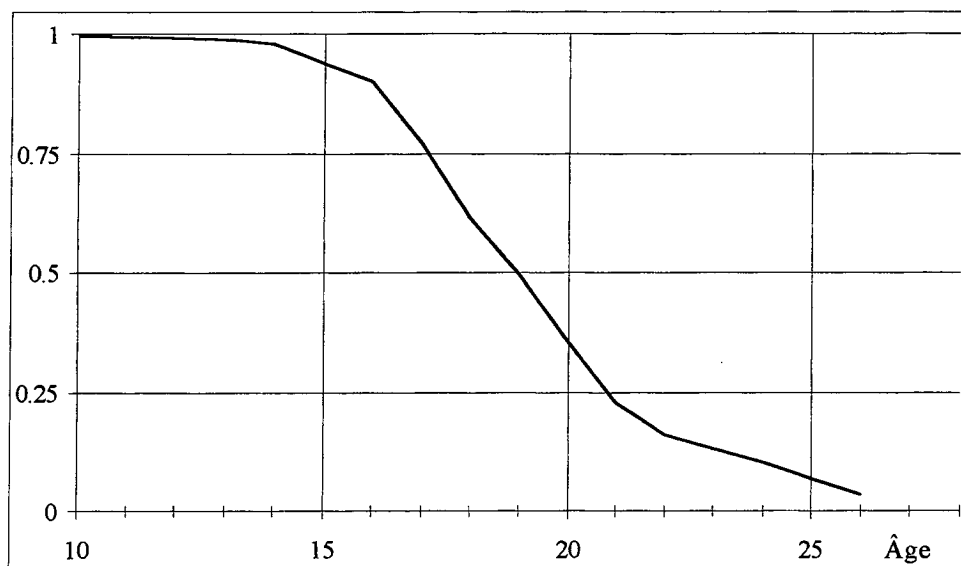
Figure 2-1. L'arrivée d'un événement



a) *Courbes de Kaplan Meier et de Nelson-Aalen*

Kaplan et Meier ont proposé une estimation de la fonction de séjour dans l'état 0, qui prend en compte les données tronquées à droite. Les données recueillies à Magenche, comme toutes les données biographiques, présentent en effet une troncature à droite : pour certains individus, l'événement étudié n'a pas encore été vécu au moment de l'enquête. Par exemple, les femmes les plus jeunes n'ont pas encore d'enfant au moment de l'enquête, et vont probablement en avoir dans les années qui suivent, mais on ne sait rien du nombre d'enfant ni du calendrier des naissances. La courbe de séjour obtenue par la méthode de Kaplan-Meier représente la proportion de la population soumise au risque qui n'a pas encore vécu l'événement étudié, c'est-à-dire la proportion de la population qui à chaque instant est encore dans l'état 0. Par exemple, la figure 2-2 montre qu'à 20 ans, 35 % des femmes nées entre 1968 et 1982 n'ont pas encore eu d'enfant.

Figure 2-2. L'arrivée de la première naissance chez les femmes nées après 1968



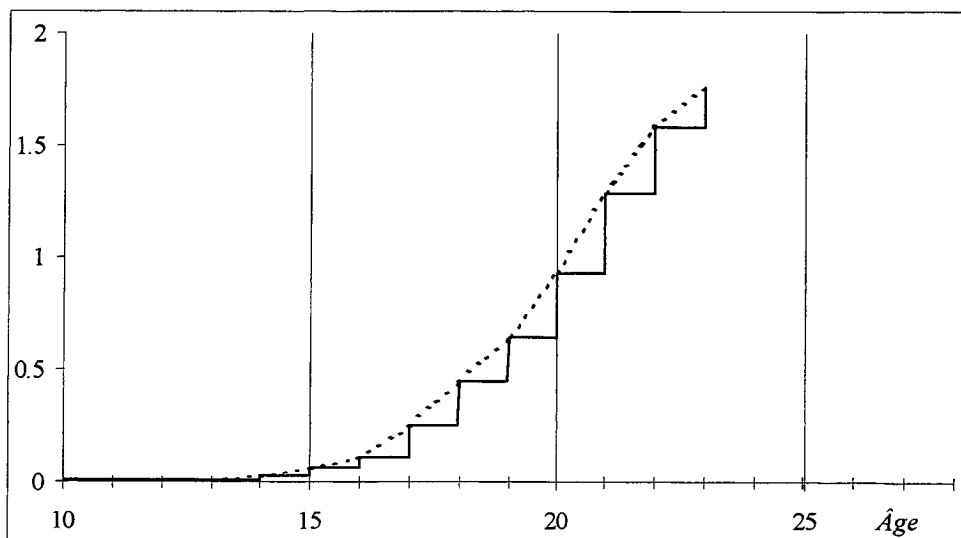
Pour décrire les courbes de séjour obtenues par la méthode de Kaplan Meier, on s'intéresse généralement à la date à laquelle 50% des individus ont vécu l'événement étudié, appelée la médiane. Dans l'exemple de la figure 2-2, la médiane est atteinte entre 18 et 19 ans. On peut aussi donner la valeur du premier et du troisième quartile, c'est-à-dire les dates auxquelles 25% et 75 % de la population soumise au risque ont connu l'événement : ici, on trouve 17 et 21 ans environ. Mais

dans certains cas, lorsque l'événement étudié est rare, le premier quartile peut n'être jamais atteint.

Les courbes de Kaplan-Meier peuvent aussi être interprétées en termes de probabilités, mais cela repose sur l'hypothèse que la population étudiée est homogène et que toute différence de comportement est induite par la seule différence d'âge entre les individus. Ceci n'est certes jamais vérifié dans la réalité, mais le but de toute analyse statistique n'est pas de donner des résultats exacts, mais de se rapprocher le plus possible de la réalité. En travaillant sur des groupes les plus homogènes possible, on peut donc estimer par la méthode de Kaplan Meier la probabilité pour un individu d'avoir déjà connu l'événement à chaque instant, et en déduire la probabilité de la connaître à chaque instant. Ainsi on peut dire, toujours d'après la figure 2-2, qu'une jeune femme de 17 ans a 25 % de chances d'avoir déjà eu un enfant, ou qu'une autre de 21 ans en a 75 %, tout en gardant à l'esprit l'hypothèse sous-jacente que les jeunes femmes qui n'ont pas encore eu d'enfant au moment de l'enquête se comporteraient à chaque âge comme celles qui en ont déjà eu.

Pour évaluer graphiquement les probabilités de connaître l'événement à chaque instant, on peut aussi utiliser les courbes de quotients cumulés, appelées aussi courbes de risques cumulés ou d'intensité cumulée. Sur ces courbes, les valeurs atteintes ne sont pas interprétables en elles-mêmes, mais c'est la pente de la courbe qui donne une idée visuelle de la probabilité de connaître l'événement à chaque instant : la figure 2-3 montre que la probabilité d'avoir un premier enfant augmente jusqu'aux environs de 20 ans chez les femmes qui n'en ont pas encore eu.

Figure 2-3. Risques cumulés de première naissance chez les femmes nées après 1968



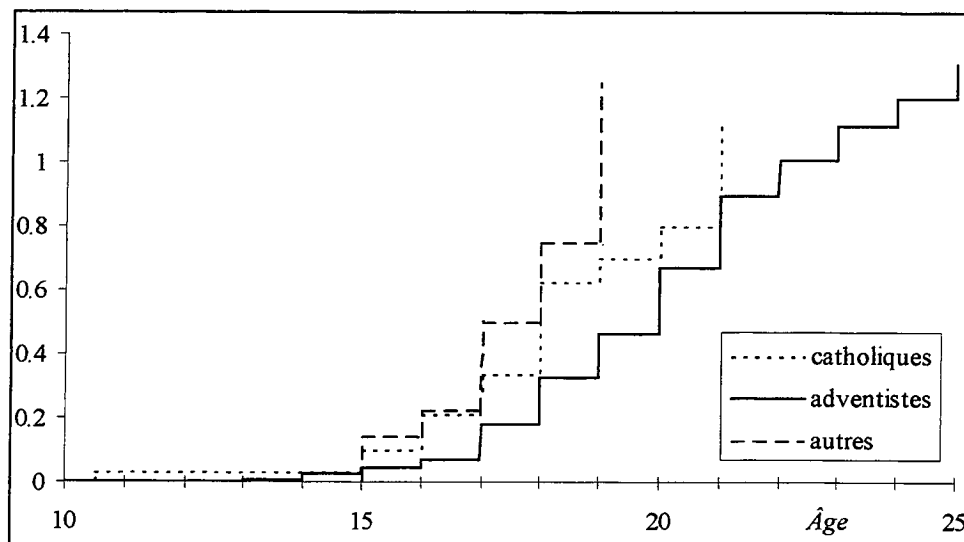
Au delà de 20 ans, la probabilité d'avoir un premier enfant diminue à nouveau, et on peut imaginer facilement que la courbe admet une asymptote horizontale, c'est-à-dire que la probabilité d'avoir un premier enfant tend rapidement vers 0 après 25 ans. Ici la courbe est interrompue à 23 ans, pour cause de nombre insuffisant de données : j'ai choisi de ne pas représenter graphiquement les résultats concernant des effectifs soumis au risque inférieurs à 5 individus, afin de ne pas tromper le lecteur par des allures de courbes peu représentatives de la réalité. En travaillant à partir d'un échantillon plus grand, on aurait obtenu des courbes plus régulières et plus longues. Il faut noter ici que même si les courbes de risques cumulés présentent l'inconvénient d'amplifier les instabilités de la distribution des résultats, elles permettent une lecture rapide des risques de connaître l'événement étudié à chaque instant (Courgeau et Lelièvre, 1989, p.62). Dans la suite de l'étude, j'ai choisi de représenter ces courbes en escalier (courbe en trait continu), et non lissées (courbe en trait pointillé), car cela permet en particulier de faire ressortir les instants pour lesquels aucun individu n'a connu l'événement, et éventuellement de détecter des résultats insatisfaisants liés à la petite taille de l'échantillon.

Ces courbes de risques cumulés présentent l'avantage de permettre une comparaison aisée entre les risques encourus par différents sous-groupes de la population étudiée. Il est en effet facile de comparer la hauteur de la marche d'escalier obtenue à chaque instant, pour diverses sous-populations. Dans l'étude de l'arrivée du premier enfant des femmes nées après 1968, on peut par exemple considérer trois groupes disjoints, définis par la religion de la femme : celle-ci peut être adventiste, catholique, ou faire partie d'une des confessions peu représentées dans la région. Les courbes de risques cumulés représentées sur la figure 2-4 montrent que les premières naissances avant 18 ans sont moins probables chez les adventistes que chez les autres femmes.

Dans le cas de risques concurrents ou de risques multiples, la comparaison de courbes de séjours comme celles de Kaplan-Meier nécessite l'hypothèse d'indépendance des événements étudiés, ce qui est souvent loin d'être vérifié. Par exemple, si l'on cherche à comparer le risque pour une femme d'entrer en union avec

un homme jusqu'alors célibataire et celui d'entrer en union avec un homme déjà en union, on ne peut pas faire cette hypothèse : toutes les études socio-anthropologiques menées en milieu rural kenyan montrent qu'une femme qui a déjà connu une union a beaucoup plus de chances qu'une autre d'être donnée par sa famille à un polygame, car c'est la manière la plus sûre d'assurer une compensation matrimoniale, si faible soit-elle. En revanche, l'utilisation de courbes de quotients cumulés ne repose sur aucune hypothèse d'indépendance entre événements. Dans ce cas, c'est donc ce type de représentation graphique, aussi appelées courbes de Nelson-Aalen, qui est utilisé.

Figure 2-4. Risques cumulés de première naissance chez les femmes nées après 1968, selon la religion



b) TDA et la mise en forme des résultats

Sous TDA, l'instruction "ple = fichier_résultat ; " appelle une analyse de Kaplan Meier. Le fichier de résultats se présente sous la forme d'un tableau (figure 2-5). On y trouve l'estimation de la fonction de séjour ("*Survivor Function*") par la méthode de Kaplan-Meier et une estimation des quotients cumulés ("*Cumulated Rate*"). Ces quotients cumulés sont calculés par TDA comme l'inverse du logarithme de la fonction de séjour. Cette estimation présente l'inconvénient de ne pas bien s'adapter aux cas où les risques sont élevés dès les premiers instants où la population est soumise au risque. En effet, si la fonction de survie passe directement de 1 pour l'instant 0 à moins de 0,35 pour l'instant 1, c'est-à-dire si à l'instant 1, plus de 65 % de

la population soumise au risque connaît l'événement étudié, on obtient par cette formule un risque supérieur à 1, ce qui n'est pas satisfaisant.

Document 2-3. Table de séjour obtenue par la méthode de Kaplan-Meier

#	ID	Index	Time	Number Events	Number Censored	Exposed to Risk	Survivor Function	Std. Error	Cum. Rate
#	0	0	10.00	0	0	176	1.00000	0.00000	0.00000
	0	1	10.01	1	0	176	0.99432	0.00567	0.00570
	0	2	13.00	1	0	175	0.98864	0.00799	0.01143
	0	3	14.00	2	0	174	0.97727	0.01123	0.02299
	0	4	15.00	7	0	172	0.93750	0.01825	0.06454
	0	5	16.00	7	1	164	0.89748	0.02289	0.10816
	0	6	17.00	21	10	147	0.76927	0.03250	0.26231
	0	7	18.00	24	6	120	0.61542	0.03827	0.48545
	0	8	19.00	16	15	81	0.49385	0.04104	0.70552
	0	9	20.00	16	9	56	0.35275	0.04181	1.04199
	0	10	21.00	12	6	34	0.22825	0.03960	1.47731
	0	11	22.00	5	5	17	0.16112	0.03765	1.82561
	0	12	23.00	2	1	11	0.13182	0.03605	2.02628
	0	13	24.00	1	5	4	0.09887	0.03932	2.31397
	0	14	25.00	1	0	3	0.06591	0.03756	2.71943
	0	15	26.00	1	0	2	0.03296	0.02993	3.41258
#	0	16	29.00	0	1				
# Median Duration: 18.95									
# Duration times limited to: 26									
# Cases: 176 weighted: 176									

Pour remédier à ce problème, j'ai choisi de recalculer systématiquement les valeurs des quotients cumulés, en ouvrant le fichier de résultats dans MS Excel. Je travaille pour cela à partir de l'estimateur de Nelson-Aalen, qui est donné par la somme, pour tout les instants t antérieurs au moment T considéré, des quotients du nombre d'individus qui connaissent un événement à l'instant t par la population soumise au risque à cet instant (Courgeau et Lelièvre, 1989, p.63).

De plus, l'analyse de l'arrivée d'un événement par TDA nécessite que toutes les durées de séjours soient strictement positives. Lorsque l'événement a lieu à l'instant initial, ou lorsque l'individu sort de la population soumise au risque dès le départ, il faut donc leur attribuer une durée de séjour fictive, plus petite que 1. Dans certains cas, j'ai choisi d'utiliser une valeur négligeable à leur temps de sortie d'observation, comme 0,01 ; dans d'autres cas, si j'estime que l'individu a pu être exposé au risque pendant une période non-négligeable, j'ai pris la valeur 0,5 (voir par exemple le modèle sur la contraception, dans le chapitre IV). Le plus souvent, lorsque les

individus entrent en observation à des âges A non nuls et différents les uns des autres, j'ai pris comme moment d'entrée en observation la valeur $A-0,01$.

Les courbes de Kaplan Meier et de Nelson-Aalen sont ensuite obtenues dans MS Excel, et incorporées au texte lorsque nécessaire.

2) Modèles paramétriques et semi-paramétriques

L'utilisation de modèles de régression permet de comparer l'effet de diverses caractéristiques et d'explorer ainsi l'hétérogénéité de la population étudiée. Alors que l'analyse non-paramétrique de l'arrivée d'un événement, avec l'obtention des courbes de Kaplan-Meier et de Nelson-Aalen, donnait les effets bruts de chaque variable étudiée, l'analyse paramétrique permet de raffiner cela et de quantifier l'effet net d'une variable, en présence de toutes les autres caractéristiques de l'individu qui sont disponibles.

Les modèles les plus courants sont les modèles log-linéaires, et plus particulièrement les modèles à risques proportionnels qui en font partie. Ces modèles partent de l'hypothèse que les caractéristiques ont un effet multiplicatif sur les risques instantanés : autrement dit, les risques sont proportionnels entre eux. Cela se vérifie aisément de manière graphique, sur les courbes qui représentent le logarithme des quotients cumulés en fonction du logarithme du temps : l'hypothèse n'est vérifiée que si les courbes sont grossièrement parallèles, et ne se coupent pas.

Lorsque les caractéristiques testées dépendent du temps, le test ne fonctionne pas.

Parmi les modèles paramétriques, on peut citer par exemple la distribution log-normale, qui s'adapterait bien à l'étude de la première naissance, puisque le risque instantané croît jusqu'à 21 ans puis décroît vers 0 par la suite. Un autre modèle intéressant est le modèle de Weibull, dont on peut vérifier les hypothèses sur les courbes utilisées pour vérifier la pertinence d'un modèle à risques proportionnels : ces courbes doivent toujours être parallèles entre elles, mais de plus, elles doivent être linéaires. Le modèle exponentiel suppose que le risque encouru soit constant au cours du temps, c'est-à-dire que les courbes de risques cumulés soient des droites passant par l'origine. On voit à quel point les représentations graphiques s'avèrent utiles et

pratiques pour vérifier l'adéquation d'un modèle statistique donné à la distribution des durées de séjours.

Dans ce travail, j'ai utilisé le plus souvent des modèles semi-paramétriques, dont les hypothèses sont moins restrictives que celles des modèles paramétriques. Contrairement à ces derniers, ils n'imposent pas en effet de distribution statistique connue à la distribution des durées de séjour. Cox, à l'origine de ce modèle, utilise les tables de séjours directement issues des données, au lieu d'ajuster les données à une distribution classique (1972). La régression est faite à chaque instant, sur les caractéristiques du moment, jusqu'à la sortie d'observation. Ces modèles ne nécessitent qu'une hypothèse : celle de la proportionnalité des risques vue plus haut.

Les modèles semi-paramétriques sont un outil extrêmement commode pour tester l'influence de caractéristiques dépendant du temps sur l'arrivée de l'événement étudié. En effet, l'une de richesses de l'analyse des biographies est qu'outre les caractéristiques fixes des régressions classiques, qui n'évoluent pas au cours de la vie de l'individu, comme celles qui décrivent le milieu dont il est issu, on peut utiliser dans l'analyse des caractéristiques qui évoluent au cours du temps, et décrivent donc de manière extrêmement fine les circonstances particulières de l'arrivée d'un événement. On peut évaluer l'effet de ces caractéristiques sur l'arrivée de l'événement par des modèles semi-paramétriques.

Dans TDA, on appelle un modèle semi-paramétrique par la commande "rate = 1 ;" . Il faut ensuite spécifier les caractéristiques v_1, v_2, \dots, v_n prises en compte dans le modèle (et préalablement définies dans le fichier de commandes), par la commande "xa (0,1) = v_1, \dots, v_n ;" pour un passage de l'état 0 à l'état 1.

Tableau 2-4. L'effet de la première entrée en union sur la première naissance des femmes nées après 1968

	Coefficient	Ecart-type
Avant la première entrée en union	<ref>	
A partir de la première entrée en union	1,72***	0,20

* significatif à 10 %, ** significatif à 5 %, *** significatif à 1 %

Source : V. Golaz, enquête Magenche 1997-1998.

Les résultats d'un modèle paramétrique ou semi-paramétrique sont présentés dans ce travail sous la forme d'un tableau. Chaque coefficient est donné avec son écart-type, et la significativité du résultat. Le tableau 2-4, à titre d'exemple, donne

l'effet de la première entrée en union sur la première naissance des femmes nées après 1968. Pour quantifier le risque relatif des femmes en union, par rapport à celles qui n'ont jamais connu d'union, il suffit de prendre l'exponentielle du coefficient : ici le risque d'avoir un premier enfant est 5,5 fois plus fort pour les femmes qui ont déjà vécu en union.

Lorsque le modèle présenté comprend l'ensemble des caractéristiques significatives, j'ai de plus indiqué le nombre d'individus sur lequel l'analyse porte, le nombre d'événements et le logarithme du maximum de la vraisemblance obtenu pour le modèle. Cette dernière valeur peut servir à tester la pertinence des caractéristiques utilisées.

Les modèles de ce type sont construits à partir de toutes les caractéristiques qui apportent des résultats significatifs. Les paramètres dépendant du temps font l'objet d'un premier modèle, auquel sont ensuite ajoutés les paramètres fixes. Lorsque cette dernière étape ne modifie pas significativement les résultats obtenus à la première, les résultats complets sont présentés dans un unique tableau.

3) Tests

Un certain nombre de tests sont utilisés dans l'analyse. Ce sont des outils importants, permettant de vérifier l'adéquation de modèles aux données, ou d'obtenir des précisions sur les caractéristiques considérées.

a) La significativité des résultats

Comparer les distributions des événements pour plusieurs sous-groupes d'un même échantillon ne pose aucun problème sous TDA. Dans le cas de l'étude de l'arrivée d'un événement par la méthode de Kaplan-Meier, TDA propose 4 tests de significativité lorsque l'on ajoute la ligne de commande "csf;". Ces tests apportent en général des résultats cohérents, excepté le premier, le test de Savage, qui donne parfois des résultats différents des trois autres tests. Mais lorsque la caractéristique étudiée répond aux conditions d'un modèle à risques proportionnels, les résultats de ces quatre tests restent proches les uns des autres. Les résultats ont été conservés lorsqu'ils sont significatifs à 10 % près.

Lorsque l'on travaille sur des sous-échantillons différents, le calcul de la significativité des écarts entre les distributions doit être fait à la main. Cela se produit

en particulier lors de l'étude de la concurrence entre deux événements : on compare alors l'arrivée d'un événement pour la population qui n'a pas encore vécu l'autre et pour celle qui l'a déjà vécu. Le test utilisé pour vérifier la significativité du résultat est décrit dans l'ouvrage de Daniel Courgeau et Eva Lelièvre (1989, p.65-70). Il s'agit de construire une statistique de rang ν à partir du nombre d'événements (n) et des effectifs de la population soumise au risque à chaque instant (N) et pour chacune des d populations considérées, puis de calculer sa matrice de variance-covariance V , et enfin de comparer la valeur $\nu'V^{-1}\nu$ à un χ^2 de degré $d-1$.

b) La covariance de deux variables

L'indépendance entre différentes caractéristiques est rarement vérifiée. La covariance de deux paramètres fixes donne une information sur leur relation : une covariance nulle prouve l'indépendance des deux paramètres, et plus elle est élevée, moins les paramètres sont indépendants. Dans TDA, la commande *pcov* permet d'obtenir la matrice de variance-covariance des paramètres utilisés dans des modèles paramétriques ou semi-paramétriques. Il s'agit d'une matrice symétrique comprenant, sur la diagonale, les variances de chacun des paramètres, et autour de la diagonale, les covariances.

c) Le rapport des vraisemblances de deux modèles

L'apport de caractéristiques supplémentaires dans un modèle peut ne pas être utile. Le test du rapport des vraisemblances permet de vérifier l'ajustement du modèle aux données, lorsque le nombre de caractéristiques varie. Il suffit pour cela de vérifier si le rapport des logarithmes des vraisemblances, multiplié par le coefficient -2 , est un χ^2 dont le degré de liberté est égal au nombre de caractéristiques rajoutées dans le modèle (Lelièvre et Bringé, 1998, p.89). Ce test est une procédure routinière, effectuée de manière systématique, même si cela n'apparaît pas toujours dans le texte.

Conclusion

Les méthodes de l'analyse des biographies ne sont pas difficiles à mettre en œuvre et présentent l'intérêt majeur de ne pas nécessiter d'hypothèse de départ aussi restrictive que celles de l'analyse démographique classique, dans laquelle un événement est étudié à l'état pur dans une cohorte supposée homogène. Ici, grâce à

ces techniques spécifiques, nous pouvons étudier la concurrence et l'interaction entre plusieurs événements, d'ordres différents (économique, foncier, social, démographique...) par les techniques de Kaplan-Meier et de Nelson Aalen. Les modèles de régression paramétriques ou semi-paramétriques utilisés permettent de mesurer l'effet de variables fixes ou dépendant du temps sur les trajectoires individuelles et donnent ainsi des informations précieuses sur l'hétérogénéité de la population étudiée.

C. Les données et leurs limites

L'enquête réalisée à Magenche constitue une véritable mine d'informations qui déborde du sujet de cette étude. Elle est exploitable par les méthodes de l'analyse des biographies, qui apportent une profondeur historique et sont les seules qui permettent l'étude statistique des relations de dépendance entre événements dans les trajectoires individuelles. Elle apporte aussi une image transversale de la population de Magenche extrêmement précise. A cause de l'ampleur des données recueillies, seule une partie d'entre elles a été exploitée. Les chapitres qui suivent présentent les principaux résultats obtenus jusqu'à présent. Dans la mesure où l'on retrouve les mêmes variables d'un chapitre à l'autre, il est plus commode de les présenter dès le départ, pour ne pas encombrer le texte dans la suite. Le lecteur se référera à cette partie-ci si il a besoin d'explications supplémentaires. De plus, l'évaluation de la qualité des données est indispensable pour comprendre la fiabilité des résultats formulés dans ce travail. L'un des intérêts de réaliser sa propre enquête est justement qu'on en connaît plus précisément les limites que lorsque l'on travaille sur des sources, dont on ignore souvent les points faibles.

Avant d'entrer dans l'analyse, nous verrons donc tout d'abord quelle est la représentativité de l'échantillon enquêté à Magenche (I), puis quelles sont les limites de ces données (II). Enfin, la construction des variables utilisées dans l'analyse est abordée (III).

I. La représentativité des données

Individus et ménages enquêtés forment des échantillons tout à fait représentatifs de l'ancienne *sub-location* de Magenche (1). On observe un décalage entre la structure par âge de la population enquêtée, et celle de l'ensemble de la population de la région, mais il est sans effet sur l'analyse des biographies (2).

1) Effectifs enquêtés

Au total, 29,2 % des 2182 ménages recensés ont été enquêtés. Le tableau 2-5 donne leur répartition par commune. Les proportions de ménages enquêtés par commune varient entre 14 % à Embakasi et près de 50 % à Amatagarro, dans la *sub-location* de Magenche. Le nombre moyen de personnes ayant passé la nuit précédant l'enquête sur place, dans chaque ménage, est de 6,13. Parmi elles, 4,31 en moyenne sont âgées de plus de 15 ans. En multipliant ce nombre par le nombre total de ménages, on obtient une estimation du nombre total d'individus de plus de 15 ans, dans les *sub-locations* de Magenche et Nyamecheo. On voit ainsi que 615 individus ont été interrogés sur 9405, c'est-à-dire que l'échantillon couvre 6,5 % de la population âgée de plus de 15 ans.

Tableau 2-5. Ménages et individus enquêtés

Commune	Nombre total de ménages	Première série	Deuxième et troisième séries	Ménages enquêtés	Individus enquêtés
<i>Sub-location de Magenche</i>					
Amatagarro 1	51	6	19	25	24
Amatagarro 2	29	1	11	12	11
Bosireti Nyabinyinyi 1	77	6	14	20	20
Bosireti Nyabinyinyi 2	51	4	8	12	12
Bongera Lower	57	6	9	15	14
Bongera Upper	63	5	17	22	21
Botire Nyamokenye	61	10	9	18	16
Botire Embili	101	8	20	27	26
Rianyangita	43	4	7	11	10
Bomoseri	61	7	19	26	24
Nyagenke Malindi	68	5	12	17	16
Bonentia	43	5	12	15	15
Osani 1	39	1	10	11	11
Osani 2	55	9	12	17	15
Osani 3	44	6	10	16	15
Bongera Osani	32	5	10	14	13
Kenयोoro	46	5	11	14	14

Commune	Nombre total de ménages	Première série	Deuxième et troisième séries	Ménages enquêtés	Individus enquêtés
Mokomoni	48	7	9	16	16
Embakasi	44	3	7	6	5
Magenche Scheme	40	3	8	11	10
Mogumo 1	51	8	5	13	13
Mogumo 2	106	8	24	31	30
Total	1210	117	260	369	351
Sub-location de Nyamecheo					
Amatagaro 1	37	0	5	5	5
Amatagaro 2	26	1	6	6	6
Mwenyamutimba	71	5	17	22	22
Mombaso	70	7	12	17	17
Kanyimbo Motontera	84	9	11	19	19
Kanyimbo Borabu	91	10	20	30	28
Kanyimbo Rioguru	37	1	5	6	6
Nyabugeri Bwya	21	2	4	5	5
Bendera Church	43	4	8	12	12
Bendera	71	10	11	20	20
Kiabugesi Area 1	38	5	8	13	13
Kiabugesi Nyabate	39	4	7	11	11
Kiabugesi Kigwanda	36	3	6	8	8
Kiabugesi N.	41	4	10	14	13
Riama	62	14	10	23	23
Riomoga 1	37	3	8	11	11
Riomoga 2	69	5	12	17	17
Mariba	52	3	12	15	14
Sengera 1	28	3	6	9	9
Sengera 2	19	3	3	6	6
Total	972	93	173	269	265
Magenche et Nyamecheo	2182	210	433	638	616

Source : V. Golaz, enquête Magenche 1997-1998.

On peut estimer l'incidence de cette taille d'échantillon sur la précision des résultats obtenus dans la suite. Prenons par exemple le nombre d'individus présents à Magenche au moment de l'enquête. Si N est le nombre total de ménages de Magenche, n le nombre de ménages de l'échantillon, s^2 la variance du nombre de résidents dans chaque ménage de l'échantillon, et E l'erreur sur le nombre total d'individus présents, on a (Scheaffer *et al.*, 1990, p.70):

$$n = \frac{N s^2}{(N - 1) D + s^2} \quad \text{avec} \quad D = \frac{E^2}{4 N^2}$$

De cette formule on peut déduire, dans le cas de Magenche, que l'erreur sur l'estimation de la population totale est inférieure à 10 individus pour un échantillon de

638 ménages. Si l'on compare ce résultat à l'effectif total estimé à partir de l'échantillon, qui vaut $6,13 \times 2182 = 13\ 376$, on voit que l'erreur d'estimation est seulement de 0,07 %, ce qui est négligeable.

La taille de l'échantillon n'entraîne pas d'erreur importante dans les résultats : il est suffisamment grand pour être représentatif de la population locale. Si les résultats sont limités, c'est donc uniquement par les erreurs de déclaration des enquêtés.

2. Les problèmes de date et d'âge

L'un des principaux problèmes des enquêtes réalisées en Afrique est la datation. La date à laquelle se sont produits des événements, ainsi que l'âge de l'individu à ces moments de sa vie, sont des données souvent mal connues, pour différentes raisons. La principale est que la notion de temps n'est pas évoquée dans les sociétés africaines en termes précis et mathématiques. Ce sont les événements et les saisons qui scandent les trajectoires individuelles auxquels on fait référence lorsque l'on veut évoquer une période du passé, et non les années ou les mois. En France, c'est seulement avec la généralisation de l'inscription des naissances sur les registres paroissiaux au XVI^{ème} siècle que l'âge a commencé à être systématiquement utilisé comme critère de classement. Comme le formule Marc Bessin, "l'âge est à la fois le produit et l'instrument des institutions" (Bessin, 1996, p.47). En Afrique, et à Magenche en particulier, j'ai déjà évoqué les déficiences des registres paroissiaux et de l'état civil. Si la datation commence à s'ancrer dans l'esprit de certains, c'est par le biais de l'école. Les plus jeunes enquêtés connaissent leur année de naissance, et même parfois le jour et le mois, mais rares sont les femmes adultes ou les hommes plus âgés qui peuvent estimer précisément les dates des événements qui ont marqué leur vie. Le décalage entre hommes et femmes provient du même décalage dans la scolarisation : ce n'est que récemment que les filles ont commencé à être scolarisées en primaire de manière quasiment universelle en pays gusii.

a) La datation dans l'enquête de Magenche

A Magenche, rares sont les lettrés possédant des notes écrites des événements qui ont jalonné leur vie (naissances en particulier), il m'a fallu dans tous les cas me fier aux dires des enquêtés. Dans une enquête biographique, les dates à recueillir sont

encore plus nombreuses que dans un autre type d'enquête : tous les événements qui sont survenus au cours de la vie doivent être notés et datés. Au cours de l'enquête, le plus grand soin a été accordé à la datation. Nous avons vu dans la partie A. III qu'une chronologie a été utilisée sur le terrain pour aider les enquêtés à mieux situer dans le temps les événements isolés dont ils auraient oublié la date.

Paradoxalement, la datation est moins un problème lorsque l'on travaille sur des biographies entières que sur des intervalles plus courts. Au cours de la collecte, la datation est facilitée par la multiplicité des dates. En effet, si les dates elles-mêmes ne sont pas toujours remémorées, les séquences d'événements le sont en général. Les événements sont spontanément replacés dans le temps les uns par rapport aux autres.

Plus les événements sont nombreux, plus précise sera la datation obtenue. De plus, dans la partie biographique du questionnaire, les événements sont simultanément repérés par la date à laquelle ils surviennent ou par l'âge de l'individu à ce moment-là, ce qui permet d'adapter le recueil au récit de l'enquêté, souvent exprimé en terme d'âge, et de vérifier la biographie en replaçant les événements dans le contexte local du moment.

De plus, des études ont montré que les résultats de l'analyse des biographies ne sont que très faiblement modifiés par des erreurs de datation, tant que l'ordre dans lequel les événements se produisent est correct (Courgeau, 1991).

On peut cependant regretter l'impossibilité d'obtenir des dates et des durées précises, par exemple en ce qui concerne la fécondité, pour laquelle des données en mois auraient permis une analyse plus fine des intervalles intergénéraliques. Mais sachant que rien n'est noté par écrit et que la grande majorité des femmes ne bénéficient pas d'un suivi médical, que l'état civil et les registres paroissiaux ne sont ici d'aucun recours, il est totalement impossible d'obtenir des informations aussi précises en milieu rural kenyan.

b) *L'attraction et la répulsion de certains âges et de certaines dates*

L'événement le plus difficile à dater est la naissance. Personne ne peut se souvenir de sa naissance. Pour les individus qui ne connaissent pas leur date de naissance, j'ai travaillé sur leur âge, ce qui entraîne des erreurs de déclaration classiques pour l'étude des populations africaines (Roger *et al.*, 1981, p.57 ; Gendreau, 1993, p.163-174).

Pour les deux sexes, il y a tendance à arrondir les âges ou les années, mais comme l'enquête a été réalisée en 1997-1998, c'est-à-dire vers le milieu d'un intervalle entre une année finissant en 0 et une année finissant en 5, les effets cumulés des arrondis, pour les individus qui s'expriment en âge et ceux qui donnent des années, ont tendance à s'annuler.

Tableau 2-6. Calcul de l'indice de Bachi pour la naissance et l'initiation

Dernier chiffre de ...		Enquête Magenche				Recensement de 1989 (district de Kisii)	
		Naissance		Initiation		Naissance	
l'âge	l'année	Proportion	Indice	Proportion	Indice	Proportion	Indice
0	8	13%	3.0	11%	1.0	18%	8.3
1	7	6%	-3.8	8%	-2.3	7%	-3.0
2	6	9%	-0.7	7%	-3.3	8%	-1.6
3	5	10%	0.1	10%	-0.1	7%	-2.9
4	4	11%	0.9	14%	3.5	8%	-2.1
5	3	10%	0.3	10%	0.1	14%	4.4
6	2	13%	2.8	11%	1.0	8%	-1.7
7	1	6%	-4.1	7%	-2.7	9%	-1.0
8	0	12%	1.9	14%	3.7	11%	1.0
9	9	10%	-0.3	8%	-2.2	8%	-1.8
Indice de Bachi arrondi		9		10		14	

Source : V. Golaz, enquête Magenche 1997-1998.

Un calcul rapide sur les données recueillies à Magenche montre en effet que l'indice de Bachi (Gendreau, 1993, p.178-179), qui prend des valeurs comprises entre 0 (lorsque tous les chiffres sont également représentés à la fin des dates ou des âges donnés) et 90 (lorsque tous les âges ou les dates se terminent par le même chiffre), vaut 9,1. On peut voir qu'il y a une légère préférence pour les âges en 0, en 6 et en 8, les âges les plus répulsifs étant ceux qui se terminent en 7 ou en 1 (tableau 2-6). Si l'on compare ces résultats à ceux du recensement de 1989 pour le district de Kisii, qui donnent un indice de Bachi de 14, on peut voir que l'attraction pour les âges en 0 et en 5 y est beaucoup plus nettement marquée que dans l'enquête Magenche (tableau 2-4).

Les dates de naissance de l'enquête sont donc a priori plus fiables que celles du dernier recensement publié.

On dispose aussi, dans l'enquête, de la date (ou de l'âge) à l'initiation. Dans le passé, chez les Gusii, l'initiation comprenait une période de préparation et de formation, puis une série de rituels, dont une mutilation sexuelle (circoncision et clitoridectomie), puis une période d'isolement. Elle marquait l'entrée dans l'âge adulte, et avait lieu vers 17 ans, en préparation au mariage (Silberschmidt, 1999, p.58-62). Petit à petit, cet âge a diminué, et l'initiation a aujourd'hui lieu entre 8 et 10 ans pour les deux sexes. La scolarisation des enfants a limité la durée totale de formation aux grandes vacances. L'opération est généralement effectuée début décembre en pays gusii. A Magenche, elle peut aussi avoir lieu au mois d'août, "comme chez les Maasai". L'isolement garde un rôle important, et en particulier le feu qui doit être maintenu allumé pendant les trois semaines, sous peine de causer la stérilité de la jeune fille (cela a été cité à plusieurs reprises au cours de l'enquête comme une cause de problèmes par les femmes qui avaient eu du mal à avoir des enfants). Mais les autres rituels se sont atténués au cours du temps : la manière de célébrer l'initiation (la nourriture et les boissons, les chants et les danses) a évolué (Silberschmidt, 1999, p.66), la période d'instruction qui la précède est de plus en plus succincte (comment enseigner à des enfants de 8 ans comment ils doivent se comporter dans le mariage ?) et n'est plus toujours dirigée par les grands-parents, qui entretiennent des relations privilégiées avec leurs petits-enfants (relations à plaisanteries, ...). L'opération chirurgicale reste cependant la même, et est toujours pratiquée, sur les garçons comme sur les filles. Si certains garçons choisissent de subir l'opération en milieu médical, ils sont peu nombreux, et méprisés par les autres. En ce qui concerne les filles, l'excision est illégale au Kenya depuis le début des années 1980. Elle reste cependant pratiquée en pays gusii. En 1998, d'après l'enquête démographique et de santé conduite au Kenya, 97 % des femmes gusii de 15 à 49 ans ont été excisées, ainsi que 92,6 % de leurs filles de plus de 15 ans (KDHS 1998, 1999, p.168). Margrethe Silberschmidt montre qu'alors que l'on faisait de plus en plus appel à du personnel médical qualifié pour l'exécuter, il y a une démedicalisation récente de l'acte en pays

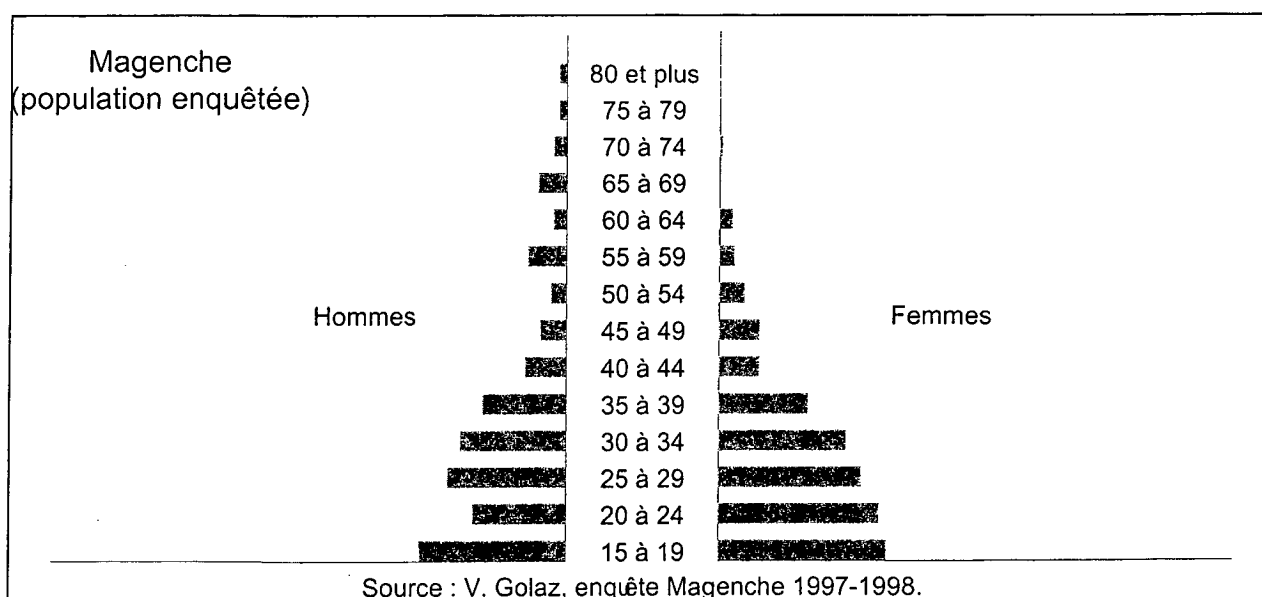
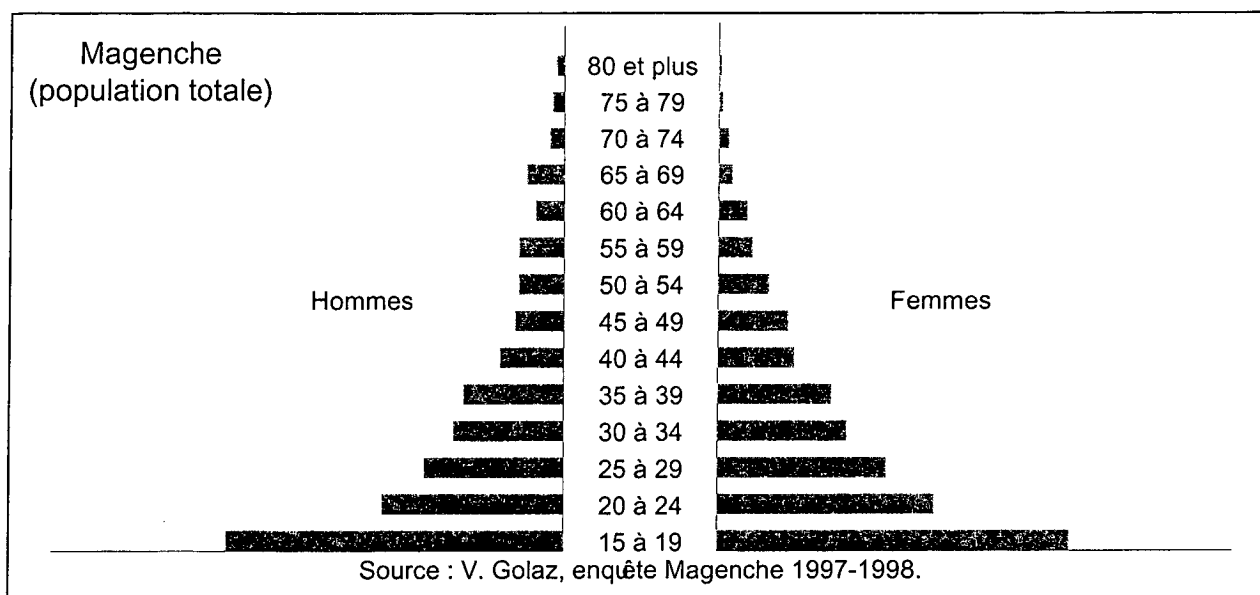
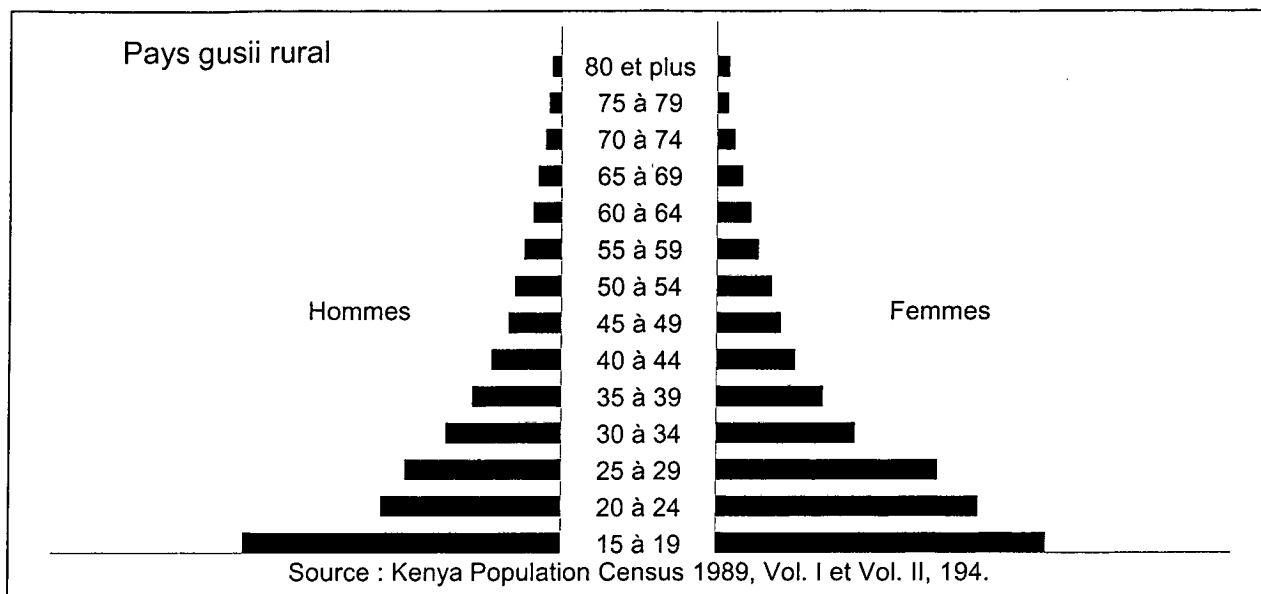
gusii, et moins de 10 % des opérations sur les femmes ont lieu à l'hôpital au début des années 1990 (Gwako, 1995, p.335 ; Silberschmidt, 1999, p.60-61).

L'initiation demeure donc un événement mémorable de l'enfance pour les deux sexes, par son rôle social et probablement aussi par la douleur de l'expérience. De plus, les individus peuvent se souvenir du contexte du moment, et il est donc possible que les dates données pour l'initiation soient plus précises que celles de la naissance. On peut calculer l'indice de Bachii sur les années et les âges à l'initiation. On obtient des résultats équivalents à ceux obtenus pour la naissance, mais cette fois ce sont les années en 0 et en 4 qui sont les plus attractives, et celles en 6 et en 1 qui sont les plus répulsives. Globalement, l'information sur la date d'initiation ne donne pas de précision meilleure que celle sur la date de naissance, il est donc préférable d'utiliser ici la naissance comme référence.

c) Répartition par groupes d'âges quinquennaux

En plus de légères préférences pour certaines terminaisons, dans les âges et les dates de naissance donnés, on trouve souvent des surestimations ou des sous-estimations systématiques des âges dans les données portant sur des populations africaines. Les femmes qui ne vivent pas encore en union ont souvent tendance à se rajeunir, les hommes à se vieillir à toute période de leur vie (Gendreau, 1993, p.173). Dans tous les cas, il est difficile d'estimer quelles déformations de la pyramide des âges proviennent d'erreurs de déclaration ou de problèmes liés au tirage de l'échantillon, et lesquelles sont liées à l'impact d'événements politiques marquants ou des migrations sur la population locale. On peut essayer de comparer la pyramide des âges des enquêtés de Magenche à celle de la population résidente à Magenche d'une part, et à celle donnée par le recensement kenyan de 1989 pour le pays gusii rural d'autre part. La pyramide des âges de la population enquêtée présente des irrégularités et une déformation importante par rapport à celle de la population totale de Magenche. On peut remarquer que la pyramide des âges de la population enquêtée a une allure légèrement différente de celle des autres (figure 2-1).

Document 2-4. Pyramides des âges de la population du pays gusii rural et de Magenche



D'une part, elle est déséquilibrée à son sommet. Chez les individus de plus de 50 ans, les femmes sont rares, et les hommes nombreux. Cet écart est en partie lié aux erreurs de déclaration d'âge, qui touchent en particulier les derniers groupes d'âge. Les hommes ont en effet tendance à se vieillir et on obtient par conséquent un décalage entre les réponses et l'âge réel des individus interrogés. Mais ce décalage entre hommes et femmes provient aussi de la composition des ménages. En effet, une femme âgée, est généralement veuve ou séparée et vit le plus souvent avec son dernier fils, c'est-à-dire dans un ménage qui compte souvent plus de trois personnes de plus de 15 ans. En revanche, un homme âgé a presque toujours une femme pour s'occuper de lui, parfois bien plus jeune. Son ménage est donc souvent composé de deux adultes. Ce qui fait qu'un homme âgé a environ une chance sur deux d'être interrogé, alors qu'une femme âgée en a moins de une sur trois.

D'autre part, on peut voir que la pyramide des âges de la population enquêtée possède une base beaucoup moins large que les deux autres pyramides. En effet, il est très rare que les jeunes de 15 à 20 ans forment déjà des ménages séparés de ceux de leurs parents. Ils font donc partie de ménages qui comptent plusieurs individus de plus de 15 ans : les parents, eux-mêmes, et les autres frères de plus de 15 ans encore à la charge des parents, ainsi que leurs conjointes éventuelles, et les sœurs de plus de 15 ans qui ne vivent pas en union. Leur chance d'être sélectionné pour l'enquête individuelle est donc divisée par le nombre de personnes de plus de 15 ans, ces jeunes sont sous-représentés par rapport à ceux qui forment des ménages à part entière et n'ont pas encore d'enfant de plus de 15 ans, comme par exemple une grande partie des individus de 25 à 30 ans.

On peut néanmoins percevoir l'impact des migrations sur la population, au niveau des hommes les plus jeunes (15 à 25 ans).

La déformation portant sur les femmes âgées ne porte pas à conséquence dans cette étude, car elle ne concerne qu'un nombre peu élevé de cas (5 à 10), et n'a pas d'effet notable sur les résultats statistiques. Celle sur les jeunes est plus lourde, et il est légitime de se demander dans quelle mesure les données ne doivent pas être pondérées dans la suite de l'analyse. Mais il n'est pas utile de tenir compte des

pondérations dans l'analyse démographique des biographies (Hoem, 1985 ; Courgeau et Lelièvre, 1989, p.14-16), lorsque le plan de sondage utilisé est non –informatif, c'est-à-dire qu'il est indépendant de l'histoire de vie des enquêtés, et que l'observation des trajectoires individuelles est réalisée de manière indépendante d'un individu à l'autre. Dans le cas de l'enquête rétrospective réalisée à Magenche, ces deux conditions sont vérifiées, la pondération des données n'est donc pas nécessaire. Un calcul rapide, à partir des données brutes et de données pondérées, confirme que les résultats sont similaires, et ne sont pas significativement différents, même dans le cas où l'âge a un effet sur l'événement étudié. Nous pouvons illustrer cette réflexion par le cas de l'étude de la première entrée en union et de la première naissance chez les femmes.

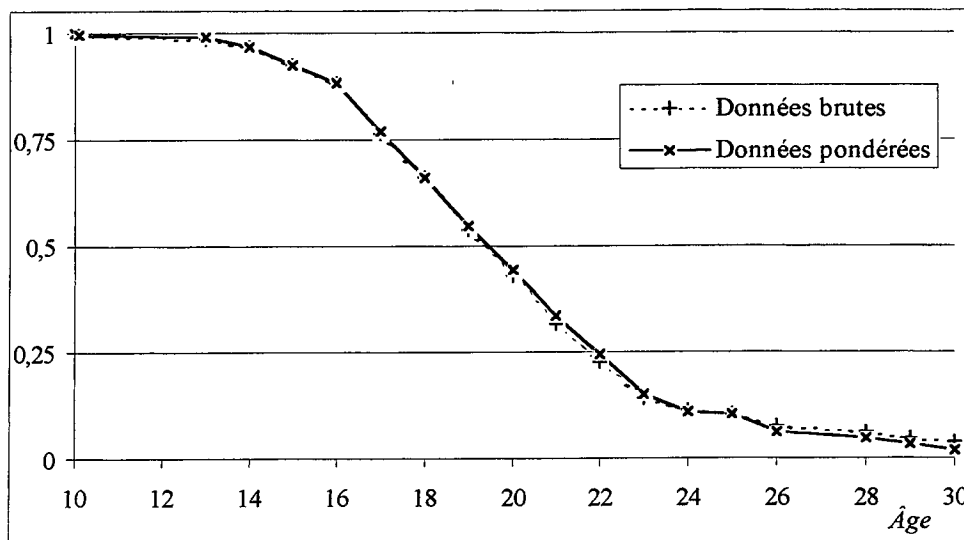
Pour corriger les données, j'utilise les pondérations données dans le tableau 2-7, calculées de manière à ce que la somme des cas pondérés soit égale au nombre total de cas pris en compte dans l'analyse.

Tableau 2-7. Coefficients de pondération par groupes d'âges quinquennaux

Âge	enquêtés de Magenche		Pondération		Population obtenue	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
15 à 19	58	66	1,44	1,35	83,5	89,1
20 à 24	37	63	1,225	0,875	45,3	55,1
25 à 29	47	56	0,74	0,77	34,8	43,1
30 à 34	42	50	0,66	0,66	27,7	33,0
35 à 39	33	35	0,76	0,83	25,1	29,1
40 à 44	16	16	0,99	1,22	15,8	19,5
45 à 49	10	16	1,205	1,12	12,1	17,9
50 à 54	6	10	1,85	1,3	11,1	13,0
55 à 59	15	6	0,74	1,47	11,1	8,8
60 à 64	5	5	1,395	2,22	7,0	11,1
65 à 69	11	0	0,84	0	9,2	0,0
70 à 74	5	1	0,7	4,24	3,5	4,2
75 à 79	3	0	0,95	0	2,9	0,0
80 et plus	3	0	0,63	0	1,9	0,0
Total	291	324	-	-	291,0	324,0

Source : V. Golaz, enquête Magenche 1997-1998.

Figure 2-5a. Effet de la pondération des données sur les fonctions de séjour obtenues dans l'étude de la première naissance



La pondération des données n'a aucun effet sur l'âge auquel survient la naissance du premier enfant d'une femme. La figure 2-5a montre des courbes de séjour quasiment confondues. Si l'on prend maintenant comme exemple la première entrée en union, les courbes de séjour dans l'état « célibataire » sont légèrement différentes à partir de 20 ans, pour les données brutes et les données pondérées (figure 2-5b). L'écart est minime et l'allure de la fonction de séjour reste la même.

Figure 2-5b. Effet de la pondération des données sur les fonctions de séjour obtenues dans l'étude de la première entrée en union

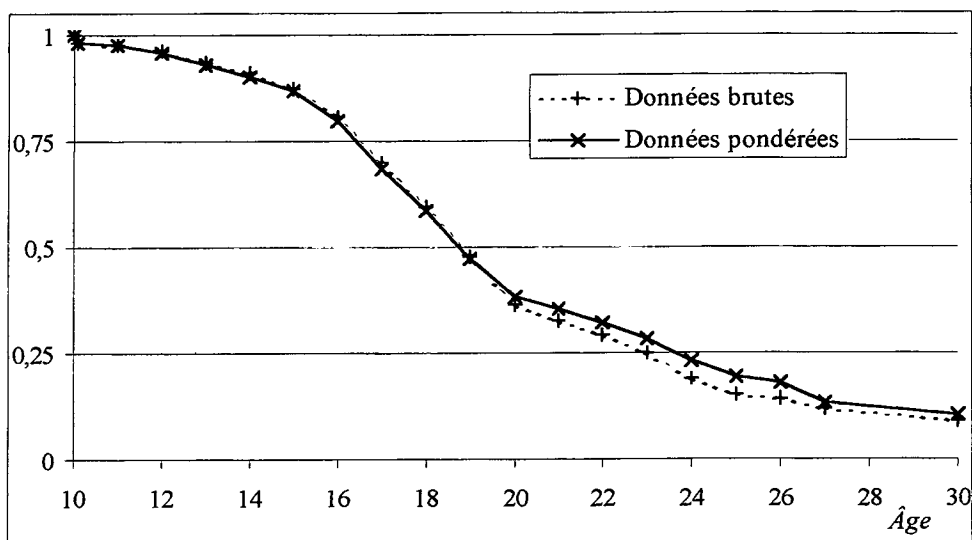
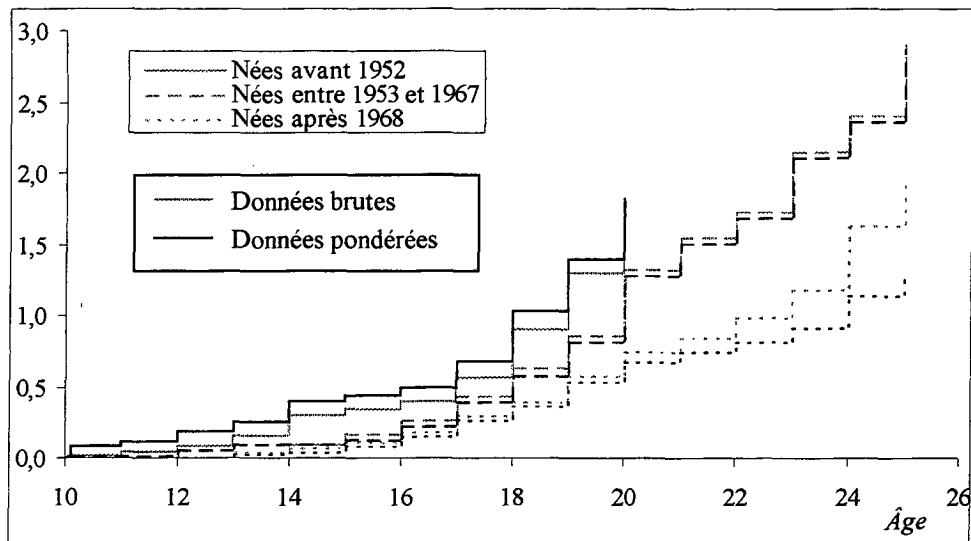


Figure 2-6. Effet de la pondération des données sur les risques cumulés de première entrée en union selon le groupe d'années de naissance



Ce léger décalage provient du fait que le groupe d'années de naissance a une influence notable sur la première entrée en union. La figure 2-6 montre les courbes de risques cumulés de première entrée en union selon le groupe d'années de naissance, obtenues à partir des données brutes et des données pondérées. Le tableau 2-8 donne les résultats du modèle de Cox correspondant. On voit que l'allure des courbes issues des données pondérées est la même que celle des données non pondérées. Les écarts restent tout autant significatifs et sont comparables dans les deux cas.

Tableau 2-8. Effet du groupe d'années de naissance sur la première entrée en union, données pondérées ou non

	Données non pondérées		Données pondérées	
	Coefficient	Ecart-type	Coefficient	Ecart-type
Nées avant 1952	1,03***	0,21	1,04***	0,19
Nées entre 1953 et 1967	0,55***	0,14	0,68***	0,14
Nées après 1968	<ref>		<ref>	

* significatif à 10 %, ** significatif à 5 %, *** significatif à 1 %

Source : V. Golaz, enquête Magenche 1997-1998.

Ce cas est un cas extrême dans l'analyse, pour deux raisons : d'une part, le groupe d'années de naissance de l'individu y a un effet très fort, et d'autre part, l'analyse porte sur les femmes, pour lesquelles les déformations de l'échantillon sont encore plus importantes que pour les hommes. On voit cependant que la pondération n'est pas nécessaire, puisque les résultats de l'analyse portant sur des données

pondérées sont très peu différents de ceux portant sur les données brutes. On peut donc considérer que c'est le cas pour tous les événements étudiés, ce qui confirme le résultat de Jan Hoem.

Conclusion

On voit que la légère déformation de la structure par âge de la population n'a pas d'effet important sur les résultats statistiques. Il est cependant regrettable de ne pas avoir eu dans l'échantillon plus de femmes âgées, pour la richesse et l'intérêt historique de leur vie. De plus, on a pu voir que l'attraction et la répulsion de certaines terminaisons dans les dates et les âges est très limitée, ce qui fait des données de l'enquête Magenche des données de qualité tout à fait satisfaisante pour une enquête sur une population africaine, en ce qui concerne la répartition par âges.

II. Les limites des données de l'enquête Magenche

Certaines questions, ou certains aspects de la vie des enquêtés ont pu, plus que d'autres, faire l'objet d'erreurs de déclaration, volontaires ou non. Tout au long de l'analyse, les données sont remises dans le contexte pertinent, et la question de leur qualité fait l'objet de développements et de résultats. On peut néanmoins, dans un premier temps, donner ici un aperçu des incohérences trouvées dans les données (1) et décrire plus généralement les questions qui ont posé des problèmes dans la suite de l'analyse (2).

1. Problèmes de cohérence

a) Les incohérences internes

L'étude des activités économiques illustre bien le problème des incohérences internes aux questionnaires. Dans le questionnaire individuel, elles sont abordées à plusieurs reprises : dans la partie biographique, mais aussi dans différentes séries de questions, portant sur l'agriculture, les affaires, les activités illégales et la frontière gusii/ maasai. La principale incohérence réside dans le fait que des activités sont mentionnées dans les questions directes mais n'apparaissent pas dans la biographie. Il s'agit parfois d'omissions de la part de l'enquêtrice, qui n'a pas effectué son travail correctement. Il peut aussi s'agir de mensonge de la part de l'enquêté, qui avoue avoir une activité illégale par exemple, mais se rétracte lorsqu'on lui pose plus de questions à ce sujet. Ainsi, si 46 personnes vendent du *chang'aa* (l'eau de vie locale) au moment de l'enquête, ou sont connues pour le faire, seules 18 acceptent d'inclure cette activité dans leur biographie professionnelle (voir chapitre 7).

Ce type d'incohérence est cependant peu répandu, et ne concerne que des secteurs d'activités spécifiques.

b) Des désaccords au sein des familles

Il n'est pas rare que plusieurs personnes donnent une estimation différente de la date à laquelle un événement a eu lieu, même lorsque toutes ces personnes ont vécu l'événement et semblent se le rappeler avec précision. Dans l'enquête, à plusieurs

reprises, des frères ou des conjoints ont été interrogés, séparément, et on peut ainsi comparer les informations communes aux différents questionnaires.

Une femme a été enquêtée à deux reprises, en janvier et en mai 1998, dans la commune d'Embakasi (n° 105 et 535). Si on compare les informations données à ces deux moments, on peut noter des différences. Certaines découlent de changements effectifs (assolements différents, locations de terres en pays maasai invalidées à partir de février 1998, ...), d'autres d'estimations approximatives. Ainsi, les dates de naissance données pour le conjoint et les enfants ne sont pas identiques : il y a un écart de deux ans pour le conjoint, et d'un an pour trois enfants sur 7. De plus, dans l'enquête réalisée en mai, il est fait mention d'une parcelle achetée dans le district de Nakuru, à Enosupukia, où vit le mari. En janvier, rien n'est signalé, mais le mari vit déjà à Enosupukia : il est probable qu'il avait déjà acheté la terre, il y a donc une omission dans la partie foncière. De plus, la belle-fille et les trois petits enfants qui vivaient avec la femme en janvier, ne sont plus cités en mai. On ne peut savoir s'il s'agit ici d'un oubli ou d'un changement de résidence. La superficie des terres « ancestrales » est passée de 0,8 à 0,5 acres en 4 mois.

Un autre ménage a été enquêté à deux reprises, à 10 jours d'intervalle, à Kiabugesi (n° 531 et 634). On constate un écart de 8 ans sur la date de naissance du chef de ménage, présent uniquement lors de la deuxième visite, et de 2 ans sur celle de sa femme. Les dates de naissance des enfants sont identiques au mois près. La superficie cultivée est passée de 5 acres (réponse de la femme) à 0,5 acres (réponse de l'homme). Dans ce cas, il est probable que la femme ait donné la superficie des terres de son beau-père, avant division entre les fils. De plus, le chef de ménage fabrique des briques depuis de nombreuses années, et cette activité n'est mentionnée dans le questionnaire ménage que la deuxième fois.

Dans le questionnaire individuel et surtout les histoires de vie, une même personne est interrogée deux fois (n° 640 et 644). La date de premier versement de la compensation matrimoniale est légèrement différente dans les deux cas : selon la première version, elle a été payée au moment de l'entrée en union, selon l'autre version, seulement deux ans après. Le niveau d'instruction est également légèrement différent : dans un cas, la personne semble s'être arrêtée en *standard* 5, dans l'autre,

standard 4. Une activité informelle, la vente d'oranges et de poisson séché, pratiquée depuis plus d'une année au moment des deux passages des enquêtrices, n'est pas mentionnée dans un cas. La superficie des terres sur lesquelles vit la femme fait aussi l'objet de différences importantes : dans un cas, la femme, à son entrée en union, vit sur les terres de son beau-père (5 acres), et le couple en reçoit de la terre qu'en 1997 ; dans l'autre, il semble qu'une parcelle soit déjà allouée à son conjoint lorsqu'elle s'installe chez lui. Tous ces détails semblent provenir plus du manque d'application de l'enquêtrice dans l'un des cas, que de la personne enquêtée elle-même.

Il se trouve que dans ce cas, le conjoint a aussi été enquêté (n° 228). Il confirme le paiement de la compensation matrimoniale 2 ans après l'entrée en union, et l'allocation d'une acre de terre au moment de son entrée en union. Mais entre la version de l'homme et celle de sa femme, il existe une différence importante : l'entrée en union a lieu en 1980 selon la femme, et en 1986 selon l'homme. Un enfant est mort dans les mois qui ont suivi sa naissance, en 1983 (selon la femme). Cet enfant n'est pas mentionné par l'homme. Le suivant, est né en 1984 selon la femme et en 1985 selon l'homme. Après cela les dates coïncident parfaitement. Il est probable dans ce cas que la femme a « omis » une union préalable, dont sont issus les deux premiers enfants. Elle prétend n'avoir vécu qu'avec son conjoint actuel, dès son départ de chez ses parents. L'homme, lui, qui a une bonne connaissance des dates, ne sait pas précisément quand le deuxième enfant est né, et ignore aussi l'existence du premier.

Ces quelques exemples montrent les divergences que l'on peut obtenir concrètement. Certaines d'entre elles se retrouvent à plus grande échelle, et entraînent des différences notables dans les résultats, selon la sous-prise en compte, ce qui dénote une hétérogénéité de la population étudiée.

c) L'hétérogénéité des résultats

Dans l'analyse, on peut en effet remarquer des décalages entre les résultats issus des questionnaires auprès des hommes et ceux des femmes d'une part, et entre les différentes enquêtrices d'autre part.

Un décalage hommes /femmes non négligeable

Les résultats obtenus à partir des réponses des hommes sont légèrement différents de ceux obtenus auprès des femmes, sur certains sujets particuliers. Cet écart sera à nouveau abordé dans la suite, par exemple dans l'étude des ruptures (chapitre 3) ou de l'accès à la terre (chapitre 6).

La différence peut provenir de plusieurs sources. Il se peut tout d'abord que la personne interrogée n'ait pas une connaissance directe de l'événement considéré, et que par conséquent, elle ne sache pas précisément quand il a eu lieu. Par exemple, ni les hommes ni les femmes ne savent précisément quand leur conjoint a vécu en union pour la première fois. De même, mis à part les cas où cela s'est produit en sa présence, une femme ne sait généralement pas quand son conjoint a eu accès à la terre de son père pour la première fois. Pour l'étude de l'arrivée d'événements de ce type, il est nécessaire d'exclure de l'analyse les enquêtes auprès de la totalité du groupe de répondants susceptibles de ne pas connaître les dates importantes : par exemple, l'étude du partage des terres paternelles entre ses fils ne peut porter que sur les hommes (chapitre 6). Inclure les femmes pour lesquelles le partage est postérieur à l'entrée en union introduirait probablement un biais important, puisque ce sont les cas où le partage se produit le plus tardivement.

Il est possible aussi que l'écart soit le résultat d'une perception différente de l'importance d'un événement. Dans le cas des ruptures d'union, par exemple, une femme a tendance à cacher l'existence de l'union, alors que l'homme le fait moins (chapitre 3). On peut imaginer que pour d'autres événements, ce soit le contraire, ou que les dates données soient rapprochées pour l'un des sexes, et repoussées pour l'autre.

L'enquêtrice en question

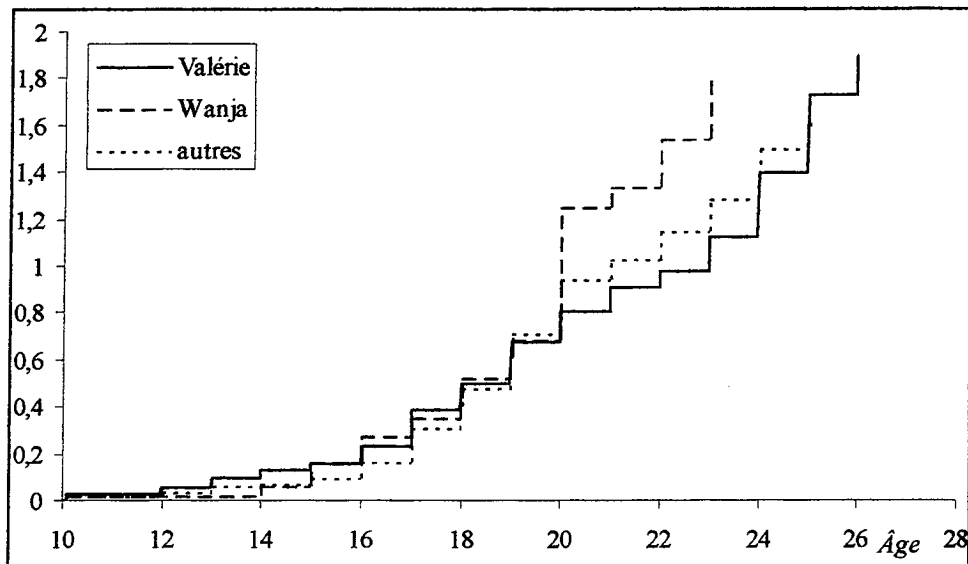
De même, si l'on compare les résultats obtenus par chaque enquêtrice séparément, on observe quelques différences. Dans le chapitre 7 est développée l'étude de la production et de la vente de *chang'aa*. Cet exemple montre des écarts importants entre enquêtrices : les résultats obtenus à partir des données recueillies par les enquêtrices employées au cours des mois d'avril et mai 1998 sont très inférieurs à

ceux obtenus à partir des entretiens menés par Carolyn Wanja Gikonyo, qui sont eux-mêmes inférieurs aux miens.

Mais chaque enquêtrice a été exposée à des conditions de travail différentes. En particulier, les personnes âgées et les zones de tension ont été enquêtées par moi-même. Aussi chacune des sous-populations enquêtées par une seule personne n'est-elle pas représentative de l'ensemble de la population de Magenche. Les écarts obtenus sont par conséquent en partie liés à d'autres facteurs que des différences de méthode ou d'application de la part des enquêtrices.

On peut essayer de voir si la personne qui recueille les données a un effet sur les résultats de l'analyse des biographies, encore une fois à partir des exemples de l'entrée en union, de la première naissance et du paiement de la compensation matrimoniale, chez les femmes, qui seront analysés plus précisément dans les chapitres 3 et 4 de ce travail.

Figure 2-7. Risques cumulés de première entrée en union selon l'identité de l'enquêtrice



La figure 2-7 représente les courbes de risques cumulés de première entrée en union, pour les trois groupes d'enquêtrices : moi-même, Carolyn Wanja Gikonyo, et les étudiantes employées pour la deuxième partie de la collecte. Ces dernières sont regroupées car chacune a effectué un nombre trop petit d'enquêtes pour que l'on puisse la prendre en compte individuellement. Les courbes ne se séparent les unes des autres qu'à partir de 20 ans. Un modèle semi-paramétrique des premières entrées en

union des femmes encore célibataires à 20 ans montre que ces différences ne sont pas significatives, probablement parce qu'elles reposent sur un nombre de cas trop petit (55 femmes).

Figure 2-8. Risques cumulés de première naissance selon l'identité de l'enquêtrice

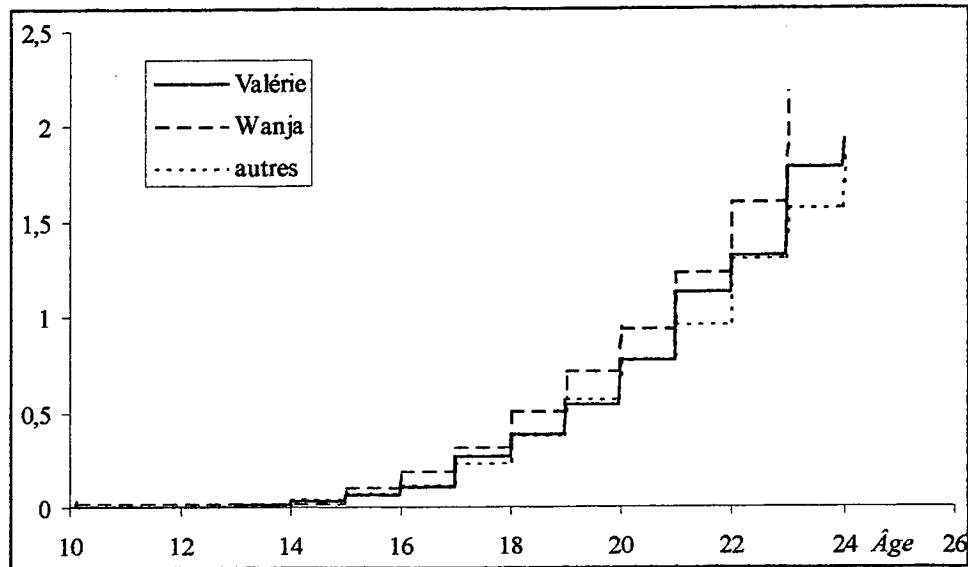
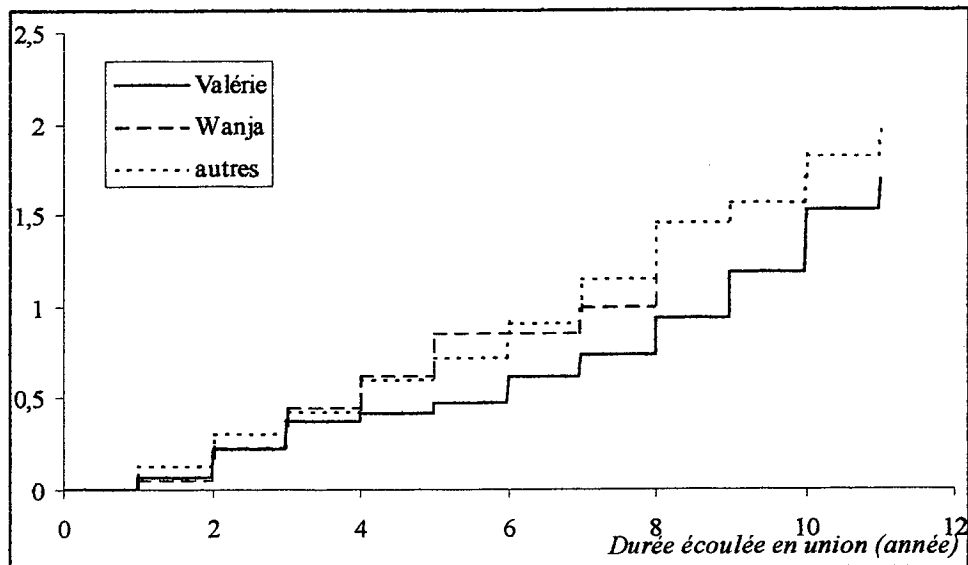


Figure 2-9. Risques cumulés de premier versement de la compensation matrimoniale, à partir de la première entrée en union, selon l'identité de l'enquêtrice



De même, on ne trouve pas de différence significative dans l'étude de la première naissance. La figure 2-8 montre des courbes aux pentes très proches les unes des autres. Dans la mesure où le paiement de la compensation matrimoniale est un

événement qui a subi encore plus d'évolution au cours des dernières décennies, il est possible que les données recueillies par les différents groupes d'enquêtrices soient moins homogènes vis-à-vis d'un événement de ce type. La figure 2-9 montre cependant des courbes encore assez proches les unes des autres, il n'y a pas de différence significative dans ce cas non plus.

On peut conclure de cette brève étude que les écarts entre enquêtrices sont limités à des points particuliers, comme la question sensible de la vente de *chang'aa*, et n'influencent pas les résultats présentés dans la suite.

2. Vérités, mensonges et omissions dans les réponses des enquêtés

Certaines questions de l'enquête sont plus susceptibles que d'autres d'avoir reçu de mauvaises réponses. Ce sont aussi ces questions pour lesquelles les réponses dépendent le plus de la manière dont a procédé l'enquêtrice. C'est le cas avant tout des questions qui touchent à la vie privée (a), aux activités illégales (b), mais aussi de l'ensemble des questions portant sur le passé, qui ont pu faire l'objet de réajustements *a posteriori* (c).

a) Des questions privées

Les réponses aux questions portant sur la vie privée des enquêtés, en particulier celles qui concernent le nombre de partenaires, la fréquence des rapports, reflètent probablement peu la réalité. Il est probable en effet, que les femmes aient fait figure de femmes fidèles ou de jeunes filles chastes, car si les relations sexuelles sont tolérées dans certaines limites dans le contexte coutumier, en parler est mal perçu. De plus, les différentes confessions religieuses, qui prônent l'abstinence en dehors du cadre du mariage, ont une emprise forte sur la population féminine, ou en tous cas sur ce que les femmes pensent pouvoir avouer de leur vie privée. En revanche, en ce qui concerne les hommes, la vantardise est de mise, et les réponses peuvent être surestimées.

Ces questions transversales se prolongent dans l'enquête biographique par la partie concernant la famille. Il est possible que certaines femmes aient caché des unions antérieures à celle du moment, voire des enfants de ces unions, auprès de leur

père, ou plus probablement de leurs grands-parents au moment de l'enquête. Il y a pu y avoir de telles omissions, et aussi des amalgames, par exemple en prétendant que l'union en cours a débuté lors du départ de chez les parents, et que tous les enfants sont issus de cette union, alors que certains étaient déjà nés à son début. Mais l'enquête est construite de manière à pouvoir contrôler visuellement la cohérence des dires de l'enquêté(e). D'un regard, on peut comparer les occurrences des différents événements liés à la constitution de la famille et à la fécondité. De plus, le fait d'avoir en permanence une interprète locale dans les équipes menant l'enquête, fait que lorsqu'il y avait le moindre soupçon, il a été possible de confronter les dires des enquêtés au savoir de l'interprète.

Si les femmes peuvent essayer de cacher des unions antérieures, les hommes, eux, dissimulent parfois des unions présentes. Ainsi, un homme enquêté au mois de décembre 1997, semblait embarrassé par les questions portant sur la terre et la famille. Il s'est avéré par la suite, qu'il avait une seconde femme, sur une parcelle de terre achetée à quelques kilomètres de la terre « ancestrale », et que la première femme ignorait tout de l'achat comme de l'autre épouse. Il a donc fallu attendre que la femme s'absente pour reprendre les questions liées à la terre et à la famille. Il est possible que de telles situations se soient reproduites et aient échappé aux enquêtrices : si seule la femme avait été présente ce jour là, nous n'aurions rien su de la deuxième vie du chef de ménage. Les femmes ignorent parfois beaucoup de la vie de leur conjoint.

D'autres questions encore, liées à la terre et à la vie familiale, sont tout aussi sensibles. Il s'agit des questions qui touchent au paiement de la compensation matrimoniale. Margrethe Silberschmidt (1995, p.17, p.60) et Sarah Le Vine avaient déjà remarqué ce problème. Dans son étude sur les femmes gusii, cette dernière montre à quel point la régularisation de leur union par la compensation matrimoniale est une obsession pour les femmes (Le Vine S., 1979, 1982). A Magenche, s'il est vrai que les femmes pour lesquelles la compensation matrimoniale avait déjà été en partie versée au moment de l'enquête en étaient fières, beaucoup n'ont pas hésité à dire que ce n'était pas encore le cas.

Il nous faut néanmoins nous fier au récit de chaque enquêté(e), car il est difficile de vérifier les informations. En ce qui concerne les femmes en union à

Magenche, elles ne sont pas originaires de la zone d'étude. Il est donc possible que leur passé soit complètement dissimulé et reconstruit. En ce qui concerne les hommes, les femmes ne sont pas toujours au courant, ni de leurs activités antérieures à leur entrée en union, ni de leurs activités présentes. Il est toujours intéressant de comparer les dires des hommes à ceux des femmes, lorsque c'est possible, et c'est ce qui sera fait dans la suite.

b) Les activités illégales

Un autre sujet difficile à aborder, et pour lequel les réponses sont susceptibles d'être de moins bonne qualité que le reste de l'enquête, concerne les activités illégales. Il s'agit ici de la fabrication et de la vente de *bus'aa* (bière de mil) ou de *chang'aa* (alcool distillé artisanalement), et de la culture et de la vente de cannabis. La fabrication de *bus'aa* est autorisée lors de certaines occasions coutumières (célébrations, enterrements, ...), dans certaines limites, et doit théoriquement faire l'objet d'une autorisation délivrée par le *chief*. La vente de *bus'aa* et sa consommation, en dehors de ces occasions, est interdite, tout comme la fabrication et la vente de *chang'aa*. Mais les deux alcools sont prisés, et font l'objet d'un marché local important, comme la bière de banane dans d'autres contrées voisines (Buganda, Rwanda, Kivu). De même la cannabis, fumée par les hommes âgés, est vendue localement et peut-être même à plus grande échelle, malgré la peine d'emprisonnement de 7 ans qui menace les producteurs et vendeurs. Dans ce dernier cas, la peur de la dénonciation et de la prison explique la réticence des hommes à avouer une telle activité. Dans le cas de l'alcool, *bus'aa* ou *chang'aa*, généralement produit par des femmes, celles-ci risquent, outre le harcèlement administratif et policier, de s'attirer le mépris de la communauté religieuse. Dans les deux cas, il s'agit d'activités qui sont parfois parmi les plus rémunératrices pour le ménage, et qui ont tendance à être omises.

En revanche, les activités guerrières sont généralement source de fierté. Ceux qui se battent le long de la limite administrative séparant les Gusii des Maasai ou qui poursuivent le bétail volé du côté maasai, ne le cachent pas. Les activités économiques liées aux conflits, comme la fabrication et la vente d'armes, sont en général mentionnées. Mais le banditisme et le vol de bétail, réprouvés par toutes les

autorités, coutumières ou administratives, sont cachés. Ils ne sont donc perçus ici que par des sources indirectes.

c) Les questions rétrospectives sujettes à un ajustement a posteriori

Une autre source d'erreur dans l'enquête résulte du fait qu'il s'agit d'une enquête rétrospective. Certaines questions ont pu faire l'objet d'un ajustement *a posteriori*, dont l'enquêté lui-même ne se rend pas compte. C'est le cas par exemple, du nombre d'enfants désirés avant l'entrée en vie féconde, qui a tendance à être ajusté au nombre total d'enfants de la personne interrogée au moment de l'enquête. C'est aussi le cas du moment du paiement de la compensation matrimoniale, qui est rapproché de la date d'entrée en union, puisqu'il a en quelque sorte un effet rétroactif : tous les enfants de la femme gagnent dès lors leur place dans le lignage de son conjoint. De même, le niveau d'instruction et la fin de la scolarité peuvent être des informations erronées : le niveau d'instruction est souvent surestimé dans les enquêtes africaines (Gendreau, 1993). A Magenche, les années de scolarité débutées sont souvent annoncées comme achevées. Pourtant, nombreux sont ceux qui interrompent leur scolarité en milieu d'année, faute d'argent.

Dans ces trois cas, que ce soit les questions liées à la vie privée ou aux activités illégales ou les questions rétrospectives, la forme de l'enquête permet le recueil d'histoires de vie cohérentes. Il reste cependant toujours un doute quant à l'exactitude des réponses, et nul n'a le moyen de la vérifier directement. Mais la qualité de l'enquête transparaît par le fait que dans de nombreux cas, on a des informations sur des parties de vie généralement cachées : existence d'une seconde femme, d'unions préalables, unions non acceptées par les parents, etc. Même s'il est impossible d'atteindre la réalité par une enquête rétrospective, l'enquête de Magenche, réalisée avec beaucoup de soin et de temps, tente de s'en approcher. Il est probable qu'une enquête moins minutieuse n'aurait pas apporté d'information sur ces sujets délicats à aborder en public comme en privé.

Conclusion

Cette partie a montré que les données recueillies à Magenche sont loin d'être parfaites. Cependant, l'analyse biographique ne semble pas souffrir beaucoup des imperfections des réponses aux questionnaires. Les questions les plus sensibles sont toujours prises en compte dans l'analyse avec des précautions, et les données jugées moins bonnes que les autres sont écartées lorsque la nécessité se présente.

Un autre détail rejoint celui-ci : certains questionnaires sont incomplets, c'est-à-dire que certaines parties du questionnaire sont remplies de manière satisfaisante, mais d'autres ont été laissées de côté. Cela peut avoir été dû à un abandon de l'enquête avant la fin du questionnaire, à un oubli de l'enquêtrice, à des informations qui au moment du codage n'ont pas semblé pertinentes, ou simplement au fait que l'enquêté ne sache pas toujours répondre à la question posée. Par conséquent, les analyses statistiques sont effectuées tantôt avec l'ensemble des individus, tantôt en excluant les personnes au fur et à mesure que les informations utilisées viennent à manquer. Cela entraîne des problèmes de comparaison entre résultats (en particulier, on ne peut plus utiliser le test des logarithmes de la vraisemblance pour comparer deux modèles, si les deux ne portent pas sur le même échantillon). Mais se contenter de l'échantillon minimal réduit beaucoup l'effectif total sur lequel porte l'analyse, et revient à éliminer systématiquement un groupe spécifique de la population, ce qui entraîne un biais important. En pratique, j'ai effectué ce test sur le même échantillon, et si le résultat était satisfaisant, je suis passée à l'échantillon plus large, sans plus me soucier de la vraisemblance.

Si la qualité des données en elle-même ne s'en ressent pas, l'analyse serait facilitée par l'utilisation d'un échantillon plus grand, dans lequel on aurait pu tout simplement éliminer les cas lacunaires. Cependant, j'estime que dans le cas de Magenche, ces entretiens lacunaires caractérisent généralement les membres d'une sous-population particulière. Les éliminer reviendrait à éliminer totalement cette sous-population de l'analyse, c'est-à-dire que d'une part les résultats ne seraient plus représentatifs, et d'autre part on perdrait peut-être une partie importante de la population, quant aux questions soulevées dans cette thèse. Par exemple, il est possible que les moins lettrés vivent dans des conditions économiques différentes des autres, et adoptent des stratégies différentes pour survivre.

III. De la codification des données à la construction de variables pertinentes

Les données brutes ne sont pas utilisées telles quelles dans l'analyse. Elles servent à la création d'indicateurs, de types variés, dans tous les domaines abordés. Cette partie décrit le passage des données brutes aux variables utilisées dans l'analyse.

Les variables vont être décrites, de manière non exhaustive, depuis la codification des données dans les questionnaires et au moment de la saisie (1), jusqu'à la morphologie des indicateurs choisis (2). Quelques exemples illustrent ensuite ces choix (3).

1. La codification des données

Si de nombreuses questions dans les deux questionnaires sont des questions ouvertes, d'autres ont été codifiées avant l'enquête. C'est le cas pour des questions simples, aux réponses booléennes (non / oui retranscrit en 0/1), mais aussi pour d'autres plus complexes, comme celles concernant les relations de parenté ou le niveau scolaire. En revanche, les activités professionnelles et les lieux de séjour n'ont été codifiés qu'au moment de la saisie, et ont nécessité des remaniements ultérieurs.

a) Deux exemples de codification réussie dès la saisie des données

Les relations de parenté

J'aurais pu décider de calquer la codification de la parenté sur la nomenclature de la parenté gusii. Mais cela m'a semblé compliquer excessivement l'enquête. Les termes gusii décrivant la parenté sont beaucoup plus nombreux que ceux existant en français (ou dans une autre langue européenne). Par exemple, un terme français peut correspondre à plusieurs termes gusii, et inversement mais moins souvent, un terme gusii peut regrouper des individus désignés en français par des noms différents. Une telle précision n'est pas utile en démographie, elle aurait surchargé inutilement l'enquête. En outre, l'*ekegusii* n'est pas exempt d'ambiguïté. Par exemple, en *ekegusii*, une femme en union utilise les mêmes termes pour désigner le lignage de son mari qu'une femme célibataire pour désigner celui de son père. Ainsi, il y a une ambiguïté importante dans les réponses des femmes, qui peut être la source d'erreurs

d'envergure. La solution choisie a donc été d'utiliser pendant la collecte les termes les plus simples possibles (du type « fils de », « père de », etc.) et de toujours préciser si l'on parle de la famille locale, ou de celle du lieu d'origine pour les femmes.

La codification choisie dans ce cas s'inspire de l'article de Philippe Antoine et Philippe Bocquier (1991). Comme eux, j'ai décidé de codifier la parenté en trois variables. La première définit le sexe (1 = homme, 2 = femme), la deuxième le groupe (1 = parents et grand parents directs de *ego*; 2 = collatéraux directs des parents de *ego*; 3 = collatéraux de *ego*; 4 = époux de *ego*; 5 = enfants; 6 = autres) et la troisième précise le parent par qui passe la relation (1 = parent du père; 2 = parent de la mère; 4 = parent du conjoint).

Afin d'élargir la codification au niveau des enfants et des petits enfants, j'ai choisi d'ajouter la possibilité de donner la valeur 5 à cette troisième variable pour les personnes définies par leur relation aux enfants de *ego*. Ainsi, les deux variables sont cohérentes entre elles : pour toutes les deux, 1 et 2 représentent les ascendants, 3 et 4 les collatéraux, et 5 les descendants. L'ensemble des cas décrits par cette codification est présenté dans le tableau 2-9. De plus, *ego* lui-même est représenté par le code 7-0.

Tableau 2-9. Codification de la parenté dans l'enquête Magenche

		Relation à <i>ego</i>
0	0	Pas de relation
1	0	Parent direct
	1	Grand-parent paternel
	2	Grand-parent maternel
	4	Parent du conjoint
2	1	Oncle ou tante paternels
	2	Oncle ou tante maternels
	4	Oncle ou tante du conjoint
3	0	Frères et sœurs
	4	Frères et sœurs du conjoint
4	0	Conjoint(e)
	1	Conjoint du père, qui n'est pas la mère
	2	Conjoint de la mère, qui n'est pas le père
	4	Autre conjoint du conjoint
	5	Conjoint d'un enfant
5	0	Enfant
	4	Enfant du conjoint, mais pas de <i>ego</i>
	5	Petit-enfant
6	0	Parenté plus éloignée
7	0	<i>ego</i>

Source : V. Golaz, enquête Magenche 1997-1998.

Cette codification présente un léger inconvénient : on peut toujours trouver qu'une codification n'est pas suffisamment précise, quelle que soit sa complexité. Certaines relations de parenté ne font pas partie de celle-ci : on ne peut pas, par exemple, distinguer l'oncle maternel d'un conjoint des autres oncles de ce conjoint et on sait pourtant que l'oncle maternel est important dans de nombreuses sociétés. Chez les gusii, il y avait dans le passé une relation forte entre une femme mariée et celui de ses frères qui a bénéficié des vaches de sa compensation matrimoniale pour se marier à son tour (voir par exemple Mayer I., 1965, p.62). Mais le mariage étant de plus en plus tardif et les dons de la compensation matrimoniale ne comprenant parfois même plus de bétail (ce point est développé dans le chapitre III), ce genre de relation n'existe plus que rarement aujourd'hui. L'oncle maternel du conjoint n'a jamais semblé revêtir d'importance particulière dans l'enquête.

Mais les avantages d'une telle codification sont nombreux. Sa cohérence interne fait qu'après un peu d'entraînement, les erreurs de codification sont minimisées. D'autre part, avec ces trois variables, on obtient tout de même une précision supérieure à tout ce qui pourra être utilisé par la suite dans l'analyse, vu la faible taille de l'échantillon. Mais cette précision n'est pas pour autant inutile, puisqu'elle permet justement de déterminer les relations de parenté à prendre en compte.

La classe suivie et le niveau d'instruction

Le niveau d'instruction a aussi été codifié avant l'enquête, de deux manières différentes. Dans le questionnaire ménage, il est donné sous forme condensée, et dans la partie biographique du questionnaire individuel, où chaque année de la scolarité de ego et de ses enfants apparaît, la classe suivie est donnée sous forme détaillée. Ces codifications nécessitent un aperçu du système éducatif kenyan.

Le système éducatif kenyan, issu de la colonisation britannique, était fondé sur le modèle anglo-saxon, très différent de ce que l'on peut trouver dans les pays sous influence française. Si la fin du secondaire, et donc le niveau et l'âge d'entrée à l'université sont équivalents, la scolarité primaire est plus longue qu'en France. La réforme kenyane de l'enseignement, appelée 8-4-4, passée en 1985, a contribué à allonger encore plus le cycle primaire, raccourcir le secondaire et à allonger les

études à l'université. Le primaire comprend désormais 8 classes différentes (*Standard 1 à Standard 8*) au lieu des 7 précédemment en vigueur. La fin de scolarité primaire est sanctionnée par un examen de fin d'études (le KCPE, *Kenya Certificate of Primary Education*). Le cycle secondaire n'est plus aujourd'hui constitué que de 4 classes (*Form 1 à Form 4*) au lieu de 6. A la fin de ces 4 années, les élèves passent un examen, l'équivalent de notre baccalauréat, le KCSE (*Kenya Certificate of Secondary Education*). Les candidats les plus brillants pourront être admis dans une université kenyane ou étrangère. Au Kenya, le cycle universitaire minimal pour l'obtention d'un diplôme, l'équivalent de la licence, est à nouveau de 4 ans.

A Magenche, les élèves qui ont été admis à l'université sont rares, et font la fierté des écoles secondaires où ils ont étudié. Il est plus courant en revanche de suivre des cycles de formation plus courts, en *college* (au sens anglo-saxon du terme), pour devenir fonctionnaire, par exemple instituteur, policier ou infirmière. Ces cycles durent 2 à 3 ans. Certains élèves peuvent aussi s'engager dans une filière technique, soit après le KCSE, soit au cours de leur scolarité en secondaire, en allant dans un "polytechnic". Cela peut aller du *Kenya Polytechnic Institute*, à Nairobi, qui prend les étudiants au sortir du KCSE et délivre un diplôme de technicien, aux petits "village polytechnic" que l'on trouve dans tout le Kenya, et qui forment des techniciens et des artisans qui pour la plupart deviendront des membres actifs du secteur informel local.

Sous forme détaillée, la classe suivie a été notée par une lettre et un chiffre. "n" est utilisé pour la maternelle (abréviation de "nursary"), "s" pour le primaire (abréviation de "standard"), "f" pour le secondaire (abréviation de "form"), "c" pour les formations courtes (abréviation de "college"), avant ou après le KCSE, et "u" pour l'université. Le chiffre indique le niveau, ainsi "s5" est le *standard 5*, "f2" *form 2*, et "u4", la dernière année d'université avant la licence. Ce n'est qu'au cours de la saisie que la lettre utilisée a été transformée en chiffre. Cette codification partielle permet une prise de note rapide au cours de la collecte, avec des erreurs minimisées par rapport à des niveaux scolaires complètement codifiés, et par conséquent plus distants de la réalité.

Dans le questionnaire ménage, la codification utilisée pour le niveau d'instruction est directement inspirée de celle des KDHS (tableau 2-10). Dans ce type de codification, les formations techniques avant le KCSE n'apparaissent pas,

l'individu qui a eu un tel cursus (du type scolarité primaire et *village polytechnic*), et indiqué comme étant du niveau primaire. La maternelle n'apparaît pas non plus – au cours de l'enquête, lorsque le cas s'est présenté, elle a été indiquée par la lettre "n" de la même manière que dans la partie biographique, et n'a pas été saisie dans les données.

Tableau 2-10. Codification du niveau d'instruction

	Niveau d'instruction
1	Primaire incomplet
2	Primaire complet
3	Secondaire incomplet
4	Secondaire complet
5	« <i>College</i> »
6	Université

Source : V. Golaz, enquête Magenche 1997-1998.

Si la parenté et le niveau d'instruction ont été codifiés avant la collecte des données, ce n'est pas le cas de toutes les informations. Dans la partie biographique, les étapes des parcours professionnels et migratoires sont notées en toutes lettres, et ont fait l'objet de codification au moment de la saisie.

b) Les trajectoires professionnelles et migratoires

Les lieux de séjour

Tableau 2-11a. Première codification des lieux de séjour

	Lieu
1	Magenche
2	Autre zone rurale de l'ancien district de Kisii
3	Zone urbaine de l'ancien district de Kisii
4	Zone rurale de la vallée du Rift
5	Centre urbain de la vallée du Rift
6	Autre zone rurale kenyane
7	Autre centre urbain kenyan
8	Mombasa
9	Nairobi
10	Ouganda et Tanzanie
11	Autres pays

Source : V. Golaz, enquête Magenche 1997-1998.

Les lieux de séjour sont notés en toutes lettres dans la partie biographique. Pour chaque lieu, le nom du district est aussi présent. Il est intéressant de remarquer que pour désigner les lieux où ils ont vécu, la plupart des enquêtés s'expriment en

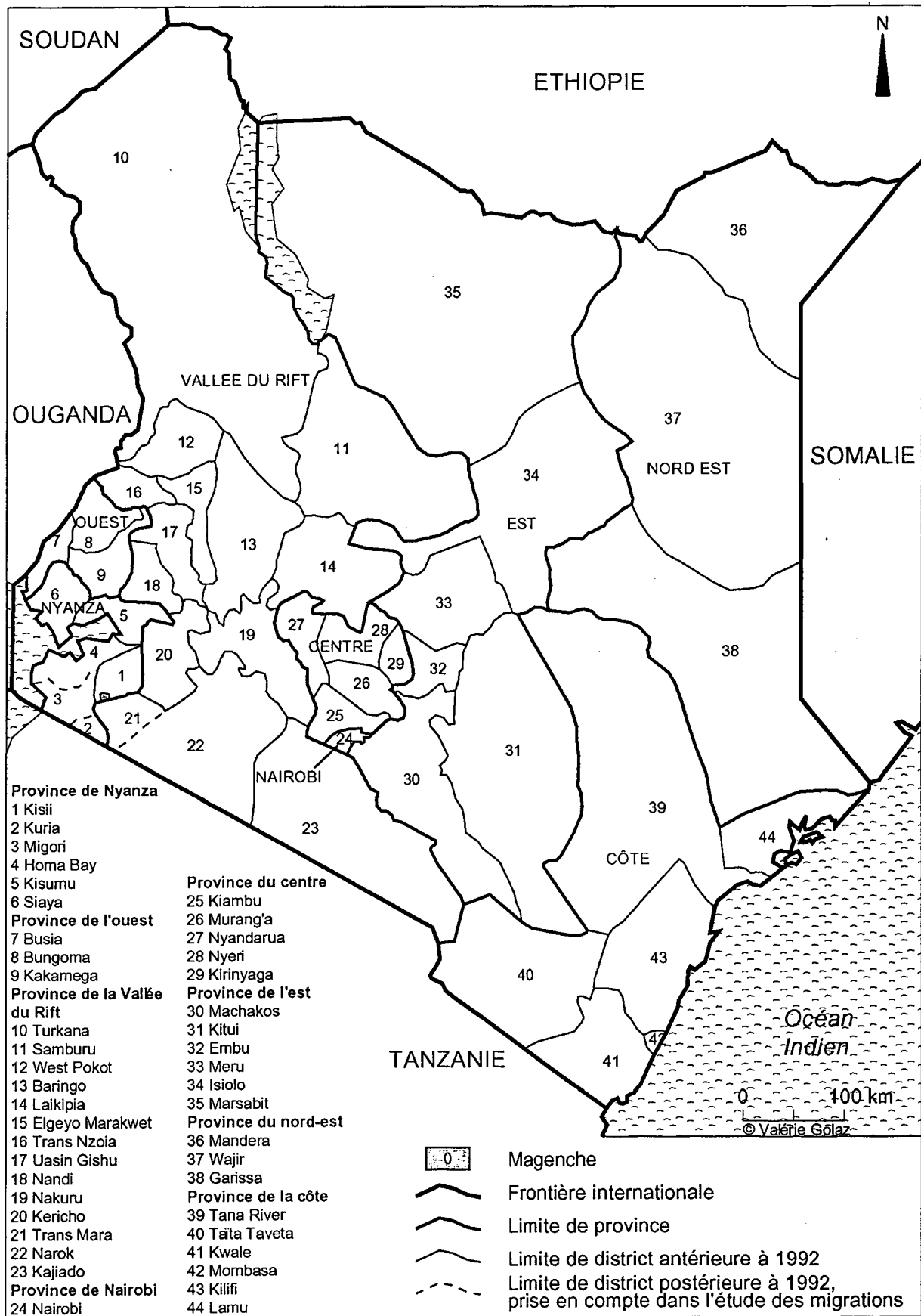
terme de district. Une information plus précise sur les lieux de résidence n'est en général obtenue que par une seconde question, voire par beaucoup d'insistance. Il m'a donc semblé pertinent d'appuyer la codification utilisée dans les parcours résidentiels sur le maillage administratif kenyan.

Lors de la saisie, j'ai tout d'abord codifié les lieux par une variable, de 1 à 11, comme indiqué dans le tableau 2-11a. Cela m'a semblé être la manière la plus synthétique de différencier les destinations de migration.

Mais par la suite, au cours de l'analyse, je me suis rendue compte de l'importance d'avoir une information plus précise, en particulier sur les régions avoisinant la zone d'étude. Cela a aussi pu être effectué à partir du découpage administratif du pays.

Si le maillage territorial kenyan est demeuré quasiment inchangé au cours des trois décennies suivant l'indépendance, il y a eu récemment un foisonnement de divisions de districts : 23 nouveaux districts ont été ajoutés entre 1989 et 1997 aux 41 existants déjà (Médard, 1999, p.452). L'étude quantitative des lieux de résidences sur un échantillon restreint pose le problème du choix des unités administratives à considérer, de manière à avoir la précision la plus grande et les unités les mieux adaptées sans tomber dans l'excès et diviser les destinations des migrations en tellement de sous-ensembles qu'il n'est plus possible d'en tirer d'information. Il m'a paru pertinent, en effet, d'octroyer une plus grande précision aux régions proches, avec lesquelles des liens étroits se sont tissés tout au long du siècle (pays maasai et luo), qu'aux régions plus éloignées. J'ai par conséquent travaillé à partir de la carte des districts de 1989, sauf pour les districts de South Nyanza et de Narok voisins de Magenche, pour lesquels j'ai pris en compte les premières divisions postérieures à 1992. J'ai en effet distingué les districts de Kuria et Migori (créés respectivement en juillet 1993 et en juin 1992) du reste de l'ancien South Nyanza, et le district de Trans Mara (créé en août 1994), jouxtant Magenche, du reste de Narok, situé de l'autre côté du Trans Mara pour les habitants de Magenche (carte 2-2). Pour chacune des unités considérées, j'ai distingué les zones urbaines des zones rurales, les districts de Nairobi et Mombasa n'ayant qu'une composante urbaine. Ainsi on peut étudier les relations ville-campagne, exode rural et retour au village, et aussi envisager la migration sous l'angle plus particulier des relations gusii-luo, gusii-kuria ou gusii-maasai.

Carte 2-2. CODIFICATION DES LIEUX DE SEJOUR AU KENYA



Il ne m'a pas paru nécessaire en revanche de différencier les trois nouveaux districts gusii (Kisii, Nyamira ou Northern Kisii, officiellement créé en juin 1986 et Gucha ou Southern Kisii, créé en juillet 1995, dans lequel se situe Magenche), car leur homogénéité et la rareté des mouvements entre ces zones, hormis les navettes des marchands et des religieux et les migrations des enseignants, ne rendaient pas cette division primordiale. Quitte à diviser le pays gusii, il aurait été plus pertinent de distinguer l'ancienne réserve gusii des anciennes terres européennes qui font aujourd'hui partie du district de Nyamira. Il s'agit de la *division* de Borabu, une zone beaucoup moins densément peuplée que le reste du pays gusii (171 hb/km² seulement en 1989, avec 4 % de la population des trois districts gusii sur 12 % de leur superficie totale), lieu d'immigration des Gusii aisés.

J'ai donc procédé à nouveau à la saisie des lieux de séjour et de résidence, en utilisant deux variables : la première indique le district, ou le pays lorsqu'il s'agit de l'étranger, la seconde le caractère urbain ou non du lieu. La carte 2-2 montre le maillage utilisé pour le Kenya et les pays voisins, et le tableau 2-11b complète cette information avec les autres Etats utilisés dans la codification. A partir de ces informations précises, j'ai pu étudier les différences entre le milieu urbain et le milieu rural, entre les petites et les grandes villes, entre les districts les plus proches et les plus éloignés, etc.

Tableau 2-11b. Deuxième codification des lieux de séjour

Région	Urbain	Désignation
0	0	Magenche
1	0/1	Autre partie du pays gusii
2-44	0/1	Autre région du Kenya
45	0/1	Partie tanzanienne du pays kuria
46	0/1	Reste de la Tanzanie
47	0/1	Ouganda
48	1	Ethiopie
49	1	Arabie Saoudite
50	1	Reste de l'Afrique
51	1	Inde
52	1	Europe
53	1	Amérique

Source : V. Golaz, enquête Magenche 1997-1998.

Les activités professionnelles

De même que la biographie migratoire, la biographie professionnelle est entièrement ouverte. J'ai choisi dans un premier temps de codifier les activités mentionnées au fur et à mesure de leur apparition, un nombre correspondant à une activité. J'ai ainsi obtenu une liste de 70 activités distinctes, un individu pouvant exercer jusqu'à 6 activités différentes au cours de la même période (tableau 2-12a).

Tableau 2-12a. Première codification des activités professionnelles

1	Agriculteur	36	Inspecteur d'école
2	Salarié agricole	37	Pâtre
3	Instituteur	38	Ingénieur
4	Professeur	39	Apprentissage <i>mganga</i>
5	Infirmier	40	Policier ou militaire
6	Médecin	41	Guerrier
7	<i>Jua kali</i> - mécanique/métaux	42	Marchand de volaille
8	<i>Jua kali</i> - transports	43	Gérant de moulin
9	<i>Jua kali</i> - tailleur	44	Salarié non qualifié
10	<i>Jua kali</i> (autres)	45	CID
11	Marchand de légumes	46	Fabricant d'armes
12	Marchand de produits non périssables	47	Boucher
13	Gérant de magasin	48	Religieux
14	Petit salarié dans le privé -qualifié	49	Fonctionnaire de haut niveau
15	Directeur dans le privé	50	Marchand de vêtements
16	Etudiant	51	Marchand de livres
17	Domestique	52	Marchand de haricots
18	Herbaliste – sorcier (<i>mganga</i>)	53	Spécialiste de tricot ou de crochet
19	Marchand d'alcool illégal ou de drogue	54	Gardien
20	Sportif	55	Marchand de produits frais avec investissement
21	Marchand de bétail	56	Musicien
22	Charpentier	57	Chef d'entreprise
23	Bûcheron	58	Juge ou avocat
24	Fabricant de molasse	59	MP ou premier conseiller
25	Artisan	60	Coiffeuse
26	Marchand de maïs, en grain ou en farine	61	Artiste
27	Gérant de restaurant	62	Cordonnier
28	A la recherche d'un emploi	63	Pêcheur
29	Petit artisan (électricien, maçon...)	64	Gérant de bar
30	Serveuse de bar ou restaurant	65	Pharmacien
31	Ancien de clan	66	Fabricant de charbon
32	Fabricant de briques	67	Concasseur de pierres
33	Petit employé du tourisme	68	Marchand de pierres précieuses ou d'or
34	Tanneur de peaux de bétail	69	Vétérinaire
35	Membre du gouvernement local	70	Achats groupés

Source : V. Golaz, enquête Magenche 1997-1998.

Cette première codification détaillée m'a permis de travailler sur des groupes d'activités définis de manière différente, afin de trouver les groupes les plus pertinents pour l'analyse. J'ai préféré ne pas utiliser les catégories socio-professionnelles du dernier recensement kenyan, car elles ne permettaient pas la prise en compte de l'ensemble des activités informelles représentées ici. Ce n'est qu'après l'enquête, au cours de l'analyse, que j'ai choisi de regrouper les différentes activités en catégories plus synthétiques (tableau 2-12b). Dans certains cas cependant, j'ai continué à travailler avec des activités spécifiques, comme la recherche d'emploi, la vente de maïs ou de produits illégaux par exemple.

Tableau 2-12b. Deuxième codification des activités professionnelles

	Activité
0	Activités non lucratives ou rien
1	Education
2	Agriculture, élevage
3	Activités non qualifiées du secteur privé
4	Activités qualifiées du secteur privé
5	Activités du secteur public
6	Activités informelles

Source : V. Golaz, enquête Magenche 1997-1998.

Le passage d'une codification détaillée à une autre plus synthétique, comme dans le cas des activités professionnelles, est beaucoup plus aisé que l'inverse, qui s'est produit dans les cas de la codification des lieux. Au vu de la perte de temps entraînée par une deuxième saisie, même limitée à certains détails des biographies ou des questionnaires en général, je pense que dans le doute, il vaut mieux codifier les données le plus précisément possible. Il est toujours difficile de décider quel compromis réaliser entre une codification très détaillée et une codification directement utilisable dans l'analyse. Dans tous les cas, que ce soit pour la parenté, pour l'activité ou pour les lieux de résidence, il s'est avéré utile d'avoir une codification qui permette des regroupements différents, au fil de l'analyse.

2. La construction de variables pertinentes

Les variables utilisées dans l'analyse présentée dans cette thèse peuvent être construites de plusieurs manières. Il faut faire attention au fait que les variables ne sont pas les mêmes pour les deux sexes, et surtout que certaines sont pertinentes uniquement pour les hommes ou uniquement pour les femmes (a). La manière dont les variables sont construites est ensuite décrite (b).

a) Des variables différentes pour les hommes et les femmes

Dans la partie précédente (II), nous avons vu que certains événements sont mal connus par les individus enquêtés, car ils concernent la vie de leur conjoint avant leur entrée en union. Ils n'en ont donc pas une connaissance directe, et les informations qu'ils donnent à ce sujet sont de seconde main, et parfois erronées. Ainsi, dans l'analyse, certaines variables ne sont pertinentes que pour les hommes et d'autres ne le sont que pour les femmes.

D'une part, les caractéristiques liées au nombre des enfants et à leur naissance ne sont utilisées dans l'analyse que chez les femmes. En fait, il aurait été intéressant de tester ce type de paramètre sur les hommes, mais la fluidité des alliances non formelles est telle que les données sur le nombre d'enfants à charge d'un homme sont trop peu sûres. De plus, les enfants restant souvent avec leur mère ou avec leurs grands-parents maternels au moins jusqu'au paiement de la compensation matrimoniale, il arrive que les hommes ne sachent même pas combien d'enfants avait une femme avec laquelle ils ont vécu. Il aurait été difficile d'avoir une précision suffisante sur cette question délicate dans l'enquête, et surtout, l'analyse en est difficile.

D'autre part, certaines informations sur la belle-famille de la femme (date d'accès à la terre du conjoint, activité professionnelle du beau-père, ...) ne sont pas disponibles dans les questionnaires des femmes, puisque les informations qui s'y trouvent portent sur sa propre famille. Cette caractéristique est inhérente à la forme du questionnaire individuel, identique pour les hommes et pour les femmes. Il aurait été intéressant de collecter en plus des informations sur la belle-famille de la femme interrogée, mais cela aurait ajouté beaucoup de lourdeur à l'enquête. La plupart du temps en effet, la femme ignore les détails du passé de ses beaux-parents et même de

son conjoint. De même on peut imaginer noter lorsque l'on interroge un homme des informations sur la famille de chacune de ses femmes, mais cela paraît tout aussi difficile. Il faudrait de plus savoir quels sont leurs termes d'entente : si le mariage a été consacré, il est possible qu'il y ait des relations affines intéressantes. En revanche, si la jeune femme a fugué de chez elle, et vit en union sans la reconnaissance de ses parents, le couple peut ne pas avoir de relation du tout avec la famille de la femme.

b) Différentes formes de variables

L'analyse s'appuie sur des variables de types différents. La première distinction réside dans le fait que certaines variables sont fixes dans le temps (année de naissance, caractéristiques de la famille), alors que d'autres dépendent du temps (trajectoires migratoires et professionnelles, etc. Les variables fixes sont toujours présentes dans une étude statistique. Il s'agit des caractéristiques qui ne se modifient pas au cours de la vie de l'individu (année de naissance, lieu de naissance, localisation des terres « ancestrales », etc.) et de celle pour lesquelles ont fait l'hypothèse qu'elles n'évoluent pas non plus (sexe, religion, ...). Selon l'événement étudié, et la portion de la vie prise en compte dans l'analyse, on peut utiliser la valeur de variables dépendant du temps au moment de l'entrée en observation comme des variables fixes (comme le lieu de résidence à 15 ans ou le nombre d'années de confiage avant 15 ans, ... pour l'étude de l'arrivée d'événements à l'âge adulte).

Il est plus rare d'utiliser en statistiques des variables dépendant du temps : c'est une caractéristique de l'analyse des biographies, qui permet la prise en compte de l'évolution des caractéristiques de l'individu et du milieu dans lequel il évolue au cours du temps. Leur construction se fait sur le même modèle que les variables fixes, mais elles possèdent une dimension temporelle en plus.

Les variables dépendant du temps les plus simples prennent la valeur 1 à partir d'un instant-seuil, le moment de l'arrivée d'un événement B dans la vie d'un individu, et valent 0 avant cet instant. C'est le cas par exemple du fait d'avoir déjà vécu en union, qui vaut 1 à partir de l'année de la première entrée en union, ou du fait d'avoir déjà des enfants, qui vaut 1 à partir de la première naissance. On trouve aussi dans l'analyse le fait d'avoir accès à la terre paternelle, qui prend la valeur 1 à partir du

moment où l'individu reçoit de son père la responsabilité d'une parcelle ; le fait d'avoir déjà loué de la terre en pays maasai, qui prend la valeur 1 à la première location ; le fait d'avoir déjà vécu en dehors du pays gusii rural, celui d'avoir été confié, etc. Dans ces cas, la population qui a connu l'événement B est définie à chaque instant par opposition à celle qui ne l'a pas encore connu. Les coefficients obtenus dans des modèles de régression mesurent donc le risque de connaître l'événement A étudié, pour les individus qui ont déjà connu l'événement B, par rapport à ceux qui ne l'ont pas encore connu.

D'autres variables définissent des plages de valeur. C'est le cas de la durée écoulée hors du pays gusii rural, par exemple, ou de la superficie des terres possédées. Dans ces cas, on considère généralement séparément la valeur 0 (ceux qui n'ont jamais vécu hors du pays gusii rural ou ceux qui ne possèdent pas encore de terre), puis une plage de petites valeurs (par exemple ceux qui ont passé moins de 5 ans hors du pays gusii rural ou qui possèdent moins de 1 acre), et enfin la plage des valeurs plus élevées (ceux qui ont passé plus de 5 ans hors du pays gusii rural ou qui possèdent plus de 1 acre). Les variables construites sont encore une fois booléennes : elles valent 1 lorsque l'individu traverse la plage considérée, et 0 sinon.

Construites sur ce modèle se trouvent des variables discrètes, comme le niveau d'instruction ou l'activité principale de l'individu. Ces variables valent 1 lorsque l'individu rentre dans un groupe d'activités préalablement défini, ou est scolarisé à un niveau donné.

Certaines variables sont utilisées sous leur forme continue, sans utiliser ni découpage en plages ni seuil. C'est le cas par exemple de la superficie des terres paternelles, ou de la durée écoulée en migration. Dans ces cas, la variable est testée sous forme linéaire, polynomiale, logarithmique, et comme combinaison de ces trois possibilités.

3. Quelques exemples de variables utilisées dans l'analyse

Quelques exemples permettent d'illustrer les différentes formes de variables utilisées tout au long de l'analyse. Cette partie ne décrit pas la totalité des variables utilisées dans la suite, mais regroupe la plupart de celles que l'on retrouve d'une partie à l'autre. En ce sens, elle peut servir de référence au cours de la lecture des chapitres suivants. Nous verrons d'abord les variables fixes les plus utilisées, puis les variables dépendant du temps.

a) Quelques exemples de variables fixes

Les principales variables fixes peuvent être divisées en quatre groupes : le sexe et l'année de naissance, l'origine familiale, la localisation géographique des terres ancestrales, et certaines caractéristiques foncières.

Répartition par sexe et année de naissance

Tableau 2-13. Répartition de la population par sexe et groupe d'années de naissance

	Hommes	Femmes	Total
nés avant 1952	58	38	96
nés entre 1953 et 1967	91	101	192
nés après 1968	142	186	328
Total	291	325	616

Source : V. Golaz, enquête Magenche 1997-1998.

J'ai choisi de diviser la population en trois groupes d'années de naissance : les individus nés avant 1952, ceux nés entre 1953 et 1967 et ceux nés après 1968 (tableau 2-13). Ainsi les deux derniers groupes comprennent des périodes de 15 ans. La forme de la pyramide des âges (voir partie I) entraîne un déséquilibre de ces groupes, le dernier compte plus de 50 % de la population, mais ce découpage en groupes du même nombre d'années permet une meilleure comparaison entre les différents groupes.

Les caractéristiques de la famille

La première caractéristique utilisée s'apparente à la polygamie du père, au sens large du terme. Ce qui compte pour les descendants, ce n'est pas tant que le père ait eu plusieurs femmes en même temps ou pas, mais le nombre de femmes dont il a eu des enfants, car c'est entre elles et leurs descendants que la terre paternelle est divisée.

Aussi j'utilise dans l'analyse le nombre de femmes du père, que celui-ci soit polygame ou monogame. A chaque usage de cette variable, il faut cependant garder à l'esprit le fait qu'elle est toujours en évolution, et qu'à tout moment de sa vie, un homme peut prendre une nouvelle femme. C'est donc une caractéristique d'usage délicat, car elle est susceptible d'être modifiée tant que le père est en vie.

Le nombre de frères et sœurs de l'enquêté pose le même problème. Lorsqu'il s'agit des enfants de la mère, on peut estimer le risque que la descendance finale ne soit pas atteinte, mais en ce qui concerne le père, rien ne le prouve. Je n'ai donc pris en compte cette variable qu'en ce qui concerne la mère, et pour les événements ayant lieu à l'âge adulte, de manière à réduire les cas d'individus dont la mère est encore féconde.

Le nombre de frères et sœurs est utilisé sous forme de seuil ou de plages, le plus souvent délimitées par les nombres pairs d'enfants, 4, 6 et 8.

A partir de ce nombre, le rang de naissance de l'enquêté est aussi introduit. Le benjamin joue un rôle important dans la société gusii, puisque c'est à lui qu'incombe la charge de sa mère âgée. J'ai donc étudié séparément les aînés, les benjamins et les autres. Cela donne trois groupes très déséquilibrés, puisque la taille des fratries est encore largement supérieure à trois malgré la baisse de la fécondité.

Les paramètres liés à l'implantation des terres

Un petit groupe de variables utilisées dans l'analyse se rapportent à la répartition de la population dans la zone d'étude. Elles permettent dans un premier temps de présenter la région de Magenche. Il s'agit de la commune où se trouve l'exploitation agricole, du clan d'appartenance du ménage, et de la confession religieuse du ménage.

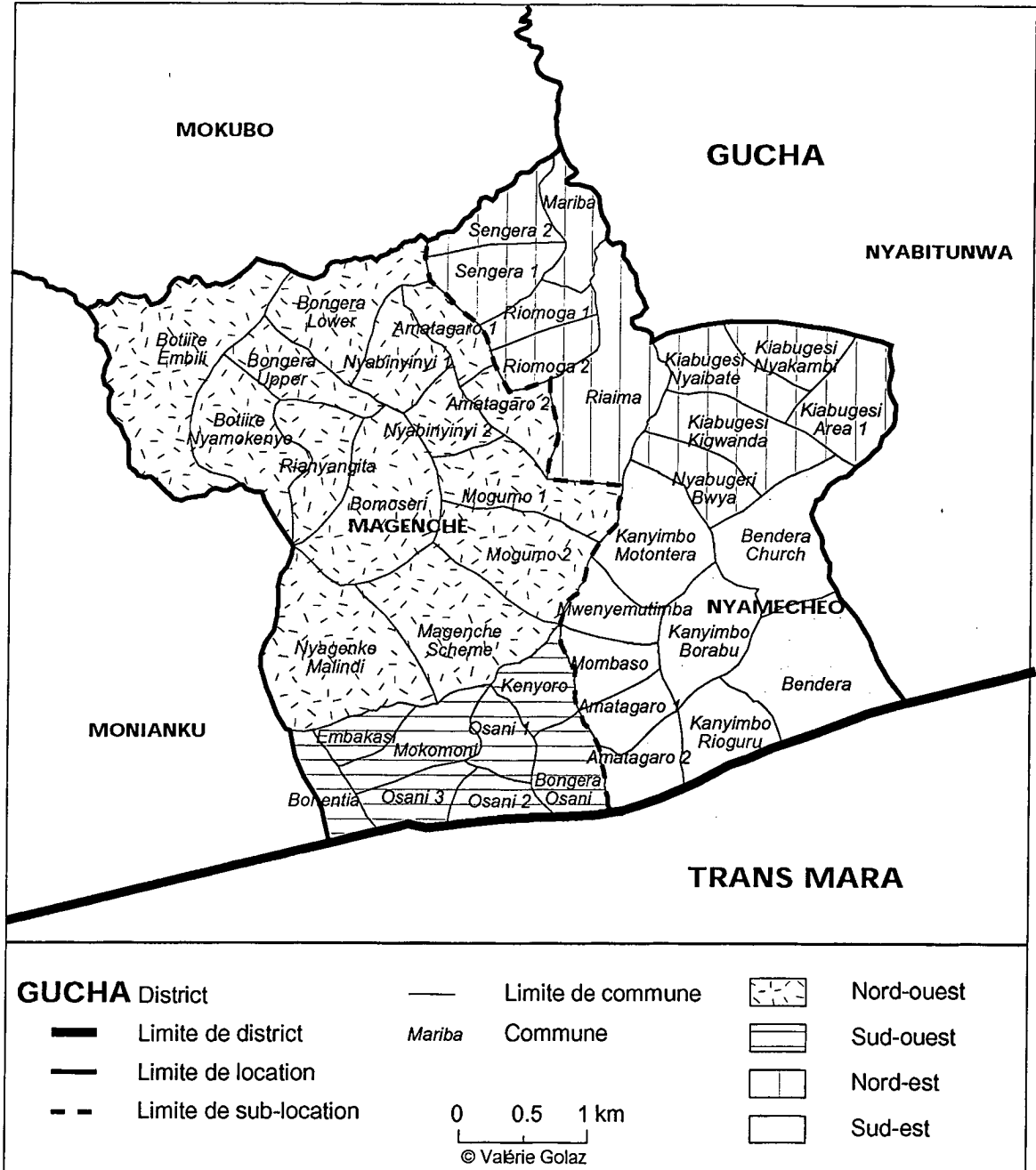
La commune

Les *sub-locations* de Magenche et Nyamecheo sont respectivement divisées en 22 et 20 communes. Dans l'analyse des données, ces communes ont le plus souvent été regroupées en quatre grandes zones, chaque *sub-location* étant divisée en deux parties, entre le nord et le sud (carte 2-3). Ce choix n'est pas fondé sur une tentative de répartition de la population en groupes d'effectifs équilibrés, ou de découpage équitable du territoire, mais plutôt sur un critère de topographie. Dans la *sub-location* de Magenche, à l'ouest, la partie nord est formée de la colline de Magenche et la partie sud de celle de Mabashi, à la frontière maasai, et de la zone marécageuse qui se trouve à ses pieds. Dans la *sub-location* de Nyamecheo, à l'est, de même, les mouvements de terrain du sud, autour de la colline de Nyabiore, sont séparés de la partie nord de la sub-location de Nyamecheo, des deux côtés de la vallée de la Mosobeti (cf carte 2-3).

Ce critère physique recoupe des différences sociales importantes, liées à la proximité de la frontière d'une part, et à la qualité des terres habitées d'autre part (fond de vallée marécageux et pentes raides, par opposition aux terres plus propices à l'agriculture) : c'est ce que nous allons voir au fil de l'analyse.

Lorsque des regroupements de villages différents des quatre présentés ici sont utilisés dans l'analyse, leur composition est explicite dans le texte. Quand cela s'avérait intéressant, une attention particulière a été accordée à des groupes de communes moins grands. C'est le cas dans le quart sud-ouest, par exemple, où la commune de Mokomoni présente des caractéristiques très différentes des autres. C'est le lieu de l'implantation de la première église adventiste de la région de Magenche, en 1935. Entourée de communes à forte proportion de catholiques, elle se rapproche plus de celles de la colline de Magenche, peuplées en plus grande partie par des adventistes.

Carte 2-3. Les communes de Magenche



Le sous-clan

Une autre variable utilisée dans l'analyse est le sous-clan d'appartenance de l'individu. Nous avons déjà vu dans le premier chapitre de ce travail à quel point la notion de clan est fluide, et peut désigner des groupes différents selon les besoins du moment. A la question portant sur leur clan (« *eamate* » en ekegusii), de nombreux ménages n'ont pas su répondre. A Magenche, c'est le fort taux d'individus qui ignorent à quel sous-clan ils appartiennent qui frappe à premier abord. Le tableau 2-4 donne les principaux sous-clans en présence, et les taux de non réponse par zone géographique.

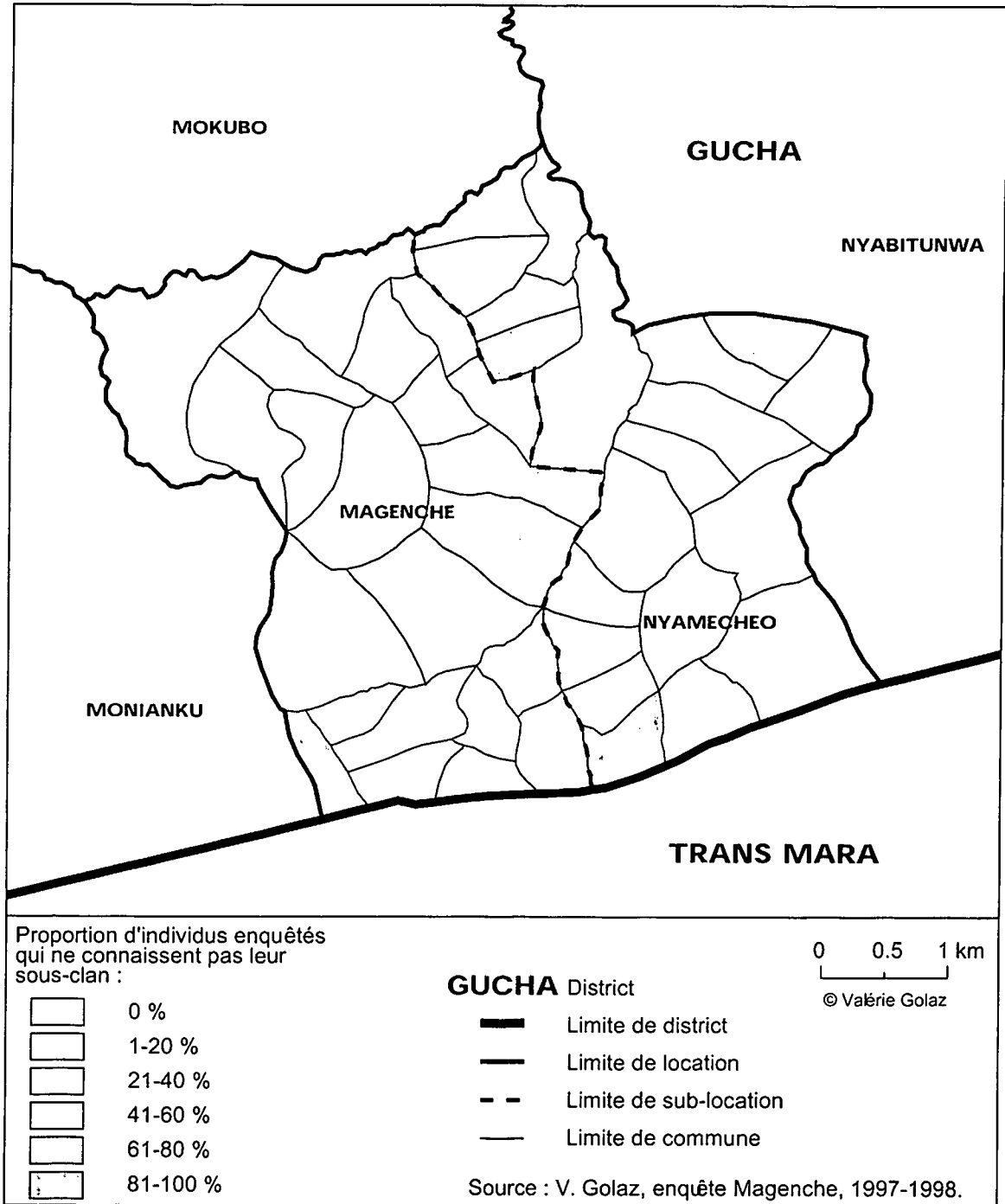
La carte 2-14 montre avec plus de précision la proportion d'individus qui ignorent leur sous-clan, au sein de la population enquêtée, par commune. Si on compare cette carte à la carte 2-1, qui montrait l'implantation des premiers clans en présence à Magenche, on peut voir que ce sont les membres des clans Kanyimbo (implantés principalement en une bande nord-sud qui traverse la *sub-location* de Nyamecheo) et Botiire (dans le coin nord-ouest de Magenche), dans ces premières zones d'implantation, qui conservent une identité forte : dans ces zones, aucun individu enquêté ne répond mal à la question portant sur le sous-clan.

Tableau 2-14. Composition en sous-clans de chaque grand groupe de communes

	nord-ouest	sud-ouest	nord-est	sud-est	total
Botiire	17.7%	-	6.8%	12.4%	72
Bokanyimbo	-	-	22.7%	25.5%	65
Nyagenke	5.4%	33.9%	3.0%	0.7%	56
Bogisiankio	15.4%	6.4%	0.8%	-	48
Bongera	13.5%	10.1%	0.8%	-	47
Bomoseri	11.5%	11.0%	-	-	42
Bonyatacha	0.4%	-	9.8%	12.4%	31
Bosereti	8.5%	-	-	-	22
Botabori	3.1%	-	-	-	8
Bokione	0.4%	-	0.8%	-	2
Autres	2.3%	1.8%	1.5%	1.5%	12
ne sait pas	21.9%	36.7%	53.8%	47.4%	233
Total	260	109	132	137	638

Source : V. Golaz, enquête Magenche 1997-1998.

Carte 2-4. Individus qui ne connaissent pas leur sous-clan



Si la notion de clan est prise ici dans le sens d'une construction identitaire, le fait de ne pas le connaître son sous-clan, ou de donner une réponse qui ne correspond pas aux unités lignagères attendues, est intéressant en tant que tel. Dans l'analyse, le fait de ne pas connaître son sous-clan est pris comme une caractéristique à part entière, et apporte souvent des résultats significatifs. Selon l'événement étudié et les résultats obtenus pour chaque sous-clan, ceux-ci ont été pris en compte individuellement ou par groupes. Le critère le plus utilisé dans les chapitres qui suivent consiste à différencier les sous-clans locaux des autres (sous-clans de Bomachoge, par opposition aux autres clans de la région, comme Bokione, Botabori, etc.). Mais de manière plus précise, j'ai souvent utilisé un découpage de la population des sous-clans locaux en 4 groupes, le premier comprenant les sous-clans de Kanyimbo, Botiire et Bongera, le second Nyagenke et Bogisiankio, le troisième Bosereti et Bomoseri, et le dernier Bonyatacha. D'autre fois encore, j'ai isolé les Nyagenke, perçus comme des bandits, des autres.

La religion

Tableau 2-15. Composition de chaque grand groupe de communes selon la proportion de ménages dans chaque confession religieuse

	nord-ouest	sud-ouest	nord-est	sud-est	Total
non chrétien *	2.3%	4.6%	3.0%	2.2%	18
adventistes	78.5%	72.5%	91.7%	68.6%	498
catholiques	10.0%	16.5%	5.3%	25.5%	86
presbytériens	1.5%	-	-	-	4
pentecôtistes	1.9%	1.8%	-	-	7
<i>Full gospel</i>	2.3%	4.6%	-	2.9%	15
<i>Roho Israel</i>	-	-	-	0.7%	1
Africa Inland Church	2.7%	-	-	-	7
<i>Salvation of Spirit Israel Church</i>	0.4%	-	-	-	1
Effectif total	260	109	132	137	638

* je n'ai rencontré ni d'athée, ni de musulmans au cours de l'enquête

Source : V. Golaz, enquête Magenche 1997-1998.

La religion est une autre variable qui est assez proche de l'implantation géographique. En effet, on a déjà vu (chapitre 1) que les premiers arrivants à Magenche étaient adventistes. Chaque église construite a ensuite contribué à la conversion progressive de sections de la population. La religion s'inscrit de plus dans

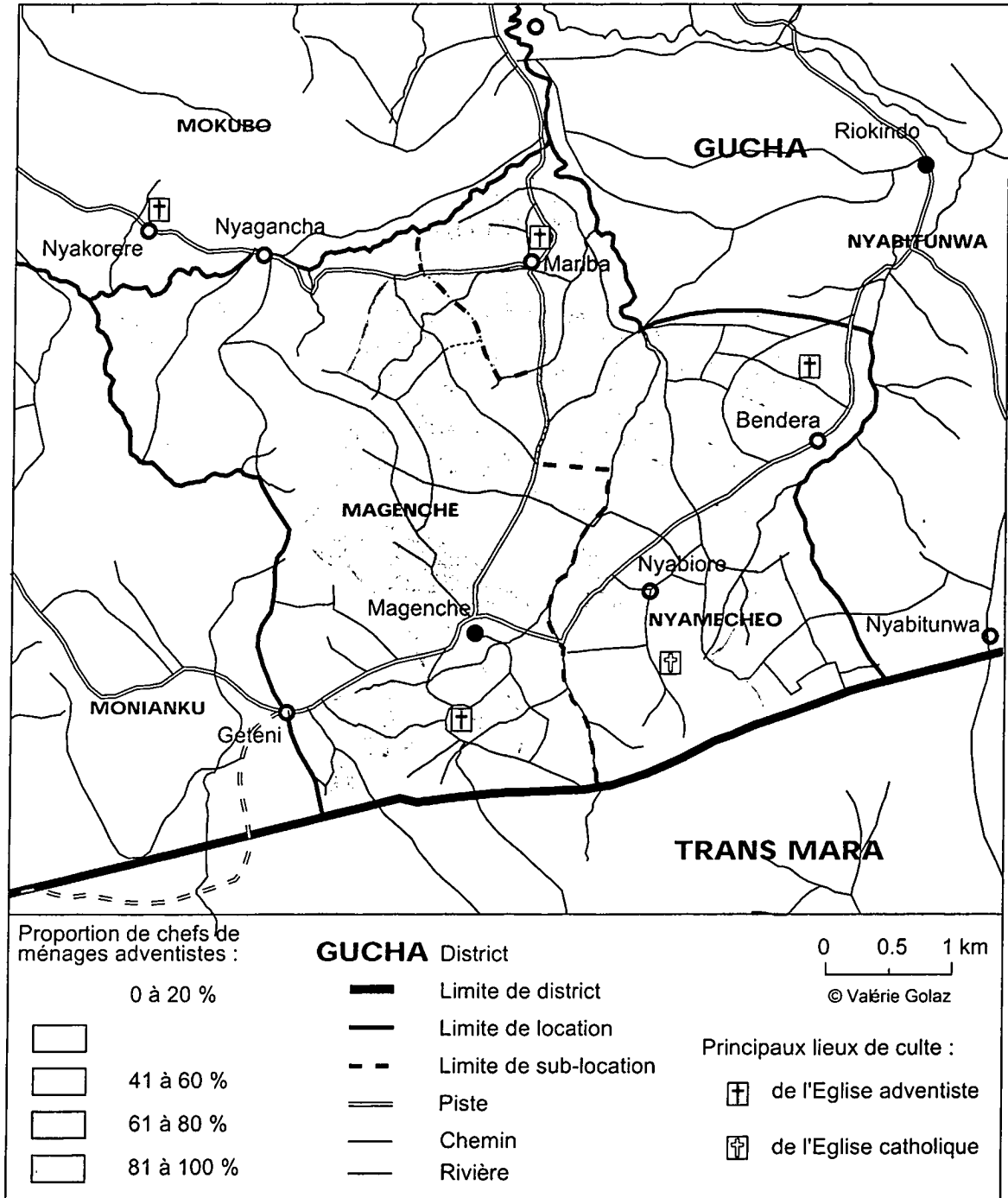
les principaux arguments des conflits au sein des sous-clans. La facette religieuse de l'identité des individus cristallise parfois des antagonismes forts.

Malheureusement les changements religieux au cours de la vie de l'individu n'ont pas fait l'objet d'une attention particulière dans l'enquête, on ne dispose donc pas d'information statistique à ce sujet. Dans l'analyse, j'ai par conséquent considéré la religion comme une variable fixe. En effet, à partir de la conversion, les adhésions religieuses semblent être durables. Le clivage entre catholiques et adventistes est tellement marqué que les passages de l'un à l'autre sont rares, ce qui n'exclut pas des conversions éphémères à des sectes.

Au moment de l'enquête, la population de Magenche est à 78 % adventiste et à 14 % catholique (tableau 2-15). 5 % des ménages appartiennent à six autres églises. Les 3 % restants déclarent ne pas avoir de confession religieuse, ou ne pas savoir ce que c'est. Le tableau 2-14 montre la proportion des ménages enquêtés dans chaque confession religieuse, par grand groupe de communes. La carte 2-5 donne la localisation des principaux lieux de culte et la proportion de la population adventiste par commune. On peut voir que la zone d'étude ne compte qu'une grande église catholique pour trois églises adventistes. Les cultes des autres groupes religieux ont parfois lieu dans une structure particulière, mais il s'agit généralement d'une habitation de petite taille, et non d'une église. Le plus souvent, les cultes se déroulent au domicile des pratiquants, à tour de rôle, ou dans des lieux de plein air déterminés selon l'occasion (marchés, bord des rivières, ...). On peut voir que l'ensemble des communes de Magenche sont dominées par les adventistes, à part aux alentours de l'église catholique, sur la colline de Nyabiore.

Vu le déséquilibre des effectifs des groupes religieux en présence, j'ai regroupé dans l'analyse les ménages ni catholiques ni adventistes au sein d'un même groupe. Je me suis parfois limitée à deux groupes, distinguant uniquement les catholiques ou uniquement les adventistes du reste de la population.

Carte 2-5. Localisation des églises et proportion de la population qui se déclare adventiste du 7^{ème} jour



Catégories foncières

La superficie possédée par le père en pays gusii est un indicateur de la pauvreté du ménage parental. Les terres possédées en pays gusii sont la seule ressource stable, car les locations sont le plus souvent à court terme, et les événements politiques des années 1990 ont montré que les achats de terre en dehors des "réserves" peuvent être remis en cause, quelle que soit la date de la transaction et le nombre de générations qui y ont vu le jour.

Cette variable n'est utilisée que pour les hommes, car dans le cas des femmes, elle soulève deux problèmes. D'une part, les parents des femmes qui ne sont pas originaires de la "réserve gusii" n'y ont pas de terre, mais cela ne signifie rien quant à leurs ressources. D'autre part, on pourrait essayer d'utiliser la superficie des terres des beaux-parents d'une femme, mais cette donnée n'apparaît pas systématiquement dans l'enquête : on ne l'a que si la jeune femme a vécu au sein de leur ménage avant une éventuelle allocation de terre. De plus, on ne peut dans ce dernier cas garantir que les terres paternelles n'aient déjà été en partie subdivisées.

La superficie prise en compte ici est la totalité de l'exploitation du père d'un homme, avant tout partage. Les cas d'achat ou de vente de terre en pays gusii par le père d'un individu interrogé, avant le partage entre les fils sont rares. Dans les données de Magenche, le problème ne s'est pas posé. Les superficies utilisées sont en général des multiples de 3 (tableau 2-16).

Tableau 2-16. Répartition de la population masculine selon la superficie des terres paternelles

	effectif	proportion
0 à 3 acres	64	22 %
3 à 6 acres	79	27 %
6 à 12 acres	82	28 %
12 à 24 acres	38	13 %
plus de 24 acres	23	8 %
ne sait pas	5	2 %
Total	291	100.00%

Source : V. Golaz, enquête Magenche 1997-1998.

Pour se rapprocher encore plus d'une estimation des ressources foncières d'un jeune ménage, j'ai utilisé la notion de "terres potentielles", qui revient à définir la superficie qui reviendrait à l'individu si les terres paternelles étaient partagées de

manière égale entre les fils (tableau 2-17). Cela sous-entend que le nombre de fils est connu, ce qui est une hypothèse assez forte, puisqu'il est toujours possible pour un homme, quel que soit son âge et celui de ses enfants, de prendre une nouvelle femme et par conséquent d'avoir des enfants supplémentaires. On obtient donc la superficie maximale qui puisse revenir à l'individu en cas de partage égal.

Tableau 2-17. Répartition de la population masculine selon la superficie potentiellement héritée

	effectif	proportion
0 à 0,5 acres	42	14 %
0,5 à 1 acres	83	29 %
1 à 2 acres	92	32 %
plus de 2 acres	69	23 %
ne sait pas	5	2 %
Total	291	100.00%

Source : V. Golaz, enquête Magénche 1997-1998.

b) Quelques exemples de variables dépendant du temps

Voyons maintenant les variables dépendant du temps qui reviennent le plus souvent dans les chapitres suivants. Il s'agit de la conjoncture, des variables caractérisant les activités professionnelles, la mobilité et du nombre d'enfants.

Les périodes de conjoncture

Il est intéressant de prendre en compte une variable conjoncturelle qui qualifie au mieux les périodes traversées par l'individu au cours de sa vie. On peut découper le temps en périodes disjointes, et étudier ainsi l'effet du contexte politico-économique de l'époque sur les choix faits par les individus. L'appartenance à une période donnée est un paramètre qui dépend du temps : un individu y entre et en sort à des dates fixes (début de période ou entrée dans l'échantillon, fin de période ou sortie de l'échantillon).

La démarche suivie pour le choix des périodes de conjoncture utilisées est la suivante. Dans un premier temps, les décennies sont testées, à partir des années 1970, de manière à voir si une tendance générale se dégage. Ensuite, et en fonction des résultats précédents, on essaie de voir si l'événement étudié connaît des amplitudes différentes autour de dates particulières, dans les années 1980 et 1990. Par exemple, dans l'étude de la plantation de thé et de café, l'ouverture d'une usine de la KTDA

dans le sud du pays gusii joue un rôle crucial. Enfin, l'influence des périodes de conflits des années 1990 est testée. Pour la première vague de conflits, les trois années qui sont retenues, de 1991 à 1993, sont celles qui ont le plus marqué le pays gusii et les Gusii dans l'ensemble du Kenya. Les trois années suivantes, de 1994 à 1996, marquent le retour à la normale, mais sont suivies par la deuxième vague de conflits, en 1997-1998. Malheureusement, la précision des données ne permet pas de distinguer ces périodes au mois près, mais les années ainsi regroupées apportent des résultats souvent significatifs.

On distingue généralement différents groupes d'années de naissance, dans une analyse statistique qui porte sur une population où les écarts d'âge sont aussi grands que dans notre enquête. Si l'on considère séparément les périodes de conjoncture et les groupes d'années de naissance, on perd l'information liée à leur interaction. Une étude récente sur Dakar met en avant la pertinence de l'utilisation du découpage en périodes de conjonctures par groupe d'années de naissance (Bocquier, 1996, pp. 84-87, 294-296). Dans ce travail, différents modèles sont présentés, les uns prenant en compte les deux variables séparément, les autres construits à partir de leur combinaison, sous forme soit additive, soit multiplicative. Selon les résultats obtenus, ce sera l'une des premières formes qui sera retenue pour la suite de l'analyse, ou la dernière.

Activités professionnelles

Les activités professionnelles ont servi à la construction de plusieurs variables.

Tout d'abord, j'ai défini l'activité la plus importante pour l'individu à chaque instant de sa vie. Il ne s'agit pas ici de l'activité principale habituellement utilisée dans les statistiques économiques. Lorsqu'un agriculteur a aussi une autre activité qui lui rapporte de l'argent, comme par exemple un petit commerce, c'est cette dernière qui est considérée être son activité la plus importante. C'est d'elle qu'il tire du numéraire, même si en pratique, il se peut qu'il accorde plus de temps à l'agriculture.

En cas de pluriactivité, l'activité définie comme la plus importante est donc, par ordre de priorité, l'activité liée à l'instruction, les activités des secteurs privés ou publics, les autres activités, l'agriculture et l'élevage, et enfin les activités non

lucratives. Ceci permet de remédier à deux problèmes classiques, liés à la prédominance de l'agriculture en milieu rural. D'une part, les catégories obtenues ainsi sont plus pertinentes. A Magenche, rares sont ceux ou celles qui ne pratiquent pas l'agriculture. Ce qui fait la différence entre les individus, ce sont leurs activités annexes. D'autre part, on atténue ainsi le problème des déclarations des hommes, qui s'affirment agriculteurs, alors que c'est parfois la totalité du travail de la terre qui est pratiquée par leur(s) conjointe(s).

Les variables définissant l'activité de l'individu prennent la valeur 1 quand son activité la plus importante appartient à l'activité ou au groupe d'activités considéré.

De plus, certaines activités ont fait l'objet d'une attention particulière : c'est le cas, par exemple, de la recherche d'emploi, ou de l'implication dans les réseaux gusii de transports informels. Dans ces cas, la variable prend la valeur 1 à chaque instant où l'activité considérée est pratiquée, même si elle arrive en 6^{ème} position dans l'énumération des activités de l'individu.

J'ai de plus utilisé le nombre d'activités cumulées à chaque instant, comme indicateur de la pluri-activité, ou du dynamisme professionnel de chacun.

Mobilité

Dans le domaine de la mobilité, plusieurs variables dépendant du temps ont aussi été construites.

Tout d'abord, un indicateur de la présence de l'individu ou de son conjoint à Magenche a été mis au point. Il prend la valeur 1 lorsque l'individu est présent, ou lorsque le conjoint est présent.

Ensuite, on trouve des variables simples, comme le fait d'avoir déjà vécu en dehors du pays gusii rural, d'avoir vécu dans une région particulière (en milieu urbain, en pays maasai...) ou d'avoir été confié au cours de l'enfance. Ces variables prennent la valeur 1 dès que l'événement s'est produit. La dernière est une variable fixe lorsque l'étude porte sur l'âge adulte, mais dépend du temps lorsqu'elle porte sur l'enfance.

Enfin, la durée écoulée en migration est testée sous forme de plages, et sous forme polynomiale et logarithmique.

Le nombre d'enfants

Le nombre d'enfants est une variable qui n'est utilisée que dans les analyses portant sur des femmes. Elle a été testée sous forme de seuils définis par la naissance du n^{ième} enfant, de plages, et aussi sous forme polynomiale et logarithmique.

Cette information n'a pas pu être adaptée aux hommes, parce que l'enquête ne permet pas de connaître le nombre d'enfants d'un homme à chaque instant de sa vie. Les enfants d'une conjointe ne sont pas toujours connus de l'homme dans un premier temps, même s'ils deviennent ses enfants par la suite. De plus, en cas de rupture, si la compensation matrimoniale n'a pas été payée, les enfants quittent le père avec leur mère et n'ont plus alors de relation avec lui : ils n'ont aucun droit sur ses terres, et lui n'a pas de devoir à leur égard. Cela fait que les omissions sur les unions précédant l'enquête vont de pair avec des omissions d'enfants. C'est un défaut courant des enquêtes rétrospectives. J'ai donc préféré ne pas inclure cette variable, forcément erronée, dans les analyses portant sur les hommes.

Conclusion

En plus des variables décrites ici, d'autres sont utilisées dans l'analyse. Toutes sont construites de la même manière que celles abordées ici. Cette présentation montre déjà un éventail de variables qui couvre beaucoup de domaines, et qui vont constituer la trame de l'analyse des chapitres suivants.

La définition des variables elle-même a dû être adaptée à la petite taille de l'échantillon. Nous avons vu dans les parties I et II que les données sont relativement fiables pour des données d'enquête portant sur une population encore peu lettrée. L'inconvénient principal des données de Magenche est la taille de l'échantillon, 615 individus, ce qui est peu si l'on considère l'éventail des années de naissance. Dans la plupart des cas, l'analyse ne porte que sur une partie des enquêtés, le plus souvent sur un critère de genre (hommes ou femmes). Dans les modèles statistiques mis en œuvre, la taille des sous-populations doit être suffisante pour que les résultats statistiques restent satisfaisants. Il faut donc en permanence faire des compromis entre la précision de l'analyse et la validité des résultats.

L'enquête réalisée à Magenche a été construite spécifiquement pour apporter des éléments de réponse aux interrogations soulevées sur les relations entre croissance démographique et développement économique, en milieu rural gusii, et pour évaluer l'impact des conflits frontaliers et de la limitation des contacts et des échanges entre peuples voisins sur la population locale. L'enquête est cependant plus riche que ne le nécessite le cadre de ce travail. Elle présente de nombreux aspects qui ne sont pas exploités à fond dans l'analyse qui suit, et qui mériteraient des études spécifiques ultérieures.

Partie I

Des phénomènes démographiques indissociables de la vie politique et économique

Les densités de population extrêmement élevées trouvées en pays gusii sont la conséquence d'un accroissement naturel soutenu depuis plus de 40 ans et d'une émigration relativement faible. L'enquête réalisée à Magenche permet d'appréhender l'évolution dans le temps de phénomènes démographiques comme la nuptialité, la fécondité et les migrations. Dans cette partie, les caractéristiques démographiques des individus au cours de leur vie sont mises en relation avec les événements qu'ils ont connu, d'ordre démographique, économique, social ou politique, et les milieux dans lesquels ils ont vécu. Nous allons ainsi montrer que la nuptialité a évolué en parallèle avec l'acculturation et la paupérisation de la population de Magenche (chapitre 3), que la baisse de la fécondité est plus récente à Magenche que dans le reste du pays gusii et coïncide avec une hausse progressive de la mortalité (chapitre 4) et que la croissance des migrations a été abruptement interrompue par la crise politico-foncière des années 1990 (chapitre 5).

Chapitre Trois

L'évolution de la nuptialité, de l'acculturation à la paupérisation

Comme dans beaucoup de sociétés africaines, chez les Gusii les normes et les comportements matrimoniaux ne sont pas figés, mais sont en évolution permanente. Les changements généralement évoqués en Afrique, le recul de l'âge du mariage, l'accroissement de l'instabilité conjugale et la disparition progressive de la polygamie, vont souvent de pair avec des modifications dans le choix du conjoint et les formes de mariage (Thiriat, 1998, p.2). En pays gusii, où l'agriculture domine le secteur économique, prendre une femme est souvent associé au besoin d'aide pour les travaux agricoles. Magenche, comme le reste du pays gusii, connaît une diminution progressive (et radicale) des terres « ancestrales » possédées, ce qui fait que l'apport de main d'œuvre nécessaire pour cultiver ces terres ne justifie plus d'avoir plus d'une femme, et parfois, n'en justifie même pas une. Mais la société de Magenche est une société en marge de la société gusii, soumise aux influences de ses voisins maasai. Contrairement au cœur du pays gusii, il y a à Magenche la possibilité, grâce à la proximité des terres maasai, de cultiver plus de terres et d'avoir plus de bétail. Il est donc probable que les comportements en matière de nuptialité y soient légèrement différents de ce que l'on trouverait au cœur du pays gusii.

A Magenche, le mariage coutumier cède rapidement le pas à des unions informelles. La mobilité conjugale est en pleine croissance, ce qui n'empêche pas la polygamie de persister (A). Alors que l'âge d'entrée en union est en recul chez les femmes seulement, l'analyse des facteurs de l'entrée en union amène des résultats inattendus pour les deux sexes (B). Le premier versement de la compensation matrimoniale, étape primordiale du mariage coutumier, survient de plus en plus longtemps après l'entrée en union (C).

A. Unions, mariages et mobilité conjugale à Magenche

La période d'union de plus en plus longue avant le mariage coutumier fragilise l'union et précarise le statut des femmes (1). La mobilité conjugale est donc de plus en plus élevée, mais difficile à mesurer (2). L'incidence de la polygamie, l'une des principales causes de rupture, est faible à Magenche, mais reste constante dans le temps (3).

I. Différents statuts matrimoniaux

Quelques précisions de vocabulaires sont nécessaires avant d'aborder l'analyse de l'arrivée d'événements liés à la nuptialité. Les termes "union" et "mariage" utilisés dans la suite du texte correspondent à des réalités très différentes l'une de l'autre.

1) Les mariages civils et religieux sont rares

En milieu rural gusii, rares sont ceux qui se marient officiellement au sens occidental du terme (Håkansson 1988, pp.138, 210). Un mariage à l'église est parfois de mise, mais seulement pour ceux qui sont très riches et très pratiquants, ce qui n'est le cas que de quelques familles adventistes à Magenche. Le mariage civil est aussi onéreux qu'un mariage religieux, mais n'a pas le même prestige. Il est donc encore moins populaire (Shorter, 1974, p.74). Le mariage qui touche la plus grande partie de la population reste donc le mariage coutumier. Il a lieu même lorsqu'une forme occidentale de mariage est aussi choisie. C'est du mariage coutumier que découlent réellement les changements de droit des conjoints.

2) Des mariages coutumiers de plus en plus tardifs

a) Le mariage coutumier, un ensemble de rituels oubliés

A la veille de la colonisation, dans la société gusii, le mariage coutumier est officialisé par un ensemble de cérémonies et de rituels, espacés sur quelques semaines. Une compensation matrimoniale est négociée entre les parents des futurs époux et remise à la famille de la femme au cours de l'une de ces cérémonies. La dernière cérémonie, *enyangi*, est la plus importante symboliquement : la femme revêt des anneaux autour de ses chevilles, montrant ainsi aux yeux de tous son statut de

femme mariée. Ces rituels du mariage, décrits par Philip Mayer (1950), n'ont plus du tout lieu depuis 30 à 40 ans en pays gusii (Håkansson, 1990) ; ils ont commencé à disparaître à Magenche à la fin des années 1930 (Håkansson, 1988, p.140-141). L'alliance entre les deux époux ou les deux familles reste cependant sanctionnée par le paiement de la compensation matrimoniale, dernier vestige du passé.

b) La nature de la compensation matrimoniale

Alors que dans le temps, la compensation matrimoniale était essentiellement composée de bétail, il s'agit aujourd'hui souvent d'argent liquide ou de biens matériels. Mais si la nature de la compensation matrimoniale a beaucoup changé, c'est toujours son versement qui rend légitime l'union aux yeux des deux familles. Ce versement n'est pas toujours un événement ponctuel qui se produit au début de l'union. Au contraire, non seulement il peut débiter longtemps après l'entrée en union, mais de plus il est étalé dans le temps. Des décennies peuvent s'écouler entre les premiers cadeaux offerts aux beaux-parents de l'homme et le versement des derniers dus. Sur 528 unions enregistrées à Magenche, seules 99 ont fait l'objet d'un paiement de la compensation matrimoniale, éventuellement partiel, l'année de l'entrée en union. 23 compensation matrimoniales n'ont été versées qu'en partie au cours de l'union, et 216 unions n'ont jamais été sanctionnées par un tel versement à la date de l'enquête.

c) Une garantie d'avoir accès à la terre

Une fois accompli, le versement de la compensation matrimoniale assure l'accès de la femme à la terre de son mari et l'appartenance de ses enfants à son lignage (Silberschmidt, 1995, p.58-60, Håkansson, 1990). Les femmes n'ont aucun droit sur les terres de leur compagnon tant que la compensation matrimoniale n'a pas été payée, et peuvent être chassées de leur terre du jour au lendemain sans avoir de recours légal (Håkansson, 1985, p.100, 1986, p.11, 1988, p.161). La sécurité foncière qui découle du statut de femme mariée est un objectif pour les femmes, car elles peuvent difficilement avoir accès à la terre autrement que par l'intermédiaire d'un homme. Le marché foncier local est limité, mais existe (voir chapitre 6) ; rares sont cependant les femmes qui y ont accès, en partie par manque d'argent pour y investir,

mais aussi parce que, si vendre de la terre est déjà un acte mal perçu, la vendre à une femme est encore pire : cela placerait la femme au dessus du vendeur, un homme. Seule une femme interrogée à Magenche, divorcée, vivait sur des terres louées, aucune n'en avait acheté à son propre nom.

3) Des périodes d'union de plus en plus longues

Dernier symbole du mariage coutumier, le paiement de la compensation matrimoniale met fin à une période d'union de plus en plus longue. Dans la société pré-coloniale gusii, quelques mois d'union pouvaient précéder la décision, quant au montant de la compensation matrimoniale (Orvis, 1989, p.192). Mais en théorie, ceci se passait avec l'accord des familles. Les entrées en union précédant cet accord existaient aussi, dans certains cas initiées par l'homme (en kidnappant sa future épouse) ou également par la femme (en fuguant vers le domicile de son futur époux). La situation *de facto* était par la suite régularisée.

a) *Le rapt est encore d'actualité*

Aujourd'hui l'union est le plus souvent conforme à la volonté de la jeune femme, qui fugue et va s'installer chez son amant de son plein gré (le couple est alors accusé d'"elopement"). Il est cependant encore possible qu'une jeune femme soit kidnappée par un homme. A Magenche, les jeunes filles craignent de se promener seules dans certains voisinages, car elles redoutent que cela ne se produise. Cela a été le cas de certaines de mes assistantes de recherche, qui après avoir été humiliées et menacées de kidnapping par des habitants d'Osani, au sud-ouest de Magenche, n'ont plus voulu me suivre dans cette zone.

b) *Des femmes en quête d'un statut*

Quelles que soient les circonstances dans lesquelles l'union a débuté, elle peut durer un temps indéfini, car la femme n'est pas en mesure d'imposer un mariage qui n'est pas souhaité. Elle ne peut qu'essayer d'inciter la famille de son compagnon à entreprendre des démarches auprès de sa propre famille en vue du mariage. Pour cela, elle doit s'efforcer de leur plaire, par son travail domestique et agricole et sa fécondité. Il s'agit pour elle de donner naissance à des fils, montrant ainsi qu'elle est

fertile, et que par ses fils, le nom de son éventuel mari ne sera pas oublié. Chez les Gusii, les héritiers - les fils- sont vus comme détenteurs de la mémoire du nom de leur père. Un homme sans héritier sera oublié, alors qu'un homme qui a des fils aura de nombreux descendants pour faire vivre son nom (Mayer, 1949, p.33).

Avoir des fils augmente cependant la précarité d'une femme non-mariée : en cas de rupture, elle aura du mal à convaincre un autre homme de l'épouser, car ses fils deviendraient alors héritiers de droit de celui-ci (Håkansson, 1986, p.12). Il est donc d'autant plus important pour elle que le mariage soit conclu.

Une femme dans ce cas sera poussée par sa famille à devenir la dernière femme d'un homme polygame, ce qui est rarement le désir de la jeune femme. Il est courant qu'une femme qui a eu des fils avant la formation d'une nouvelle union laisse ceux-ci plusieurs années chez ses parents, et ne les introduise dans son nouveau ménage que lorsqu'elle a suffisamment confiance en la solidité de cette union, c'est-à-dire lorsque la procédure de paiement de la compensation matrimoniale est engagée, voire accomplie (voir par exemple S. Le Vine, 1979, p.47). Avant cela, ses unions précédentes sont dissimulées à la belle-famille, qui soupçonnerait l'existence d'enfants ou au contraire l'infertilité de la femme, ce qui est pire.

c) Des résultats d'enquête biaisés

Plus encore que les détails de la vie sexuelle de chacun, deux questions s'avèrent extrêmement sensibles pour les Gusii. Il s'agit des trajectoires matrimoniales et du versement de la compensation matrimoniale. Ces questions ont déjà été abordées dans la partie C du chapitre 2. Il s'agit des naissances hors mariage et du paiement de la compensation matrimoniale.

D'une part, certaines biographies matrimoniales de femmes non mariées sont probablement incomplètes, les « oublis » d'unions et d'enfants se répercutant alors sur tous les volets de la vie de la femme enquêtée, pour la période précédant l'union en cours. Dans la mesure où l'ensemble est cohérent, l'enquêteur n'a pas de raison de soupçonner l'existence d'autres unions et éventuellement d'autres enfants dans la vie de l'individu. Il s'en suit une mauvaise mesure de la mobilité conjugale, retranscrite par des écarts importants entre les déclarations des hommes et celles des femmes.

D'autre part, le paiement de la compensation matrimoniale revêt une telle importance pour les femmes, que c'est un sujet extrêmement sensible à aborder. Sarah Le Vine montre combien les femmes sont obsédées par la compensation matrimoniale, au point d'en faire des cauchemars (Le Vine S., 1979). De nombreuses femmes préférant cacher la précarité de leur position, il est possible que les données de l'enquête Magenche sur la compensation matrimoniale comportent un biais important chez les femmes (Silberschmidt, 1995, p.17, p.60). Il n'y a pas de mot en *ekegusii* pour distinguer une femme mariée d'une femme dont la compensation matrimoniale n'a pas été payée. Les termes utilisés passent directement de celui de « fille » (*omomina*) à celui de « mère » (*omongina*). Il n'est donc pas possible pour l'enquêteur de vérifier les dires d'une femme par la manière dont les autres s'adressent à elle.

Cette question est aussi un sujet sensible pour les hommes, pour qui le paiement de la compensation matrimoniale touche à l'honneur et à la fierté. Margrethe Silberschmidt note également des mensonges de la part des hommes aux questions portant sur le paiement de la compensation matrimoniale (1995, p.66).

Après ces précisions concernant la nuptialité dans la société *gusii* et les informations qui la concernent dans l'enquête Magenche, voyons plus précisément la fréquence des ruptures d'unions.

II. Une mobilité conjugale en hausse

La mobilité conjugale est en toute logique d'autant plus courante que les unions sont informelles. Contrairement à notre société, où elle se banalise, la mobilité conjugale demeure une question sensible chez les femmes gusii, pour lesquelles le mariage est un enjeu, surtout lorsqu'elles ont des enfants. L'écart entre les dires des hommes et ceux des femmes attestent de l'importance très différente que chacun accorde aux ruptures et aux unions préalables (1). Les ruptures peuvent constituer une stratégie pour se faire épouser de la part des femmes (2). En cas de mariage, les divorces demeurent rares (3).

1) Une question sensible

En s'intéressant aux ruptures d'unions, on peut mettre en valeur une différence notable selon le sexe de la personne interrogée. Si l'on en croit les femmes, il n'y a pas plus de ruptures aujourd'hui qu'au cours des décennies passées (figure 3-1). Il semblerait même qu'après une légère augmentation, la probabilité de rompre diminue depuis les années 1970. Mais si l'on se fie aux dires des hommes (figure 3-2), les ruptures sont plus fréquentes dans les années 1990 qu'elles ne l'ont jamais été, en particulier après plus de 3 ans d'union.

Figure 3-1. Incidence des ruptures dans les unions des femmes, selon la date d'entrée en union

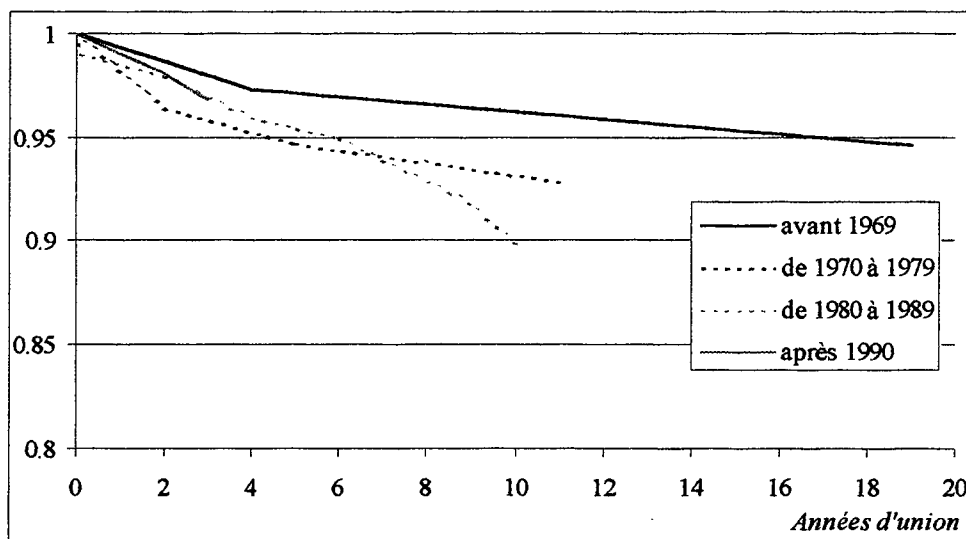
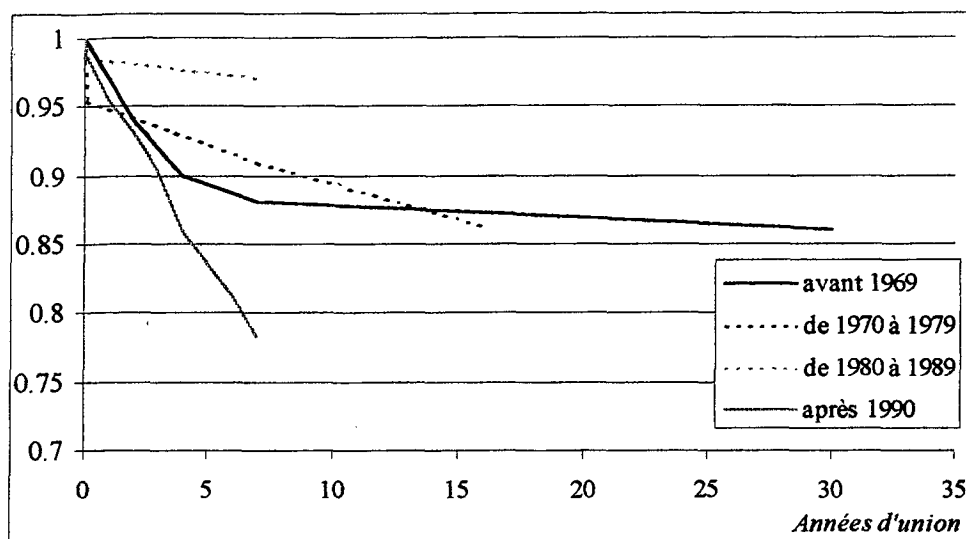


Figure 3-2. Incidence des ruptures dans les unions des hommes, selon la date d'entrée en union



Il est très probable que les déclarations des hommes soient plus réalistes que celles des femmes, car ils ont moins de raisons de vouloir mentir à ce sujet. Dans certains cas pourtant, les ruptures sont initiées par les femmes.

2) La rupture, d'un faux-semblant féminin à une solution de facilité pour les hommes

La rupture, lorsqu'elle est initiée par la femme, est souvent une stratégie visant au paiement de la compensation matrimoniale. C'est une manière d'inciter le conjoint à régulariser la situation (Orvis, 1989, p.193). Une femme par exemple pourra retourner chez ses parents juste avant d'accoucher, forçant ainsi le père du bébé à payer la compensation matrimoniale si il souhaite que la femme et l'enfant reviennent (Nerlove, 1969, p.52). Lorsque celle-ci est payée, la femme revient vivre chez son mari, et la période de rupture est "oubliée".

Mais de plus en plus, ce type d'attitude de la part d'une femme est dangereux. Les familles des hommes n'ont pas toujours l'intention de régler la situation, et s'absenter pour une période longue présente le risque que le conjoint se remette en union pendant l'absence de la femme, sans qu'elle ne puisse rien dire ni faire.

Dans une enquête rétrospective, il est difficile de percevoir ces ruptures. En effet, le même type de périodes de séparation passagères peuvent aboutir à des ruptures définitives, ou peuvent être effacées de la mémoire individuelle par le succès

de la stratégie : un mariage. Par conséquent, les ruptures constatées au moment de l'enquête ne sont peut être que passagères, et d'autre part, les unions ont peut être été rompues sans que cela soit perçu comme tel. Ceci atténue par ailleurs les écarts obtenus ci-dessus entre promotions d'entrée en union.

3) Des divorces rares... mais possibles

Les ruptures sont plus fréquentes avant le paiement de la compensation matrimoniale qu'après. Le divorce était rare dans le passé, en particulier après que la cérémonie *enyangi* ait eu lieu (Mayer, 1950, p.115 et Håkansson, 1988, p.55-56). De nos jours, il l'est moins, mais reste initié par les hommes. Il suffit pour résilier le contrat de mariage qu'une partie de la compensation matrimoniale, dépendant du nombre de fils issus du mariage, soit rendue. Cela s'est produit dans trois cas de l'échantillon de Magenche. Dans ces trois cas, il y a eu un délai de 4 à 6 ans entre la séparation et le reversement de la compensation matrimoniale entre les familles. Dans ces trois cas, les enfants du couple sont restés à la charge du père et par conséquent, seule une partie de la compensation matrimoniale a été rendue.

La fréquence des ruptures dans les récits masculins attestent d'une mobilité matrimoniale de moins en moins négligeable. Les principales causes de rupture concernent le comportement de l'homme vis-à-vis de sa conjointe, en particulier, le fait qu'il refuse d'aborder le sujet sensible du paiement de la compensation matrimoniale.

III. La persistance de la polygamie à Magenche

1) Polygamie officielle et polygamie clandestine

La polygamie que l'on trouve en pays gusii, comme dans le reste du Kenya, n'est pas un phénomène de grande ampleur. Il s'agit de petite polygamie, n'excédant pas trois conjointes en général (cela va jusqu'à huit épouses pour le père de l'un des hommes les plus âgés de l'échantillon). Mais mesurer la polygamie nécessite un retour sur la définition de l'union et du mariage. En effet, il peut y avoir polygamie sans pour autant que toutes les femmes aient été épousées selon la coutume. En effet, dans la mesure où des unions peuvent durer sans être régularisées par un accord entre les deux familles, comment différencier une femme d'une "petite amie"¹ ? La question est d'autant plus complexe que la perception de la différence entre femme et amie dépend du sexe de la personne : une petite amie aspire souvent à devenir une femme, et un homme a parfois tendance à rabaisser sa ou ses femmes au rang de petite amie, si la situation s'y prête – par exemple pour tenter de séduire l'enquêtrice !

Le cas de polygamie le plus simple est celui de la polygamie locale : plusieurs épouses vivent sur les terres d'un même homme. Il est facile de mesurer ce type de polygamie, puisque l'homme ne cache rien. La hantise d'une femme célibataire est d'être poussée à devenir la seconde ou troisième femme d'un homme. Une femme en union sera terrorisée à l'idée que son mari ramène une autre femme chez lui, et surtout qu'il l'épouse avant elle. Une femme mariée pourra être jalouse, mais l'arrivée d'une nouvelle femme auprès de son mari ne remet pas en cause sa position et ses droits. Comme les compensations matrimoniales sont payées de plus en plus tard, la polygamie est de moins en moins bien acceptée par les femmes. C'est l'une des principales causes de rupture d'union du côté de la femme.

Décrire la polygamie que l'on trouve à Magenche soulève le problème de la perception de la polygamie privée / secrète, par opposition à la polygamie publique. Ces termes, "*private polygyny*" et "*public polygyny*", sont ceux utilisés par Wambui

¹ "Petite amie" est utilisé ici pour traduire l'expression "*girl friend*", utilisée au Kenya dans le langage de tous les jours pour qualifier une personne de sexe féminin avec laquelle un homme entretient des relations sexuelles plus ou moins régulières.

wa Karanja (1987, p.257) à propos de la polygamie au Nigeria. Comment différencier dans la vie de tous les jours une femme légitime d'une petite amie ?

Parfois aucune des deux femmes (ou plus) ne connaît l'existence de l'autre. La situation est précaire pour les deux femmes tant qu'aucune compensation matrimoniale n'a été payée. Il est possible que la deuxième femme ne vive qu'à quelques kilomètres de la première, sans pour autant en être connue : c'est le cas d'un vieil homme interrogé, qui a acheté de la terre à un ami et y a installé sa deuxième femme et ses enfants, à l'insu de la première. Les femmes dont le mari ne revient les voir que rarement soupçonnent en général l'existence d'une concurrente là où vit le mari. Lorsque l'une des femmes ne vit pas dans la zone rurale étudiée, il est particulièrement difficile de faire la différence entre un homme monogame qui a des maîtresses régulières et un homme polygame.

Cette polygamie délocalisée, appelé "mono polygamie" par Aylward Shorter (1974, p.71), n'est pas toujours gardée secrète. L'un des hommes les plus aisés de Magenche vit avec sa deuxième femme, employée dans la police, dans la ville de Kisii, alors que la première tient une boutique sur la rue à Mariba. Il revient au village une fois par mois. Il est cité par de nombreux villageois comme un exemple de réussite sociale et économique.

2) La polygamie, une cause de discorde conjugale et de ruptures

La polygamie est l'une des principales causes de rupture d'après les femmes, et peut-être un moyen courant choisi par l'homme pour signifier à la femme qu'elle doit le quitter. La femme la plus ancienne doit choisir de rester une conjointe et d'accepter une coépouse, ou de quitter les lieux. Si sa compensation matrimoniale a été payée, elle a l'assurance de conserver ses droits (accès à la terre, reconnaissance de sa progéniture, etc...). Mais si ce n'est pas le cas, les deux femmes sont alors en concurrence directe, et pour peu que la préférence de l'homme aille à la seconde, parce que, par exemple, elle lui a donné un fils, il peut très bien épouser la seconde avant la première. La première femme choisit souvent de partir (Shorter, 1974, p.71). Si l'homme tient à elle, son départ est interprété comme une demande de régularisation de sa situation matrimoniale, et elle reviendra dès qu'un accord sera passé entre les familles. En pratique, la réaction de la femme dépend beaucoup de

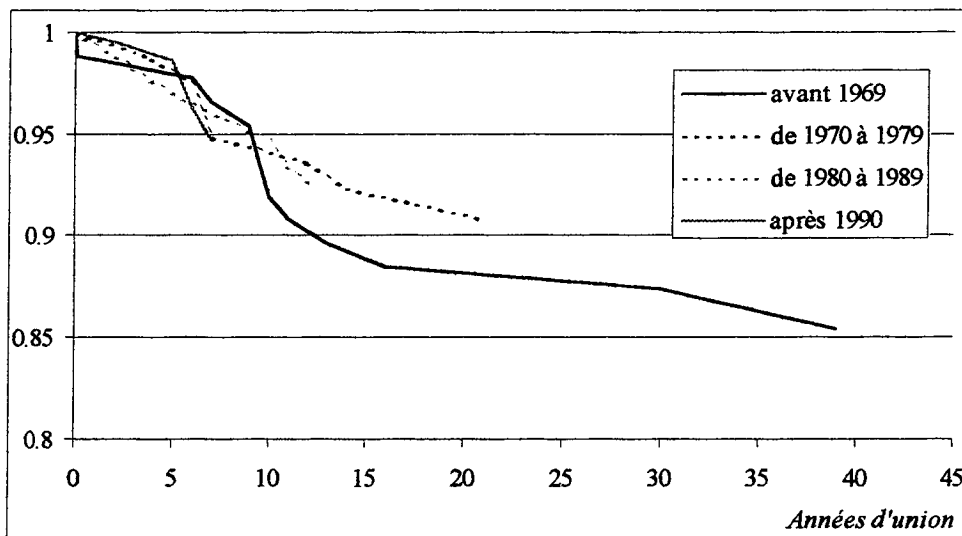
depuis combien de temps elle est établie chez son conjoint. Voyons donc maintenant à quel moment de la première union la deuxième femme est imposée par l'homme.

3) L'arrivée de la deuxième femme à Magenche

Thomas Håkansson voit la terre comme un facteur limitatif de la polygamie et du mariage des fils. En pratique, à Magenche, il est vrai que la compensation matrimoniale est versée de plus en plus tard. Mais si l'on prend en compte la polygamie au sens large du terme, c'est-à-dire les cas d'hommes vivant avec plusieurs femmes, sans avoir nécessairement franchi l'étape du mariage coutumier, les résultats sont différents.

Dans l'enquête réalisée à Magenche, la polygamie est perçue à travers la personne interrogée. Dans certains cas, il est possible que la femme ignore que son mari est polygame, ou qu'elle ait honte de l'avouer (en particulier quand celui-ci a une autre femme en ville). Les résultats sont donc sujets à ce biais existant dans les réponses.

Figure 3-3. Entrée en polygamie selon la date d'entrée en union



Si l'on considère la durée qui s'écoule entre l'entrée en union avec une première femme et le moment où l'arrivée d'une deuxième femme transforme le ménage monogame en ménage polygame, il n'y a pas de différence significative dans le temps. Les unions débutées dans les années 1970 avaient la même probabilité de

devenir polygame que celles des années 1990 (figure 3-3). Cette constance de la polygamie entraîne plusieurs commentaires.

La plupart des chercheurs qui ont abordé le thème de la polygamie en Afrique constatent une diminution progressive des taux de polygamie dans les populations étudiées. A Magenche, la polygamie n'a jamais été très importante, mais elle se maintient. Ce phénomène est-il exceptionnel ou bien provient-il des modalités de la collecte des données ou de l'analyse effectuée ici ? Il est possible qu'il y ait un biais dans les données portant sur les personnes les plus âgées, pour lesquelles on a vu que les récits et la datation sont parfois sujets à caution. Plus probablement, la polygamie des jeunes (entrée en polygamie dans les années qui suivent la première union) a peu évolué, mais la prise d'une seconde femme plus tard au cours de la vie, par exemple à la fin de la vie féconde de la première femme, est peut-être devenue beaucoup moins fréquente. Cela ne transparaîtrait pas ici, puisque nous ne pouvons pas savoir ce que ferons dans le futur les plus jeunes enquêtés.

Conclusion

Alors que la femme, jusqu'à son mariage, vit dans la précarité d'une relation qui peut être annulée du jour au lendemain, et doit en permanence consolider sa position, les hommes ont de moins en moins d'intérêt dans la stabilité de leur relation. Le schéma social pré-colonial s'est relâché pour les hommes, et non pour les femmes, ce qui met ces dernières dans une situation extrêmement difficile. Elles sont souvent poussées à l'union par des parents pour lesquels elles représentent de plus en plus un poids financier (les parcelles devenant de plus en plus petites, l'apport en main d'œuvre contrebalance de moins en moins le coût de leur entretien), surtout lorsqu'elles ont un enfant. Elles ne bénéficient alors d'aucun droit ni d'aucune protection ou sécurité jusqu'à ce que la compensation matrimoniale ait été payée pour elles, au moins en partie, ce qui se produit de plus en plus tard au cours de leur vie, voire jamais. Au delà du problème des femmes, ce sont leurs enfants, tous sexes confondus, qui pâtissent de leur précarité, et peuvent du jour au lendemain se

retrouver exclus du groupe social dans lequel ils ont toujours vécu, et aboutir le plus souvent en ville, dans la rue².

² Ils y sont en général avec leur mère, à la rue aussi. Deyssi Rodriguez-Torrès a montré que les enfants des rues de la ville de Kisii avaient des familles, contrairement à ceux de Nairobi, par exemple (Rodriguez-Torrès , 1996, p.25-27).

B. La première entrée en union

La première union est décisive. Si elle aboutit à une rupture, la femme aura probablement beaucoup de difficultés à s'en sortir économiquement. Il est donc primordial pour elle de faire le bon choix dès le départ.

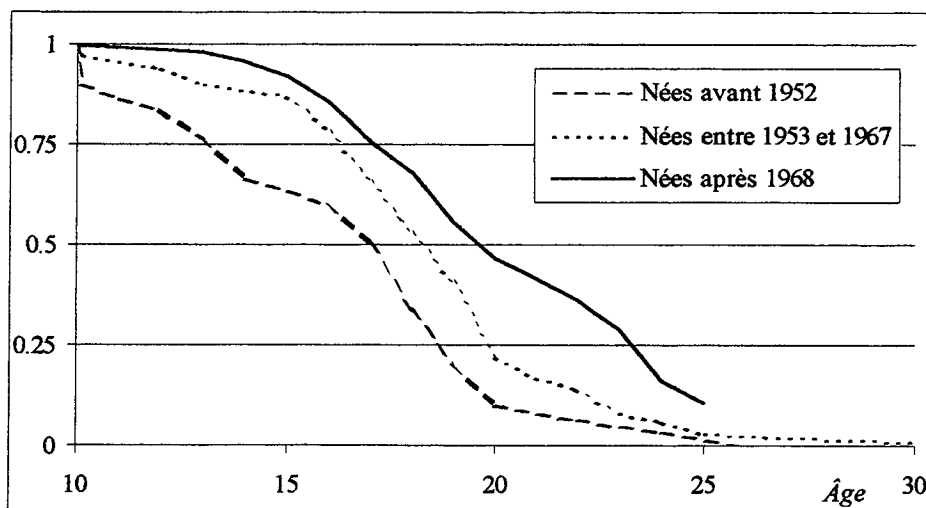
I. Une évolution différente pour les deux sexes

L'entrée en union a évolué différemment au cours du temps pour les hommes et pour les femmes.

1) Le recul de l'entrée en union chez les femmes

La première union d'une femme gusii a lieu dans un contexte ambigu. La jeune femme doit quitter ses parents, parfois pour la première fois, pour aller prendre la charge d'un ménage ou se mettre aux ordres de sa future belle-famille. Ses parents, qui souvent provoquent le départ, ne peuvent être satisfaits avant le paiement de la compensation matrimoniale. Si la première union échoue, la jeune femme se retrouvera dans la difficile situation de trouver un « bon » mari (i.e. un conjoint qui acceptera de payer la compensation matrimoniale pour elle) alors que le plus souvent, elle aura déjà des enfants. Pour une femme, la première union, jusqu'à un éventuel paiement de la compensation matrimoniale, est une épreuve.

Figure 3-4. La première entrée en union pour les femmes

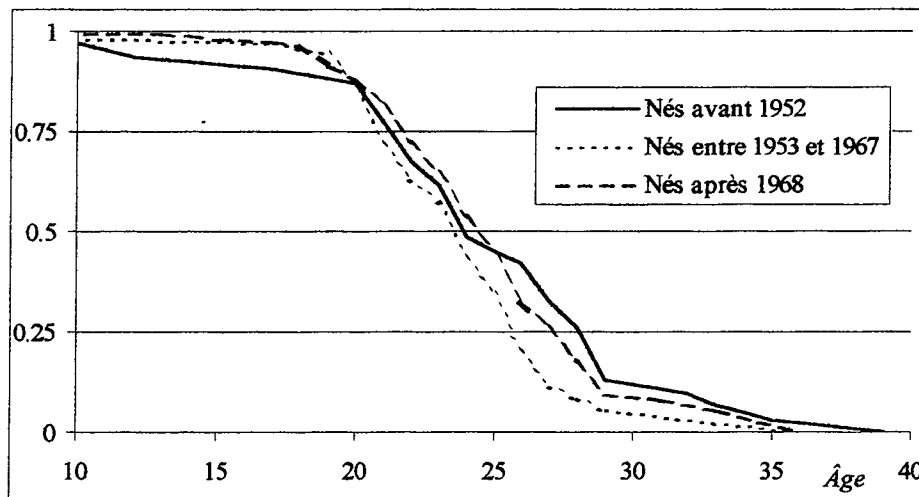


La première union a lieu de plus en plus tard pour les femmes. Dans la société pré-coloniale gusii, les femmes se mariaient à 14-15 ans, et les hommes à 25-30 ans (Håkansson, 1988, p. 43). A Magenche, 50 % des femmes interrogées nées avant 1952 étaient entrées en union avant 17 ans (tableau 3-1), alors que ce n'est plus le cas que pour 25 % des femmes nées après 1968. La baisse est progressive à tous les âges (figure 3-4).

2) La persistance des comportements masculins

Pour les hommes, l'union est vue comme un moyen de s'affirmer par rapport à leurs parents, et d'avoir accès à la terre. la figure 3-5 montre des fonctions de séjour très proches pour les trois groupes d'années de naissance. La seule différence notable qui apparaisse est une baisse de la variance de l'âge médian : la probabilité qu'un homme débute sa première union avant 18 ans ou après 29 ans est de plus en plus faible.

Figure 3-5. La première entrée en union pour les hommes



L'âge médian de début de première union est passé de 17 à 19,6 ans chez les femmes nées après 1968. Pour les hommes, l'âge médian à la première entrée en union gravite autour de 24 ans (tableau 3-1).

Tableau 3-1. Age médian à la première entrée en union

	Nés avant 1952	Nés entre 1953 et 1967	Nés après 1968	Total
Femmes	17	18,2	19,6	18,8
Hommes	23,8	23,5	24,3	24,1

Source : V. Golaz, enquête Magenche 1997-1998.

Quels sont les facteurs de la première entrée en union ? Le niveau d'instruction est souvent désigné comme l'un des éléments clé de l'étude de l'âge à la première union. En effet, pour les femmes comme pour les hommes, l'âge à la première union croît avec le niveau d'instruction (tableau 3-2). Du côté des hommes, un écart important sépare ceux qui ont dépassé le cycle primaire des autres : ils entrent en union en moyenne beaucoup plus tard (25,5 ans au lieu de 22,5 ans). Du côté des femmes, il y a deux écarts notables: celles qui n'ont jamais été scolarisées entrent en union en moyenne bien plus tôt que les autres (autour de 16,5 ans), et celles qui ont atteint le niveau secondaire le font plus tard (autour de 20,1 ans).

Tableau 3-2. Age médian à l'entrée en union selon le niveau d'instruction

	jamais allé à l'école	primaire incomplet	primaire complet	secondaire et plus	Total
Femmes	16,5	18,2	18,6	20,1	18,8
Hommes	22	22,5	22,6	25,5	24,1

Source : V. Golaz, enquête Magenche 1997-1998.

L'instruction n'est cependant pas le seul paramètre entrant en compte. L'analyse des biographies peut apporter des informations plus complètes. L'entrée en union présente des caractéristiques différentes selon le sexe de l'individu étudié. Voyons quels en sont les facteurs dans le cas des femmes, avant de nous intéresser aux hommes.

II. La première entrée en union des femmes

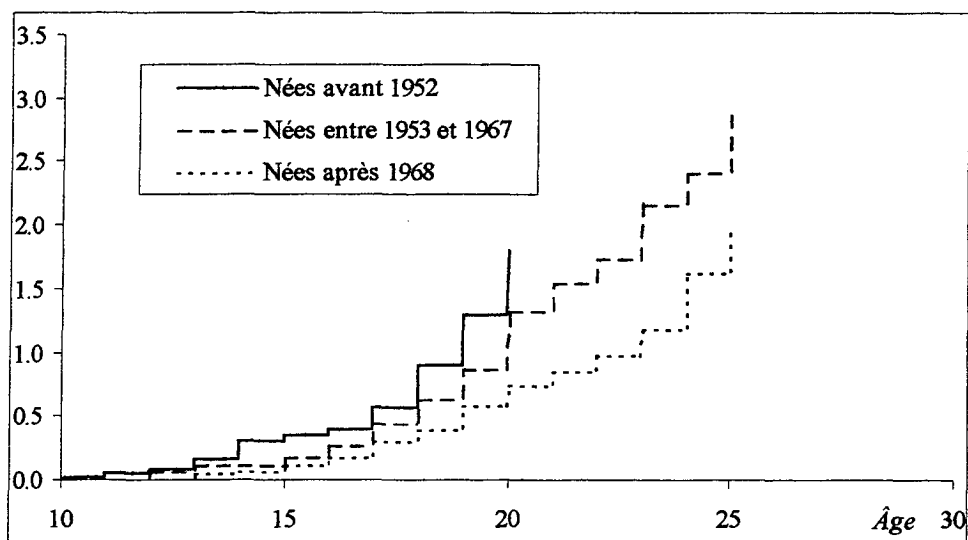
Nous avons vu que l'âge médian d'entrée en union des femmes croît avec leur année de naissance et leur niveau d'instruction. Une analyse approfondie de l'âge d'entrée en union apporte des résultats plus précis.

1) Effets simples sur l'entrée en union

a) Année de naissance et conjoncture économique

La figure 3-4 ci-dessus montrait déjà combien les femmes ont un comportement différent selon leur groupe d'années de naissance, lorsqu'il s'agit de leur première entrée en union. En termes de risques cumulés, les différences s'interprètent comme suit (figure 3-6) : jusqu'à 20 ans, le risque d'entrer en union était beaucoup plus fort chez les femmes nées avant 1967 qu'auprès des femmes nées après 1968. De 20 à 23 ans, les risques sont équivalents quel que soit le groupe, et au-delà de 23 ans, ils sont plus importants pour les femmes nées après 1953.

Figure 3-6 . Risques cumulés de première entrée en union par groupe d'années de naissance chez les femmes



L'entrée en union se produit en général sur une plage de plus 10 ans, approximativement située entre 15 et 25 ans. Ces écarts entre groupes d'années de naissance pourraient donc très bien être le signe d'une évolution uniquement liée à la

conjoncture. Voyons donc quel effet les différentes périodes traversées par les individus ont sur leur entrée en union.

Tableau 3-4. Effets associés des groupes d'années de naissance et des périodes de conjoncture sur l'entrée en union des femmes

	Coefficient	Ecart-type
Modèle 1 : Groupes d'années de naissance		
avant 1952	1,03***	0,21
de 1953 à 1967	0,55***	0,14
après 1968	<ref>	
Modèle 2 : Périodes de conjoncture		
avant 1979	0,86***	0,17
années 1980	0,52***	0,15
après 1990	<ref>	
Modèle 3 : Modèle additif		
Groupes d'années de naissance :		
avant 1952	-0,44	0,34
de 1953 à 1967	-0,31	0,24
après 1968	<ref>	
Périodes de conjoncture :		
avant 1979	0,58*	0,32
années 1980	0,42**	0,21
après 1990	<ref>	
Modèle 4 : Modèle multiplicatif		
Groupes d'années de naissance x périodes de conjoncture :		
<i>nées avant 1952 :</i>		
avant 1962	1,65***	0,29
après 1963	0,74***	0,30
<i>nées entre 1953 et 1967 :</i>		
avant 1977	0,89***	0,25
après 1978	0,64***	0,17
<i>nées après 1968 :</i>		
avant 1992	0,45**	0,19
après 1993	<ref>	

* significatif à 10 %, ** significatif à 5 %, *** significatif à 1 %

Source : V. Golaz, enquête Magenche 1997-1998.

On obtient des différences significatives entre les trois dernières décennies (modèle 2, tableau 3-4). Indépendamment de son âge, une femme a 2,4 fois plus de risques d'entrer en union avant 1979 qu'au cours des années 1990, et 1,7 fois plus au cours des années 1980.

Si on les regroupe dans un modèle additif (modèle 3, tableau 3-4), l'effet du groupe d'années de naissance sur l'entrée en union n'est plus significatif. La seule

information qu'apporte ce modèle est l'effet des périodes de conjoncture sur l'entrée en union.

La création d'un modèle multiplicatif (modèle 4, tableau 3-4), mieux adapté à la réalité, permet d'aller plus loin dans l'analyse, en étudiant pour chaque groupe d'années de naissance, différentes périodes de conjoncture. Toutes les périodes de conjoncture ne sont pas pertinentes pour tous les groupes d'années de naissance : une femme née après 1968 ne pourra pas entrer en union avant les années 1980, et inversement, une femme née avant 1952 sera déjà entrée en union en 1980. J'ai donc choisi ici d'utiliser uniquement deux périodes de conjoncture par groupe d'années de naissance, et de faire évoluer les périodes avec le groupe d'année de naissance : la première période comprend les années précédant le dixième anniversaire du plus jeune individu de chaque groupe, la seconde comprend les années suivantes. Les résultats apportés par ce modèle sont significatifs, et montrent que l'année de naissance et la conjoncture jouent tout deux un rôle important dans l'âge d'entrée en union. A un recul de l'âge à l'entrée en union liée à l'année de naissance s'ajoute l'effet, négatif lui aussi, de la conjoncture. C'est ce dernier modèle qui sera donc retenu dans la suite.

b) Les caractéristiques du milieu d'origine de la femme

Voyons maintenant l'effet des autres caractéristiques. Le fait que son père soit polygame n'a pas d'influence sur l'âge d'entrée en union de la fille. La religion n'a pas non plus d'effet significatif sur l'âge auquel elle entre en union pour la première fois, ce qui montre que les jeunes femmes catholiques dont le père est polygame, n'ont pas, contrairement aux idées reçues locales, un comportement tellement différent des autres. Les comportements ne sont pas différenciés selon le rang de naissance : toutes les filles d'un même ménage sont a priori égales devant l'entrée en union.

Le statut économique du père, mesuré par sa richesse foncière et ses activités économiques, a cependant une influence notable sur l'entrée en union. En ce qui concerne la superficie de terres possédées par le père (figure 3-7), les courbes de Kaplan-Meier sont distinctes mais leur interprétation reste délicate. En effet, la terre a toujours été un signe de richesse en pays gusii, mais de par les divisions foncières

établies à chaque génération, les superficies il y a 30 ans étaient beaucoup plus importantes qu'aujourd'hui : la terre doit aussi être interprétée comme une variable de conjoncture. Les risques de première union sont 1,7 fois plus forts chez les femmes dont le père possède plus de 7 acres que chez celles dont le père possède moins de 3 acres. Si les différences sont nettes avant 20 ans, les trois courbes sont similaires après 20 ans.

Figure 3-7. Risques cumulés de première entrée en union selon l'étendue des terres paternelles chez les femmes

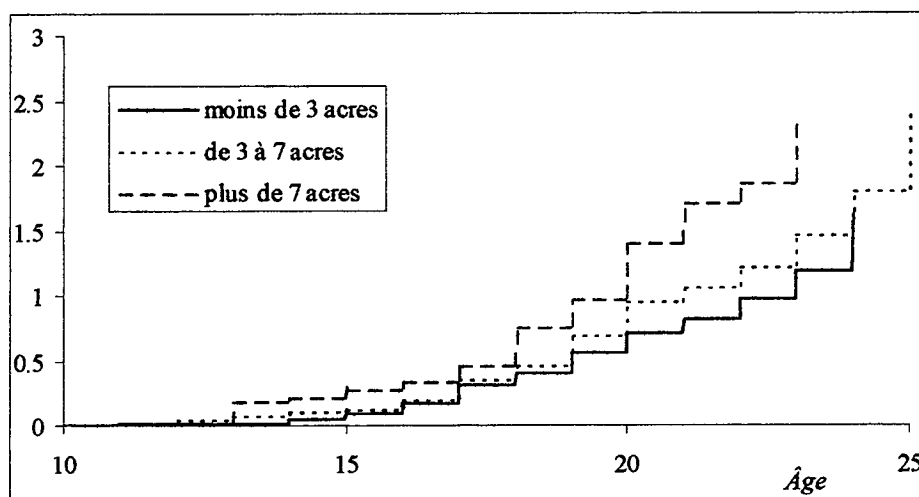
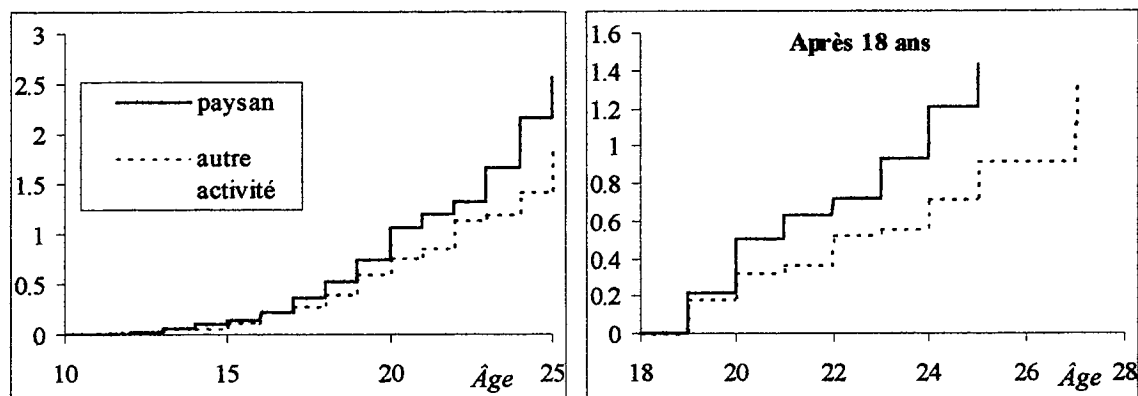


Figure 3-8. Risques cumulés de première entrée en union selon la dernière activité principale du père chez les femmes



Jusqu'à 18 ans, la dernière activité principale du père n'a pas d'influence sur l'entrée en union de ses filles (figure 3-8). Mais au delà de 18 ans, les filles dont le père n'exerce pas d'autre activité que l'agriculture ont 1,5 fois plus de risques d'entrer en union que les autres. Globalement, les femmes dont le père a des activités

non agricoles ont 1,4 fois moins de chance d'entrer en union rapidement que celles dont le père ne pratique que l'agriculture (tableau 3-5).

Tableau 3-5. Relation entre le statut économique du père et la première entrée en union

Nombre d'individus : 310

Nombre d'événements : 251

	Coefficient	Ecart-type
Superficie des terres paternelles		
Moins de 3 acres	-0,53***	0,18
De 3 à 7 acres	-0,35**	0,16
Plus de 7 acres	<ref>	
Dernière activité principale du père		
Paysan	<ref>	
Autre activité	-0,31**	0,15

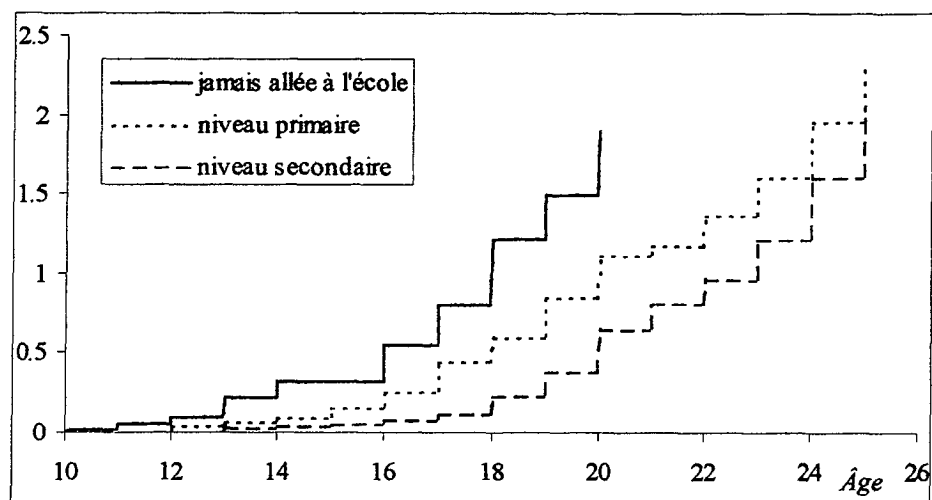
* significatif à 10 %, ** significatif à 5 %, *** significatif à 1 %

Source : V. Golaz, enquête Magenche 1997-1998.

c) Quelques caractéristiques personnelles

La scolarisation d'une fille renvoie souvent au choix de ses parents et non au sien, puisque ce sont eux qui doivent payer les frais de scolarité et qui ne profitent pas de son travail lorsqu'elle est à l'école. Mais sa réussite scolaire est une caractéristique personnelle qui intervient dans la décision des parents, et le niveau d'instruction est donc ici considéré comme un paramètre personnel.

Figure 3-9. Risques cumulés de première entrée en union par niveau d'instruction chez les femmes



Les femmes qui n'ont jamais été scolarisées ont des risques plus forts que toutes les autres d'entrer en union jusqu'à 20 ans (figure 3-9). Au delà de 20 ans, tout

l'échantillon a déjà connu au moins une union. Les femmes les plus instruites (niveau secondaire et plus) ont des risques moindres d'entrer en union avant 18 ans.

Tableau 3-6. Niveau d'instruction, scolarisation et première entrée en union

Nombre de femmes : 304

Nombre d'événements : 243

	Coefficient	Ecart-type
Modèle 1 : Niveau d'instruction		
Jamais allée à l'école	0,69***	0,21
Primaire	<ref>	
Secondaire ou plus	-0,52***	0,15
Modèle 2 : Scolarisation		
étudiante	-2,45***	0,20
Modèle 3 : Niveau d'instruction et scolarisation		
Jamais allée à l'école	-0,11	0,21
Primaire	<ref>	
Secondaire ou plus	0,01	0,15
étudiante	-2,42***	0,22

* significatif à 10 %, ** significatif à 5 %, *** significatif à 1 %

Source : V. Golaz, enquête Magenche 1997-1998.

Même si les différences observées sont significatives, le tableau 3-6 montre qu'elles cachent des différences d'activité. En effet, les jeunes femmes en cours de scolarité ont près de 12 fois moins de risques d'entrer en union que celles qui sont sorties du système scolaire (modèles 2 et 3). La variable biographique indiquant la scolarisation de la jeune femme permet de démasquer un biais important : les jeunes femmes de niveau lycée ou équivalent sont plus susceptibles que les autres d'avoir été interrogée au cours de leur scolarité, ce qui est souvent le cas dans le groupe des jeunes de 15 à 19 ans. Dans le modèle 3 du tableau 3-6, le maximum du logarithme de la vraisemblance vaut -1090,7 alors que dans le modèle 2, il vaut -1090,9. Le test du rapport de vraisemblances donne $t = -2 \times \log (Vrais3/Vrais2) = 0,4$, qui est bien un χ^2 à 3 degrés de liberté, ce qui montre que l'ajout des variables de niveau d'instruction n'apporte rien au modèle. Cette influence négative de la scolarisation sur l'entrée en union amène au problème des interruptions de scolarité dues parfois à une entrée en union précoce, provoquée le plus souvent par une grossesse. Il est difficile ici, lorsque la scolarité est interrompue la même année que l'entrée en union, de décider de l'antériorité dans le temps de l'un ou l'autre événement. En pratique, il est évident, pour des raisons géographiques, que l'union suit l'interruption de scolarité, mais on ne peut pas dire quel était l'événement prévu depuis plus

longtemps. Ce point sera à nouveau abordé dans l'étude de la durée écoulée entre fin de scolarité et première naissance (Chapitre 4).

Figure 3-10. Risques cumulés de première entrée en union selon le nombre idéal d'enfants chez les femmes

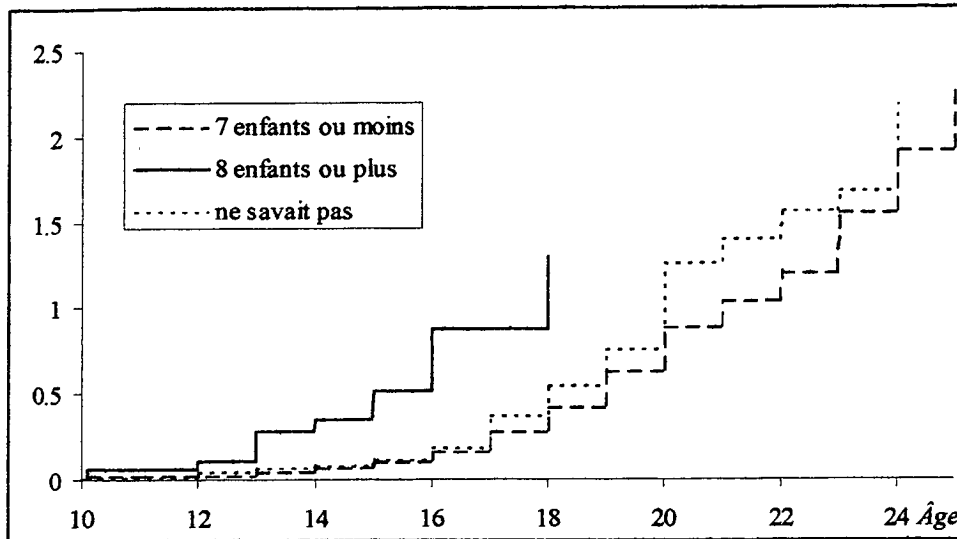


Tableau 3-7. Matrice de variance-covariance du nombre d'enfants désirés à l'adolescence (ref : 8 ou plus) et du nombre d'enfants eus (ref : 8 ou plus) obtenue par un modèle semi-paramétrique portant sur les femmes de plus de 45 ans au moment de l'enquête (nées avant 1952)

		Nombre d'enfants souhaité à l'adolescence		Nombre d'enfants eus
		moins de 7	ne sait pas	moins de 7
Nombre d'enfants souhaité à l'adolescence	moins de 7	$3,96 \cdot 10^{-1}$		
	ne sait pas	$2,45 \cdot 10^{-1}$	$3,10 \cdot 10^{-1}$	
Nombre d'enfants eus	moins de 7	$-1,14 \cdot 10^{-1}$	$-5,65 \cdot 10^{-2}$	$2,09 \cdot 10^{-1}$

Source : V. Golaz, enquête Magenche 1997-1998.

Le nombre d'enfants que la femme espérait avoir avant son entrée dans la vie féconde apporte aussi des variations intéressantes (figure 3-10). Les femmes qui désirent moins de 7 enfants ont un risque d'entrée en union presque constant entre 16 et 30 ans. Celles qui au contraire espèrent 8 enfants ou plus, ont un risque de première entrée en union élevé vers 15 ans, et qui décroît avec l'âge. Il faut garder ici à l'esprit le fait que le nombre d'enfant désirés à l'adolescence a pu être corrigé par les femmes interrogées en fonction du nombre d'enfants qu'elles ont déjà eus. Cela expliquerait la parfaite adéquation entre ce paramètre et une entrée en union précoce. On peut vérifier la corrélation entre ces deux paramètres sur les femmes qui sont sorties de leur vie féconde. Le tableau 3-7 montre une corrélation forte entre les femmes qui

disent avoir désiré moins de 7 enfants et qui en ont effectivement eu moins de 7 (coefficient significativement différent de 0, en caractères gras).

Tableau 3-8. Relation entre le fait d'avoir eu un enfant au domicile des parents et la première entrée en union

Nombre de femmes : 304

Nombre d'événements : 243

	Coefficient	Ecart-type
au moins 1 enfant	1,13***	0,15

* significatif à 10 %, ** significatif à 5 %, *** significatif à 1 %

Source : V. Golaz, enquête Magenche 1997-1998.

Les femmes qui ont eu un enfant avant toute union ont 3,25 fois plus de chances que les autres d'entrer en union (tableau 3-8). Les femmes dans ce cas sont en général poussées par leur propre famille à trouver un mari, et la première étape du processus est l'union. L'union n'a pas alors forcément lieu avec le père biologique des enfants. Les enfants sont parfois cachés à l'homme, et n'apparaissent qu'une fois que le mariage a été négocié entre les familles.

Tableau 3-9. Relation entre la première émigration hors du pays gusii rural et la première entrée en union

Nombre de femmes : 299

Nombre d'événements : 240

	Coefficient	Ecart-type
Modèle 1		
a déjà vécu hors du pays gusii rural	-0,10	0,23
Modèle 2		
nombre d'années écoulées hors du pays gusii rural à chaque instant (ae)	0,01	0,01
Modèle 3		
a vécu 10 ans ou plus hors du pays gusii rural	0,50*	0,29
Modèle 4		
N'a jamais vécu hors du pays gusii rural	<ref>	
a vécu 1 à 9 ans hors du pays gusii rural	-2,37**	1,00
a vécu 10 ans ou plus hors du pays gusii rural	0,46**	0,23

* significatif à 10 %, ** significatif à 5 %, *** significatif à 1 %

Source : V. Golaz, enquête Magenche 1997-1998.

Rares sont les femmes qui ont vécu hors du domicile parental avant leur première union (13 femmes sur 315 dans notre étude, dont seulement 3 sont en union

au moment de l'enquête). On peut cependant s'attendre à ce que les femmes ayant vécu en milieu urbain ou dans une région où elles étaient considérées comme étrangères aient une attitude différente des autres face à l'entrée en union. Or le fait d'avoir vécu dans un tel lieu (variable booléenne, modèle 1, tableau 3-9) n'a pas d'effet significatif sur l'âge d'entrée en union. Le modèle 2 montre que le nombre d'années écoulées dans une zone d'émigration (paramètre biographique) n'apporte pas de résultat significatif, mais le coefficient est de signe positif, suggérant que plus la femme a vécu longtemps ailleurs, plus elle va entrer en union tôt. Ce résultat inattendu est explicité par le modèle 3 : une femme qui a vécu 10 ans ou plus ailleurs qu'en pays gusii rural a plus de chances d'entrer en union avant une autre. La décomposition de l'échantillon en trois groupes, les femmes qui n'ont jamais émigré, celles qui ont vécu ailleurs qu'en pays gusii rural, mais moins de 9 ans, et celles qui y ont vécu 10 ans ou plus, est le modèle qui apporte les meilleurs résultats (modèle 4). L'effet de la migration y est très fort, est négatif : une femme qui a vécu ailleurs moins de 9 ans a 10 fois moins de chances qu'une autre d'entrer en union tôt. Au delà de 10 ans, l'effet de la migration sur l'entrée en union reste positif, mais le nombre de cas correspondant à cette catégorie est très petit. L'interprétation de ces résultats réside dans le fait que les femmes qui ont vécu plus de 10 ans hors du pays gusii rural sont les femmes issues d'autres groupes ethniques (luhya, kamba, kikuyu). Il faut donc ici dissocier l'effet de l'émigration sur les femmes Gusii, qui est très nettement négatif, à l'effet de l'origine ethnique de la personne, qui lui, est positif.

2) Les facteurs de la première entrée en union des femmes

Tous les paramètres précédents peuvent être rassemblés dans un seul modèle (tableau 3-10). Comme ils ne sont pas indépendants, certains n'ont pas d'effet dans le modèle global alors qu'ils en avait un lorsqu'ils étaient étudiés seuls. Ces caractéristiques, variables intermédiaires de la première entrée en union, n'apportant rien au modèle présenté, elles ont été retirées du modèle par soucis de clarté. C'est le cas du niveau d'instruction ou de la superficie des terres possédées par le père de la personne interrogée.

Il faut rappeler ici qu'encore aujourd'hui, l'entrée en union est un passage obligé pour les femmes en milieu rural gusii. Toutes les femmes étudiées ont connu ou connaîtront un jour l'événement étudié. Les différences de risques d'entrer en union évoluent au cours du temps, dans la vie de chaque femme.

Tableau 3-10. Les facteurs de la première entrée en union chez les femmes

Nombre d'individus : 299

Nombre d'événements : 240

Maximum de vraisemblance : - 1068

	Coefficient	Ecart-type
PARAMETRES DEPENDANT DU TEMPS		
Groupes d'années de naissance x périodes de conjoncture :		
<i>nées avant 1952 :</i>		
avant 1962	0,72**	0,32
après 1963	0,27	0,33
<i>nées entre 1953 et 1967 :</i>		
avant 1977	0,50*	0,27
après 1978	0,57***	0,18
<i>nées après 1968 :</i>		
avant 1992	0,25	0,20
après 1993	<ref>	
A déjà eu un enfant		
enfant	0,59***	0,15
A déjà vécu hors du pays gusii rural :		
jamais	<ref>	
moins de 9 ans	-1,73*	1,01
plus de 10 ans	0,59**	0,27
Est étudiante :		
étudiante	-2,20***	0,21
PARAMETRES FIXES		
Profession du père :		
paysan	<ref>	
activité informelle	-0,35*	0,21
emploi formel	0,23	0,23

* significatif à 10 %, ** significatif à 5 %, *** significatif à 1 %

Source : V. Golaz, enquête Magenche 1997-1998.

Les autres paramètres étant égaux par ailleurs, une femme qui a passé quelques années en migration et dont le père a des activités informelles a 8 fois moins de chances d'entrer en union qu'une femme dont le père n'a pas d'autre activité que l'agriculture ou l'élevage, et qui n'a jamais quitté le pays gusii rural pour plus de 6 mois. Une femme née avant 1952 et qui n'est pas ou plus scolarisée a environ 15 fois plus de chances d'entrer en union avant 1962 qu'une femme née après 1968 et encore scolarisée. Les autres paramètres étant égaux par ailleurs, une jeune femme scolarisée

sans enfant a 16 fois moins de risques d'entrer en union qu'une jeune femme non scolarisée, avec enfant.

Il faut revenir ici sur le problème de la qualité des données rétrospectives, en particulier en ce qui concerne les fins abruptes de scolarité. En effet, lorsqu'une scolarité a été interrompue en cours d'année, que ce soit à cause d'une entrée en union qui crée de nouvelles obligations et de nouveaux objectifs pour la femme, ou à cause d'un autre événement (manque d'argent, grossesse, possibilité d'emploi ailleurs...), il est parfois possible que la personne interrogée oublie de déclarer ce début d'année scolaire, et de ce fait, les résultats peuvent s'en trouver faussés (voir Chapitre 2).

III. La première entrée en union des hommes

Nous avons vu que l'âge médian de première entrée en union des femmes varie selon l'année de naissance et le niveau d'instruction de la femme ; chez les hommes, il varie beaucoup moins que pour les femmes. Voyons maintenant quels événements et quelles caractéristiques des individus ou de leur milieu ont un effet sur l'âge de première entrée en union des hommes.

1) Quelques effets simples

a) Un léger recul de l'entrée en union à la fin des années 1990

Les groupes d'années de naissance n'ont pas d'effet significatif sur l'entrée en union. En revanche, la période de conjoncture en a, il y a en particulier un changement de comportement apparent dans les années 1990, comme le montre le tableau 3-11. Au même âge, un homme a 1,7 fois moins de chances de débiter sa première union à la fin des années 1990 qu'un autre n'en avait au début de la décennie.

Tableau 3-11. Effet de la période de conjoncture sur la première entrée en union

	Coefficient	Ecart-type
Modèle 1		
Avant 1969	0,12	0,19
Années 1970	-0,05	0,27
Années 1980	0,14	0,17
Années 1990	<ref>	
Modèle 2		
Avant 1989	0,43*	0,22
De 1990 à 1994	0,55**	0,25
Après 1995	<ref>	

* significatif à 10 %, ** significatif à 5 %, *** significatif à 1 %

Source : V. Golaz, enquête Magenche 1997-1998.

b) Les différences géographiques de l'entrée en union des hommes

Jusqu'à 26 ans, le risque d'entrer en union est 1,5 fois plus fort dans les communes de la moitié sud de la zone d'étude, celles qui sont situées près de la limite administrative séparant les Gusii des Maasai (figure 3-12). Au delà de 26 ans, la tendance s'inverse légèrement, les différences ne sont plus significatives. Le clan

auquel les hommes ont déclaré appartenir n'a en revanche aucune influence significative sur leur première entrée en union.

Figure 3-12. Risques cumulés de première entrée en union selon le lieu de résidence chez les hommes

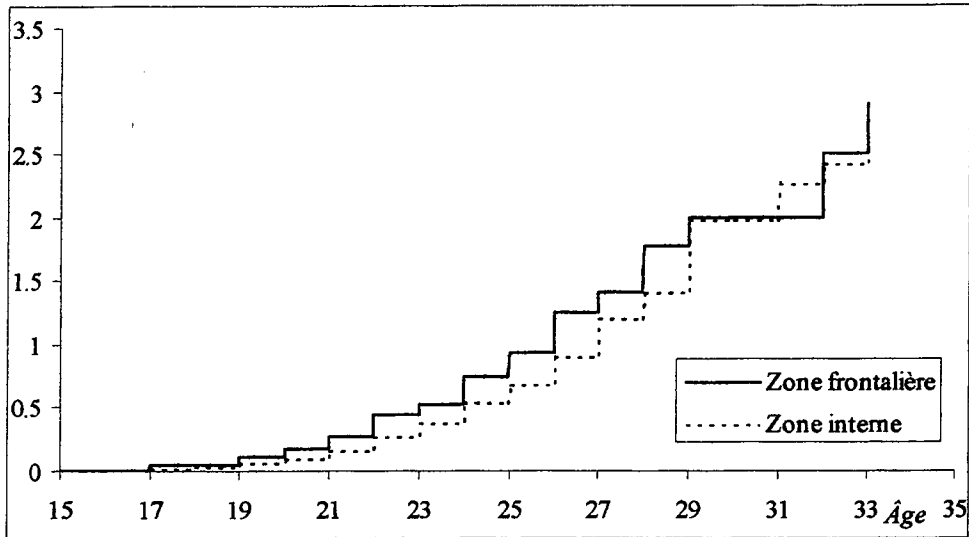
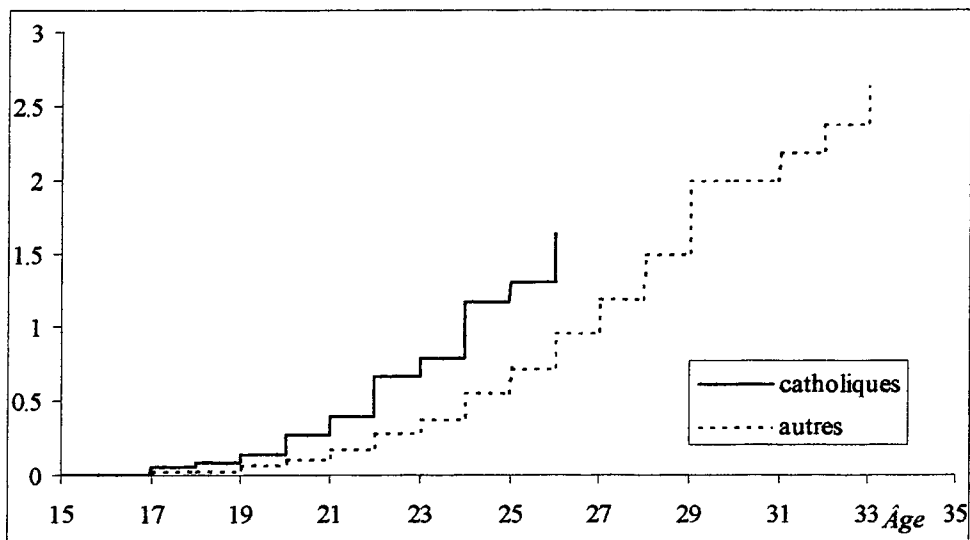


Figure 3-13. Risques cumulés de première entrée en union selon la religion chez les hommes



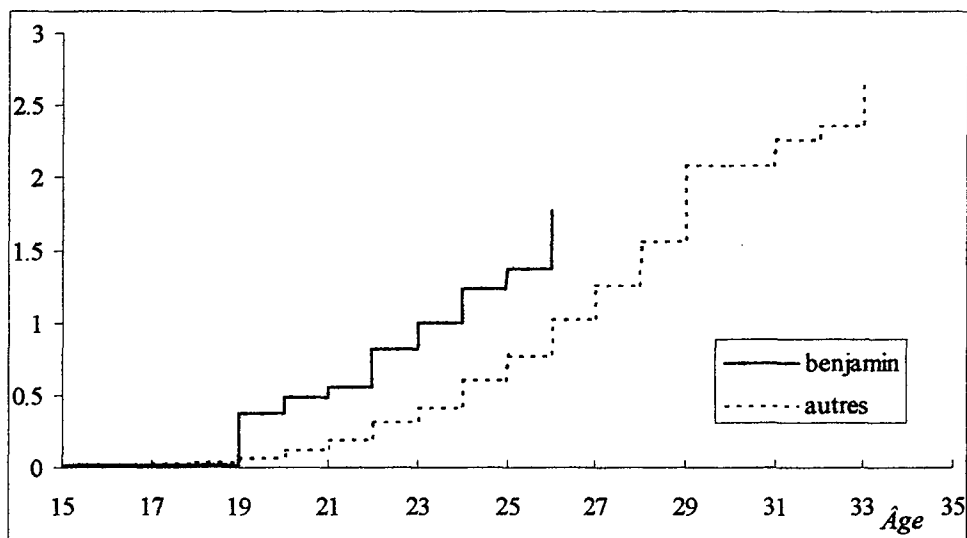
Les catholiques ont 1,5 fois plus de chances que les autres d'entrer en union tôt, et il n'y a plus de première union après 27 ans (figure 3-13). Chez les non-catholiques, dont la grande majorité est adventiste, en revanche, les premières entrées en union se prolongent au delà de 30 ans, et les risques les plus élevés se trouvent entre 25 et 29 ans. Les catholiques auraient donc, vis-à-vis de l'entrée en union, un

comportement moins moderne que les adventistes. Le résultat va dans le sens des préjugés anti-catholiques courants à Magenche. Mais l'existence d'une élite adventiste n'est pas corroborée par d'autres variables explicatives comme la profession du père, la surface de terre qu'il possède, ou les migrations antérieures à l'union de l'individu interrogé, qui ne montrent pas de différence de comportement.

c) Les autres caractéristiques liées au milieu d'origine de l'homme

Le rang de naissance de l'homme dans la famille apporte aussi des résultats intéressants : le petit dernier, réputé être privilégié par rapport aux autres chez les Gusii, et à la charge duquel la mère reste dans la plupart des cas, a plus de chances d'entrer en union tôt que les autres fils. C'est peut-être une manière de s'affirmer face à des parents trop encombrants pour le fils qui doit vivre avec eux, ou au contraire une stratégie économique, la mère ayant besoin le plus rapidement possible d'aide sur la terre.

Figure 3-11. Risques cumulés de première entrée en union selon le rang de naissance chez les hommes



La superficie des terres possédées par le père n'est pas un facteur intermédiaire significatif de l'entrée en union, c'est-à-dire que les risques d'entrée en union sont similaires quelle que soit la richesse foncière du père. En revanche, il n'en est pas de même pour la fraction des terres paternelles qui appartiennent potentiellement à l'individu, dans l'hypothèse d'un partage égal entre frères. Les

hommes qui ne peuvent pas espérer plus de 1,4 acres (environ 0,6 ha) ont 1,4 fois moins de chances que les autres d'entrer en union (tableau 3-12).

Tableau 3-12. Effet de la superficie potentiellement héritée

Nombre d'hommes : 282

Nombre d'événements : 191

	Coefficient	Ecart-type
Modèle 1:		
Superficie potentielle héritée (Sh)	0,08*	0,04
Modèle 2:		
Sh < 1,4 acres	-0,35**	0,15
Sh ≥ 1,4 acres	<ref>	

* significatif à 10 %, ** significatif à 5 %, *** significatif à 1 %

Source : V. Golaz, enquête Magenche 1997-1998.

d) Quelques caractéristiques personnelles

Lorsqu'un homme vit seul, séparé de ses parents, il a presque 2 fois plus de chances d'entrer en union plus tôt qu'un autre (tableau 3-13). En toute logique, cela signifie soit qu'il a déjà des revenus séparés de ceux des parents, soit qu'il a besoin de main d'œuvre pour l'aider à cultiver sa terre : en d'autres mots, d'une femme. Dans les deux cas, il paraîtrait surprenant que l'homme ne trouve pas de compagne rapidement. De même lorsqu'un homme commence à louer de la terre ailleurs, il a aussi besoin de main d'œuvre. Cependant l'effet significatif de ce paramètre (modèle 2) cache le rôle de l'installation séparée des parents : tout homme qui loue de la terre à son propre compte est considéré comme formant un ménage différent de celui des parents. Le modèle 3 ci-dessous montre en effet que louer ou non de la terre en pays maasai n'a pas d'effet significatif. Le double de la différence entre les valeurs maximales du logarithme de la vraisemblance dans le modèle 1 et le modèle 4 vaut 1, c'est donc un χ^2 à 1 degré de liberté. La location en pays maasai n'apporte donc aucune information utile sur l'entrée en union. C'est d'être autonome par rapport aux parents qui influence l'entrée en union.

Tableau 3-13. Effet de l'accès à la terre sur l'entrée en union des hommes

Nombre d'hommes : 289

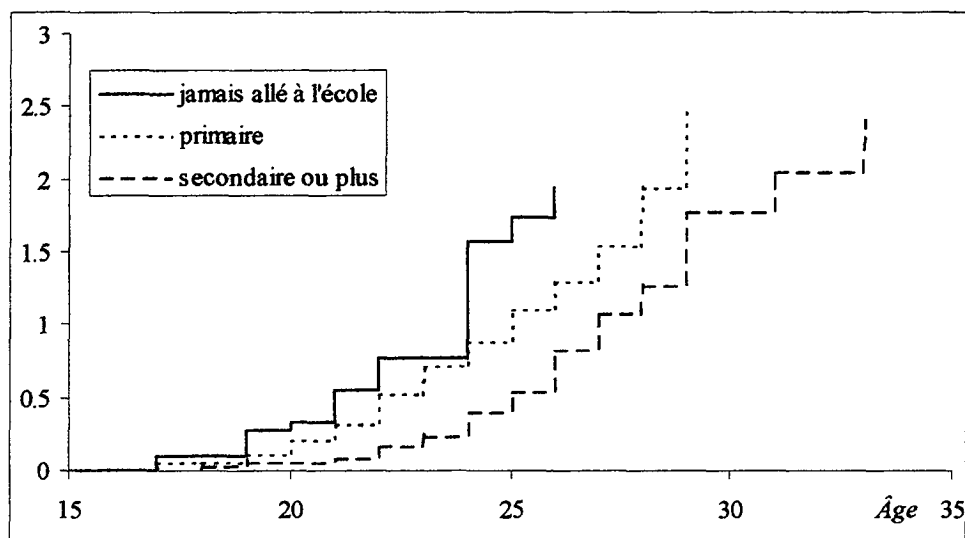
Nombre d'événements : 197

	Coefficient	Ecart-type
Modèle 1:		
installé séparément des parents	0,37**	0,16
Modèle 2:		
a déjà loué de la terre en pays maasai pour son propre compte	0,34*	0,34
Modèle 3:		
installé séparément des parents	0,31*	0,18
a déjà loué de la terre en pays maasai pour son propre compte	0,38	0,37

* significatif à 10 %, ** significatif à 5 %, *** significatif à 1 %

Source : V. Golaz, enquête Magenche 1997-1998.

Les hommes ayant été scolarisés en secondaire ont beaucoup moins de chances que les autres d'entrer en union avant 25 ans et certains n'entrent pas en union avant 30 ans (figure 3-14).

Figure 3-14. Risques cumulés de première entrée en union selon le niveau d'instruction chez les hommes

Les différentes activités professionnelles, agriculture, activité informelle, emploi privé ou service public, ne montrent pas de différence de comportement significative pour l'entrée en union. Seuls les étudiants se démarquent, avec plus de 6 fois moins de risque d'entrer en union que les autres (tableau 3-14). L'entrée en union d'un homme au cours de sa scolarité ne pose pas le même problème que dans le cas des jeunes femmes : il ne devra pas forcément interrompre ses études. En pratique,

même s'il est possible que la scolarité ait été interrompue en milieu d'année, c'est beaucoup moins probable que dans le cas d'une jeune femme qui tombe enceinte (voir chapitre 4). De plus, il n'y a aucune gêne liée à ces questions pour les hommes ; les réponses concernant la fin de la scolarité et l'entrée en union sont certainement plus exactes chez les hommes que chez les femmes.

Tableau 3-14. Effet de l'activité principale sur la première entrée en union

	Coefficient	Ecart-type
Modèle 1 :		
étudiant	-1,76***	0,35
paysan	0,04	0,25
activité informelle	0,21	0,28
emploi privé non qualifié	<ref>	
emploi privé qualifié	0,11	0,41
emploi secteur public	0,08	0,33
Modèle 2 :		
étudiant	-1,83	0,27
autre	<ref>	

* significatif à 10 %, ** significatif à 5 %, *** significatif à 1 %

Nombre d'hommes : 258 ; nombre d'événements : 168.

Source : V. Golaz, enquête Magenche 1997-1998.

Tableau 3-15. Effet de la première émigration hors du pays gusii rural et la première entrée en union

Nombre d'hommes : 289

Nombre d'événements : 197

	Coefficient	Ecart-type
Modèle 1		
a déjà vécu hors du pays gusii rural	0,02	0,15
Modèle 2		
nombre d'années écoulées hors du pays gusii rural à chaque instant (ae)	-0,03	0,02
Modèle 3		
a vécu plus de 5 ans hors du pays gusii rural	-0,35*	0,20

* significatif à 10 %, ** significatif à 5 %, *** significatif à 1 %

Source : V. Golaz, enquête Magenche 1997-1998.

La construction d'une variable dépendant du temps mesurant la migration n'est pas aisée. Le fait d'avoir migré au moins une fois n'est pas significatif, et le nombre d'années écoulées hors du pays gusii rural à chaque instant ne l'est pas non plus (tableau 3-15). Seul est significatif à 10 % le fait d'avoir vécu plus de 5 ans hors

du pays gusii rural. Un homme qui a vécu plus de 3 ans hors de chez lui a donc près de 1,5 fois moins de risques qu'un autre d'entrer en union.

2) Les facteurs de la première entrée en union des hommes

Tableau 3-16. Les facteurs de la première entrée en union chez les hommes

Nombre d'individus : 288

Nombre d'événements : 196

Maximum de vraisemblance : - 869

	Coefficient	Ecart-type
PARAMETRES DEPENDANT DU TEMPS		
Activité principale :		
Ecolier ou étudiant	-1,73***	0,28
Autre	<ref>	
PARAMETRES FIXES		
Niveau d'instruction :		
Secondaire ou plus	<ref>	
Autre	-0,29*	0,15

* significatif à 10 %, ** significatif à 5 %, *** significatif à 1 %

Source : V. Golaz, enquête Magénche 1997-1998.

Les résultats significatifs trouvés dans cette étude peuvent être rassemblés dans un modèle complet (tableau 3-16). Les principales différences de risques d'entrer en union se trouvent entre les jeunes hommes scolarisés et ceux qui ne le sont pas. A la sortie du système éducatif, les risques d'entrer en union diffèrent peu d'un homme à l'autre, et tous les hommes entrent en union au cours de leur vie. Le moment de l'entrée en union des hommes ne dépend que du niveau d'instruction et du fait que l'homme soit scolarisé ou non. Un jeune homme ayant arrêté ses études en secondaire a 7,5 fois plus de risques d'entrer en union plus tôt qu'un jeune homme encore scolarisé en primaire au même âge, 5,6 fois plus de risques d'entrer en union plus tôt qu'un étudiant, et 1,3 fois plus de risques d'entrer en union qu'un homme qui a arrêté ses études après seulement quelques années de primaire.

Conclusion

L'entrée en union des hommes dépend un peu plus de leur milieu socio-économique que celle des femmes, et en particulier de leur religion et du lieu où est situé leur domicile. Chez les femmes, le fait d'avoir vécu ailleurs influence leur

comportement vis-à-vis de l'union, chez les hommes il n'y a rien de tel. La scolarisation joue le même rôle pour les deux sexes, repoussant l'entrée en union.

Comment ce fait il que l'entrée en union de la femme soit si indépendant de son milieu social ? Le comportement des femmes est peut-être fonction du principe gusii, qui veut qu'une femme n'appartient pas au lignage de son père. Celle-ci se sent donc le devoir de partir, ou bien est chassée, dès qu'elle se trouve à la maison sans occupation permanente, après la fin de ses études par exemple.

Dans la pratique, un jeune homme en début d'union peut aller voir son père et demander une parcelle à cultiver pour sa compagne. L'entrée en union est présentée comme un moyen d'avoir accès à la terre, et non le contraire, tant pour les hommes que pour les femmes. Le mariage qui a éventuellement lieu par la suite ne fait que garantir cet accès, et sécuriser la position de la femme dans la famille.

Voyons maintenant à quel moment survient ce mariage tant attendu.

C. De l'entrée en union au mariage coutumier

Chez les Gusii, comme en Afrique de l'Ouest (Van de Walle et Meekers, 1994), c'est l'accord passé entre les familles des deux conjoints qui légitimise le mariage et non les cérémonies elles-mêmes. Cet accord, consacrant une alliance nouvelle, fixe le montant de la compensation matrimoniale. En général, une partie au moins de la compensation matrimoniale est versée immédiatement à la famille de la femme. Même si ce premier versement est minime, il est important symboliquement. Il est primordial car ne suffit pas en soi à garantir les droits de la femme et des enfants : c'est la transaction qui compte (Mayer, 1950, p.115). C'est aussi le moment de ce premier versement qui persiste dans la mémoire des gens, bien plus que la date de l'accord entre les deux familles. Dans l'enquête réalisée à Magenche, j'ai considéré que la date de ce premier versement de la compensation matrimoniale est le moment le plus judicieux pour estimer le début de la vie maritale.

Il faut garder à l'esprit, tout au long de cette partie, qu'il n'est pas rare que le premier versement de la compensation matrimoniale ait lieu après des dizaines d'années d'union, par exemple après qu'un homme a fini de payer les études de ses enfants et a réussi à accumuler un peu d'argent ou de bétail. De plus, ce sera peut-être le seul à avoir lieu. Mais ce n'est pas parce que la question a été éludée pendant plus de vingt ans qu'elle est définitivement oubliée. Dans certains cas, ce sont les descendants qui paient après la mort de leurs parents, par exemple pour pouvoir enterrer la mère sur leur parcelle. Le paiement de la compensation matrimoniale reste possible en toutes circonstances, et contentera toujours les protagonistes.

I. Le règlement de la compensation matrimoniale

1) Evolution du montant et de la nature des versements dans le temps

Au début de la période coloniale, la compensation matrimoniale était souvent payée intégralement au moment de l'entrée en union. A cette époque, le pays gusii était connu pour ses flambées dans les montants de la compensation matrimoniale. Il faut mettre cette instabilité en relation avec le cours plus élevé de la compensation matrimoniale chez les voisins des Gusii, qui possèdent plus de bétail. Une famille gusii pouvait en effet espérer plus de bétail de la part des Maasai ou des Kipsigis. Mais la hausse, parfois très rapide, pouvait aussi être endogène, par exemple lorsqu'elle était fondée sur la rumeur : chacun voulant recevoir suffisamment du mariage d'une fille pour à son tour marier un fils, le moindre soupçon concernant le prix demandé par une famille fera augmenter les tarifs dans l'ensemble de la communauté. Enfin, l'augmentation des montants demandés correspond aussi à la réaction des anciens aux nouvelles ressources que les jeunes tirent des migrations de travail en dehors de la réserve gusii (Mayer, 1951b, p.22).

A plusieurs reprises, comme dans beaucoup d'autres régions d'Afrique, le gouvernement colonial a essayé d'imposer une baisse, afin de revenir à des sommes abordables (Mayer, 1951b). Durant la colonisation, la hausse du cours de la compensation matrimoniale posait en effet des problèmes sociaux importants : l'impossibilité pour les jeunes hommes et leur lignage de rassembler le montant nécessaire sans recourir au vol était pour beaucoup dans la violence exercée en particulier aux frontières du pays gusii, contre les pasteurs voisins dont le bétail était extrêmement convoité, mais aussi entre clans et lignages gusii (Håkansson, 1988, p.65).

La nature des transferts a changé. Au départ, il s'agissait de bétail, vaches et chèvres, et de certains types de nourriture ou de grains. De nos jours, c'est souvent de l'argent liquide, et des biens matériels. Certains d'entre eux sont devenus incontournables, et précèdent tout transfert d'argent ou de bétail. C'est le cas par exemple des "cadeaux" aux beaux-parents, une couverture et des casseroles pour la belle-mère, une veste ou un manteau pour le beau-père. Cette évolution dans la nature de la compensation matrimoniale a entraîné une évolution dans l'usage des biens transférés. Dans le passé, le bétail était réinvesti le plus rapidement possible dans la

conclusion d'une autre union, de peur qu'il ne soit volé ou périsse ; ainsi le mariage d'une fille était suivi de près par une nouvelle alliance, celle d'un fils. Mais comme le bétail est de moins en moins utilisé, il n'y a pas de nécessité de réinvestissement rapide. L'argent liquide, par exemple, peut être utilisé pour payer la scolarité d'un autre enfant (Håkansson, 1988, p.175 ; Håkansson *et al.*, 1997, p.260)

Aujourd'hui le montant de la compensation matrimoniale est très variable d'une femme à l'autre. Une différenciation importante a eu lieu selon le niveau d'instruction de la femme, et le fait qu'elle ait un emploi salarié ou non. En 1985, la famille d'un homme devait promettre 15 fois plus pour une femme instruite que pour une paysanne (Håkansson, 1994, p.109). Dans de nombreux cas, le montant est réduit de moitié lorsque la femme a déjà un enfant d'une autre union.

Dans un premier temps, en étudiant l'ensemble des unions déclarées, voyons quels sont les délais de paiement de la compensation matrimoniale à Magenche (1). Nous poursuivrons ensuite cette démarche, en prenant comme référence l'individu et non l'union (2).

2) Des délais de paiement de plus en plus longs

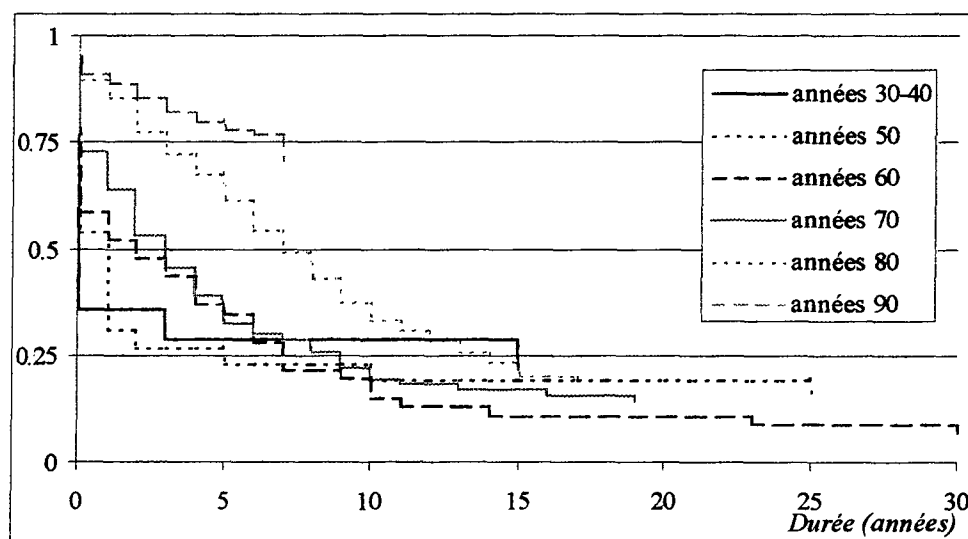
Comme il est difficile de savoir quand exactement un accord a été passé entre les deux familles concernées, le premier paiement de la compensation matrimoniale est un bon indicateur du début de l'alliance formelle entre deux personnes, quelle que soit la somme ou la quantité de biens versées. C'est en effet ce premier versement qui atteste de la bonne volonté de la famille de l'homme à remplir le contrat établi verbalement, et qui est remémoré comme le moment où l'union a été légitimée.

On peut étudier la durée qui s'écoule entre l'entrée en union de deux personnes et ce premier versement, et montrer ainsi combien cette période est de plus en plus longue et quels sont les facteurs de cette longueur. C'est ce que montre la figure 3-15. On peut remarquer deux éléments sur ces courbes de séjour: l'écart au démarrage, indiquant le risque pour l'union d'être régularisée immédiatement, ainsi que la longueur croissante et la pente décroissante de la partie suivante de chaque courbe. En effet, dans les années 50, le risque était fort pendant une période de 2 ans après l'entrée en union, dans les années 60 et 70, il est un peu moins fort mais subsiste pendant une période de 10 ans après l'entrée en union, dans les années 80, il

est à nouveau mois fort mais subsiste pendant plus de 15 ans après l'entrée en union, et dans les années 90, il est encore moins fort.

Alors que près de 65 % des unions formées avant 1950 à Magenche étaient de vrais mariages, ce n'est plus le cas que de 7 % des unions dans les années 1990. Plus de 75 % des unions étaient régularisées dans les cinq ans dans les années 1950, alors que ce n'est pas le cas de 25 % d'entre elles dans les années 1990. Cette évolution est le fait de deux phénomènes cumulatifs : les retards de paiement et aussi l'instabilité matrimoniale, qui fait que les unions sont de plus en plus fragiles.

Figure 3-15. Premier paiement de la compensation matrimoniale selon l'année d'entrée en union

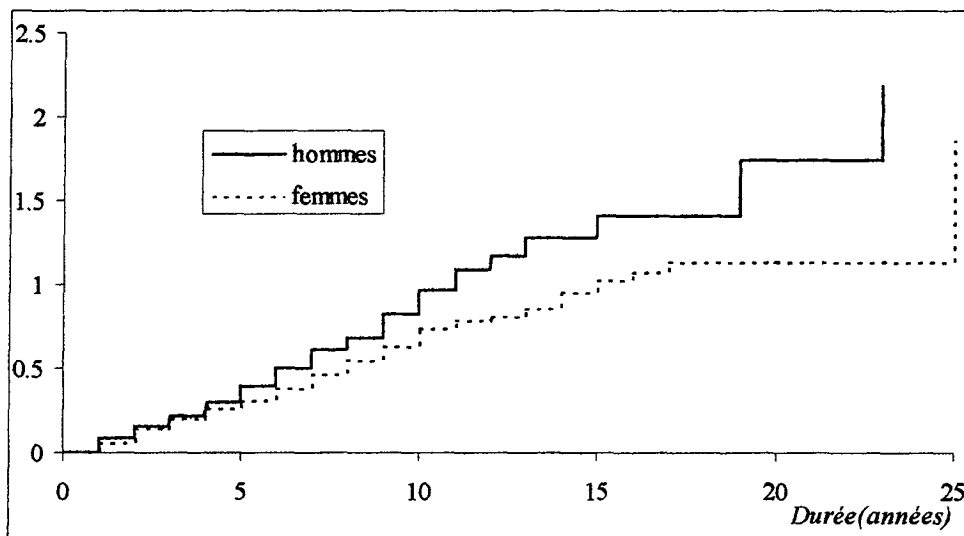


Thomas Håkansson, dans son étude des marchés de Sengera et Suneka, trouve cependant des résultats très différents en intensité mais montrant le même relâchement dans les paiements. Selon lui, la part de mariages "réguliers" dans les années 60 représente encore plus de 70 % des unions (Håkansson, 1986, p.9). Ces écarts sont probablement dus à un échantillon moins grand, et à l'emplacement géographique de son terrain d'étude, plus propice à l'émergence d'une classe aisée : une zone proche du grand marché de Kisii et l'autre dans la même région que Magenche, mais plus proche des grands axes de communication et d'échanges.

Le paiement de la compensation matrimoniale est un sujet délicat pour les deux sexes (Håkansson, 1988, p.17 ; Silberschmidt, 1995, p.60, p.66). Cela représente tellement pour les femmes et pour leur statut, qu'elles ont parfois honte d'avouer que

la question de la compensation matrimoniale n'a pas encore été abordée. Pour les hommes, certains utilisent cet argument pour montrer qu'ils sont un parti sérieux - pour un éventuel autre mariage, espérant s'attirer ainsi les faveurs de l'enquêtrice. Il est donc intéressant de vérifier la qualité des données en ce qui concerne les paiements de compensation matrimoniale en confrontant les résultats selon le sexe de la personne interrogée. Il faut rappeler ici que les unions décrites sont les unions des compagnons de la personne interrogée, dont celle-ci connaît les détails. La figure 3-16 montre qu'à Magenche, les hommes ont probablement menti plus que les femmes, en prétendant avoir commencé à payer la compensation matrimoniale alors que ce n'est pas le cas.

Figure 3-16. Risques cumulés de premier paiement de la compensation matrimoniale selon le sexe de la personne interrogée



3. Le point de vue des familles

Du point de vue des familles d'une jeune femme, ce qui compte n'est pas tant ses péripéties sentimentales, que la durée écoulée entre le moment où elle quitte le domicile familial (sa première entrée en union) et le premier paiement de la compensation matrimoniale, quelque soit le nombre d'unions qu'elle ait connues entre temps. C'est l'objet de cette partie.

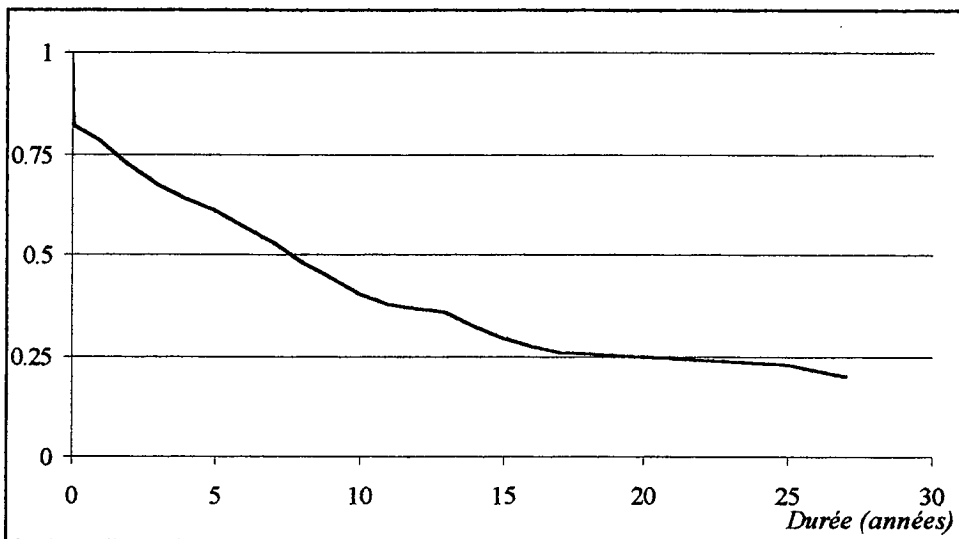
Dans cette optique, l'étude du premier paiement de la compensation matrimoniale doit se faire séparément chez les hommes et chez les femmes. Pour chacun des sexes, l'événement étudié présente un intérêt différent et des paramètres

différents. Envisagé sous l'angle féminin, le paiement de la compensation matrimoniale est un aboutissement important, puisqu'avant cela, la femme n'a aucune sécurité : elle peut être chassée du jour au lendemain de la terre de son mari. Les variables pertinentes sont à chercher dans la vie de la femme ou dans son milieu d'origine. Pour l'homme en revanche, la question du paiement de la compensation matrimoniale n'est pas aussi cruciale aujourd'hui : il ne dépend plus autant de la main d'œuvre apportée par la femme aux travaux des champs et peut toujours trouver une autre femme si celle-ci le quitte. Le marché matrimonial n'est pas réellement déséquilibré, mais les hommes célibataires sont rares. Alors que pour une femme, l'alternative au célibat sera souvent l'entrée dans un ménage polygame, pour un homme, les jeunes femmes non mariées, avec des enfants à charge en particulier, sont suffisamment nombreuses pour lui permettre de se remettre en union. Les paramètres intervenant sont à chercher dans la vie de l'homme ou dans son milieu d'origine.

II. Le premier versement de la compensation matrimoniale d'après les femmes

Sur les 325 femmes interrogées à Magenche, 259 ont déjà vécu en union et se souviennent de la date de formation de leur première union, et éventuellement, de la date du premier versement de la compensation matrimoniale. 145 d'entre elles sont mariées selon la coutume, c'est-à-dire que leur compensation matrimoniale a été payée au moins en partie. La figure 3-17 montre que la durée médiane d'union avant le premier versement est de 7,5 ans.

Figure 3-17. Le premier paiement de la compensation matrimoniale chez les femmes



On peut aussi constater que la compensation matrimoniale a été payée pour près de 20 % des femmes l'année de leur entrée en union. Quelles sont ces femmes ?

1) Les femmes qui se marient dès le début de la première union

Le déclin des paiements de compensation matrimoniale ont déjà été notés par Stephen Orvis et Thomas Håkansson. A Magenche comme ailleurs, la compensation matrimoniale est de moins en moins payée l'année de l'entrée en union. Alors que c'était le cas de près de 50 % des femmes nées avant 1952, ce n'est le cas que de 21 % de celles nées entre 1953 et 1967, et de 7 % de celles nées après 1968 (tableau 3-17).

Cette évolution se retrouve si l'on regroupe les femmes enquêtées par niveau d'instruction. 44 % des femmes qui n'ont jamais été scolarisées se mariaient l'année de leur entrée en union. Ce n'est le cas que de 10 à 15 % des femmes de niveau primaire ou secondaire incomplet, et de 6% des femmes qui ont achevé le secondaire. En revanche, plus de 20 % des femmes les plus instruites (*college* ou université) se sont mariées dans l'année de leur première entrée en union. Cette proportion relativement forte atteste d'un courant néo-traditionaliste au sein de l'élite de la population de Magenche.

Ce sont les femmes dont le père possède le plus de terres, et le plus grand nombre de femmes, pour lesquelles le mariage est conclu dès l'entrée en union. Elles sont légèrement plus nombreuses en proportion chez les adventistes que chez les autres.

Tableau 3-17. Proportion de femmes pour lesquelles la compensation matrimoniale a été versée l'année de l'entrée en union

	plus tard	l'année de l'entrée en union
Nombre de femmes du père		
1	84,3 %	15,7 %
2 ou 3	83,5 %	16,5 %
4 ou plus	42,9 %	57,1 %
Superficie des terres du père		
moins de 2 acres	90,3 %	9,7 %
de 2 à 4 acres	85,7 %	14,3 %
de 4 à 8 acres	90,7 %	9,3 %
plus de 8 acres	66,3 %	33,7 %
Année de naissance		
avant 1952	51,3 %	48,6 %
entre 1953 et 1967	79,0 %	21,0 %
après 1968	92,9 %	7,1 %
Niveau d'instruction		
jamais allée à l'école	55,9 %	44,1 %
primaire incomplet	84,6 %	15,4 %
primaire complet	82,8 %	17,2 %
secondaire incomplet	87,2 %	12,8 %
secondaire complet	93,7 %	6,2 %
<i>college</i> ou université	75,0 %	25,0 %
Religion		
adventistes	80,4 %	19,6 %
autres	86,4 %	13,6 %

Source : V. Golaz, enquête Magenche 1997-1998.

En effectuant une régression simple sur ces variables, seules la superficie des terres paternelles et l'année de naissance sont significatifs (tableau 3-18). Les femmes

nées avant 1952, et dont le père possédait plus de 8 acres avaient 9 fois plus de chances d'apporter une compensation matrimoniale à leur famille dès leur entrée en union que celles nées après 1968, et dont le père possède entre 4 et 8 acres.

Tableau 3-18. Caractéristiques des femmes pour lesquelles la compensation matrimoniale a été versée l'année de l'entrée en union

	Coefficient	Ecart-type
Superficie des terres du père		
moins de 4 acres	0,40	0,46
de 4 à 8 acres	<ref>	
plus de 8 acres	0,89**	0,44
Année de naissance		
avant 1952	<ref>	
entre 1953 et 1967	-0,59	0,39
après 1968	-1,32***	0,47

* significatif à 10 %, ** significatif à 5 %, *** significatif à 1 %

Source : V. Golaz, enquête Magenche 1997-1998.

On perçoit donc déjà deux phénomènes distincts : un délitement progressif de l'institution du mariage, et un courant néo-traditionaliste chez les plus aisés. L'analyse de la durée qui s'écoule entre l'entrée en union et le premier versement de la compensation matrimoniale, pour les femmes pour lesquelles ces deux événements ne sont pas simultanés, nous apportera davantage de précisions.

2) Les caractéristiques des femmes et de leur milieu d'origine qui ont un effet sur le versement de la compensation matrimoniale

Nous nous intéressons donc maintenant aux femmes pour lesquelles le mariage n'est pas conclu l'année d'entrée en union, c'est-à-dire pour lesquelles le premier versement de la compensation matrimoniale a lieu un an ou plus après l'entrée en union.

a) L'année de naissance et la conjoncture sont des facteurs importants

Les femmes nées avant 1952 avaient plus de chances que les femmes nées après, de se marier dès l'entrée en union ou dans les trois premières années d'union. Si les deux premières courbes, concernant les femmes nées avant 1967, sont assez proches, la dernière est sensiblement différente. Pour les femmes nées après 1968, il est en effet peu probable que la compensation matrimoniale n'ait été payée avant 7 à 8 ans d'union, ce qui est l'âge médian de premier paiement dans l'ensemble de la

population féminine. Cependant chez les femmes du premier groupe, on voit aussi qu'il existe un risque important de régularisation après 25 ans d'union, et il est donc probable que les courbes des groupes suivants, interrompues à la date de l'enquête, continuent à croître au delà de leur limite apparente ici (figure 3-18).

Figure 3-18. Risques cumulés de premier paiement de la compensation matrimoniale selon le groupe d'années de naissance

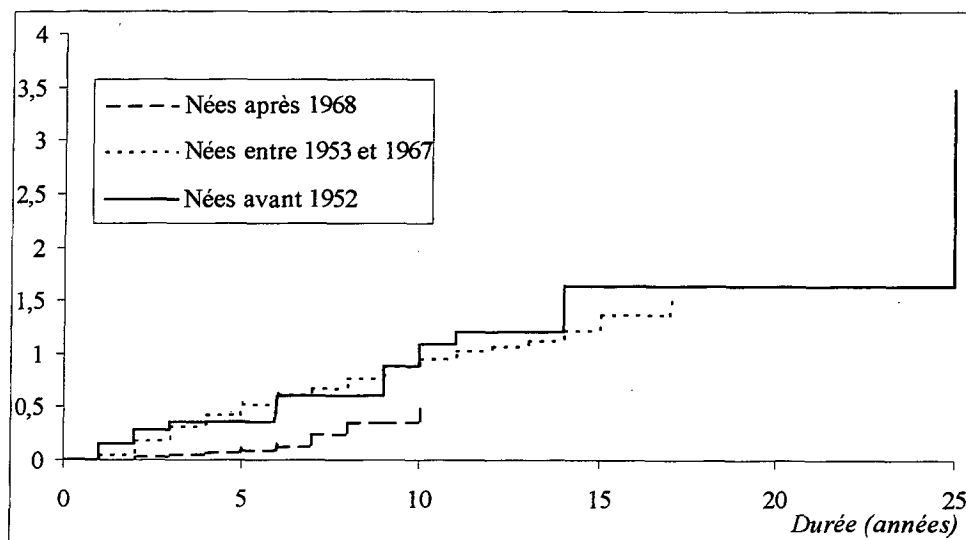


Tableau 3-19. Effet de la période de conjoncture sur le premier versement de la compensation matrimoniale chez les femmes

	Coefficient	Ecart-type
Modèle 1		
Avant 1969	0,94***	0,28
Années 1970	0,94***	0,23
Années 1980	0,36*	0,21
Années 1990	<ref>	
Modèle 2		
Avant 1979	1,09***	0,25
De 1980 à 1984	0,70**	0,31
De 1985 à 1989	0,32	0,30
De 1990 à 1994	0,45	0,27
Après 1995	<ref>	

* significatif à 10 %, ** significatif à 5 %, *** significatif à 1 %

Source : V. Golaz, enquête Magenche 1997-1998.

L'étude des paiements au cours de différentes périodes de conjoncture montre des écarts importants. Alors que la totalité des versements réalisés avant 1969 étaient faits dans les deux ans suivant le départ des femmes du domicile de leurs parents, ceux réalisés entre 1970 et 1989 ont lieu dans les 15 premières années d'union, et

ceux réalisés entre 1990 et 1998 sont effectués jusqu'à 30 ans après l'entrée en union. Avant les années 1970, une femme avait 2,6 fois plus de chances de faire l'objet d'un premier versement de la compensation matrimoniale qu'au cours des années 1990, et au cours des années 1980, elle en avait 1,4 fois plus (tableau 3-19, modèle 1). Le deuxième modèle présenté dans le tableau 3-18 montre que l'évolution a eu lieu au début des années 1980 : depuis 1985, il n'y a plus de différence significative.

Tableau 3-20. Effets associés des groupes d'années de naissance et des périodes de conjoncture sur le premier paiement de la compensation matrimoniale

	Coefficient	Ecart-type
Modèle 1 : Groupes d'années de naissance		
avant 1952	1,00***	0,23
de 1953 à 1967	1,15***	0,29
après 1968	<ref>	
	Coefficient	Ecart-type
Modèle 2 : Périodes de conjoncture		
avant 1979	0,86***	0,19
de 1980 à 1984	0,82***	0,19
après 1985	<ref>	
Modèle 3 : Modèle additif		
Groupes d'années de naissance :		
avant 1952	0,51	0,40
de 1953 à 1967	0,80***	0,24
après 1968	<ref>	
Périodes de conjoncture :		
avant 1967	0,98**	0,41
de 1968 à 1982	0,48**	0,23
après 1983	<ref>	
Modèle 4 : Modèle multiplicatif		
Groupes d'années de naissance x périodes de conjoncture :		
<i>nées avant 1952 :</i>		
avant 1967	1,55***	0,29
après 1968	0,82**	0,37
<i>nées entre 1953 et 1967 :</i>		
avant 1982	1,21***	0,24
après 1983	0,85***	0,24
<i>nées après 1968 :</i>		
avant 1997	<ref>	

* significatif à 10 %, ** significatif à 5 %, *** significatif à 1 %

Source : V. Golaz, enquête Magénche 1997-1998.

De même que dans l'étude de l'entrée en union des femmes, on cherche à combiner groupes d'années de naissance et périodes de conjoncture. Le tableau 3-20 montre une fois de plus très clairement l'intérêt de regrouper les deux variables dans

un modèle multiplicatif. En effet, considérés séparément, les groupes d'années de naissance et les périodes de conjonctures ont une influence significative sur le premier paiement de la compensation matrimoniale, mais dans un modèle additif, ils se trouvent en concurrence et les effets éventuels sont amoindris. Le modèle semi-paramétrique multiplicatif apporte plus de précisions que les premiers modèles à un seul paramètre, tout en conservant la qualité des résultats (significativité à 1 %). L'interprétation est aussi plus claire : on voit que pour chaque groupe d'années de naissance, la compensation matrimoniale a de moins en moins de risques d'être payée dans le temps. En outre, plus la femme est née récemment, moins sa famille a de chances de recevoir un premier versement de la compensation matrimoniale rapidement.

b) Mobilité conjugale et fécondité

Voyons maintenant l'effet des autres caractéristiques. Le nombre de fils qu'a eus la femme n'apporte pas de résultat significatif. Que l'on considère le nombre de fils au moment de la première entrée en union, ou le fait d'avoir déjà eu un fils avant l'union, on n'obtient pas de résultat. De même si l'on construit une variable biographique prenant au cours de la période étudiée pour valeur le nombre de fils, ou des variables seuil du type "un fils ou plus". Ainsi donc, contrairement à l'idée que s'en font les femmes, le fait d'avoir des fils n'a pas d'influence statistique sur le paiement de la compensation matrimoniale.

Tableau 3-21. Influence de la mobilité conjugale sur le délai de paiement de la compensation matrimoniale

Nombre de femmes : 243

Nombre d'événements : 138

	Coefficient	Ecart-type
Modèle 1		
Nombre total d'unions jusqu'à la date d'enquête	0,18	0,23
Modèle 2		
Nombre d'unions écoulées à chaque instant	1,18***	0,32

* significatif à 10 %, ** significatif à 5 %, *** significatif à 1 %

Source : V. Golaz, enquête Magenche 1997-1998.

Le nombre d'unions différentes qu'une femme a eues avant de se marier a une influence notable sur la rapidité d'arrivée du mariage (modèle 2, tableau 3-21). En

effet, une femme a trois fois plus de chances de voir sa situation se régulariser lorsqu'elle a eu plus d'un partenaire stable. Est-elle plus prudente dans le choix de son partenaire la deuxième fois ? Cherche-t-elle à cacher que celui-ci non plus n'a pas payé de compensation matrimoniale ?

c) Des origines sociales au parcours migratoire de la femme

Figure 3-20. Risques cumulés de premier paiement de la compensation matrimoniale selon la superficie des terres paternelles chez les femmes

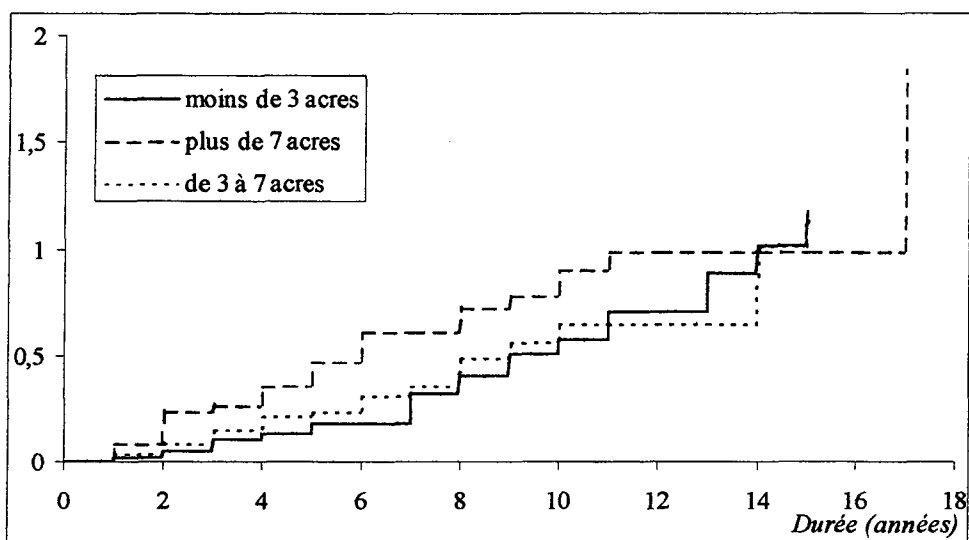
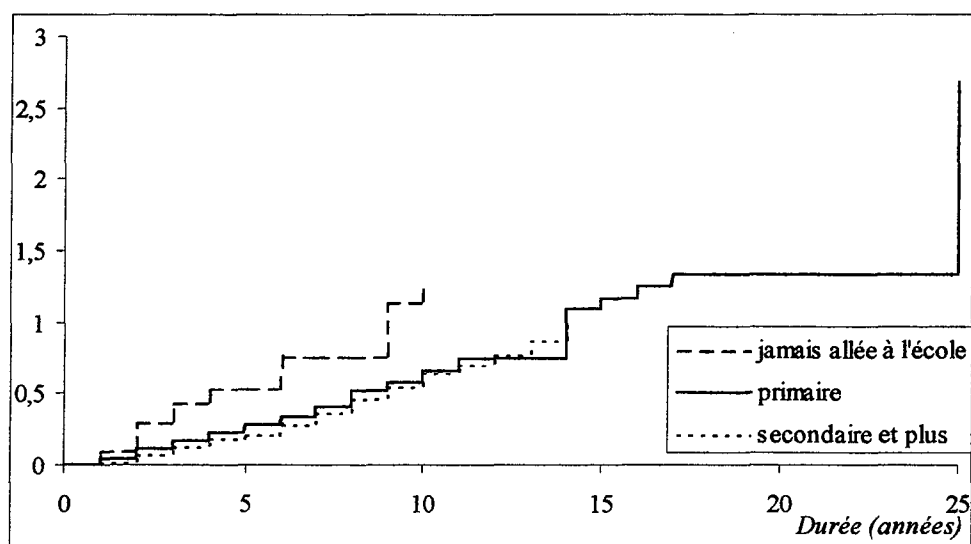


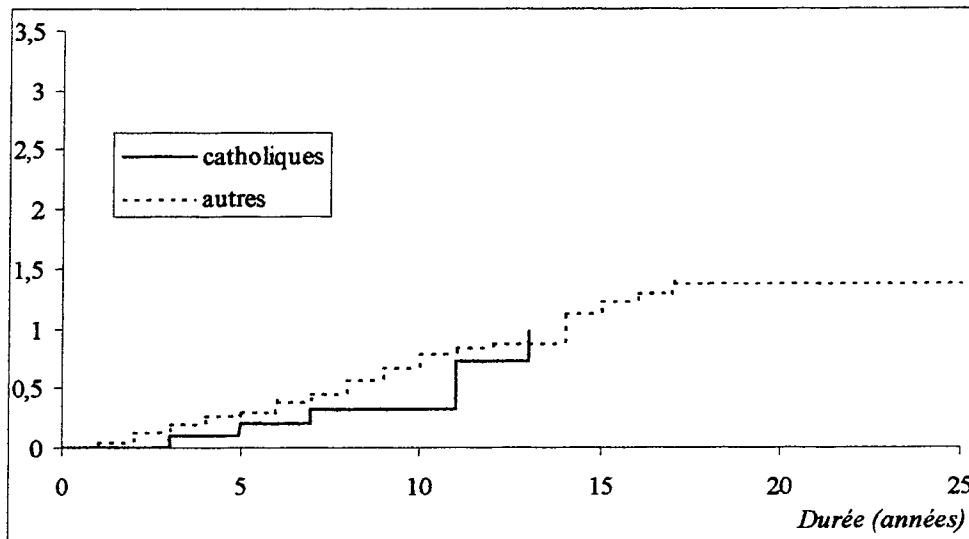
Figure 3-21. Risques cumulés de premier paiement de la compensation matrimoniale selon le niveau d'instruction chez les femmes



Les femmes dont le père possède plus de 7 acres ont plus de chances que les autres d'être mariées dans les 7 ans qui suivent leur départ de chez les parents (figure 3-20). Celles dont le père a le moins de terres (moins de 3 acres) ont un risque plus fort que les autres de se marier aux environs de 15 ans après leur première entrée en union.

La dernière activité du père n'a pas d'effet significatif. Comme le montre la figure 3-21, le risque de régularisation de l'union est quasiment le même quel que soit le niveau d'instruction de la femme, pourvu qu'elle soit allée à l'école. Les femmes qui n'ont reçu aucune instruction se démarquent : elles ont plus de chances que les autres d'être mariées dans les quatre ans. Si leur situation n'a pas été régularisée en quatre ans, la probabilité qu'elle le soit retombe au même niveau que celle des autres femmes. Il s'agit probablement ici d'un effet caché de conjoncture, puisque depuis plusieurs années, la plupart des filles sont scolarisées au moins durant les premières années d'école primaire.

Figure 3-22 . Risques cumulés de premier paiement de la compensation matrimoniale selon la religion



Les jeunes femmes catholiques ont 2 fois moins de chances que les autres d'être épousées, quelle que soit la durée écoulée depuis leur première mise en union. L'effet de la superficie des terres possédées et de la confession religieuse montre la probable différenciation d'une élite adventiste.

Le lieu de résidence n'a pas d'influence significative. L'étude de l'influence de la mobilité sur le mariage est complexe mais n'apporte aucun résultat significatif. Rares sont les femmes qui ont vécu ailleurs qu'en pays gusii rural, et leur compensation matrimoniale n'est pas versé plus rapidement que celle des autres.

3) Modèle semi-paramétrique

Les paramètres précédents, regroupés dans un modèle semi-paramétrique, apportent des résultats plus complets (tableau 3-22).

La religion et la superficie des terres paternelles sont des facteurs qui jouent un rôle important sur la paiement de la compensation matrimoniale. Une femme adventiste dont le père possédait plus de 7 acres de terres a presque 4 fois plus de chances de voir sa compensation matrimoniale payée qu'une jeune femme catholique, dont le père possède entre 3 et 7 acres.

Tableau 3-22. Les facteurs du premier paiement de compensation matrimoniale chez les femmes

Nombre d'individus : 186
 Nombre d'événements : 75
 Maximum de vraisemblance : - 579

	Coefficient	Ecart-type
PARAMETRES DEPENDANT DU TEMPS		
Groupes d'années de naissance x périodes de conjoncture :		
<i>nées avant 1952 :</i>		
avant 1962	1,37***	0,33
après 1963	0,90**	0,38
<i>nées entre 1953 et 1967 :</i>		
avant 1977	1,10***	0,26
après 1978	0,65**	0,26
<i>nées après 1968 :</i>		
avant 1997	<ref>	
Nombre d'unions différentes :		
nombre	1,51***	0,34
PARAMETRES FIXES		
Religion :		
catholiques	<ref>	
autres	0,95***	0,36
Superficie des terres paternelles :		
moins de 3 acres	-0,37	0,25
de 3 à 7 acres	-0,42*	0,21
plus de 7 acres	<ref>	0,22

* significatif à 10 %, ** significatif à 5 %, *** significatif à 1 %

Source : V. Golaz, enquête Magenche 1997-1998.

D'autres facteurs ne doivent pas être négligés. Il s'agit du nombre d'unions qu'a connues une femme, et de l'époque considérée. Ces éléments évoluent au cours de la vie de la femme. Tous autres paramètres égaux par ailleurs, une femme née avant 1952, ayant déjà vécu avec deux hommes différents, a 17 fois plus de chances de voir sa compensation matrimoniale payée avant 1962 qu'une jeune femme née après 1968, catholique, ayant toujours vécu avec le même homme, n'en a avant 1997.

Les paiements de compensation matrimoniale sont de moins en moins probables et de plus en plus tardifs.

Conclusion

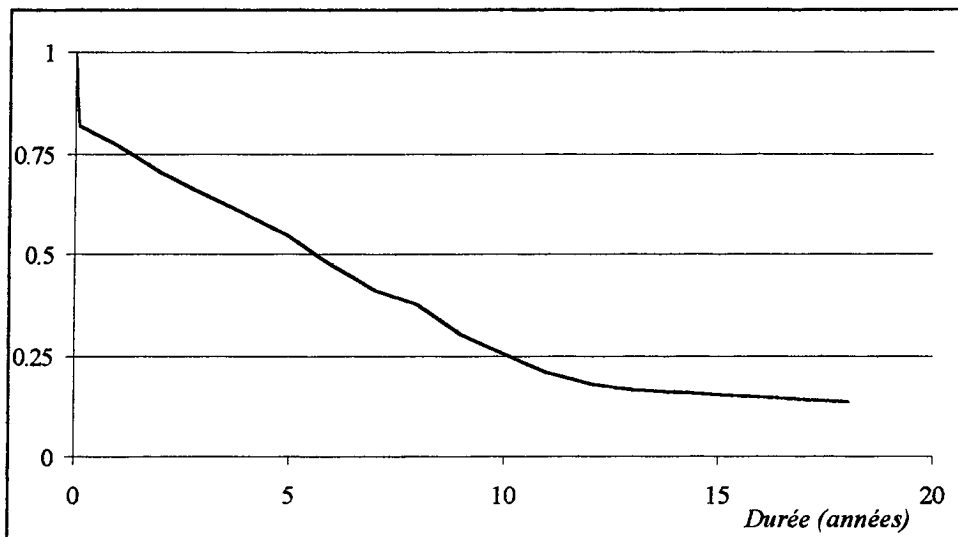
Peu de caractéristiques économiques ont un effet sur le moment du premier paiement de la compensation matrimoniale chez les femmes : seule la superficie des terres du père est ici une variable explicative. Dans la mesure où Magenche présente le cas particulier de se situer à la frontière du pays maasai, les opportunités foncières ne se mesurent pas uniquement par la terre possédée, mais aussi par les locations de terres en pays maasai. Il serait intéressant de voir si des superficies cultivées plus grandes ont une influence sur le paiement de la compensation matrimoniale. Mais ceci ne peut être perçu que par l'étude du paiement de la compensation matrimoniale chez les hommes.

III. Le premier paiement de la compensation matrimoniale d'après les hommes

L'âge d'entrée en union n'a que très peu évolué au cours des dernières décennies. En revanche, le mariage, daté ici par le premier versement de compensation matrimoniale, survient de plus en plus tard.

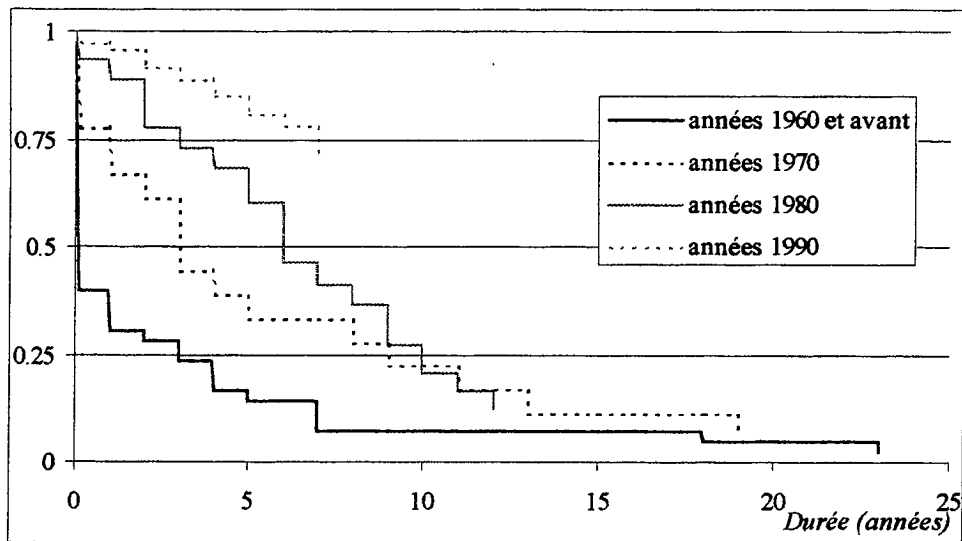
Sur les 291 hommes interrogés à Magenche, 197 ont déjà vécu avec une femme et se souviennent de leur date d'entrée en union, et, éventuellement, de la date à laquelle la compensation matrimoniale a été payée, en partie ou en totalité. Seuls 129 d'entre eux ont déjà effectué un premier versement de la compensation matrimoniale. D'après ces témoignages, on obtient une durée médiane d'union avant paiement de la compensation matrimoniale de 5,5 ans, c'est-à-dire deux années de moins que la durée médiane obtenue à partir des réponses des femmes (voir partie II).

Figure 3-23. Le premier paiement de la compensation matrimoniale chez les hommes



La figure 3-24 montre combien la durée entre l'entrée en union et le premier versement de la compensation matrimoniale est de plus en plus longue : alors que plus de 50 % des hommes entrés en union pour la première fois dans les années 1960 ou avant, versent une partie de la compensation matrimoniale la même année qu'ils entrent en union, la durée médiane entre ces deux événements est de plus de 2 ans pour les unions débutant dans les années 1970 et de plus de 5 ans pour celles débutant dans les années 1980.

Figure 3-24. Le premier paiement de la compensation matrimoniale selon l'année de première entrée en union chez les hommes



1) Les hommes qui se marient l'année de l'entrée en union

36 hommes se sont mariés l'année de leur entrée en union. On peut aussi voir sur la figure 3-24 que la proportion d'hommes dont la famille verse au moins une partie de la compensation matrimoniale l'année où une femme vient s'installer avec lui décroît radicalement : avant les années 1960, c'était le cas de plus de la moitié des ménages, au cours des années 1970, cette proportion passe en dessous de 25 %, au cours des années 1990, elle ne vaut plus que 2 %.

Le tableau 3-23 apporte des informations supplémentaires. Plus de la moitié des hommes les plus âgés (ceux qui sont nés avant 1952) se sont mariés l'année de leur entrée en union. On peut observer une chute radicale de cette proportion entre le groupe des hommes nés avant 1952 et ceux nés après 1953, pour lesquelles elle passe à 4 %. Pour ce dernier en revanche, la proportion d'hommes qui se marient l'année de l'entrée en union reste à peu près constante. On retrouve une évolution similaire par l'étude de la superficie des terres paternelles et du niveau d'instruction : ceux dont le père avait le plus de terres et qui étaient le moins instruits étaient plus nombreux, en proportion, à régulariser leur union dans l'année. De même les hommes ayant le plus grand nombre de femmes étaient-ils plus nombreux que les hommes monogames à payer rapidement la compensation matrimoniale pour leurs fils. L'appartenance à différentes confessions religieuses, en revanche, n'entraînent pas de différence de comportement en la matière.

Tableau 3-23. Proportion d'hommes qui se marient l'année de l'entrée en union

Année de naissance		
avant 1952	48,3 %	51,7 %
entre 1953 et 1967	95,5 %	4,5 %
après 1968	96,2 %	3,8 %
Superficie des terres paternelles		
moins de 4 acres	100,0 %	0,0 %
de 4 à 8 acres	90,2 %	9,8 %
plus de 8 acres	71,4 %	28,6 %
Niveau d'instruction		
primaire incomplet	57,4 %	42,6 %
primaire complet	96,0 %	4,0 %
secondaire	92,6 %	7,4 %
college ou université	96,3 %	3,7 %
Nombre de femmes du père		
1 seule	93,8 %	6,3 %
2 ou 3	78,1 %	21,9 %
4 ou plus	56,5 %	43,5 %
Religion		
adventistes	81,8 %	18,2 %
autres	82,4 %	17,6 %

Source : V. Golaz, enquête Magenche 1997-1998.

Cet aperçu de la proportion d'hommes qui se sont mariés l'année de leur entrée en union montre une évolution radicale dans le temps. Dans une régression sur ces variables, seule l'année de naissance est significative, et les hommes nés après 1953 ont 12 fois moins de chances que les autres de payer la compensation matrimoniale l'année de leur entrée en union (tableau 3-24).

Tableau 3-24. Caractéristiques des hommes qui se marient l'année de l'entrée en union

	Coefficient	Ecart-type
Année de naissance		
avant 1952	<ref>	
entre 1953 et 1967	-2,47***	0,53
après 1968	-2,65***	0,73

* significatif à 10 %, ** significatif à 5 %, *** significatif à 1 %

Source : V. Golaz, enquête Magenche 1997-1998.

Voyons maintenant avec plus de précision, par l'étude de la durée qui s'écoule entre l'entrée en union et le premier versement de la compensation matrimoniale, lorsqu'il n'est pas fait au moment de l'entrée en union, quels événements et quelles circonstances ont eu un effet sur le délitement de l'institution du mariage coutumier chez les hommes.

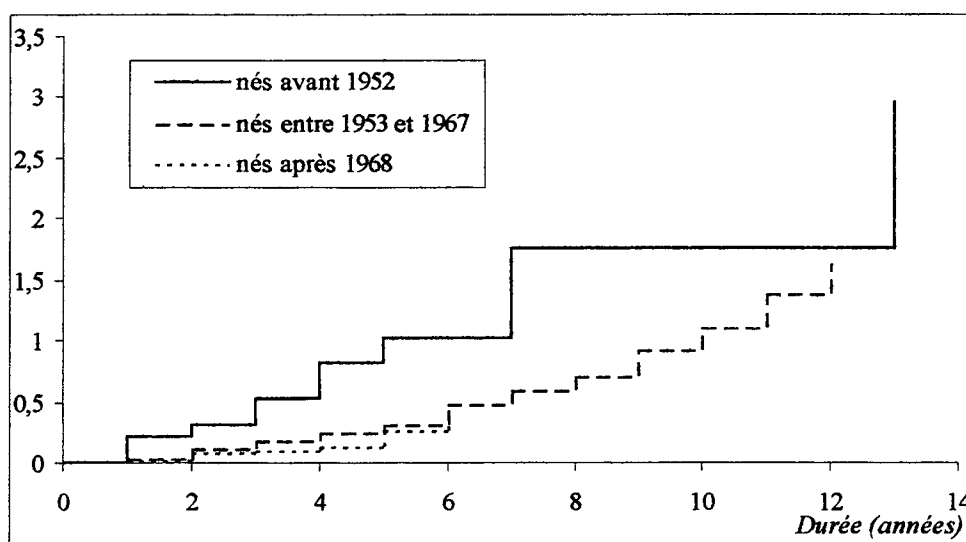
2) Les caractéristiques et les événements qui ont un effet sur le paiement de la compensation matrimoniale chez les hommes

Nous essaierons tout d'abord de distinguer les effets de conjoncture de ceux de l'année de naissance (a), avant de prendre en compte les variables liées au milieu dont l'individu est issu (b) et ses caractéristiques propres (c).

a) Groupes d'années de naissance et périodes de conjoncture

Les hommes nés avant 1952 ont une probabilité plus forte que les autres de donner un premier versement avant 7 ans d'union(s) (figure 3-25). Les autres ont plus de chances de payer une partie de la compensation matrimoniale entre 7 et 12 ans après leur entrée en union. Il ne faut pas ici estimer que toutes les unions non régularisées ne le seront jamais, car il est toujours possible et de plus en plus logique que le paiement ait lieu en grande partie à la fin de la vie professionnelle de l'homme, une fois que celui-ci a pu suffisamment épargner et s'est débarrassé des contraintes financières telles que la scolarisation des enfants, etc.

Figure 3-25. Risques cumulés de premier paiement de la compensation matrimoniale selon l'année de naissance chez les hommes



L'étude de l'effet de la conjoncture apporte des résultats plus francs : les risques de paiement de la compensation matrimoniale sont en baisse régulière depuis les années 1960 (tableau 3-25). Par rapport aux années 1990, un homme avait 5 fois

plus de chances de se marier dans les années 1960, plus de 3 fois plus dans les années 1970, et 1,6 fois plus au cours des années 1980.

Tableau 3-25. Effets des périodes de conjoncture sur le premier paiement de la compensation matrimoniale chez les hommes

	Coefficient	Ecart-type
Avant 1969	1,63***	0,24
Années 1970	1,20***	0,29
Années 1980	0,49**	0,24
Années 1990	<ref>	

* significatif à 10 %, ** significatif à 5 %, *** significatif à 1 %

Source : V. Golaz, enquête Magenche 1997-1998.

Comme dans le cas des femmes, périodes de conjoncture et groupes d'années de naissance peuvent être regroupés dans un modèle multiplicatif (tableau 3-26). On voit ainsi que pour chaque groupe d'années de naissance considéré, le risque de paiement de la compensation matrimoniale subit un effet négatif du temps les versements sont de moins en moins probables). A cela s'ajoute une décroissance du risque de paiement selon le groupe d'années de naissance (les hommes jeunes ont globalement moins de risque que les hommes plus âgés de payer la compensation matrimoniale d'une femme au cours de leur vie).

Tableau 3-26. Effets associés des groupes d'années de naissance et des périodes de conjoncture sur le premier paiement de la compensation matrimoniale chez les hommes

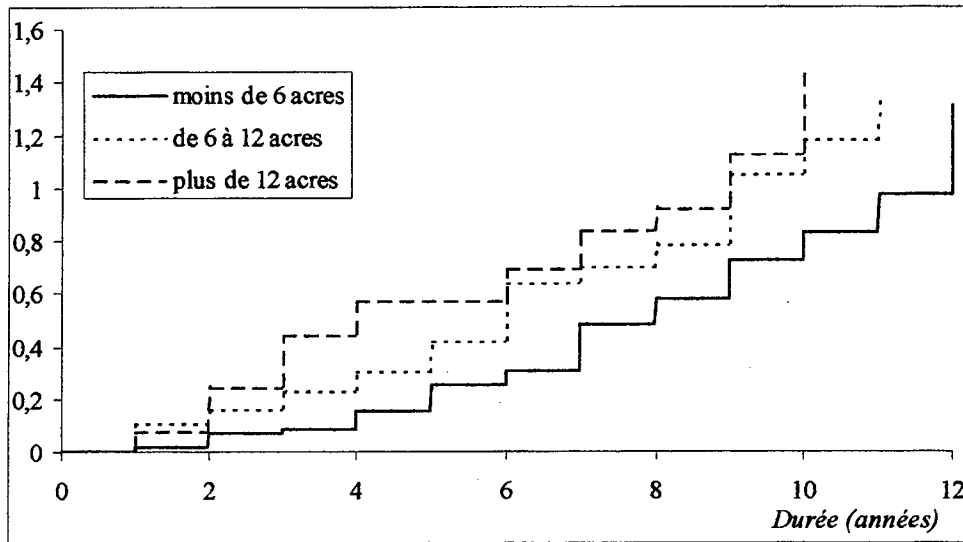
	Coefficient	Ecart-type
<i>nées avant 1952 :</i>		
avant 1967	1,98***	0,34
après 1968	1,40***	0,33
<i>nées entre 1953 et 1967 :</i>		
avant 1982	1,48*	0,76
après 1983	0,50*	0,30
<i>nées après 1968 :</i>		
avant 1997	<ref>	

* significatif à 10 %, ** significatif à 5 %, *** significatif à 1 %

Source : V. Golaz, enquête Magenche 1997-1998.

b) *Le milieu dont l'homme est issu*

Figure 3-26. Risques cumulés de premier paiement de la compensation matrimoniale selon la superficie des terres paternelles chez les hommes



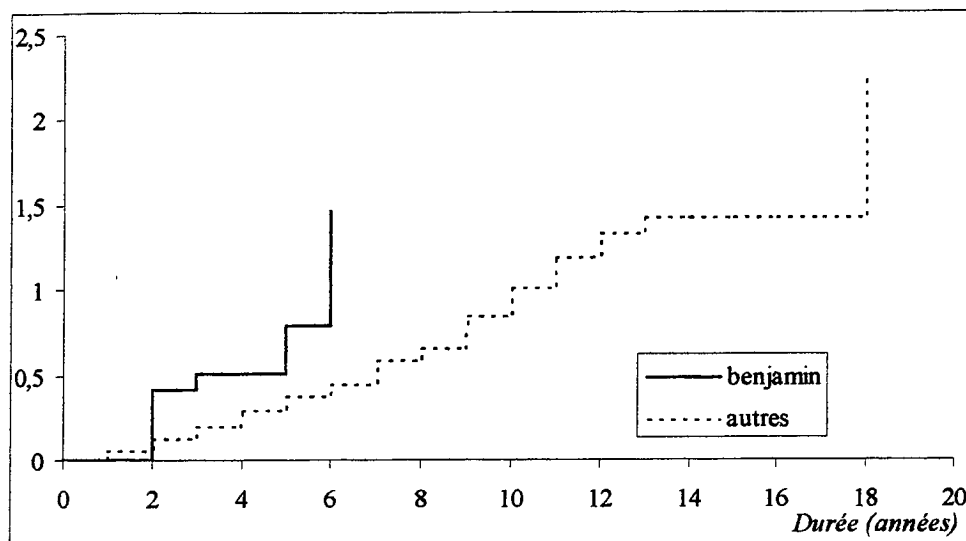
Le dernier emploi du père n'a pas d'influence sur la rapidité de régularisation d'une union, mais la superficie de terres qu'il possède en a (figure 3-26). Les hommes dont le père possède le plus de terres sont le plus susceptibles de se marier de 2 à 4 ans après leur entrée en union. Les risques de régularisation sont ensuite à peu près équivalents quelle que soit la richesse foncière du père.

La superficie des terres paternelles héritées ou appartenant potentiellement à l'individu dans l'hypothèse d'un partage égal entre frères n'a pas d'influence sur le délai de premier paiement de la compensation matrimoniale.

Si l'on s'intéresse aux terres louées en pays maasai, ou à la superficie totale cultivée, on n'obtient pas non plus de résultat significatif.

Le rang de naissance n'a pas d'effet significatif sur le fait de se marier au cours des cinq premières années d'union (figure 3-27). De 5 à 7 ans après l'entrée en union, le benjamin de la famille semble avoir un risque beaucoup plus important que les autres d'officialiser une union, mais l'effectif pris en compte ici est trop faible pour que cet écart soit significatif.

Figure 3-27. Risques cumulés de premier paiement de la compensation matrimoniale selon le rang de naissance chez les hommes



Il n'y a pas de différence selon le lieu de résidence de l'individu : les risques de versement de la compensation matrimoniale sont équivalents du nord au sud et de l'est à l'ouest de la zone d'étude. Le clan n'apporte pas non plus de résultat significatif.

c) Quelques caractéristiques individuelles

Il n'y a pas de différence significative selon le niveau d'instruction. Le fait de bénéficier d'un emploi formel (privé ou public) n'a pas non plus d'influence significative sur le paiement de la compensation matrimoniale (tableau 3-27). L'importance du secteur informel dans le monde rural est mise en évidence par une plus grande probabilité de paiement pour les hommes qui appartiennent à ce secteur, par rapport aux paysans sans autre activité lucrative. Les hommes qui ne bénéficient d'aucune source personnelle de numéraire ont eux aussi plus de risques que les paysans de payer la compensation matrimoniale, peut-être parce que ce groupe comprend les membres du clergé des différentes églises en présence à Magénche, qui en général ont pour règle le paiement avant la mise en union.

La migration de l'homme hors du pays gusii rural, en revanche, n'a aucun effet sur le paiement de la compensation matrimoniale, quelle que soit la forme sous laquelle on teste cette variable.

Tableau 3-27. Effet de l'activité principale de l'individu sur le premier paiement de la compensation matrimoniale chez les hommes

	Coefficient	Ecart-type
Sans activité ou bénévole	0,51**	0,19
Paysan	<ref>	
Activité informelle	1,88*	1,02
Emploi privé ou public	-0,04	1,52

* significatif à 10 %, ** significatif à 5 %, *** significatif à 1 %

Source : V. Golaz, enquête Magenche 1997-1998.

De même, le nombre d'unions, variable dépendant du temps, n'a pas d'influence sur le paiement de la compensation matrimoniale. Autrement dit, quel que soit le nombre de femmes qui ont vécu avec un individu pendant un certain nombre d'années, la probabilité qu'il paie la compensation matrimoniale est la même.

Le fait d'avoir accès à la terre, soit par héritage ou allocation de la part du père du côté gusii de la limite administrative, soit par location de l'autre côté, n'a pas non plus d'effet significatif.

3) Modèle semi-paramétrique

On peut rassembler les variables testées précédemment dans un modèle de Cox, afin de les comparer les unes aux autres (tableau 3-28). Le rang de naissance et le niveau d'instruction jouent un rôle important, ainsi que l'année de naissance et l'époque étudiée.

Si un homme est le benjamin des enfants de sa mère et qu'il a été scolarisé, il a presque 5 fois plus de chances de se marier rapidement après son entrée en union, qu'un homme qui n'est pas le dernier de sa famille et qui n'est pas allé à l'école. Un petit dernier né avant 1952 a environ 20 fois plus de chances de payer la compensation matrimoniale qu'un aîné né après 1968, tous autres paramètres égaux par ailleurs. De deux hommes nés à la fin des années 1950, si l'aîné a été scolarisé et pas le second, il a près de 2 fois plus de chances de se marier que lui. Tous deux ont presque 4 fois plus de chances que cela se produise avant 1977, et non après 1978.

Tableau 3-28. Les facteurs du premier paiement de compensation matrimoniale chez les hommes

nombre d'individus : 158
 nombre d'événements : 91
 maximum de vraisemblance : - 543

	Coefficient	Ecart-type
PARAMETRES DEPENDANT DU TEMPS		
Groupes d'années de naissance x périodes de conjoncture :		
<i>nés avant 1952 :</i>		
avant 1962	2,38***	0,37
après 1963	1,66***	0,35
<i>nés entre 1953 et 1967 :</i>		
avant 1977	1,95**	0,77
après 1978	0,62**	0,31
<i>nés après 1968 :</i>		
avant 1998	<ref>	
PARAMETRES FIXES		
Rang de naissance		
benjamin	0,98***	0,30
autre	<ref>	
Niveau d'instruction :		
jamais allé à l'école	-0,56*	0,30
autres	<ref>	

* significatif à 10 %, ** significatif à 5 %, *** significatif à 1 %

Source : V. Golaz, enquête Magénche 1997-1998.

Conclusion

On constate finalement chez les hommes, un effet du niveau d'instruction qui est opposé à celui de la conjoncture : ce sont les hommes qui ne sont pas allés à l'école qui ont plus de risques que les autres de payer la compensation matrimoniale rapidement. L'effet de l'instruction formelle est donc un pas vers la remise en cause des coutumes anciennes, comme le paiement de la compensation matrimoniale.

On peut à juste titre s'étonner du peu de variables significatives trouvées dans cette partie de l'analyse. Il faut rappeler ici la petite taille sur l'échantillon sur lequel porte cette partie : à peine plus de 150 hommes. D'autre part, l'effet du temps est très fort, ce qui tend à masquer des effets plus légers. Il serait intéressant de reconduire cette étude, sur un nombre plus important d'hommes, en différenciant dès le départ différents groupes d'années de naissance (ici, par exemple, les hommes nés avant 1952 et ceux qui sont nés à partir de 1953). On pourrait ainsi obtenir des résultats plus fins. On pourrait par exemple détailler un peu plus les étapes de l'accès à la terre de l'individu et leur effet sur le paiement de la compensation matrimoniale. Cela

nécessiterait cependant de collecter de nouvelles données, à moins qu'il soit possible d'utiliser celles recueillies par Thomas Håkansson, autour du marché de Sengera, à 15 km environ au nord de Magenche.

Le recul dans le temps du premier versement de la compensation matrimoniale est attesté chez les hommes comme chez les femmes. Toutes les données concourent pour montrer le recul de la forme coutumière du mariage. On a pu voir que la diminution des superficies possédées en pays gusii contribue à un recul de plus en plus important du moment du paiement. La densification de la population sur les terres ancestrales va de pair avec les changements en matière de nuptialité. En revanche, la proximité des terres maasai ne semble pas tellement influencer les échéances matrimoniales : ni les terres louées ni les emplois en pays maasai n'interviennent dans les modèles précédents.

Le mariage coutumier, remplacé par des unions libres, reste cependant à l'esprit de tous comme étant un objectif à accomplir. C'est en particulier le cas chez les femmes, qui pâtissent énormément de cette évolution des mœurs, puisque ce mariage coutumier est toujours leur seul moyen de sécuriser un accès à la terre et de faire valoir les droits de leurs enfants.

Dans le contexte de cette évolution de la nuptialité, que devient la fécondité ?

Chapitre Quatre

Une baisse toute récente de la fécondité, en parallèle avec une hausse de la mortalité

Comme dans la plupart des sociétés africaines à l'heure actuelle, la fécondité gusii a connu au cours de la dernière décennie une baisse importante. En parallèle avec cette baisse de la fécondité, la mortalité connaît une hausse sensible, alors qu'elle était en baisse progressive depuis les années 1940.

Nous nous intéressons ici aux événements et aux circonstances, dans les trajectoires individuelles, qui ont amené à Magenche cette baisse de la fécondité et cette hausse de la mortalité. Le régime de fécondité d'une société est susceptible de varier lorsque d'autres aspects de la vie évoluent. La hausse de l'âge d'entrée en union chez les femmes, et l'évolution des comportements matrimoniaux en général, influencent en effet directement la fécondité de la plupart des sociétés africaines contemporaines. Nous avons vu dans le chapitre précédent (chapitre 3) combien la nuptialité connaît des changements importants à Magenche. De plus, la diminution progressive des superficies cultivées, et plus généralement la diminution des ressources, entraînent probablement une chute de la fécondité (Caldwell *et al.*, 1992). De même, ces limitations foncières sont peut-être aussi à la source de la hausse de la mortalité. Les résidents de Magenche ne sont cependant peut-être pas tous victimes de la même dégradation des conditions de vie. Ce chapitre montre quels éléments ont une influence sur la fécondité des femmes et sur la mortalité des enfants de moins de cinq ans, à partir des données de l'enquête réalisée en 1997-1998 à Magenche.

Deux aspects de la fécondité sont abordés ici. Il s'agit de la première naissance (A), et de la planification des naissances suivantes chez les femmes de Magenche (B). Enfin, la mortalité des bébés et enfants de moins de cinq ans fait l'objet de la troisième partie (C).

A. L'âge à la première naissance

A Magenche, l'indice synthétique de fécondité reste supérieur à celui du pays gusii en général, et même à celui obtenu dans les zones rurales du pays gusii : il vaut 5,9 enfants par femme en 1996-1997, alors que dans l'ancien district de Kisii, il atteint 4,3 enfants par femmes pour la période 1995-1998 d'après la dernière KDHS (voir tableau 1-1, dans le chapitre 1).

Tableau 4-1. Taux de fécondité par âge et indice synthétique de fécondité à Magenche en 1996-1997

Âge	Taux de fécondité
15-19	0,119
20-24	0,308
25-29	0,262
30-34	0,269
35-39	0,194
40-44	0,030
45-49	0,000
ISF	5,9

Source : V. Golaz, Enquête Magenche 1997-1998.

La fécondité à Magenche est donc, au moment de l'enquête, encore bien supérieure aux moyennes provinciales (5 enfants par femme) et nationales (4,7 enfants par femme). Un informateur met en relation cette fécondité importante et la localisation géographique de Magenche, à la frontière du pays Maasai, qui fait que la population a besoin de jeunes guerriers pour se défendre. Un autre parle de la nourriture plus abondante à Magenche que dans le cœur du pays gusii, grâce à la mise en culture des terres maasai.

La fécondité à Magenche est actuellement en baisse, mais cette baisse est plus récente que dans le reste de la région.

L'âge à la première naissance est l'un des indicateurs classiques du régime démographique d'une société. C'est un indicateur d'autant plus important dans des sociétés où la contraception est peu employée car la fécondité sera alors directement corrélée à l'âge de l'entrée en vie féconde : plus une femme commence à avoir des enfants tard et moins elle en aura. Or l'étude de l'arrivée de cet événement important dans la vie d'une femme, marquant son entrée dans la vie féconde, se prête très bien à

une analyse biographique, puisqu'il s'agit d'étudier la durée écoulée entre la naissance de la femme et celle de son premier enfant.

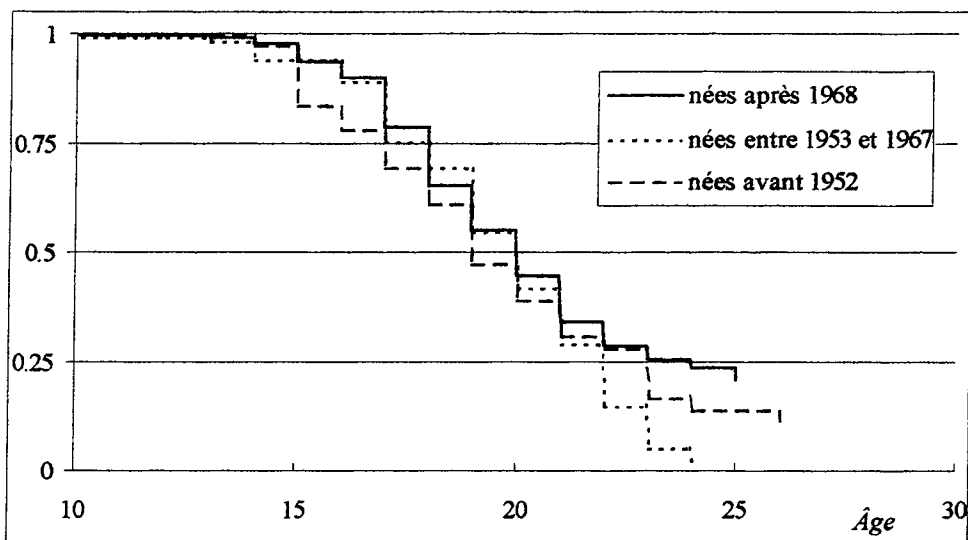
L'âge médian à la première naissance connaît une hausse légère à Magenche (I). La première naissance et la première mise en union sont des événements proches et leur relation de dépendance est complexe (II). Les facteurs de l'arrivée de la première naissance sont peu nombreux, et la scolarisation joue un rôle primordial dans le recul de la première naissance (III). L'étude de la durée écoulée entre la fin de la scolarité et la première naissance apporte des résultats supplémentaires (IV).

I. L'âge médian à la première naissance

1) Une hausse légère

L'âge médian à la première naissance est en légère hausse à Magenche : de 18,8 ans pour les femmes nées avant 1952, il passe à 19,5 pour celles nées après 1968 (figure 4-1, tableau 4-2). Les différences entre les fonctions de séjour de ces trois groupes ne sont pas significatives d'après le test de Wilcoxon, mais le sont à 10 % d'après le test *log-rank* de Savage. La figure 4-1 montre une évolution en deux temps : dans un premier temps, comme on pouvait s'y attendre, la courbe de séjour se redresse, c'est-à-dire que les premières naissances de mères très jeunes se raréfient, et celles de mères de plus de 20 ans augmentent ; dans un second temps, les premières naissances des mères les plus âgées se raréfient à leur tour. Cela laisse une proportion de plus en plus importante de femmes qui à 25 ans n'ont pas encore eu d'enfant.

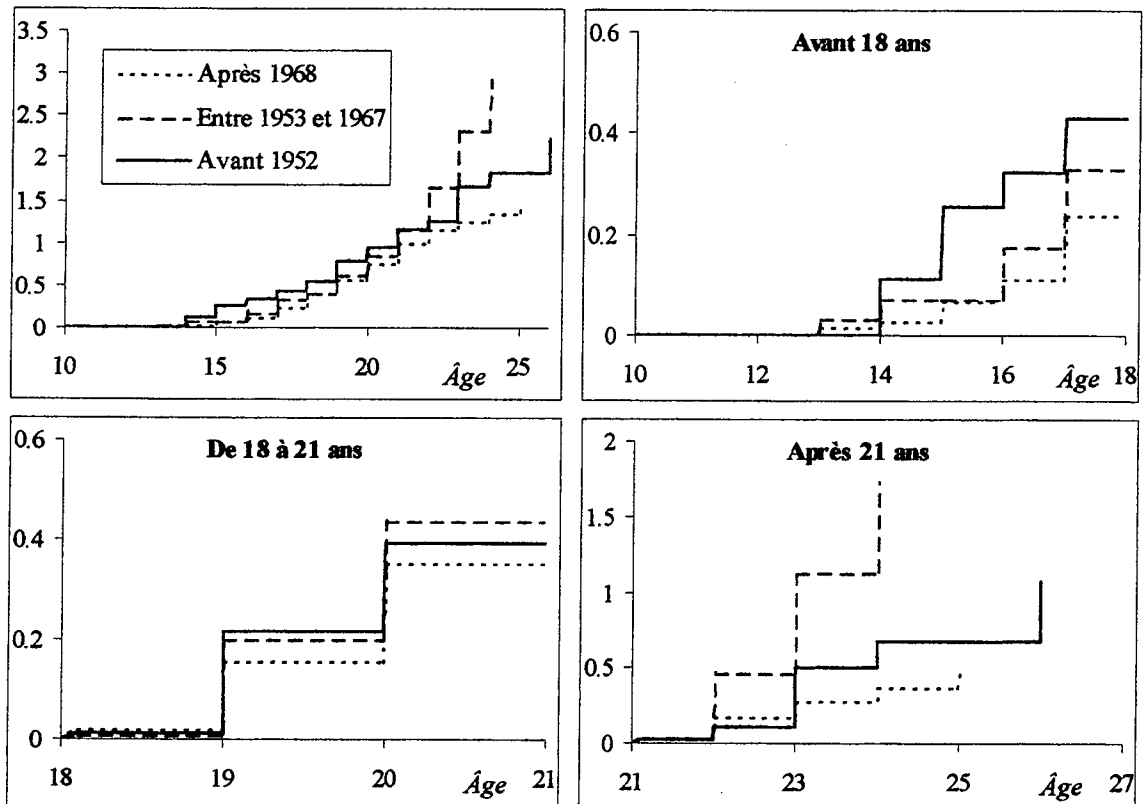
Figure 4-1. L'arrivée de la première naissance selon le groupe d'années de naissance



Si l'on représente les courbes de risques cumulés obtenues pour ces trois groupes d'années de naissance (figure 4-2), trois périodes se distinguent. Au cours de la première (avant 18 ans), les générations les plus anciennes ont 1,5 fois plus de risques que les femmes nées après 1968 de mettre au monde leur premier enfant. Même si les trois courbes se distinguent, les différences ne sont pas significatives. Au cours de la deuxième période (entre 18 et 21 ans), les trois courbes sont quasiment confondues : le risque de première naissance entre 18 et 21 ans, pour les femmes qui n'ont pas encore eu d'enfant, est le même quel que soit le groupe d'années de

naissance. Au cours de la troisième période (après 21 ans), le risque de première naissance est plus de deux fois plus fort pour les femmes nées entre 1953 et 1968 que pour celles nées après 1968. C'est ici le groupe intermédiaire qui se différencie des autres.

Figure 4-2. Risques cumulés de première naissance selon le groupe d'années de naissance



2) Première naissance et première union

Tableau 4-2. Evolution de l'âge médian à la première naissance selon le groupe d'années de naissance

	Avant 1952	Entre 1953 et 1967	Après 1968	Total
Age médian à la première naissance	18,8	19,3	19,5	19,3
Age médian à la première union	17	18,2	19,6	18,8
Ecart médian entre première union et première naissance	1,4	1,5	-1	0,7
Effectif	36	101	176	313

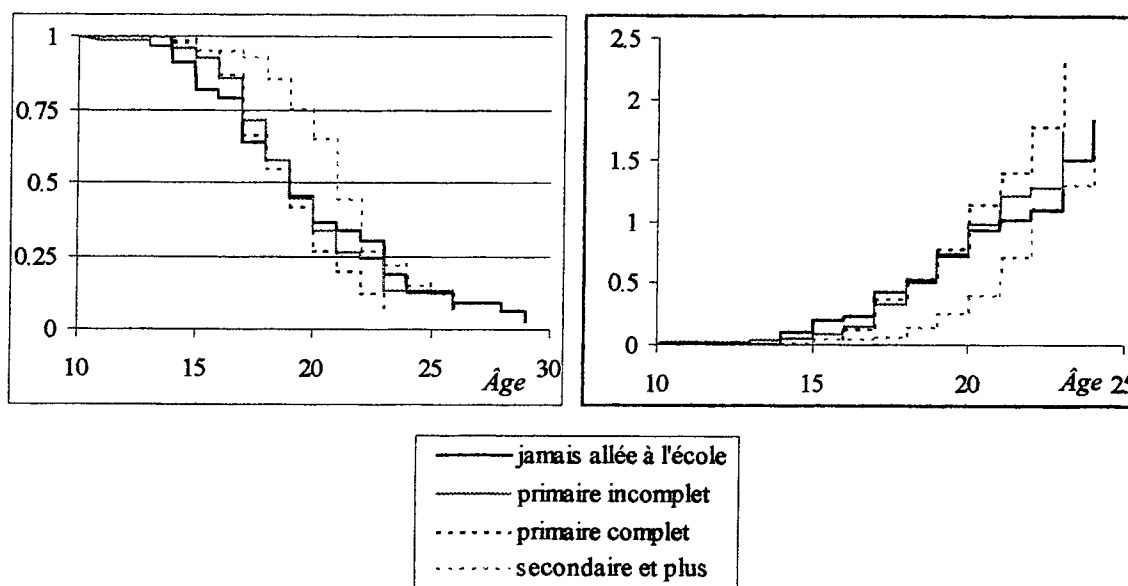
Source : V. Golaz, enquête Magenche 1997-1998.

Le tableau 4-2 permet de comparer les âges médians obtenus pour ces différents groupes d'années de naissance, pour la naissance du premier enfant et la

première mise en union. Alors que pour les deux premiers groupes, l'âge médian à la première union est inférieur à l'âge médian à la première naissance, et l'écart médian entre ces deux événements est positif, pour les femmes nées après 1968, on obtient des résultats très différents : l'âge médian à la première naissance et à la première union sont comparables (19,5 et 19,6 ans), et l'écart médian entre les dates d'arrivée de ces deux événements est négatif, c'est-à-dire que 50 % des femmes ont un enfant une année avant d'entrer en union.

3) *Le niveau d'instruction entraîne apparemment une différenciation notable entre les femmes*

Figure 4-3. L'arrivée de la première naissance selon le niveau d'instruction



Si l'on cherche à estimer l'influence du niveau d'instruction sur l'arrivée de la première naissance, on voit sur la figure 4-3 que les femmes qui ont atteint l'école secondaire ont un comportement nettement différent des autres : elles ont 1,6 fois moins de chances d'avoir leur premier enfant à chaque âge. L'âge médian à la première naissance chez ces femmes "instruites" est de 20,7 ans, alors que chez celles qui n'ont pas atteint le secondaire, il varie entre 18,3 et 18,6 ans. Les femmes qui n'ont jamais été scolarisées ont une probabilité plus forte que les autres de concevoir avant 17 ans, ce qui correspond à ce que l'on pouvait attendre. Il peut paraître surprenant que l'âge médian à la première naissance des femmes qui ne sont jamais

allées à l'école soit aussi élevé que celui de celles qui ont été scolarisées en primaire. Ces femmes sont pour la plupart des femmes âgées aujourd'hui, et il est possible que n'ayant pas eu d'instruction formelle, elles aient eu plus de mal que les autres à donner des dates correctes dans le passé.

L'évolution de l'âge médian à la première naissance et celle de l'allure des courbes de séjour obtenues entre la naissance d'une femme et celle de son premier enfant montre que l'évolution qui a lieu est de peu d'ampleur. L'âge à la première naissance est en hausse, mais cette hausse reste faible. Le niveau d'instruction de la femme ne semble entraîner des comportements différents qu'à partir du secondaire. Les parties suivantes apportent des informations plus précises que ce premier aperçu.

II. Etude de la concurrence entre première naissance et première mise en union

Nous avons déjà vu combien le fait d'avoir déjà un enfant influence l'entrée en union (chapitre 3). Mais la relation entre la première mise en union et la première naissance est plus complexe qu'une simple relation de causalité, et mérite une analyse plus approfondie. Nous nous proposons donc d'étudier ici l'influence réciproque de l'entrée en union et de la première naissance. Dans de nombreux cas, il est difficile de savoir quelle réalité précède l'autre. On dispose en effet ici d'une information sur l'année de l'accouchement, mais pas sur le début de la grossesse, ni sur le moment de la prise de conscience de l'état de la femme. Une grossesse planifiée pourra entraîner des changements (économiques ou matrimoniaux) plus tôt qu'une grossesse accidentelle. On retrouve ici le concept de temps flou déjà évoqué dans le chapitre 2 (partie B). Dans cette partie, je fais l'hypothèse que lorsque les deux événements ont lieu la même année, c'est la naissance qui précède l'entrée en union, puisque dans la plupart des cas, la mise en union est postérieure au début de la grossesse.

Sur les 308 femmes étudiées, 144 entrent en union avant toute naissance, 103 ont un enfant avant d'entrer en union, et 61 n'ont encore connu aucun des deux événements (figure 4-4).

Figure 4-4. Concurrence entre entrée en union et première naissance

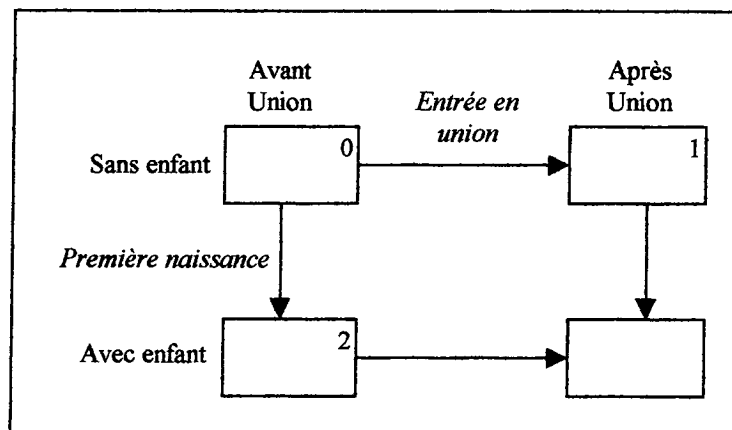
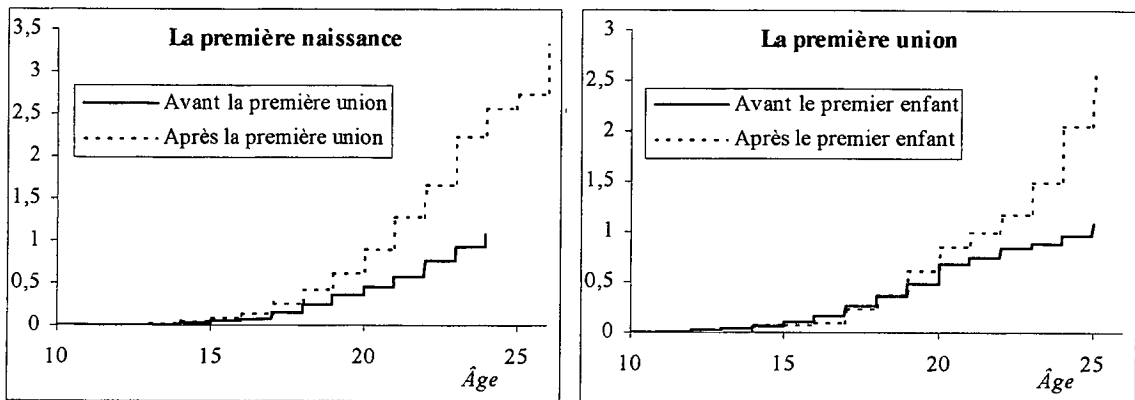
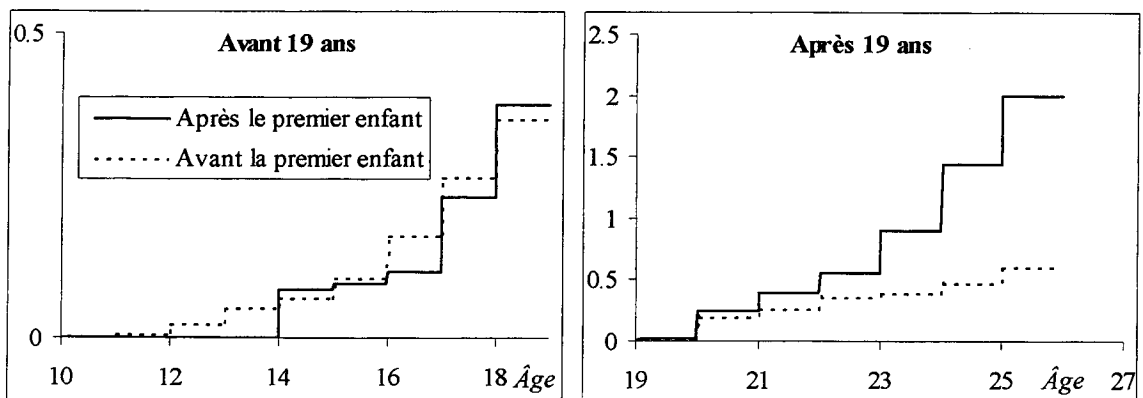


Figure 4-5. Risques cumulés de première naissance et de première entrée en union



A tout âge, une jeune femme ayant déjà vécu en union a toujours plus de risques d'avoir un enfant qu'une jeune femme ayant toujours été célibataire (figure 4-5). Les courbes de risques cumulés de première entrée en union montrent des attitudes différentes selon le groupe d'âge : avant 19 ans, une naissance éventuelle n'influence pas l'entrée en union, après 19 ans, elle la rend plus probable. La figure 4-6 donne les courbes de risques cumulés d'entrée en union pour ces deux groupes d'âge.

Figure 4-6. Risques cumulés de première union en fonction du groupe d'âge



On peut, par un calcul simple, chercher à tester la significativité des différences obtenues pour les femmes qui ont eu un enfant et celles qui n'en ont pas encore, pour les deux groupes d'âge étudiés. Le tableau 4-3 permet de construire les statistiques de rangs respectives, pour le groupe des 10 à 19 ans, et celui des femmes de plus de 19 ans, $v_1' = (-5,19 \ 5,19)$ et $v_2' = (19,67 \ -19,67)$, ainsi que les matrices de variance-covariance respectives :

$$\begin{pmatrix} 23,38 & -23,38 \\ -23,38 & 23,38 \end{pmatrix} \quad \begin{pmatrix} 22,31 & -22,31 \\ -22,31 & \dots \end{pmatrix}$$

Les statistiques, que l'on calcule pour les deux groupes et que l'on compare à un χ^2 à 1 degré de liberté, valent respectivement $(5,19)^2(23,38)^{-1} = 1,15$ et $(19,67)^2(22,31)^{-1} = 17,34$. On voit donc que les différences ne sont pas significatives dans le groupe des 10-19 ans, alors qu'elles le sont chez les femmes de plus de 19 ans, qui ne sont pas déjà entrées en union.

Avant 19 ans, on a un cas de dépendance unilatérale : l'entrée en union ne dépend pas d'une éventuelle naissance, alors que la naissance dépend du fait que la femme vive en union. Après 19 ans, les deux événements dépendent l'un de l'autre.

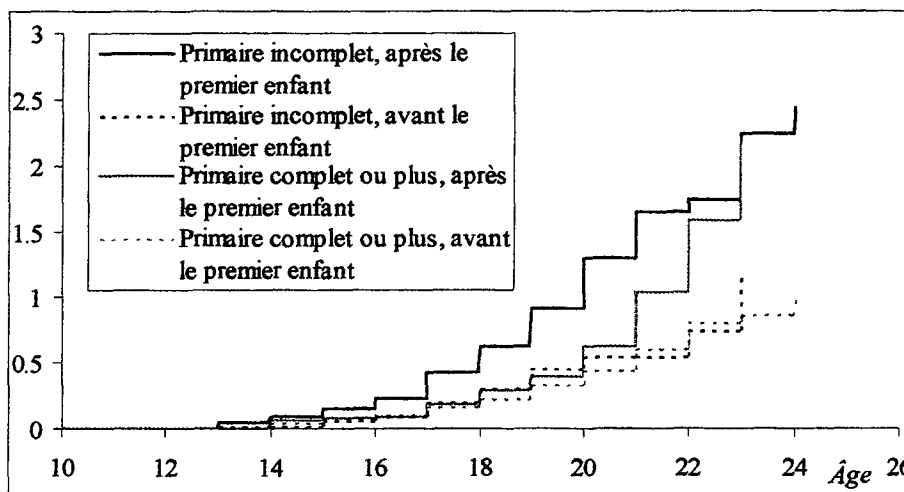
Tableau 4-3. Première entrée en union

Âge	Après le premier enfant			Avant le premier enfant			Total	
	n	N	w	n	N	w	n	N
10	0	103	1,75	7	308	5,25	7	411
11	0	103	0,26	1	300	0,74	1	403
12	0	103	1,28	5	299	3,72	5	402
13	0	103	2,08	8	294	5,92	8	397
14	2	103	1,86	5	285	5,14	7	388
15	1	101	2,66	9	278	7,34	10	379
16	2	100	5,51	18	263	14,49	20	363
17	12	98	10,24	23	237	24,76	35	335
18	13	86	9,56	18	193	21,44	31	279
19	17	73	11,77	18	144	23,23	35	217
20	14	56	12,02	21	107	22,98	35	163
21	6	42	4,12	4	60	5,88	10	102
22	6	36	4,74	4	40	5,26	10	76
23	10	30	6,23	1	23	4,77	11	53
24	11	20	7,27	1	13	4,73	12	33
25	5	9	3,18	1	8	2,82	6	17

Il est intéressant d'étudier la concurrence entre première naissance et première entrée en union en fonction du niveau d'instruction. Anastasia Gage et Caroline Bledsoe (1994, p.154-155) posent ce problème dans leur étude de la ville de Freetown, au Sierra Leone. Elles montrent que le nombre d'années d'études a une influence beaucoup plus importante sur l'entrée en union que sur l'arrivée du premier enfant. Dans le cas de Magenche, les données sont trop peu nombreuses pour permettre un découpage en plus de deux groupes de niveaux d'instruction différents.

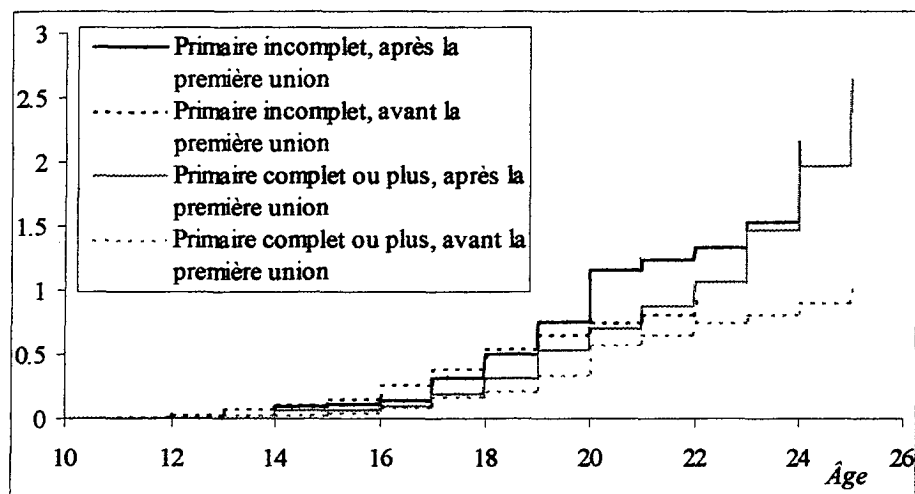
Nous pouvons tenter l'analyse avec d'une part les femmes n'ayant jamais été scolarisées ou n'ayant pas achevé le cycle primaire, et d'autre part celles qui ont au moins terminé le primaire.

Figure 4-7. Risques cumulés de première union pour différents niveaux d'instruction



La figure 4-7 montre que le niveau d'instruction n'a aucun effet sur l'entrée en union avant d'avoir eu un enfant (courbes en pointillés). En revanche, lorsqu'une femme a eu un enfant hors union, elle a moins de risques d'entrer en union avant 21 ans si elle atteint le niveau secondaire que si elle n'a été scolarisée qu'en primaire (courbes en trait continu). Ceci peut provenir de deux raisons : une jeune femme qui tente de poursuivre ses études malgré la naissance de l'enfant repoussera l'entrée en union, mais c'est extrêmement rare, principalement à cause de l'interdiction, en vigueur jusqu'à 1996, faite aux directeurs d'écoles d'accepter ces jeunes femmes dans leur établissement ; il est possible qu'une jeune femme plus instruite et/ou d'un milieu social moins défavorisé, attende plus de garanties qu'une autre avant d'entrer en union. L'influence d'une première naissance dépend fortement du niveau d'instruction : pour les jeunes femmes qui ont dépassé le niveau primaire, elle est nulle jusqu'à environ 20 ans où elle devient un facteur positif de l'entrée en union (courbes grises) ; pour celles qui n'ont pas achevé le cycle primaire, c'est un facteur positif de l'entrée en union dès la puberté (courbes noires).

Figure 4-8. Risques cumulés de première naissance pour différents niveaux d'instruction



La figure 4-8 montre que les jeunes femmes qui n'ont pas dépassé le primaire ont plus de risques que les autres d'avoir un premier enfant hors union avant 19 ans (courbes en pointillés). Elles ont également une probabilité d'avoir un enfant plus forte que les autres avant 21 ans (courbes en trait continu), lorsqu'elles ont déjà vécu en union, peut-être parce que l'utilisation de la contraception est différente dans les deux groupes étudiés.

De plus, on peut voir que pour les jeunes femmes les plus instruites (courbes grises), il y a indépendance entre première entrée en union et première naissance avant 18 ans. Dans tous les autres cas (après 18 ans, ou pour les femmes les moins instruites, quel que soit le groupe d'âge considéré), la dépendance est bilatérale.

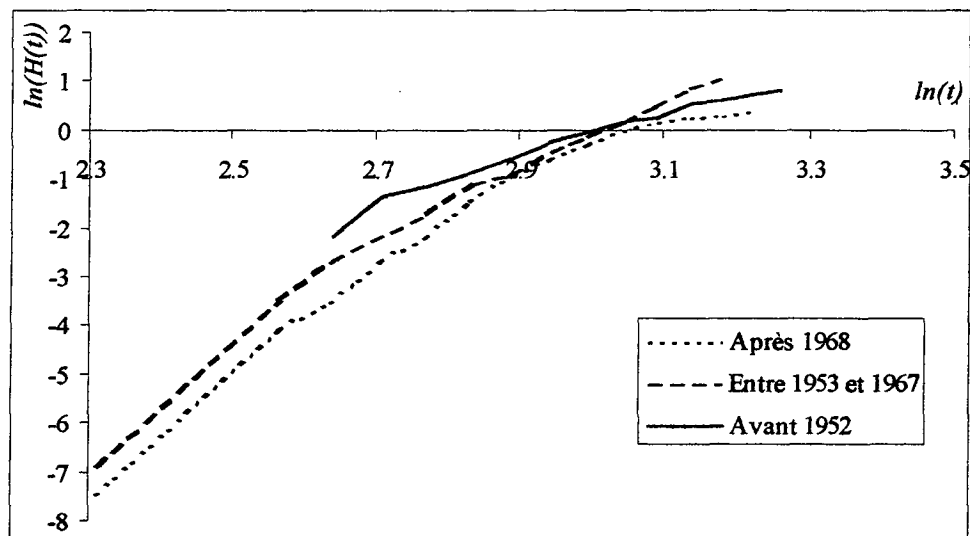
L'information obtenue ici est plus précise que celle de Gage et Bledsoe, et montre encore une fois que l'hypothèse souvent faite d'indépendance de caractéristiques comme ici l'entrée en union et la première naissance, est le plus souvent fausse.

III. L'arrivée du premier enfant

L'analyse des biographies permet de prendre en considération un grand nombre de variables, représentatives des circonstances dans lesquelles évoluent les femmes de Magenche et des événements qu'elles connaissent au cours de leur vie. Après avoir stratifié l'échantillon en fonction de l'année de naissance (1), nous verrons les effets individuels des variables disponibles dans les données de l'enquête réalisée à Magenche (2), qui serviront ensuite à la construction d'un modèle complet (3).

1) Une stratification nécessaire

Figure 4-9. Courbes $\ln(H(t))$ en fonction de $\ln(t)$ interdisant l'utilisation d'un modèle à risques proportionnels pour différents groupes d'années de naissance



La partie précédente a montré que l'entrée en union est un paramètre important à prendre en compte. Nous savons aussi que le groupe d'années de naissance a un effet différent selon les âges étudiés. La figure 4-9 montre que la courbe de femmes nées avant 1952 coupe nettement celles des femmes nées après 1953. Pour prendre en compte le premier groupe de femmes, il est par conséquent nécessaire de stratifier les données selon l'année de naissance. L'échantillon sur lequel nous travaillons étant de seulement 325 femmes, il n'est pas raisonnable de prendre en compte plus de 2 groupes différents. Nous proposons donc d'effectuer deux études parallèles pour les femmes nées avant 1968, et pour celles nées après

1968. Voyons quelles autres variables, dépendant du temps ou non, ont un effet significatif sur la première naissance.

2) Des effets individuels marqués

a) La conjoncture

La période de conjoncture n'a pas d'effet significatif sur les femmes nées avant 1967. En revanche, pour celles qui sont nées après 1968, le risque d'avoir un enfant est 2,5 fois moins élevé après 1993 qu'avant (Tableau 4-4).

Tableau 4-4. Effet de la conjoncture sur la première naissance

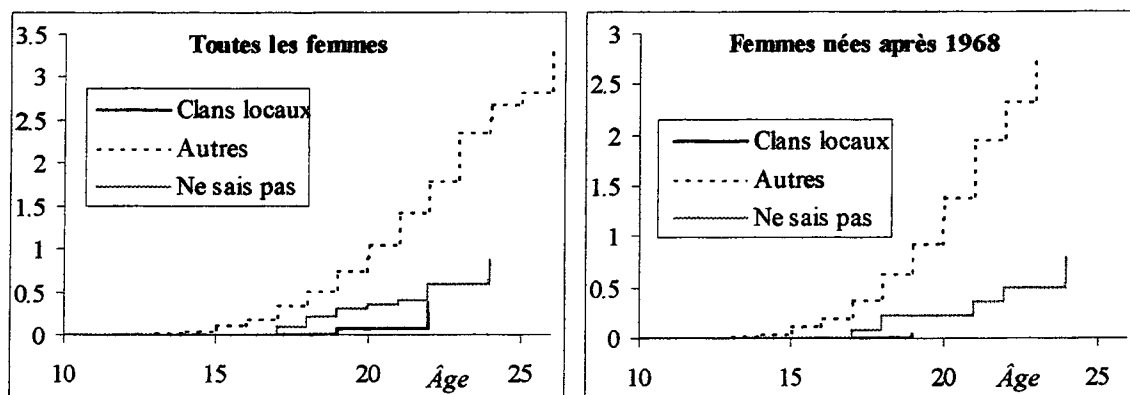
	Coefficient	Ecart-type
Femmes nées avant 1967		
Avant 1977	<ref>	
De 1978 à 1987	0,08	0,19
Après 1988	-0,18	0,46
Femmes nées après 1968		
Avant 1992	<ref>	
Après 1993	-0,89***	0,20

* significatif à 10 %, ** significatif à 5 %, *** significatif à 1 %

Source : V. Golaz, enquête Magenche 1997-1998.

b) Les caractéristiques des parents de l'individu

Figure 4-10. Risques cumulés de première naissance en fonction du clan d'origine de la femme

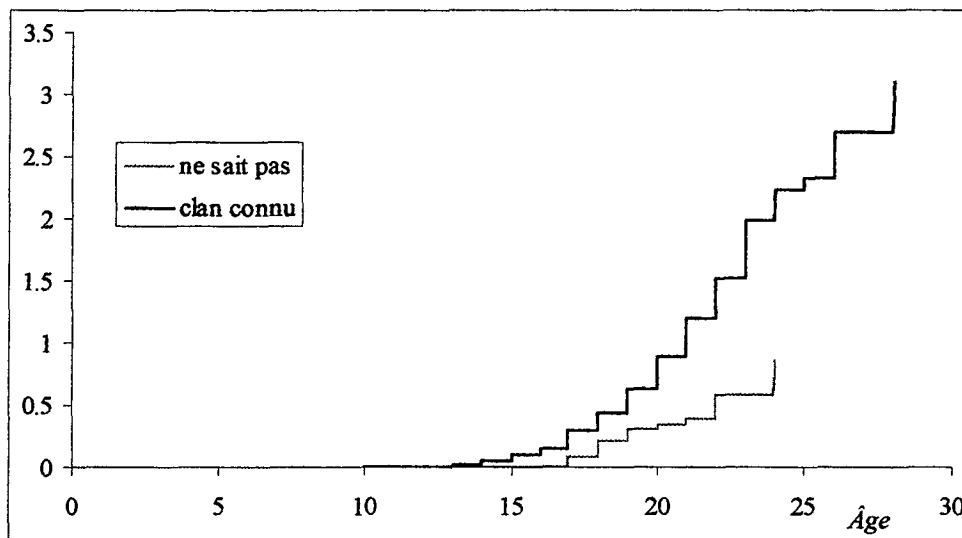


Le clan d'origine de la femme a un effet sur l'arrivée de son premier enfant. Les femmes issues de lignages locaux ont des risques beaucoup plus faibles que les autres d'avoir un premier enfant tôt (figure 4-10). Ce résultat est dû à un biais important : les femmes en union sont en général sur la terre de leur mari, et la zone

d'étude étant une unité exogame, les femmes de Magenche interrogées à Magenche sont celles qui ne sont pas encore en union ou qui en sont revenues justement parce qu'elles n'avaient pas d'enfant. Etant interrogées chez leurs parents, elles ont probablement aussi une plus grande latitude à dissimuler une ou plusieurs naissances précoces. Les femmes issues d'autres lignages et interrogées à Magenche sont interrogées chez leur belle famille, et leur fécondité est alors valorisée.

Cette distinction entre les clans issus de la zone d'étude et les autres clans cache le phénomène essentiel ici : il s'agit de la différence de comportement entre les jeunes femmes qui savent à quel clan leur père appartient et celles qui l'ignorent (figure 4-11). Les femmes sans enfant qui ne savent pas de quel clan elles sont originaires ont presque 3 fois moins de risques que les autres d'avoir un premier enfant à tout âge. Ces différences se retrouvent si l'on se limite aux femmes nées après 1968. En revanche, comme très peu de femmes nées avant 1968 ne connaissent pas le nom de leur clan d'origine, ou sont issues de clans locaux à Magenche, il n'est pas possible de mener cette analyse sur ce groupe d'années de naissance.

Figure 4-11. Risques cumulés de première naissance en fonction de la connaissance du clan d'origine pour toutes les femmes



Cette relation entre le fait de ne pas connaître le nom de son clan, et celui d'avoir une première naissance plus tardive, renvoie à l'acculturation déjà perçue dans l'étude du mariage coutumier. En d'autres termes, ce sont peut-être les femmes les plus occidentalisées, celles qui ont le moins d'enfant, ou qui débutent leur vie

féconde le plus tard, qui s'affichent comme a-claniques. Il est possible aussi, mais moins probable, que ce soit les femmes les plus pauvres et les moins instruites, qui ignorent le nom du clan de leur conjoint et cachent leurs premiers enfants.

A Magenche, la communauté est dominée par des idées adventistes, et les familles vivant de manière proscrite par l'église adventiste sont victimes de beaucoup de préjugés. On leur attribue par exemple une forte fécondité et des mœurs dissolues. L'étude de l'effet de la religion sur l'âge à la première naissance montre une différence de comportement récente entre les adeptes des différentes religions en présence. En effet, pour les femmes nées avant 1967, il n'y a pas de différence significative entre les adventistes et les autres (figure 4-12). Pour celles nées après 1968, le risque d'avoir un premier enfant est 1,4 fois plus fort pour les catholiques et 2 fois plus fort pour les autres cultes, que pour les adventistes (tableau 4-5).

Figure 4-12. Effet de la religion sur l'âge à la première naissance

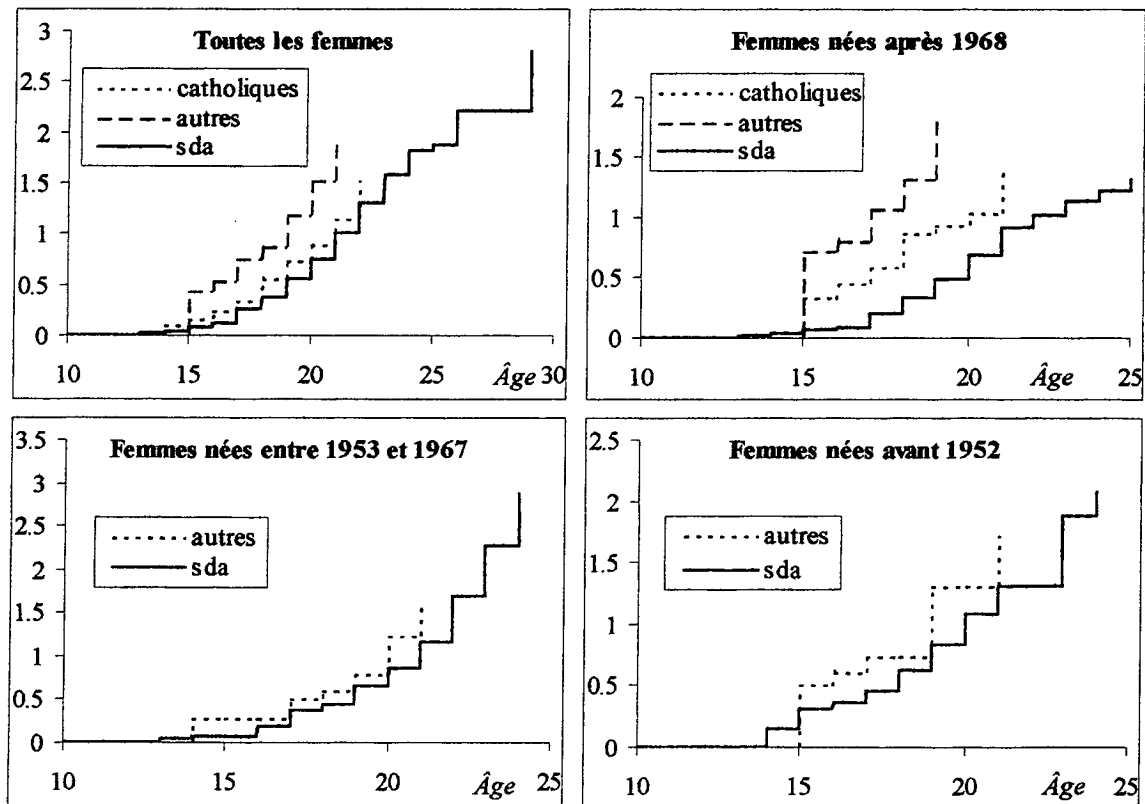


Tableau 4-5. Effets de la religion sur l'âge à la première naissance chez les femmes nées après 1968

	Coefficient	Ecart-type
Adventistes	<ref>	
Catholiques	0,36	0,26
Autres	0,74**	0,32

* significatif à 10 %, ** significatif à 5 %, *** significatif à 1 %

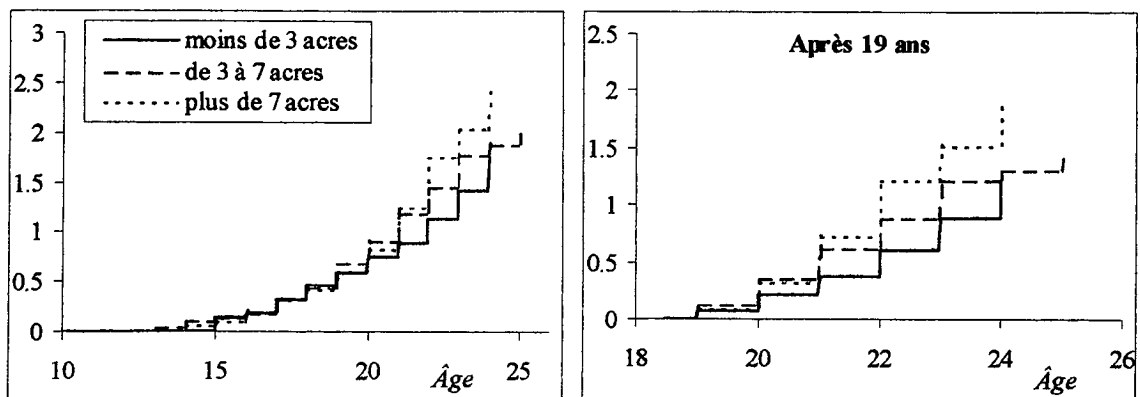
Source : V. Golaz, enquête Magenche 1997-1998.

On associe parfois aux non-adventistes les familles polygames. Le fait que le père soit polygame n'a cependant pas d'influence significative sur l'âge à la première naissance. Il est vrai qu'en pratique, la polygamie, proscrite par la plupart des groupes religieux locaux, concerne toutes les religions. L'association adventistes / monogames n'est pas représentative de la réalité, et si les adventistes ont moins de risques que les autres d'avoir un enfant tôt, les femmes dont le père est monogame ont un comportement strictement comparable en matière de première naissance, que celles dont le père est polygame.

Le nombre d'enfants de la mère ou du père n'a pas d'influence sur l'âge à la première naissance de la fille. Les familles nombreuses ne sont donc pas différentes des autres vis-à-vis de l'événement étudié. Le rang de naissance n'apporte rien non plus, que l'on prenne le rang parmi les enfants du père ou de la mère, ou encore des variables binaires du type "être l'aînée" ou "être la benjamine".

La profession du père n'a pas d'influence significative sur l'âge à la première naissance de ses filles, même chez les femmes nées après 1968.

Figure 4-13. Risques cumulés de première naissance en fonction de la superficie des terres possédées par le père



Avant 18 ans, il n'y a pas de différence significative entre les risques de première naissance selon la superficie des terres possédées par le père. Après 19 ans, les femmes dont le père possède la plus grande richesse foncière ont plus de chances d'avoir un enfant (figure 4-13). Il faut cependant rapprocher ce phénomène à la diminution progressive des superficies possédées en pays gusii, car rares sont les familles qui possèdent plus de 7 acres aujourd'hui. L'influence de cette variable sur la première naissance des femmes de groupes d'années de naissance différents (femmes nées après 1968 et femmes nées avant 1967) n'est pas significative, ce qui renvoie bien à une différence de comportements entre groupes d'années de naissance. En d'autres termes, le risque d'avoir un enfant (et d'ailleurs aussi d'entrer en union et de se marier, comme on l'a vu dans le chapitre 3) était plus fort lorsqu'il y avait plus de terre par famille.

c) Quelques données propres à l'individu

Comme pour l'étude de la première mise en union, il semble pertinent de prendre en compte le niveau d'instruction dans les variables explicatives de l'arrivée du premier enfant. On a déjà vu que les comportements sont différents selon le niveau d'instruction pour les femmes qui sont déjà en union et celles qui ont toujours été célibataires (figure 4-8). L'influence du niveau d'instruction seul n'est cependant pas significative, comme l'avait aussi montré aussi la figure 4-3. En revanche, si l'on distingue deux groupes d'années de naissance différents (femmes nées après 1968 et femmes nées avant 1968), les résultats sont significatifs pour le premier (figure 4-14).

Ce sont les femmes qui ont interrompu leurs études en primaire qui ont les plus forts risques d'avoir un premier enfant, et celles qui ont atteint le niveau secondaire qui ont les risques les plus faibles. Le niveau d'instruction, au delà du primaire, serait donc un paramètre répulsif pour l'arrivée d'une première naissance : plus une femme est instruite, moins elle a de chances d'avoir un enfant tôt. Cependant, comme dans l'étude de la première mise en union, c'est plus le fait d'être scolarisée qui repousse la naissance que le niveau atteint (tableau 4-6). En effet, une jeune femme scolarisée à presque 7 fois moins de chances qu'une autre d'avoir un enfant, quel que soit son niveau d'instruction. Dans le modèle 3 du tableau 4-6, le maximum du logarithme de la vraisemblance vaut - 488,5 alors que dans le modèle 2,

il vaut - 489,3. Le test du rapport de vraisemblances donne $t = -2 \times \log (\text{Vrais2} / \text{Vrais3}) = -2$, qui est un χ^2 à 3 degrés de liberté, ce qui montre bien que l'ajout des variables de niveau d'instruction n'ajoute rien au modèle. Pour les femmes nées avant 1968, la scolarisation jouait aussi un rôle primordial dans le recul de l'âge à la première naissance : une femme scolarisée avait presque 4 fois moins de chances qu'une autre d'avoir un enfant (tableau 4-7). La comparaison des résultats obtenus pour les deux groupes d'années de naissance montre de plus que la scolarisation est un facteur de plus en plus important du recul de la première naissance.

Figure 4-14. Risques cumulés de première naissance en fonction du niveau d'instruction chez les femmes nées après 1968

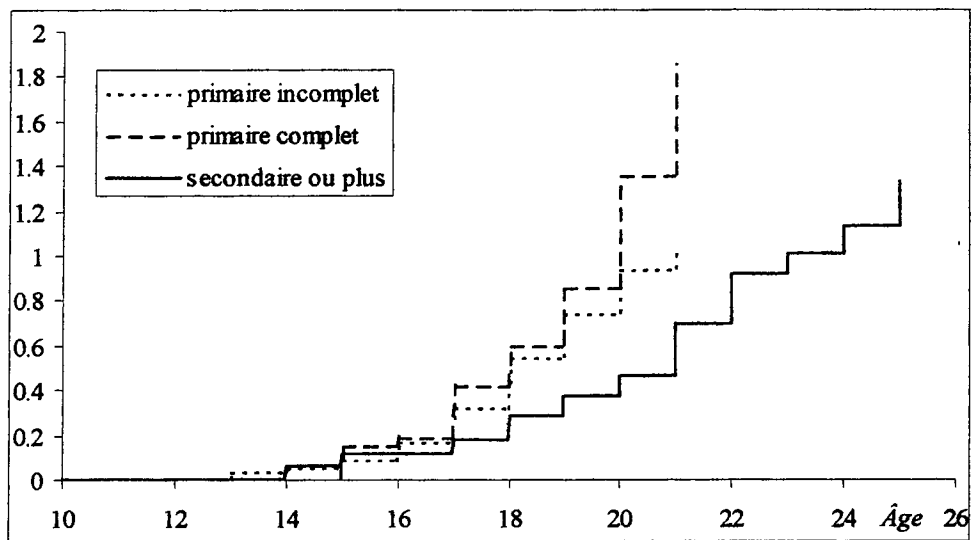


Tableau 4-6. Effets du niveau d'instruction et de la scolarisation sur la première naissance chez les femmes nées après 1968

	Coefficient	Ecart-type
Modèle 1 : Niveau d'instruction		
Primaire incomplet	0,58***	0,22
Primaire complet	0,80***	0,25
Secondaire et plus	<ref>	
Modèle 2 : Scolarisation		
Est scolarisée	-1,94***	0,25
Modèle 3 : Niveau d'instruction et scolarisation		
Primaire incomplet	0,20	0,24
Primaire complet	0,33	0,26
Secondaire et plus	<ref>	
Est scolarisée	-1,87***	0,26

* significatif à 10 %, ** significatif à 5 %, *** significatif à 1 %

Source : V. Golaz, enquête Magenche 1997-1998.

Tableau 4-7. Effet de la scolarisation sur la première naissance chez les femmes nées avant 1968

	Coefficient	Ecart-type
Scolarisation		
Est scolarisée	-1,31***	0,30

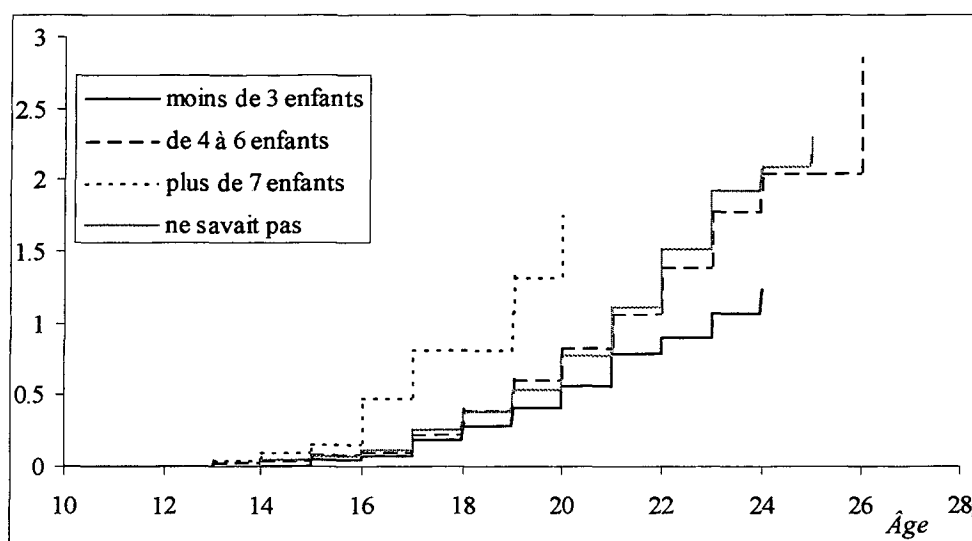
* significatif à 10 %, ** significatif à 5 %, *** significatif à 1 %

Source : V. Golaz, enquête Magenche 1997-1998.

Les activités autres que la scolarisation (agriculture, activités informelles ou emploi formel) n'ont pas d'influence significative sur l'âge à la première naissance. Les superficies cultivées et le statut de ces terres n'ont pas non plus d'influence sur l'arrivée de la première naissance.

On peut de plus considérer les migrations hors du pays gusii rural, c'est-à-dire toutes les migrations vers les villes (y compris la ville de Kisii) et vers des zones rurales autres. Mais que l'on considère la durée écoulée hors du pays gusii rural, sous différentes formes, ou simplement le fait d'avoir vécu ailleurs, ces paramètres n'ont pas d'effet significatif sur l'âge à la première naissance.

Figure 4-15. Risques cumulés de première naissance en fonction du nombre d'enfants désirés à l'adolescence



Le nombre d'enfants désirés à l'adolescence est une question sujette à un biais important : il est très probable que les réponses ont été ajustées a posteriori, en fonction des naissances effectivement vécues par la femme (voir chapitre 2). Les résultats obtenus ici montrent une adéquation des « désirs » et de la réalité, qui est loin d'être sûre (figure 4-15). Les femmes qui désiraient 3 enfants ou moins à

l'adolescence ont globalement 1,5 fois moins de risques que celles qui en voulaient 4 à 6 d'avoir un premier enfant (tableau 4-8). Les femmes qui déclarent qu'elles voulaient plus de 7 enfants avant leur première grossesse ont eu près de 2 fois plus de risques que ces dernières de connaître une première naissance précoce, notamment avant 17 ans. Il est possible que ce soit une reconstruction a posteriori de leurs désirs passés. Il faut noter aussi que toutes ces femmes ont eu leur premier enfant avant 22 ans.

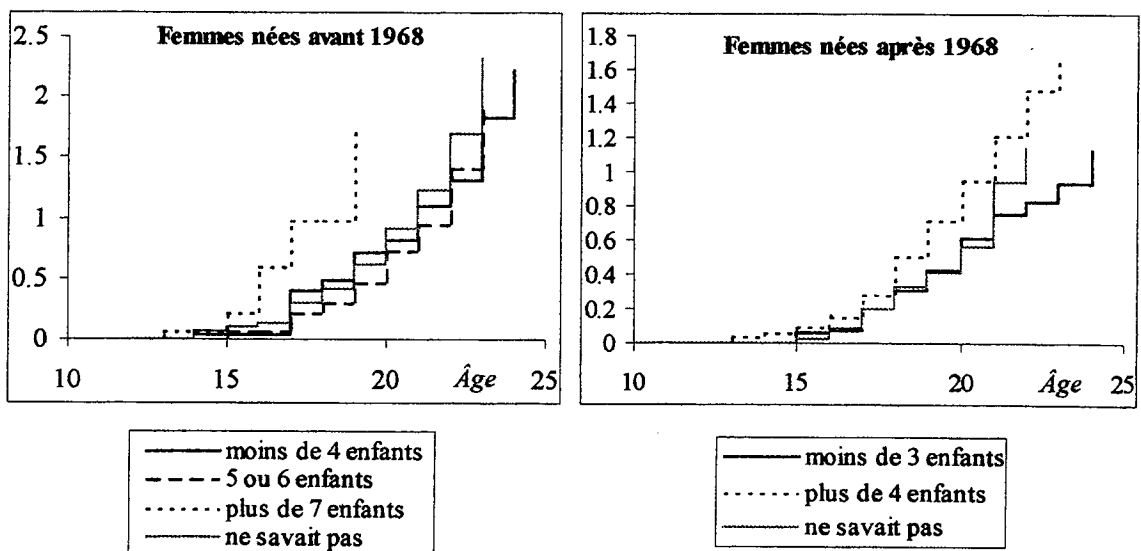
Tableau 4-8. Effet du nombre d'enfants désirés à l'adolescence sur la première naissance

	Coefficient	Ecart-type
Modèle 1 : tout l'échantillon		
3 ou moins	-0,43**	0,19
De 4 à 6	<ref>	
7 et plus	0,63***	0,24
Ne savait pas	0,02	0,15
Modèle 2 : femmes nées après 1968		
3 ou moins	-0,47**	0,22
4 et plus	<ref>	0,24
Ne savait pas	-0,35	0,25
Modèle 3 : femmes nées avant 1968		
4 ou moins	-0,13	0,26
5 ou 6	<ref>	
7 et plus	0,95***	0,32
Ne savait pas	0,22	0,23
Nombre d'individus : 308 ; Nombre d'événements : 245		

* significatif à 10 %, ** significatif à 5 %, *** significatif à 1 %

Source : V. Golaz, enquête Magenche 1997-1998.

Figure 4-16. Risques cumulés de première naissance en fonction du nombre d'enfants désirés à l'adolescence selon le groupe d'années de naissance



Les différences sont significatives dans l'ensemble de l'échantillon, comme pour les deux groupes d'années de naissances étudiés considérés séparément (figure 4-16). L'allure des courbes est similaire à celles de la figure 4-15 dans ces deux cas.

Comme nous l'avons vu dans l'étude de l'interaction entre première union et première naissance, le fait de vivre en union ou d'avoir déjà vécu en union a un effet important sur l'arrivée de la première naissance. Les femmes qui ont déjà vécu en union ont plus de 5 fois plus de risques que les autres d'avoir leur premier enfant (tableau 4-9). Cette tendance est encore plus forte chez les femmes nées après 1968, pour lesquelles la mise en union entraîne un risque 7 fois supérieur d'avoir un enfant que le célibat.

Tableau 4-9. Effet d'une mise en union sur la première naissance

	Coefficient	Ecart-type
Modèle 1 : tout l'échantillon		
union	1,68***	0,14
Modèle 2 : femmes nées après 1968		
union	2,04***	0,20
Modèle 3 : femmes nées avant 1968		
union	1,39***	0,20
Nombre d'individus : 308 ; Nombre d'événements : 245		

* significatif à 10 %, ** significatif à 5 %, *** significatif à 1 %

Source : V. Golaz, enquête Magenche 1997-1998.

3. Modèles semi-paramétriques

Sauf exception, toutes les femmes de Magenche ont eu ou auront au moins un enfant. Les modèles présentés ici donnent une estimation des risques que certaines femmes ont, par rapport à d'autres, d'avoir leur premier enfant à un certain moment de leur vie. La probabilité de connaître l'événement étudié évolue au cours de la vie, en fonction des caractéristiques de chacune et des autres événements qu'elle a vécu à chaque instant.

a) Femmes nées après 1968

Puisqu'il n'est pas possible d'appliquer un modèle à risques proportionnels à l'ensemble de l'échantillon, nous nous intéressons en premier lieu aux femmes nées après 1968. Lorsque tous les paramètres séparément significatifs sont regroupés dans un même modèle, des résultats nouveaux apparaissent (tableau 4-10).

A tout moment de leur vie, les jeunes femmes adventistes qui ne connaissent pas leur clan et qui n'ont pas encore eu d'enfant ont 3 fois moins de risques que les autres d'avoir leur premier enfant.

Tous autres paramètres égaux par ailleurs, un jeune femme qui n'est plus scolarisée et qui vit en union a presque 14 fois plus de chances d'avoir un premier enfant qu'une jeune femme scolarisée qui vit encore chez ses parents. Une femme avait 1,7 fois plus de chances d'avoir un premier enfant avant 1992 qu'une autre, au même âge, n'en a après 1993.

Tableau 4-10. Modèle semi-paramétrique (femmes nées après 1968)

Nombre d'individus : 176

Nombre d'événements : 115

Maximum de vraisemblance : - 455

	Coefficient	Ecart-type
PARAMETRES DEPENDANT DU TEMPS		
Périodes de conjoncture :		
avant 1992	0,52**	0,22
après 1993	<ref>	
Est étudiante :		
étudiante	-1,29***	0,28
A déjà vécu en union :		
union	1,32***	0,22
PARAMETRES FIXES		
Clan :		
Connu	<ref>	
Ne sais pas	-0,62*	0,32
Religion :		
Adventiste	<ref>	
Catholique	0,40	0,26
Autre	0,57*	0,32

* significatif à 10 %, ** significatif à 5 %, *** significatif à 1 %

Source : V. Golaz, enquête Magenche 1997-1998.

Une jeune femme qui n'est plus scolarisée, qui n'est ni catholique, ni adventiste, qui a déjà vécu en union et qui sait à quel clan elle appartient a 75 fois plus de risques d'avoir un premier enfant avant 1992 qu'une jeune femme scolarisée, adventiste, n'ayant jamais vécu en union et qui ne connaît pas son clan d'origine n'en a après 1993.

b) Femmes nées avant 1967

Voyons maintenant ce qu'apporte un modèle similaire sur les femmes nées avant 1967. La plupart des variables explicatives ne donnant pas de différence significative, il ne nous reste que le fait d'être scolarisée et celui de vivre ou d'avoir vécu en union (tableau 4-11).

Parmi les femmes nées avant 1967, une étudiante célibataire avait 18 fois moins de chances d'avoir un premier enfant qu'une jeune femme non scolarisée vivant en union, tous autres paramètres égaux par ailleurs.

Tableau 4-11. Modèle semi-paramétrique (femmes nées avant 1967)

Nombre d'individus : 137
 Nombre d'événements : 135
 Maximum de vraisemblance : - 522

	Coefficient	Ecart-type
PARAMETRES DEPENDANT DU TEMPS		
Est étudiante :		
étudiante	-0,70**	0,32
A déjà vécu en union :		
union	1,22***	0,21

* significatif à 10 %, ** significatif à 5 %, *** significatif à 1 %

Source : V. Golaz, enquête Magenche 1997-1998.

La stratification du modèle selon le groupe d'années de naissance, imposée par l'hétérogénéité observée pour ce paramètre, nous fait perdre beaucoup d'informations par rapports aux événements étudiés précédemment. Dans l'étude de l'entrée en union ou du mariage coutumier, il était possible de mener l'analyse sur l'ensemble de l'échantillon, ce qui permettait, en travaillant sur des effectifs avoisinant 300 personnes, d'obtenir des résultats significatifs, même avec de nombreuses variables explicatives. Ici, la stratification impose (au minimum) une division par deux des effectifs, et l'on voit comment l'analyse de l'arrivée du premier enfant chez les femmes nées avant 1967 n'aboutit pas aussi bien que celle menée sur les femmes nées après 1968 : l'échantillon est probablement trop dispersé, l'effectif trop peu nombreux (moins de 140 femmes), et il faut aussi rappeler la plus mauvaise précision des réponses dans ce groupe. On aurait pu limiter l'étude aux femmes nées après 1953, ce qui aurait permis de ne pas stratifier le modèle, mais on aurait perdu

l'information sur l'évolution de la fécondité entre les femmes nées avant 52 et celles nées entre 1953 et 1967. Ceci apporterait peut-être des résultats plus fins.

Il faut garder à l'esprit que nous ne disposons d'aucune donnée sur l'avortement, dont la prévalence est probablement assez forte. Ce problème sera à nouveau évoqué dans la partie B de ce chapitre. L'âge à la première naissance n'est pas, dans le cas d'une pratique courante de l'avortement, représentatif de l'âge à la première grossesse. Cependant, c'est la première naissance qui amène un changement de statut chez la femme, et qui éventuellement la force à interrompre sa scolarité.

On peut cependant retenir de ces modèles l'absence de certains paramètres, comme le niveau d'instruction, qui cachait l'effet direct de la scolarisation, le milieu socio-économique de la famille de la jeune femme, ou les caractéristiques foncières de l'exploitation agricole sur laquelle elle vit. La première naissance est un événement extrêmement proche de la première entrée en union, mais qui dépend peu de facteurs exogènes.

Si la première naissance ne semble dépendre d'aucune caractéristique économique du ménage dont fait partie la jeune femme, il est probable que ce n'est pas le cas des naissances suivantes. Cette question sera abordée dans la partie B. Avant cela, il est intéressant de revenir sur la relation entre niveau d'instruction, scolarisation et première naissance, en étudiant la durée qui s'écoule entre la sortie du système scolaire et la première naissance, chez les jeunes femmes qui quittent l'école avant la fin du primaire.

IV. De la sortie du système scolaire à la première naissance

On explique souvent la baisse de la fécondité par le niveau d'instruction de plus en plus élevé des femmes, comme le font par exemple Lestaeghe et Jolly (1995), ou Juha Uitto sur le Kenya (1989). Mais l'analyse des biographies recueillies à Magenche, a montré dans la partie précédentes, que le recul de l'âge à la première naissance doit être mis en parallèle avec la scolarisation de plus en plus longue des jeunes filles, et non avec leur niveau d'instruction. La relation entre scolarisation et première naissance est complexe : si la scolarisation repousse la première naissance, la première naissance peut interrompre la scolarisation. Gage et Bledsoe (1994) ont déjà montré la pertinence de la durée de scolarisation comme variable intermédiaire de l'âge au premier mariage et à la première naissance dans un cadre urbain. Leur étude de Freetown soulève le problème de l'ambivalence de la relation entre scolarisation et première naissance.

Mesurer les cas d'abandon scolaire liés à une grossesse est en effet une tâche difficile, voire impossible. Une enquête rétrospective ne fournit pas d'information directe à ce sujet, car les situations de ce type, considérées comme honteuses, sont en général cachées au cours des entretiens. On ne dispose donc pour cela que de moyens indirects, dont l'un est l'étude de la durée écoulée entre la fin de la scolarisation et l'entrée en vie féconde.

Dans un premier temps, un aperçu des opinions des directeurs d'écoles de la région de Magenche montre que les abandons de scolarité dus à une grossesse précoces sont fréquents (1). La durée médiane entre sortie du système scolaire et première naissance et les caractéristiques des femmes qui ont un enfant dès leur sortie de l'école (2). Enfin, une analyse détaillée des effets individuels et conjugués des variables disponibles dans l'enquête de Magenche confirme les résultats de la partie précédente (3).

1) Des abandons fréquents

Selon les directeurs d'école interrogés, les interruptions de scolarité pour grossesse sont fréquents, en primaire comme en secondaire. Cependant, comme nous l'avons vu précédemment, l'une des causes les plus importantes de première naissance précoce est la non-scolarisation des jeunes filles. Comment faire la part

entre les grossesses intervenant au cours de la scolarité et celles suivant immédiatement cette interruption, qui peut avoir eu lieu simplement pour des raisons financières ? L'étude de la durée qui s'écoule entre la fin de la scolarité et la première naissance apporte des éléments de réponse à cette question.

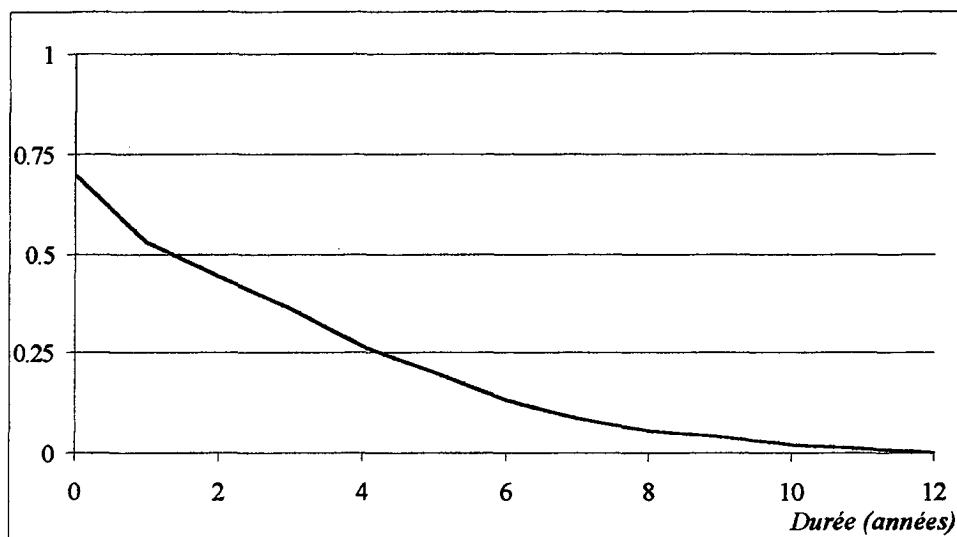
C'est à l'école primaire que l'abandon de la scolarité par les jeunes filles qui tombent enceintes avant la fin de leurs études est le plus frappant. Pour approcher ce problème, on peut étudier, parmi les femmes dont les études primaires ont été interrompues, la durée écoulée entre cette interruption et la première naissance. La totalité des femmes ayant interrompu leurs études à l'école primaire ont en effet déclaré la naissance de leur premier enfant comme postérieure à l'interruption de leur scolarité (il n'y a pas eu de cas de reprise scolaire). Nous travaillons ici sur 92 femmes, ayant presque toutes connu l'événement. La petite taille de l'échantillon explique que dans la suite, j'ai dû simplifier les catégories étudiées.

On peut rappeler ici que le cycle primaire au Kenya comprend 7 à 8 classes selon l'époque, ce qui fait que lorsqu'une fille débute sa scolarité vers 10 ans, il n'est pas rare qu'elle passe toute son adolescence en primaire. Une jeune femme qui quitte le primaire au cours des années 1990 a donc toutes les chances d'avoir déjà atteint l'âge de se marier, en tous cas, celui d'avoir des enfants.

2. De la fin de la scolarité à la première naissance

a) Durée médiane

Figure 4-17. Fonction de séjour de la population féminine ayant quitté l'école en cours de cycle primaire, avant l'arrivée du premier enfant



Nous nous intéressons particulièrement aux jeunes femmes qui connaissent l'événement dans l'année qui suit la fin de la scolarité. La figure 4-17 montre que près de 30 % de la population féminine est concernée par cela. Dans ces cas, il est probable qu'il existe une relation entre la rupture de scolarité et la naissance. Il se peut d'une part que la jeune femme ait été chassée de l'école ou soit partie d'elle-même à cause de sa grossesse, ou d'autre part qu'ayant quitté l'école et son milieu protecteur, elle soit tombée enceinte au cours des mois suivants.

Le nombre médian d'années entre la fin de la scolarité et la première naissance est de 1,3 pour l'ensemble des femmes. On constate (figure 4-17), que les femmes qui interrompent leur scolarité au cours des années 1980 ou 1990, ont un risque près de 2 fois plus fort que les autres d'avoir un premier enfant rapidement après leur rupture de scolarité. Pour elles, le nombre médian d'années écoulées avant la première naissance est seulement de 0,68, c'est-à-dire environ 8 mois. Plus de 35 % d'entre elles ont en effet vécu leur première naissance l'année de la rupture de scolarité, c'est-à-dire qu'il est très probable que cette rupture ait eu lieu au cours de la grossesse. En revanche, les premières naissances survenant l'année de la sortie du système scolaire ne concernent que 15 % des ruptures de scolarité avant 1980.

b) Les naissances de l'année de fin de scolarité

L'étude des femmes qui ont leur premier enfant l'année où elles quittent le système scolaire apporte des éléments nouveaux. Le tableau 4-12 montre que ces cas sont de plus en plus fréquents : dans les années 1990, presque un quart des abandons de scolarité en cours de cycle primaire sont suivis d'une naissance dans l'année. Il s'agit principalement de jeunes catholiques, dont le père est monogame et ne possède que peu de terre, et qui ne connaissent pas leur clan. On trouve ici une différence importante de comportement, en fonction de l'extension du domaine foncier du père. Cet écart est probablement lié à la conjoncture.

Tableau 4-12. Moment auquel survient la première naissance selon diverses caractéristiques des mères

	l'année de sortie de scolarité	plus tard
Année de sortie du primaire		
Avant 1979	7,4%	92,6%
Années 1980	19,4%	80,6%
Années 1990	23,5%	76,5%
Religion		
adventistes	15,6%	84,4%
catholiques	26,3%	73,7%
autres	11,1%	88,9%
Superficie des terres du père		
moins de 2 acres	36,4%	63,6%
de 2 à 4 acres	17,4%	82,6%
plus de 4 acres	14,0%	86,0%
ne sait pas	12,5%	87,5%
Nombre de femmes du père		
1	20,0%	80,0%
2 ou plus	14,9%	85,1%
Clan		
Connu	16,5%	83,5%
Inconnu	28,6%	71,4%

Source : V. Golaz, enquête Magenche 1997-1998.

Un autre point intéressant concerne les femmes qui ne connaissent pas le nom de leur clan. La partie précédente a montré que celle-ci ont leur premier enfant plus tard que les autres. Ici cependant, nous pouvons voir que plus d'un quart de celles qui interrompent leur scolarité en primaire ont un enfant la même année. Les femmes qui ignorent le nom de leur clan sont en général peu instruites, et cette observation semble plus proche de la réalité que les résultats de la partie précédente. Elle est

cependant sujette à caution, car seulement 7 femmes sur les 92 étudiées ici ne savent pas à quel clan elles appartiennent.

Aucune de ces caractéristiques n'est significative dans un modèle de régression. Ne naissance au cours d'une année scolaire semble être un accident qui touche l'ensemble de la population de Magenche de la même manière. Il est peut-être possible d'obtenir plus d'indices à ce sujet en étudiant maintenant la durée entre l'interruption de la scolarité et la première naissance, pour les femmes qui n'ont pas un enfant l'année de fin de scolarité.

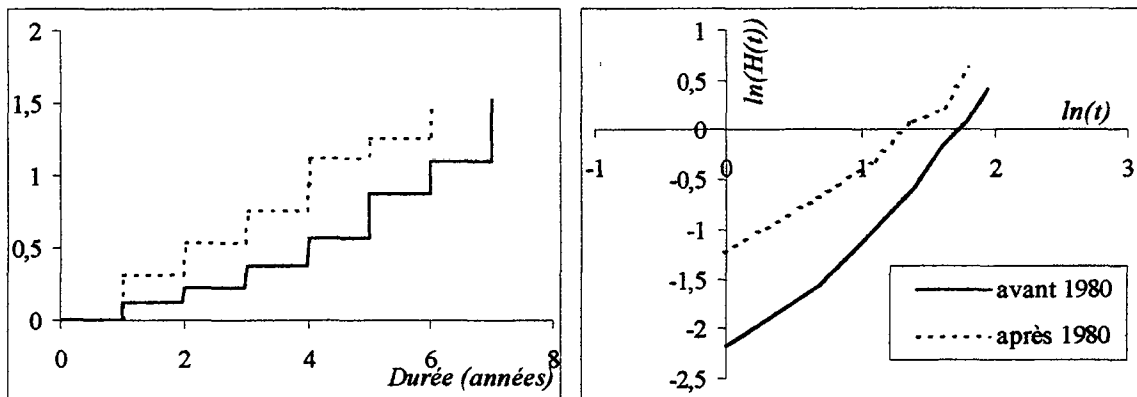
3. Les facteurs de la durée entre la fin de la scolarité et la première naissance

Voyons maintenant l'arrivée du premier enfant chez les femmes qui n'en ont pas un immédiatement à leur sortie de l'école : elles ne sont plus que 76 dans ce cas.

a) Effets individuels

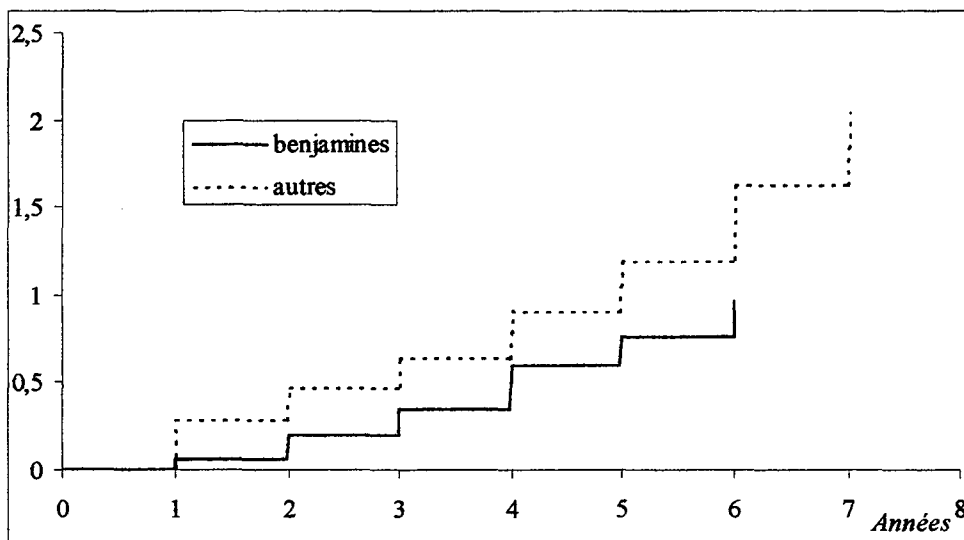
Si l'on prend en considération différentes promotions de ruptures de scolarité, on peut voir que les grossesses ont lieu de plus en plus rapidement après la sortie du système scolaire (figure 4-18). Nous avons déjà vu dans la partie précédente que les grossesses précoces sont de plus en plus fréquentes. Il s'agit en fait d'une caractéristique générale, probablement due à la scolarisation de plus en plus longue des jeunes filles. Ce qui est considéré comme une grossesse précoce (et par conséquent non désirée) aujourd'hui, alors que les valeurs ont changé et que la scolarisation s'impose sur la fécondité, était encore, il y a quelques décennies, un objectif pour les femmes gusii.

Figure 4-18. Risques cumulés d'avoir un enfant et courbes $\ln(H(t))$ selon la promotion de rupture de scolarité



Le rang de naissance a un effet sur l'arrivée du premier enfant : les femmes qui sont les dernières nées de leur mère ont près de 2 fois moins de risques que les autres d'avoir un enfant rapidement après la fin de leur scolarité (figure 4-19). En revanche, le nombre de frères et sœurs de la jeune femme, que ce soit du côté maternel ou du côté paternel, n'a pas d'influence significative sur l'arrivée de son premier enfant.

Figure 4-19. Risques cumulés de première naissance à partir de la fin de la scolarité en fonction du rang de naissance



Comme précédemment, le paramètre dépendant du temps qui atteste d'une vie en union apporte des résultats forts et significatifs : les femmes qui ont déjà vécu en

union ont plus de 4 fois plus de risques que les autres d'avoir un premier enfant tôt (tableau 4-13).

Tableau 4-13. Effet d'une mise en union sur la première naissance des femmes ayant interrompu leur scolarité en primaire

	Coefficient	Ecart-type
A déjà vécu en union :		
union	1,46***	0,25

* significatif à 10 %, ** significatif à 5 %, *** significatif à 1 %

Source : V. Golaz, enquête Magenche 1997-1998.

Le milieu dans lequel la jeune femme évolue n'a pas d'influence sur la durée qui sépare l'interruption de sa scolarité et la naissance de son premier enfant. En effet, ni la religion, ni le clan d'origine, ni l'activité principale de la jeune femme ou de son père, ni la superficie des terres de celui-ci, ni son éventuelle polygamie n'ont d'influence significative sur l'arrivée du premier enfant de la jeune femme. Le fait que celle-ci désire avoir un nombre plus ou moins grand d'enfants avant d'en avoir n'apporte pas non plus de résultat. Ce manque de résultats provient peut-être du fait que l'échantillon est trop restreint : il n'y a pas assez de cas pour permettre d'observer des tendances nettes.

Tableau 4-14. Effet de l'émigration sur la première naissance des femmes ayant interrompu leur scolarité en primaire

	Coefficient	Ecart-type
Modèle 1		
a déjà vécu hors du pays gusii rural	0,07	0,43
Modèle 2		
nombre d'années écoulées hors du pays gusii rural à chaque instant (ae)	0,01	0,03
	Coefficient	Ecart-type
Modèle 3		
ae	-0,26	0,17
(ae) ²	0,02*	0,01

* significatif à 10 %, ** significatif à 5 %, *** significatif à 1 %

Source : V. Golaz, enquête Magenche 1997-1998.

Le fait d'avoir migré, autre variable dépendant du temps, a une influence sur l'arrivée de la première naissance, mais cette influence est très faible. Il faut avoir vécu ailleurs qu'en pays rural gusii un nombre conséquent d'années pour que cette émigration repousse la première naissance. Avoir vécu ailleurs quelques années

seulement a un effet inverse : cela favorise l'arrivée de la première naissance (tableau 4-14, modèle 3).

b) Modèle semi-paramétrique

Lorsque l'on rassemble les paramètres apportant des résultats significatifs dans un modèle global, seules les variables biographiques restent significatives (tableau 4-15). Le fait d'avoir vécu ailleurs qu'en pays gusii n'était qu'une variable intermédiaire de la première naissance, cela n'a plus d'effet significatif dans le modèle de Cox.

Tableau 4-15. Modèle semi-paramétrique

nombre d'individus : 74
 nombre d'événements : 64
 maximum de vraisemblance : - 269

	Coefficient	Ecart-type
PARAMETRES DEPENDANT DU TEMPS		
Promotions de rupture de scolarité :		
avant 1979	-0,56	0,26
après 1980	<ref>	
A déjà vécu en union :		
union	1,44***	0,25

* significatif à 10 %, ** significatif à 5 %, *** significatif à 1 %

Source : V. Golaz, enquête Magenche 1997-1998.

Une jeune femme qui a quitté l'école primaire avant la fin des années 1970 et qui est célibataire a plus de 7 fois moins de chances d'avoir un premier enfant qu'une jeune femme qui quitte le primaire après 1980 et qui vit en union.

On peut tirer quelques conclusions de cette étude de la durée entre la sortie du système scolaire et la première naissance. D'une part, en ce qui concerne la méthode utilisée ici, on peut constater que même avec un échantillon extrêmement réduit (74 individus seulement), l'analyse des biographies apporte des résultats. Seules les variables dépendant du temps restent significatives, ce qui montre leur importance dans ces modèles. D'autre part, une proportion de plus en plus importante de jeunes filles ont un enfant au cours de leur dernière année de scolarité. Or l'évolution de l'âge à la première naissance a montré une baisse sensible des naissances chez les adolescentes. On peut donc en déduire qu'il y a un nombre de plus en plus important de jeunes filles qui interrompent leur scolarité en cours d'année scolaire, voire en

début d'année scolaire. C'est le fait d'être sortie du système scolaire qui entraîne la grossesse et la naissance, plus que l'inverse. Ces résultats sont confirmés par l'étude menée par le *Population Council* dans l'ensemble du Kenya en 1996 (Mensch *et al.*, 1999).

Conclusion

Chez les femmes, le facteur le plus important de l'évolution socio-démographique en cours à Magenche est la scolarisation de plus en plus longue. Le niveau d'instruction n'a d'effet ni sur la première union, ni sur le mariage, ni sur la première naissance. Il reste néanmoins qu'il a peut-être un effet sur la descendance finale (Lestaeghe et Jolly, 1995). Mais à Magenche, les femmes qui sont sorties de la vie féconde sont très peu nombreuses à avoir été scolarisées. De plus, nous n'avons pas ici les moyens de vérifier l'effet du niveau d'instruction sur la descendance finale pour les autres femmes. Il est possible que comme dans l'étude de la nuptialité, le niveau d'instruction soit un facteur de différenciation de moins en moins important.

Cette très faible hausse de l'âge à la première naissance dénote sur le fond de la baisse globale de la fécondité au Kenya. Vu l'importance de la scolarisation dans le recul de la première naissance à Magenche, on peut se demander ici si les conditions de scolarisation des jeunes filles y sont satisfaisantes. Les résultats très satisfaisants des statistiques officielles, dans lesquels les taux de scolarisation des filles gusii se rapprochent de ceux des garçons, avoisinant les 95 % jusqu'à 15 ans, cachent des problèmes de fond qui se répercutent différemment sur les deux sexes. La pauvreté croissante des ménages de Magenche entraîne des ruptures de scolarités fréquentes chez beaucoup d'enfants, et en particulier des filles. Ces ruptures d'activités sont propices aux début de grossesse chez les jeunes filles. Le nomadisme scolaire (changements d'école en cours d'année scolaire, pour pallier l'absence d'argent pour payer les frais de scolarité) touche surtout les filles. Enfin, les filles sont les dernières à bénéficier de temps libre pour étudier en dehors des heures de classe.

Avec la pauvreté en hausse et le délitement progressif du système scolaire kenyan, on peut se demander dans quel mesure l'âge à la première naissance ne va pas diminuer dans les années à venir pour certains groupes de la population. Jusqu'à présent, si la baisse de la fécondité s'est amorcée à Magenche, c'est probablement

plus par la maîtrise de la fécondité après la première naissance que par le recul de la première naissance.

B. Espacement et planification des naissances à Magenche

Voyons maintenant les naissances ultérieures. L'étude des intervalles intergénésiques montre un espacement des naissances de plus en plus important (I). Malgré les politiques du gouvernement et des ONG, la contraception demeure difficile d'accès pour les femmes de Magenche (II). Un modèle original apporte des informations sur la première utilisation de contraceptifs (III).

I. Des intervalles intergénésiques de plus en plus longs

Nous nous intéressons dans cette partie au temps qui sépare deux naissances consécutives dans les trajectoires féminines.

1) Des données peu précises, mais nombreuses

Dans l'enquête réalisée à Magenche, les dates de naissances des enfants des femmes interrogées ont été notées en mois et années. Mais très souvent, l'information sur le mois manque : on ne dispose alors que de l'année. Il est par conséquent délicat de tenter une analyse sur la durée qui sépare deux naissances consécutives. Celle-ci peut en effet être de moins d'un an dans certains cas. Mais supprimer de l'échantillon les femmes qui ne peuvent donner le mois de naissance de leurs enfants reviendrait à introduire un biais important : ce sont probablement les femmes les moins instruites, ou celles qui ont le plus d'enfants, et de plus, elles constituent une grande partie de l'échantillon. J'ai donc choisi ici de tenter une analyse uniquement à partir des années de naissance des enfants. Il ne faut pas considérer ces résultats comme extrêmement précis, ils donnent simplement l'allure générale de ce qu'apporterait une analyse effectuée à partir des mois de naissance.

Ce travail, portant sur des épisodes multiples au cours de la vie d'une femme, présente l'avantage de reposer sur un échantillon d'événements plus grand que ceux utilisés dans le reste de cette thèse. Nous avons ici en effet 1087 intervalles, ce qui fait que la taille de l'échantillon pallie à l'imprécision de la mesure.

2) Un aperçu de l'allongement des intervalles intergénésiques

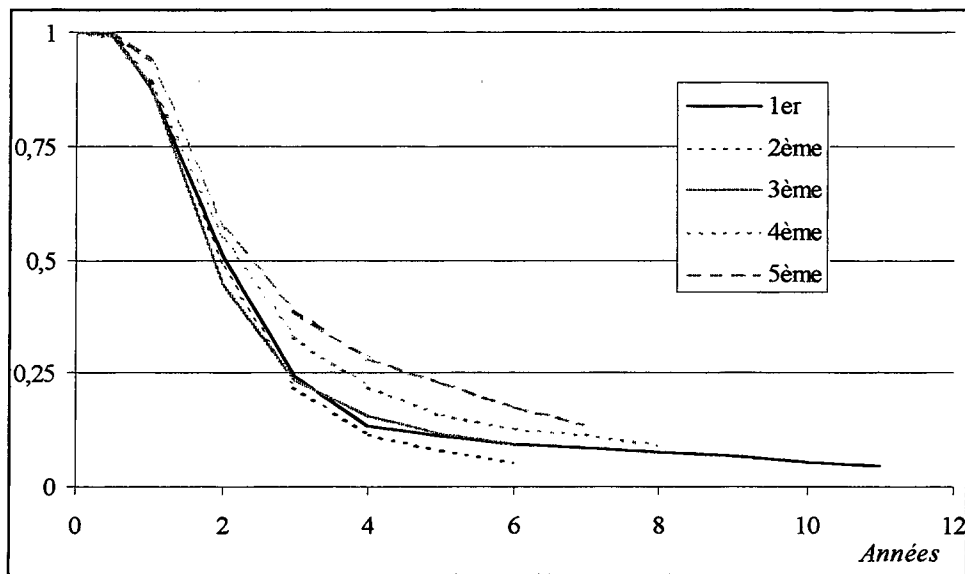
On peut étudier la durée entre deux naissances sous différents angles. Dans un premier temps, considérons le rang de l'intervalle dans l'ensemble de la population

féminine, c'est-à-dire le temps qui s'écoule entre la naissance d'ordre n et la naissance d'ordre $n+1$, pour différentes valeurs de n .

a) Rang de naissance de l'enfant et année de naissance de la mère

La figure 4-20 montre que les intervalles commencent à s'allonger à partir de la quatrième naissance. Pour les trois premiers intervalles, les courbes de séjour restent assez proches les unes des autres, et leur durée médiane avoisine 2 années. La durée médiane du cinquième intervalle approche 2 ans et demi.

Figure 4-20a. Courbes de séjour dans un intervalle intergénérisique selon l'ordre de celui-ci



Cet espacement de plus en plus grand des naissances tient probablement au fait que certaines femmes limitent leur fécondité après quelques enfants, ou commencent à planifier les naissances et à les espacer à partir d'un certain nombre d'enfants. Ces femmes sont probablement les plus jeunes de l'échantillon, celles qui sont entrées dans leur vie féconde le plus tard. Voyons donc si le groupe d'années de naissance a un effet sur l'espacement des naissances.

La figure 4-20b donne des courbes de survie quasiment identiques pour les deux premiers groupes d'années de naissance, avant 1952 ou entre 1953 et 1967, quel que soit l'intervalle considéré. En revanche, le comportement des femmes nées après 1968 se distingue nettement de celui des autres. Parmi les femmes qui ont de 1 à 3

enfants, les femmes nées après 1968 ont 1,3 fois moins de risques que les autres d'avoir un enfant supplémentaire chaque année (tableau 4-16).

Figure 4-20. Courbes de séjour dans un intervalle intergénésiq ue selon le groupe d'années de naissance de la mère pour les trois premiers intervalles

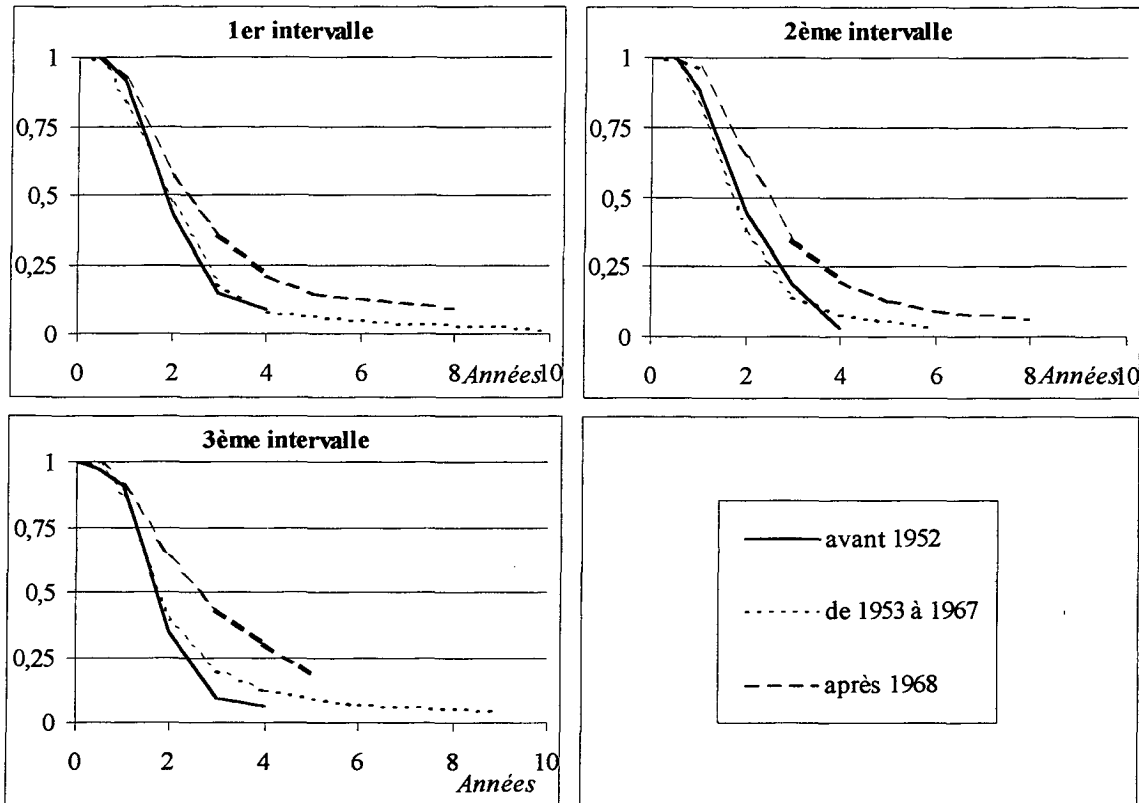


Tableau 4-16. Effet du groupe d'années de naissance sur l'arrivée d'un nouvel enfant chez les femmes ayant déjà 1 à 3 enfants

	Coefficient	Ecart-type
Nées après 1968	-0,25***	0,09

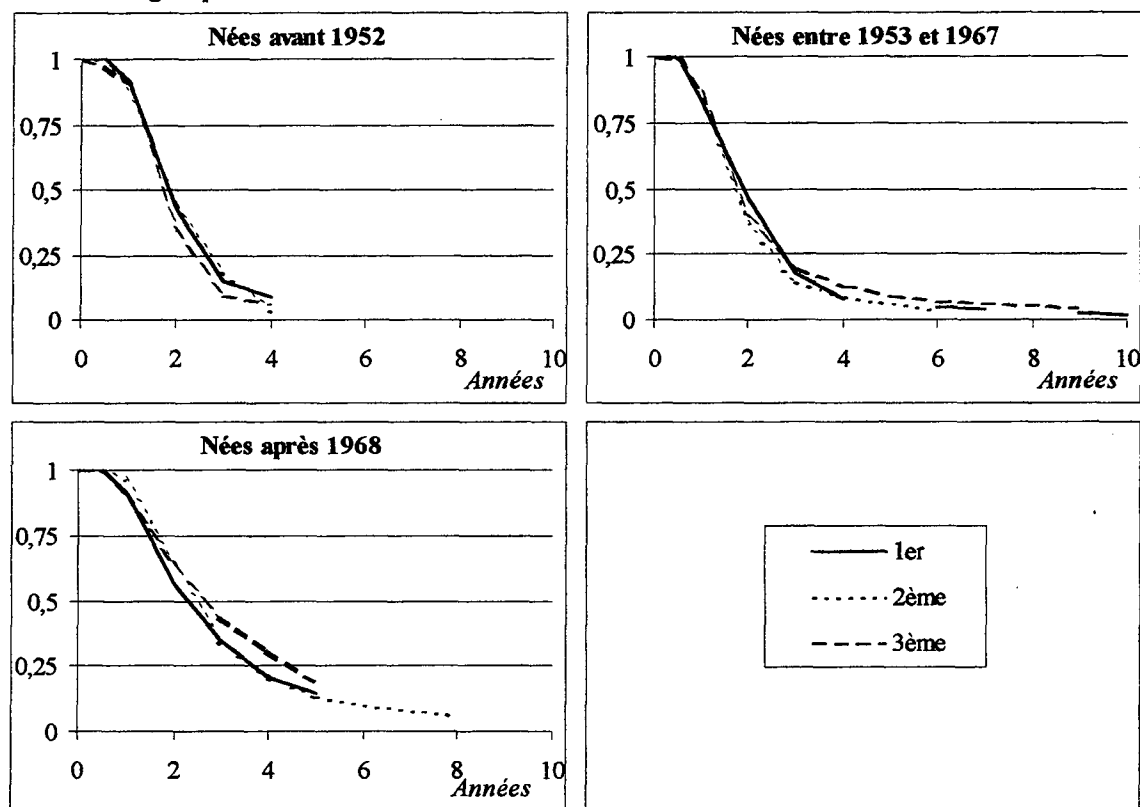
* significatif à 10 %, ** significatif à 5 %, *** significatif à 1 %

Source : V. Golaz, enquête Magénche 1997-1998.

La figure 4-21 reprend ces résultats, mais en les regroupant par année de naissance, de manière à comparer pour chaque groupe d'années de naissance la durée des premiers intervalles intergénésiques. On peut voir que même chez les femmes nées après 1968, il n'y a pas de différence notable dans la durée des différents intervalles. Ceci montre que si il a une réduction importante de la fécondité, c'est probablement après la troisième naissance qu'elle a lieu dans la plupart des cas. On se trouve à Magénche dans un cas où l'espacement des naissances par la contraception est peu pratiqué avant l'arrivée du quatrième enfant.

Si l'on limite l'échantillon aux femmes nées après 1968, et aux femmes qui ont déjà plus de 4 enfants, les effectifs se réduisent considérablement : il n'y a que 28 femmes dans ce cas. On ne peut donc pas ici poursuivre l'étude de l'espacement des naissances après la quatrième naissance chez les femmes les plus jeunes.

Figure 4-21. Courbes de séjour dans un intervalle intergénéral selon le rang de l'intervalle pour différents groupes d'années de naissance



b) Périodes de conjoncture

La conjoncture a un effet fort sur la durée des intervalles intergénéral. Si l'on prend en compte l'ensemble des femmes de Magenche, tous groupes d'années de naissance et rangs de naissance confondus, on peut voir un changement progressif à partir de la fin des années 1980 (tableau 4-17). Cette évolution est à mettre en parallèle avec l'ouverture du dispensaire de Magenche en 1987, où l'on peut se procurer des moyens de contraception modernes (voir parties suivantes, II et III). Mais les différences entre périodes ne sont significatives qu'à partir du début des années 1990. L'évolution en cours est probablement liée à la diminution progressive des superficies cultivées, et aussi à la précarisation de la population due aux vagues de conflits des années 1990.

Tableau 4-17. Effet de la période de conjoncture sur l'arrivée d'un nouvel enfant chez les femmes nées après 1968

	Coefficient	Ecart-type
Avant 1969	0,46***	0,15
De 1970 à 1979	0,58***	0,12
De 1980 à 1986	0,44***	0,11
De 1987 à 1993	0,30***	0,10
Après 1994	<ref>	

* significatif à 10 %, ** significatif à 5 %, *** significatif à 1 %

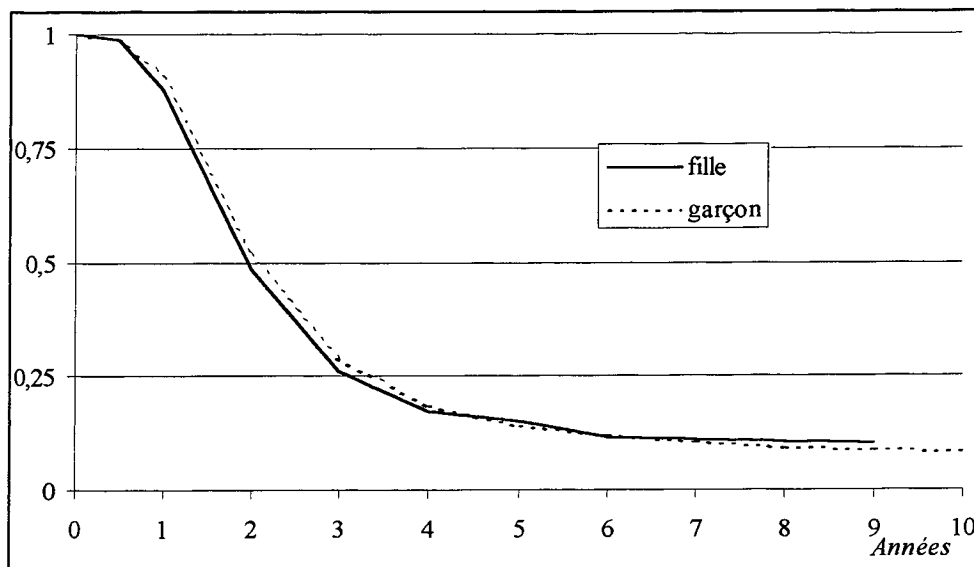
Source : V. Golaz, enquête Magenche 1997-1998.

3) Deux caractéristiques intéressantes

Même si les limites des données recueillies à Magenche ne permettent pas de poursuivre l'analyse dans ce sens, on peut néanmoins aborder l'influence du sexe des enfants déjà nés, ainsi que celle du niveau d'instruction de la mère, sur la durée de l'intervalle intergénéral.

a) Le sexe du dernier enfant a un effet sur la durée de l'intervalle intergénéral

Figure 4-22. Courbes de séjour dans un intervalle intergénéral selon le sexe de l'enfant précédent



Si l'on prend en compte l'ensemble des femmes de Magenche, on n'obtient que très peu de différences entre les intervalles qui suivent la naissance d'un garçon et ceux qui suivent la naissance d'une fille (figure 4-22). En revanche, lorsque l'on se limite aux femmes nées après 1968, un écart significatif apparaît : une femme qui a eu une fille a 1,3 fois plus de chances d'avoir un autre enfant rapidement qu'une femme qui vient d'avoir un garçon (figure 4-23, tableau 4-18).

Figure 4-23. Courbes de séjour dans un intervalle intergénéral selon le sexe du dernier enfant pour les femmes nées après 1968

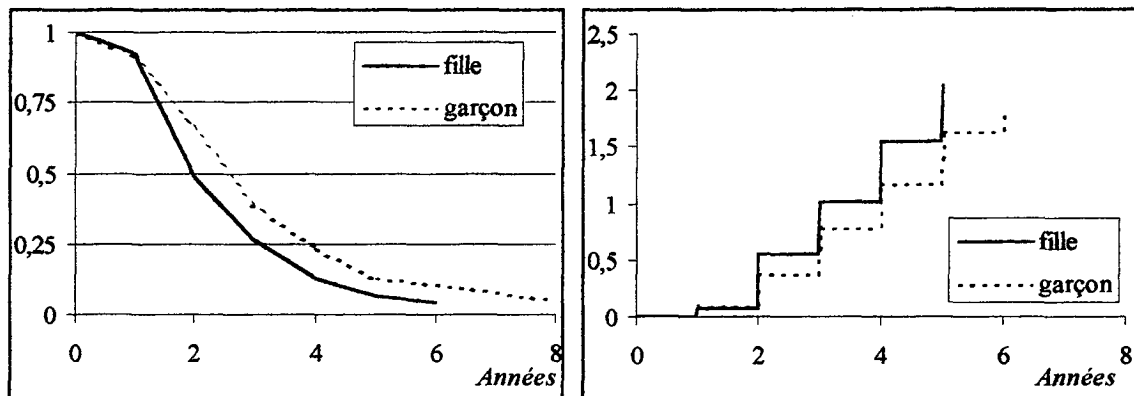


Tableau 4-18. Effet du sexe de l'enfant précédent sur l'arrivée d'un nouvel enfant chez les femmes nées après 1968

	Coefficient	Ecart-type
Fille	0,28*	0,15

* significatif à 10 %, ** significatif à 5 %, *** significatif à 1 %

Source : V. Golaz, enquête Magenche 1997-1998.

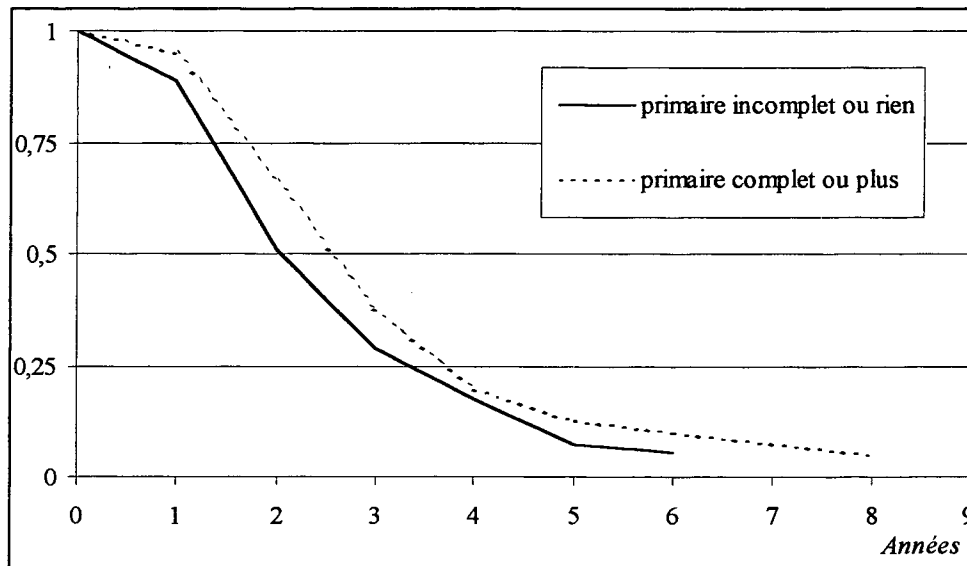
On peut en déduire que s'il n'y avait pas de préférence pour un sexe ou l'autre dans le passé, ce n'est plus le cas aujourd'hui, où de plus en plus de femmes préfèrent limiter le nombre de leurs enfants. Comme dans beaucoup de sociétés de par le monde, ce sont les garçons qui sont privilégiés. Ce résultat concorde parfaitement avec l'état d'esprit observé dans la communauté.

b) Le niveau d'instruction de la mère n'a pas d'effet significatif sur la durée des intervalles intergénéraliques

Un autre facteur intéressant à prendre en considération dans cette étude est le niveau d'instruction de la mère. On a déjà vu dans la partie précédente que le niveau d'instruction n'a pas d'effet significatif sur l'âge à la première naissance. Ici, nous

pouvons voir (figure 4-24) que le niveau d'instruction n'a qu'un effet faible sur la durée entre deux naissances des femmes nées après 1968. Ce résultat n'est pas significatif.

Figure 4-24. Courbes de séjour dans un intervalle intergénérisique selon le niveau d'instruction de la mère, pour les femmes nées après 1968



Pour obtenir des résultats, il faudrait probablement étudier l'effet du niveau d'instruction sur les naissances de rang supérieur à 5 chez les femmes nées après 1968, mais ce n'est pas possible ici, car l'échantillon serait trop petit.

Conclusion

Le peu de précision des données sur lesquelles porte cette partie ne permet pas d'obtenir des résultats très fins, en particulier lorsqu'il s'agit de diviser l'échantillon. Il est donc nécessaire d'arrêter l'analyse ici, à l'étude de l'effet de ces deux variables, sans approfondir le sujet. Il aurait pourtant été intéressant, par exemple, d'étudier l'effet de l'instabilité conjugale, ou des ruptures, sur la durée entre deux naissances consécutives, mais cela nécessiterait une information plus juste sur la mobilité conjugale et sur les intervalles intergénérisiques.

On a obtenu dans cette partie des intervalles intergénérisiques qui s'allongent chez les femmes nées après 1968, et au fur et à mesure que le rang des naissances prises en compte augmente. Il n'y a cependant d'écart marqué qu'après la quatrième naissance. De plus, on a constaté un écart entre l'intervalle qui suit la naissance d'un

garçon et celui qui suit celle d'une fille, chez les femmes nées après 1968. Cette préférence pour les garçons est probablement un frein à la baisse de la fécondité. Elle montre néanmoins qu'il y a un contrôle des naissances, et un espacement possible, puisqu'il existe après la naissance d'un garçon. Nous pouvons maintenant aborder cette question par un aperçu des moyens de contraception dont disposent les hommes et les femmes à Magenche.

II. Contraception et vie locale

La contraception reste un sujet tabou en milieu rural. C'est un signe de modernité et par là, de refus des valeurs et des traditions. Le stéréotype classique est celui de l'homme qui refuse toute contraception et de la femme, seule à élever ses enfants, à les nourrir et à les scolariser, qui doit se débrouiller en cachette pour contrôler sa fécondité. A cela s'ajoutent les attitudes négatives des uns et des autres, les commentaires désobligeants, les rumeurs, et la nécessité toujours présente d' « être fertile ».

1. Les moyens locaux

La principale source de moyens de contraception modernes à Magenche est le dispensaire local. Sa construction en 1987, ainsi que les récents travaux qui ont eu lieu sur le bâtiment en 1998, étaient financés par l'agence danoise Danida, mais il s'agit d'un dispensaire public dépendant du ministère de la santé. Les ruptures de stock de médicaments ou de contraceptifs n'y sont pas rares, ce qui fait que la qualité des soins n'est pas garantie (ceci a aussi été constaté par Analagh Raikes dans l'ensemble du pays gusii, 1986, p.14-15). On y trouve deux infirmières et un médecin, mais ce dernier est rarement présent : il nous a fallu attendre 10 jours avant de le rencontrer sur son lieu de travail. Les soins y sont moins onéreux que dans les quelques "cliniques" privées des environs, mais celles-ci assurent un service de meilleure qualité.

Au dispensaire de Magenche, le personnel est issu de la communauté locale, et appartient à la même génération que les parents des jeunes de 10-25 ans. La sexualité n'est pas un sujet qui doit être abordé entre les membres de deux générations consécutives. Il semble qu'un peu partout dans le pays, le petit personnel de santé ait une opinion négative des jeunes femmes qui cherchent à se procurer un moyen de contraception (en particulier lorsqu'elles ne sont pas mariées, parfois lorsqu'elles n'ont pas déjà un enfant au moins), ce qui se traduit en général par des insultes, voire des menaces, et dans la plupart des cas un refus d'administrer à l'intéressée une quelconque méthode de planification familiale. Ce problème se retrouve dans tout le pays gusii, comme Analagh Raikes (1986, p.18) et Margrethe Silberschmidt (1986, p.21) l'ont déjà remarqué dans les années 1980, ainsi que dans le reste du Kenya (voir

par exemple Njue, 2001). Le problème pourrait facilement être éludé si le recrutement du petit personnel du dispensaire se faisait en dehors de la communauté locale.

2. L'accès à l'information

Tout le monde a entendu parler de contraception, mais il est difficile de percevoir à quel moment de la vie cela s'est produit, et surtout, il est difficile d'évaluer la qualité de l'information.

Chez les gusii, c'est au cours de la période qui précède l'initiation que les garçons et les filles sont sensés être informés de tout ce qui concerne la sexualité (voir chapitre 2, partie C). Dans la société gusii, chaque individu est lié aux autres par des règles complexes de respect ou de honte *-nsoni-* et de plaisanterie *-echeche-*, qui lui dictent son comportement en présence de ces personnes. Cela a été étudié dès les années 1950 par les Mayer (voir par exemple Mayer I., 1975). Traditionnellement, au sein de la famille, les parents ne doivent pas aborder le sujet avec leurs enfants, seuls les grands-parents peuvent parler librement de tout avec leurs petits-enfants. Les grands-parents sont cependant les personnes les moins compétentes en matière de maladies sexuellement transmissibles et de contraception moderne, puisque ce sont des développements récents. Ainsi donc, même si la période d'initiation subsiste, chez une grande partie des garçons et des filles gusii, son rôle est devenu aujourd'hui plus symbolique que porteur d'un enseignement adapté, d'autant plus qu'elle a lieu à des âges prépubères. La contraception est un sujet qui ne peut pas être abordé dans le cadre de la famille.

Une deuxième institution importante dans la vie des jeunes gusii est l'église, mais ni les catholiques ni les adventistes n'encouragent à en parler. Les deux religions prônent l'abstinence prémaritale, et par cela refusent d'affronter le problème des grossesses précoces. Ce n'est donc qu'à l'école qu'un enseignement peut être donné.

Au Kenya, cela soulève deux problèmes. D'une part, le débat sur l'éducation sexuelle à l'école est encore virulent, et l'influence locale des églises sur les écoles est forte. Nombreux sont ceux, parmi les anciens et donc les membres les plus influents de la communauté, qui pensent que d'enseigner aux jeunes comment se protéger les incite à la débauche (voir par exemple DN 2/05/95, 6/05/95, 12/05/95 ou

EAS, 03/05/95). La plupart des jeunes enquêtés ont néanmoins reçu un enseignement dans le cadre scolaire, concernant la contraception sous ses différentes formes. D'autre part, l'enseignement, quand il existe, ne vient parfois pas assez tôt. En effet, un cours enseigné en *Standard 7*, destiné à des élèves de 13 ans environ, ne touchera les élèves qui ont redoublé plusieurs fois, ou qui ont commencé l'école tardivement, que longtemps après la puberté.

3. De la pilule à l'avortement

Des moyens de contraception modernes ont été disponibles à Magenche depuis la création du dispensaire, c'est-à-dire seulement dix années avant l'enquête. Avant cela, il fallait se rendre au moins à Kenyonya, à une dizaine de kilomètres de Magenche. Il est de plus possible, depuis quelques années, de se procurer des préservatifs chez un petit commerçant local, mais outre le fait qu'il faut les payer, rares sont les hommes qui en achètent ouvertement. L'utilisation de préservatifs est en effet associée dans l'imaginaire local au sida, et en utiliser reviendrait pour la plupart des hommes à annoncer qu'ils ont attrapé cette maladie stigmatisée.

La méthode contraceptive la plus populaire à Magenche est de loin l'injection trimestrielle (Depro provera). C'est pour les femmes le moyen le plus commode et efficace de ne pas tomber enceinte : il leur suffit d'aller dans une clinique ou un dispensaire une fois tous les trois mois. Cependant, l'injection trimestrielle est une méthode contraceptive qui présente l'inconvénient d'avoir des effets secondaires graves, dont dans certains cas la stérilité. Selon M. Silberschmidt (1991, p.78), cette méthode ne devrait pas être administrée à des femmes de moins de 35 ans.

Prendre la pilule tous les jours est beaucoup moins discret, et les femmes perdent du temps et prennent plus de risques : la pilule est distribuée par plaquette d'un mois, il faut donc une visite tous les mois, et les ruptures de stock sont fréquentes... En 1996, alors qu'il n'y avait plus de pilule au dispensaire de Magenche, les infirmières conseillaient aux femmes qui la demandaient d'utiliser en remplacement des préservatifs, qu'elles pouvaient acheter dans un kiosque près du marché (le stock de préservatifs n'est pas toujours suffisant non plus). Il est évident que cette "solution" était peu satisfaisante.

On ne peut parler de contraception sans aborder le problème de l'avortement. Il n'existe malheureusement pas de données locales pour évaluer la fréquence des avortements. D'une part, la fécondité est valorisée et les Gusii n'accordent pas de valeur à la virginité. Les églises adventiste et catholique qui, elles, prônent la virginité, n'ont réussi à inculquer ce concept qu'à un nombre limité d'adeptes. D'autre part, il n'est quasiment plus possible de nos jours, avec la baisse de l'âge d'initiation, qu'une grossesse ait lieu avant l'initiation de la jeune mère. Cette cause de scandale est donc écartée, par le fait que les filles sont le plus souvent excisées et initiées avant l'âge de 10 ans. Il n'y a donc plus de frein social à la conception d'un enfant au cours de l'adolescence. La seule restriction provient du milieu scolaire, qui jusqu'en 1996 interdisait les grossesses. Avoir un enfant trop tôt signifiait pour une femme l'interruption définitive de ses études, comme nous l'avons vu dans la partie A de ce chapitre. Cela peut aussi obliger une jeune fille à céder aux pressions parentales et à épouser l'homme de leur choix. Les femmes avec un fils deviennent souvent des deuxièmes ou troisièmes femmes d'un homme polygame. Autant de raison pour lesquelles une jeune femme préfère avorter plutôt que d'avoir un enfant.

L'avortement se pratique dans la région de Magenche. Outre des tentatives personnelles, on peut faire appel à une spécialiste. Selon une informatrice, ces personnes peuvent provoquer l'avortement par différents moyens à n'importe quel stade de la croissance du fœtus, mais le prix qu'elles demandent est proportionnel à l'avancement de la grossesse : 1000 KSh¹ par mois de grossesse, ce qui est extrêmement cher, même en début de grossesse, pour la population locale. Il est impossible de savoir en pratique quelles femmes ont fait appel à de tels services.

D'après les recherches de Margrethe Silberschmidt, dans les années 1980, 50 % des admissions au service de santé maternelle de l'hôpital de la ville de Kisii étaient alors dues à des avortements induits (Silberschmidt, 1986, p.21). Ce pourcentage énorme montre combien l'avortement est courant en pays gusii.

¹ Environ 100 F.

Conclusion

Dans une société en pleine évolution, les valeurs des anciens rentrent souvent en conflit avec les nécessités économiques du moment, et c'est le cas de la fécondité à Magenche, où l'utilisation de méthodes contraceptives demeure un sujet extrêmement sensible en 1998. Il est cependant possible à partir des données de l'enquête, d'évaluer le moment auquel les femmes ont fait pour la première fois appel à la contraception. C'est le but de la partie suivante.

III. Une analyse de la première contraception

1. Formalisation

A partir des témoignages des femmes, il est possible d'étudier le moment où elles utilisent la contraception (traditionnelle ou moderne) pour la première fois. Dans le questionnaire individuel, la question qui nous intéresse figure sous la forme « Combien aviez-vous eu d'enfant quand vous avez utilisé une méthode contraceptive pour la première fois ? ». Cette question soulève deux remarques. Tout d'abord, il est possible que sa formulation ait poussé les femmes à donner un nombre d'enfants non nul. De plus, il y a une ambiguïté dans le nombre d'enfant, due à la mortalité infantile. S'agit-il du nombre de naissances passées, ce qui était sous-entendu dans la question, ou du nombre d'enfants vivants au moment de la première utilisation de contraception ?

A partir de cette question, on étudie donc l'utilisation de méthode contraceptive en prenant comme unité de temps non pas les années, mais les naissances successives. L'échelle de temps commence à la puberté et s'achève à la ménopause. Pour simplifier, en absence de mesure plus précise, les changements d'état sont représentés comme intervenant au milieu de l'écart entre chaque naissance. Ainsi une jeune femme qui prend la pilule avant d'avoir eu un enfant sort de l'échantillon à $t_f = 0,5$, alors qu'une autre, qui utilise comme premier moyen de contraception un stérilet après la naissance de son 4^{ème} enfant, sort de l'échantillon à $t_f = 4,5$. Si une femme n'a jamais utilisé de moyen de contraception, elle sort d'observation au moment de l'enquête. Sachant qu'elle a n enfant au moment de l'enquête, sa sortie d'observation est formalisée comme sur la figure 4-25 :

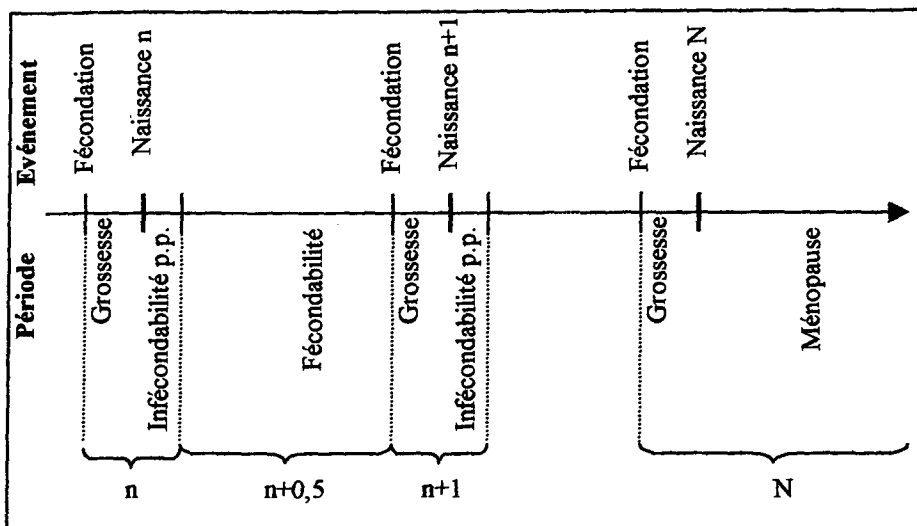
- si elle est enceinte, on suppose $t_f = n+1$, (on peut prédire qu'il n'y aura pas de contraception avant la naissance de l'enfant)

- si elle a dépassé 45 ans, on pose $t_f = n = N$, où N est la descendance finale. On suppose ainsi que la femme n'était plus fécondable après la dernière naissance, c'est donc celle-ci qui marque la fin de l'observation.

- si elle a eu un enfant dans les 6 mois précédents l'enquête, on prend aussi $t_f = n$, (ici l'hypothèse est faite que l'infécondabilité post-partum due en partie à l'allaitement dure 6 mois ; le problème de la contraception ne se pose donc pas encore au moment de l'enquête)

- sinon, $t_f = n + 0,5$ (la femme est fécondable, sans contraception).

Figure 4-25. Temps de sortie d'observation sans contraception selon la période traversée au moment de l'enquête



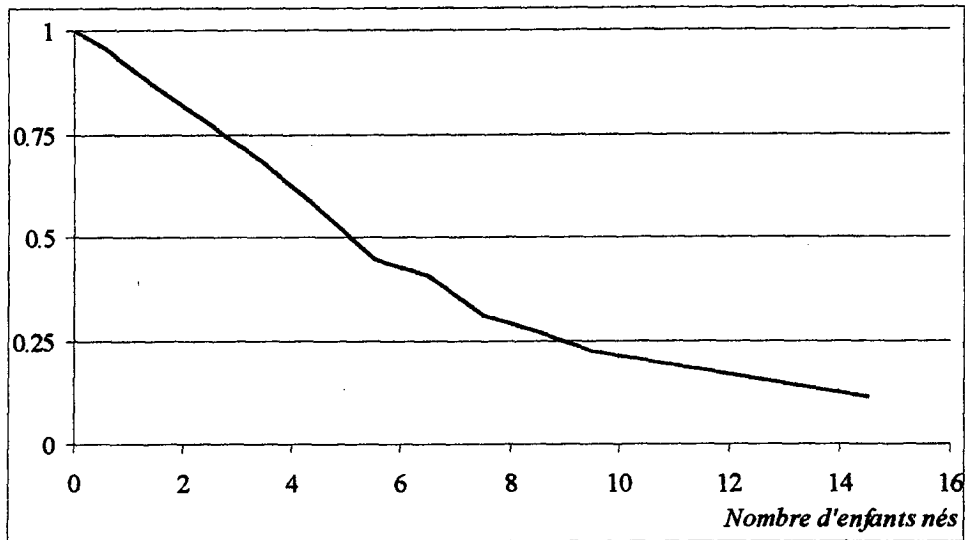
Il est nécessaire pour ce modèle d'utiliser des estimations en temps discret par la méthode de Kaplan-Meier (Courgeau et Lelièvre, 1989, p.59). Il s'agit des techniques également mises en œuvre pour les autres sujets abordés dans ce travail.

Il n'est pas possible dans ce modèle de prendre en compte des caractéristiques du conjoint, à cause de l'instabilité matrimoniale et du fait que la contraception peut être préalable à toute union.

2. Les effets de différentes variables sur la contraception

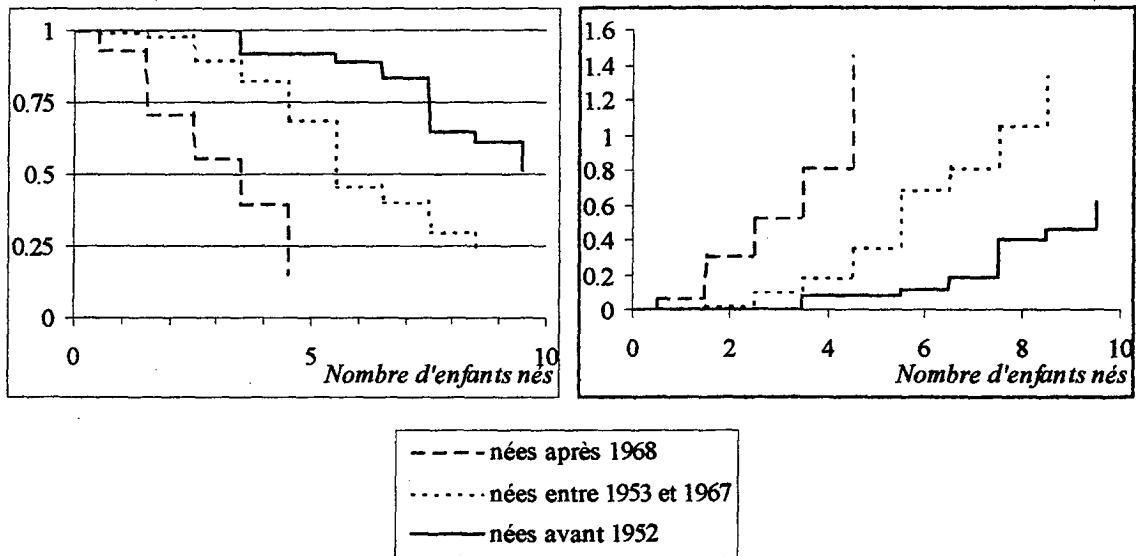
Sur les 325 femmes interrogées, 130 seulement ont déjà utilisé une méthode contraceptive. Le nombre médian d'enfants à la première contraception est de un peu plus de 5 (figure 4-26). La proportion de femmes qui commencent à utiliser un moyen de contraception à chaque instant de notre horloge définie par les naissances, est constante jusqu'au cinquième enfant, puis diminue progressivement.

Figure 4-26 . Fonction de séjour sans utilisation de méthode contraceptive



a) Année de naissance et niveau d'instruction

Figure 4-27. Première utilisation de méthode contraceptive selon le groupe d'années de naissance



La figure 4-27 montre combien le comportement contraceptif des femmes a évolué. Pour les femmes nées avant 1952, le nombre médian d'enfants à la première contraception est supérieur à 9, alors que pour les femmes nées après 1968, c'est-à-dire celles qui ont entre 15 et 30 ans au moment de l'enquête, il est plus petit que 3. Il faut noter aussi la proportion, croissante mais toujours très faible, de femmes qui utilisent une méthode contraceptive avant leur entrée en vie féconde, c'est-à-dire qui

repoussent la première naissance par la contraception. Une femme née après 1968 a plus de 13 fois plus de chances qu'une femme née avant 1952 d'utiliser un moyen de contraception, et une femme née entre 1953 et 1967 en a déjà 3 fois plus.

Le niveau d'instruction a un effet significatif sur le moment de la première utilisation d'une méthode contraceptive (figure 4-28). Une femme qui a été scolarisée en secondaire a 6,3 fois plus de chances d'utiliser une méthode contraceptive qu'une femme qui n'a jamais été scolarisée. Quelques années de scolarisation en primaire donnent plus de 3 fois plus de chances d'en utiliser.

Figure 4-28 . Première utilisation de méthode contraceptive selon le niveau d'instruction

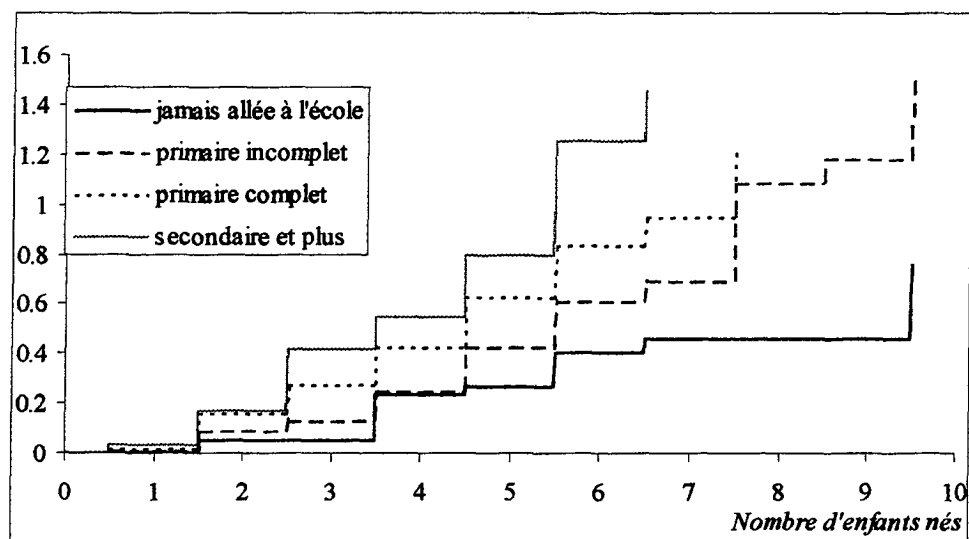


Tableau 4-19 . Matrice de variance-covariance des niveaux d'instruction (réf : secondaire ou plus) et des groupes d'années de naissance (ref : nées après 1968) obtenue par un modèle semi-paramétrique

		Niveau d'instruction :			Année de naissance :	
		jamais allée à l'école	primaire incomplet	primaire complet	avant 1952	entre 1953 et 1967
Niveau d'instruction :	jamais allée à l'école	$1,53 \cdot 10^{-1}$				
	primaire incomplet	$3,13 \cdot 10^{-2}$	$4,92 \cdot 10^{-2}$			
	primaire complet	$2,64 \cdot 10^{-2}$	$2,34 \cdot 10^{-2}$	$5,79 \cdot 10^{-2}$		
Année de naissance :	avant 1952	$-3,19 \cdot 10^{-2}$	$-1,35 \cdot 10^{-3}$	$-1,59 \cdot 10^{-3}$	$1,37 \cdot 10^{-1}$	
	entre 1953 et 1967	$-2,06 \cdot 10^{-3}$	$9,71 \cdot 10^{-3}$	$-3,00 \cdot 10^{-4}$	$4,57 \cdot 10^{-2}$	$5,75 \cdot 10^{-2}$

Source : V. Golaz, enquête Magénche 1997-1998.

Le niveau d'instruction n'est que très légèrement corrélé à l'année de naissance. Le tableau 4-19 donne la matrice de variance –covariance obtenue pour ces deux groupes de variables, et seule l'une des covariances est significativement différente de 0 (en caractères gras). Dans l'échantillon, parmi les femmes nées avant 1952, près de 50 % n'ont jamais été scolarisées ; dans le groupe d'années de naissance suivant, ce taux tombe à 14 %.

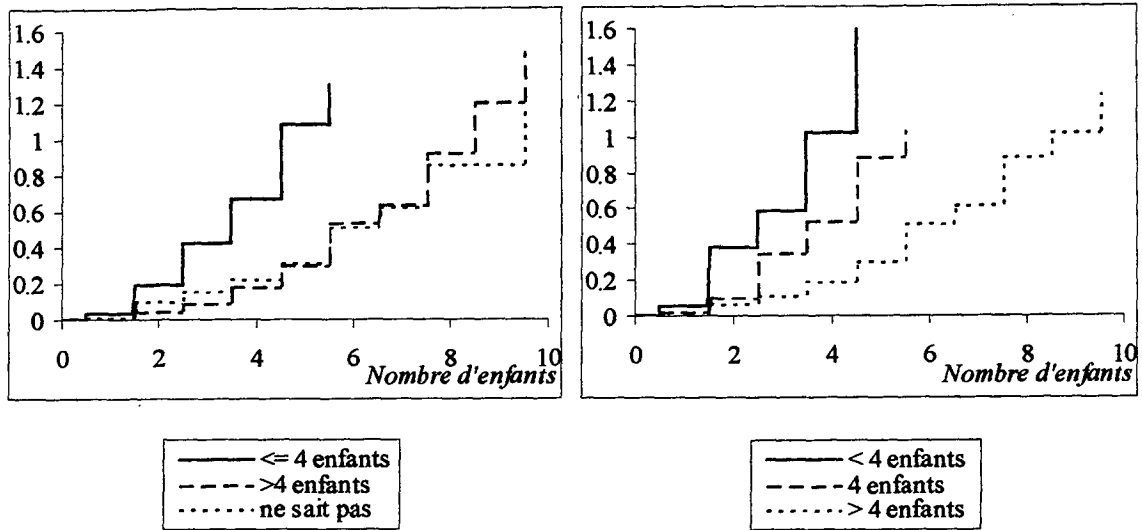
Il serait intéressant de tester des variables liées à l'histoire de la fécondité de la femme, par exemple si l'écart entre les 2 grossesses précédentes est faible (dans ce cas, la femme souhaite peut-être espacer ses grossesses) ou si, lorsqu'il y a une surmortalité des enfants en bas âge, la contraception n'est pas employée... Mais les données ne sont pas assez précises pour permettre de telles analyses.

b) Une mesure de l'ajustement des réponses a posteriori

On peut essayer de comparer le nombre idéal d'enfants déclaré par la femme interrogée et le nombre d'enfants qu'elle a lorsqu'elle commence à utiliser de la contraception. La question de l'enquête de laquelle cette donnée provient fait référence au nombre d'enfants désirés à l'adolescence et on sait que ce genre d'informations est sujet à des réajustements a posteriori : soit la femme ne se souvient plus de ce qu'elle pensait auparavant, et donne simplement ce qu'elle estime au moment de l'enquête, soit elle peut mentir, par honte d'avouer qu'elle n'a pas atteint son objectif – ou qu'elle l'a dépassé.

Il faut de plus garder à l'esprit que dans le passé, la demande de contraception était moins bien satisfaite qu'aujourd'hui. La première partie de la figure 4-29 montre une différence importante entre les femmes qui désiraient à l'adolescence moins de 4 enfants et celles qui en désiraient plus de 5. Les femmes qui désiraient, à l'adolescence, 4 enfants ou moins, ont 2,6 fois plus de chances que les autres d'utiliser une méthode contraceptive. On peut aussi constater un risque plus important après la 3^{ème} naissance.

Figure 4-29. Première utilisation de méthode contraceptive selon le nombre idéal d'enfants à l'adolescence (question rétrospective)



On voit aussi combien les femmes qui n'avaient pas d'idée quant à la taille de la famille qu'elles souhaitaient sont proches en comportement des femmes qui désiraient plus de 5 enfants. Ceci nous conduit à un second modèle (deuxième partie de la figure 4-29) où l'on distingue les femmes qui désiraient 4 enfants, et où celles qui n'avaient pas réfléchi à la question sont groupées avec celles qui voulaient beaucoup d'enfants, ce qui est légitime puisque une femme n'ayant pas a priori le désir de réduire sa fécondité allait a priori avoir un maximum d'enfants. Les risques d'utiliser un moyen de contraception sont inversement proportionnels au nombre d'enfants désirés : celles qui désiraient 4 enfants ont près de 2 fois plus de chances, que celles qui en voulaient plus, de commencer à utiliser une méthode contraceptive. Celles qui en voulaient moins de 3 en ont 4,7 fois plus. Les très forts risques observés après la 3^{ème} naissance proviennent en grande partie des femmes qui souhaitaient avoir moins de 3 enfants, mais aussi de celles qui en désiraient 4. On peut voir que chez ces dernières, la contraception est utilisée pour espacer les naissances, dès la première naissance.

c) Pression foncière et contraception

La pression sur la terre intervient dans le sens d'une utilisation de la contraception plus importante et plus précoce chez les femmes dont le père possède le moins de terre (figure 4-30). Il s'agit peut-être ici d'un effet de conjoncture, puisque

les petites superficies sont un trait marquant des dernières décennies. Il serait intéressant de prendre en compte les terres du conjoint, dans le cas de femmes mariées. Ce n'est malheureusement pas possible dans ce modèle-ci. Le fait que la pression sur la terre ait une influence sur l'usage de contraceptifs des femmes ne renvoie cependant pas à un problème de moyens. On pourrait en effet se demander si les plus pauvres ne cherchent pas plus que les autres à limiter leur fécondité. La figure 4-31 montre que parmi les différents secteurs d'activités auxquels le père peut appartenir, c'est le secteur formel qui se différencie radicalement des autres. Les femmes dont le père a ou a eu un emploi formel ont 1,6 fois plus de chances que les autres d'utiliser une méthode de contraception. On peut donc interpréter cela par un usage de la contraception plus important dans les familles les plus « modernes », c'est-à-dire celles qui ont le moins de terre et dans lesquelles le père a un emploi formel. On retrouve ici les caractéristiques des *straddlers* de Stephen Orvis (1989), qui tendent à former l'élite de la population gusii.

Figure 4-30. Première utilisation de méthode contraceptive selon la superficie des terres paternelles

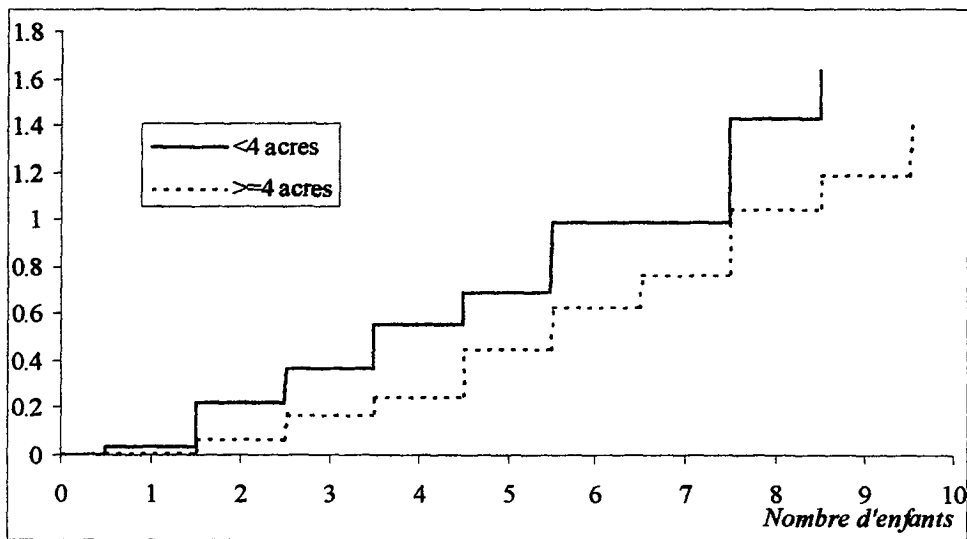
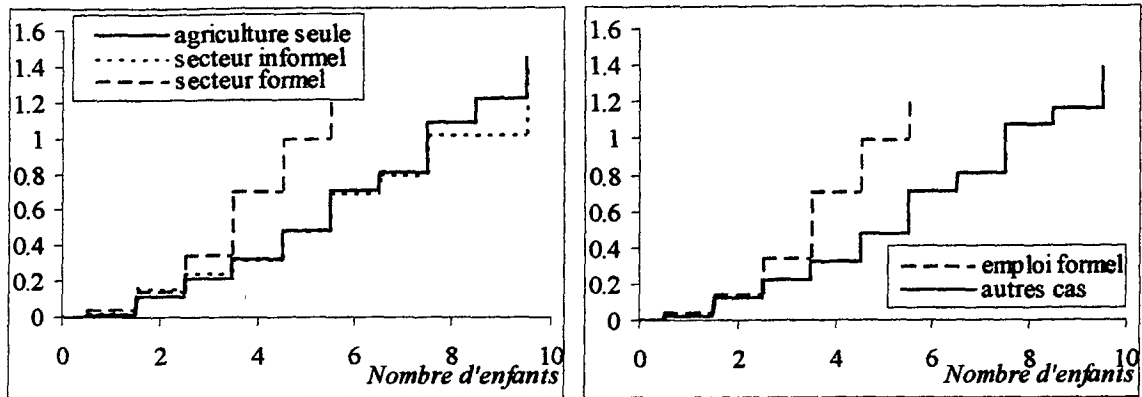


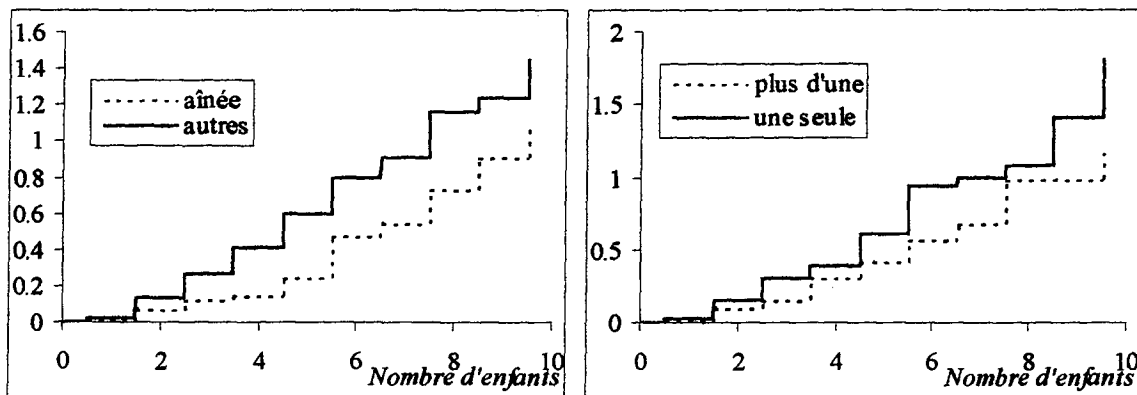
Figure 4-31. Première utilisation de méthode contraceptive selon l'activité du père



d) Rang de naissance et nombre de femmes du père

Les filles aînées ont 1,6 fois moins de risques que les autres d'utiliser un moyen de contraception (figure 4-32). De même, les femmes dont le père a déjà eu plus d'une femme ont 1,4 fois moins de risques que les autres.

Figure 4-32. Première utilisation de méthode contraceptive selon deux caractéristiques familiales : le rang de naissance et le nombre de femmes du père



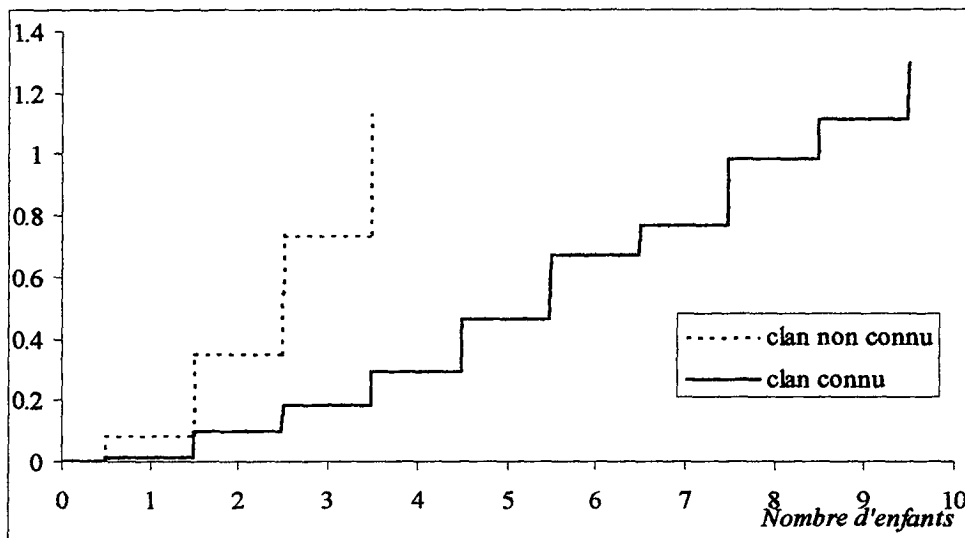
e) Origine géographique et clanique des femmes

Il est délicat de comparer les femmes nées dans la région de Magenche à celles qui sont nées ailleurs : en effet, un biais important provient du fait que les femmes en union vivent chez leur conjoint, hors de l'unité lignagère d'exogamie. Les femmes interrogées à Magenche sont donc, si elles sont nées ailleurs, des femmes en union à Magenche, et si elles sont nées sur place, des femmes célibataires ou séparées. Cela forme deux populations aux comportements différents, mais pas du

tout pour des questions de clan, ou de localisation géographique, mais simplement parce qu'elles sont interrogées à des moments différents de leur vie.

En revanche, il est intéressant de comparer les femmes qui connaissent le nom du clan de leur père (qu'il soit de Magenche ou d'ailleurs) à celles qui ne s'en rappellent pas (figure 4-33). Il apparaît que ces dernières ont près de 3 fois plus de chances que les autres d'utiliser une méthode contraceptive. Le fait de ne pas connaître son clan serait-il un signe de l'adoption de nouvelle manière de vivre, plus occidentale ?

Figure 4-33 . Première utilisation de méthode contraceptive selon le clan d'origine



La religion n'a pas d'effet significatif sur la première utilisation de méthode contraceptive.

f) Les variables dépendant du temps

Il est difficile d'inclure dans cette étude des variables dépendant du temps. En effet, celui-ci étant mesuré en naissances et non en années, cela nécessite une nouvelle formulation complète des données. D'une part, il se pose le problème d'établir une correspondance entre les années et les naissances, correspondance différente pour chaque femme étudiée. D'autre part, cela nécessiterait une information que nous ne possédons pas : à savoir à quel moment exactement l'adoption de la contraception a eu lieu, entre deux naissances. Nous laisserons donc de côté ces paramètres.

3. Les facteurs de la première utilisation d'une méthode contraceptive

On peut remarquer sur les figures précédentes que toutes les courbes de risques cumulés croissent régulièrement. Représentées de manière continue, elles seraient quasiment des droites. Il est donc pertinent d'utiliser un modèle exponentiel. A titre de comparaison, on peut rassembler les paramètres précédents dans deux types de modèles, exponentiels (tableau 4-20) ou semi-paramétriques (tableau 4-21).

Je n'ai pas pris en compte dans ces modèles le nombre idéal d'enfants à l'adolescence, car nous avons vu combien cette variable ne faisait que retranscrire la situation des femmes au moment de l'enquête et non leurs espoirs de jeunesse.

Tableau 4-20. Les facteurs de la première utilisation de méthode contraceptive, obtenus à partir de modèles exponentiels

	Modèle maximal		Modèle minimal	
Log de la vraisemblance	-356		-388	
Nombre d'événements	122		122	
Nombre total de femmes	296		296	
Constante				
	-2,27***	0,38	-2,38***	0,33
Année de naissance				
Avant 1952	<ref>	-	<ref>	-
Entre 1953 et 1967	0,30	0,33	0,35	0,30
Après 1968	0,71**	0,34	0,87***	0,31
Niveau d'instruction				
Jamais allée à l'école	-1,10***	0,42	-0,98**	0,38
Primaire incomplet	-0,30	0,22	-0,35	0,22
Primaire complet	-0,30	0,25	-0,18	0,24
Secondaire ou plus	<ref>	-	<ref>	-
Superficie des terres paternelles				
Moins de 4 acres	0,24	0,20		
4 acres ou plus	<ref>	-		
Activité du père				
Emploi formel	0,14	0,30		
Autre	<ref>	-		
Rang de naissance				
Aînée	-0,26	0,23		
Autre	<ref>	-		
Nombre de femmes du père				
Une seule	-0,01	0,19		
Deux ou plus	<ref>	-		
Clan				
Connu	<ref>	<ref>	<ref>	<ref>
Inconnu	0,50*	0,27	0,58**	0,26

* significatif à 10 %, ** significatif à 5 %, *** significatif à 1 %

Source : V. Golaz, enquête Magenche 1997-1998.

Tableau 4-21. Les facteurs de la première utilisation de méthode contraceptive, obtenus à partir de modèles semi-paramétriques

	Modèle maximal		Modèle minimal	
Log de la vraisemblance	-513		-516	
Nombre d'événements	122		122	
Nombre total de femmes	296		296	
	Coefficient	Ecart-type	Coefficient	Ecart-type
Année de naissance				
Avant 1952	<ref>	<ref>	<ref>	<ref>
Entre 1953 et 1967	0,90**	0,35	0,90***	0,34
Après 1968	2,31***	0,42	2,35***	0,39
Niveau d'instruction				
Jamais allée à l'école	-1,61***	0,43	-1,57***	0,43
Primaire incomplet	-0,72***	0,23	-0,69***	0,23
Primaire complet	-0,51*	0,26	-0,52**	0,26
Secondaire ou plus	<ref>		<ref>	
Superficie des terres paternelles				
Moins de 4 acres	0,44**	0,21	0,33*	0,20
4 acres ou plus	<ref>	-	<ref>	-
Activité du père				
Emploi formel	-0,07	0,31		
Autre	<ref>	-		
Rang de naissance				
Aînée	-0,42*	0,24		
Autre	<ref>	-		
Nombre de femmes du père				
Une seule	0,15	0,20		
Deux ou plus	<ref>	-		
Clan				
Connu	<ref>	-	<ref>	-
Inconnu	0,63**	0,27	0,60**	0,27

* significatif à 10 %, ** significatif à 5 %, *** significatif à 1 %

Source : V. Golaz, enquête Magenche 1997-1998.

Une femme née avant 1952, qui n'est jamais allée à l'école, a 30 fois moins de chances d'utiliser une méthode contraceptive qu'une femme née après 1968, qui a achevé sa scolarité primaire. Prenons deux jeunes femmes de 20 ans au moment de l'enquête, celle qui a terminé ses études au lycée, dont le père possède plus de 4 acres de terres, et qui ne sait pas exactement à quel clan son père appartient a 5 fois plus de chances d'utiliser un moyen de contraception que celle qui n'a suivi que quelques années de primaire, dont le père a 2 acres de terres seulement et qui connaît le nom du clan auquel son père appartient.

Une différence apparaît dans les résultats apportés par ces différents modèles. La superficie des terres du père n'est plus significative dans le modèle exponentiel,

alors qu'elle l'est encore (à 10 %) lorsque l'on utilise un modèle semi-paramétrique. On peut voir plus généralement que la significativité des coefficients obtenus est plus faible avec le modèle exponentiel.

Nous pouvons conclure d'une part à l'intérêt d'utiliser des modèles semi-paramétriques. Ceux-ci, utilisant la forme de la distribution des données plutôt qu'une distribution connue, permet d'obtenir des résultats plus satisfaisants qu'un autre modèle, comme ici le modèle exponentiel qui était adapté aux données.

D'autre part, on peut voir que même si le niveau d'instruction n'est pas un facteur significatif de l'âge à la première naissance et de la durée écoulée entre deux naissances, il joue un rôle primordial dans l'utilisation de contraceptifs modernes. Cela signifie - t-il que les femmes les moins instruites parviennent aussi bien que les autres à limiter leurs naissances, par des moyens plus classiques (méthode du calendrier, abstinence) ou bien, inversement, que les femmes les plus instruites y parviennent aussi mal que les moins instruites, entre autres parce qu'elles ne disposent pas de services adéquats localement ? Le séjour que j'ai passé dans la région de Magenche me fait plutôt pencher pour cette dernière tendance.

On retrouve dans l'étude de la première utilisation de méthodes contraceptives une différenciation importante entre les femmes qui ont adopté des attitudes occidentales et celles qui demeurent plus proches des valeurs passées de la société gusii, notamment par la connaissance du nom du clan.

Conclusion

Le modèle développé dans la partie III présente l'inconvénient de ne pas pouvoir prendre en compte la conjoncture. On ne peut donc pas mettre en relation l'utilisation de contraceptifs avec l'ouverture du dispensaire de Magenche ou l'émergence d'un état d'urgence le long de la frontière Gusii / Maasai. Nous avons vu cependant une évolution marquée des comportements en matière de fécondité à partir du début des années 1990, il est probable qu'il en est de même pour l'adoption de méthodes contraceptives.

La baisse de la fécondité à Magenche est donc très récente. L'augmentation de l'âge à la première naissance, qui limite la descendance finale, demeure très limitée. Le recul de l'entrée en vie féconde est en grande partie attribuable à la scolarisation

des femmes, mais le niveau d'instruction lui-même n'a pas d'influence significative sur l'âge à la naissance du premier enfant. Globalement, la baisse de la fécondité est surtout liée à un espacement des naissances de plus en plus courant, particulièrement marqué après le quatrième enfant. Les méthodes contraceptives modernes sont utilisées de plus en plus tôt dans la vie, par les femmes les plus acculturées, ce qui transparaît dans leur niveau d'instruction supérieur à la moyenne et dans le fait qu'elles n'accordent pas d'importance au nom de leur clan. Mais la préférence pour les bébés de sexe masculin est devenue un frein à la baisse de la fécondité.

La baisse de la fécondité amorcée depuis quelques années s'est produite en parallèle avec une hausse sensible de la mortalité. Intéressons nous donc maintenant aux décès d'enfants, de la naissance à 5 ans.

C. Une mortalité infantile qui touche la population de manière inégale

De l'enquête de Magenche, on ne peut pas tirer d'informations sur la mortalité en général. L'échantillon porte sur les personnes encore vivantes en 1997-1998. On pourrait penser travailler sur les décès éventuels des parents des enquêtés. Mais si l'on dispose dans la plupart des cas de décès d'une date satisfaisante pour cet événement, les enquêtés n'ont en général pas pu fournir la date de naissance de leurs parents. Il n'est donc pas possible d'utiliser l'âge des parents dans une étude statistique sérieuse. Il est cependant possible de s'intéresser à la mortalité infantile et juvénile, par le biais des enfants des enquêtés. Les trajectoires de ceux-ci apparaissent en effet dans la partie biographique de l'enquête, dans le module consacré à la famille directe de l'enquêté. On connaît donc leur date de naissance, éventuellement de décès, la cause du décès, ainsi que la co-résidence de l'enfant avec l'enquêté, la scolarisation, et les événements matrimoniaux qui jalonnent leur vie.

Ces données présentent cependant un biais, lié à l'absence, dans l'échantillon, des enfants dont les parents sont décédés. Pourtant, dans le cas du sida par exemple, il s'agit d'une population très spécifique, qui connaît des risques de décès en bas âge bien plus élevés que la normale, lorsque le VIH a été contracté avant la naissance ou durant l'allaitement. Ces cas sont cependant encore rares à Magenche. Au cours de l'enquête, je n'ai entendu parlé que d'un ménage dans lequel les parents étaient tous les deux décédés. Les enfants, au nombre de 10, avaient été pris en charge par leur grand-mère. D'une part, si beaucoup d'enfants orphelins avaient existé à Magenche, cela serait apparu dans la composition des ménages, là où ils auraient été recueillis. D'autre part, la liste de ménages de laquelle a été tiré l'échantillon comprend les ménages absents comme les présents. Il est probable qu'en cas de décès des deux parents, le nom de l'homme en aurait quand même fait partie, car par ce nom, ses enfants conservent leur droit à la terre ancestrale. Le décès en soi n'a aucune raison d'être caché, au contraire, car la hantise d'une famille est que l'on oublie l'existence de l'un des leurs. C'est la cause du décès qui reste floue, en particulier lorsqu'il s'agit du sida.

Lorsque l'on s'intéresse au calendrier des décès chez les jeunes enfants, un autre problème se pose. On ne dispose pas systématiquement, en effet, dans les

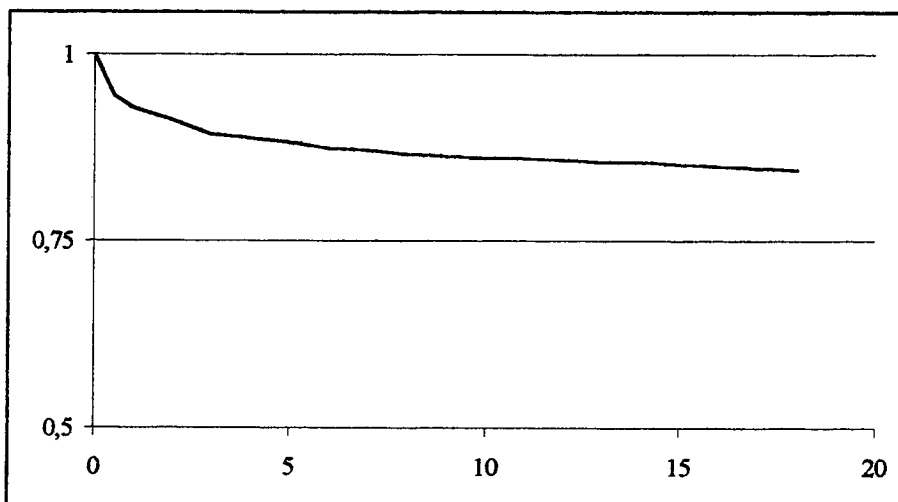
données de l'enquête, d'information sur les mois de naissance et de décès. Il est dès lors impossible de déterminer avec précision le moment du décès, dans la vie de l'enfant. Dans toute cette partie, les dates sont donc exprimées en années civiles, et non pas en mois ou années de vie des individus.

I. Les décès des cinq premières années de vie

1. Peu de différence entre récits masculins et féminins en ce qui concerne les décès d'enfants

Toutes années de naissance confondues, 113 enfants sur 2105 sont morts l'année de leur naissance, et 37 l'année suivante. On a donc un taux de mortalité infantile compris entre 54 ‰ et 66 ‰. Mais ces résultats ne sont pas représentatifs de l'ensemble de la population de Magenche à toutes les époques, puisque l'échantillon n'est représentatif que du moment de l'enquête. Si, pour avoir des résultats représentatifs, on se contente de l'année qui précède l'enquête, on obtient un taux de mortalité infantile compris entre 62 ‰ et 80 ‰. De même, pour avoir les meilleures estimations possibles de la mortalité juvénile, on obtient, à partir des naissances de l'année 1982, un taux de mortalité juvénile compris entre 91 ‰ et 121 ‰

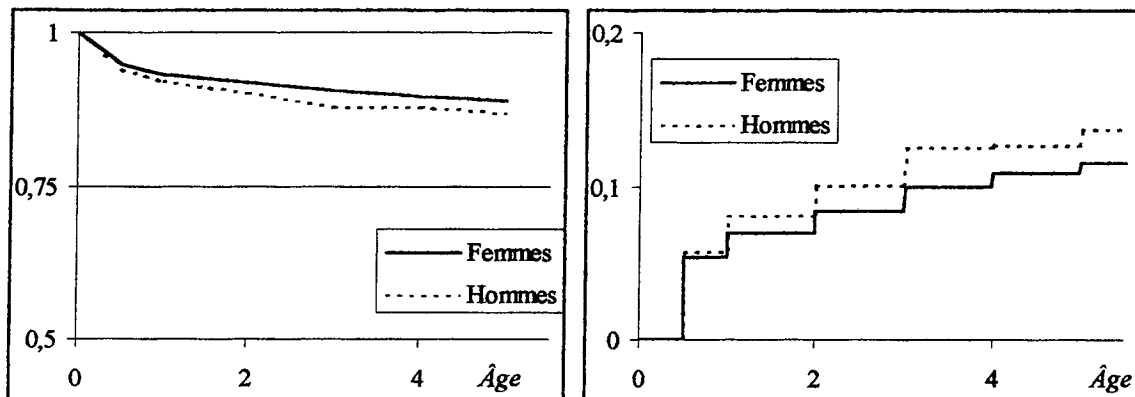
Figure 4-34. Courbe de survie des enfants nés vivants



La figure 4-34 montre la courbe de survie obtenue à partir de l'ensemble des enfants des enquêtés pour lesquels on dispose du minimum d'informations (années de

naissance et de décès, sexe). On peut voir une mortalité des enfants qui décroît au fur et à mesure qu'ils grandissent, avec des ruptures nettes à la fin de la première et de la troisième année.

Figure 4-35. Courbes de survie et de risques cumulés de décès chez les enfants, selon le sexe de l'enquêté



On peut se demander dans quelle mesure les informations issues des récits masculins et celles tirées des récits féminins donnent des résultats équivalents. La figure 4-35 montre des courbes légèrement différentes, mais ces différences ne sont pas significatives. On peut néanmoins remarquer qu'à Magenche, ce sont les femmes qui semblent avoir omis quelques décès, et non les hommes. Le sujet est probablement sensible, il arrive qu'une personne ne veuille pas évoquer un souvenir douloureux.

Il est donc possible de travailler sur les récits féminins et masculins, du moins tant que les caractéristiques étudiées y figurent. Nous allons donc, tant que c'est possible, continuer à utiliser la totalité de l'échantillon, avant de nous limiter aux enfants des femmes enquêtées lorsqu'il s'agira d'étudier l'effet de caractéristiques de la mère sur la survie de l'enfant.

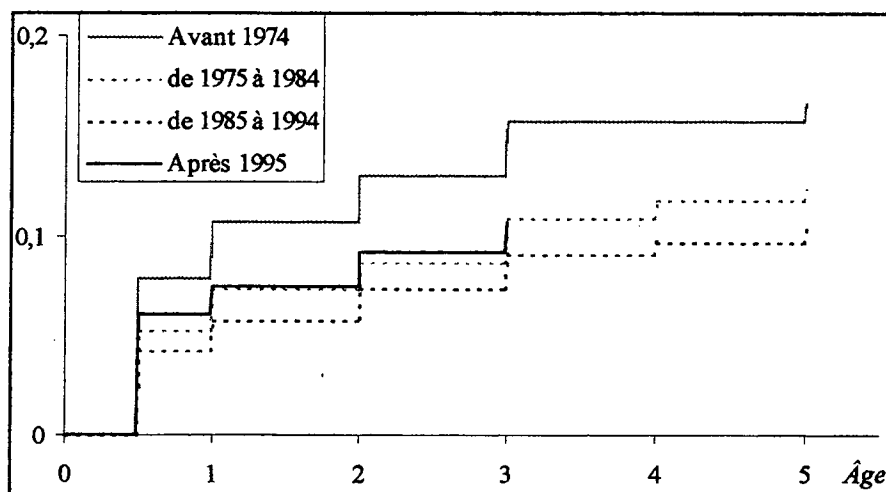
2. Les caractéristiques de la naissance

a) L'année de naissance et les périodes de conjoncture

La figure 4-36 représente les risques cumulés de décéder avant 5 ans pour différents groupes d'années de naissance. Jusqu'à 1994, on peut remarquer une baisse progressive des risques de décéder, dans la première année comme dans les années suivantes. En revanche, les enfants nés après 1995 ont 1,4 fois plus de risques que

ceux nés au cours de la décennie précédente de décéder avant leur premier anniversaire. La mortalité juvénile n'évolue pas de manière significative entre ces deux groupes d'années de naissance.

Figure 4-36. Risques cumulés de décès selon le groupe d'années de naissance de l'enfant



On trouve des résultats tout à fait comparables en ce qui concerne la période de conjoncture, ce qui n'est pas étonnant, puisque le phénomène étudié est limité à un petit nombre d'années de la vie de l'enfant.

Tableau 4-22. Effet de la période de conjoncture sur le décès d'un enfant

	Coefficient	Ecart-type
Avant 1984	0,52***	0,16
De 1985 à 1992	<ref>	
Après 1993	0,42**	0,18

* significatif à 10 %, ** significatif à 5 %, *** significatif à 1 %

Source : V. Golaz, enquête Magenche 1997-1998.

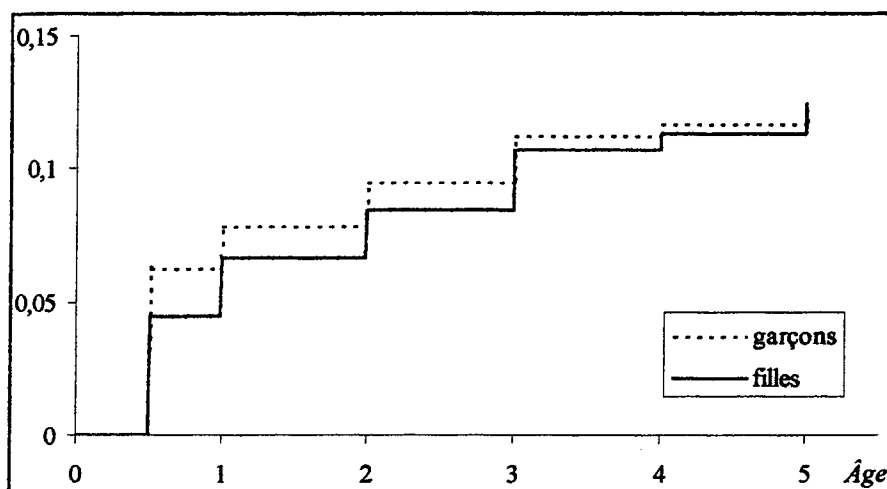
L'augmentation brutale de la mortalité infantile qui est en cours depuis le début des années 1990 peut être directement mise en relation avec l'augmentation de la prévalence du sida qui commence à toucher Magenche et la précarité de plus en plus importante des ménages les plus défavorisés, à la suite de la première vague de conflits qui ont eu lieu dans la région (1991-1993).

b) Le sexe de l'enfant

Les garçons connaissent souvent des taux de mortalité plus élevés que les filles dans leur petite enfance. A Magenche, ils sont plus nombreux en proportion à

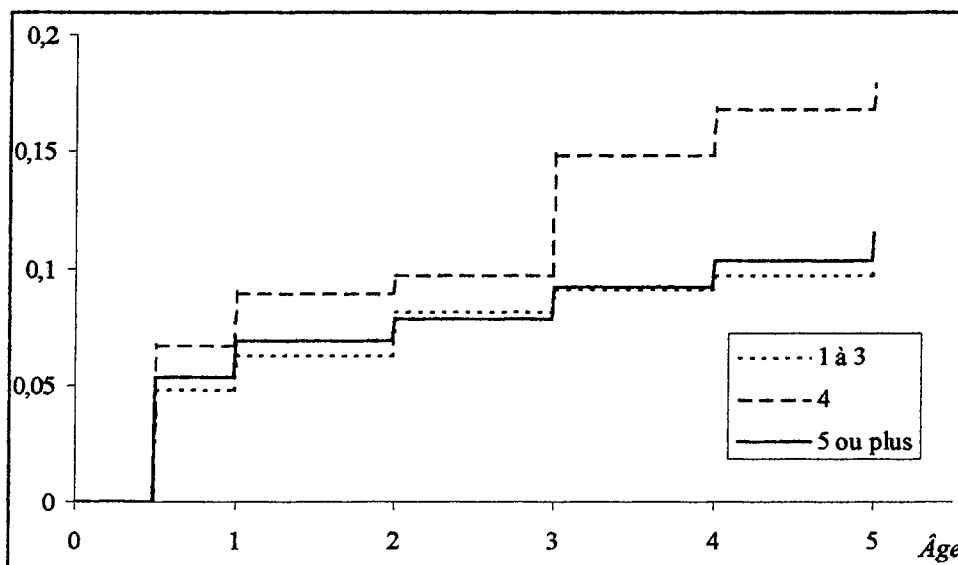
mourir l'année de leur naissance, mais dès l'année suivante, ce sont les filles qui ont le plus de risques de mourir (figure 4-37).

Figure 4-37. Risques cumulés de décès selon le sexe de l'enfant



c) Le rang de naissance

Figure 4-38. Risques cumulés de décès selon le rang de naissance de l'enfant



Lorsque l'on s'intéresse à l'effet du rang de naissance de l'enfant, il est important de se limiter aux données issues des enquêtes auprès des femmes. Les hommes en effet ont plus de mal à donner une information cohérente à cet égard, en particulier lorsqu'ils sont polygames. De plus, dans la mesure où c'est de la mère que

provient la plus grande partie de l'attention et des soins que reçoit l'enfant, il est pertinent de ne prendre que les femmes en compte. C'est pour le premier enfant que le risque de mourir avant cinq ans est le plus faible. Il augmente ensuite progressivement jusqu'au quatrième enfant, puis décroît à nouveau. Le quatrième enfant a 1,7 fois plus de risques que les enfants précédents de mourir avant cinq ans (figure 4-38, tableau 4-23). On peut former deux hypothèses à cet égard : il pourrait s'agir d'un effet de conjoncture lié à la baisse de la fécondité. Il est aussi possible qu'à partir du cinquième enfant, l'aîné(e) soit devenu(e) assez grand(e) pour s'occuper du bébé, ce qui fait qu'il reçoit plus d'attention et de meilleurs soins.

On peut tenter de vérifier la première hypothèse. Le tableau 4-24 montre qu'elle n'est pas vérifiée : même associé aux périodes de conjoncture, le rang de naissance conserve un effet significatif. En revanche, les périodes de conjonctures, elles, ne sont plus significatives, ce qui montre qu'elles n'étaient qu'une variable intermédiaire de la mortalité des enfants. En réalité, c'est le rang de naissance qui importe.

Tableau 4-23. Effet du rang de naissance sur le décès d'un enfant

	Coefficient	Ecart-type
Rang de naissance		
1 à 3	-0,54**	0,24
4	<ref>	
5 ou plus	-0,41	0,27

* significatif à 10 %, ** significatif à 5 %, *** significatif à 1 %

Source : V. Golaz, enquête Magenche 1997-1998.

Tableau 4-24. Effets associés du rang de naissance et de la conjoncture sur le décès d'un enfant

	Coefficient	Ecart-type
Rang de naissance		
1 à 3	-0,53**	0,26
4	<ref>	
5 ou plus	-0,34	0,27
Période de conjoncture		
Avant 1984	0,12	0,22
De 1985 à 1992	<ref>	
Après 1993	0,06	0,25

* significatif à 10 %, ** significatif à 5 %, *** significatif à 1 %

Source : V. Golaz, enquête Magenche 1997-1998.

C'est donc peut-être la deuxième hypothèse qui est la bonne. Voyons si l'âge de l'aîné à chaque instant (variable dépendant du temps) a une influence sur le décès d'un de ses petits frères ou sœurs.

Si l'on considère la variable dépendant du temps qui donne l'âge de l'aîné de la fratrie à chaque instant, on n'obtient pas de différence significative. En revanche, si l'on étudie l'influence de l'âge de la fille aînée sur la survie de ses frères et sœurs, on obtient des résultats significatifs (tableau 4-25).

Tableau 4-25. Effet de l'âge de la fille aînée sur le décès de ses frères et sœurs

	Coefficient	Ecart-type
4 à 7 ans	0,39*	0,21
autres	<ref>	

* significatif à 10 %, ** significatif à 5 %, *** significatif à 1 %

Source : V. Golaz, enquête Magenche 1997-1998.

Ceci confirme l'hypothèse que la présence dans le ménage d'une fille de 8 ans ou plus entraîne une meilleure qualité de vie pour les enfants en bas âge, et leur garantit de meilleures chances de survie.

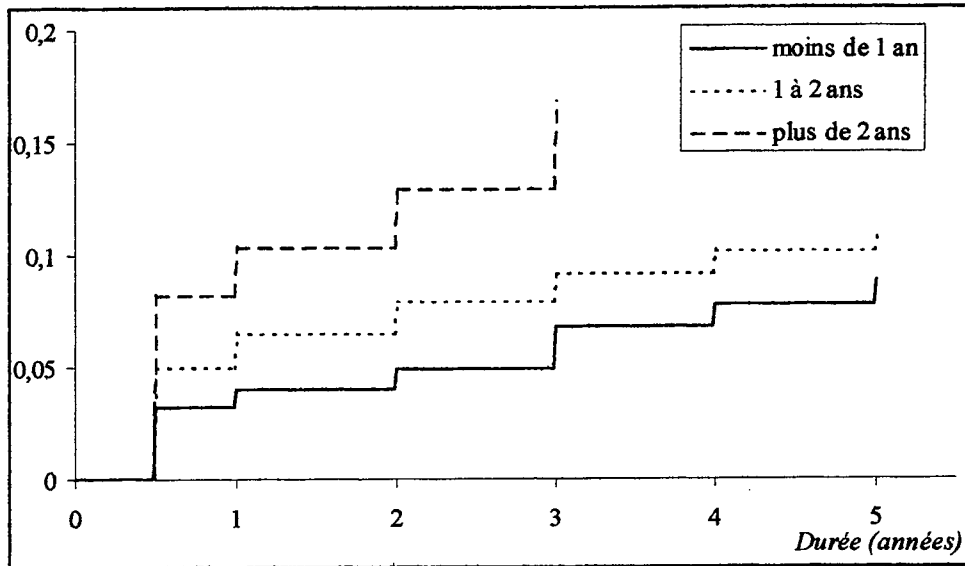
d) La durée de l'allaitement

L'enquête comporte une question sur la durée de l'allaitement, exprimée en mois. Les réponses à cette question méritent d'être analysées, même si leur précision est trompeuse. En effet, les durées d'allaitement peuvent avoir été différentes pour chaque enfant, et la mère a peut-être donné dans certains cas une durée extrême, ou dans d'autres, elle a pu calculer la durée moyenne. Voyons donc si les durées d'allaitement déclarées au moment de l'enquête peuvent avoir eu un effet sur la mortalité infantile.

Plus l'allaitement est prolongé, plus les enfants semblent avoir de risques de mourir avant 5 ans (figure 4-39). Même si ce résultat n'est pas significatif, il va à l'encontre de ce que l'on pouvait attendre. Si l'allaitement maternel est une garantie de meilleure santé de l'enfant, cela n'apparaît pas ici. Il est possible que ce résultat surprenant provienne de la prévalence du sida. On sait que la transmission verticale de la mère à l'enfant peut se faire par l'allaitement, et il est donc possible qu'une mère, lorsqu'elle contracte le VIH, le transmette aussitôt à son enfant allaité. Mais ceci n'explique pas les risques de décès plus élevés au cours des deux premières années, des enfants issus de famille où l'allaitement long est pratiqué. Il est possible que l'allaitement ne soit qu'une variable intermédiaire de la mortalité infantile, derrière laquelle on trouve, par exemple, l'effet du milieu économique dans lequel la

mère évoluée. Il est possible aussi que la question analysée ici n'ait pas été assez précise. On ne peut pas par conséquent tirer d'information pertinente de ces réponses. Il serait en revanche intéressant d'en savoir plus à ce sujet. Une idée serait d'incorporer la durée d'allaitement à la biographie des enfants, dans le volet « famille » de la partie biographique du questionnaire.

Figure 4-39. Risques cumulés de décès de l'enfant selon la durée d'allaitement



e) La longueur des intervalles intergénéraliques

Tableau 4-26. Effet de la durée du dernier intervalle intergénéralique sur la survie du dernier enfant

	Coefficient	Ecart-type
Moins de 2 ans	0,81***	0,23
2 ans ou plus	<ref>	

* significatif à 10 %, ** significatif à 5 %, *** significatif à 1 %

Source : V. Golaz, enquête Magenche 1997-1998.

A Magenche, comme ailleurs, les enfants aux âges rapprochés entraînent un risque de décès important. Ici, les enfants dont un frère ou une sœur est né(e) moins de 2 ans avant eux-mêmes ont 2,2 fois plus de risques que les autres de mourir (tableau 4-26).

f) Les décès en série

Voyons l'effet d'un décès dans la fratrie sur la survie des autres enfants. Le tableau 4-27 montre que lorsqu'un enfant décède avant 5 ans, ses frères et sœurs ont

1,8 fois plus de risques de mourir avant 5 ans eux aussi que lorsqu'il n'y a pas eu de décès dans la fratrie. Il peut s'agir de la diffusion d'une épidémie entre enfants ou des parents aux enfants, de maladies liées au milieu dans lequel le ménage évolue, ou simplement d'un indicateur du niveau socio-économique du ménage. Il n'y a pas de différence significative entre l'année du décès et les années suivantes, ce qui privilégie l'influence du milieu plutôt que celle de maladies épidémiques.

Tableau 4-27. Effet d'un décès d'enfant dans le ménage sur la survie des autres enfants

	Coefficient	Ecart-type
Pas de décès	<ref>	
Au moins un décès	0,58***	0,20

* significatif à 10 %, ** significatif à 5 %, *** significatif à 1 %

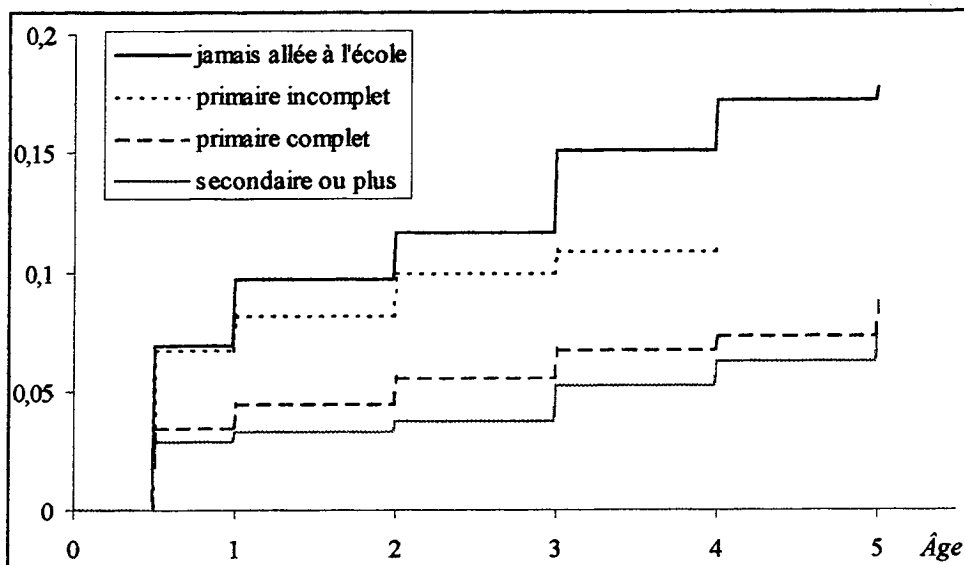
Source : V. Golaz, enquête Magenche 1997-1998.

3. Les caractéristiques de la mère

Passons maintenant aux caractéristiques propres à la mère. Dans cette partie, nous ne travaillons plus que sur les enquêtes auprès des femmes, soit 1165 enfants.

a) Le niveau d'instruction

Figure 4-40. Risques cumulés de décès d'un enfant selon le niveau d'instruction de la mère



Le niveau d'instruction de la mère a un effet significatif sur le risque de décès de ses enfants. Un enfant dont la mère a été scolarisée en secondaire a 2,5 fois plus de chances de vivre au delà de 5 ans qu'un enfant dont la mère n'a jamais été scolarisée

et 1,6 fois plus qu'un enfant dont la mère a été scolarisée en primaire mais n'a pas achevé ce cycle (figure 4-40).

b) Migrations et activités

Le lieu de naissance de la femme n'a pas d'influence significative sur les risques de décès de ses enfants lorsqu'ils sont à Magenche. De même, ni le fait que la mère ait vécu en migration, ni la durée qu'elle a pu passer hors de Magenche ou du pays gusii rural n'ont d'influence sur les risques de décès des enfants.

Le fait qu'une femme ait des activités informelles ou qu'elle soit salariée n'a pas d'influence significative sur la survie de ses enfants.

Il serait intéressant de tester séparément certaines activités, comme par exemple la fabrication ou la vente d'alcool illégal, le *chang'aa*. Mais comme nous le verrons au chapitre 7, les données à ce sujet ne sont pas suffisamment précises, et il serait hasardeux d'en déduire des résultats statistiques. Pourtant cela aurait permis de voir si la mortalité infantile élevée dans les parties marécageuses du quart sud-ouest de la zone d'étude, comme nous le verrons dans la partie 5, sont liées à cette pratique ou non.

4. Les caractéristiques du père

L'année de naissance du père n'a pas d'influence significative sur la survie de ses enfants. En revanche, on obtient des résultats intéressants pour le nombre de ses unions (a) et son niveau d'instruction (b).

a) La vie conjugale

Tableau 4-28. Effet du nombre d'unions qu'a connu le père sur le risque de décès des enfants

	Coefficient	Ecart-type
Une seule	<ref>	
Plus d'une	0,60***	0,23

* significatif à 10 %, ** significatif à 5 %, *** significatif à 1 %

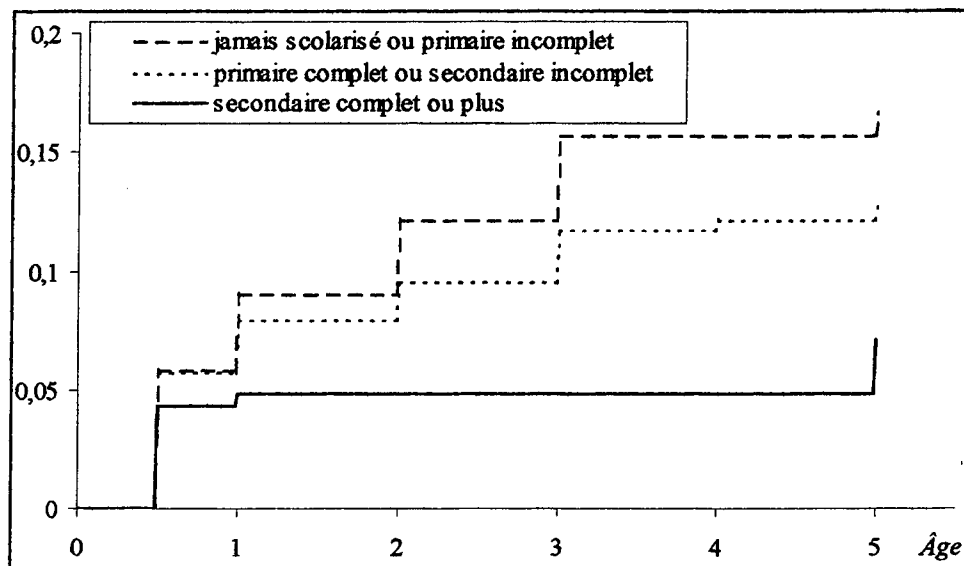
Source : V. Golaz, enquête Magenche 1997-1998.

Lorsque le père a connu plusieurs unions au cours de sa vie, le risque de mourir avant cinq ans est 1,8 fois moins fort pour ses enfants que lorsqu'il n'en a vécu qu'une seule (tableau 4-28). Il s'agit ici d'une variable dépendant du temps, qui

prend la valeur 1 lorsque le père débute sa seconde union, en parallèle ou non avec la première. Les risques sont ils vraiment différents, ou bien est-ce un biais de l'enquête ? Le père qui a plusieurs conjointes, et par conséquent plusieurs séries d'enfants, a-t-il plus tendance à oublier les décès en bas âge que les autres ?

b) Du niveau d'instruction aux ressources

Figure 4-41. Risques cumulés de décès de l'enfant selon le niveau d'instruction du père



Plus le père est éduqué, moins ses enfants ont de risques de mourir avant 5 ans (figure 4-41). Les enfants dont le père a achevé le secondaire ont 2,4 fois moins de risques de décéder avant 5 ans que ceux dont le père a interrompu sa scolarité en primaire.

En revanche, on n'obtient pas de résultat significatif pour l'effet des variables foncières et économiques, que l'on considère la superficie des terres du père (le grand-père des enfants), de l'individu lui-même, son accès à la terre du côté gusii ou du côté maasai, ou son activité professionnelle. L'usage de variables dépendant du temps n'apporte pas plus de résultats. Pourtant l'effet marqué du niveau d'instruction du père sur la survie de ses enfants montre bien qu'il y a une différenciation entre les ménages, même si on ne parvient pas à la retrouver sur le plan des ressources. Il serait intéressant ici de pouvoir faire intervenir des caractéristiques économiques à l'échelle du ménage ou de la famille plus élargie, qui sont peut-être plus représentatives du

milieu dans lequel vit un enfant que les caractéristiques de l'emploi ou de l'accès à la terre de son seul père.

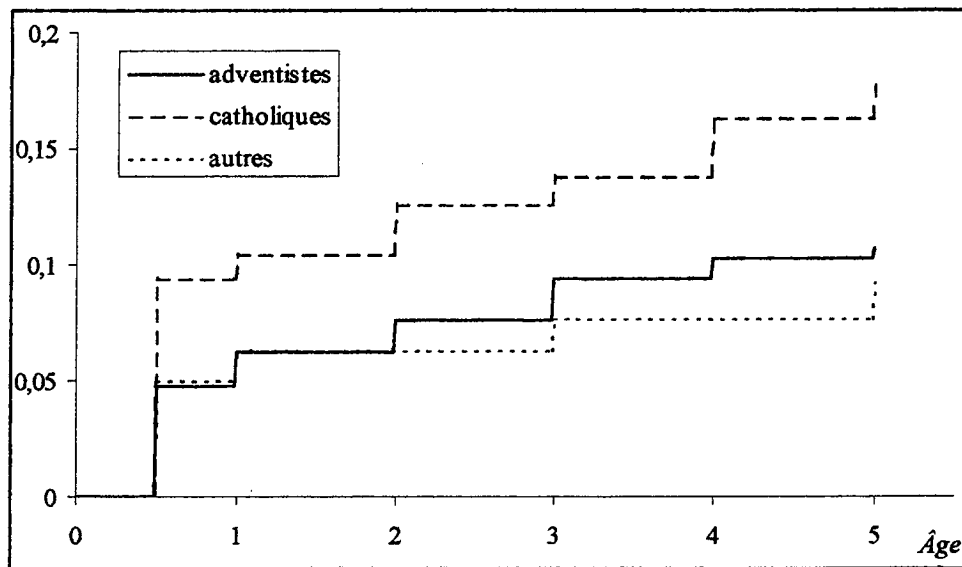
De même que l'activité, le fait que le père ait vécu en migration n'a pas d'influence sur la survie de ses enfants.

5. Les caractéristiques du ménage

a) La religion

Les enfants ont 1,7 fois plus de risques de mourir avant 5 ans dans les ménages catholiques que dans les autres (figure 4-42). Ce résultat confirme l'idée que parmi les catholiques se trouve la frange de la population qui vit dans la plus grande précarité.

Figure 4-42. Risques cumulés de décès de l'enfant selon la religion du chef de ménage



b) Le sous-clans

Certains sous-clans se différencient des autres en ce qui concerne la mortalité infantile et juvénile. Un enfant du sous-clan Bonyatacha, Bosereti ou Bomoseri a 1,8 fois moins de risques de décéder avant 5 ans qu'un enfant d'un ménage qui ne connaît pas son sous-clan, ou qui appartient à un sous-clan peu représenté dans la zone d'étude (figure 4-43). Ce résultat est significatif à 10 %.

Si l'on se limite à étudier les différences de comportement entre ceux qui connaissent leur sous-clan et ceux qui ignorent à quel sous-clan leur ménage appartient, les résultats sont significatifs à 5 %. Les enfants des ménages qui ne connaissent pas leur sous-clan ont 1,5 fois plus de chances de décéder avant 5 ans que les autres (figure 4-44).

Figure 4-43. Risques cumulés de décès de l'enfant selon le sous-clan d'appartenance du ménage

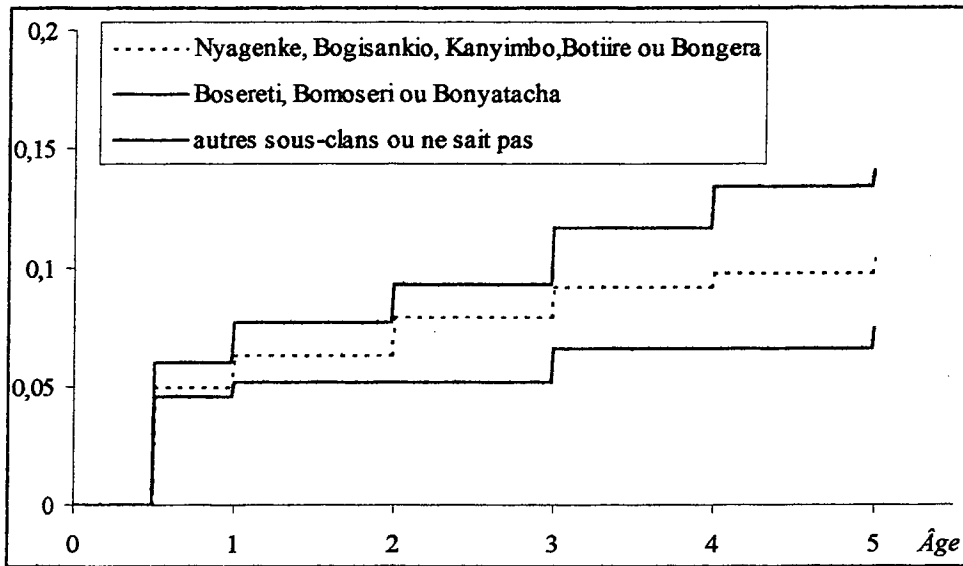
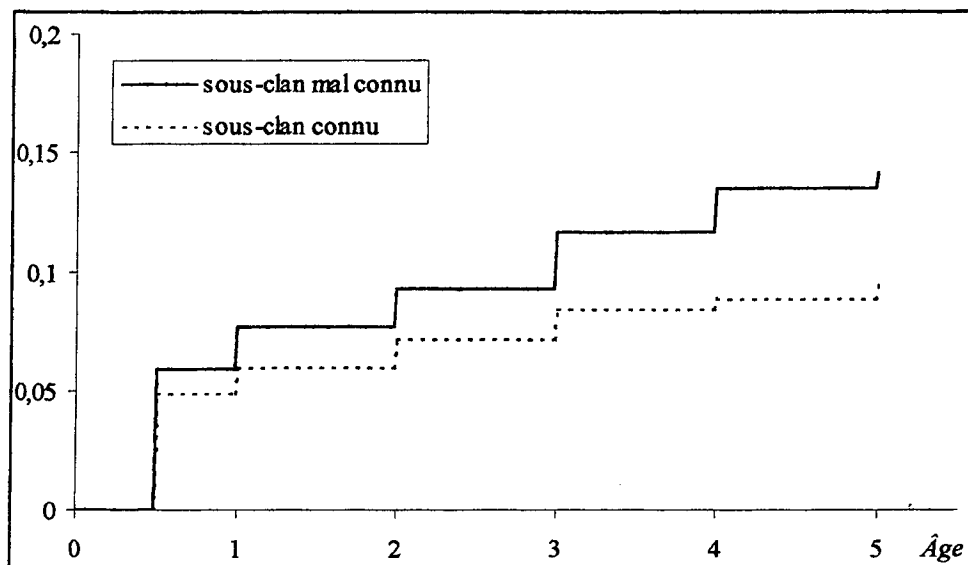


Figure 4-44. Risques cumulés de décès d'un enfant selon le fait que le sous-clan d'appartenance du ménage soit connu ou non de ses parents.



c) *L'accès à l'eau*

Le risque de décéder en bas âge est le plus important dans les zones proches d'un accès à l'eau (figure 4-45). C'est le cas en particulier des fonds de vallées et des zones marécageuses, où l'eau est plus proche, mais moins propre que celle qui provient des sources à flanc de colline. Ces zones sont aussi celles où la prévalence du paludisme est la plus forte. Un modèle de Cox montre que les enfants qui résident à moins de 100 m d'un accès à l'eau ont 1,6 fois plus de risques de décéder avant 5 ans que les autres (tableau 4-29).

Figure 4-45. Risques cumulés de décès de l'enfant selon la distance entre son logement et la source d'eau la plus proche

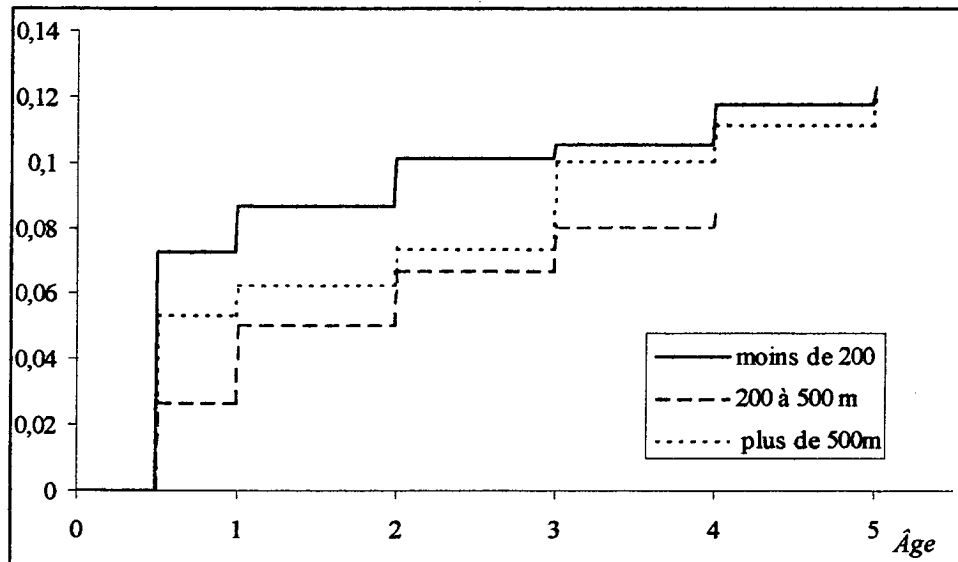


Tableau 4-29. Effet de la distance de la source d'eau utilisée sur la survie des enfants

	Coefficient	Ecart-type
Moins de 100 m	0,48*	0,26
Plus de 100 m	<ref>	

* significatif à 10 %, ** significatif à 5 %, *** significatif à 1 %

Source : V. Golaz, enquête Magénche 1997-1998.

d) *Localisation géographique*

On peut dans un premier temps découper la zone d'étude en quatre. C'est dans le quart sud-ouest que la mortalité infantile est la plus forte (figure 4-46), et au sud-est que la mortalité juvénile semble la plus élevée. Les différences ne sont significatives que pour les deux premières années de vie : un enfant a deux fois plus de chances de

mourir avant 2 ans s'il vit dans le quart sud-ouest de la zone d'étude (tableau 4-30, modèle 1). On peut se demander d'où provient ce décalage. La proximité du pays maasai pourrait en être un facteur, mais aussi le fait qu'une grande partie de cette zone soit composée de terres marécageuses. On a déjà vu que la proximité de l'eau entraînait des risques de décès plus élevé, voyons ce que l'on obtient ici en distinguant les communes situées en fond de vallée de celles qui se trouvent sur les flancs ou les sommets des collines.

Figure 4-46. Risques cumulés de décès d'un enfant selon la localisation de l'exploitation

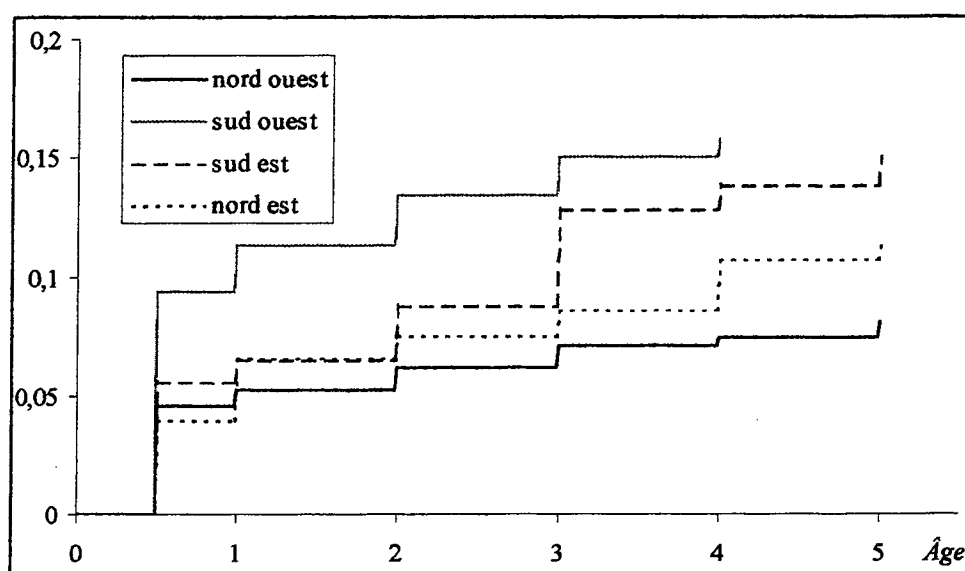
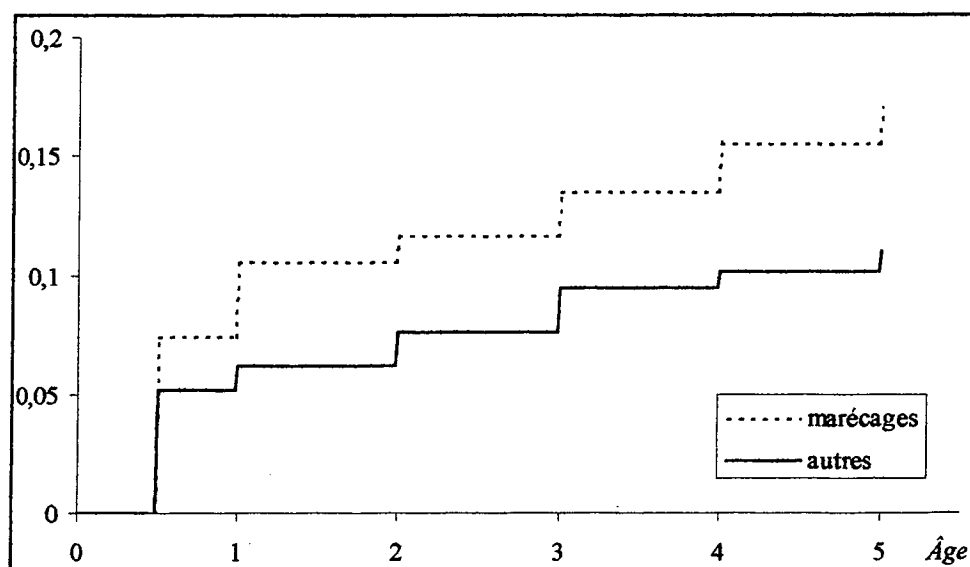


Figure 4-47. Risques cumulés de décès d'un enfant selon le fait que l'exploitation soit située dans une zone marécageuse ou non



Les résultats obtenus sont moins prononcés et moins significatifs (figure 4-47, tableau 4-30, modèles 2 et 3). En revanche, si l'on distingue les zones marécageuses de la partie nord de la zone d'étude (Kiabugesi, Riaima), de celles de la partie sud (Amatagaro, Bongera Osani, Kenyoro et Osani 1), on obtient des résultats intéressants (modèle 4). Les enfants des zones marécageuses du sud ont 2,4 fois plus de risques que les autres de décéder avant 2 ans.

Tableau 4-30. Effet de la localisation de l'exploitation sur le décès des enfants

	Coefficient	Ecart-type
Modèle 1 : Dans les 2 premières années		
Sud ouest	0,81***	0,23
Reste de la zone d'étude	<ref>	
Modèle 2 : Dans les 2 premières années		
Zones marécageuses	0,50**	0,25
Flancs et sommets des collines	<ref>	
Modèle 3 : Dans les 5 premières années		
Zones marécageuses	0,52**	0,21
Flancs et sommets des collines	<ref>	
Modèle 4 : Dans les 2 premières années		
Zones marécageuses du sud de la zone	0,89***	0,30
Zones marécageuses du nord de la zone	0,09	0,36
Flancs et sommets des collines	<ref>	
Modèle 5 : Dans les 2 premières années		
Zones marécageuses de la zone sensible	1,08***	0,31
Autres zones marécageuses	0,16	0,35
Flancs de colline de la zone sensible	0,76**	0,38
Autres flancs de colline	<ref>	

* significatif à 10 %, ** significatif à 5 %, *** significatif à 1 %

Source : V. Golaz, enquête Magenche 1997-1998.

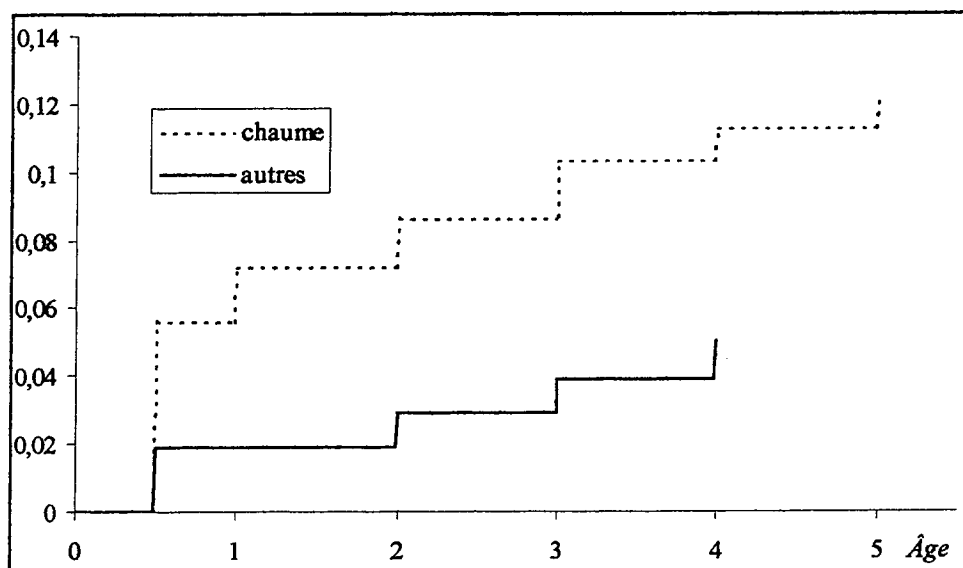
Mais d'autres critères entrent en jeu. Si l'on différencie des autres les communes dans lesquelles l'atmosphère était la plus hostile à l'égard de l'enquête, on obtient de meilleurs résultats encore. Ces communes (Osani, Embakasi, Bongera Osani et Kenyoro) sont toutes situées dans le quart sud-ouest, sont connues pour abriter la plupart des brigands et des producteurs de *chang'aa* de la région. Elles sont

probablement celles où la pauvreté se développe depuis le plus longtemps. Le modèle 5 montre que dans la partie marécageuse de cette zone « sensible », le risque de décéder avant 2 ans est presque 3 fois plus grand que dans les parties non-marécageuses du reste de la région. Les parties de cette zone qui sont mieux drainées connaissent des risques de décès des enfants qui ne sont pas significativement différents de celles qui sont marécageuses.

On peut donc en conclure que la proximité d'un marécage n'est qu'une variable intermédiaire de la mortalité infantile. C'est en réalité la pauvreté des ménages qui vivent dans de telles zones qui entraîne une mortalité plus élevée qu'ailleurs.

e) La qualité des habitations

Figure 4-48. Risques cumulés de décès de l'enfant selon le matériau constitutif du toit



A Magenche, un ménage peut posséder plusieurs cases. Les plus pauvres n'en ont qu'une, mais en général, on en trouve au moins deux : l'une comprend une chambre et une pièce pour recevoir, la deuxième est la cuisine. Les bébés dorment avec leur mère, puis rejoignent leurs frères et sœurs sur le sol de la cuisine, en général entre 1 et 3 ans, lorsqu'ils sont sevrés du sein maternel. La qualité de l'habitation principale n'est donc pas représentative de la qualité du lieu où dort l'enfant au cours

de ses 5 premières années de vie, mais plutôt du statut socio-économique du ménage. Seuls les ménages les plus aisés ont pu construire une habitation en briques, et acheter de la toile ou éventuellement des tuiles pour le toit. La plupart continuent à utiliser pour les toitures le chaume cultivé en fond de vallée ou celui des affleurement rocheux des sommets de collines, plus fin et plus recherché que le premier, et un mélange de terre, de paille et de bois pour les murs, ensuite enduits d'un mélange de terre et de bouse de vache, puis parfois décorés à la craie ou au charbon.

On peut dans un premier temps considérer la qualité du logement comme une variable fixe. Si l'on cherche à mesurer l'effet du fait d'avoir des murs en terre ou un toit en chaume sur la survie de l'enfant, on peut voir que lorsqu'à l'arrivée de la mère à Magenche, le toit était en chaume, les enfants ont 2,4 fois plus de risques de décéder que si il était en tôle (figure 4-48, tableau 4-31 modèle 1). La qualité des murs n'apporte pas de résultat significatif, probablement parce que rares sont les femmes qui, à leur arrivée à Magenche, avaient autre chose que des murs en terre dans leur habitation principale.

Tableau 4-31. Effet du matériau constitutif du toit sur le décès des enfants

	Coefficient	Ecart-type
Modèle 1: A l'arrivée de la mère à Magenche		
Chaume	0,89*	0,46
Autre	<ref>	
Modèle 2: Modèle dépendant du temps		
Chaume	0,66***	0,25
Autre	<ref>	

* significatif à 10 %, ** significatif à 5 %, *** significatif à 1 %

Source : V. Golaz, enquête Magenche 1997-1998.

On peut cependant obtenir des résultats plus fins en utilisant des variables dépendant du temps : un enfant dont les parents possèdent une maison dont le toit n'est pas en chaume, mais en tôles ou en tuiles, ont 1,9 fois moins de risques de décéder avant 5 ans que les autres (tableau 4-31, modèle 2).

La qualité du toit du logement peut être associée aux autres variables précédemment évoquées, dans un modèle semi-paramétrique.

II. Les facteurs des décès des cinq premières années de vie

Les variables étudiées dans la partie précédente peuvent être rassemblées dans un modèle de Cox. Nous distinguerons les enquêtes auprès des femmes de celles réalisées auprès des hommes, car certaines variables sont présentes dans les unes et non dans les autres.

Le tableau 4-32 montre qu'un enfant qui vit dans les parties sensibles du quart sud-ouest de Magenche, dont les parents ne connaissent pas le nom de leur sous-clan a plus de 3 fois plus de chances de mourir avant 5 ans qu'un enfant qui vit ailleurs et dont les parents connaissent le nom de leur sous-clan. De plus, si un enfant est le 4^{ème} enfant de sa mère, et qu'il suit le 3^{ème} de moins de 2 ans, il a plus de 3,5 fois plus de risques qu'un des enfants suivants de décéder avant 5 ans. Un décès d'enfant dans la famille multiplie le risque de mourir avant 5 ans, pour les frères et sœurs, par 1,6.

Tableau 4-32. Les facteurs du décès des enfants obtenus à partir des enquêtes auprès des femmes

	Coefficient	Ecart-type
nombre d'individus : 1065		
nombre d'événements : 98		
maximum de vraisemblance : - 652		
PARAMETRES DEPENDANT DU TEMPS		
Existence d'un décès dans la fratrie		
oui	0,49**	0,24
non	<ref>	
PARAMETRES FIXES		
Rang de naissance		
1 à 3	-0,30	0,28
4	<ref>	
5 ou plus	-0,56*	0,29
Durée de l'intervalle intergénérisque précédant la naissance		
Moins de 2 ans	0,66***	0,25
2 ans et plus	<ref>	
Clan		
connu	-0,48**	0,21
inconnu	<ref>	
Village		
De la zone sensible	0,73***	0,25
Du reste de Magenche	<ref>	

* significatif à 10 %, ** significatif à 5 %, *** significatif à 1 %

Source : V. Golaz, enquête Magenche 1997-1998.

Ces résultats se détachent de ceux de la partie précédente sur deux points. D'une part, si le rang de naissance demeure significatif dans le modèle semi-paramétrique, ce n'est pas le cas de l'âge de la fille aînée. On ne peut donc plus mettre en relation ces deux variables. D'autre part, nous venons de voir que la qualité

du toit est une variable intermédiaire du décès des enfants. Lorsqu'on considère cette variable et le niveau d'instruction de la mère ou du père, seuls ces derniers demeurent significatifs. Mais lorsque le niveau d'instruction est pris en compte avec l'éventualité d'un décès préalable au sein de la fratrie, variable dépendant du temps, c'est cette dernière caractéristique qui est significative. Les forts risques de décès obtenus précédemment pour les enfants de mère peu instruite vivant dans des cases au toit de chaume sont dus au fait que dans certains de ces ménages, plusieurs enfants sont décédés avant 5 ans.

On obtient des résultats légèrement différents à partir des enquêtes réalisées auprès des hommes (tableau 4-33).

Tableau 4-33. Les facteurs du décès des enfants obtenus à partir des enquêtes auprès des hommes

	Coefficient	Ecart-type
nombre d'enfants : 751		
nombre de décès avant 5 ans : 88		
maximum de vraisemblance : - 563		
PARAMETRES DEPENDANT DU TEMPS		
Existence d'un décès dans la fratrie		
oui	0,48**	0,22
non	<ref>	
Toit de l'habitation principale		
Chaume	0,74**	0,33
Tôles ou tuiles	<ref>	
PARAMETRES FIXES		
Durée de l'intervalle intergénérisique précédant la naissance		
Moins de 2 ans	0,59**	0,26
2 ans et plus	<ref>	
Clan		
connu	-0,39*	0,28
inconnu	<ref>	
Village		
De la zone sensible	0,55*	0,28
Du reste de Magenche	<ref>	

* significatif à 10 %, ** significatif à 5 %, *** significatif à 1 %

Source : V. Golaz, enquête Magenche 1997-1998.

On peut remarquer que les caractéristiques propres aux hommes ne sont pas significatives dans ce modèle global. On retrouve donc des variables déjà présentes dans le modèle établi sur les enquêtes auprès des femmes, à savoir la localisation de l'exploitation agricole, le fait de connaître le nom du clan, la durée de l'intervalle intergénérisique précédant la naissance de l'enfant étudié et l'existence d'un décès d'enfant dans la fratrie, cette dernière variable dépendant du temps.

Quelques différences apparaissent aussi. L'étude des enquête auprès des femmes montre que le rang de naissance de l'enfant joue un rôle significatif, alors qu'il ne l'est pas si l'on considère les enquêtes auprès des hommes. Inversement, si l'on en croit les enquêtes auprès des hommes, les toits en chaume sont signes d'un risque de décès dans la petite enfance plus élevé que les autres qualités de toit, ce qui n'est pas significatif dans les résultats des enquêtes auprès des femmes.

Ces écarts entre hommes et femmes sont probablement le signe que certaines variables, omises dans les modèles présentés ici, auraient apporté des résultats significatifs. Il est possible par exemple que les matériaux constitutifs des toits, dans les récits masculins, correspondent à des niveaux de ressources différents. On peut remarquer que c'est la seule variable des deux modèles semi-paramétriques qui soit de nature économique. Elle montre, à elle seule, que le statut économique joue un rôle important, et qu'il n'a probablement pas pu être mesuré de manière suffisamment précise par les données de l'enquête de Magenche. Par exemple, certains ménages peuvent bénéficier d'aides extérieures et d'autres non. Ceci n'étant pas vérifiable à partir de l'enquête réalisée à Magenche, on ne peut pas évaluer la part de ce type de ressource sur la mortalité de l'enfance.

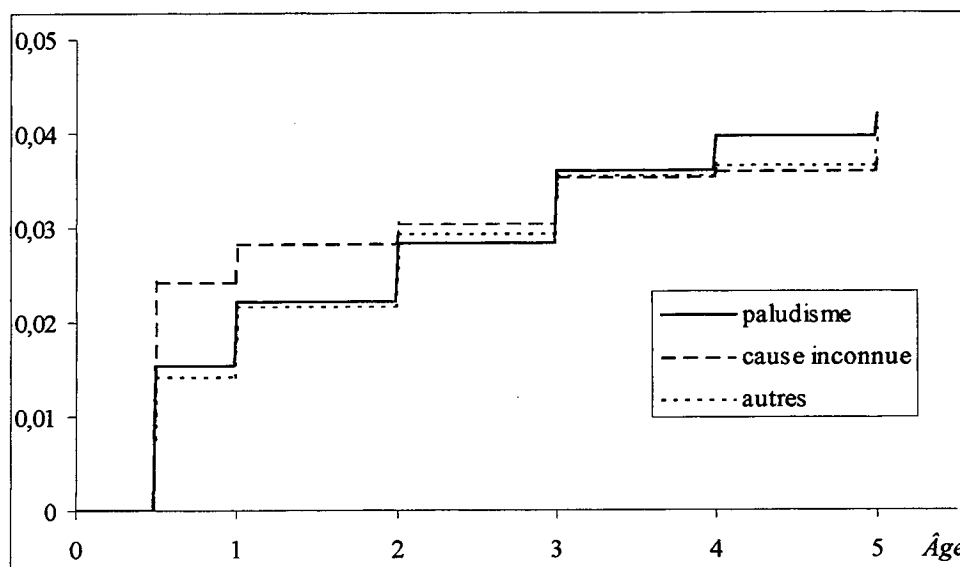
Ces résultats montrent avant tout que les informations disponibles sur les parents importent peu : niveau d'instruction, changements matrimoniaux, ... n'ont pas d'effet sur les risques de décéder avant 5 ans pour les enfants. En revanche le lieu de vie est important (localisation géographique, qualité du logement), et les caractéristiques de l'enfant (rang de naissance de l'enfant, intervalle intergénéral précédent). Les risques de décéder associés à un décès précédent dans la fratrie montre l'existence de fratries au sein desquelles les probabilités de survie sont moindres, ce qui avait aussi été remarqué par L. Ikiamari. Cela peut provenir du fait que certains ménages vivent dans des conditions plus précaires que les autres, dans des termes qui n'ont pas été étudiés ici. Il peut aussi s'agir d'épidémies (notamment du sida). On pourrait attendre des résultats à ce sujet, à partir de l'analyse de la question de l'enquête portant sur la cause du décès des membres de la famille proche décédés avant l'enquête.

III. Les causes de décès

L'information obtenue sur les causes de décès est particulièrement décevante. On peut rappeler ici que près de 2/3 des femmes accouchent à la maison (voir chapitre 2, tableau 2-3). Les enfants qui meurent dans leur premières années n'ont souvent jamais vu de personnel médical. Les parents ne savent souvent pas ce qui a pu causer la mort. Dans la plupart des cas, ils se bornent à décrire les symptômes qu'ils ont reconnu (fièvres, diarrhées, vomissements, ...). Des 121 décès ayant eu lieu avant 5 ans parmi les enfants des enquêtés, 1 est un accident, 44 sont attribués au paludisme, 16 à des problèmes de poumons et de gorge, 11 à la sorcellerie, 15 sont décrits par des symptômes courants (fièvres, vomissements, ...), et dans 32 cas, les parents avouent ignorer totalement la cause du décès. Les trois cas restants sont des femmes qui pensent que leur(s) enfant(s) sont morts parce que le feu censé demeurer allumé au cours de la période d'isolement qui a suivi leur excision, s'est éteint. Après un rituel purificateur et une ou plusieurs chèvres sacrifiées avec l'aide d'un guérisseur - sorcier (*mganga*) local, ce problème a apparemment disparu, ce qui les conforte dans cette opinion. Le sida n'est jamais mentionné.

Même si les décès selon différentes causes ne sont pas des événements indépendants, on peut comparer les risques de mourir au cours de la petite enfance par la méthode d'Aalen (Courgeau et Lelièvre, 1989, pp.51-52).

Figure 4-49. Risques cumulés de décès selon différentes causes énoncées par les enquêtés



Trois grands groupes de causes de décès peuvent être distingués : le paludisme, les autres causes de décès, et les cas où la cause est inconnue. Comme on aurait pu l'attendre, les décès avant 1 an ne sont souvent pas expliqués (figure 4-49). Les décès pour cause inconnue deviennent de moins en moins probables au cours de la vie de l'enfant. Le paludisme ne semble pas présenter un risque significativement différent des autres causes de décès.

Conclusion

La mortalité infantile touche certains ménages de Magenche plus que d'autres. Cette inégalité devant la mort des enfants ne semble pas être liée aux ressources économiques du ménage, mais plutôt au milieu dans lequel ils évoluent. Il est intéressant ici de comparer les résultats obtenus dans cette partie à ceux des parties précédentes. En particulier, on peut remarquer que le rôle du sous-clan apparaît dans l'analyse de la première contraception et dans celle de la mortalité des enfants. Dans le premier cas, les femmes qui ne connaissent pas le nom de leur sous-clan ont plus de chances d'utiliser une méthode contraceptive plus tôt que les autres, alors que dans le second, elles ont plus de risques que les autres de voir mourir leurs enfants avant 5 ans. Ce qui pouvait être vu comme une acculturation, et un pas vers la libération féminine devient un facteur de mortalité.

L'explication la plus probable à ces résultats ambivalents, est que la population concernée, c'est-à-dire l'ensemble des ménages qui ne connaissent pas bien leur sous-clan, est un groupe assez hétérogène. Ce ne sont pas les mêmes ménages qui utilisent des moyens contraceptifs et dont les enfants meurent en bas âge. On trouve en effet, dans les ménages qui ne connaissent pas le nom de leur sous-clan, des ménages occidentalisés, pour lesquels le clan a perdu de l'importance. Mais on y trouve aussi des ménages qui le sont beaucoup moins, en perte d'identité pour d'autres raisons. Il serait intéressant d'étudier de manière plus approfondie ce groupe de ménages pour lesquels le nom de sous-clan n'apparaît pas.

Ces évolutions nouvelles de la fécondité et de la mortalité à Magenche contrastent avec les changements de fond déjà remarqués dans le domaine de la nuptialité (chapitre 3), qui sont en cours depuis plusieurs décennies. L'évolution du régime démographique à Magenche est donc récente. Qu'en est-il des migrations ?

Chapitre Cinq

Un nouvel élan migratoire abruptement interrompu

A ce stade de l'analyse, nous avons vu combien les comportements des ménages de Magenche peuvent être proches de ce qui a été attesté dans d'autres parties du pays gusii, en ce qui concerne la nuptialité, ou éloignés, avec une évolution décalée dans le temps, en ce qui concerne la fécondité. Lorsque l'on aborde le thème de la mobilité, plusieurs questions se posent. On peut se demander comment la mobilité évolue, et de quoi elle dépend à Magenche, si ses formes et son intensité rappellent ce que l'on sait du reste de la région. Pour cela, il est nécessaire dans un premier temps de donner quelques précisions de vocabulaire.

Mobilité et migrations

La mobilité spatiale d'un individu inclut l'ensemble des déplacements qu'il effectue, quelles que soient les durées et les distances de ces déplacements (Courgeau, 1988, p.3). A la notion de « mobilité habituelle », pour reprendre l'expression de Pierre-Jean Thumerelle (1986, p.15), comprenant les formes de mobilité à plus petite échelle et de courte durée de séjour sur le lieu de destination, on peut opposer la notion de migration, qui implique un changement de résidence (Courgeau, 1988, p.14-16). Définir la migration comme changement de résidence, revient à étudier une trajectoire unique, avec à chaque instant un seul lieu de référence, ce qui conduit naturellement à définir une résidence principale et à omettre les autres lieux de vie éventuels (Courgeau, 1988, p.14-16). De plus, qu'il s'agisse de migrations internationales ou internes, elles sont définies par un changement de maille dans le tissu administratif du ou des pays étudiés. Les changements de logement, au sein d'une même unité administrative, sont donc mal perçus dans les enquêtes portant sur les migrations. A ces restrictions d'ordre géographique, on ajoute souvent une restriction portant sur la durée, et seuls les déplacements entraînant des séjours d'une durée supérieure à un minimum donné sont pris en compte, ce qui exclut la mobilité temporaire. La plupart des déplacements de travail, les navettes quotidiennes des petits fonctionnaires, les allées venues des marchands entre leurs différents lieux de vente

ou d'achat par exemple, n'apparaissent pas dans les statistiques portant sur les migrations.

Ménages absents et représentativité des résultats

Le contexte particulier dans lequel l'enquête a été réalisée, celui des conflits ethniques qui ont chassé momentanément ou définitivement nombre de Gusii de la province de la Vallée du Rift et des districts luo, perturbe la mesure des lieux de résidence et de logement. En effet, si certaines personnes ont dû changer de province ou de district à cause des conflits, d'autres ont pu choisir de se déplacer de quelques centaines de mètres seulement pour s'éloigner des lieux les plus dangereux, comme c'est le cas le long de la frontière Gusii / Maasai à Magenche. L'enquête ayant été réalisée sur une période agitée, comprenant le début d'une saison des pluies (avril-mai) et les semaines tendues précédant et suivant les deuxièmes élections présidentielles et législatives depuis l'instauration d'un régime multipartite au Kenya (décembre 1997), le taux d'absence ou de présence à Magenche est très variable d'un mois à l'autre. Les informations transversales sur la mobilité, que l'on pourrait tirer de l'enquête de Magenche, ne donneraient par conséquent une idée que partielle des déplacements qui y ont lieu, et pas du tout représentative de ce qu'il s'y passe en temps normal. Il est donc d'autant plus important ici de ne pas s'écarter de l'approche longitudinale.

Mais même dans le contexte de conflits et de repli sur les terres de l'ancien district de Kisii, il ne faut pas négliger l'émigration gusii. Dans l'enquête réalisée à Magenche, on dispose avant tout du nombre des ménages totalement absents de la zone d'étude pendant la durée de l'enquête, ainsi que de leur lieu de résidence supposé. Dans l'échantillon utilisé à Magenche, 60 ménages étaient absents au moment de l'enquête, ce qui représente 8,6 % des ménages sélectionnés. Cette proportion montre une fois de plus une émigration moins importante de Magenche que de Kakamega, par exemple, où le taux de ménages absents y était déjà de 15% dans les années 1970 (Orvis, 1989, 356-357, cite Patterson, 1980).

Il aurait été intéressant de comparer ce taux d'absence de Magenche à des données similaires concernant le pays gusii en temps de paix. Le recensement de 1989 ne donne cependant pas d'information sur les ménages "absents" au moment de l'énumération. Cela provient en partie de la manière dont est réalisé le recensement. Il faut voir qu'un ménage résidant hors de Magenche peut ne pas avoir de logement à Magenche. C'est le cas par exemple lorsqu'un homme est parti depuis l'adolescence et

a constitué une famille loin du village. Aux yeux des agents recenseurs, le ménage à la tête duquel se trouve un tel homme n'a aucun lien avec Magenche, à part éventuellement si il y est né. Cependant cet homme peut avoir hérité de terres, qu'il pourra revendiquer à sa convenance lorsqu'il le souhaitera. Dans une enquête locale fondée sur le foncier, son ménage est compté comme absent au moment de l'enquête.

Il est important de garder à l'esprit dans ce chapitre que les données recueillies à Magenche portent sur la population qui y résidait entre décembre 1997 et mai 1998. Les résultats ne sont donc pas représentatifs de l'ensemble des ménages issus de Magenche (c'est-à-dire ceux qui y possèdent de la terre ou un logement), mais des ménages qui y étaient présents au moment de l'enquête. Confondre ces résultats avec les caractéristiques migratoires de l'ensemble des ménages dont le lieu de résidence ancestral est à Magenche représenterait un biais très important, puisque les ménages (ou les hommes) qui ont émigré pour les plus longues périodes, peut-être ceux qui réussissent le mieux sur leur lieu de résidence actuel, n'ont pas été enquêtés.

Dans un premier temps, nous allons voir quelles informations sur la mobilité et les migrations sont disponibles dans les données de l'enquête Magenche (A), avant d'étudier les trajectoires migratoires individuelles par les méthodes de l'analyse des biographies. Le premier départ est étudié (B), avant les séjours en migration (C).

A. Mobilité et migrations dans l'enquête Magenche

Il était donc important, dans l'enquête réalisée à Magenche, d'essayer de saisir la mobilité sous toutes ses formes. Recueillir l'ensemble des lieux de séjours sur la totalité de la vie de l'individu est beaucoup trop lourd pour une enquête rétrospective qui aborde de plus beaucoup d'autres questions, et c'est totalement impossible dans la plupart des cas. La solution trouvée a donc été d'aborder la mobilité sous trois angles différents.

I. Le lieu idéal de résidence

L'une des dernières questions directes de l'enquête porte sur le lieu idéal de résidence, et les raisons de ce choix.

54 % des hommes et 76 % des femmes souhaitent rester à Magenche (tableau 5-1). Si l'on considère les personnes qui ne désirent pas sortir du pays gusii, ces pourcentages montent respectivement à 64 % et 84 %. Ce sont les plus jeunes qui aimeraient le plus vivre ailleurs : 64 % des hommes et 35 % des femmes de 15 à 25 ans sont dans ce cas. Chez les hommes, ceux qui ont déjà vécu ailleurs qu'en milieu gusii rural sont plus nombreux en proportion à vouloir rester à Magenche. Ces quelques proportions montrent à quel point les hommes gusii sont attachés à leur terre, et les femmes à celle de leur conjoint.

Tableau 5-1. Lieu idéal de résidence

		Magenche	Reste du pays gusii	Autre lieu	Ne sait pas	Total
hommes	plus de 45 ans	81%	7%	12%	0%	58
	35 à 45 ans	53%	10%	37%	0%	49
	25 à 35 ans	57%	10%	33%	0%	89
	15 à 25 ans	35%	11%	53%	1%	95
	jamais migré	52%	8%	39%	1%	131
	déjà migré	56%	11%	33%	0%	160
	Total	54%	10%	36%	0%	291
femmes	plus de 45 ans	92%	3%	5%	0%	37
	35 à 45 ans	81%	10%	9%	0%	52
	25 à 35 ans	82%	4%	13%	1%	105
	15 à 25 ans	65%	12%	21%	2%	130
	jamais migré	80%	8%	12%	0%	232
	déjà migré	65%	8%	25%	2%	92
	Total	76%	8%	15%	1%	324

Source : V. Golaz, enquête Magenche 1997-1998.

La question suivante, « pourquoi ? » est aussi une question ouverte. Sur les 208 personnes qui veulent vivre ailleurs, 98 le souhaitent pour des raisons liées à l'emploi (chercher du travail, travailler, gagner de l'argent...), 9 parce qu'ils espèrent y trouver plus de terre que chez eux, 23 pour y rejoindre des proches, 8 pour "fuir" Magenche (à cause des conflits frontaliers et de la sorcellerie), 6 pour étudier, et 51 pour des raisons diverses, du type "c'est bien là bas". Il est intéressant de voir que l'accès à la terre ne motive que 1,5 % des personnes interrogées, alors qu'un emploi pousserait 16 % des résidents de Magenche à migrer (tableau 5-2).

Il aurait été intéressant de savoir pourquoi ceux qui veulent partir ne le font pas. Une femme qui partirait sans conjoint serait très mal vue, même si elle est encore célibataire. Hormis celles qui ont lieu pendant l'enfance ou dans le cadre des études secondaires ou supérieures, les migrations féminines sont sujettes à la présence du conjoint sur le lieu de destination et à son aval. Les seuls déplacements sur lesquels le conjoint n'a pas d'emprise sont ceux qui ont lieu à destination de la résidence des parents de la femme. Les raisons données par les femmes pour vouloir quitter Magenche reflètent cette réalité : 29 % de celles qui souhaitent émigrer cherchent à rendre visite à leur mari ou à leur famille, alors que ce genre de raison ne motive que 5 % des hommes.

Tableau 5-2. Raison donnée pour vouloir quitter Magenche

	hommes	femmes	Total
trouver un emploi, travailler	58.6%	26.7%	47.1%
rejoindre de la famille, des relations	5.3%	21.3%	11.1%
avoir de la terre	4.5%	4.0%	4.3%
étudier	4.5%	0.0%	2.9%
trouver un mari, tomber enceinte	0.0%	9.3%	3.4%
pour fuir	2.3%	6.7%	3.8%
réponse vague : c'est bien la bas	22.6%	28.0%	24.5%
ne sait pas	2.3%	4.0%	2.9%
Effectif total	133	75	208

Source : V. Golaz, enquête Magenche 1997-1998.

Il faut cependant garder à l'esprit la différence entre souhaiter vivre ailleurs et le faire si l'occasion se présente. De plus, on ne travaille ici que sur les résidents à Magenche, les individus en migration au moment de l'enquête sont donc exclus.

II. Les séjours de plus de 6 mois

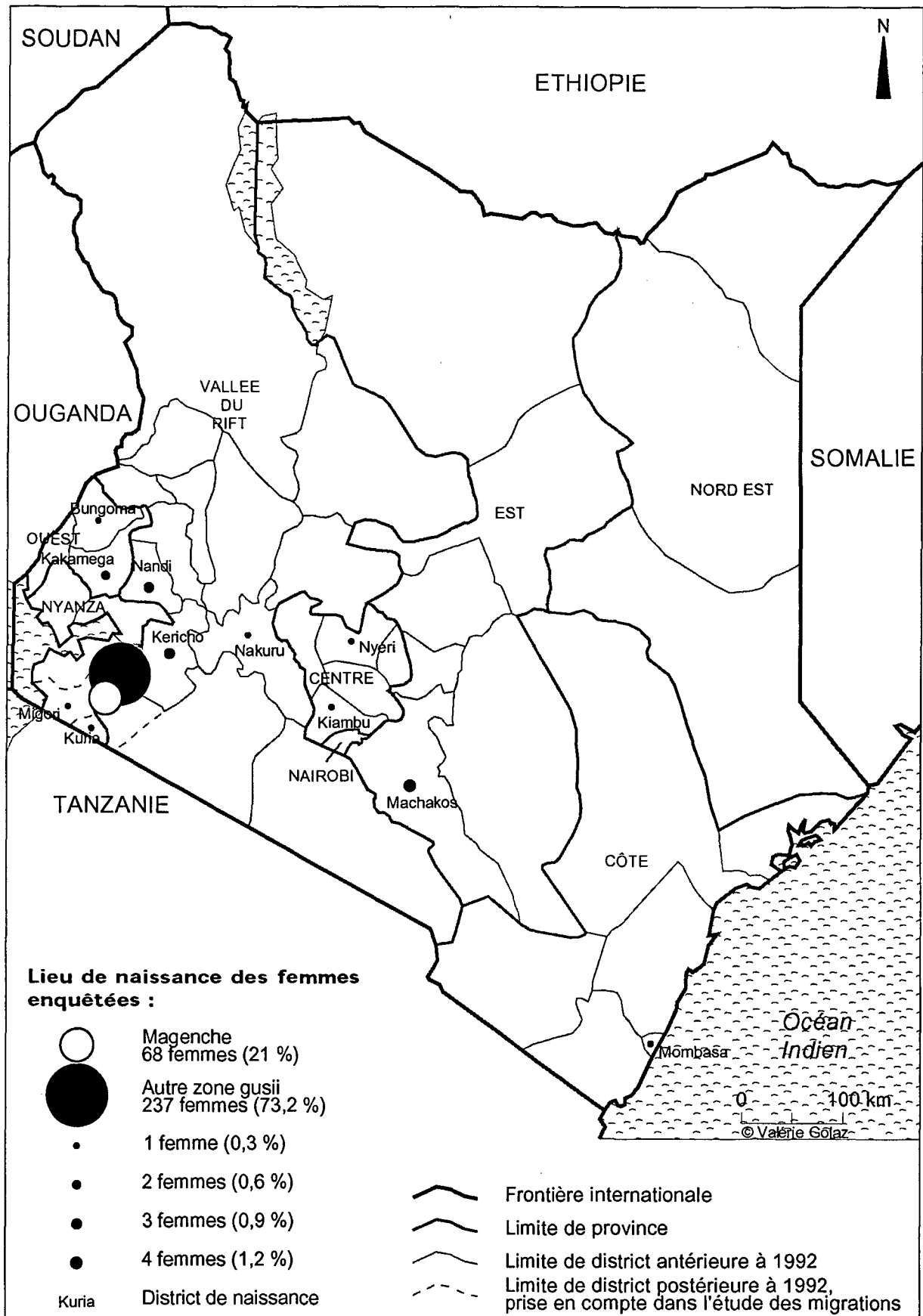
La plus grande partie de ce travail repose sur les biographies migratoires des individus enquêtés à Magenche. Les séjours de plus de 6 mois sont recueillis dans la partie biographique, ce qui donne un aperçu des migrations et de l'itinéraire résidentiel des individus. Le problème soulevé par des séjours consécutifs dans des lieux différents, chacun de moins de 6 mois, mais représentant plus de 6 mois au total, (Courgeau, 1988, p.13-14) ne s'est pas posé à Magenche. Il a toujours été possible en effet de définir une résidence principale, le cas le plus fréquent étant des séjours d'un ou deux mois passés à chercher un emploi ou de l'argent chez des parents entre deux périodes à Magenche.

Les personnes interrogées à Magenche ont des expériences de la migration assez diverses. On définit souvent la première migration par rapport au lieu de naissance d'une personne. Dans un premier temps, l'étude des lieux de naissance des individus enquêtés nous conduit à définir une zone de référence qui permette de comparer les comportements migratoires des hommes et des femmes pour la suite de ce travail (1). Ensuite, une typologie des trajectoires résidentielles montre quelques aspects originaux des trajectoires des individus présents à Magenche en 1997/1998 (2).

1) Les naissances hors Magenche

Parmi les personnes interrogées à Magenche, 91 % des hommes sont nés dans la zone d'étude, mais ce n'est le cas que de 21 % des femmes (tableau 5-3). La raison de ce décalage est l'exogamie pratiquée par les Gusii. En effet, les femmes enquêtées sont pour la plupart en union à Magenche. La zone étudiée correspondant presque exactement à une unité exogame, elles sont forcément originaires d'ailleurs. Près de 90 % d'entre elles viennent de zones rurales voisines, en pays gusii. Les autres sont nées au cours de séjour en migration de leur mère (dans la province de la Vallée du Rift ou sur la côte), ou appartiennent à d'autres groupes ethniques de langue bantu. On peut en particulier remarquer sur la carte 5-1 que malgré leur proximité géographique, il n'y a pas de femme d'origine maasai ou luo vivant à Magenche, alors qu'en revanche, les femmes kamba y sont plus nombreuses que l'éloignement de leur région

Carte 5-1. Lieu de naissance des femmes interrogées à Magenche



d'origine ne le laisse soupçonner. Il existe de nombreuses unions matrimoniales passées avec les Maasai voisins mais il s'agit toujours d'une femme gusii mariée à un homme maasai, et non l'inverse.

Tableau 5-3. Lieu de naissance des personnes interrogées à Magenche

	Hommes	Femmes	Femmes en union
Magenche	264 (91 %)	68 (21%)	13 (5%)
Autre zone rurale gusii	19 (6%)	237 (73 %)	235 (89 %)
Reste de l'Afrique*	8 (3%)	19 (6 %)	15 (6%)
Total	291	324	263

Source : V. Golaz, enquête Magenche 1997-1998.

* 2 hommes sont nés en Tanzanie

Comment comparer hommes et femmes alors que leur parcours résidentiel est différent dès le départ ? La solution utilisée ici est d'exclure de l'étude, lorsque les deux sexes sont considérés simultanément, les zones rurales gusii, au même titre que Magenche, et de ne s'intéresser qu'aux migrations vers des régions non gusii ou vers des villes gusii. La zone de référence de l'étude, le pays gusii rural, englobe ainsi les lieux d'origine de la plupart des hommes comme des femmes.

Tableau 5-4. Proportion d'individus nés hors du pays gusii rural selon l'année de naissance

	Hommes		Femmes	
	Nés avant 1967	Nés après 1968	Nées avant 1967	Nées après 1968
Nés hors du pays gusii rural	4,1 %	2,8 %	4,3 %	8,6 %
Effectif total	147	144	138	186

Source : V. Golaz, enquête Magenche 1997-1998.

Le tableau 5-4 montre qu'environ 4 % des personnes interrogées à Magenche et nées avant 1967 ne sont pas nées en pays gusii rural. Les proportions trouvées pour ce groupe d'années de naissance, comparable pour les hommes et pour les femmes, montre qu'à Magenche, les unions avec des femmes non gusii étaient rares. Chez les femmes, on voit que la proportion de femmes nées hors du pays gusii double d'un groupe d'années de naissance au suivant. Les femmes d'autres groupes ethniques sont de plus en plus nombreuses à venir vivre en union avec un Gusii, et de plus, il est probable qu'avec le développement des migrations de travail, les naissances en migration sont de plus en plus fréquentes. Cependant, l'évolution de la proportion d'hommes nés hors du pays gusii rural contredit ce dernier point. On trouve en effet une plus faible proportion d'homme nés hors de la zone de référence dans le deuxième

groupe d'années de naissance. Si ce résultat était exact, cela impliquerait que les migrations des femmes sont de moins en moins courantes ou du moins, que les femmes ont plus tendance qu'avant à revenir à Magenche à la naissance de leur premier enfant. Cette hypothèse n'est cependant pas crédible. En pratique, ce décalage provient vraisemblablement du fait que les hommes cherchent à justifier leur identité, leur droit à la terre et au respect par une naissance sur la terre ancestrale, à Magenche, même lorsqu'en réalité ils sont nés ailleurs.

2) Des parcours résidentiels variés

Ce qui frappe avant tout dans les trajectoires migratoires recueillies à Magenche est l'instabilité des migrants, qui semblent très rarement se fixer plus de deux années sur le même lieu. Ceci est probablement lié au fait que les migrants de long terme, qui ne reviennent pas à Magenche très souvent, n'ont pas été enquêtés. Trois types de trajectoires peuvent être distinguées dans les données de l'enquête.

On remarque tout d'abord des trajectoires "en étoile". Il s'agit de séjours de quelques années passés en migration, en général sans changement résidentiel au cours de chaque épisode migratoire, en alternance avec quelques années à Magenche entre chaque nouvelle destination.

C'est le cas par exemple de M. (n°25), qui est né en 1937. Il va à l'école secondaire de la mission adventiste à Nyanchwa (ville de Kisii) entre 1956 et 1959, entre en union dès sa scolarité achevée. Il passe un an seul à Kericho de 1962 à 1963, où il travaille comme secrétaire dans une usine de thé. Il revient 1 année à Magenche, puis part 8 mois en Tanzanie, toujours sans sa femme, pour rendre visite à de la famille. A son retour, son père lui alloue 5 acres de terre. En 1967, il paie la compensation matrimoniale pour sa compagne, qui vient de donner naissance à leur cinquième enfant, un fils (c'est le troisième). En 1973, il repart pour la ville de Nakuru, où il travaille comme petit employé de l'administration, puis revient vers Kisii, où il travaille comme gardien jusqu'en 1977, date à laquelle il revient définitivement sur ses terres.

Ces cas sont trop peu nombreux pour donner lieu à une analyse statistique, mais reflètent un comportement masculin assez caractéristique, de vie entre l'emploi et la ferme. Deux exemples de ce type sont donnés sur la carte 5-2 (cartes de gauche). Dans le premier cas, il s'agit d'un homme qui a été contraint de migrer dans le cadre des réquisitions de main-d'œuvre liées au travail forcé durant la colonisation. Dans le

deuxième cas, les déplacements ont lieu dans les années 1980, sans contingence extérieure. Il s'agit de migrations de travail, d'une durée souvent inférieure à l'année, et qui ne se répètent pas : elles ne sont ni saisonnières et régulières, ni suffisamment longues pour être perçues dans la partie biographique de l'enquête. C'est par excellence le genre de déplacements qui est mal perçu dans les statistiques sur les migrations, et qui est fréquent à Magenche.

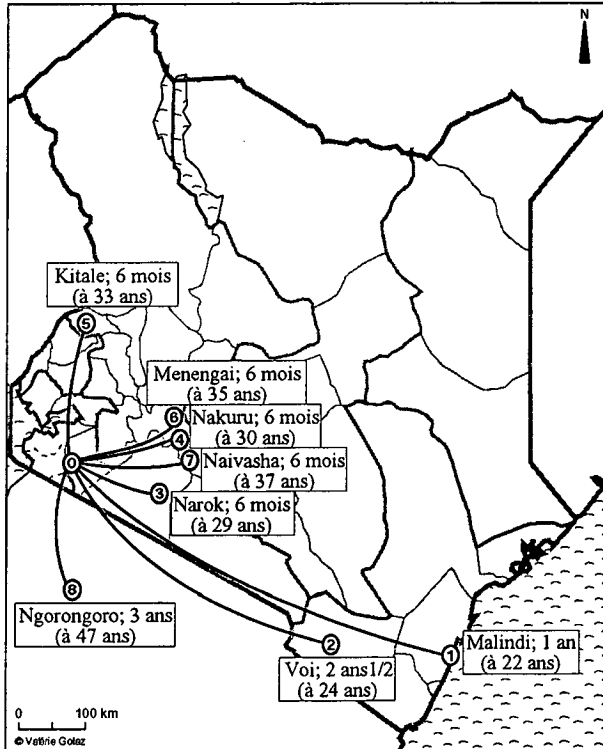
Ensuite on peut imaginer le parcours migratoire d'individus qui passent une longue partie de leur vie en migration, dans des emplois et des lieux différents, avant de revenir définitivement dans leur région d'origine. Ce type de migration est le moins bien perçu dans l'enquête, puisque les migrants de long terme ne sont présents à Magenche qu'exceptionnellement ou après leur retour définitif.

Enfin, la plupart des hommes combinent ces deux premiers types de trajectoire, et c'est ce qui est appelé ici des trajectoires "complexes". Les deux cartes de droite illustrent ce cas.

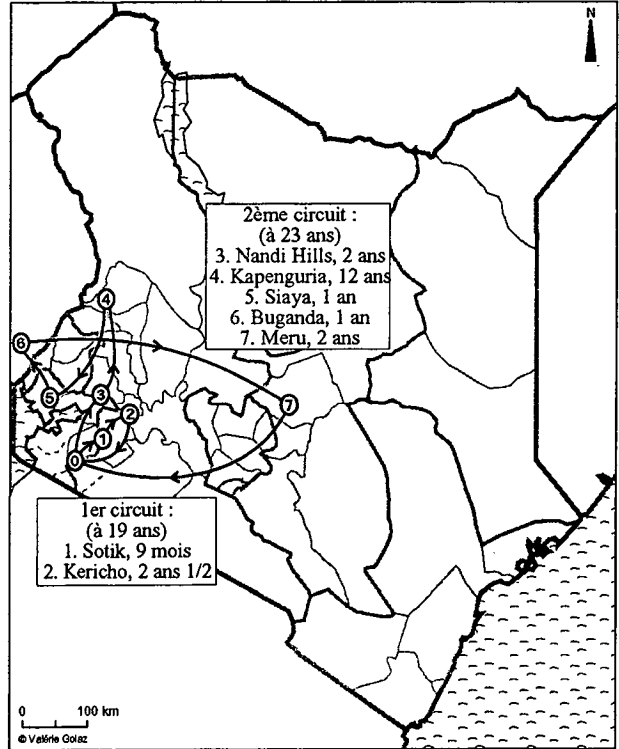
Ces différents types de parcours migratoires se retrouvent à une échelle inférieure, lorsque l'on considère les déplacements de l'année précédant l'enquête.

CARTE 5-2. EXEMPLES DE TRAJECTOIRES MIGRATOIRES MASCULINES

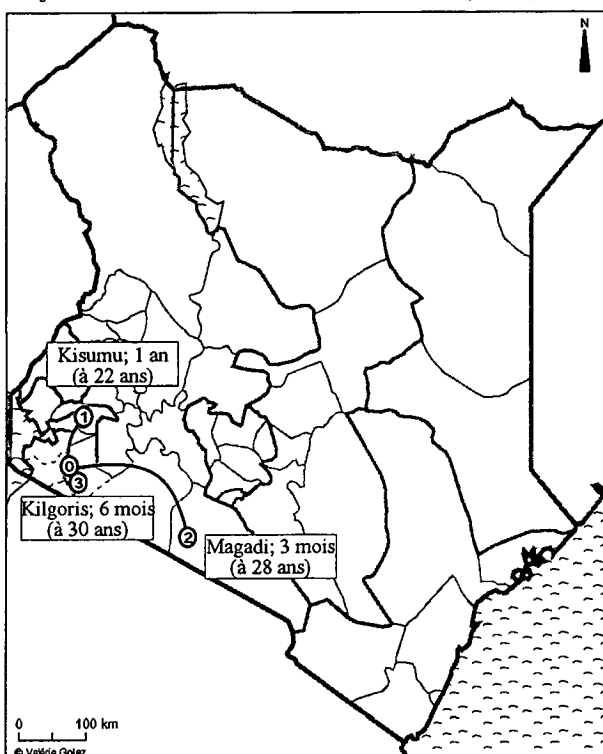
Trajectoire en étoile d'un homme né en 1913 (n°283)



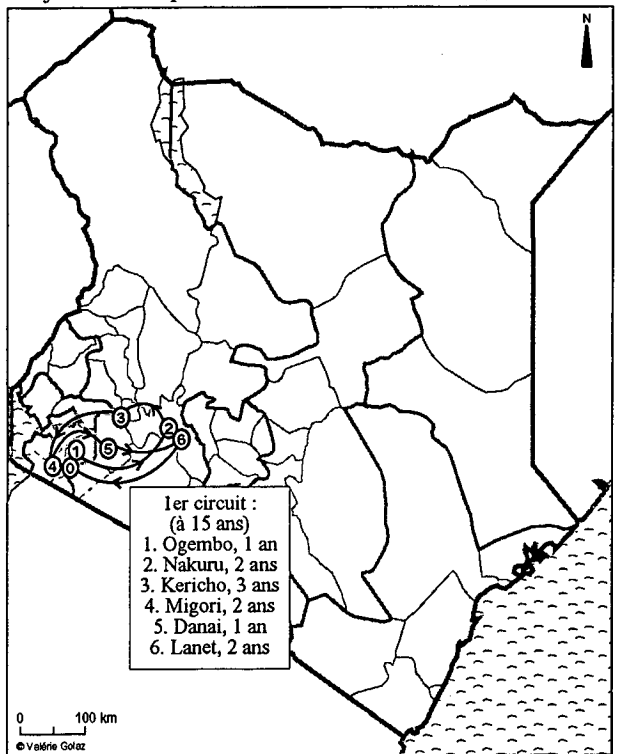
Trajectoire complexe d'un homme né en 1936, n°347



Trajectoire en étoile d'un homme né en 1965 (n°389)



Trajectoire complexe d'un homme né en 1970, n°333



III. La mobilité de l'année précédant l'enquête

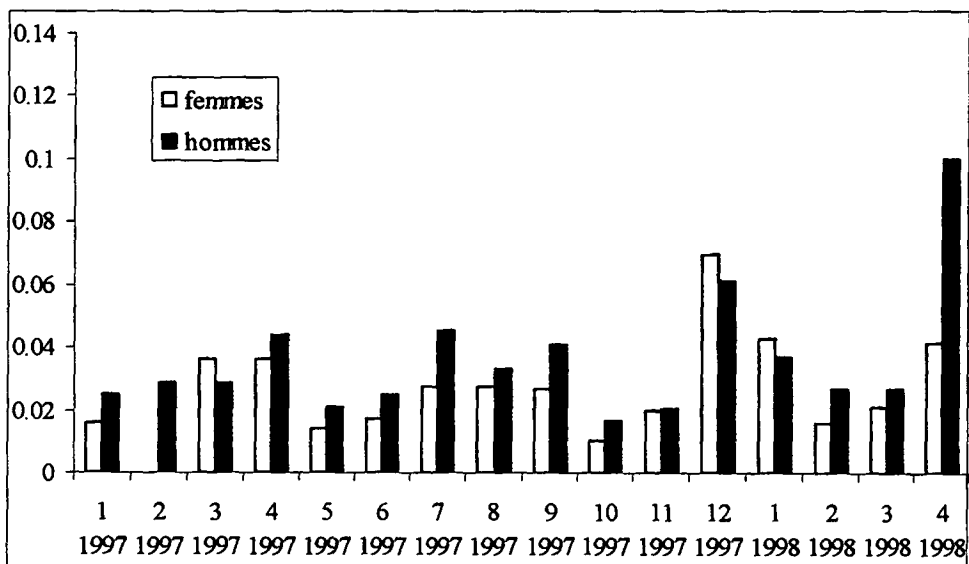
Enfin, dans la dernière partie de l'enquête, la mobilité est abordée de manière détaillée, par des questions portant sur les 12 mois qui précèdent le mois de l'enquête. On y trouve les lieux des séjours d'une semaine ou plus, la raison du déplacement, le lieu des activités pratiquées pour chaque logement cité, ainsi que la fréquence de travail pour les activités citées. Ainsi apparaissent la pluri-résidentialité, les changements de logement temporaires, les mouvements pendulaires ou circulaires, quelles que soient leur fréquence et la durée de séjour dans les lieux considérés, et bien sûr aussi tous les types de déplacements à plus long terme qui ont eu lieu dans l'année. Il n'aurait pas été possible de recueillir une telle précision d'information sur une période plus longue et on peut d'ailleurs déjà percevoir une baisse de la qualité des informations recueillies entre les mois les plus anciens et les plus récents dans la mémoire des personnes enquêtées.

Nous avons déjà vu dans les chapitres précédents combien les deux années 1997 et 1998 sont différentes des précédentes par les événements qui s'y sont déroulés et leurs conséquences sur la population de Magenche. Les conflits qui ont sévi pour la deuxième fois à partir de la mi-1997 jusqu'à la mi-1998 aux frontières de la province de la Vallée du Rift, à la frontière gusii/masai entre autres, ainsi que la xénophobie nouvelle qui s'est développée en pays luo à l'encontre des Gusii, ont entraîné des déplacements de population importants. Une grande partie des migrants gusii ont en effet été poussés à se replier sur leurs terres d'origine, au moins en attendant la fin des tensions pré- et post-électorales. Il est probable de plus que les activités quotidiennes des frontaliers et leurs déplacements de court terme ont aussi été perturbés par la conjoncture politique.

Il est regrettable que ces deux années soient si peu représentatives de leur vie passée pour les gusii de Magenche. On aurait pu déduire des informations enregistrées sur des années « normales » le comportement général de la population. Ici il faut plus que jamais garder à l'esprit l'influence des événements politiques du moment sur le comportement des individus, et il n'est pas raisonnable de généraliser à d'autres années ces comportements – à part peut-être aux périodes de conflits. Comme la tendance locale ne semble pas être au retour durable de la paix, il est possible que ces données soient tout à fait représentatives d'une grande partie des années suivantes.

On peut analyser ces données sur la mobilité de différentes manières. On peut s'intéresser au calendrier des départs et des retours au fil des semaines de l'échantillon de la population interrogé, et voir ainsi l'influence de différents groupes de facteurs conjoncturels sur la mobilité de moyen terme, comme par exemple des facteurs climatologiques (temps secs ou pluies abondantes), des périodes agricoles nécessitant beaucoup de main d'œuvre (récolte du maïs, désherbage de l'éleusine), des périodes de tension avec les Maasai. Différencier l'influence de ces paramètres est cependant difficile, en particulier en décembre 1997, où la région de Magenche a connu des pluies exceptionnellement abondantes, une tension préélectorale à son maximum, un alcoolisme généré par les dons des candidats locaux aux législatives, des pertes de vie humaines des deux côtés gusii et maasai dues aux conflits, les grandes vacances en milieu scolaire et une récolte de maïs en pays maasai nécessitant la présence d'un maximum de femmes. Il faudrait avoir des informations sur plus d'une année pour différencier tous ces paramètres.

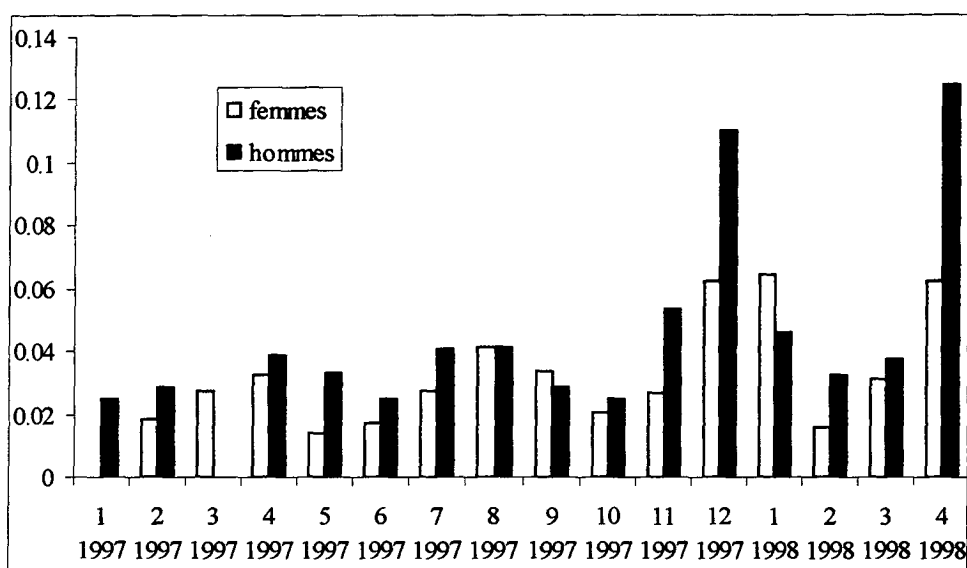
Figure 5-1. Calendrier des départs de Magenche en 1997-1998



Ce qui apparaît en premier lieu sur les figures 5-1 et 5-2, c'est le déséquilibre réel entre les intensités des départs et des arrivées. Est-ce un effet des conflits sur les lieux de migration (pays luo en particulier) ou bien est-ce lié au mode de collecte de l'information ? Les mois de décembre 1997 et avril 1998 semblent être des moments privilégiés pour le changement de résidence. Décembre correspond aux vacances

scolaires, c'était aussi la période électorale et le mois de retour pour les migrants de long terme. Avril est aussi un mois au cours duquel il y a des vacances scolaires. L'étalement dans le temps de la collecte des données entraîne des effectifs plus petits aux extrémités de ces graphiques. Les résultats obtenus pour le mois d'avril 1998 sont peut-être liés à la petite taille de l'échantillon qui correspond à ce mois. Il faut de plus faire attention, dans l'interprétation de ces figures, au fait que la population observée n'est pas représentative de la population de Magenche à chaque instant. Il s'agit simplement ici des départs et retours des personnes interrogées en 1998.

Figure 5-2. Calendrier des arrivées à Magenche en 1997-1998



Pour l'individu, il y a une différence importante entre une émigration de long terme (ou de durée inconnue au moment du départ de Magenche) et des changements résidentiels routiniers. On ne sait cependant pas distinguer ici les épisodes migratoires récurrents chaque année (migrations saisonnières, retour en vacances des migrants de long terme, etc.) des migrations qui ne se produisent pas de manière cyclique (départ en migration de plus long terme, retour définitif sur les terres « ancestrales », ou épisode migratoire sans suite). Seule cette information permettrait de prendre en compte de manière satisfaisante des troncatures à gauche imposés par le mode de collecte, fixé à une année pour des raisons de convenance liées à la mémoire des enquêtés. Il n'est donc pas possible ici d'utiliser les techniques de l'analyse des biographies sur les épisodes migratoires de l'année précédant l'enquête sans introduire dans l'étude des biais importants.

Il est regrettable que l'on ne puisse pas appliquer à ces données les techniques de l'analyse des biographies sans introduire dans l'étude des biais importants. Pour pouvoir le faire, il aurait été nécessaire d'ajouter à cette partie de l'enquête une question portant le cas échéant sur la fréquence de chaque type de déplacement, et sa première occurrence, afin de situer correctement le type de mobilité considéré dans la vie de l'enquêté. Cet ajout à l'enquête n'aurait été ni coûteux en temps, ni difficile à obtenir par la mémoire des individus interrogés, ni sujet à distorsion excessive. Ce serait donc un point à inclure dans une étude postérieure.

Il faut revenir à la biographie classique pour avoir des résultats plus détaillés sur les premiers départs et les séjours en migration.

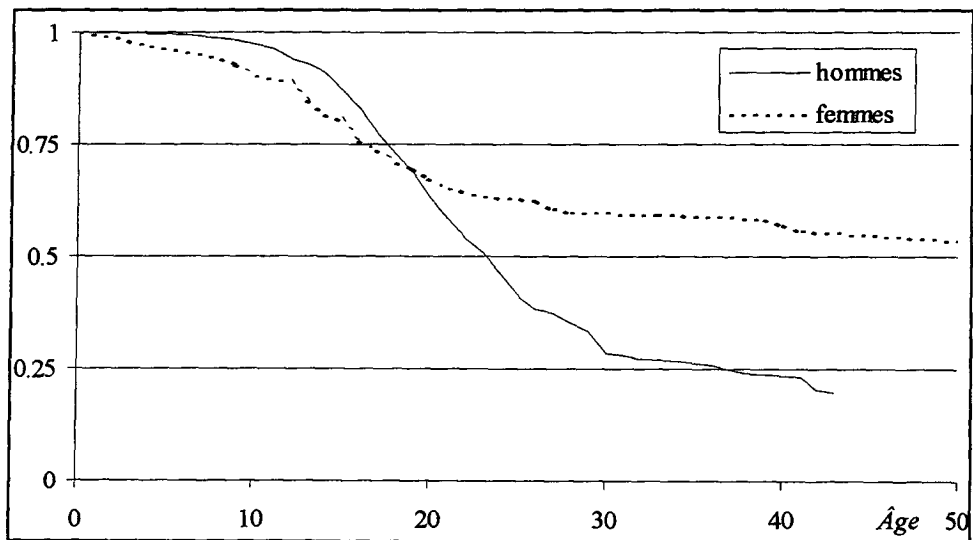
B. La première migration

Un aperçu de la durée de séjour en pays gusii rural avant la première émigration nous montre la nécessité d'étudier séparément, dans la suite de l'analyse, les migrations de l'enfance de celles de l'âge adulte.

Des premiers départs de la zone de référence à tout âge

Etudions maintenant les premiers départs de la zone de référence. Ici les individus entrent en observation à partir du moment où ils sont à Magenche pour au moins 6 mois. La figure 5-3 montre l'arrivée au cours de la vie des individus d'une première émigration hors du pays gusii rural. Deux périodes se dégagent de cette représentation graphique. On voit tout d'abord qu'au cours de l'enfance, les premiers séjours hors de la zone de référence sont peu nombreux, et plus fréquents chez les femmes que chez les hommes. A partir d'environ 15 ans, les tendances s'inversent et le volume des départs s'amplifie.

Figure 5-3. Âge à la première émigration du pays gusii rural



Les caractéristiques très différentes observées pour les migrations de l'enfance et celles de l'âge actif conduisent tout naturellement à étudier séparément les premières des dernières. Dans un premier temps, nous aborderons la question du placement des enfants (I). Enfin, l'étude du premier départ en migration des adultes

apportera des lumières sur les raisons pour lesquelles beaucoup choisissent de rester à Magenche (II).

I. Les migrations de l'enfance

Le premier épisode migratoire revêt généralement une importance sans pareille au cours de la vie de l'individu : en particulier, les migrations vécues pendant l'enfance ont une influence notable sur la mobilité d'un individu adulte. Elles présentent donc un intérêt double.

Figure 5-4. Fonction de séjour des enfants de moins de 15 ans à Magenche avant la première émigration de plus de 6 mois

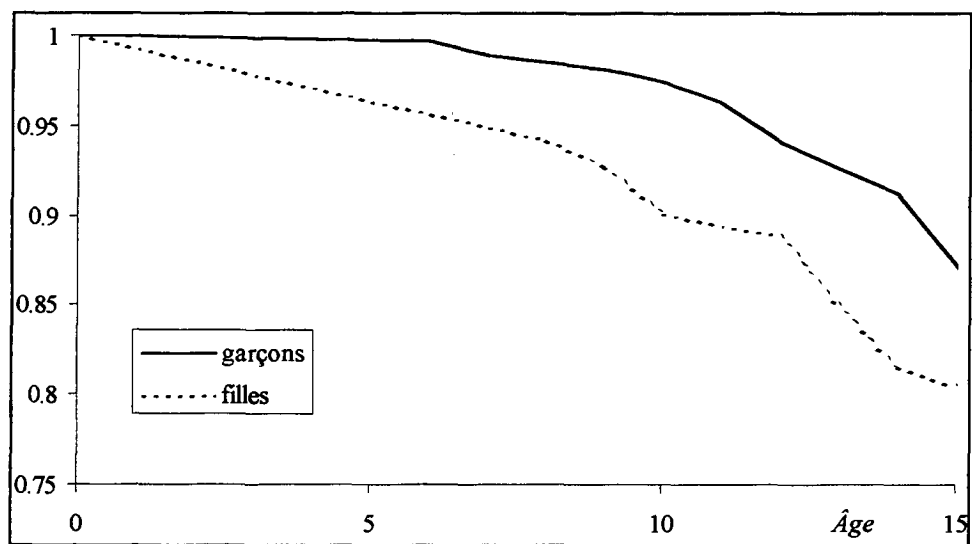
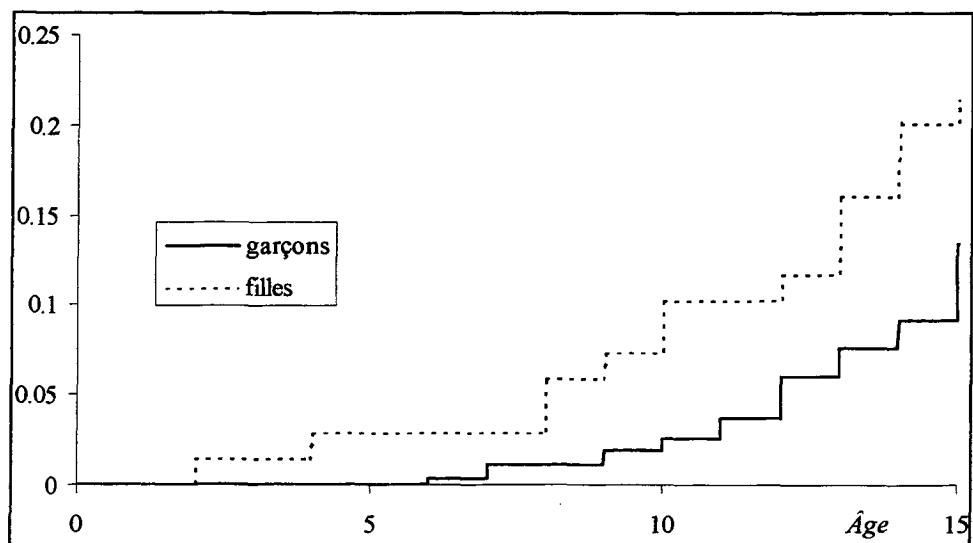
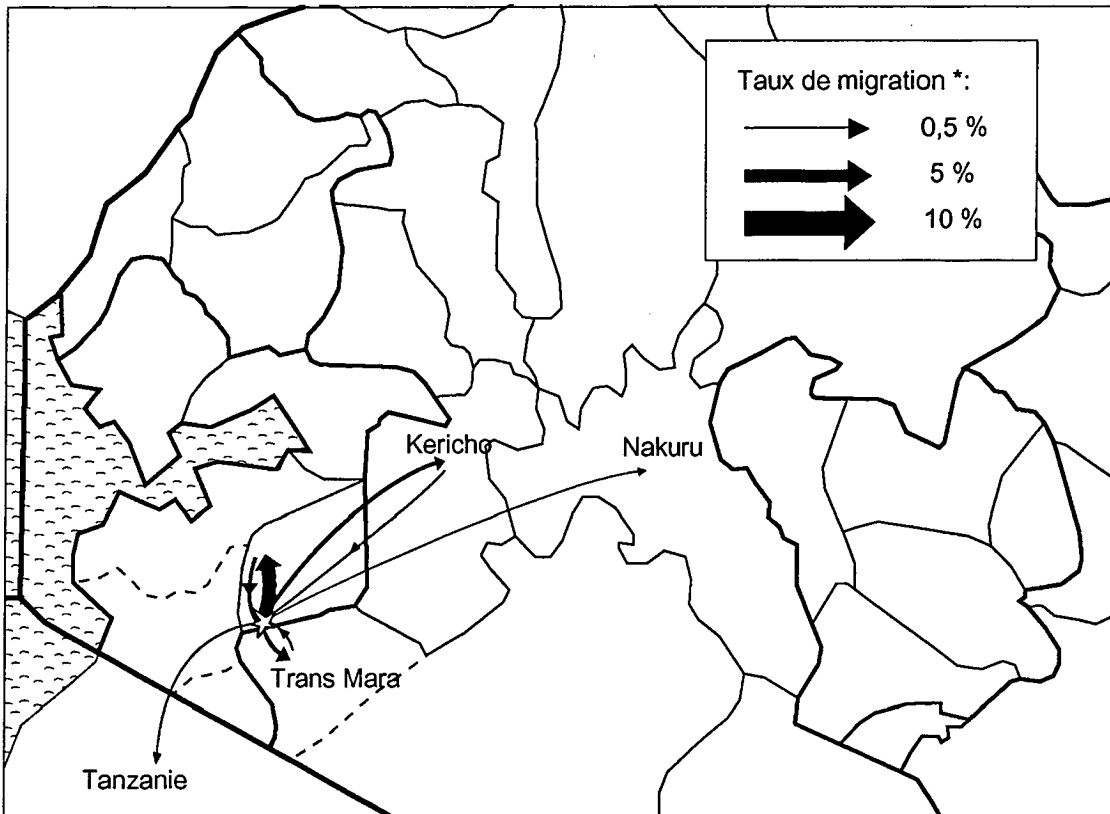


Figure 5-5. Risques cumulés de première émigration de Magenche chez les enfants de moins de 15 ans

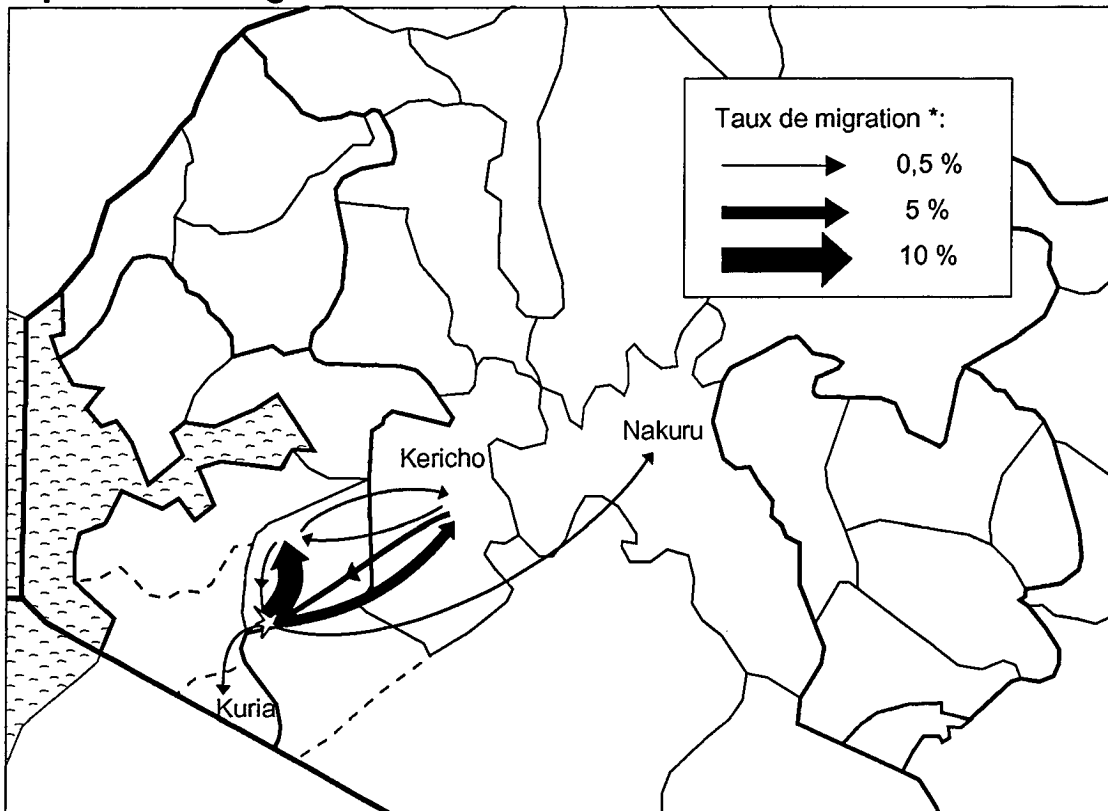


Carte 5-3. Trajectoires migratoires des garçons de moins de 15 ans, à partir de Magenche



* calculé par rapport au nombre total de garçons ayant vécu à Magenche avant 15 ans

Carte 5-4. Trajectoires migratoires des filles de moins de 15 ans, à partir de Magenche



* calculé par rapport au nombre total de filles ayant vécu à Magenche avant 15 ans

Dans un premier temps, considérons le premier départ de Magenche d'enfants qui y ont vécu au moins 6 mois. Il s'agit d'une première émigration pour la plupart, mais cela peut aussi être un retour pour des enfants qui ont été placés à Magenche. Il y a une différence significative entre les deux sexes avant 5 ans, les filles ont presque 2 fois plus de chances de quitter Magenche que les garçons. Au delà de 5 ans, les garçons ont les mêmes risques que les filles de partir (figures 5-4 et 5-5).

Les cartes 5-3 et 5-4 montrent les trajectoires migratoires des garçons et des filles avant 15 ans, au départ de Magenche. Si les filles émigrent pendant leur enfance en plus grande proportion que les garçons, leurs destinations sont plus limitées : certaines sont allées à Kericho ou en pays kuria, la plupart restent en pays gusii. Seule une fille va vivre ailleurs (dans le district de Nakuru) au cours d'une deuxième émigration. Quelques garçons en revanche, ont vécu en Tanzanie ; d'autres en pays maasai.

Les migrations qui ont lieu pendant l'enfance peuvent être divisées en deux catégories : avec ou sans rupture avec l'entourage proche, en particulier avec leurs parents. On peut donc distinguer les migrations des enfants qui suivent (ou rejoignent) l'un de leurs parents, des migrations des enfants qui se séparent de leurs parents. Ces deux types de migrations correspondent à des situations très différentes l'une de l'autre. C'est ce dernier type de mobilité qui nous intéresse maintenant.

1) La pratique du confiage chez les Gusii

Lorsque l'on parle de confiage ou de placement des enfants, plusieurs types de migrations sont en jeu. Il peut s'agir d'un simple changement de logement, par exemple de chez la mère à chez la grand-mère lorsque la mère quitte une zone rurale gusii ou lorsque la grand-mère ne peut plus vivre seule, ou bien d'une migration impliquant une distance importante, par exemple lorsqu'un enfant est envoyé étudier chez un oncle mieux situé par rapport aux lieux d'enseignement.

La pratique du confiage est assez limitée chez les Gusii, et au Kenya en général. Le taux de ménages accueillant au moins un enfant confié était de 17,4 % seulement au Kenya au début des années 1990, alors qu'il valait plus de 32 % au Sénégal par exemple (Vandermeersch, 1997).

Au Kenya, les taux étaient sensiblement plus importants en milieu rural qu'en milieu urbain (18,9 % en milieu rural et seulement 10,9 % en milieu urbain).

En pays gusii, les stratégies ouvertes d'envoi d'un enfant chez un parent plus riche pour qu'il bénéficie d'un milieu plus favorable et d'une scolarisation de meilleure qualité, éventuellement en échange de son travail domestique, étaient rares dans le passé. En pratique, l'attitude adoptée est souvent l'envoi de l'enfant à la fin des vacances scolaires, ou à la rentrée, à la recherche d'argent pour payer les frais de scolarité. C'est alors au chef du ménage d'accueil de décider si il garde l'enfant à sa charge, ou si il préfère le renvoyer avec ou sans l'argent nécessaire pour le scolariser au domicile de ses parents. Ce dernier cas est une tentative de confiage avortée, mais n'apparaît dans les récits que comme une visite de courtoisie. En milieu urbain, deux raisons limitent le confiage : d'une part les frais de scolarité sont généralement plus élevés qu'en milieu rural, et d'autre part, les enfants ne peuvent pas compenser les dépenses qu'ils suscitent par leur aide pour les tâches agricoles. Inversement, ce faible taux de placement des enfants en ville est peut être dû au besoin de main-d'œuvre aux pics du calendrier agricole en milieu rural, au domicile des parents, ou sur les terres d'un parent mieux loti que les autres.

Les cas les plus courants de confiage ont lieu lorsque des personnes adultes vivent sans enfant. Lorsqu'une femme vit en union et n'a pas (encore) d'enfant, une nièce au moins partage son toit. C'est une manière pour les adultes d'avoir toujours de la compagnie et de l'aide domestique, et pour les enfants, d'avoir plus d'attention et d'espace que dans leur ménage d'origine. De même, quand une personne âgée ne peut plus vivre seule, en particulier la nuit, l'un de ses petits enfants vient vivre sous son toit, même si en général elle habite non loin de la hutte de ses propres parents. Dans ce cas, les deux entités peuvent être plus ou moins séparées : parfois la personne âgée peut encore subvenir à ses besoins, et forme un ménage séparé de ceux de ses enfants, mais progressivement, au fur et à mesure que ses capacités s'amenuisent, elle s'intègre au ménage de l'un de ses fils. Cette autonomie passagère de la personne âgée est un phénomène nouveau, dans la mesure où dans le passé, les ménages formés par les fils faisaient partie du ménage paternel jusqu'à la mort du père, après quoi la mère restait toujours avec son dernier fils (au moins). Aujourd'hui ce n'est plus systématique.

A Magenche, dans le questionnaire ménage, on ne trouve que 11 ménages qui hébergent un enfant de moins de 15 ans non directement affilié au chef de ménage ou à son (ou ses) conjoint(es). Mais il n'est pas possible de distinguer les petits enfants

faisant partie du ménage parce que leurs parents y sont aussi (ménages étendus qui perdurent), de ceux qui sont confiés à leurs grands-parents : dans la plupart des cas, il reste des enfants à la charge des grands parents, et il n'est pas possible de savoir, à cause de la méthode de codage utilisée, de qui les petits enfants sont les enfants¹. L'information codée est donc incomplète. La partie biographique de l'enquête nous apporte plus de renseignements : 79 individus sur 616 ont été placés avant 15 ans, chez des parents ou des proches, pour plus de 6 mois. Il s'agit de 49 femmes et de 30 hommes, c'est-à-dire que respectivement 15 % des femmes et 10 % des hommes ont été placés au moins 6 mois au cours de leur enfance. Sur les 90 épisodes de confiage enregistrés, 75 ont eu pour destination une zone rurale, et 15 seulement se sont déroulés en milieu urbain. Parmi les zones rurales, l'ensemble du pays gusii compte pour 76 % des cas. Certains individus ont connu jusqu'à 3 épisodes de confiage différents, parfois dans des ménages différents. La durée médiane d'un épisode confiage est de 3 ans et 4 mois (3 ans pour les filles, et 3 ans et 8 mois pour les garçons), la durée médiane du confiage (épisodes cumulés) est légèrement supérieure, elle vaut 3 ans et 5 mois (3 ans et 3 mois pour les filles, 3 ans et 9 mois pour les garçons).

Il est possible que les enfants confiés aient des comportements différents des autres, en particulier en ce qui concerne la migration. La relation entre confiage et réussite économique est assez documentée pour permettre cette hypothèse. Dans ce cas, la partie biographique sous-estime forcément les taux et les risques de confiage des enfants originaires de Magenche. Il est important de rappeler ici que nous nous intéressons aux personnes présentes à Magenche début 1998 et non aux personnes originaires de Magenche.

2) Le premier départ des enfants confiés

Dans cette partie, les déplacements ne sont pas étudiés en référence à une zone d'origine fixe, mais par rapport au foyer parental. Les enfants entrent en observation à la naissance, et en sortent lorsqu'il y a décohabitation avec les deux parents, même sans changement résidentiel impliquant un déplacement long : il peut s'agir d'un

¹ Cette information est cependant sur les questionnaires, et pourra donc faire l'objet d'une étude ultérieure.

centaine de mètres seulement, pour rejoindre le foyer d'une grand-mère ou d'une autre femme du lignage.

a) *Sexe et niveau scolaire*

Nous venons de voir que les filles sont plus concernées que les garçons, même si elles sont confiées sur des périodes plus courtes qu'eux. L'analyse des biographies confirme qu'une fillette à 1,5 fois plus de chances d'être séparée de sa mère qu'un jeune garçon (figure 5-6).

Figure 5-6. Fonction de séjour au sein du foyer parental avant une première séparation de plus de 6 mois

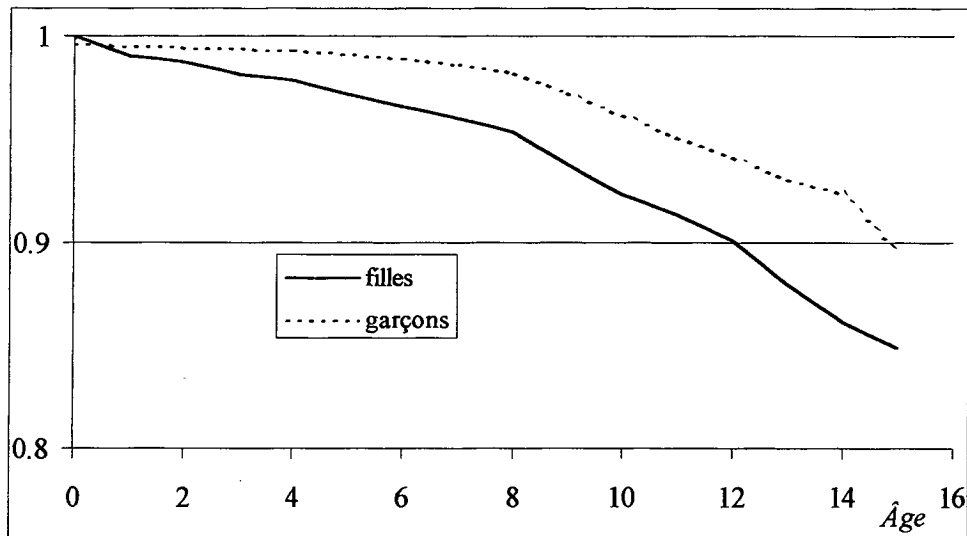


Tableau 5-5. Effet du niveau scolaire sur le placement d'un enfant

	Coefficient	Ecart-type	Coefficient	Ecart-type
Modèle 1 : scolarisation				
Non scolarisé	<ref>			
Scolarisé en primaire	0,39	0,30		
Scolarisé en secondaire	1,72***	0,56		
Modèle 2 : scolarisation et sexe				
	Hommes		Femmes	
Non scolarisé	-0,96**	0,41	-0,18	0,35
Scolarisé en primaire	-0,35	0,32	<ref>	
Scolarisé en secondaire	1,82***	0,57	0,12	1,03

* significatif à 10 %, ** significatif à 5 %, *** significatif à 1 %

Source : V. Golaz, enquête Magenche 1997-1998.

Le niveau scolaire intervient aussi : le fait d'être scolarisé en primaire n'a pas d'effet sur un confiage éventuel, mais un enfant scolarisé en secondaire a près de 6 fois plus de chances qu'un autre d'être confié (tableau 5-5, modèle 1). Il est cependant important ici de croiser le sexe avec le niveau scolaire de l'individu. On observe en effet des différences importantes selon le sexe : **la différence de niveau scolaire joue uniquement chez les garçons** (modèle 2). Un garçon en secondaire a près de 9 fois plus de chances d'être placé qu'un garçon en primaire, et plus de 16 fois plus de chances d'être placé qu'un garçon qui n'est pas scolarisé. Chez les filles, il n'y a pas de différence significative selon le niveau scolaire. Une fille a 6 fois moins de chances d'être placée qu'un garçon qui entre au secondaire, mais elle a tout de même presque trois fois plus de chances d'être placée qu'un garçon non scolarisé. Les caractéristiques du placement des filles ne sont pas significativement différentes de celles du placement des garçons scolarisés en primaire.

On peut en conclure que si la scolarisation féminine est en progression en pays gusii, il est possible que les stratégies d'accès aux meilleures écoles par le confiage des enfants restent très différentes selon les sexes. Comme au Kenya, de nombreuses écoles fonctionnent en internat, et en particulier les meilleures d'entre elles, il serait intéressant de compléter cette information par une étude de l'accès à l'enseignement secondaire selon le lieu et le sexe.

b) Année de naissance et conjoncture économique

L'année de naissance de l'enfant n'a pas d'influence sur le fait qu'il sera confié ou non. De même, la superficie des terres possédées par le père n'apporte pas de résultat significatif. En revanche, le tableau 5-6 montre que la période de conjoncture a un effet sur le confiage : pour les garçons, il est presque 2 fois plus fréquent au cours de la dernière décennie qu'auparavant. Pour les filles, il est 3,5 fois plus probable après 1994 qu'avant cette année là. Les années-charnières pour les garçons et les filles sont différents. L'écart de 4 ans obtenu est peut-être le résultat d'un décalage entre les niveaux de scolarisation des garçons et des filles, qui va en s'amenuisant au cours des années 1990. On ne trouve pas d'effet apparent des années de conflits sur le confiage des enfants, même s'il est vrai que l'atmosphère tendue le long de la frontière incite

certaines parents à envoyer leurs enfants plus à l'intérieur des terres. Il semble ici que ce ne soit pas tant les conflits que simplement le contexte socio-économique qui entraîne cette augmentation progressive des cas de confiage.

Tableau 5-6. Effet de la période de conjoncture sur le confiage des enfants

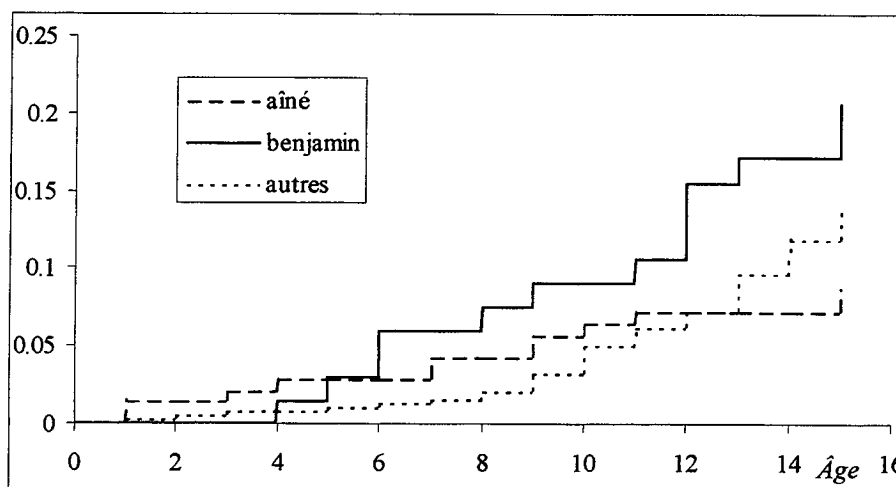
	Garçons		Filles	
	Coefficient	Ecart-type	Coefficient	Ecart-type
avant 1989	-0,80*	0,42	-1,26**	0,52
de 1990 à 1993	<ref>			
après 1994			<ref>	

* significatif à 10 %, ** significatif à 5 %, *** significatif à 1 %

Source : V. Golaz, enquête Magenche 1997-1998.

c) Le rang de naissance

Figure 5-7. Risques cumulés de confiage selon le rang de naissance



Le rang de naissance est un paramètre important. La figure 5-7 montre des comportements très différents selon l'âge, pour les aînés, les petits derniers, et les autres enfants. La figure 5-8 montre les mêmes courbes, pour quatre groupes d'âges différents : de 0 à 3 ans, de 4 à 7 ans, de 8 à 11 ans et de 12 à 15 ans. Avant 4 ans, les petits derniers ne sont jamais séparés de leur mère ou du foyer parental. En revanche, les autres enfants, et en particulier les aînés, sont plus mobiles. On peut illustrer ce résultat par le cas des enfants envoyés chez leur grand-mère maternelle pendant que leur mère "cherche un mari", c'est-à-dire consolide son union avec un homme qui n'est pas leur père (voir chapitre 3). De 4 à 7 ans, c'est le petit dernier qui a le plus de chances d'être confié, les autres ne le sont presque jamais. De 8 à 11 ans, les risques

sont comparables quel que soit le rang de naissance : c'est le seul cas pour lequel les différences ne sont pas significatives. Enfin, après 12 ans, c'est encore le petit dernier qui est le plus souvent placé, l'aîné ne l'étant presque jamais. Il est vrai que l'aîné représente souvent un apport de main d'œuvre non négligeable pour les tâches domestiques, que ce soit les travaux agricoles ou le gardiennage d'enfants en bas âge.

Figure 5-8. Risques cumulés de confiage selon le rang de naissance, par âge

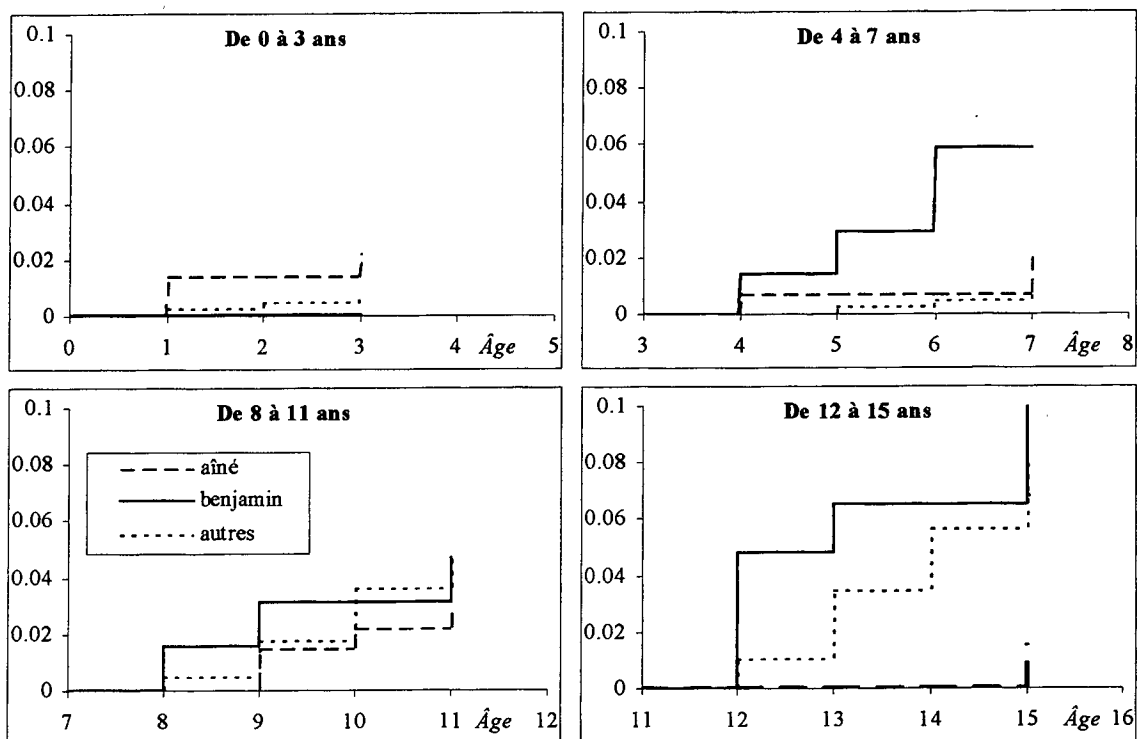
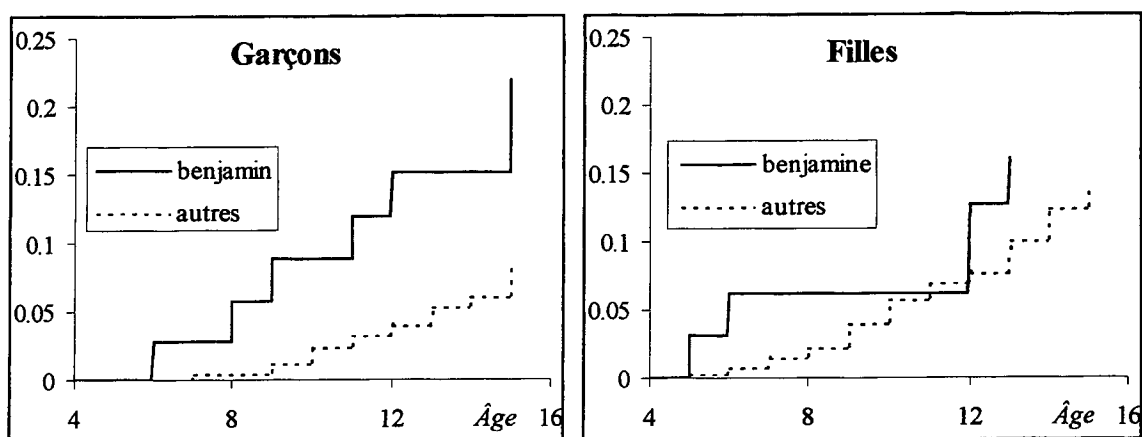


Figure 5-9. Risques cumulés de confiage entre 5 et 15 ans selon le rang de naissance, par sexe



En fait, les différences liées au rang de naissance dépendent beaucoup du sexe. Si l'on étudie séparément garçons et filles, entre 5 et 15 ans, on trouve que le rang de

naissance n'a un effet significatif sur le confiage que chez les garçons. Les benjamins ont 2,6 fois plus de chances que les autres d'être placés (figure 5-9)

d) Autres paramètres

L'un des facteurs du placement des enfants est le décès de la mère, question d'autant plus sensible et d'actualité que l'épidémie du sida frappe le pays gusii, laissant des orphelins à la charge de leurs grands-parents ou de leurs oncles. Lorsque les aînés sont adolescents, il arrive que les enfants soient laissés à eux-mêmes par leur famille : les plus grands prennent la charge des plus petits. C'est le cas à Nyamokenye, où un garçon de 15 ans tient un petit salon de thé pour subvenir aux besoins de ses petites sœurs. Dans l'ensemble des données, le risque d'être confié est plus de 5 fois plus grand pour un enfant dont la mère est morte que pour un enfant dont la mère est en vie.

Il ne serait pas correct de chercher à faire intervenir dans les modèles des variables telles que le nombre total d'enfants de la mère ou du père, ou la dernière activité du père, car ces variables sont construites à partir de faits parfois postérieurs à l'événement étudié.

Si l'enquête avait comporté des informations sur les frères et sœurs, comme leur année de naissance, il aurait été possible de construire une variable dépendant du temps, indiquant le nombre de frères et sœurs de l'individu à chaque instant. On aurait pu aussi rechercher l'effet des années où la mère donne naissance à un enfant supplémentaire sur le placement d'un aîné. Mais l'année de naissance des frères et sœurs n'apparaît que dans certains cas dans le questionnaire ménage, dans le cas où l'individu choisi est un enfant du chef de ménage. Il n'est donc pas possible d'inclure cet aspect à l'analyse.

Il aurait de plus été intéressant, en particulier dans cette étude du confiage, de disposer de la biographie professionnelle et migratoire des parents de l'enquêté. Le moment du confiage peut en effet correspondre à une émigration des parents, ou à un changement d'activité qui modifie les moyens du ménage ou la disponibilité des parents pour les enfants. Une enquête biographique portant sur l'entourage de l'individu aurait donc permis d'aller plus loin (travaux de R. Marcoux au Mali et enquête « biographie et entourage » de l'INED).

e) *Les facteurs du placement des enfants*

Les paramètres significatifs vus précédemment peuvent être regroupés dans un même modèle. Afin de prendre en compte le rang de naissance, nous nous limiterons ici au placement des enfants entre 5 et 15 ans. Les caractéristiques retenues sont différentes pour les garçons et pour les filles, et les résultats du modèle sont présentés dans le tableau 5-7. On voit que le décès de la mère n'a d'effet que sur le confiage des filles, alors que le rang de naissance et la scolarisation n'ont d'effet que sur le confiage des garçons.

Dans les années 1990, un garçon qui entre en secondaire et qui est le benjamin de sa famille a 42 fois plus de chances d'être placé qu'un garçon non scolarisé, qui n'est pas le dernier de sa famille, n'en a dans les années 1980. A la fin des années 1990, une fille dont la mère est décédée a près de 20 fois plus de chances d'être confiée qu'une fille dont la mère était encore en vie n'en avait à la fin des années 1980.

Tableau 5-7. Les facteurs du confiage des enfants

	GARÇONS		FILLES	
Nombre d'individus :	289		317	
Nombre d'événements :	28		42	
Maximum de vraisemblance :	-149		-233	
	Coefficient	Ecart-type	Coefficient	Ecart-type
PARAMETRES DEPENDANT DU TEMPS				
Scolarisation				
Scolarisé en secondaire	2,02***	0,62		
Autres	<ref>			
Décès de la mère				
mère décédée			1,87***	0,54
mère en vie			<ref>	
Périodes de conjoncture				
avant 1989	-0,76*	0,43	-1,08**	0,52
de 1990 à 1993	<ref>			
après 1993				
PARAMETRES FIXES				
Rang de naissance				
benjamin	0,96**	0,44		
autres	<ref>			

* significatif à 10 %, ** significatif à 5 %, *** significatif à 1 %

Source : V. Golaz, enquête Magénche 1997-1998.

Conclusion

Si le confiage des enfants reste faible dans les statistiques transversales nationales, l'analyse des biographies montre que c'est un phénomène d'ampleur croissante à Magenche. L'universalisation de la scolarisation des enfants en secondaire va de pair avec un confiage de plus en plus important des garçons arrivés à ce niveau. Les filles, globalement plus susceptibles d'être confiées que les garçons, le sont généralement pour le bien d'autrui (aide domestique) alors que les garçons le sont à leur propre avantage (scolarisation), quand l'occasion se présente. C'est aussi ce que remarque Céline Vandermeersch (2000, p.467) dans son étude sur le confiage des enfants au Sénégal.

Il est dommage qu'on ne puisse pas mesurer l'effet de caractéristiques liées aux modifications de l'entourage, dans le cas du confiage des filles en particulier. Mais ce n'est pas envisageable, les causes du confiage d'un enfant pouvant être très diverses. En général, si l'aide apporté par une jeune fille confiée est souvent mentionnée par le ménage d'accueil ou par ses parents, le ménage d'accueil peut-être assez éloigné de la jeune fille dans la parenté. En particulier, ils peut faire partie du lignage du grand-père maternel, mal connu en général dans les enquêtes rétrospectives effectuées dans des sociétés patrilinéaires. Recueillir des informations précises sur les circonstances de l'ensemble de la parenté est une tâche irréalisable dans une enquête rétrospective. On doit ici se contenter des informations de l'anthropologie.

La différence majeure observée entre les expériences migratoires des deux sexes se reproduit-elle au delà de 15 ans ?

II. La première émigration hors pays gusii rural des adultes

Intéressons nous maintenant aux migrations qui ont lieu plus tard dans la vie de l'individu, à partir du moment où il prend les décisions lui-même – ce que j'appelle ici l'âge adulte.

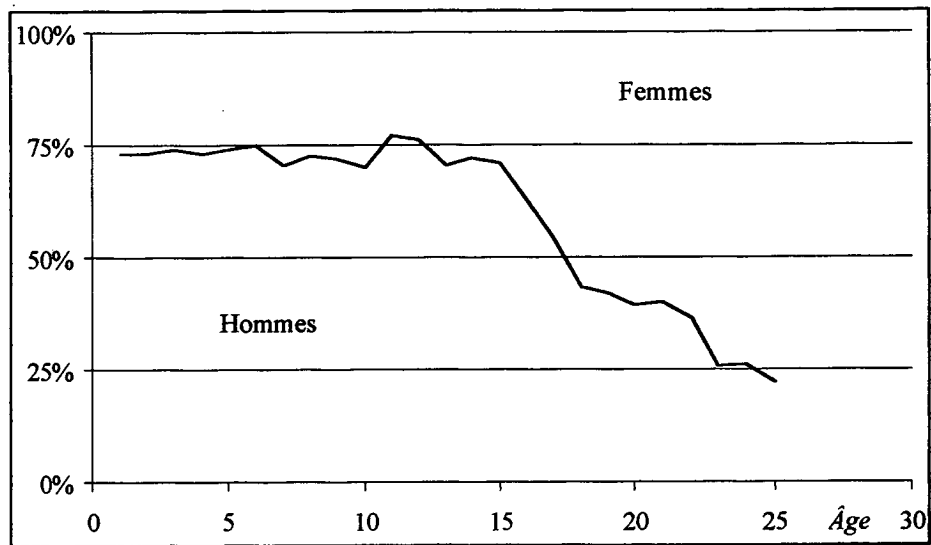
Quand devient-on adulte ?

La question de l'entrée dans l'âge adulte se pose ici. A partir de quand peut-on considérer qu'un individu a un comportement d'adulte ?

Dans le passé, une rupture franche séparait l'enfance de la maturité chez les Gusii. L'"initiation" de l'individu, comprenant plusieurs étapes, jouait ce rôle. Les garçons étaient circoncis et les filles excisées, une période d'isolement d'environ un mois suivait l'opération, la grand-mère dispensait un enseignement précis concernant les comportements adultes, etc. (voir chapitre 2, partie C). Cette étape de la vie était bien marquée, et avait en général lieu entre 15 et 20 ans. Aujourd'hui, la circoncision et l'excision, toujours de rigueur dans plus de 95 % des ménages, sont pratiquées aux alentours de 10 ans. La plupart des autres aspects de l'initiation sont tombés en désuétude ou ont été atténués (Silberschmidt, 1995, p.44), en partie parce que la scolarisation fait que les enfants ne sont pas disponibles sur de longues périodes. On ne peut donc plus considérer qu'il s'agisse d'un rite de passage à l'âge adulte.

Si un âge doit être choisi pour marquer la fin de l'enfance, il semble que ce soit 15 ans. C'est, dans l'échantillon, l'âge auquel la proportion de filles absentes de Magenche commence à décroître, et celui où la proportion de garçons absents de Magenche commence à croître. La figure 5-10 montre qu'environ 75 % des personnes interrogées qui étaient présentes à Magenche avant 15 ans sont des hommes, et à partir de 15 ans, cette proportion chute jusqu'à moins de 25 % à 25 ans. 15 ans correspond à l'âge où les femmes commencent à entrer en union et par conséquent viennent habiter chez leur conjoint, c'est aussi l'âge auquel les hommes commencent à émigrer. 15 ans est donc un âge charnière pour la population interrogée, qui marque bien le passage à l'âge adulte.

Figure 5-10. Proportion d'hommes et de femmes de l'échantillon présents à Magenche à chaque âge



Mais l'entrée dans le système éducatif formel étant dans la plupart des cas tardif et les redoublements fréquents, il est courant, surtout aujourd'hui, qu'une personne de 18 ans soit encore scolarisée en primaire. En revanche, il est tout aussi fréquent de trouver des adolescents qui, à 15 ans, sont sortis du système scolaire. Ce décalage existe aussi dans nos sociétés, où les individus qui entrent sur le marché du travail à 16 ou 18 ans se distinguent nettement des étudiants qui restent à la charge de leurs parents jusqu'au-delà de 25 ans. Il est donc important, dans l'étude des migrations de l'âge adulte, que l'âge d'entrée en observation ne soit pas fixe, mais dépende du parcours scolaire de l'individu. On est donc tentés, à ce stade de l'analyse, de ne prendre compte les individus qu'à partir de la fin de leur scolarité, primaire ou secondaire.

En pays gusii, comme ailleurs au Kenya, les familles qui peuvent assurer l'instruction de tous leurs enfants jusqu'à la fin du secondaire sont extrêmement rares. A partir de la fin du primaire, c'est souvent à l'enfant de trouver soit du travail, soit quelqu'un qui accepte de financer la suite de leurs études. Dans ce cas, les migrations effectuées dans ce contexte, qui ont lieu dès 15 ans, sont le fait des enfants eux-mêmes. Rétrospectivement, elles peuvent être assimilés à du confiage, lorsque l'adolescent a trouvé un parent pour lui payer la suite de ses études, et revêtent alors les mêmes aspects que les migrations liées au placement des enfants plus jeunes. Si l'adolescent cherche en vain, ses déplacements sont assimilés à des migrations de recherche d'emploi, incluses dans les migrations de l'âge adulte. Et lorsqu'une

personne accepte de prendre en charge la suite de la scolarité d'une jeune femme, sans être apparenté à elle, il est impossible de distinguer rétrospectivement s'il s'agit d'un placement ou de l'entretien par un homme en retour de relations sexuelles par exemple.

Si l'on ne considère les individus qu'à partir de la fin de la scolarité secondaire, un bon nombre de déplacements ne sont pas pris en compte, alors qu'ils sont les premiers déplacements d'individus autonomes, et donc extrêmement importants pour la suite de leur vie. Il est donc important de les prendre en compte dans l'analyse, dès la fin du primaire, même s'ils ont poursuivi leurs études par la suite, de manière (apparemment) continue.

Dans la suite de l'analyse, les individus sont donc observés à partir de 15 ans, à partir du moment où ils habitent en pays gusii rural pour plus de 6 mois, et qu'ils ne sont plus scolarisés en primaire. C'est-à-dire que les jeunes en migration à 15 ans n'entrent en observation qu'au moment où ils reviennent de cette période hors pays gusii rural, et ceux encore scolarisés en primaire n'y entrent que lorsqu'ils quittent l'école. Dans un premier temps, nous nous intéresserons aux destinations des premières émigrations des hommes et des femmes (1). Le faible nombre d'émigrations chez les femmes ne permet pas une analyse très poussée, en revanche, les résultats sont plus satisfaisants chez les hommes. Nous verrons donc ensuite les facteurs de l'émigration des femmes (2), puis des hommes (3).

1) Les premières destinations

Seules 47 des 324 femmes interrogées (14,5 %) ont quitté le pays gusii rural à l'âge adulte. Leurs migrations ont eu pour destination une des 4 grandes villes du pays dans 16 cas, une petite ville dans 9 cas, et le milieu rural dans 22 cas, dont un en Tanzanie. En comparaison, les hommes sont beaucoup plus nombreux à émigrer : 134 parmi les 291 interrogés (46 %) ont vécu hors du pays gusii à l'âge adulte. 4 vont à l'étranger, en Inde, en Ethiopie ou en Tanzanie, 37 vont vers l'une des grandes villes kenyanes, 25 vers une ville plus petite, et 72 vers une zone rurale non gusii.

Le tableau 5-8 montre que les femmes émigrent vers les villes en plus grande proportion que les hommes. L'écart est particulièrement marqué pour les grandes

villes kenyanes, où se rendent directement 34 % des femmes à leur premier départ de Magenche, alors que ce n'est le cas que de 28 % des hommes.

Tableau 5-8. Destination de la première émigration du pays gusii

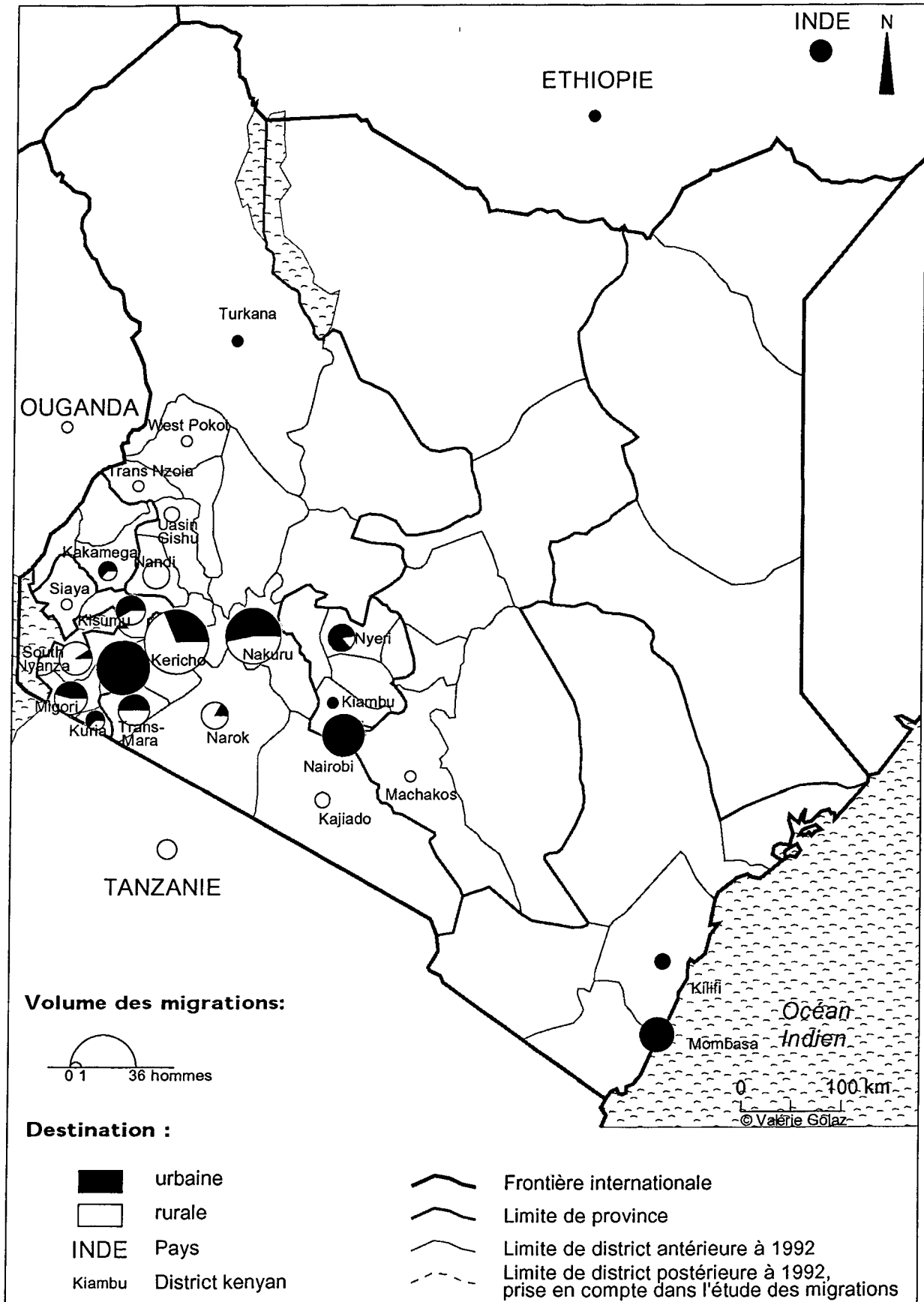
	Hommes		Femmes	
	Nombre d'émigrants	Proportion par destination	Nombre d'émigrantes	Proportion par destination
Etranger	4	3%	1	2%
Grandes villes	37	28%	16	34%
Petites Villes	22	16%	9	19%
Milieu rural	71	53%	21	45%
Total	134	100%	47	100%

Les cartes 5-5 et 5-6 montrent les taux de migrations des hommes et des femmes et les destinations de ces migrations. Les taux sont calculés par le rapport du nombre d'émigrants et de la population totale soumise au risque, c'est-à-dire le nombre d'individus qui ont passé au moins 6 mois à Magenche à l'âge adulte. L'échelle utilisée pour représenter ces taux est la même sur les deux cartes, ce qui permet de comparer visuellement les proportions de migrants d'une carte à l'autre.

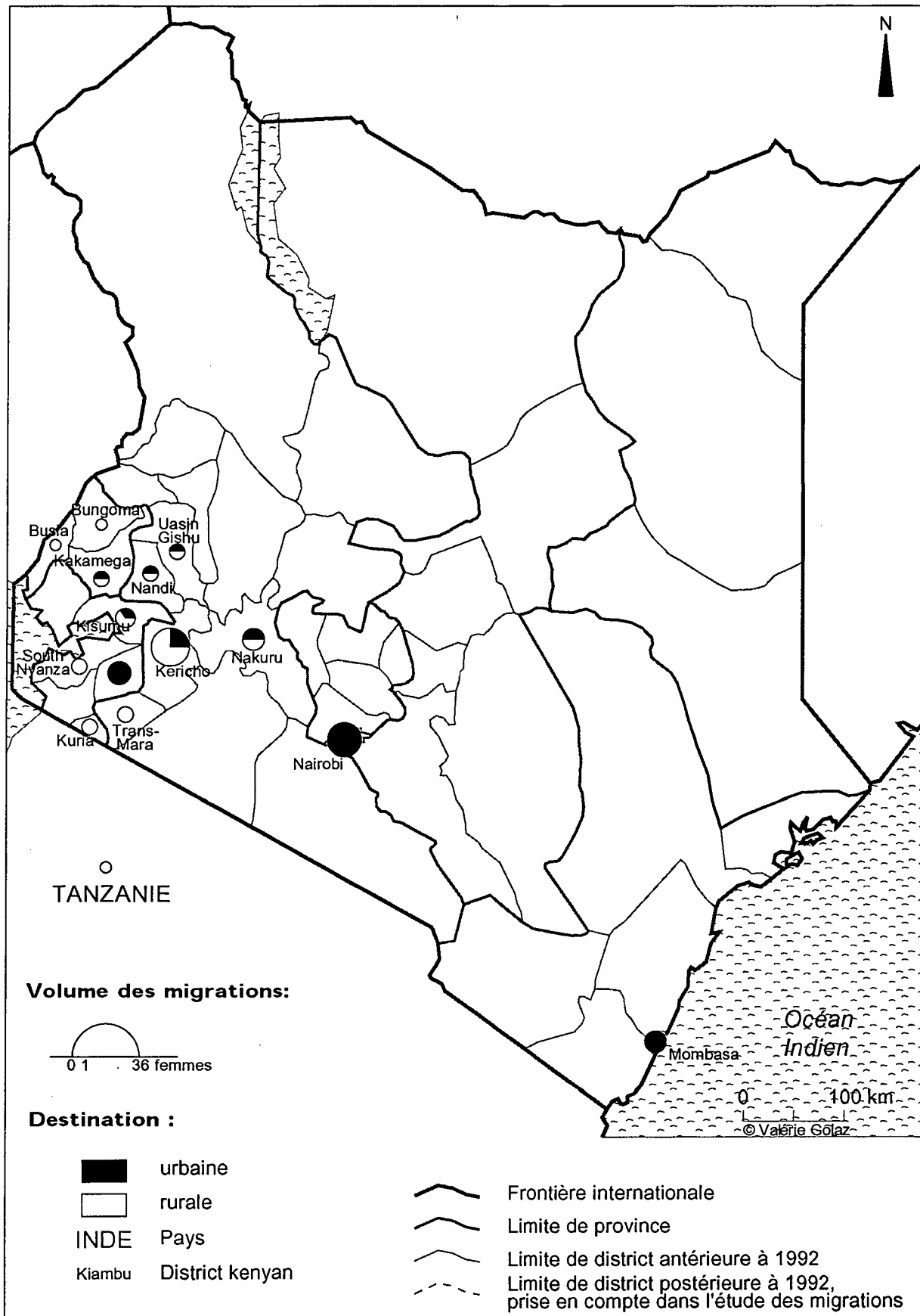
Ces cartes montrent donc la différence d'échelle entre les migrations masculines et les migrations féminines, moins importantes en proportion et à l'éventail de destinations le plus limité. Dans les deux cas, la destination privilégiée est le district de Kericho, employeur de main-d'œuvre agricole sur les plantations de thé. 27 % des hommes et 28 % des femmes qui émigrent s'y rendent au cours de leur premier épisode migratoire en dehors du pays gusii. Les destinations les plus importantes après Kericho sont Nairobi et Nakuru pour les deux sexes, et aussi les villes de Mombasa et de Kisumu pour les femmes. Les districts les plus proches de Magenche (Trans-Mara, Kuria, Migori et South Nyanza) n'attirent que 14 % des hommes et 11 % des femmes au cours de leur première émigration.

Pourquoi une si grande proportion d'hommes et de femmes n'émigrent-ils pas du pays gusii ? Quelles sont leurs caractéristiques ? L'analyse des facteurs de cette première émigration apporte des éléments de réponse à ces questions.

Carte 5-5. Premières destinations des hommes



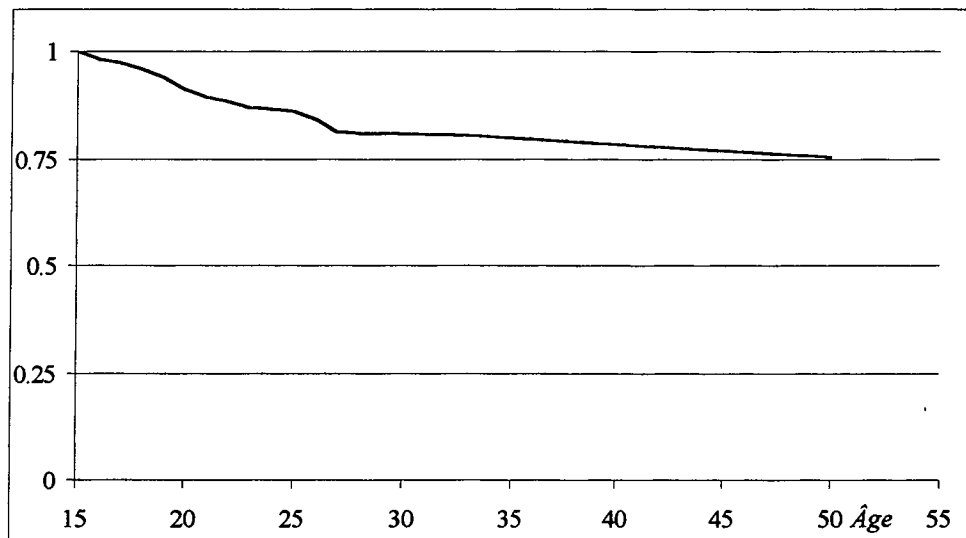
Carte 5-6. Premières destinations des femmes



2) Des femmes qui émigrent rarement

Il n'y a que 51 cas sur 324 femmes de séjour(s) hors du pays gusii rural après 15 ans et la sortie de l'école primaire. La fonction de séjour en pays gusii avant le départ est comparable à une courbe linéaire par morceaux (figure 5-11) : la proportion de départs est faible et constante de 15 à 27 ans, puis au delà de 27 ans, elle est encore plus faible.

Figure 5-11. Fonction de séjour en pays gusii rural des femmes

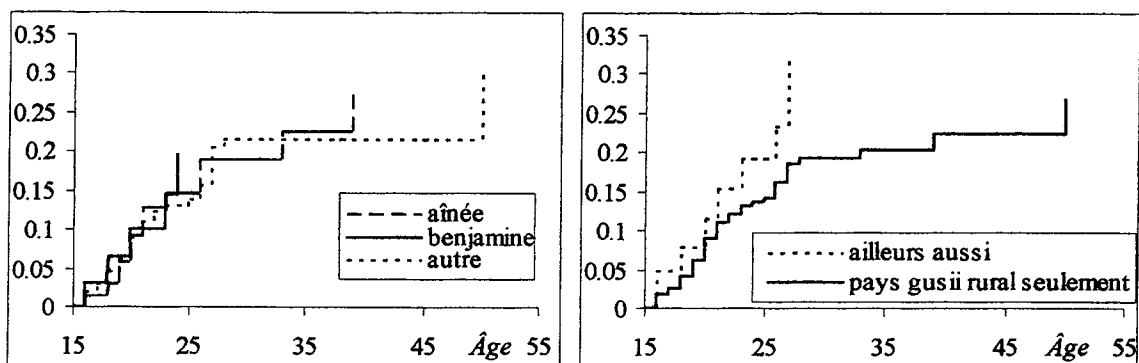


a) Des caractéristiques fixes sans influence sur les premiers départs des femmes

De nombreux paramètres fixes ont été testés sur ce modèle, par l'allure des courbes de Nelson-Aalen obtenues dans chaque cas. Les groupes d'années de naissance, le rang de naissance, le statut matrimonial du père, le nombre total d'enfants de la mère (sous l'hypothèse que la mère de toute jeune femme de 15 ans est sortie de la vie féconde - ce qui est un peu restrictif -) n'ont aucun effet sur la première migration après 15 ans. Pour ce qui concerne la religion, où les paramètres liés à la migration dans l'enfance (le fait d'avoir été confiée ou d'avoir vécu hors du pays gusii rural avant 15 ans, le lieu de naissance ou le lieu de résidence à 15 ans), les résultats ne sont pas significatifs non plus, mais on observe des différences de comportement plus importantes à partir de 20 à 25 ans selon les cas. Le nombre d'événements est cependant trop faible pour que l'on restreigne l'étude aux départs de migrations ayant lieu après plus de 20 ans. On ne peut pas, à partir de l'échantillon

enquête à Magenche, confirmer ou infirmer cette tendance. La figure 5-12 présente un exemple de chacun des deux types d'allures obtenues pour les courbes de risques cumulés.

Figure 5-12. Exemples d'allures de courbes de risques cumulés obtenues dans l'étude du premier séjour hors du pays gusii rural chez les femmes : effets du rang de naissance et du fait d'avoir déjà vécu ailleurs qu'en pays gusii rural



*b) Des variables dépendant du temps qui ont un effet sur l'émigration féminine
L'effet de la conjoncture*

Tableau 5-9. Effet de la période de conjoncture sur la première migration hors pays gusii rural des femmes

	Coefficient	Ecart-type
Modèle 1 : Périodes de conjoncture		
avant 1979	0,41	0,35
de 1980 à 1989	0,24	0,33
à partir de 1990	<ref>	
Modèle 2 : Périodes de conjoncture ciblées		
avant 1982	<ref>	
de 1983 à 1990	-0,33	0,35
Conflits de 1991-1993	-1,48**	0,74
de 1994 à 1996	-0,01	0,39
conflits de 1997-98	-0,74	0,51
Modèle 3 : périodes de conjonctures simplifiées		
avant 1990	<ref>	
de 1991 à 1993	-1,32*	0,73
Après 1994	-0,16	0,31

* significatif à 10 %, ** significatif à 5 %, *** significatif à 1 %

Source : V. Golaz, enquête Magenche 1997-1998.

Les variables dépendant du temps apportent plus de résultats. L'étude de l'effet de la période de conjoncture sur l'émigration montre d'une part qu'il n'y a pas eu de

croissance des départs depuis les années 1980, et d'autre part que les mouvements ont été fortement découragés pendant la première période de conflits ethniques, de 1991 à 1993 (tableau 5-9, modèles 1 et 2). Une jeune femme a en effet 4 fois moins de risques d'émigrer en 1991 qu'une autre en avait en 1980, toutes autres caractéristiques égales par ailleurs. La deuxième vague de conflits (1997-1998) n'apparaît pas de façon significative, peut-être parce qu'ils n'ont débuté qu'à la mi-1997.

La vie matrimoniale et féconde

Le fait d'être mariée, variable passant de 0 à 1 au moment du premier versement de la compensation matrimoniale, n'a pas d'influence sur la probabilité d'émigrer. Le fait d'avoir déjà vécu en union n'en a pas non plus. En revanche, le nombre d'enfants en a un (tableau 5-10). Ce sont les femmes qui ont exactement 3 enfants qui se démarquent des autres. Elles sont plus de 2,5 fois plus de risques que les autres d'émigrer. Ce n'est qu'à partir du 4^{ème} enfant que la probabilité d'émigrer devient plus faible qu'avant. Ces différences importantes soulignent combien la possibilité d'utiliser des variables dépendant du temps dans l'analyse des biographies apporte des résultats précis qui ne seraient probablement pas perceptibles dans des analyses classiques.

Tableau 5-10. Effet du nombre d'enfants sur la première migration hors pays gusii rural des femmes

	Coefficient	Ecart-type
Modèle 1 : Avoir au moins 1 enfant		
1 enfant ou plus	-0,64*	0,37
pas d'enfants	<ref>	
Modèle 2 : Avoir exactement 3 enfants		
3 enfants exactement	0,97**	0,40
autres	<ref>	
Modèle 3 : Nombre d'enfants		
de 0 à 2	-0,88**	0,44
3 exactement	<ref>	
4 ou plus	-1,22*	0,63

* significatif à 10 %, ** significatif à 5 %, *** significatif à 1 %

Source : V. Golaz, enquête Magenche 1997-1998.

Pour expliquer ce résultat intéressant, il faudrait disposer de données plus précises. Ici le nombre d'enfants a un effet relativement fort, alors que le nombre de fils n'a pas d'effet significatif. Les trois grossesses représentent peut-être le temps nécessaire à une femme pour assurer sa place dans le lignage. Dans certains cas, seul

le dernier enfant est issu de l'union en cours. Peut-être aussi que l'émigration correspond à la première année de scolarité de l'aîné de ces enfants, que la mère accompagne sur le lieu de résidence du père en migration. Autant d'hypothèses qu'il est difficile de vérifier à partir de nos données, car elles ne sont pas assez nombreuses (11 femmes seulement émigrent pour la première fois alors qu'elles ont exactement 3 enfants).

Scolarisation et vie professionnelle

Tableau 5-11. Effet de la scolarisation et de l'activité sur la première migration hors pays gusii rural des femmes

	Coefficient	Ecart-type
Modèle 1 : Scolarisation		
scolarisée en secondaire	<ref>	
non scolarisée	-0,80	0,36
Modèle 2 : Scolarisation détaillée		
Premières années de secondaire	0,76**	0,42
Dernière année de secondaire	0,92**	0,55
Non scolarisée	<ref>	
Modèle 3 : Scolarisation et activité		
scolarisée en secondaire	0,86***	0,37
ne pratique que l'agriculture ou l'élevage	<ref>	
autre	0,18	0,40

* significatif à 10 %, ** significatif à 5 %, *** significatif à 1 %

Source : V. Golaz, enquête Magénche 1997-1998.

La scolarisation (avant la migration) a une influence sur l'émigration (tableau 5-11). Le fait d'être scolarisée en secondaire a une influence positive sur la migration des jeunes femmes (modèle 1). Une des raisons de l'émigration des jeunes femmes (comme des jeunes hommes) est en effet la scolarisation dans des établissements secondaires meilleurs que ceux que l'on trouve à Magénche, qui fonctionnent souvent en internat. Le modèle 2 montre que le risque d'émigrer est comparable au cours des premières années de scolarité et durant la dernière année de secondaire. Il n'y a donc pas d'émigration significative des jeunes femmes à la fin de leur scolarité, par exemple pour chercher un emploi en milieu urbain. L'activité des jeunes femmes qui ont achevé leur scolarité n'a pas d'influence directe sur l'émigration (modèle 3), on peut voir que les différences entre les femmes qui ne pratiquent que l'agriculture et celles qui ont d'autres activités ne sont pas significatives.

L'activité du conjoint d'une femme a-t-elle une influence sur son émigration ? On ne peut pas répondre à cette question à partir de l'enquête Magenche : il aurait fallu recueillir la biographie professionnelle des conjoints. Il est cependant probable que la vie migratoire de moyen et long terme (épisodes de plus de 6 mois) des femmes est intimement liée à celle de leur conjoint. Il n'est pas systématique qu'une femme rejoigne son conjoint en migration, mais lorsqu'une femme mariée ou en union quitte la terre, c'est généralement pour rendre visite à sa propre famille ou à son conjoint.

c) Les facteurs de l'émigration féminine

Regrouper les paramètres significatifs précédents dans un même modèle entraîne une perte au niveau des données : dans le modèle final, on ne travaille plus que sur 292 femmes, pour lesquelles il y a 48 événements (tableau 5-12). Il a fallu en effet supprimer de l'analyse les femmes pour lesquelles il n'était pas possible de reconstituer avec suffisamment de précision les dates de naissance des 3^{ème} et 4^{ème} enfants.

Tableau 5-12. Les facteurs de la première émigration chez les femmes

Modèle semi-paramétrique (femmes seules)

Nombre d'individus : 292

Nombre d'événements : 48

Maximum de vraisemblance : - 242

	Coefficient	Ecart-type
PARAMETRES DEPENDANT DU TEMPS		
Activité :		
scolarisée en secondaire	0,96**	0,37
autre	<ref>	
Nombre d'enfants		
0 à 2 enfants	-0,91**	0,45
3 enfants	<ref>	
4 enfants ou plus	-1,51**	0,67

* significatif à 10 %, ** significatif à 5 %, *** significatif à 1 %

Source : V. Golaz, enquête Magenche 1997-1998.

Une femme qui a trois enfants exactement a 6,5 fois plus de chances d'émigrer qu'une jeune femme qui est encore scolarisée et qui n'a donc, en toute logique, pas d'enfant ; elle a de plus 4,5 fois plus de risques d'émigrer qu'une femme qui a plus de 4 enfants.

Il est intéressant de voir que la période de conjoncture n'apparaît pas dans ce modèle : son effet n'est plus significatif. Si il y a un effet de conjoncture, il est

uniquement lié à la scolarisation de plus en plus longue des filles et à la baisse de la fécondité.

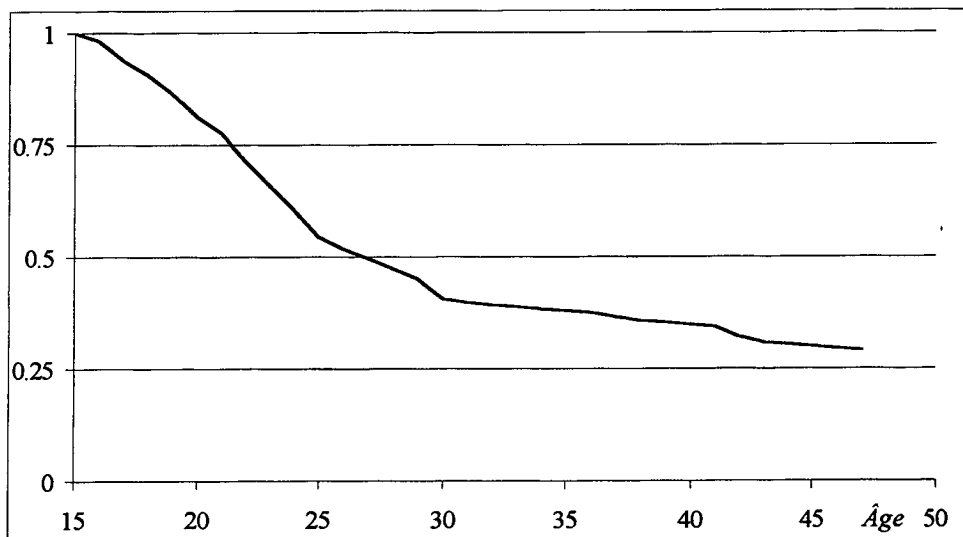
Le 3^{ème} enfant marque apparemment un cap important dans la vie d'une femme. Les résultats obtenus ici vont à l'encontre des stéréotypes courants, qui veulent que plus une femme a d'enfant, moins elle est mobile. Dans la société gusii, c'est par sa fécondité qu'une femme gagne en statut et en respectabilité. Il est possible qu'il soit nécessaire à une femme d'avoir plusieurs enfants pour s'affranchir de son devoir de plaire à sa belle-famille, en restant sur la terre où son travail est réclamé. Ainsi, avant que ses enfants ne commencent effectivement à constituer un frein à ses déplacements, par leur nombre et les contraintes liées à leur scolarisation, le femme peut profiter de l'occasion qu'elle a de rejoindre ou de suivre son mari en migration. Les départs des femmes du pays gusii rural sont en effet liés aux déplacements du conjoint dans plus de 90 % des cas.

Voyons donc maintenant quand les hommes partent en migration, et de quoi ces premiers départs dépendent.

3) L'émigration des hommes, indissociable de leur activité professionnelle

Pour les hommes, l'analyse est plus satisfaisante. Sur 291 hommes, 143 vivent plus de 6 mois consécutifs hors du pays gusii rural à l'âge adulte. L'âge médian à l'émigration est de 26 ans. La figure 5-13 montre la durée de séjour en zone rurale gusii avant le premier départ chez les hommes de plus de 15 ans ayant quitté l'école primaire. On peut distinguer grossièrement trois périodes, au cours desquelles l'individu est de moins en moins susceptible d'émigrer : de 15 à 25 ans, de 25 à 30 ans, et après 30 ans.

Figure 5-13. Fonction de séjour en pays gusii rural chez les hommes



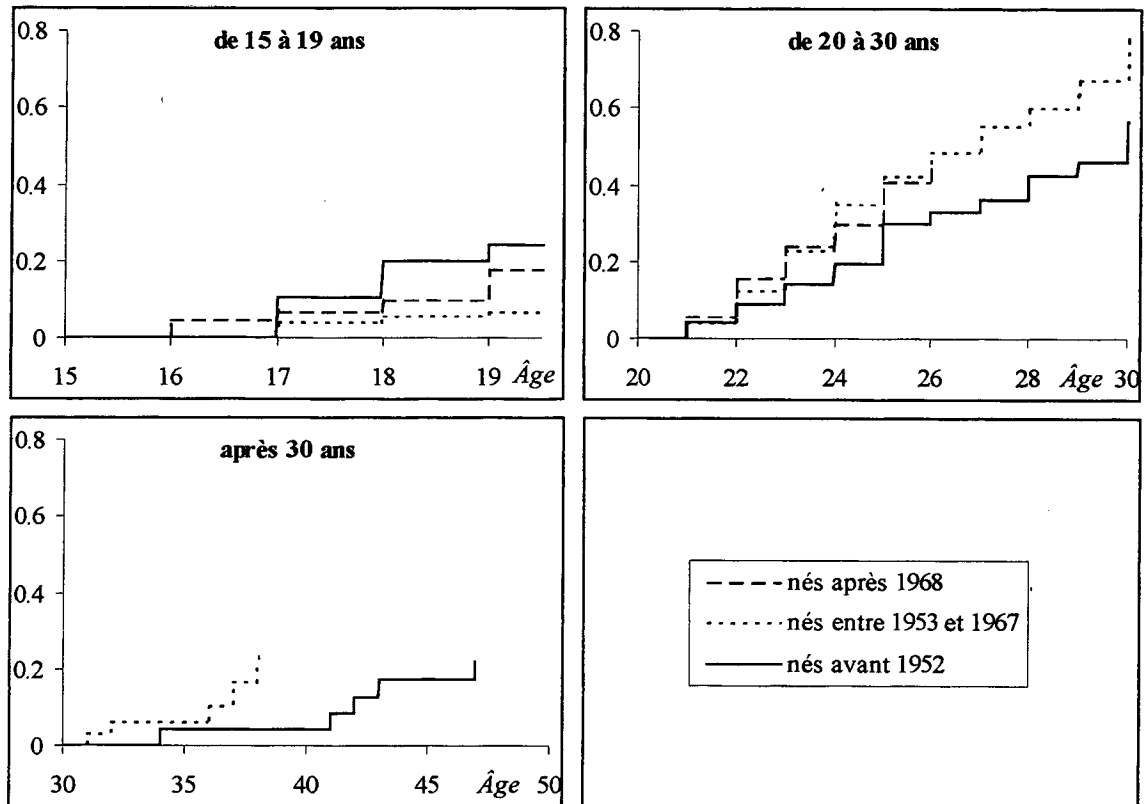
a) Une croissance du risque d'émigrer brutalement interrompue

Derrière l'effet apparent de l'année de naissance ...

Le découpage de la population masculine en groupe d'années de naissance conduit à des courbes de séjours n'apporte pas de résultat significatif sur l'ensemble de l'âge adulte : les tendances varient selon les âges considérés. La figure 5-14 représente les risques cumulés de première émigration selon le groupe d'années de naissance, pour les hommes de 15 à 19 ans, de 20 à 29 ans, et de plus de 30 ans. Les différences sont significatives dans le premier et le dernier cas, tout en étant opposées : avant 20 ans, ce sont les hommes nés avant 1952 qui ont les risques les plus élevés d'émigrer, alors qu'après 30 ans, ce sont eux qui ont les risques les moins élevés de connaître leur

première émigration. Entre 20 et 30 ans, les trois courbes ne sont pas significativement différentes.

Figure 5-14. Risques cumulés de première émigration selon le groupe d'années de naissance, chez les hommes



... se trouve la conjoncture

Comme chez les femmes, le moment auquel a lieu la migration joue un rôle important. Le tableau 5-13 regroupe plusieurs modèles portant sur le découpage du temps en périodes de conjoncture, qui mettent en valeur l'influence relative des événements locaux sur le comportement migratoire des hommes. Les modèles 1 et 2 montrent d'une part une augmentation des migrations dans les années 1980 et d'autre part un ralentissement dans les années 1990, directement lié aux conflits ethniques qui ont touché l'ensemble du Kenya de 1991 à 1994 et en 1997-1998. Les dates utilisées ici pour la première vague de conflits, 1991-1993, correspondent à la période au cours de laquelle le pays gusii a été directement touché par les conflits. On voit d'une part sur le modèle 3 que les premières émigrations des années 1994-96 ne sont pas significativement différentes des mouvements des années 1980, ce qui montre que **les conflits ethniques ont non seulement limité les mouvements au moment où ils ont**

eu lieu, mais ont aussi stoppé la croissance de l'émigration. D'autre part, en 1997, un individu a presque 5 fois moins de chances de partir qu'en 1991, ce qui montre qu'ici, dans la mémoire des hommes, les conséquences de la première vague de conflits ethniques sur la migration ont déjà été oubliées.

Ces résultats correspondent à ceux obtenus pour les premiers départs des femmes dans la partie précédente.

Tableau 5-13. Effet de la période de conjoncture sur la première émigration du pays gusii rural chez les hommes

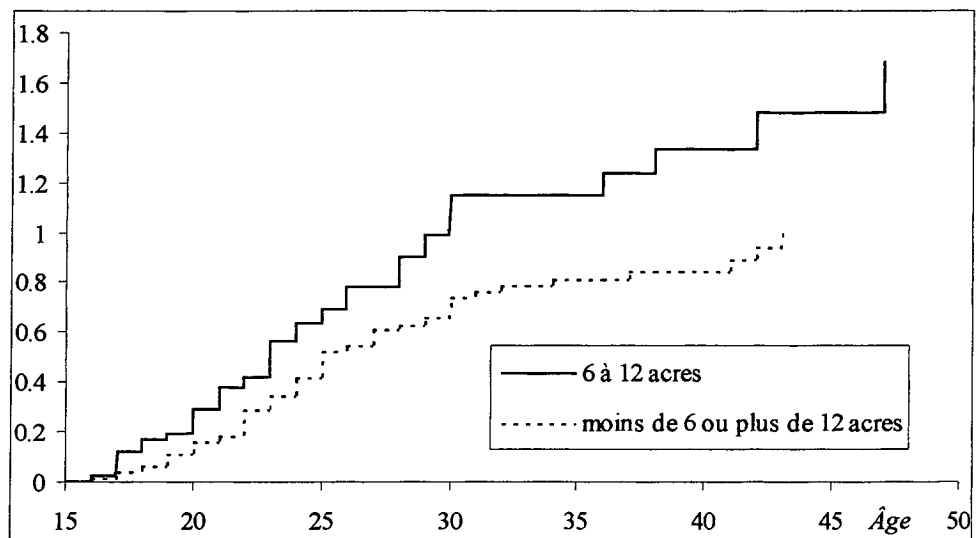
	Modèle 1		Modèle 2		Modèle 3	
	Coefficient	Ecart-type	Coefficient	Ecart-type	Coefficient	Ecart-type
avant 1982	<ref>		<ref>		-0,56***	0,19
de 1983 à 1990	0,56***	0,19	0,56***	0,19	<ref>	
de 1991 à 1993 (conflits)	-0,10	0,22	-0,56*	0,29	-0,57*	0,32
après 1997 (conflits)					-2,11***	0,59
de 1994 à 1996			0,49*	0,26	-0,07	0,26

* significatif à 10 %, ** significatif à 5 %, *** significatif à 1 %

Source : V. Golaz, enquête Magenche 1997-1998.

b) Les caractéristiques du père de l'individu

Figure 5-15. Risques cumulés de premier séjour hors du pays gusii rural chez les hommes selon la superficie des terres possédées par le père



Les hommes dont le père possédait entre 6 et 12 acres ont environ 1,5 fois plus de chances que les autres d'émigrer rapidement après 15 ans (figure 5-15). On peut

imaginer que ceux qui sont mieux lotis en éprouvent moins le besoin, et que ceux qui ont moins de terre n'en ont pas les moyens. C'est donc le groupe intermédiaire qui s'avère le plus dynamique. Comme on le voit sur le tableau 5-14, les covariances obtenues entre les groupes d'années de naissance et les superficies utilisées ici sont de l'ordre de 10^{-2} , ces deux groupes de caractéristiques ne peuvent donc pas être considérées comme indépendants.

Tableau 5-14. Matrice de variance-covariance des groupes d'années de naissance (ref : nés avant 1952) et de la superficie de terres paternelles (ref : plus de 12 acres)

		Groupes d'années de naissance		Superficie des terres paternelles	
		nés après 1968	nés entre 1953 et 1967	moins de 6 acres	de 6 à 12 acres
Groupes d'années de naissance	nés après 1968	7,33			
	nés entre 1953 et 1967	4,17	5,39		
Superficie des terres paternelles	moins de 6 acres	-2,68	-1,80	6,01	
	de 6 à 12 acres	-1,68	-1,34	3,48	5,08

(les coefficients doivent tous être multipliés par 10^{-2})

Le statut matrimonial du père, sa polygamie éventuelle, la descendance finale de la mère, et le rang de naissance de l'individu n'ont pas d'effet sur la première émigration après 15 ans. La confession religieuse de l'individu n'en a pas non plus.

c) Quelques caractéristiques personnelles

Les hommes qui ont déjà vécu en union ont 1,8 fois moins de risques que les autres d'émigrer. Les migrations sont donc plutôt le fait d'hommes célibataires. En revanche, le fait d'avoir commencé à verser la compensation matrimoniale pour une femme n'a pas d'effet sur l'émigration.

Le tableau 5-15 montre différents modèles centrés sur l'activité de l'individu, en milieu scolaire ou professionnel. De même que chez les femmes, la scolarisation dans le secondaire est une cause de migration (modèle 1). Le détail des années de scolarité dans le secondaire montre qu'en fait, c'est la dernière année qui a un effet positif sur l'émigration : un jeune homme a, l'année où il quitte le secondaire, plus de 2,8 fois plus de chances d'émigrer qu'un autre du même âge qui continue à étudier l'année suivante (modèle 2). Les individus qui sont entrés dans la vie active ou qui suivent une formation (technique ou universitaire ou traditionnelle) n'ont pas un

comportement significativement différent de celui d'un élève en cours de scolarité. Le modèle 3 montre que parmi les différentes activités professionnelles, ce sont les activités du secteur informel qui se distinguent des autres, par une mobilité moindre des personnes qui les pratiquent : ils ont environ 2,5 fois moins de risques d'émigrer que les autres. Leurs risques d'émigrer sont comparables à ceux des hommes en cours de scolarité (modèle 4). Cette faible mobilité des membres du secteur informel suggère deux axes de recherche : d'une part, il se pourrait que la mobilité de ces personnes s'exprime différemment, c'est-à-dire qu'elles voyagent beaucoup, tout en résidant localement ; d'autre part, leurs ressources sont peut-être suffisamment élevées pour ne pas justifier une émigration – le plus souvent hasardeuse.

Tableau 5-15. Effet de la scolarisation et de l'activité sur la première migration hors pays gusii rural des hommes de plus de 15 ans

	Coefficient	Ecart-type
Modèle 1 : Scolarisation		
scolarisé en secondaire	0,59***	0,20
non scolarisé en secondaire	<ref>	
Modèle 2 : Détail de la scolarisation		
Premières années de secondaire	-0,33	0,23
Dernière année de secondaire	1,00***	0,27
non scolarisé en secondaire	<ref>	
Modèle 3 : Activité		
Agriculture et élevage	0,91***	0,34
Etudes / Scolarité	0,96***	0,37
Activité informelle	<ref>	
Emploi formel	1,11**	0,46
Modèle 4 : Activité et scolarisation		
Agriculture et élevage	0,51**	0,26
Premières années de secondaire	0,11	0,32
Dernière année de secondaire	1,46***	0,35
Activité informelle ou formation	<ref>	
Emploi formel	0,73*	0,41

* significatif à 10 %, ** significatif à 5 %, *** significatif à 1 %

Source : V. Golaz, enquête Magenche 1997-1998.

d) Les facteurs de la première émigration masculine

Les paramètres significatifs obtenus précédemment peuvent être rassemblés dans un modèle semi-paramétrique global (tableau 5-16). On peut y voir qu'un jeune homme dont le père possède 8 acres de terres a 7,5 fois plus de chances d'émigrer l'année où il sort du système scolaire qu'un jeune membre du secteur informel, dont le père ne possède que 2 acres.

Comme dans le cas de femmes, dans ce modèle la période de conjoncture n'a plus d'effet significatif sur l'émigration des hommes. En d'autres termes, les conflits qui ont touché la population gusii n'ont pas eu un effet direct sur l'émigration, mais ils ont probablement changé d'autres aspects de leur vie, comme par exemple leurs activités professionnelles, qui influencent fortement leur trajectoire migratoire. L'effet des conflits sur les activités professionnelles est abordé dans le chapitre 7.

Tableau 5-16. Les facteurs de la première émigration chez les hommes de plus de 15 ans

Nombre d'individus : 290

Nombre d'événements : 143

Maximum de vraisemblance : - 687

	Coefficient	Ecart-type
PARAMETRES DEPENDANT DU TEMPS		
Activité professionnelle :		
agriculture et élevage	0,58**	0,27
scolarité : primaire	0,20	0,32
scolarité : secondaire	1,56***	0,35
activité informelle ou formation	<ref>	
emploi formel	0,78*	0,41
PARAMETRES FIXES		
Superficie possédée par le père :		
Moins de 6 acres	-0,45**	0,20
de 6 à 12 acres	<ref>	
Plus de 12 acres	-0,48**	0,22

* significatif à 10 %, ** significatif à 5 %, *** significatif à 1 %

Source : V. Golaz, enquête Magenche 1997-1998.

Alors que chez les femmes, pour qui les taux d'émigrations sont faibles, toute la période de scolarisation en secondaire a un effet positif sur l'émigration, chez les hommes, c'est la dernière année de scolarité secondaire qui se démarque des autres. On peut en déduire que les femmes ont plus de chances d'émigrer pour leurs études secondaires que pour toute autre raison, alors que les hommes ont plus de chances d'émigrer pour trouver du travail après leurs études, ou pour suivre une formation complémentaire, que pour être scolarisé en secondaire. Une autre différence réside dans la faible mobilité apparente des hommes pratiquant une activité informelle. Les femmes du secteur informel ne se différencient pas autant des autres femmes actives que les hommes. Cette différence est aussi peut-être une conséquence du fait que les activités informelles sont exercées de front avec l'agriculture (ici, l'activité principale d'un individu qui pratique l'agriculture et une activité informelle est considérée

comme étant l'activité informelle). Les femmes dans l'agriculture sont beaucoup moins mobiles que les hommes dans l'agriculture, qui peuvent du jour au lendemain laisser leur terre à la charge de la femme pour aller chercher du travail comme ouvrier agricole sur les plantations de thé de la région de Kericho, par exemple.

L'influence des conflits ethniques n'apparaît pas dans les modèles semi-paramétrique, que ce soit chez les hommes ou chez les femmes. En revanche, la superficie des terres paternelles a un effet significatif chez les hommes, ce qui donne une idée de l'évolution dans le temps des risques d'émigrer, puisque superficies et années de naissances sont corrélées. Chez les femmes on ne perçoit rien de tel. Dans les deux cas, la croissance de l'émigration est faible, voire inexistante. On ne peut vraiment pas parler d'exode rural. Rappelons de plus que la moitié des migrations ont pour destination une zone rurale. Ces départs en petit nombre confirment ce que l'on soupçonnait : les migrations gusii n'ont pas l'ampleur que connaissent celles, par exemple, des Maragoli de l'Ouest du Kenya.

Conclusion

Dans toute cette partie, l'analyse aurait pu être améliorée, si l'enquête avait comporté une partie sur la biographie de l'entourage, en particulier masculin, puisque ce sont les hommes qui possèdent les ressources. L'activité professionnelle du père ou du conjoint du moment, les superficies possédées par chacun au cours de sa vie, auraient été des éléments d'information précieux sur le statut socio-économique du ménage et de l'individu considéré.

On peut cependant tirer quelques conclusions des résultats précédents. Un point commun relie les migrations masculines de l'enfance à celles de l'âge adulte : il s'agit d'abord de scolarisation puis d'emploi, ce qui présente une continuité toute attendue. Cependant, pour les femmes, il n'en est pas de même. De l'enfance à l'âge adulte, les caractéristiques des migrantes à leur départ en migration s'inversent. Les filles, plus souvent placées dans d'autres foyers que les garçons, émigrent beaucoup moins que les hommes à l'âge adulte. De plus, ces migrations féminines se conçoivent généralement dans le cadre d'une union, lorsqu'une femme va rejoindre son conjoint en migration. Alors que dans le cas du confiage, les filles sont souvent placées pour aider ou rendre service à une tierce personne, les femmes adultes qui émigrent servent

leur propre intérêt. Il s'agit pour elles avant tout de garder le contrôle de leur mari, et aussi de s'affirmer comme femme urbaine. Pour certaines, la vie auprès d'un conjoint migrant est une période de repos et d'oisiveté relative, appréciée après la lourdeur des travaux agricoles ; pour d'autres, c'est l'opportunité de démarrer dans une activité informelle.

Pour les hommes comme pour les femmes, les stratégies et leurs résultats dépendent de la durée passée en migration. Voyons donc maintenant la durée des séjours en dehors du pays gusii rural et la mobilité résidentielle des migrants.

C. Les séjours en migration

Dans la partie précédente, la migration est étudiée sous l'angle des départs de Magenche ou d'autres zones rurales du pays gusii. Ici la perspective utilisée est différente : nous nous intéressons à chaque épisode migratoire, ce qui permet d'effectuer une analyse de durée sur les séjours en migration.

Comme précédemment, les épisodes migratoires débutant à la naissance se distinguent de ceux de l'enfance et de ceux de l'âge adulte. Dans cette partie, nous nous intéresserons principalement aux séjours en migration des adultes.

Les séjours en migration de l'enfance

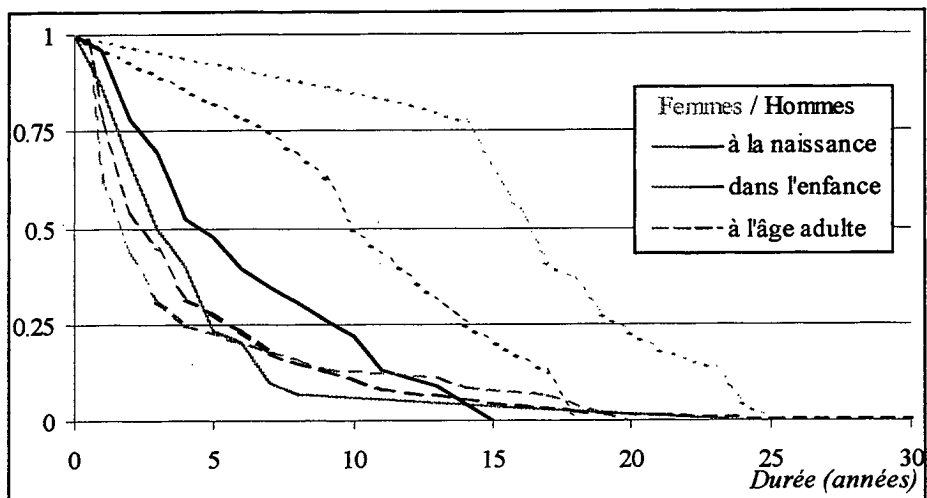
Dans un premier temps, considérons les séjours en dehors de la zone de référence, le pays gusii rural, quel que soit le nombre de logements consécutifs au cours de ces séjours. Les individus entrent en observation à leur départ du pays gusii rural ou à la naissance si elle a lieu en dehors de la zone, et en sortent à leur retour ou au moment de l'enquête, s'ils résident encore ailleurs qu'en pays gusii rural à ce moment-là.

La figure 5-16 représente les fonctions de séjour hors du pays gusii rural, pour chaque sexe, et pour les épisodes migratoires de l'âge adulte, de l'enfance, et celles débutant à la naissance de l'individu. Les durées de séjour, pour les séjours débutant à la naissance (courbes en petits pointillés), sont beaucoup plus longues pour les femmes que pour les hommes : la durée médiane est de 10 ans chez ces derniers, alors qu'elle atteint presque 17 ans pour les femmes. De même, les fonctions de séjour des séjours débutant au cours de l'enfance sont très différentes selon le sexe de l'individu : ce sont les garçons qui restent hors du pays gusii rural le plus longtemps, une durée médiane de 4 ans et demi, alors que les filles n'y ont une durée médiane de séjour que de 3 ans. On peut imaginer que même si ces migrations débutent dans l'enfance, certains épisodes doivent se poursuivre à l'âge adulte par une période de recherche d'emploi et d'emploi dans la région dans laquelle le jeune homme a grandi et établi des contacts.

En revanche, les courbes de séjour pour les migrations qui débutent plus tard dans la vie (courbes en trait plein) sont sensiblement les mêmes chez les hommes et chez les femmes, et les durées de séjour médianes valent respectivement un peu plus

de 3 ans et un peu moins de 3 ans. Les durées de séjour hors Magenche des femmes sont légèrement moins longues que celles des hommes, probablement parce que dans le cas des migrations en couple, l'homme part en général le premier, à la recherche d'un emploi et surtout d'un logement, avant de faire venir sa famille dans son nouveau lieu de résidence.

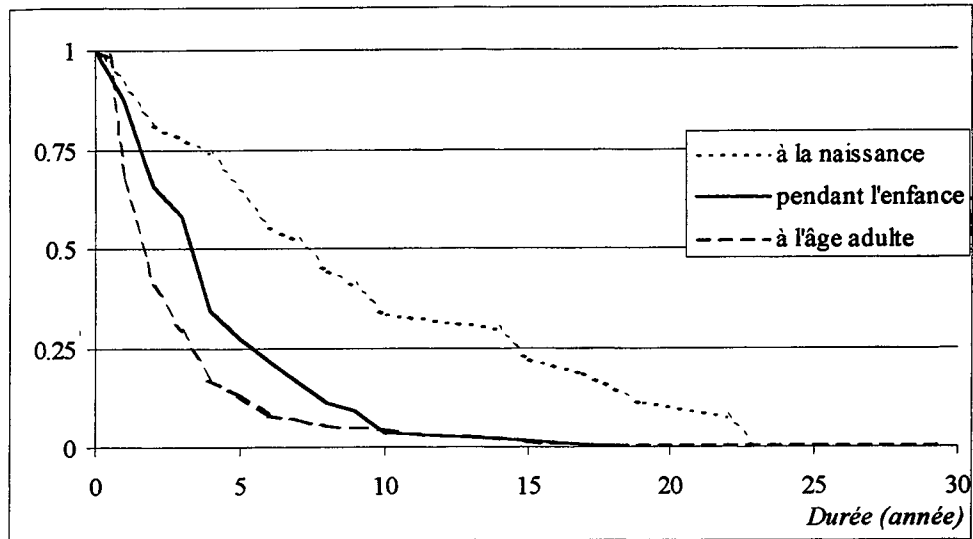
Figure 5-16. Fonction de séjour hors du pays gusii rural, selon le sexe et le début du séjour



La comparaison des trois courbes masculines laisse à réfléchir. Tous les hommes interrogés à Magenche sont gusii. La naissance en dehors du pays gusii correspond donc à un épisode migratoire de la mère, et on voit qu'il s'agit là de migrations de plus long terme. On a donc ici une information indirecte sur les migrations des mères de ces individus : les enfants nés au cours d'un épisode migratoire de la mère vivent en migration beaucoup plus longtemps que ceux qui s'y rendent après la naissance, probablement parce que leur mère y vit plus longtemps aussi.

De même, on peut s'intéresser à la durée de séjour dans chaque logement au cours des épisodes migratoires hors pays gusii rural. La figure 5-17 représente les courbes de séjours dans chaque logement des hommes, selon l'âge à l'arrivée dans le logement. Les trois courbes sont encore une fois bien distinctes, et montre la nécessité de séparer les trois types de séjours dans l'analyse.

Figure 5-17. Fonction de séjour dans chaque logement hors du pays gusii rural pour les hommes



De plus, la fonction de séjour en migration n'a de sens que si l'épisode migratoire débute après la naissance. D'une part, on ne peut pas comparer les durées passées hors du pays gusii par un individu qui est originaire d'un autre groupe ethnique, et un Gusii qui est né en migration. D'autre part, même dans le cas d'un Gusii né au cours d'un séjour de sa mère en dehors de la zone de référence, la durée écoulée avant le "retour" vers le pays gusii n'a pas le même sens que la durée d'un épisode migratoire complet : la seule information pertinente qu'on puisse en tirer concerne les migrations de la mère, lorsqu'elle cohabite avec son enfant, et cette information est tronquée à gauche, puisque l'on ne sait pas depuis quand la mère vivait dans ce lieu.

Enfin, les raisons possibles de retour de migration ou de changement de logement sont très différentes au cours de l'enfance et à l'âge adulte. Comme nous l'avons vu dans la partie A, la mobilité d'un enfant n'est pas de son propre ressort, alors que celle d'un adulte est le résultat de ses propres décisions. Il est donc difficile, à partir des biographies individuelles, de trouver les causes des changements de logement ou des migrations des enfants, alors qu'il est possible d'effectuer cette démarche pour les adultes.

La suite de l'étude se limite par conséquent aux cas de migrations qui débutent après 15 ans, à la sortie de l'école primaire.

Deux aspects paraissent pertinents et analysables avec les données recueillies à Magenche : la durée des séjours hors du pays gusii rural, qui peut donner lieu à une comparaison entre les comportements des deux sexes (I), et la durée de séjour dans chaque district de résidence (II) analysée pour les hommes uniquement. Enfin, un modèle différent des modèles classiques, qui utilise les changements résidentiels en migration comme échelle temporelle, permet justement de mettre en valeur ces changements résidentiels au cours de chaque épisode migratoire (III).

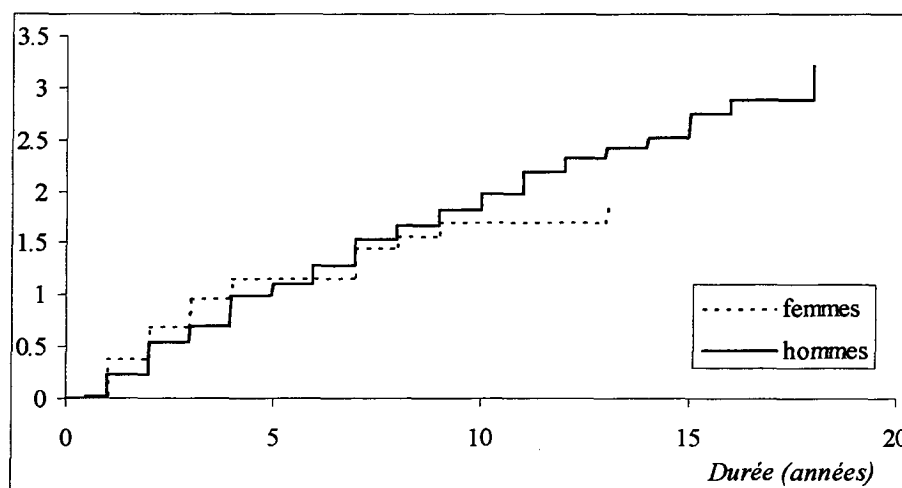
I. La durée de séjour hors du pays gusii rural, pour les hommes et les femmes

Parmi les 618 biographies résidentielles recueillies à Magenche, on compte 230 épisodes migratoires hors des zones rurales gusii. Au cours d'un de ces épisodes, un individu peut avoir changé de logement jusqu'à 6 fois. Un individu peut avoir vécu jusqu'à 7 périodes hors du pays gusii rural au cours de sa vie. Pour étudier la durée de ces séjours, l'échelle de temps utilisée débute au moment de l'émigration et l'événement étudié est la première migration vers une zone rurale du pays gusii, migration de retour ou immigration selon le cas. Sur les 230 épisodes migratoires recueillis, 217 sont achevés, c'est-à-dire que seulement 13 individus interviewés à Magenche étaient encore résidents ailleurs au moment de l'enquête.

1. Les comportements des hommes et des femmes ne sont pas significativement différents

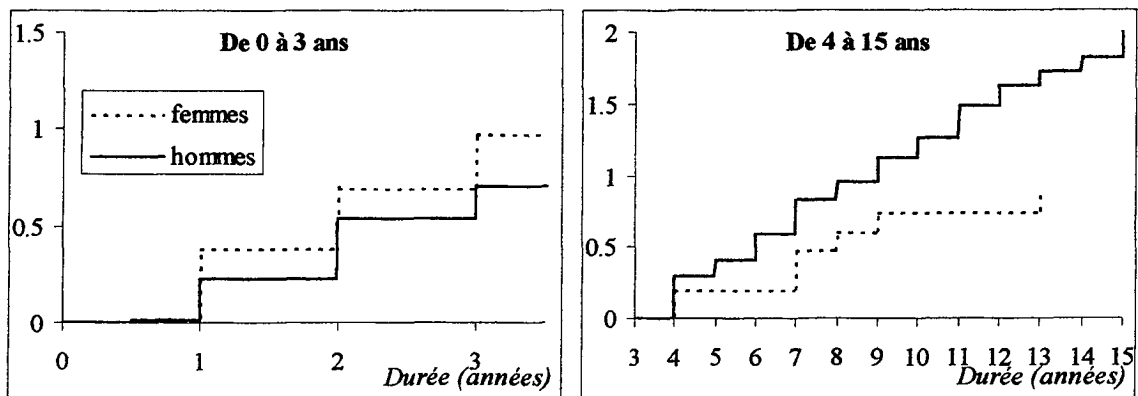
La figure 5-16 montrait aussi des fonctions de séjour en migration assez proches pour les hommes et pour les femmes, mais d'allure différente : les courbes de Nelson-Aalen confirment cela (figure 5-18). Si les risques de retour sont plus élevés pour les femmes dans les premières années d'émigration, la tendance s'inverse entre 3 et 4 ans, et ce sont les hommes qui ont les risques les plus forts de revenir vers le pays gusii au-delà de 4 années passées en migration.

Figure 5-18. Risques cumulés de retour de migration selon le sexe du migrant



Les deux représentations de la figure 5-19 montrent le découpage des durées de séjour en deux groupes, les durées de moins de 3 ans, et celles de plus de 4 : les différences ne sont pas significatives ni dans un cas, ni dans l'autre. Il est probable que le petit nombre de cas de migrations féminines soit à la source de ce résultat : seulement 50 épisodes migratoires sont le fait de femmes. Dans la suite, les résultats sont présentés pour les hommes et les femmes ensemble uniquement lorsqu'il n'y a pas de différence significative entre les effets des caractéristiques considérées sur les comportements migratoires des deux sexes.

Figure 5-19. Risques cumulés de retour de migration selon le sexe du migrant et la durée écoulée en migration



2. L'année de naissance et la conjoncture ont des effets distincts

Les personnes nées après 1968 ont 1,8 fois plus de risques que celles nées avant 1952 de revenir en pays gusii rural rapidement, et celles nées entre 1953 et 1967 en ont aussi 1,5 fois plus que ces dernières (figure 5-20).

L'étude des périodes de conjoncture apporte des informations supplémentaires (tableau 5-17). Les retours sont presque 2 fois plus probables au cours des années 1990 qu'auparavant (modèle 1). Les trois décennies précédentes ne se différencient pas significativement l'une de l'autre. Ces retours importants peuvent être une conséquence de la conjoncture économique ou politique, illustrée en particulier par les deux vagues de conflits qui ont touché le pays gusii et les migrants gusii de la province de la Vallée du Rift. Le modèle 2 montre que les probabilité de retour sont équivalentes en période de conflit et au cours de la période intermédiaire 1994-96. Le modèle 3, distinguant la dernière période de conflit du reste de la décennie, montre

qu'un individu en migration à ce moment là a 1,5 fois plus de risques qu'au début des années 1990 et près de 3 fois plus de risques qu'avant 1989 de retourner à Magenche.

Figure 5-20. Risques cumulés de retour de migration selon le groupe d'années de naissance du migrant

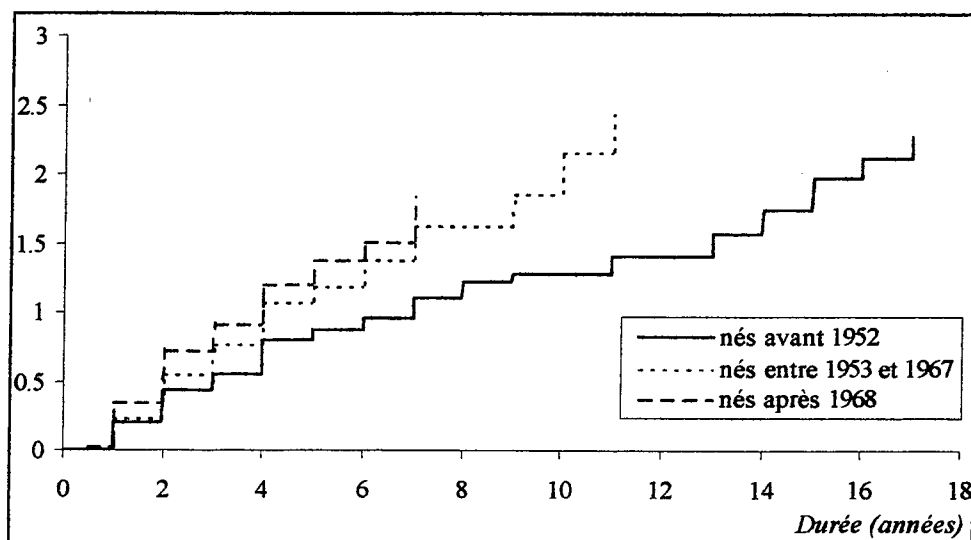


Tableau 5-17. Effet de la période de conjoncture sur la durée de séjour hors pays gusii rural

	Coefficient	Ecart-type
Modèle 1 : Périodes de conjoncture		
avant 1969	-0,67***	0,19
de 1969 à 1979	-0,56***	0,20
de 1980 à 1989	-0,50***	0,15
à partir de 1990	<ref>	
Modèle 2 : Périodes de conjoncture ciblées sur les conflits		
avant 1982	-0,18	0,17
de 1983 à 1990	<ref>	0,35
conflits (1991-93 et 1997-98)	0,51***	0,17
de 1994 à 1996	0,51***	0,19
Modèle 3 : Périodes de conjonctures ciblées sur les conflits de 1997-1998		
avant 1990	<ref>	
de 1991 à 1996	0,43***	0,14
à partir de 1997	1,06***	0,17

* significatif à 10 %, ** significatif à 5 %, *** significatif à 1 %

Source : V. Golaz, enquête Magenche 1997-1998.

Il est important ici de revenir sur la qualité des informations recueillies. En pratique, la plupart des migrants qui sont nécessairement revenus au village au cours de la première vague de conflits sont ensuite retournés sur leur lieu de travail dès la

paix revenue. Il est possible que pour nombre d'entre eux, les mois passés à Magenche aient été "oubliés", car ce n'est dans leur esprit qu'un séjour provisoire. En revanche, comme l'enquête a été réalisée au cours de la dernière vague de conflits, les effets de cette dernière y sont perçus directement.

Etudiés séparément, groupes d'années de naissance et périodes de conjonctures ont une influence forte sur la durée des séjours hors du pays gusii rural. Mais lorsque ces paramètres sont regroupés dans un modèle additif, les groupes d'années de naissance n'ont plus d'effet significatif (tableau 5-18, modèle 1). Le modèle 2 montre que pour chaque groupe d'année de naissance, les périodes de conjoncture ont un effet comparable (même signe, amplitude proche). L'effet des groupes d'années de naissance perçu par la méthode de Kaplan Meier était donc un effet indirect du moment auquel a lieu le retour de migration, différent pour les deux groupes d'années de naissance considérés.

Tableau 5-18. Effets conjoints des groupes d'années de naissance et des périodes de conjoncture sur la durée de séjour hors pays gusii rural

	Coefficient	Ecart-type
Modèle 1 : modèle additif		
Groupes d'années de naissance		
nés avant 1952	-0,00	0,14
nés entre 1953 et 1967	-0,25	0,20
nés après 1968	<ref>	0,19
Périodes de conjoncture		
avant 1989	<ref>	
de 1990 à 1996	0,28*	0,15
à partir de 1997	0,97***	0,19
Modèle 2 : modèle multiplicatif		
Nés avant 1967		
avant 1989	0,33	0,27
de 1990 à 1996	0,54*	0,30
à partir de 1997	1,36***	0,35
Nés après 1968		
avant 1989	<ref>	
de 1990 à 1996	0,81***	0,30
à partir de 1997	1,36***	0,32

* significatif à 10 %, ** significatif à 5 %, *** significatif à 1 %

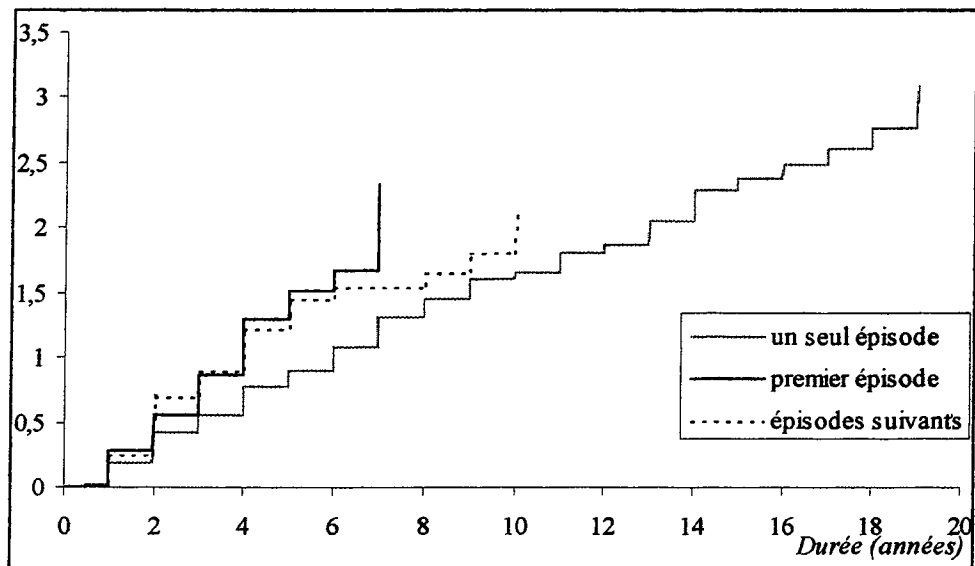
Source : V. Golaz, enquête Magenche 1997-1998.

3. D'autres paramètres importants

a) Le rang de la migration

Les retours ont lieu plus tard lorsqu'un individu n'a connu qu'un seul épisode migratoire au cours de sa vie. Il n'y a en revanche pas de différence significative entre les durées passées en migrations au cours du premier épisode ou des suivants, pour les individus qui ont quitté Magenche à plusieurs reprises (figure 5-21).

Figure 5-21. Risques cumulés de retour de migration selon le rang de l'épisode migratoire



b) L'activité du migrant

L'activité du migrant a une influence certaine sur son départ éventuel vers le pays gusii rural (tableau 5-19). Ce sont les personnes à la recherche d'un emploi, et donc celles qui n'en trouvent pas, qui ont le plus de risques de revenir rapidement : 3 fois plus que les autres (modèle 2). Il est en effet fréquent qu'un homme parte en ville et revienne au bout de quelques mois ou quelques années, sans avoir trouvé d'emploi fixe pendant cette période. Les fonctionnaires en revanche, ont environ deux fois moins de risques que la moyenne de revenir en zone rurale gusii (modèle 2). C'est le cas par exemple des policiers, qui sont souvent maintenus en poste loin de leur zone d'origine, ou des enseignants. La mobilité de ces deux groupes est forte, mais obtenir un poste dans sa région d'origine n'est pas aisé. En revanche, le fait de poursuivre des études ne semble pas avoir d'influence significative sur le retour de migration. Mais le modèle 3 montre que si l'on distingue les premières années de scolarisation en

secondaire de la dernière année suivie par l'individu (quelle que soit la classe), un résultat fortement significatif apparaît : les personnes en dernière année de scolarisation ont 2,6 fois plus de risques que les autres de revenir en pays gusii rural pour plus de 6 mois. Le modèle 4 synthétise scolarisation et activités, et les résultats obtenus sont comparables à ceux des modèles précédents. Il n'y a pas d'écart significatif entre les hommes et les femmes, mais il faut garder à l'esprit que parmi les femmes interrogées à Magenche, aucune n'a déclaré avoir eu un emploi public ou une période de recherche d'emploi au cours de ces migrations.

Tableau 5-19. Effet de la scolarisation en secondaire et de l'activité principale sur la durée de séjour hors pays gusii rural

	Coefficient	Ecart-type
Modèle 1 : la recherche d'emploi		
A la recherche d'un emploi	1,11***	0,30
Autres	<ref>	
Modèle 2 : activité principale		
Etudes	-0,04	0,18
A la recherche d'un emploi	1,04***	0,32
Agriculture / rien	<ref>	
Activité informelle	-0,14	0,21
Emploi non qualifié	-0,19	0,19
Emploi formel qualifié	-0,13	0,27
Emploi public	-0,86**	0,39
Modèle 3 : la scolarisation		
Premières années de secondaire	-0,08	0,20
Dernière année de secondaire	0,95**	0,39
autres	<ref>	
Modèle 4 : activité principale et scolarisation		
Premières années de secondaire	0,04	0,20
Dernière année de secondaire	1,02***	0,39
A la recherche d'un emploi	1,04***	0,33
Emploi public	-0,90**	0,39
Autres	<ref>	

* significatif à 10 %, ** significatif à 5 %, *** significatif à 1 %

Source : V. Golaz, enquête Magenche 1997-1998.

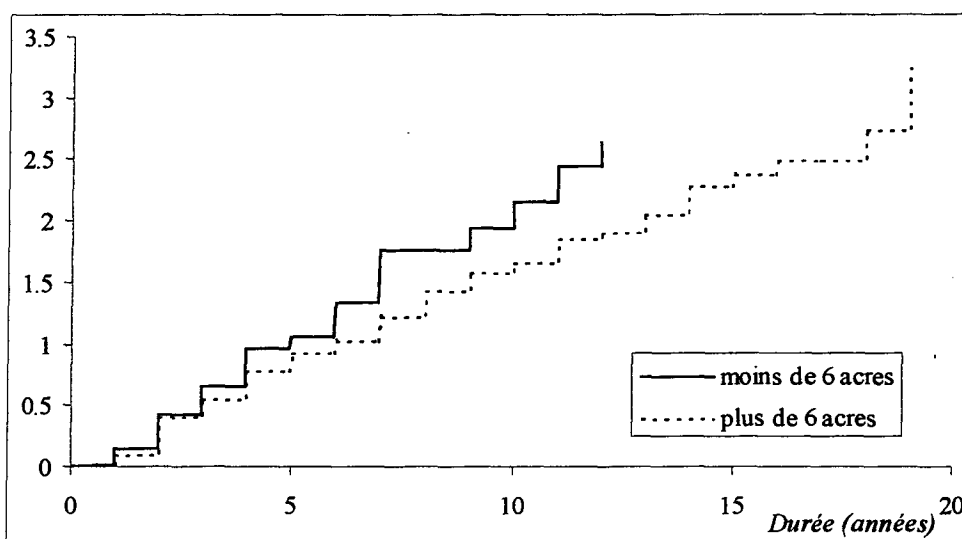
J'ai testé ici certaines activités séparément des autres, comme le fait de travailler dans les transports informels, le secteur du gardiennage ou le secteur agricole non qualifié. Aucune de ces activités ne se démarque significativement du

groupe agrégé auquel elle est rattachée. Le niveau de scolarisation n'a pas d'influence sur le retour éventuel.

c) Terre et vie matrimoniale

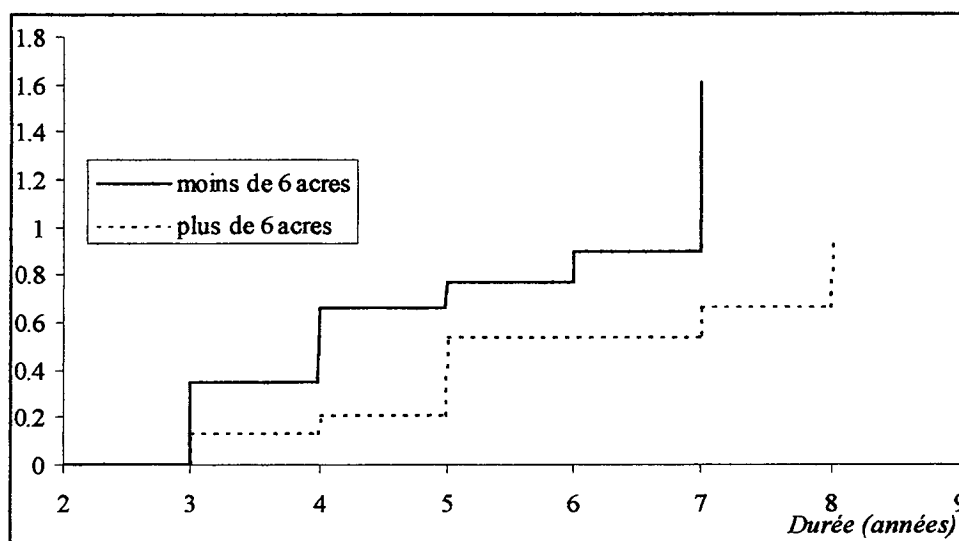
Le fait d'avoir vécu en union, variable dépendant du temps, qui prend la valeur 1 à partir de l'année au cours de laquelle l'individu entre en union pour la première fois, n'augmente pas le risque de retour : son effet n'est pas significatif

Figure 5-22. Risques cumulés de retour de migration selon la superficie des terres du père du migrant



La superficie des terres du père a un effet inattendu : en effet, les individus dont le père a le moins de terre ont 1,3 fois plus de risques que les autres de revenir à Magenche (figure 5-22). L'écart est particulièrement marqué pour les femmes qui sont restées 3 ans ou plus en migration (figure 5-23) : celles dont le père possède moins de 6 acres ont alors 2 fois plus de chances de rentrer en pays gusii que les autres. Pour les hommes, on peut rapprocher le résultat obtenu à celui de la partie précédente : les hommes qui vont hériter des plus petites superficies non seulement émigrent moins que les autres, mais de plus restent moins longtemps absents.

Figure 5-23. Risques cumulés de retour de migration selon la superficie des terres du père du migrant chez les femmes, après la troisième année passée en migration



L'accès à la terre en pays gusii est un facteur important (tableau 5-20). Les individus qui ont accès à la terre ancestrale, par héritage ou par allocation provisoire, ont 1,3 fois plus de chances que les autres de revenir à Magenche (modèle 1). Ce sont ceux qui ont moins de 2 acres à leur disposition qui connaissent les risques de retour les plus forts (modèle 2). Une fois de plus, ce dernier modèle subit l'influence de la conjoncture.

Tableau 5-20. Effet de l'accès à la terre gusii sur les retours vers le pays gusii rural

	Coefficient	Ecart-type
Modèle 1 : Accès à la terre		
Accès direct	0,43***	0,15
Pas d'accès direct	<ref>	
Modèle 2 : Superficie possédée		
0	<ref>	
moins de 2 acres	0,43**	0,18
plus de 2 acres	0,21	0,16

* significatif à 10 %, ** significatif à 5 %, *** significatif à 1 %

Source : V. Golaz, enquête Magenche 1997-1998.

4) Les facteurs du retour précoce des migrants

Comme les différences entre les deux sexes ne sont pas significatives, j'ai pris en compte hommes et femmes dans le même modèle, ce qui permet de travailler sur un nombre d'épisodes plus grand et par conséquent, d'obtenir de meilleurs résultats. Parmi les paramètres précédents, trois groupes seulement demeurent significatifs dans un modèle semi-paramétrique (tableau 5-19) : les périodes de conjoncture, l'activité de l'individu, et la superficie des terres qu'il possède.

Une personne en dernière année de secondaire, qui a accès à la terre et possède moins de deux acres en pays gusii, a 3 fois plus de risques de rentrer de migration en 1997 qu'une personne qui n'a pas accès à la terre n'en avait avant 1989, et 16 fois plus de chances de rentrer qu'une personne qui possédait un emploi dans le secteur public avant 1989.

Tableau 5-19. Les facteurs du retour des migrants hors pays gusii rural

Nombre d'épisodes :	230
Nombre d'événements :	217
Maximum de vraisemblance :	- 975

	Coefficient	Ecart-type
PARAMETRES DEPENDANT DU TEMPS		
Périodes de conjoncture		
avant 1989	<ref>	
de 1990 à 1996	0,27	0,17
conflits (1997-98)	0,82***	0,19
Activité professionnelle :		
Premières années de secondaire	0,14	0,21
Dernière année de secondaire	1,04***	0,40
A la recherche d'un emploi	0,75**	0,34
Emploi public	-0,94**	0,40
Autres	<ref>	
Superficie possédée:		
0	<ref>	
Moins de 2 acres	0,33*	0,19
Plus de 2 acres	0,22	0,16

* significatif à 10 %, ** significatif à 5 %, *** significatif à 1 %

Source : V. Golaz, enquête Magenche 1997-1998.

Conclusion

Encore une fois ici, la biographie professionnelle et migratoire du conjoint, pour les femmes en particulier, aurait apporté des informations précieuses pour une analyse plus poussée.

On peut constater que parmi les personnes qui ont accès à la terre, ce sont celles qui en ont le moins qui y retournent le plus vite. Cela signifie pour la plupart qu'ils n'ont pas pu réussir leur projet de migration. Le résultat est que ce sont ceux qui disposent du moins de ressources à Magénche qui en retirent le moins de leur migration, peut-être parce qu'ils n'avaient pas assez de fonds pour survivre en migration, en cas de difficultés.

Mais si certaines personnes restent plus longtemps que d'autres en migration, cela ne veut pas pour autant dire que leur situation est stable. Certaines changent à plusieurs reprises de logement et de lieu de résidence au cours de leur séjour en dehors du pays gusii rural. C'est ce qui est étudié dans la partie suivante.

II. Etude de la durée de séjour dans chaque nouveau logement hors de Magenche, chez les hommes

Limitons nous dans cette partie aux épisodes migratoires des hommes. C'est la stabilité résidentielle qui est étudiée ici, c'est-à-dire que la mesure débute au départ d'une migration, et l'événement est la migration suivante (il peut s'agir d'un simple changement de résidence, d'une migration de travail avec changement de lieu, comme d'une migration de retour). Le fichier est composé de 324 épisodes, d'une durée médiane de 20 mois, débutant à l'âge adulte, c'est-à-dire après 15 ans et après la sortie de l'école primaire. La zone de référence est Magenche, les séjours dans les autres parties du pays gusii sont donc prises en compte ici.

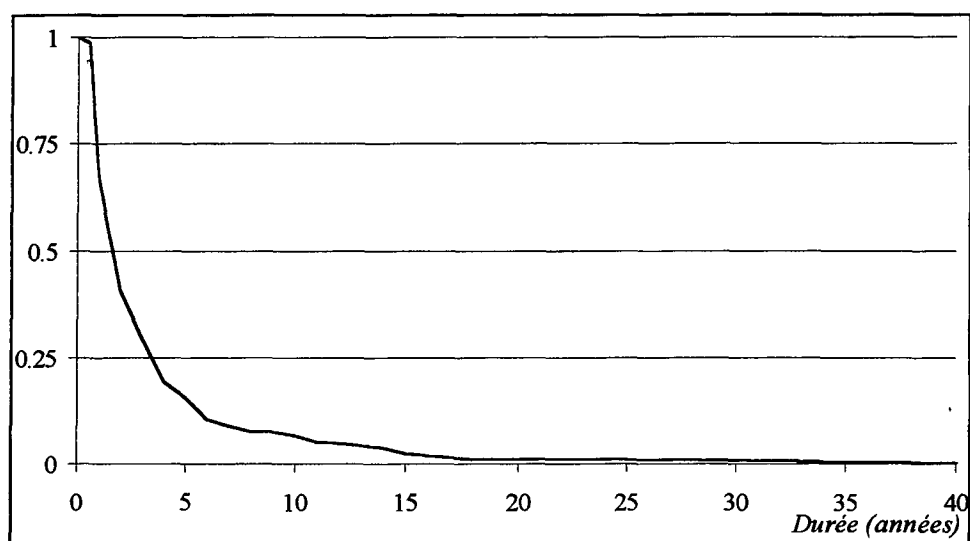
L'étude de la mobilité résidentielle s'avère extrêmement pertinente en milieu urbain ou périurbain africain. En milieu rural, l'aspect résidentiel n'est pas aussi riche : les changements de logement n'impliquant pas de changement d'unité administrative sont rares en dehors de certains cadres particuliers. C'est le cas lors de la scission du ménage parental, lorsqu'un fils quitte la tutelle économique de ses parents pour s'installer à son propre compte – mais ce n'est parfois même pas un changement de logement, puisque le fils peut continuer à habiter la même hutte. Il continue généralement à habiter sur la même terre, c'est-à-dire au maximum à 200 m du lieu où ses parents habitent. C'est aussi le cas des hommes polygames qui vont vivre chez chacune de leurs femmes à tour de rôle. Hormis ces deux cas, les changements de logement ne concernent que la population immigrée à Magenche, c'est-à-dire les rares enseignants ou commerçants qui vivent en location. De plus, la mobilité résidentielle en ville des migrants gusii interrogés à Magenche semble elle aussi inexistante, soit qu'en général, elle était plus faible dans le passé qu'à l'heure actuelle, soit que les jeunes gusii interrogés ayant vécu en ville aient un comportement spécifique aux migrants de court terme, différant des caractéristiques des migrants de long terme encore installés en ville au moment de l'enquête. Plus probablement, il s'agit d'une information erronée : vus de Magenche, tous les quartiers de Nairobi se ressemblent, et les anciens migrants ont probablement amalgamé dans leurs récits les différents logements éventuels à chaque étape de leur parcours.

J'utilise dans la suite le terme de "logement", mais il est probable que les changements de logements au sein d'une même unité résidentielle sont sous-estimés,

et que par conséquent les résultats sont plus représentatifs de changements d'unité résidentielle que de changements de logement.

La fonction de séjour dans chaque logement a une pente de moins en moins forte au fil du temps (figure 5-24) : plus un homme reste longtemps dans un logement, moins il est susceptible de le quitter.

Figure 5-24. Fonction de séjour dans chaque logement



1) Quelques caractéristiques de l'épisode migratoire

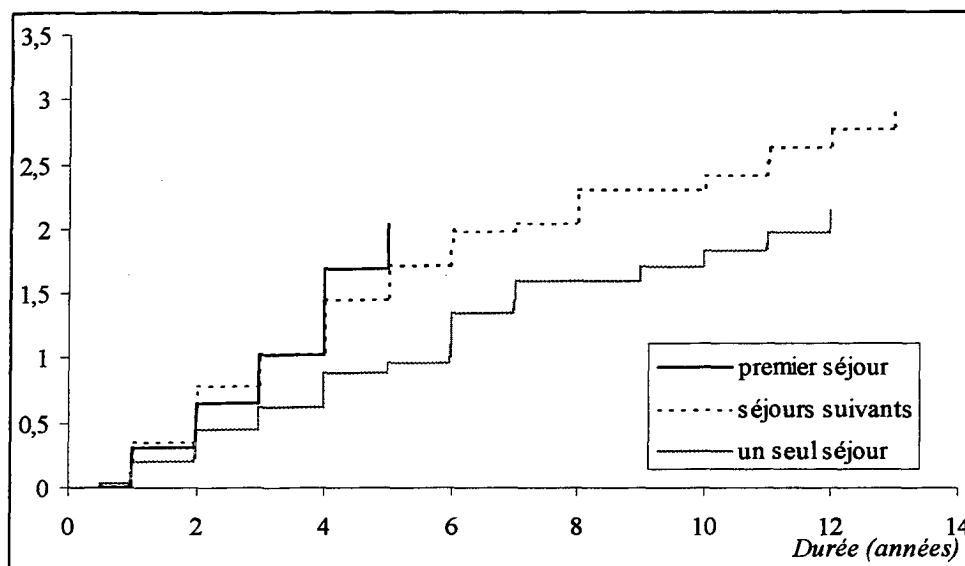
a) *Le lieu de séjour ne changeant en rien la mobilité résidentielle*

Le lieu de migration n'a pas d'influence significative sur la durée de migration. Les séjours à la capitale ne se distinguent pas de ceux effectués dans des zones rurales voisines de Magenche, et les durées de séjour à l'étranger ne sont pas significativement différentes des autres non plus. Ce résultat est intéressant, car encore une fois, on aurait pu s'attendre au contraire, par exemple les migrations impliquant des distances plus longues auraient pu être plus longue aussi en durée. Mais nous ne travaillons ici que sur les migrations de plus de 6 mois, les migrations saisonnières ne sont pas incluses dans cette partie de l'analyse. Au-delà d'une demie année, les risques de rentrer chez soi sont les mêmes quel que soit le lieu de résidence.

b) Le rang de la migration a un effet sur la mobilité résidentielle

Les risques de fin de migration ne sont pas significativement différents pour les premiers séjours en migration et pour les suivants (figure 5-25). Lorsqu'il n'y a eu qu'un seul séjour en migration, il est généralement plus long que les autres, ce qui est tout à fait logique.

Figure 5-25. Risques cumulés de déménager selon le rang de la migration



2) Les caractéristiques du lieu de vie

C'est lorsque le migrant n'est pas le chef de ménage là où il vit que les risques de changement de statut ou de résidence sont les plus élevés (figure 5-26). C'est le cas des travailleurs non qualifiés dans certaines grandes entreprises, comme par exemple des plantations de thé de la région de Kericho, qui habitent dans des logements collectifs, et aussi des migrants qui vivent chez un parent. Il n'y a pas lieu de distinguer ici entre les chefs de ménages propriétaires et les chefs de ménages locataires, car ce dernier cas ne se produit que 4 fois dans l'échantillon. Le statut du migrant dans son logement (propriétaire, locataire ou logé gratuit) n'a d'ailleurs pas d'influence significative sur la durée de séjour.

Figure 5-26. Risques cumulés de déménager selon la relation de parenté entre le migrant et le chef de ménage dans le logement

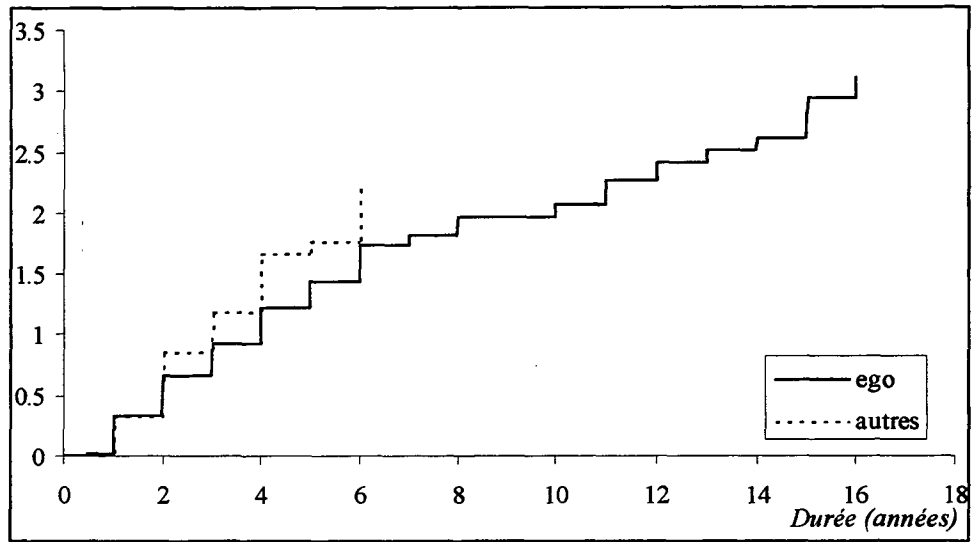
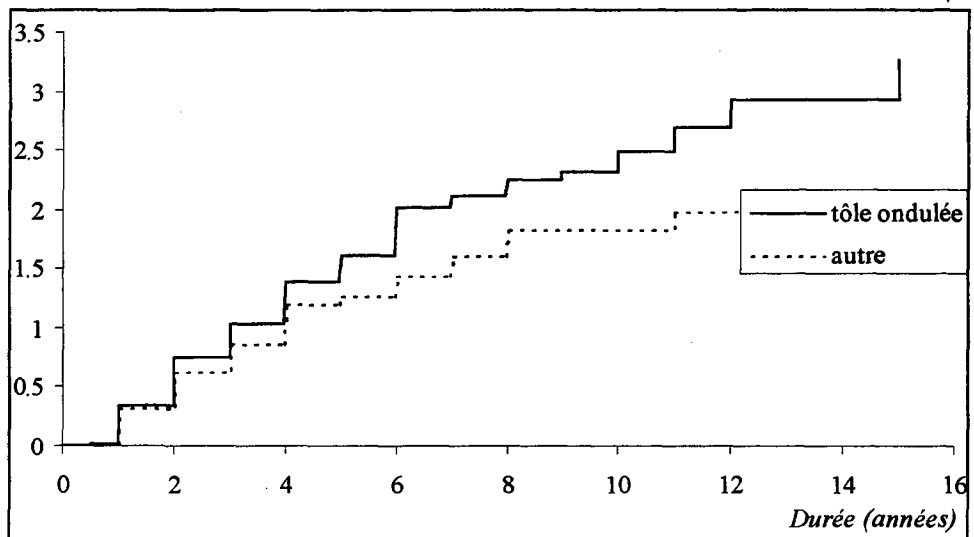


Figure 5-27. Risques cumulés de déménager selon les matériaux constitutifs du toit du logement

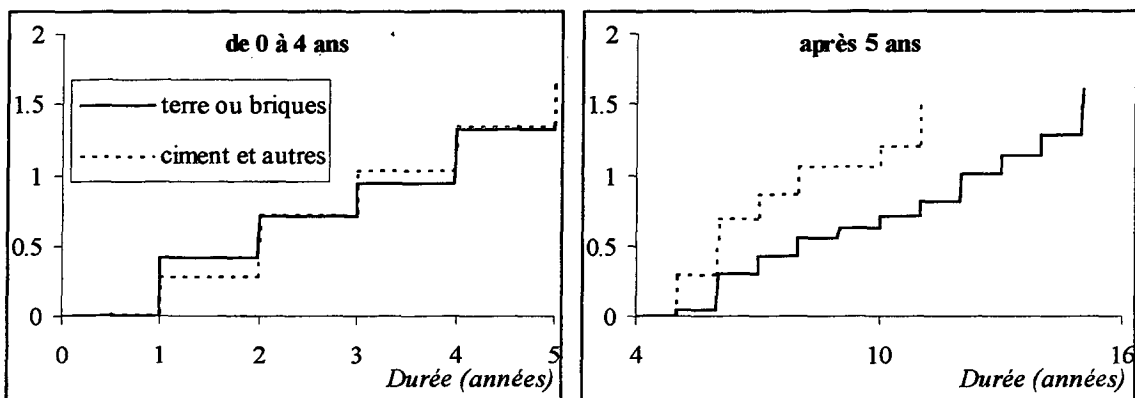


Les matériaux constitutifs du toit ont un effet sur la durée de séjour dans chaque logement (figure 5-27). Les toitures les plus coûteuses (en tuiles) ne se différencient pas significativement des moins coûteuses (en chaume). C'est sous les toits intermédiaires, en tôle ondulée, que les migrants ont le moins de risque de rester longtemps. Ces toits en tôle sont un signe de richesse en milieu rural, mais en milieu urbain ils ne caractérisent pas les logements des plus aisés. De plus, les logements collectifs sont le plus souvent couverts de tôle ondulée. Les matériaux constitutifs des

murs n'ont d'effet significatif qu'à partir de 4 ans passés dans le logements : les meilleurs logements sont alors ceux qui sont le plus susceptible d'être quittés (figure 5-28).

Les paramètres précédents (relation entre le migrant et le chef de ménage, matériaux constitutifs des murs et du toit) ne sont pas corrélés. La matrice de variance-covariance obtenue pour l'étude simultanée de l'influence de ces trois variables sur le changement de résidence montre en effet des covariances qui ne sont pas significativement différentes de 0.

Figure 5-28. Risques cumulés de déménager selon les matériaux constitutifs des murs du logement



3. Les caractéristiques propres au migrant

Passons maintenant aux caractéristiques propres au migrant. Certaines restent fixes tout au long de la vie de l'individu (par exemple, sa religion), d'autres sont spécifiques à chaque épisode migratoire (par exemple, son statut matrimonial au moment de la migration), et d'autres encore peuvent varier au cours d'un épisode migratoire (par exemple, son statut matrimonial).

a) Age, année de naissance et date

Les migrants sont des hommes jeunes : 58 % des épisodes résidentiels enregistrés ont lieu avant 25 ans. Mais les différences de durée de séjour dans chaque logement entre diverses promotions de départ ne sont pas significatives : quel que soit l'âge au début du séjour, les risques de quitter le logement sont les mêmes.

Le groupe d'années de naissance n'apporte des résultats significatifs qu'après 2 années passées dans le même lieu de résidence (figure 5-29). Les personnes nées avant 1952 ont alors près de 2 fois plus de risques que les autres de changer de logement.

Figure 5-29. Risques cumulés de déménager selon le groupe d'années de naissance du migrant

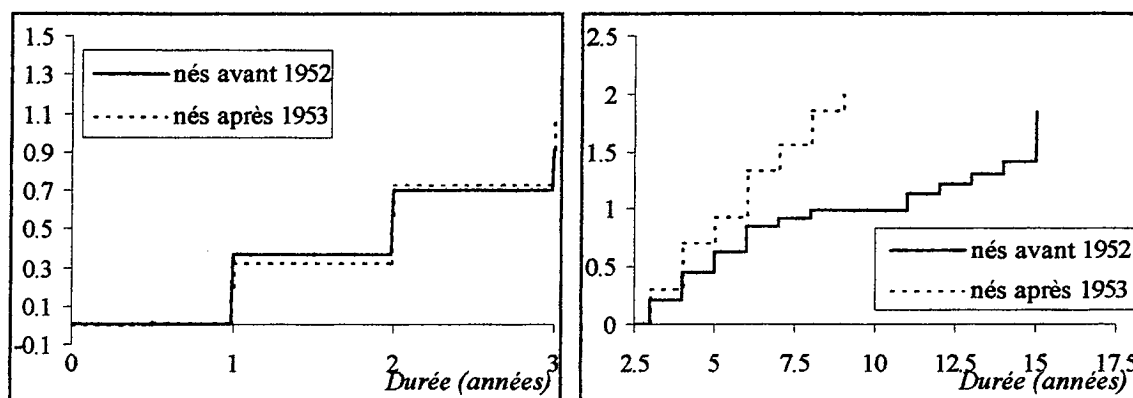


Tableau 5-22. Influence de la période de conjoncture sur le changement de logement

	Coefficient	Ecart-type
Modèle 1		
avant 1982	-0,16	0,13
de 1983 à 1990	<ref>	
Périodes de conflits	0,40***	0,14
de 1994 à 1996	0,34**	0,16
Modèle 2		
avant 1990	<ref>	
de 1991 à 1996	0,36***	0,11
à partir de 1997	0,80***	0,15

* significatif à 10 %, ** significatif à 5 %, *** significatif à 1 %

Source : V. Golaz, enquête Magenche 1997-1998.

En revanche, comme dans les modèles précédents, les périodes de conjoncture ont un effet important sur l'ensemble des séjours (tableau 5-22). Les durées écoulées dans chaque lieu de résidence sont de plus en plus courtes, et c'est surtout au cours des années 1990 que cette évolution se fait sentir. Au cours des conflits ethniques de 1997 en particulier, le risque de changer de résidence est 2 fois plus grand qu'à la fin des années 1980 (modèle 2). La première vague de conflits (1991-1993) ayant touché le pays gusii semble avoir eu un impact moins important que la seconde sur la mobilité,

mais ici encore il est probable que cette différence provienne de la qualité de la mémoire des personnes interrogées.

b) Trajectoire matrimoniale et accès à la terre

Figure 5-30. Risques cumulés de déménager selon le moment du premier versement de la compensation matrimoniale du migrant

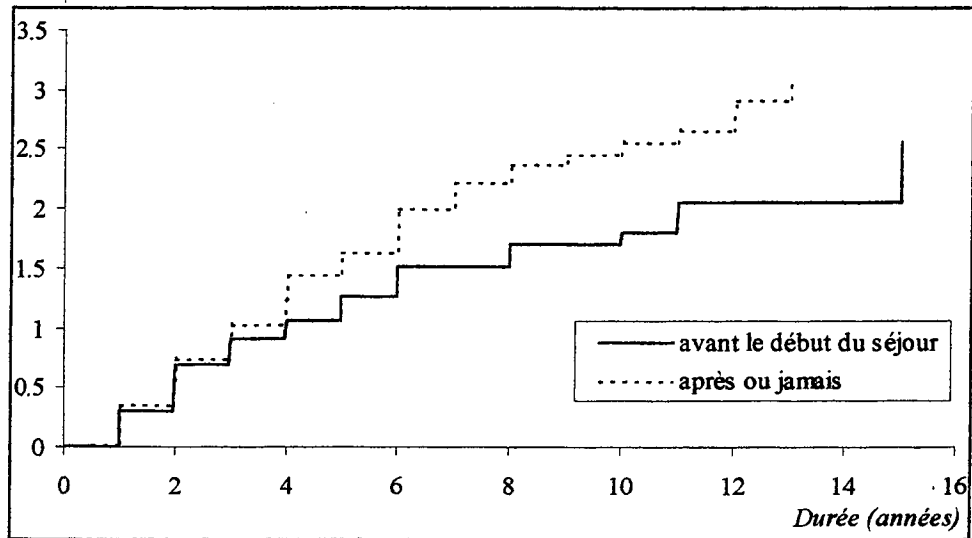


Tableau 5-23. Influence du premier versement de la compensation matrimoniale sur le changement de logement

	Coefficient	Ecart-type
Modèle 1 : moment du premier versement pour tout séjour		
Avant le début de séjour	-0,21	0,14
Après ou jamais	<ref>	
Modèle 2 : moment du premier versement pour les séjours de plus de 2 ans		
Avant le début de séjour	-0,43**	0,21
Après ou jamais	<ref>	
Modèle 3 : variable dépendant du temps		
Premier versement effectué	-0,06	0,13

* significatif à 10 %, ** significatif à 5 %, *** significatif à 1 %

Source : V. Golaz, enquête Magénche 1997-1998.

Le fait d'être en union au moment de la migration n'a pas d'influence significative sur les risques de changer de logement ou d'interrompre la migration. De même, avoir déjà vécu en union, paramètre dépendant du temps qui prend la valeur 1 à partir de l'année de la première entrée en union, n'apporte pas de résultat significatif. Le mariage formel, en revanche, a un effet positif sur la durée de séjour dans les différents logements (figure 5-30). N'avoir pas commencé à payer la compensation

matrimoniale au début du séjour multiplie par 1,5 les risques de déménagement après 2 années passées dans le même logement (tableau 5-23). Mais la variable dépendant du temps marquant le premier versement de la compensation matrimoniale n'a pas d'effet significatif.

De même que l'union, le fait d'avoir accès à la terre dans la région d'origine, par allocation, héritage ou achat, n'a pas d'effet sur la durée de séjour.

La religion du migrant n'a pas non plus d'effet sur la durée de ses séjours.

c) Education et activité professionnelle

Le niveau d'instruction est une variable qui évolue au cours de certains épisodes migratoires, notamment dans le cas de jeunes hommes qui vont poursuivre leurs études secondaires ou universitaires loin de Magenche. Les hommes qui ont terminé leurs études secondaires, au sens où ils ont été scolarisés jusqu'aux examens de fin de scolarité (le KCSE), sont plus mobiles que les autres : ils ont 1,3 fois plus de risques de changer de logement (modèle 1, tableau 5-24). Le modèle 3 montre que les risques les plus forts de changement de logement surviennent l'année de sortie du cycle secondaire, les jeunes hommes achevant leur scolarité ont alors 2,4 fois plus de risques que les autres de déménager. Cela confirme ce que nous avons trouvé à propos des retours en pays gusii rural.

Tableau 5-24. Influence du niveau d'instruction sur le changement de logement

	Coefficient	Ecart-type
Modèle 1 : la sortie du secondaire		
A terminé ses études secondaires	0,24*	0,12
N'a pas terminé	<ref>	
Modèle 2 : scolarisation		
Est scolarisé en secondaire	-0,04	0,14
N'est pas scolarisé en secondaire	<ref>	
Modèle 3 : scolarisation		
Premières années de secondaire	0,00	0,14
Fin du secondaire	0,86***	0,26
Autres	<ref>	

* significatif à 10 %, ** significatif à 5 %, *** significatif à 1 %

Source : V. Golaz, enquête Magenche 1997-1998.

Etudier l'influence de l'activité professionnelle du migrant sur la durée de son séjour dans un logement nécessite aussi l'utilisation de variables dépendant du temps.

Les hommes qui ont des activités informelles ou un emploi non qualifié sont ceux qui ont le moins de risques de changer de domicile. Ceux qui n'ont pas d'activité rémunérée, enfants, étudiants, ou personnes à la recherche d'un emploi, sont ceux qui sont le plus susceptibles de se déplacer rapidement.

Tableau 5-25. Effet de l'activité principale sur le changement de logement

	Coefficient	Ecart-type
Modèle 1 : activité		
à la recherche d'un emploi	0,99***	0,31
agriculture / rien	0,12	0,25
études	0,29	0,20
activité informelle	<ref>	
emploi non qualifié	0,14	0,20
emploi formel qualifié	0,17	0,25
emploi public	0,27	0,22
Modèle 2 : la recherche d'emploi		
à la recherche d'un emploi	0,91***	0,28
autres	<ref>	
Modèle 3 : scolarisation et recherche d'emploi		
Dernière année de secondaire	0,88***	0,26
A la recherche d'un emploi	0,93***	0,28
autres	<ref>	

* significatif à 10 %, ** significatif à 5 %, *** significatif à 1 %

Source : V. Golaz, enquête Magenche 1997-1998.

Ensuite, on peut étudier l'influence de l'activité à chaque instant sur le risque de déménager (tableau 5-25). Comme dans la partie précédente, les personnes à la recherche d'un emploi se différencient fortement des autres par leur forte mobilité : elles ont près de 3 fois plus de chances que les autres de déménager (modèles 1 et 2). C'est le seul groupe d'activités qui se distingue des autres (modèle 1) : contrairement aux résultats de la partie précédente, les employés du secteur public n'ont pas un comportement significativement différent des autres. Le secteur public est en effet caractérisé par des probabilités de retour vers la région d'origine plus faibles que les autres groupes d'activités, mais une mobilité spatiale importante, avec des changements de poste fréquents.

4. Les facteurs de la mobilité résidentielle de migrants

Les caractéristiques étudiées dans cette partie ne sont parfois significatives qu'après quelques années passées dans le même logement. Pour mettre en valeur cet aspect, nous pouvons construire deux modèles semi-paramétriques, l'un prenant en compte tous les épisodes, et l'autre uniquement les séjours de plus de 2 ans (modèles 1 et 2, tableau 5-26).

Tableau 5-26. Les facteurs du changement de logement des hommes ne vivant pas à Magenche

	Modèle 1	Modèle 2		
Nombre d'épisodes :	320	135		
Nombre d'événements :	307	130		
Maximum de vraisemblance :	- 1555	-519		
	Coefficient	Ecart-type	Coefficient	Ecart-type
PARAMETRES DEPENDANT DU TEMPS				
Périodes de conjoncture				
avant 1990	<ref>		<ref>	
de 1991 à 1996	0,19	0,13	0,44**	0,20
conflits (1997-98)	0,51***	0,17	0,90***	0,28
Activité professionnelle :				
Dernière année de secondaire	0,90***	0,26	1,20***	0,37
A la recherche d'un emploi	0,81***	0,28	-	
autres	<ref>		<ref>	
Compensation matrimoniale :				
Payé avant le début du séjour			-0,42*	0,23
Après ou jamais			<ref>	

* significatif à 10 %, ** significatif à 5 %, *** significatif à 1 %

Source : V. Golaz, enquête Magenche 1997-1998.

On peut remarquer dans ces modèles que ni le lieu de résidence ni les caractéristiques propres aux conditions de logement n'interviennent de manière significative. Les choix sont guidés par les caractéristiques matrimoniales et professionnelles de l'individu.

Une personne qui cherche un emploi hors des campagnes gusii au moment des conflits de 1997-1998 a presque 4 fois plus de chances de changer de logement qu'un salarié n'en avait avant 1990. Un élève qui a passé toute sa scolarité en secondaire sur le même lieu de migration, a 8 fois plus de chances de changer de logement en 1997 qu'un jeune employé de maison n'en avait avant 1990. Une personne mariée avant son départ en migration a presque 4 fois moins de risques de changer de logement après deux années au même endroit dans les années 1980 qu'une personne célibataire ou en union libre n'en a en 1997-1998.

Conclusion

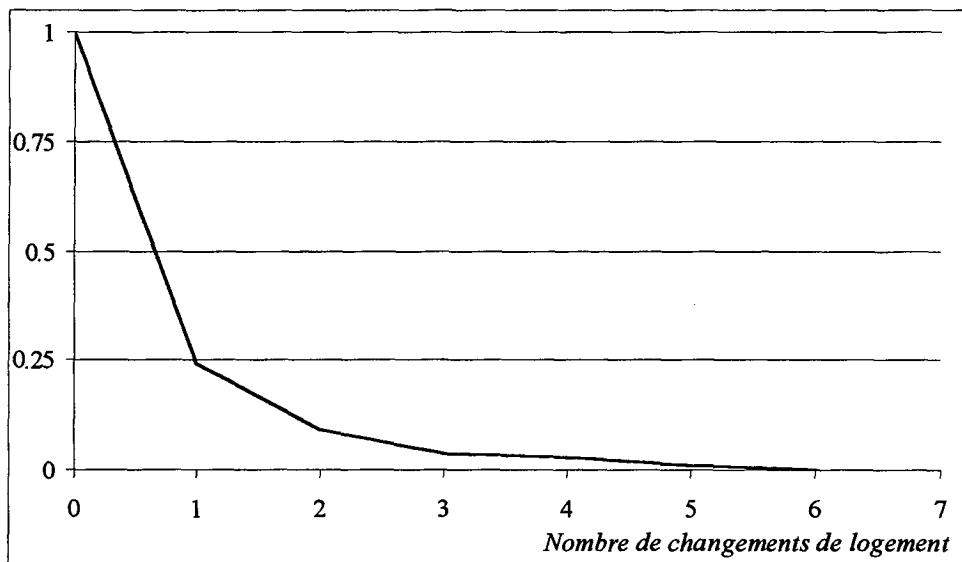
Les caractéristiques des petits fonctionnaires du secteur public apparaissent lorsque l'on compare les résultats concernant la durée de séjour hors du pays gusii rural et la mobilité résidentielle en migration : ce sont des individus aussi mobiles que les autres, mais qui ne rentrent pas aussi vite chez eux que les autres. Réciproquement, on peut voir que les autres actifs, que ce soit du secteur formel ou du secteur informel, ont en migration une instabilité résidentielle comparable à celle des petits fonctionnaires – mais reviennent plus rapidement au village qu'eux.

Nous pouvons maintenant essayer, par une approche différente, d'obtenir des informations supplémentaires sur la mobilité résidentielle en migration.

III. Des durées de séjour en migration exprimées en nombre de changement de logement

Jusqu'à présent, nous nous sommes penchés sur l'étude de l'arrivée d'un événement (changement de logement ou migration) sur une échelle de temps annuelle. Il est possible de prendre comme échelle de temps les changements de logement, et non les années, pour mesurer la durée en migration. Celle-ci s'exprimera donc en nombre de lieux de séjour différents avant la migration (de retour ou d'installation) vers la zone de référence, ici le pays gusii rural. Cette démarche est d'autant plus intéressante que la précision dans le recueil des changements résidentiels est grande. L'enquête Magenche ne donne que les lieux de séjour de plus de 6 mois, mais cela apporte déjà quelques éléments.

Figure 5-31. Fonction de séjour hors du pays gusii rural, mesurée en nombre de lieux de séjour différents



La figure 5-31 montre que le nombre médian de logements différents est inférieur à 1. Plus de 75 % des migrants rentrent au village sans avoir déménagé. C'est un trait frappant des biographies migratoires recueillies à Magenche : de nombreux individus reviennent, entre chaque destination, passer une année ou deux auprès de leur famille. De plus, on peut voir que la proportion des migrants qui (re)viennent en pays gusii rural après chaque nouveau séjour est à peu près constante. Il est probable qu'un modèle exponentiel s'adaptera bien à cette étude.

Figure 5-32. Risques cumulés de retour vers le pays gusii rural, selon le moment du départ et le sexe

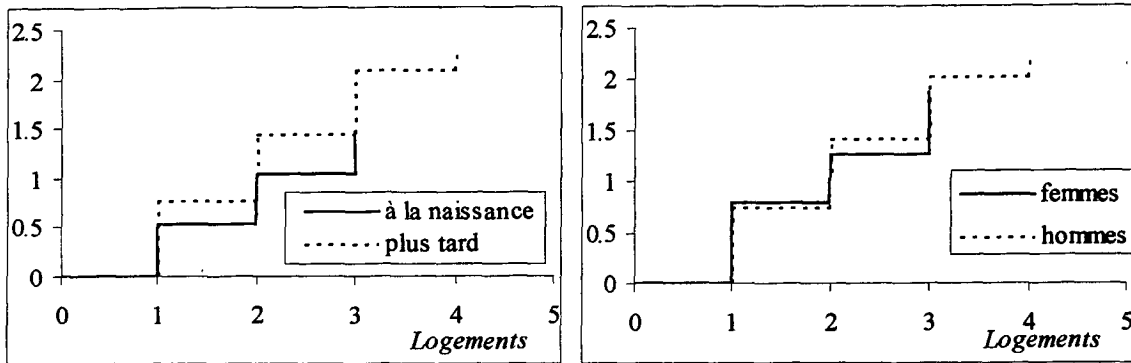
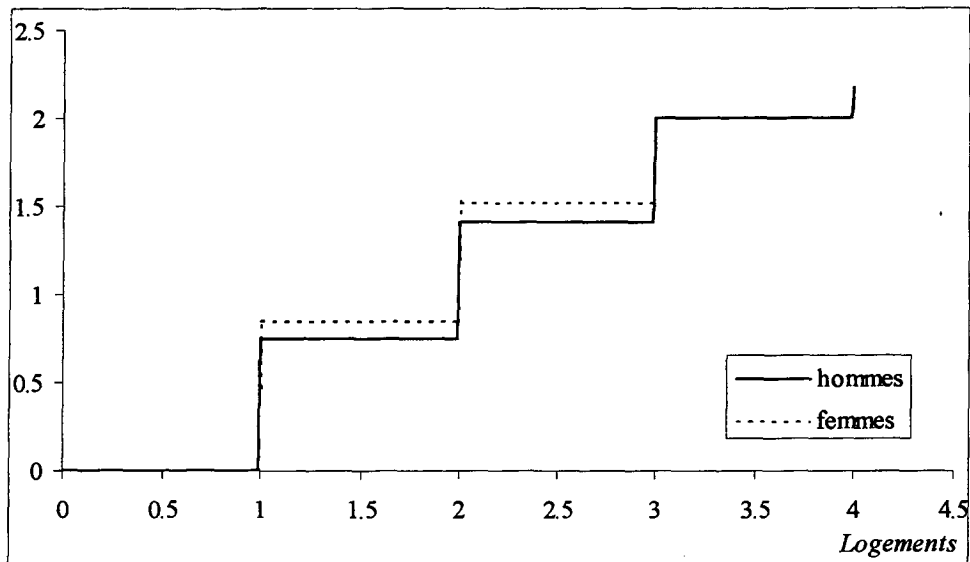


Figure 5-33. Risques cumulés de retour vers le pays gusii rural pour les épisodes migratoires de l'enfance et de l'âge adulte, selon le sexe



En terme de nombre de lieux de séjour, hommes et femmes ont le même comportement (figure 5-32). En revanche, on voit que les séjours qui débutent à la naissance d'un individu ont moins de risques de se dérouler dans plusieurs lieux différents que ceux qui débutent plus tard. Nous avons déjà vu que ces épisodes migratoires sont pourtant les plus longs (partie A). C'est peut-être le résultat du manque de connaissance des enfants sur leurs premières années, peut-être aussi un phénomène de conjoncture (ils ont débuté il y a plus de 15 ans) ou simplement que nombre d'entre eux, comme vu précédemment, sont liés aux femmes originaires d'autres régions du Kenya, le plus souvent rurales, où la jeune fille n'a pas connu de

changement résidentiel jusqu'à son entrée en union. Les courbes, obtenues pour les séjours de l'enfance et de l'âge adulte sont strictement confondues : les risques de retour en pays gusii sont les mêmes pour ces deux groupes. Dans le cas des séjours qui ne débutent pas à la naissance de l'individu, on voit que les femmes connaissent une mobilité résidentielle plus forte que les hommes (figure 5-33).

Conclusion

Cette méthode ne permet pas de prendre en compte la conjoncture, qui est, comme nous l'avons vu dans les parties précédentes, l'un des paramètres les plus significatifs des migrations. Elle nous apporte donc ici des résultats partiels.

Ce type de modèle serait encore plus intéressant si l'on possédait des informations plus précises sur les changements de logement, en particulier si l'échelle de temps utilisée était mensuelle au lieu d'être annuelle. Mais dans une enquête rétrospective, ce n'est pas envisageable, à part si l'enquête porte sur une période courte (par exemple, les 5 années précédant l'enquête). Il faudrait alors compléter cette démarche par des questions supplémentaires portant sur le début des séjours et migrations en cours, de manière à éviter le problème des troncatures à gauche (Courgeau, 1988, p.94-95)

Dans le cas de l'étude d'une zone rurale comme Magenche, on peut éventuellement songer à utiliser une échelle de temps plus fine pour les périodes passées en ville, où la mobilité résidentielle est plus importante. Mais l'utilisation de deux échelles de temps différentes selon le lieu de séjour soulève des problèmes méthodologiques qu'il ne faut pas négliger, en particulier des doubles comptes liés au chevauchement des périodes utilisées (Courgeau, 1988, p.13).

Mais le modèle exposé ici a aussi des avantages. Une horloge qui mesure le temps au fil des changements résidentiels a l'avantage de mettre en valeur d'une part, la grande proportion d'épisodes migratoires qui comportent peu de lieux de résidence différents, et d'autre part, le petit nombre d'individu qui connaissent plus de cinq changements de résidence au cours de leur séjour en migration. Cette stabilité résidentielle du migrant est souvent le signe de séjours courts et répétés, comme on en trouve dans les trajectoires « en étoile » décrites dans la partie A.

Ces séjours courts sont aussi caractéristiques des individus qui ne réussissent pas dans leur projet de migration. Ils ne trouvent pas d'emploi ou ne gagnent pas assez pour survivre et vivent parfois dans des conditions extrêmement difficiles. Après quelques mois, considérant leur avenir bouché, ils décident de revenir à Magenche où la vie leur semble meilleure, quand bien même les opportunités économiques y sont limitées.

La période la plus délicate semble être pour les hommes d'aujourd'hui les mois qui suivent la sortie du lycée, après l'examen final, le *KCSE*. Ils attendent beaucoup de ce diplôme qui ne leur apporte que peu, et alors qu'en milieu rural, les jeunes hommes qui atteignent ce niveau forment l'élite de leur génération, la période de recherche d'emploi qui suit, en milieu urbain, n'aboutit pas toujours, et ils ne peuvent être qu'amers lorsque leur seule possibilité semble être de se faire employer à récolter le thé ou le pyrèthre dans les districts de la Vallée du Rift, indépendamment de leurs compétences académiques, sans possibilité de progression au sein de l'entreprise.

Dans ce contexte, on comprend la volonté masculine de s'impliquer dans le secteur informel, pour sortir du cercle infernal pas d'emploi - pas de terre. Nous verrons plus en détails dans le chapitre 7 l'attitude de la population vis-à-vis des activités informelles.

Un autre élément va à l'encontre des migrations : il s'agit des événements politiques des années 1990. Nous avons vu d'une part, qu'au cours des périodes de conflits, les départs sont presque entièrement stoppés, et les retours accélérés, et que d'autre part, la précarité de la situation des migrants en période de conflit a stoppé la croissance de l'émigration dans les années 1990, et ce même pendant les périodes de paix. Les conflits ethniques ont donc indéniablement modifié le rapport de l'homme à la migration pour les Gusii de Magenche.

Dans cette partie, on aurait pu pousser l'analyse plus loin si l'échantillon avait été plus grand. Cela aurait par exemple permis d'étudier séparément la mobilité à des âges différents ou selon le secteur d'activité. Il serait de plus intéressant de posséder des informations sur les relations d'*ego* sur ses lieux de séjour, aussi brefs soient leurs séjours dans chacun, dans la biographie migratoire comme dans la partie concernant l'année passée. Il ne serait pas très difficile, ni pour l'enquêté ni pour l'enquêteur, d'ajouter à l'enquête une question allant dans ce sens. On rejoint encore une fois ici

l'idée d'une biographie de l'entourage, et d'un « entourage » qui évolue au cours du temps, et selon le lieu de vie de l'individu.

Au sein de l'entourage, c'est le ménage auquel appartient l'individu, ainsi que certains membres de sa famille, qui tiennent probablement l'un des rôles les plus importants à certains moments de sa vie. Les migrations rentrent dans le cadre complexe des stratégies à l'échelle du ménage. Dans nombre de cas, la femme reste sur la terre et l'homme part travailler loin de chez lui, de manière à cumuler les sources de nourriture et de numéraire. Elle ne le rejoint en migration, pour accumuler plus de numéraire, que lorsqu'elle est parvenue à s'imposer dans sa belle famille. Mais sur la terre comme en migration, le ménage lui-même évolue, de manière à maximiser le confort et à minimiser les risques. Ainsi, à Magenche, la plupart des jeunes femmes dont le mari est absent partagent leurs repas avec leur belle-mère, et les tâches agricole sont aussi effectuées ensemble. La femme seule est assimilée par le ménage de ses beaux-parents, comme elle l'était à son entrée en union, dans les familles où le partage foncier a lieu tardivement. En ce sens, on trouve relativement peu de femmes chefs de ménage. De même, en migration, les hommes se regroupent, logeant ensemble, entre frères ou cousins. On comprend donc bien, comme l'écrit Ann Whitehead (1984, p.52), qu'il faut savoir aller au delà du ménage, pour percevoir la réalité des relations économiques et sociales, au village comme en ville.

Ces trois premiers chapitres d'analyse ont montré combien la nuptialité, la fécondité et les migrations des individus et des ménages de Magenche dépendent les uns des autres, et aussi des caractéristiques économiques du milieu dans lequel ils évoluent et des événements politiques des années 1990. Nous allons maintenant voir en quoi l'économie locale dépend des caractéristiques démographiques de la population de Magenche, et combien les conflits des années 1990 l'ont perturbée.

Partie II

L'économie locale, de l'agriculture à l'informel, perturbée par les événements des années 1990

A Magenche, plus encore que dans le cœur du pays gusii, l'économie demeure en grande partie basée sur l'agriculture. A la veille des conflits, l'apparente abondance de terres, du côté maasai de la limite administrative, et l'importance des échanges transfrontaliers, entre Gusii et Maasai, ne laissait en rien présager la radicalisation de la situation qui a eu lieu au cours des années 1990. Au cours des périodes de conflits qui opposent les Gusii aux Maasai, la limite administrative devient en effet une frontière imperméable, à travers laquelle aucun échange n'a plus lieu. La sphère économique transfrontalière à laquelle appartient Magenche en temps de paix se trouve complètement remise en cause.

Nous allons montrer dans un premier temps combien le marché de la terre autour de Magenche est dynamique et est perturbé par les conflits ethniques (chapitre 6), puis aborder le développement local des activités rémunératrices, des cultures de rente aux activités informelles non agricoles (chapitre 7).

Chapitre Six

La terre, les terres :

un domaine foncier de taille variable

La terre est au cœur des préoccupations des résidents de Magenche. C'est leur principale source de nourriture et une source de numéraire non négligeable pour de nombreux ménages. Aux terres ancestrales, héritées de père en fils et morcelées à chaque génération, s'ajoutent d'autres parcelles, louées ou achetées, principalement du côté maasai de la limite administrative. Si le statut de ces terres est différent, leur mise en valeur l'est aussi. Les conflits des années 1990 ont montré à quel point l'utilisation par des Gusii de terres situées en dehors de l'ancien district de Kisii peut être remise en question. Nous allons voir dans un premier temps la dynamique du morcellement des terres de Magenche (A), avant d'aborder la dynamique foncière des locations et des achats (B).

A. Morcellement et accès aux terres ancestrales

Nous nous intéresserons dans un premier temps au morcellement des parcelles par division entre les fils héritiers (I), puis aux circonstances de l'autonomisation des ménages formés par les fils par le biais de l'accès à la terre (II).

I. L'atomisation de la parcelle paternelle

1. Allocations annuelles et héritage définitif

Le partage des terres entre héritiers se produit souvent en deux étapes. Dans de nombreux cas, des parcelles sont délimitées sur la terre du père, et allouées d'abord de manière saisonnière aux fils qui en éprouvent le besoin (a). L'héritage définitif de la terre (b) ne fait pas toujours l'objet d'une procédure formelle, comme le montre la datation des titres de propriété de chaque ménage (c).

a) Une tenure semi-individuelle sur la terre paternelle : terres individuelles et terres familiales

Avant héritage, une partie des terres paternelles sont généralement allouées, pour des périodes indéfinies, aux fils mariés. Il s'agit le plus souvent d'une parcelle de taille inférieure à celle qui sera plus tard héritée, car le ménage paternel garde pour lui une partie importante du domaine. Les jeunes ménages ne sont plus alors entièrement dépendants du ménage du père. La terre qu'ils reçoivent ainsi est souvent purement consacrée aux cultures vivrières, et dans la plupart des cas, ils continuent à avoir avec les parents une relation économique étroite d'échanges de travail, de vivres et d'argent. D'autres fois, ils sont autonomes, et peuvent être considérés comme indépendants du ménage parental. De plus, ces relations sont flexibles : un jeune ménage aura tendance à être plus indépendant lorsque l'homme est présent, mais lorsque celui-ci est absent, la femme et ses enfants se rapprochent à nouveau des parents du mari. Les familles où les parcelles allouées changent régulièrement sont

rare, les allocations étant souvent considérées comme une avance sur l'héritage. Mais contrairement à l'héritage foncier, l'allocation de terre est une procédure interne au ménage, et la décision de donner telle ou telle parcelle à un fils ne nécessite pas d'observateur extérieur. Il est donc possible, à la suite d'une perte d'influence ou d'un conflit interne, qu'un fils voie la surface qui lui est allouée augmenter ou diminuer brutalement d'une saison sur l'autre.

Lorsque l'on décide de définir la notion de ménage en fonction de la dépendance économique entre membres, on a donc trois types de ménages :

- ceux dont le chef a hérité de la terre, ou qui sont indépendants des parents pour d'autres raisons (emploi, terres allouées de manière permanente et en proportion suffisante) et qui n'ont pas d'enfants mariés,
- ceux qui ont au moins un fils marié dépendant (qui n'a pas de terre allouée),
- ceux qui n'ont pas de fils marié dépendant et au moins un fils marié semi-dépendant.

Si l'on considère que les relations économiques, dans ce dernier cas, sont de l'ordre du don et du contre-don (par exemple, travail contre nourriture), on peut considérer le ménage du fils comme un ménage économiquement indépendant de celui du père, et rattacher le ménage du père (dont le nucleus du fils semi-dépendant sera exclu) au premier cas. Ceci revient à considérer que les transferts inter-générationnels sont équilibrés, c'est-à-dire, de manière un peu caricaturale, qu'à partir du moment où de la terre est allouée à un fils, il est censé pouvoir se débrouiller seul, même si en pratique il ne le fait pas toujours.

b) L'héritage foncier

L'héritage concrétise souvent des divisions foncières déjà établies dans les allocations préalables. Il n'est pas forcément égalitaire, ce qui donne lieu à des jalousies importantes entre frères.

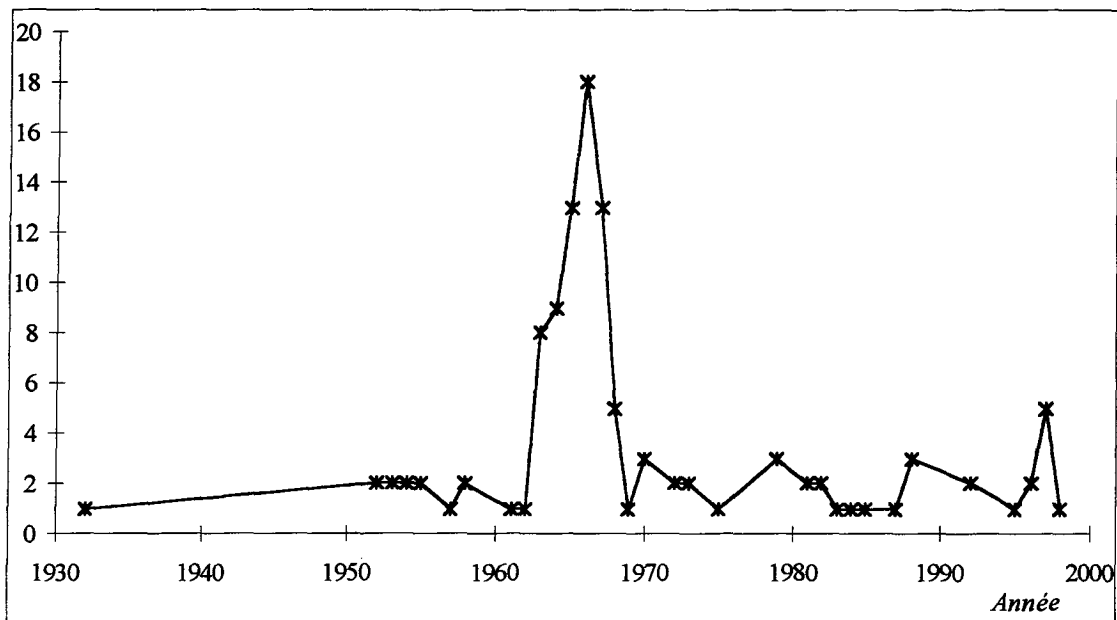
L'héritage définitif se produit dans un ménage monogyne à la mort, ou à l'approche de la mort du père. Dans un ménage polygyne, cela dépend de la position de la mère. A priori toutes les femmes, sauf la dernière, pourront diviser leur parcelle

entre leurs fils à leur convenance. Le partage a en général lieu lorsque ceux-ci en éprouvent le besoin, c'est-à-dire lorsqu'ils entrent en union. La dernière épouse est dans la même situation que toute femme dans un ménage monogame, sa parcelle est susceptible d'être en partie allouée à une nouvelle épouse. Elle ne peut donc pas être divisée avant la mort du père. Il est possible, dans des cas exceptionnels, que le père décide, bien avant sa mort, de diviser sa parcelle entre ses fils, ou au moins de délimiter les parcelles de certains de ses fils. Cela se produit, en particulier, lorsque l'un des fils est en passe de mourir ou est mort prématurément. Dans ce cas, si la compensation matrimoniale pour sa femme a déjà été en partie payée, ou si la famille tient beaucoup à elle et à ses enfants, et décide de la payer dans le même mouvement, elle reçoit une partie de la terre de son beau-père.

Dans le cas de l'héritage, les parcelles des fils sont délimitées en présence de plusieurs personnes, dont des anciens du clan concerné. La procédure officielle, qui consiste à aller au chef-lieu du district, voir le *land officer*, pour attester du partage des terres, dans le but d'obtenir de nouveaux titres de propriété, n'est que très rarement suivie.

c) Des titres de propriété rarement à jour

Figure 6-1. Date d'émission des titres de propriétés possédés à Magenche, selon les répondants



La figure 6-1 montre la date à laquelle les personnes interrogées pensent avoir reçu leur titre de propriété. L'immatriculation des terres à eu lieu en pays gusii de 1965 à 1970, et en 1970, 100 % des terres étaient immatriculées. Sur 493 personnes interrogées possédant de la terre, 369 (75 %) ne savent pas quand le titre a été émis, et ne le possèdent pas directement. 10 (2 %) n'ont pas de titre de propriété à leur connaissance et 11 (2 %) donnent une date incohérente (avant 1965). Il est en effet courant qu'à la mort de la personne au nom de laquelle la terre a été immatriculée, l'un des fils garde le certificat. Les familles des autres perdent alors rapidement la trace de ce papier et de l'évènement lui-même. Il n'est fait référence à ce certificat que lors de démarches volontaires et coûteuses, tel l'enregistrement des divisions entre héritiers. C'est aussi le cas lors des procès lié à la terre, quand les dissensions entre voisins ne peuvent être réglées par les autorités traditionnelles (les anciens). Sauf extrême nécessité, le titre de propriété est donc "oublié" dans la plupart des cas.

Parmi les 103 personnes qui donnent une date cohérente, 55 (21 %) donnent une date qui correspond à la période de première immatriculation de la terre (1965-70), ce qui montre que les partages postérieurs, quand ils ont eu lieu, n'ont pas été enregistrés au cadastre. Les 48 personnes restantes donnent une date postérieure aux premières immatriculations. Il y a bien sûr probablement ici aussi des erreurs de datation, et il est possible que ce soit la date de première immatriculation qui soit mal déterminée. Par conséquent, bien moins de 50 % des terres ont été officiellement divisées au moins une fois.

Dans plus de 80 % des cas, il est difficile en cas de procès foncier de retrouver le titre de propriété de la terre concernée, et souvent celui-ci est trop vieux pour faire état des divisions remises en cause. Il s'ensuit une précarité de la possession de la terre, à cheval sur deux systèmes (le système occidental des titres de propriété et le système "traditionnel" de divisions et d'appropriation de la terre devant les anciens), dont l'un peut être remis en question par l'autre.

2. Les inconvénients du morcellement

L'atomisation des parcelles a des conséquences négatives sur l'utilisation de la terre. Outre les problèmes de restriction des ressources, de plus en plus de terre est "perdue" dans les divisions successives. La remise en cause de la division en lanières du parcellaire (a) pose problème pour certaines cultures, qui sont étagées (chaume,...), pour l'accès à la route, à l'eau ou aux pâturages. Selon le degré d'amitié ou de jalousie entre deux frères, chacun sera obligé de faire des détours importants pour rejoindre les ressources situées au delà de la parcelle de l'autre. L'atomisation des parcelles mène dans la plupart des cas à une utilisation intensive du peu de terre possédée par ménage (b).

a) La remise en question des divisions en lanière de la terre

Les héritiers sont souvent en froid les uns avec les autres pour cause de partage inégal. Il est vrai qu'il est impossible de découper une exploitation en des parcelles équivalentes. En pays gusii, le partage se fait généralement en lanières parallèles, du haut en bas d'une colline. Lorsque les divisions en lanières ont lieu, chacun bénéficie d'un accès à la rivière et aux cultures de fond de vallée, ainsi qu'au sommet de la colline et au chaume fin qui y pousse. Pour avoir accès au sommet du versant et à la vallée, chacun possède son propre chemin, zigzagant à travers champs, ou rectiligne le long des champs, souvent délimité par une haie d'épineux (voir photo 6-1). Dans ce dernier cas, c'est une bande d'environ un mètre qui est perdue pour l'agriculture. Le comble se produit lorsque deux frères décident d'établir leurs chemins côte à côte, séparant les deux par une nouvelle haie pour être sûrs de ne pas se croiser.

Le nombre important de chemins de ce type pose le problème de la perte de ressource, mais aussi de l'érosion. Les chemins rectilignes pentus se transforment à la moindre pluie en torrent, ce qui les creuse de plus en plus. La haie présente alors l'intérêt, dans certaines limites, de retenir la terre de la parcelle cultivée (chemin débouchant à Osweta). Les chemins en zigzag ne présentent pas cet inconvénient, et peuvent changer d'une saison à l'autre. La détérioration du sol est minimale, voire nulle.

Photo 6-1. Des habitations sur la totalité de la parcelle (photo V. Golaz)

Ici seule une habitation tient de front sur la parcelle, et la totalité de sa longueur est utilisée par les trois constructions. On peut remarquer que la cours est utilisée pour le bétail (un bœuf), et la toiture des habitations, en tôle ondulée, atteste que leurs propriétaires ne sont pas pauvres. La largeur du chemin et des haies de séparation entre concessions contraste avec l'étroitesse de la parcelle.

**Photo 6-2. Certains en viennent à cultiver la cours des maisons (photo V. Golaz)**

La cour de cette habitation, d'apparence pauvre (toit en chaume, mauvais état des murs) vient d'être en grande partie labourée pour être mise en culture.



La plupart des ménages ne peuvent plus aujourd'hui diviser leur parcelle en lanières. La photo 6-1 montre à quelle point une lanière peut être fine (ici, environ 10 mètres). Dans ce cas, si il reste de la terre à diviser (ce qui n'est pas toujours le cas), la division a lieu dans l'autre sens. Le problème des chemins se pose moins, mais un problème d'accès indirect aux ressources telles que l'eau ou le chaume. Dans ce cas, il est probable que les fils auront tous l'impression d'avoir été victimes d'une injustice, certains enviant celui qui a la source sur son terrain, celui qui est proche de la route ou celui qui au contraire a les terres les plus hautes. Si il y avait du thé sur la parcelle paternelle, il est possible que l'un des fils (a priori le cadet) hérite du thé, au détriment des autres, même si tous ont travaillé à la récolte et à l'entretien des plants avant l'héritage.

b) Microfundia et détérioration des sols

L'atomisation des parcelles a pour autres conséquences une utilisation de plus en plus intensive de la terre et une extension des terres cultivées.

Des terres jusqu'à présent considérées comme incultes sont mises en culture, malgré la pente et la mauvaise qualité de la terre (fertilité faible due aux affleurements rocheux, terres mal drainées ou marécageuses). Dans le cas des marécages, rares sont les zones qui ont été aménagées pour l'agriculture. Souvent, l'espace entourant les habitations, habituellement en herbe, est utilisé comme pâturage et parfois il est même cultivé (photo 6-2), montrant que pour certains ménages, il n'y a absolument plus d'extension possible hors achat ou location.

L'intensification des cultures a augmenté rapidement, ce n'est pas un phénomène nouveau. Au tournant des années 1980, la plupart des agriculteurs sont passés à deux saisons de culture par an, pour les cultures jusqu'alors annuelles, comme le maïs.

Les cultures sont souvent combinées sur une même parcelle. Depuis longtemps, le maïs et les haricots poussent ensemble, lorsque le sol permet la culture de ces derniers. Mais de plus en plus, des cultures plus hétéroclites sont mises ensemble, parfois jusqu'à cinq par parcelle. Malgré les recommandations de KTDA, le thé est souvent lui aussi associé à d'autres cultures (maïs, café). Le café n'est que

très rarement cultivé seul, on le trouve en général associé à la banane, au maïs ou au thé.

L'un des problèmes de certaines de ces associations récentes est l'appauvrissement du sol. Des engrais existent, et sont vendus ou déduits des rentes à venir pour les cultures comme le thé ou le café. Cependant, ils sont souvent mal utilisés, c'est-à-dire dans des proportions insuffisantes et pour des cultures pour lesquels ils ne sont pas appropriés.

Conclusion

La diminution des ressources foncières pour chaque ménage est la cause d'un enchaînement inéluctable. Il s'en suit tout d'abord une perte de surface utile. En effet, si un ménage possède 1 ha de terres, il pourra cultiver 90 % de la parcelle tout en se ménageant un lieu d'habitation et des chemins d'accès. En admettant qu'il ait quatre fils et que le partage soit équitable, chacun d'entre eux recevra 0,25 ha. Or, si eux aussi veulent établir une zone d'habitation et des chemins d'accès sur leur terre, pour eux seulement 60 % de la terre sera utilisable, c'est-à-dire 0,15 ha. En une génération, la surface utile est donc passée de 0,90 à 0,15 ha, elle a été divisée par 6, pour un ménage avec 4 fils seulement. L'intensification des cultures devient d'autant plus nécessaire que cette surface est petite.

L'ampleur du morcellement est donc encore plus grande qu'on ne l'imagine à partir des données sur les superficies des parcelles possédées.

II. L'installation sur la terre

A quel moment de la vie des individus concernés se produit ce morcellement de la parcelle ancestrale ? Tout d'abord, on peut faire le bilan, au moment de l'enquête, de la répartition de la terre par ménage (1), puis se poser cette question dans une perspective historique (2). Les facteurs de l'installation sur la terre des jeunes ménages font l'objet de la troisième partie (3).

1. Répartition des terres attribuées

Tableau 6-1. Superficie des terres attribuées et équivalent par personne

Terre reçue	Superficie moyenne	Nombre de ménages	% des ménages	Taille moyenne des ménages	Ecart-type	Superficie moyenne par personne
0	0	5	0,78%	2,2	1,1	0
de 0 ha à 0,25 ha	0,17	113	17,74%	5,9	2,7	0,03
de 0,25 ha à 0,5 ha	0,39	155	24,33%	6,6	3,1	0,06
de 0,5 ha à 0,75 ha	0,62	67	10,52%	7,0	2,6	0,09
de 0,75 ha à 1 ha	0,84	121	19,00%	7,3	3,2	0,12
de 1 ha à 2 ha	1,33	133	20,88%	8,1	3,5	0,16
de 2 ha à 4 ha	2,54	34	5,34%	8,5	4,0	0,30
plus de 4 ha	5,64	6	0,94%	10,3	4,4	0,55
ne savent pas	-	3	0,47%	-	-	-
Total	0,82	637	100,00%	7,1	3,3	0,11

A Magenche, au moment de l'enquête, la superficie moyenne reçue par ménage est de 0,82 ha (tableau 6-1). Environ 43 % des ménages ont moins de ½ ha de terres héritées, et seulement 6,3 % en ont plus de 2 ha. La taille moyenne des ménages croît avec la surface de terre reçue, mais cette croissance s'amointrit pour les superficies plus importantes. Par conséquent, la surface moyenne reçue par personne, est très faible pour les premiers groupes (moins de 0,1 ha par personne en moyenne pour les ménages qui ont reçu moins de 0,75 ha) et beaucoup plus forte lorsque la terre reçue est plus grande (plus de 0,3 ha par personne pour les plus de 2 ha). En quelque sorte, en termes de superficie *per capita*, les écarts sont encore plus marqués. De plus, les ménages de petite taille (moins de 6 membres) sont pour la plupart voués à s'agrandir. Il s'agit en effet le plus souvent de ménages nucléaires encore féconds.

Les terres léguées à des fils ayant déjà formé une famille ont été déduites de ces données, car les fils forment alors un ménage à part, dont la superficie héritée est

comptée séparément. De même, les fils mariés et leur famille ne sont pas inclus dans le décompte des membres du ménage paternel. La colonne "taille des ménages" ne prend en effet en compte que les dépendants économiques du centre du ménage.

Les grands écarts-types concernant la taille des ménages selon la superficie des terres reçues dans ce premier tableau, en particulier quand cette superficie est supérieure à la moyenne, montrent qu'il y a une grande hétérogénéité des ces groupes là. Le tableau 6-2 donne les mêmes informations que le précédent, mais en fonction de la surface reçue par membre du ménage actuel, c'est-à-dire que les superficies ont été divisées par le nombre d'individus dépendant du ménage. On voit que plus de 50 % de la population a moins de 0,1 ha/p, et moins de 20 % a plus de 0,2 ha/p. Ceux qui ont le plus de terre par personne sont des ménages de petite taille (moins de 7 membres), c'est-à-dire des ménages qui sont encore susceptibles de s'agrandir, ou qui ont fait le choix d'une famille réduite.

Tableau 6-2. Equivalent par personne des superficies héritées

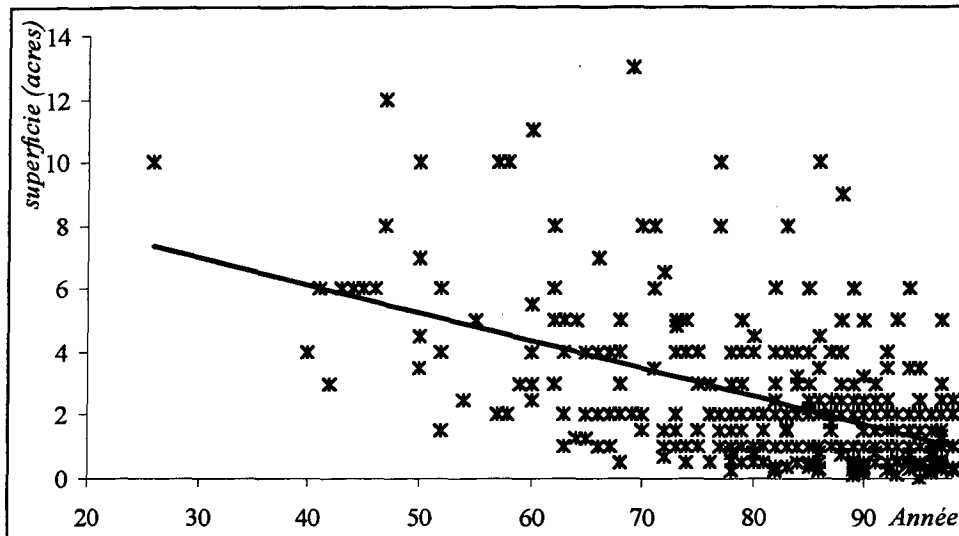
Terre reçue par membre du ménage actuel	Superficie moyenne / personne	Nombre de ménages	% des ménages	Taille moyenne des ménages	Ecart-type
0	0	5	0,78%	2,2	1,1
de 0 à 0,05 ha/p	0,03	141	22,14%	8,1	3,4
de 0,05 à 0,1 ha/p	0,07	181	28,41%	7,6	3,6
de 0,1 à 0,15 ha/p	0,12	121	19,00%	6,9	2,8
de 0,15 à 0,2 ha/p	0,17	73	11,46%	7,0	2,3
de 0,2 à 0,3 ha/p	0,23	59	9,26%	5,5	2,4
de 0,3 à 0,4 ha/p	0,33	25	3,92%	6,2	3,1
de 0,4 à 0,5 ha/p	0,42	14	2,20%	4,4	3,4
plus de 0,5 ha/p	0,84	15	2,35%	3,9	2,5
ne savent pas	-	3	0,47%	-	-
Total	0,33	637	100,00%	7,1	3,3

2. Le morcellement à travers le temps

On peut se demander s'il y a une corrélation entre la superficie héritée ou allouée (cette dernière étant en général proche de la superficie qui sera plus tard héritée) et la date à laquelle la transaction s'est produite. La figure 6-2 montre deux choses. D'une part, la superficie moyenne héritée tend à baisser de manière régulière depuis des années. Il y a donc bien une atomisation importante, mais il ne semble pas

que celle-ci se soit accentuée ou ait décréu récemment. D'autre part, les écarts entre ménages semblent avoir diminué depuis une dizaine d'années : les écarts-types des années 1990 ne dépassent pas 1 ha, alors qu'auparavant ils allaient jusqu'à plus de 5 ha.

Figure 6-2. Superficies héritées ou allouées selon l'année du partage



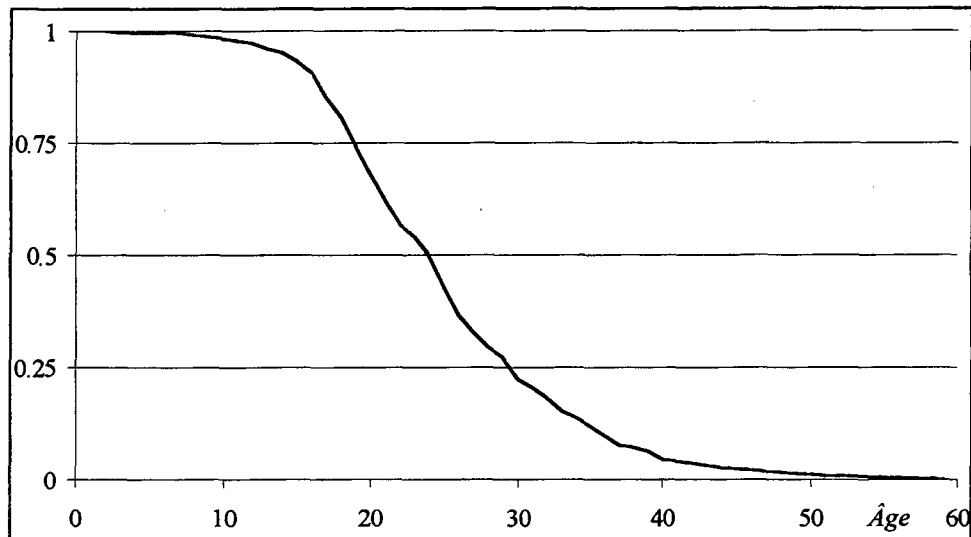
3. Le premier accès à la terre à Magenche

Le premier partage marque un gain d'autonomie du ménage enfant par rapport au ménage parent. Il ne s'agit pas uniquement ici d'héritage formel, mais de la première fois où de la terre est attribuée de manière saisonnière à un ménage vivant jusqu'alors avec les parents de l'homme. Rappelons de plus que l'accès à la terre pour les femmes n'a lieu que dans le cadre d'une union, par l'intermédiaire du conjoint. C'est donc la terre des beaux-parents de la femme enquêtée qui est divisée, et c'est du ménage formé par ses beaux-parents que son ménage se sépare. Il faut de plus faire attention dans toute cette partie au biais lié à la mauvaise mémoire des personnes plus âgées, qui se souviennent de l'héritage formel, quand il a eu lieu, plutôt que du premier partage.

La figure 6-3 montre que la proportion d'individus gagnant accès à la terre est la plus forte entre 18 et 25 ans. Il est rare que des terres soient confiées à des enfants,

mais cela peut se produire par exemple en cas de décès du père. Après 25 ans, la pente de la courbe tend vers 0, montrant ainsi que la proportion d'individus qui accèdent à une partie des terres paternelles décroît progressivement. L'âge médian au moment de l'accès à la terre est d'environ 24 ans.

Figure 6-3. Fonction de séjour dans le ménage des parents de l'homme, avant l'accès individuel à la terre



Dans un premier temps, nous allons voir sur que les enquêtes auprès des femmes ne peuvent pas être utilisées dans cette partie (a). Le rôle de la conjoncture économique et politique sera ensuite analysé (b). Puis, nous verrons que l'étude la concurrence entre entrée en union et accès à la terre chez les hommes de Magenche donne une relation de dépendance unilatérale entre ces deux événements (c). Enfin, les autres variables ayant un effet sur l'accès à la terre sont présentées (d), ce qui nous amènera à construire un modèle semi-paramétrique de l'accès à la terre (e).

a) Les femmes connaissent mal le moment auquel leur conjoint a eu accès à la terre

Avant de nous lancer dans une analyse approfondie de l'accès à la terre, voyons sur quelles données travailler. Les données issues des enquêtes auprès des femmes diffèrent en effet de celles issues des enquêtes auprès des hommes.

Un décalage homme / femme

Figure 6-4. Risques cumulés d'installation sur la terre selon le sexe du répondant

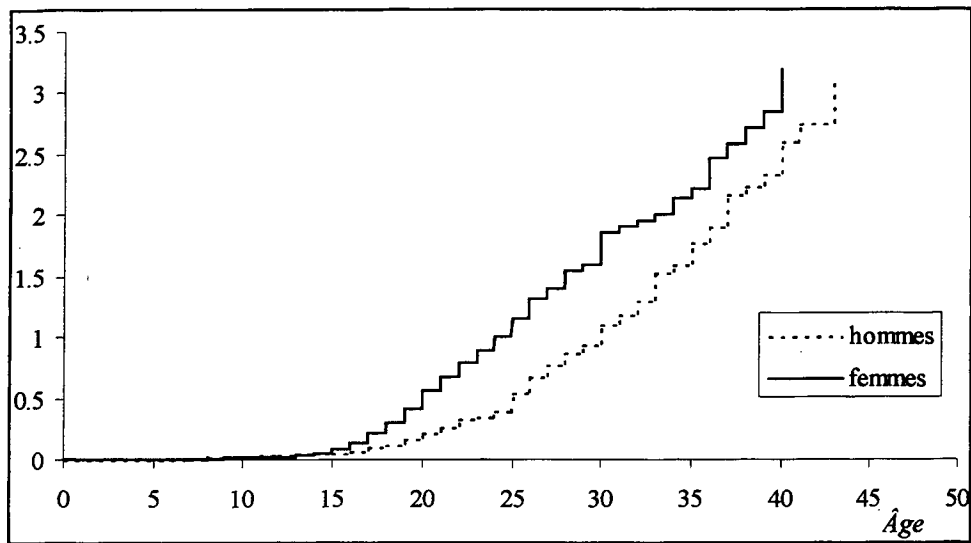
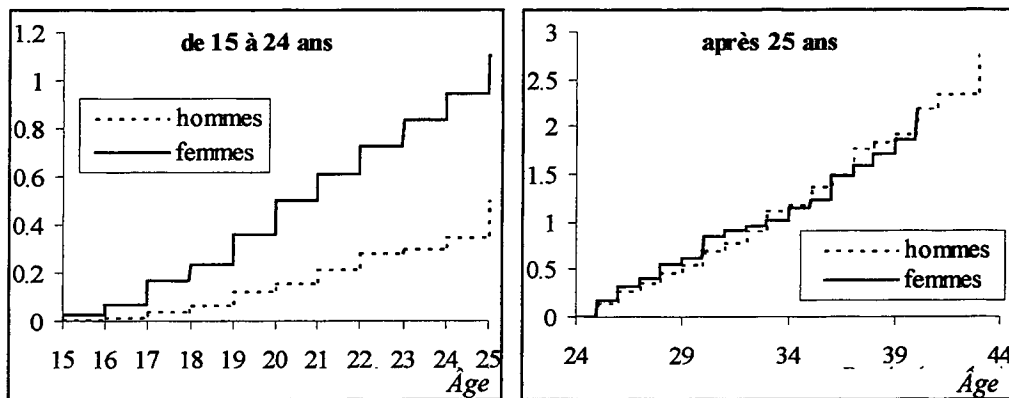


Figure 6-5. Risques cumulés d'installation sur la terre selon le sexe du répondant, pour des groupes d'âges différents



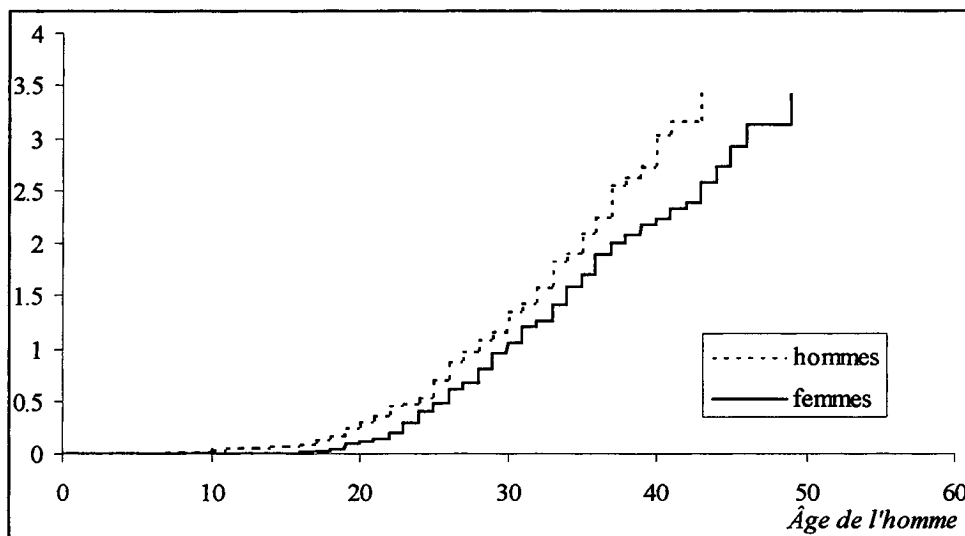
Le premier partage se produit à des âges différents chez l'homme et chez la femme : l'âge médian à l'accès à la terre vaut 25,9 ans pour les hommes, et 20,9 ans pour les femmes. Cet écart résulte probablement d'une différence d'âge au mariage selon le sexe, les femmes se mariant plus jeunes. La figure 6-4 montre que le risque d'avoir accès à la terre est quasiment constant chez les femmes à partir de 15 ans. En revanche, il croît progressivement chez les hommes jusqu'à 25 ans avant de se stabiliser. La différence entre les deux sexes est significative entre 15 et 25 ans : un homme a alors 2,7 fois moins de risques de recevoir une parcelle de terre qu'une femme du même âge. Mais au-delà de 25 ans, les courbes sont presque confondues, il n'y a plus de différence significative (figure 6-5).

Comme l'événement se produit à des âges différents dans les trajectoires des hommes et celle des femmes, il est pertinent, pour poursuivre l'analyse, de ramener les résultats à une horloge qui soit commune aux hommes et aux femmes. L'idée ici est d'utiliser comme référence l'âge de l'homme, pour les hommes et pour les femmes. Cette méthode permet indirectement de mesurer la cohérence des récits masculins et féminins dans l'enquête.

Vérification de la cohérence des résultats selon le sexe de la personne interrogée

Considérer hommes et femmes ensemble entraîne nécessairement un biais, lié au fait que les femmes n'ont pas toujours vécu l'événement en même temps que leur mari. En effet, il est possible qu'un homme se marie (à nouveau ou pour la première fois) après s'être installé sur la terre, auquel cas la nouvelle femme ne vit l'installation sur la terre qu'au moment de son mariage, c'est-à-dire après son mari. Les réponses d'une telle femme ne sont alors pas cohérentes avec celles de son mari.

Figure 6-6. Risques cumulés d'installation sur la terre selon le sexe du répondant et l'âge de l'homme

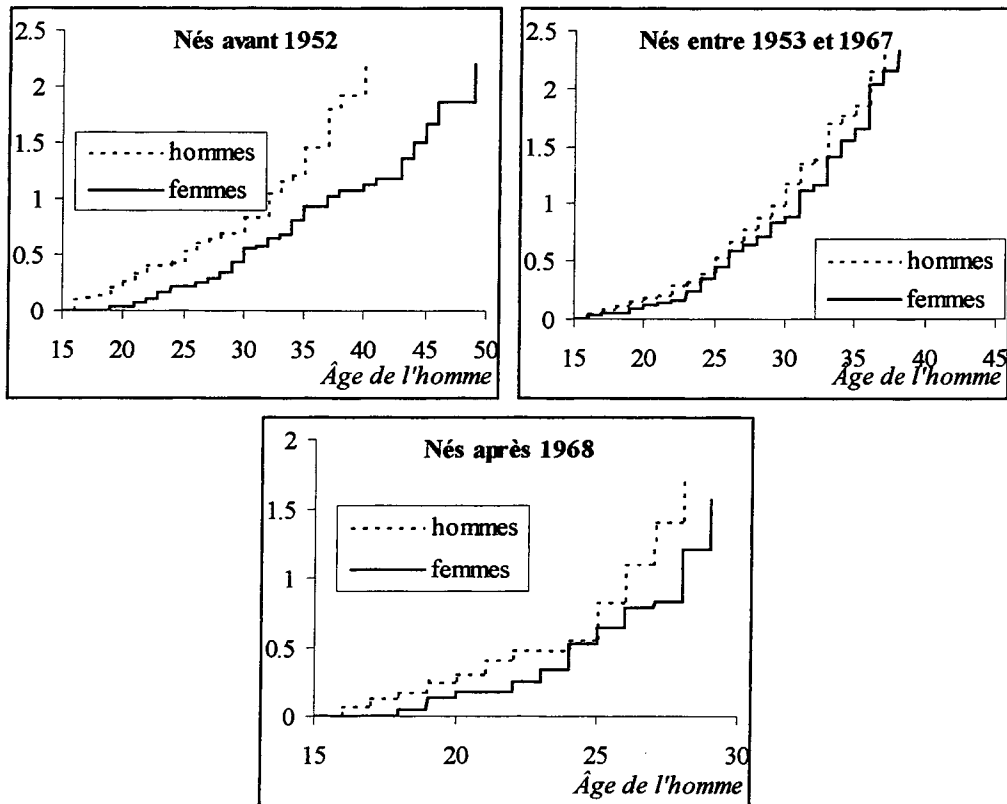


La figure 6-6 montre comme prévu que lorsque l'on prend l'âge de l'homme comme référence, le risque d'installation est plus faible dans les déclarations des femmes que dans celles des hommes, avant 22 ans et après 37 ans.

Les cas d'accès à la terre tardifs (après 30 ans) ont probablement lieu chez les hommes les plus âgés au moment de l'enquête, ce qui laisse soupçonner un écart homme / femme différent selon le groupe d'années de naissance considéré. Vérifions donc de quels groupes provient ce décalage.

Pour les ménages dans lesquels l'homme est né après 1968, les risques cumulés d'installation sont plus forts plus tôt d'après les déclarations des hommes. La différence entre les déclarations des hommes et celles des femmes est significative à 10 %. La courbe de risques cumulés d'installation des femmes correspond nettement à celle des hommes, avec un décalage dans le temps de 2 ans environ. Cela ne résulte pas de faux témoignage ou de mensonges des hommes ou des femmes, mais du fait que lorsque l'installation se produit avant l'arrivée de la femme actuelle (i.e. avant union ou au cours d'une union différente, aujourd'hui peut-être interrompue), celle-ci ne peut pas connaître la date et donne alors la date de son entrée en union.

Figure 6-7. Risques cumulés d'installation sur la terre selon le sexe du répondant et le groupe d'années de naissance de l'homme



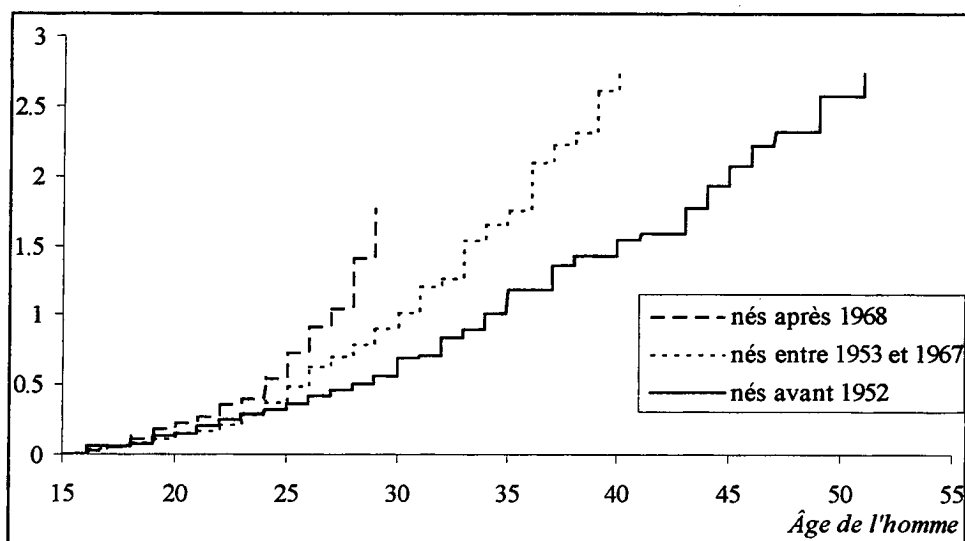
Pour le groupe des ménages dans lesquels l'homme est né entre 1953 et 1967, les différences entre déclarations des deux sexes ne sont pas significatives. Les courbes sont quasiment confondues, montrant qu'il n'y a pas de différence selon le sexe de la personne interrogée. Il y avait probablement alors une plus grande stabilité matrimoniale qu'aujourd'hui, et aussi une installation plus tardive, ce qui rend négligeables les aléas précédents.

Pour les ménages dans lesquels l'homme est né avant 1952, l'écart se creuse à nouveau : il s'agit ici probablement de mauvaise connaissance de l'âge et des dates. Les tests statistiques sont significatifs à 1 %.

On peut compléter cette étude par la comparaison des risques d'avoir accès à la terre selon le groupe d'année de naissance pour les deux échantillons.

La nécessité de stratifier selon l'âge

Figure 6-8. Risques cumulés d'installation sur la terre selon le sexe du répondant et le groupe d'années de naissance de l'homme, d'après les déclarations des hommes et des femmes

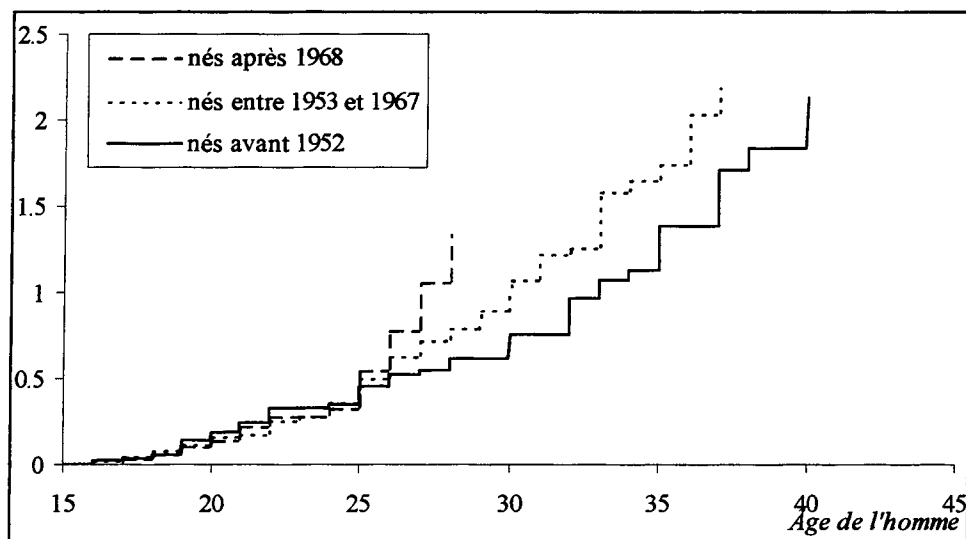


Dans l'échantillon maximal (hommes et femmes), c'est surtout à partir de 24 ans que la différence entre les deux groupes les plus anciens peut être perçue (figure 6-8). Les différences sont cependant significatives à 1 % dès 15 ans entre les trois groupes. Les plus jeunes ont 4,6 fois plus de risques de s'installer que ceux de la génération la plus ancienne, et les hommes du groupe intermédiaire ont 2,3 fois plus de chances de s'installer que ces derniers. Cela montre un éclatement de la famille

plus précoce aujourd'hui que par le passé. Le ménage paternel se scinde en ménage enfants de plus en plus tôt.

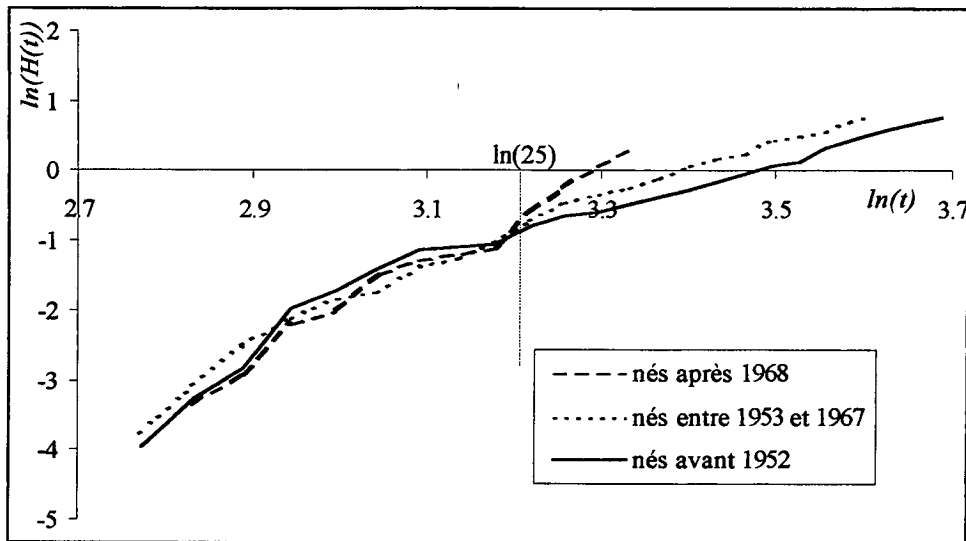
Si l'on limite l'échantillon utilisé aux hommes, on obtient des courbes quasiment confondues jusqu'à 25 ans pour les trois groupes d'années de naissance (figure 6-9). Ce n'est qu'à partir de 25 ans cette fois que les différences sont significatives, et elles sont comparables à celles trouvées précédemment : un homme né entre 1953 et 1967 a 1,6 fois plus de risques qu'un de ses aînés d'avoir accès à la terre à chaque âge, et un homme né après 1968 en a plus de 4 fois plus. On voit que les déclarations des femmes ont contribué à la dispersion des cas avant 25 ans.

Figure 6-9. Risques cumulés d'installation sur la terre selon le sexe du répondant et le groupe d'années de naissance de l'homme, d'après les déclarations des hommes uniquement



La figure 6-10 montre qu'il n'est pas possible d'intégrer le groupe d'années de naissance dans un modèle à risques proportionnels sans limiter l'étude aux installations qui ont lieu à partir de 25 ans.

Figure 6-10. Courbes $\ln(H(t))$ de l'accès aux terres paternelles selon le groupe d'années de naissance



Dans cette partie, on a observé deux sources d'erreurs dans les déclarations des femmes : le biais lié au fait que l'événement n'est pas forcément vécu au même moment pour elle et pour son conjoint, et aussi un décalage dans la distribution des événements lié à des perceptions des âges différentes chez les deux sexes. Il semble préférable dans la suite, de se contenter de l'échantillon restreint aux hommes, pour lesquels l'information est plus pertinente même si cela revient à diviser la taille de l'échantillon par deux. Il peut parfois s'avérer utile d'avoir un échantillon plus important, quitte à ce que les résultats soient légèrement biaisés. Cependant ici, les résultats obtenus dans les deux cas sont trop éloignés pour que l'on puisse utiliser les enquêtes auprès des femmes en même temps que celles auprès des hommes.

b) Un accès à la terre de moins en moins tardif

Quelles caractéristiques des hommes ou de leur milieu ont un effet sur le moment auquel ils recevront de la terre ? Nous avons déjà vu l'effet du groupe d'années de naissance sur l'accès à la terre des hommes. Voyons maintenant l'effet de la période de conjoncture sur cet événement.

Si l'on considère les événements qui ont lieu avant 25 ans, les périodes de conjoncture reflètent directement les groupes d'années de naissance : l'accès à la terre ayant lieu entre 15 et 25 ans, les promotions d'installation sur la terre correspondent presque aux groupes d'années de naissance. Aussi n'est-il pas étonnant qu'on

n'obtienne pas de différence significative entre différents groupes de périodes de conjoncture.

Tableau 6-3. Effets des périodes de conjoncture et des groupes d'années de naissance sur l'accès à la terre des hommes après 25 ans

	Coefficient	Ecart-type
Périodes de conjoncture		
Avant 1969	-1,11***	0,32
De 1970 à 1979	-0,96***	0,36
De 1980 à 1989	-0,61**	0,31
De 1990 à 1994	-0,92***	0,33
Après 1995	<ref>	
Groupes d'années de naissance		
Nés avant 1952	-0,46*	0,24
Nés entre 1953 et 1967	<ref>	
Nés après 1968	1,00***	0,38
Périodes de conjoncture + groupes d'années de naissance		
<i>Périodes de conjoncture</i>		
Avant 1989	-0,31	0,40
De 1990 à 1994	-0,71**	0,36
Après 1995	<ref>	
<i>Groupes d'années de naissance</i>		
Nés avant 1952	-0,50	0,34
Nés entre 1953 et 1967	<ref>	
Nés après 1968	0,64	0,47
Périodes de conjoncture x groupes d'années de naissance		
<i>Nés avant 1952</i>		
Avant 1979	-0,99***	0,32
Après 1980	-0,44	0,52
<i>Nés entre 1953 et 1967</i>		
Avant 1994	-0,72**	0,38
Après 1995	<ref>	
<i>Nés après 1968</i>		
Avant 1994	0,68	0,83
Après 1995	0,30	0,50

* significatif à 10 %, ** significatif à 5 %, *** significatif à 1 %

Source : V. Golaz, enquête Magenche 1997-1998.

En revanche, pour les hommes qui n'ont pas encore eu accès à la terre à 25 ans, l'évolution est marquée, et montre une augmentation forte des risques de recevoir de la terre à la fin des années 1990, alors qu'ils étaient plutôt stables les années précédentes (tableau 6-3, modèle 1). Cette évolution récente cache-t-elle un problème de qualité des données ? Certains hommes n'ont-ils pas pu prétendre avoir reçu de la terre alors que ce n'était pas encore le cas ? En réalité, l'année 1997 ne se différencie pas significativement des deux années précédentes, ce qui montre que le risque élevé couvre une période d'au moins trois ans. De plus, on ne retrouve pas le même

phénomène chez les hommes avant 25 ans. Enfin, l'accès individuel à la terre renvoie à une morphologie de l'exploitation agricole différente de celle que l'on trouve dans les cas de tenure commune des ménages étendus. L'accès à la terre étant à la base de la définition du ménage utilisée pour l'enquête, c'est une question qui a fait l'objet d'observations précises et du maximum d'attention de la part des enquêtrices. Ce genre d'erreur est de ce fait, minimisé. Les résultats obtenus ici prouvent l'évolution rapide et récente de l'accès à la responsabilité foncière pour les hommes de Magenche, après 25 ans.

Ces résultats peuvent être associés à ceux obtenus précédemment, sur les groupes d'années de naissance. Les hommes de plus de 25 ans au moment de l'enquête étant nés avant 1973, la dernier groupe d'années de naissance est uniquement formé des hommes nés entre 1968 et 1973. Comme c'est souvent le cas, un modèle additif gomme les différences (modèle 3), car les périodes de conjoncture pertinentes dépendent beaucoup des groupes d'années de naissance. Dans un modèle multiplicatif (modèle 4), il faut se limiter à deux périodes par groupes d'années de naissance, car l'effectif sur lequel on travaille est petit : il n'y a que 106 hommes de plus de 25 ans dans l'échantillon, dont 90 ont reçu le responsabilité d'une partie des terres paternelles. On peut néanmoins percevoir deux effets. D'une part, il y a une augmentation des risques pour les dernières périodes des deux groupes les plus anciens. D'autre part, le risque d'avoir accès à la terre est aussi fort, quelle que soit la période de conjoncture considérée, chez les hommes nés après 1968, et il n'est pas significativement différent du maximum obtenu pour les autres groupes d'années de naissance.

Grâce à ce dernier modèle, on perçoit donc une double évolution : il y a une accélération de l'accès à la terre liée à la conjoncture et une autre liée à son année de naissance.

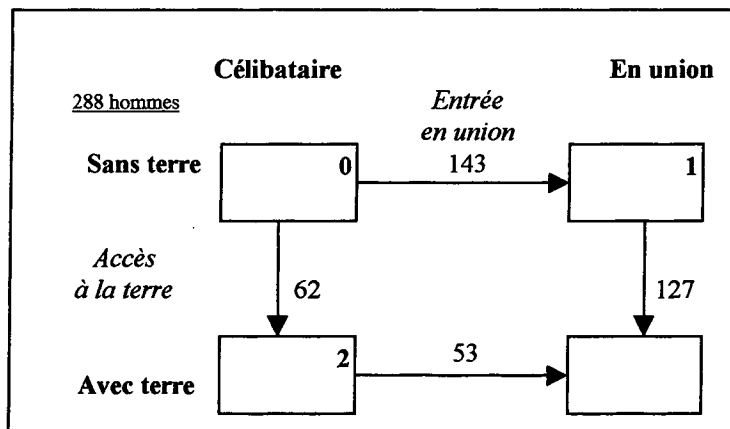
c) Concurrence entre accès à la terre et entrée en union

Prenons l'ensemble de l'échantillon masculin. Quelle relation y a-t-il entre la première entrée en union d'un homme et son accès à la terre ? Lorsque l'on parle à des hommes du moment où leur père va leur confier la responsabilité d'une parcelle, ils se

plaignent généralement du fait que la démarche doit venir d'eux-mêmes. Lorsqu'ils ont envie de vivre avec une femme, ils doivent réclamer de la terre à leur père, afin de pouvoir justifier leur entrée en union : la femme apportera sur la parcelle désignée la main-d'œuvre nécessaire à sa mise en culture. Cependant certains hommes se voient allouer de la terre bien avant leur première union déclarée, alors que d'autres restent un moment en couple au sein du ménage parental. Un homme qui a de la terre a besoin de main-d'œuvre pour cultiver cette terre, et a tout intérêt à trouver une femme pour le faire.

Dans cette partie, l'hypothèse sous-jacente est que lorsque l'entrée en union et l'accès à la terre ont lieu la même année, c'est l'union qui a motivé l'allocation de terre au jeune ménage. A Magenche, sur 180 hommes en union ayant de la terre, 53 (c'est-à-dire 29,4 %) ont eu accès à la terre avant de contracter une union (Figure 6-11).

Figure 6-11. Concurrence entre accès à la terre et entrée en union



Les risques d'entrer en union ne sont pas significativement différents, qu'un homme ait la responsabilité d'une partie des terres paternelles ou non (figure 6-12). Les courbes de Nelson-Aalen montrent un léger décalage avant 15 ans et entre 23 et 25 ans, mais un test de rang donne une statistique qui vaut 2,5, ce qui n'est pas significatif comparé à un χ^2 . L'entrée en union ne dépend donc pas de l'accès à la terre.

Figure 6-12. Risques cumulés de connaître une première union

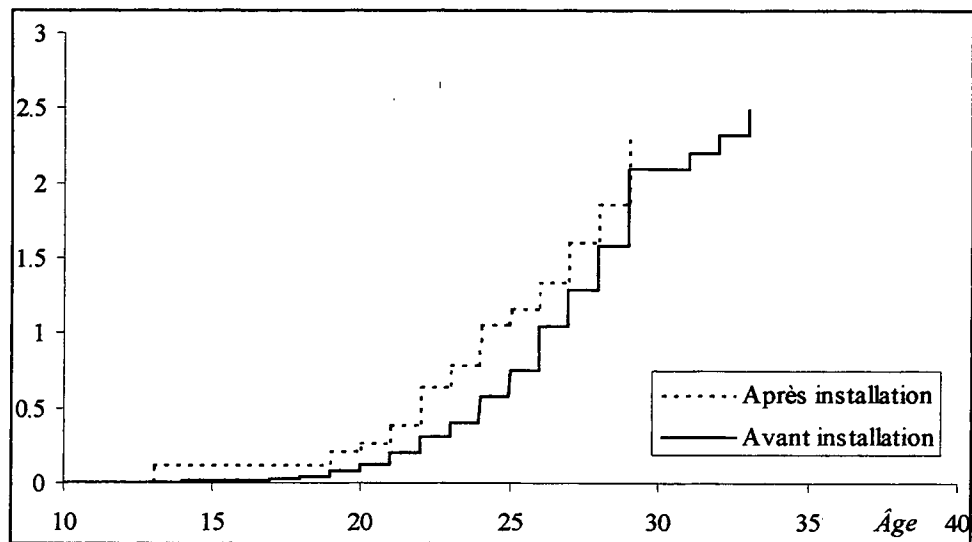
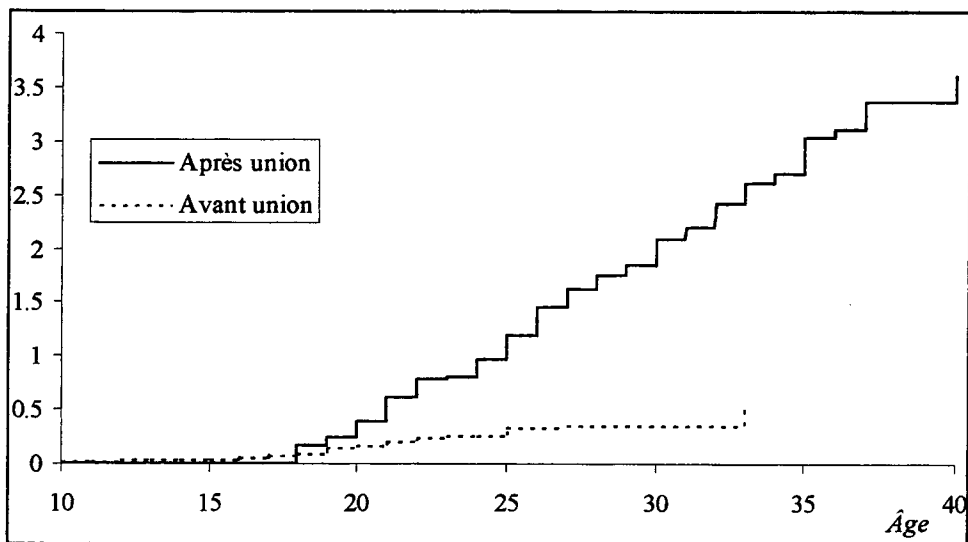


Figure 6-13. Risques cumulés de recevoir de la terre



En revanche, la figure 6-13 montre que l'accès à la terre dépend de l'entrée en union : dans ce cas les courbes se différencient nettement, et la statistique vaut 85, qui est un χ^2 à 1%. Les hommes en union ont près de 5 fois plus de risques que les autres de recevoir de la terre de leur père.

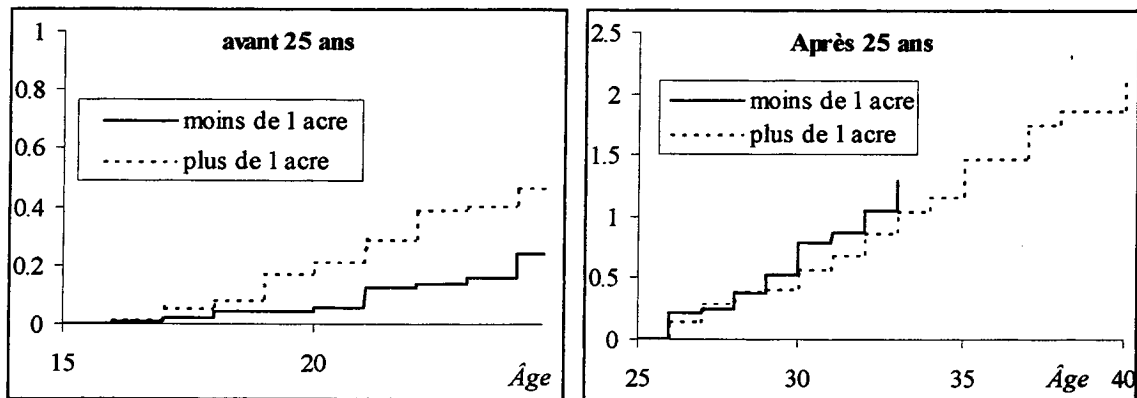
On obtient donc une relation de dépendance unilatérale : l'accès à la terre n'a pas d'influence sur l'entrée en union, mais l'entrée en union multiplie le risque d'avoir accès à la terre.

d) Autres caractéristiques de l'accès à la terre

Si l'union a un effet très fort, comme attendu, il n'en est pas de même pour le mariage coutumier : le paiement de la compensation matrimoniale n'a pas d'effet significatif sur l'accès à la terre. C'est donc bien la présence de fait de la femme, et non son statut, qui importe ici.

La superficie des terres paternelles ne donne pas de résultat significatif, quelle que soit la forme sous laquelle on teste cette variable (plages, seuils, polynomes, logarithmes...). En revanche, si l'on divise cette superficie par le nombre de fils, héritiers potentiels, on obtient des résultats intéressants. Les hommes qui hériteront probablement de plus de 1 acre ont plus de 2 fois plus de chances que les autres d'accéder à la terre à tout âge avant 25 ans (figure 6-14). Au delà de 25 ans, les différences ne sont plus significatives.

Figure 6-14. Risques cumulés d'installation sur la terre selon la superficie revenant potentiellement à l'individu



Pour le niveau d'instruction, on trouve de nouveau une fracture à 25 ans. Les courbes de Nelson-Aalen représentées sur la figure 6-15 montrent qu'il est encore une fois nécessaire d'étudier séparément les hommes entre 15 et 25 ans et ceux qui ont plus de 25 ans. La figure 6-10 montre les courbes obtenues dans ces deux cas. Avant 25 ans, les différences sont significatives à 5 %, et le risque d'avoir accès à la terre est 1,6 fois plus forts pour les hommes qui n'ont pas dépassé le cycle primaire que pour les autres. Après 25 ans, c'est le contraire : le risque d'avoir accès à la terre est 1,7 fois moins forts pour les hommes qui n'ont pas dépassé le cycle primaire que pour les autres.

Figure 6-15. Risques cumulés d'installation sur la terre selon le niveau d'instruction de l'homme

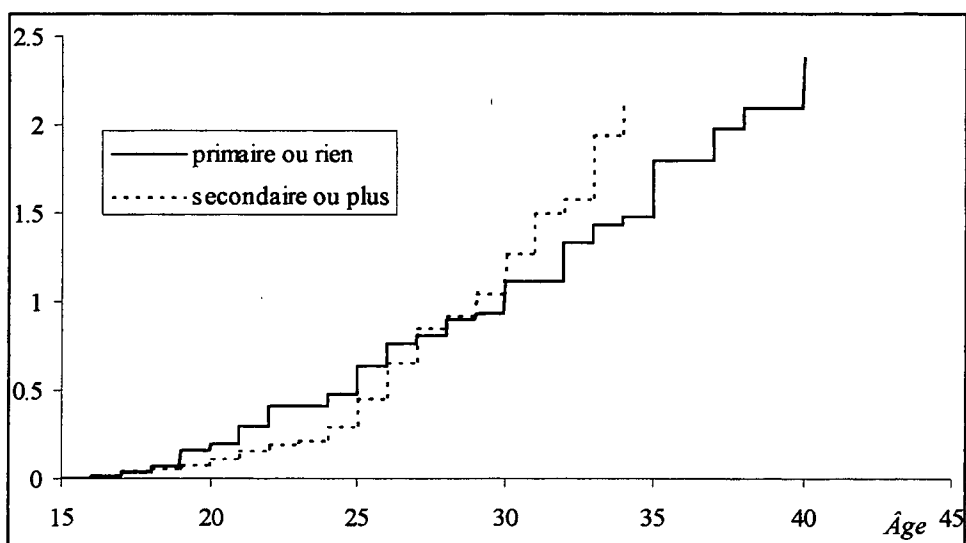


Figure 6-16. Risques cumulés d'installation sur la terre selon le niveau d'instruction de l'homme, pour deux groupes d'âges

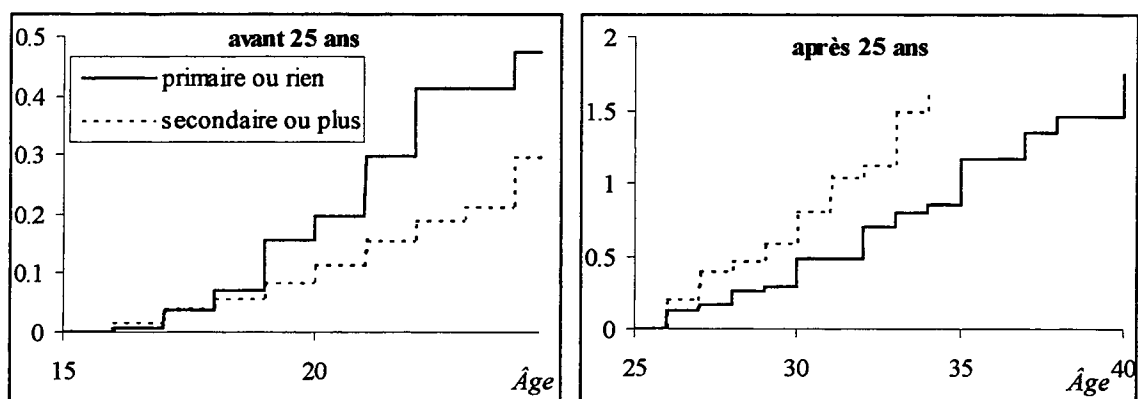


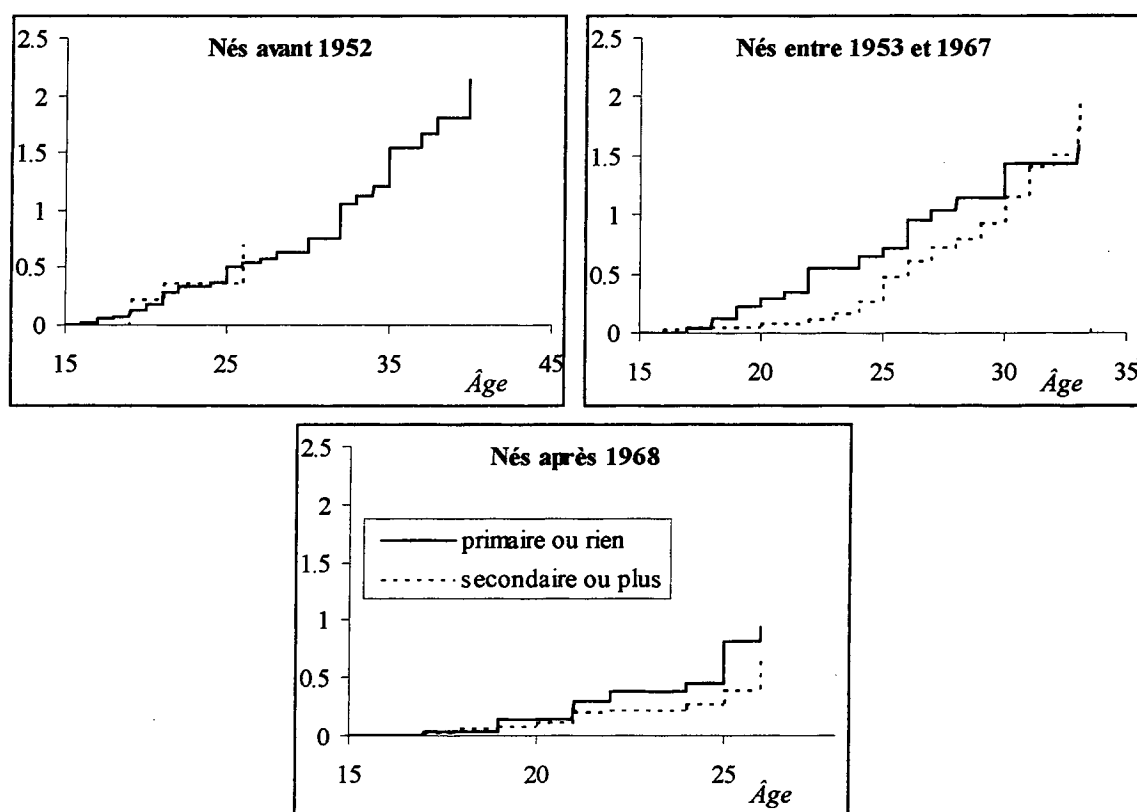
Tableau 6-4. Matrice de variance covariance des groupes d'années de naissance (ref : nés après 1968) et des niveaux d'instruction (ref : secondaire et plus) pour l'accès à la terre des ménages dans lesquels l'homme à moins de 25 ans.

		Groupes d'années de naissance		Niveau d'instruction primaire ou rien
		nés avant 1952	nés entre 1953 et 1967	
Groupes d'années de naissance	nés entre 1953 et 1967	$5,82 \cdot 10^{-2}$		
	nés avant 1952	$2,92 \cdot 10^{-2}$	$4,11 \cdot 10^{-2}$	
Niveau d'instruction	primaire ou rien	$-1,05 \cdot 10^{-2}$	$0,24 \cdot 10^{-2}$	$2,80 \cdot 10^{-2}$

Le niveau d'instruction et le groupe d'années de naissance sont légèrement corrélés. En effet, l'une des covariances de ces deux groupes de caractéristiques est significativement différente de 0 (tableau 6-4, en gras).

Il est donc intéressant d'étudier l'effet du niveau d'instruction en fonction du groupe d'années de naissance. La figure 6-17 montre que l'effet obtenu précédemment provient des hommes nés avant 1967. Pour ceux qui sont nés après 1968, il n'y a pas en effet de différence significative selon le niveau d'instruction.

Figure 6-17. Risques cumulés d'installation sur la terre selon le niveau d'instruction, par groupe d'années de naissance



Le rang de naissance n'a d'influence significative sur l'accès à la terre qu'avant 22 ans. La figure 6-18 montre les courbes de Nelson-Aalen obtenues pour les aînés, les enfants suivants et les benjamins. Avant 22 ans, un benjamin a presque 3 fois plus de risques qu'un autre enfant de recevoir de la terre. En effet, si parfois la terre est progressivement allouée aux fils, dans beaucoup de familles la distribution a lieu une fois pour toutes, et tous les fils reçoivent donc leur part de terre au même moment. C'est le cas, en particulier, lorsqu'il s'agit d'héritage, quand la terre n'a pas encore été

divisée, ou simplement si l'aîné réclame de la terre et que tous les fils sont en âge d'en assumer la responsabilité.

Figure 6-18. Risques cumulés d'installation sur la terre selon le rang de naissance

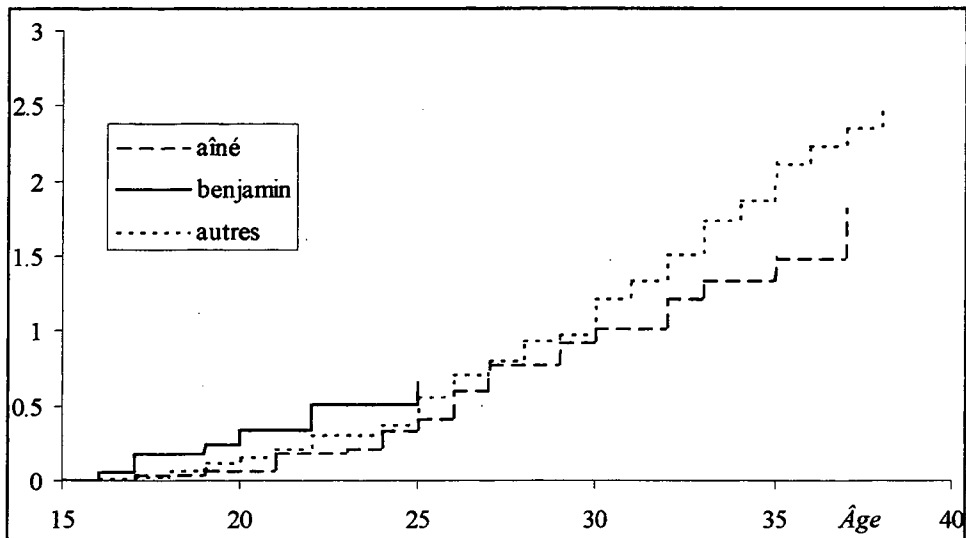
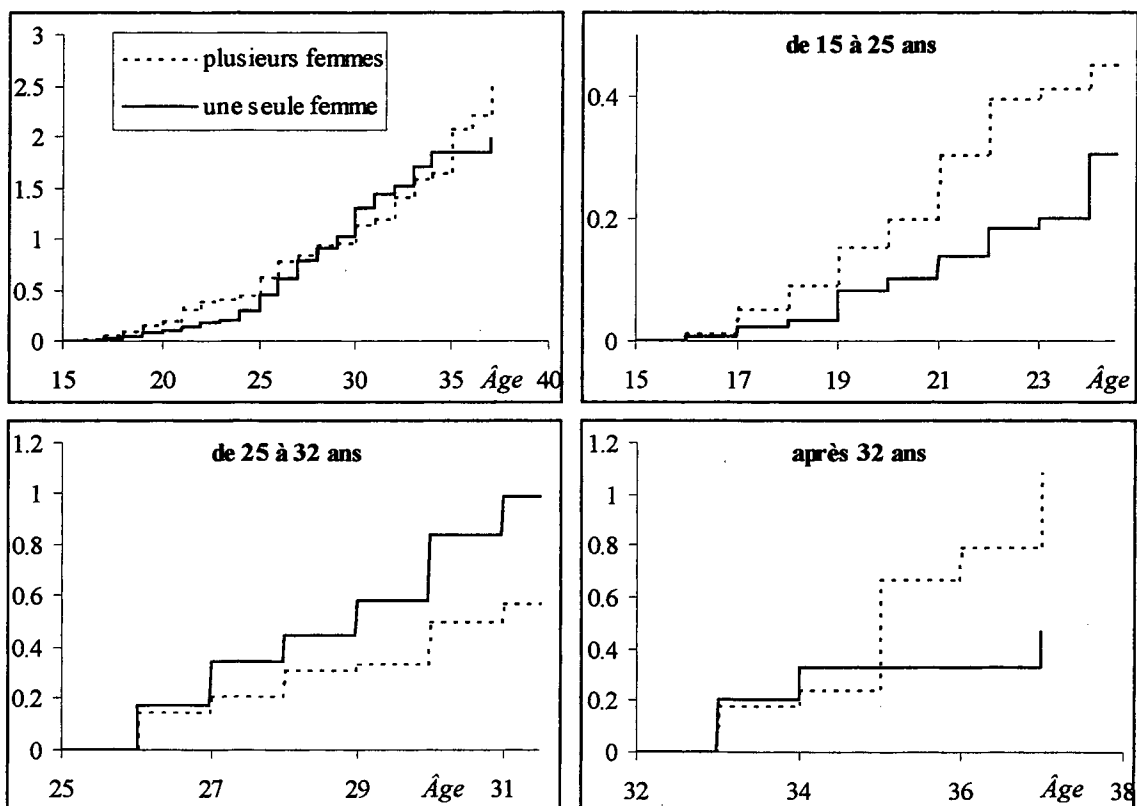


Figure 6-19. Risques cumulés d'installation sur la terre selon le nombre de femmes du père



Le nombre de femmes du père a un effet sur le moment de la vie de ses fils qu'il choisira pour leur allouer de la terre (figure 6-19). Jusqu'à 25 ans, les hommes

dont le père n'a eu qu'une femme ont plus de deux fois plus de chances que les autres de recevoir de la terre. Entre 25 et 35 ans, c'est le contraire : ce sont les hommes dont le père a eu au moins deux femmes qui ont 1,6 fois plus de chances que les autres d'en recevoir. Après 35 ans, les résultats ne sont plus significatifs, faute d'effectifs suffisants.

Le décès du père joue un rôle important dans le partage de ses terres : il s'agit alors d'une procédure coutumière d'héritage. Le tableau 6-5 montre l'effet de cette variable sous différentes formes. L'année du décès de son père, un homme a 2,6 fois plus de chance qu'un autre de recevoir de la terre (modèle 1). Si l'on considère plus globalement la période qui suit le décès du père, le risque n'est plus que 1,7 fois plus élevé qu'avant le décès, mais le résultat est significatif à 1 % (modèle 2).

Tableau 6-5. Effet du décès du père sur l'accès à la terre des hommes

	Coefficient	Ecart-type
Modèle 1 : l'année du décès		
Décès	0,94**	0,42
Modèle 2 : A partir de l'année du décès		
Avant l'année du décès	<ref>	
A partir de l'année du décès	0,52***	0,16

* significatif à 10 %, ** significatif à 5 %, *** significatif à 1 %

Source : V. Golaz, enquête Magenche 1997-1998.

Le décès de la mère, même lorsque l'on ne prend en compte que les cas de polygamie, n'a pas d'influence significative sur l'accès à la terre des enfants. Pourtant, lorsque la terre d'un homme est divisée entre plusieurs femmes, les premières d'entre elles ont à leur charge le partage entre les fils. On aurait pu s'attendre à ce que le décès de la mère, dans ce contexte, accélère la procédure de partage, mais les données ne sont pas assez nombreuses pour percevoir ce phénomène. En effet, la totalité des 138 hommes dont le père a au moins 2 femmes ont reçu de la terre avant le décès de leur mère. Dans ces cas, le partage a en fait souvent lieu au moment où la terre passe sous la responsabilité de la femme, c'est-à-dire qu'à chaque nouvelle compagne que le père installe chez lui, la partie de ses terres allouée à sa précédente conjointe est divisée entre les fils de celle-ci. En effet, le risque de recevoir de la terre est plus de 4 fois plus fort les années où une nouvelle femme s'installe chez le père qu'au cours des autres périodes (tableau 6-6, modèle 1). Lorsque l'on considère les années d'union et

l'année du décès éventuel du père ensemble (modèle 3), on obtient un résultat significatif à 1 % : les hommes ont, ces années-là, près de 3 fois plus de risques de recevoir de la terre que le reste du temps.

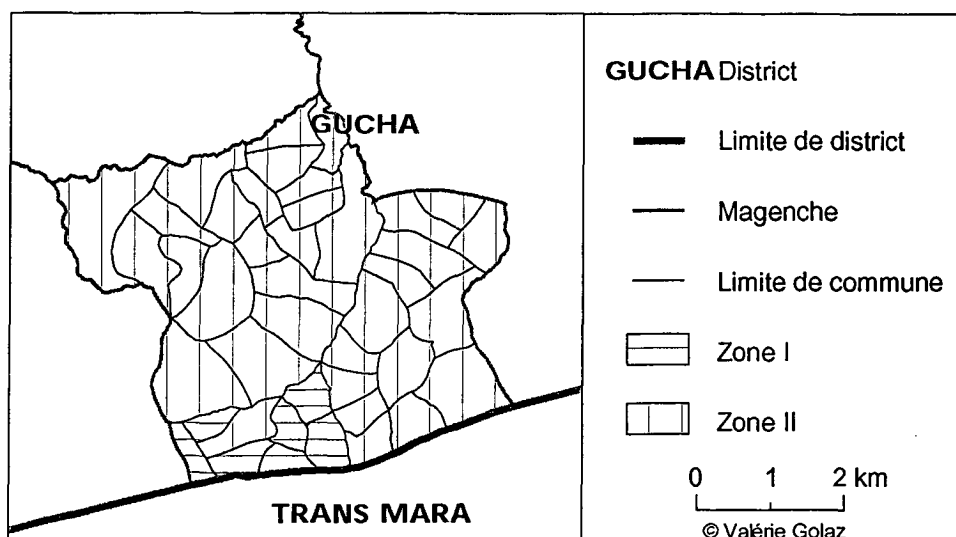
Tableau 6-6. Effet du décès du père sur l'accès à la terre des hommes

	Coefficient	Ecart-type
Modèle 1 : l'année d'une nouvelle union du père		
Années d'union	1,44**	0,72
Modèle 2 : unions et décès du père		
Années d'union	1,46**	0,72
Année du décès	0,95**	0,42
Modèle 3 : unions et décès du père		
Années d'union ou de décès	1,05***	0,37

* significatif à 10 %, ** significatif à 5 %, *** significatif à 1 %

Source : V. Golaz, enquête Magenche 1997-1998.

Carte 6-1. Regroupement de communes utilisé pour l'étude de l'accès à la terre



Les comportements ne sont pas statistiquement différents dans les groupes religieux en présence à Magenche. De même, le clan n'a apparemment pas d'influence sur l'accès à la terre, mais le fort taux d'individus qui ne connaissent pas leur clan (34 %) laisse une marge d'erreur importante sur cette question. Ces derniers ne se différencient pas non plus de la moyenne. En revanche, l'étude de la zone géographique où réside le ménage apporte des résultats significatifs. C'est un groupe de villages du sud-ouest de la zone d'étude, à la frontière du pays maasai, qui se distingue particulièrement des autres. Il s'agit des communes de Bonetia, Embakasi, Osani, Bongera-Osani et Kenyoro (voir carte 6-1). Celle de Mokomoni, lieu d'implantation de la première église adventiste, presque enclavée dans la zone I, présente en fait des caractéristiques très proches des communes de la zone II, c'est pourquoi elle fait partie de ce groupe.

Les hommes issus de la zone 1 ont 1,6 fois plus de risques que les autres d'avoir accès à la terre rapidement. Ce résultat est significatif à 5 %. Les courbes, représentées sur la figure 6-20, se différencient dès 15 ans, même si leur allure est altérée par le trop petit nombre de cas sur lesquels on travaille ici (la zone I ne compte que 23 hommes sur les 276 considérés dans cette étude).

Figure 6-20. Risques cumulés d'installation sur la terre selon la commune d'implantation

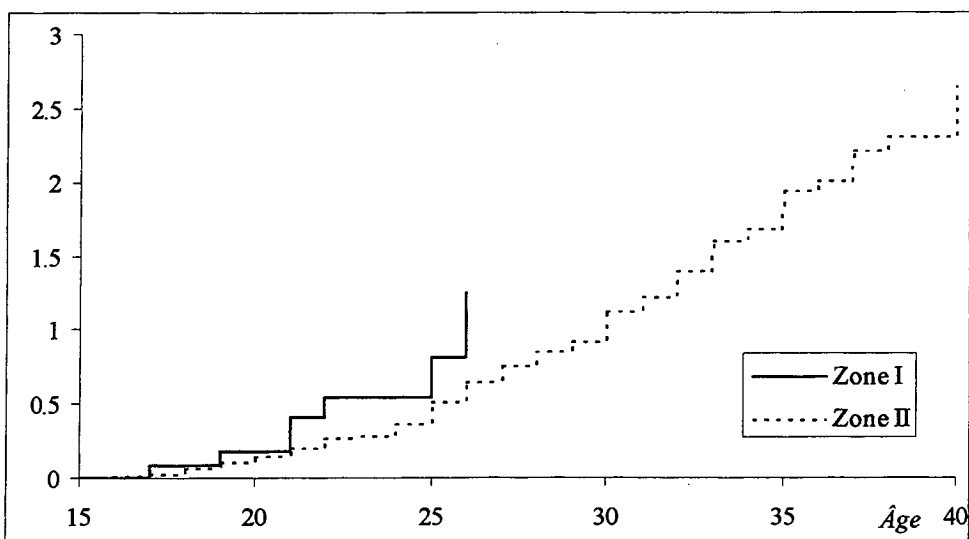


Tableau 6-7. Effet de l'activité professionnelle sur l'accès à la terre

	Coefficient	Ecart-type
Aucune	0,85***	0,25
Etudes	<ref>	
Agriculture et élevage seuls	0,79***	0,29
Activité salariée	0,81***	0,28

* significatif à 10 %, ** significatif à 5 %, *** significatif à 1 %

Source : V. Golaz, enquête Magenche 1997-1998.

Comme le montre le tableau 6-7, l'activité professionnelle de l'individu a un effet sur son accès à la terre. Un jeune homme encore scolarisé a plus de 2 fois moins de chances qu'un autre de recevoir de la terre. Ce résultat est cohérent, il n'y a pas de raison qu'un père donne de la terre à quelqu'un qui ne peut pas s'en occuper, parce qu'il va encore à l'école. Après 25 ans, c'est encore vrai même si les étudiants sont plus rares, et il n'y a toujours pas de différence significative entre divers secteurs d'activités.

Aucune des variables liées aux migrations de l'individu (placement pendant l'enfance, séjours en migrations pendant l'enfance et à l'âge adulte, présence à Magenche, lieux de séjour) n'a d'influence significative sur l'accès à la terre.

Il aurait été intéressant ici de connaître la biographie du père de l'individu, car dans la mesure où c'est lui qui est au cœur de la décision du partage des terres, les détails de sa trajectoire migratoire et professionnelle ont probablement un effet sur le moment où il décidera d'accorder la responsabilité d'une partie de ses terres à un de ses fils.

e) Les facteurs de l'accès à la terre des hommes

Au vu des différences observées entre les effets de diverses variables avant et après 25 ans, il est intéressant ici de construire deux modèles séparés pour les accès à la terre avant 25 ans, et l'autre pour la période de la vie qui débute à 25 ans (tableau 6-8). Malheureusement, le nombre d'individus qui n'ont pas encore reçu de terre à 25 ans est trop faible pour que l'on trouve dans ce deuxième cas des résultats très bons. Pour étudier l'accès à la terre sur l'ensemble de la vie de l'individu, sans se limiter à des périodes courtes, il ne faut considérer que les variables qui vérifient les hypothèses d'un modèle à risques proportionnels.

Tableau 6-8. Les facteurs de l'accès à la terre

	Avant 25 ans		Après 25 ans	
Nombre d'individus	269		99	
Nombre d'évènements	69		83	
Maximum du log. de la vraisemblance	-348		-298	
	Coefficient	Ecart-type	Coefficient	Ecart-type
PARAMETRES DEPENDANT DU TEMPS				
A déjà vécu en union				
Union			0,86***	0,31
Activité				
Etudiant	-0,52**	0,27		
Autre	<ref>			
Années de nouvelle union du père				
Union du père	1,89***	0,73		
Année de décès du père				
Décès	1,55***	0,52		
PARAMETRES FIXES				
Groupe d'années de naissance				
Nés avant 1952			-1,06**	0,42
Nés de 1953 à 1967			-0,70*	0,39
Nés après 1968			<ref>	
Niveau d'instruction				
Primaire ou rien			-0,47*	0,25
Secondaire ou plus			<ref>	
Superficie potentielle (terres du père / nombre de fils)				
Moins de 1 acre	-0,84***	0,29		
Plus de 1 acre	<ref>			
Zone géographique :				
Zone I	0,88**	0,35		
Zone II	<ref>			

* significatif à 10 %, ** significatif à 5 %, *** significatif à 1 %

Source : V. Golaz, enquête Magenche 1997-1998.

Avant 25 ans, un homme de la zone I qui n'est plus scolarisé a 4 fois plus de chances de recevoir la responsabilité d'une parcelle qu'un autre issu de la zone II, qui est scolarisé. Toutes autres caractéristiques égales par ailleurs, un homme dont le père a suffisamment de terre pour en donner plus d'une acre à chacun de ses fils a 2,3 fois plus de chances qu'un autre d'en recevoir. Le partage des terres paternelles, lorsqu'il n'a pas encore eu lieu, est presque 5 fois plus probable l'année du décès du père qu'une autre année. Il est plus de 6 fois plus probable au moment où le père contracte une nouvelle union.

Après 25 ans, un homme né après 1968 et qui a été scolarisé en secondaire a presque 5 fois plus de chances d'avoir accès à la terre qu'un homme né avant 1952 et

qui n'a pas dépassé le primaire. Lorsqu'un homme entre en union, il multiplie ses chances d'acquérir un accès individuel aux terres paternelles par 2,3.

Plusieurs points méritent un peu d'attention dans cette analyse. Tout d'abord, le niveau d'instruction ne joue un rôle significatif qu'après 25 ans. Avant 25 ans, ce qui différencie les hommes, c'est d'être encore scolarisé, quel que soit le niveau atteint. De plus, la zone géographique où se trouvent les terres en question n'a d'effet significatif qu'avant 25 ans. Les caractéristiques qui ont une influence sur l'accès à la terre des hommes de moins de 25 ans montrent l'importance du statut de son père (superficie, nombre d'enfant, localisation des terres, union, décès); mais au delà de 25 ans, ces caractéristiques n'ont plus d'effet, et ce sont les traits propres au jeune homme qui deviennent significatifs : son niveau d'instruction, son statut matrimonial, son année de naissance.

Conclusion

La superficie des parcelles reçues par les jeunes ménages s'installant sur la terre est de plus en plus petite, et ce transfert s'effectue de plus en plus tôt dans la vie des hommes. D'une certaine manière, l'héritage, qui était dans le passé une consécration, un aboutissement, marquant la fin d'une longue période de vie et de travail communs, devient progressivement un point de départ dans la vie, aussi minime soit-il, qu'il faut ensuite consolider en investissant travail et argent pour survivre. L'une de ces formes d'investissement, pour beaucoup encore la plus importante, est un investissement dans la terre, afin d'augmenter la surface cultivée, de manière permanente (achats) ou non (locations).

B. Dynamique foncière

Les locations et les achats de terres sont progressivement devenus une alternative au manque de terre, pour un grand nombre de ménages (I). « Louer » et « acheter » de la terre sont deux notions proches qui ne sont pas indépendantes l'une de l'autre (II). Les locations de terres situées de l'autre côté de la limite administrative, chez les maasai, sont remises en question à chaque nouvelle montée de la tension entre Gusii et Maasai (III)

I. Un complément souvent indispensable : achats et locations de terre

Pour la plupart des familles, les cultures vivrières attachées aux terres héritées ne suffisent plus aux besoins alimentaires. Celles qui en ont les moyens vont donc acheter ou louer de la terre aux environs de leurs domicile pour pouvoir pallier à ce manque, et éventuellement tirer de l'agriculture des revenus supplémentaires. Les parcelles disponibles en pays gusii pour la vente ou la location sont en général de petite taille (moins de 0,5 acre) par rapport à celles que l'on trouve en pays maasai (plusieurs acres), elles sont de plus peu nombreuses, et ne peuvent suffire aux besoins des Gusii. Mais louer en pays maasai, même si cela présente de nombreux avantages (surfaces extensives, terre plus fertile car pas encore épuisée par une mise en culture intensive, ...) est risqué : en période de tension ou de conflits, comme c'était déjà le cas en 1991-1992, il se peut qu'une récolte ou deux soient perdues, et les femmes qui vont cultiver peuvent être violées, les hommes tués. Le calcul est donc un calcul de risque, et il semble évident qu'a priori, si le choix se présente, c'est la terre en pays gusii qui sera louée ou achetée.

Les transferts fonciers montrent un déséquilibre en faveur des gusii de Magenche (1). L'origine des terres utiles et la proportion de terres cultivées varie selon les besoins du ménage (2).

1. Les transferts fonciers

Les transferts de terre entre ménages sont courants. Il revêtent plusieurs formes. Il peut s'agir d'achats et de ventes (a), de locations (b), ou de prêts entre parents ou amis. Les prêts sont très difficilement mesurables. Dans certains cas, ils

peuvent être perçus (par les locataires) comme des locations gratuites, dans d'autres, il s'agit d'un service rendu au propriétaire : la personne chargée de s'occuper de la terre devra se plier aux demandes et aux besoins du propriétaire. Cela se produit lorsqu'un ménage est absent du village et confie sa terre à un frère ou à la mère de l'homme. Les cas de ce type sont rares, et en général les prêts sont à long terme (même si celui-ci n'est pas fixé au départ). La personne responsable de la terre considère alors que cette terre est la sienne, même si ce n'est que momentanément.

a) Achats et ventes

Au moment de l'enquête, seuls 7,3 % des ménages ont acheté de la terre (tableau 6-9). 46 % d'entre eux ont acheté moins de 1 ha. Seuls 4 % ont acheté plus de 4 ha. Les transferts de terre gusii sont en général limités, et les achats de plus de 1 ha se font souvent ailleurs (pays maasai, pays luo, lotissements agricoles). Le biais dans cette mesure est qu'il y a des ménages qui ont acheté de la terre loin de chez eux et y vivent, c'est-à-dire qu'ils font partie des 9 % de ménages absents lors de l'enquête. Cependant, en période de tension ethnique comme celle au cours de laquelle l'enquête a été réalisée, les personnes vivant habituellement en pays maasai ou luo sont pour la plupart de retour chez elles. La grande majorité des ménages non enquêtés possédant de la terre ailleurs en possède donc probablement dans les lotissements agricoles gusii (Sotik,..) mais ni en pays maasai, ni en pays luo, ni probablement dans la Vallée du Rift.

Tableau 6-9. Superficie des terres achetées

	% des ménages	Superficie moyenne achetée (ha)
0	92,46%	0
moins de 1 ha	3,45%	0,55
moins de 2 ha	1,73%	1,57
moins de 4 ha	1,73%	2,49
plus de 4 ha	0,31%	5,46
non réponse	0,31%	-
Total	100,00%	0,11

Les ventes de terre sont beaucoup plus difficiles à identifier que les achats. En effet, les personnes ayant vendu de la terre l'ont probablement fait dans une situation critique (besoin d'argent immédiat) qu'ils se remémorent avec d'autant moins de

plaisir que c'était un très mauvais calcul à moyen ou long terme. On oublie donc souvent de parler d'une vente. Néanmoins, voisins et parents sont en général au courant du transfert qui a eu lieu, et en témoignent indirectement. L'information reste cependant trop incomplète pour être analysée ici.

De par la raréfaction des terres incultes en pays gusii, une grande partie des achats et des locations de terre concerne des terres situées ailleurs, dans les régions maasai et luo voisines ou dans les lotissements agricoles de la Vallée du Rift. La majorité de la population possède moins de 0,1 ha par personne et dépend à plus de 50 % de terres achetées ou louées. Il est intéressant de localiser ces terres, car les locations et achats en pays Maasai en particulier sont inaccessibles en période de conflits, et de tels contrats résulte la précarité de nombreux ménages, d'autant plus que les ménages concernés font partie du groupe le plus défavorisé.

Il n'y a pas eu d'achat de terre entre 1997 et 1998 ailleurs qu'en pays gusii, et on voit dans le tableau 6-10 que les possessions en pays maasai sont plus nombreuses et plus grandes que celles situées ailleurs au Kenya (pays luo, lotissements agricoles).

Tableau 6-10. Localisation des terres possédées en 1997 par les ménages de Magenche

Surface possédée en pays gusii	Surface moyenne possédée en pays gusii (ha)	% des ménages	% des ménages qui ont acheté en pays maasai	Surface moyenne possédée par ces ménages en pays maasai (ha)	Surface possédée en pays Maasai par ménage (ha)	% des ménages qui ont acheté ailleurs	Surface moyenne possédée ailleurs par ces ménages (ha)	Surface possédée ailleurs par ménage (ha)
moins de 0,5 ha	0,31	35,0%	0,5%	4,20	0,02	1,4%	1,12	0,02
de 0,5 à 1 ha	0,78	30,6%	3,2%	1,93	0,06	0,5%	0,42	0,00
plus de 1 ha	1,97	34,3%	3,8%	2,00	0,08	0,0%	0,00	0,00
non réponse	-	0,2%	0,0%	0,00	0,00	0,0%	0,00	0,00
Total	1,09	100,0%	2,4%	2,11	0,05	0,7%	0,95	0,01

Il y a ici un biais important : ceux qui possèdent de la terre ailleurs y sont probablement installés et échappent ainsi à l'échantillon. Nous n'avons ici que les personnes qui étaient présentes à Magenche au moment de l'enquête. Un certain nombre de personnes ayant de la terre ailleurs étaient néanmoins présentes car le plus

souvent, dans le cas de terres luo ou maasai, elles avaient dû les quitter à cause des conflits.

b) Locations

Contrairement aux achats de terre, les locations touchent une grande partie de la population de Magenche (tableau 6-11) : 39,2 % des ménages louent de la terre. Ces locations sont pour la plupart de petites surfaces, 80 % des ménages qui louent de la terre en louent moins d'1/2 ha, 5,2 % plus de 2 ha.

Tableau 6-11. Superficies louées au moment de l'enquête

	% des ménages	Surface moyenne louée ailleurs (ha)
0	60,75%	0
moins de 0,5 ha	24,49%	0,28
moins de 1 ha	7,69%	0,79
moins de 2 ha	4,55%	1,38
moins de 4 ha	1,73%	2,37
plus de 4 ha	0,31%	5,78
non réponse	0,47%	-
Total	100,00%	0,25

Seulement 7 % des ménages déclarent mettre en location une partie de leurs terres (tableau 6-12). Il s'agit encore une fois de petites surfaces, 64 % de ceux qui mettent en location louent moins de 1/2 ha, le maximum étant 1,7 ha. Les résultats sont probablement ici sous-estimés, les gens ayant peut-être tendance à oublier de signaler, comme dans le cas d'une vente, qu'ils ne cultivent pas une partie de leur terre. La différence entre ce tableau et le précédent montre cependant l'importance de la disponibilité de la terre ailleurs que dans la zone d'étude. Les locations ne sont pas équilibrées.

Tableau 6-12. Superficies mises en location au moment de l'enquête

	% des ménages	Surface moyenne louée (ha)
0	93,09%	0
moins de 0,5 ha	4,55%	0,25
moins de 1 ha	0,63%	0,84
plus de 1 ha	0,31%	1,42
non réponse	1,41%	-
Total	100,00%	0,02

Ce déséquilibre dans les locations est probablement dû à deux phénomènes : d'une part, nous en avons déjà parlé, les données concernant les mises en location sont sous-estimées, d'autre part, une grande partie des locations concerne des terres situées soit en pays gusii, mais hors de la zone d'étude de Magenche, soit en pays maasai voisin. Les locations de terre en pays gusii sont difficiles à mesurer. Le questionnaire comprend une partie sur les locations et leur localisation au moment de l'enquête. En revanche, il n'était pas possible de demander au gens l'historique de ces locations tout au long de leur vie. En effet, ces questions auraient ajouté une partie fastidieuse au questionnaire déjà souvent trop long, puisque ces locations évoluent, changent très souvent. Le marché de la terre est très fluide. De plus, pour pouvoir étudier de manière exhaustive ou exacte la surface totale sous la gestion d'un ménage, il aurait aussi fallu prendre en compte la terre appartenant aux frères absents, confiée à celui qui reste, les prêts entre amis ou parents, et les contre dons découlant ou ayant entraîné cela, tout au long de la vie. Sur ce point, nous n'avons donc pas la profondeur biographique. En pays maasai, en revanche, les locations sont plus stables, et nous connaissons leur évolution tout au long de la vie de l'interviewé. Sur les 206 ménages enquêtés avant fin février 1998 (fin de la saison de location 1997-1998), 102 ménages ne louent pas de terre, et parmi les autres, 45 ménages louent encore en pays maasai, malgré les conflits. Au total, sur 97 ha loués, 57 (59 %) se trouvent en pays maasai.

Il n'y a pas apparemment de différence de prix notable entre la terre gusii et la terre maasai. Les contrats sont négociés directement, et le prix peut varier dans les deux cas de 0 à 4000 KSh par saison et par acre. Le prix moyen tourne autour de 1000 KSh par saison pour $\frac{1}{2}$ acre. En pays maasai, dans certains cas, le paiement est encore mixte (bétail, maïs et argent liquide ou main-d'œuvre et argent liquide). Les premières locations, à la fin des années 1950, n'étaient pas monétisées. C'est vers 1980 que s'est opérée une transition, plutôt brutale, vers le paiement monétaire de la terre.

2

Les achats de terre sont moins nombreux que les locations, mais les surfaces en jeu sont plus importantes. Les terres achetées ne sont pas toujours situées le long

de la frontière, comme celles qui sont louées et que l'on cultive depuis son domicile. Elles se trouvent souvent plus loin, en particulier chez les Maasai Siria. Je n'ai rencontré personne qui possède de titre de propriété de terres achetées en pays maasai. La plupart, ne pouvant même pas se rendre sur ces terres, se plaignent amèrement d'avoir perdu leur argent.

Location et achat ne sont pas antithétiques : certains ménages accumulent la terre par les deux procédés, louant parfois dans plusieurs lieux différents, de manière à minimiser les risques.

2. Origines et usage de la terre

La surface cultivée est représentative des ressources du ménage, si l'on fait l'hypothèse que toute surface utilisable est cultivée, ce qui est le cas pour une grande majorité des ménages de Magenche. La surface totale possédée inclut les terres incultes (bandes rocheuses, ...), les terres dont la mise en valeur n'a pas encore été accomplie (marécages,...) et celles qui sont volontairement non cultivées (chemins, habitations, cours,...). On peut rapporter les transferts de terre à la surface héritée (a), puis à la surface cultivée divisée par le nombre de membres du ménage (b).

a) Les stratégies dépendent de la superficie héritée

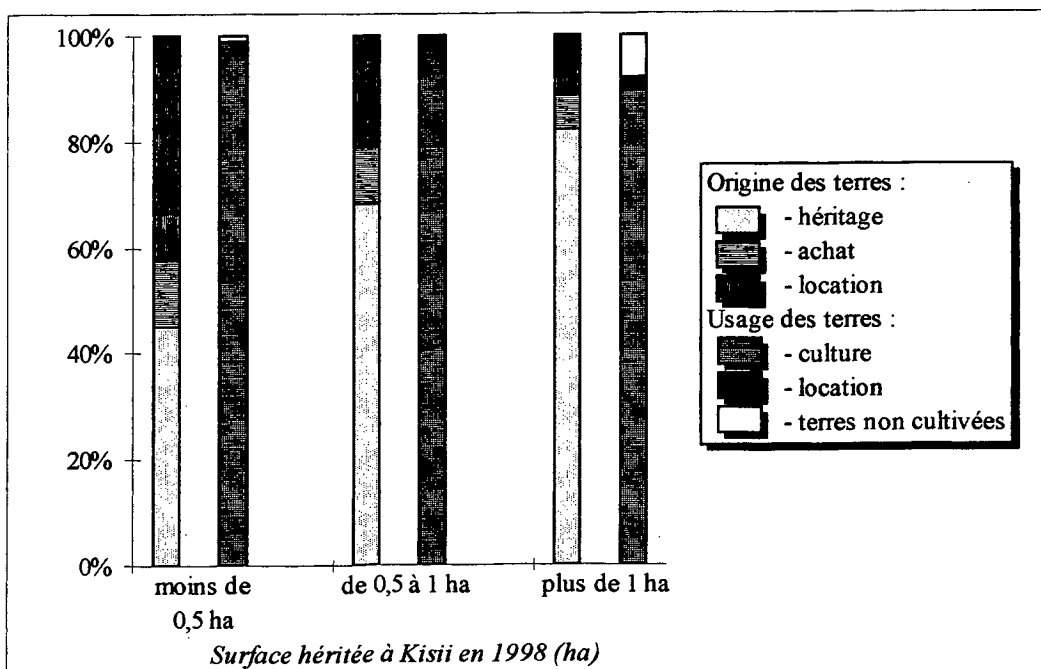
La superficie héritée (ou allouée par les parents) constitue la seule ressource a priori du ménage. Il est intéressant de voir comment, à partir d'une surface donnée, les ménages accumulent de la terre et comment ils l'utilisent (tableau 6-13). Ce sont les ménages qui ont hérité du moins de terre (ou qui n'ont pas encore hérité de quoi que ce soit) qui louent en plus grande proportion, mais ils louent en moyenne moins de terre que les autres locataires. C'est le groupe intermédiaire (ceux qui ont hérité de 0,5 à 1 ha) qui achètent en plus grande proportion, mais en moyenne des terres plus petites que les acheteurs des autres groupes. Ce sont les mieux dotés en terres qu'ils mettent le plus en location, ce qui paraît logique.

Tableau 6-13. Proportion des ménages qui ont acheté ou loué de la terre selon la surface héritée par ménage

Surface héritée	% des ménages	Ménages du groupe qui ont acheté ailleurs	Surface moyenne achetée (ha) par ces ménages	Ménages du groupe qui louent ailleurs	Surface moyenne louée (ha) par ces ménages	Ménages du groupe qui louent à d'autres	Surface moyenne louée à d'autres (ha) par ces ménages	Ménages qui cultivent	Surface moyenne cultivée (ha) par ces ménages
moins de 0,5 ha	42,5%	5,5%	1,50	44,3%	0,62	0,7%	0,16	97,3%	0,67
de 0,5 à 1 ha	29,5%	9%	1,32	37,2%	0,63	7,4%	0,33	99,5%	1,09
plus de 1 ha	27,2%	7,5%	1,72	32,9%	0,73	11,0%	0,48	100,0%	1,87
non réponse	0,8%	20,0%	-	0,0%	-	0,0%	-	40,0%	-
Total	100,0%	7,5%	1,49	39,2%	0,65	6,9%	0,39	98,6%	1,14

La figure 6-21 apporte des informations supplémentaires. Ceux qui ont hérité de moins de 0,5 ha vivent à plus de 50 % sur des terres issues d'achats ou de locations. Plus la surface héritée est grande, moins les ménages dépendent en proportion d'achats et de locations. La proportion de terres cultivées par rapport à la superficie disponible par ménage est très grande pour ceux qui ont hérité de moins de 1 ha : l'utilisation de la terre est maximale.

Figure 6-21. Origine et usage des terres selon la superficie héritée



Ces résultats montrent que les stratégies des ménages ont tendance à compenser les différences imposées à l'héritage. Il y a bien sûr des cas marginaux, mais globalement, les écarts se réduisent par des transferts de terre conséquents et une utilisation plus intense et plus totale des sols par les ménages les moins favorisés.

b) Bilan selon la surface totale cultivée par personne

Si la surface héritée par personne n'est donc pas représentative des ressources actuelles de chaque ménage, la surface totale cultivée l'est. Puisque l'on se place ici en termes de ressources actuelles, il est intéressant de rapporter ces ressources à la taille du ménage, et de travailler en surface par personne au sein du ménage.

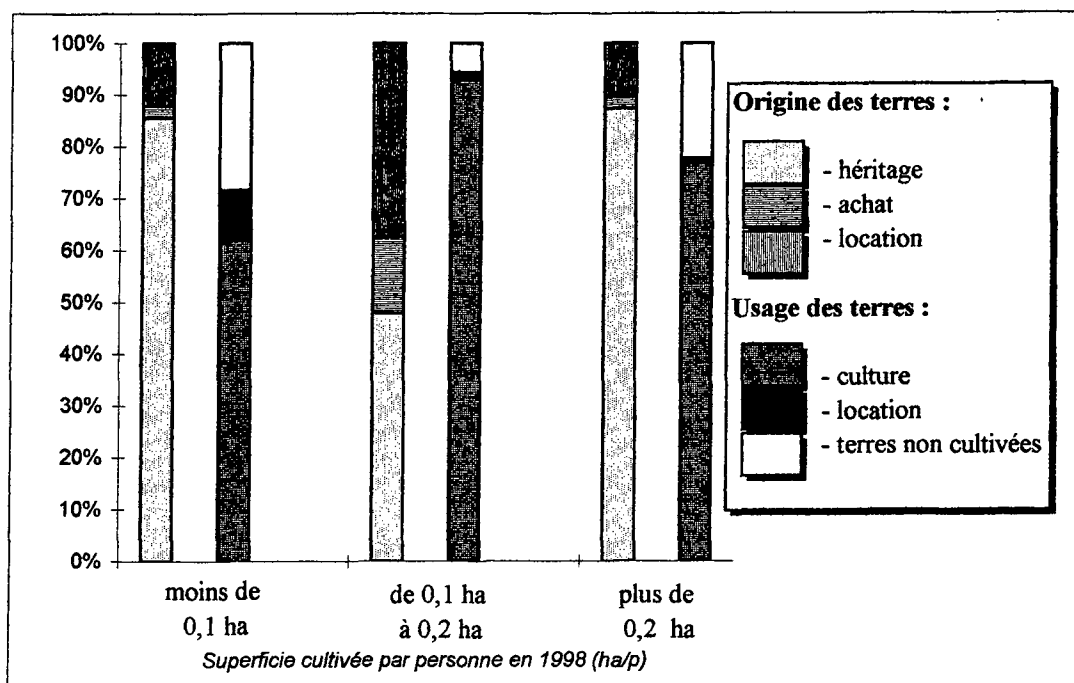
C'est cette fois-ci les ménages qui cultivent le plus par personne qui achètent et qui louent en plus grande proportion, et plus par personne que les ménages qui cultivent moins de 0,2 ha/p, augmentant ainsi de manière importante leurs ressources foncières (tableau 6-14). Ceux qui mettent une partie de leur terre en location sont surtout parmi les membres du groupe intermédiaire, même si ceux qui cultivent plus peuvent louer de plus grandes surfaces qu'eux. Ceux qui cultivent le plus sont aussi ceux pour lesquels le rapport des terres héritées sur la taille du ménage est le plus grand.

Tableau 6-14. Proportion des ménages qui ont acheté ou loué de la terre selon la surface totale cultivée par personne

Surface totale cultivée par personne (ha/p)	% des ménages	Ménages du groupe qui ont acheté ailleurs	Surface moyenne achetée par ces ménages (ha/p)	Ménages du groupe qui louent ailleurs	Surface moyenne louée par ces ménages (ha/p)	Ménages du groupe qui ont mis en location	Surface moyenne louée par ces ménages (ha/p)	Ménages qui ont hérité	Surface moyenne héritée par ces ménages (ha/p)
moins de 0,1 ha/p	39,2%	2,8%	0,06	26,4%	0,03	3,2%	0,06	98,4%	0,06
de 0,1 à 0,2 ha/p	33,0%	6,2%	0,15	37,6%	0,07	9,0%	0,07	99,5%	0,14
plus de 0,2 ha/p	27,3%	14,9%	0,29	58,6%	0,19	4,6%	0,11	100,0%	0,23
non réponse	0,5%	66,7%	-	66,7%	-	66,7%	-	66,7%	-
Total	100,0%	7,5%	0,21	39,2%	0,11	6,9%	0,08	99,1%	0,13

La figure 6-22 met en valeur les caractéristiques du groupe intermédiaire. En effet, les terres qu'ils utilisent proviennent à plus de 50 % d'achats ou de locations, en des proportions qui sont supérieures à celles des groupes extrêmes. L'origine des terres dont disposent ces derniers sont en proportion comparables. L'usage des terres montre de grands écarts selon le groupe : ceux qui ont la moins grande superficie cultivée par personne ont une proportion de terres non agricoles plus grande que les autres. Une grande partie de leurs terres est en effet perdue en habitation, chemins, etc. Ceux qui cultivent les plus grandes superficies par personne ont aussi une proportion importante de terres non cultivées, peut-être par manque de main-d'œuvre, peut-être par absence de besoin.

Figure 6-22. Origine et usage des terres selon la superficie cultivée par personne



Conclusion

La population de Magenche dépend en grande partie de terres achetées et surtout louées. Il s'en suit, en pays gusii, un morcellement encore plus important que ne le montrait l'étude des terres héritées, puisque certaines d'entre elles sont divisées pour être vendues ou louées. Il arrive fréquemment qu'une femme ait à cultiver deux

ou trois parcelles, situées à une heure de marche les unes des autres. Mais une grande partie de ces parcelles se trouvent hors du pays gusii, car la terre n'y est plus guère disponible, et les vendeurs sont rares. La majorité des achats et locations ont lieu en pays luo ou dans la province de la Vallée du Rift, dont pour des raisons évidentes de proximité, ce sont surtout les terres maasai du Trans-Mara voisin qui sont convoitées et font l'objet de transferts importants.

II. Louer et / ou acheter de la terre en pays maasai

Le pays maasai est une source de terre privilégiée pour les gusii. En cas de nécessité, ou simplement lorsque l'investissement est possible, certains ménages vont donc prendre la décision d'y louer de la terre ou d'en acheter. Locations et achats ne sont pas indépendants.

1. Quiproquos et paroles reprises

Les contrats passés entre maasai et gusii sont parfois l'objet de mésententes graves liées à des perceptions différentes du statut de la terre concernée (a). Les femmes ne sont pas égales aux hommes lorsqu'il s'agit de louer ou d'acheter de la terre (b). Les Gusii cultivent principalement du maïs en pays maasai (c).

a) Différentes notions de la propriété

L'achat et la location sont exprimés par le même mot en *ekegusii*. Il n'y a pas de terme spécifique à la location, mais l'on utilise une expression qui peut être traduite par "acheter pour une certaine durée". Il y a donc toujours une ambiguïté dans le contrat, quand la durée n'est pas indiquée, et le Maasai pourra affirmer que cette durée était limitée, alors que le Gusii jurera qu'il a payé pour avoir la terre sans limite de durée. Dans de nombreux cas, la transaction s'est produite alors que les Maasai n'avaient idée ni de la valeur de la terre qu'ils possédaient, ni des difficultés que poserait l'agriculture gusii à l'usage de ces terres comme pâturage pour le bétail maasai, et inversement. De tels quiproquos découlent souvent procès et conflits.

b) Louer par-delà les questions de genre

Dans tous les cas que j'ai recensés, c'est toujours l'homme qui a acheté de la terre en pays maasai. Les terres achetées sont souvent le lieu d'une migration familiale. Il est cependant rare que la famille gusii concernée construise des habitations sur ces terres. Toute installation permanente est mal perçue, et de telles habitations sont souvent incendiées peu après leur construction, pour empêcher cette

installation. Ceci ne se produit pas uniquement en période de conflits frontaliers, mais de manière quasiment systématique depuis le début des années 1990.

Les locations en revanche sont mixtes. La plus grande partie d'entre elles, et surtout les plus grandes, sont le fruit de contrat entre hommes, mais dans certains cas, par l'intermédiaire de relations familiales, une femme pourra louer une parcelle en pays maasai à son propre compte (réseau de relations cognatiques), éventuellement par l'intermédiaire de parents.

Il est difficile de savoir qui a fait la démarche de louer la terre. Lorsqu'il est présent, l'homme dira toujours que c'est lui, à moins qu'il n'omette complètement de parler de la terre louée par sa femme. Mais l'absence du mari ne prouve en rien que ce soit la femme qui gère de telles transactions. On ne peut être certain du rôle de la femme que lorsque celle-ci est veuve ou séparée de son mari lorsque la location débute. Il est donc difficile à partir de témoignages faux ou incomplets, d'obtenir une distinction entre location des hommes et locations des femmes analysable par des statistiques. Il faut ici se contenter d'approfondir les quelques cas pour lesquels l'information est confirmée.

c) Les terres maasai dominées par le maïs

Les terres achetées, lorsque tout se passe bien, peuvent être le lieu de cultures pérennes. C'est le cas par exemple aux abords du pays luo, où la cane à sucre est cultivée, en cycles de 2 à 3 ans. En revanche, pour limiter les risques, les terres en locations ne comportent que des cultures saisonnières, même lorsque le contrat de location dure plus d'une année. La culture qui domine sur les terres maasai est donc le maïs, pour lequel un cycle de production dure 6 à 7 mois.

Ce maïs est une culture à la fois vivrière et de rente. La plupart des ménages le consomment et le revendent. Rares sont ceux qui le cultivent sur une grande échelle pour le commerce uniquement. La vente de maïs est abordée dans le chapitre 7.

2. Interaction entre location et achat

Acheter de la terre et en louer sont deux décisions apparentées. Toutes deux nécessitent un investissement, et sont censées rapporter, ou tout au moins permettre de vivre. Il est pertinent d'étudier l'interaction entre de tels évènements, puisqu'il est

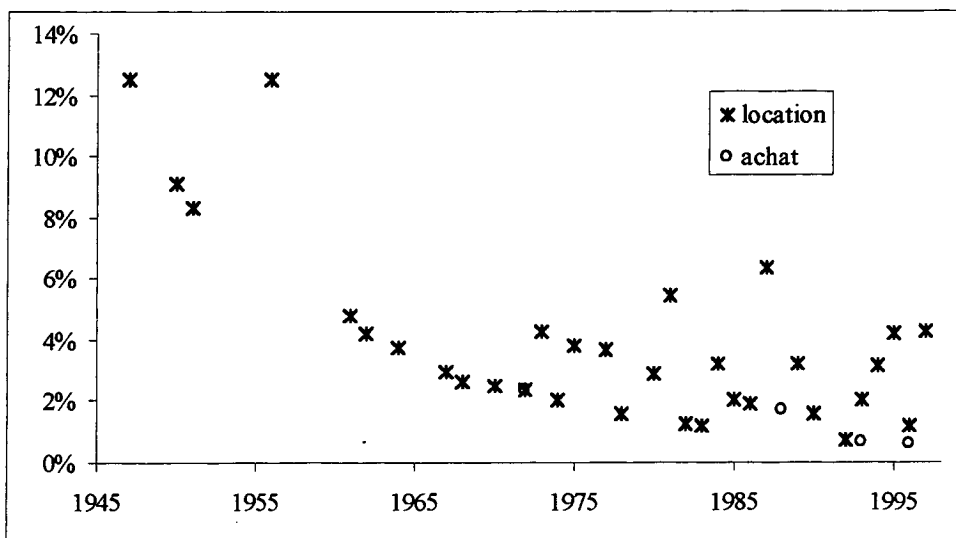
probable que pour la plupart des ménages, lorsque les deux possibilités existent, le choix est nécessaire : on va acheter ou louer, mais pas acheter et louer en même temps.

Dans un premier temps, nous verrons l'évolution dans le temps des locations et des achats (a). Puis, la comparaison des fonctions de séjour des hommes et des femmes nous permettrons de conserver les données des femmes dans cette étude (b). Enfin, l'analyse de l'interaction entre location et achat montre une relation de dépendance unilatérale (c).

a) L'évolution des locations et des achats

Si le gouvernement colonial a essayé d'empêcher l'installation de ressortissants d'un groupe ethnique en dehors de leur "réserve", et de limiter leurs mouvements, ce genre de règlement était particulièrement difficile à appliquer le long d'une frontière comme la frontière gusii/ maasai, haut lieu d'échanges depuis la période pré-coloniale.

Figure 6-23. Proportions de ménages qui achètent ou commencent à louer de la terre en pays maasai, selon l'année.



L'enquête Magenche montre que l'usage de la terre maasai est ancré dans les trajectoires gusii, bien avant l'indépendance. Même si les ménages qui louent de la terre en pays maasai sont de plus en plus nombreux, mais la figure 6-23 montre que la proportion de l'échantillon de Magenche qui commence à louer de la terre en pays

maasai n'est pas en hausse, au contraire. Il semble en effet y avoir eu une baisse de la proportion de nouveau ménages louant chaque année, depuis les années 1950. Ce résultat a cependant deux limites : d'une part, les données de l'enquête Magenche ne sont pas représentatives de la population pour les années antérieures à l'enquête, et d'autre part, les effectifs de ménages sur lesquels reposent le calcul des proportions pour les années 1940 et 1950 sont faibles.

Si les proportions de nouvelles locations à chaque saison restent comparables, les superficies en jeu ont beaucoup évolué (tableau 6-15). Avant 1969, près de 60 % des locations concernaient des superficies de plus de 4 acres (1,6 ha) ; après 1990, plus de 60 % concernent des parcelles de moins de 2 acres (0.8 ha). Au moment de l'enquête, toutes les terres maasai situées à moins de 5 km de la limite administrative étaient cultivées (par des Gusii). La pression sur la terre gusii se retrouve sur le sol maasai, mais contrairement à ce que l'on trouve du côté gusii, le morcellement des parcelles ne s'y lit pas facilement : elles ne sont pas clôturées et le même maïs y est cultivé.

Tableau 6-15. Répartition des premières locations en pays maasai par superficie

	avant 1969	de 1970 à 1979	de 1980 à 1989	après 1990	Total
moins de 1 acre	12%	19%	17%	31%	23%
de 1 à 2 acres	18%	38%	33%	33%	32%
de 2 à 4 acres	12%	38%	33%	21%	26%
de 4 à 8 acres	47%	5%	6%	11%	12%
plus de 8 acres	12%	0%	10%	4%	7%
Total	17	21	48	75	161

Avec le temps, ce sont aussi les termes des contrats entre Gusii et Maasai qui ont évolué. Il y a 50 ans, l'accord du responsable foncier maasai était le plus souvent obtenu contre un bon repas, bien arrosé. Petit à petit, c'est une partie de la récolte de maïs qui a été réclamée, puis de plus en plus du numéraire. Aujourd'hui, le tarif en vigueur pour la plupart des parcelles est légèrement inférieur à celui qui a cours sur les terres gusii.

b) La qualité de l'information sur les locations et les achats, selon le sexe du répondant

Que l'on étudie les premières locations ou les achats de terre en pays maasai, les différences entre les dates données par les femmes en union et celle données par les hommes, rapportées à la date de naissance de ceux-ci, ne sont pas significatives. On retrouve néanmoins un léger décalage des courbes de séjour, probablement issu du fait que parfois, la période de location ou de possession de terre en pays maasai a débuté avant l'arrivée de la femme au sein du ménage (figure 6-24). La date utilisée dans un tel cas est la date d'arrivée de la femme sur la terre de son conjoint. Mais seuls 27 débuts de location sur 127 sont dans ce cas, et dans 24 cas, ce sont des premières femmes. Comme il est probable que la location n'a lieu que lorsqu'une femme est présente pour cultiver la terre louée, les cas litigieux sont seulement 3 sur 127, ce qui est peu. Le biais entraîné par cette erreur n'est donc pas très important.

La proportion d'hommes qui commencent à louer de la terre en pays maasai est à peu près constante entre 20 et 55 ans, puis diminue (figure 6-24). L'âge médian à la location est d'environ 50 ans.

En ce qui concerne les achats de terre en pays maasai (figure 6-25), les cas sont trop peu nombreux pour qu'on puisse véritablement comparer les déclarations des deux sexes. On ne dispose en effet que de 12 cas de premier achat de terre maasai, 7 dans les déclarations des femmes et 5 dans celles des hommes.

Figure 6-24. Fonction de séjour sans louer en pays maasai, selon le sexe de l'enquêté

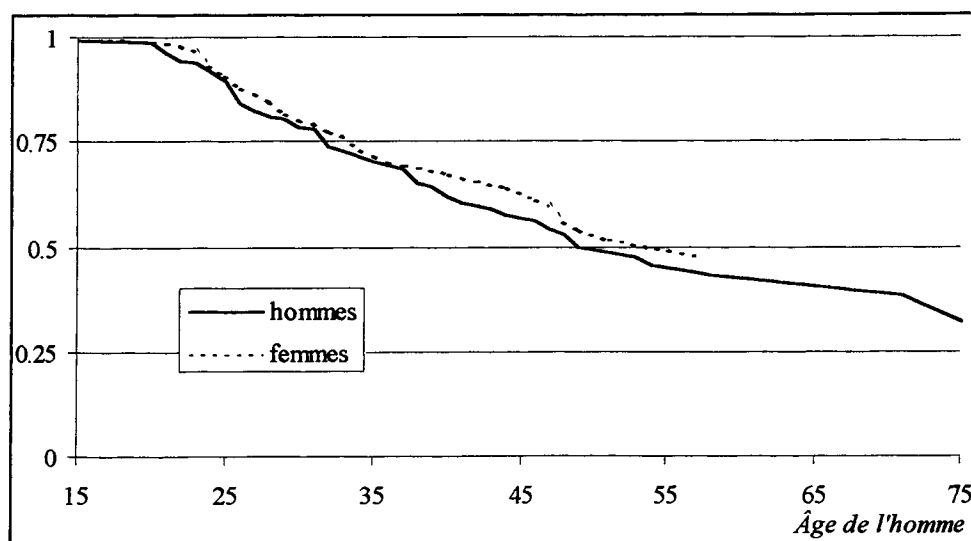
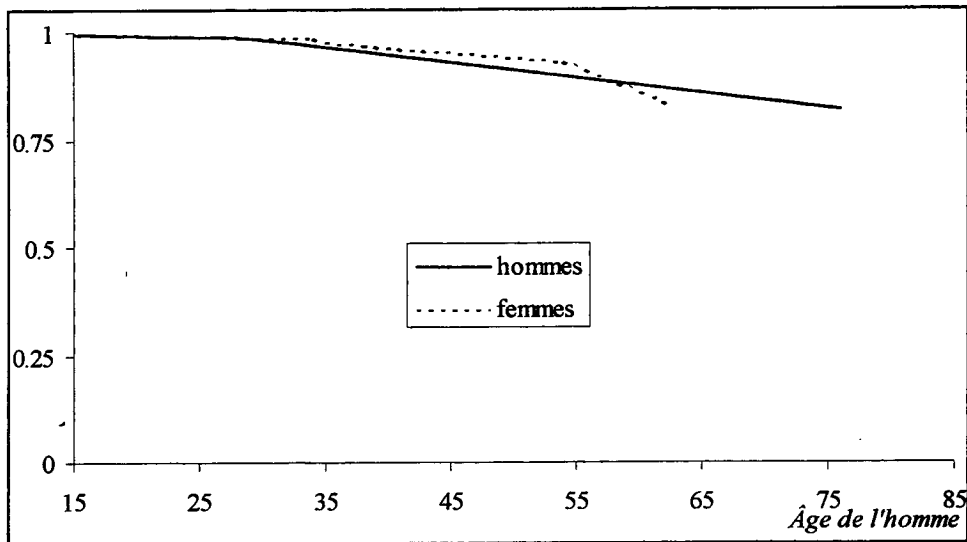


Figure 6-25. Fonction de séjour sans acheter en pays maasai, selon le sexe de l'enquêté



Nous pouvons donc travailler à partir des déclarations des femmes et de celles des hommes.

c) Un aperçu de la relation de dépendance entre achat et location en pays maasai

Même si les événements sont, dans le cas de l'achat, peu nombreux, on peut essayer d'étudier la concurrence entre acheter et louer de la terre en pays maasai, en faisant l'hypothèse que si les deux événements ont lieu la même année, c'est l'achat qui précède la location. 159 ménages louent sans avoir acheté, dont seulement 3 achètent par la suite, 9 ont acheté sans avoir loué, et 3 d'entre eux louent aussi par la suite (figure 6-26).

Figure 6-26. Concurrence entre achat et location de terre en pays maasai

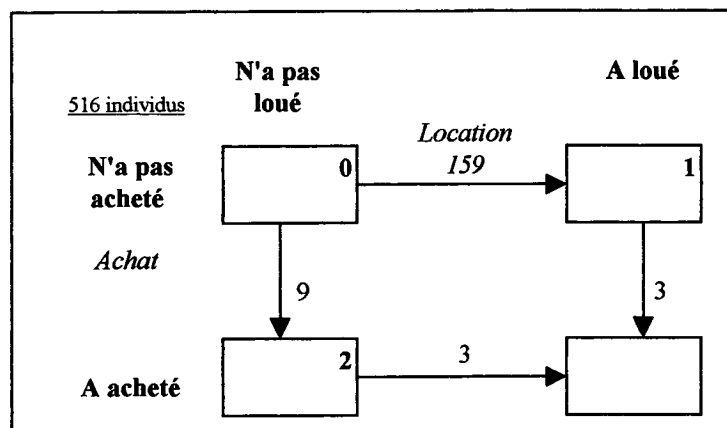
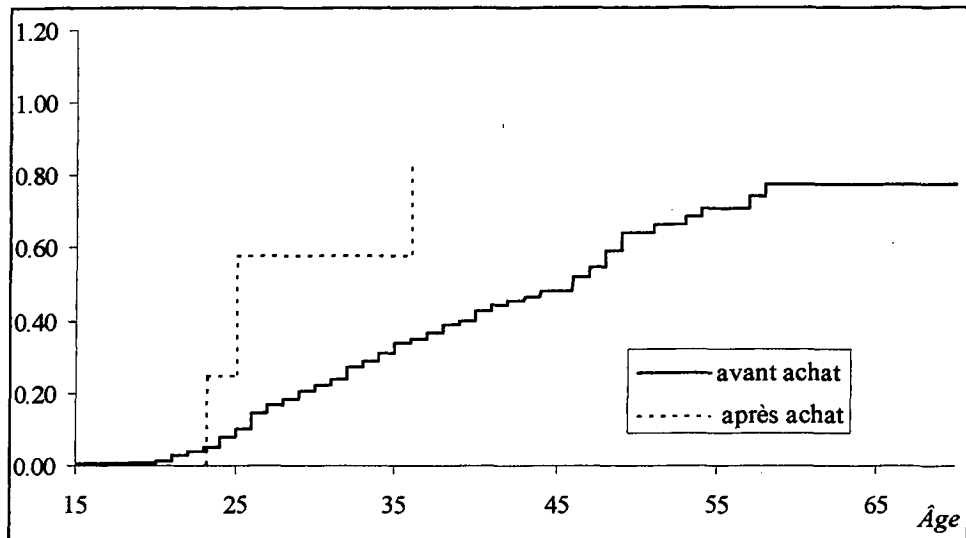
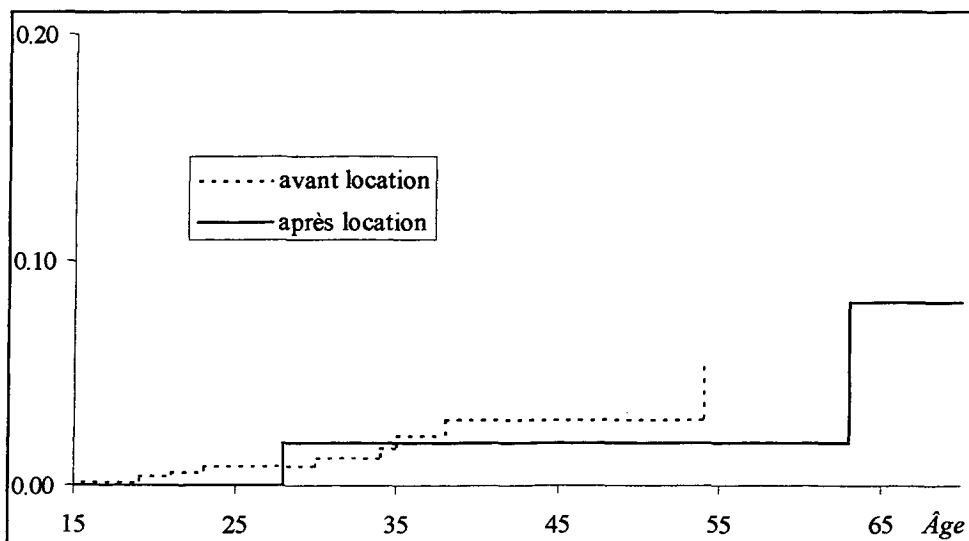


Figure 6-27. Risques cumulés de louer de la terre en pays maasai



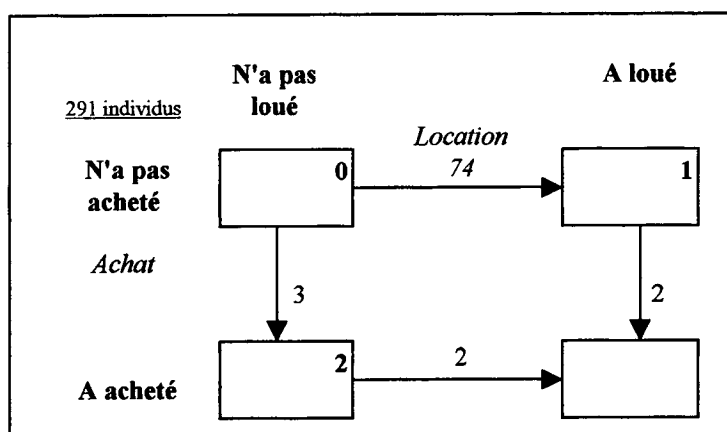
Comme le nombre des données sont limitées, il a fallu ici enfreindre la règle imposée dans le reste de l'analyse, où je ne prends en compte les résultats qu'à partir du moment où l'effectif de la population soumise au risque est strictement supérieur à 5. On peut néanmoins tirer de ces deux graphiques quelques conclusions. Les différences ne sont pas significatives dans le cas de l'achat de terre, avant ou après des épisodes de location éventuels (figure 6-28). En revanche, la figure 6-27 montre que le risque de commencer à louer est plus fort entre 20 et 25 ans, pour ceux qui ont acheté de la terre, que pour ceux qui n'en ont jamais acheté. Il semble donc y avoir une relation de dépendance unilatérale entre location et achat de terre.

Figure 6-28. Risques cumulés d'acheter de la terre en pays maasai



Il serait encore plus pertinent d'étudier les risques relatifs d'acheter et de louer à partir du moment où un jeune ménage se sépare du ménage des parents de l'homme. Cependant, comme nous l'avons vu dans l'étude de l'accès à la terre, on ne peut plus dans ce cas utiliser les enquêtes auprès des femmes. Nous nous retrouvons donc avec seulement 3 cas d'achats avant une éventuelle location (figure 6-29). Il n'est pas raisonnable de poursuivre l'analyse sur des données aussi peu nombreuses.

Figure 6-29. Concurrence entre achat et location de terre en pays maasai, chez les hommes uniquement



Conclusion

Nous avons trouvé une relation de dépendance unilatérale entre location et achat de terre en pays maasai : alors que les risques d'acheter de la terre ne sont pas statistiquement différents pour ceux qui en ont déjà loué et ceux qui ne l'ont jamais fait, les risques d'en louer sont plus élevés pour ceux qui ont déjà acheté de la terre en pays maasai.

Ce résultat mériterait cependant d'être confirmé sur des données plus volumineuses que celles sur lesquelles nous travaillons ici. C'est un projet de travail pour une enquête ciblée sur les relations foncières entre les deux côtés de la limite administrative, qui pourra être approfondi ultérieurement.

III. La location de terres en pays maasai

Les locations de terres en pays maasai concernent une bien plus grande proportion des ménages que les achats. Les premières locations étaient des échanges non monétaires, c'était souvent une partie du produit de la terre louée qui tenait lieu de monnaie d'échange. Puis petit à petit, le loyer de la terre a évolué vers un montant payé à l'avance, parfois en bétail, de plus en plus souvent en argent liquide. Ce dernier tournant, accompli au début des années 1980, marque le début d'une nouvelle conception de la location. Pour louer, il faut dorénavant investir, et donc disposer d'un capital. La location n'est donc plus le fait de celui qui le désire, mais de celui qui en a les moyens. Il est intéressant d'essayer de comprendre quels ménages louent de la terre en pays maasai et à quel moment ils ont pris cette décision (1). De même, nous nous attacherons à l'étude de la durée de ces locations et aux facteurs de l'arrêt de location chez les ménages qui louent de la terre en pays maasai (2). Les situations de conflit, comme au moment de l'enquête, mettent en valeur des comportements différents d'anticipation et d'adaptation à la crise foncière qui s'en suit (3).

1. Les débuts de location

Voyons dans un premier temps quels individus prendre en compte dans cette partie de l'analyse et comment mesurer le temps (a), avant d'étudier l'effet de diverses variables sur la location de terres en pays maasai (b). Enfin, les variables pertinentes seront regroupées dans un modèle semi-paramétrique (c).

a) Une perception du temps qui diffère selon le sexe

Nous avons vu dans la partie A que les déclarations des femmes et des hommes sont différentes quant au moment de l'accès à la terre, principalement à cause de la polygamie : les secondes ou troisièmes femmes entrent en union alors que l'homme est souvent déjà installé à son propre compte.

La figure 6-30 montre que les locations ont aussi lieu à des moments différents de la vie des hommes et des femmes. Hommes et femmes entrent en observation l'année où une partie des terres du père de l'homme leur est attribuée. La courbe de

risques cumulés obtenues pour les hommes est presque exactement une homothétie de celle des femmes, ce qui montre que les risques sont les mêmes, mais plus tard, et pour une période de la vie plus longue, chez les hommes que chez les femmes. L'écart trouvé entre les courbes masculines et les courbes féminines provient de la différence d'âge entre hommes et femmes dans les couples, et encore une fois de la polygamie des hommes. Ceux-ci en effet, puisqu'ils ne cultivent pas la terre eux-mêmes mais par l'intermédiaire de leur(s) femme(s), peuvent décider d'en louer à tout âge, alors qu'une femme, à partir d'environ 50 ans, a peu de chances de se lancer dans un tel surcroît d'activité.

Figure 6-30. Fonction de séjour sans location en pays maasai et risques cumulés de louer selon le sexe.

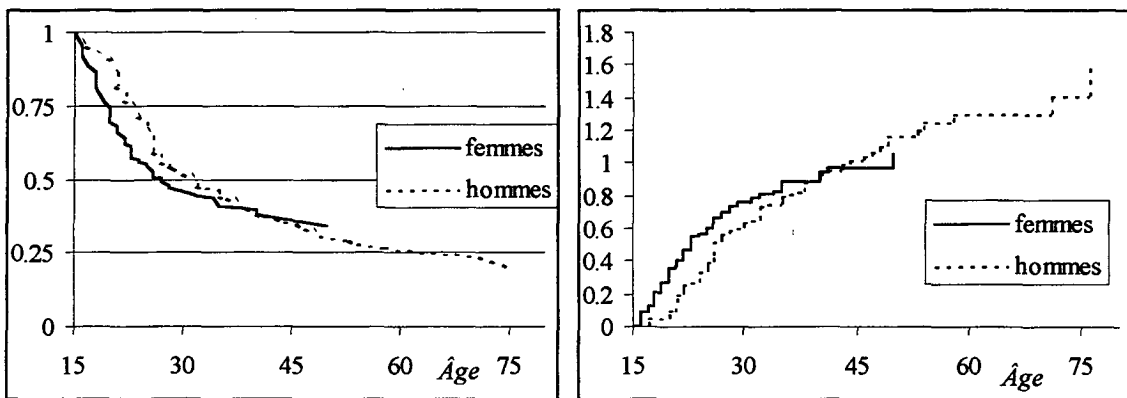
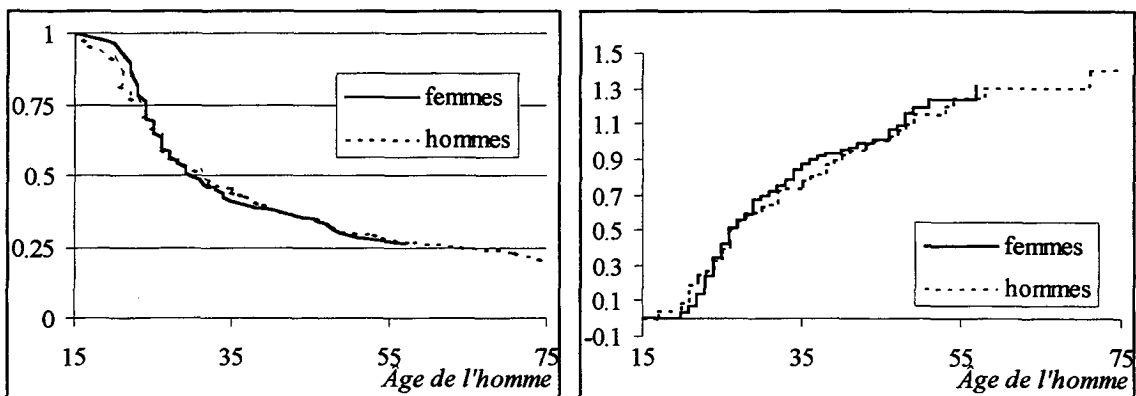


Figure 6-31. Fonction de séjour sans location en pays maasai et risques cumulés de louer selon le sexe du déclarant



Si l'on essaie de comparer les dires des hommes et des femmes, en rapportant leurs déclarations à la même date de départ, l'année de naissance de l'homme, on obtient des courbes très proches (figure 6-31). Les différences ne sont à aucun

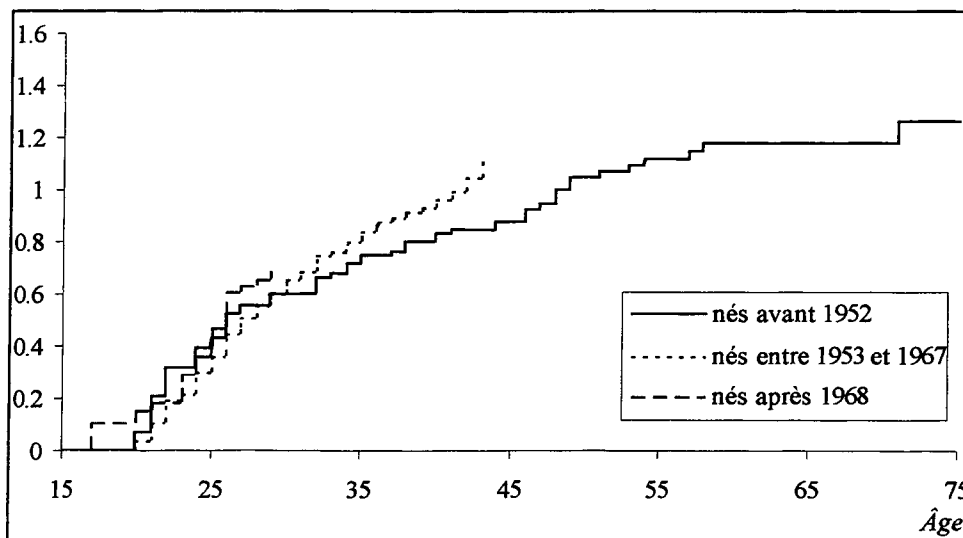
moment significatives. L'erreur portant sur la date d'accès à la terre, qui n'est pas toujours la même pour les hommes et les femmes, n'est plus perceptible.

Dans cette partie, j'ai donc choisi de prendre en compte les individus de plus de 15 ans, à partir de leur premier accès à la terre, et j'ai conservé les femmes avec les hommes dans l'échantillon, quand la variable étudiée est disponible pour les deux sexes. Les variables testées se rapportent aux hommes (niveau d'instruction de l'homme, année de naissance de l'homme, ...), et les âges indiqués sont ceux des hommes.

b) Les effets individuels de diverses variables sur la première location de terres en pays maasai

Comparons les risques cumulés de louer selon l'année de naissance. La figure 6-32 montre qu'il n'y a pas de différence significative entre les courbes de risques cumulés de chaque groupe. Mais les locations pouvant avoir lieu après 30 ans, on ne peut pas encore dire si les groupes d'années de naissance ont des comportements strictement comparables, puisque nous ne savons rien des locations qui pourront avoir lieu dans le futur pour les hommes nés après 1953 en particulier. La troncature à droite des données nous empêche ici de tirer des conclusions sur l'ensemble de la vie des individus.

Figure 6-32. Risques cumulés de louer en pays maasai selon le groupe d'années de naissance



L'étude de l'effet de la conjoncture apporte des résultats intéressants. Globalement, l'étude par décennie montre qu'il n'y a pas d'évolution dans les risques de commencer à louer en pays maasai (tableau 6-16, modèle 1). Mais le détail des années 1990 (modèle 2) montre des débuts de location moins fréquents en période de conflits ethniques (1991-1993 et 1997-1998). Il faut rappeler ici que les conflits opposent à cette occasion les Gusii vivant le long de la limite administrative aux Maasai chez qui ils louent de la terre. Un ménage a 2 fois plus de chances de commencer à louer entre 1994 et 1996 qu'au moment de l'enquête.

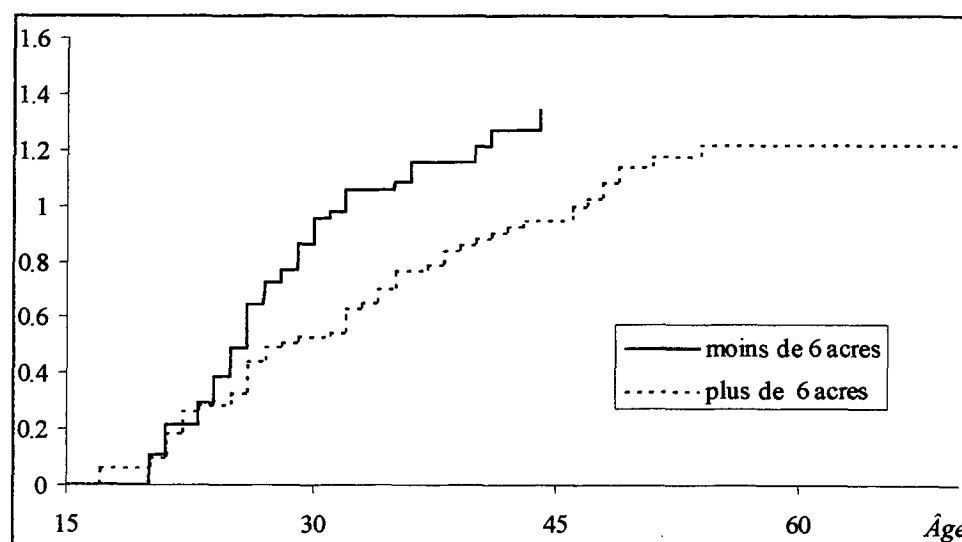
Tableau 6-16. Effet de la période de conjoncture sur la location en pays maasai

	Coefficient	Ecart-type
Modèle 1		
Avant 1969	-0,32	0,31
De 1970 à 1979	-0,06	0,27
De 1980 à 1989	-0,03	0,20
Après 1990	<ref>	
Modèle 2		
Avant 1990	0,07	0,23
De 1991 à 1993	-0,57	0,41
De 1994 à 1996	0,73***	0,26
Après 1997	<ref>	

* significatif à 10 %, ** significatif à 5 %, *** significatif à 1 %

Source : V. Golaz, enquête Magenche 1997-1998.

Figure 6-33. Risques cumulés de louer en pays maasai selon la superficie des terres paternelles



Ce sont les hommes issus des familles les moins bien dotées en terre qui ont le plus de risques de louer en pays maasai (figure 6-33). Les différences ne sont

significatives qu'après 22 ans, et on peut voir que les individus dont le père ne possédait pas plus de 6 acres ont 1,6 fois plus de chances que les autres de commencer à louer de la terre de l'autre côté de la limite administrative (figure 6-34).

Figure 6-34. Risques cumulés de louer en pays maasai selon la superficie des terres paternelles, avant et après 22 ans

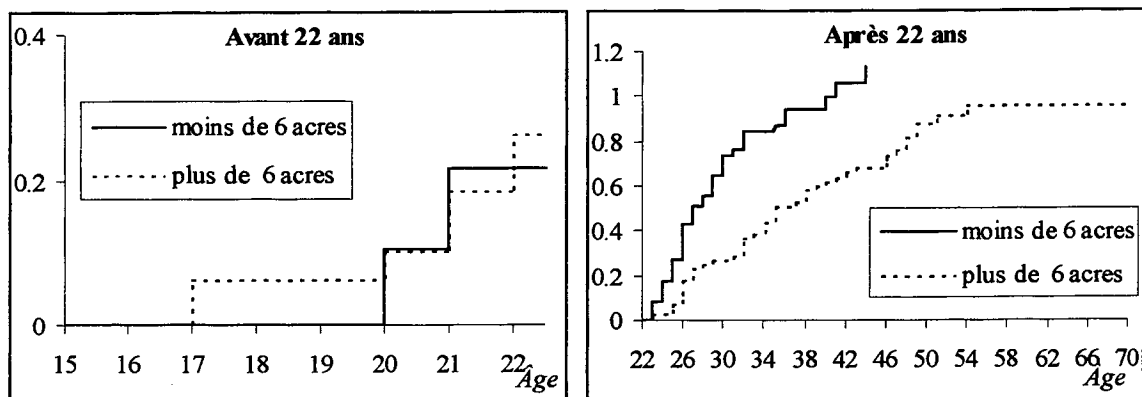
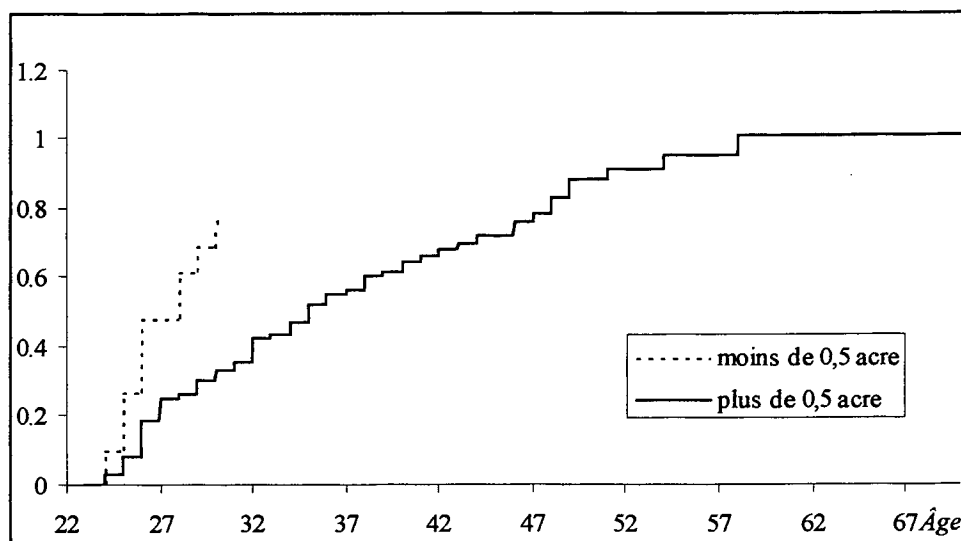


Figure 6-35. Risques cumulés de louer en pays maasai selon la superficie potentiellement héritée, après 23 ans



Si l'on rapporte la superficie des terres paternelles au nombre de fils qu'il a, on obtient un résultat similaire (figure 6-35) : les courbes ne sont pas significativement différentes avant 23 ans, et après 23 ans, ce sont les superficies les plus petites qui donnent les risques les plus élevés de louer en pays maasai. Un homme qui ne pourra

pas recevoir plus d'un demi acre de son père a alors 1,7 fois plus de chances qu'un autre de louer de la terre du côté maasai de la limite administrative.

Ces deux dernières variables sont, comme on peut le soupçonner, assez fortement corrélées : leur covariance vaut $-3,85 \cdot 10^{-2}$.

Le niveau d'instruction n'apporte pas de résultat significatif, la religion non plus.

Il y a des disparités très fortes selon le lieu d'implantation des ménages (figure 6-36a). Les ménages les plus distants du pays maasai sont ceux qui louent le moins, ce qui est logique. Les ménages situés dans la partie nord de la zone d'étude ont plus de 4 fois moins de risques que les autres de louer de la terre en pays maasai (tableau 6-17). Mais la distance à la frontière n'est pas la seule cause de cette différenciation entre les parties de la zone d'étude. On peut aussi constater, en effet, que les ménages de la partie ouest (*sub-location* de Magenche) ont 1,4 fois plus de risques de louer que ceux de la partie est (*sub-location* de Nyamecheo).

Figure 6-36a. Risques cumulés de louer en pays maasai selon la zone d'installation des ménages

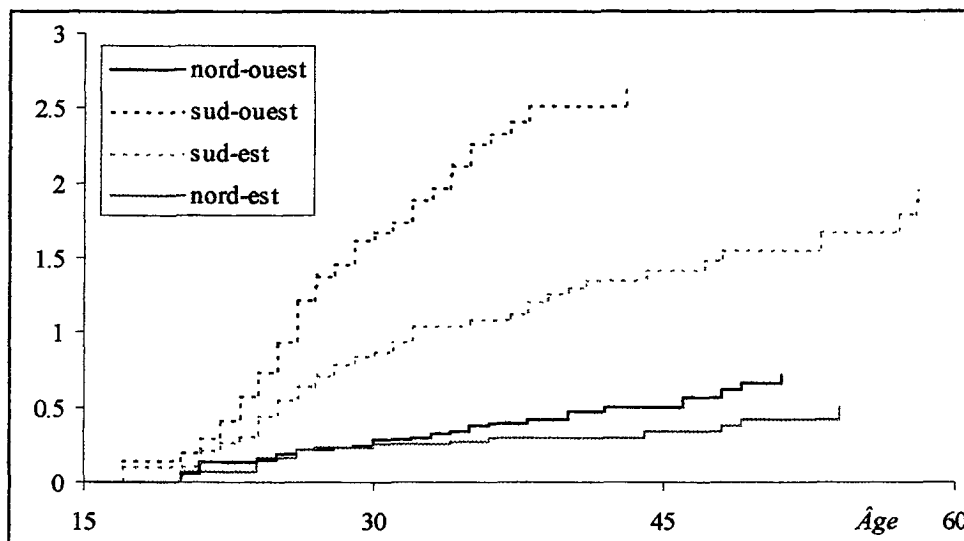


Tableau 6-17. Effet de l'implantation géographique sur la location en pays maasai

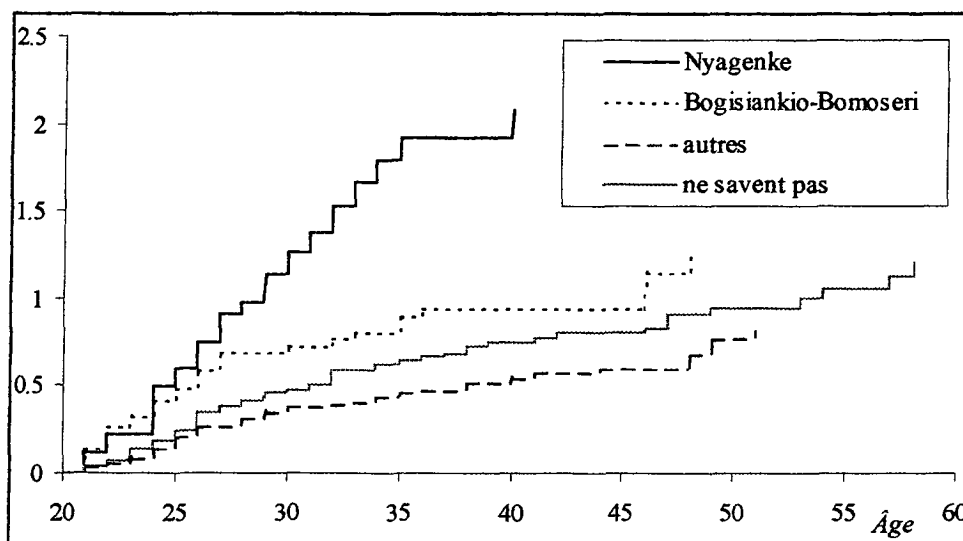
	Coefficient	Ecart-type
Modèle 1		
Nord	<ref>	
Sud	1,41***	0,19
Modèle 2		
Magenche	0,36**	0,17
Nyamecheo	<ref>	
Modèle 3		
Nord-ouest	-1,41***	0,24
Sud-ouest	<ref>	
Nord-est	-1,86***	0,30
Sud-est	-0,39**	0,20

* significatif à 10 %, ** significatif à 5 %, *** significatif à 1 %

Source : V. Golaz, enquête Magenche 1997-1998.

Ces différences se retrouvent au niveau des sous-clans (figure 6-36b) : les Nyagenke, qui résident principalement dans le quart sud-ouest de la zone d'étude, ont des risques constants entre 20 et 35 ans de commencer à louer, alors que chez les autres, les risques diminuent entre 20 et 30 ans. Globalement, les Nyagenke ont 2,6 fois plus de risques que les autres de louer de la terre en pays maasai.

Figure 6-36b. Risques cumulés de louer en pays maasai selon le sous-clan



Passons maintenant à l'effet de variables que l'on trouve exclusivement dans les enquêtes auprès des hommes. C'est le cas en particulier de toutes les caractéristiques individuelles de l'homme, qui évoluent au cours de sa vie.

Le fait d'avoir déjà vécu en union a un effet positif sur les risques de louer en pays maasai : un homme dans ce cas a 2 fois plus de risques qu'un homme célibataire de louer de la terre de l'autre côté de la limite administrative. C'est logique, puisque l'aide apportée par une femme pour cultiver la terre est loin d'être négligeable.

L'activité de l'homme n'a pas d'influence sur son éventuelle location de terre en pays maasai : aucune catégorie professionnelle ne se distingue des autres.

Le fait d'avoir été confié ou d'avoir vécu en dehors du pays gusii rural pendant l'enfance n'a pas d'influence sur les locations en pays maasai. Etre en migration ou à Magenche n'a pas non plus d'importance. La durée de migration, sous forme polynomiale, n'apporte pas non plus de résultat significatif. Le seul critère qui apporte des résultats significatifs est d'avoir vécu plus de 8 ans hors du pays gusii rural : un homme dans ce cas a 2,2 fois moins de risques qu'un autre de louer de la terre maasai (tableau 6-18).

Tableau 6-18. Effet de la durée de séjour en migration sur la location en pays maasai

	Coefficient	Ecart-type
jamais	<ref>	
1 à 7 ans	-0,02	0,25
Plus de 8 ans	-0,79*	0,47

* significatif à 10 %, ** significatif à 5 %, *** significatif à 1 %

Source : V. Golaz, enquête Magenche 1997-1998.

On ne trouve pas non plus de différence significative entre les hommes dont le père a déjà loué ou acheté de la terre en pays maasai et les autres. La superficie possédée en pays gusii par l'individu n'apporte pas non plus de résultat, quelle que soit la forme sous laquelle on teste cette variable dépendant du temps.

c) Les facteurs de la location de terres en pays maasai

Lorsque l'on regroupe les variables testées dans un modèle semi-paramétrique portant sur les données recueillies auprès des hommes seulement, seules deux d'entre elles restent significatives : la zone géographique et la superficie des terres du père de l'individu. C'est le cas que l'on considère les hommes de plus de 15 ans ou ceux de plus de 22 ans uniquement, pour respecter les informations obtenues par les courbes de Nelson-Aalen pour les variables liées à la superficie des terres du père.

Tableau 6-19. Les facteurs de la location de terre en pays maasai

	Tous les hommes		Après 22 ans	
Nombre d'individus	184		170	
Nombre d'événements	70		59	
Maximum du log. de la vraisemblance	-274		-231	
	Coefficient	Ecart-type	Coefficient	Ecart-type
PARAMETRES FIXES				
Superficie des terres paternelles				
Moins de 6 acres	0,48*	0,25	0,57**	0,27
Plus de 6 acres	<ref>		<ref>	
Zone géographique :				
Nord-ouest	-0,90***	0,34	-0,93**	0,38
Sud-ouest	<ref>		<ref>	
Sud-est	0,03	0,29	0,17	0,32
Nord-est	-1,40***	0,41	-1,26***	0,42

* significatif à 10 %, ** significatif à 5 %, *** significatif à 1 %

Source : V. Golaz, enquête Magenche 1997-1998.

Un homme dont le père possède moins de 6 acres de terre dans le quart sud-ouest de la zone d'étude a 6,5 fois plus de chances qu'un homme dont le père possède plus de 6 acres dans le quart nord-est de louer de la terre en pays maasai (tableau 6-19).

Conclusion

Il est intéressant de voir dans ces modèles que la superficie des terres du père intervient, mais pas celle des terres de l'individu lui-même. N'oublions pas qu'on étudie ici la location de terres en pays maasai à partir du premier accès à la terre en pays gusii. Cela a permis de différencier les effets sur l'accès à la terre en général des effets portant spécifiquement sur la location en pays maasai.

2. Les arrêts de location

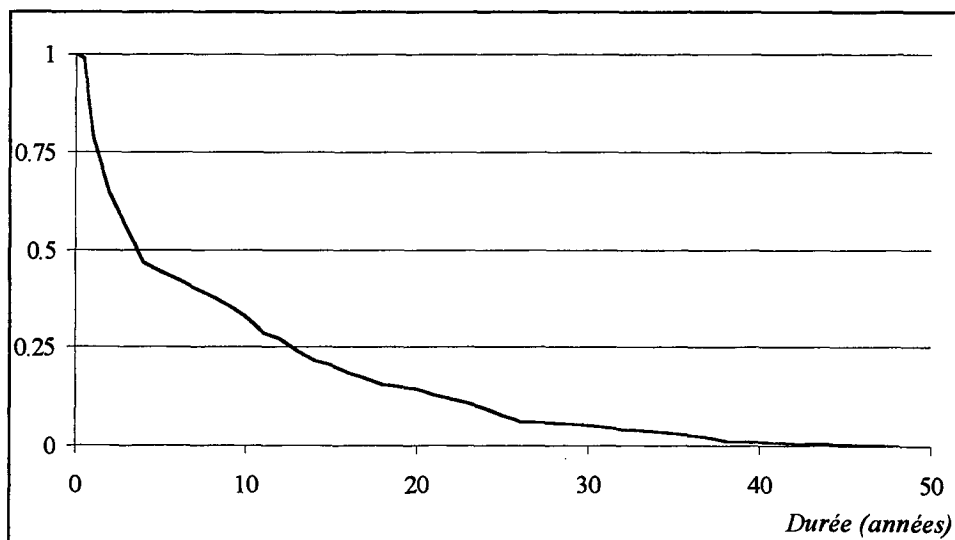
Nous avons vu dans la partie précédente qui loue de la terre en pays maasai. Les durées de location sont plus ou moins longues selon les individus et la conjoncture. En se penchant sur les épisodes de location déterminés précédemment, dans les biographies des hommes et des femmes, tous interrompus puisque plus personne ne pouvait louer en 1998 à cause des conflits, nous verrons tout d'abord qu'il est pertinent de travailler sur les enquêtes auprès des deux sexes (a). Ensuite, nous pourrions voir le rôle de la conjoncture politico-économique sur les arrêts de location (b). Ensuite, on peut estimer l'influence de différents paramètres individuels sur le moment où l'individu va cesser complètement de louer de la terre en pays maasai (b). Enfin les variables pertinentes, rassemblées dans un modèle semi-paramétrique, montrent les facteurs des arrêts de location en pays maasai (c).

a) L'effet de la conjoncture

Durées de location

La fonction de séjour en location a l'allure d'une demie hyperbole (figuré 6-37). La proportion de ménages qui arrête de louer de la terre en pays maasai décroît au fur et à mesure que la durée de location croît. La durée médiane de location est de 3 ans et demi.

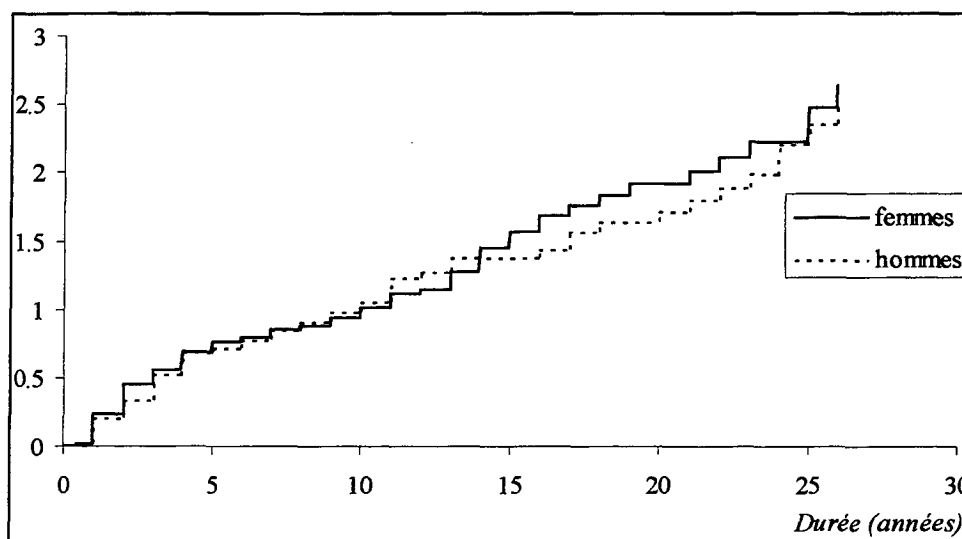
Figure 6-37. Durée de location



Hommes et femmes

Les déclarations des deux sexes sont cohérentes (figure 6-38). Il est donc possible, dans toute cette partie, de travailler sur les enquêtes auprès des deux sexes, ce qui maximise la taille de l'échantillon et les résultats de l'analyse. Nous travaillons par conséquent dans toute cette partie sur 161 épisodes de location de terre en pays maasai.

Figure 6-38. Risques cumulés de commencer et d'arrêter de louer selon le sexe de l'enquêté

*Une conjoncture défavorable aux locations*

Voyons tout d'abord quand ont eu lieu les arrêts de location auxquels nous nous intéressons. La figure 6-39 montre les courbes de risques cumulés d'arrêter de louer de la terre en pays maasai au fil des années, et à titre de comparaison, les courbes de risques cumulés de commencer à louer.

Si la courbe des débuts de location est assez régulière, avec une pente constante, ce n'est pas le cas de celle des arrêts. Le risque d'arrêter de louer est croissant au cours de trois périodes : vers le milieu des années 1970, entre 1985 et 1990, puis à partir de 1997, où la courbe présente une pente extrêmement raide. Cette dernière période correspond à la deuxième vague de conflits ethnique à la frontière gusii/maasai, au cours de laquelle aucun gusii n'a pu continuer à louer en pays maasai. La période intermédiaire peut être interprétée comme les années précédant la première vague de conflits, et les arrêts signalés à la fin des années 1980 comme

précurseurs à la première vague de conflits. Il est toujours plus facile de dire que l'on s'est arrêté de louer à temps que d'avouer avoir mal estimé le risque de perte. Il est aussi possible que la conjoncture économique entre en compte.

Figure 6-39. Risques cumulés de commencer et d'arrêter de louer selon l'année

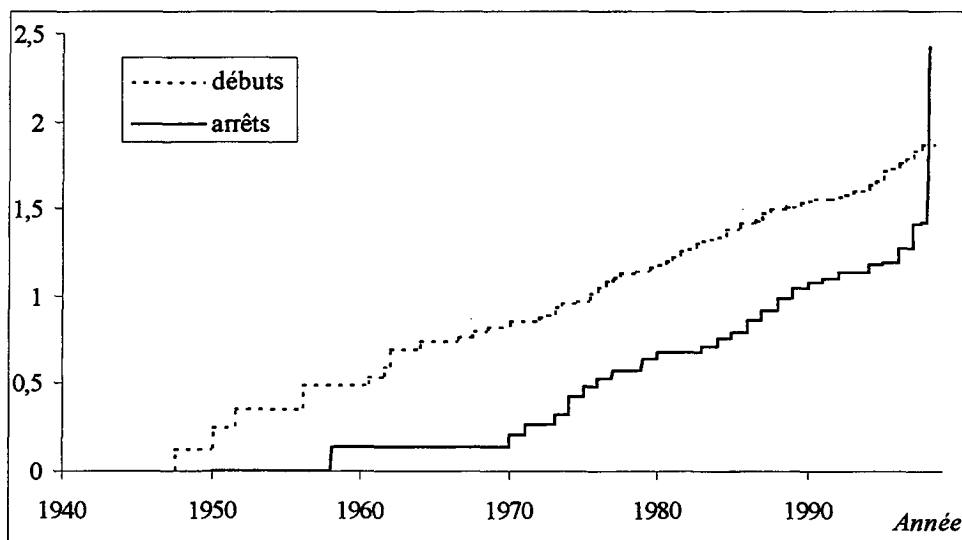
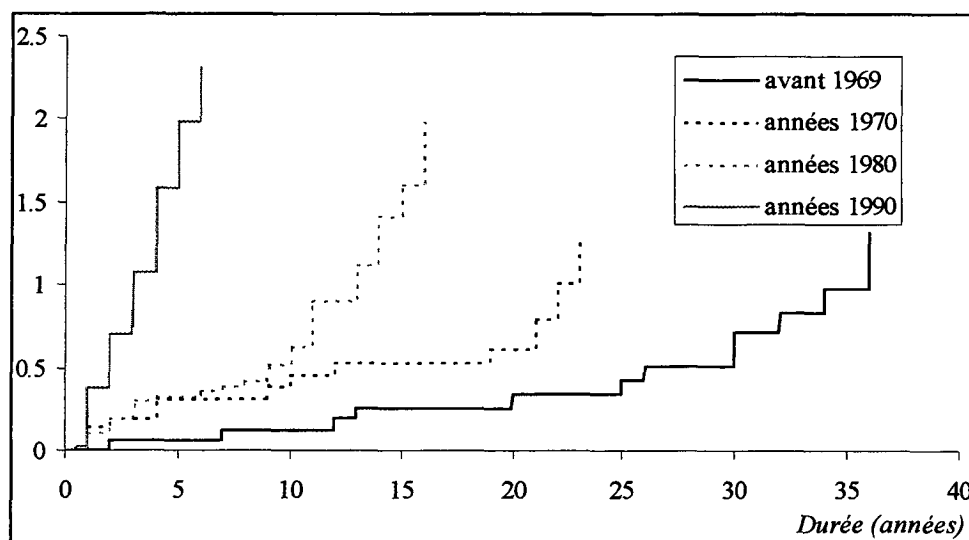


Figure 6-40. Risques cumulés d'arrêter de louer de la terre en pays maasai selon l'année de première location



L'influence de la date à laquelle la location a débuté est remarquable (figure 6-40). Comme toutes les locations ont dû prendre fin avant 1998, plus cette date est récente, plus la durée de location est nécessairement courte. La pente très abrupte de la courbe des risques cumulés d'arrêter de louer, pour les locations qui ont débuté

après 1990, montre à quel point le risque est élevé, à tout moment, d'arrêter. Les courbes de ceux qui ont commencé à louer avant 1990 montrent un risque quasiment constant par morceaux, en deux segments, le deuxième beaucoup plus raide que le premier.

On peut discerner l'effet des conflits sur les pentes des derniers segments de chaque courbe. Les conflits des années 1990 ont forcé tous les promotions de ménages à arrêter de louer.

L'étude directe de l'effet des années de conflits entre Gusii et Maasai sur les arrêts de location apporte des résultats forts : les risques d'arrêter de louer sont 11 fois plus forts en 1997-1998 qu'avant la deuxième vague de conflits (tableau 6-20, modèle 1). Les locations ont été complètement interrompues en janvier 1998, lorsque la récolte de maïs a été pillée par les Maasai, mais beaucoup avaient anticipé et arrêté de louer mi 1997, lorsque la tension a commencé à monter le long de la frontière, à l'approche des élections législatives et présidentielles : les risques d'arrêter de louer étaient déjà plus de 3 fois plus élevés en 1997 que les années précédentes (modèle 2).

Tableau 6-20. Effet de la période de conjoncture sur les arrêts de location en pays maasai

	Coefficient	Ecart-type
Modèle 1		
Avant 1990	-0,22	0,35
1991 -1993 (première vague de conflits)	-0,95	0,65
1994-1996	<ref>	
1997-1998 (deuxième vague de conflits)	2,42***	0,32
Modèle 2		
Avant 1996	<ref>	
1997	1,23***	0,32
1998	3,18***	0,19

* significatif à 10 %, ** significatif à 5 %, *** significatif à 1 %

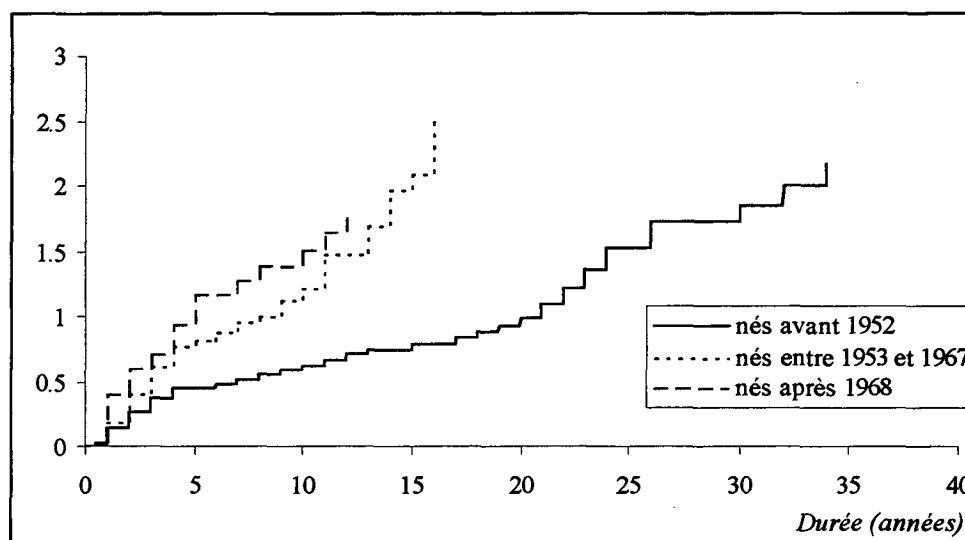
Source : V. Golaz, enquête Magenche 1997-1998.

Si les interruptions liées à la première vague de conflits n'apparaissent pas, c'est le fait de la mauvaise mémoire des enquêtés. En effet, la plupart de ceux qui louent en pays maasai avant les conflits recommencent à louer aussi rapidement que possible après ceux-ci. A posteriori, ils "oublient" dans leur récit la période au cours

de laquelle aucun échange n'était possible le long de la frontière, puisque toutes les activités reprennent comme s'il n'y avait pas eu d'interruption.

Tentative de mesure de l'effet d'autres variables sur les arrêts de location en pays maasai

Figure 6-41. Risques cumulés d'arrêter de louer de la terre en pays maasai selon le groupe d'années de naissance

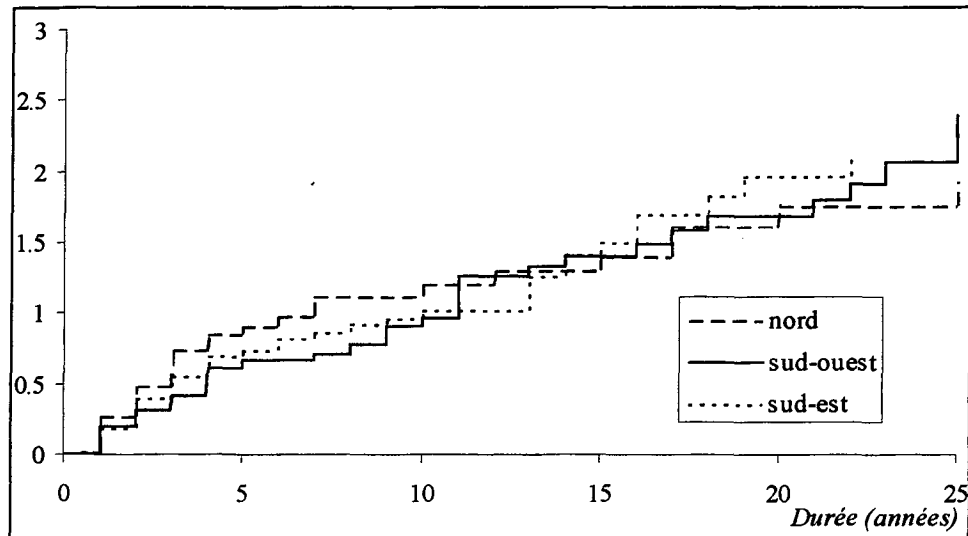


L'étude de l'effet du groupe d'années de naissance apporte des résultats similaires à ceux trouvés pour l'année de début de location : les courbes de Nelson-Aalen présentent des allures contrastées (figure 6-41), car la période de conflits touche les différents groupes à des moments différents de leur épisode de location. Ce qui crée des différences entre les groupes d'années de naissance, c'est avant tout la conjoncture.

Le lieu d'implantation du côté gusii a aussi un effet complexe sur le moment de l'arrêt de location (figure 6-42). Les ménages qui sont installés dans le sud-ouest de Magenche ont tendance à louer plus longtemps que les autres. Ils ont des risques 1,6 fois moins élevés que les ménages du nord de la zone d'arrêter de louer les quatre premières années (résultat significatif à 1 %). Ensuite, entre 4 et 7 ans, les différences ne sont plus significatives. Entre 7 et 12 ans, elles le deviennent à nouveau, mais c'est

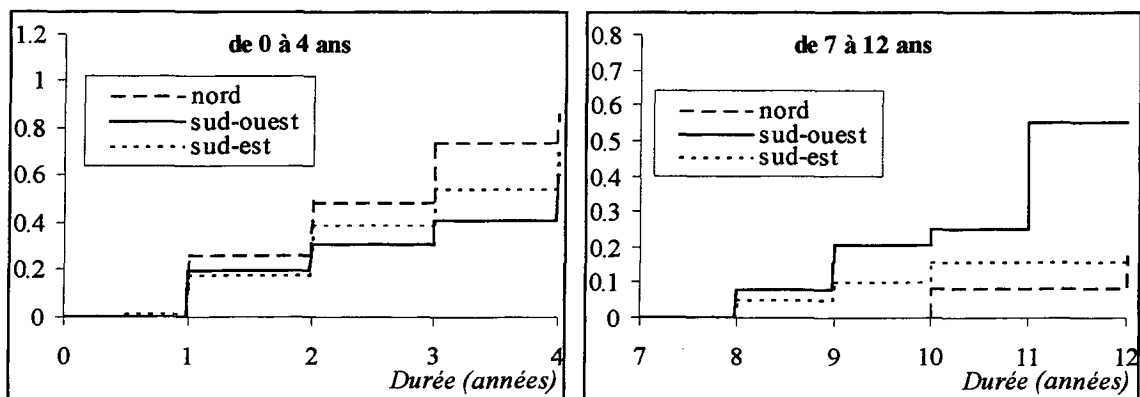
le sud-ouest qui a cette fois les risques les plus élevés d'arrêter de louer : près de 3 fois plus que le sud-est (figure 6-43).

Figure 6-42. Risques cumulés d'arrêter de louer de la terre en pays maasai selon la zone géographique



L'allure hachée des courbes obtenues, que ce soit pour les groupes construits en fonction de l'année de naissance ou du lieu d'implantation géographique, montre que la conjoncture frappe les membres de chaque groupe à des moments différents de leurs locations. Il faudrait ici travailler sur un échantillon beaucoup plus grand pour pouvoir véritablement discerner des différences entre groupes.

Figure 6-43. Risques cumulés d'arrêter de louer de la terre en pays maasai selon la zone géographique pour des durées de location inférieures à 4 ans ou comprises entre 7 et 12 ans



Conclusion

On l'a vu en étudiant l'effet de l'année de naissance, on le retrouve ici dans l'étude de l'effet de la zone d'implantation géographique, la conjoncture perturbe les résultats. Vu le petit nombre des épisodes sur lesquels nous travaillons ici (161 seulement), la perturbation liée à la conjoncture politique (71 % des interruptions ont lieu en 1997/1998), n'est pas régulièrement répartie sur la distribution des arrêts de location dans chacun des groupes considérés. Il ne sert donc à rien de continuer l'analyse sur l'ensemble des données.

b) Les arrêts de location en temps de paix

On peut essayer de limiter les observations à l'année 1996, pour que les derniers conflits ne perturbent pas la mesure, pour voir s'il existe des différences de comportement. On ne travaille plus alors que sur 46 arrêts de 141 épisodes de location, et les ménages sortent d'observation fin 1996.

La figure 6-44 montre qu'on obtient ainsi des courbes de risques cumulés d'arrêt de location beaucoup plus simples à interpréter. Dans le cas des groupes d'années de naissance, il n'y a plus de différence significative. Pour la zone géographique, on trouve maintenant des courbes proportionnelles : les ménages du sud-ouest de Magenche ont plus de quatre fois moins de risques d'arrêter de louer que ceux du nord.

Figure 6-44. Risques cumulés d'arrêter de louer de la terre en pays maasai avant 1996 selon l'année de naissance et la zone géographique

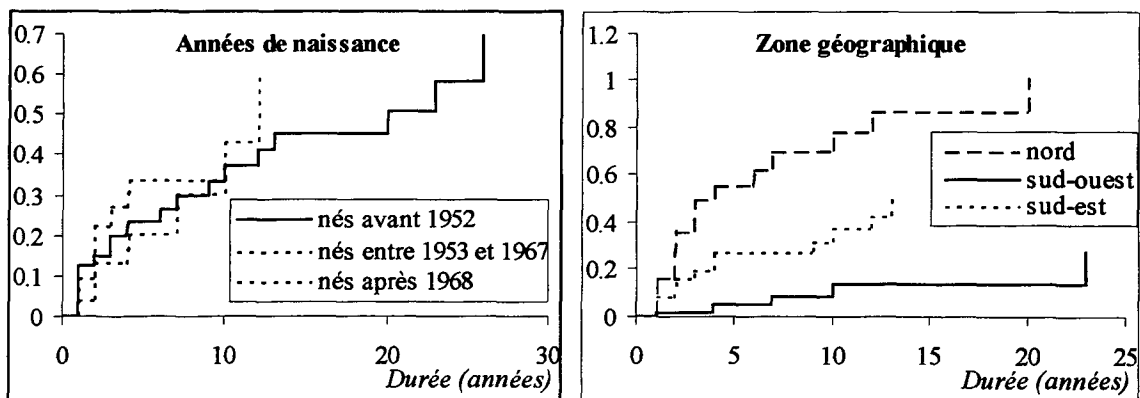
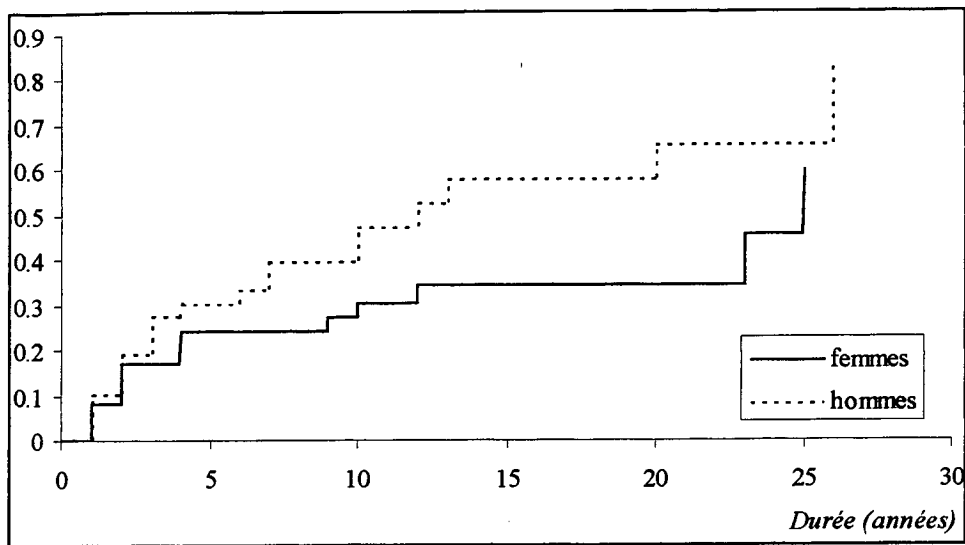


Figure 6-45. Risques cumulés d'arrêter de louer de la terre en pays maasai avant 1996 selon le sexe de l'enquêté



Mais la figure 6-45 montre qu'en limitant les observations aux années précédant les derniers conflits, les récits des femmes se distinguent significativement de ceux des hommes : jusqu'à 23 années de locations, les ménages ont 1,7 fois plus de risques d'arrêter de louer de la terre d'après les dires des hommes que d'après ceux des femmes. Il n'est donc pas correct de poursuivre l'analyse sur les deux sexes, il faudrait se limiter aux biographies masculines, *a priori* plus fiables que celles des femmes. Or, dans ce cas, nous n'avons plus que 25 événements sur 67, ce qui est trop peu pour en tirer des résultats statistiques valables.

L'étude des arrêts de location de terres en pays maasai par l'analyse des biographies foncières mériterait un travail de plus grande ampleur, portant sur un nombre d'épisodes de location plus grand. Nous pouvons essayer d'aborder le problème sous un angle différent, celui des arrêts qui ont lieu en 1997, juste avant les conflits.

3. Louer en pays maasai en période de conflits

La terre en pays maasai est louée au minimum pour une saison (6 mois environ), de août à février et de février à août. Les conflits de 1997-1998 ont débuté par quelques incidents au mois d'août 1997, mais ne laissaient pas encore présager leur ampleur au cours de la période octobre 1997 - mars 1998. Les ménages les plus

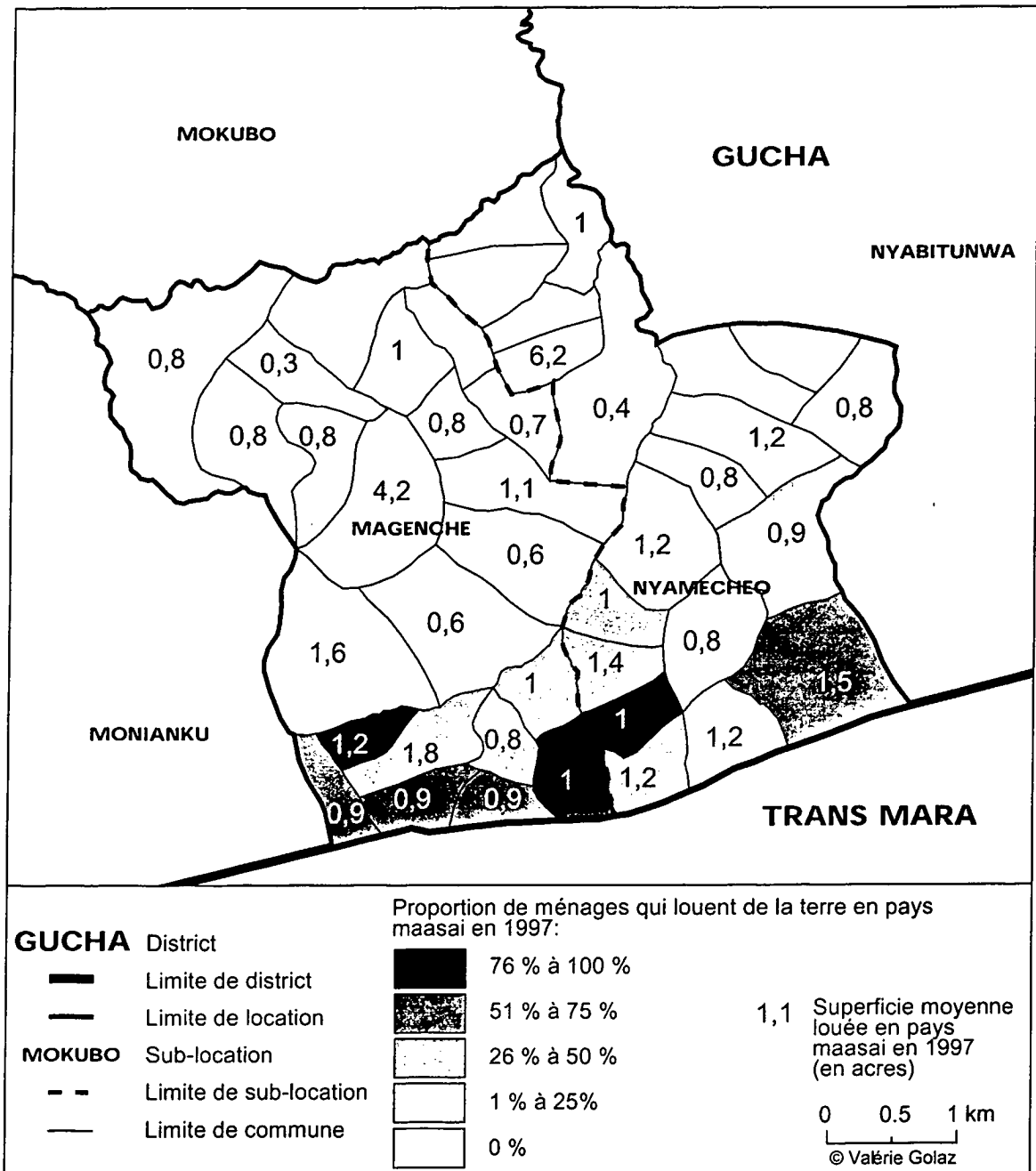
prudents ont arrêté de louer dès août 1997, l'approche des élections ne présageant rien de bon. Les personnes enquêtées entre décembre 1997 et février 1998, ayant déjà planté leur maïs, dans l'attente de la récolte au moment de l'enquête, n'ont pas en général caché louer de la terre en pays maasai. Les personnes enquêtées aux mois d'avril et mai 1998, ont toutes arrêté de louer, après avoir en partie ou totalement perdu la récolte précédente. Il est donc intéressant de voir qui sont ceux qui ont arrêté de louer à temps, en août 1997, et qui a continué, en utilisant seulement l'échantillon des personnes interrogées avant février 1998, qui est aussi représentatif de l'ensemble de la zone d'étude. On peut ainsi caractériser les ménages qui arrêtent de louer en 1997 et ceux qui tentent le risque de louer alors que des conflits s'annoncent.

a) Les locations en 1997 et en 1998

Les ménages qui louent de la terre en pays maasai début 1997 présentent des caractéristiques comparables à celles vues dans l'étude des débuts de location. Si l'on se penche par exemple sur la localisation géographique de ces ménages, on obtient une carte sur laquelle la bande frontalière se distingue nettement du reste de la zone d'étude, et en particulier le sud-ouest de Magenche (carte 6-2). Dans certaines communes, comme Embakasi, Bongera Osani et Amatagaro, plus de 80% des ménages louaient de la terre en pays maasai avant les conflits.

La coulée claire qui apparaît dans le quart sud-est de la zone correspond exactement aux communes peuplées par des membres du clan de Kanyimbo. Malgré leur proximité de la frontière, ceux-ci sont moins nombreux que leurs voisins, en proportion, à louer de la terre en pays maasai. Cette carte montre aussi des écarts importants entre les superficies moyennes, par commune, des terres louées : de 0,3 ha à Amatagaro (Magenche) à 4,2 ha à Bomoseri. Ces superficies varient, dans l'échantillon, en 1997, de 0,5 acre (0,2 ha) à 15 acres (6,3 ha). Les superficies et les proportions de ménages qui louent ne sont pas corrélées.

Carte 6-2. Proportion de ménages louant de la terre en pays maasai en 1997 et superficie moyenne louée



Rapportons les locations aux superficies des terres possédées du côté gusii de la limite administrative. La répartition des ménages par surface possédée en pays gusii dans le tableau 6-21 montre tout d'abord une diminution des ressources : c'est l'évolution naturelle par la morcellement des parcelles dans le processus d'héritage. La superficie moyenne des possessions en pays gusii passe en une année de 1,02 ha à 0,99 ha. La proportion de population dans les groupes les mieux pourvus en terre diminue, et la surface moyenne y diminue aussi. La proportion de la population dans le groupe possédant le moins de terre diminue aussi. On constate donc une baisse légère des ressources par ménage, ainsi qu'une diminution des écarts entre ménages.

Tableau 6-21. Locations de terres en pays maasai en 1997 et en 1998

Année	Superficie possédée en pays gusii en 1997	% des ménages	Superficie moyenne possédée en pays gusii (ha)	% des ménages qui louent en pays maasai en 1997	Superficie moyenne louée par ces ménages en pays maasai (ha)	Superficie louée en pays Maasai par ménage (ha)
1997	moins de 0,5 ha	33,0%	0,28	29,4%	0,91	0,27
	de 0,5 à 1 ha	31,1%	0,77	32,8%	1,44	0,47
	plus de 1 ha	35,9%	1,93	31,1%	1,21	0,38
	Total	100,0%	1,02	31,1%	1,19	0,37
1998	moins de 0,5 ha	32,0%	0,29	25,8%	1,01	0,26
	de 0,5 à 1 ha	32,5%	0,77	16,4%	1,72	0,28
	plus de 1 ha	35,4%	1,83	21,9%	1,22	0,27
	Total	100,0%	0,99	21,4%	1,26	0,27

Source : V. Golaz, enquête Magenche 1997-1998.

Ceux qui possèdent moins de 0,5 ha en pays gusii n'ont pas anticipé les conflits de 1997-1998 autant que les autres : c'est le seul groupe qui loue autant en moyenne en 1998 qu'avant les conflits. On peut remarquer aussi que les terres qui continuent à être louées au cours des conflits sont en moyenne plus grandes que celles louées en 1997, avant les conflits.

Ainsi les moins favorisés n'ont pu anticiper la crise, et c'est plutôt ceux qui louaient le moins qui ont arrêté de louer à temps. On peut interpréter ces comportements en termes de calcul de risques.

b) *Qui peut anticiper le risque ?*

Voyons de manière plus détaillée quels groupes de la population font le choix d'anticiper les conflits. Les autres groupes n'en ont peut-être pas les moyens, à moins qu'ils n'en aient pas besoin.

Les ménages possédant le plus de terre en pays gusii, comme ceux qui en possèdent le moins, sont ceux qui ont continué à louer à 100% (figure 6-46). Il s'agit probablement de raisons différentes dans les deux groupes : l'un peut se permettre de prendre le risque de perdre, car il dispose ailleurs de surplus suffisant pour survivre, l'autre est tellement dépendant des terres situées en pays maasai, qu'il ne peut les lâcher que sous la contrainte. Dans le groupe intermédiaire de ceux qui possèdent entre 0,5 et 1 ha, la majorité a arrêté de louer. Le choix, là, doit plus dépendre de la surface *per capita*.

Figure 6-46. Proportion de ménages qui continuent à cultiver en pays maasai après les conflits selon la surface possédée en pays gusii.

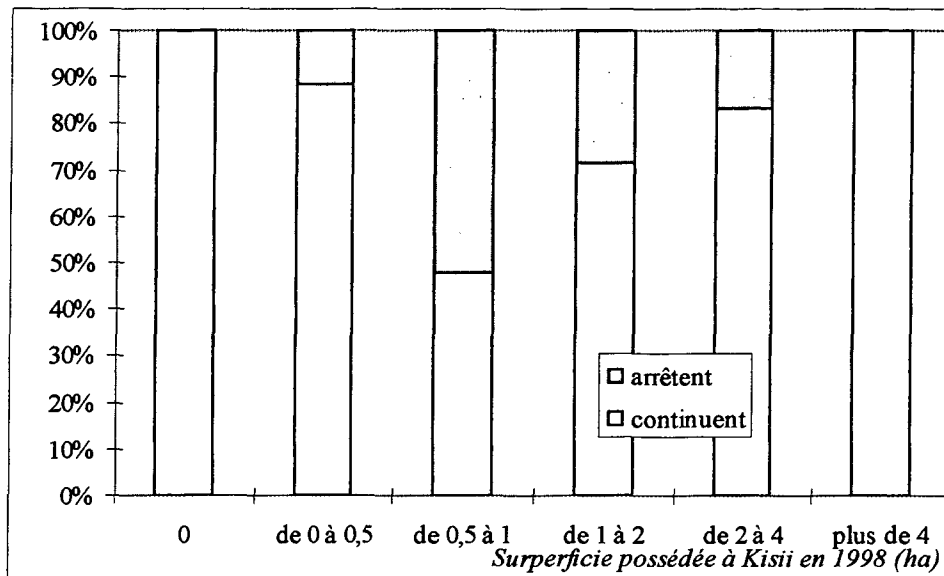
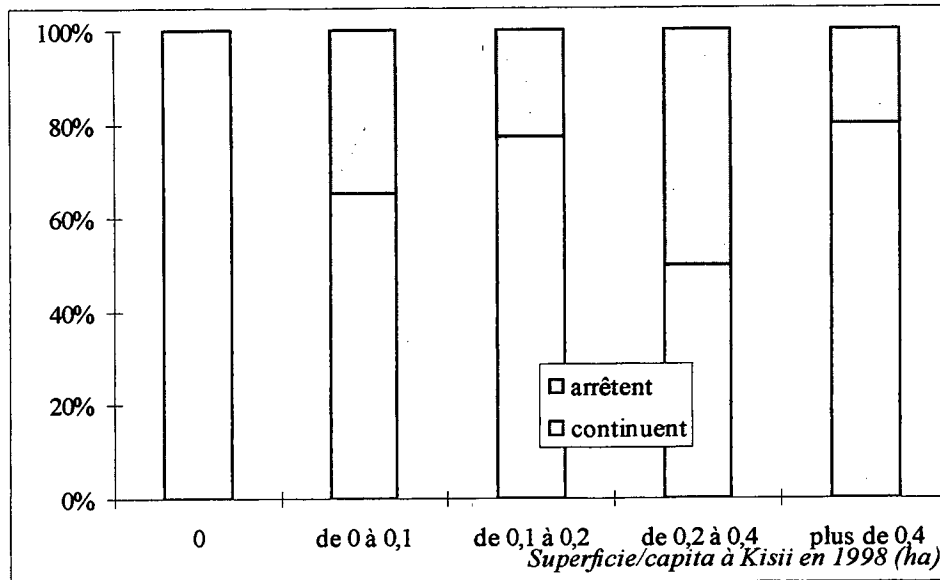


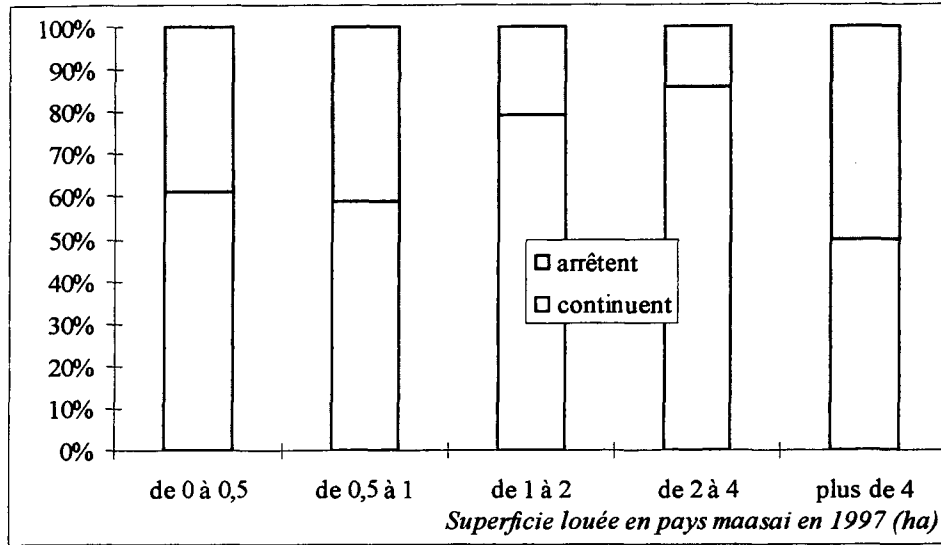
Figure 6-47. Proportion de ménages qui continuent à cultiver en pays maasai après les conflits selon la surface possédée en pays gusii *per capita*.



La figure 6-47 montre les mêmes caractéristiques que la précédente : ceux qui n'ont pas de terre en pays gusii continuent à louer à 100 %, et c'est un groupe intermédiaire (0,2 à 0,4 ha) qui s'arrête le plus. Ceux qui ont plus de terre que ce groupe-là et ceux qui en ont moins louent encore à plus de 65 %.

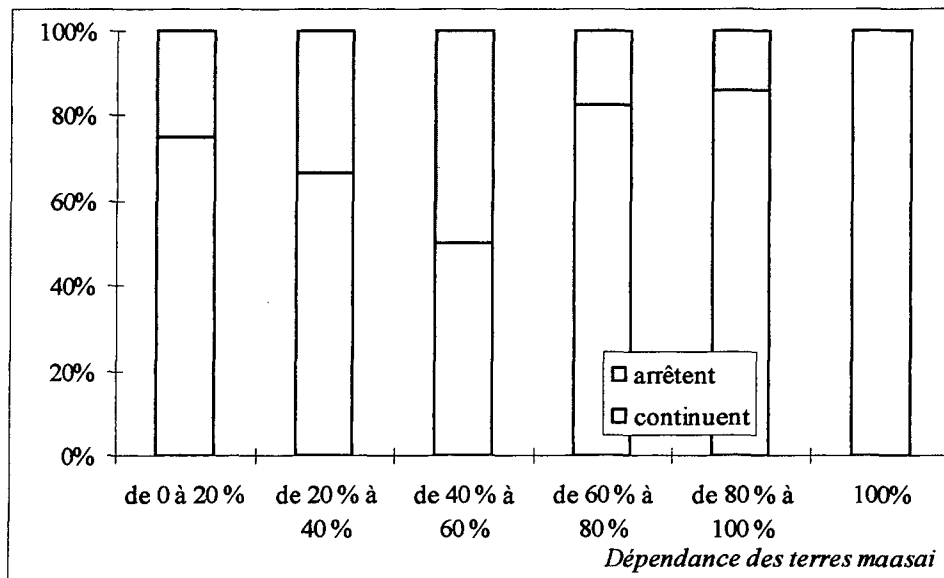
Sur la figure suivante (figure 6-48), ce sont toujours les groupes intermédiaires qui se démarquent. Les personnes qui louent entre 1 et 4 ha en pays maasai sont celles qui continuent le plus à louer, ceux louant moins ou plus s'arrêtent à 40 ou 50 %. Ceux qui ont le plus de terre en pays maasai, on le plus à perdre en cas de problème, il est cohérent qu'ils adoptent une attitude prudente ; ceux qui en ont le moins n'en retirent probablement pas suffisamment pour justifier un investissement hasardeux. Un indicateur de taux de dépendance du pays maasai montrerait probablement des écarts intéressants.

Figure 6-48. Proportion de ménages qui continuent à cultiver en pays maasai au cours des conflits selon la superficie des terres louées en pays maasai.



On peut construire un indicateur du niveau de dépendance d'un ménage aux terres maasai par la surface louée et/ou achetée en pays maasai divisée par la surface totale utilisable pour le ménage (terres héritées, louées et achetées quelle que soit leur localisation).

Figure 6-49. Proportion de ménages qui continuent à cultiver en pays maasai après les conflits selon leur taux de dépendance du pays maasai.



On voit sur la figure 6-49, comme supposé, que les personnes majoritairement dépendantes du pays maasai pour la terre (taux supérieur à 60 %) sont plus de 80 % à

continuer à louer au cours de la période de conflits. Les personnes qui ne dépendent que de 40 à 60 % sont celles qui arrêtent le plus de louer. Ceux qui sont peu dépendants (0 à 40 %) sont 25 à 30 % à arrêter. Peut-être s'agit-il de ménages pour lesquels les récoltes effectuées en pays maasai ne sont pas nécessaires à la survie, et qui peuvent se permettre d'investir à perte.

c) La mise en valeur des terres gusii habituellement inexploitées

Au cours des mois d'avril et mai 1998, alors que les locations en pays maasai avaient abruptement pris fin, j'ai pu constater des changements importants concernant l'usage de la terre en pays gusii. Certains ménages, auxquels j'ai rendu visite au cours des deux saisons, avaient réinvesti leur travail dans leurs terres gusii. Ainsi des champs jusqu'alors à moitié à l'abandon, étaient à nouveau cultivés et désherbés, une utilisation maximale de la terre avait été entreprise. Ceci montre deux choses. D'une part, lorsque le système de locations en pays maasai fonctionne correctement, certains ménages ont un surplus de terre par rapport à la main-d'œuvre qu'ils peuvent fournir. Il y a encore une extension des cultures possible. D'autre part, en période de crise, ces mêmes ménages peuvent en partie se reconvertir dans la culture des terres jusqu'alors délaissées.

Conclusion

Louer en pays maasai semble être une décision de plus en plus fréquente au sein de la population, mais aussi de plus en plus risquée. Ceux qui louent habitent à proximité de la frontière. On ne peut pas les différencier beaucoup plus des autres que cela, car la population dans son ensemble paraît être concernée par la location, puisque qu'aucun groupe ne se démarque des autres par des risques de louer plus importants ou plus faibles. Si la location est un événement équitablement réparti dans le temps, l'arrêt ne l'est plus, et ceci trahit la précarité d'une population qui se trouve dans l'impasse. Rares sont ceux qui peuvent se permettre d'arrêter de louer, et qui passeront à travers les crises économiques liées aux conflits frontaliers et à l'abrupte impossibilité de continuer à cultiver de l'autre côté de la limite administrative. La

location en pays maasai est une option de plus en plus inévitable pour la population de Magenche.

Magenche en temps de guerre rappelle la situation que l'on trouvait au début de la colonisation sur les marches du territoire d'un clan gusii. Philip Mayer (1949) parle d'un habitat et de champs regroupés, entourés de pâturages sur lesquels le bétail est surveillé par des groupes de guerriers, des hommes déjà circoncis mais pas encore mariés. En 1997, la densité du peuplement de Magenche, par rapport aux étendues maasai voisines, donne cette image de regroupement, et le bétail gusii, ne disposant plus de pâturages à Magenche, est emmené paître du côté maasai.

Mais cette image comporte des changements d'envergure. Les terres mises en culture du côté gusii de la limite administrative ne suffisent plus à nourrir la population locale, et encore moins à subvenir aux besoins des migrants de retour à cause des conflits politico-ethniques qui déchirent le Kenya contemporain. La population locale, qui a un temps bénéficié de la proximité de la frontière et de la disponibilité des terres maasai, se trouve abruptement privée de l'une de ses principales ressources. Existe-t-il une possibilité de reconversion pour ces agriculteurs pour lesquels la possibilité d'étendre leur domaine foncier n'existe plus ? Quelles stratégies peuvent adopter des ménages et des individus qui ressentent plus que jamais le poids de la croissance démographique ? Le chapitre suivant porte sur les alternatives, localement ou en migration, qui se présentent pour la population de Magenche.

Chapitre Sept

L'alternative à l'agriculture de subsistance : des cultures de rente à la pluri-activité

La monétisation de la société et la diminution des superficies cultivées par ménage accroissent les besoins de numéraire, même en milieu rural. Ce sont les frais de scolarité des enfants qui représentent souvent un coût que les familles, au sens large du terme, n'arrivent pas à assumer.

L'équilibre économique des ménages de Magenche est précaire. Nous avons vu dans le chapitre 6 la taille décroissante des superficies possédées, et le caractère aléatoire des locations de terre en pays maasai. La plupart des ménages doivent donc, à certains moments de l'année, acheter de la nourriture, et encore plus au cours des saisons qui suivent des conflits frontaliers.

Les réseaux sociaux prennent ici leur importance. Une grande partie des ménages repose alors sur l'aide financière et matérielle apportée par des parents bénéficiant d'autres ressources que celles issues de l'agriculture, ou vivant dans des régions plus paisibles. Les ménages qui parviennent à limiter les pertes sont alors ceux qui sont parvenus à diversifier les activités et les lieux de résidence en leur sein. Les stratégies "minimax" (minimaliser les risques pour maximiser les profits) décrites par Orvis (1989, p.182-183), que ce soit au niveau individuel ou au sein du ménage ou de la famille étendue, sont mises à l'épreuve. Nous allons ici essayer de percevoir les différentes sources de numéraire, pour les gens de Magenche.

L'argent qui circule en milieu rural provient de sources diverses. La première source d'argent est l'agriculture elle-même. Les cultures de rente rapportent régulièrement au cours de l'année, et les cultures vivrières sont aussi vendues sur les marchés (A). Ensuite, les activités informelles apportent souvent aux ménages un appoint non négligeable (B). Enfin, les aides de personnes travaillant à l'extérieur de la zone d'étude, ainsi que les stratégies locales d'accumulation, permettent à leur bénéficiaires d'investir de manière ponctuelle (C).

A. Les cultures de rente, une source de revenus liée à la terre

La diversification des activités se retrouve avant tout dans le paysage, où la multiplicité des cultures et les petites superficies allouées à chacune, voire à plusieurs d'entre elles à la fois, montrent combien cette stratégie est ancrée dans les habitudes gusii.

La multiplicité des cultures et des associations...

Les cultures vivrières sont multiples. Le maïs, aujourd'hui la base de l'alimentation, couvre les plus grosses superficies. Le maïs cultivé en pays maasai est une variété hybride introduite en pays gusii dans les années 1960 (Carlsen, 1980, p.64). Mais du côté gusii de la limite administrative, la plupart des ménages combinent cette variété à une autre, plus ancienne, qui, contrairement à la première, peut être ressemée. Cette dernière produit environ deux fois moins, la production se conserve mal, mais elle arrive à maturité plus vite et ne nécessite pas d'investissement de départ dans l'achat des semences, à un moment de l'année où l'argent manque particulièrement (Carlsen, 1980, p.56). De plus, on trouve souvent, en association avec le maïs, des pommes de terre, ou des haricots, mais ces derniers sont rares à Magenche, où le terroir ne se prête pas bien à leur culture. Par précaution, n cas de mauvaise récolte, ainsi que pour les périodes de soudure, des tubercules (manioc, igname, patate douce) et des cucurbitacées sont généralement cultivés. Les bananes vertes (*amatoke*) servent aussi de complément, ainsi que les céréales de la famille du sorgho, utilisées pour les boissons fermentées et les repas des grandes occasions. A cela s'ajoutent toute sortes de légumes et d'épinards.

Les cultures de rente suivent le même principe. Il n'est pas rare d'en trouver des parcelles extrêmement réduites (de l'ordre d'1/8 d'acre), ou de les voir associées entre elles ou à du maïs ou des céréales.

Les possibilités d'association de cultures sont nombreuses. Outre la maïs, les pommes de terres et les haricots, d'autre combinaisons reviennent fréquemment. Bananiers et caféiers, par exemple, sont souvent associés à des plantes plus basses. En plus de cela, certaines plantes peuvent être cultivées en haies, et servent de délimitation entre parcelles. C'est le cas du café, souvent planté en bordure d'une parcelle de thé. Dans le cadre des cultures de rente, les associations sont fortement déconseillées par les organismes chargés du traitement des produits : que ce soit la

KTDA pour le thé, ou la coopérative pour le café et le pyrèthre, tous prônent des cultures non associées, avec l'utilisation d'engrais appropriés. Ces conseils ne sont pas toujours suivis.

...une stratégie pour minimaliser les risques et maximiser les profits

La multiplicité des cultures et des productions permet aux ménages de s'adapter aux caprices du climat et aux pertes liées aux conflits, pour les ménages qui louent de la terre du côté maasai. Si la saison est propice, les excédants sont revendus localement aux Maasai ou exportés vers d'autres régions kenyanes, moins bien loties. Si elle est mauvaise, il y a quand même de la nourriture, même si tout le monde s'en plaint, et même si certains ménages peuvent traverser des périodes extrêmement difficiles, cet état n'a rien à voir avec les famines qui peuvent ravager l'est du Kenya (presse des dernières années). En cas de conflits, les relations commerciales peuvent s'inverser, comme début 1998, où ce sont les Maasai qui se sont mis à revendre leur maïs aux Gusii, à Magenche.

Cette stratégie de diversification des cultures sur des terres de petite superficie fait qu'individuellement, chaque variété est cultivée sur des micro – parcelles. Le terme utilisé localement se traduit par "*contour*" en anglais, ce qui signifie une "bande" de terre. On pourrait se demander si ce genre d'exploitation agricole est viable économiquement. On peut voir d'une part que l'association des cultures permet de multiplier la superficie utilisée. La superficie développée d'une parcelle équivaut parfois à 2 ou à 3 fois sa superficie réelle. C'est aussi ce que constate Guichaoua au Burundi et au Rwanda, où l'intensification agricole a été comparable à celle que l'on trouve en pays gusii (1989, p.67). Même si la productivité de chaque plante est parfois moindre que si elle avait été cultivée seule, ce n'est pas toujours le cas : certaines associations sont connues pour favoriser la composition du sol de l'une et l'autre plante, comme le maïs et les haricots par exemple.

Que ce soit dans ces conditions de tension ou les années de paix le long de la frontière, le bien-être de la population de Magenche dépend surtout de deux secteurs de l'activité agricole : les cultures de rente, et le maïs. Si les premières sont réservées à la vente, sauf exception, le second est une culture mixte. Avant tout vivrière, les surplus sont néanmoins vendus, et la vente de maïs en elle même est une activité que pratique une partie de la population féminine de Magenche, au fil des saisons.

Nous allons nous intéresser dans un premier temps au thé et au café (I), avant d'aborder la vente du maïs (II).

I. Planter du thé ou du café, un investissement à moyen terme

Investir dans la plantation de thé ou de café est un pari à long terme par rapport aux échéances locales : il faut attendre deux ou trois ans après l'apport initial pour percevoir les premières entrées d'argent. Le processus de décision lié à la plantation d'une culture de rente est comparable pour le thé et pour le café, dans le sens où l'investissement de départ et les délais d'amortissement de cette somme sont a priori proches, mais fortement dépendants de la conjoncture et de la qualité et de la quantité de main-d'œuvre apportée.

Aujourd'hui, aucune de ces deux cultures ne satisfait pleinement le producteur, frustré par l'irrégularité des retours d'argent, directement liée à la conjoncture internationale et aux caprices du climat gusii. La surproduction de thé, due aux pluies abondantes en 1997/1998, a apporté un surcroît de travail important pour les producteurs, dont ils n'ont eu aucun bénéfice, puisque l'état des pistes a empêché les camions de la KTDA de venir chercher la récolte pendant plusieurs semaines.

Tableau 7-1. Superficie totale cultivée et nombre de plants de café et de thé à Magenche

Café	rien	moins de 100 caféiers	plus de 100 caféiers	Total
Superficie cultivée				
moins de 1 acre	54,3 %	33,3 %	12,3 %	162
moins de 2 acres	39,2 %	33,9 %	26,9 %	171
de 2 à 4 acres	31,6 %	28,0 %	40,4 %	193
plus de 4 acres	29,6 %	24,1 %	46,3 %	108
Total	248	192	194	634

Thé	rien	moins de 1000 arbustes	plus de 1000 arbustes	Total
Superficie cultivée				
moins de 1 acre	50,6 %	39,5 %	9,9 %	162
moins de 2 acres	33,9 %	40,4 %	25,7 %	171
de 2 à 4 acres	19,7 %	32,6 %	47,7 %	193
plus de 4 acres	15,7 %	20,4 %	63,9 %	108
Total	195	218	221	634

Source : V. Golaz, enquête Magenche 1997-1998.

Le discours populaire est extrêmement médisant à l'égard des cultures de rente, mais elles s'avèrent tout de même être une source régulière de revenus, même s'ils ne sont pas aussi élevés qu'espéré. Globalement, les superficies accordées aux cultures de rente sont proportionnelles à la superficie totale cultivée (tableau 7-1). S'il n'est pas rare de trouver des parcelles de thé, ou surtout de café et de pyrèthre, abandonnées, ou

consacrées à d'autres cultures, les nouveaux planteurs existent aussi. Les stratégies liées à la plantation de cultures de rente semblent persister par delà le mécontentement général.

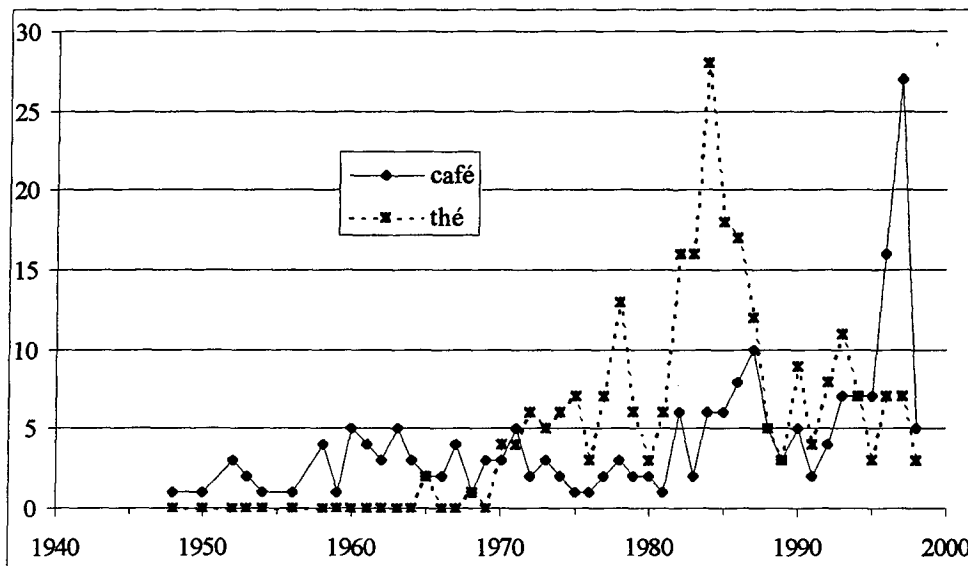
Voyons tout d'abord l'évolution des nouvelles plantations de thé et de café au cours du temps (1). Ensuite, nous pourrions étudier l'influence de la présence d'une culture sur l'adoption de l'autre (2). Enfin, la première plantation de thé ou de café sera analysée (3).

1) Dates de plantation dans l'échantillon

Si le nombre de nouveaux planteurs de thé et de café à Magenche fluctue au cours du temps (a), c'est aussi le cas du nombre de pieds de chaque espèce plantés (b).

a) De nouvelles plantations fortement liées à la conjoncture

Figure 7-1. Nombre de nouveaux planteurs de thé et café chaque année à Magenche



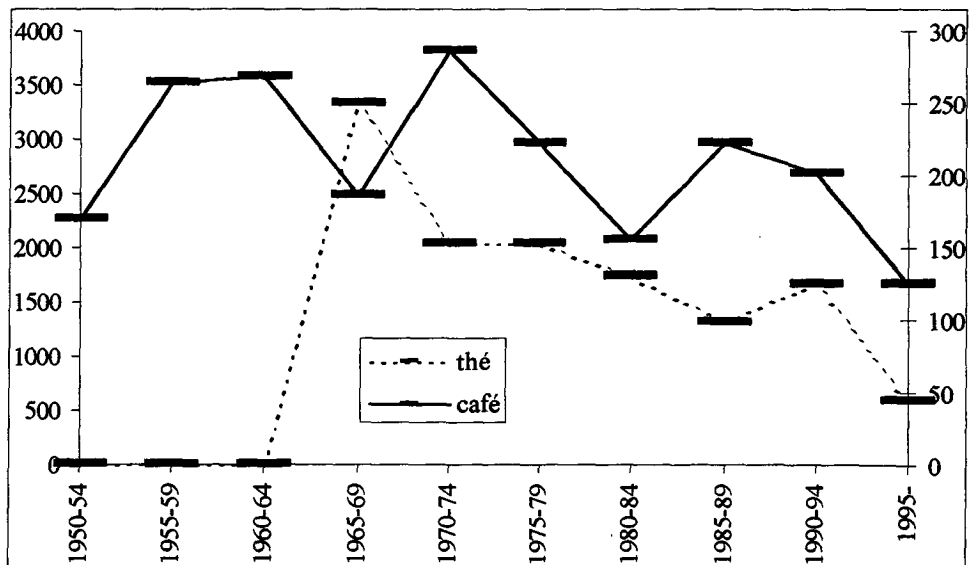
La figure 7-1 montre les fluctuations du nombre de nouveaux planteurs chaque année parmi les 617 ménages interrogés à Magenche, qui se souviennent de ces dates. Il y a un pic dans les plantations de thé autour de la date d'ouverture de l'usine d'Ogembo, date avant laquelle les feuilles récoltées devaient être transportées jusqu'à celle de Nyamache. Depuis 1988 le nombre de nouvelles plantations oscille. Les plantations de caféiers fluctuent depuis les années 1950. On observe un pic dans les plantations en 1978 et en 1987, qui correspondent approximativement aux périodes de

flambée du prix du café sur le marché international. Mais ce qui frappe à prime abord, ce sont les années 1996 et 1997, qui ont connu un surcroît de nouvelles plantations. La chute apparente en 1998 est liée au fait que l'enquête a été réalisée au début de l'année, les résultats obtenus devraient être multipliés par 4 ou 5 pour estimer les nouveaux planteurs de l'année 1998. Ce dynamisme peut sembler étonnant dans un pays où la filière café est en dégradation. Il montre à quel point les paysans gusii sont dépendants des revenus des cultures de rente : encore une fois, malgré une montée du mécontentement général à la suite de la dépression de 1991-1993, aussi visible sur la figure 7-1, les gens de Magenche s'impliquent dans le secteur comme s'il ne s'était rien passé.

b) Des plantations de plus en plus limitées

La figure 7-2 montre cependant que la taille moyenne de ces nouvelles plantations est de plus en plus petite. Localement, si dans les discours le café est déprécié, c'est également de plus en plus le cas du thé, auquel les planteurs avaient accordé beaucoup d'espoirs. Il est possible qu'il y ait un repli du thé sur le café, qui commence aussi à s'imprimer sur les paysages. Une parcelle de thé est souvent délimitée par une ou plusieurs haies de caféiers. Même si le thé reste la source principale de revenus, le café est là par sécurité, pour le cas où le marché du thé deviendrait vraiment insatisfaisant.

Figure 7-2. Evolution du nombre moyen de plants de thé et café achetés à Magenche



c) Les nouveaux planteurs de café

Qui sont ces ménages qui se mettent à planter du café à la fin des années 1990 ? 48 ménages sont dans ce cas, ils ont planté des caféiers sur leurs terres en 1996, 1997 ou 1998. Leurs caractéristiques sont les mêmes que celles des ménages qui adoptent du café à d'autres moments, à la conjoncture près. En effet, ils se sont formés plus récemment, comptent moins de membres en moyenne, leurs membres sont plus jeunes, les superficies qu'ils cultivent sont légèrement plus petites.

Conclusion

La culture du café, même si elle semble peu populaire dans les discours des habitants de Magenche, se diffuse de plus en plus au sein de la population. La tendance actuelle est la multiplication d'exploitations de plus en plus petites, certains plantant moins d'une dizaine d'arbustes. Cette ligne de quelques caféiers rapportera du numéraire dans un délai de 3-4 ans, sans prendre vraiment de place sur une exploitation de taille de plus en plus réduite.

2) Concurrence entre thé et café

Le thé et le café, introduits avec quelques années d'écart à Magenche, se sont diffusés en parallèle au sein de la population. Voyons si la culture de l'un influence l'adoption de l'autre.

Lorsque l'investissement ou la décision de planter n'ont pas été personnels, il est plus difficile de dater l'événement, surtout si il s'est produit avant la naissance de l'individu interrogé (pour les jeunes hommes), ou avant son arrivée (pour les femmes en union). Il est par conséquent nécessaire de se limiter aux hommes qui ont un accès à la terre pour avoir suffisamment d'informations sur la date de plantation.

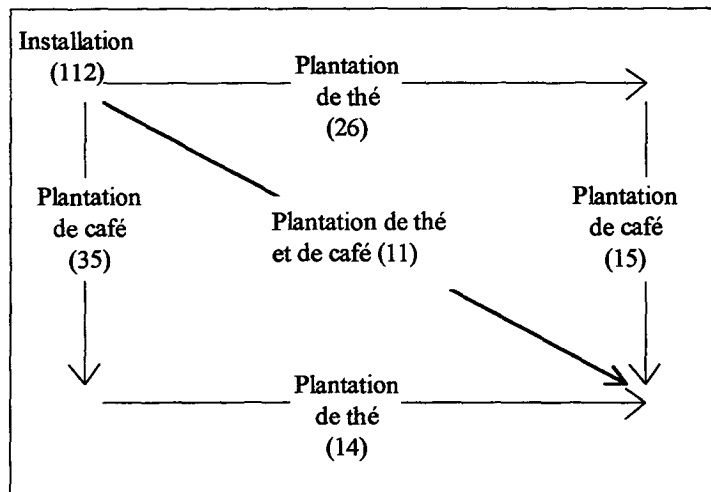
Lorsqu'un homme (puisque la décision est masculine) plante des plants de thé et des caféiers au cours de sa vie, il est très peu probable que les deux événements aient lieu à une saison d'intervalle. On peut donc faire l'hypothèse que si du thé et du café sont plantés la même année, il ne s'agit pas de deux décisions successives mais d'une seule. Dans cette partie, nous considérons donc trois cas (figure 7-3), au lieu des deux cas habituellement utilisés sous l'hypothèse de non-simultanéité des événements étudiés :

- le cas où le thé est planté en premier lieu, le café éventuellement ensuite ;
- le cas où le café est planté en premier lieu, le thé éventuellement ensuite ;

- le cas où thé et café sont plantés simultanément.

Le café ayant été introduit avant le thé en pays gusii (voir chapitre 1), on constate que les ménages qui ont commencé par planter du café sont plus nombreux que les autres. D'après les travaux de Carlsen en pays gusii, les ménages qui ont planté des caféiers sont moins rapides que les autres à adopter d'autres cultures de rente (1980, p.61). C'est aussi ce que constate Carolyn Barnes (1976, p.207) à propos des pionniers de la caféiculture. On voit ici que seulement 40 % des ménages qui ont commencé par le café ont aussi planté du thé, alors que 58 % des ménages qui ont commencé par le thé ont aussi planté du café.

Figure 7-3. Concurrence entre plantation de thé et plantation de café chez les hommes ayant accès à la terre à Magenche



La figure 7-4 montre cependant qu'au delà de 6 années après l'installation, le risque de planter du thé est plus important pour ceux qui ont du café que pour ceux qui n'en ont pas. Avant cela, les risques sont plus forts pour ceux qui ne possèdent pas de caféiers. La théorie de Carlsen n'est donc vérifiée à Magenche que pendant les premières années après le moment où un homme a accès à la terre. De plus, les risques de planter thé et café simultanément sont plus forts dans les premières années après l'installation que par la suite, mais restent néanmoins environ trois fois moins forts que celui de planter uniquement du thé par exemple.

Figure 7-4. Risques cumulés de plantation de thé à Magenche

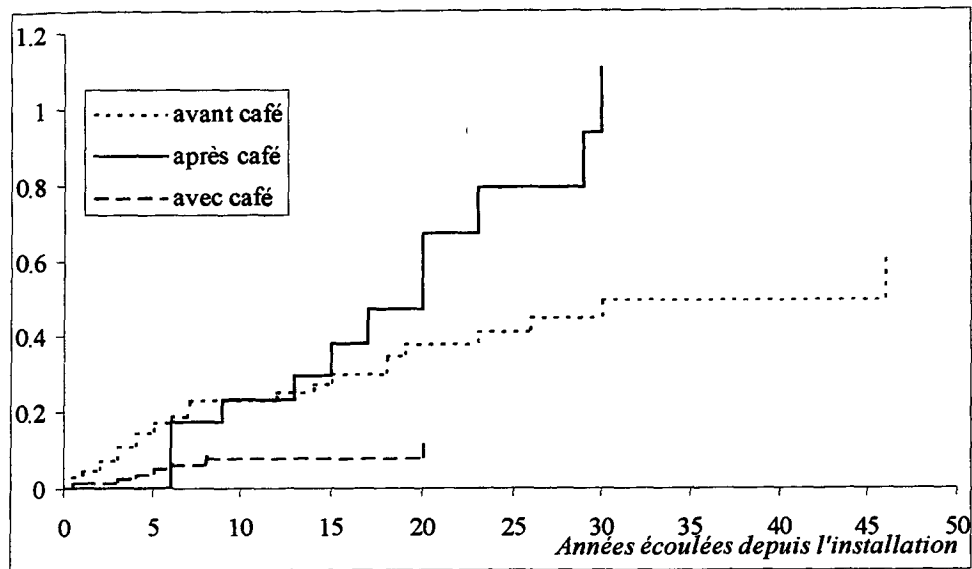
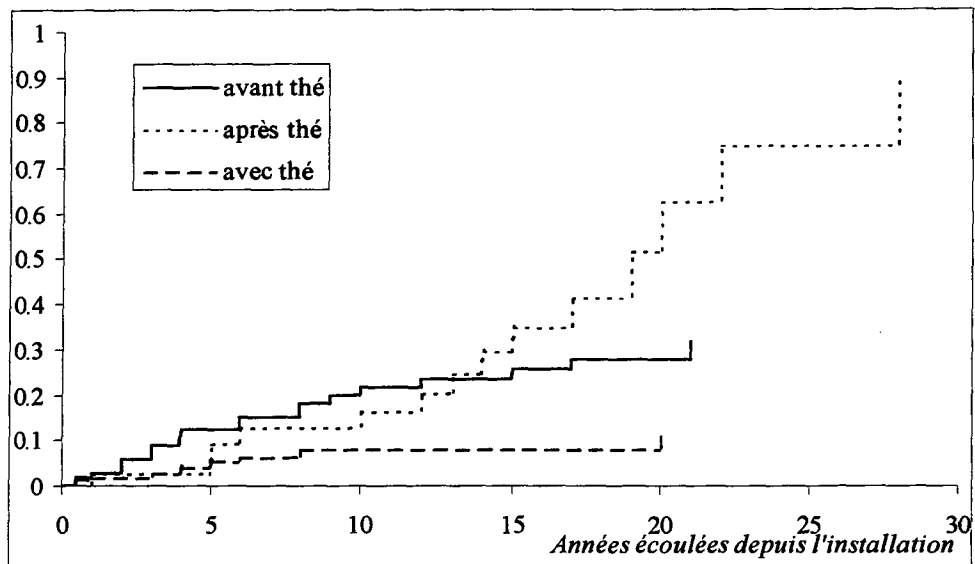


Figure 7-5. Risques cumulés de plantation de café à Magenche



Pour les plantations de café, on obtient à peu près les mêmes allures de courbes : les hommes qui ont déjà du thé ont plus de chances que les autres de planter du café à partir de 5 ans après l'accès à la terre (figure 7-5). Au cours des cinq premières années, c'est le contraire : ceux qui n'ont ni thé ni café ont plus de chances que les autres de planter du café. Planter du thé et planter du café sont deux événements qui dépendent l'un de l'autre, mais l'effet de l'un sur l'autre est fonction du moment de la vie de l'utilisateur des terres. Au cours des premières années suivant l'accès à la terre, la probabilité de planter l'un est plus forte si l'on n'a pas déjà planté

l'autre, et à partir de 5-6 ans après le moment de l'accès à la terre, la probabilité de l'un est toujours plus forte si l'autre s'est déjà produit.

La théorie du « minimax » est vérifiée pour la catégorie de la population qui investit dans les cultures de rentes : ils ont tendance à diversifier ces cultures pour leur propre sécurité, de manière à ne pas dépendre entièrement du cours de l'un ou l'autre produit sur le marché international. Cette sécurisation différencie probablement fortement ces ménages des autres. C'est ce que nous allons voir dans la partie suivante, en analysant les différences entre les adeptes des cultures de rente et les autres.

3. Une décision lourde de conséquences : la première plantation de thé et de café

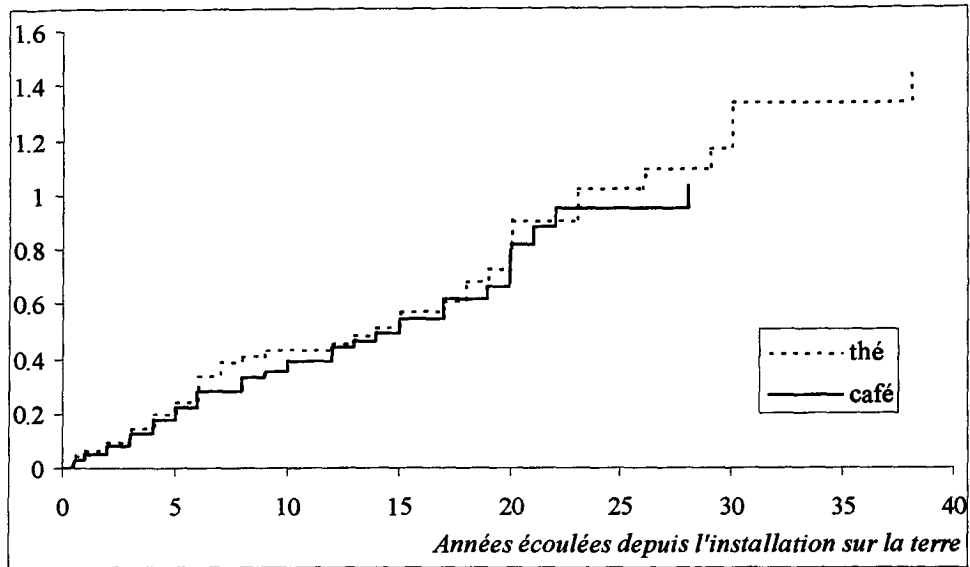
Cette partie prend en considération les hommes à partir du moment où ils reçoivent de leur père une partie de ses terres, qui n'est plantée ni de thé ni de café. C'est sur les individus eux-mêmes que repose alors la décision d'investir dans l'une ou l'autre de ces cultures de rente.

Dans la plupart des cas, quels que soient le nombre d'arbustes ou l'espèce plantée, la culture ne nécessite d'apport d'argent de l'extérieur qu'au moment de sa plantation. Les dépenses ultérieures (engrais, frais de taille, ...) peuvent être déduites des bénéfices. Des rentrées d'argent régulières, à long terme, reposent donc sur la décision prise au moment de la première plantation.

On étudie ici la durée qui s'écoule entre l'accès à la terre d'un homme et le moment où il plante les premiers arbustes de thé ou de café, dans le cas où il n'en a pas encore sur ses terres. Il est parfois possible qu'un fils hérite de la parcelle de thé ou de café de son père, à la mort de celui-ci. Il y a un seul jeune homme dans l'échantillon qui a reçu de son père une parcelle de thé. Comme c'est le processus décisionnel qui nous intéresse ici, ce cas n'est pas pris en compte dans la suite.

La distinction entre thé et café n'est pas faite, de manière à avoir un nombre suffisant d'événements pour améliorer la validité des statistiques. Ce choix se justifie par le fait qu'économiquement, à la plantation, le coût est équivalent. La figure 7-6 montre de plus que les probabilités de planter du thé ou du café sont comparables tout au long de la vie des individus, ce qui confirme la pertinence de l'association de ces deux cultures pour l'analyse.

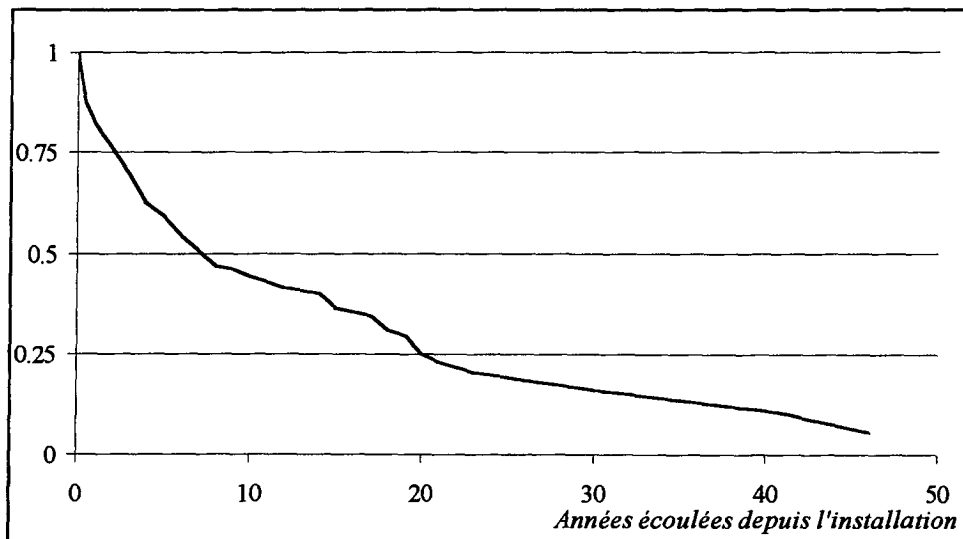
Figure 7-6. Risques cumulés de plantation de café ou de thé à Magenche



a) *L'effet de caractéristiques individuelles sur la décision de planter thé ou café*

La proportions de nouveaux planteurs est la plus forte au cours des 5 années qui suivent l'accès à la terre (figure 7-7), puis elle décroît progressivement pendant les dix années suivantes. Une nouvelle vague de premières plantations concerne les hommes qui ont accès à la terre depuis 15 à 20 ans.

Figure 7-7. Fonction de séjour sans thé ni café, à partir de l'installation sur la terre



Les hauts et les bas du marché du café touchent tous les groupes d'années de naissance

Alors que la population gusii a été perçue comme « réticente » à l'adoption du café dans les années 40 et 50, et plus prompte à ce type d'innovation par la suite, les trajectoires individuelles montrent que la probabilité de plantation de thé ou café à partir du premier accès à la terre ne sont pas significativement différentes pour les groupes d'années de naissance distincts. En revanche la conjoncture a une influence nette sur la plantation de thé ou de café (tableau 7-2) : c'est vers 1984 (date de l'ouverture de l'usine de la KTDA à Ogembo) que les risques de planter sont les plus forts, ils étaient 2 fois plus faibles avant 1977 et 3 fois moins forts vers 1990. Depuis le milieu des années 1990, la probabilité de planter du café ou du thé pour la première fois est remontée, atteignant un niveau qui n'est pas significativement différent de celui de 1984.

Tableau 7-2. Effet de la période de conjoncture sur la plantation de café ou de thé à Magenche

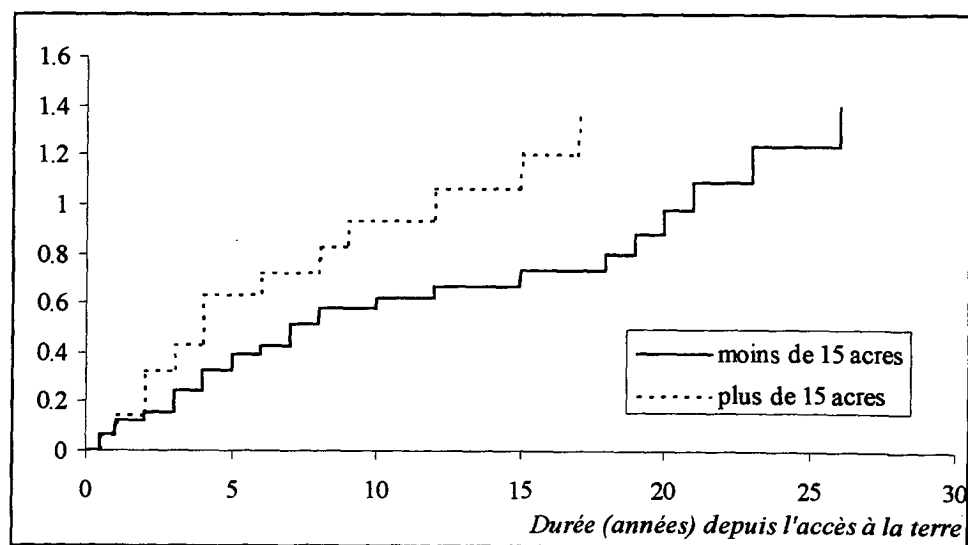
	Coefficient	Ecart-type
Avant 1977	-0,77**	0,33
De 1978 à 1982	-0,55	0,48
De 1983 à 1987	<ref>	
De 1988 à 1992	-1,20**	0,52
Après 1993	-0,22	0,33

* significatif à 10 %, ** significatif à 5 %, *** significatif à 1 %

Source : V. Golaz, enquête Magenche 1997-1998.

La richesse foncière et les plantations de thé et de café

Figure 7-8. Risques cumulés de plantation de café ou de thé à Magenche selon la superficie des terres paternelles



La superficie des terres possédées par le père n'apporte des résultats significatifs qu'au delà de 15 acres : les hommes dont le père possède plus de 15 acres ont 1,5 fois plus de risques que les autres de planter du thé ou du café (figure 7-8).

Tableau 7-3. Effet de la superficie des terres possédées sur la plantation de café ou de thé à Magenche

	Coefficient	Ecart-type
Modèle 1 : Superficie des terres paternelles :		
Moins de 15 acre	<ref>	
Plus de 15 acre	0,44*	0,25
Modèle 2 : Superficie potentiellement héritée :		
Moins de 1 acre	<ref>	
Plus de 1 acre	0,53*	0,30
Modèle 3 : Loué en pays maasai :		
Moins de 2,5 acres	<ref>	
Plus de 2,5 acre	-0,59	0,43
Modèle 4 : Superficie totale utilisable :		
Moins de 1 acre	<ref>	
Plus de 1 acre	0,77*	0,40
Modèle 5 : Superficie possédée en pays gusii :		
Moins de 1 acre	<ref>	
Plus de 1 acre	0,93**	0,40

* significatif à 10 %, ** significatif à 5 %, *** significatif à 1 %

Source : V. Golaz, enquête Magenche 1997-1998.

La fraction de ces terres qui devrait, sous l'hypothèse d'un partage égal entre les fils, revenir à l'individu interrogé, a un léger effet positif sur la durée écoulée avant la première plantation de thé ou de café (tableau 7-3, modèle 2) : les individus qui possèdent plus de 1 acre de terre ont 1,7 fois plus de chances que les autres de se lancer dans l'une de ces cultures de rente. La superficie totale dont dispose la personne, incluant les terres louées, a un effet similaire : ceux qui peuvent cultiver plus de 1 acre ont plus de 2 fois plus de chances que les autres de planter thé ou café pour la première fois (modèle 4). Mais les personnes qui louent beaucoup de terre en pays maasai, sont moins susceptibles de planter du thé ou du café que celles qui n'en louent pas, ou en louent peu (modèle 3). Peut-être concentrent-elles leurs efforts sur la culture du maïs à grande échelle (certains ménages plus aisés que les autres peuvent avoir moins besoin de diversifier leurs sources de revenus que les autres). Les meilleurs résultats sont obtenus pour la superficie des terres possédées en pays gusii : un homme qui possède plus d'une acre en pays gusii a 2,5 fois plus de chances qu'un autre de planter du thé ou du café (modèle 5).

Des enfants privilégiés : l'aîné et le benjamin

Il n'y a pas de différence de comportement significative entre adventistes et catholiques. Le clan auquel appartient l'individu n'apporte rien, et la zone à laquelle sa parcelle de terre appartient n'a pas non plus d'influence sur la première plantation de thé ou de café. Le statut matrimonial du père, en particulier le fait qu'il soit polygame ou monogame, n'a pas d'effet significatif sur la première plantation de thé ou de café. Mais le rang de naissance de l'individu interrogé en a : l'aîné a 2 fois moins de chances que les autres de planter du thé rapidement, et le petit dernier a 6 fois moins de chances que les autres d'en planter (figure 7-9, tableau 7-4). Ce comportement est cohérent dans la mesure où c'est l'un de ces deux fils qui, dans la plupart des cas, va hériter de la parcelle de thé ou de café de son père à la mort de celui-ci.

Figure 7-9. Risques cumulés de plantation de café ou de thé à Magenche selon le rang de naissance

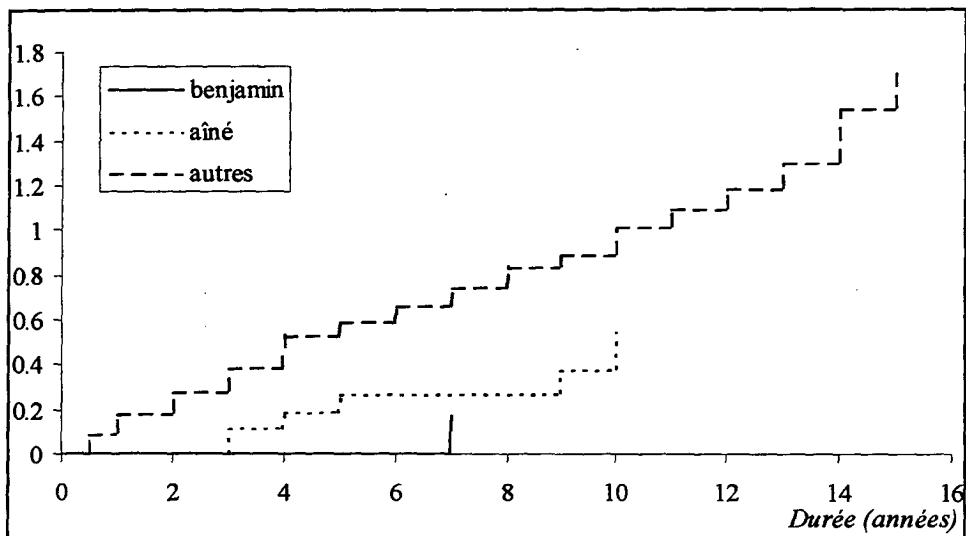


Tableau 7-4. Effet du rang de naissance sur la plantation de café ou de thé à Magenche

	Coefficient	Ecart-type
Aîné	-0,75**	0,33
Benjamin	-1,79**	0,72
Autre	<ref>	

* significatif à 10 %, ** significatif à 5 %, *** significatif à 1 %

Source : V. Golaz, enquête Magenche 1997-1998.

Activités professionnelles et plantation de thé ou de café

Le niveau d'instruction de l'individu n'a aucune influence sur son adoption des deux cultures de rente étudiées ici. De même, le fait d'avoir vécu ailleurs qu'en pays gusii rural n'intervient pas, quelle que soit la manière dont on essaie de modéliser ce paramètre (variable booléenne, seuil ou paramètre continu, sous forme polynomiale ou autre). L'activité du père n'a pas non plus d'influence sur la première plantation de thé ou de café. Seule l'activité de l'individu laisse apparaître l'indication d'une différence de comportement chez les membres du secteur informel : ceux-ci ont 1,7 fois plus de risques que les autres de commencer à cultiver du thé ou du café (tableau 7-5). Les individus ayant un emploi formel ne se démarquent pas des autres de manière significative, peut-être parce qu'ils sont en trop faible effectif dans l'échantillon. Les tentatives de modélisation de l'influence de la durée passée dans le secteur privé ou public, et dans le secteur informel, n'apportent pas de résultats significatifs.

Tableau 7-5. Effet de l'activité principale sur la plantation de café ou de thé à Magenche

	Coefficient	Ecart-type
Modèle 1		
Agriculture / élevage	<ref>	
Activité informelle	0,43*	0,26
Emploi formel	-0,52	0,40
Modèle 2		
Activité informelle	0,54**	0,25
Autre	<ref>	

* significatif à 10 %, ** significatif à 5 %, *** significatif à 1 %

Source : V. Golaz, enquête Magenche 1997-1998.

*La famille, une aide nécessaire pour la culture du thé et du café***Tableau 7-6. Effet de la première mise en union sur la plantation de café ou de thé à Magenche**

	Coefficient	Ecart-type
A déjà vécu en union :		
Oui	0,79**	0,36
Non	<ref>	

* significatif à 10 %, ** significatif à 5 %, *** significatif à 1 %

Source : V. Golaz, enquête Magenche 1997-1998.

Si l'influence du nombre d'enfants à la charge de l'homme ne peut être mesurée (voir chapitre 2, partie C), le fait d'avoir déjà vécu en union a une forte influence sur la plantation de thé ou de café (tableau 7-6) : les risques de plantations

sont plus de 2 fois plus forts pour les hommes ayant déjà vécu en union. Comme le thé et le café sont deux cultures qui demandent un travail important et régulier, la présence d'une femme et d'enfants pour s'occuper des plantations était attendue.

b) Les facteurs de la plantation de thé ou de café

Les paramètres significatifs peuvent être rassemblés dans un seul modèle (tableau 7-7). On peut tout d'abord remarquer que le secteur d'activité de l'individu n'a pas dans ce modèle d'influence sur son éventuel choix de planter du thé ou du café. Seuls apparaissent la conjoncture, les terres possédées et louées, le rang de naissance et le fait d'avoir vécu en union.

Tableau 7-7. Les facteurs de la plantation de thé ou de café

nombre d'individus : 110

nombre d'événements : 71

maximum de vraisemblance : - 261

	Coefficient	Ecart-type
PARAMETRES DEPENDANT DU TEMPS		
Périodes de conjoncture :		
avant 1977	-1,08***	0,35
de 1978 à 1982	-0,84	0,49
de 1983 à 1987	<ref>	
de 1988 à 1992	-1,28**	0,53
après 1993	-0,46	0,34
Avoir déjà vécu en union :		
union	0,85**	0,38
Superficie louée en pays maasai :		
moins de 2,5 acres	0,95**	0,46
plus de 2,5 acres	<ref>	
Superficie possédée en pays gusii :		
moins de 1 acre	<ref>	
plus de 1 acre	1,23***	0,41
PARAMETRES FIXES		
Rang de naissance :		
aîné	-0,77**	0,34
benjamin	-1,83**	0,77
autre	<ref>	

* significatif à 10 %, ** significatif à 5 %, *** significatif à 1 %

Source : V. Golaz, enquête Magenche 1997-1998.

Un homme qui n'est ni l'aîné ni le benjamin, a 70 fois plus de chances de planter du thé ou du café en 1985 plus de 20 fois plus de chances de planter du thé ou du café qu'un autre, qui est le benjamin de sa famille, n'en a en 1990. Tous autres

paramètres égaux par ailleurs, un homme qui vit en union et possède plus de 1 acre en pays gusii a 8 fois plus de chances de planter du thé ou du café qu'un célibataire qui a moins d'une acre de terre. Louer plus de 2,5 acres en pays maasai divise les chances de planter du thé ou du café par 2,5 : les ménages dans ce cas se concentrent peut-être sur la revente du maïs, plus que sur les cultures de rente pures, comme le thé ou le café.

Ces caractéristiques dépendent du temps, et évoluent donc au cours de la vie de l'individu. Le risque est le plus fort lorsque l'homme est en union, possède beaucoup de terre, et en loue peu en pays maasai.

Conclusion

Il aurait été intéressant de mesurer l'impact de l'adoption de ces cultures par un membre de la famille ou du lignage sur les autres, par exemple entre le père et le fils, mais l'enquête ne permet pas d'avoir accès à cette information.

On ne trouve pas de résultat significatif de la durée passée en activité (secteur privé ou activités informelles) sur l'investissement dans la plantation de théiers ou de caféiers. Peut-être est-ce dû à la petite taille de l'échantillon.

En conclusion, les seules caractéristiques individuelles qui ont un effet sur la plantation de thé ou de café sont des aspects fonciers, sociaux ou matrimoniaux. La conjoncture intervient aussi, de manière sensible. Mais migrations et activités n'ont pas d'effet apparent. Cela suggère-t-il qu'il n'y a pas d'investissement dans la terre d'argent gagné en migration ? Il est possible que les investissements de numéraire à Magenche permettent en premier lieu de louer de la terre supplémentaire pour le maïs. Planter du thé ou du café en grande quantité (plus qu'une ligne de caféiers pour limiter une parcelle, par exemple) signifie l'impossibilité future d'obtenir sur cette parcelle une productivité intéressante pour des cultures vivrières, associées au thé ou au café. Les résultats montrent que les nouveaux planteurs sont les ménages qui ont suffisamment de terre pour garder un minimum de superficie en cultures vivrières. Mais l'influence notable de la superficie des terres louées en pays maasai montre que ceux qui louent beaucoup ont tendance à planter plus volontiers des cultures de rente à leur domicile. En cas de conflits, ces ménages devront pour la plupart acheter du maïs, pour compléter leur production insuffisante, avec l'argent des cultures de rente.

Acheter du maïs est aisé, lorsqu'on en a les moyens. La partie suivante nous dévoile les intermédiaires de la vente du maïs.

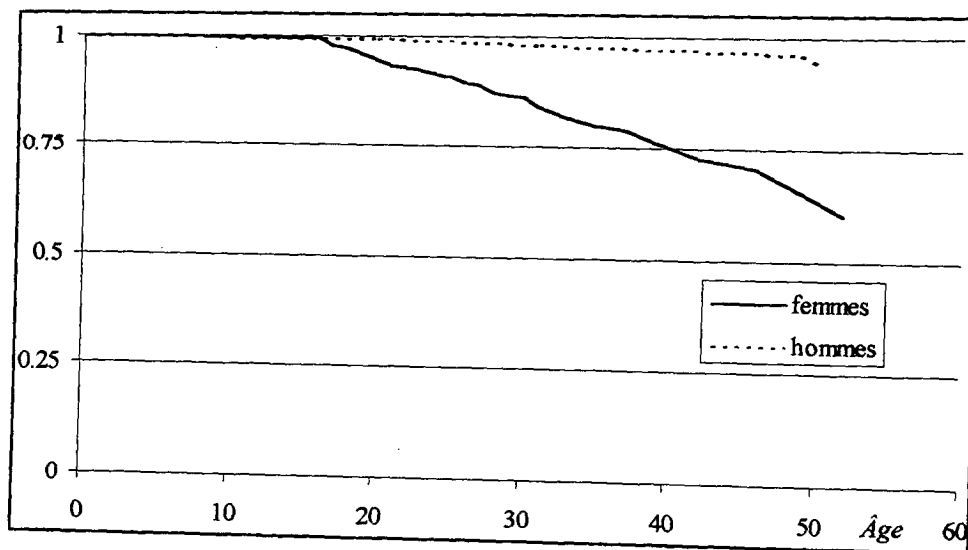
II. La vente de maïs, une activité très largement féminine

Le maïs est aujourd'hui la base de l'alimentation chez les gusii. Tous n'en vendent pas, mais tout le monde en consomme, et la plupart en cultivent. A Magenche, la vente aux particuliers concerne surtout les femmes. Seulement cinq hommes (1,7 %) se sont illustrés dans ce secteur, alors que c'est le cas de 51 femmes de l'échantillon (15,7 %). On ne peut pas manquer de remarquer, à l'entrée du marché de Magenche, la ligne de femmes qui revendent le maïs en grain, quasiment toutes les après-midi.

1) L'âge à la première vente de maïs

La figure 7-10 donne la fonction de séjour avant l'entrée dans ce secteur d'activité. On y voit des allures de courbes très différentes pour les hommes et pour les femmes. Ces dernières s'illustrent pour la première fois dans la vente de maïs en proportion quasiment constante à chaque âge, de 15 à 50 ans.

Figure 7-10. Fonction de séjour avant la première vente de maïs selon le sexe

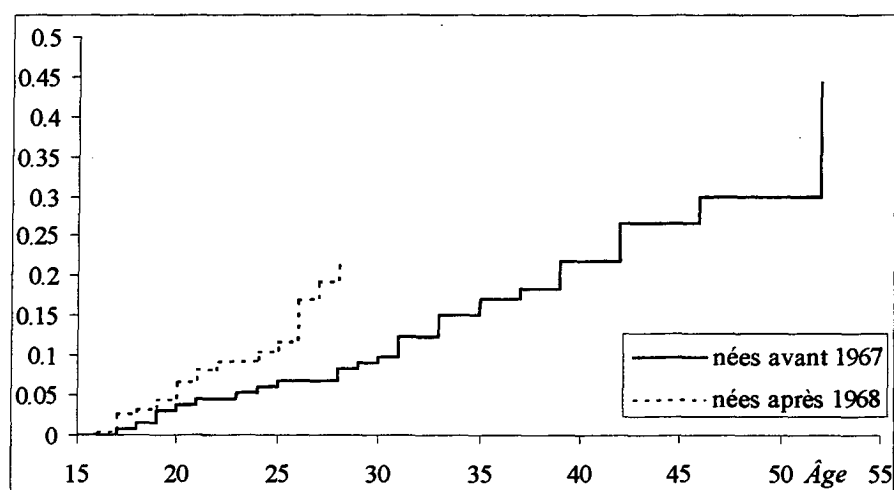


Au vu des différences d'ampleur des activités de vente de maïs des hommes et des femmes, j'ai choisi de faire porter la suite de l'analyse exclusivement sur les femmes.

a) *L'année de naissance prime sur la conjoncture*

Alors qu'un passage rapide à Magenche pourrait donner l'impression que la vente de maïs est réservée aux femmes âgées, on voit sur la figure 7-11 que les risques de se mettre à vendre du maïs sont plus de 2 fois plus forts à tout âge pour les femmes nées après 1968 que celles nées avant cela. Il n'y a pas de différences significative entre les femmes nées avant 1952 et celles qui sont nées entre 1952 et 1967.

Figure 7-11. Risques cumulés de vendre du maïs pour la première fois, selon l'année de naissance



L'effet de la période de conjoncture est assez faible (tableau 7-8). Il apparaît néanmoins une légère baisse du risque de débiter dans la vente de maïs au cours des années 1980, puis une reprise dans les années 1990 : une femme a 2 fois plus de risques de commencer à vendre du maïs en 1995 qu'en 1985 (modèle 1). Dans un modèle additif (modèle 3), les effets des périodes de conjoncture et des groupes d'années de naissance se neutralisent et n'apparaissent plus, alors qu'un modèle multiplicatif (modèle 4), plus précis permet de montrer qu'il n'y a pas d'évolution significative dans le temps, seule la différence d'année de naissance est importante. Dans la suite, nous nous contenterons donc d'utiliser les groupes d'années de naissance.

Tableau 7-8. Effets de la période de conjoncture sur l'entrée dans le secteur informel

	Coefficient	Ecart-type
Modèle 1 : périodes de conjoncture		
Avant 1979	-0,44	0,40
De 1980 à 1989	-0,77**	0,38
Après 1990	<ref>	
Modèle 2 : groupes d'années de naissance		
Nées avant 1967	-0,77**	0,36
Nées après 1968	<ref>	
Modèle 3 : périodes de conjoncture + groupes d'années de naissance		
Conjoncture :		
Avant 1979	-0,06	0,50
De 1980 à 1989	-0,51	0,43
Après 1990	<ref>	
Années de naissance :		
Nées avant 1967	-0,58	0,48
Nées après 1968	<ref>	
Modèle 4 : Périodes de conjoncture x groupes d'années de naissance		
Nées avant 1967 :		
Avant 1979	-0,68	0,44
Après 1980	-0,90**	0,41
Nées après 1968 :		
Avant 1989	-0,46	0,76
Après 1990	<ref>	

* significatif à 10 %, ** significatif à 5 %, *** significatif à 1 %

Source : V. Golaz, enquête Magénche 1997-1998.

b) Une activité des femmes en union

Les femmes qui ont déjà vécu en union ont presque 5 fois plus de chances de commencer à vendre du maïs que les autres (tableau 7-9, modèle 1). Il n'y a pas de différence significative entre les femmes pour lesquelles la compensation matrimoniale a été payée et pour les autres (modèle 2). La vente de maïs est donc le fait de femmes vivant sur les terres d'un conjoint. Une jeune fille habitant chez ses parents ne pourra pas se lancer dans une activité comprenant achat et revente, car les revenus de ses activités sont toujours reversés à ses parents : les seules activités informelles auxquelles elle pourra se consacrer sont celles qui ne nécessitent aucun investissement, et le plus souvent, cela se résume à la vente de légumes du potager qu'elle cultive elle-même.

Tableau 7-9. Effets du statut matrimonial sur la première vente de maïs

	Coefficient	Ecart-type
Modèle 1 : union		
N'a jamais vécu en union	<ref>	
A déjà vécu en union	1,50**	0,58
Modèle 2 : union et compensation matrimoniale		
N'a jamais vécu en union	-1,43**	0,59
A déjà vécu en union, mais n'a jamais fait l'objet d'aucun versement de la compensation matrimoniale	<ref>	
A fait l'objet d'un versement de la compensation matrimoniale	0,23	0,34

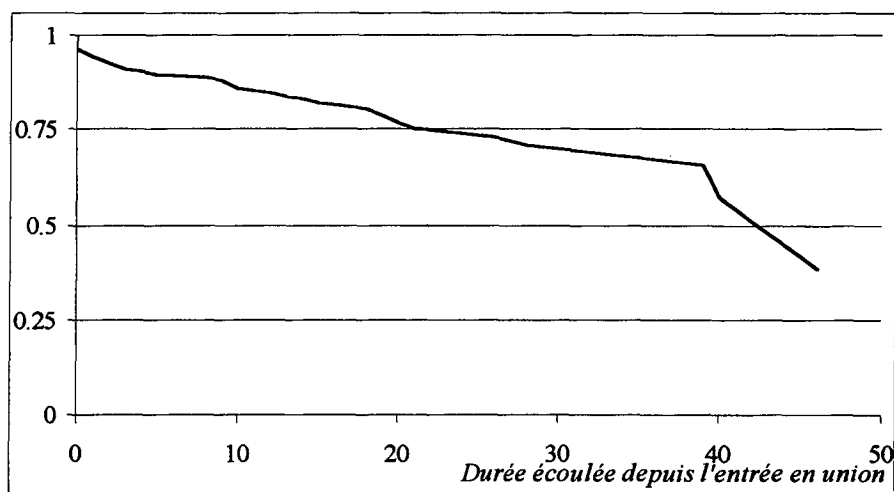
* significatif à 10 %, ** significatif à 5 %, *** significatif à 1 %

Source : V. Golaz, enquête Magenche 1997-1998.

Il est par conséquent pertinent de se placer après l'entrée en union pour étudier la première vente de maïs. Cela simplifie l'approche, puisque les caractéristiques du milieu dans lequel la femme évolue changent du tout au tout à son entrée en union. Nous limiter à cette deuxième phase de la vie d'une femme permet donc d'approcher la réalité avec des variables plus précises, et plus simples à manipuler.

2) Etude de la vente de maïs à partir de l'entrée en union

Figure 7-12. Fonction de séjour entre l'entrée en union et la première année de vente de maïs



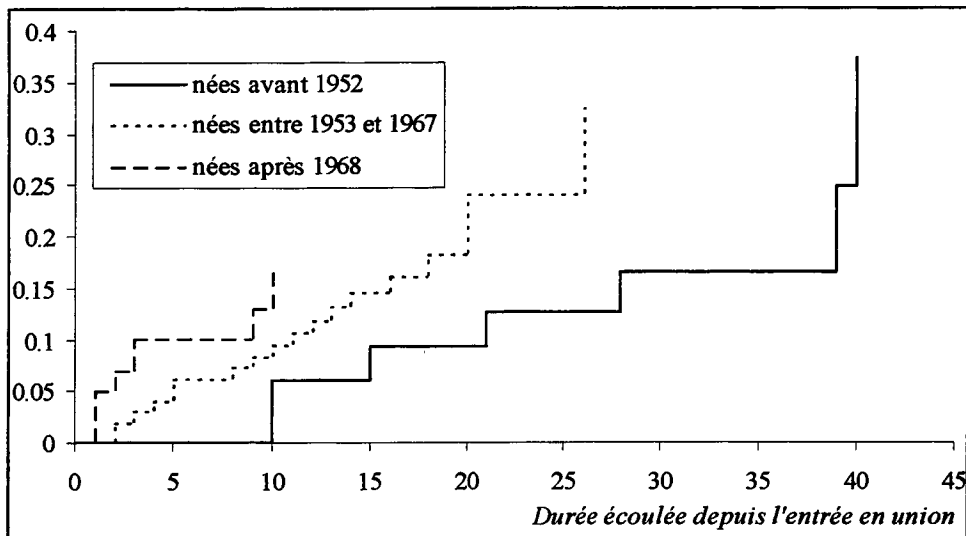
49 femmes sur 259 ont connu cette activité au cours de leur vie en union. Contrairement à ce que l'on trouvait pour l'âge, la fonction de séjour n'est pas ici assimilable à une droite, car elle connaît une rupture brutale 40 ans après la première entrée en union, où la proportion de femmes commençant à vendre du maïs augmente

brutalement (figure 7-12). Mais ce résultat est probablement dû au petit nombre des femmes âgées dans l'échantillon : dans seulement 8 cas, l'entrée en union remonte à plus de 40 ans.

a) Des écarts importants entre groupes d'années de naissance

Les femmes nées après 1968 ont 2,8 fois plus de chances que celles nées avant 1952 de vendre du maïs (figure 7-13) ; celles nées entre 1952 et 1967 en ont déjà 1,9 fois plus. Le marché du maïs semble être de plus en plus développé, c'est un secteur d'activité non négligeable pour les jeunes femmes d'aujourd'hui en milieu rural.

Figure 7-13. Risques cumulés de vendre du maïs après l'entrée en union selon l'année de naissance



La période de conjoncture a un léger effet sur la vente de maïs (tableau 7-10). Depuis le début des années 1980, les risques de commencer à vendre du maïs vont croissant. Au cours des années 1990, une femme a 4 fois plus de risques qu'au début des années 1980 de vendre du maïs pour la première fois. Les périodes de conflits le long de la limite administrative séparant les Gusii des Maasai n'apparaissent pas ici de manière significative. De plus, comme dans la partie précédente, la combinaison des groupes d'années de naissance avec la périodes de conjoncture n'apporte pas d'information autre que la croissance du risque entre groupes d'années de naissance.

Tableau 7-10. Effets de la période de conjoncture sur la vente de maïs, après l'entrée en union

	Coefficient	Ecart-type
Avant 1979	-0,53	0,38
De 1980 à 1984	-1,43*	0,73
De 1985 à 1989	-0,91*	0,48
Après 1990	<ref>	

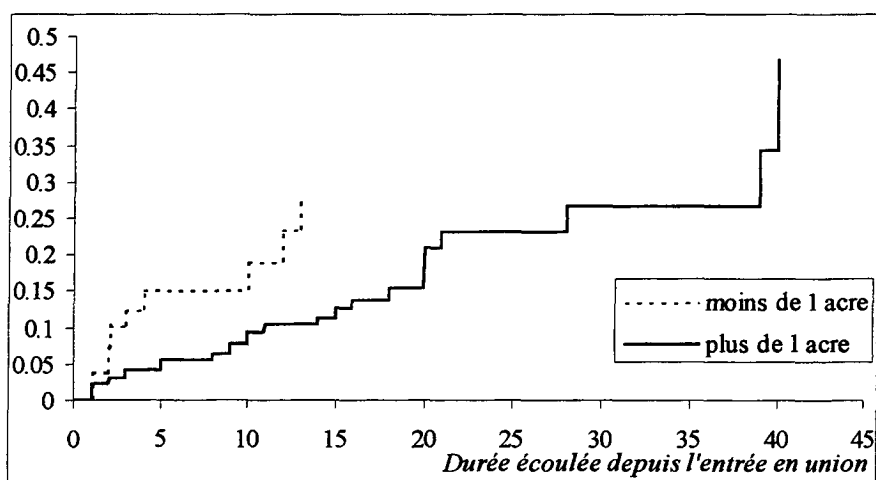
* significatif à 10 %, ** significatif à 5 %, *** significatif à 1 %

Source : V. Golaz, enquête Magenche 1997-1998.

b) Les caractéristiques de l'exploitation agricole

Le moment de l'accès à la terre n'a pas d'influence significative sur la vente de maïs : que ce soit dans les structures ménagères traditionnelles, où les enfants n'ont pas d'accès direct à la terre, ou dans les ménages nucléaires, les belles filles et les femmes ont des risques comparables de commencer à vendre du maïs.

Figure 7-14. Risques cumulés de vendre du maïs après l'entrée en union en fonction de la superficie des terres cultivées en pays gusii



Pour modéliser la superficie cultivée en pays gusii par la femme, j'ai choisi de ne pas utiliser la variable dépendant du temps qui prend à chaque instant pour valeur la superficie allouée à son conjoint. En effet, cette variable prend la valeur 0 avant l'accès individuel à la terre, alors que la femme cultive les terres de son beau-père. Elle ne correspond pas dans ce cas à la superficie cultivée par la femme, dont une partie de la production lui revient. Une variable plus simple, et mieux en adéquation avec la réalité, est la superficie allouée au conjoint ou dont il hérite. J'ai donc choisi ici de prendre cette première superficie dont le conjoint gagne la responsabilité en pays gusii comme indicateur de la superficie cultivée par la femme en pays gusii tout au long de son union. Les femmes qui cultivent les plus petites superficies en pays

gusii ont 1,7 fois plus de risques que les autres de commencer à vendre du maïs (figure 7-14).

Mais ici, il faut aussi chercher du côté des terres maasai cultivées, puisque c'est là qu'une grande quantité du maïs est produit. On trouve en effet que les femmes qui cultivent en pays maasai ont 2,6 fois plus de risques que les autres de commencer à vendre du maïs (tableau 7-11, modèle 1). La superficie louée n'a pas d'influence significative sur la vente de maïs (modèle 2), excepté sous la forme d'un polynôme du deuxième degré (modèle 3). Le logarithme de la superficie louée apporte lui aussi des résultats significatifs (modèle 4).

Tableau 7-11. Effets de la location de terres en pays maasai sur la vente de maïs

	Coefficient	Ecart-type
Modèle 1 : louer de la terre en pays maasai		
Loue	0,94***	0,31
Ne loue pas	<ref>	
Modèle 2 : superficie louée en pays maasai		
Superficie (Sm)	0,01	0,02
Modèle 3 : superficie louée en pays maasai, et son carré		
Sm	0,71***	0,25
Sm ²	-0,10*	0,05
Modèle 4 : logarithme de la superficie louée en pays maasai		
ln (Sm+1)	0,45***	0,17

* significatif à 10 %, ** significatif à 5 %, *** significatif à 1 %

Source : V. Golaz, enquête Magenche 1997-1998.

Il est intéressant de remarquer que les deux variables précédentes ont des effets opposés : les femmes qui ont le plus de risques de commencer à vendre du maïs sont celles qui cultivent le plus de terre en pays maasai, mais le moins de terre en pays gusii. Une variable synthétique telle que la superficie totale cultivée, toutes zones confondues, n'est plus significative.

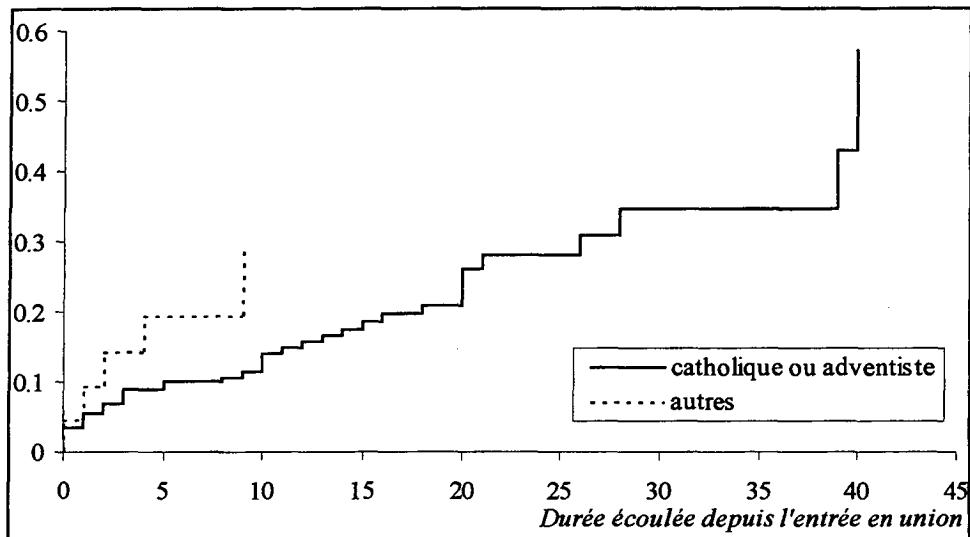
Le fait d'avoir du thé ou du café sur les terres gusii n'a pas d'influence significative sur la vente de maïs.

c) La faible importance des autres caractéristiques

La religion et le niveau d'instruction de la femme n'ont pas d'influence significative sur la vente de maïs après son entrée en union. Ni la localisation géographique des terres qu'elle cultive du côté gusii, ni le clan du conjoint, n'ont d'influence significative. Le niveau d'instruction de la femme n'en a pas non plus. En

revanche, la religion en a : les femmes qui ne sont ni adventistes ni catholiques ont 2,3 fois plus de chances que les autres de commencer à vendre du maïs dans les dix années qui suivent leur entrée en union (figure 7-15).

Figure 7-15. Risques cumulés de vendre du maïs après l'entrée en union selon la religion déclarée



Le nombre d'enfant de la femme, variable dépendant du temps, a une influence très faible, mais significative (tableau 7-12). C'est l'arrivée du deuxième enfant qui induit un léger effet positif sur le risque de vendre du maïs. A partir du troisième, les risques sont à nouveau comparables à ceux des femmes qui n'ont pas d'enfant, ou n'en ont qu'un.

Tableau 7-12. Effet du nombre d'enfants sur la vente de maïs

	Coefficient	Ecart-type
Modèle 1 : seuil		
0 ou 1 enfant	<ref>	
2 enfants et plus	0,008*	0,005
Modèle 2 : superficie louée en pays maasai		
0 ou 1 enfant	<ref>	
2 enfants exactement	0,010*	0,005
3 enfants et plus	0,004	0,006

* significatif à 10 %, ** significatif à 5 %, *** significatif à 1 %

Source : V. Golaz, enquête Magenche 1997-1998.

Le fait que la compensation matrimoniale ait été versée, au moins en partie, n'a pas d'influence significative sur la vente de maïs. Les femmes ayant connu une

rupture, ou qui sont veuves ou séparées, n'ont pas un comportement significativement différent des autres femmes.

Les variables caractérisant les activités présentes et passées des femmes au fil du temps, ainsi que leur parcours migratoire, n'ont pas d'effet significatif sur la vente de maïs.

d) Les facteurs de la vente de maïs chez les femmes en union

Lorsque l'on essaie de rassembler les variables explicatives dans un modèle semi-paramétrique, les effets des superficies cultivées en pays gusii et en pays maasai s'annulent. Seuls restent significatifs les effets de l'année de naissance, et du fait d'avoir déjà loué de la terre en pays maasai (tableau 7-13).

Les femmes nées après 1968, qui ont déjà cultivé de la terre louée en pays maasai, ont 9 fois plus de chances de vendre du maïs que les femmes nées en 1952 qui n'ont pas cultivé de terre louée de l'autre côté de la limite administrative.

Tableau 7-13. Les facteurs de la vente de maïs

nombre d'individus : 110

nombre d'événements : 71

maximum de vraisemblance : - 261

	Coefficient	Ecart-type
PARAMETRE DEPENDANT DU TEMPS		
A déjà loué de la terre en pays maasai :		
oui	1,03***	0,31
non	<ref>	
PARAMETRE FIXES		
Année de naissance :		
Avant 1952	-1,19**	0,52
Entre 1953 et 1967	-0,71**	0,36
Après 1968	<ref>	

* significatif à 10 %, ** significatif à 5 %, *** significatif à 1 %

Source : V. Golaz, enquête Magenche 1997-1998.

Conclusion

Les femmes qui vendent du maïs sont donc les jeunes femmes qui louent de la terre en pays maasai. Ce résultat n'est pas étonnant puisque les loyers des terres maasai sont de plus en plus souvent payés avec de l'argent. La vente d'une partie de leur production est donc nécessaire pour les ménages qui louent de la terre en pays maasai.

La conjoncture n'a pas d'effet sensible, et en particulier les conflits ethniques n'ont pas d'effet apparent sur les débuts dans la vente de maïs. Ils ont pourtant un effet certain sur tout le secteur d'activité : la perte d'une récolte peut chambouler l'équilibre alimentaire et marchand local. En 1997-1998, outre les pluies continues qui ont empêché le maïs de sécher correctement sur pied, limitant ainsi ses chances de se conserver, la presque totalité de la production des terres maasai en location a été perdue pour les Gusii. D'une part, certaines familles n'avaient aucune réserve de nourriture – et encore moins de numéraire – pour se permettre une telle perte, et d'autre part, le maïs des gusii, récolté par les maasai, était revendu aux Gusii à un prix fort, inversant ainsi le sens habituel des transactions.

De même que les plantations de thé et de café se diffusent à des échelles de plus en plus petites, la vente de maïs est de plus en plus courante, et survient de plus en plus tôt dans la vie des jeunes femmes en union à Magenche. Mais si planter du thé ou du café est un signe de bonne santé présente et future de l'exploitation (possibilité d'investir, rentrées d'argent futures assurées), il n'en est pas de même pour la vente de maïs. En effet, cette activité peut être la conséquence de surplus de production, mais elle peut aussi être le fait des ménages les plus pauvres, qui vendent au moment de la récolte un produit qu'il devront racheter à prix fort, s'ils peuvent alors se le permettre, au moment de la soudure. C'est probablement par le maïs qu'a lieu une différenciation économique importante entre les ménages. Ce cas classique d'appauvrissement des plus pauvres et d'enrichissement des plus riches existe partout dans le monde, cela a longtemps été le cas avec les marchands de céréales dans la France de l'Ancien Régime par exemple (Le Roy Ladurie, 1969)

Cette étude des plantations de thé et de café et des ventes de maïs concourent vers le même état de fait, qui se ressent à tous les niveaux, de la production à la consommation : une dépendance accrue des ménages de Magenche vis-à-vis des terres maasai. Cette dépendance est un signe inéluctable de pauvreté : l'impossibilité, ne serait-ce que momentanée, de cultiver les terres situées de l'autre côté de la limite administrative rend la situation économique de la population frontalière de plus en plus précaire.

Voyons maintenant si d'autres activités que l'agriculture représentent une réponse viable à la pression foncière.

B. Un pas vers la sortie de l'agriculture

Magenche est caractéristique du milieu rural par excellence, mais les densités de populations élevées font qu'il y a localement une demande importante de services et que le secteur informel y a sa place. En pays maasai, à titre de comparaison, il est moins développé (et le peu d'activités qui y ont lieu sont pour la plupart le fait des Gusii).

I. La première activité informelle

De la définition officielle du secteur informel émise par la Conférence internationale des statisticiens du travail en 1993, c'est surtout le premier point qui englobe la plupart des activités informelles rencontrées dans les récits de vie des personnes interrogées à Magenche. On y trouve en effet principalement des entreprises familiales ; les micro-entreprises avec des salariés permanents sont rares. En pratique, quelles activités sont informelles pratiquées à Magenche ?

1. Des activités mal perçues dans l'enquête

Les données de l'enquête Magenche sur les activités exercées présentent deux sortes de problèmes. D'une part, il est parfois difficile *a posteriori* de décider du caractère informel de certaines activités : c'est le cas des commerces (a) et de la vente directe d'une partie de la production agricole (b). D'autre part, les activités agricoles rémunérées ont été mal perçues par cette l'enquête (c).

a) Des commerçants entre le formel et l'informel

Au Kenya, en milieu rural en particulier, le statut des boutiques (bars, salons de thé, lieux de restauration ou de vente de produits agricoles ou marchands) est ambigu. Si certaines sont enregistrées légalement, ce n'est pas le cas de la plupart. A Magenche, même si les gérants ou propriétaires sont connus de tous localement (même des autorités administratives locales), ce n'est que lors des passages de la police (les AP, *Administrative Policemen*, basés auprès du *District Officer* ou du

District Commissioner, donc à Kenyenyua ou à Ogembo dans le cas de Magenche) que les devantures se ferment. En un sens, l'argent donné aux policiers est assimilé à une taxe, et le non-enregistrement est souvent un pari osé, puisque les montants versés en amendes et pourboires, parfois appelés « taxes informelles » (Charmes, 1992, p.72) dépassent parfois le coût de l'enregistrement¹. Une même boutique pourra être par périodes enregistrée, et à d'autres moments illégale. Un problème similaire se pose pour les marchands en général. Ils peuvent payer leur place sur un marché important, mais aussi vendre depuis leur domicile, ou en des lieux où aucune taxe n'est prélevée. De l'informel au formel, il n'y a qu'un pas. La seule distinction entre les commerces enregistrés et ceux qui ne le sont pas est que ces derniers n'apparaissent pas dans les statistiques. En pratique, pour le commerçant, il s'agit strictement des mêmes activités. Une différence de moyens et de localisation géographique sont cependant notables : les plus petits commerces tendent à ne pas avoir les moyens de payer l'enregistrement, et les commerces les plus éloignés des axes de communications étant moins exposés au harcèlement. Dans l'enquête biographique se pose aussi le problème de la mémoire. Il est déjà difficile de percevoir, au moment de l'enquête, quelles entreprises sont enregistrées et lesquelles ne le sont pas ; lorsque l'on remonte dans le temps, la distinction est encore plus floue. Tel employé ne saura pas le statut de l'entreprise dans laquelle il travaillait, tel autre ne sait pas s'il était déclaré ou non. Dans l'enquête réalisée à Magenche, l'enregistrement n'a donc pas été utilisé comme critère de différenciation entre formel et informel.

b) De la production au commerce

Nombreux sont ceux qui vendent une partie de leur production, et ce n'est pas lié à la superficie des terres cultivées : une jeune fille qui cultive un carré de 2m de côté dans la cour de son domicile pourra vendre une partie de ses légumes pour avoir un peu de numéraire. Mais doit-on inclure dans le secteur informel ces activités de vente directe (du champ au marché) ou non ? Une nouvelle difficulté se présente : comment distinguer ceux qui produisent intentionnellement plus que nécessaire, afin d'obtenir du numéraire par la vente des surplus, de ceux qui vendent parfois leur

¹ La situation semble cependant pire en milieu urbain qu'en milieu rural. C'est le cas à Nairobi, où les *matatu* suivent régulièrement des journées de grève, pour protester contre le harcèlement quotidien de

nourriture du jour, parce qu'ils ont un besoin crucial d'argent ? De plus, il est aussi difficile de distinguer la vente directe de la vente de produits achetés sur les terres voisines, les deux activités étant souvent mélangées. En pratique, supprimer les activités de vente de produits agricoles locaux revient à supprimer de l'analyse une grande partie des activités féminines en milieu rural.

c) L'emploi agricole, une information mal perçue

Un autre problème de définition concerne les employés agricoles. Dans la société précoloniale gusii, le travail salarié n'existait pas. Les gros travaux des champs (désherbage, récolte,...) faisaient l'objet d'une coopération organisée entre voisins, souvent d'un même lignage, mais pas nécessairement (Mayer, 1949, p.35 ; 1951, p.8). Ces groupes permanents, appelés *risaga*, comprennent une vingtaine de ménages, qui peuvent être appelés à se réunir tout au long de l'année. Une matinée de travail collectif du groupe de *risaga* était généralement suivie par une après-midi de dégustation de *bus'aa* pour tout le groupe, à la charge des bénéficiaires du travail. Chaque ménage appartenait à un tel groupe, et en connaissait les limites (Mayer, 1951, p.5-7). L'arrivée des religions modernes a désorganisé ces groupes. En particulier l'église adventiste, interdisant la consommation d'alcool, a forcé ses membres à ne plus participer à ses journées de travail collectif, à moins de former leur propre groupe, et de récompenser le travail par d'autres moyens (Mayer, 1951, p.15). L'érosion du système traditionnel de travail agricole a été renforcée par la diminution des superficies cultivées par ménage. Le travail agricole salarié a progressivement crû. A Magenche, sur 493 personnes interrogées qui cultivent de la terre, 317 (64 %) disent employer parfois de la main-d'œuvre pour les aider. Seulement 64 (13 %) font encore partie de groupes d'entraide pour les travaux agricoles (*risaga*). Mais excepté les travailleurs agricoles à plein temps, personne n'a déclaré avoir été employé comme travailleur agricole à Magenche². C'est peut-être une conséquence de la forme de l'enquête. Les activités n'ont été recueillies dans la biographie professionnelle que si elles ont duré plus de 6 mois, et dans le détail de l'année précédent l'enquête que si elles ont duré plus d'une semaine, ou se sont produites de manière régulière pendant

la police, qui les empêche de survivre.

² Seule une femme, du village de Ryaniangita, absente lors de notre premier passage, nous a ensuite dit qu'elle était allé travailler pour d'autres personnes. Cela n'apparaît néanmoins pas dans ses réponses au questionnaire, parce que l'activité n'était pas pratiquée de manière suffisamment régulière.

plusieurs semaines. Or les activités agricoles rémunérées sont typiquement ponctuelles, et n'occupent qu'une demi-journée de temps en temps, le gros du travail étant fourni quotidiennement par les membres du ménage, femmes et enfants en particulier³. L'étude de Bager (1980, p.43-45) montre que globalement, les revenus en jeu sont faibles (les dépenses en main-d'œuvre agricole comptent pour 2% seulement des revenus dans son échantillon). A Magenche, si certains individus avaient considéré le travail agricole rémunéré comme une activité importante, ou comme une source non négligeable de numéraire, je pense que cela serait apparu dans les résultats. Même s'il est probable que les personnes employées soient souvent les mêmes, il est possible que ces personnes n'aient pas plus de quelques matinées de ce travail par an. Il aurait peut-être été intéressant de poser une question spécifiquement sur le travail agricole, ou bien demander à l'enquêté si il ou elle serait prêt(e) à le faire le cas échéant. Il serait intéressant de préciser ce point lors d'une autre enquête en pays gusii.

2. Une définition large des activités informelles à Magenche

a) *Activités informelles et marchandes*

J'ai décidé d'utiliser une définition large du secteur informel, incluant toutes les activités marchandes. Dans l'enquête, les activités considérées comme faisant partie du secteur informel sont donc les suivantes.

- Les activités de service : les activités liées à la circulation des taxis collectifs (*matatu*) dans le secteur des transports, la coiffure, les moulins à grain (*posho mills*), les cliniques, les activités d'aide domestique et la musique.

- La production : la pêche, la coupe de bois, la fabrication de briques, de charbon, le concassage de pierres, la production de mélasse à partir de la canne à sucre.

- La fabrication et la réparation : le travail du métal et du bois, la mécanique, l'artisanat du bâtiment (maçonnerie, électricité), la fabrication d'armes (arcs, flèches et lances) pour les conflits locaux, l'artisanat, le tricot, le crochet et la couture

³ Torgen Bager obtenait des résultats comparables à Mwogeto (dans la division de Marani, au nord de la ville de Kisii) à la fin des années 1970 : 57 % des fermes étudiées employaient de la main d'oeuvre agricole, mais 78 % d'entre elles en employaient moins de l'équivalent de 6 mois de travail pour un individu (Bager, 1980, p.43-45).

- Les activités marchandes fixes : boucherie, pharmacie, salons de thé, bars et petits restaurants et autres boutiques (*duka*).

- Le petit commerce (achat et revente) itinérant : de livres, de vêtements, d'ustensiles, de pierres précieuses, de fruits et légumes, de haricots secs, de maïs, de volaille, de bétail, de peaux de bétail.

- Les activités illégales et / ou traditionnelles : production et vente de marijuana (*enyasore*), production et vente de bière de mil (*busaa*)⁴, distillation et vente de d'alcool distillé (*chang'aa*), ainsi que la médecine traditionnelle.

b) Le privé et l'informel facilement discernables

A Magenche, le secteur privé n'est pas représenté, il ne peut donc pas y avoir de confusion.

Lorsque l'on interroge quelqu'un en milieu rural à propos de ses activités en migration, s'il avait un emploi dans le secteur privé, il donnera le nom de la société qui l'employait avant de donner la fonction qu'il occupait dans l'entreprise. Ainsi très souvent, la famille d'un migrant pourra dire pour quelle société il travaille, mais ignore tout de ce qu'il y fait – ce qui est surprenant à premier abord. Cette formulation a l'avantage de montrer sans ambiguïté que ces activités, dans l'esprit des personnes concernées, appartiennent au secteur privé, et donc de les exclure de l'informel, même s'il est parfois possible qu'une grande entreprise ait à la fois des travailleurs enregistrés et d'autres qui ne le sont pas (Charmes, 1997, p.3).

3) Une pratique de plus en plus répandue

A quel âge un individu entre-t-il dans le secteur informel ? Dans cette partie sont prises en compte les biographies de tous les individus enquêtés. L'entrée dans le secteur informel est comptabilisée à partir de l'année de début de la première activité informelle qui dure plus de 6 mois.

La figure 7-16 montre que quelques individus ont des activités informelles avant l'âge de 10 ans. Jusqu'à 18 ans environ, ils restent rares, puis, à partir de 18 ans, les cas sont brusquement beaucoup plus nombreux, et leur taux décroît jusqu'à 60 ans.

Figure 7-16. Âge à l'entrée dans le secteur informel

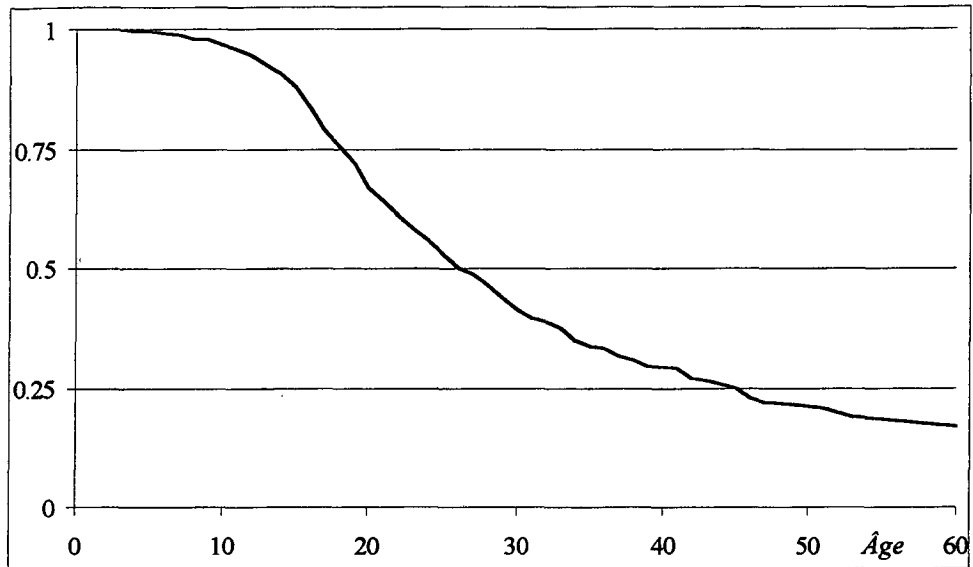
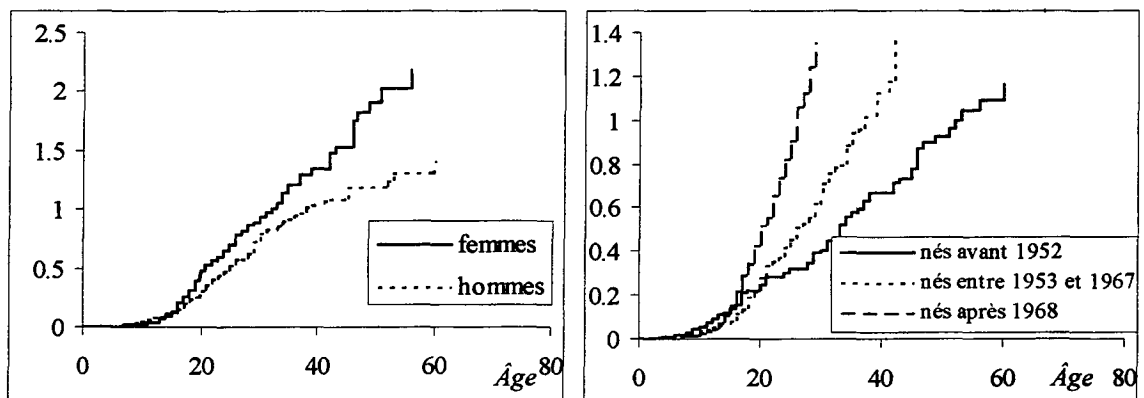


Figure 7-17. Risques cumulés d'entrée dans le secteur informel, selon le sexe et selon le groupe d'années de naissance



La figure 7-17 montre d'une part une différence de comportement entre les sexes. Chez les femmes, c'est entre 15 et 20 ans que les risques d'entrée dans le secteur informel sont les plus importants, mais ils restent élevés et constants après 20 ans. Pour les hommes, les risques sont toujours moins élevés que pour les femmes, à part avant 15 ans et vers 30 ans. Ceci montre que les femmes sont plus impliquées que les hommes dans les activités informelles. D'autre part, on peut voir que les risques d'entrée dans le secteur informel sont constants à partir de 15 ans, pour les trois

⁴ La fabrication de bière est réglementée : elle est interdite hors accord des autorités locales, accord que l'on peut demander pour les grandes occasions (mariages, enterrements, événements exceptionnels).

groupes d'années de naissance considérés. Les personnes nées après 1953 ont eu au cours de leur vie 1,7 fois plus de chances d'avoir une activité informelle que celles nées avant 1952, et de même celles nées après 1968 ont 1,9 fois plus de chances d'entrer dans le secteur informel que celles nées avant 1967.

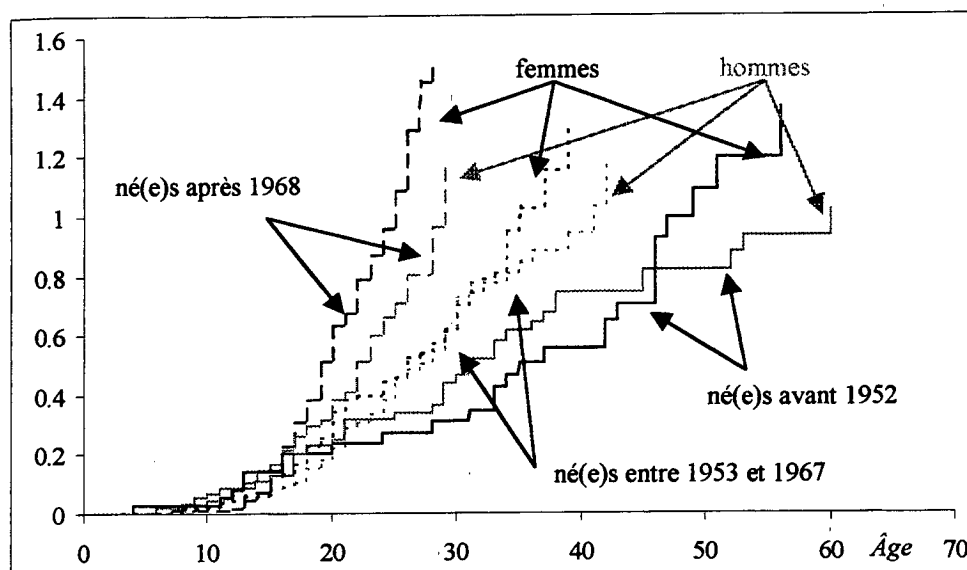
Tableau 7-14. L'âge médian à la première activité informelle

	Hommes	Femmes	Total
nés avant 1952.	37	42.5	39
nés entre 1953 et 1967	29.5	29.7	29.6
nés après 1968	24.2	20.7	22
total	28.5	24.4	26

L'évolution des risques d'entrée dans le secteur informel pour ces trois groupes d'années de naissance est légèrement différente selon le sexe de l'individu. L'âge médian à la première activité informelle a baissé de 13 ans chez les hommes et de 22 ans chez les femmes, entre ceux qui sont nés avant 1952 et ceux qui sont nés après 1968 (tableau 7-14). Chez les individus nés après 1968, ce sont les femmes qui entrent plus vite dans le secteur informel que les hommes (l'âge médian chez les femmes est de 20,7 ans alors qu'il vaut 24,2 ans chez les hommes), alors que chez ceux nés avant 1952, l'écart est en faveur des hommes, ceux-ci entrant dans le secteur informel plus de 5 ans avant les femmes en moyenne. De plus, si l'on s'attache maintenant aux courbes de risques cumulés obtenues pour chacun de ces groupes (figure 7-18), plusieurs détails sont intéressants. On voit d'abord que chez les femmes nées avant 1952, les risques d'entrée dans le secteur informel ne sont importants qu'à partir de 45 ans environ. La même pente peut être observée sur la courbe des femmes du groupe intermédiaire, à partir de 30 ans cette fois, et sur celle des femmes nées après 1968, dès 15 ans. Ce phénomène est typiquement un effet de conjoncture, c'est-à-dire qu'à partir d'une période récente, toute la population féminine s'est mise à avoir des activités informelles. Chez les hommes en revanche, les risques d'avoir une activité informelle sont les mêmes pour les trois groupes jusqu'à 20 ans, et ce n'est qu'au delà de 20 ans qu'on peut entrevoir le même genre d'effet de conjoncture que chez les femmes, mais à moindre échelle.

Dans ces cas, elle est produite par la famille et n'est pas censée faire l'objet d'un commerce.

Figure 7-18. Risques cumulés d'entrée dans le secteur informel, selon le sexe et le groupe d'années de naissance



Le tableau 7-15 confirme le rôle important joué par la période de conjoncture. Les risques d'entrée dans le secteur informel étaient presque 3 fois plus faibles avant 1984 qu'au cours des années 1990, et ils étaient 2,5 fois plus faibles vers 1990 qu'après 1994 (modèles 1 et 2). La croissance du secteur informel, en termes de nouveaux membres, semble avoir commencé à Magenche au milieu des années 1980 pour les deux sexes, et avoir connu un nouvel essor à partir de 1994, plus fort chez les femmes que chez les hommes (modèle 3).

Tableau 7-15. Effets de la période de conjoncture sur l'entrée dans le secteur informel

	Coefficient	Ecart-type	Coefficient	Ecart-type
Modèle 1 : décennies				
Avant 1969	-1,02***	0,18		
De 1970 à 1979	-1,05***	0,18		
De 1980 à 1989	-0,90***	0,13		
Après 1990	<ref>			
Modèle 2 : périodes de conjoncture ciblées				
Avant 1984	-1,36***	0,13		
De 1985 à 1993	-0,91***	0,13		
Après 1994	<ref>			
Modèle 3 : périodes de conjoncture et sexe				
	Hommes		Femmes	
Avant 1984	-1,56***	0,17	-1,52***	0,18
De 1985 à 1993	-1,18***	0,18	-1,04***	0,16
Après 1994	-0,45***	0,16	<ref>	

* significatif à 10 %, ** significatif à 5 %, *** significatif à 1 %

Source : V. Golaz, enquête Magenche 1997-1998.

Conclusion

La croissance des activités informelles à Magenche, attestée par les résultats précédents, diffère probablement selon l'activité étudiée. On ne peut cependant pas considérer ici toutes les activités séparément les unes des autres.

A ce stade, l'analyse part donc dans deux directions différentes. Il est possible d'une part de définir des groupes d'activités différentes et de comparer l'accès à ces groupes d'activités, et d'autre part d'étudier plus profondément les facteurs de l'accès au secteur informel en général.

II. Une grande diversité d'activités

Les activités regroupées ici sous le terme d'informel sont très variées. On pourrait les diviser selon différents critères.

Dans un premier temps, deux exemples d'activités méritent d'être considérés à part. Il s'agit des activités illégales et des activités liées aux conflits (1). Ensuite, j'ai choisi d'étudier les différences entre trois sous-groupes d'activités définis par le savoir faire et le capital qui y sont investis (2), afin d'étudier l'évolution des individus dans le secteur informel, entre ces groupes (3).

1) Des activités illégales

L'étude de la pratique des activités illégales montre que les données ne permettent pas une analyse poussée dans ce domaine, souvent mal perçu dans les enquêtes (a). De même, l'émergence d'activités lucratives liées aux conflits qui opposent les Gusii aux Maasai est souvent cachée (b)

a) L'alcool et la drogue

Il serait intéressant d'analyser l'accès à certaines activités spécifiques, et en particulier, aux activités illégales, comme la production et la vente de *chang'aa* et de cannabis, mal documentés par ailleurs. La micro-industrie du *chang'aa* est connue pour être une source de numéraire importante pour les femmes. Celles-ci peuvent y trouver le moyen de scolariser leurs enfants lorsque leur conjoint ne le fait pas, où lorsqu'elles sont seules à la tête du ménage. Le cannabis présente des retours encore plus élevés pour les hommes que le *chang'aa* pour les femmes. C'est en effet une activité masculine. Les peines d'emprisonnement et les amendes encourues se sont radicalisées dans le cas de la cannabis, passant d'une décision négociable, à 7 ans de prison ferme.

A Magenche, un adolescent de Osani cultive et vend de la marijuana pour financer ses études, depuis que ses parents ne le font plus. Il a ainsi achevé sa scolarité en primaire, puis a décidé d'arrêter, à la suite du harcèlement des professeurs qui, le considérant comme un nanti, confisquaient régulièrement ses fournitures scolaires pour les redistribuer à des élèves plus pauvres.

La menace d'une intervention policière, avec amendes et emprisonnement, rend comme toujours les informations sur les activités illégales difficiles à

appréhender. A Magenche, la qualité des données ne permet pas une analyse sérieuse des comportements de l'ensemble des enquêtés. En effet, dans les biographies recueillies, seuls 26 épisodes sur 2835 comprennent une activité de ce type ; dans la partie concernant les activités de l'année précédant l'enquête, il s'agit de 21 épisodes sur 1133. Des questions portant sur les pratiques illégales au moment de l'enquête ont aussi été posées, après la partie biographique : « cultivez-vous de la marijuana ? », puis « distillez-vous du *chang'aa* ? », « est-ce que vous en vendez ? ». Ces questions très directes permettaient d'aborder des activités qui n'étaient pas toujours évoquées spontanément par l'enquêté. Il est probable que la plupart des individus concernés aient menti sur ce sujet sensible, niant de manière à écarter définitivement ce sujet de la conversation. En cas de réponse positive, les parties biographiques et annuelles étaient reprises pour inclure les informations relatives à ces pratiques. Mais lorsque plus de précisions étaient demandées (date de démarrage, périodicité, revenus...), la plupart des personnes interrogées se sont naturellement rétractées, rejetant dans la plupart des cas la responsabilité de l'activité illégale sur d'autres membres du ménage. Je pense qu'il faut faire attention ici à ne pas conclure trop rapidement que ces résultats sont représentatifs de la vente de *chang'aa* des ménages. En effet, les activités illégales de tous les membres du ménage n'ont pas fait l'objet de questions, ni certainement d'aveux spontanés et systématiques.

En réponses à ces questions directes, 55 personnes ont avoué produire du *chang'aa* au moment de l'enquête, dont 46 pour la vente. De plus, 5 personnes en achètent à des voisins pour les revendre chez elles, et 8 plantent de la marijuana. Seuls 19 individus ont accepté d'inclure ces pratiques illégales à leurs activités des 12 mois précédant l'enquête, et pour 18 d'entre eux, elles avaient débuté avant l'année précédente, et ont été exercées tout au long de l'année. Cette partie nous donne des informations sur les revenus issus de ces activités pour 12 individus. Dans la partie biographique, on trouve 23 individus ayant admis avoir eu des activités illégales au cours de leur vie, et parmi eux, 18 ont dit les avoir pratiquées l'année précédant l'enquête. L'incohérence des résultats des trois parties de l'enquête provient des rétractations des individus interrogés.

Sur des questions aussi sensibles que celles-ci, il est intéressant d'essayer d'estimer l'influence de l'équipe enquêtrice sur les résultats obtenus (tableau 7-16): les taux de réponse positive aux questions portant sur ces activités illégales sont très variables de l'une à l'autre, et apparemment, peu de soin y a été accordé par certaines.

Il faut néanmoins prendre en compte le fait que les individus enquêtés par chacune ne sont pas représentatifs de la totalité de l'échantillon. En particulier, l'un des critères importants pour la production du *chang'aa* (et de la marijuana) est l'accès à un fond de vallée ou à un ruisseau. Dans certains villages, le taux de vendeurs de *chang'aa* parmi les individus enquêtés dépasse 33 % (6 personnes sur 16 à Osani 2 et 6 sur 13 à Kenyoro) alors que dans plusieurs, aucun producteur ou vendeur n'a été enquêté (tableau 7-17). Le tableau 7-18 montre que les covariances obtenues entre les enquêtrices et les zones géographiques ne sont pas négligeables, les deux groupes de paramètres ne sont pas indépendants. Il est donc important de vérifier que l'écart obtenu entre les enquêtrices n'est pas juste le résultat du lieu de résidence des enquêtés.

Tableau 7-16. Vendeurs de *chang'aa*

	Nombre total d'individus	oui	non	% de oui
Valérie	265	32	233	12.1%
Wanja	82	7	75	8.5%
Diana	80	6	74	7.5%
Faith	104	5	99	4.8%
Rose	85	1	84	1.2%
Total	616	51	565	8.3%

Source : V. Golaz, enquête Magenche 1997-1998.

Tableau 7-17. Proportion de ménages qui vendent du *chang'aa* selon la zone géographique

	Ne vend pas	Vend	Total
nord-est	91.67%	8.33%	48
sud-est	93.18%	6.82%	44
nord-ouest	93.24%	6.76%	74
sud-ouest	82.50%	17.50%	40

Tableau 7-18. Matrice de variance-covariance des enquêtrices (ref: Valérie) et des zones géographiques (ref: sud-ouest)

		Enquêtrice				Zone géographique		
		Wanja	Diana	Faith	Rose	nord-ouest	sud-est	nord-est
Enquêtrice	Wanja	$1,8 \cdot 10^{-1}$						
	Diana	$3,3 \cdot 10^{-2}$	$2,0 \cdot 10^{-1}$					
	Faith	$3,0 \cdot 10^{-2}$	$3,0 \cdot 10^{-2}$	$2,3 \cdot 10^{-1}$				
	Rose	$3,6 \cdot 10^{-2}$	$3,6 \cdot 10^{-2}$	$3,2 \cdot 10^{-2}$	1,0			
Zone géographique	nord-ouest	$-1,6 \cdot 10^{-2}$	$-1,3 \cdot 10^{-2}$	$-1,3 \cdot 10^{-2}$	$-3,8 \cdot 10^{-2}$	$1,8 \cdot 10^{-1}$		
	sud-est	$2,9 \cdot 10^{-2}$	$0,2 \cdot 10^{-2}$	$-1,6 \cdot 10^{-2}$	$-0,3 \cdot 10^{-2}$	$5,4 \cdot 10^{-2}$	$1,3 \cdot 10^{-1}$	
	nord-est	$-0,7 \cdot 10^{-2}$	$1,1 \cdot 10^{-2}$	$-2,3 \cdot 10^{-2}$	$0,3 \cdot 10^{-2}$	$5,6 \cdot 10^{-2}$	$5,6 \cdot 10^{-2}$	$1,6 \cdot 10^{-1}$

Source : V. Golaz, enquête Magenche 1997-1998.

Tableau 7-19. Influence de l'enquêtrice et de la localisation sur la détection de vendeurs de *chang'aa*

	Coefficient	Ecart-type
Modèle 1 : Enquêtrices		
Valérie	<ref>	
Wanja	-0,35	0,42
Diana	-0,48	0,44
Faith	-0,92*	0,48
Rose	-2,33**	1,02
Modèle 2 : Zones géographiques		
Nord est	-0,80**	0,39
Nord ouest	-1,10***	0,42
Sud ouest	<ref>	
Sud est	-0,17	0,35
Modèle 3 : Enquêtrices et zones géographiques (modèle additif)		
Enquêtrice		
Valérie	<ref>	
Wanja	-0,15	0,43
Diana	-0,45	0,45
Faith	-0,81*	0,48
Rose	-2,18***	1,02
Zone géographique		
Nord est	-0,76*	0,40
Nord ouest	-0,87**	0,43
Sud ouest	<ref>	0,38
Sud est	-0,07	0,36
Modèle 4 : Enquêtrices et zones géographiques (modèle multiplicatif)		
Moitié nord		
Valérie et Wanja	-0,21	0,34
Diana, Faith et Rose	-2,23***	0,73
Moitié sud		
Valérie et Wanja	<ref>	
Diana, Faith et Rose	-0,15	0,38

* significatif à 10 %, ** significatif à 5 %, *** significatif à 1 %

Source : V. Golaz, enquête Magenche 1997-1998.

Le tableau 7-19 montre que la part de responsabilité des enquêtrices dans les mauvais résultats obtenus n'est pas négligeable ! On peut voir que les villages situés du côté sud de la zone d'étude, c'est-à-dire près de la frontière maasai, ont globalement des proportions de vendeurs de *chang'aa* plus élevées que les autres (modèle 2). La localisation géographique est donc effectivement un paramètre important pour l'étude des producteurs et vendeurs de *chang'aa*. Les modèles 3 et 4 montrent que l'identité de l'enquêtrice est également décisive quant aux résultats obtenus. C'est dans la partie nord de la zone d'étude, où les producteurs sont moins nombreux, que les différences entre les enquêtrices sont significatives. Les activités

illégalles, moins courantes dans cette partie de la zone étudiée, y étaient en effet beaucoup plus cachées que dans les villages bordant le pays maasai.

Pour avoir des informations de meilleure qualité, on doit restreindre l'analyse aux 200 premiers ménages enquêtés, puisqu'ils forment un sous-échantillon lui aussi représentatif de la zone d'étude, et que les entretiens ont été réalisés dans leur totalité par Wanja Gikonyo et moi-même. Malheureusement, cela divise le nombre de cas par trois. On peut quand même essayer de cerner un peu mieux les ménages qui produisent du *chang'aa*.

Le tableau 7-20 montre que la production de vendeurs de *chang'aa* est élevée parmi les ménages qui louent plus d'un acre de terre. Ce sont les femmes qui cultivent plus de 2 acres de terres qui, en plus de leurs travaux agricoles, produisent et vendent le plus de *chang'aa*. On ne peut cependant pas savoir ici si c'est la production de *chang'aa* qui a un effet sur l'accumulation de terre ou si c'est le contraire. On voit que globalement, les producteurs et vendeurs de *chang'aa* ne sont pas les ménages les plus démunis sur le plan foncier, au contraire.

Tableau 7-20. Proportion de ménages qui vendent du *chang'aa* selon la superficie de terres cultivée, possédée et louée

	Ne vend pas	Vend	Total
Superficie cultivée :			
0	95,12 %	4,88 %	41
moins de 1 acre	92,45 %	7,55 %	53
1 à 2 acres	92,11 %	7,89 %	38
2 à 4 acres	85,71 %	14,29 %	42
plus de 4 acres	87,50 %	12,50 %	32
Superficie possédée :			
0	92,11 %	7,89 %	76
moins de 1 acre	89,13 %	10,87 %	46
1 à 2 acres	94,59 %	5,41 %	37
2 à 4 acres	82,76 %	17,24 %	29
plus de 4 acres	94,44 %	5,56 %	18
Superficie louée :			
0	91,60 %	8,40 %	131
moins de 1 acre	92,11 %	7,89 %	38
plus de 1 acre	86,49 %	13,51 %	37
Total	90,78 %	9,22 %	206

Tableau 7-21. Proportion de ménages qui vendent du *chang'aa* selon le type de ménage

	Ne vend pas	Vend	Total
Taille du ménage :			
1 à 4 membres	92,86 %	7,14 %	56
5 à 8 membres	90,20 %	9,80 %	102
plusde 9 membres	89,58 %	10,42 %	48
Chef de ménage :			
Modèle 1 ¹			
Femme	97,50 %	2,50 %	40
Homme	89,16 %	10,84 %	166
Modèle 2 ²			
Femme	98,21 %	1,79 %	56
Homme	88,00 %	12,00 %	150

¹ L'homme absent, mais revenant à Magenche une fois par mois ou plus est compté comme chef de ménage

² Le chef de ménage est l'homme uniquement si il réside à Magenche, et vit avec la femme plus de la moitié du temps.

Le tableau 7-21 montre que dans les ménages qui vendent du *chang'aa*, l'homme est presque toujours le chef de ménage. De plus, ce sont les ménages qui comptent le plus de membres qui ont plus tendance à vendre du *chang'aa*.

Je ne cherche pas ici à caractériser l'âge de la femme qui vend du *chang'aa*, car il y a parfois une ambiguïté dans l'enquête : on ne peut savoir si c'est la personne interrogée ou un autre membre du ménage qui vend le *chang'aa*.

b) Les conflits comme source d'activités et de revenus

Différentes activités bénéficient de l'atmosphère tendue le long de la limite administrative séparant Gusii et Maasai. Il y a d'une part les activités qui sont perçues comme légitimes par la population locale, celles liées à la défense des droits gusii. Mais il y a aussi des activités qui pèsent sur la population locale, liées au vol de bétail et plus généralement au banditisme.

Tableau 7-22. Proportion d'hommes qui se battent à la frontière, fabriquent des armes et en vendent

Groupes d'années de naissance	Effectif	va se battre	fabriquent des armes	les vend
avant 1952	58	13,8%	6,9%	5,2%
de 1953 à 1967	91	36,3%	14,3%	5,5%
après 1968	142	48,6%	33,8%	9,2%
Total	291	37,8%	22,3%	7,2%

Source : V. Golaz, enquête Magenche 1997-1998.

Parmi les hommes interrogés, 110 (38 %) admettent participer aux batailles rangées contre les Maasai. 65 d'entre eux fabriquent leurs propres armes (arcs, flèches, lances), et 21 en vendent (tableau 7-22).

Les marchands d'armes de Magenche n'ont pas reçu de formation particulière. Ils fabriquent des flèches à partir de clous chauffés et déchiquetés, ou revendent des flèches déjà utilisées, récupérées sur le champ de bataille. Selon un jeune combattant, les *Administrative Policemen* envoyés pour mettre fin au conflit participent à la redistribution des armes : ils ramassent les flèches qu'ils trouvent sur les lieux de combats et les redistribuent à leur clientèle⁵.

A Geteni, le village situé juste à l'ouest du marché de Magenche, s'est établi un fabricant d'armes connu à plus de 10 km à la ronde. Il fabrique des arcs, des flèches et des carquois pour les flèches, surtout sur commande, mais il en a toujours une petite réserve pour les cas d'urgence. Il est le seul des environs de Magenche à avoir suivi une formation, qui a duré un mois, en pays kuria. Selon lui, ses armes sont de meilleure qualité que celles des autres, et il est d'ailleurs reconnu pour cela. Il a commencé son affaire en mai 1996, alors que le vol de bétail sévissant à la frontière incitait régulièrement des groupes d'hommes à se battre. Il travaille seul, à domicile, et ne tient pas de comptes (il affirme tout dépenser rapidement). Les seuls produits qu'il achète sont les clous, avec lesquels il fabrique les pointes de flèches, à 50 KSh le kg (40 clous environs). Il trouve la bonne essence de bois pour les arcs et les flèches du côté maasai de la limite administrative. Approximativement, il pense gagner 500 à 1000 Ksh selon la fréquence et la violence des conflits, mais les rentrées d'argent sont très aléatoires. Si la bataille fait rage et que les combattants sont pressés, ils ne payent pas.

La vente de flèche n'est pas toujours reprise comme activité dans la biographie professionnelle : elle apparaît seulement pour 7 hommes. Dans la partie concernant l'année précédant l'enquête, 8 hommes seulement en parlent, ce qui permet tout de même de se faire une idée des revenus de cette activité : de 80 à 200 KSh par mois pour des lycéens, jusqu'à 1500 KSh pour un agriculteur. Si les informations sur ce sujet avaient été de meilleure qualité, il aurait été intéressant de rechercher les caractéristiques des individus qui en tirent des revenus en période de conflits.

Si la vente de flèches apparaît tout de même dans l'enquête comme une activité non négligeable, et parfois très profitable, toute l'économie parallèle liée au vol de bétail n'y transparaît pas du tout. Il est extrêmement difficile d'obtenir des informations sur ce sujet. Pourtant, les vols sont fréquents, des deux côtés de la frontière (voir chapitre 1) et sont souvent la cause de combats interethniques, ou de scènes de violence au sein de la communauté locale. Lorsqu'un voleur est appréhendé, il est traîné sur la route, par les hommes qui l'ont capturé, et qui dansent et chantent autour de lui tout en le frappant. Ils parcourent ainsi des kilomètres, afin que tous voient le coupable. J'ai moi-même assisté à ce genre de scène à plusieurs reprises lors de mon séjour à Magenche. Il est donc tout à fait compréhensible que malgré les efforts des enquêtrices, ce genre d'information n'apparaisse pas dans les données de Magenche.

Conclusion

Les données recueillies à Magenche sur des sujets sensibles comme l'alcool, la drogue ou les activités liées au vol de bétail, ont fait l'objet de beaucoup d'attention de la part des enquêtrices. Malgré cet effort, il n'est pas possible de les utiliser de manière plus approfondie que ce qui a été fait dans cette partie, car leur cohérence demeure inégale.

Ces activités illégales sont des activités qui ne demandent que peu d'investissement et de savoir faire particulier. Pour les ménages et les individus, se lancer dans une telle activité pose des problèmes autres : cela signifie se mettre à la merci de la police, et attirer autour de chez soi des individus que cela intéresse, alcooliques, drogués et dealers, bandits, ce qui revient parfois à se mettre une grande partie de la population locale à dos. C'est donc un choix de dernier recours, effectué lorsque le besoin de numéraire se fait sentir et qu'aucune autre activité n'est envisageable.

Voyons maintenant plus généralement, quels individus parviennent à débiter dans des activités informelles, et quel type d'activité fait l'objet de leur choix.

⁵ Il s'agissait là de membres d'un petit groupe de policiers basés à Magenche, dans la cour du dispensaire, dans le but de surveiller la frontière. En fait, peu après mon arrivée, au mois d'octobre

2) Trois groupes d'activités

Je propose maintenant de définir trois sous-groupes d'activités. Le premier rassemble les activités informelles qui ne demandent ni savoir-faire particulier, ni investissement. Le second est formé des activités qui requièrent un investissement de départ, et le troisième comprend les activités nécessitant un savoir-faire particulier.

Groupe 1 (sans investissement ni savoir-faire particulier) :

Employé informel et non qualifié, activités décoratives ou sportives, fabrication de briques et de charbon, concassage de pierres, crochet et tricot, pêche, activités illégales, transports informels, faire paître le bétail

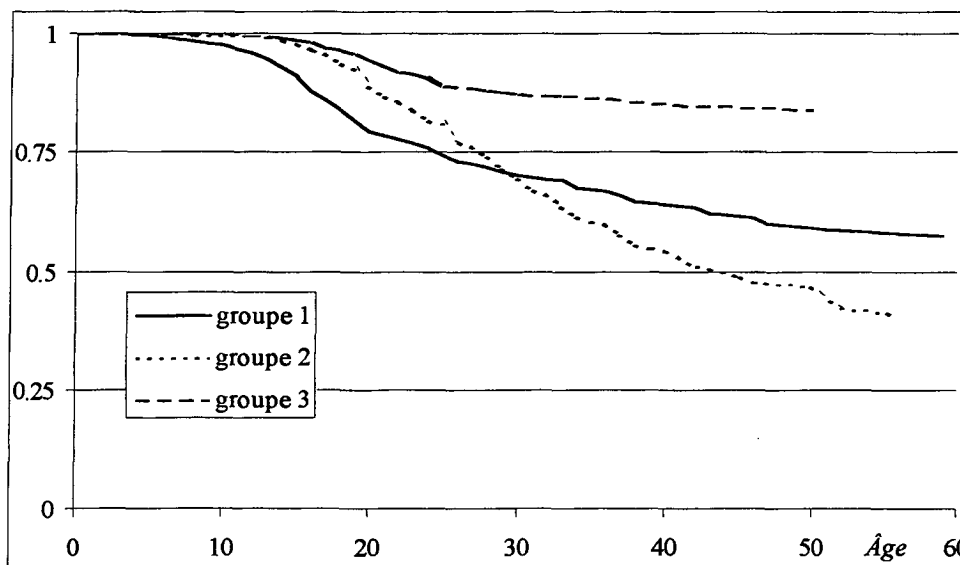
Groupe 2 (avec investissement) :

Toutes activités d'achat et de revente, gérance de moulin à grain, de salon de thé et de restaurant, industrie de la molasse.

Groupe 3 (nécessitant un savoir-faire, et éventuellement, un investissement) :

Travail de la viande, du tissu, du cuir, du bois et des métaux, mécanique, artisanat, coiffure, médecine et pharmacopée

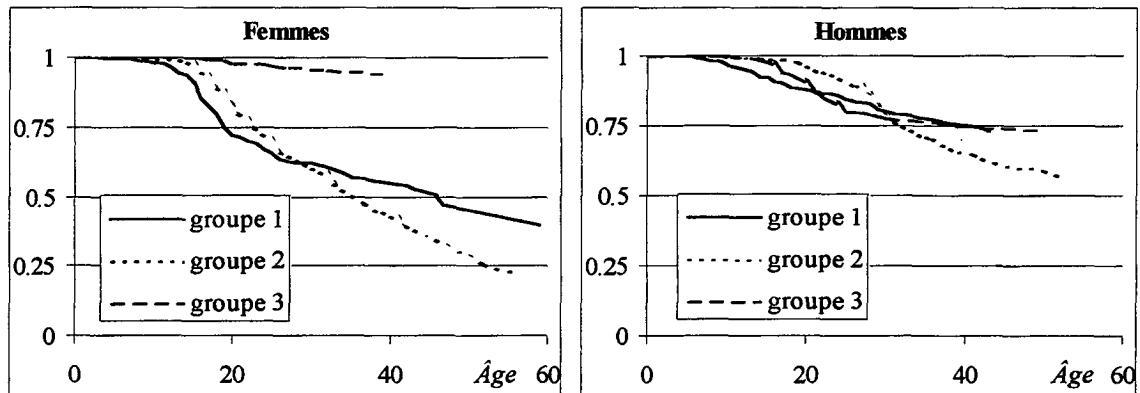
Figure 7-19. Âge à l'entrée dans les différents groupes d'activités du secteur informel



Sur les 615 individus enquêtés, 211 ont eu, au cours de leur vie, une activité informelle appartenant au premier groupe. Ces activités sont celles qui sont pratiquées

par les plus jeunes (moins de 15 ans) et connaissent de forts taux de démarrage entre 15 et 20 ans (figure 7-19). Chez les individus plus âgés, elles continuent à faire des nouveaux adeptes à tout âge. Il est courant que les individus de 15 à 35 ans débutent dans une activité qui requiert un investissement de départ, mais c'est légèrement moins fréquent après 35 ans. Ces activités sont celles qui concernent la plus grande partie de la population interrogée : 204 individus, c'est-à-dire 33 % des personnes interrogées. En revanche, les activités qui nécessitent un savoir-faire particulier sont moins répandues que les autres, puisque seulement 70 personnes de l'échantillon de Magenche en ont exercée une, et débutent en grande partie entre 15 et 25 ans, et il est plus rare qu'elles soient pratiquées pour la première fois après 25 ans.

Figure 7-20. Âge à l'entrée dans les différents groupes d'activités du secteur informel selon le sexe



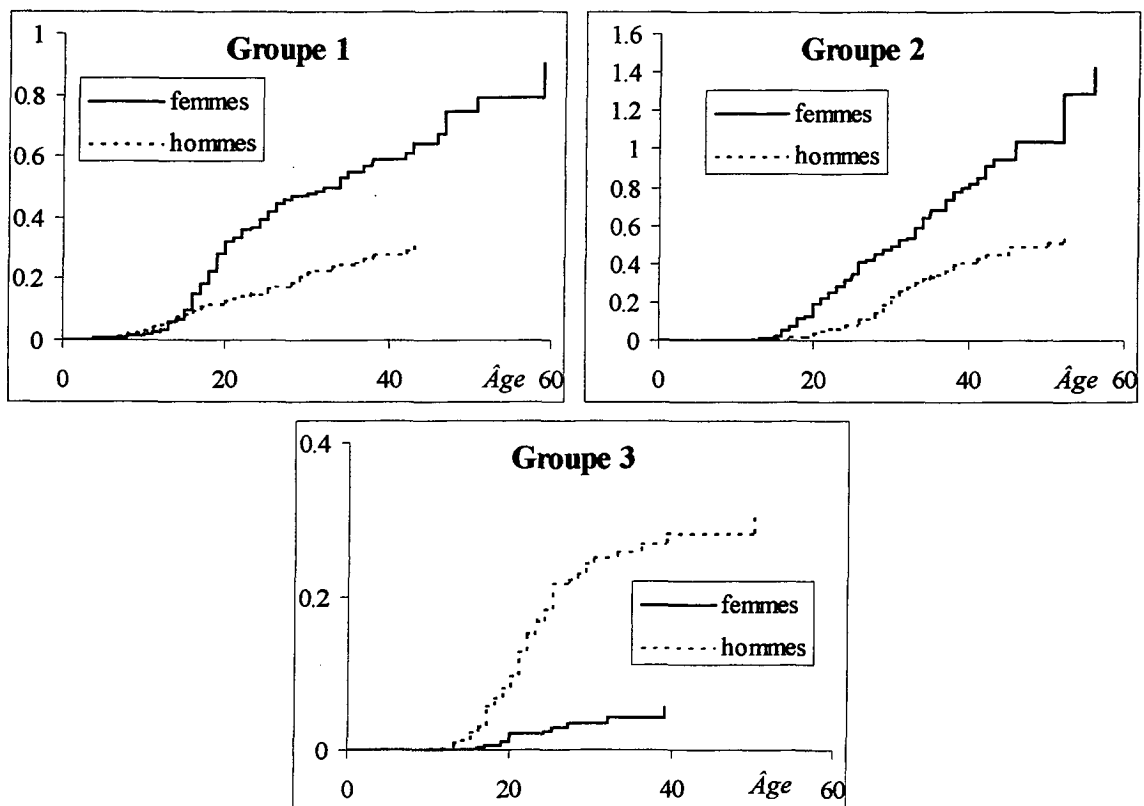
Chez les femmes, on peut voir que l'accès aux activités informelles du groupe 3 est beaucoup plus limité que l'accès aux activités des deux premiers groupes (figure 7-20). Chez les hommes en revanche, les trois types d'activités sont comparables. Dans les deux cas, ce sont les activités du premier groupe qui font le plus de nouveaux adeptes parmi les moins de 15 ans, et celles du deuxième groupe qui en font le plus à partir de 30 ans. Entre 15 et 30 ans, le secteur informel « technique » est le groupe qui attire le plus chez les hommes et le moins chez les femmes.

Si l'on compare l'accès à chacun des groupes d'activité pour les deux sexes (figure 7-21), on peut voir que les hommes ont les mêmes chances de débuter dans des activités non qualifiées, ne nécessitant pas d'investissement, à tout âge à partir de 10 ans. Les femmes en revanche connaissent des risques beaucoup plus importants que les hommes, mais uniquement entre 15 et 25 ans. Pour les activités du groupe deux, les risques sont à peu près proportionnels entre les deux sexes : à partir de 15

ans, une femme à 2,5 fois plus de chances qu'un homme d'accéder à une activité informelle nécessitant un investissement de départ, aussi petit soit-il. Quant aux activités informelles techniques, les femmes ont des risques très faibles à tout âge d'en pratiquer une, alors que les hommes ont des risques beaucoup plus élevés d'y débiter entre 15 et 25 ans.

Au fil du temps, l'accès aux activités du groupe 1 s'est avérée de plus en plus probable pour les 15-25 ans (figure 7-22). Avant 15 ans, il y a un léger écart entre les courbes : les individus nés avant 1952 avaient des risques plus forts que les autres d'entrer dans cette partie du secteur informel à un âge jeune. Ce phénomène est probablement lié au fait que, même si scolarité et activités lucratives sont souvent menées de front, la scolarisation prolongée a globalement repoussé l'entrée dans la vie active des membres des groupes d'années de naissance suivants. Après quinze ans, une personne née entre 1953 et 1967 a 3 fois plus de chances d'exercer pour la première fois une telle activité qu'une personne née avant 1952, et 2,4 fois moins qu'une personne née après 1968.

Figure 7-21. Risques cumulés d'entrée dans les différents groupes d'activités du secteur informel selon le sexe



Débuter dans une activité nécessitant un capital pouvait avoir lieu, chez les personnes nées avant 1952, entre 18 et 21 ans (probablement dans le cas d'activités à très petite échelle) ou alors après 30 ans (dans ce cas, à partir de l'épargne réalisée au cours de plusieurs années de vie active). Pour les personnes du groupe d'années de naissance suivant, ces deux périodes se rejoignent, et le risque de démarrer dans une telle activité va croissant tout au long de la vie. Pour les individus nés après 1968, les risques sont encore plus forts, à tout âge. Pour conclure, il serait intéressant de distinguer dans cette étude les activités selon leur taille (par exemple, selon le capital investi dans une affaire), car il est probable que les comportements ont évolué différemment dans le cas d'activités marchandes itinérantes et dans le cas de commerces établis par exemple. Globalement, c'est après 20 ans que les groupes d'années de naissance se différencient significativement, une personne née entre 1953 et 1967 a alors 1,8 fois plus de chances d'exercer pour la première fois une activité du groupe 2 qu'une personne née avant 1952, et 2 fois moins qu'une personne née après 1968.

Figure 7-22. Risques cumulés d'entrée dans les différents groupes d'activités du secteur informel selon le groupe d'années de naissance

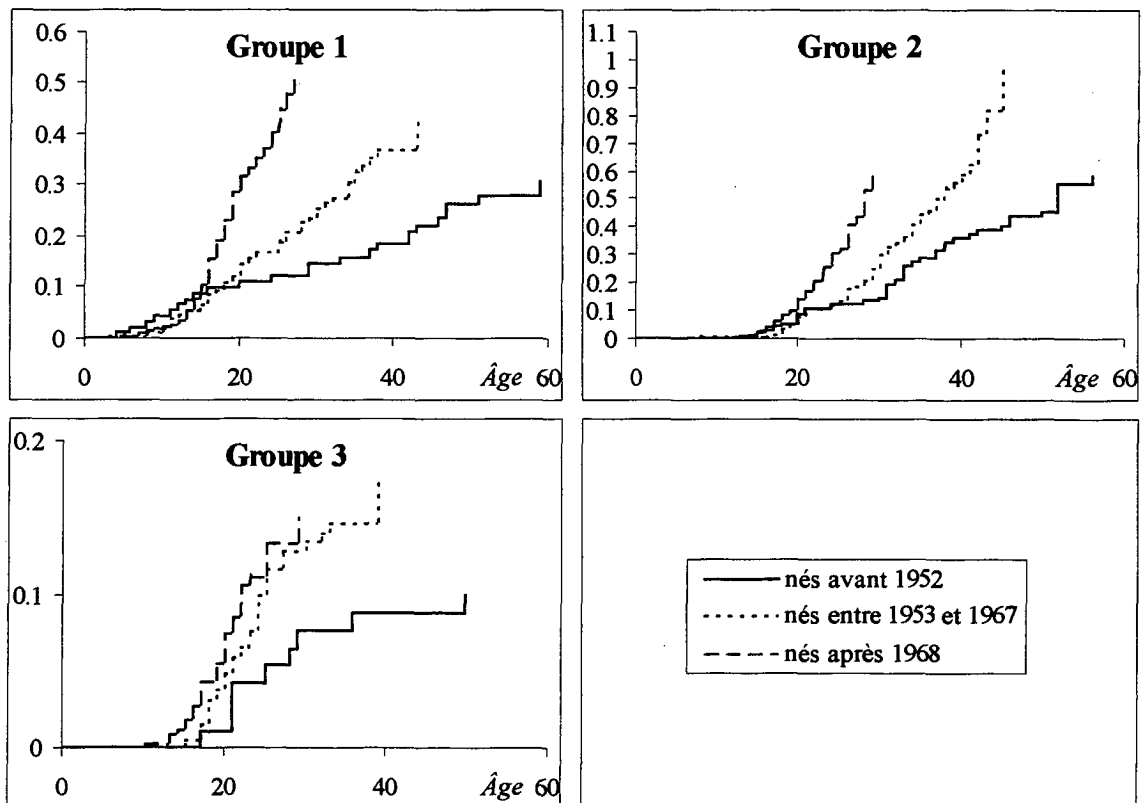
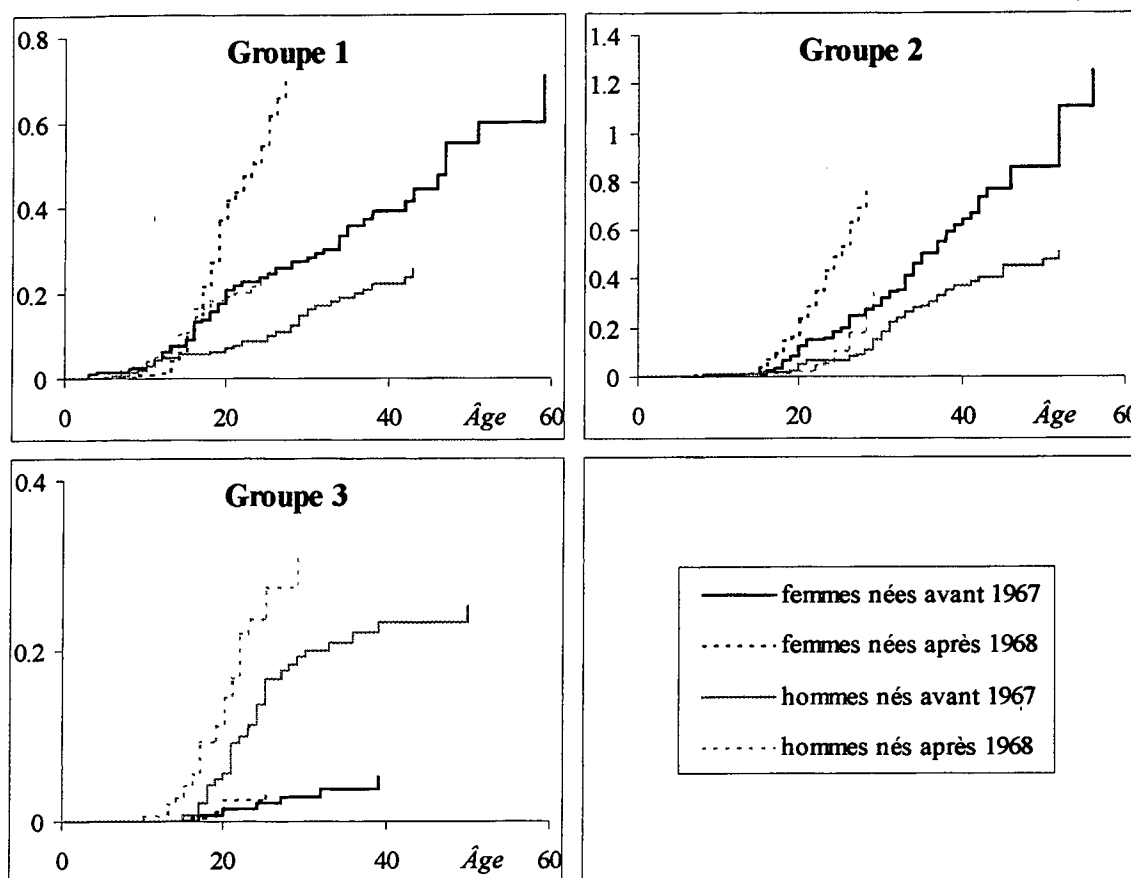


Figure 7-23. Risques cumulés d'entrée dans les différents groupes d'activités du secteur informel selon le groupe d'années de naissance et le sexe



L'évolution au cours du temps de l'accès aux activités informelles de chaque groupe diffère selon le sexe (figure 7-23). Pour les activités du groupe 1, elle est quasiment similaire pour les deux sexes : les risques sont plus forts chez les personnes nées après 1968, à partir de 15 ans pour les femmes et à partir de 10 ans pour les hommes. On voit néanmoins que les risques de débiter une telle activité avant 15 ans sont plus faibles chez les femmes nées après 1968 que chez leurs aînées. On peut attribuer cet écart à l'imprécision des dates et des âges fournis par les enquêtées, mais il peut aussi s'agir d'un effet secondaire de la scolarisation. Dans ce cas, on peut conclure que les femmes, encore moins que les hommes, ne concilient scolarité et activité informelle. Elles attendent la sortie du système scolaire pour entrer dans le secteur informel.

Dans le groupe 2, l'évolution est plus importante chez les femmes que chez les hommes. Les femmes nées après 1968 connaissent dès 15 ans une probabilité de

débuter une activité nécessitant un capital de départ, aussi petit soit-il, plus forte que leurs aînées. Chez les hommes, une véritable différence n'apparaît qu'au delà de 22 ans, et l'écart entre les courbes est moins important que celui observé chez les femmes.

Dans le groupe 3, ce sont les hommes qui bénéficient d'un rajeunissement de l'accès aux activités informelles qualifiées. Les femmes nées après 1968 connaissent des risques légèrement supérieures à leurs aînées d'avoir accès à une telle activité après 20 ans, mais ces probabilités sont toujours très faibles. Les hommes nés après 1968, en revanche, ont une probabilité d'y avoir accès plus forte, que leurs aînés, et ceci plus tôt qu'eux.

Conclusion

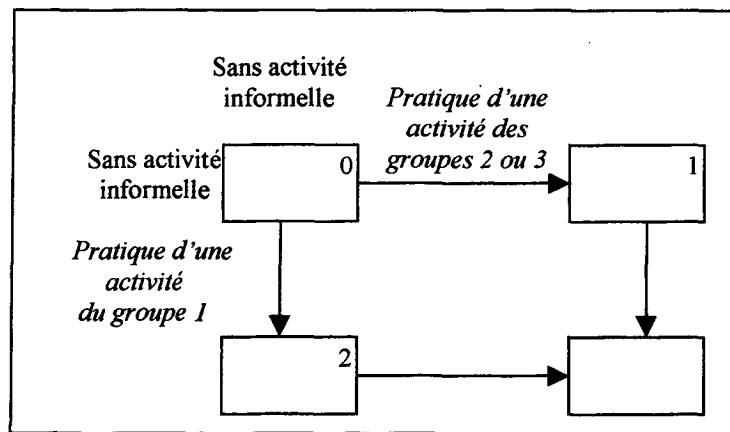
Les trois groupes d'activités utilisés ici montrent des évolutions différentes. Débuter une activité informelle est de plus en plus probable pour les hommes comme pour les femmes, mais on a vu que les femmes demeurent rares dans le secteur des activités qui nécessitent un savoir faire particulier. Pour les deux sexes, le cumul d'activités informelles est courant, et on peut se demander si l'accès à des activités plus qualifiées, ou à des activités nécessitant un apport de numéraire, dépend de la pratique préalable d'une activité informelle sans investissement ni savoir-faire particulier. C'est ce qui est étudié dans la partie suivante.

3) Etude de la concurrence entre les activités informelles à la portée de tous et les autres

Distinguons dans cette partie les activités du groupe 1 de celles des deux autres groupes, qui nécessitent un capital ou une compétence particulière. On peut s'attendre au fait que l'entrée dans le secteur informel se fasse de manière progressive, en débutant par une activité à petite échelle, sans investissement de départ (typiquement, de la vente directe de produits agricoles ou du travail domestique), et en réinvestissant une partie des profits dans une activité nécessitant un capital par exemple, ou dans une formation menant à une activité du groupe 3.

Nous considérerons donc ici que si un individu commence à pratiquer plusieurs activités appartenant à des groupes différents au cours de la même année, l'activité du groupe 1 a lieu avant les autres (figure 7-24). En annexe se trouvent les résultats obtenus en étudiant séparément les individus dans ce cas (annexe 5). On peut y vérifier la validité de cette hypothèse.

Figure 7-24. Concurrence entre entrées en activité dans deux parties du secteur informel



D'une part, chose prévisible, le fait d'avoir déjà exercé une activité des groupes 2 et 3 est un frein permanent au démarrage d'une activité du groupe 1 (figure 7-25). On conçoit très bien que ces activités soient plus bénéfiques que celles qui ne requièrent ni mise de fond, ni savoir faire, et qui sont donc développées à petite échelle uniquement. D'autre part, la figure 7-26 montre que le fait d'avoir déjà pratiqué une activité du groupe 1 n'augmente les risques de se lancer dans une activité des groupes 2 et 3 qu'après 35 ans. Entre 20 et 35 ans, la probabilité de débiter dans une activité des groupes 2 et 3 est indépendante de l'exercice préalable d'une activité

du groupe 1. Avant 20 ans, les risques sont plus forts de débiter directement dans le secteur informel par une activité des groupes 2 et 3 que d'en pratiquer une après une activité du groupe 1. Les courbes pour chacune de ces périodes de la vie sont données figure 7-27.

Figure 7-25. Risques cumulés de première activité informelle sans capital ni savoir faire, selon la pratique antérieure éventuelle d'une activité informelle nécessitant savoir-faire ou capital

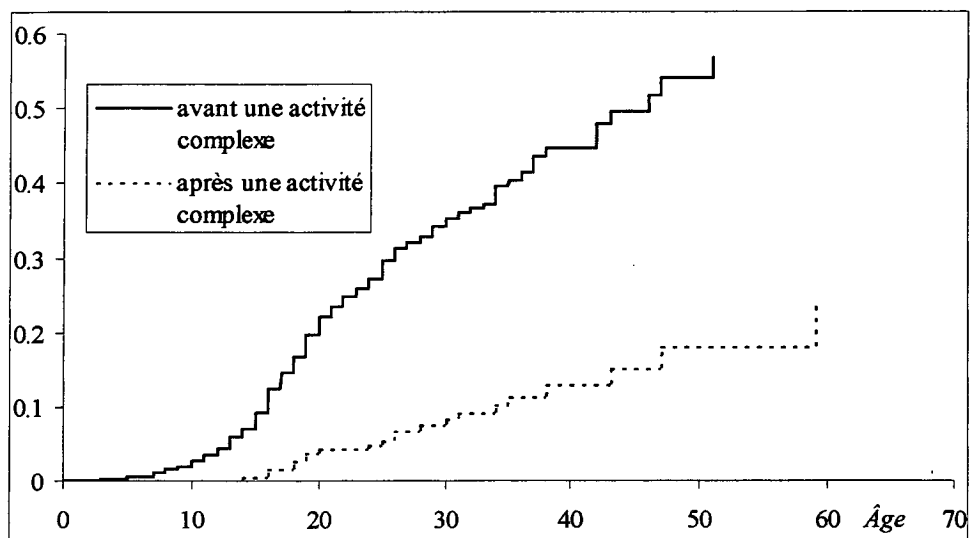


Figure 7-26. Risques cumulés de première activité informelle nécessitant savoir-faire ou capital, selon la pratique antérieure éventuelle d'une activité informelle sans capital ni savoir faire

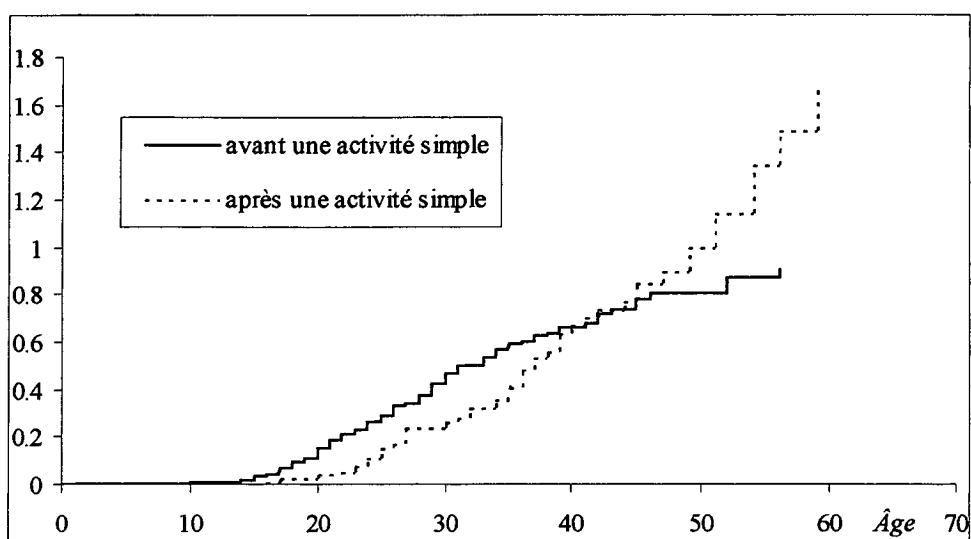
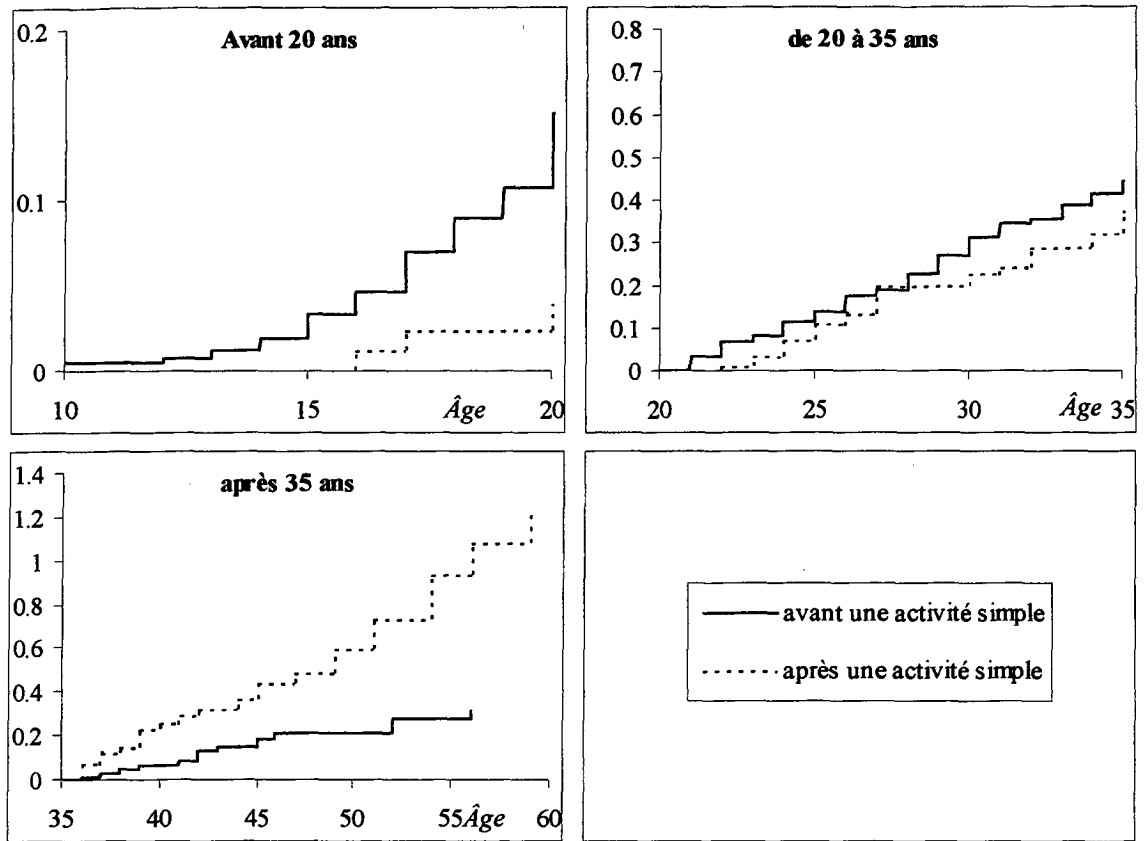


Figure 7-27. Risques cumulés de première activité informelle nécessitant savoir-faire ou capital, selon la pratique antérieure éventuelle d'une activité informelle sans capital ni savoir faire



Alors que les nouvelles entrées dans les deux parties du secteur informel sont liées avant 20 ans, il y a une dépendance unilatérale entre 20 et 35 ans, quand la probabilité de pratiquer pour la première fois une activité ne requérant ni savoir faire ni capital est limitée par l'exercice préalable d'une activité plus qualifiée ou nécessitant un capital, mais la probabilité d'exercer une de ces dernières activités ne dépend aucunement du fait que l'on a pratiqué avant une activité informelle plus rudimentaire. On trouve presque la dépendance inverse au delà de 35 ans, à partir de quand le risque de pratiquer pour la première fois une activité nécessitant un investissement de départ est accru par l'exercice préalable d'une activité à plus petite échelle, et le risque d'avoir pour la première fois une activité ne requérant ni capital ni savoir-faire est légèrement supérieur pour les individus qui ont déjà connu une activité plus complexe que pour ceux dont c'est la première activité informelle.

Conclusion

Les activités informelles pratiquées par la population de Magenche sont diverses et dépendent les unes des autres dans les trajectoires individuelles. Voyons maintenant de manière plus détaillée les facteurs de l'accès à une activité informelle pour les hommes et les femmes.

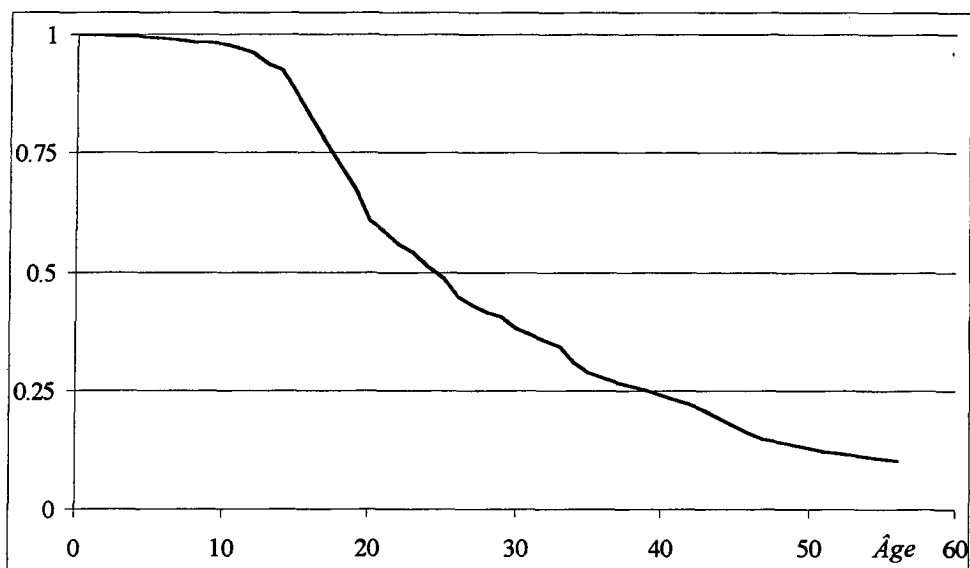
III. Etude détaillée de l'accès aux activités informelles

Nous avons pu déjà remarquer dans les parties précédentes que les caractéristiques des activités informelles pratiquées par les femmes, ainsi que le moment auquel elles débutent une activité informelle, sont différents des résultats obtenus pour les hommes. Nous allons donc voir ici les facteurs de l'accès aux activités informelles chez les femmes (1), avant d'étudier le cas des hommes (2).

1) L'entrée des femmes dans le secteur informel

Si certaines commencent à pratiquer leur première activité informelle très jeunes, vers 10 ans, c'est surtout entre 15 et 20 ans que les jeunes femmes connaissent leur première expérience dans ce domaine (figure 7-28). Celles qui n'ont pas exercé d'activité informelle avant 20 ans débutent en proportion constante à chaque âge (mais plus faible qu'avant 20 ans) jusqu'au delà de 50 ans.

Figure 7-28. Âge à l'entrée dans le secteur informel pour les femmes



Avant 15 ans, ce sont surtout les jeunes femmes nées avant 1952 qui ont les risques de débuter dans le secteur informel les plus forts (figure 7-29). Comme nous l'avons vu dans la partie précédente, il est probable que ce recul de l'âge à la première activité informelle soit lié à la scolarisation. Il est remarquable qu'une différence n'apparaisse qu'entre les deux groupes d'années de naissance les plus anciens. On peut en déduire qu'il ne s'agit pas forcément d'un effet de la durée croissante de la

scolarité des filles (auquel cas l'effet serait encore perceptible entre les deux groupes d'années de naissances les plus récents, puisque la durée de la scolarité des femmes a continué à s'accroître pour ces deux groupes), mais simplement du fait qu'elle existe.

A partir de 15 ans, les tendances s'inversent, et ce sont les femmes nées le plus récemment qui ont la plus grande probabilité de débiter dans leur première activité informelle. La deuxième partie de la figure 7-29 montre qu'un modèle à risques proportionnels ne s'adapterait absolument pas à ce genre de résultat : les courbes, loin d'être parallèles, se recoupent en plusieurs points. C'est pourquoi il est nécessaire ici de limiter l'analyse aux femmes de plus de 15 ans qui n'ont pas encore eu d'activité informelle. Cela restreint l'effectif de l'échantillon sur lequel porte l'analyse à 285 femmes, mais on obtient alors des courbes plus satisfaisantes (figure 7-30).

Figure 7-29. Risques cumulés d'entrée dans le secteur informel selon le groupe d'années de naissance, et courbes $\ln(H(t))$ en fonction de $\ln(t)$

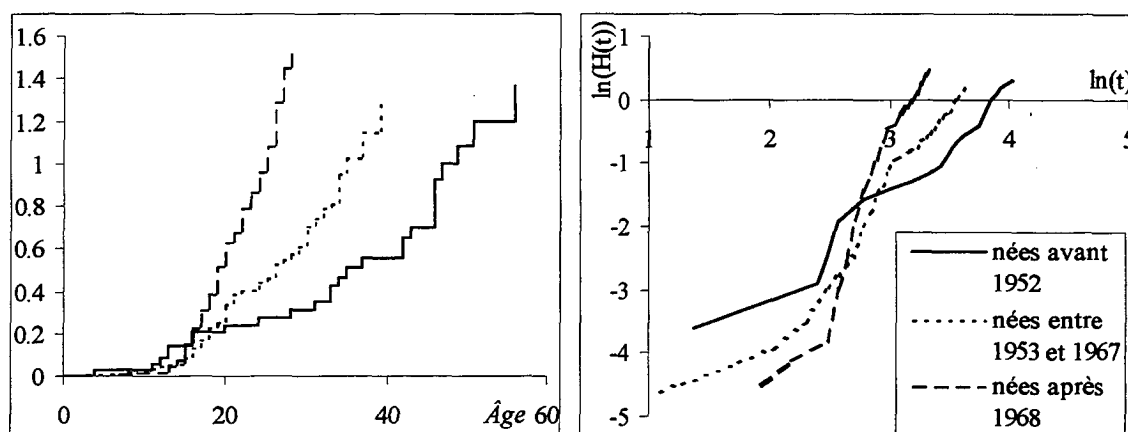
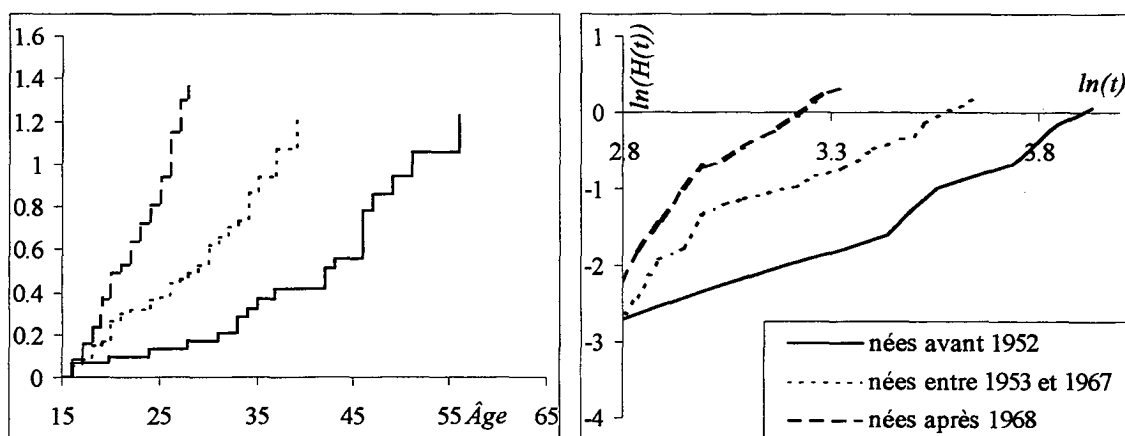


Figure 7-30. Risques cumulés d'entrée dans le secteur informel selon le groupe d'années de naissance à partir de 15 ans, et courbes $\ln(H(t))$ en fonction de $\ln(t)$



a) A partir de 15 ans

Tableau 7-23. Effets de la période de conjoncture sur l'entrée dans le secteur informel

	Coefficient	Ecart-type
Modèle 1 : périodes de conjoncture		
Avant 1984	-1,43***	0,21
De 1985 à 1989	-1,03***	0,23
De 1990 à 1994	-0,73***	0,20
Après 1995	<ref>	
Modèle 2 : groupes d'années de naissance		
Nées avant 1952	-1,89***	0,34
Nées entre 1953 et 1967	-0,83***	0,19
Nées après 1968	<ref>	
Modèle 3 : périodes de conjoncture + groupes d'années de naissance		
Conjoncture :		
Avant 1984	-0,34	0,23
De 1985 à 1994	-0,46***	0,16
Après 1995	<ref>	
Années de naissance :		
Nées avant 1952	-1,66***	0,43
Nées entre 1953 et 1967	-0,66***	0,25
Nées après 1968	<ref>	
Modèle 4 : Périodes de conjoncture x groupes d'années de naissance		
Nées avant 1967 :		
Avant 1984	-1,51***	0,22
De 1985 à 1995	-1,10***	0,27
Après 1995	-0,38	0,38
Nées après 1968 :		
Avant 1989	-1,04***	0,34
De 1990 à 1995	-0,65***	0,24
Après 1995	<ref>	

* significatif à 10 %, ** significatif à 5 %, *** significatif à 1 %

Source : V. Golaz, enquête Magenche 1997-1998.

L'étude de l'effet de la période de conjoncture sur l'entrée dans le secteur informel des femmes donne des résultats similaires à ceux obtenus pour les deux sexes réunis : les nouveaux membres sont de plus en plus nombreux depuis le milieu des années 1980. Les risques de débiter dans une activité informelle en 1997 sont 4 fois plus forts qu'au début des années 1980, et 2 fois plus forts qu'au début des années 1990 (tableau 7-23, modèle 1). Encore une fois, il est préférable de coupler les périodes de conjoncture aux groupes d'années de naissance, les périodes pertinentes étant différentes selon l'année de naissance de la personne considérée. Ainsi le modèle 4 (modèle multiplicatif) donne des résultats plus précis et de meilleure qualité que le modèle additif précédant (modèle 3). Les femmes nées après 1968 connaissent

au cours de leur vie une probabilité de plus en plus forte d'entrer dans le secteur informel, et ce risque est toujours plus élevé que celui des femmes nées avant 1967.

Les femmes dont le père possédait le moins de terre sont 1,4 fois plus susceptibles que les autres d'entrer rapidement dans le secteur informel. Peut-être sont elles plus sollicitées par leurs parents pour rapporter des revenus au sein du ménage, ou bien est ce le signe d'une entrée en union plus précoce ou d'une scolarisation moins longue que les autres.

Figure 7-31. Risques cumulés d'entrée dans le secteur informel selon la superficie des terres paternelles

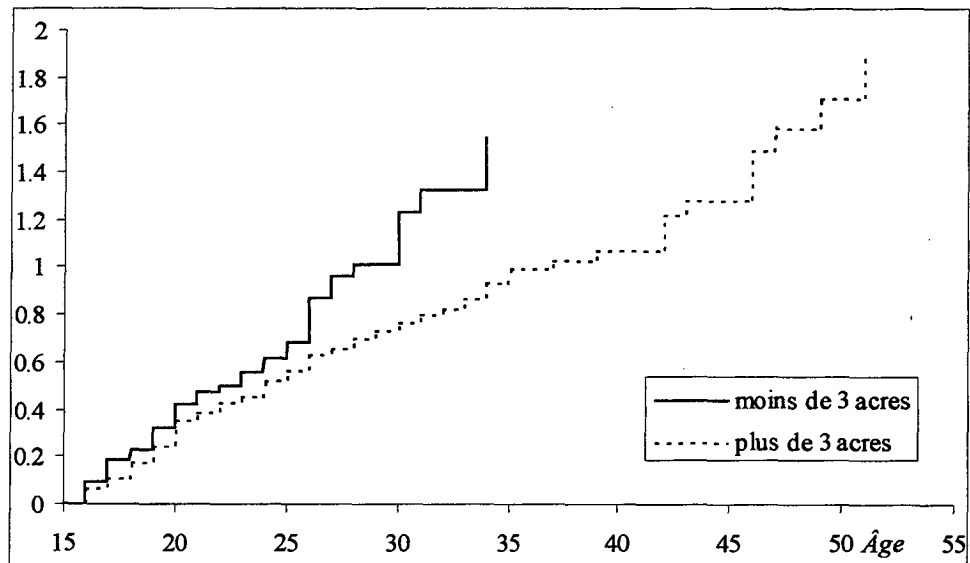


Tableau 7-24. Effets de la superficie des terres paternelles et du groupe d'années de naissance sur l'entrée dans le secteur informel

	Coefficient	Ecart-type
Superficie des terres du père :		
Moins de 3 acres	0,18	0,17
Plus de 3 acres	<ref>	
Groupe d'années de naissance :		
Avant 1967	<ref>	
Après 1968	0,98***	0,19

* significatif à 10 %, ** significatif à 5 %, *** significatif à 1 %

Source : V. Golaz, enquête Magénche 1997-1998.

Dans un modèle additif où l'on étudie les effets de la superficie des terres paternelles et du groupe d'années de naissance, la premier groupe de caractéristiques

n'est plus significatif (tableau 7-24) : l'effet obtenu sur la figure 7-31 est en fait dû la décroissance des superficies possédées au cours du temps.

L'étude de l'effet de caractéristiques biographiques liées à la vie matrimoniale des femmes apportent aussi des résultats (tableau 7-25) : une femme qui vit en union a 1,6 fois plus de chances d'entrer dans le secteur informel qu'une autre qui n'a jamais vécu en union (modèle 1). Une femme pour laquelle une partie au moins de la compensation matrimoniale a été versée a 1,7 fois moins de chances qu'une autre de débiter dans le secteur informel (modèle 2). Comme ces deux événements (première entrée en union, premier paiement de la compensation matrimoniale) se déroulent dans cet ordre pour toutes les femmes interrogées à Magenche, il est possible de découper les trajectoires matrimoniale en trois période : avant la première union, de la première entrée en union au premier paiement et après le premier paiement (modèle 3). On voit que c'est la période intermédiaire qui se démarque nettement des deux autres, puisqu'une femme en union, mais pour laquelle rien n'a encore été donné, a 2 fois plus de chances d'avoir une première activité informelle qu'une autre. La précarité de sa situation matrimoniale est donc un élément déterminant dans ses choix professionnels.

Tableau 7-25. Effets du statut matrimonial sur l'entrée dans le secteur informel

	Coefficient	Ecart-type
Modèle 1 : union		
Jamais vécu en union	<ref>	
Déjà vécu en union	0,45**	0,22
Modèle 2 : Paiement de la compensation matrimoniale		
Pas encore	<ref>	
Après le premier paiement	-0,53***	0,20
Modèle 3 : Entrée en union		
Jamais vécu en union	<ref>	0,21
A vécu en union mais n'a pas reçu de compensation matrimoniale	0,70***	0,22
A reçu un premier versement de la compensation matrimoniale	0,02	0,26

* significatif à 10 %, ** significatif à 5 %, *** significatif à 1 %

Source : V. Golaz, enquête Magenche 1997-1998.

On a pu constater le recul de l'âge d'entrée dans le secteur informel chez les femmes, de pair avec l'universalisation de la scolarisation. Or si l'on cherche l'effet de la scolarisation sur l'exercice de la première activité informelle, on obtient un effet positif (tableau 7-26, modèle 1). L'entrée dans le secteur informel pour une jeune fille est deux fois plus probable une année où elle a été scolarisée en primaire qu'une

année où elle n'a pas été scolarisée du tout. En fait, il faut replacer cette information dans le contexte de la scolarisation féminine en milieu rural gusii : les jeunes filles n'achèvent pas systématiquement leur année scolaire, en particulier la dernière année où elles fréquentent l'école. Le modèle 2 montre que si l'on sépare la dernière année en primaire ou en secondaire du reste de la scolarité, on obtient l'effet inverse. Globalement, en début de scolarité, une jeune fille a presque 10 fois moins de chances d'entrer dans le secteur informel que l'année où elle termine sa scolarité (modèle 3). De plus, les jeunes filles en cours de scolarité secondaire ont moins de chances de débiter dans le secteur informel que les jeunes filles en cours de scolarité primaire au delà de 15 ans, peut-être parce que ces dernières, en retard par rapport à l'âge normal de scolarisation en primaire, sont aussi en fin de parcours scolaire.

Tableau 7-26. Effets de la scolarisation sur l'entrée dans le secteur informel

	Coefficient	Ecart-type	Coefficient	Ecart-type
Modèle 1 : scolarisation l'année de la première activité informelle				
Est scolarisé en primaire	0,71**	0,28		
Est scolarisé en secondaire	0,44	0,29		
N'est pas scolarisé	<ref>			
Modèles 2 et 3 : étapes détaillées de la scolarisation				
Premières années de scolarité (primaire)	-0,65	0,44	-0,83**	0,37
Premières années de scolarité (secondaire)	-1,14*	0,61		
Dernière année de scolarité	1,46***	0,27	1,46***	0,27
N'est pas scolarisé	<ref>		<ref>	

* significatif à 10 %, ** significatif à 5 %, *** significatif à 1 %

Source : V. Golaz, enquête Magenche 1997-1998.

Lorsque l'on regroupe les paramètres significatifs dans un modèle semi-paramétrique, seuls restent significatifs les périodes de conjoncture et l'année de fin de scolarité (tableau 7-27). Ce sont des variables dépendant du temps, ce qui signifie qu'une femme connaît des risques différents, tout au long de sa vie, de pratiquer une première activité informelle. Une jeune femme née en 1980 qui interrompt ses études en 1996 a 15 fois plus de chances de pratiquer sa première activité informelle qu'une autre, née en 1960, n'en avait à 16 ans, alors qu'elle n'était déjà plus scolarisée depuis longtemps. Si une jeune femme née au cours des années 1970 interrompt sa scolarité en 1995, elle a 26 fois plus de risques d'entrer dans le secteur informel à ce moment-là qu'elle n'en avait en 1989, alors qu'elle était encore scolarisée.

Tableau 7-27. Les facteurs de la première activité informelle chez les femmes de plus de 15 ans

Nombre d'individus : 247

Nombre d'événements : 160

Maximum de vraisemblance : - 717

	Coefficient	Ecart-type
PARAMETRES DEPENDANT DU TEMPS		
Périodes de conjoncture x groupes d'années de naissance		
Nées avant 1967 :		
avant 1984	-1,43***	0,24
de 1985 à 1995	-1,01***	0,27
après 1995	-0,26	0,39
Nées après 1968 :		
avant 1989	-1,01***	0,36
de 1990 à 1995	-0,54**	0,26
après 1995	<ref>	
Scolarisation :		
Premières années de scolarisation	-1,00***	0,38
Dernière année à l'école	1,25***	0,24
Non scolarisée	<ref>	

* significatif à 10 %, ** significatif à 5 %, *** significatif à 1 %

Source : V. Golaz, enquête Magenche 1997-1998.

Conclusion

L'entrée en union n'apparaît pas dans le modèle global. L'effet apparent de cette caractéristique cachait en fait l'effet plus important de la fin de la scolarité. Beaucoup de femmes en effet entrent en union juste après avoir quitté l'école, certaines interrompent même leur scolarité pour entrer en union, par exemple dans le cas d'une grossesse précoce. Dans les trajectoires individuelles des femmes, c'est la fin de la scolarité qui est le moment important pour l'accès aux activités informelles.

b) A partir de l'entrée en union

On pourrait aussi étudier la première activité informelle après l'entrée en union, et rechercher par exemple l'effet de l'exercice préalable d'une (autre) activité

Parmi les 259 femmes qui ont déjà vécu en union, 47 (18 %) ont eu une activité informelle l'année de leur entrée en union. Ensuite la proportion de femmes qui ont leur première activité informelle après leur première année en union est à peu près constante au cours des 20 premières années qui suivent celle-ci, puis légèrement décroissante (figure 7-32).

Figure 7-32. Durée de séjour sans activité informelle après l'entrée en union

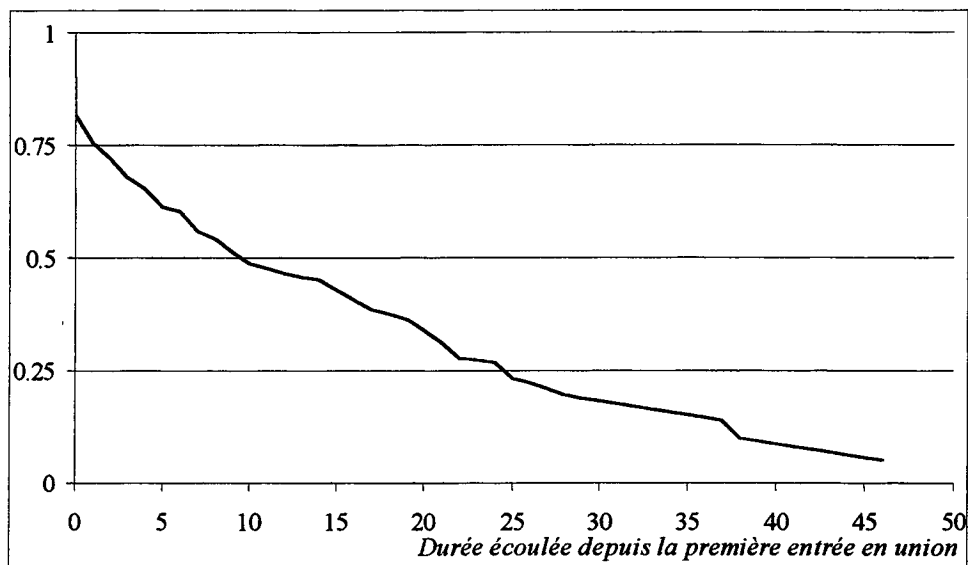
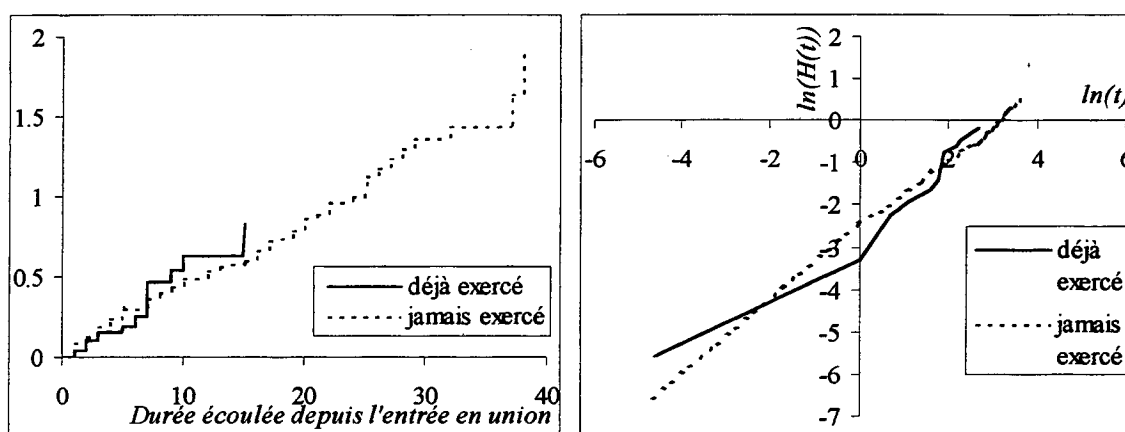


Figure 7-33. Risques cumulés d'avoir une activité informelle après l'entrée en union, en fonction de l'exercice préalable d'une telle activité

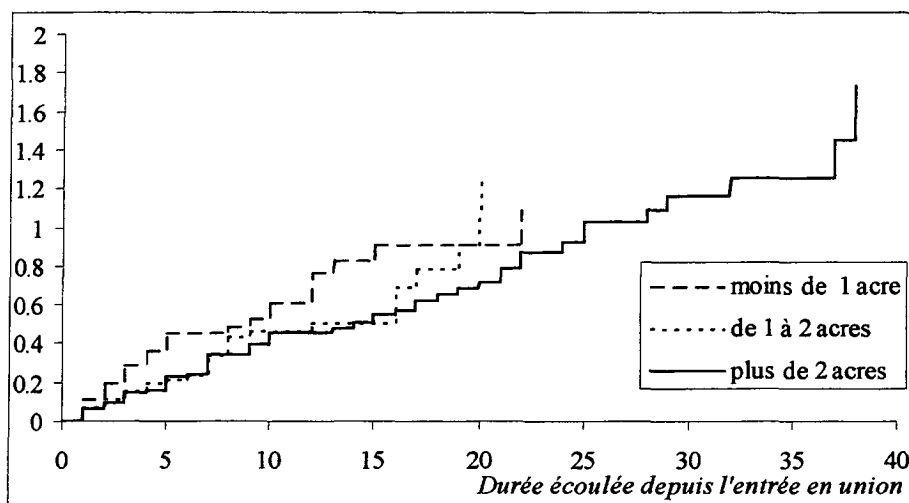


48 femmes seulement avaient déjà eu une activité informelle avant l'entrée en union. Les risques semblent à peu près équivalents dans les deux cas (figure 7-33), mais une différence importante est causée par les activités informelles de l'année de l'entrée en union : parmi les 48 femmes qui avaient déjà eu une activité informelle, 18 en ont une dès le début de leur union, alors que parmi les 211 autres femmes, seulement 29 sont dans ce cas. Une femme qui a déjà eu une activité informelle avant a presque 3 fois plus de chances qu'une autre d'en avoir une au moment de son entrée en union. La plupart du temps, il n'y a pas de rupture : l'activité informelle pratiquée dans le nouveau cadre, géographique et économique, de la vie en union est la même que celle pratiquée juste avant au domicile des parents. Par la suite, les risques sont

plus faibles, et comparables pour les femmes qui ont déjà eu une activité informelle et pour celles qui n'en ont jamais eu.

Il est aussi intéressant de chercher l'effet de la superficie cultivée par la femme sur la pratique d'une éventuelle activité informelle en plus de son travail agricole. Pour cela, nous disposons de la date à laquelle le jeune ménage obtient un accès direct à la terre (héritage, allocation, ou achat) et des superficies possédées par le beau-père avant cette date et par le conjoint après. Les achats de terre étant rares, comme nous l'avons vu dans le chapitre précédent, on peut estimer la superficie cultivée par la femme avant l'allocation ou l'héritage par celle qu'elle obtient à cette occasion : en d'autres mots, la somme de travail qu'elle fournit sur les terres de sa belle famille est proportionnelle à la part qu'elle en reçoit. La figure 7-34 montre qu'avec cette hypothèse, les femmes qui cultivent le moins de terre ont une activité informelle plus rapidement que les autres : les risques sont particulièrement plus forts dans les cinq premières années d'union, où une femme qui cultive moins d'une acre de terre a presque 2 fois plus de chances d'avoir une activité informelle qu'une autre. Le fait d'avoir accès à la terre directement a aussi une influence positive sur l'entrée dans le secteur informel : une jeune femme dont le conjoint a hérité de terre à 1,5 fois plus de chances qu'une autre d'entrer dans le secteur informel.

Figure 7-34. Risques cumulés d'avoir une activité informelle après l'entrée en union, en fonction de la superficie cultivée



Cette fois, le fait que la compensation matrimoniale ait été payée, au moins en partie, a un effet significatif sur la première activité informelle après l'entrée en union : les femmes qui ont fait l'objet d'un premier versement au moins ont 1,5 fois moins de chances que les autres d'entrer dans le secteur informel après cela.

Le comportement des adventistes n'est pas significativement différent de celui des catholiques.

Figure 7-35. Risques cumulés d'avoir une activité informelle après l'entrée en union, en fonction du groupe d'années de naissance

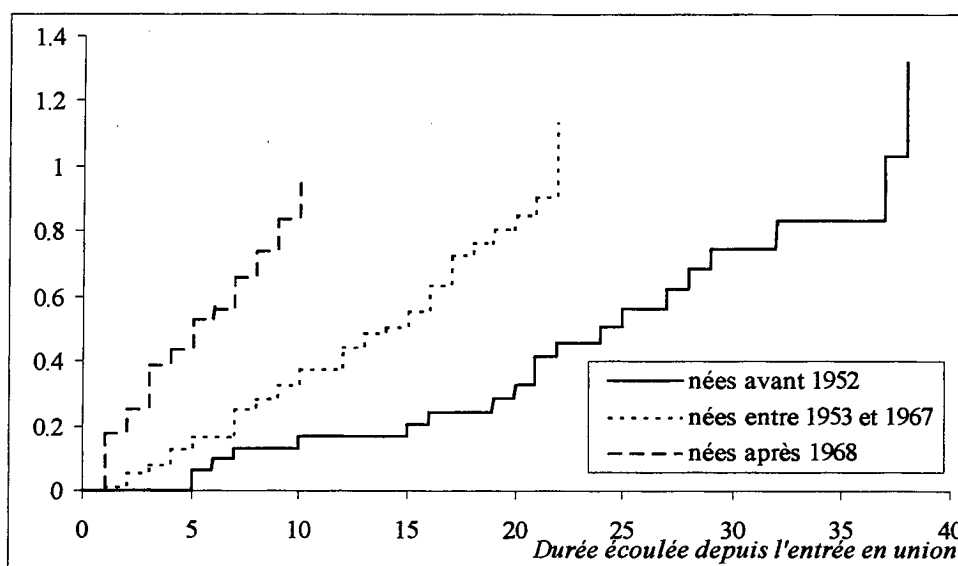


Tableau 7-28. Effets de la période de conjoncture sur l'entrée dans le secteur informel

Nées avant 1967 :		
Avant 1984	-1.77***	0.24
De 1985 à 1995	-1.03***	0.24
Après 1995	-0.47*	0.33
Nées après 1968 :		
Avant 1989	-1.33***	0.43
De 1990 à 1995	-0.59**	0.26
Après 1995	<ref>	

* significatif à 10 %, ** significatif à 5 %, *** significatif à 1 %

Source : V. Golaz, enquête Magenche 1997-1998.

Les femmes nées avant 1952 ont presque 6 fois moins de risques d'avoir une activité informelle après leur union que celles nées après 1968, et celles du groupe intermédiaire en ont presque 3 fois moins que ces dernières (figure 7-35). Pour les femmes nées avant 1967 et celles nées après 1968, les risques d'avoir une activité informelle dès l'entrée en union sont plus de 2,5 fois plus élevés pour celles qui ont

déjà pratiqué une activité informelle avant que pour celles qui n'en ont jamais pratiqué. Comme précédemment, on peut associer les périodes de conjoncture aux groupes d'années de naissance (tableau 7-28) et on obtient des résultats tout à fait similaires à ceux de l'étude de l'âge d'entrée dans le secteur informel.

L'effet du niveau d'instruction sur la pratique d'une activité informelle après l'entrée en union n'a quasiment pas d'effet significatif, à part l'année de l'entrée en union : les femmes qui ont été scolarisées en secondaires ont 2,3 fois plus de chances que les autres d'avoir une activité informelle juste après l'entrée en union.

Comme la culture du thé nécessite beaucoup de main-d'œuvre, et prend beaucoup de temps aux femmes et éventuellement aux enfants, il est légitime de se demander si elle n'a pas un effet négatif sur la pratique d'une activité informelle par la femme. Le tableau 7-29 montre le contraire : dans un ménage où du thé est cultivé, une femme a 1,6 fois plus de risques qu'une autre d'avoir une activité informelle. L'effet de la possession de thé est probablement un effet conjoncturel : comme les activités informelles, la culture du thé s'est développée à Magenche à partir du milieu des années 1980. La possession de caféiers, datant chez la plupart des ménages d'une période plus ancienne, n'entraîne d'ailleurs pas de différence significative entre les femmes.

Tableau 7-29. Effets de la plantation de thé sur l'entrée dans le secteur informel des femmes en union

	Coefficient	Ecart-type
Modèle 1		
Avant l'année de plantation	<ref>	
L'année de la plantation et après	0,46**	0,23
Modèle 2		
L'année de la plantation et avant	<ref>	
Après l'année de la plantation	0,40*	0,23

* significatif à 10 %, ** significatif à 5 %, *** significatif à 1 %

Source : V. Golaz, enquête Magenche 1997-1998.

Comme la plupart des caractéristiques sont significatives au moment de l'entrée en union, mais ne le sont plus à partir de quelques années de vie conjugale, il n'est pas possible de conclure cette étude par un modèle semi-paramétrique, comme dans les autres sections de ce travail. Les courbes $\ln(H(t))$ nous ont d'ailleurs montré qu'un modèle à risques proportionnels n'aurait pas été adapté à la situation. Si les cas

étaient plus nombreux, on pourrait au moins départager les effets des différentes caractéristiques sur la pratique d'une activité informelle au moment précis de l'entrée en union, mais vu le petit effectif de femmes sur lequel nous travaillons ici, cela nous amènerait à des conclusions peu assurées.

2) L'entrée des hommes dans le secteur informel

165 hommes sur les 291 interrogés ont déjà eu une activité informelle au cours de leur vie. L'accès des hommes aux activités informelles présente des caractéristiques différentes de celui des femmes : la courbe de séjour ne présente pas une pente plus raide entre 15 et 20 ans qu'à tout autre âge, mais une pente de plus en plus forte de 5 à 30 ans. Au delà de 30 ans, la proportion d'hommes qui entrent dans le secteur informel à chaque âge diminue progressivement (figure 7-36).

Figure 7-36. Âge à l'entrée dans le secteur informel pour les hommes

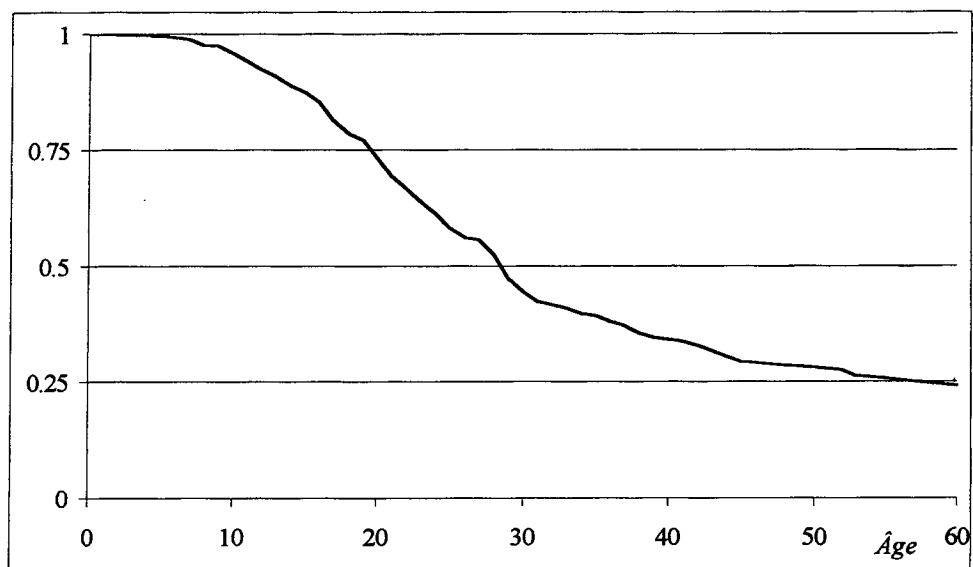
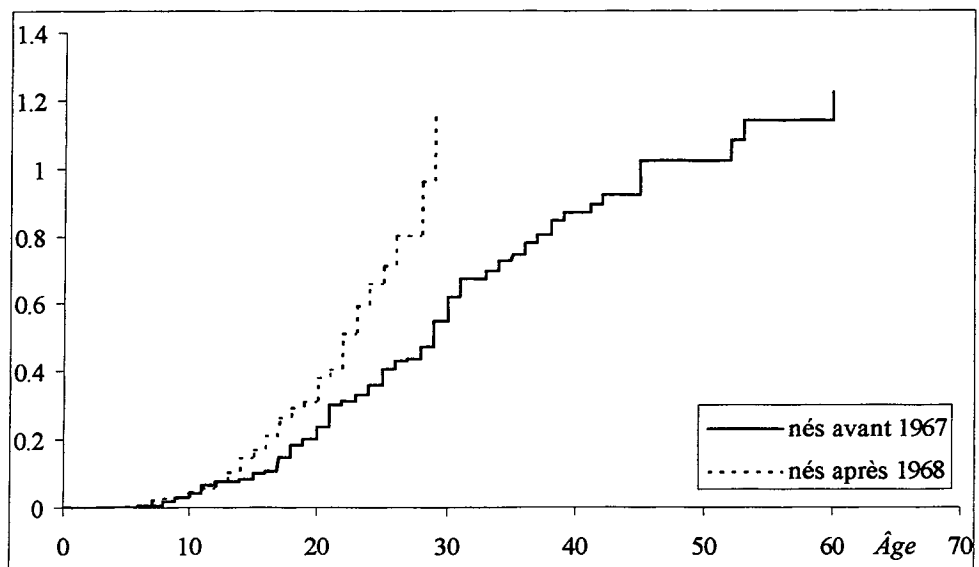


Figure 7-37. Risques cumulés d'entrée dans le secteur informel selon le groupe d'années de naissance



Le risque d'avoir une première activité informelle est 1,8 fois plus fort pour un homme né après 1968 que pour un homme né avant 1967 (figure 7-37, tableau 7-30). Comme pour les femmes, les activités du secteur informel ont commencé à croître au milieu des années 1980. Avant 1984, un homme avait 3,3 fois moins de chances de débiter dans une activité informelle qu'au moment de l'enquête (modèle 1). L'implication de plus en plus importante des hommes dans le secteur informel a été continue et progressive pour les hommes des deux groupes d'années de naissance, depuis 1984 (modèle 3).

Tableau 7-30. Effets de la période de conjoncture sur l'entrée des hommes dans le secteur informel

	Coefficient	Ecart-type
Modèle 1 : périodes de conjoncture		
Avant 1984	-1,20***	0,21
De 1985 à 1989	-0,92***	0,26
De 1990 à 1994	-0,56**	0,22
Après 1995	<ref>	
Modèle 2 : groupes d'années de naissance		
Nés avant 1967	-0,59***	0,17
Nés après 1968	<ref>	
Modèle 3 : Périodes de conjoncture x groupes d'années de naissance		
Nés avant 1967 :		
Avant 1984	-1,24***	0,22
De 1985 à 1995	-0,74***	0,28
Après 1995	-0,33	0,43
Nés après 1968 :		
Avant 1989	-1,53***	0,37
De 1990 à 1995	-0,64**	0,27
Après 1995	<ref>	

* significatif à 10 %, ** significatif à 5 %, *** significatif à 1 %

Source : V. Golaz, enquête Magenche 1997-1998.

Il n'y a pas de différence de comportement professionnel en fonction de la religion ou du rang de naissance de l'individu. En revanche, le fait que le père soit polygame a un effet positif sur l'accès au secteur informel de ses fils avant 12 ans, et négatif au-delà de 12 ans (figure 7-38). Après 15 ans par exemple, le risque d'entrer dans le secteur informel est 1,5 fois plus fort pour les hommes dont le père n'est pas polygame. Pour intégrer cette caractéristique dans un modèle semi-paramétrique, il faudra au minimum limiter l'étude aux hommes de plus de 12 ans, afin de ne pas enfreindre l'hypothèse des risques proportionnels.

Figure 7-38. Risques cumulés d'entrée dans le secteur informel selon le nombre de femmes du père

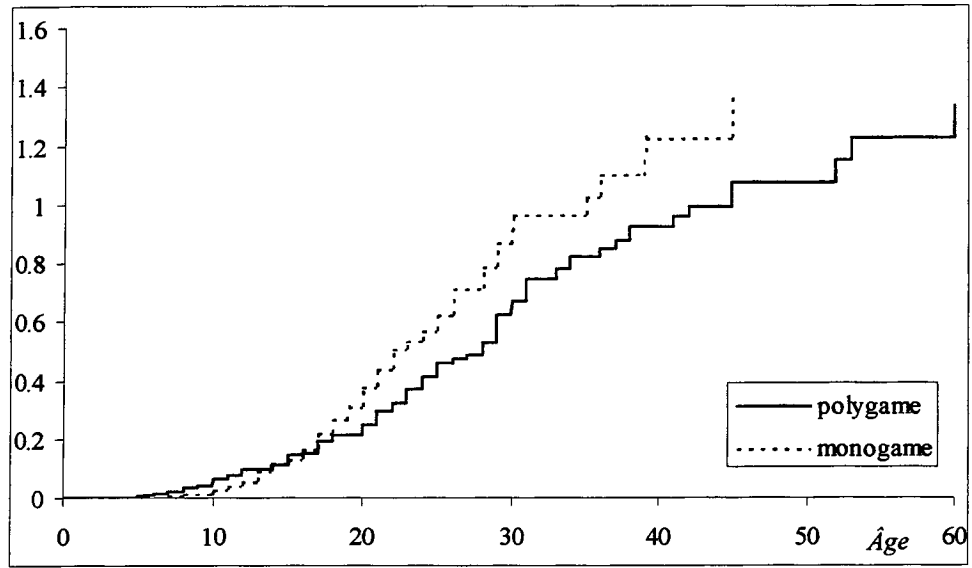
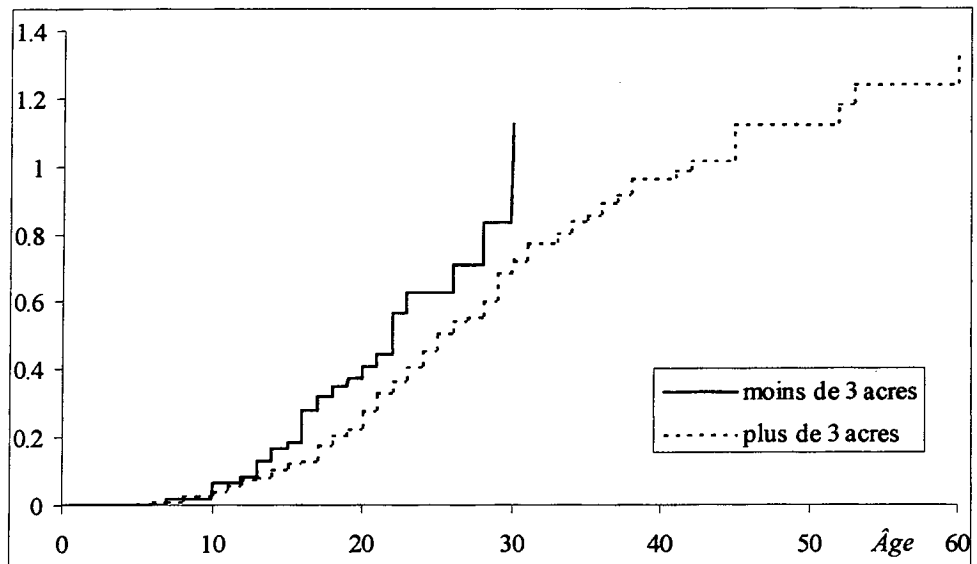


Figure 7-39. Risques cumulés d'entrée dans le secteur informel selon la superficie des terres paternelles



Les hommes dont le père possède le moins de terre en pays gusii ont des risques plus élevés que les autres d'entrer rapidement dans le secteur informel (figure 7-39). Par exemple, ceux dont le père possède moins de 3 acres ont 1,5 fois plus de chances que les autres de pratiquer une activité informelle. Il s'agit là d'un effet lié à la diminution des superficies possédées au cours du temps : comme nous le montre la covariance de ces deux groupes de caractéristiques (tableau 7-31, en caractères gras), la superficie des terres paternelles et l'année de naissance de l'individu sont fortement

corrélées. Ainsi, si l'on étudie séparément chacun des groupes d'années de naissance considérés, la superficie des terres du père n'a plus d'incidence significative sur l'accès au secteur informel.

Tableau 7-31. Matrice de variance-covariance obtenue pour deux groupes de caractéristiques : l'année de naissance (ref : après 1968) et la superficie des terres paternelles (ref : moins de 3 acres)

	nés avant 1967	plus de 3 acres
nés avant 1967	3,50. 10 ⁻²	
plus de 3 acres	-1,31. 10 ⁻²	4,73. 10 ⁻²

Le fait d'avoir déjà vécu hors de la campagne gusii a un effet positif fort sur l'entrée des hommes dans le secteur informel : les hommes dans ce cas ont 2,7 fois plus de chances que les autres de débiter une activité informelle (tableau 7-32, modèle1). Le fait d'être en migration, en revanche, n'a pas d'incidence sur l'arrivée de la première activité informelle. Les hommes qui ont vécu ailleurs qu'en pays gusii rural moins d'une année ont un comportement légèrement différent de celui des migrants à plus long terme : ils ont 1,5 fois plus de chances d'avoir une activité informelle que ces derniers. Pour résumer ces informations, les hommes qui sont le plus susceptibles de développer des activités informelles sont ceux qui ont vécu loin de chez eux. Parmi ceux-là, ce sont ceux qui n'y ont vécu que quelques mois qui peuvent revenir à Magenche et se lancer dans une activité informelle.

Tableau 7-32. Effets de la migration sur l'entrée des hommes dans le secteur informel

	Coefficient	Ecart-type
Modèle 1 : séjour hors pays gusii rural		
A déjà vécu hors du pays gusii rural	0,99***	0,23
N'a jamais quitté le pays gusii rural	<ref>	
Modèle 2 : en migration		
Est en migration hors pays gusii rural	0,02	0,22
Est en pays gusii rural	<ref>	
Modèle 3 : Durée écoulée hors pays gusii rural		
0	-1,07***	0,23
Moins de 1 an	<ref>	
1 an ou plus	-0,36*	0,19

* significatif à 10 %, ** significatif à 5 %, *** significatif à 1 %

Source : V. Golaz, enquête Magenche 1997-1998.

De même que chez les femmes en union, la présence de thé dans le ménage où vit un homme de plus de 15 ans a un effet positif sur son accès aux activités informelles. Encore une fois, il s'agit probablement d'un effet de conjoncture.

Avoir la responsabilité directe d'une terre en pays gusii a un effet positif sur la première activité informelle : les hommes qui ont hérité de terre, où à qui on a alloué une parcelle ont 1,7 fois plus de chances que les autres de débiter dans le secteur informel. La superficie de la parcelle n'a en revanche pas d'influence sur la première pratique d'une activité informelle.

La scolarisation a un effet comparable à celui déjà obtenu chez les femmes (tableau 7-33). C'est en effet l'année de sortie de l'école qui est un moment privilégié pour les débuts dans le secteur informel : cette année là, un homme a presque 5 fois plus de chances de connaître sa première activité informelle que les années suivantes, et presque 8 fois plus qu'un autre, scolarisé en secondaire (modèle 2).

Tableau 7-33. Effets de la scolarisation sur l'entrée dans le secteur informel

	Coefficient	Ecart-type
Modèle 1 : scolarisation l'année de la première activité informelle		
Est scolarisé en primaire	0,20	0,24
Est scolarisé en secondaire	-0,17	0,25
N'est pas scolarisé	<ref>	
Modèle 2 : étapes détaillées de la scolarisation		
Premières années de scolarité (primaire)	-0,24	0,26
Premières années de scolarité (secondaire)	-0,56**	0,25
Dernière année de scolarité	1,57***	0,25
N'est pas scolarisé	<ref>	

* significatif à 10 %, ** significatif à 5 %, *** significatif à 1 %

Source : V. Golaz, enquête Magenche 1997-1998.

Ce sont les hommes qui ont un emploi privé ou public qui sont le moins susceptibles de débiter une activité informelle : ils ont presque 3 fois moins de risques de le faire que quelqu'un qui n'a pas d'autres occupation que l'agriculture. Les étudiants ont 2,4 fois moins de risques qu'un agriculteur d'avoir une première activité informelle, ce qui confirme ce que nous venons de voir dans le cadre de la scolarisation : c'est après la sortie de l'école que les expériences dans le secteur informel débutent.

Dans le but d'obtenir un modèle global de l'accès aux activités du secteur informel, on peut dans un premier temps se limiter aux hommes de plus de 15 ans, afin de prendre en compte des facteurs comme la polygamie du père de l'individu, qui ne sont acceptables dans un modèle à risques proportionnels qu'à partir de

l'adolescence. Or ces caractéristiques ne sont plus significatives une fois associées aux autres, on peut donc, pour avoir une vision plus complète de l'accès au secteur informel, faire porter le modèle sur l'ensemble des hommes, et ne plus prendre en compte ces facteurs limitatifs. Seuls interviennent les périodes de conjoncture et les années de naissances, le fait d'avoir séjourné en dehors de la campagne gusii et l'activité principale (tableau 7-34). Ce sont des caractéristiques dépendant du temps. Ainsi un homme connaît, au cours de sa vie, des risques très différents de pratiquer une activité informelle pour la première fois, selon la période qu'il traverse, selon son expérience migratoire, et sa situation professionnelle.

Tableau 7-34. Les facteurs de la première activité informelle chez les hommes

Nombre d'individus : 291

Nombre d'événements : 165

Maximum de vraisemblance : - 790

	Coefficient	Ecart-type
PARAMETRES DEPENDANT DU TEMPS		
Périodes de conjoncture x groupes d'années de naissance		
<i>Nés avant 1967 :</i>		
avant 1984	-0,97***	0,24
de 1985 à 1995	-0,48*	0,29
après 1995	0,02	0,44
<i>Nés après 1968 :</i>		
avant 1989	-1,26***	0,37
de 1990 à 1994	-0,43	0,28
après 1995	<ref>	
Migrations		
A déjà vécu hors du pays gusii rural	0,70***	0,24
N'a jamais quitté le pays gusii rural	<ref>	
Activité et scolarisation :		
Premières années de scolarisation	-0,51**	0,24
Dernière année à l'école	1,11***	0,26
Emploi privé ou public	-1,04***	0,40
Autre	<ref>	

* significatif à 10 %, ** significatif à 5 %, *** significatif à 1 %

Source : V. Golaz, enquête Magenche 1997-1998.

Un jeune homme né en 1970 et sans emploi en 1988 ; qui n'a jamais vécu ailleurs qu'à Magenche, a plus de 20 fois moins de chances de débiter une activité informelle qu'un autre jeune homme né en 1978, qui a passé 1 an à Nairobi chez un oncle au cours de son enfance, n'en a en 1995, lorsqu'il interrompt ses études secondaires. Un petit fonctionnaire a plus de 7 fois moins de chances de connaître sa

première activité informelle dans les années 1970 qu'un agriculteur à la fin des années 1990.

Etudier la première activité informelle après l'entrée en union ne présente pas autant d'intérêt chez les hommes que chez les femmes. Cela ne permet pas de prendre en compte de nouvelles caractéristiques, puisque l'entrée en union ne va pas de pair avec d'autres changements majeurs chez l'homme. Dans le cas des hommes, si il est intéressant de prendre comme référence un autre événement que la naissance, c'est probablement l'accès à la terre qui est le moment le plus marquant et le plus décisif de la vie. En l'occurrence, étudier la première activité informelle après l'accès à la terre d'un individu permet de prendre en compte, par exemple, le fait que cette personne loue de la terre ou non en pays maasai. Mais cela n'a pas d'incidence sur les activités informelles.

Chez les hommes comme chez les femmes, ce sont la conjoncture et la scolarisation qui sont les traits marquants de cette étude de l'entrée dans le secteur informel. Il semble que les activités informelles soient de plus en plus incontournables pour les jeunes, et que leur accès ne soit repoussé que par la scolarisation. Chez les hommes, deux autres caractéristiques apparaissent. D'une part, les personnes bénéficiant d'un emploi sont moins susceptibles que les autres de connaître leur première activité informelle. D'autre part, les hommes qui ont déjà vécu loin de chez eux ont une propension plus grande à s'investir dans le secteur informel. Ce sont les migrants de retour qui participent activement au dynamisme économique de Magenche.

Conclusion

L'argent qui circule à Magenche provient des salaires des quelques personnes qui bénéficient d'un emploi dans le secteur public, des aides ou des investissements de migrants et des cultures de rente. Malgré le mécontentement de beaucoup d'exploitants agricoles, les cultures de rente, telles que le thé ou le café, continuent à être plantées à Magenche, mais sur des parcelles de plus en plus petites, et principalement par les ménages qui possèdent le plus de terre ou qui en louent en pays maasai. Sachant que les frais de scolarité des enfants constituent probablement la principale dépense des ménages de Magenche, on aurait pu obtenir une information indirecte sur les sources d'argent liquide en demandant dans l'enquête la source de l'argent utilisée pour la scolarisation de chaque enfant, ou de l'individu enquêté lui-même. C'est une idée qui pourra être utilisée dans un travail ultérieur.

L'argent circule par le biais des *merry go round*, la version kenyane des tontines d'Afrique centrale, et des activités informelles.

Nous avons vu que les activités informelles se sont intensifiées à Magenche, indépendamment des conflits, tant pour les hommes que pour les femmes. Différents types d'activités sont pratiquées à Magenche, les plus techniques étant quasiment exclusivement masculines. Certaines activités ne sont pas recommandables, comme les activités illégales liées à l'alcool, la drogue ou aux conflits frontaliers. Le développement d'une économie de guerre à Magenche et les ressources qu'en tire une partie de la population soulève le problème du retour à la paix. Si celui-ci est souhaitable de tous points de vue pour la majorité de la population de l'ensemble de la région, il ne l'est pas pour la frange marginale de la population qui en tire des profits importants, par le vol de bétail ou l'armement des guerriers locaux.

En ce qui concerne les *merry go round*, il est regrettable qu'ils n'apparaissent pas dans les trajectoires biographiques. Si cela avait été le cas, on aurait pu utiliser cette information dans l'analyse de l'accès aux activités informelles par exemple. Il aurait suffi pour cela de connaître la date d'entrée dans le groupe. Dans les données de Magenche, on ne peut percevoir le dynamisme de ces groupes qu'au moment de l'enquête. Leur fonctionnement est simple : les membres du groupe se rencontrent à intervalles réguliers, et chacun apporte la même somme. Le total, ou une partie de la somme recueillie, sont donnés à tour de rôle à chaque membre, qui dispose ainsi d'un capital qu'il peut utiliser selon ses besoins. Certains pourront s'en servir pour les frais de scolarité de leurs enfants, d'autres pour payer la construction d'une nouvelle hutte,

d'autres encore les investiront dans une petite affaire informelle. Mullei et Bokea (1999, p.144) remarquent que les femmes kenyanes tirent des *merry go rounds* l'argent qu'elles investissent dans le secteur informel. Ils sont parfois assimilés à des groupes féminins (*women's groups*), au sein desquels les échanges peuvent être de toute sorte : monétaires, mais aussi échanges de service, aide dans les travaux domestiques ou agricoles, etc. Chez les Gusii, les *ebiombe* (sg. *ekiombe*) comprennent parfois aussi des hommes (Raikes, 1989, pp.48-50).

A Magenche, 209 individus (84 hommes et 125 femmes) font partie d'au moins un groupe, et certains en ont jusqu'à 5. Les sommes versées aux groupes varient de 10 à 4080 KSh par mois (de 1 à 400 FF environ). Ce sont les personnes de plus de 30 ans qui y investissent le plus au moment de l'enquête : plus de 40 % des hommes et plus de 50 % des femmes participent à au moins un groupe de ce type (cf. tableau 7-35).

Tableau 7-35. Pourcentage d'individus de chaque sexe et groupe d'années de naissance qui verse régulièrement de l'argent à un *ekiombe*, en fonction du montant total versé par mois

Année de naissance		10 à 100 KSh	110 à 500 KSh	510 à 5000 KSh	total
Hommes	avant 1952	13.79%	22.41%	5.17%	41.38%
	de 1953 à 1967	15.38%	12.09%	14.29%	41.76%
	après 1968	4.93%	5.63%	5.63%	16.20%
Femmes	avant 1952	10.53%	34.21%	7.89%	52.63%
	de 1953 à 1967	15.84%	32.67%	5.94%	54.46%
	après 1968	12.37%	13.98%	1.08%	27.42%

Ce mode d'épargne et de circulation du numéraire concerne donc une grande partie des ménages.

Le dynamisme de l'économie locale s'oppose au peu de satisfaction que les migrants interrogés à Magenche tirent de leurs séjours dans le reste du pays. A part pour une partie marginale de la population enquêtée à Magenche, la solution économique en vue ne se trouve pas en migration, mais en retour de migration. Il s'agit bien ici de satisfaire les aspirations financières des ménages et de respecter leur attachement à la terre, et la migration joue le rôle d'étape nécessaire et formatrice. Le migrant à son retour est un homme nouveau, au moins aux yeux de ceux qui sont restés à Magenche. Ce développement du secteur informel en partie généré par les migrants peut être mis en parallèle avec les conflits des années 1990 qui, nous l'avons vu dans le chapitre 5, ont conduit de nombreux migrants en pays luos et dans la province de la vallée du Rift à retourner sur les terres « ancestrales ».

Pour expliquer ce peu de succès de la migration, les périodes de recherche d'emploi au cours des épisodes migratoires passés loin des terres ancestrales mériteraient une attention plus approfondie. Dans les biographies complètes, les périodes de recherche d'emploi sont peu nombreuses, il est en effet rare qu'un individu puisse se permettre de passer plus de 6 mois à chercher un emploi, sans exercer d'activité. De plus, lorsqu'un individu cumule une activité et la recherche d'un emploi, a posteriori, il ne se remémore pas toujours la durée de sa période de recherche d'emploi, et celle-ci n'apparaît alors pas dans les informations qu'il donne à l'enquêteur. Il est probable que la plupart des périodes de recherche d'emploi durent moins de 6 mois, et donc soient systématiquement exclues des biographies complètes. Sur ce point, avec quelques ajouts, le détail des activités de l'année précédant l'enquête peut apporter une lumière, qui plus est, analysable de manière assez simple par les techniques biographiques.

Ainsi par exemple, on peut, pour chaque épisode migratoire hors Magenche ou hors pays gusii rural, étudier l'accès à l'emploi, c'est-à-dire la durée passée à rechercher un emploi avant la première journée de travail. On voit bien ici que les données recueillies à Magenche ne suffisent pas pour une telle étude, car il faudrait savoir, pour chaque épisode migratoire ou professionnel, si l'emploi est obtenu sur place ou s'il est acquis avant le départ en migration. Cette question pourrait aussi être ajoutée à une enquête ultérieure, sans poser de problème important. Ainsi, si l'enquête avait été uniquement centrée sur les trajectoires migratoires et professionnelles, l'idée utilisée dans cette partie de l'enquête est intéressante, et peut servir de point de départ pour une nouvelle forme d'enquête. Après avoir recueilli la biographie complète, à 6 mois de précision, lancer la conversation sur les mouvements et activités de court terme de l'année précédent l'enquête. Compléter l'information par le moment auquel chaque type de mobilité apparaît, les relations préalables au(x) lieu(x) de résidence, l'antériorité éventuelle de l'obtention d'un emploi.

On pourrait aussi faire porter l'analyse sur les données du type de celles recueillies à Magenche pour l'année précédant l'enquête, et utiliser une méthode de redressement comme celle proposée dans l'ouvrage de Daniel Courgeau et Eva Lelièvre (1989, p.52-56) pour pallier aux troncatures à gauche que ces données présentent. Mais pour obtenir des résultats satisfaisants, il faudrait alors travailler sur un échantillon plus grand que celui de l'enquête de Magenche, ou plus homogène.

Le repli des migrants sur les terres déjà densément peuplées de Magenche conforte dans l'idée que le dynamisme des activités informelles locales tire ses sources de la densité de population. Mais ce dynamisme est-il suffisant pour combler les besoins de la totalité de la population ? A une période où le domaine foncier est brutalement limité aux terres situées du côté gusii de la limite administrative, la croissance des activités économiques locales suit son cours. Il y a donc un décalage réel entre les besoins de la population, pour conserver son niveau de vie d'avant les conflits, et les opportunités locales. Le régime démographique encore haut dans beaucoup de ménages ne fait probablement qu'accentuer ce décalage.

CONCLUSION GENERALE

En 1998, la population de Magenche vit des temps difficiles. La compétition pour la terre est de plus en plus vive, et les opportunités économiques dans les secteurs privé et public stagnent. Les comportements en matière de fécondité et de nuptialité sont en pleine évolution. Les unions informelles sont de plus en plus fréquentes et de plus en plus longues. La taille des ménages diminue, parce que leur structure évolue, d'un patriarche, ses descendants et leurs alliés, au ménage nucléaire, et que la fécondité est en baisse. L'allongement de la scolarisation des garçons et des filles est un poids financier pour des communautés qui, de plus en plus souvent, n'en retirent plus les bénéfices escomptés. De plus, elle contribue à la formation de jeunes diplômés, que l'économie nationale a du mal à incorporer. La densification d'une population, encore en grande partie agricole, sur des terres limitées, est allée de pair avec l'essor des locations de terre en pays maasai. Mais les conflits des années 1990 perturbent l'accès aux ressources à l'extérieur du pays gusii et restreignent la population de Magenche aux terres locales.

L'analyse des biographies s'est avérée être un outil extrêmement puissant, même utilisée dans des conditions difficiles (1). Les questions sous-jacentes à ce travail, exposées dans le chapitre premier, touchent à l'existence d'une crise socio-économique à Magenche (2), aux stratégies de survie mises en œuvre par la population (3), et aux effets des conflits sur la situation globale, en particulier économique et démographique (4). Ce travail apporte une vue d'ensemble de la vie à Magenche (5). Le cas de Magenche soulève des comparaisons et de nouvelles questions sur des régions et des contextes comparables (6).

1. L'apport de l'analyse des biographies

A Magenche, les changements démographiques et l'arrivée de la crise économique sont accentués par les effets des conflits ethniques des années 1990. Ce travail a montré comment des processus complexes s'imbriquent les uns dans les autres. Les techniques de l'analyse des biographies ont permis de distinguer les effets d'événements d'ordres totalement différents les uns sur les autres. Elles ont aussi permis de mettre en avant l'hétérogénéité de la population de Magenche.

Dans l'enquête réalisée à Magenche, l'analyse des biographies a été poussée à son maximum pour s'adapter à un échantillon réduit. La plupart des analyses menées dans ce travail ne portent en effet que sur une partie de l'échantillon enquêté, qui comporte 615 ménages et individus.

Ici, même dans les cas où l'analyse portait sur moins de 200 cas, des résultats significatifs ont été obtenus. C'est le cas par exemple dans l'analyse de l'arrivée de la première naissance après l'interruption de la scolarité des femmes (chapitre 4) et de la plantation de thé ou de café chez les hommes (chapitre 7). Cela montre à quel point la méthode est puissante. Dans ces analyses portant sur un nombre très restreint d'épisodes de vie, la plupart des variables qui apportent des résultats significatifs sont des variables dépendant du temps. Dans des modèles ne prenant pas en compte le temps et l'évolution des caractéristiques des individus et de leur milieu, ces résultats n'auraient pas pu être perçus. Dans ce sens, l'utilisation du temps dans les modèles de régression permet d'aller beaucoup plus loin que les régressions statistiques usuelles, indépendantes du temps.

De même ce travail a montré la puissance et l'utilité du modèle de Cox, de régression semi-paramétrique. Dans le cas de l'accès à la contraception (chapitre 4), les résultats apportés par un modèle exponentiel n'étaient pas aussi bons que ceux d'un modèle de Cox. Les modèles semi-paramétriques, en utilisant la distribution des événements au cours du temps elle-même, permet d'ajuster au mieux les résultats à la réalité. Travailler sur un échantillon plus grand aurait permis plus de raffinement dans l'analyse : les variables prises en compte auraient pu être plus nombreuses et plus précises.

Les limites des résultats de cette enquête sont les mêmes que celles de toute enquête rétrospective : on ne peut pas reconstituer l'état d'esprit des enquêtés dans le passé, leurs sentiments, leurs désirs, leurs valeurs à d'autres périodes de leur vie... Pour remédier à cela, il faudrait une enquête à passages répétés, et encore – il est difficile de faire une observation permanente des individus, et les événements qui ont lieu entre deux périodes d'observation sont toujours sujets à caution.

L'analyse indique également des pistes à suivre dans d'éventuelles enquêtes ultérieures. Les biographies migratoires et professionnelles des parents, par exemple, auraient permis de mettre en valeur les réseaux d'accès à l'emploi entre les pères

travaillant à l'extérieur du pays gusii à un moment de leur vie et leurs fils, à la même période ou plus tard. Plus généralement, cette réflexion conduit à la notion d'entourage, particulièrement importante dans l'étude des migrations, comme le montre André Quesnel (2001). Il est difficile de déterminer quelles personnes ont eu de l'influence sur l'enquêté au cours de sa vie. Pour la plupart des gens, des personnages différents interviennent à différents moments de la vie. Il serait intéressant de collecter davantage d'informations sur ces personnes (Lelièvre *et al.*, 1997). En milieu rural africain, il est cependant difficile d'envisager de collecter de tels renseignements, alors qu'il est déjà tellement peu aisé d'obtenir des biographies individuelles correctes. Pour répondre aux questions liées à l'influence de l'entourage, au-delà des parents directs, l'approche anthropologique demeure encore la plus efficace.

Un prolongement intéressant de l'analyse des biographies collectées à Magenche serait l'analyse multiniveaux. On peut définir plusieurs niveaux d'agrégation au sein de la population de Magenche, en utilisant par exemple des critères de regroupements géographiques (individu => ménage => commune => *sub-location*) ou lignagers (individu => ménage => sous-clan). Orienter l'analyse dans cette direction permettrait, par l'analyse des covariances et des résidus obtenus dans les modèles utilisés ici, de distinguer deux types d'hétérogénéité : celle qui est interne aux groupements considérés, et celle qui existe entre les différents groupes (Courgeau et Baccaïni, 1997). De plus, cela montrerait, pour chaque événement étudié, quel critère de regroupement est le plus pertinent, dans le sens où il induit une hétérogénéité moindre au sein des groupes. Ainsi, pour revenir sur la collusion entre le banditisme et le sous-clan qui a laissé son nom aux brigands de Magenche, les *Nyagenke*, ce type d'étude permettrait de mesurer l'hétérogénéité du sous-clan des *Nyagenke*, et de comparer à cela, par exemple, des regroupements de communes autour d'Osani et d'Embakasi, les foyers où vivent les bandits connus. Dans le cas du banditisme, ou plus généralement de la paupérisation progressive de la population, il est intéressant de voir si ce sont des critères géographiques ou des critères lignagers qui sont pertinents. L'échantillon utilisé à Magenche est de taille limitée, mais Harvey Goldstein a déjà obtenu des résultats intéressants avec ces méthodes sur des groupes de moins de 20 personnes (Goldstein, 1995).

Plus généralement, l'ensemble des thèmes abordés dans cette thèse mériteraient d'être approfondis. Ils pourraient faire l'objet d'enquêtes spécifiques, déterminées par ce travail préliminaire. Par exemple, pour étudier les liens entre nuptialité et fécondité à Magenche, il aurait fallu cibler l'enquête sur des groupes de femmes homogènes, afin de pouvoir diviser cet échantillon de femmes en fonction du rang de naissance et du statut matrimonial. Il s'agirait dans de tels cas de limiter l'échantillon à une partie de la population, comme ici les femmes d'un certain groupe d'années de naissance, pour avoir un nombre suffisant d'enquêtés ou d'enquêtées dans les données, de manière à approfondir l'analyse.

De plus, sur le sujet de l'accès à l'emploi en migration, le détail des activités et des déplacements de l'année précédant l'enquête mérite d'être mieux exploité. Ceci serait possible si l'échantillon était plus grand, ou si l'enquête comprenait quelques questions supplémentaires, sur des sujets particuliers, comme la recherche d'emploi.

2. L'émergence d'une crise socio économique

A Magenche comme ailleurs, certains ont mieux réussi que d'autres. La clé du succès réside pour l'essentiel dans la conjonction d'activités agricoles et non-agricoles, ce qui tombe sous le sens, vu la diminution des superficies possédées à l'heure actuelle. Une grande partie de la population, qui n'a pas encore pu se reconverter, tire de la terre sa principale ressource. La fécondité encore élevée des Gusii, malgré la baisse en cours, empêche cependant l'accumulation à moyen terme de la terre. Si certains profitent des ventes de terres des ménages qui survivent dans les conditions les plus précaires, l'accumulation est limitée par le partage entre les fils qui a lieu au changement de génération. Cela contraste avec la mode de l'enfant unique parmi les paysans français du XIX^{ème} siècle, qui tentent ainsi d'éviter le morcellement de leurs domaines fonciers.

A Magenche, les stratégies foncières consistent en une grande part en l'intensification des cultures. Il s'agit de plus, pour la population locale, de minimiser les risques, en diversifiant les cultures. La diversification se place aussi à une échelle supérieure, entre activités agricoles et activités informelles. Dans les années 1990, ce sont ceux qui s'adaptent le plus rapidement aux circonstances politiques et météorologiques qui s'en sortent le mieux. Comme souvent, c'est l'élite qui a les moyens de se reconverter le plus rapidement, une élite constituée généralement d'adventistes encore fortement implantés sur la terre, qui ont diversifié leurs activités

et leurs sources de revenus depuis plusieurs générations. Ces chevauchants (*straddlers*), au sens d'Orvis, sont les descendants des premiers scolarisés. Ils cumulent en général un emploi dans le secteur public ou privé et des activités informelles et agricoles. Les conflits les ont moins touchés que les autres car seule une petite partie de leurs ressources proviennent du pays maasai.

Si les premiers scolarisés, avec quelques années de classe, ont pu trouver un travail et rapporter au village d'importantes sommes d'argent, la scolarisation aujourd'hui n'a pas le même résultat. D'une part, une grande proportion de filles et de garçons achèvent le primaire, et des jeunes adultes obtiennent chaque année leur diplôme de fin d'études secondaires, le KCSE. Le principal espoir, pour la plupart des jeunes diplômés, est d'accéder à la fonction publique, pour ensuite investir dans la terre ou l'informel. Mais certains n'ont pas un niveau suffisant pour être admis en « *college* », malgré leur diplôme, et beaucoup n'en ont pas les moyens financiers. Ce rêve, d'avoir un emploi dans le public, semble irréaliste lorsque l'on connaît l'état de délabrement du secteur public kenyan. L'emploi dans le privé passe par une formation universitaire ou un apprentissage dans l'entreprise, qui n'est accessible qu'aux privilégiés qui peuvent faire jouer des relations à l'intérieur de l'entreprise. C'est ce que réserve à son fils aîné l'un des habitants de Magenche, qui travaille dans une entreprise internationale.

Il existe toujours des individus et des ménages plus vulnérables que les autres. Certains, même s'ils ont su prévoir le danger des conflits politiques qui menaçaient le Kenya, n'ont pas eu les moyens de s'adapter à la crise. Ceux qui n'ont ni suffisamment de terre, ni suffisamment de ressources non agricoles pour survivre ont été conduits à continuer à louer de la terre en pays maasai à l'approche des élections générales, en 1992 et en 1997. Les conflits des années 1990, à deux reprises, les coupent de leur principale ressource pour plus d'une saison, sans compensation ni reconversion possible.

Ce sont ces ménages qui sont le plus touchés par la pauvreté. L'alcoolisme ronge les hommes, les femmes doivent travailler pour d'autres pour avoir de l'argent, ou se mettent à fabriquer et à vendre de l'alcool illégal, pour satisfaire le penchant du conjoint à moindre coût, tout en mettant un peu d'argent de côté pour les enfants et les besoins quotidiens. Les enfants sont scolarisés en pointillés, mis à la porte des écoles primaires lorsque les arriérés de paiement sont trop élevés, repris lorsque la somme

demandée est versée, parfois après plusieurs semaines à la maison. Dans d'autres cas, ils changent d'école en cours d'année, pour espérer trouver un directeur plus clément. Leur niveau est faible – ils n'ont pas le temps d'étudier chez eux, où les tâches ménagères les attendent dès la sortie de l'école, et ils n'ont pas les moyens financiers de s'éclairer pour étudier après la tombée de la nuit.

Il n'y a pas à Magenche de paysans sans terre, car chacun cultive son propre jardin si c'est nécessaire, ou loue de la terre s'il le peut. Mais on ne peut pas nier l'apparition de plus en plus fréquente de sans terres, en particulier par l'instabilité matrimoniale. Lorsqu'une femme avec plusieurs fils est renvoyée chez elle, il est quasiment certain que les fils se retrouveront dans la rue. Cette frange de la population, sortie de la terre par le décalage entre les droits fonciers et les besoins individuels, se retrouve en ville, dans des conditions extrêmement difficiles (Håkansson, 1986 ; Rodriguez-Torrès, 1996). Dans les zones rurales comme Magenche, tous les résidents ont une parcelle de terre, possédée ou louée. Ceux qui n'en ont pas cultivent la cour de leur habitation.

La diminution des superficies cultivées par ménage entraîne cependant une diminution du poids des tâches agricoles sur les ménages. C'est de plus en plus aux femmes qu'incombe la totalité du travail agricole. La population masculine désœuvrée constitue un réservoir d'hommes disposés à s'impliquer dans les conflits interethniques. On ne peut pas nier le lien entre l'émergence du banditisme et la croissance de la pauvreté à Magenche. C'est ce groupe d'hommes défavorisés, facilement manipulés par d'autres plus aisés, servant des causes crapuleuses, idéologiques, politiques ou tout simplement économiques, qui contribuent à entretenir la virulence des conflits des années 1990. Ce sont eux, qui en s'alliant aux professionnels du vol de bétail, contribuent à entretenir l'insécurité le long de la limite administrative qui sépare les Gusii des Maasai.

C'est aussi dans cette partie la plus pauvre de la population que la différence entre les récits féminins et masculins se fait le plus sentir, à tous les niveaux, que ce soit dans la prospective ou dans les histoires de vie. Cet écart s'illustre particulièrement bien dans le cas du paiement de la compensation matrimoniale, qui est un enjeu de poids pour les femmes. Celles-ci en dépendent pour avoir la garantie d'un accès à la terre pour elles-mêmes et pour leurs fils. Tant que cet échange n'a pas eu lieu, elles sont dans une situation précaire et peuvent être chassées du jour au lendemain sans avoir aucun recours, quelque soit le nombre de leurs enfants. Quelles

que soit les caractéristiques du milieu étudié, le mariage coutumier et le règlement de la compensation matrimoniale se produisent cependant de plus en plus tardivement, alors que l'entrée en union n'a pas beaucoup évolué au cours des dernières décennies.

A Magenche, un changement progressif des structures ménagères et familiales est en cours depuis plusieurs décennies. La polygamie, qui a bien baissé au début du siècle, entre les pères des enquêtés les plus âgés et eux-mêmes, se stabilise. On ne saura si elle continue à baisser que lorsque les jeunes d'aujourd'hui atteindront la quarantaine, l'âge auquel la plupart des polygames prennent leur seconde épouse. Le mariage coutumier de plus en plus tardif entraîne une mobilité conjugale accrue. Les jeunes hommes gagnent de l'indépendance par rapport à leur père de plus en plus tôt, en lui réclamant une partie de ses terres. Globalement, le contrôle des anciens sur la terre et sur les choix matrimoniaux et économiques des jeunes s'amenuise. C'est en particulier le cas des jeunes qui attisent les conflits le long de la limite administrative, quelles que soient les décisions prises par leurs anciens. Ce phénomène va de pair avec l'évolution de la nature de la compensation matrimoniale, du bétail spécifiquement réservé à cet usage, et géré par le père, à une grande partie d'argent liquide, qui peut être gagnée par les fils eux-mêmes, en migration. Cette indépendance des jeunes peut aussi être associée à une acculturation de la société gusii, clé du succès économique de certains, mais aussi des difficultés sociales et économiques de beaucoup d'autres. La population n'est pas touchée par ce phénomène de manière égale.

L'étude de l'effet de la superficie des terres possédées apporte un résultat intéressant à cet égard : souvent, ceux qui ont le moins de terre et ceux qui en ont le plus adoptent les mêmes comportements, mais pour des raisons différentes. Par exemple, en matière de fécondité, si les mieux nantis ont une attitude pro-nataliste, les moins bien lotis, dans la pauvreté, sont à l'écart de l'information et de la scolarisation, et conservent une fécondité élevée. Cette attitude qui semble dépassée, répond à des problèmes concrets : d'une part, ils espèrent que certains de leurs enfants réussiront mieux qu'eux et les aideront à sortir de la crise ; d'autre part, cette fécondité qui se maintient correspond à une mortalité infantile en pleine croissance.

On retrouve cette similarité dans l'étude des arrêts de location en pays maasai. Ce sont les groupes intermédiaires qui ont le mieux anticipé les conflits ethniques de 1997-1998 en interrompant leurs contrats de location à la veille des conflits. Les ménages les moins bien dotés en terre ont continué à louer, probablement parce qu'ils

ne pouvaient pas se permettre de ne pas le faire. Les terres maasai leurs sont nécessaires pour survivre, et ils ont préféré risquer de tout perdre (une saison de récolte plus l'investissement en travail et en semences inhérent) à être sûrs de ne pas avoir cette récolte. Les ménages les mieux lotis ont pu faire le même choix car ils avaient de quoi survivre par ailleurs. Peut-être ont-ils préféré perdre une récolte à court terme pour mieux assurer à moyen terme leur emprise foncière.

3. Les stratégies de survie

Une fécondité en baisse, mais jusqu'à quand ?

Face à la pauvreté croissante, c'est principalement le groupe intermédiaire, celui des ménages qui allient la terre à l'informel, qui montre la voie d'une fécondité moins élevée. L'âge médian à la première naissance, en légère hausse, demeure inférieur à 20 ans, mais l'écart diminue entre les femmes. Les grossesses précoces sont de moins en moins bien acceptées, probablement parce que ce concept a changé avec la scolarisation des filles. En effet, l'échec scolaire qui résulte d'une grossesse a contribué à l'apparition de la notion de précocité, auparavant beaucoup moins prononcée chez les Gusii. La scolarisation de plus en plus longue des jeunes filles semble, dans une certaine mesure, les préserver d'une maternité précoce. Mais le délitement du système éducatif kenyan et la croissance de la pauvreté risquent de limiter cette amélioration. La baisse de la fécondité est principalement liée à l'espacement et à la limitation des naissances après le quatrième enfant, ce qui s'illustre bien dans le fait que les jeunes filles en quête de méthode contraceptive avant leur premier enfant subissent encore une pression importante pour ne pas utiliser de contraception et ce, même de la part du personnel de santé. Ce sont les femmes les plus instruites qui utilisent la contraception le plus tôt dans leur vie, et par conséquent, même si le niveau d'instruction n'a pas d'influence directe sur l'âge à la première naissance, il en a certainement un sur la descendance finale.

Inversement, la fécondité ne semble pas avoir d'effet sur les activités économiques d'une femme, comme par exemple la vente de maïs (chapitre 7). En revanche, elle a un effet certain sur la mobilité. Les femmes ayant exactement trois enfants semblent plus mobiles que les autres. Elles partent en migration plus facilement que des femmes qui ont moins d'enfant, car celles-ci ne se sont pas encore affirmées auprès de leur belle-famille et ont peur d'être remplacées pendant leur

absence. En quelque sorte, le troisième enfant légitimise l'union, plus que la compensation matrimoniale qui pour beaucoup n'est payée que très tardivement.

Si avoir trois enfants au moins semble toujours très important pour les Gusii de Magenche, avoir un garçon l'est aussi, et les intervalles entre deux naissances consécutives sont plus courts lorsque le premier enfant est une fille. Ces deux éléments, la nécessité d'avoir au moins trois enfants pour asseoir son statut, et celle d'avoir un fils, représentent à l'heure actuelle des freins à la baisse de la fécondité.

Je n'ai pas essayé dans ce travail de mesurer l'effet de la fécondité sur les caractéristiques foncières ou économiques du ménage qui se rattachent à l'homme. On aurait pu penser par exemple, trouver un effet du nombre d'enfants sur la superficie cultivée ou sur la location de terres en pays maasai. Dans le cas de Magenche, ces problématiques sont difficilement mesurables, car les femmes (en particulier dans les ménages polygames) ne connaissent pas toujours la totalité des terres de leur mari, et les moments auxquels certains choix ont été faits. De leur côté, les hommes, qui détiennent les informations en ce qui concerne le foncier, ont un nombre d'enfants à charge extrêmement difficile à estimer. Tous les enfants de leurs conjointes sont potentiellement les leurs, et l'augmentation de la mobilité conjugale, même chez des femmes ayant déjà plusieurs enfants, entraîne dans les enquêtes, des omissions qui portent à confusion.

Des migrations limitées

La mobilité de la population de Magenche dépend essentiellement des contacts dont bénéficient les ménages en dehors de la zone d'étude. Ainsi, lorsque les relations avec la belle famille sont bonnes, ils peuvent bénéficier d'opportunités économiques là où elle est implantée. Il en est de même pour tout parent bénéficiant d'un emploi urbain. La plupart des hommes de Magenche ont passé plusieurs années de leur vie en migration, en particulier sur les plantations de thé de la région de Kericho, mais rares sont ceux qui ont vécu plus de quelques années loin de Magenche. Hormis l'élite, dont les membres peuvent bénéficier d'un emploi stable en milieu urbain, les migrants sont généralement attirés par les zones proches de Magenche, au sein desquelles ils ont des contacts de longue date.

Les années 1980 sont marquées par la croissance de l'émigration gusii. Si les départs sont de plus en plus précoces, la durée des séjours reste équivalente. On ne peut décidément pas parler d'exode rural à Magenche, où les expériences des migrants

qui ont passé quelques mois de leur vie en ville, dans des conditions bien moins bonnes que tout ce qu'ils avaient connu auparavant, les découragent de récidiver. Dans ce sens, des villes comme Nakuru ou Eldoret, dans la province de la Vallée du Rift, sont plus attirantes aux yeux des Gusii que Nairobi, Kisumu ou Mombasa : les conditions de vie y sont meilleures, et le dynamisme économique semble prometteur.

Même si le séjour en migration n'est pas toujours associé à un souvenir positif, on peut s'attendre à ce que l'expérience de la migration apporte localement une modification des attitudes. Paradoxalement, les migrations n'ont que peu d'effet sur l'évolution des comportements en matière de fécondité et de nuptialité : une fois qu'une personne s'installe à Magenche, elle adopte le mode de vie local, quelle que soit son origine. En revanche, les migrants de retour ne sont pas pour rien dans l'explosion d'activités informelles qui a eu lieu à Magenche depuis le milieu des années 1980. Si l'épisode migratoire n'est pas toujours une période heureuse, elle entraîne un esprit d'entreprise, un dynamisme économique qui se développent localement. Certains ont acquis un certain savoir-faire en migration, voire de quoi investir dans une petite affaire, d'autres ont simplement compris que leur objectif était de survivre à Magenche ou dans les localités gusii voisines, et non de trouver un emploi en migration.

Des locations de terre en pays maasai qui permettent de ne pas changer de mode de vie

Si les migrations sont aussi limitées, c'est certainement en partie lié au fait que Magenche a longtemps bénéficié de ressources foncières par la proximité du pays maasai. Comme ailleurs le long de la frontière Gusii / Maasai, il est possible de louer de la terre de l'autre côté de la limite administrative. Cela touche surtout la population la plus proche de la frontière, mais aussi certains ménages qui habitent jusqu'à 5 km à l'intérieur des terres. Ces locations ralentissent l'arrivée de la crise économique, liée à la diminution progressive de la taille des parcelles du côté gusii. Les gens louent de plus en plus loin de chez eux, parfois au point de bivouaquer sur place en période de travaux agricoles, ou de vivre sur ces terres lorsque c'est possible. Mais les superficies louées sont limitées, et les locations sont sujettes aux changements d'humeur des propriétaires fonciers maasai.

Globalement, les locations de terre permettent d'augmenter de manière conséquente les superficies cultivées. Le pays maasai constitue en quelques sorte le

grenier du pays gusii, dont les terres sont en partie consacrées aux cultures de rente. Mais louer de la terre en pays maasai n'a pas d'influence sur les comportements démographiques des individus et des ménages. Le travail agricole étant en grande partie fourni par les femmes, la location de terres maasai n'empêche pas un homme de partir en migration ou de pratiquer d'autres activités que l'agriculture. En revanche, ceux qui louent les plus grandes superficies en pays maasai ont tendance à planter du thé ou du café, les principales cultures de rente de la région, moins tôt que les autres, sur les terres qu'ils possèdent en pays gusii. La seule influence que l'on obtienne de la location de terres en pays maasai sur d'autres événements de la vie des Gusii de Magenche est donc une influence négative, qui nous confirme l'idée que ces terres maasai, en permettant à la population locale de vivre dans des meilleures conditions que dans le cœur du pays gusii par exemple, a localement été un frein à la diversification des cultures. Ceci s'explique facilement par le fait que grâce à l'apport de ces terres, les locataires n'ont pas eu besoin de chercher à se diversifier ou à minimiser les risques autant que ceux qui ont choisi de survivre uniquement sur les terres « ancestrales ».

La diversification des cultures et des activités pallie au manque de terre

La culture du thé et du café est pour de nombreux hommes une source de revenus réguliers. Pour les femmes et les enfants, il s'agit surtout d'un surcroît de travail quotidien. Si les nouvelles plantations étaient nombreuses au milieu des années 1980, après l'ouverture de l'usine de la KTDA à Tendere, le mécontentement général se fait sentir dès la fin des années 1980. Le risque de planter du thé ou du café, chez les ménages qui n'en possèdent pas, décroît et oscille, et le nombre de plants est de plus en plus limité. La réduction de la taille des parcelles, la précarité économique de la population liée à la conjoncture politique, et le délabrement des filières des cultures de rente chez les petits producteurs du pays sont à la source de cette baisse d'intérêt. En parallèle avec les cultures de rente, des activités informelles se développent à Magenche.

Les femmes, encore plus que les hommes, s'illustrent dans le secteur informel. Si l'argent gagné grâce aux cultures de rente est souvent empoché par leur conjoint, la pratique d'une activité informelle permet en général aux femmes d'acquérir de l'argent sans devoir rendre de compte à leur conjoint. Si les hommes pratiquent en général des activités qui nécessitent un savoir-faire particulier ou un apprentissage, la

plupart des femmes rentrent dans l'informel par la vente de produits agricoles. La pluriactivité est considérée comme une sécurité, pour ne pas dire une nécessité. Les activités les plus courantes du secteur informel à Magenche restent le commerce du grain et du bétail et les activités illégales. Les échanges régionaux se développent de plus en plus, bien que la population de Magenche soit encore bien à l'écart de l'axe Kisumu - Kisii - Nairobi - Mombasa, en raison de l'état des pistes qui la relie au réseau routier goudronné.

De toutes les activités recensées à Magenche, celle dont l'évolution a la plus grande ampleur est la scolarisation. Si la pratique d'une activité informelle n'induit pas de comportement significativement différent de celle d'une activité salariée ou de l'agriculture, la scolarisation de plus en plus longue des jeunes hommes et des jeunes filles, elle, a une influence notable sur beaucoup de phénomènes. Chez les femmes, elle repousse la première naissance et l'entrée en union. Chez les hommes, elle repousse aussi l'accès individuel aux terres paternelles. C'est un facteur positif de la mobilité des jeunes hommes, qui émigrent souvent pour leurs études en secondaire.

Ce dynamisme des activités informelles locales doit être mis en rapport avec les densités de population. Sans la densité, il n'y aurait pas localement de marché pour les produits et les services. Dans l'ancienne réserve gusii, les densités de populations en milieu rural, comprises dans la plupart des divisions administratives entre 500 et 1000 hb/km², se rapprochent de densités urbaines. Les activités qui en découlent – y compris les activités illégales et le banditisme – rappellent elles aussi les petites activités que l'on peut trouver en milieu urbain. On assiste en quelque sorte à une urbanisation progressive et spontanée de la campagne. D'un habitat dispersé extrêmement dense, quasiment uniformément réparti sur les terres de l'ancienne réserve gusii, naît un dynamisme économique inattendu. Cette évolution contraste fortement avec les centres planifiés, construits au Kenya dans la plupart des zones rurales dans le but d'y développer les activités économiques, et qui n'ont pas pris essor, devenant ainsi des « marchés fantômes ». Dans le cas de Magenche, il n'y a pas d'exode rural, il y a une croissance économique endogène liée à la densité de population. On pourrait comparer ce phénomène à la densification et au dynamisme économique qui existent dans le district de Kiambu, étudié par Kenneth King (1977, 1998), mais dans le cas de Kiambu, l'espace est polarisé par des petites villes et par la proximité de Nairobi. Il s'agit dans ce cas d'un processus de transformation de la campagne en grande banlieue et non d'un phénomène endogène comme à Magenche.

4. Des conflits qui changent la vie

Les conflits des années 1990 touchent la population de Magenche au moment où elle dépend de plus en plus des terres et des emplois du pays maasai et de la province de la Vallée du Rift plus généralement. On distingue principalement deux vagues de conflits meurtriers, qui correspondent aux périodes pré et post électorales, de 1992 et 1997. Mais les conflits ne se limitent pas à cela. La tension couve en permanence, et la moindre escarmouche suffit désormais à les rallumer. Les morts sont de plus en plus fréquentes, et les altercations sporadiques dégènerent régulièrement en conflit armé.

Sur le plan économique, les conflits sont une véritable catastrophe pour une grande partie de la population, qui se voit coupée de ses ressources. Les terres achetées dans la province de la Vallée du Rift sont parfois spoliées, même lorsque des titres de propriété ont été établis en bonne et due forme. C'est une perte totale pour ces acheteurs qui y avaient parfois investi la totalité de leurs économies. Les personnes qui louaient de la terre en pays maasai perdent une récolte entière et l'investissement qui lui est relatif. La plupart reprennent cependant leurs locations dès que c'est possible, quitte à les perdre à nouveau, car ces terres leur sont nécessaires pour survivre. Migrations et emplois en dehors du pays gusii sont globalement remis en cause. Les migrants gusii de la province de la Vallée du Rift sont chassés, les habitants gusii en pays luo sont menacés de mort. Tous doivent abandonner leur emploi, parfois sur de longues périodes, et se réfugier sur les terres « ancestrales », où leur sécurité n'est pas en jeu. L'essor des migrations des années 1980 est brisé net par les vagues de violence à l'encontre des immigrants : même lorsque la paix revient, les taux d'émigration stagnent. Pour la plupart des personnes interrogées, c'est à Magenche qu'elles souhaitent continuer à vivre. Les souhaits de la population en matière de migration trahissent le peu d'intérêt que trouvent désormais les habitants de Magenche, et même les plus jeunes, à émigrer.

Partout le long de la frontière, la précarité des ménages gusii augmente. Outre les victimes directes des conflits, presque toute la population souffre de la tension ambiante. La restriction du domaine foncier aux terres situées du côté gusii de la limite administrative et le retour des migrants chassés de leur lieu de résidence habituel et désormais dépourvus de ressources rendent la survie de plus en plus difficile. Globalement, à l'échelle régionale, les relations économiques et

matrimoniales entre groupes ethniques voisins sont remises en question. Des alliances se consolident, comme celle qui lie les Gusii aux Kuria, mais pour chacun, dès lors qu'il s'agit de survivre, tous les coups sont permis. De la paupérisation inhérente aux conflits naît une recrudescence du banditisme.

Petit à petit, la société frontalière se réorganise. Les conflits apportent des opportunités économiques nouvelles. D'une certaine façon, la douleur des conflits permet le passage d'un pallier économique. La population, forcée de se replier sur elle-même, trouve des alternatives désespérées aux possibilités jusqu'alors offertes par les terres et la demande de main-d'œuvre et de services du côté maasai. Des emplacements habituellement laissés de côtés sont mis en culture, du bord des chemins aux cours des habitations, en passant par les zones marécageuses. Une intensification plus grande encore de l'agriculture a lieu, de nouvelles activités informelles émergent. Malgré les apparences, la population de Magenche est beaucoup plus proche d'une évolution par l'innovation, à la Boserup (1965), que d'une sortie malthusienne de la crise. Cela rejoint les observations de Luc Cambrezy (1984) au Rwanda, concernant la mise en valeur des zones marécageuses.

Une économie de guerre se met en place le long de la frontière Gusii / Maasai. De nouvelles activités se développent, comme la fabrication d'armes, qui peuvent rapporter beaucoup. Enfin, le banditisme se greffe sur les conflits pour en tirer le maximum. Les voleurs de bétail profitent de la tension pour accuser l'ennemi de vols qu'ils ont eux-mêmes commis, ou bénéficient du soutien d'une partie de la population lorsqu'ils s'attaquent au bétail maasai, voire du soutien de personnages influents pour écouler le bétail volé. Les conflits donnent aux brigands la légitimité et la solidarité nécessaire à leur survie, notamment face aux forces de l'ordre.

A travers ces conflits, c'est un changement radical du statut des hommes qui prend place. A Magenche, l'oisiveté n'existe plus : les hommes qui n'ont pas d'activité économique précise se définissent désormais comme guerriers. Il est vrai que les combats mobilisent des centaines, voire des milliers, d'hommes le long de la limite administrative. Mais se battre n'est pas la seule activité engendrée par la tension. Il faut aussi surveiller le pays maasai, 24 heures sur 24, patrouiller le long de la frontière et partir à la recherche du bétail volé loin à l'intérieur des terres maasai, à toute heure du jour ou de la nuit. Ce regain d'activités masculines limite la crise sociale qui s'amorçait le long de la frontière, plus tardivement que dans le cœur du pays gusii (Silberschmidt, 1995, 1999).

Les altercations entre Gusii et Maasai le long de cette limite administrative, sporadiques dans le passé, sont devenues au cours des années 1990 un état permanent. La tension est constante, et la violence des affrontements ou des coups de mains de chaque camp n'a plus rien à voir avec ce qu'elle était dans le passé. Les adolescents d'aujourd'hui ont passé plus de la moitié de leur vie dans cette atmosphère. Ceux de demain n'auront jamais connu la paix. Quel avenir attend ces jeunes qui ont passé leur enfance bercés par la violence et la xénophobie ? Quels sont les changements économiques et démographiques futurs que l'on peut prévoir ? Si les conflits ne semblent pas pour l'instant modifier la fécondité et la nuptialité des habitants de Magenche, il n'est pas sûr qu'ils n'induisent pas, à moyen terme, des changements contraires à ceux qui s'étaient amorcés en temps de paix.

La rapidité de l'évolution de la situation soulève des questions auxquelles je ne peux pas répondre ici. La population de Magenche mérite d'être gardée en observation, et des enquêtes renouvelées pourraient apporter de précieuses indications quand à l'évolution des comportements et des attitudes des résidents soumis à des conditions de vie tellement fluctuantes.

5. Des caractéristiques pré-coloniales qui perdurent aux confins du pays gusii

La vie à Magenche dans les années 1980 est par certains aspects assez similaire à ce que l'on pouvait trouver en marge d'un clan gusii au début du siècle. Philip Mayer (1949) décrit la dynamique de la progression des clans gusii vers les limites de la réserve. Les terres marginales sont réservées au bétail. Au fur à mesure que de nouvelles terres sont mises en cultures, les pâturages se déplacent eux aussi. Le vol de bétail et les échanges commerciaux et matrimoniaux sont courants entre groupes ennemis, ici différents clans. Les jeunes hommes circoncis vivent sur ces avancées de clan, pour garder le bétail et défendre les terres claniques contre les revendications ou les attaques d'autres clans ou d'autres groupes ethniques. Les affrontements entre clans ou groupes ethniques ont lieu au moyen de lances et sont régulés par les anciens.

A Magenche, on retrouve chacun de ces éléments, figé depuis les années 1940 par la limite administrative imposée comme une frontière par le gouvernement colonial. Dès leur installation à Magenche les habitants utilisent les terres maasai comme pâturages. Petit à petit, ces terres sont aussi utilisées pour la culture extensive

du maïs. A la fin des années 1980, on retrouve la même séparation entre champs sécurisés et habitations d'une part (les terres gusii), et pâturages et cultures extensives d'autre part (les terres maasai). Le vol de bétail existe toujours. Les jeunes hommes défendent leur territoire et leur bétail d'une manière similaire à celle utilisée auparavant, et tout aussi contrôlée : avec des armes blanches (lances, armes de jet, arcs et flèches), entraînant rarement la mort. Ce sont encore les anciens qui régulent les conflits. Les modes de communication entre groupes ennemis ont alors toujours lieu par les mêmes moyens : par le biais des femmes ou du bétail (par exemple, faire paître son bétail près des habitations des autres est une menace). Entre les conflits, les échanges marchands et matrimoniaux restent fréquents.

La société de Magenche est jusqu'à la fin des années 1980 une société de front pionnier artificiellement figé. Mais les années 1990 amorcent un changement radical dans ce mode de vie.

L'usage des terres marginales, situées du côté maasai, est remis en question : l'expansion des gusii de l'autre côté de la limite de l'ancienne réserve, par le biais des locations de terre, est contestée, ce qui force l'ensemble de la population à se replier sur les terres gusii seules. Le banditisme se développe de manière alarmante. L'éthique guerrière change du tout au tout, la violence et les morts sont de plus en plus fréquentes. Les armes ont changé, et de plus en plus d'armes à feu sont en circulation. Les combattants eux-mêmes ne sont plus seulement issus des groupes qui s'affrontent : chacun fait appel à des professionnels originaires d'autres parties du Kenya, des Kalenjin pour les Maasai et des Kuria pour les Gusii. Le contrôle des affrontements échappe aux anciens. Les terres situées entre les habitations gusii et les habitations maasai tendent à devenir un *no man's land* ou nul ne peut s'aventurer sans risquer sa vie. La xénophobie augmente, et les périodes de paix sont de plus en plus rares et courtes.

6. Violences politiques et densités de population

Un temps privilégiés par rapport au cœur du pays gusii, par la proximité du pays maasai et les opportunités qui en découlaient, les habitants de Magenche se retrouvent aujourd'hui plus démunis que les autres Gusii, qui bénéficient au moins des axes routiers et du commerce national. En moins d'une décennie, ils se retrouvent dans les mêmes conditions foncières que le cœur du pays gusii, sans pour autant bénéficier du développement qui y a eu lieu en matière d'infrastructure.

Il est certain que reprendre le contrôle des conflits transfrontaliers nécessiterait des mesures et une rigueur que le gouvernement kenyan n'a pas les moyens (ni probablement le souhait) de mettre en place. Cette situation déclenchée au début des années 1990 va probablement continuer à se dégrader, car les griefs de part et d'autre de la limite administrative continuent à s'accumuler. 2002 est une nouvelle année de campagne électorale et d'élections. Le président Daniel arap Moi n'est pas censé se représenter à ces troisièmes élections multipartites, mais les plus grands doutes planent sur ses intentions. Dans tous les cas, comment vont se dérouler les scrutins, et si elle a lieu, la succession de Moi à la tête de l'état ?

Dans ce contexte politique trouble, la situation économique de la population de Magenche peut difficilement s'améliorer. Malgré la hausse croissante de la mortalité, due à la pauvreté rampante, au paludisme, au sida, et à la conjonction de ces trois phénomènes, et la fécondité en baisse, la population va continuer à s'accroître sur les terres gusii pendant encore plusieurs années. L'urbanisation de la campagne gusii continue à progresser, avec toutes les caractéristiques qui en découlent : « système D », banditisme et délitement social.

S'il est vrai que les Gusii ont été décrits pour la violence de leurs relations (conjugales, fraternelles, ou entre groupes), cette violence n'a rien à voir avec les conflits qui se déroulent depuis le début des années 1990 entre les Gusii et les Maasai.

Il existe un débat sur les relations entre les fortes densités de population et la violence en Afrique, avivé par le génocide rwandais (May, 1996, 1997 ; Calas, 1999 ; Médard, 1999). L'association violence / densité est présente à l'esprit de tous, y compris à Magenche. La densification et les mutations qu'elle impose créent obligatoirement des tensions sociales, certainement favorables à la violence, mais ce serait une explication très réductrice des nouvelles formes de violence. On peut par ailleurs remarquer que les Maasai du district de Trans Mara comptent aussi nombre de milices, de bandits et de voleurs de bétail, malgré des densités de population beaucoup plus faibles que chez les Gusii. Les effets pervers de la sédentarisation et de l'évolution du système foncier, qui va vers une individualisation croissante des terres, et les peurs qui en naissent, en sont des éléments d'explication beaucoup plus convaincants.

L'exemple de Magenche a montré que ce ne sont pas les densités qui sont à la source de l'émergence des violences ethniques des années 1990, et de l'état de guerre

permanent qui en découle. Au contraire, avant les conflits politico-fonciers des années 1990, la forte densité de population de Magenche (plus de 600 hb/km² en 1989) représentait également un ferment potentiel pour un développement économique que l'atmosphère tendue actuelle rend plus difficile.

L'ampleur des conflits qui se sont déroulés dans les années 1990 n'est pas comparable à celle du génocide rwandais. Mais à Magenche comme dans le cas du Rwanda, l'apparition d'une violence hors norme est le fruit d'actions par le haut. Chez les Banyarwanda, les Gusii et les Maasai, la violence, plus ou moins prononcée selon la société, s'est orientée dans la direction imprimée par les politiques gouvernementales. Depuis la veille de l'indépendance, des proches de Moi utilisent l'idée du danger du nombre. Les « groupes majoritaires » sont ouvertement opposés aux « groupes minoritaires », les agriculteurs aux pasteurs en référence à des clichés coloniaux, les sédentaires aux nomades. Les fortes densités de population des groupes à dominante agricole, comme les Gusii, représentent un danger pour des populations à dominante pastorales, qui ont peur de voir leur domaine foncier grignoté petit à petit par l'installation progressive d'agriculteurs. Les instigateurs des conflits ethniques kenyans ont réutilisé ce discours sur l'envolée de la violence inhérente à la densification de la population, pour camoufler leurs actes.

Les conflits, échappant ensuite au contrôle de l'Etat, sont entretenus du côté gusii par leurs propres victimes, les hommes que le repli des migrants sur les terres de Magenche et la fermeture de la frontière ont démunis d'une grande partie de leurs ressources tout en accroissant leurs besoins. La paupérisation progressive de cette frange de la population, et l'effet induit de la restriction des échanges entre Gusii et Maasai, rendent ces ménages de plus en plus vulnérables. Cette fraction de la population, ainsi que celle qui craint d'en faire bientôt partie, sont de plus en plus faciles à manipuler. Elles sont prêtes à tout pour avoir des ressources.

La densification est un phénomène ambivalent. A Magenche, les densités sont artificiellement élevées par la frontière que représente la limite administrative imposée au début de la colonisation entre les réserves gusii et maasai. L'acuité des problèmes fonciers actuels, dont on ne peut nier le rôle idéologique dans l'escalade de la violence, découle du caractère arbitraire et de la rigidité de ces limites administratives internes. C'est à la politisation de l'accès à la terre et des enjeux démographiques que renvoie la violence actuelle.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- ALLEMANN Thomas, 1999, Ville et campagne : relations économiques et pressions démographiques. Exemple de la ville de Kisii, sud-ouest kenyan, maîtrise de géographie tropicale, Université de Bordeaux 3, UFR de géographie, 105p (non publié).
- AMSELLE Jean-Loup, M'BOKOLO Elikia (dir.), 1985, *Au coeur de l'ethnie. Ethnies, tribalisme et Etat en Afrique*, Paris, La Découverte, 226p.
- AMSELLE Jean-Loup, 1985, "Ethnies et espaces : pour une anthropologie topologique", in : Jean-Loup Amselle et Elikia M'bokolo, *Au coeur de l'ethnie. Ethnies, tribalisme et Etat en Afrique*, Paris, La Découverte, pp. 11-48.
- ANTOINE Philippe et BOCQUIER Philippe, 1991, "Un compromis réalisable : la saisie de la parenté dans les enquêtes biographiques", conférence *Femme, Famille et Population*, Ouagadougou, 24-29 avril 1991, UEPA, vol.1, pp.24-41.
- ANTOINE Philippe et PILON Marc, 1998. "La polygamie en Afrique : quoi de neuf ?", *La Chronique du CEPED*, n°28. Paris, CEPED, 4p.
- ARGWINGS-KODHEK Gem, 1995, "Kisii", in Scott Pearson, Eric Monke, Gem Argwings-Kodhek, Francisco Avillez, Mulinge Mukumbu, Stefano Pagiola, Daniel Sellen et Alex Winter-Nelson, *Agricultural Policy in Kenya : Applications of the Policy Analysis Matrix*, Cornell University Press, Ithaca et London, pp.115-140.
- BAGER Torben, 1980, *Marketing Cooperatives and Peasants in Kenya*, SIAS, Uppsala, 116p.
- BARBER G.M. et MILNE W.J., 1988, "Modelling internal migration in Kenya : an econometric analysis with limited data", *Environment and Planning*, n°9, septembre 1988, pp.1185-1196.
- BARNES Carolyn, 1976, *An Experiment with African Coffee Growing in Kenya : The Gusii, 1933-1950*, History PhD thesis, Michigan State University, 266p (non publié).
- BARNES Carolyn, 1984, "The historical context of the fuelwood situation in Kisii District", in : C. Barnes, J. Ensminger et P. O'Keefe, *Wood, energy and households : perspectives on rural Kenya*, Uppsala, pp.61-78.
- BART François, CHARLERY DE LA MASSELIÈRE Bernard et CALAS Bernard, 1998, *Caféicultures d'Afrique Orientale. Territoires, enjeux et politiques*, Karthala - IFRA, Paris - Nairobi, 310p.
- BESSIN Marc, 1996, "Les catégories d'âges face aux mutations temporelles de la société", *Gérontologie et société*, n°77, juin 1996, (*Le Temps*), pp. 45-57.
- BLEDSOE Caroline et PISON Gilles, 1994, *Nuptiality in Sub-saharan Africa : Contemporary Anthropological and Demographic Perspectives*, Oxford, Clarendon Press Oxford, 326p.

- BOCQUIER Philippe, 1996, *Insertion et mobilité professionnelles à Dakar*, Etudes et Thèses, ORSTOM Editions, 312p.
- BOGONKO S.N., 1986 "History", in : Republic of KENYA, *Kisii District socio-cultural profile*, Ed. by G.S. Were and David Nyamwaya, Ministry of Planning and National Development et Institute of African Studies, Nairobi, pp.12-27.
- BOSERUP Ester, 1965, *The conditions of agricultural growth: The economics of agrarian change under population pressure*, Earthscan, Londres, 124p.
- BOSERUP Ester, 1987, "Agricultural Growth and Population Change", in : Ester Boserup, 1990, *Economic and Demographic Relationships in Development*, The Johns Hopkins University Press, Baltimore, pp.11-24.
- BOSERUP Ester, 1990, "Economic Change and the Roles of Women", in : Ester Boserup, *Economic and Demographic Relationships in Development*, The Johns Hopkins University Press, Baltimore, pp.133-143.
- BOSERUP Ester, 1990, *Economic and Demographic Relationships in Development*, The Johns Hopkins University Press, Baltimore, 307p.
- BOURMAUD Daniel, 1988, *Histoire politique du Kenya. Etat et pouvoir local*, Paris, Karthala, 326p.
- BRADLEY Candice, "Why fertility is going down in Maragoli", in : Thomas S Weisner, Candice Bradley et Philip L. Kilbride, 1997, *African Families and the Crisis of Social Change*, Westport, Bergin et Garvey, pp. 227-252.
- BRASS William et JOLLY Carole L. (éds), 1993, *Population Dynamics of Kenya*, National Academy Press, Washington, 183p.
- BRAUDEL Fernand, 1949, *La Méditerranée et le monde méditerranéen à l'époque de Philippe II*, 5ème édition, 1982, T.II, Armand Colin, Paris, 628p.
- BROKENSHA David W. et LITTLE Peter D., 1988, *Anthropology of Development and Change in East Africa*, IDA Monographs in Development Anthropology, Westview Press, Boulder and London, 258p.
- BROUILLET Anne-sophie, 1997a, *Contribution à l'étude d'un paysage théier : l'exemple des petits exploitants de Kericho (Kenya)*, Mémoire de Maitrise, Université de Paris X Nanterre, UFR de Sciences Sociales, Département de Géographie, 114p (non publié).
- BROUILLET Anne-Sophie, 1997b, « Le thé au Kenya : étude sur les petits planteurs », *Les Cahiers de l'IFRA*, n°7 et 8, Nairobi, pp.59-73.
- BROUILLET Anne-sophie, 1998, *Approche sur les relations ville-campagne au Kenya : les petits exploitants théiers et la ville de Kericho*, Mémoire de DEA de Géographie et pratique du développement dans les villes du tiers-monde, Université de Paris X Nanterre, 117p (non publié).
- CAHEN Michel, 1997, "Vrai débat pour une "fausse conscience", pour une approche marxiste de l'ethnicité", *Revue internationale de politique comparée*, vol.4, n°1, pp.167-187.
- CALAS Bernard, 1999, "Les densités : introduction à la géographie de l'Afrique orientale ?", *Espaces, Populations, Sociétés*, 1999-1, pp.53-65.

- CALAS Bernard, et NYORO James, 1998, « Les producteurs kenyans entre obstination et amertume », in François Bart, Bernard Charlery de la Masselière et Bernard Calas (dir.), *Caféicultures d'Afrique Orientale. Territoires, enjeux et politiques*, Karthala et IFRA, Paris et Nairobi, pp.83-107.
- CALDWELL John C., ORUBULOYE Israël O., et CALDWELL Pat, 1992, "Fertility decline in Africa : a new type of transition ?", *Population and Development Review*, vol.18, n°2, p.211-242.
- CAMBREZY Luc, 1984, *Le surpeuplement en question : organisation spatiale et écologie des migrations au Rwanda*, Travaux et Documents n°182, ORSTOM, Paris, 292p.
- CARLSEN John, 1980, *Economic and Social Transformation in Rural Kenya*, SIAS, Uppsala, 230p.
- CHARLERY DE LA MASSELIÈRE Bernard et BART François, 1998, "L'arbre qui cache la forêt. Filière nationale et diversification de la petite production de café au Kenya", in : François Bart, Bernard Charlery de la Masselière et Bernard Calas (dir.), *Caféicultures d'Afrique Orientale. Territoires, enjeux et politiques*, Karthala et IFRA, Paris et Nairobi, pp.187-216.
- CHARMES Jacques, 1990, "Pluri-activité des salariés et pluri-activité des agriculteurs", in S. Montagné-Villette (éd.), *Espaces et travail clandestin*, Masson, Paris, 17p.
- CHARMES Jacques, 1992, "Le secteur informel, nouvel enjeu des politiques de développement?", *L'homme et la société*, n° 105-106, juillet-décembre 1992, pp.63-77.
- CHARMES Jacques, 1997, "Le secteur informel en Afrique, une croissance qui n'est pas forcément signe de marginalisation", ENSAIOS FEE, Fundação de Economica e Statistica Siegfried Emanuel Heuser, Porto Alegre, Brésil, 20p.
- CHARTON Hélène, 1996, *Le désir d'école. Les initiatives africaines dans l'éducation au Kenya de 1945 à 1978*, DEA d'Histoire, sous la direction de Catherine Coquery-Vidrovitch, Université de Paris VII, 145p (non publié).
- CHESNAIS Jean-Claude, 1979, Un cas de sextuplement en cinquante ans : la population du Kenya, *Population*, 1979-1, pp 206-211.
- CHRETIEN Jean-Pierre, PRUNIER Gérard (dir.), 1989, *Les ethnies ont une histoire*, Paris, Karthala, 435p.
- CHRETIEN Jean-Pierre, 1994, "Les peuples et leur histoire avant la colonisation", in : Gérard Prunier et Bernard Calas (dir.), *L'Ouganda contemporain*, Paris, Karthala, pp.19-53.
- COCHET Hubert, 1995, "Le secteur agricole au Burundi : enjeu majeur des politiques de développement", in: André Guichaoua (dir.), *Les crises politiques au Burundi et au Rwanda (1993-1994)*, Karthala - Université des Sciences et technologies de Lille, pp.107-124.
- COCHET Hubert, 1996, *Burundi : la pysannerie dans la tourmente. Elements d'analyse sur les origines du conflit politico-ethnique*, Dossiers pour un débat

- n°60, Librairie FPH / Fondation Charles Léopold Mayer pour le progrès de l'Homme, Agricultures Paysannes et Modernisation, 83p.
- COLLIER Paul et LAL Deepak, 1986, *Labour and Poverty in Kenya, 1900-1980*, Clarendon Press Oxford, 296p.
- COURGEAU Daniel, 1980, *Analyse quantitative des migrations humaines*, Masson, Paris, 225p.
- COURGEAU Daniel, 1988, *Méthodes de mesure de la mobilité spatiale : Migrations internes, mobilité temporaire, navettes*, INED, Paris, 301p.
- COURGEAU Daniel, 1991, "Analyse des données biographiques erronées", *Population*, vol.46, n°1, pp.89-104.
- COURGEAU Daniel, 1994, "Du groupe à l'individu : l'exemple des comportements migratoires", *Population*, vol.49, n°1, pp.7-26.
- COURGEAU Daniel et BACCANI Brigitte, 1997, "Analyse multiniveaux en sciences sociales", *Population*, vol.52, n°4, pp.831-864.
- COURGEAU Daniel et LELIEVRE Eva, 1989, *Analyse démographique des biographies*, INED, Paris, 268p.
- COURGEAU Daniel et LELIEVRE Eva, 1996, "Changement de paradigme en démographie", *Population*, vol.51, n°3, pp.645-654.
- COUSSY Jean et VALLIN Jacques (dir), 1996, *Crise et Population en Afrique : crises économiques, politiques d'ajustement structurel et dynamiques démographiques*, Les Etudes du CEPED n°13, Paris, 574p.
- DAVISON Jean, 1988, "Who owns what ? Land registration and tensions in Gender Relations of Production in Kenya", in : Jean Davison (éd), 1988, *Agriculture, Women, and Land. The African Experience*, Boulder, Westview Press (Westview Special Studies on Africa), pp.157-176.
- DECOUDRAS Pierre-Marie, 1997, *A la recherche des logiques paysannes*, Paris, Karthala, 146p.
- DROZ Ivan et SOTTAS Beat, *Circulation familiale comme stratégie de survie face aux effets de la globalisation de l'économie; l'exemple des migrants kikuyu au Kenya*, in J.P. Gern et D. Sebureze (éds.), *Les stratégies des groupes sociaux victimes de la globalisation de l'économie*, EDES, Neuchâtel, 1995.
- DROZ Ivan et SOTTAS Beat, 1997, "Partir ou rester ? Partir et rester. Migrations des Kikuyu au Kenya", *L'homme*, vol.37, n°142, avril-juin 1997, pp.69-88.
- DUBRESSON Alain, 1996 "Crise(s) et peuplement des villes en Afrique au Sud du Sahara" in : Jean Coussy et Jacques Vallin (dir.), *Crise et Population en Afrique : crises économiques, politiques d'ajustement structurel et dynamiques démographiques*, Les Etudes du CEPED n°13, Paris, p.375-405.
- DUREAU Françoise et FLOREZ Carmen Elisa, 1999, "Enquêtes 'Mobilité spatiale à Bogota et dans trois villes du Casanare'(Colombie)", in : Groupe de réflexion sur l'approche biographique, *Biographies d'enquêtes. Bilan de 14 collectes biographiques*, INED, Paris, pp.241-278.

- EGERO Bertil et MBURUGU Edward, 1994, "Kenya : reproductive change under strain", in Bertil Egerö et Mikael HAMMARSKJLD (éds.), *Understanding Reproductive Change, Kenya, tamil Nadu, Punjab, Costa Rica*, 167p.
- ELLIS Stephen et FAURE Yves-André (dir.), 1995, *Entreprises et entrepreneurs africains*, Paris, Karthala-Orstom, 632p.
- FAURE Yves-André et MEDARD Jean-Francois, 1995, "L'état-business et les politiciens entrepreneurs. Néo-patrimonialisme et Big Men : économie et politique", in : Stephen Ellis et Yves-André Faure (dir.), 1995, *Entreprises et entrepreneurs africains*, Paris, Karthala-Orstom, p.289-309.
- FEDDERS A. et SALVADORI C., 1982, *Peoples and Cultures of Kenya*, Transafrica, Nairobi, 160p.
- FISCHER, G. A., 1895, "Am Ostufer des Victoria-Njanza", *Petermanns Mittheilungen*, vol. 41 (1895), p.1-6, 42-46, 66-72.
- FOURGEAU Catherine, 1999, "Un exemple d'économie polygamique : petites productrices au sud-benin", in : *Citadins et ruraux en Afrique Sub-saharienne*, cahiers de l'UCAC n°4, pp.363-379.
- FRANK Odile et McNICOLL Geoffrey, 1987, "An Interpretation of Fertility and Population Policy in Kenya", *Population and development Review*, vol. 13, n°2 (June 1987), pp209-242.
- GAGE Anastasia et BLEDSOE Caroline, 1994, "The Effects of Education and Social Stratification on Marriage and the Transition to Parenthood in Freetown, Sierra Leone", in : Caroline BLEDSOE et Gilles PISON, 1994, *Nuptiality in Sub-aharan Africa : Contemporary Anthropological and Demographic Perspectives*, Clarendon Press Oxford, Oxford, pp.148-164.
- GAHAMA Joseph et THIBON Christian, 1994, *Les régions orientales du Burundi. Une périphérie à l'épreuve du développement*, Karthala, Paris, 638p.
- GARST Ronald David, 1972, *The Spatial Diffusion of Agricultural Innovations in Kisii District, Kenya*, Geography PhD thesis, Michigan State University, 259p (non publié).
- GAUDE Jacques (dir.), 1982, *Phénomène migratoire et politiques associées dans le contexte africain*, BIT, Genève, 298p.
- GENDREAU Francis, 1993, *La population de l'Afrique : Manuel de démographie*, Karthala - CEPED, Paris, 463p.
- GERHART John Devel, 1975, *The Diffusion of Hybrid Maize in Western Kenya*, PhD in Agricultural Economics, Princeton University (non publié).
- GOLAZ Valérie, 1996, *Manipulation politique ou évolution des processus migratoires : les migrations internes au Kenya (1979-1989)*, Mémoire de DEA de démographie économique, Institut d'Etudes Politiques de Paris, 163p (non publié).
- GOLAZ Valérie, 1997a, *Les migrations internes au Kenya, 1979-1989*, CEPED, Documents et manuels du CEPED n°6, Paris, 134p.

- GOLAZ Valérie, 1997b, "Les enjeux ethniques des recensements : le recensement de 1989 au Kenya", *Politique Africaine*, n°67 (Octobre 1997), pp.113-121.
- GOLAZ Valérie, 2001a, "Rumeurs et conflits à Magenche (Gucha District, Kenya) : les avatars d'une enquête démographique", *Les Cahiers de l'IFRA*, Nairobi, 27p (à paraître).
- GOLAZ Valérie, 2001b, "Des enfants et de la terre : fécondité et accumulation foncière en pays gusii (Kenya)", in : *Actes du colloque "Nouveaux champs, nouvelles recherches"*, 11-12 janvier 2000, Nanterre, 15p.
- GOLDSTEIN Harvey, 1995, *Multilevel Statistical Models*, Second Edition, Kendall's Library of Statistics 3, Arnold, London, 178p.
- GREELEY Edward H., 1988, "Planning for Population Change in Kenya : An Anthropological Perspective" in : David W. Brokensha et Peter D. Little, *Anthropology of Development and Change in East Africa*, IDA Monographs in Development Anthropology, Westview Press, Boulder and London, pp.201-216.
- GRIGNON François, 1993, *Le multipartisme au Kenya ? Reproduction autoritaire, légitimation et culture politique en mutation (1990-1992)*, Working Paper n°12, IFRA, Nairobi, 81p.
- GRIGNON François et PRUNIER Gérard, 1998, *Le Kenya contemporain*, Karthala et IFRA, Paris – Nairobi, 394p.
- Groupe de réflexion sur l'approche biographique, *Biographies d'enquêtes. Bilan de 14 collectes biographiques*, INED, Paris, 340p.
- GRUENAIIS Marc-Eric et NJUE Carolyne Wanja, 2000, "Santé maternelle et risque d'infection par le VIH. L'exemple de Kisumu (ouest du Kenya)", Réseau anthropologie de la santé en Afrique. Bulletin n° 1, SHADYC, pp.83-89.
- GUICHAOUA André, 1982, "La mobilité rural en Afrique des Hautes terres centrales surpeuplées : le cas du Burundi", in : Jacques Gaude (dir.), *Phénomènes migratoires et politiques associées dans le contexte africain*, BIT, pp.103-164.
- GUICHAOUA André, 1989, *Destins paysans et politiques agraires en Afrique centrale, Tome 1 : L'ordre paysan des hautes terres centrales du Burundi et du Rwanda*, L'harmattan, Paris, 208p.
- GUICHAOUA André (dir.), 1995, *Les crises politiques au Burundi et au Rwanda (1993-1994)*, Karthala - Université des Sciences et technologies de Lille.
- GUILMOTO Christophe Z. et SANDRON Frédéric, 2000, "Le dynamisme interne des réseaux migratoires dans les pays en développement", *Population*, vol.55, n°1, pp.81-103.
- GUYER Jane I. and PETERS Pauline E. Peters (éds), 1984, *Conceptualizing the household : Issues of theory, Method and Application, Workshop held at Harvard University, Nov. 2-4, 1984*, Teleprint Publishing, Charlottesville Virginia, 124p.
- GWAKO Edwin Labans Moogi, 1995, "Continuity and Change in the Practice of Clitoridectomy in Kenya : a Case Study of the Abagusii", *The Journal of Modern African Studies*, vol.33, n°2, pp.33-37.

- HAILEY Lord, 1938, *An African Survey. A study of Problems arising in Africa South of the Sahara*, Oxford University Press, London, 1837p.
- HAKANSSON Thomas N., 1985, "Why do Gusii women get married ? A study of cultural constraints and Women strategies in a rural community in Kenya", *Folk*, vol. XXVII, p. 89-114.
- HAKANSSON Thomas N., 1986, *Landless Gusii Women : A result of customary law and modern marriage patterns*, Working Paper in African Studies, Department of Cultural Anthropology, University of Uppsala, 18p.
- HAKANSSON Thomas N., 1988, *Bridewealth, women and land. Social Change among the Gusii of Kenya*, Uppsala, Uppsala Studies in Cultural Anthropology, 237p.
- HAKANSSON Thomas N., 1990a, "The appropriation of Fertility : Descent and Sex among the Gusii", in : Anita Jacobson-Widding and Walter van Beek, *The Creative Communion. African Folk Models of Fertility and the Regeneration of Life*, Uppsala Studies in Cultural Anthropology Nr 15, pp.187-199.
- HAKANSSON Thomas N., 1990b, "Socioeconomic stratification and marriage payments : elite marriage and bridewealth among the Gusii of Kenya", in Miryam S. Chaiken and Anne Fleuret (éds), *Social Change and Applied Anthropology. Essays in Honor of David W. Brokenska*, Westview Press, Boulder, pp.164-181.
- HAKANSSON Thomas N., 1994, "Grain, cattle and Power : Social Processes of Intensive Cultivation and Exchange in Precolonial Western Kenya", *Journal of Anthropological Research*, vol. 50, pp.249-276.
- HAKANSSON Thomas N. et LE VINE Robert A., 1997, "Gender and Life-course strategies among the Gusii", in : Thomas S. Weisner, Candice Bradley et Philip L. Kilbride, *African Families and the Crisis of Social Change*, Bergin et Garvey, Westport, pp. 227-252.
- HARRIS J. et TODARO M., 1970, "Migration, Unemployment and Development : A two-sector analysis", *American Economic Review*, pp.126-142.
- HART Keith, 1995, "L'entreprise africaine et l'économie informelle. Réflexions autobiographiques", in : Stephen Ellis et Yves-André Faure (dir.), 1995, *Entreprises et entrepreneurs africains*, Paris, Karthala-Orstom, p.115-124.
- HARTWIG Gerald W., 1976, *The Art of Survival in East Africa. The Kerebe and Long Distance Trade 1800-1895*, Africana Publishing Company, London, New York, 253p.
- HEALD Suzette, 1998, "Agricultural Intensification and the Decline of Pastoralism. A case study from Kenya", paper presented at the ASA UK biennial conference, 'Comparison et transition', SOAS, University of London, 14-16 September, 1998.
- HEALD Suzette, 2000, "Tolerating the intolerable : Cattle Raiding among the Kuria of Kenya" in : Göran Aijmer and Jon Abbink, *The Meaning of Violence : a Cross-Cultural Perspective*, Berg Publishers, Oxford -New York, 256 p.

- HERBST Jeffrey, 1990, "Migration, the politics of protest, and State consolidation in Africa", *African Affairs*, vol.89/355, p.183-203.
- HERTRICH Véronique, 1992. "Apport des sources existantes à la datation des événements : Une enquête en pays bwa au Mali", *Population*, 5, p. 1263-92.
- HERTRICH Véronique, 1997, *Permanences et changements de l'Afrique rurale. Dynamiques familiales chez les Bwa du Mali*, Paris, CEPED, Etude n°14, 541p.
- HERTRICH Véronique et PILON Marc, 1996, *Aller au-delà du ménage : pour de nouvelles approches démographiques*, Rapport de recherche n°6, CEPED, Paris, 18p.
- HOEM Jan, 1985, "Weighting, Misclassification and other Issues in the Analysis of Survey Samples of Life Histories", in : J. Heckman et B. Singer, *Longitudinal Analysis of Labour Market Data*, Cambridge University Press, Cambridge.
- Human Rights Watch, 1993, *Divide and Rule : State-Sponsored Ethnic Violence in Kenya*, Africa Watch, New York, 97p.
- IKAMARI Lawrence D.E., *Explaining regional variation in Infant and child mortality in Kenya*, Working Paper in Demography n°57, The Australian National University, 26p.
- IKIARA Gerishon K., 1998, "Réformes politico-économiques au Kenya : Les perspectives de la communauté des entrepreneurs", *Politique Africaine*.
- ILO, 1972, *Employment, incomes and equality. A strategy for increasing productive employment in Kenya*, Geneva, ILO, 600p.
- JACKSON, 2001, *Politique Africaine* (à paraître).
- JAETZOLD Ralph et SCHMIDT Helmut, 1982, "Natural Conditions and Farm Management Information, Western Kenya (Nyanza and Western Province)", in : *Farm Management Handbook of Kenya, vol. 2A*, Ministry of Agriculture (Nairobi) and German Agricultural Team (GAT) of the German Agency for Technical Coopération.
- KALBFLEISCH John D. et PRENTICE Ross L., 1980, *The analysis of Failure Time Data*, John Wiley et son, New York, 321p.
- KENNEDY Eileen, 1984, "Effect of cash-crop production on household production, consumption and decision making : some theoretical considerations", in Jane I. Guyer and Pauline E. Peters (éds), *Conceptualizing the household : Issues of theory, Method and Application, Workshop held at Harvard University, Nov. 2-4, 1984*, Teleprint Publishing, Charlottesville Virginia, pp.72-76.
- KING Kenneth, 1977, *The African artisan*, Heinemann, London.
- KING Kenneth, 1996, *Jua Kali Kenya*, East African Educational Publishers, Ohio University Press et James Currey, London, Nairobi et Athens, 236p.
- KIRIAMA Herman O., 1986, "My roots and their importance in understanding Abagusii History", *Transafrican Journal of History*, vol.15, 1986, p.191-201.

- KISH Leslie, 1949, "A procedure for objective respondent selection within the household", *Journal of the American Statistical Association*, vol. 44, n°247, pp.380-387 .
- KITCHING Gavin, 1980, *Class and Economic Change in Kenya, The Making of an African Petite-Bourgeoisie*, Yale University, New Haven et London, 479p.
- KIZITO P.M.L., OBUNJU Walter, KIBET Moses et NJOGU Wamucii, 1991, *Fertility Transition in Kenya*, DHS Further Analysis Studies 11, MI, Calverton Maryland, 23p.
- KOESOEBJONO Santa et KOESOEBJONO-MIRA Hélène, 1973, "Les migrations internes au Kenya à partir du recensement de 1969", *Chronique de L'AED, Population*, vol.28, n°3, pp.651-660.
- KONGSTAD Per et MONSTED Mette, 1980, *Family, Labour and Trade in Western Kenya*, Scandinavian Institute for African Studies, Uppsala, 186p.
- KOPYTOFF Igor (éd.), 1987, *The African Frontier : The Reproduction of Traditional African Societies*, Indiana University Press, Bloomington et Indianapolis, 288p.
- KOPYTOFF Igor, 1987, "The Internal African Frontier : The Making of African Political Culture", in : Igor Kopytoff (éd), *The African Frontier : The Reproduction of Traditional African Societies*, Indiana University Press, Bloomington et Indianapolis, pp.3-84.
- KUCZYNSKI R.R., 1949, *Demographic Survey of the British Colonial Empire*, vol.II, Oxford University Press, London, 950p.
- KYEWALYANGA Francis Xavier, 1978, *Marriage Customs in East Africa, with special reference to selected tribes of Kenya : Akamba, Bantu Kavirondo, Gusii, Kipsigis, Luo, Nandi and Taita*, 97p.
- LEE - SMITH Diana, 1996, "Women's and men's right to land in Eastern Africa", in : Ann Schlyter (éd), *A Place to Live : Gender Research on Housing in Africa*, Nordiska Afrika-institutet, Uppsala, pp. 47-63.
- LELIEVRE Eva, 1991, "Constitution de la famille et urbanisation au Mexique", in : André Quesnel et Patrice Vimard (éds), 1991, *Migration, changements sociaux et développement, Troisièmes journées démographiques, 20-22 septembre 1988*, ORSTOM Editions, Paris, pp. 215-229.
- LELIEVRE Eva, BONVALET Catherine et BRY Xavier, 1997, "Analyse biographique des groupes : les avancées d une recherche en cours", *Population*, vol.52, n°4, pp.803-830.
- LELIEVRE Eva et BRINGE Arnaud, 1998, *Manuel Pratique pour l'analyse statistique des biographies. Présentation des modèles de durée et utilisation des logiciels SAS, TDA et STATA*. INED, PUF, Paris, 189p.
- LEO Christopher, 1984, *Land and Class in Kenya*, University of Toronto Press, Toronto, 244p.
- LE ROY LADURIE, 1969, *Les paysans du Languedoc*, Flammarion, Paris, 383p.

- LERY Alain et VIMARD Patrice (coord.), *Population et développement : Les principaux enjeux cinq ans après la Conférence du Caire*, Les Documents et Manuels du CEPED n°12, CEPED-LPE, Paris, 220p.
- LESTAEGHE Ron et JOLLY Carole L., 1995, "The Start of the sub-Saharan Fertility Transition: Some Answers and Many Questions", *Journal of International Development*, vol. 7, n° 1, pp.25-45.
- LE VINE Robert A., DIXON Suzanne, LE VINE Sarah, RICHMAN Amy, LEIDERMAN P. Herbert, KEEFER Constance H., et BRAZELTON Terry, 1996, *Child Care and Culture. Lessons from Africa*, Cambridge University Press, 346p.
- LE VINE Robert et LE VINE Barbara B., 1966, *Nyansiongo : A Gusii Community in Kenya*, Wiley, New York.
- LE VINE Robert A., 1959, "Gusii Sex Offenses : A Study in Social Control", *American Anthropologist*, vol. 61, n°6, pp.965-990.
- LE VINE Robert A., 1959, "An attempt to change the Gusii initiation cycle", *Man*, n°179, 4p.
- LE VINE Robert A., 1962, "Witchcraft and co-wife proximity in Southwestern Kenya", *Ethnology*, vol.1, n°1, pp.39-45.
- LE VINE Robert A., 1962, "Wealth and Power in Gusiiland", in : Paul Bohannan et George Dalton (éds.), *Markets in Africa*, Northwestern University Press, Evanston, pp.520-536.
- LE VINE Sarah, 1979, *Mothers and Wives. Gusii Women of East Africa*, University of Chicago Press, Chicago, 391p.
- LE VINE Sarah, 1982, "The dreams of young Gusii women : A content analysis", *Ethnology*, vol.21, n°1, pp.63-77.
- LEWIS A.W., 1954, "Growth with unlimited supply of labour", *Manchester School of Economic Studies*, pp.139-191.
- LEYS Colin, 1975, *Underdevelopment in Kenya : The Political Economy of Neo-colonialism 1964-71*, EAEP, Nairobi, 284p.
- LOCOH Thérèse et VALLIN Jacques, 1998, "Afrique Noire : la baisse de la fécondité", *Population et Sociétés*, n°338, septembre 1998, 3p.
- LOCOH Thérèse, 1991, "Structures familiales d'accueil des migrants et développement des structures familiales multipolaires en Afrique", in : André Quesnel et Patrice Vimard (éds), *Migration, changements sociaux et développement, Troisièmes journées démographiques, 20-22 septembre 1988*, ORSTOM Editions, Paris, pp. 215-229.
- LOCOH Thérèse et MAKDESSI Yara, 1996, *Politique de population et baisse de la fécondité en Afrique sub-saharienne*, Les dossiers du CEPED n°44, Paris, 40p.
- LONSDALE John, 1977, "When did the Gusii (or any other group) become a "tribe"?", *Kenya Historical Review*, vol.5, n°1, p.123-133.
- LONSDALE John, 1992. "The Politics of Conquest in Western Kenya, 1894-1908" in Bruce Berman and John Lonsdale, *Unhappy Valley, Conflict in Kenya and*

- Africa*, Book one : *State and Class*, James Currey, Heinemann, Ohio, London, pp.45-74.
- MAC GAFFEY Janet, 1987, *Entrepreneurs and Parasites*, Cambridge University Press, Cambridge.
- MAC GAFFEY Janet, 1992, "Solving the problems of urban living : opportunities for youth in the second economy", in : Hélène d'Almeida Topor, Odile Georg, Catherine Coquery-Vidrovitch et Françoise Guittard (éds), *Les jeunes en Afrique, Evoluton et rôle (XIXème –Xxème siècles)*, tome 1, L'Harmattan, pp.514-524.
- MACHARIA Kinuthia, 1993a, *The State and the Informal Sector in Nairobi, Kenya*, Working Paper, IFRA, Nairobi, 40p.
- MACHARIA Kinuthia, 1993b, *The Informal African City and the Development of Jua Kali Associations : Whither Way ?*.
- MACHARIA Kinuthia, 1998, "Le jua kali : une voie possible de développement ?" *Le Kenya contemporain*, p.285-298.
- MARGUERAT Yves, 1999, "Les chemins de la rue", in *Citadins et ruraux en Afrique Sub-saharienne*, cahiers de l'UCAC n°4, pp.387-403.
- MARTIN C.J., "The Agrarian Question and Migrant Labour : The Case of Western Kenya", *Journal of African Studies*, vol.11, n°4, 1984-85. P.164-174.
- MATAMPASH Kenny, 1993, "The Maasai of Kenya", in : Shelton H. Davis (éd.), *Indigenous views of land and the environment*, World Bank Discussion Paper n°188, pp.31-44.
- MATHIEU Paul et TABUTIN Dominique, 1996, "Démographie, crise et environnement dans le monde rural africain", in : Jean Coussy et Jacques Vallin (dir), *Crise et Population en Afrique : crises économiques, politiques d'ajustement structurel et dynamiques démographiques*, Les Etudes du CEPED n°13, Paris, p.123-160.
- MATSUZONO Makio, 1981, "Adjacent generations and respect attitudes among the Gusii", in Nobuhiro Nagashima (éd.), *Themes in Socio-Cultural Ideas and Behaviour among the six ethnic groups of Kenya : The Visukha, the Iteso, the Gusii, the Kipsigis, the Luo and the Akamba*, Hitotsubashi University, Tokyo, pp.69-87.
- MAXON Robert Mead, 1972, *British Rule in Gusiiland, 1907-1963*, Modern History PhD Thesis, Syracuse University, 385p (non publié).
- MAXON Robert Mead, 1986, "A Kenya Petite Bourgeoisie Enters Local Politics : The Kisii Union, 1945-1949", *The International Journal of African Historical Studies*, 19, 3, 1986.
- MAY John, 1996. "Pression démographique et politiques de population au Rwanda, 1962-1994", *Population et sociétés*, n°319, décembre 1996, pp.1-4.
- MAY John, 1997. "La surpopulation en accusation", *Equilibres et populations*, n°27, janv. 1997, pp.1-2.

- MAYER Iona, 1965, *The nature of kinship relations. The significance of the use of kinship terms among the Gusii*, Press the Rhodes-Livingstone Papers n°37, Manchester University, Manchester, 65p.
- MAYER Iona, 1975, "The patriarchal image: Routine dissociation in Gusii families", *African Studies*, vol.34, n°4, pp.259-282.
- MAYER Philip, 1949, *The lineage principle in Gusii society*, Memorandum XXIV, IAI, Oxford, Oxford University Press, 35p.
- MAYER Philip, 1950, "Privileged Obstruction of Marriage Rites among the Gusii", *Africa* 20 (2), pp.113-125.
- MAYER Philip, 1951a, "Bridewealth limitation among the Gusii", in : Philip Mayer, *Two studies in applied anthropology in Kenya*, Colonial Office, pp.1-18.
- MAYER Philip, 1951b, "Agricultural cooperation by neighbourhood groups among the Gusii, Bridewealth limitation among the Gusii", in : Philip Mayer, *Two studies in applied anthropology in Kenya*, Colonial Office, pp.19-33.
- MAYER Philip and MAYER Iona, 1965. "Land Law in the making", in : Hilda and Leo Kuper, *African Law : Adaptation and development*, University of California Press, Berkeley, pp.50-78.
- MEDARD Claire, 1996, "Les conflits "ethniques" au Kenya : une question de votes ou de terres", *Afrique Contemporaine*, n°180, octobre-décembre 1996, pp.62-74.
- MEDARD Claire, 1997, "Les phénomènes de cristallisation identitaire dans la province de la Rift Valley, Kenya : compétition pour la terre ou manipulation politique ?", Actes du colloque, CD ROM, ORSTOM éditions.
- MEDARD Claire, 1998, "Dispositifs électoraux et violences ethniques : réflexions sur quelques stratégies territoriales du régime kényan", *Politique Africaine*, n°70: Le Kenya : Le contrat social à l'abandon, pp.32-39.
- MEDARD Claire, 1999, Territoires de l'ethnicité : encadrement, revendications et conflits territoriaux au Kenya, Doctorat de Géographie, Université de Paris I – Panthéon Sorbonne, 2 vol., 527 p + 47p (non publié).
- MEDARD Claire, 2002, "Croissance urbaine et accès à la terre : le cas de Nairobi" (à paraître).
- MENSCH Barbara S., CLARK Wesley H., LLOYD Cynthia B. et ERULKAR Annabel S., 1999, *Premarital Sex and School Drop-out in Kenya : Can Schools make a Difference ?*, Population Council, Policy Research Division n°124, New York, 51p.
- MORGA W.T.W. et SHAFFER N. Manfred, 1966, *Population of Kenya, Density and Distribution*, Oxford University Press, Nairobi, 35 p (GF).
- MUGANZI Z, 1988, "Recent Developments in the Estimation of Fertility and Mortality Levels and Trends from Limited and Defective Data", in : Simeon H. Ominde, *Kenya's Population Growth and Development to the Year 2000 A.D.*, E.A.E.P., Nairobi, pp.34-39.
- MULLEI Andrew et BOKEA Crispin, 1999, *Micro and Small enterprises in Kenya. Agenda for improving the policy environment*, ICEG Nairobi, 192p.

- MUTESHI Jacinta K., 1997, "A refusal to argue with inconvenient evidence : Women, Proprietorship and Kenyan Law", *Dialectical Anthropology*, vol.23, n°1, pp.55-81.
- National Council of Churches of Kenya, 1994, "Introduction" et "Kisii and Nyamira Districts", in *Review Report on the Registered land clashes affected persons in Western Kenya*, NCCCK, Nairobi, pp.1-10 et 52-64.
- NERLOVE Sara Beth, 1969, *Traits Disposition and Situational Determinants of Behavior among Gusii Children of South-western Kenya*, Anthropology Ph.D. thesis, Stanford University, 233p (non publié).
- NG'ETHE Njuguna et WAHOME James G., 1987, *The rural informal sector in Kenya : report of a survey in Nyeri, Meru, Uasin Gishu and Siaya Districts*, IDS consultancy Reports n°16, Nairobi.
- NJUE Carolyne, 2000, "Les organisations non gouvernementales et les pouvoirs publics face à la santé : l'exemple du Kenya", *Afrique Contemporaine*, 3^{ème} trimestre 2000, pp.241-249.
- NJUE Carolyne, 2001, *La santé de la reproduction : Étude sur la négociation des risques chez les jeunes mères en milieu populaire à Kisumu, Kenya*, DEA de sciences sociales, sous la direction de Marc-Eric Gruénais, EHESS Marseille.(non publié).
- OBBO Christine, 1980, *African women : their struggle for economic independence*, Zed Press, London.
- OBBO Christine, 1987, "The old and the new in East African elite Marriage" in : David Parkin et David Nyamwaya (éds.), *Transformations of African Marriage*, IAS new series n°3, Manchester University Press, pp.263-280.
- OCHIENG Wiliam R., 1975, "The Gusii Environment and the Organization and Development of their Traditional Society" in : OCHIENG W.R., *A Pre-colonial History of the Gusii of Western Kenya from c.A.D. 1500 to 1914*, Nairobi, East African Literature Bureau, p.57-93.
- OCHIENG Wiliam R., 1975, "The Establishment of British Administration in Gusiiland 1895-1914", in : OCHIENG W.R., *A Pre-colonial History of the Gusii of Western Kenya from c.A.D. 1500 to 1914*, Nairobi, East African Literature Bureau, p.57-93.
- OCHIENG W.R., 1975, *A Pre-colonial History of the Gusii of Western Kenya from c.A.D. 1500 to 1914*, Nairobi, East African Literature Bureau.
- OGUTU Z.A., 1993, "Responding to Population Pressure in Rural Kenya", *Geo Journal* 30.4, p.409-419
- OKEMWA Stella Nyanchama, 1999, "Wombs and Graves, Witches and whores. Gusii paradoxes in a context of land commodification", in Danielle de LAME et Chantal ZABUS (dir.), 1999, *Changements au féminin en Afrique Noire. Anthropologie et littérature. vol.I : anthropologie*, L'harmattan et Musée Royal de l'Afrique Centrale, Paris-Tervuren, p.147-182.
- OKOTH-OGENDO H.W.O., "The household in African land tenure literature", in : Jane I. Guyer and Pauline E. Peters (éds), 1984, *Conceptualizing the*

- household : Issues o theory, Method and Application, Workshop held at Harvard University, Nov. 2-4, 1984, Teleprint Publishing, Charlottesville (Virginia), pp.38-40.*
- OKOTH-OGENDO H.W.O. et OUCHO John O., 1993, "Population Growth and Agricultural Change in Kisii District, Kenya : A Sustained Symbiosis ?" in : B.L. Turner II, Goran Hyden et Robert W. Kates, *Population growth and agricultural Change in Africa*, University Press of Florida, Tampa, p.187-205.
- OMINDE Simeon H., 1968, *Land and Population Movements in Kenya*, Heinemann, London, 204p.
- OMINDE Simeon H. (éd.), 1988, *Kenya's Population Growth and Development to the Year 2000 A.D.*, E.A.E.P., Nairobi, 141p.
- OMOLUABI E. et LEVY M.L., 1992, "Le recensement du Nigeria", *Population et Sociétés*, n°272, octobre 1992, pp.1-3.
- OMOSA Mary, 1998, *Population growth, Land Use and Food Self-sufficiency in Kenya : A comparative analysis of small and medium-large land holdings in Kisii and Nyamira Districts*, UEPA Study Report, n°31, Dakar, 88p.
- OMWOYO S. Moenga, 1997, "Women and Agricultural Production among the Gusii, c.1875-1963", *The Eastern Africa Journal of Historical and Social Sciences Research*, vol.1, n°2, 1997, pp.49-64.
- ORVIS Stephen W., 1989, *The Political Economy of Agriculture in Kisii, Kenya : Social Reproduction and Household Response to Development Policy*, Political Science PhD Thesis, University of Wisconsin- Madison, 420p (non publié).
- ORVIS Stephen, 1992. "The Kenyan Agrarian Debate: A Reappraisal", *African Studies Review*, vol.36, n°3, 1992.
- OUCHO John, "A Study of the Spatial Migration System of Kisumu Town, Kenya", *The Kenyan Geographer*, vol.3, n°1, pp.9-22.
- PARKIN David et NYAMWAYA David, *Transformations of African Marriage*, IAS new series n°3, Manchester University Press, 350 p.
- PEATRIK Anne-Marie, 1997. "Du ménage à l'unité domestique : un décalage fecond entre la demographie et l'ethnographie", in : Marc Pilon, Thérèse Locoh, Emilien Vignikin et Patrice Vimard, *Ménages et Familles en Afrique. Approches des dynamiques contemporaines*, Les études du CEPED n°15, CEPED, Paris, pp. 31-54.
- PEATRIK Anne-Marie, 1998, "Les sociétés anciennes et leur héritage", in : François Grignon et Gérard Prunier (dir.), *Le Kenya Contemporain*, Karthala – IFRA, Paris et Nairobi, pp.53-76.
- PEATRIK Anne- Marie, 2000, "Le fait urbain dans le pays gusii et l'ouest du Kenya", document de travail non publié, 8p (non publié).
- PICOUET Michel, 1977, "Les migrations", in : *Sources et analyse des données démographiques, 3ème partie : Analyse des données*, tome II, INED, INSEE, Ministère de la Coopération et ORSTOM, 52p.

- PILON Marc, LOCOH Thérèse, VIGNIKIN Emilien et VIMARD Patrice (dir), 1997, *Ménages et familles en Afrique. Approche des dynamiques contemporaines*, Les Etudes du CEPED n°15, CEPED, Paris, 402p.
- PRAZAK Miroslava et BOOTH Heather, *Measurement and meaning : community-based research on child mortality in rural Kenya*, Working Paper in Demography n°59, The Australian National University, 29p.
- PRUNIER Gérard, 1994, "Le Kenya, fragile vitrine", in Alain Dubresson, Jean-Yves Marchal et Jean-Pierre Raison (dir.), *Les Afriques au sud du Sahara*, Géographie Universelle, Belin/Reclus, p.330-342.
- QUESNEL André, 1995, "Démographie et politique peuvent-elles faire bon ménage ? Ou du bon ou du mauvais usage des recherches en démographie de la famille", communication au séminaire international *Ménages et famille en Afrique : Bilan, enjeux et perspectives de recherche*, Lomé, 4-9 décembre 1995, 7p.
- QUESNEL André, 1996, "Population et devenir des agricultures africaines", in : Francis Gendreau, Patrick Gubry et Jacques Véron (dir.), *Populations et environnement dans les pays du sud*, Karthala-CEPED, Paris.
- QUESNEL André, 2001, "Peuplement rural, dynamiques agricoles et régime foncier", in : Alain Lery et Patrice Vimard (coord.), *Population et développement : Les principaux enjeux cinq ans après la Conférence du Caire*, Les Documents et Manuels du CEPED n°12, CEPED-LPE, Paris, pp.25-37.
- QUESNEL André, 2001, "La construction d'une économie familiale d'archipel. Mobilité et recomposition des relations inter-générationnelles en milieu rural mexicain", intervention au XXIV Congrès Général de la Population Salvador-Bésil 18-25 août 2001, 23p.
- QUESNEL André et VIMARD Patrice, 1988, *Dynamique de population en économie de plantation*, Etudes et thèses, Editions de l'ORSTOM, Paris, 460p.
- QUESNEL André et VIMARD Patrice (éds), 1991, *Migration, changements sociaux et développement, Troisièmes journées démographiques, 20-22 septembre 1988*, ORSTOM Editions, Paris, 388p.
- RAIKES Analagh, 1986, *Ante-natal and family planning services in kisii district*, IDS Working Paper n°438, Nairobi, 30p.
- RAIKES Analagh, 1990, *Pregnancy, Birthing and Family Planning in Kenya : Changing Patterns of Behaviour. A Health Service Utilization Study in Kisii District*, CDR Research Report n°15, Copenhagen, 192p.
- RAIKES Philip, 1989, *Credit Savings in rural Kenya : an example from Kisii*, IDS Working Paper n°466, Nairobi, 56p.
- RAISON Jean-Pierre, 1994, "Afrique orientale et méridienne", in : Alain Dubresson, Jean-Yves Marchal et Jean-Pierre Raison (dir.), *Les Afriques au sud du Sahara*, Géographie Universelle, Belin/Reclus, pp.262-271.
- RITTER A.R.M. et ROBICHEAU R., 1988, *The Urban Small Scale Enterprise Sector: Information from the 1986 Urban Labour Force Survey*, Government of Kenya, Ministry of Planning and National Development, Technical Paper 88-02, 34p.

- ROBINSON Warren C., 1992, "Kenya enters the fertility transition", *Population Studies*, vol.46, n°3, pp.445-457.
- RODRIGUEZ-TORRES Deyssi, 1995, *Nairobi : Le bidonville face à la ville*, Cahiers du CIDEP n°24, mai 1995, Academia et L'Harmattan, Louvain et Paris, 83p.
- RODRIGUEZ-TORRES Deyssi, 1996, *Les garçons de la rue à Kisii (Kenya) : déstructurations familiales et conflits fonciers en contexte semi-urbain*, document de travail, IFRA, Nairobi, 62p (non publié).
- ROGER G., WALTISPERGER W. et CORBILLE GUITTON C., 1981, *Les structures par sexe et âge en Afrique*, GDA, Paris, 556p.
- RUTTEN Mathias, 1998, "The Kenya 1997 General Elections in Maasailand : Say Moi is a Dog!", paper presented at the ASA UK biennial conference, *Comparison et transition*, SOAS, University of London, 14-16 September, 22p.
- SCHEAFFER Richard L., MENDENHALL William et OTT Lyman, 1990, *Elementary Survey Sampling*, 4th edition, Duxbury Press, Belmont CA, 390p.
- SCHLYTER Ann (éd), *A Place to Live : Gender Research on Housing in Africa*, Nordiska Afrika-institutet, Uppsala, 171p.
- SEETHARAM K.S. et OLENJA C.K., 1984, *Migration to Nairobi : Origins and characteristics*, Cairo Demographic Center Research Monograph, n°9, pp.199-233.
- SHIPTON Parker, 1988, "The Kenyan land tenure reform : misunderstandings in the public creation of private property" in : R.E. Downs et S.P. Reyna (éds.), *Land and Society in Contemporary Africa*, University Press of New England London, pp.91-135.
- SHORTER Aylward, 1974, *East African Societies*, Routledge et Kegan Paul, Londres, 155p.
- SILBERSCHMIDT Margrethe, 1986, *Women's motivation for family planning in Kisii District : potentials and barriers*, IDS Working Paper n°437, Nairobi, 27p.
- SILBERSCHMIDT Margrethe, 1991, *Rethinking men and Gender Relations : An Investigation of Men, their Changing Roles within the Household, and the Implications for Gender Relations in Kisii District, Kenya*, CDR Research Report n°16, Copenhagen, 91p.
- SILBERSCHMIDT Margrethe, 1995, *Gender Antagonism and Socio-Economic Change : A study from Kisii District, Kenya*, Ph.D. Dissertation, CDR, Copenhagen, 158p (non publié).
- SILBERSCHMIDT Margrethe, 1999, « *Women forget that men are the masters* » : *Gender Antagonism and Socio-Economic Change in Kisii District, Kenya*, Nordiska Africainstitutet, Elanders Gotab, Stockholm, 186p.
- SIMPSON George L., 1996, "Frontier Banditry and the Colonial Decision Making Process : The East Africa Protectorate's Northern Borderland prior to the First World War", *The International Journal of African Historical Studies*, vol. 29, Nr.2, pp.279-308.

- SINDIGA Isaac, 1984, "Land and Population Problems in Kajiado and Narok, Kenya", *African Studies Review*, vol. 27, n°1, March 1984, pp.23-38.
- SINDIGA Isaac, 1995, "Gusii Traditional Medicine", in : *Traditional medicine in Africa*, Nairobi, pp.108-116.
- THIBON Christian, 1994, "Exploitations et structures ménagères dans le Komoso; Contribution à l'étude des stratégies paysannes", in : Joseph Gahama et Christian Thibon, *Les régions orientales du Burundi. Une périphérie à l'épreuve du développement*, Karthala, Paris, pp.317-354.
- THIBON Christian, 1995, "Les origines historiques de la violence politique au Burundi", in : André Guichaoua (dir.), *Les crises politiques au Burundi et au Rwanda (1993-1994)*, Karthala - Université des Sciences et technologies de Lille, pp.55-76.
- THIBON Christian, 1996, " Crise démographique et crise socio-politique au Burundi ?", intervention aux Secondes journées scientifiques du réseau démographie, UREF, Ouagadougou.
- THIBON Christian, 1997, "L'évolution des ménages au Burundi", in : Marc Pilon, Thérèse Locoh, Emilien Vignikin et Patrice Vimard (dir), *Ménages et familles en Afrique. Approche des dynamiques contemporaines*, Les Etudes du CEPED n°15, CEPED, Paris, pp.145-163.
- THIRIAT Marie-Paule, 1998, *Faire et défaire les liens du Mariage. Evolution et pratiques matrimoniales au Togo*, Les Etudes du CEPED n°16, CEPED, Paris, 288p.
- THOMAS Lynn M., 1998, "Colonial "Knowledge" and Counting "Superstitions" : Population Discourses and the 1948 East African Census", paper presented at ASA 1998, Chicago (Nov. 1st), 9p.
- THUMERELLE Pierre Jean., 1986, *Peuples en Mouvement : La mobilité spatiale des populations*, dossiers des images économiques du monde, dossier n°9, SEDES, Paris, 325p.
- UITTO Juha I., 1989, *The Kenyan Conundrum. A regional analysis of population growth and primary education in Kenya*, Lund University Press, Lund, 202p.
- UITTO Juha I., 1992, "Fertility Transition and Socio-economic Change in Western Kenya", *African Study Monographs*, 13(4), p.185-201.
- VAN DE WALLE Etienne et FOSTER Andrew D., 1990, *Fertility Decline in africa : assessment and prospects*, World Bank Technical Paper, 63p.
- VAN DE WALLE Etienne et MEEKERS Dominique, 1994, "Marriage Drinks and Kola Nuts", in : Caroline BLEDSOE et Gilles PISON, 1994, *Nuptiality in Sub-Saharan Africa : Contemporary Anthropological and Demographic Perspectives*, Oxford, Clarendon Press Oxford, pp.57-73.
- VAN DER MEERSCH Céline, 1997, , intervention au séminaire de l'Ecole doctorale de démographie économique, IEP, Paris, p.
- VAN DER MEERSCH Céline, 2000, *Les enfants confiés au Sénégal*, Thèse de doctorat de Démographie économique, sous la direction de Thérèse Locoh, IEP-Paris, 502+56p.

- VIMARD Patrice, 1996, "Evolution de la fécondité et crises africaines", in : Jean Coussy et Jacques Vallin (dir), *Crise et Population en Afrique : crises économiques, politiques d'ajustement structurel et dynamiques démographiques*, Les Etudes du CEPED n°13, Paris, p.293-318.
- VIMARD Patrice et GUILLAUME Agnès, 1991, "Mobilités familiales et spatiales des enfants en Cote d'Ivoire", in André Quesnel et Patrice Vimard (éds), 1991, *Migration, changements sociaux et développement, Troisièmes journées démographiques, 20-22 septembre 1988*, ORSTOM Editions, Paris, pp. 243-260.
- WA KARANJA Wambui, 1987, "'Outside wives' and 'inside wives' in Nigeria : a study of changing perceptions in marriage" in : David Parkin et David Nyamwaya, *Transformations of African Marriage*, IAS new series n°3, Manchester University Press, pp.247-261.
- WALLER Richard D., 1984, "Interaction and Identity on the periphery : The Trans-Mara Maasai", *International Journal of African Historical Studies*, 17, 2, pp.243-284.
- WHITEHEAD Ann, "Beyond the household ? Gender and kinship based resource allocation in a Ghanaian domestic economy", in : Jane I. Guyer and Pauline E. Peters (éds), 1984 ?, *Conceptualizing the household : Issues of theory, Method and Application, Workshop held at Harvard University, Nov. 2-4, 1984*, Teleprint Publishing, Charlottesville (Virginia), pp.50-54.
- WIPPER Audrey, 1977, *Rural Rebels. A Study of two protest movements in Kenya*, Oxford, Oxford University Press, 363p.

Publications du gouvernement kenyan

Recensements :

- REPUBLIC OF KENYA, 1964, *Kenya Population Census 1962. Advance report of Volumes I & II*, Ministry of Finance and Economic Planning, Economics and Statistics Division, Nairobi, 94p.
- REPUBLIC OF KENYA, 1965, *Kenya Population Census 1962, Vol.II, Tables*, Ministry of Finance and Economic Planning, Economics and Statistics Division, Nairobi, 208p.
- REPUBLIC OF KENYA, 1966, *Kenya Population Census 1962, Vol.III, African Population*, Ministry of Finance and Economic Planning, Economics and Statistics Division, Nairobi, 119p.
- REPUBLIC OF KENYA, 1970, *Kenya Population Census 1969, Vol. I*, Ministry of Finance and Economic Planning, Statistics Division, Nairobi, 123p.
- REPUBLIC OF KENYA, 1970, *Kenya Population Census 1969, Vol. II, Data on Urban Population*, Ministry of Finance and Economic Planning, Statistics Division, Nairobi, 82p.
- REPUBLIC OF KENYA, 1981, *Kenya Population Census 1979, vol. I*, Central Bureau of Statistics, Nairobi, 326p.
- REPUBLIC OF KENYA, sd, *Kenya Population Census 1979, vol. II, Analytical Report*, Central Bureau of Statistics, Nairobi, 132p.
- REPUBLIC OF KENYA, 1988, *Kenya Population Census 1979, vol. III, Urban Population*, Central Bureau of Statistics, Nairobi, 30p.
- REPUBLIC OF KENYA, 1994, *Kenya Population Census 1989, vol. I*, Central Bureau of Statistics, Office of the Vice-President et Ministry for Planning and National Development.
- REPUBLIC OF KENYA, 1994, *Kenya Population Census 1989, vol. II*, Central Bureau of Statistics, Office of the Vice-President et Ministry for Planning and National Development, 590p.
- REPUBLIC OF KENYA, 1996, *Kenya Population Census 1989, vol. III à X*, Central Bureau of Statistics, Office of the Vice-President et Ministry for Planning and National Development.

Enquêtes :

- CBS, 1980, *Kenya Fertility Survey 1977-78. First Report*, CBS, Ministry of Economic Planning and National Development, Nairobi, 257p + 757p.
- CBS, ICEG et K-REP, 1999, *National Micro and Small Enterprise Baseline Survey 1999. Survey Results*, CBS, ICEG et K-REP, Nairobi, 113p.
- NCPD et Institute for Resource Development, 1989, *Kenya Demographic and Health Survey 1989*, NCPD et Institute for Resource Development, Calverton Maryland, 158 p.

NCPD, CBS et MI, 1994, *Kenya Demographic and Health Survey 1993*, NCPD, CBS et MI, Calverton Maryland, 278p.

NCPD, CBS et MI, 1999, *Kenya Demographic and Health Survey 1998*, NCPD, CBS et MI, Calverton Maryland, 285p.

Projets de développement :

KENYA, Republic of, 1993, *Development Plan 1994-96*, Office of the Vice-President et Ministry of Planning and National Development, Nairobi, 290p.

KENYA, Republic of, 1993, *District Development Plan 1994-96 : Kisii*, Office of the Vice-President et Ministry of Planning and National Development, Nairobi, 157p.

KENYA, Republic of, 1993, *District Development Plan 1994-96 : Narok*, Office of the Vice-President et Ministry of Planning and National Development, Nairobi, 150p.

KENYA, Republic of, 1993, *District Development Plan 1994-96 : Migori*, Office of the Vice-President et Ministry of Planning and National Development, Nairobi, 164p.

KENYA, Republic of, 1997, *District Development Plan 1997-2001 : Kisii*, Office of the Vice-President et Ministry of Planning and National Development, Nairobi, 167p.

KENYA, Republic of, 1997, *District Development Plan 1997-2001 : Nyamira*, Office of the Vice-President et Ministry of Planning and National Development, Nairobi, 132p.

Autres :

REPUBLIC OF KENYA, 1992, *Report of the Parliamentary Select Committee to investigate Ethnic Clashes in Western and Other Parts of Kenya*, The National Assembly, Nairobi, 238p.

KENYA, Republic of, 1986, *Kisii District socio-cultural profile*, Ed. by G.S. Were and David Nyamwaya, Ministry of Planning and National Development et Institute of African Studies, Nairobi, 216p.

KENYA, Republic of, 1995, *Economic Survey 1995*, Central Bureau of Statistics et Ministry of Planning and National Development, Nairobi, 190p.

KENYA, Republic of, 1995, *Statistical Abstract 1995*, Central Bureau of Statistics et Ministry of Planning and National Development, Nairobi, 340p.

Archives*(Kenya National Archives, Nairobi)*

DC/KSI/1/1 à DC/KSI/1/23 ; DC/KSI/3/2

DC/NRK/1/1/2 ; DC/NRK/1/1/3 ; DC/NRK/3/1

DP/17/309

Presse*East African Standard (EAS)* 20/12/93 ; 12/03/94 ; 13/03/94 ; 20/03/94 ; 03/05/95 ; 20/08/97*Daily Nation (DN)* 22/11/93 ; 01/08/93 ; 13/03/94 ; 17/03/94 ; 05/12/94 ; 2/05/95 ; 6/05/95 ; 12/05/95 ; 12/05/96 ; 17/05/96 ; 18/05/96 ; 23/06/97 ; 21/11/97 ; 17/12/97 ; 01/01/98 ; 03/01/98 ; 22/01/98 ; 03/02/99 ; 13/02/99 ; 30/05/99 ; 04/07/99 ; 06/07/99 ; 07/04/2001 ; 10/06/2001*The Economic Review (ER)* 21-27/03/94 ; 10-16/11/97 ; 24-30/11/97 ; 1-7/12/97 ; 22-28/12/97 ; 12-18/01/98*The Weekly Review (WR)* 13/09/91 ; 25/09/92 ; 18/03/94*The People* 6-12/09/96 ; 27/02/98**Sites Web**<http://www.africaonline.co.ke/nationaudio/><http://www.cam.ac.uk/societies/kenyap/><http://www.macoint.com/content/about/><http://www.kari.org/>

Annexe 1. Household Survey

1. Geographic Localisation

1.1. Date of actual survey

1.2. Household Nr

1.4. 1st visit (0: abs; 1: present & completed, 2: postponed, 3: defered) :

1.5. 2nd visit (0: abs; 1: present & completed, 2: postponed, 3: defered) :

1.6. 3rd visit (0: abs; 1: present & completed, 2: postponed, 3: defered) :

1.7. Language used (1: kiswahili; 2: ekegusii; 3: english):

2. The Household

2.1. Tribe (1: Kisii, 2: Maasai, 3: Luo, 4: Kikuyu, 5: Luhya,
6: Kalenjin, 7: Kamba, 8: other kenyan, 9: foreigner)

2.2. Clan

2.3. Number of individuals in the household

2.4. Who settled here (relation to head of household, 1: head, 2: father, 3: gdfather, 4: gtgdfather, ...other in full) ?

2.5. When ? (year)

2.6. Where did he come from ?...

OBSERVATIONS

3.Composition of the household

01	02	04	05	07	08	09	10	12	13	14
N°	Initials of Full Name	Sex (1 : male, 2 : female)	Relation to head of household ...	Date of birth (mm/yy)	Age (comple t e years)	Place of Birth	Mari tal Stat us (*)	Eth nici ty (**)	Rel igi on (***)	Educ ation (****)

* (1: single, 2: monogamous union, 3: polygamous union, 4: widowed, 5: seperated or divorced, 6: levirate marriage)

** (1: Kisii, 2: Maasai, 3: Luo, 4: Kikuyu, 5: Luhya, 6: Kalenjin, 7: Kamba, 8: other kenyan, 9: foreigner)

*** (0: No, 1: SDA, 2: Catholic, 3: Lutheran, 4: Presbeterian, 5: PAG, 6: CPK, 7: SDA Reform, 8: other)

**** (1: primary incomplete, 2: primary complete, 3: secondary incomplete, 4: secondary complete, 5: college, 6 :university)

3. General information

3.1.1. Do you own a car, a motorcycle or a bicycle ? (1 : yes, 2 : no, 0 : unknown)

What ?

3.1.2. Do you have a Tvset ? (1 : yes, 2 : no, 0 : unknown)

3.1.3. How many radios do you own ?

3.1.4. Do you own a pit latrine, or is it shared ? (1: owned, 2: shared)

3.2.1. Source of water (1: well, 2: spring, 3: river, 4: tank, 5: other)

3.2.2. Distance from water

3.3. Distance to closest market

3.4. Distance to main road

16	17	18	19	20	21
Main occupation	Other occupation	Acreage of land possessed	Did he / she sleep here last night ? (1 : yes, 2 : no)	Place of work / schooling, or residence if idle (place of usual residence)	Frequency of stay at home (per year)

4. Cattle & Poultry

How many do you have ?

4.1. Goat

4.3. Poultry

4.5. Grade cow

4.7. Donkey

4.2. Sheep

4.4. Zebu cow

4.6. Bull

4.8. Others

5.1. Who takes care of them ?

(1: self, 2: husband, 3: children, 4: workers, 5: other homestead mb, 6: others)

5.2. Do they give enough milk for the family ? (1 : yes, 2 : no, 0 : unknown)

5.3. If yes, do you sell some out ?

6. Agriculture

Plot Nr.	Status (1: owned, 2: rented, 3: rented out, 4: other)	Rent (per season)	Acreage	Place

6.2. Major productions of the ending year

Crops	Acreage or nr of trees/bushes	Use (1: consumption, 2: sale, 3: both)
Wimbi		
Maize		
Beans		
Tea		
Coffee		
Pyrethrum		
Bananas		
Sweet bananas		
Sugar Cane		
Sweet Potatoes		
Irish Potatoes		
Tomatoes		
Trees		
Other crops :		

Annexe 2. Women Survey

1. Geographic Localisation

- 1.1. Date of actual survey
- 1.2. Household Nr
- 1.3. Relation to the household head
- 1.4. 1st visit (0: abs; 1: present & completed, 2: postponed, 3: defered) :
- 1.5. 2nd visit (0: abs; 1: present & completed, 2: postponed, 3: defered) :
- 1.6. 3rd visit (0: abs; 1: present & completed, 2: postponed, 3: defered) :
- 1.7. Language used (1: kiswahili; 2: ekegusii; 3: english):

2. Individual Characteristics

2.1.1 Tribe

(1: Kisii, 2: Maasai, 3: Luo, 4: Kikuyu, 5: Luhya, 6: Kalenjin, 7: Kamba, 8: other kenyan, 9: foreigner)

2.1.2 If gusii, then Clan.....

(if married, husband's clan)

2.2.2. Date of Birth

(m m / yy)

Age

2.2.4. Marital Status

(1: single, 2: monogamous union, 3: polygamous union, 4: widowed, 5: seperated or divorced, 6: levirate marriage)

2.2.5. If polygamous, how many wives does your husband have ?

2.2.6. Which one are you ?

2.2.7. Number of sons alive

2.2.9. Number of children who have already died

2.2.10. How many have you ever given birth ?

2.2.11. How many times have you been married ?

2.1.3. Denomination

(0: No, 1: SDA, 2: Catholic, 3: Lutheran, 4: Presbeterian, 5: PAG, 6: CPK, 7: SDA Reform, 8: other)

2.2.1. Sex

(1: M, 2: F)

2.2.3. Year of initiation

(99 for no initiation)

Age at initiation

2.2.8. Number of daughters alive

2.3. Your father

2.3.1. What tribe does he belong to ?

(1: Kisii, 2: Maasai, 3: Luo, 4: Kikuyu, 5: Luhya, 6: Kalenjin, 7: Kamba, 8: other kenyan, 9: foreigner)

2.3.3. How many wives does your father have ?

2.3.5. Which one is your mother ?

2.3.6. Numbers of sons

2.3.8. What rank are you in his children ?

2.3.2. If gusii, what clan?.....

2.3.7. Number of daughters

2.3.9. Rank in his daughters ?

2.4. Your mother

2.4.1. What tribe did she belong to, before marriage ?...

(1: Kisii, 2: Maasai, 3: Luo, 4: Kikuyu, 5: Luhya, 6: Kalenjin, 7: Kamba, 8: other kenyan, 9: foreigner)

2.3.6. Numbers of sons

2.3.8. What rank are you in her children ?

2.4.2. If gusii, what clan?.....

2.3.7. Number of daughters

2.3.9. Rank in her daughters ?

OBSERVATIONS

N.B. Code 99 for not stated

3. Agriculture

3.1.1. How much land do you cultivate in total? (surface in acres)

3.1.2. Is your plot enclosed on all sides?

(0 : no, 1 : yes, 99 : unknown)

3.1.3. Who has a land title for it ? (relation to head)

3.1.4. When did you or he get that land-title (year) ?

3.1.5. Do you rent out a part of your own land ? (surface in acres)

3.1.6. Do you rent any land ?(surface in acres)

3.2.1. Do you use a plough or a hoe ?

(1 : ox-plough, 2 : donkey-plough, 3 : hoe)

3.2.2. If yes, is it yours ? (0 : no, 1 : yes, 99 : unknown)

3.2.3. Do you sometimes employ paid workers ? (0 : no, 1 : yes, 99 : unknown)

3.2.4. What for ?

(1 : planting, 2 : weeding, 3 : harvesting, 4 :all)

3.2.5. Do you call on working groups (amasaga,...)?

(1 : planting, 2 : weeding, 3 : harvesting, 4 :all)

3.3.1. Do you use manure ?

3.3.2. Do you use chemical fertilisers ?

3.3.3. When did you start using chemical fertilisers ?

3.3.4. What is the type of store you use ?

3.3.5. Do you use storage chemicals ?

4. What do you cultivate on your shamba (present year) ?

1.1.	1.2.	1.3.	1.4.	2.1.	2.2.	3.	4.1.	4.2.	5.	6.
plot nr.	Location ...	Acreage of the plot	Status of occ. (1:Owned, 2.rented)	Crops ...	N° of yield s / year	When did you start growing that crop?	Type of Fertiliser ...	Quantity used (per season)	Use (1: consumption, 2: sale, 3 : both)	When did you start intercropping ?

5. Cattle and poultry

How many do you have of your own ?

- 5.1.1. Goat
- 5.1.3. Poultry
- 5.1.5. Zebu cow
- 5.1.7. Donkey

- 5.1.2. Sheep
- 5.1.4. Grade cow
- 5.1.6. Bull

6. Crafts

Do you make any of these yourself, or does someone in the household make them for you ?

(1 : yes me , 2 : yes someone , 0 : no)

6.1. gourds

6.2. tray for maize

6.3. pots

6.4. tea leaf baskets

6.5. bows, arrows and spears

6.6. others...

6.7. If yes, are they for sale or personal use ? (1: personal use, 2: sale, 3: both)

7. Business (0 : no, 1 : yes, 99 : unknown)

7.1.1. Have you ever owned a business ?

7.1.2. Do you own a business at present ?

7.1.3. Where do you do it ?

7.1.4. What kind of business is it? ...

(1: at home, 2 : in a rented shop, 3 : in a bought shop, 4 : in the street)

7.2. Do you take part in any Merry go round group ?

7.2.2. How many are you in that group ?

7.2.3. How much do you give per month ?

7.2.4. What did you do with the money last time?...

8. Health (0 : no, 1 : yes, 99 : unknown)

8.1.1. Do you have any incapacity ?

8.1.2. Do you have any serious health problem ?

8.1.3. When was the last time you visited a mganga (traditional healer)? (year)

8.1.5. Have you ever been to a dispensary, health center, or hospital ?

8.1.6. If yes, when was the last time ? (year)

8.1.7. Where did you give birth last ?

8.1.8. Are you pregnant now ?

(1: at home, 2 : in a hospital...)

8.1.9. If yes, how many months ?

What do you think of modern contraception methods ?

8.2.1. Do you know about modern contraception methods ?

8.2.2. If yes, where from ?(1: friends, 2: relatives, 3: mass media, 4: spouse, 5: health workers, 6: other)

8.2.3. Have you ever used condoms ?

8.2.4. Have you ever used any other modern contraception method ?

8.2.5. If yes, which ones ?.....

8.2.6. What method of F.P. (traditional or modern) are you currently using?...

8.2.7. How many children had you had when you first decided to use family planing methods ?

8.2.8. Why did you decide so ?

8.2.9. Do you intend to have more children ?

8.2.10. If no, why ?

(0 : no, 1 : yes, 99 : unknown)

8.2.11. What number of children did you initially want ?

8.2.12. Why did you change your mind ? ...

8.2.13. For how long do you usually breastfeed your children ? (in months)

9. Education

(1: SDA Mission, 2: Catholic Mission, 3: Government, 4: Others)

9.1. The primary school you went to, was

9.2. The secondary school

9.3. Do you have any post-secondary education ?

(1: College, 2: University, 3:others)

9.4. How many languages can you speak ?

9.5. How many can you read ?

9.6. List them here

(1. English, 2: kiswahili, 3: Gusii, 4: Kikuyu, 5: Kamba, 6: Luo, 7: Kalenjin, 8: Maasai, 8: Kuria, 9 Other)

9.7. Are you still studying ? (0 : no, 1 : yes, 99 : unknown)

(0: never, 1: less than 1 / week, 2: once a week, 3: every other day, 4: most days, 5: daily)

9.8.1. How often do you read the newspaper ?

9.8.2. How often do you listen to radio ?

9.8.3. How often do you watch TV ?

11. Migrations & Occupations for the year 1996-97

1	2	3	4	5	6
	R a i n	Place of stay	Status of occ.	Reasons for move	Main occupation
Dec.					
Jan.					
Feb.					
Mar.					
Apr.					
May					
June					
July					
August					
September					

1	2	3	4	5	6
	Rain	Place of stay	Status of occ.	Reasons for move	Main occupation
October					
November					

12. The border

- 12.1. Would you like to live elsewhere than here ?
- 12.2. If yes, where ?
- 12.3. If yes, why ?
- 12.4. Do you have any relative in Maasailand ?
- 12.5. If yes, relation to you ?
- 12.6. Does your husband go fighting against the Maasai ?
- 12.7. How many of your sons go ?

13. Other economic activities

- 13.1. Do you brew busaa ? (1 : yes, 2 : no, 0 : unknown)
- 13.2. Do you brew chang'aa ? (1 : yes, 2 : no, 0 : unknown)
- 13.3. Do you sell them ? (1 : yes, 2 : no, 0 : unknown)
- 13.4. Do you grow enyasore (bangi) ? (1 : yes, 2 : no, 0 : unknown)
- 13.5. If yes, what for ? (1: sale, 2: consumption, 3: both, 4: other)
- 13.6. Are you a broker ?
- 13.7. If yes, how much money do you make on it (a week)

7	8	9	10
Other occupation	Frequency of day out-migration	Place of work	Average Earnings

14. Sex and AIDS (0 : no, 1 : yes, 99 : unknown)

14.1. How many partners have you had in the past six months ?

14.2. How often do you meet with them ? (per week or month)

14.3. Are you aware of HIV/AIDS ?

14.4. Are you scared of getting it ?

14.5. Why?

14.6. Are you currently taking any precaution against it ?

14.7. If yes, which ones ?

15. Alcohol consumption

15.1. How often do you drink alcohol ?

(0: never, 1: for ceremonies only, 2: monthly, 3: weekly, 4: every other day, 5: daily)

15.2. What do you usually drink ?

(1: busaa, 2: chang'aa, 3: KBL brews, 4: spirits, 5: others)

16. Networks

16.1. Who, around you, you would say has helped you in the past year ? (sex, 1: M, 2: F)

16.2. Relation to you ?...

16.3. How ?....

16.4. Have you helped anyone yourself ? (0 : no, 1 : yes, 99 : unknown)

16.5. If yes, sex:

16.6. Relation to you ?

16.7. How ?....

17. Witchcraft (0 : no, 1 : yes, 99 : unknown)

17.1. Have you, are anyone in the household, ever been bewitched ?

17.2. If yes, who ?...

17.4. What happened ? (symptoms, facts...)...

17.3. By who ?....

17.5. Do you fear witchcraft ?

17.6. Why ? ...

Annexe 4

Lettre de protestation des enquêtrices

DEAR MADAM,

Following our stay here, we feel that we need certain changes. First was the issue of security which we have already discussed and it's being taken care of.

Second, is the issue of ~~penalty~~ payment. After careful observations, experiences and analysis, we felt that the amount you are paying us per day is little compared to the difficulties and hardships we are facing at this place. Sorry, we had agreed on the amount even before we had seen the kind of work and the conditions prevailing.

We therefore request you to ^{increase the amount to} sh 900 or so instead of the previously agreed amount → sh 500. This is as a result of the following difficulties: -

- 1) Security - Risking our lives by being here
- 2) We are covering long distances with no transport as earlier on agreed.
- 3) Walking up and down hills the whole day.
- 4) Hard working conditions like squatting, standing, sitting in cases where we have to interview people in the shambas.
- 5) Walking under hot sun, muddy conditions and sometimes being rained on.
- 6) Inadequate lunch - We have to take tea and mandazi daily left with no alternatives.
- 7) Forced by circumstances to work overtime.

~~We are very sorry for any inconveniences that we might have caused. We also wish to thank you for the co-operation and good time we are having together.~~

We hope you will consider our grievances and hear from you the soonest possible.

Yours Faithfully,

Rose, Diana and Faith

Annexe 5

Etude de la concurrence entre les activités informelles à la portée de tous et les autres, en considérant séparément les événements ayant eu lieu la même année

Figure AII-1. Risques cumulés de première activité informelle sans capital ni savoir faire, selon la pratique antérieure éventuelle d'une activité informelle nécessitant savoir-faire ou capital

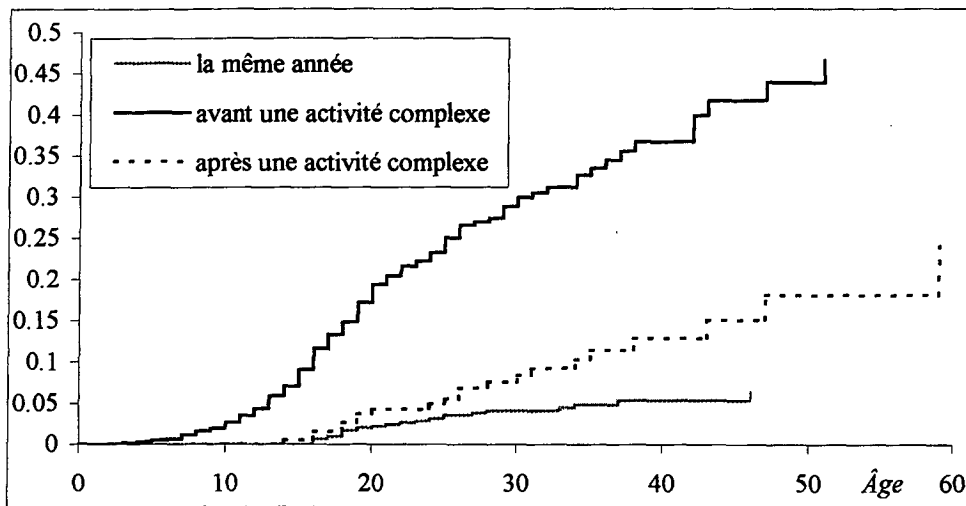
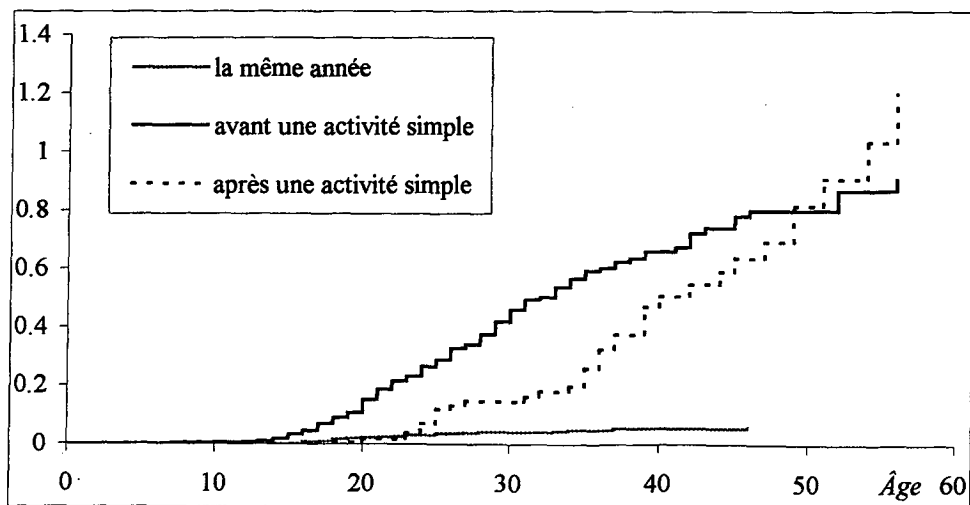


Figure AII-2. Risques cumulés de première activité informelle nécessitant savoir-faire ou capital, selon la pratique antérieure éventuelle d'une activité informelle sans capital ni savoir faire



INDEX THEMATIQUE

A

Accès à la terre 5-8, 46-51, 60, 105, 136, 138, 141, 205, 223, 224, 245, 253, 258, 274-275, 278, 303, 304-305, 378, 397, 453, 454, 455, 462, 463, 471, 476, 484-507, 525, 526, 528, 534, 558, 559, 560, 561, 562, 563, 574-575, 614, 622, 624, 634, 646

Accumulation 59, 76, 551, 592,632

Achat de terre 8, 44, 107, 235, 253, 508-511, 512-513, 518-525, 533, 614

Activité économique du père 262-264, 269-270, 273, 292, 301, 323, 338, 361-362, 364-366, 378-379, 419, 440

Activités illégales 11, 13, 42, 68, 154, 194, 202, 208, 210-211, 221, 377, 580, 583, 588, 589, 592, 595, 596, 625, 633, 640

Activités professionnelles 10-15, 20, 58, 68, 69-72, 100, 123, 124, 128, 129, 210-211, 221-223, 237-238, 264-266, 269-270, 275-276, 277, 302-303, 326, 329, 330, 338, 377, 378-379, 397, 431-432, 437-438, 438-439,440, 450-452, 454, 463-464, 465, 505, 533, 569-628, 639-641

Age de l'aîné 373-374

Age de la fille aînée 374

Agriculture 1, 6, 12, 13, 31, 33, 49, 50, 57, 58-69, 72, 86, 95, 101, 128, 129, 144, 146, 154, 202, 228, 237, 243, 263, 269, 275, 326, 431, 439, 464, 473, 480, 482, 508, 518, 551, 555-578, 579, 622, 639, 640, 642

Allaitement 355, 368, 374-375, 384

Année de naissance 141, 191, 200, 224, 226, 237, 239, 257-259, 260-262, 269-270, 271, 286-287, 287-290, 294, 297-298, 299-300, 303-304, 310-311, 313, 319-320, 321, 324, 325, 327, 328, 330-331, 342, 343-345, 357-359, 364-366, 368, 369, 370-371, 377, 400, 416-417, 419, 428, 434-435, 437, 440, 447-449, 460-461, 490-495, 499, 500, 506-507, 527, 528, 539, 540, 541,563, 570-571, 573, 577, 584-586, 598, 599-601, 606-610, 611-612, 615-616, 618-619, 620, 621, 623-624, 626,632

Association de cultures 552-553

Avortement 331, 352, 353

B

Bamileke 1

Banane 66-67, 68, 210, 483,552

Banditisme 94, 117, 120, 121, 123, 210, 232,383,593, 595, 631, 634, 640, 642, 644, 645

Bétail 41, 48, 49, 50, 58, 59, 60, 68, 96, 97, 99, 101, 102, 103, 104-105, 109-110, 117, 120, 122, 123, 127, 143, 210, 215, 221, 243, 245, 279, 280,385, 512, 518, 526, 550, 583, 593, 594, 595, 596, 625, 634, 635, 640, 642, 643, 644, 645

Burundi 1, 28, 44, 47, 553

C

Café 10, 31, 32, 60, 61-62, 65, 66, 67, 80, 136, 171, 236, 482-483, 552-553, 554, 555-568, 575, 578, 625, 630, 639

Cameroun 1

Cannabis 146, 210, 583, 588, 589, 590 ; voir aussi : Activités illégales

Canne à sucre 31, 66, 67, 73, 103, 582

Chang'aa 377, 588-593, 595 ; voir aussi : Activités illégales

Changement de résidence 203, 393, 401, 405, 414, 456, 460, 461, 469

Changements de logement 412, 444, 456-466, 467-468

Clan 6,23, 24, 46, 47, 49, 58, 83, 89, 92, 93, 94, 143, 221, 227, 230-232, 271, 280, 302, 320-322, 329, 335-336, 338, 363, 364-366, 367, 379-380, 386-388, 391, 478, 504, 543, 550, 565, 575, 643

Colombie 144

Commune 12, 13,25, 49, 80, 130,135, 138, 139, 140, 149, 150, 151, 175, 189, 203, 216, 217, 218, 227, 228-230, 232, 233,271-272, 293, 302,377, 381-384, 386-388, 395, 448, 466, 467, 471, 489, 495, 504, 506-507, 509, 531-532, 534, 539-541,543-544, 565, 575, 581, 590-592, 594, 631, 633

Compensation matrimoniale 39, 41, 47, 50, 59, 101, 105,145, 181, 203, 204, 206, 207, 209, 211, 215, 223, 239, 243, 244-248, 250-251, 253-255, 257, 279-305, 401, 430, 437, 462-

- 463, 465, 478, 498, 571-572, 576, 610, 615, 634, 635, 637
- Confiage 224, 412-421, 423, 428-429, 440, 533
- Conflits 1, 9, 19-20, 25, 44, 45, 73, 83, 97, 98, 102, 104, 107-125, 127, 129, 146, 154, 163, 165, 166, 172, 210, 233, 237, 240, 241, 345, 371, 394, 397, 404, 405, 416, 429-430, 435-436, 439, 440, 447-449, 454, 461-462, 465, 470, 471, 473, 475, 508, 510, 511, 512, 518, 519, 529, 535-541, 542-549, 550, 551, 553, 568, 573, 578, 582, 588, 593-595, 625, 626, 628, 629, 633, 634, 635, 641-643, 644-646
- Conjoncture 155, 236, 237, 241, 260-262, 263, 269-270, 271, 287-290, 292, 294-295, 299-300, 303-304, 320, 329, 335, 345-346, 360, 366, 370, 371, 373, 404, 416-417, 420, 429-430, 432-433, 435-436, 439, 447-449, 453, 454, 461-462, 465, 468, 469, 487, 493-495, 529, 535-541, 555, 556, 558, 563, 567-568, 570-571, 573-574, 578, 585, 586, 608-609, 611-612, 615-616, 619, 621, 623-624, 639
- Contraception 16-18, 146, 154, 182, 308, 318, 342, 344, 345, 349, 350-367, 391, 630, 636
- D**
- Décès d'un enfant 375-376, 386-388 ; *voir aussi* : Mortalité
- Décès de la mère 419, 420, 502; *voir aussi* : Mortalité
- Décès du père 478, 487, 502-503, 506-507; *voir aussi* : Mortalité
- E**
- Echantillon 134-142, 150, 151, 153, 167, 177, 180, 185, 188, 189, 190, 191, 195, 200, 201, 212, 215, 218, 236, 239, 251, 252, 265, 268, 282, 304, 319, 327, 328, 330, 333, 338, 339, 342, 343, 345, 348, 355, 359, 368, 369, 370, 394, 405, 406, 422, 423, 428, 458, 470, 491, 492, 493, 495, 510, 520, 528, 536, 540, 543, 556, 561, 566, 568, 569, 573, 582, 590, 597, 607, 627, 630, 631, 632
- Eldoret 95, 638
- Eleusine 31, 47, 59, 99, 405
- Emigration 13, 34, 40, 42-43, 45, 52, 125, 126, 128, 241, 267-268, 276, 338, 394, 406, 408, 410, 412, 419, 422-441, 446, 470, 533, 621, 623, 637, 641
- Entourage 412, 419, 440, 470-471, 631
- Epargne 599, 626
- Espacement des naissances 20, 307, 342-349, 367
- Ethiopie 94, 220, 424
- F**
- Fécondité 2, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 34, 37-39, 45, 128, 140, 141, 144, 148, 154, 157, 160, 161, 162, 192, 209, 227, 241, 246, 267, 269-270, 290, 305, 307-367, 373, 391, 393, 433, 471, 629, 632, 635, 636-637, 638, 643, 645
- G**
- Grossesse 37, 141, 265, 270, 314, 327, 331, 332, 334, 336, 340, 351, 353, 355, 359, 430, 612, 636
- H**
- Haricots 32, 59, 60, 68, 221, 482, 552, 553, 583
- Héritage 48-51, 303, 395, 453, 463, 476-478, 480, 482, 484-507, 513-515, 545, 561, 574-575, 614, 622
- I**
- Immatriculation de la terre 6, 48, 109, 163, 165-166, 478-480
- Immigration 1, 40-41, 91, 92, 118, 220, 446
- Inde 220, 424
- Informel 2, 10-15, 19, 20, 58, 69-71, 171, 204, 216, 222, 473, 551, 566, 568, 571, 579-628, 632, 638, 639, 640, 642
- Initiation 89, 193, 194, 195, 351, 353, 422
- Instruction 143, 156, 181, 194, 203, 211, 215-217, 225, 237, 259, 260, 264-266, 268, 271, 275, 277, 281, 286, 291-292, 297-298, 302, 303-304, 312-313, 316-318, 324-326, 331, 332-341, 342, 346, 347-348, 351-352, 357, 358-359, 364-366, 367, 376-377, 378, 387, 388, 423, 463, 498-500, 506-507, 528, 531, 566, 575, 616, 636
- Intervalles intergénésiques 192, 342-349, 359, 375, 386-388
- Investissement, 47, 68, 129, 165, 221, 245, 507, 518, 519, 526, 547, 549, 551, 552, 555, 558, 561, 568, 571, 578, 595, 596, 597, 599, 601, 602, 604, 624, 633, 636, 638, 641
- K**
- Kakamega 42, 43, 59, 130, 158, 394
- Kalenjin 7, 8, 9, 19, 112, 114, 115, 118, 157, 158, 159, 644
- Kamba 20, 158, 159, 268, 398

Kericho 43, 47, 62, 63, 66, 401, 412, 425, 440, 458, 637

Kigezi 28

Kikuyu 7, 8, 9, 31, 40, 54, 71, 118, 159, 268

Kipsigis 19, 24, 41, 59, 96, 102, 104, 114, 280,

Kisii 23, 24, 27, 29, 31, 34, 35, 36, 38, 40, 41, 42, 43, 46, 47, 51, 52, 55, 59, 62, 65, 67, 68, 69, 70, 71, 75, 76, 77, 79, 80, 86, 94, 97, 100, 102, 104, 108, 117, 119, 121, 159, 163, 165, 166, 168, 193, 217, 220, 253, 256, 282, 308, 326, 353, 394, 401, 475, 582, 640

Kisumu 43, 69, 79, 108, 425, 638, 640

Kivu 28, 210

Kuria 20, 24, 88, 97, 103, 104, 105, 108, 115, 116, 117, 120, 121, 123, 124, 218, 220, 412, 425, 594, 642, 644

L

Lieu de naissance 42, 143, 146, 224, 320-321, 362-363, 377, 398-400, 428, 442, 443, 444

Location de terres 5, 49, 92, 122, 143, 144, 166, 203, 225, 235, 274-275, 295, 301, 303, 326, 378, 456, 475, 482, 507, 508, 510, 511-513, 513-517, 518-550, 551, 564, 567-568, 575, 577, 578, 592, 629, 633, 635, 637, 638, 641, 644

Lotissements agricoles 7, 9, 44, 47, 76, 117, 122, 509, 510

Luhya 9, 25, 159, 268

Luo 6, 7, 9, 19, 24, 28, 31, 34, 37, 51, 59, 67, 73, 79, 88, 91, 97, 103, 104, 107, 108, 109, 113, 117, 119, 120, 121, 122, 123, 124, 151, 159, 218, 394, 398, 404, 405, 509, 510, 511, 517, 519, 626, 641

M

Maasai 2, 7, 9, 19, 20, 21, 24, 28, 31, 41, 59, 60, 71, 73, 75, 76, 79, 80, 86, 88, 91, 95-103, 104, 107-125, 129, 134, 144, 151, 159, 163, 168, 194, 202, 203, 210, 218, 225, 228, 238, 243, 271, 274, 275, 280, 295, 301, 305, 308, 366, 378, 382, 394, 398, 400, 405, 412, 473, 475, 504, 508, 509, 510, 511, 512, 513, 517, 518-549, 550, 551, 552, 553, 564, 567, 568, 573, 575, 576, 577, 578, 579, 588, 591, 593, 594, 624, 625, 629, 633, 634, 635, 637, 638, 641-643, 644, 645, 646 ; Siria 95-97, 513 ; Uasin Gishu 95, 96, 97, 101, 102, 104

Maïs 31, 32, 49, 59, 61, 66, 68, 73, 100, 103, 113, 122, 136, 222, 405, 482, 512, 518, 519, 521, 538, 543, 552, 553, 554, 564, 568, 569-578, 583, 636, 644

Mali 130, 137, 419

Maragoli 24, 40, 103, 104, 105, 108, 440

Marécages 49, 228, 377, 381-384, 482, 642

Mariage 39, 89, 194, 208, 215, 224, 243-256, 267, 278, 279-305, 321, 330, 332, 333, 340, 430, 462, 488, 489, 498, 635

Matatu 43, 71, 80, 100, 112, 117, 119, 238, 451-452, 580, 582, 596

Migori 80, 103, 108, 123, 218, 425

Migration 5, 6, 8, 14, 21, 24, 37, 40-45, 46, 76, 91, 92, 103, 128, 143, 144, 155, 157, 175, 176, 195, 197, 217-221, 225, 238, 241, 267-268, 269-270, 273, 276-277, 277-278, 280, 293, 302, 326, 338-339, 377, 379, 391, 393-471, 505, 518, 533, 550, 568, 577, 583, 621, 623-624, 626, 627, 631, 632, 635, 636, 637-638, 639, 641

Migration de retour 446, 456

Mobilité conjugale 243, 244, 247, 249-251, 290-291, 293, 294, 303, 348, 377-378, 635, 637

Mobilité spatiale 43, 128, 133, 135, 144, 146, 151, 236, 238, 393-470, 627, 635, 636, 637, 640

Mombasa 16, 55, 69, 217, 218, 425, 638, 640

Morcellement 49, 57, 128, 152, 475, 476, 480, 483, 484, 485, 516, 521, 545, 632

Mortalité 16, 18, 34-37, 45, 157, 166, 241, 307, 355, 359, 367, 368-391, 635, 645

N

Nairobi 12, 14, 15, 16, 31, 43, 55, 138, 144, 147, 148, 163, 216, 217-218, 256, 425, 456, 580, 623, 638, 640

Nakuru 117, 203, 401, 412, 425, 638

Nigeria 253

Niveau d'instruction : voir instruction

Nombre d'enfants 239, 355-365, 430-431, 432-433, 566, 576 ; voir aussi : fécondité

Nombre de fils 236, 251, 290, 430, 498, 506, 530 ; voir aussi : fécondité

Nombre de frères et sœurs 227, 323, 419, 428, 437

Nombre idéal d'enfants 211, 266-267, 326-328, 338, 359-360, 364,

Numéraire 42, 58, 59, 61, 65, 70, 72, 93, 136, 148, 171, 211, 237, 245, 270, 279, 280, 302, 340, 397, 398, 413, 471, 475, 476, 507, 509, 512, 513, 521, 526, 551, 552,

- 555, 558, 561, 568, 577, 578, 580, 582,
588, 594, 595, 601, 625, 626, 633, 635, 639
- Nuptialité 21, 140, 157, 160, 241, 243-305,
307, 340, 391, 393, 471, 629, 632, 638, 643
- O**
- Olenguruone 117
- Ouganda 28, 34, 115, 217, 220
- P**
- Paludisme 34-35, 37, 381, 389, 390, 645
- Pâturages 49, 50, 59, 100, 102, 109, 480, 482,
518, 550, 596, 643
- Polygamie 47, 181, 211, 226-227, 243, 244,
247, 252-255, 284, 303, 323, 353, 428, 437,
477-478, 526, 527, 565, 635
- Polygamie du père 262, 297-298, 335-336,
338, 362, 364-366, 377-378, 501-502, 619-
620, 622-623
- Possessions foncières du père 225, 235, 262-
263, 268, 273, 286-287, 291-292, 294, 297-
298, 301, 323-324, 335-336, 338, 360-361,
364-366, 378, 436-437, 438-439, 440, 452-
453, 498, 529-531, 533, 534, 563-564, 609-
610, 619-620, 621
- Province de la Vallée du Rift 5, 7, 8, 9, 44, 55,
62, 95, 107, 117, 122, 129, 158, 159, 160,
394, 398, 404, 447, 517, 638, 641
- Province de Nyanza 34, 35, 38, 41, 55, 120
- Pyrèthre 31, 60, 61, 65, 66, 80, 171, 470, 553,
555
- Q**
- Qualité du logement : murs 143, 385, 460 ;
toits, 73, 143, 384-385, 387-388, 413, 459-
460
- R**
- Rang de la migration 450, 458
- Rang de naissance 227, 262, 273, 301-302,
303-304, 323, 337, 342-343, 345, 348, 362,
364-366, 372-373, 386-387, 388, 417-419,
420, 428-429, 437, 500-501, 565, 567-568,
619, 632
- Recherche d'emploi 397, 398, 423, 464, 465
- Religion 75, 91, 92, 93, 94, 102, 143, 167-168,
180, 181, 224, 228, 232-234, 244, 262,
272-273, 277, 286, 292, 294, 297-298, 302,
322-323, 329, 335-336, 338, 351, 353, 363,
379, 401, 428, 437, 460, 463, 565, 575,
576, 581, 615, 619, 504, 531, 632
- Ressources, 1, 2, 10, 15, 18, 33, 46, 50, 57, 58,
60, 93, 94, 100, 113, 123, 125, 126, 127,
128, 129, 135, 171, 235, 280, 307, 378,
388, 391, 438, 440, 455, 480, 482, 483,
513, 515, 545, 550, 551, 625, 629, 632,
633, 638, 641, 646
- Ruptures d'union 205, 239, 244, 247, 250, 251,
252, 253, 257, 334, 337, 339, 348, 412, 422,
572, 577, 613
- Rwanda 1, 2, 28, 210, 553, 642, 646
- S**
- Scolarisation 18, 141, 144, 156, 175, 191, 194,
211, 215-217, 264-266, 269-270, 275-276,
277, 278, 299, 309, 316-318, 324-326, 329,
330, 331, 332-341, 353, 358, 366, 368, 397,
401, 413, 415-416, 420, 421, 422, 423, 424,
431, 432-433, 437-438, 439, 440, 450-451,
452, 463-464, 465, 506-507, 551, 588, 598,
600, 606, 607, 609, 610-612, 616, 622,
623-624, 625, 629, 630, 633, 635, 636, 640
- Secteur informel 269, 275, 276, 302, 326, 361-
362, 377, 438-439, 441, 451-452, 464, 466,
470
- Secteur privé 12, 13, 69, 222, 276, 361-362,
566, 568, 583, 622
- Secteur public 10, 15, 58, 69, 71, 222, 276,
361-362, 450, 451, 454, 464, 466, 625, 633
- Sénégal 412, 421
- Sida 18, 35-37, 45, 147, 352, 368, 371, 374,
388, 389, 419, 645
- Siria : voir maasai
- Sorcellerie 146, 389, 397
- Sotik 24, 44, 62, 96, 104, 509
- South Nyanza 24, 67, 103, 218, 425
- Stratégies minimax 471, 513, 551, 561, 632,
639
- Superficie cultivée 49-50, 203, 301, 307, 326,
345, 515-516, 574-575, 592, 614, 637
- Superficie possédée en pays gusii 331, 378,
440, 533, 545, 546-547, 564, 567-568, 592
- Superficie potentiellement héritée 273-274,
498, 506-507, 530-531, 564
- T**
- Tanzanie 28, 103, 105, 115, 217, 220, 400,
401, 412, 424
- Terre : voir Superficie...
- Thé 10, 31, 60, 61, 62-65, 66, 67, 68, 69, 79,
136, 171, 236, 401, 425, 440, 458, 470,
482-483, 552, 554, 555-568, 575, 578, 579,
583, 596, 616, 621, 625, 630, 637, 639
- Togo 50

Tomate 68

Trans Mara 71, 73, 75, 79, 80, 91, 95, 96, 99,
100, 101, 109, 114, 117, 118, 119, 123,
218, 425, 517, 645

Transports informels : *voir matatu*

U

Union 71, 89, 136, 150, 151, 161, 175, 180,
184, 185, 195, 197, 198, 199, 200, 203,
204, 205, 206, 207, 209, 211, 213, 223,
224, 243-305, 307, 309, 311-312, 314-318,
319, 320, 324, 328, 329, 330, 331, 337-338,
339, 340, 356, 362, 378, 398, 400, 401,

413, 417, 422, 430, 431, 432, 437, 440,
452, 462, 463, 465, 469, 471, 478, 486,
487, 490, 495-498, 502-503, 506-507, 522,
526, 533, 558, 566-567, 567-568, 571-572,
572-578, 609, 610, 612, 613, 614, 615, 616,
621, 624, 635, 637, 640

V

Vihiga 130

Vol de bétail 97, 99, 102, 104-105, 109-110,
117, 123, 210, 593, 594, 595, 625, 634,
643, 644 ; *voir aussi* Banditisme

Croissance démographique, pression foncière et diversification économique : Une analyse biographique des stratégies de survie à Magenche (Gucha District, Kenya)

La région de Magenche est située à la limite sud de l'ancienne réserve gusii, au sud-ouest du Kenya. Les densités de population y dépassent déjà, au début des années 1990, les 700 hb/km². Les ménages de Magenche s'intègrent dans une dynamique régionale d'échanges marchands, fonciers et matrimoniaux. Mais depuis le début des années 1990, des vagues de conflits ethniques ont perturbé l'équilibre régional et les ressources locales, modifiant les relations établies entre démographie et économie locale.

Alors que le délitement de l'institution du mariage pouvait déjà être perçu il y a plus de 30 ans, ce n'est qu'au cours de la dernière décennie que la fécondité commence à baisser à Magenche, à une période où la mortalité recommence à croître. L'essor migratoire tardif des Gusii, à la fin des années 1980, s'interrompt brutalement dans les années 1990. L'expansion foncière gusii, par la location de terres situées en pays maasai, est remise en question, et le repli soudain de la population sur les ressources situées du côté gusii de la frontière entraîne l'apparition de stratégies économiques nouvelles. Plus encore qu'auparavant, la diversification des ressources et des activités est de mise.

Ce travail est fondé sur les résultats d'une enquête réalisée en 1997/1998 dans l'ancienne division administrative de Magenche, auprès de plus de 600 ménages et individus. Il s'agit d'une "quadruple biographie", puisqu'en plus des biographies familiale, professionnelle et migratoire, elle comporte un volet foncier. A partir de ces données, les relations entre l'évolution des comportements matrimoniaux, la baisse de la fécondité, les parcours migratoires, les stratégies foncières et le développement d'activités destinées à acquérir du numéraire sont explorées par les méthodes de l'analyse des biographies.

Cette étude met particulièrement en valeur l'empreinte de la tension politique et de la montée de la violence dans les années 1990, et les modifications de comportement qui en découlent.

Population Growth, Land Pressure and Straddling : An event history analysis of survival strategies in Magenche (Gucha District, Kenya)

Magenche is located on the southern boundary of the former Gusii reserve in South-Western Kenya. In the early 1990s the population density was already above 700 inh/km². Magenche households are part of regional dynamics of trade, land and matrimonial exchange. But since the beginning of the 1990s, waves of ethnic violence have shaken the regional balance and the local resources, modifying the relation between demography and the local economy.

Though the weakening of marriage as an institution could already be felt 30 years ago, it is only during the last decade that fertility started to decline in Magenche at the same time as mortality started rising again. The growth of out-migration flows was abruptly interrupted in the 1990s. The Gusii used to benefit from the opportunity of renting land on the maasai side of the local boundary, but this has now become hazardous. During the clashes of the 1990s, the inhabitants of Magenche were compelled to adopt new economic strategies. Even more than before, straddling between agricultural and non-agricultural activities, if not diversification among agricultural activities, is a key to survival.

This study is based on the results of a survey conducted in 1997-1998 in the former location of Magenche, on a sample of more than 600 households and individuals. It includes a fourfold event history, where family, professional and migratory steps are recorded as well as events concerning access to land. Event history analysis is used to explore the relationships between matrimonial behaviour, fertility decisions, migratory trajectory, land strategies and cash-earning activities.

This study shows the effects of the political tension and the growth of violence during the 1990s, and the changes of behaviour and strategies to which they have led.

Discipline : Démographie économique

Keywords : Kenya, Gusii, Kisii, land, population, density, fertility, mortality, nuptiality, migrations, agriculture, economic activities, informal sector, event history analysis

Mots clés : Kenya, Gusii, Kisii, terre, population, densités, fécondité, mortalité, nuptialité, migrations, agriculture, activités économiques, secteur informel, analyse des biographies

INSTITUT D'ETUDES POLITIQUES DE PARIS

Cycle supérieur de démographie économique

197, Boulevard Saint Germain

75007 Paris